HISTOIRE
DES
EMPEREURS,

ET DES AUTRES PRINCES QUI ONT REGNÉ durant les six premiers siecles de l'Eglise, de leurs guerres contre les Juifs, des Ecrivains profanes, & des personnes les plus illustres de leur temps.

JUSTIFIÉE PAR LES CITATIONS des Auteurs originaux.

AVEC DES NOTES POUR ÉCLAIRCIR les principales difficultez de l'histoire.

TOME CINQUIEME,

QUI COMPREND DEPUIS VALENTINIEN I. jusqu'à Honoré.

PAR M. LENAIN DE TILLEMONT.

PREMIERE EDITION DE VENISE

Revuë, & corrigée.









VENISE,
Chez FRANÇOIS PITTERI, dans la Mercerie, à la Fortune Triomphante.

MDCCXXXII.
AVEC APPROBATIONS, ET PRIVILEGE DU SENAT.



TABLE
DES TITRES
CONTENUS DANS CE VOLUME.

TABLE

DES PRENOMS ROMAINS

qui ſe mettent d'ordinaire en abregé.

A. Aulus.
Ap. Appius.
C. Caius.
Cn. Cnæus.
D. Decimus.
L. Lucius.
M. Marcus.
M'. Manius.
Mam. Mamercus.
N. Numerius.
P. Publius.
Q. Quintus.
Ser. Servius.
Sex. Sextus.
Sp. Spurius.
T. Titus.
Ti. Tiberius.

TABLE DES CITATIONS.

app.t.3. Appendix ad tomum Augustini tertium.

b.vit. Augustini liber de beatâ vitâ: Lov. & Ben tom. 1.

cat.p.2. De categoriis apud Augustinum in tomi Bened. primi appendice.

civ. Aug. de civitate Dei: Lov tom. 5: Ben. tom. 7.

conf. ...confessionum libri: Lov. & Ben. tom. 1.

cons. ...de consensu Evangelistarum: Lov. tom. 4: Ben. tom. 3, parte 2.

cur.m. ... de curâ pro mortuis agendâ. Lov. tom. 4: Ben. tom. 6.

de cat. ...de cataclysmo sermo: Lov. tom. 9. Ben. tom. 6.

divi. ...de devinatione dæmonum: Lov. tom. 3.

ep. ...epistolæ: Lov. & Ben. tom. 2.

ex S. Secundini Manichæi epistola ad Augustinum: Lov. tom 6.

exc. Aug. de urbis Romæ excidio: Lov. tom. 9, Ben. tom. 6.

fid.op. ...de fide & operibus. Lov. tom. 4, Ben. tom. 6.

in Cre. ...in Cresconium: Lov. tom. 7, Ben. tom. 9.

in Faus. ...in Faustum: Lov. tom. 6, Ben. tom. 8.

in Gaud. ...contra duas epistolas Gaudentii Tamugadensis: Lov. tom. 7. Ben. tom. 9.

in Par ...contra Parmenianum Donatistam: Lov. tom. 7, tom. 9.

lit.P. ...contra litteras Petiliani: Ibid.

mend. ...de mendacio: Lov. tom. 4, Bened. tom. 6.

op.mo. ...de opere monachorum: Lov. tom. 3, Ben. tom. 6.

ord. ...de ordine: Lov. & Ben. tom. 1.

ps. ...enarrationes in psalmos: Lov. tom 8. Ben. tom. 4.

ret. ...libri retractationum: Lov. & Ben. tom. 1.

s.105. ... sermo 105: Ben. tom. 5.

vid. ... de Sanctâ viduitate: Lov. tom. 4, Ben. tom. 6.

... vita per Joannem Rivium Augustinianum. Antuerp. an. 1646. v.R.

Tradition de l'Eglise sur l'aumosne chrétienne & ecclesiastique: à Paris en 1651. Aum.

Quædam veterum carmina inter Ausoniana. Aus.ad.p.600.

Ausonii gratiarum actio ad Gratianum pro consulatu, pagina seu distinctione 387 ex editione Eliæ Vineti: Burd. an. 1580. cons.

... idyllia seu eidyllia. eidy.

... epistola 12. ep 12.

... ephemeris. eph.

... epigramma 4. epi.4.

... carmen de Mosella. mos.

... parentalia, cap. 4. par.4.

... de professoribus Burdegalensibus carmen 1. prof.1.

... vita per Eliam Vinetum, non paginis distincta, sed literis.

... versus in claras urbes. urb.p.208.

Chronicon ab Adamo ad annum Christi 1200, per anonymum monachum S. Mariani Autissiodorensis: Trecis an. 1608. Aut.chr.

B

MONSIEUR Baillet dans ses jugemens des savans; à Paris en 1686. Bail.

Baronii annales anno Christi 34, paragrapho 314: Antuerpiæ an 1612. Bar.34 § 314.

...de Ambrosii vita, inter Ambrosii prolegomena. v.Amb.

Basilii magni canon 81, ex his qui ad Amphilochium scripti sunt epistolis præmissi, tom. 3: Lutetiæ an. 1637. Bas.can 81.

... epistola 318. ep.318.

Dictionaire geographique de Ferrarius, augmenté par Baudrand: à Paris en 1670. On ajoute quelquefois la lettre sous laquelle est la citation. Baud.p.200.

Bedæ historia gentis Anglorum, pag. 6, folio verso: Coloniæ Agrippinæ an. 1601. Bed.h.An.p.6.2.

Ben.ſ.4.2.	Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti per D. Joannem Mabillon, in ſæculi quarti parte ſecundâ: Pariſ. an. 1680.
Bib.P.t.7.	Bibliothecæ Patrum tom. 7, ex editione Pariſienſi an. 1644.
Bir.p.	Franciſci Mediobarbi Biragi numiſmata: Mediolani edita an. 1683.
Blond.p.	De la primauté dans l'Egliſe par Blondel: à Geneve en 1641.
Boll.13.feb.	Bollandus ſeu ejus continuatores ad diem februarii 13.
Buch.bel.*ſeu* de B.	Bucherii hiſtoria Belgica: Leodii an. 1655.
Bult.ori.	Hiſtoire monaſtique d'Orient, par Mr Bulteau: à Paris en 1680.
Byz.f.	Byzantinorum ſeu orientalium Auguſtorum familiæ per Carolum du Cange: Luteciæ an 1680.

C

Cang de C.	URBIS Conſtantinopolitanæ deſcriptio per Carolum du Cange, una cum familiis Byzantinis edita Pariſ. an. 1680.
f.Byz.	Ejuſdem Cangii familiæ Byzantinæ: Luteciæ an. 1680.
gr.x.	... gloſſarium mediæ & infimæ græcitatis, litera x: Lugduni an. 1688.
lat.L.	... gloſſarium mediæ & infimæ latinitatis, litterâ L: Luteciæ an. 1678.
Caniſ.t.2.	Caniſii antiquæ lectiones, tom. 2: Ingolſtadii an. 102.
Caſſ.	Caſſiodori faſti conſulares ſeu chronicon: Pariſ. an. 1588.
Caſſ coll.1.c.14.	Caſſiani collatio 1: Pariſ. anno 1642.
inſt.l.4.c.31.	... inſtitutionum lib. 4.
Catel,p.	Memoires de l'hiſtoire de Languedoc par Guillaume du Catel: à Toulouſe en 1633.
Cave,	Guillelmi Cave ſcriptores eccleſiaſtici: Genevæ an. 1693.
Cedr.p.	Cedreni hiſtoriarum tomo 1: Pariſiis an. 1647.
Chal.pi p.	Pieces qui regardent la ville de Challon ſur Sône, à la fin du 20 tome de l'hiſtoire de cette ville; à Lion en 1662.
Chef.S.J.	Traité du chef de Saint Jean Battiſte par Mr du Cange; à Paris en 1665.
Child.p.4.	Anaſtaſis Childerici per Jacobum Chiffletium: Antuerpiæ an. 1655.
Chr.Al.	Chronicon Alexandrinum à Radero editum: Munachii anno 1615.
Chry.de Bab.	Joannis Chryſoſtomi homilia de S. Babyla, quæ tomi primi 59 numerari debuerat: ex editione Pariſ. an. 1636.
dial.	Palladii dialogus de vitâ Chryſoſtomi à Bigotio græcé editus: Pariſ. an. 1680.
in Act.h.38.	Chryſoſtomi in Acta Apoſtolorum homilia 38.
in Col.h.7.	... in epiſtolam ad Coloſſenſes homilia 7.
in Eut.t.4.p.482.	... in Eutropium oratio, tom. 4.
in Matth 49.	... in Matthæi Evangelium homilia 49.
in Phili.	... in epiſtolam ad Philippenſes.
pſ.44.p.641.	... in pſalmum 44, tom. 3.
ſav.n.*ſeu* n.S.	Savilii, Dounæi &c. notæ, Savilii editionis tomi 8, parte 2.
v.G p 250.	... vita per Georgium Alexandrinum, Savilianæ editionis tomi 8, parte 1.
vid p 463.	... ad viduam juniorem, tomo 4.
vie,	Vie de S. Chryſoſtome par Mr Hermant; à Paris en 1664.
Claud.a d G.	Claudiani ad Gennadium Proconſulem: Lugd. Bat. an 1650.
b.Get.	... de bello Getico carmen.
b Gil.	... de bello Gildonico.
c Oly.	... de conſulatu Olybrii & Probini.
conſ.H.6.	... de ſexto Honorii conſulatu.
de Pal.	... epithalamium in Palladii & Celerinæ nuptias.
de Ser.	... laus Serenæ reginæ.
de St.	... de laudibus Stilichonis.
de Th.	... in conſulatu Manlii Theodori.

D

E

P

Pacat.p.252. LATINI Pacati Drepanii panegyricus ad Theodosium, inter veteres panegyricos duodecimus: Antuerp. an. 1599.

Pagi,284.§2. Antonii Pagi critica in Annales Baronii, in annum Christi 284, paragrapho 2: Parif. an. 1689.

dif. *seu* Pagi, p. ... differtatio de Confulibus: Lugduni an. 1682.

Pall.dial. Palladii dialogus de vita Chryfoftomi, à Bigotio græcè editus: Luteciæ an. 1680.

Pall lauf.c.103 Palladii hiftoria Laufiaca, feu de vitis Patrum cap.103, tom. 13. Bib Pat. Parifienfis.

Pafc. Chronicon pafchale, feu Alexandrinum ex editione Cangiana: Parif. an. 1688.

Paul.b. Paulinus Nolanus ex editione Nicolai le Brun: Parif. an. 1685.

c. 24. Paulini carmen 24: Antuerpiæ an. 1622.

ep.16. ... epiftola 16, Ibid.

euch. Paulini pœnitentis euchariftiсon poema, editum in appendice veteris Bib. Pat. apud Sonnium an. 1579.

ill. Paulinus illuftratus per Chifletium: Divione an. 1622.

Pel.ad D. Pelagii ad Demetriadem epiftola apud Auguftinum Lovanienfium, tom. 2.

Pet.doc. Petavii de doctrina temporum: Parif. an. 1627.

rar. ... Rationarium temporum: Parif. an. 1652.

Peut. Tabula Peutingeriana quæ Antonini &c. itinerarium fequitur in Theatro geographico Petri Bertii: Amftelodami an. 1619:

Phifg.l.7.c. 8. Philoftorgii hiftoria ecclefiaftica ex editione Valefii. Parif. an. 1673.

Phifg. ... eadem hiftoria per Gothofredum edita: Genevæ an. 1643.

Phot.c.71. Photii bibliothecæ caput feu codex 171: Genevæ an. 1612.

Plane. Fulgentii Planciadis de prifco fermone, inter autores linguæ latinæ, an. 1595.

Plin.l.1.c.1. Plinii majoris hiftoria naturalis: Francofurti an. 1599.

Poff.app. *feu* Poffev p 539. Poffevini apparatu: Coloniæ an. 1608.

Proc.b.Per. Procopii de bello Perfico, tom. 1, editionis Parif. an. 1662.

b.V. ... de bello Vandalico: Ibid.

Prof.an.422. *feu* chr. Profperi Aquitani chronicon Hieronymiano ferè fubjectum. Extat apud Labbeum bibliothecæ novæ tom. 1: Parif. an. 1657.

Prof P.n.p.769. Arnaldi Pontaci notæ in Profperi chronicon: Burd. an. 1604.

pro l.4. Alterius Profperi cum Aquitano éditi de Promiffionibus liber 4.

Prov. De providentiâ carmen apud Profperum.

T. *feu* ti. Tironis Profperi chronicon cum Hieronymiano à Scaligero editum in thefauro temporum: Amftelodami an. 1658.

Pru.de M.2.p.71. Prudentii περὶ στεφάνων, feu de coronis Martyrum, hymno 2: Amftelodami an. 1631.

In Sym. ... in Symmachum: Ibid.

R

Rein. THOMÆ Reinefii infcriptiones: Lipfiæ & Francofurti an. 1682.

Ruf.l.2.c.32.p. 175. Rufini Aquileenfis hiftoriæ ecclefiafticæ Eufebio additæ lib. 1: Antuerpiæ an. 1548.

v.P. ... de vitis Patrum qui liber fecundus eft apud Rofweidum: Antuerpiæ an. 1615.

Rutil. Rutilii Numatiani itinerarium, apud Onuphrium de Republicâ Romanâ: Francofurti an. 1597. p. 128-141.

S

Salv.l.7. SALVIANI Maffilienfis de gubernatione Dei lib. 7: Parif. an. 1663.

Sanf. Les cartes de geographie de Sanfon.

Sauf.16.jul. Andreæ du Sauſſay martyrologium Gallicanum: Pariſ. an. 1637.

Scal. iſag. Joſephi Scaligeri iſagoge in canones chronicos: Amſtelodami an. 1658.

Sid. car 9. v. 20. Apollinaris Sidonii carmen 9, verſu 20 ex editione Sirmondi: Pariſ. an. 1652.

Sig. an. 413. Sigiberti Gemblacenſis chronicon, anno Domini, ut ille numerat, 413.

Socr. Socratis hiſt. eccl. ex editione Valeſii: Pariſ. an. 1668.

Soz. Sozomeni hiſt. eccl. ex editione Valeſii: Pariſ an. 1668.

Spanh. l. 9. Ezechielis Spanhemii diſſertationes, ſeu lib. 9 de præſtantia & uſu numiſmatum: Amſtelod. an. 1671.

Spart. n. C. ſeu S. Caſauboni vel Salmaſii notæ in Spartianum & alios Auguſtæ hiſtoriæ ſcriptores: Pariſ. an. 1620.

Spic. pt. 10. Spicilegii veterum aliquot ſcriptorum per D. Lucam d'Acheri, tom. 10. Pariſ. an. 1671.

Spon. Jacobi Sponii miſcellanea antiquæ eruditionis: Lugd. an. 1685.

Strab. Strabonis lib. 14: Pariſ. an. 1620.

Suid. α. Suidæ lexicon in littera α, & ſic de cæteris: Genevæ an. 1619.

Sulp. l. 4. Sulpicii Severi hiſtoria ſacra: Antuerpiæ an. 1574.

dial. ... dialogus primus: Ibid.

v. M. ... de vita S. Martini: Ibid.

Sur. 1. nov. p. 454. Surii primo die novembris pag. 4. art. 4: Coloniæ an. 1618.

Sym. l. 9 ep 70. Symmachi epiſtolarum lib. 9, epiſtola 70, an. 1587.

ap. Appendix ſeu Auctuarium ad epiſtolas Symmachi: Pariſ. an. 1604.

q. Sic deſignatur editio Pariſienanni 1604.

Syn. cat. Syneſii Cyrenæi cataſtaſis de barbarorum incurſione: Lutecia an. 1640.

ep. 5. ... epiſtola 5 Ibid.

reg. ... de regno ad Arcadium: Ibid.

Sync. Georgii Syncelli chronographia: Pariſ. an. 1652.

T

Th. Al. ep. ſeu paſc. p. 90. THEOPHILI Alexandrini epiſtolæ paſcales per Hieronymum verſæ: Bib. Par tom. 3.

Thdr. L. l. 2. Theodori Lectoris lib. 2, cum Theodoreto & Evagrio ab Henrico Valeſio editus: Pariſ. anno 1673.

Thdrt l. 5. c. 17. Theodoreti &c. hiſtoriæ eccleſiaſticæ lib. 5. editionis Sirmondi, tom. 3: Pariſ. an. 1642. Si addatur v, deſignatur editio Valeſii: Pariſ. an. 1673.

v. P. ... religioſa hiſtoria ſeu de vitis Patrum editionis Sirmondi, t. 3.

Themi or. 5. Themiſtii oratio 5 ex editione Joannis Harduini. Lutecia an. 1684.

or. Con. Oratio ſeu epiſtola Conſtantii Auguſti de Themiſtio: Ibid.

P. Idem ſcriptor, ex editione Petavii: Pariſ. an. 1618.

Thphn. S. Theophanis chronographia: Pariſ. an. 1655.

Trit. Joannis Tritenhem Abbatis Spanhemenſis de ſcriptoribus eccleſiaſticis: Coloniæ an. 1531.

Typ. Typicon S. Sabæ, Venetiis editum anno 1543.

V

Val r. Fr. ADRIANI Valeſii rerum Francicarum: Lut. an. 1646.

Vand. Vandalicæ perſecutionis hiſtoria per Theodoricum Ruinart: Pariſ. an. 1694.

V. des Pe. Vies des Peres des déſerts traduites en françois; à Paris en 1648.

Veg. Vegetii Renati de re militari: Antuerpiæ an. 1607.

Velſ. Marci Velſeri Auguſtani opera: Normbergæ an. 1682.

Veſon. t. 1. Joannis Jacobii Chifleti, medici Veſontio. parte primâ: Lugduni an. 1650.

Ugh. t. 6. p. Baſilii menologium ab Ughello

datum in suæ Italiæ sacræ tomo 6: Romæ an. 1653.

t.1.2. ...Italiæ sacræ tomi primi, parte secundâ.

Vic.epi.*seu* Vict. Victor junior seu Victorinus in ejus Cesaris vitâ de quo sermo est, inter historiæ Romanæ scriptores: Francofurdi an. 1588.

Vig in Eut. Vigilii Tapsensis in Eutychianos: Divione an. 1665.

n.p.48. Francisci Chiffletii notæ in Vigilium Tapsensem: Ibid.

Vit. P. Vitæ Patrum per Rosweidum editæ: Antuerpiæ an. 1615.

Vofs.h.g. Vossii de historicis græcis: Lugd. Batav. an. 1651.

h lat. ..de historicis latinis: Ibid.

... de poetis græcis: Amstelodami an. 1654. po.g.

... de poetis latinis: Ibid. po.lat.

Usserii annales veteris & novi Testamenti: Paris. an. 1673. Uss.

... Britannicarum Ecclesiarum antiquitates: Dublinii an. 1639. *t.* Br.

Appendix ad diptychon Leodiense per Alexandrinum Wilthemium: Leodii an. 1660. wilt.

Z

ZONARÆ annales in ejus Principis vita de quo sermo est: Basileæ an. 1557. Zon.

Zosimi Comitis historiarum lib. 1. in historia Augusta Francofurdi edita anno 1590. Zos.l.1.





TABLE
DES ARTICLES ET DES NOTES.

L'EMPEREUR VALENTINIEN I.

L'EMPEREUR VALENS.

L'EMPEREUR GRATIEN.

L'EMPEREUR THEODOSE I.



L'EMPEREUR ARCADE.

L'EMPEREUR HONORÉ.

VI.

NOTES SUR L'EMPEREUR VALENTINIEN I.

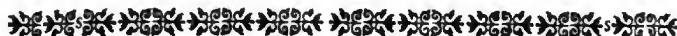
NOTES SUR L'EMPEREUR VALENS.

NOTES SUR L'EMPEREUR GRATIEN.

NOTES SUR L'EMPEREUR THEODOSE I.

NOTES SUR L'EMPEREUR ARCADE.

NOTE SUR L'EMPEREUR HONORE'.



APPROBATION.

J'Ay lu *l'histoire des Empereurs, depuis Valentinien premier jusques à Honoré*. Fait ce seizieme decembre 1699.

Signé, Cousin.



NOI RIFORMATORI

DELLO STUDIO DI PADOVA.

AVendo veduto per la Fede di Revisione, ed Approbazione del *P. Fr. Tommaso Maria Gennari Inquisitore* nel Libro intitolato: *Memoires pour servir à l'Histoire Ecclesiastique Tom.* 16. *Et Memoires pour servir à l'Histoire des Empereurs in Cinque Volumi in 4.° di Monsieur Lenain de Tillemont*, non v'esser cos'alcuna contro la Santa Fede Cattolica, e parimente per Attestato del Segretario Nostro, niente contro Principi, e buoni Costumi; concedemo Licenza a *Francesco Pitteri Stampatore*, che possi esser stampato, osservando gl'ordini in materia di Stampe, e presentando le solite copie alle Publiche Librarie di Venezia, e di Padova.

Data 19. Settembre 1732.

(Gio: Francesco Morosini Cav. Riff.
(Alvise Pisani Cav. Proc. Riff.
(Pietro Grimani Cav. Proc. Riff.

Agostino Gadaldini Segretario.

L'EMPEREUR


Non in multitudine exercitus victoria belli sed de cælo fortitudo est. Jo an. . . . Mac. . V. 19.

L'EMPEREUR VALENTINIEN I.

ARTICLE PREMIER.

Du pere & de la famille de ce Prince: Il confesse J.C. sous Julien.


GRATIEN pere des deux Empereurs Valentinien & "Valens, estoit né à Cibales dans la Pannonie, d'une famille fort mediocre. Sa force "qui estoit extraordinaire, '& son adresse dans les exercices du corps, le firent recevoir dans la milice, où il s'avança par divers degrez jusqu'à la dignité de Comte d'Afrique, dont il fut privé sur le soupçon qu'on eut "de quelque malversation. On ne laissa pas de luy donner long-temps aprés le commandement des troupes d'Angleterre; & estant sorti de cette charge avec honneur, il passa ensuite quelque tems dans le repos d'une vie privée, jusqu'à ce que Constance le depouilla de ses biens, parce qu'on disoit qu'il avoit receu chez luy Magnence qui passoit sur ses terres, "dans le temps qu'il travailloit déja à prendre la pourpre. Ce malheur ne l'empescha pas d'estre toûjours fort honoré dans les troupes; '& on pretend que sa consideration fut une des prin-

Marginalia: NOTE 1. &c. *furtorum.* *ad propositum festinantem.* Amm.l.30.p.428.a|Vict. epi.p.545.c. Amm.p.428.l. b|Vict.epi.

cipales causes qui les porta à choisir Valentinien son fils pour
Themi.or.6.p. 81.d. Empereur. 'Le Senat de Constantinople lui decerna une statuë
[l'an 364, dés le commencement du regne de Valens: Et il ne V.Valens § 1.
faut pas douter que celui de Rome ne luy ait fait le mesme
d|Byz.fam.p. 58. honneur.] 'Il estoit mort alors.
a Byz.f.p.58. Philg.l.8.c.16. a On ne dit point qu'il ait eu d'autres enfans que Valentinien
& Valens son cadet, 'ausquels on donne, comme à luy, la ville
p.117.Socr.l.4. c.1.p.210.b| de Cibales pour patrie [Valentinien doit estre né en l'an 321,]
Zos.l.3.p.734. b. b puisque quand il mourut le 17 de Novembre 375, il avoit 54 ou
b Amm.p.427. d|n.p.409. 55 ans. c Quelques uns luy donnent le nom de Flave, [commun à
tous ceux qui s'eleverent depuis Constantin,] & celui de Va-
Byz.f.p.58. lere. d On cite le premier de quelques medailles: [Je ne trouve
c Byz.f.p.58. d Bir.p.501.505 point surquoi on fonde le second.] e Il epousa en premieres
e Byz.C.Alex. p.132.c. noces 'Valeria Severa, dont il eut l'Empereur Gratien né en V.§ 15.
l'an 359. [Nous verrons dans la suite comment il epousa Justine,
Amb.ep 13.p. 204.g. mere de Valentinien II, & de trois filles.] 'Il estoit battizé,
f Socr.l.4.c.1. p.210.c. comme nous l'apprenons de S. Ambroise; f & il suivit toujours
le dogme Catholique de la foy de Nicée, [quoique la Pannonie
fust fort infectée de l'Arianisme.]

Zos.l.3.p.734. h. 'On pretend qu'il n'avoit aucune connoissance des lettres:
g Themi. or.6. p.71.c. g & Themistius semble avouer qu'il n'entendoit pas mesme le 1.
grec non plus que Valens. h Ausone ne laisse pas de luy attribuer
h Aus.eidy.18. p.339. de l'erudition. i Il embrassa la profession des armes, où la repu-
i Zos.p.734.b| tation de son pere, & son merite propre, le firent considerer.
Amm.p.428. b|Socr.p.210. c. Il y fit paroistre un grand cœur, & une grande connoissance
de la guerre; ce qui ne l'exempta pas de souffrir beaucoup de
Amm.l.16.p. 73.c.d. traverses. 'Constance le cassa en l'an 357, sur une calomnie du
General Barbation, & lui osta un corps de cavalerie qu'il com-
Phisg.l.7.c.7. p.93. mandoit dans les Gaules en qualité de Tribun. 'Philostorge
pretend qu'on eut quelque presage dans les Gaules qu'il seroit &c.
un jour Empereur; à cause de quoy Constance Prince extreme-
ment timide & soupçonneux, l'envoya servir en Mesopotamie
contre les Perses.

Thdrt.l.3.c.12. p.650.b|Soz.l. 6.c.6.p.644.c. d. Il eut sous Julien la charge de Tribun des Lanciers, ou des 2.
Joviens de la garde, qui devoient suivre par tout l'Empereur.
k Phisg.p.93| k D'autres le qualifient Comte des Cornets. L'histoire raporte κορνύτων.

Chr.Al.p.690. l Thdrt.p.650. c. a Themi.n.p.417. b or.6.p.83.a. 1 [Si son sixieme discours fait sur les deux Princes, est aussi prononcé devant eux, ou composé pour l'estre.] a Le P. Hardouin dit que Themistius mesme reconnoit qu'il n'avoit jamais vu Valentinien; & pour le prouver, il cite la page 168, [où je n'en trouve rien.] C'est sur cela qu'il dit que ce discours n'a esté fait qu'à la fin de 364. [j'aimerois mieux le fonder] b sur ce qu'il s'adresse quelquefois à Valens seul. [Ainsi il prouve encore plus directement de luy qu'il n'entendoit pas le grec.]

Oros.l.7.c.32.p. 218.a.d. 2. 'Orose dit *Scutariorum*.

NOTE 2. que dans ce temps là, ['lorsque Julien estoit à Antioche à la fin de 362,] cet apostat s'en alla dans un temple, accompagné de Valentinien, [qui à cause de sa charge l'y pouvoit suivre licitement, selon Tertullien.] 'Les ministres des idoles jettoient de l'eau sur ceux qui entroient dans le temple, comme pour les purifier. Valentinien qui en vit une goutte sur son habit, dit des injures à celui qui la lui avoit jettée, '& luy donna mesme un coup de poing. [a]On ajoute qu'il coupa, à la vuë de Julien, l'endroit de son habit où cette goutte estoit tombée, & le jetta. 'Julien à qui le philosophe Maxime fit peut-estre remarquer ce qu'il faisoit, [b]fut fort irrité de cette horreur qu'il témoignoit hautement pour l'idolatrie, [c] luy commanda de sacrifier, s'il ne vouloit perdre sa charge, & sur le refus qu'il en fit, [d]il le relegua dans un chasteau prés du desert, [e] c'est à dire à Thebes en Egypte selon Philostorge, ou à [f] Melitene en Armenie selon Sozomene. Il prit pour pretexte qu'il avoit mal gouverné les soldats de sa compagnie: car il ne vouloit pas qu'il eust la gloire de souffrir en qualité de Chrétien; comme s'il eust pu par là le priver des recompenses que Dieu promet à ceux qui le confessent devant les hommes.

c|Soz.p.644.d. Thdrt.p.950.b. a Soz.p.644.d. Zos.l.4.p.735.b. b Thdrt.p.650.c. c Oros.l.7.c.32.p.218.2.d. d Thdrt.p.650.c. e Phils.p.93. f Soz.p.644.645.

NOTE 3. ['On doute si Julien fit executer l'ordre de son exil, & s'il le depouilla de sa charge, comme presque tous les historiens le disent, ou si la necessité des affaires ne l'obligea point à le retenir dans le service comme Jovien,] 'en faisant neanmoins tout ce qu'il pouvoit pour le pervertir. [Mais on ne doute point que] 'Valentinien n'ait eu assez de generosité pour s'exposer à tout perdre avec joye, plutost que de perdre sa foy; 'sçachant qu'on gagne en perdant pour un Dieu qui peut nous donner infiniment plus que les hommes. 'S. Ambroise louë la constance avec laquelle il avoit confessé JESUS-CHRIST, [g] & avoit meprisé pour l'amour de la foy sous Julien, & la Cour, & les honneurs du tribunat. 'L'auteur du livre des promesses, dit qu'en meprisant le tribunat pour J. C, il s'acquit l'empire de la terre, & la vie eternelle dans le ciel, duë à un veritable Confesseur, [pourvu qu'il ne fasse rien d'indigne d'une qualité si glorieuse.]

Philg.p.93. Chr.Al.p.690. Oros.ut sup. Amb.ep.13.p.203.m. g div.c.2.p.113.b. Prof.pro.l.1.c.22.p.30.

'Lorsque Jovien fut parvenu à l'Empire, [en l'an 363,]par la mort de Julien, Lucillien son beau-pere mena avec luy dans les Gaules Valentinien alors Tribun, comme un homme d'une capacité & d'une fidelité à l'epreuve, pour y établir l'autorité du nouveau Prince. Mais dans une sedition qui s'eleva à Reims,

Amm.l.25.p.302.c|307.a.b.

Lucillien fut tué, & Valentinien n'echapa la mort que par la fuite. 'Estant revenu en Orient, il fut recompensé par Jovien de la charge de Capitaine de la seconde compagnie des "Ecuyers de la garde;& le laissa à Ancyre lorsqu'il en partit pour Constantinople, avec ordre de le suivre quelque temps aprés.

p.307.c. — *Scutariorum*

ARTICLE II.

Valentinien est elevé à l'Empire.

INDICTION VII. L'AN DE JESUS-CHRIST 364, DE VALENTINIEN 1.

"Jovianus Aug. & Varronianus, Consuls. V.Jovien § 7.

[VOILA l'état auquel estoit Valentinien, lorsque Jovien mourut"à Dadastane sur les confins de la Galacie & de la Bithynie, l'an 364, la nuit du 16 au 17 de fevrier.] 'Aprés sa mort l'Empire fut [neuf ou] dix jours sans Prince, durant que les principaux officiers [1]de la Cour & de l'armée cherchoient, pour lui succeder, un homme grave, sage, & que l'on connust depuis long-temps. Quelques-uns parlerent d'Equice Tribun de la premiere compagnie des Ecuyers de la garde, & de Janvier [2]Intendant des troupes dans l'Illyrie: mais on rejetta le premier comme trop "rude; & l'autre, parce qu'il estoit trop eloigné.

Ibid § 8. — Amm.l.26.p.310.a.b. — 1. — 2. — *asper.*

'Zosime, toujours favorable aux payens, dit que tout le monde se portoit à choisir Saluste[Second] Prefet d'Orient, qui estoit dit-il, le plus excellent homme de son tems, [& payen, "sans estre fort ennemi des Chrétiens;] mais qu'il s'excusa sur ce qu'il estoit trop âgé pour porter le poids des affaires: & que comme on vouloit nommer son fils, il dit qu'il estoi trop jeune & peu propre pour un état si relevé.

Zos.l.3.p.734.c. — V.Julien 10.

'Toutes les voix se réunirent enfin en faveur de Valentinien, comme d'un homme digne de l'Empire, & capable d'en procurer l'avantage: & personne ne s'opposa à sa nomination; en quoy Ammien reconnoist une inspiration particuliere du Ciel.

a|Amm.p.310.b.

'On écrit que le Prefet "second, Arinthée l'un des Generaux de l'armée, & Dagalaïfe[General de la cavalerie,] eurent beaucoup de part à son election, avec le Patrice Datien qui avoit esté"Consul en 358. [Jovien] l'avoit laissé dans la Galacie

Philg.l.8.c.8.p.113.|Chr.Al p.698. — &c. — V.Constance § 46.

1. *Potestatum civilium militiaque rectores.* Les premiers sont les Prefets du Pretoire, les Comtes des largesses & du domaine, le Maistre des offices, le grand Chambellan, les Patrices, &c.
2. *Curantem summitatem necessitatum castrensium*, Cela peut-il marquer ni le General, ni le Prefet.

à cause de sa vieillesse & de la rigueur de l'hiver ; & il écrivit de là pour conseiller de choisir Valentinien. 'Cette nomination se fit à Nicée, où l'armée qui avoit suivi Jovien, estoit passée [de Dadastane.] 'Dieu voulut ainsi rendre dés cette vie à Valentinien plus que le centuple de ce qu'il avoit quitté pour luy, comme il fait quelquefois, afin que les recompenses qu'il donne en ce monde, soient des gages de celles qu'il nous promet dans l'eternité. Phil.Amm. p.310.a. Ruf.l.2.c.2.p. 178|Thdrt.l.3. c.12.p.650.c.d| Prof.pro.l.1.c. 22.p.29.39.

'Durant que tout cela se passoit à Nicée, Valentinien estoit absent, '& à Ancyre, comme nous avons remarqué. Ainsi on luy envoya des deputez' pour [luy porter la nouvelle de sa nomination, &] le prier de se venir promtement rendre à l'armée. 'Il y arriva le 24 de fevrier : mais il ne voulut paroistre que le 26. Ammien conjecture' qu'il evitoit à dessein le 25, [par une superstition ridicule,] parce que c'estoit le bissexte : [& c'estoit peut-estre] parce qu'il faisoit difficulté d'accepter l'Empire ; comme on le dit dans le jeune Victor. [Il se resolut neanmoins bien-tost de se charger de ce poids :] '& le "26 de fevrier dés le matin, toutes les troupes s'estant assemblées à la campagne auprés de Nicée, Valentinien se presenta, fut prié de monter sur le tribunal qu'on avoit dressé, & là declaré Auguste. On le revétit aussi-tost de la pourpre & de la couronne, [c'est à dire du diademe,] au bruit des acclamations de toute l'armée. Zos.l.3.p.734. Amm.p.310.b. &c. c.d. &c. Vict.epi.p. 545.c. Amm.p.312.a. b|Idat.Chr. Alex Zos.l.3. Note 4. p.734.b.

[Ce bruit commençant à s'appaiser,] 'il voulut parler aux troupes. Et il étendoit déja la main pour commencer son discours, lorsque tous les soldats demanderent avec grand bruit qu'il prist à l'heure mesme un collegue, "ne voulant pas que l'Empire demeurast sans chef, comme cela venoit d'arriver [deux fois en peu de mois.]Des cris on sembloit estre prest d'en venir à la violence : & Valentinien ne craignoit rien tant. Cependant comme il estoit resolu & intrepide, il osa bien traiter quelques uns de ceux qui faisoient le plus de bruit, de seditieux & de brouillons ; '& aprés avoir remercié l'armée du choix qu'elle avoit fait de luy, 'il dit qu'il ne refusoit pas de prendre un collegue ; mais que comme il falloit faire ce choix avec beaucoup de precaution & de maturité, il ne vouloit rien precipiter : & ce discours soûtenu par l'autorité & l'assurance avec laquelle il le prononça, luy soumit tous les esprits. 'Divers historiens rapportent qu'il dit alors cette parole memorable : Il a dependu de vous de me donner l'Empire ; mais l'ayant une fois receu, c'est à moy & non à vous de juger ce qui est utile Amm.p.312.b. c. &c. d. p.313.2.b. Thdrt.l.4.c.5. p.665.b|Soz.l. 6.c.6.p.645.b| Philg.p.113.

Amm.p.312. 313. pour le bien public. 'Ammien luy fait dire quelque chose d'approchant. On le conduisit ensuite solennellement au palais; [&
Phisg.p.113. ce fut peut-estre en cette marche] 'qu'on le porta sur un bou-
Amm.l.20.p. 160.b. clier, 'comme on avoit fait Julien en le declarant Auguste". Note 5.



ARTICLE III.

Valentinien fait paroistre du zele pour le Christianisme par diverses loix.

[C'est ainsi que Valentinien fut elevé à l'Empire, de la maniere la plus glorieuse que jamais Prince y soit arrivé. L'état où il avoit esté jusqu'alors ne donne pas lieu de croire qu'il eust seulement la pensée d'aspirer à la puissance souveraine: & il est au moins certain qu'il ne pouvoit point l'avoir briguée, n'estant point à l'armée lorsqu'il fut elu. On ne trouve point non plus que ceux qui le choisirent aient rien regardé en luy que son merite; & on ne voit pas mesme qu'ils aient pu y considerer aucune autre chose. Ce qui lui est encore plus honorable, c'est qu'il paroist que de la part de Dieu c'estoit une recompense de la fermeté qu'il avoit fait paroistre pour la foy Chrétienne.

Aussi il eut soin de reconnoistre la main toute puissante dont
Socr.l.4.c.1.p. 210.c.d. il tenoit l'Empire, par la fidelité avec laquelle] 'il suivit toujours la verité Catholique, quoyque Valens son frere fust tombé dans l'Arianisme. On assure mesme qu'il la suivoit avec un grand zele, [ce qu'il temoigna particulierement "par la lettre qu'il V. les Ariens § 118.
Soz.l.6.c.12.p. 654.b.c. écrivit aux Eglises d'Asie & de Phrygie.] 'On croit que ce fut de peur de l'irriter que Valens cessa la persecution qu'il avoit commencée contre S. Athanase.

[Il fit aussi paroistre du zele contre les autres heretiques.]
Cod.Th.16.t. 5.l.3.p.113. 'Car il ordonna à Treves le deuxieme mars 372, que les docteurs des Manichéens seroient condannez à de grosses amendes, &
t.6.l.p.193. les lieux où ils instruiroient, ajugez au fisc. 'Il declara aussi, [contre les Donatistes,] par la loy donnée à Treves le vintieme de fevrier 373, que les Evesques qui reïteroient le battesme, estoient indignes du sacerdoce. [Nous verrons "autrepart ce V. Saint Damase. qu'il fit pour éteindre le schisme qu'Ursin avoit formé dans Rome contre Damase.]

Zos.l.4.p.735. c. 'Il fit une de ses premieres loix pour défendre tous les sacrifices nocturnes; ce que les payens mesmes ont reconnu estre
Cod.Th.t.3.p. 126.127. utile pour empescher beaucoup de crimes: '& cette loy peut bien estre celle que nous avons encore, datée du 9 septembre

364,'qui défend fur peine de la vie les ceremonies payennes, les fuperftitions magiques, & les facrifices qui fe font la nuit. [Il l'adreffa fans doute aux Prefets des Gaules & de l'Italie, en mefme temps que Valens] l'adreffoit à Second Prefet d'Orient. 9.c.16.l.7.p. 126.

'On croit qu'il fut auteur ou qu'il eut part au moins à celle de la mefme année, qui ofte aux temples des idoles tous les lieux & toutes les terres que les Empereurs Chrétiens leur avoient oftées pour les vendre ou pour les donner, & que Julien avoit reftituées aux démons. La loy ne rend pas neanmoins ces lieux à ceux que Julien en avoit privez, mais les ajuge au domaine du Prince. 10.t.1.l.8.p. 384.386.

NOTE 6. 'Il défendit "en 365 d'obliger les Chrétiens à garder les temples, 'ce que les payens faifoient, dit Baronius, pour empefcher les autres Chrétiens de les piller & de les demolir, ou fimplement pour faire infulte à noftre religion. 16.t.1.l.1.p.3. n.p.3|Bar.365. 43.

[Il fit plufieurs autres loix en faveur de la foy & pour l'honneur de la religion, comme nous le verrons en fon lieu.] 'Il fit paroiftre hautement la Croix & le nom de J.C. dans le principal étendar des armées appellé Labarum, d'où Julien l'avoit ofté, '& où Jovien avoit déja commencé à le rétablir. Bar.364.§10. 363.§125|Byz. fam.p.52.

NOTE 7. ᵃIl ordonna le 11 "juin 364, que toute perfonne qui auroit affez d'eloquence, & la vie [affez pure] pour inftruire la jeuneffe, pourroit former une nouvelle ecole, ou rentrer dans la chaire qu'il auroit quittée: 'ce qui fe raporte vifiblement à Poerefe & aux autres que Julien avoit obligez de quitter leurs chaires parcequ'ils eftoient Chrétiens. ᵃCod.Th.13. t.3.l.6.p.32. p.32.33|Bar. 364.§21.

'Conftantin avoit déja fait des loix pour établir la celebration du dimanche; & défendu aux particuliers d'y faire aucune action judiciaire. Valentinien renouvella ou amplifia mefme cette défenfe par fa loy du 20.avril["368, ou 370,] 'en ordonnant que les Officiers ne pourroient ce jour là faire aucune pourfuite contre les Chrétiens, 'ce qui excluoit mefme celles qui fe faifoient pour les interefts publics. 'Les loix "du 5.may 367, & du 6 juin 368, ordonnent de mettre hors des prifons, à caufe de la fefte de Pafque, tous les criminels, hormis ceux qui eftoient coupables des crimes enormes qui y font fpecifiez. 'Les autres Empereurs ont depuis fait la mefme chofe: mais Valentinien qui "avoit un profond refpect pour la fefte de Pafque, eft le premier qui leur en ait donné l'exemple. Au moins on ne trouve point qu'aucun autre l'ait fait avant luy. Cod.Th.8.t.8. l.1.p.590. NOTE 8. p.589. p.590. NOTE 9. 9.t.38.l.3.4.p. 271.273. p.272.273. *intimo corde celebramus.*

ᵃIl y a des difficultez & des fautes certaines dans la date de cette loy. Godefroy les examine. Cod.Th.t.3.p. 385.386.

Amb. ep. 13. p. 203. l. 'Saint Ambroise louë des loix de ce Prince [que nous n'avons plus,] lesquelles portoient que dans les causes qui regardoient la foy & l'ordre de l'Eglise, il falloit que le juge fust egal en dignité & en autorité à celui dont il estoit juge, c'est à dire que des Evesques ne devoient estre jugez que par des Evesques. Lors mesme, ajoute S. Ambroise, qu'un Evesque estoit accusé d'un crime personnel, & qu'il falloit examiner ses moeurs & ses actions, il a voulu que ses accusations "fussent reservées au jugement des Evesques. *pertinere.* m. 'Voilà, dit-il, quel estoit le sentiment de « ce grand Empereur, qui a fait paroistre sa foy par la constance « avec laquelle il a confessé J.C, & qui a fait loüer sa sagesse par « le bonheur dont l'Empire a joui sous sa conduite. «

Cod. Th. 11. t. 36. l. 20. p. 307. Un Evesque nommé Chronope ayant esté jugé par une assemblée de 70 Evesques, & "deposé, *ex Antistite.* en avoit appellé à un magistrat seculier nommé Claude, & avoit encore appellé de luy contre la disposition des loix. Valentinien declare donc par sa loy du 9 juillet 369, que puisqu'il a mal appellé, il sera contraint de payer l'amende ordonnée generalement en tel cas; mais que cette amende au lieu d'estre ajugée au fisc, sera distribuée aux pauvres; & qu'on en usera de mesme dans les autres affaires ecclesiastiques. p. 308. 1. 'On croit que cette amende estoit de 50 livres pesant d'argent. p. 307. 1. 'L'histoire ne nous fournit rien sur ce Chronope. ["Mais ce pouvoit bien estre un Evesque d'Afrique, NOTE 10. dont Claude estoit Proconsul en 369.

Ibid. Nous raportons à l'an 375,] 'la loy "ou la lettre que Valentinien adressa aux Evesques d'Asie & de Phrygie, pour ordonner qu'on preschast partout la foy Catholique, & défendre de faire aucun tort à ceux qui en faisoient profession: [ce qui eust pu donner la paix à l'Eglise d'Orient, si sa mort ne fust arrivée aussi-tost aprés.] V les Ariens §128 | note 94.

ARTICLE IV.

Valentinien ne se mesle point des disputes sur la foy; laisse une entiere liberté de religion.

[NOus aurions peut-estre plus de choses à dire de la pieté de Valentinien, s'il ne sembloit que la vuë du malheur de Constance l'a jetté dans une extremité opposée. Constance par un faux zele pour l'Eglise, l'avoit presque ruinée en se meslant de tout ce qui la regardoit, non comme un humble enfant

364, de Valentinien I. enfant de cette mere des Fideles, mais comme s'il en euft efté l'arbitre & le fouverain. Et il eft affurément difficile qu'un Prince fe mefle de quelque chofe fans y vouloir agir en Prince, c'eft à dire en maiftre abfolu. Valentinien ayant donc devant les yeux la jufte horreur de tant de crimes que Conftance avoit commis par cette voie, crut apparemment en devoir prendre une toute contraire, & fe mefler fort peu des affaires de la religion.]

'Sozomene dit qu'il avoit tant de pieté, & tant de refpect pour la religion, qu'il ne vouloit rien prefcrire aux Prelats, ni rien innover dans les regles de l'Eglife, non pas mefme pour des chofes qui paroiffoient fe pouvoir mieux faire, croyant, quelque grandes qualitez qu'il euft, que cela eftoit audeffus "de luy, & que ce n'eftoit point à luy à s'en rendre juge. Soz.l.6.c.21. p.665.c. — τῆς αὐτοῦ ἀξιωμασίας.

'Le mefme hiftorien raporte qu'au commencement de fon regne, & lorfqu'il eftoit encore en Thrace, aprés eftre parti de Conftantinople, [vers le mois de may 364,] quelques Evefques d'Orient luy parlant des difputes touchanr la foy, il répondit que c'eftoit aux Prelats à traiter ces queftions, & à s'affembler pour cela quand ils voudroient; & que pour luy qui eftoit laïque, il ne luy eftoit pas permis de fe mefler de ces fortes de difficultez. c.7.p.646.b.

'S. Ambroife cite auffi de luy, & loue cette parole, Que ce n'eftoit pas à luy à eftre juge entre les Evefques. Amb.ep.13 p. 204.g.

'Sozomene remarque encore, aprés Socrate, qu'il aimoit & favorifoit les Catholiques, mais fans faire de peine aux Ariens ni à aucune autre fecte des heretiques. Soz.c.6.p.645. d. Socr.l.4.c.1. 2.9.p.211.b| 247.a.

[a]Il laiffa dés le commencement de fon regne par des loix expreffes & aux heretiques & aux payens, la liberté de fuivre chacun ce qui lui fembleroit le meilleur, [a] Cod.Th.9.t. 16.l.9.p.128.

'fans inquieter & tourmenter perfonne à cette occafion, ni vouloir obliger] fes fujets par des edits menaçans, [comme a fait Conftance,] à fuivre la religion qu'il avoit embraffée, fe montrant comme neutre entre toutes les differentes religions: de quoy il a efté loüé par Ammien: & Themiftius loue la mefme chofe dans Valens. Amm.l.30.p. 433.a|Zof.l.4 p.736.a. Themi.or.12. p.156.157.

[b]Il laiffa fubfifter l'autel de la Victoire que Conftance avoit fait ofter du Senat de Rome, [& que Julien l'apoftat avoit rétabli,] [b] Sym.l.10.ep. 54.p.450.455| Amb.ep.11.p. 195.m.div.2.p 108.1.

[c]On pretend mefme qu'il ne fit pas executer la loy [du neuvieme feptembre 364,] par laquelle il avoit défendu les facrifices nocturnes, fur ce que Pretextat, [homme tres attaché au paganifme,] & alors Proconful de Grece, luy avoit reprefenté que cette loy eftoit tout à fait infupportable aux payens, & ruinoit leurs plus auguftes myfteres. Zofime qui raporte ce fait, [eft [c] Zof.l.4.p. 735.736.

Cod.Th.9.t.16.l.9.p.128.129. toujours suspect, surtout dans ce qui regarde la religion.] 'Mais nous avons encore une loy du 29 may 371, par laquelle il declare qu'il ne défend point ni la discipline des aruspices, ni tout autre exercice de religion permis par les anciens, pourvu qu'on n'y 12.t.1.l.75.p.415. meslast point la magie. 'Il donna mesme des privileges aux Pontifes des provinces, par la loy datée du 28 juin 371.

Lib.de temp.p.10. 'Il défendit neanmoins enfin les immolations des bestes, comme Libanius nous en assure, permet tant seulement l'encens: Cod.Th.16.t.6.l.2.p.194|t.5.l.5.p.116. '& le témoignage de Gratien, son fils, nous oblige aussi de reconnoistre qu'il publia des loix pour condamner [non seulement les Manichéens, 'comme nous l'avons marqué; mais encore] les V.§3. Donatistes, & mesme toutes les heresies generalement, & pour leur oster la liberté de tenir aucune assemblée.

ARTICLE V.

Reflexion sur cette conduite de Valentinien.

Bar.376.§3.4|371.§129-132 'BARONIUS blasme cette espece d'indifference que Valentinien sembloit avoir pour la foy Chrétienne & Catholique; & il pretend que ç'a esté la cause du malheur de sa famille, & de la mort funeste de Gratien & de Valentinien II. ses enfans. [Nous n'entreprenons point de juger de cette conduite de Valentinien, ni d'examiner s'il est à propos que les Princes se meslent peu ou beaucoup des affaires de l'Eglise. Il est certain d'une part que les interests de la religion leur doivent estre plus sensibles que ceux mesmes de leurs Etats. Ils doivent servir Dieu en Princes, en faisant ce qu'il n'y a que des Princes qui puissent faire, & en procurant autant qu'il leur est possible, qu'il soit servi de tous leurs sujets autant qu'il le doit estre.

Cependant en comparant d'autre part les avantages que l'Eglise a receus des Constantins & des Theodoses, avec les maux effroyables que luy ont fait Constance, Valens, mesme Theodose le jeune, & tant d'autres; on a quelque lieu de douter s'il ne luy seroit point plus avantageux d'avoir toujours des Princes qui ne se meslassent point de la religion, & qui se contentassent de faire observer partout les loix de la justice & de l'equité publique. S. Louis a peut-estre trouvé le juste milieu, d'avoir beaucoup de zele & d'application pour faire observer ce qui est constamment dans l'ordre de l'Eglise & dans les regles de la pieté, & de laisser aux Evesques la decision de toutes

364, de Valentinien 1. les choses douteuses & contestées, sans y prendre que peu ou point de part, en contribuant par ses prieres, ses aumosnes, & ses autres bonnes œuvres, à attirer la misericorde de Dieu sur l'Eglise, comme tous les Fideles sont obligez de faire dans ces tems fascheux.

Avec cela, comme il ne faut pas esperer que la moderation des bons Princes arreste jamais la malignité de ceux qui par erreur ou par de mauvais conseils seront ennemis de la verité; je ne sçay si la consideration des maux que ceux-ci peuvent faire en abusant de leur pouvoir, doit empescher les autres d'employer toute leur autorité en faveur du bien, pourvu qu'ils aient un grand soin de s'en instruire, ce qui ne leur est pas toujours aisé, & qu'ils ne combatent le mal que par des voies justes & legitimes, sans oublier jamais les loix de l'humanité qu'on doit mesme aux plus méchans.

Mais quelque regle qu'il faille observer dans une matiere si difficile, il faut avoüer que soit par une veritable prudence, soit par une fausse politique, Valentinien n'a pas toujours témoigné tout le zele qu'on eust pu attendre d'un Confesseur. Il est certain aussi qu'il fit une faute tres-importante, & trés-prejudiciable à son honneur & à sa conscience, aussi-bien qu'à toute l'Eglise, lorsqu'au lieu de chasser Auxence usurpateur du siege de Milan, V.S. Hilaire de Poitiers 16. 17. & Arien, non seulement [a]il le tolera dans ce siege si considerable, mais mesme il se joignit à sa communion, troubla l'Eglise par des edits rigoureux pour obliger aussi tous les autres à s'y joindre: & comme S. Hilaire s'opposoit à ce scandale avec sa generosité ordinaire, il luy donna ordre de quitter Milan. Cela arriva apparemment dés la fin de l'an 364.

Il semble aussi qu'ayant l'autorité que l'histoire luy attribuë sur l'esprit de son frere, il devoit surtout l'employer pour empescher Valens de declarer à l'Eglise Catholique une guerre aussi ouverte & aussi cruelle que celle qu'on sçait qu'il luy fit.] [a]Theodoret assure qu'il luy refusa du secours dans une guerre, Thdrt l.4.c. 28.p.702.b.
V. Valens note 14. comme à un ennemi de Dieu: [mais ce fait n'est pas aussi certain qu'il luy seroit honorable.] Il fit beaucoup de tort à l'Eglise en epousant Justine sa seconde femme, qui estoit Arienne, & dont nous aurons sujet de parler amplement dans l'histoire de Saint Ambroise. C'estoit neanmoins une faute excusable, [si mesme c'estoit une faute,] [a]puisque tant qu'il vécut, Justine cacha Ruf.l.2.c.15.p 184.
toujours son heresie. [b]S'il falloit croire ce que Socrate dit de [b] Socr.l.4.c.31 p.249.250.
ce mariage, [le mepris des regles de l'Eglise qui défendent de

s'allier avec des heretiques, n'auroit pu eftre que la moindre des fautes qu'il auroit faites en epoufant cette Arienne. Mais on ne convient nullement de ce qu'en dit cet hiftorien.]

Cod.Th.13.t.1.l.5.p.8. 'On croit que par fa loy du 17 avril de la premiere année de fon regne, il ofta aux Ecclefiaftiques qui trafiquoient, les immunitez que Conftance leur avoit données. [Nous verrons encore qu'il fit d'autres loix peu favorables & peu honorables au Clergé.]



ARTICLE VI.

Excellentes qualitez de Valentinien.

[AVANT que de voir quel a efté Valentinien dans le gouvernement civil de l'Empire, il faut marquer ce que l'hiftoire nous apprend de fes qualitez naturelles.] 'Il avoit le corps bien compofé fort & robufte, un port & une mine vrayment royale. [a]Il parloit fort aifément, & neanmoins il parloit peu, mais avec fageffe, & mefme avec eloquence. [b]Il fe divertiffoit quelquefois à faire des vers, mefme eftant Empereur. [c]Il eftoit propre, mais fans luxe & fans fuperfluité. [d]Il avoit auffi beaucoup de memoire, de genie, & de l'adreffe pour les arts, "& pour quantité de petites chofes; ce qu'on remarque auffi d'Adrien. [e]Ammien lui donne la gloire d'avoir efté extremement chafte, & d'avoir mefme arrefté par fon exemple les dereglemens de la Cour.

Amm.l.30.p.433.b.Vict.epi|Cedr.p.309.a. — &c. — a Amm.p.433.a. — b Auf.eidy.28.p.339. — c Amm.p.433.a. — d p.432.433| Vict.epi. — e Amm.p.432.c. — &c.

'On luy attribuë un grand cœur, qui paroiffoit toujours audeffus de fes emplois, & digne d'un état plus relevé que celuy où il eftoit; 'un efprit "vif, aifé, adroit, & plein de feu: [f]en forte neanmoins qu'on le louë principalement comme un homme grave, meur, ferieux, plein de vigueur & d'autorité. [g]Symmaque l'appelle un Prince "tres vigilant, qui donnoit plus au folide qu'à l'apparent & au populaire. [h]Aufone luy donne pour caractere une gravité pleine d'autorité & de majefté. [i]Sa gravité alloit jufqu'à l'aufterité & à la rudeffe, felon Cedrene: [k]& on convient qu'il eftoit naturellement plus porté à la feverité qu'à la douceur: [l]ce qui n'empefche pas qu'Aufone ne le louë d'avoir eu une grande bonté, un abord civil & affable, & une feverité moderée. 'Il favoit fort bien trouver le meilleur avis, le foûtenir & combatre le contraire, 'parler & agir avec prudence, [m]prendre toutes les precautions neceffaires pour ne pas s'engager legerement en fe preffant trop.

Socr.l.4.c.1.p.210.c. — Amm.p.429.c.d|Vict.epi. — expeditus. — f Amm.p.428.c|l.26.p.312.c. — g Sym.l.10.ep.27.p.409. — diligentissimus & serius — h Auf.conf.p.403. — i Cedr.p.309.a. — k Amm.p.429.d|Vict.ep. — l Auf.conf.p.406. — Amm.p.432.d.Vict.epi. — m Amm.p.417.d|l.27.p.351.a.

'Depuis qu'il fut devenu Empereur, il fut fort exact à ne point donner les grandes charges à des personnes indignes ; & on ne vit point durant son regne vendre les offices & les gouvernemens des provinces, si ce n'est peut-estre au commencement qu'il n'avoit pas encore le loisir de s'y appliquer: [& c'est ce qui aura pu donner lieu] à Zosime de l'accuser d'avoir donné les charges à tous ceux qui les demandoient, sans aucun discernement du merite: mais il ajoute en mesme temps que quand un officier estoit convaincu de quelques fautes, il estoit puni sans misericorde; 'ce Prince estant un ennemi irreconciliable des vices,[a] & il disoit souvent que la justice est la premiere chose qu'on demande à un Souverain [Nous verrons dans la suite,][b] ce qu'on dit de la punition de Rhodane grand Chambellan.[c] Ce qui luy donnoit plus d'autorité pour regler les autres, c'est qu'il savoit tenir ses parens dans le devoir ; & il n'en eleva aucun à de grandes charges hormis son frere.

Amm.p.432. d|Suid.8.p. 347.a.

Zos.l.4.p.735. c.

Vict.epi|Suid. p.347.a. a Zon.p.25.c. b p.26.b|Chr. Alex.p.700| Suid.6.p.706. 707. c Amm.p.432. c.

'Ammien releve extremement sa science militaire, [qui avoit beaucoup paru dés devant qu'il fust Empereur.][d] Zosime la reconnoist aussi, quoiqu'en taschant de la rabaisser.[e] Il estoit egalement habile à se défendre & à attaquer.[f] Ammien s'étend beaucoup sur cela; & il dit qu'il n'y a point d'ennemi si deraisonnable, qui ne soit contraint de reconnoistre la prudence & la vigilance infatigable avec laquelle il s'appliquoit au bien de l'Etat, & à l'assurer contre les courses des barbares. 'Il eut grand soin de fortifier les frontieres, d'y faire bastir de bons chasteaux, de remplir les anciennes troupes, d'en lever de nouvelles, & de leur apprendre si bien tous les exercices de la guerre, qu'il les rendit redoutables aux peuples voisins.

p.428.429. 432.d|Suid.8. p.347.a. d Zos.p.736.b| 742.a|744.c. e Amm.p.432. d. f p.428.429.

p.428.d|Zos. p.742.a.b.

'Il soulageoit extremement les peuples, dit Ammien, & diminuoit les tributs autant qu'il pouvoit : 'ce qui s'accorde fort bien avec le jeune Victor, qui dit qu'entre tous les vices, il haïssoit & punissoit particulierement l'avarice. 'Il voulut une fois obliger 'les bourgeois de Rome à quelques fonctions onereuses; Neanmoins ayant sceu qu'ils s'en plaignoient avec liberté, ce Prince nullement populaire, mais sage, abandonna son dessein, & les laissa jouir de leur franchise ordinaire. 'Il ne laissoit pas de prendre soin que l'Epargne fust toujours fort bien fournie, mais par des voies justes, qui [n'accablassent point les peuples.] Un auteur anonyme louë les loix qu'il a dressées. 'Enfin, dit Ammien, il avoit de si excellentes qualitez, que si tout eust esté egal en luy, il eust paru aussi grand que Trajan & Marc Aurele.

Amm.p.432.b| Vict.p.651.

Sym.l.10.ep. 27.p.409.

corporatos.

Suid.p.346. 347.

p.346.f.

Amm.p.432.b

ARTICLE VII.

Divers defauts de Valentinien.

[CE Prince, quelque excellent qu'il fust, avoit donc aussi ses
Amm.27.p.351.b. defauts, entre lesquels on peut conter] 'la bonne opinion qu'il avoit de luy-mesme, s'imaginant estre plus clairvoyant que tous les autres : ce qui l'ayant un jour engagé à chercher un nouveau chemin pour attaquer les ennemis, il y pensa perdre
p.348 a. la vie. 'Il se piquoit d'estre fort "éclairé & fort circonspect : & il *e antissimus*
ignoroit neanmoins de tres-grands maux, ausquels il eust dû remedier, se laissant tromper par ceux qu'il croyoit les plus
l.30.p.432.d. dignes de sa confiance, qui en estoient les plus indignes. 'Car quelque soin qu'il apportast pour bien choisir ceux à qui il
Vict epi.545.f. vouloit donner les charges, 'il tomba neanmoins dans le malheur [ordinaire des Princes,] de mettre sa confiance en des personnes fourbes & infideles, qu'il croyoit estre les plus fideles & les plus sages. Un auteur écrit que s'il eust pu eviter cet écueil, & avoir auprés de luy des ministres eprouvez & habiles pour luy dire la verité, on eust assurément vu en luy le modele d'un
Amm. Prince acompli. 'On peut voir ce que l'histoire dit d'Ursace, de Remi, & de Leon, qui se succederent l'un à l'autre dans la charge de Maistre des offices, & combien Remy luy fit commettre de crimes dans l'affaire du Comte Romain.

l.27.32.p.348.b|423.c|43.b.c. 'Ammien l'accuse d'avoir puni avec une extreme rigueur les plus petites fautes des simples soldats, & d'avoir esté trop indulgent à l'égard des grands officiers, sans oser mesme leur faire une reprimende un peu forte, quoiqu'on ne manquast pas de luy en faire quelquefois des plaintes ; ce qui entretenoit leurs
Zos.l.4.p.735.c. vices, & causoit ensuite d'étranges desordres. 'Nous avons vu neanmoins que selon Zosime mesme, il punissoit severement les fautes des officiers : [mais il avoit peut-estre plus de foiblesse
Amm.l.27.p.348.a. pour les officiers militaires ;] 'car on se plaint qu'il a trop favorisé les gens d'épée, & qu'il a commencé le premier à les elever avec excés. [On ne voit point en effet qu'il ait seulement fait aucune recherche ni de "la trahison que ses Generaux firent V.§13.
aux Saxons en l'an 370, ni de l'assassinat de Gabinius Roy des V.§30.
p.349.d. Quades en l'an 374.] 'Mais il semble qu'il ait luy mesme pris part à la mort de Vithicabe, tué en 367 par un de ses gents que les Romains avoient gagné pour cela : [ce qui estoit une perfidie

plus indigne encore d'un Chrétien que d'un Romain.]

'S. Jerome dit que pour le reste il estoit excellent Empereur, semblable à Aurelien; mais que sa trop grande severité & son epargne,' passoient dans l'esprit de quelques uns pour cruauté & pour avarice: 'ce qui avoit aussi fait un grand tort à la reputation "d'Aurelien. [a] Ammien qui remarque le soin qu'il avoit de soulager les peuples, [b] le represente neanmoins comme un Prince insatiable d'argent, & qui sous pretexte des besoins de l'Etat, fort affoibli par la guerre de Perse, s'efforçoit de s'enrichir par toutes sortes de moyens justes ou injustes, comme par les confiscations des personnes les plus accommodées. [Ammien est suivi par Zosime,] 'qui dit que sur la fin de son regne il parut tout different de ce qu'il avoit esté au commencement, & qu'il se rendit odieux à tout le monde par ses levées extraordinaires qu'il exigeoit avec une rigueur insupportable. [Mais je ne sçay si Zosime n'auroit point voulu parler] 'des exactions qu'Ammien dit avoir esté faites par Probe à l'insçeu de Valentinien, qui ne les apprit qu'à l'extremité de sa vie, de sorte qu'il n'eut pas le loisir de les arrester & de les punir.

Hier. an. 366. Amm. l. 30. p. 431. a. V. son titre §4. a p. 432 b. b p. 423. d|430. 431. Zos. l. 4. p. 744. c. Amm. p. 424. b

[Quoique ce fust un homme tout militaire,]& qu'il témoignast beaucoup de mepris & d'aversion pour les timides, on assure neanmoins qu'il s'effrayoit dans les surprises jusqu'à en pallir, souvent sur de faux avis: de sorte que quand on le voyoit fort en colere, ses Officiers luy venoient dire exprés qu'on avoit appris quelque mouvement des ennemis; & en mesme temps il s'appaisoit, & devenoit, dit-on, aussi doux que Tite Antonin.

l. 30. p. 431. 432.

[Ce defaut est bien moins considerable que ce] 'qu'on luy reproche, d'avoir esté jaloux & envieux comme Adrien [& Tibere,] du bien que faisoient les autres, voulant seul avoir la gloire d'exceller en toutes choses. [On ne dit pas neanmoins que cela luy ait fait faire aucune faute considerable.]

p. 431. d|Zos. l. 4. p. 744. d.

ARTICLE VIII.

Severité excessive de Valentinien: Il passe cependant pour un grand Prince.

[RIEN n'a rendu si odieux le nom & la memoire de ce Prince, que sa rigueur excessive,] 'à laquelle la chaleur de son temperament le portoit.[c] Il estoit severe, prompt, vehement, grand ennemi des vices: & il ne sçeut pas retenir ses

Amm. l. 30. p. 429. d. c p. 423. c|Vict. epi.

inclinations naturelles dans de justes bornes, en n'employant
Amm.p.431.c. la severité que dans des occasions necessaires. 'Il avoit sans cesse à la bouche cette maxime, Qu'on ne peut bien gouverner un
p.429.d. grand Etat sans severité. 'Mais il oublioit que toutes les extre-
p.430.c. mitez sont dangereuses, '& que le dernier refuge des affligez doit estre la bonté du Prince.[Un Empereur Chrétien devoit encore se souvenir qu'estant exposé à faire d'autant plus de fautes qu'il estoit plus puissant & plus elevé, il ne pouvoit esperer la misericorde dont il avoit besoin pour luy, qu'à proportion de celle qu'il auroit exercée envers les autres.]

Hier.an.366. 'S. Jerome a remarqué, comme nous avons vu, cette severité de Valentinien, que l'on comparoit à la cruauté d'Aurelien.
Sulp.dial.2.c.6 p.289. [Elle l'a fait]'appeller par S. Suplice Severe un esprit "dur & *immitis.*
a Aus.conf.p. 376. superbe.[a] Ausone en parlant mesme à Gratien fils de ce Prince, avoüe que sous le regne precedent, le palais estoit plein de terreur, & les assemblées des magistrats pleines d'inquietude,
Amm.l.27.29. 30.p.345.396. 397.399.430. de plaintes, & de tristesse. 'Ammien en parle tres amplement [b] & jusques à donner lieu de croire, comme il l'a reconnu, qu'il
b l.29.p.397.a. recherchoit à dessein tout ce qu'il pouvoit pour exagerer les
b.l.30.p.430.a. défauts de ce Prince d'ailleurs excellent. 'Il dit qu'il ne se lassoit point de faire tourmenter ceux qu'on mettoit à la question; quelquefois jusqu'à leur faire perdre la vie dans la torture; que jamais il n'a changé une sentence de mort en quelque peine
l.27.p.345.346 plus douce; 'qu'il renvoyoit toujours les affaires aux juges mes-
p.346.a. mes que l'on recusoit; 'qu'il condannoit à la mort les debiteurs
l.29.p.397.b. lorsqu'ils ne pouvoient pas payer. 'Il raporte une chose qui marque bien un esprit naturellement porté à la cruauté,[& qui assurément est bien eloigné de la douceur qui doit estre dans
l.29.p.397.b. un Prince, sur tout dans un Chrétien.]'C'est qu'il avoit deux ourses extremement carnacieres, dont il avoit "un soin tout *&c.* particulier; & que mesme il voulut qu'on en laissast aller une, comme pour recompense d'avoir dechiré un grand nombre d'hommes.

l.27.p.345.a. 'Il tascha au commencement de son regne, 'de moderer l'impetuosité de sa colere: mais comme la douceur qu'il faisoit paroistre n'estoit point naturelle, elle ne fut pas aussi de longue durée,[n'estant pas aisé de faire sans cesse violence à la nature.]
a.b. 'Aussi Ammien remarque que cet esprit de colere & de rigueur qu'on voyoit en luy, venoit effectivement de mollesse & de foiblesse de cœur. [Mais c'est une foiblesse qui ne se guerit que par la force de la grace, & non par l'effort d'un courage humain,

humain, dont ce Prince manquoit moins que personne.]

'Zosime dit que la maladie qu'il eut, comme nous verrons, peu aprés son election, augmenta beaucoup le penchant qu'il avoit déja à la cruauté & à la colere. 'Ammien raporte plusieurs exemples pour justifier ce qu'il dit de la severité excessive & souvent injuste de ce Prince. [Nous en pourrons marquer les principaux dans la suite selon qu'ils se rencontreront dans l'ordre du temps. Zos.l.4.p.734.c. Amm.l.29.p.396.&c.

Il faut sans doute rejetter une partie des fautes qu'il commit en ce point, sur ses mauvais ministres qui lui deguisoient la verité, comme on le voit par l'histoire du Comte Romain. Mais c'est une grande marque de la colere de Dieu & sur les peuples & sur les Princes, quand les Souverains n'ont auprés d'eux que des personnes qui les trompent : Et cela n'arrive guere que parce qu'ils veulent estre trompez.] 'Leur autorité fait qu'il n'y a point d'ennemi qui ose censurer leur conduite : Et comme ils ne donnent point la liberté à ceux qui les aiment, de trouver à redire à leurs actions & à leurs desseins, [le moyen qu'ils croient faire des fautes, lorsqu'ils ne voient personne qui ne les loue ?]'Le faste dont ils sont aussi penetrez qu'environnez, leur persuade que tout leur est permis,[que tout ce qu'ils veulent est saint, que tout ce qu'ils pensent est sage,] 'que tout ce qu'ils font est la souveraine vertu: & l'unique chose qu'on n'examine point dans leurs conseils, c'est s'ils ont raison de faire ce qu'ils entreprennent. l.27.p.346.a. a|l.30.p.438c. l.27.p.346.a.

[Une chose qui peut neanmoins marquer que Valentinien estoit bien éloigné de cette cruauté noire & maligne de Tibere, & qu'il estoit capable de souffrir la liberté de ses amis, s'il eust esté assez heureux pour en trouver qui l'aimassent veritablement,]'c'est que le General Dagalaïse luy ayant dit un jour, comme nous allons bien-tost voir, une parole assez libre, & qui le blessa, non seulement il n'en témoigna rien pour lors, [mais il retint toujours cet officier auprés de lui, s'en servit dans les guerres, & l'eleva au Consulat.] 'Eupraxe qu'il fit Questeur en 367, lui parloit "avec une entiere liberté pour la justice ; [& on ne dit point qu'il soit tombé pour cela dans sa disgrace. Mais qu'est-ce qu'un ami contre cent flateurs? l.26.p.314.d. l.27.p.344.b|345.c.d. & c.

Quelques mauvaises qualitez qu'ait euës Valentinien, il paroist que les bonnes l'ont emporté dans le jugement de la posterité.] 'La pluspart des historiens n'en parlent qu'avec eloge. ᵃCedrene veut mesme nous persuader que sa severité ne venoit que de n.p.410. ᵃCedr. p.309. b.

son amour pour la justice, & en suivoit toujours les regles.
Amm.l.26.p.330.c. [Ammien qui en dit tant de bien & tant de mal ;] 'quoiqu'il le mette beaucoup audessous de son Julien, dont il veut qu'il fust
L.29.p.397.b. jaloux, 'ne laisse pas de reconnoistre qu'il avoit esté "tres-utile à commodissimus.
Amb.ep.13.p.203.m. l'Etat. 'S. Ambroise dit aussi que l'Empire avoit fleuri par sa sagesse. [Le jeune Victor en parle avantageusement.] a Sozomene
a Soz.l.6.c.36.p.695.c.d. dit qu'il "avoit tres-bien gouverné l'Etat, & avec beaucoup de gloire. ἐυμάλα ἐπιεικῶς
Amm.an.p.481.a. 'Un ancien auteur dit que le grand Theodoric avoit merité d'estre appellé un second Trajan & un second Valentinien, ayant tasché de rendre son regne semblable au leur.



ARTICLE IX.

Valentinien associe Valens à l'Empire: Ils sont tous deux malades.

[APRE'S avoir raporté ce que l'antiquité nous apprend de l'esprit & des mœurs de Valentinien, il faut continuer l'histoire de ses actions. Il avoit, comme nous avons dit,
Amm.l.26.p.314 e|Zos.l.3.4.p.734.b.d. esté declaré Empereur à Nicée le 26 de fevrier.] 'Il donna aussi-tost les ordres pour partir le 28, & marcher vers Constanti-
b Amm.p.314.d. nople : b sa marche fut promte, & il fit son entrée à Nicomedie
c p.315.a. le premier de mars. c Il y donna à Valens son frere la charge de "Connétable ou grand Ecuyer, avec le titre de Tribun : & quand il fut arrivé à Constantinople, il le declara Auguste "le stabulo suo pr æfecit NOTE 11.
Idat.chr.Al.p.698. 28 de mars La ceremonie s'en fit "en un lieu prés de Constantinople, 'appellé Hebdomon ou le Settiéme, à cause qu'il estoit in suburbano.
Cang.de.C.l.2.p.140.141.172.173. à sept milles [c'est à dire à prés de trois lieuës] de la ville, 'comme divers auteurs l'assurent. C'estoit une espece de bourg sur la mer du costé du midi, où il y avoit un palais, & plusieurs
Amm.n.p.316. eglises. 'Depuis Valens les Empereurs furent ordinairement
Themi.or.6.p.83.a. couronnez en ce mesme lieu. 'Valens dés la premiere année de son regne y fit faire divers embelissemens, au nombre des-
Cang.p.140. quels on met le tribunal [ou le throne] 'celebre, qui fait qu'on a quelquefois appellé ce lieu le Tribunal.

Amm.p.314 d. 'Ammien dit que Valentinien ayant tenu un grand conseil à Nicée aussi-tost qu'il fut Empereur, pour savoir qui il prendroit pour collegue ; & personne ne voulant s'ouvrir sur cela, le Ge-
d|Cedr.p.309.b. neral Dagalaïfe luy dit avec beaucoup de liberté. Si vous ai- «
mez vostre famille, vous avez un frere ; si vous aimez l'Etat, "il « quære
faut chercher [avec soin une personne capable de le bien con- « quem vestias.
Amm.p.315.a. duire.] 'Ammien ajoute que lorsqu'il se fut declaré en faveur

de son frere, tout le monde donna de grands eloges au choix qu'il avoit fait, parce que personne n'osoit y trouver à redire, [Cela marque assez qu'on ne trouva pas l'elevation de Valens avantageuse à l'Etat; & elle le fut encore moins à l'Eglise, Valens s'estant declaré le défenseur de l'Arianisme [Mais c'est ce que Valentinien n'avoit pas lieu de presumer.] 'S'il est vrai que Valens suivist alors les dogmes apostoliques [du Concile de Nicée,] comme l'écrit Theodoret. A l'égard de l'Etat, quelques defauts qu'eust Valens, ['Ammien le met entre les bons & les méchans Princes:]& sa promotion fut au moins utile en ce qu'il demeura toujours parfaitement uni à son frere. [Ammien remarque en divers endroits qu'il n'entreprenoit rien sans le consulter,]'& qu'il luy obeïssoit mesme [moins comme un frere à son aisné, que] comme un sujet à son Prince. Thdrt.l.4.c. 11.p.674.b. Amm.l.30.p. 428.c. l.26.p.315.b. d.

[C'estoit la coutume que]'toutes les villes deputoient à tous les nouveaux Empereurs, & leur envoyoient des couronnes d'or. Eunape écrit que Valentinien ne se hastoit point de leur ἀπεφαίνετο répondre rien"de precis [sur toutes les demandes qu'elles lui faisoient,] mais leur promettoit à toutes de le faire dans peu de temps. [Cela ne s'éloigne pas du caractere serieux, grave, point empressé, & peu populaire qu'Ammien lui donne.] Eun.leg.p.18. a.b.

Je ne sçay s'il ne faut point mettre entre les premieres actions Conc.t.4.p.
NOTE 12. "des deux freres, ['le rescrit qu'ils donnerent en faveur de la ville de Nicée à cause de l'election de Valentinien qui s'y estoit faite]. Ils lui confirmerent le titre de metropole, que d'autres lui avoient déja donné, & l'egalerent [pour l'honneur] à celle de Nicomedie, sans prejudice neanmoins des droits de cette derniere, qui demeuroit toujours la premiere & la veritable metropole de la Bithinie, comme ils le declarerent par un rescrit posterieur. 714.715.

&c. 'Les nouveaux Grecs disent"que Valentinien fit quelque re- Cod orl.C.p.
1. glement à Constantinople sur la mesure du blé, 'plus favorable au peuple qu'aux marchans; à quoi un marchand n'ayant pas voulu obeïr, il lui fit couper la main droite, ou mesme toutes les deux mains, pour donner exemple aux autres, & les fit exposer publiquement. 25.b.c|35.b.c. 87.88|m.p.179.

NOTE 13. 'Les deux freres regnoient "ensemble dans une entiere tranquillité, lorsqu'ils tomberent tous deux malades d'une fievre longue & violente. On s'imagina que cela pouvoit venir de quelques sorcelleries des amis de Julien, & on en fit informer Amm.l.26.p. 315.b.c.Zos.l. 4.p.734.735.

1. Il vouloit ce semble qu'on vendist le boisseau comble, & le marchand le vendit ras.

par Urface Maistre des offices, homme*fort dur, & par Juvence alors Questeur. Ammien dit que cette recherche dissipa bientost le bruit qui l'avoit causée, & qu'il ne se trouva pas mesme d'indice que personne eust rien tenté contre la santé des Empereurs. 'Neanmoins la chose alla plus loin selon Zosime, parce que les deux Princes estoient d'ailleurs assez ennemis de ceux que Julien avoit aimez. 'Il y eut des denonciations contre des personnes illustres: mais le Prefet Saluste [Second] "les detourna avec son adresse & sa prudence ordinaire.

* crudo.

Zos.l.4.p.735.a.

p.734.d.

" διέλυσε.

p.735.a.b|Eun.c.5.p.82.83.

'Les philosophes Prisque & Maxime qui avoient esté les premiers dans la confidence de Julien, furent neanmoins amenez prisonniers à Constantinople. Prisque fut aussi-tost renvoyé en Grece comme innocent, [& tout le malheur tomba sur Maxime,] contre qui tout le monde crioit & à la Cour & parmi le peuple. On pretendoit mesme qu'il avoit travaillé à ruiner Valentinien dans l'esprit de Julien, à cause de son zele pour le Christianisme.'Il fut condanné à une grosse amende, & à tenir prison jusqu'à ce qu'il l'eust payée, ce qui le fit souffrir longtemps.'Zosime dit que l'application des deux Empereurs aux affaires de l'Etat, & au partage qu'il falloit faire de l'Empire, fit enfin cesser ces poursuites.

V. Julien § 35.

ARTICLE X.

Valentinien laisse à Valens l'Empire d'Orient & pretend l'Occident pour luy: De Terence gouverneur de Toscane, & d'Orfite Prefet de Rome.

Amm.l.26.p.315.d.

Cod.Th.chr.p.69.

p.69|Amm.p.315.316.

L'HIVER estant donc [entierement] passé, les deux Empereurs[gueris de leur maladie,] [1] quitterent Constantinople, & vinrent à Andrinople, 'où ils estoient le 29 d'avril. Ils n'en partirent qu'aprés le 13 de may, pour aller à Philippople, à Sardique, & enfin à Naïsse [dans la Dace.] Ils y estoient le 3 de Juin, & y demeurerent encore plus de 15 jours, 'soit à Naïsse mesme, soit à Mediane, qui estoit un chasteau"à une lieuë de la ville.

1. NOTE 14.

" tertio lapide.

Amm.p.316.a.

a|302.c|307.c.

a p.314.d|316.a.

'Ce fut dans ce chasteau qu'ils partagerent entre eux les armées & les principaux officiers de l'Empire. Valentinien prit pour lui 'Jovin General des Troupes des Gaules, a& Dagalaïfe

Phot.c.258.p.1438.f.

1. 'La vie de S. Athanase dans Photius, dit que Valentinien ne demeura qu'un mois à Constantinople. [C'est bien peu; & ce mois pourroit bien venir de celui que Socrate met entre l'election de Valentinien & celle de Valens. Quoi qu'il en soit, cette vie de S. Athanase n'a aucune autorité.]

General de la cavalerie, leur conservant les charges que Julien avoit données au premier, & Jovien au dernier. Jovin avoit l.21.22.p.191. d|205.d.
esté d'abord General de la cavalerie dans l'Illyrie, ᵃ& Dagalaïse Comte des domestiques sous Julien. [Nous parlerons ᵃl.21.p.187.d.
souvent de l'un & de l'autre dans la suite, aussi-bien que d'Equice,] à qui [Valentinien] 'donna alors le commandement des l.26.p.316.b.
troupes de l'Illyrie sous le titre de Comte; mais non sous celui de Maistre[ou General,] 'qu'il eut neanmoins dés l'année suivante. ᵇ On voit par une inscription de l'an 370, qu'il avoit p.317.a. ᵇGrut.p.1643.
alors le titre de General de l'une & l'autre milice,[c'est à dire
&c. de l'infanterie & de la cavalerie.] 'Il fut "Consul en 373 [Il ne Cod.Th.t.6.
1. le faut pas confondre avec] ᶜEquice parent de Valens, & son p.358. ᶜAmm.l.31.p.
¹ Curopalate, qui n'estoit que Tribun en 378. 460.b.

'Mamertin fut aussi conservé dans la Prefecture d'Illyrie[que l.26.p.316.b.
V. Julien § 10. "Julien lui avoit donnée dés 361,]& mesme dans celle de l'Italie & de l'Afrique, 'que le mesme Julien y avoit ajoûtée[depuis.] Sym l.10.ep. 53.p.448.
ᵈGermanien estoit Prefet des Gaules à la fin de cette année. ᵈAmm.p.316.
[On ne dit point de qui il avoit receu sa charge: Mais c'estoit b.
de Jovien ou de Valentinien,] 'puisque Saluste estoit encore l.23.p.244.c.
Prefet des Gaules, lorsque Julien entra en Perse. 'Julien lui l.21.p.187.c.
Note 15. avoit fait exercer la mesme charge [en 361,] "mais par une simple commission, jusqu'à ce qu'il l'eust donnée à Saluste.



[Tout ceci nous fait voir qu'il ne se faut pas arrester à ce que dit Zosime,] 'de l'aversion que Valentinien & Valens avoient Zos.l.4.p.735.
pour tous les amis de Julien; [& qu'il se trompe entierement,] a.
'lorsqu'il pretend que tous ceux que Julien avoit elevez aux b.c.
charges, furent cassez en ce temps ci, hors Victor & Arinthée Generaux d'armée en Orient.

'Les deux Empereurs partagerent aussi entre eux les provinces de l'Empire en la maniere que Valentinien le trouva bon. c.d|Philg.l.8. c.8.p.114.
Il laissa à son frere l'Orient, c'est à dire toute l'Asie, avec l'E-
2. gypte & la Thrace, & prit pour luy ² l'Illyrie, l'Italie, les Gaules, l'Angleterre, l'Espagne, & l'Afrique, c'est à dire tout l'Occident. 'Ils firent ce partage partie[à Naïsse ou] au chasteau de Amm.l.26.p.
Mediane, partie à Sirmich, où ils vinrent ensuite, & où ils se 316.a.b|Philg.
separerent pour aller l'un à Constantinople, & l'autre à Milan. p.114.
'Nous avons une loi datée de Sirmich le 5 de juillet. ᵉ On voit Cod.Th.chr. p.69.

1. *a cui tunc erat cura palatii commissa.* C'est ce qu'on a depuis appellé Curopalate, & qui est ᵉp.70.
devenuë une des premieres dignitez de l'Empire de CP. Mais on ne sçait pas bien quelles en ᵃCang.gr.x.
estoient proprement les fonctions, ni en quoi consistoit le soin qu'il devoit avoir du palais, p.739|lat.C.p.
selon la signification de son nom. Evagre *l.5.c.1.* dit qu'il en avoit la garde, ce qui est encore 1302.1304.
bien vague.

2. 'Le P. Pagi montre que toute l'Illyrie estoit à lui. Pagi. 365.§ 10.

par les autres * que de Sirmich Valentinien passa par Emone [sur les confins de la Norique,] par Aquilée où il s'arresta prés d'un mois, par Altino, & par Verone, d'où il ne sortit pas avant le 15 d'octobre. Il estoit à Milan le 25 de novembre, & peut-estre dés le 4 du mesme mois. 'Il est certain par Ammien qu'il y estoit le premier de Janvier 365. *V. la note 14.

Amm. p. 316. b. c.

[Outre les Officiers de l'Empire d'Occident que nous venons de nommer,] 'on en trouve encore plusieurs dans les loix de cette année, comme Dracone Vicaire d'Afrique, Terence Correcteur [ou Gouverneur] de Toscane, & Arteme de Lucanie, Tautomede Duc de la Dace inferieure, Severe Comte des domestiques, & Bulefore Consulaire de Campanie. 'Terence Correcteur de Toscane n'estoit originairement qu'un boulanger de Rome. 'C'est pourquoi quand on le vit élevé à cette dignité, on dit que c'estoit ce qui avoit esté marqué peu auparavant par un asne qui estoit monté à la vuë de tout le monde sur le tribunal du Gouverneur à Pistoie en Toscane. [Et le nom mesme de "cette ville semble venir de celui qui signifie en latin un boulanger.] 'Il eut cette charge pour recompense d'avoir accusé de peculat "Orfite qui avoit esté [deux fois] Prefet de Rome sous Constance. Mais ayant encore voulu brouiller dans Rome, il fut convaincu, à ce qu'on pretendoit d'avoir fait de fausses pieces, & fut puni du dernier supplice vers l'an 374. 'Il estoit encore Correcteur de Toscane le 28 may 365; a & mesme s'il]alloit suivre Ammien, il ne l'auroit esté qu'aprés 366.

Cod. Th. chr. p. 69. 70. — Amm. l. 27 p. 336. b. — a. — b. — Pistoria. — V. Constance § 31. — Cod. Th. chr. p. 73. — a Amm. l. 27. p. 335. 336.

p. 336. b|345. a. 'Orfite fut non seulement accusé, mais encore condamné de peculat, & banni. Il fut neanmoins rappellé, & recouvra mesme son bien 'vers l'an 366. On tire d'une lettre de Symmaque qu'il mourut vers l'an 370. b & fort pauvre; de sorte que ceux de sa famille n'heriterent de lui que l'honneur de sa race, sans aucun bien. Il laissa deux filles: l'une mariée en Toscane, l'autre nommée Rusticienne, qui épousa Symmaque l'orateur. 'Elle av oit renoncé à la succession de son pere.

Cod. Th. t. 6. p. 376. 1. — b Sym. l. 10. ep. 47. p. 441. 442. — l. 9. ep. 121. p. 387.



ARTICLE XI.

De Symmaque Prefet de Rome: Quelques loix.

Cod. Th. 11. 8. 14. l. 1. p. 102. 'NOUS apprenons d'une loi du 8 avril de cette année, "que Volusien estoit alors Prefet de Rome [ayant sans doute succedé à Apronien "qui avoit receu cette charge de Julien au NOTE 16. V. Julien § 18.

commencement de 369.] 'On a plusieurs inscriptions de ce Volusien, 'où l'on voit qu'il s'appelloit C. Ceionius Rufius Volusianus, & qu'il eut deux fois cette dignité.[a] On croit qu'il l'eut pour la seconde fois en 373. On tire de quelques loix qu'il fut Vicaire de Rome en 365,["ce qui neanmoins paroist faux;] & qu'il fut aussi-tost aprés Prefet du Pretoire,["peut-estre de l'Illyrie.] 'En effet on voit dans une inscription un Rufius Volusianus Prefet de Rome sous ce regne, aprés avoir été Prefet du Pretoire.[Mais il vaut mieux ne rien assurer sur une chose peu importante, & embarrassée de bien des difficultez.
t.6.p.391. Grut.p.285.6| 286.1.2. a Cod.Th.t.6. p.392. V. la note 21. Ibid. Rein.p.258| Spon.p.276.

Volusien jouit peu pour cette fois de la charge de Prefet de Rome.] 'Car Symmaque [pere de l'orateur]en fut revêtu dés cette année, comme on le voit par plusieurs loix; & il estoit déja en charge le 23 de may. 'Une inscription lui donne les noms de L. Aurelius Avianius Symmachus, avec des qualitez qui nous assurent qu'il estoit payen. Elle nous apprend aussi qu'il avoit esté Vicaire de Rome, & mesme Consul [Mais ce Consulat ne peut avoir esté que subrogé, puisqu'il n'est point marqué dans les fastes, & aussi son inscription n'y ajoûte pas le mot d'*ordinaire*,] 'qui n'est pas oublié dans celle de son fils [& dans plusieurs autres de ce temps-là.][b]Il avoit souvent esté deputé par le Senat aux Empereurs.[c]Il fut deputé à Constance en 361, & il avoit alors attiré sur luy les yeux de toute la ville d'Antioche, comme Libanius le manda à son fils. 'Ammien releve extremement sa science & sa modestie, & il dit que par ses soins la ville de Rome jouit du repos & de l'abondance plus que sous aucun autre Prefet. Il fit aussi faire un pont magnifique, 'qu'on croit estre celui dont on a une inscription "datée de l'an 369 ou 370, où il est appellé le pont de Gratien. On marque qu'il servoit pour l'isle du Tibre.
Cod.Th.chr. p.68.69. t.6.p.386.1. Grut.p.370.3| Eun.a.p.34. Voss.h.lat.p. 745. b Grut.p.370. 3. c Amm.l.21.p 195.b|n p.199. l.27.p.336.b.c. a.p.331. NOTE 27.

'Quelque grand que fust son merite, & quelque obligation que luy eust la ville de Rome, le peuple ne laissa pas quelques années aprés, de bruler sa maison qui estoit parfaitement belle, sur quelques paroles d'avarice qu'on luy attribuoit sans preuve. 'Il se retira de douleur à la campagne, où le Senat luy envoya des deputez pour le prier de revenir. [d] Le Senat obtint aussi des Empereurs en 377, qu'on lui dressast des statuës revêtuës d'or à Rome & à Constantinople, avec un éloge qui se voit jusques aujourd'hui. 'Il vivoit encore "en l'an 381 ou 382.[e]Il se mesloit de faire des vers;[f]& on tire d'une lettre qu'on a de luy, & de la réponse de son fils, 'qu'il a fait des epigrammes sur les
Amm.l.27.p. 336.b.c. Sym.l.1.ep. 38.p.29. d Grut.p.370. 3. Syagrio Cos. Sym.l.1.ep.95. p.55. e ep.1.p.2. f Voss.h.lat.p. 724.

1. Ces deux lettres ne sont point dans l'edit de 1587, mais dans l'auctuarium de l'ed. de Paris en 1604.

Sym.ap.p.298. hommes illustres de son temps. 'On y voit qu'il avoit encore fait d'autres ouvrages.

Cod.Th.chr. p.71.1.2. 'Dans les loix que Valentinien adressa cette année tant à Symmaque qu'à plusieurs autres, on voit le soin qu'il prenoit non seulement de faire fournir du blé en abondance au peuple de Rome, mais encore d'y entretenir les edifices. p.72.1. 'Il fit aussi divers reglemens pour l'Italie, & pour le soulagement de la Byzacene en Afrique. 16.t.2.l.17.p.45. 'Mais la loi qu'il adressa à cette province le dixiéme de septembre, pour défendre de recevoir dans le Clergé les personnes du peuple qui avoient du bien, [alloit à priver l'Eglise des sujets les plus capables de la servir, surtout s'il faut dire,] p.45.2. 'comme on le pretend, que ces personnes du peuple doivent être distinguées des Decurions, [c'est à dire des principaux bourgeois des villes, qui en composoient comme le corps, le Conseil, & le Senat.] 12.t.1.l.59.p.405. 'Ceux-ci pouvoient, selon la mesme loy, estre receus dans le Clergé; mais pourvu qu'ils abandonnassent leurs biens au corps de la ville dont ils estoient membres, ou qu'ils le cedassent à un parent, qui pust estre receu en leur place au nombre des Decurions. [Nous pourrons voir autrepart] Amb.B.ep.18. p.836.c 'les 'ages reflexions que S. Ambroise fait sur cette loy, laquelle subsista long-temps à l'égard des Decurions.

Cod.Th.15.t.1.l.13.p.289.290. 'La loy du 19 Juin à Tautomede, qu'on croit estre un Teutomer seigneur François, luy ordonne non seulement de reparer dans la Dace, où il commandoit les troupes, les tours & les chasteaux des frontieres qui en avoient besoin, mais mesme d'en faire bâtir tous les ans de nouveaux par ses soldats, sur peine d'estre obligé de le faire à ses depens lorsqu'il seroit hors de charge. Amm.l.29.30. p.397.c|428.d. 'Car un des premiers & des plus utiles soins de Valentinien, fut de fortifier ainsi ses frontieres, afin que les ennemis ne pussent pas mesme entrer dans les terres de l'Empire sans qu'on en fust averti.

Cod.Th.1.t.7.l.2.p.43.44. a p.43. 'La loy datée du premier octobre, & qui peut estre des derniers jours de septembre, [a] est pour avertir les Gouverneurs des provinces qu'ils doivent employer leur temps non à des spectacles, mais à des affaires serieuses, & à vuider les procés. Elle veut qu'ils jugent les affaires civiles & criminelles, non dans le secret de leurs maisons, mais assis sur leur tribunal, ou [au moins] dans 'la *secretario.* sale de l'audience, les portes ouvertes, vus & entendus de tout le monde; p.44.1. 'afin qu'ils ayent honte de rien faire contre la justice.

9.t.40.l.7.p.298. 'Nous apprenons de la loy du 8 octobre, qu'il avoit accordé quelque indulgence aux criminels.

ART. XII.

ARTICLE XII.

Courses des barbares : Histoire de Romain Comte d'Afrique.

'AMMIEN dit que Valentinien avoit esté obligé de se haster de prendre un collegue, parce qu'il se voyoit déja accablé par le poids des grandes affaires qui venoient de tous costez fondre sur luy. 'Car il sembloit que toutes les nations voisines de l'Empire conspirassent ensemble pour en ravager les provinces. Pour ne parler que de ce qui regarde l'Empire d'Occident, la Gaule & la Rhecie estoient pillées par les Allemans, & la Pannonie par les Sarmates & les Quades : les Pictes, les Saxons, les Ecossois, & les Attacottes ["qui avoient commencé à courir l'Angleterre en 360,] ne cessoient point de l'affliger de divers maux : les Austuriens & d'autres nations des Maures ["qui avoient fait divers ravages dans l'Afrique l'année precedente,] les continuoient avec encore plus de fureur. — Amm.l.26.p. 315.a. | c. | V. Constance § 54. | V. Jovien § 7.

[Nous ne voyons pas que les courses des Quades & des Sarmates aient eu de suite pour lors.] 'Celles des Ecossois & de leurs associez, [qui recommencerent en 367,] furent enfin arrestées par le Comte Theodose, [comme nous le dirons en son lieu. Nous parlerons encore les années suivantes, des courses des Allemans,] 'qui, à ce qu'on pretend, commencerent à se soulever dés qu'ils eurent appris que Julien estoit mort, & l'Empire possedé par d'autres qu'ils redoutoient moins, [parce qu'ils ne les connoissoient pas encore.] 'Il paroist neanmoins que le corps de la nation ne rompit la paix que sur la fin de l'an 365. — Uff.r.Br.p. 588. | Amm.l.30.p. 428.c|Zos.l. 4.p.740.a. | Amm.l.26.p. 316.c.d.

'On voit dans Ammien quelques particularitez des courses que les Austuriens firent dés ce temps-ci du costé de Lepti & d'Oea [villes de la Lybie Tripolitaine.] Ils revinrent encore l'année suivante, & assiegerent mesme Lepti, qu'ils ne purent prendre. Ils continuerent ce semble encore leurs courses en l'an 367. — l.27.28.p.347. d|379.

'Mais le plus grand ennemi de ces pays estoit le Comte Romain destiné pour les défendre. 'C'estoit un homme habile, adroit, prudent mesme, & sage, mais pour faire le mal, pour demeurer impuni, quelque criminel & quelque haï qu'il fust de tout le monde. [Il n'epargnoit ni peine, ni crime pour satisfaire son ambition & son avarice, qui luy faisoit piller & ravager le pays plus cruellement que les barbares.] 'Nous avons vu "autrepart — p.347.348. 377-382. a.p.347.d. | Ibid. | l.28.p.378.a.b

qu'il estoit Comte d'Afrique dés l'an 363, sous Jovien, [c'est à dire qu'il commandoit toutes les troupes de ces quartiers là.]
Les Austuriens ayant donc pillé dans ce temps-là, qui estoit le commencement de son administration, les environs de Lepti,
b,c. il vint avec ses troupes, 'mais ne voulut point les mener contre l'ennemi, parce que ceux de Lepti ne voulurent pas lui donner "plus qu'ils ne pouvoient. &c.

c,d. [L'année suivante] 'ceux de Lepti envoyerent faire leurs presens à Valentinien sur son avenement à l'Empire, & chargerent en mesme temps leur deputez de representer l'état deplorable où ils 'se trouvoient. Les deputez s'acquiterent de leur commission; mais ils trouverent en teste Remi ["qui fut depuis] Note 18.
d.l.27.p.348. a. Maistre des offices. 'Cet homme allié de Romain, & qui avoit peut-estre part à ses rapines, faisoit entendre les choses à Valentinien tout autrement que les deputez ne les raportoient; & il obtint par cette contrarieté que la chose fust remise à un plus ample examen, qu'il luy fut aisé de faire differer long-
l.28.p.379.a. b. temps. 'Les deputez avoient neanmoins obtenu que Rurice gouverneur de la province auroit l'intendance des troupes: mais on la rendit aussi-tost aprés à Romain.

a,b,c,d. 'Ce fut durant ces delais, que les Austuriens revinrent par deux fois, firent "de nouveaux ravages, & penserent mesme &c.
b. prendre Lepti: ce que Valentinien ayant appris, 'il envoya le notaire Pallade pour payer les troupes, & informer de l'état
p.380.a. des choses. 'C'estoit ce que craignoit Romain: mais il sçeut se tirer de ce mauvais pas. Il fit courir le bruit parmi les troupes, que Pallade estoit un homme d'importance, qu'il estoit bon d'avoir pour ami, & qu'il falloit luy faire present d'une bonne partie de l'argent qu'il venoit distribuer. Chacun donna dans
b. ce piege, & Pallade mesme, 'qui aprés cela vint à Lepti, vit toutes choses, & fut convaincu que le Comte estoit inexcusable. Mais quand il pensa luy en parler, & luy dire qu'il estoit obligé de raporter les choses à la Cour telles qu'il les avoit vuës, Romain de son costé le menaça d'y faire savoir comment il s'estoit enrichi de ce qui lui avoit esté donné pour les sol-
c. dats. 'A ce mot Pallade se tut, & la crainte qu'ils avoient l'un de l'autre les rendit amis.

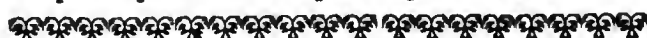
a. [Ce fut ce qui fit le plus grand mal.] 'Car Pallade raporta à la Cour, que [ceux de Lepti & les autres] Tripolitains n'avoient
b. point sujet de se plaindre; & on le crut, 'parce qu'il passoit pour
c,d. un homme incorruptible. 'On le renvoya mesme pour examiner

toute cette affaire avec le Vicaire d'Afrique, [c'est à dire pour punir les auteurs des calomnies formées contre Romain.] Pour comble de malheurs les habitans de Lepti intimidez ou gagnez, desavouerent Jovin l'un de ceux qu'ils avoient deputez à la Cour contre Romain. Jovin mesme croyant peut-estre n'avoir point d'autre moyen de sauver sa vie, avoua qu'il avoit fait un faux raport à l'Empereur : 'de sorte que sur ces informations, Valentinien condamna Jovin à la mort, avec quelques autres des principaux de Lepti, & même le Gouverneur Rurice qui avoit rendu témoignage à la verité. Ce dernier fut executé à Stese [en Mauritanie,] & les autres à Utique par sentence du Vicaire. 'Deux autres bourgeois furent aussi condamnez par Valentinien à avoir la langue coupée: 'mais ils s'enfuirent & se cacherent jusques sous le regne de Gratien. [On ne marque point en quelle année se firent ces executions. Il semble que ç'ait pu estre 'en 366 ou 367. Et ainsi le Vicaire qui fut le ministre de la vengeance de Romain, aura esté Draconce,] 'qu'on trouve avoir eu cette dignité dans l'Afrique en 364, 365, & 367.

p.381.a. p.380.c. p.381.a. Note 19. Cod.Th.t.6. p.358.1.

'Ammien dit que la Justice mesme pleura les maux que l'Afrique souffrit en cette occasion. [Il est certain qu'elle en fut irritée, & elle commença l'an 373, à punir quelques uns de ceux qui y eurent part :] Surquoi le mesme payen dit que si elle ne punit pas sur le champ tous les coupables, elle sçait neanmoins rechercher leurs crimes avec exactitude. [Et la foy apprend aux Chrétiens que quand elle ne les punit pas dans le temps, c'est pour les punir avec encore plus de rigueur dans l'eternité.]

Amm.l.28.p. 377.c.



ARTICLE XIII.

Valentinien établit les Défenseurs, & fait d'autres loix; fait Rufin Prefet d'Italie au lieu de Mamertin: vient dans les Gaules qui sont pillées par les Allemans.

L'AN DE JESUS CHRIST 365, DE VALENTINIEN 1, 2. INDICTION VIII.

'Valentinianus, & Valens Augg. Consuls. Idat.&c.

'LES deux Empereurs commencerent ce premier de leurs Consulats, 'l'un à Milan, & l'autre à Constantinople.ᵃ Valentinien paroist estre demeuré à Milan jusques dans le mois d'aoust. 'Car quoique nous ayons une loy du 15 de mars datée de Senigaglia dans l'Ombrie [sur la coste de la mer, j'aurois peine

Note 20. Amm.l.26.p. 316.b. a Cod.Th. chr.p.75.1. p.73.

à croire que Valentinien eust esté si loin en une saison si peu propre.] D'autres loix du 9, du 10, & du 24 du mesme mois, sont
p.76.2. toutes datées de Milan. 'Valentinien peut avoir ensuite fait
p.74. quelque tour dans l'Italie, 'puisque nous avons des loix données dans les mois de septembre & d'octobre "à Verone, *à [1]Lu- le 7 ou 8 sept.
p.75. cerie, 'à [2]Aquilée, & encore ensuite †à Verone. [Nous allons voir *le 23.
qu'il alla achever l'année dans les Gaules.] 1. 2.

9.t.40.l.8.p.299. 'Une des premieres loix qu'il fit cette année, ¶fut pour défendre tres-severement aux juges de condanner jamais aucun †le 6 octobre.
Chrétien à l'état des gladiateurs, [entierement opposé à l'esprit du Christianisme.] ¶le 15 janvier.

8.t.11.l.2.p.603. 'Il avoit défendu "peu de jours auparavant aux Gouverneurs le 11 janvier.
d'exiger & de demander mesme quoique ce fust "pour faire des presens à ceux qui portoient dans les provinces les nouvelles V. Valens § 1.
des victoires, des consulats, & des autres choses de cette nature, ordonnant que les Gouverneurs qui auroient imposé quelque taxe pour ce sujet, en payeroient le double au fisc, & leurs officiers le quadruple. Il permettoit seulement de prendre ce
l.3.p.603. Salv.l.5.p.110,111. que les personnes qualifiées offriroient volontairement. 'Il renouvella la mesme loi en 369; '& ne put neanmoins abolir cette mauvaise pratique, tres-onereuse au peuple, qui en portoit seul toute la charge.

Cod.Th.l.t.7.l.3.p.45. 'La loi du 7 ou 8 de septembre, défend à un juge de recevoir mesme des requestes, lorsqu'il aura quitté l'audience pour se retirer chez luy, de peur qu'il ne soit tenté de prononcer quel-
9.t.3.l.4.p.37. que chose hors des yeux du peuple. 'Cette loy ordonne encore que personne ne sera mis en prison, jusqu'à ce que le denonciateur ait signé dans les registres publics qu'il se portoit accusateur.

13.t.10.l.4.p.118.119. 'Celle du 22 novembre 365, [[3]ou 368,] ordonne que les filles 3.
& les veuves qui gardoient la continence, les garçons pupilles jusqu'à l'âge de vingt ans, & les filles jusqu'à ce qu'elles fussent
l.6.p.120. mariées, seroient exemtes de contributions & de taxes. 'Il renouvella la mesme ordonnance par la loi du 30 mars 370.

chr.p.75.2. 'Valentinien fit encore plusieurs autres loix pour l'avantage
t.4.p.99.1. tant de la ville de Rome [que des provinces.] Il estoit fort ennemi des privileges particuliers qui vont à la charge des autres,
11.t.12.l.3.p.98. 'estant persuadé que tous ceux d'une mesme qualité doivent

Cod.Th.t.6.p.417.1. 1. Godefroy ne veut pas que ce soit celle qu'on connoist dans la Lucanie, mais quelque autre dans la Lombardie.
Cod.Th.t.6.p.39|Pagi.365.§.10. 2. le 27 septembre, & le premier octobre.
3. parce que Vivence Prefet des Gaules, à qui elle est adressée, ne l'a pas esté avant 368.

porter egalement le fardeau des charges publiques. C'est pourquoi il ordonna le 20 de janvier, qu'on n'auroit nul égard à toutes les exemptions que les personnes privées prétendroient avoir obtenuës pour ne point payer les peages & les autres imposts de cette nature. Il excepta neanmoins de cette loi ceux qui servoient dans ses troupes ou à sa Cour.

'C'est dans deux loix datées de cette année, quoiqu'avec quelque faute, qu'on commence à entendre parler des Défenseurs des villes, qui sont ensuite devenus assez celebres dans l'histoire. C'estoient des bourgeois d'une probité reconnuë qui estoient choisis par tous les autres, & confirmez par le Prefet du Pretoire, pour défendre les plus foibles du peuple contre l'oppression des puissans, & juger mesme les petits differends que les bourgeois auroient entre eux; à quoi on ajouta ensuite plusieurs autres fonctions. On croit que cet établissement fut un effet du soin que Valentinien avoit pour les peuples. Seneque à qui la loi dont nous parlons est adressée, est le premier qu'on trouve avoir porté ce titre. Les Ecclesiastiques obtinrent aussi ensuite des Empereurs "d'avoir leurs Défenseurs, 'qui estoient des laïques chargez de maintenir les interests de l'Eglise dans les tribunaux des magistrats. 'Dés l'an 368, Valentinien parle d'un Défenseur de l'Eglise Romaine. t.1.p.62.63|t.2.p.637.638| Cod.J.1.t.55. l.1.2.p.166. V.S. Augustin § 70 Conc.t.2.p.1113.e. Bar.368.§1.

NOTE 21. 'Mamertin "estoit encore cette année Prefet d'Italie & d'Illyrie, Germanien des Gaules, & Symmaque de Rome.[a] Mais Mamertin fut deposé "cette année, & apparemment entre le 6 d'aoust & le 23 de septembre. [Volusien peut avoir esté fait alors "Prefet d'Illyrie au lieu de lui.]'Mais Ammien nous assure qu'il eut pour successeur [dans la Prefecture d'Italie] Vulcatius Rufinus qui estoit arrivé avec honneur jusqu'à une grande vieillesse. Ammien l'appelle un homme entierement parfait; & neanmoins il l'accuse de n'avoir laissé passer aucune occasion de gagner, quand il esperoit qu'on n'en sauroit rien. [C'estoit donc un parfait avare.] 'Il peut estre demeuré dans sa charge jusqu'au commencement [ou au milieu] de 368.[b] Ce fut lui qui obtint le rappel d'Orsite.[c] Je ne sçay si ce seroit le mesme que Vulcatius Rufinus Prefet des Gaules en 354, & oncle de Gallus Cesar.[d] Julien fit Maxime Prefet de Rome en 361, parce qu'il estoit neveu de ce Rufin. Cod.Th.chr. p.72-75. a p.74. NOTE 22. V. les notes 21. 22. Amm.l.27.p.344.d. Cod.Th.t.6. p.382.2. b Amm.p.345.a. c Cod.Th.t.6. p.382.1. d Amm.l.21. p.195.c.

'Mamertin [aprés avoir esté deposé,] fut encore accusé de peculat sur la fin de 367, par Avitien qui avoit esté Vicaire d'Afrique en 363. [On ne dit point ce qui en arriva ; & ce silence l.27.p.344.d| n.p.339.

n'eſt pas favorable à l'honneur de Mamertin, qui eſtoit payen auſſi-bien qu'Ammien.]

Cod.Th.chr. p.75. Amm.l.26.p. 316.d. 'Valentinien, qui, ſelon ce que nous avons dit ci-deſſus, eſtoit encore en Italie au commencement d'octobre, [paſſa auſſi-toſt aprés dans les Gaules,] '& il étoit déja à Paris, ou ſur le point d'y arriver dans les derniers jours du meſme mois. Il apprit alors en un meſme jour la revolte de Procope contre Valens, & l'irruption des Allemans dans les Gaules. [On verra ſur Valens l'hiſtoire de Procope.]

p.315.c|l.30. p.428.c. 'Pour les Allemans, on pretend que ſe voyant delivrez de la crainte de Julien, ils avoient fait quelques ravages dans les Gaules & dans la Rhecie dés l'an 364.[Ce n'eſtoient apparemment que quelques coureurs particuliers.] l.26.p.316. c.d. 'Car la nation ne laiſſa pas d'envoyer des deputez à Valentinien. Mais au lieu des preſens ordinaires on ne leur en donna que de tres-mediocres, c.d|315.b. qu'ils rejetterent avec indignation: '& Urſace Maiſtre des offices, homme dur & colere, les ayant encore maltraité de paroles, ils s'en retournerent pleins de fureur, & porterent tous leurs peuples à prendre les armes. Ils entrerent donc dans les p.317.c. Gaules, & firent d'aſſez grands ravages dans les pays proche p.316.d. du Rhein. Valentinien envoya contre eux Dagalaïfe, '& s'avança luy-meſme juſques à Reims. Buch.de Belg. p.346.1. 'Mais les Allemans s'eſtoient déja retirez. 'Ainſi il s'en revint apparemment paſſer l'hyver à Paris,[a] a Cod.Th. chr.p.75. où il donna trois loix, la premiere datée[1] du premier novembre [avant que d'aller à Reims,] & les deux autres du 10 & du 12 decembre [aprés en eſtre revenu.] Amm.l.27.p. 334.a|335.d. 'Il paroiſt qu'il eſtoit encore à Paris l'année ſuivante.

l.26.p.317. 'Il vouloit retourner en Illyrie contre Procope dés qu'il eut ſçeu qu'il avoit pris le nom d'Auguſte. Mais les avis de ſon Conſeil, & les conjurations des peuples qui le ſupplioient de ne point abandonner les Gaules aux Allemans, l'obligerent enfin à ſe reſoudre d'y demeurer, parce que Procope n'eſtoit, diſoit-il, que l'ennemi de ſa famille, & les Allemans l'eſtoient de tous les Romains. Il ſe contenta donc de donner divers ordres pour empeſcher que Procope ne fuſt ſe rendre maiſtre de l'Illyrie ni de l'Afrique. Il envoya en Afrique Neotere alors notaire, & depuis Conſul [en 390.] Il laiſſa Equice en Illyrie, ajoutant à ſa qualité de Comte celle de Maiſtre ou General. Hier.an.373. 'Saint Jerome accuſe Equice de s'eſtre ſervi de ſon autorité pour piller les provinces de ſa dependance.

Cod. Th.chr. p.75. 1. La date eſt *XV. Kal. nov.* ce qu'il ſeroit difficile d'accorder avec les loix precedentes, & avec Ammien. 'Godefroy croit qu'il faut *Kal. nov.* ou *XV. Kal. dec.*

ARTICLE XIV.

Les Allemans défont les Romains; sont défaits par Jovin: De Lampade & Juvence Prefets de Rome.

L'AN DE JESUS CHRIST 366, DE VALENTINIEN 2, 3. INDICTION IX.

'*Gratianus NB P. & Dagalaïfus, Consuls.* Idat|Chr.Al. p.700.&c.

'GRATIEN Consul en cette année, étoit le fils de Valentinien, [qui estoit encore un enfant,] & n'estoit pas mesme Cesar: [c'est pourquoi il est qualifié "*Nobilissimus puer* dans les dates des loix. Nous le verrons declaré Auguste l'année suivante. On a assez vu ci-dessus qui estoit Dagalaïfe son collegue. Son nom donne tout sujet de croire qu'il estoit de quelque nation barbare. Amm.l.27. p.334.b. NB.P.

Nous venons de dire que les Allemans qui estoient entrez dans les Gaules, s'estoient retirez peu aprés.] 'Mais dés les premiers jours de [cette] année ils repasserent le Rhein sur les glaces en plusieurs bandes, 'défirent les troupes Romaines dans une bataille, emporterent le drapeau des Hollandois & des Herules, tuerent le Comte Carietton qui commandoit dans les deux Germanies, & blesserent le Comte Severien qui commandoit aussi quelques troupes: [¹ mais il rechapa, puisque] 'Valentinien lui adresse une loi cette année mesme le 17 de may. [Nous avons parlé "autre part de Carietton, qui estoit François.] pag.333.a. b.c|324|Zos.l.4.p.740.a. 1. Cod.Th.5.t.5.l.1.p.440. V. Constance §48.

'Zosime pretend que Valentinien mesme estoit present à cette journée, & qu'ayant sçeu que les Hollandois avoient plié les premiers, il les avoit tous cassez, & commandé qu'on les vendist pour esclaves; ce qu'ils éviterent en promettant de reparer leur faute; & qu'en effet ils allerent aussi-tost attaquer le camp des ennemis, & en firent un grand carnage. [Il peut y avoir en cela quelque chose de veritable, mais non en la maniere que le raporte Zosime:] 'Car il est certain par Ammien, que Valentinien n'estoit point à la défaite. Il paroist qu'il estoit alors à Paris, [où] cette nouvelle causa beaucoup d'affliction, & d'où Dagalaïfe fut envoyé pour reparer la perte, [& en empescher les suites.] Zos.l.4.p.740. Amm.p.334.a.

'Ce General n'osa seulement s'avancer contre les barbares; & ayant ensuite esté "rappellé, Jovin General de la cavalerie qui fut envoyé au lieu de lui, eut de plus heureux succez. Car p.334.335. NOTE 2.

1. *apud Calidona*, 'On cherche par diverses conjectures ce que ce peut estre. Cod.Th.t.1.p.441.1.Lchr.p.78.1.| Amm.8.f.p.475.

il défit par trois fois les Allemans,[1] à Scarponne [entre Toul & Mets,] prés[2] de la riviere [de Moselle,] & vers Châlons sur Marne, jusqu'où un corps de leurs troupes s'estoit avancé. Dans cette derniere rencontre il pensa estre défait par la faute d'un officier. Mais il ne laissa pas de remporter une illustre victoire; où il n'eut, selon le texte d'Ammien, que[3] deux cens hommes de tuez, & autant de blessez, contre six mille de tuez & quatre mille blessez dans l'armée ennemie. Leur Roy mesme fut pris en fuyant, & pendu par les soldats sans en avoir d'ordre. 'Peu de barbares retournerent en leur pays. [C'est sans doute pour cette victoire,] 'qu'Idace dit cette année que Valentinien défit entierement la nation des Allemans.

Zos.l.4.p. 740.c.
Idat.fast.

[Valentinien s'estoit apparemment avancé jusqu'à Reims pour soûtenir Jovin:] 'Car nous avons cette année diverses loix qui en sont datées le 7 d'avril, le 17 de may, & le 14 de juin. [Il retourna de là à Paris,] 'où il estoit lorsque Jovin le vint trouver aprés sa victoire. Il alla "audevant de lui, & le designa Consul pour l'année suivante 367. 'Il receut presque en mesme temps la teste de Procope que Valens lui envoyoit d'Asie, où ce tyran avoit esté tué [le 27 de may.] Il se fit encore plusieurs combats en divers endroits des Gaules, mais qui n'eurent rien de considerable.

Cod.Th.chr. p.77.
Amm.l.27. p.335.d.
d.
occurrit.

'Valentinien estoit retourné à Reims le 8 d'octobre, ou au moins le 17 de novembre; & il paroist y avoir passé l'hyver suivant. 'Il prenoit un grand soin de fortifier le Rhein par quantité de forts qu'il faisoit faire sur l'un & l'autre bord de cette riviere, afin que les ennemis ne la pussent passer nulle part sans qu'on le sceust aussi-tost. 'Il remplit aussi, & augmenta ses troupes par les levées qu'il fit faire tant de ses terres, que des barbares qui demeuroient le long du Rhein; & il se rendit ainsi si redoutable, que durant 9 ans [qu'il regna depuis,] aucun barbare, dit Zosime, n'osa passer le Rhein pour attaquer les villes de l'Empire. [On ne trouve pas en effet que les Allemans soient depuis entrez dans les Gaules: mais les François & les Saxons l'ont fait, comme on le verra dans la suite.] On a quelques loix de cette année, ausquelles les courses des Allemans peuvent avoir donné occasion.

Cod.Th.chr. p.77.79.1.
Amm.l.30. p.428.c.d.
d|Zos.l.4.p. 742.a,b.
Cod.Th.chr. p.78.2.

Not.G.p.508.1| Sanson.
Cod.Th.chr. p.78.1.
a Buch.de Belg. p.346.§4.
Amm.l.p.477. a.

1. 'aujourd'hui simple hameau, une lieuë audessus de Pont à Mousson nommé Sampone par ceux du pays, & Serpeigne ou Charpeigne par les François.

2. 'Godefroy dit *prés de Mets*, [comme si quelques editions d'Ammien avoient *Metim* où celles de M. Valois ont *flumen*,] 'Les circonstances nous font croire, comme à Bucherius, que ce fleuve est la Moselle plutost que le Rhein.

3. 'Quelques manuscrits en mettent 1200.

Lampade

'Lampade qui succeda à Symmaque dans la charge de Prefet de Rome,[a] peut l'avoir tenuë depuis le mois de novembre 365, ["jusque vers le milieu de l'an 366.] [b]C'est celui qui avoit esté "Prefet du Pretoire[sous Constance en 354 & 355,& son nom est fort noirci dans l'histoire de Constance:]'Ammien luy attribuë une sotte vanité, & l'accuse de violences tout à fait injustes. Il le loüe neanmoins d'avoir eu de la vigueur; [& il le faut loüer encore, de ce que] donnant des jeux dans sa Preture, au lieu de prodiguer son argent à des cochers & à des comediens, comme le peuple le vouloit, il fit venir des pauvres de[l'eglise de Saint Pierre au]Vatican, & les enrichit de ses biens. [Cela nous fait juger qu'il estoit Chrétien.] Et c'est sans doute pour cela que Ammien & Zosime ne l'epargnent pas: mais il pouvoit bien estre Arien,comme toute la Cour de Constance.['Sa Prefecture de Rome fut pleine de troubles & de seditions, dans l'une desquelles sa maison pensa estre brulée par le peuple.]'On croit qu'il faut distinguer ce Lampade de celui à qui Symmaque écrit quelques lettres.

NOTE 24. V. Constance § 33.&c.

Amm.l.27.p.336.c. [a]Cod.Th.chr.p.75. [b]Amm.p.336.c.d|337. p.337.a.b. Cod.Th.t.6.p.369.

'Juvence qui luy succeda, estoit de Siscie dans la Pannonie. Il monta à la dignité de Prefet par celle de Questeur qu'il avoit dés l'entrée du regne de Valentinien. Ammien le loüe comme un homme prudent & d'integrité. Son administration fut tranquille à l'égard du peuple: mais le schisme d'Ursin contre le Pape Damase, "causa sous luy de grands troubles entre les Chrétiens.'Il estoit encore Prefet le 5 may 367, selon une loy que Valentinien luy adresse. [c]Symmaque parle de luy aprés sa mort à l'occasion d'une affaire sur laquelle estant Prefet il avoit consulté Valentinien. 'On luy donne quelquefois par erreur le nom de Vivence.

Amm.p.337.c|l.26.p.315.b. V. Saint Damase. Cod.Th.chr.p.78. [c]Sym.l.10.ep.43.p.434. Amm.n.f.p.480.2.

ARTICLE XV.

Du General Jovin, & de Pretextat Prefet de Rome; Valentinien tombe malade.

L'AN DE JESUS-CHRIST 367, DE VALENTINIEN 3, 4. INDICTION X.

'Lupicinus, & [Valens] Jovinus, Consuls. Idat|Socr.l.4.c.11.p.218.d.

[LES Consuls de cette année estoient tous deux Generaux d'armée, "Lupicin en Syrie, & Jovin dans les Gaules, où nous avons vu les exploits qu'il fit l'année precedente. Les Grecs ont accoutumé de l'appeller Jovien.] 'Les plus habiles

V. Valens § 6. Amm.l.28.p.369.d|not|Cod Th.t.6.p.368.|t.2.p.279.

croient que c'est ce Valens Jovinus General de la cavalerie, à
qui Theodose succeda en 370. [Nous ne repetons point ce que 4.
'Amm.l.27.p.346,b. nous en avons déja dit: nous ajouterons seulement] 'qu'il fut
envoyé en Angleterre cette année mesme, ᵃ& qu'il accompa-
ᵃp.350.b. gna Valentinien l'an 368 dans son expedition d'Allemagne. ᵇS.
ᵇSid car.23.p.403ln.p.157. Sidoine parle d'une fille [ou petite fille] du Consul Jovin, ma-
Bar.367.§1. riée à Consence. 'Baronius le fait aussi pere d'une Flavia Jovi-
Flod.l.1.c.6.p.33. na, morte à l'âge de trois ans, aprés avoir esté battizée. 'On trou-
ve dans Flodoard l'epitaphe d'un Jovin deux fois General de la
cavalerie & de l'infanterie Romaine, & neanmoins encore plus
illustre par sa pieté que par ses emplois. Il avoit esté battizé,
c.18.p.89. & fut enterré à Reims 'dans l'eglise de S. Agricole, qui est au-
Marlot,l.1.c.28.p.101. jourd'hui l'abbaye de S. Nicaise. 'L'on croit que ç'a esté dans un
tombeau magnifique que l'on y voit. ᶜIl paroist mesme par son
ᶜFlod.p.32.33 epitaphe qu'il avoit fondé cette eglise: Flodoard le dit expres-
ᵈp.89. sément; 'ᵈ& le testament de S. Remy l'appelle l'eglise Jovinien-
ne. Ce testament legue à cette eglise une terre dans le Soissonnois qui avoit appartenu à Jovin, & il y est qualifié un homme
Cod.Th.t.2.p.279.&c. trés-Chrétien. 'Les plus habiles croyent que ce Jovin est le Con-
sul de cette année: ["mais cela n'est pas sans difficulté.] Note 25.
chr.p.78.79. 'Nous avons quelques ¹loix de cette année adressées au Gene- 1.
ral Jovin, d'autres à Germanien Intendant des Largesses, &
Prefet [des Gaules,] à Rufin Prefet [d'Italie,] & à Juvence Pre-
p.79. fet de Rome. 'La loy du 3 juin nous apprend que Florent à qui
elle est adressée, estoit dés lors Prefet des Gaules [au lieu de Ger-
Amm.l.27.p.345.c.d. manien,] 'Ammien louë la liberté genereuse de ce Florent à ar-
rester la severité de Valentinien.
p.349.a|Cod.Th.chr.p.79. 'Pretextat avoit aussi succedé [à Juvence] dés le 18 aoust au
moins dans la charge de Prefet de Rome. ᵈIls'appelloit Vettius
ᵈGrut.p.1102.2. Agorius Prætextatus. On peut voir par ²son inscription les di- 2.
gnitez qu'il a euës dans l'Etat, & dans sa religion payenne,
Hier.ep.61.c.3 p.165.a. [pour laquelle il estoit zelé; d'où vient sans doute que] 'S. Jero-
me l'appelle un sacrilege. Il ne laissoit pas de dire souvent en
riant au Pape Damase, qu'il se feroit Chrétien dés qu'on le vou-
Amm.l.22.27.p.210.c.349. droit faire Evesque de Rome. 'Ammien luy donne partout "de &c.
grands eloges, ᵉaussi-bien que Symmaque dans les trois lettres
ᵉSym.l.10.ep.23.25.p.405.

Cod.Th.chr.p.78.79. ᵃp.81. ᵉp.78. p.80.

1. 'Les autres loix de 367 sont adressées à Magnus Vicaire de Rome, à Draconce [encore &] Vicaire d'Afrique, à Feste Proconsul d'Afrique,]ᵃá Florien Intendant du domaine & à Domnus Consulaire de Sicile. ᵇOn y raporte une loy à Julien Prefet du Pretoire, ou plutost Prest & Intendant des vivres à Rome ᶜAurelien Intendant des vivres le 27 de Septembre [peut luy avoir succedé.]

2. Nous ne nous servons point de l'inscription que donne Gruter, p.486.3, parce que nous ne voyons pas moyen de la soutenir. Spon la corrige, p.149: mais je n'en entens point encore les 3. dernieres lignes.

* V. Theodose I. § 22.

qu'il écrivit sur sa mort aux Empereurs[*en 384 ou 385.]Nous avons encore diverses lettres qu'il luy avoit écrites. [a]Julien l'avoit fait Proconsul d'Acaïe en 362;[b]& il exerçoit encore cette charge en 364, selon Zosime. [c]Aprés avoir esté Prefet de Rome, il fut Prefet d'Italie & d'Illyrie en 384, & fut enfin designé Consul [pour l'année suivante.] [d]Mais Dieu interrompit aussitost le cours de cette fausse felicité, pour luy faire eprouver une veritable misere, [avec ceux qu'il avoit adorez comme ses Dieux.

L.1.ep.38.49.p.29. a Amm.l.22 p 210.c. b Zos.l.4.p.735.d. c Grut.p.1102 2 Cod.Th.t.6.p.379. d Hier.ep.24.p.156.d.

Il estoit donc Prefet de Rome le 18. aoust de cette année,] '& il l'estoit encore l'année suivante, [e]comme on le voit par les ordres que Valentinien luy envoya pour éteindre le schisme d'Ursin. 'Entre "les choses utiles qu'il fit dans cette charge, l'histoire remarque qu'il separa des lieux consacrez tous les edifices particuliers qu'on y avoit joints contre le respect dû [à la religion] Il fit mettre par tous les quartiers de Rome des poids [publics, & justes,] à cause que plusieurs en avoient de faux.

Cod.Th.Chr. p 81. e Bar.368.§ 2. 3.4. &c. Amm.l.27.p. 349.b.

1. 'Toutes les loix de cette année sont datées [1]de Reims jusqu'au 3 de juin; d'où nous apprenons que Valentinien y fit un assez long sejour. Il en date une du sixieme d'aoust "à Nemay, qu'on dit estre un lieu prés de Reims. De Nemay il alla à Amiens; d'où il date la loy du 18 aoust à Pretextat.

Cod.Th.chr. p.78.79. *Nemasiæ.*

[Ce long sejour qu'il fit à Reims, & à la campagne aux environs, vint peut-estre] 'd'une grande maladie qu'il eut vers ce temps-là de laquelle il pensa mourir, & qui donnoit déja occasion de former divers desseins pour l'Empire. On pensa particulierement à Rusticus Julianus "qui avoit alors une charge à la Cour, & à Severe General de l'Infanterie, tous deux redoutez pour leur rigueur, mais le premier beaucoup plus que l'autre. On marque qu'il fit paroistre beaucoup de cruauté estant Proconsul d'Afrique ["en 371, & 372.]'Il mourut Prefet de Rome sous le tyran Maxime vers 387. On croit que c'est luy à qui Symmaque adresse les 15 premieres lettres de son troisieme livre. 'On y voit que c'estoit une personne déja âgée: de sorte que son âge l'engageoit à preferer le sejour de la campagne à celuy de Rome, (ce qui semble ne pas tout à fait convenir à celuy dont nous parlons,)'& que c'estoit un homme de lettres, qui savoit l'histoire, & qui se picquoit de preferer la gravité des anciens auteurs Latins aux faux ornemens de l'eloquence de son siecle, Il avoit traduit du grec les origines de divers peu-

Amm.l.27.p. 342.b.c.Zos.l. 4.p.742.c. *Magister memoriæ.* NOTE 26. Amm.n.p. 337. Sym.l.3 ep.13 p.105. ep.11.p.106. 107.

1. Quelques unes ont *Rom.* qui est visiblement pour *Rem.* ou *Remis.*

p.107.iep.13.p.108. ples. 'Il faisoit aussi des vers. [Vossius n'en parle point, parce qu'il ne nous reste rien de luy.

Amm.l.27.p.341.c. Nous parlerons encore dans la suite, du General Severe,] 'qui au jugement d'Ammien eust esté incomparablement plus digne de l'Empire que Julien. Quoiqu'Ammien luy donne le titre de General en parlant de la maladie de Valentinien, [il y a neanmoins bien de l'apparence que c'est le mesme] p.346.b. 'Severe dont il dit qu'il n'estoit encore que Comte des domestiques lorsqu'il fut envoyé un peu aprés en Angleterre. Cod.Th.t.6.p.382.2. 'On cite un discours de Libanius contre luy.



ARTICLE XVI.

Valentinien fait Gratien son fils Auguste; epouse Justine: D'Eupraxe Questeur: Mayence pillée par les Allemans; Vitbicabe leur Roy assassiné.

Amm.l.27.p.342.c. a Zos.l.4.p.742.c. 'DE's que Valentinien fut gueri, le danger où il s'estoit vu le fit penser à prendre un collegue; a& toute sa Cour l'en supplia. Aprés donc qu'il se fut assuré de la volonté des soldats, il les fit assembler auprés d'Amiens pour leur demander qu'ils agreassent qu'il declarast son fils Gratien Auguste. On n'eut garde de le refuser; & ainsi il le revétit des ornemens imperiaux,& l'exhorta en presence de toute l'armée à donner mesme Idat.Hier.chr. & Al.p.700. son sang & sa vie pour ceux qu'il avoit à gouverner. 'C'est ainsi Socr.l.4.c.11.p.219.a. que Gratien fut elevé à l'Empire "le 24 aoust 367, dans la ville Note 27. b Amm.n.p.338. d'Amiens, bpour laquelle 1on pretend qu'il a toujours eu depuis 1. une inclination particuliere. Il n'avoit encore alors que huit ans & quelques mois, puisqu'il est né en 359 le 18 d'avril selon Chr.Al.p.682. c Socr.l.5.c.11.p.270. d Soz.l.7.c.13.p.721.c Idace, 'ou le 23 de may selon la chronique d'Alexandrie: c& cela est conforme à Socrate & à dSozomene, qui ne luy donnent que 24 ans lorsqu'il fut tué en 383.

Amm.l.27.p.342.c. 'On s'étonna de ce que Valentinien luy avoit donné tout d'un coup le titre d'Auguste, au lieu de le faire seulement Cesar, comme c'estoit l'ordinaire. Vict.epi. 'On écrit qu'il le fit par le conseil de sa belle-mere & de sa femme. [On ne connoist point la premiere: mais pour la seconde, on ne peut douter que ce ne soit la Socr.l.4.c.31.p.249.c. Jorn.regn.c.40.p.652.a. mere de Gratien, premiere femme de Valentinien.] 'Elle est nommée Severe dans Socrate, dà quoy on raporte une Valeria d Goltz.p.132. e Byz.f.p.58. Severa Auguste, qu'on trouve dans une medaille. [Je ne sçay

1. On ne le cite neanmoins que de Sigebert.

d'où vient le nom de Marine] 'que luy donne la chronique d'Alexandrie.[Cette Princesse estoit sans doute encore alors à la Cour, & en faveur auprés de son mari. Mais il paroist qu'elle fut bien-tost disgraciée.] 'La chronique d'Alexandrie dit que ayant acheté une terre que sa qualité luy avoit fait avoir à grand marché, Valentinien qui le sçeut, en fut si indigné, qu'il la chassa de la ville, & fit rendre la terre à la personne qui l'avoit venduë.[Quoy qu'il en soit de cette histoire, il paroist certain que Valentinien "repudia cette Princesse, &] 'epousa une seconde femme, qui fut Justine, 'Sicilienne [1] de naissance ; [a] en quoy on ne peut douter qu'il n'ait fait une faute contre les loix de l'Evangile & de l'Eglise, mais une faute excusable en ce tems là. — Chr.Al.p.702. 704. — p.702. — Note 28. — Soc.p.249.250 — 1. — Jorn.p.652.a.b — a Aug.fid.&op c.19.p.33.2.b.

'On pretend que Justine estoit fille d'un nommé Juste, qui estant gouverneur de la marche d'Ancone, fut tué par ordre de Constance sur ce qu'on disoit qu'il avoit eu un presage qu'il devoit estre pere d'un Empereur. 'Zosime veut qu'elle eust esté mariée à Magnence,[tué en l'an 353.][b] Nous avons déja dit qu'elle estoit Arienne, mais qu'elle cacha son heresie tant que Valentinien vécut. 'Elle ne laissoit pas d'inspirer à ce Prince de l'aversion [contre les plus grands Saints, comme] contre S. Martin qui vint à la Cour de Valentinien vers l'an 373. 'Elle avoit deux freres, Constantien "grand Ecuyer ou Connétable, qui fut tué par des voleurs vers l'an 369, & * Cereal 'qui eut apparemment la mesme charge aprés la mort de son frere. 'Elle donna quatre enfans à Valentinien, savoir Valentinien II, ["né sur la fin de 371, ou peu aprés,] & qui regna aprés son pere, avec trois filles Justa, Grata, & Galla, dont les deux premieres demeurerent vierges, & Galla fut la seconde femme de l'Empereur Theodose. 'Ceux qui y ajoutent une Julienne n'en ont pas de fondemenr. — Socr.p.249.c. — Zos.l.4.p.746. c. — b Ruf.l.2.c.15. p.184.2. — Sulp.dial.2.c. 6.p.289. — Amm.l.28.p. 367.c. — *Tribunus stabuli.* — * Note 29. — l.30.p.426.c. — Byz.fam.p.59. — Socr.p.250.a.b — Note 30. — Byz.f.p.59.

'En mesme tems que Gratien fut fait Empereur, Valentinien donna à Eupraxe la charge de Questeur,[dont la fonction estoit alors de dresser les loix que les Empereurs vouloient publier.] Nous parlons de cet Eupraxe, parce que l'histoire louë beaucoup la liberté genereuse avec laquelle il défendoit la justice, quelquefois mesme contre la volonté de l'Empereur : & lorsque ce Prince rejettant ses bons avis, le menaçoit en colere, c'estoit alors qu'il flechissoit moins. 'Son exemple donna du courage au Prefet Florent, qui travailloit aussi-bien que luy à adoucir la — Amm.l.27.p. 344.b|345.c. — p.345.c.d.

1. *Sicula* Je ne sçay s'il ne faudroit point *secunda*.

rigueur du Prince. [Valentinien au lieu de s'offenser de leur fermeté,]'fit Eupraxe Prefet de Rome en 374.ᵃOn assure que c'est le Prefet nommé par erreur Cuprase dans Symmaque, qui le louë comme un homme "exemt de tout defaut. *emendatissimum.*

Cod.Th.t.6.p. 359.a. ᵃ Amm n.f.p. 489.2|Sym.l. 10.ep.45.p.435

ᵇ Amm.l.27.p. 349.c.

ᵇLa suite d'Ammien doit faire mettre dans les derniers mois de l'an 367, le malheur de Mayence, que Randon Prince Alleman surprit & pilla en une feste des Chrétiens, durant que Valentinien estoit allé faire quelque autre expedition, dit Ammien [Je ne sçay s'il entend son voyage d'Amiens

Les Romains s'en vengerent par une perfidie inexcusable.] c.d. 'Car peu de temps aprés ils firent assassiner Vithicabe Roy [de la mesme nation,] par un de ses gens qu'ils avoient gagné: & Ammien avoüe qu'ils avoient déja tenté plusieurs fois le mesme crime, [qui ne leur estoit pas extraordinaire en ce tems-là.] Vithicabe estoit fils du Roy Vadomaire, [dont on a vu l'histoire sur Constance.] Il avoit beaucoup de cœur dans un corps foible & infirme, & faisoit bien de la peine aux Romains: de sorte que sa mort arresta durant quelque temps les courses des Allemans. [Mais c'est un bien petit avantage, non seulement pour ceux qui craignent la justice divine qui doit punir les crimes des grands & des petits, mais pour ceux mesmes qui n'ont qu'une generosité humaine, telle qu'avoient les anciens Romains]



ARTICLE XVII.

Le Comte Theodose repousse les Ecossois, les François, & les Saxons: Soulevement de Valent in étoufé. Des Innocens de Milan: Histoire d'une femme de Verceil accusée d'adultere: Laine d'Arras.

Amm.l.27.p. 346.a. ᶜCod.Th.chr. p.81.

[APRE'S la promotion de Gratien,]'Valentinien prit le chemin de Treves,ᶜ en passant encore par Reims; où il estoit le 8 d'octobre; & il estoit déja arrivé à Treves le 13 du mesme mois. Il paroist par diverses loix du reste de cette année, & de la suivante, que ce fut là qu'il passa l'hiver.

Amm.p.346. a.b.

'Lorsqu'il estoit en chemin pour aller d'Amiens à Treves, il receut de fascheuses nouvelles de l'Angleterre, qui se trouvoit presque entierement ruinée par les ravages des Pictes, des Ecossois, & de divers autres peuples, qui avoient tué le Comte Nectaride, & pris le Duc Fullofaud. Valentinien y envoya d'abord Severe alors Comte des domestiques, & le rappella aussi-

367, de Valentinien 3. 4. tost pour luy substituer [le General] Jovin, qui manda qu'il falloit y envoyer promptement de puissantes forces. Enfin comme le mal croissoit toujours, Valentinien confia cette guerre, & les troupes qu'il y envoyoit, au Comte Theodose [pere de l'Empereur de mesme nom,] lequel avoit acquis une tres-grande reputation dans les armées. 'En effet il s'acquitta glorieusement de sa commission,[a] poussa les barbares par mer & par terre,[b] & reconquit sur eux une province dont ils s'estoient emparez. Valentinien donna à cette province, [peut-estre à cause de son frere,] le nom de Valence,[c] lequel elle conserva depuis : de sorte que les Romains, qui ne contoient dans cette isle que deux Bretagnes & deux Cesariennes, y ajouterent depuis cette cinquieme province, [qui comprend l'Ecosse meridionale.] p.347|l.28.p.368.369. a Uss.r.Br.p.583. b Amm.l.28.p.369.b. c n.p.360.

'Theodose y étoufa aussi alors la revolte naissante de Valentin ou Valentinien,[d] qui ayant esté banni en Angleterre, taschoit de s'y faire Empereur. Theodose l'ayant appris, le remit luy & quelques autres entre les mains de la justice, mais ne voulut pas qu'on informast de leurs complices, de peur qu'en trouvant trop de coupables, on ne donnast occasion à de nouveaux troubles. l.28.p.368.369| Zos.l.4.p.742.b. d Hier.chr.

'Ammien joint aux courses des barbares dans l'Angleterre, celles que les François & les Saxons leurs voisins faisoient en divers endroits des Gaules par mer & par terre. Il semble dire que Theodose eut aussi la commission de leur faire la guerre : '& en effet on marque entre ses exploits, qu'il battit les Saxons sur mer & dans les Orcades, & qu'il remporta divers avantages sur terre dans la Hollande, vers le Rhein & le Vahal, où les François habitoient alors. Dans une inscription de 369 ou 370, Valentinien se donne la qualité de Vainqueur des François. Amm.l.27.p.346.d. Val.r.Fr.l.1.p.46.

[Ammien insere dans l'histoire de cette année 367, quelques exemples de la severité excessive & injuste de Valentinien.] 'Nous nous contentons d'en remarquer deux, celuy de Diocle, qui ayant eu la dignité de Comte & d'Intendant des Largesses dans l'Illyrie, fut neanmoins condanné au feu par ce Prince pour des fautes assez legeres; & celuy de Diodore, qui [regarde mesme l'Eglise.] 'Ce Diodore, qui avoit esté "huissier imperial, ayant appellé un Comte en justice devant le Vicaire du Prefet d'Italie, & trois sergents de ce Vicaire ayant signifié à ce Comte un ajournement pour comparoistre, lorsqu'il alloit à la Cour ; Valentinien, sur les plaintes du Comte, fit mourir cruellement NOTE 31. "& Diodore & les trois sergents. "Leur memoire, dit Ammien, Amm.l.27.p.345.b. b.c. *Agensi in rebus.*

est encore aujourd'hui honoré à Milan par les Chrétiens, qui appellent le lieu où ils furent enterrez, *Les Innocens*: [Et ce fut apparemment pour ce sujet, que] 'Valentinien ayant commandé une autre fois qu'on fist mourir des officiers qui avoient executé une sentence donnée legitimement, le Questeur Eupraxe luy representa que la religion Chrétienne honoroit comme Martyrs ceux qu'il faisoit punir comme coupables. [Certes il faut admirer la misericorde de Dieu, qui dans les conditions les plus dangereuses & les plus disproportionnées à la sainteté du Christianisme, telle qu'est celle des sergents, fournit des occasions non seulement de se sauver, mais mesme d'arriver à la couronne du martyre.

c.

S. Jerome raporte aussi un exemple d'une cruauté fort extraordinaire, non à la verité de Valentinien mesme, mais de celui qu'il avoit fait Consulaire de la Ligurie, & dont les fautes retomboient d'autant plus sur ce Prince,] 'qu'il se declaroit, selon Ammien, le protecteur des officiers les plus rigoureux, pour ne pas dire les plus cruels: & il leur écrivoit mesme pour les animer à punir severement les moindres fautes; 'ce qui engage aisément à traiter des innocens comme coupables.

l.30.p.432.a. Bar.367.§33.

Hier.ep.49.p.234.c.

'Un homme & une femme de Verceil, que l'on accusoit d'avoir commis ensemble un adultere, ayant esté appliquez à la torture, l'homme, qui aimoit mieux une prompte mort que de longs supplices, confessa qu'il estoit coupable. La femme au contraire maintint toujours qu'elle estoit innocente, & dans la premiere question, '& dans la seconde beaucoup plus rude que la premiere, appellant J.C. à son secours comme le témoin de son innocence. Le Gouverneur la condanna neanmoins à la mort, avec son adultere pretendu, qui eut aussi-tost la teste tranchée. Mais quand on voulut executer la femme, 'on la frapa jusqu'à quatre fois, sans qu'on luy pust faire aucune plaie considerable; & mesme à la quatrieme, l'épée qu'on luy vouloit enfoncer dans la gorge, (car on tascha enfin de l'executer de cette maniere,) se replia contre la garde. Le peuple s'emut à ce miracle, chassa le boureau, & voulut sauver la femme: Neanmoins celui qui estoit chargé de l'execution ayant representé qu'il y alloit de sa vie si on la sauvoit, 'on la remene au lieu du supplice, où on luy donne encore trois coups; & au troisieme elle tombe comme morte. Les Ecclesiastiques chargez de ce soin, l'emportent pour l'ensevelir, & font une fosse pour l'enterrer: Mais durant ce temps là on s'apperceut qu'elle revenoit; on la

d. p.235.a. b.

fit

fit panser, & enfin elle guerit. La justice fut assez injuste pour la vouloir encore poursuivre, mais [le Prestre] Evagre alla trouver l'Empereur, & en obtint par ses pressantes sollicitations la vie & la liberté de cette femme. p.236.c.

[S Jerome a pris plaisir à décrire cette histoire merveilleuse avec toute la beauté de son eloquence, & il en raporte encore quelques particularitez que nous avons omises comme moins essentielles. V. S. Jerome § 4, 5. "Evagre dont il parle estoit venu d'Antioche qui estoit sa patrie, en Italie avec S. Eusebe de Verceil sur la fin de 363; & il retourna neuf ans aprés à Antioche, où il fut depuis fait Evesque du party des Eustathiens aprés Paulin. Ainsi c'est dans ces neuf années qu'il faut mettre l'histoire dont nous parlons.] 'Baronius la met en 367, & il marque que la generosité de cette femme qui aima mieux souffrir toutes choses que de porter un faux témoignage contre elle-mesme, pouvoit estre un effet des instructions qu'elle avoit receuës de S. Eusebe son Evesque; [qui vécut jusqu'en l'an 370. Mais il n'a pas entendu S. Jerome,] 'quand il luy fait dire que ce fut le Pape Damase qui obtint sa grace. Bar.367.§33. §34.

'S. Jerome remarque sur cette année, qu'en Artois il tomba du ciel de la laine meslée avec l'eau de la pluie. 'Orose ajoute que c'estoit une veritable laine. [a]Bucherius assure qu'on en garde encore aujourd'huy à Arras, où on l'appelle de la manne. Il joint à cela plusieurs circonstances dont son autorité est l'unique preuve. Hier.chr. Oros.l.7.c.32.p.218.2.e. [a] Buch.belg. p.349.§1.

'Quelques-uns tirent d'une loy de cette année, & de quelques autres, que Valentinien avoit augmenté le poids "des pieces d'or, en sorte qu'il n'en falloit plus que 72 pour une livre, au lieu qu'il en falloit 84 sous Constantin. 'D'autres veulent que Constantin ait composé la livre de ces 72 pieces, au lieu qu'avant luy il n'y en avoit que 40. Cod.Th.12.t.6.l.13.p.546.547. Gronov.l.4.c.13.p.752.&c.



ARTICLE XVIII.

De Probe fait Prefet d'Italie au lieu de Rufin, & de Proba sa femme: De la famille des Anices.

L'AN DE JESUS-CHRIST 368. DE VALENTINIEN 4, 5. INDICTION XI.

'*Valentinianus II. & Valens II. Augg. Consuls.* Idat.&c.

NOTE 32. RUFIN estoit encore Prefet d'Italie le 25 janvier "de cette année, auquel Valentinien luy adressa une loy receuë à Cod.Th.chr. p.81.

Rome:[*& je ne voy pas non plus qu'on puisse rapporter à une autre année]celle qui luy est adressée le 21 de juin, ou qui au moins fut receuë ce jour-là à Milan. 'Il mourut cette année mesme estant encore Prefet, & eut Probe pour successeur[jusqu'à la fin de ce regne. *V. la note 32.

p.82.
Amm.l.27.p. 352.b.

On peut dire que Probe a esté le plus illustre des magistrats de son tems:] 'ou selon l'expression d'un auteur, "le plus grand d'entre les grands. 'Ses inscriptions luy donnent les noms de Sextus Petronius Probus; [mais non celui d'Anice,] 'quoiqu'il fust"l'honneur de cette famille[à cause de sa femme:]'& S.Jerome témoigne que les Probes, les Anices, & les Olybres, estoient des maisons fort unies, ou qui mesme n'en faisoient qu'une. 'Ausone écrit qu'il renouvelloit la noblesse des Anices, & celle des Annies,'celebre par ses Consulats,[au moins depuis Vespasien:& c'est'cette famille qui a donné Marc Aurele à l'Empire.] 'Prudence met les Probes,les Annies, & les Olybres, entre les familles de Senateurs qui avoient embrassé le Christianisme, '& Julienne[belle-fille de Probe,] proteste dans une lettre que toute sa famille a toujours suivi la foy Catholique avec une entiere pureté,sans avoir jamais esté engagée dans aucune erreur.

l.28.p.361.d. Grut.p.450. 2.3. 3. Hier.ep.8.p. 63.2. Auf.ep.3.p. 422. n.a. Prud.in Sym. l.1.p.221. Aug.ep.143. p.254.2.b.

summarum maximus. *culmen.* V. M. Aurele §1.

'Claudien louë dans les enfans de Probe la noblesse des Aniades & des Auquenes,où les Consulats estoient ordinaires: & il fait surtout passer les Auquenes pour les plus illustres de Rome sans contestation,[quoique ce nom se trouve fort rarement.]

Claud.c.Oly. p.1.

'On assure sur l'autorité d'une inscription, que Probe dont nous parlons ici,estoit fils de Cœlius Probinus, & petit-fils "de Petronius Probianus†tous deux Consuls. 'Ce peuvent estre les Consuls[de 341 &]de 322. Il naquit vers l'an 330.comme nous allons voir: ainsi il ne faut pas dire 'que ce soit ce Petrone qui fut Vicaire d'Afrique en l'an 340. [ni] Cœlius Probatus Prefet de Rome en 351. 'Mais c'est luy qui estoit Proconsul d'Afrique en 358. Il fut quatre fois Prefet d'Italie ou des Gaules, & Consul 'avec Gratien[en 371:][a] Ainsi il fut presque toujours en charge jusques à sa mort; ce qui le rendoit tres puissant. [b] S'il estoit si considerable par sa naissance & par son credit, il ne l'estoit pas moins par ses richesses qui estoient immenses, & repanduës presque dans tout l'empire.

Amm.n.p. 345. Rein.p.67.2. p.68|Cod. Th.10.t.15. l.3.p.474. Grut.p.450. 2.3. Cod.Th.t.6. p.379.2. Auf.ep.3.p. 424.426. a Amm.l.27. p.352.c. b b.c|353.b.

V. Constantin §46. †Note 33.

'Godefroy ne conduit son histoire que jusques à l'an 375.'Mais Paulin raporte que vers la fin de la persecution de Justine, [c'est à dire en l'an 386.]il mena de Rome un de ses serviteurs possedé du demon,à S.Ambroise qui estoit à Milan,afin qu'il le guerist.

Cod.Th.t.6. p.379.380. c Amb.vit.p. 83.i.k.

'Il dit encore que[vers l'an 390 ou 391,]deux des plus grands seigneurs de Perse vinrent à Milan pour entretenir S. Ambroise; & de là allerent à Rome, voulant y voir de leurs yeux ce qu'on leur avoit dit de la puissance[& des richesses]de Probe.'Il est visible par ce qu'en dit Claudien, qu'il estoit mort avant la fin de 394.'Il mourut âgé de soixante ans, moins un mois; aussi-tost aprés avoir receu le battesme, & fut enterré à Rome dans un monument magnifique auprés de l'eglise de S. Pierre, comme Baronius le justifie par ses epitaphes qu'il raporte, & par ce qui estoit resté de son tombeau jusques au Pape Nicolas V. p.84.85. Claud.c.Oly. p.2. Bar.395.§3. 4.

'Nous avons diverses lettres que Symmaque luy écrit,[a]& un poëme qu'Ausone luy adressa"en 372, en luy envoyant quelque chose pour l'instruction de ses enfans, qui estoient encore fort petits.'Ce fut luy qui en marquant à S. Ambroise ce qu'il avoit à faire, lorsque l'Empereur le fit Consulaire de la Ligurie & de l'Emilie, luy dit cette parole memorable: *Agissez non en magistrat, mais en Evesque.*'Il prenoit dés auparavant les avis de ce Saint, qui n'estoit encore qu'Avocat. V. la note 30. Sym.l.3.ep. 50-55.p.36. a Aus.ep.3.p. 419.424. Amb.vit.p. 79.l. p.78.d.

[Ammien parle fort souvent de Probe, & fort amplement: mais'comme il estoit Chrétien,]'cet historien payen étouffe les loüanges qu'il luy donne, par des vices beaucoup plus grands qu'il luy reproche.[b] Claudien en parle bien plus avantageusement,[quoiqu'il fust aussi payen:] mais c'est dans un panegyrique de ses enfans.[c] Ils conviennent tous deux de son extreme liberalité. NOTE 34. Amm.l.27. p.352.353| l.28.p.362| l.32.p.423. 424. b Claud.c.Oly. p.2.5.6|Aum. p.426.427. c Amm.l.27. p.352.c.

[d] Sa femme nommée Proba,[e] & dans les inscriptions Anicia Faltonia Proba;[n'a pas esté moins illustre parmi celles de son sexe, que luy parmy les hommes.Mais nous nous reservons à en parler"en un autre endroit, & nous marquerons seulement ici ce qui regarde la famille des Anices, dont son premier nom nous fait juger qu'elle estoit sortie,& qu'on peut dire avoir esté la plus illustre de toutes celles qui se trouvoient réunies en sa personne & en celle de son mari.] V. Saint Augustin § 235. d Grut.p.450. 4|Claud.c.p. 6. e Bar.395.§ 8.

'Theodade Roy des Gots au VI. siecle, parlant par la plume de Cassiodore, dit que la famille des Anices estoit illustre & loüée par toute la terre, '& qu'autrefois ceux de ce nom egaloient presque les Empereurs.'S. Augustin, S. Jerome, & d'autres encore, en ont relevé la noblesse au commencement du V. siecle. [f]Secondin Manichéen, voulant relever l'eloquence de Saint Augustin, la compare aux marbres du palais des Anices.[g]Saint Gaudence donne les Anices 'pour exemple d'une famille noble Casd.l.10.ep. 12.p.162.2. ep.11.p.162.1. Aug.ep.179. p.305.1.d|2.a| Amb.ep.33.p. 263.1|Hier.ep. 8.p.63.a. f Aug.ex Sec. p.218.1.a. g Gaud.f.15. p.55.c.

Hier.ut sup. & illustre.'Il y avoit peu de personnes de ce nom qui ne fussent
Aug.t.2.ap. p.375.2.c.d. parvenües au Consulat; '& les charges les plus eminentes de
a Aus.p.422. n.a. l'Empire estoient ordinaires dans cette maison.ᵃOn en marque
Amm.l.16. p.68.| quelques uns dans la Republique Romaine,|& un entre autres
Zos.l.6.p. 818.a. qui triompha de l'Illyrie. 'Ammien & Zosime parlent de leurs
b Hier.ep.8. p.68.d. richesses immenses: ᵇ & Saint Jerome écrivant à Demetriade
Amm.n.p. 116. [petite-fille de Probe,]dit que c'estoit une qualité propre à sa famille d'avoir des richesses & de les mepriser.

'Que si des historiens payens parlent d'eux & de leurs grands biens d'une maniere odieuse, c'est à cause de la profession que
Prud.in Sym. l.1.p.221. cette maison faisoit de la religion Chrétienne. 'Car Prudence nous apprend que ce fut un Anice qui releva le premier la gloire de Rome en y faisant voir des Senateurs Chrétiens. Il l'entend apparemment de ce qui s'estoit fait du temps de Constantin,[&
Sym.ap.p. 299. d'Anice Julien Consul en l'an 322,]à qui Symmaque donne de V.Constantin§46.
Amm.l.16. p.68. fort grands eloges. 'Aussi Ammien dit que les Anices estoient ceux de toute la ville de Rome qui avoient le plus de pouvoir du temps de Constance. [Il faut dire mesme que cette famille
Mabi.lit p. 468. estoit Chrétienne dés le temps des persecutions,]s'il est vray,
Boll.31.may. p.428.b.c. comme on l'écrit,qu'elle ait donné à l'Eglise les "SS. Canciens, V.la pers. de Diocl§55.
celebres entre les Martyrs du regne de Diocletien.

Grut.p.352. 5. ind. 'On louë encore dans Proba la noblesse des Amnies & des Pincies,aussi-bien que celle des Anices.'Gruter n'a trouvé que cet endroit pour les Pincies. Les Amnies sont plus connus: [mais je ne sçay si en cet endroit ils sont differens des Anices dont nous venons de parler.]

ARTICLE XIX.

De Probin pere de Demetriade, & des autres enfans de Probe.

Aus.ep.3.p. 421. [POUR ce qui est des enfans de Probe,]'Ausone dans le poëme qu'il luy adressa["en 371 ou 372,]semble dire qu'il V.la note 30.
avoit perdu "un gendre. [Ainsi il avoit déja une fille mariée: NOTE 35
mais nous ne savons pas si elle estoit née de Proba, qui pouvoit
Grut.p.450.4. n'estre pas sa premiere femme;.]'& on ¹ marque qu'il avoit eu
Bar.395.§10. Rem.p.72.c. desConsuls pour beau-peres.'Il peut aussi avoir eu un fils,["mort V.S.Jerome.
dés l'an 394. au plustard,]aprés avoir epousé la celebre Furia sortie de la race des Camilles,à qui S.Jerome a écrit une grande
Aus.ep.3.p. 425.426. lettre sur la viduité. [Il estoit né de Proba, si c'est celui] 'qui

1. *Consulibus proavis, socerisque &c*, Il estoit aussi aisé de mettre *sorroque*.

estoit encore enfant [en l'an 372] puisqu'il joignoit le sang des Probes avec celui des Anices. 'Mais ce fut d'elle assurément que Probe eut Anice Hermogenien Olybre, & Anice Probin, qui furent tous deux ensemble Consuls ordinaires[en l'an 395.] 'estant encore fort jeunes, surquoi Claudien fit son premier poëme. 'Il en eut encore Anice Probe, qui fut Consul ordinaire comme ses freres, [a] en l'an 406. Il estoit Intendant des Largesses en 412 & en 414.[Ainsi c'est Probin plutost que luy]; [b] dont leur mere pleuroit la mort vers l'an 412. [c] On trouve un Probin Proconsul d'Afrique en l'an 397, [& je ne voy rien qui nous empesche de croire que c'est celui-ci.]

Claud.c.Oly. p.6|Bar.395. § 3. Claud.p.3. Hier.ep.8.p. 65.a|.Bar.395. § 3. a Hier.in Am. l.3.p.99.a| Cod.Th.t.6. p.380.2. b Hier.ep.8.

[d]Olybre est devenu plus celebre[que ses freres,]à cause de sa femme Julienne, & de l'illustre vierge Demetriade sa fille, quoiqu'il soit mort assez jeune. S. Jerome dit de luy qu'il a esté "un bon fils, un mari aimable, un maistre plein de douceur, un citoyen affable & civil, plus illustre dans le Senat pour "la pureté de ses moeurs, que pour avoir esté Consul n'estant presque qu'un enfant. Il dit que Rome fut dans le deuil lorsqu'elle se le vit enlever par une mort "precipitée; & que neanmoins cette mort mesme luy fut heureuse, puisqu'elle l'exemta de voir la ruine de sa patrie: [ce qui nous assure qu'il est mort avant l'an 410. Il semble mesme que ç'ait esté avant l'an 406, auquel Probe son frere fut Consul,] 'puisque dans deux statuës dressées à l'honneur de leur pere & de leur mere, l'inscription ne porte les noms que de Probin & de Probe, dont le premier prend le titre de Consul, & l'autre seulement celui de Questeur designé. 'S. Augustin dit aussi que Julienne ne vécut pas long-temps avec son mari.[Je ne sçai si Olybre dont nous parlons, est] [e] cet heritier du nom & de la race des Olybres, dont Prudence dit qu'il faisoit gloire de soumettre à Jesus Christ tout le faste du Consulat, & toutes les marques de sa dignité supreme, & de les abaisser non seulement aux piez de J.C. mais encore à la porte d'un des martyrs[ses serviteurs.]

p.65.a. c Cod.Th.t.6. p.379.2. d Hier.ep.8. p.63.a. pius. bonitate. praematura. Bar.395.§ 3. 8. Aug.vid.c.14. p.325.1.b. e Prud.in Sym. l.1.p.221.

'Julienne est jointe avec Olybre dans diverses inscriptions où elle est nommée Anicia Juliana, & qualifiée fille de Probe & de Proba; 'ce qui a fait croire à Baronius qu'elle l'estoit effectivement: mais depuis il a reconnu qu'elle n'estoit que leur belle-fille, 'comme cela est clair dans S. Augustin: [f] Il a cru encore que c'estoit elle qui est appellée dans une inscription Tyrannia Anicia Juliana, femme de Quintus Clodius Hermogenianus Olybrius. Mais ce Claude Olybre ayant exercé plusieurs grands

Bar.395.§ 3. 8. § 11|ap.p.13. b. Aug.vid.c.19. p.327.1.a.c. f Bar.395.§ 8.

Rein.p.69.b. emplois dans l'Occident, & mesme dans l'Orient, 'il n'y a pas d'apparence que ce soit le fils de Probe, puisque S. Jerome nous
Cod.Th.t.6. p.375.2. assure qu'il mourut jeune.'Il vaut donc mieux dire que c'est le mesme Olybre qui fut Prefet de Rome en 368, 369, & 370, comme nous allons bien-tost voir, [& qui ainsi devoit estre beaucoup plus âgé que le fils de Probe.]

Aug.vid.c.14. p.325.1.c| ep.121.179.p. 240.d|305. 2.2. 'Celui-ci, [quoiqu'il ait peu vécu,] ne laissa pas d'avoir plusieurs enfans, [entre lesquels nous ne connoissons que Demetriade, qui se rendit illustre dans l'Eglise par la profession publique qu'elle fit de la virginité. Nous en parlerons "en un autre endroit où nous traiterons aussi plus amplement ce qui regarde Julienne sa mere.] V. Saint Augustin § 236.
Hier.ep.8.p. 63.2. 'Son pere luy donna le nom de Demetriade à cause d'une autre dame de mesme nom sa bisayeule, & qui avoit esté fort illustre.



ARTICLE XX.

Olybre est fait Prefet de Rome & Vivence des Gaules: Valentinien regle les avocats, établit des medecins pour les pauvres; défait les Allemans dans leur pays.

[NOus venons de dire que Claude Olybre avoit esté Prefet de Rome en cette année 368.]'Cela est appuyé sur une loy du 18. aoust, qui luy est adressée en cette qualité.ᵃ Godefroy raporte aussi à cette année plusieurs autres loix semblables, qui commencent dés le 19 de mars. [La date en est moins assurée, se pouvant aisément raporter aux années 370 & 373. Mais nous ne voyons rien qui nous empesche de les mettre en l'an 368 avec Godefroy, puisqu'il n'y a point de preuve bien certaine] 'que Pretextat predecesseur d'Olybre, ait tenu cette charge que jusqu'au 30 de janvier. 'Neanmoins le rescrit qui luy est adressé en date du 12 de janvier ou de juin, [s'accordera plus aisément avec l'histoire, "si nous ne le mettons qu'au mois de juin. V. Saint Damase. note 5.

(Cod.Th.chr. p.83. a p.82.83. — p.81. — Bar.368.§3.)

Nous avons parlé de la maison des Olybres sur Probe qui y estoit allié, & nous avons dit que]'le Prefet Olybre nommé Q. Clodius Hermogenianus Olybrius, avoit pour femme Tyrannia Anicia Juliana. 'Il avoit un frere nommé Faltonius Probus Alypius, qui a aussi esté Prefet de Rome sous Theodose.'Olybre avoit esté Consulaire de la Campanie, & Proconsul d'Afrique en l'an 358, '& aprés avoir esté Prefet de Rome [durant environ deux ans,]il fut Prefet d'Illyrie, & ensuite d'Orient. Il fut aussi

(Grut.p.353. a. — Car.395.§12. — Cod.Th.t.6. p.375.a. — Grut.p.353.2.)

Consul[en 379 avec Ausone.]'Ammien nous le depeint comme Amm.l.28. un homme fort bon & fort doux, qui avoit de l'honneur, qui p.370.a. aimoit la justice, qui haïssoit la violence & les concussions. Il se donnoit neanmoins trop au luxe & à des plaisirs regardez des payens comme permis, [mais criminels pour des Chrétiens, du nombre desquels Prudence met les Olybres.]Il fit tout ce qu'il put pour maintenir la paix dans la ville & dans l'Eglise. Bar.369.§ 3.

[Les Gaules changerent aussi cette année de Prefet,] 'si Cod.Th.chr. p.82,83.

NOTE 36. Godefroy a raison d'y raporter diverses loix adressées à Vivence, du 26 avril & des mois suivans, qui pourroient estre aussi de 370. 'Il est toujours certain que Vivence estoit Prefet p.85. des Gaules en 369.'& en 371.[a] Godefroy raporte encore à cette p.89. année des loix adressées à Claude Proconsul d'Afrique, à Mu- a p.81-84. suphile Vicaire de la mesme province; à Maxime ou Maximin Intendant des vivres à Rome, à Florien Consulaire de la Venetie, à Remi Maistre des offices, à Domnus Consulaire de Sicile, & à Honorat Consulaire de la Byzacene. Toutes ces loix peuvent aussi estre de l'an 370.

'On raporte à l'an 368. la loy receuë à Rome le 21 d'aoust, & Cod.Th.2.t. adressée au Prefet Olybre, où Valentinien fait divers regle- 10.l.2.p.140| mens pour les avocats. Il leur défend de s'emporter par des in- Cod.J.2.t.6. l.6.p.187. jures, & de rien dire qui puisse blesser la reputation de leur adversaire, hors ce qui est necessaire pour établir le droit des parties. Il leur défend encore de prolonger les affaires, & veut qu'ils se contentent de ce que ceux pour qui ils auront parlé leur offriront volontairement, sans faire jamais de pacte avec eux. Il défend mesme à ceux qui voudront encore plaider à Rome honoratis. aprés "avoir esté en charge, de tirer d'autre recompense de leur travail, que l'honneur [d'avoir soûtenu la justice,] sans se rabaisser jamais à accepter aucun argent. Il veut aussi que lorsqu'ils font la fonction d'avocats, ils trouvent bon qu'on les traite en cette qualité, & qu'on les oblige à estre debout. On voit que le dereglement estoit alors si grand, que des personnes vouloient estre avocats & juges dans la mesme affaire.

'La loy adressée à Pretextat, du 30 de janvier,[est digne d'un Cod.Th.13. Prince Chrétien.]Car elle ordonne que dans chacun des [14] t.3.l.8.p.34. quartiers de Rome, il y aura un medecin entretenu par le public pour prendre soin des personnes pauvres, & que quand il en faudra nommer quelqu'un, il sera choisi par les[treize]autres, dont le sentiment sera mandé à l'Empereur: Il permet à ces medecins d'accepter ce que ceux qu'ils auront traitez leur offriront estant

gueris, mais non ce qu'ils leur auront promis estant malades.

Cod.J.l.1.t.9. l.4.p.101. [Il faut mettre sans doute en 368 ou en 370.] 'la loy du 6. mars adressée à Remi Maistre des offices, à qui Valentinien commande de faire sortir les soldats qui estoient entrez dans une synagogue de Juifs pour y loger; ce qui ne se doit point, dit-il, dans des lieux destinez au culte de Dieu. 1.

Cod.Th.chr. p.81.82. 'Nous avons dit que Valentinien avoit passé l'hiver à Treves, où il peut estre demeuré jusqu'au 30 de mars, & estre ensuite allé en un lieu nommé Alteie [qui n'est pas connu,] pour revenir de là à Treves avant le 20. d'avril, & y demeurer au moins jusqu'au 17 de juin. 'Il preparoit [durant ce temps-là]" une puissante armée pour marcher contre les Allemans: a & fit venir pour cela le Comte Sebastien, [si celebre par ses cruautez contre les Catholiques d'Egypte. On ne voit point ce qu'il avoit fait depuis le regne de Jovien,] sinon qu'il commandoit quelques troupes. Tout estant prest, & la saison "avancée, Valentinien passa le Rhein accompagné de Gratien son fils, & des deux Generaux Jovin & Severe.'Nous avons une loy du 31 juillet datée de "Worms [sur le Rhein]

Amm.l.27.p. 350.a. a b. — &c. — repente.

Cod.Th.13.t.1. 6.l.3.p.94. — Vangionibus.

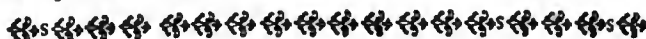
Amm.p.350. b.c. b d.352.l.30. p.429.a. 'Il fit de grands degasts dans les pays des Allemans, b & les chassa par un grand combat, d'une montagne où ils s'estoient fortifiez auprés d'un lieu appellé *Solicinium*. Tous les ennemis y perirent, hors un fort petit nombre qui se sauverent à la faveur des tenebres.'Valentinien avoit pensé perir luy mesme, en voulant aller reconnoistre le pays, & il y perdit un Chambellan, qui portoit son casque relevé d'or & de pierreries. 'Le lieu de *Solicinium* est, à ce qu'on croit, la ville de Sultz dans le duché de Virtemberg, sur le Nekar [à quelques lieuës de sa source.] 'La suite de l'histoire nous apprend que les Allemans vaincus firent quelque traité de paix, & donnerent des ostages. 'Valentinien renvoya ensuite ses troupes en quartier d'hiver, & luy s'en revint "à Treves où il entra avec Gratien comme en triomphe. 'On marque une loy datée d'Alteie le 15 d'aoust, [ce qui paroist difficile à accorder avec l'histoire, si Alteie estoit prés de Treves, comme la loy du 4 avril, qui en est aussi datée, donne sujet de le croire.] 'Bucherius décrit fort en détail la marche qu'il croit que tint Valentinien en revenant d'Allemagne à Treves, accompagné par Ausone. Nous n'avons point de loy donnée à Treves avant le premier ou le 2 de decembre. Il y en a une du 30 septembre datée "de Cologne; ce qui donne lieu de croire que

l.27.p.351. a.b.c. — Baudr.p.209. — Amm.l.28. p.367.a. — Amm.l.27. p.352.b|n.f. p.500. — NOTE 37. — Cod.Th.chr. p.83. — Buch.belg.p. 351.353. — Cod.Th.chr. p.83.84. — p.84.2. — Agrippina.

1. La date est de l'an 365, auquel Ursace estoit Maistre des offices.

Valentinien

Valentinien fit aussi cette année quelque expedition contre les François, qui couroient les frontieres, comme nous l'avons marqué l'année precedente.



ARTICLE XXI.

Valentinien fortifie les bords du Rhein: Bataille de Piri: Voleurs dans les Gaules: Rhodane grand Chambellan brulé.

L'AN DE JESUS CHRIST 369, DE VALENTINIEN 5. 6, INDICTION XII.

'Valentinianus NB. P. & Victor, Consuls. Idat.&c.

V. Valens §9. ["VALENTINIEN Consul en 369, estoit le fils de Valens, & Victor son collegue estoit le plus illustre de ses Generaux.] 'Les Prefets Probe, Vivence, & Olybre, paroissent avoir esté continuez toute cette année, avec Claude Proconsul d'Afrique. Il y a une loy adressée à Demetrien Intendant des vivres en Afrique, 'c'est à dire des provisions de blé qui se faisoient en Afrique pour Rome. 'Arteme estoit aussi Vicaire d'Espagne cette année & la suivante. Cod.Th.chr. p.85. t.5.p.69. 11.c.26.l.1. p.184.

[Nous avons vû le soin que prenoit Valentinien pour fortifier les bords du Rhein, afin d'arrester les courses des barbares de l'Allemagne.] 'C'est à quoy il paroist s'estre particulierement occupé cette année. Il fit faire un grand nombre de tours, de forts, "& de chasteaux tout le long de ce fleuve du costé des Gaules, depuis son embouchure jusqu'à la Rhecie [où il prend sa source.] Il fit mesme faire quelques chasteaux audelà du fleuve sur les frontieres des Barbares. On remarque principalement celui qu'il bastit sur le Nekar,'c'est à dire sans doute au lieu où cette riviere se rend dans le Rhein, & où est aujourd'hui la ville de Manhein. [Les geographes marquent en cet endroit "le Fort de Valentinien.] 'Il fit reculer le lit de la riviere pour la sureté de ce poste. Amm.l.28.p. 366. &c. Buch.belg.p. 353.§2. Munimentum. Amm.p.366. b.c.

'Mais ayant voulu faire un fort sur la montagne appellée Piri, que quelques uns croient estre Heidelberg, les Allemans vinrent demander avec instance, qu'on ne rompist point la paix par cet acte d'hostilité: & n'ayant pu rien obtenir, ils vinrent attaquer les soldats qui y travailloient, & les tuerent avec deux Ducs qui les commandoient, Arator & Hermogene; & personne ne rechapa pour en porter la nouvelle, que Syagre alors "secretaire, qui en fut disgracié. 'Cela ne l'empescha pas p.366.367| Buch.§3. Notarius. Amm.p.366. d|a.p.357.

depuis d'estre Consul en l'an 382, & Prefet du Pretoire.

l.28.p.366.a. 'Ammien loue fort ces travaux que Valentinien fit faire pour la sureté des Gaules. Cod.Th.chr. p.86. 'Ce fut sans doute pour les favoriser & les presser, qu'il passa une partie de l'année sur les bords du Rhein, p.85.86. 'Car selon les dates des loix, aprés estre demeuré à Treves jusqu'au 14 de may, il fut en un lieu nommé Complat le 17 de may, d'où il étoit revenu à Treves le premier de Juin, [ou plutost quelques jours auparavant.] Car il se trouve le 4. de juin en un lieu nommé Marciatiatic, qu'on croit estre Manhein, [où nous avons dit qu'il avoit fait faire un fort.] Il estoit le 19 du mesme mois à Altrip [entre Manhein & Spire,] & le 30 d'aoust à Brisac, d'où il estoit revenu à Treves le 14 d'octobre, & il y estoit encore le 2 de novembre & le 23 de decembre.

Amm.p.367.c. 'Les Gaules dans l'Occident, & "la Syrie dans l'Orient, estoient dans le mesme temps pillées par des voleurs qui se rendoient redoutables à tout le monde. V. Valens § 13. Ils tuerent entre autres dans les Gaules Constantien "Connétable ou grand Ecuyer, & beau-frere de Valentinien, qui avoit épousé Justine sa sœur. *Tribunus stabuli.* [C'est pourquoi la chronique d'Alexandrie se trompe,] Chr.Al.p. 702. 'de ne mettre qu'en cette année la disgrace de l'Imperatrice Marine, [ou Severe; "cette histoire devant avoir precedé le mariage de Valentinien avec Justine] V. les notes 29.30.

p.700. 'La mesme chronique raporte aussi sur cette année une action de Valentinien assez extraordinaire, Suid σ.p.706. 707|Zon.p. 26.b. 'que Suidas touche en abregé, & qui est encore marquée par Zonare. a Chr.Al.p. 700. aLors, dit-elle, que Valentinien [fils de Valens,] & Victor, estoient Consuls, l'Empereur Valentinien fit mourir beaucoup de Senateurs & de Gouverneurs de provinces, à cause de leurs injustices, de leurs pilleries, & des mauvais jugemens qu'ils rendoient. [Cela se peut raporter "aux cruautez que Maximin commença peut-estre cette année à exercer dans Rome.] V. § 24. Il avoit pour premier eunuque un nommé Rhodane, à qui sa qualité de grand Chambellan donnoit une grande autorité dans le palais. Cet homme qui estoit riche, puissant, & en grand credit, s'estoit emparé du bien d'une veuve nommée Berenice, "par quelque fourberie qu'il luy avoit faite. ϖλέξας αὐτῇ. Berenice s'adressa à l'Empereur, qui fit juger son affaire par Saluste. Saluste condanna Rhodane: p.702. '& l'Empereur l'ayant appris, commanda à l'eunuque de rendre ce qu'il avoit pris à cette veuve.

p.702. 'Mais au lieu d'obeïr, "il interjetta appel de la Sentence rendue par Saluste, ἐξεκαλέσατο qui s'en estant piqué, conseilla à la veuve

d'aller de nouveau trouver Valentinien lorsqu'il seroit au cirque. Elle le fit en presence de l'eunuque qui estoit auprés de luy; & Valentinien, sans attendre davantage, fit prendre l'eunuque sur son siege, & commanda qu'on le menast dans "la place du cirque, où on le promena quelque tems precedé par des herauts qui crioient à haute voix le sujet de sa condannation, & il y fut aussi tost brulé tout vif à la vuë de tout le monde. Valentinien donna ensuite tous ses biens à la veuve à qui Rhodane avoit refusé de rendre ce qu'il luy avoit pris.

'Cette severité, continuë l'auteur de la chronique, fut approuvée & benie de tout le monde & du Senat: Ceux qui aimoient à mal faire & à prendre le bien des autres, en furent saisis de crainte, & la justice demeura victorieuse. [Il est certain qu'une juste severité est quelquefois tres utile pour épouventer les méchans: mais il est difficile de douter que Valentinien n'eust trop d'inclination pour la rigueur, à laquelle un Prince ne doit jamais se porter que par contrainte & avec regret.] p.702.

'La chronique d'Alexandrie donne en cette occasion à Salluste la qualité de Patrice, [qui ne lui est point attribuée par d'autres: Ammien n'en parle plus depuis la mort de Julien; & on ne voit point ce qu'il devint depuis que Germanien eut esté fait Prefet des Gaules au lieu de luy en 364.] p.700.702.

ARTICLE XXII.

Ampele est fait Prefet de Rome, & Theodose General d'armée: Quelques loix: Forts bastis sur le Danube.

L'AN DE JESUS CHRIST 370, DE VALENTINIEN 6, 7. INDICTION XIII.

'Valentinianus III, & Valens III. Augg. Consuls. Idat.&c. Cod.Th.chr,

NOTE 38. 'PROBE, "Vivence, & Olybre, furent encore Prefets cette année mais Olybre ne le fut pas long-temps depuis le 12 p.87.
NOTE 39. de mars.' Car Principe est qualifié Prefet de Rome dans une loy du 29 d'Avril [Ampele doit avoir succedé à Principe dés cette année,] 'puisque nous avons une loy qui luy est adressée dés le premier jour de la suivante: '& cela est conforme à Ammien, selon lequel il faudroit mesme le faire commencer dés 369. p.89. Amm.l.28.p. 370.b|375.c.

'Cet Ampele, qui estoit d'Antioche, avoit esté Maistre des offices, & ensuite Proconsul d'Acaïe, puis d'Afrique en 364. p.370.b|n.f.p. 326|Cod.Th. t.6.p.349.1.

Sym.l.5.ep. 52.64.p.205. 222. 'Symmaque en parle aprés sa mort à l'occasion d'un procés qu'on suscitoit à ses enfans, & le represente comme ayant esté une des premieres & des plus illustres personnes du Senat. Amm.p.370. b.c. 'C'estoit un homme assez populaire, qui commençoit neanmoins quelquefois de bonnes choses avec vigueur, mais qui ne les soûtenoit pas, & se relaschoit bien-tost. C'est ce qui parut dans les efforts qu'il fit pour corriger divers dereglemens de Rome. Il avoit ordonné qu'on ne vendroit point de vin avant dix heures du matin, ni de viande cuite qu'à une heure marquée, & que "des personnes tant soit peu qualifiées ne mangeroient point en public. *honestus quidam.* On l'accuse aussi bien qu'Olybre d'avoir p.370.375. trop aimé le plaisir. 'Ammien à son occasion fait un grand discours sur les vices des habitans de Rome, particulierement sur leur mollesse.

Cod.Th.chr. p.87|Amm.n. p.360. 'Les plus habiles raportent à cette année une loy datée du 17 janvier 373, & adressée à Jovin General des armées Romaines. [Que s'ils ne se trompent point en cela, il faut dire que Jovin Cod.Th.chr. p.88.1. fut continué dans son emploi [1]jusqu'à ce temps-ci,] '& que le Comte Theodose envoyé en Angleterre sur la fin de 367, n'en Amm.l.28.p. 369.d. revint qu'en 370. 'Car ayant esté receu à son retour comme le meritoient ses grandes qualitez & ses victoires, il fut substitué p.377.c. à Jovin pour commander la cavalerie, 'Nous le verrons em- Cod.Th.chr. p.87. ployé dés cette année en cette qualité.'Nous avons une loy qui lui est adressée comme au General de la cavalerie Romaine, datée du 28 may 365, auquel il n'avoit point encore cet emploi. Elle peut estre de cette année, ou de 373.

p.88.1. 'Les loix de cette année font juger que Valentinien y travailla beaucoup en faveur des lettres & de ceux qui s'appliquent 14.t.9 l.1.p. 197. aux sciences. 'Il adressa à Olybre le 12 de mars une loy considerable pour le reglement de ceux qui venoient étudier à Rome; & pour les obliger de vivre dans la regle & la modestie qui convient à ceux qui font profession des arts liberaux, sur peine Aug.conf.l.5. c.8.2.p.45.2. c.d.47.1.d. d'estre foüettez publiquement, & renvoyez en leur pays.'Aussi S. Augustin témoigne que les écoles estoient mieux reglées à a Cod.Th.p. 197. Rome qu'à Carthage. [a]La loy commet "un officier particulier *Magistrum census.* pour veiller sur leur conduite. Elle ne veut point que ceux des provinces demeurent à Rome audelà de l'âge de 20 ans.

13.t.3.l.9.p. 37. 'Deux jours avant que de donner cette loy, il en avoit adressé une autre au mesme Olybre sur la maniere de substituer un me-

1. Ne pourroit-on point dire que Jovin fut rappellé à son emploi en 373? Celui dont on a l'epitaphe a esté deux fois General.

decin à la place d'un autre qui estoit mort; 'ce qu'on raporte p.38.
aux 14 medecins des pauvres établis par la loi de 368. 'Le 29 L.10.p.39.
avril suivant il confirma l'exemption de toutes sortes de charges accordée aux medecins de Rome, & à leurs femmes, marquant expressément qu'ils ne seroient point obligez ni au logement des troupes, ni à aller à la guerre, ou à fournir des soldats.

'Il ordonna aussi par sa loy du premier mars, que le juge par- Cod.J.2.t.6.L.
3. tagera [1] les avocats de son auditoire, surtout les plus forts, en 7.p.187.
sorte que les parties en aient autant l'une que l'autre, & puissent estre également défenduës. Que si un avocat s'excuse de défendre la partie que le juge lui aura assignée, sans en alleguer une raison legitime, il sera exclus du bareau, & ne sera plus jamais receu à plaider. [Il fit sans doute cette ordonnance à cause des grands, qui par leur credit, ou par la terreur de leur puissance, faisoient que les foibles ne trouvoient point d'avocats pour les defendre contre eux.]

'Pour la loy celebre du 29 de juillet, qui regarde l'Eglise, elle Cod.Th.chr.
sera mieux sur le titre du Pape Damase, à qui elle est adressée. p.88.

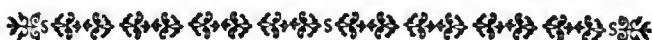
'Selon toutes les loix qu'on raporte à cette année, nous ne p.88.1.
voyons point que Valentinien ait esté autrepart qu'à Treves, ou à Alteie [qui pouvoit estre quelque lieu de plaisance peu eloigné.

Il ne travailloit pas à fortifier les seules rives du Rhein:]Car Cod.Th.t.5.
on trouve dans une inscription de cette année, qu'Equice Ge- p.291.4.
burgum. neral des troupes de l'Illyrie, avoit fait bastir par son ordre un chasteau dans cette province. L'inscription en est aujourd'hui à Vienne en Autriche. On en trouve une semblable de l'année suivante prés de Strigonie en Hongrie, sur la construction d'un autre chasteau basti pour le commerce, dont on lui avoit donné le nom. [Nous parlerons encore sur l'an 374, de ces forts qu'on bastissoit le long du Danube.]

'Il fit encore faire un pont à Rome, qui porta le nom de Gra- Grut.p.160.
tien, & qu'on appelle ce semble aujourd'hui le pont Cestius 4|Anal.p.
ou de S Barthelemi, parce qu'il est proche de son Eglise. C'est ce 489|Bar.312.
que nous apprenons d'une inscription, [qu'il faut apparem- §96.
ment raporter à cette année 370,] puisqu'elle porte la settieme année du Tribunat [ou du regne] de Valentinien & de Valens, & la troisieme de Gratien. Cependant les deux premiers n'y sont marquez Consuls que pour la seconde fois, [& ils l'estoient en 370 pour la troisieme.] L'un & l'autre y est qualifié Impera-

1. Il semble que ce soient ceux qui prendront part à chaque affaire.

tor pour la sixieme fois, & Gratien pour la seconde; & on leur y donne à tous trois les titres de vainqueurs des * Germains, des Allemans, des François, & des Gots; [chacun communiquant ses victoires à ses collegues. On peut tirer de là que Valentinien avoit fait quelque guerre contre les François, mais qui sans doute fut peu de chose, puisqu'Ammien n'en parle point.] *Germanici Maximus.



ARTICLE XXIII.

Les Saxons tuez en trahison: Les Bourguignons appellez par les Romains contre les Allemans.

Amm.l.28.p.375.c. a Oros.l.7.c.32.p.219.1.a. a|Amm.p.367.d. b Amm.l.30.p.429.a. c l.28.p.367.d. d p.375.c|l.30.p.429.a. l.28.p.375.376.

'CETTE année est celebre dans l'histoire par 'l'irruption des Saxons peuple [d'Allemagne] a qui habitoient sur les bords de l'Ocean parmi des marais inaccessibles, & qui se rendoient alors terribles, tant par leur courage, 'que par leur agilité & leur promptitude.b Car ils couroient de tous costez 'sans discernement dés que la fantaisie leur en prenoit; c & on les voyoit lorsqu'on pensoit le moins à eux. d Ayant donc traversé l'Ocean, ils s'en vinrent fondre sur les costes des pays Romains. Ils y avoient déja fait un grand butin, '& ils y avoient mesme défait & blessé le Comte Nannein qui y commandoit, lorsque la venuë de Severe General de l'infanterie les épouventa tellement, qu'ils demanderent la paix. On la leur accorda, & on leur permit de s'en retourner en leur pays, aprés qu'on eut pris une partie de leur jeunesse pour mesler parmi les troupes Romaines. 'Mais comme ils s'en retournoient, les Romains leur dresserent une embuscade, & les tuerent tous, aprés neanmoins avoir pensé y estre eux mesmes défaits. [Certes aprés ces violemens honteux de la foy publique sous des Empereurs Chrétiens, il ne faut point s'étonner que Dieu ait permis la ruine des Romains, qu'il les ait livrez à ces mesmes peuples, dont ils s'imaginoient venir à bout par la perfidie. Je ne pense pas que les anciens Romains eussent seulement souffert] 'qu'un historien eust voulu excuser une action de cette nature, & la faire passer pour un succés favorable, ainsi que fait Ammien. Note 40. inexplorati. p.376.a.b. c|409.b.

Hier.chr| Oros.p.219.1.a. e Val.r.Fr.l.1.p.6.47.

'S. Jerome & Orose disent que les Saxons furent taillez en pieces sur les terres des François, à Deusone, dit S. Jerome, e qui estoit un chasteau audelà du Rhein, vis à vis de Cologne [On l'appelle aujourd'hui Tuits, ou Duits.]

Hier.chr.

'La mesme année que les Saxons furent défaits à Deusone,

on vit 80000 Bourguignons campez sur les rives du Rhein. 'C'estoit Valentinien qui les avoit sollicitez secretement de venir attaquer Macrien Roy d'Allemagne, en leur faisant esperer qu'il passeroit aussi le Rhein pour attaquer les Allemans d'un autre costé. Mais ne s'estant pas trouvé prest pour les seconder, parcequ'il estoit trop occupé aux forts qu'il continuoit de faire bastir; ils s'en retournerent sans rien faire, & fort mecontens, aprés avoir fait autant de peur aux Romains mesmes [qu'à leurs ennemis.] 'Neanmoins Theodose General de la cavalerie, se servit de cette occasion pour faire quelques courses sur les Allemans, & prendre des prisonniers, à qui il donna des terres à cultiver le long du Po. Amm.l.28. 30.p.376. 377.429.c.d. p.377.c.

'Ammien remarque quelques particularitez du gouvernement & de la religion des Bourguignons.'Il dit comme une chose constante, qu'ils descendoient des Romains; '& Orose pretend que ce sont ceux que Drusus & Tibere fils adoptifs d'Auguste avoient établis dans les chasteaux & dans les bourgades de l'Allemagne, [1] & que mesme il s ont pris leurs noms de ces bourgs; ce mot signifiant à peu prés la mesme chose en leur langue qu'en la nostre. 'Neanmoins Pline le naturaliste en fait une nation purement Germanique, & une partie des Vindiles, 'qu'on pretend estre les Vandales.[a] M.r Valois fait une exacte discussion des premiers exploits de ces peuples, tant de ceux qui demeuroient en Allemagne, que des autres qui habitoient bien plus à l'Orient le long du Danube; car il en fait deux peuples differens. [Nous les avons vu venir piller les Gaules dés le temps des Empereurs Tacite & Probe.] 'Macrien Roy des Allemans s'estoit fait connoistre dés le temps que Julien estoit dans les Gaules. b.c. a. Orosl.7.c.32. p.219.1.a. Plin.l.4.c.14. p.86.c. p.87. a Val.r.Fr.p. 48-52. Amm.l.18.p. 117.a.

ARTICLE XXIV.

Histoire de Maximin Vicaire de Rome, & des cruautez qu'il y exerça.

NOTE 41. [Nous avons reservé l'histoire de Maximin pour la fin de cette année, "quoiqu'elle ait commencé au moins dés les premiers mois; parcequ'elle nous arrestera plus long-temps que n'ont fait les autres.]'Ce Maximin [nommé assez souvent Maxime,] estoit beau-frere de Valentin, qui avoit voulu usurper Amm.l.28.p. 368.d.

1. 'M. Valois se moque de ceux qui le croient. *Nam à burgis*, dit-il, *Burgiones dici lex analogia jubet.* [Il faut de meilleures raisons pour se moquer des anciens auteurs.] Not.G.p.107. 1.c.

p.357.b.c. l'Empire en Angleterre. Il estoit neanmoins * d'une extraction tres basse, & mesme barbare d'origine. Il ne laissa pas de s'élever aux charges, il fut fait d'abord gouverneur de la Corse *&c. & de la Sardaigne, puis de la Toscane. Le temps de cette derniere charge est fixé par une loy du 17 novembre 366, qui luy est adressée en cette qualité, & qu'il receut à Florence.[a] Il passa de cet emploi à celui d'Intendant des vivres à Rome, & il tint mesme quelque temps l'un & l'autre ensemble [Il succeda apparemment dans le dernier à Aurelien,] qui l'exerçoit le 29 septembre 367,[b] & Maximin le tenoit encore, comme nous avons vu, le 19 de mars "en 370.[c] Il se conduisit d'abord dans cette charge "avec assez de sagesse & de moderation : mais il fit enfin paroistre son naturel cruel & vindicatif, & commença par l'occasion que nous allons dire.

n.p.349|Cod. Th.9.t.1.l.8. p.12. a Amm.p. 357.c. Cod.Th.chr. p 80. b p.87. c Amm.p.357. 358. V. la note 41. &c.

Amm.p.358. a|n.p.349| Cod.Th.t.5. p.39. d Cod.Th.t. 5.p.55. e Amm.p.358. a.b|362.a.

Lorsqu'Olybre estoit [encore] Prefet de Rome, & ainsi avant le 29 avril de cette année, un nommé Chilon, qui avoit esté Vicaire des Prefets, [d] & qui peut avoir esté Proconsul d'Afrique en 374 & 375,[e] s'estant plaint qu'on avoit usé contre lui de quelques malefices, Olybre commença à examiner cette affaire : Mais ses grandes maladies l'empeschant de la poursuivre, il accorda à la priere de Chilon, qu'elle fust jugée par Maximin dont nous parlons. Maximin fut ravi de trouver dans cette affaire de quoy exercer son humeur barbare & cruelle. Aprés avoir "commencé à l'examiner, il fit entendre à Valentinien &c. que beaucoup de personnes estoient coupables de ces malefices magiques ; mais qu'on n'en pourroit avoir de preuves que par de rigoureuses questions: de sorte que ce Prince, naturellement porté à la rigueur, le fit Vicaire des Prefets [du Pretoire au lieu d'Aginace,] & lui donna pouvoir d'appliquer à la question les personnes mesmes que leur qualité exemtoit de cette rigueur, ou qui n'y estoient sujettes que dans le crime de leze majesté. Aussi Valentinien comprenoit dans ce crime celui de magie; ce qu'Ammien represente comme une cruauté insupportable, que Valentinien mesme desavoua depuis. Ce Prince joignit à Maximin pour ces recherches sur la magie, un nommé Leon alors notaire, & depuis Maistre des offices, qu'Ammien nous represente comme aussi alteré du sang des hommes, que le pouvoit estre son collegue.

p.358.c. c.d. p.360.d. p.356.d.

p.356.d|359. a.b|362.d. p 357.d.

On pretend qu'ils s'acquiterent de leur commission avec une extreme cruauté, & qu'ils firent perir un fort grand nombre de personnes: [ce qui estoit d'autant plus odieux,] que Maximin

ximin luy mesme estoit soupçonné d'employer ce qu'il y a de plus execrable dans la magie. 'Entre ceux qu'il fit mourir, on remarque Marin avocat, Cethegue Senateur, 'Paphie & Corneille aussi Senateurs; '& encore plusieurs dames de qualité, tous comme convaincus d'empoisonnement ou d'adultere. 'Alype jeune homme de grande naissance, & peut-estre mesme celui qui estoit frere d'Olybre Prefet de Rome, fut banni pour une faute tres legere. p.359.a.b. p.361.c. b. p.359.c|n.f.p. 511.1.

V. § 14. [L'histoire de Lollien est extraordinaire.] 'Il estoit fils "de Lampade que nous avons vu Prefet de Rome [au commencement de 366,] aprés avoir esté Prefet du Pretoire [sous Constance.] 'Lollien son fils encore tout jeune, fut convaincu d'avoir copié un livre de magie en un âge fort peu avancé; & comme on crut que Maximin l'alloit condanner au bannissement, son pere lui conseilla d'appeller à l'Empereur. Mais Valentinien l'ayant renvoyé devant Phalange Consulaire de la Betique, cet homme plus cruel encore que Maximin, luy fit trancher la teste. l.28.p.361.a|l. 27.p.336.c. l.28.p.361.a.

1. Tarracius 'Bassus qui fut depuis Prefet de Rome, Camene son Clarissimi. frere, & quelques autres"Senateurs, furent accusez comme complices du crime de Lollien, & absous: mais on crut que c'estoit par le moyen de Victorin ami intime de Maximin.

'Comme tout le monde craignoit les suites funestes de ces executions, le Senat deputa à Valentinien quelques personnes de qualité, pour lui demander la revocation du pouvoir donné à Maximin d'appliquer à la question toutes sortes de personnes en cas de magie. Ces deputez estoient Pretextat qui avoit esté Prefet de Rome [en l'an 367,] Venuste '& Minerve, qui avoient V. Julien § 18. aussi esté l'un Vicaire ["d'Espagne sous Julien,] l'autre gouverneur d'une province. [Je ne sçay si c'est celui qui est celebre Note 42. dans Symmaque.] Ils obtinrent"ce qu'ils demandoient; [mais cela n'arresta pas les cruautez de Maximin.] Aprés mesme qu'il fut hors de la charge de Vicaire; & hors de Rome, elles continuerent encore par son autorité & par ses ministres: Et nous en verrons quelques effets dans la suite. S Jerome marque sur cette année mesme, qu'ayant eu ordre d'informer contre les magiciens, il fit mourir à Rome [plusieurs personnes de qualité.] p.360.c.d.

savum. 'Rufin le qualifie aussi un homme "cruel. Rufl.2.c.10.p. 183.2.

ᵃIl ne quitta la charge de Vicaire de Rome que' pour venir à V. § 27 la Cour, où il fut fait Prefet [des Gaules "en 373, autant qu'on ᵃ Amm.p.363. c.

1. 'M. Valois le confond avec Anicius Auchenius Bassus, qui a aussi esté Prefet de Rome, [mais à qui son inscription ne donne point le nom de Tarracius.] Amm.n.f.p.114.

Cod.Th.t.6. p.372.1. en peut juger par l'histoire.] 'Il estoit encore Prefet en l'an 376. a Mais bien-tost aprés, Gratien le fit perir par la main du bou-
a Amm.l.28.p. 366.a|n.p 357. reau avec quelques uns des ministres de ses cruautez. b Symma-
b Sym.l.10.ep. 2.p.391. que marquoit sans doute sa punition entre les obligations que l'Empire avoit à Gratien, dans un endroit 1 dont la suite est 1.
Amm.l.29.p. 408,409. perduë. 'Nous verrons combien il causa de maux à l'empire, en faisant donner à Marcellien son fils des emplois dont il n'estoit pas capable.

ARTICLE XXV.

Loix fascheuses de Valentinien: Il fait quelques degasts dans l'Allemagne.

INDICTION XIV. L'AN DE JESUS CHRIST 371, DE VALENTINIEN 7, 8.

Idat|Onu.p. 298.e|Socr.l.4. c.20 p.230.b. *'Gratianus Aug. & Sex. Petronius Probus, Consuls.*

a Bar.371.§129 a LA loy du 11 fevrier adressée à "Vivence toujours Prefet des Gaules, fait voir combien la profession du theatre a tou- NOTE 43
Cod.Th.15.t. 7.l.1.p.361. jours passé pour opposée à la profession du Christianisme. 'Car cette loy ordonne que les comediens qui estant en danger de mort, auront receu les Sacremens du souverain Dieu, ne pourront point estre obligez, s'ils rechapent, à monter de nouveau
p.360.361. sur le theatre. 'Cela verifie encore ce qu'on remarque, que cette occupation infame parmi les payens mesmes, n'estoit pas libre & volontaire, mais servile, attachée à certaines familles:
Bar.371.§129. [De sorte que ces malheureux esclaves du demon,] 'estoient encore les esclaves des plaisirs criminels des autres. Mais Baronius remarque avec raison qu'il y a lieu de s'étonner qu'un Prince Chrétien ait ordonné les precautions marquées dans cette loy, pour s'assurer que ces comediens eussent veritablement demandé & receu le battesme dans l'extreme peril de mort; comme s'il ne leur eust pas voulu permettre autrement ce qu'il savoit estre l'unique moyen de leur salut. [Il en eut peut-estre
Cod.Th.15.t. 7.l.2.p.363. honte luy mesme.] 'Car le sixieme septembre de cette année, il ordonna que les filles des comediens ne pourroient estre obligées à suivre la condition de leurs meres 2 quand elles auroient embrassé une vie plus grave & plus serieuse.
Bar.371.§130. 'Baronius blasme encore la loy adressée au Senat le 29 de may, dont nous avons "parlé autrepart, par laquelle il permet les V.§4.

1. Il n'est point corrigé dans l'edition de 1604, p.250.
2. *Si ita se gesserint ut probabiles habeantur.*

folies des aruspices, & tous les autres exercices de religion permis par les loix anciennes, 'pourvu seulement qu'on n'y meslast point de magie. 'Dans la loy du 28. de juin, il accorde§ divers privileges aux Pontifes payens des provinces, & leur donne le mesme honneur qu'aux Comtes. Il semble le leur attribuer de nouveau; [ce qui seroit tout à fait indigne d'un Prince Chrétien.] 'Neanmoins Symmaque se contente de dire qu'il avoit conservé les privileges des pontifes, [sans marquer qu'il y eust rien ajouté. Cela est bien fort pour croire qu'il n'a fait que leur conserver ce qu'ils avoient déja: & en ce cas on peut l'excuser.

§ 131.132. Sym.l.10.ep. 54.p.455.

Je ne sçay aussi quelle raison eut ce Prince,] 'de temperer par sa loy du 15 d'aoust, "la rigueur de celle de Constantin sur les bastards. 'Cette loy deplut fort à Valens; & il la confirma neanmoins dans la suite du temps, ᵃsoit en faveur de Libanius, 'qu'il commença à connoistre lorsqu'il vint [l'année suivante] à Antioche, [soit pour quelque autre raison plus importante. Et ceci nous apprend qu'encore qu'on mist à la teste des loix les noms de tous les Empereurs qui regnoient alors, elles n'avoient neanmoins de force que dans l'Etat de celui qui les avoit faites, à moins qu'elles ne fussent confirmées par les autres.]

V. Constantin § 44. Cod.Th.4.t. 6.l.1.p.351. Lib.or.1.p. 48.d. ᵃ p.49.a. p.48.c.d.

'Par la loi du 17 May, Valentinien affranchit "des fonctions civiles les [Ecclesiastiques] qui consacrent tout leur temps au service de l'Eglise, s'ils sont entrez dans le Clergé avant son regne. Car pour les autres il veut qu'on les oblige à s'acquitter de ces fonctions.

curiis. Cod.Th.16.t. 2.l.21.p.51.

'Toutes les loix de cette année sont datées de Treves jusqu'à celles du 28 de juin. On croit mesme qu'il peut y avoir faute dans cette derniere, parceque dés le 29, Valentinien donne une loy à Contionac [lieu inconnu,] où il étoit encore, le 21 & le 29 de juillet, & le 15 d'aoust. [Neanmoins si Contionac estoit quelque palais à une journée de Treves, toutes ces dates peuvent subsister.] Il estoit le sixiéme de septembre à Mayence. 'On croit que c'estoit pour l'expedition qu'il fit en Allemagne ᵇdans le dessein de surprendre le Roy Macrien qui lui donnoit beaucoup de peine. Les "desordres ordinaires des soldats qu'on ne put empescher de piller & de voler, decouvrirent sa marche; & Macrien se sauva: de sorte qu'il s'en retourna tout triste à Treves sans avoir rien fait que de piller environ vingt lieuës de pays autour de Mayence. Ce pays appartenoit aux Allemans appellez Bucinobantes, à qui il donna pour Roy un nommé

chr.p.89. p.90.1|Buch. belg.p.357. §9. ᵇ Amm.l.29. 30.p.397.398. 429.c. &c.

Fraomaire de leur nation. Mais le pays estoit si ruiné, que Fraomaire quitta volontiers son sceptre, pour devenir colonel de quelques Allemans qui servoient en Angleterre, Valentinien fut accompagné dans cette expedition de Severe & de Theodose ses Generaux. 'Il estoit [revenu] à Treves le 6. de decembre. Cod.Th.chr. p 89.



ARTICLE XXVI.

Un Prestre puni de mort pour avoir caché un homme: Histoire d'Hymece: Quelques loix.

[SAINT Jerome raporte sur cette année un exemple de la cruauté de Valentinien, qu'Ammien n'a pas oublié.] Amm.l.23. 29.p.238.a| 396.b|Hier. chr. 'Octavien que Julien avoit autrefois fait Proconsul d'Afrique au commencement de l'an 363, [estant poursuivi pour quelques affaires,] s'estoit caché chez un Prestre d'Epire: Ce Prestre ne voulut point le decouvrir, & sur cela il fut decapité à Sirmich, Bar.372.§ 115. par "une injustice & une inhumanité 'd'autant plus odieuse sous *iniquissimè.* un Empereur Chrétien, qu'on avoit vu des payens se laisser flechir par une constance si genereuse. Aug.mend.c. 13.p.9.2.a.b. 'Car du temps que les Empereurs estoient encore payens, il y avoit eu à Tagaste [petite ville d'Afrique,] un saint Evesque nommé Firme, chez qui un homme que l'on poursuivoit s'estant refugié, il le receut & le cacha du mieux qu'il luy fut possible. On envoya des sergens chez luy par ordre de l'Empereur pour chercher cet homme: mais ce genereux Evesque répondit qu'il ne pouvoit ni mentir, ni livrer celui qu'on cherchoit. On lui fit souffrir beaucoup de tourmens sans le pouvoir faire changer de resolution; Enfin on le mena à l'Empereur, lequel admira tellement sa constance, qu'il luy accorda mesme sans difficulté la grace de celui qu'il avoit caché. Cet exemple si excellent qui nous apprend à garder la fidelité qu'on doit à ses amis, sans violer celle qu'on doit encore davantage à la verité, [a fait mettre Firme au nombre des saints Confesseurs, & l'Eglise honore sa memoire le 31 de juillet, comme nous l'avons déja marqué en un autre endroit. Mais c'est une chose qui merite bien d'estre dite plus d'une fois.]

Amm.l.29.p. 396.b. 'Il semble 'qu'Octavien ait enfin obtenu la permission de retourner chez luy: [ce qui prouveroit qu'il estoit entierement 1.

1. comme il manque quelque chose en cet endroit, nous n'osons pas assurer qu'*offensarum auctore &c*, se raporte à Octavien.

innocent plutost que mediocrement coupable : & cela rendroit la mort de celui qui l'avoit caché encore plus criminelle. Je ne sçai pourquoi on n'a pas rendu à ce Prestre le mesme honneur qu'à S. Firme. Peut-estre n'a-t-on pas osé l'honorer comme un Martyr, de peur de faire passer Valentinien pour un tyran. Peut-estre aussi que l'Eglise de Sirmich ayant esté fort infectée de l'Arianisme sous l'Evesque Germine, la foy de ce Prestre n'a pas esté aussi pure que son action estoit glorieuse, quoiqu'il paroisse plutost qu'il estoit Prêtre dans l'Epire, & qu'il ne fut amené à Sirmich capitale de toute l'Illyrie, que pour y être jugé.

On peut encore raporter à cette année, l'histoire d'Hymece qui avoit esté Proconsul d'Afrique, & que l'on fait frere de Toxoce mari de S.te Paule. C'est encore apparemment celui qui avoit esté Vicaire de Rome sous Julien.ᵃ Ammien en parle avec eloge. Valentinien l'avoit déja dépouillé d'une partie de ses biens sur le soupçon de quelque malversation dans l'exercice de sa charge de Proconsul, dont il étoit neanmoins innocent selon Ammien. Mais il fut accusé en ce temps-ci d'avoir eu "de mauvais desseins, & d'y avoir employé le ministere des aruspices. On trouva en effet un papier écrit de sa main, où il prioit un nommé Amance de faire des sacrifices aux idoles, pour luy rendre favorable l'Esprit de l'Empereur : & il parloit en mesme temps de ce Prince avec beaucoup d'aigreur comme d'un homme avare & "cruel. L'Empereur en ayant esté averti, ordonna que la chose fust examinée à la rigueur : & sur cela Hymece fut mené à Ocricoli, [qui est à dix lieuës de Rome dans l'Ombrie,] pour y estre jugé par Ampele Prefet de Rome, & par le Vicaire Maximin [dont nous avons assez marqué la cruauté :] de sorte qu'Hymece se croyant perdu, en appella à l'Empereur, qui renvoya l'affaire au Senat. On examina donc avec soin tout le procés dans le Senat, & Hymece fut enfin condanné à estre relegué dans [l'isle de] Boas [sur les costes] de la Dalmacie. Ammien assure que Valentinien trouva fort mauvais que le Senat ne l'eust pas condanné à la mort : [mais il ne dit point qu'il ait rien changé à l'arrest.]

Marginal notes: prava quædam. — truculentum. — l. 28. p. 359. — n. p. 351. — Cod. Th. t. 6. p. 366. 2. — a Amm. p. 359. c. d. — p. 360. a — b. — c.

L'AN DE JESUS CHRIST 372, DE VALENTINIEN 8, 9. — INDICTION XV.

ᵇ *Modestus*, "& *Arinthæus*, *Consuls*. — b Idat. &c.

[Cette année ne nous fournit rien pour l'histoire de Valentinien, hors la revolte de Firme, dont nous parlerons sur l'année suivante.] Les dates "des loix font juger qu'il la passa toute en-

Marginal notes: V. Valens §. 11. — Note 44. — Cod. Th. chr. p. 90. 91.

tiere partie à Treves, partie en un lieu nommé Nazonac qui n'en estoit pas fort éloigné. [Entre ces loix, on peut remarquer]celle du deuxieme mars, qui ordonne que partout où l'on trouveroit des Manichéens assemblez, la maison seroit confisquée, & les docteurs de cette impieté condannez à une grosse amende. 'Baronius croit qu'il fit cette loy à cause des dereglemens de ces heretiques, que Constance alors leur auditeur, & depuis celebre par sa pieté dans l'Eglise Catholique, s'estoit inutilement efforcé de reformer.

16.c.5.l.3.p. 113. Bar.372 § 111. 113.

'La loy du 5[e] juillet, adressée[comme l'autre] à Ampele Prefet de Rome, regle les rangs que les principaux officiers doivent garder entre eux. Elle ordonne donc que le Prefet de Rome, les Prefets du Pretoire, & les Generaux de la cavalerie & de l'infanterie, seront regardez comme egaux, & suivront le rang de leur promotion: Que le Questeur, le Maistre des offices, & les deux Intendans des largesses seront preferez aux Proconsuls, & ceux-ci aux Comtes du premier ordre & aux Generaux honoraires de la cavalerie: Et que les Maistres des registres seront au-dessus des Vicaires. 'Mais on remarque que ces rangs n'étoient pas fixes, & qu'ils changeoient souvent selon les differens Empereurs.

Cod.Th.6.t. 7.l.1.p.77-79. p.78.2.

ARTICLE XXVII.

Valentinien vient en Italie; fait Maximin Prefet des Gaules: Remi & Pallade s'étranglent.

INDICTION I. — L'AN DE JESUS-CHRIST 373, DE VALENTINIEN 9. 10.

Idat.&c. — *Valentinianus IV. & Valens IV. Augg. Consuls.*

[LEs deux Empereurs qui voulurent estre Consuls ensemble en 373, y commençoient la dixiéme année de leur regne,] à l'occasion de laquelle le Senat leur fit present d'une somme d'argent, qui apparemment n'alloit pas loin de 1600. livres d'or.

Sym.l.10.ep. 26.p.408.

'On raporte à cette année plusieurs loix adressées à Volusien Prefet de Rome. [Nous l'avons déja vu dans la mesme dignité en 364. Mais il est certain qu'il l'eut deux fois.] On met encore en 373 des loix adressées à Julien Proconsul d'Afrique, & à Zosime qui gouvernoit la nouvelle Epire sous le titre de President.

Cod.Th.chr. p.92.93.

'Les loix du 20 fevrier & du 23 avril, sont datées de Treves: les autres qu'on raporte à l'an 372, ne le sont point, ou le sont de Milan depuis le 28 de juin jusques au 18 de novembre, d'où

Ibid.

nous apprenons que Valentinien passa une grande partie de cette année en Italie, [quoique nous ne trouvions rien de ce qu'il y fit.]

*NOTE 45.

'Ursicin qui estoit Intendant des vivres à Rome le 22 fevrier de l'année precedente, 'fut fait depuis Vicaire de Rome en la place de Maximin. Il ne demeura guere en cette charge, & on pretend que c'est parce qu'il estoit trop doux & trop reservé. 'On mit à sa place Simplice, *à qui Valentinien adressa une loy le 23 mars de l'année suivante. [Ce fut donc apparemment en celle-ci] bque Maximin cessa d'estre Vicaire de Rome, mais pour estre Prefet du Pretoire dés cette année mesme, & faire d'aussi grands maux dans cette charge que dans l'autre, [quoique l'histoire n'en marque pas tant d'effets. *Il faut qu'il ait esté Prefet des Gaules, puisque Probe estoit en mesme temps Prefet d'Illyrie, & de l'Italie.]

p.90. Amm.l.28.p. 363.d|n.p. 354.355. L.28.p.364.a. *Cod.Th. chr.p.9. *Amm.p.363. c|l.30.p.417. b.c. NOTE 46.

'L'un des [premiers] effets de sa nouvelle autorité, fut [peut-estre] la punition d'un homme qui n'estoit guere moins criminel que luy; c'est à dire de Remi, qui estant Maistre des offices avoit appuyé de son autorité tous les crimes du Comte Romain. 'Leon le Compagnon des cruautez de Maximin, ayant quitté Rome un peu avant lui pour s'en retourner à la Cour, 'y avoit esté recompensé de la charge de Remi, qui s'estoit retiré dans ses terres auprés de Mayence sa patrie, où il ne songeoit qu'à jouir de la douceur du repos. Maximin qui commença à le mepriser quand il le vit sans pouvoir, fit donner la question à Cesaire qui avoit autrefois servi sous lui, pour savoir le secret de sa conduite, & combien il avoit receu de Romain. Dés que Remi eut appris cette nouvelle, il desespera de se pouvoir défendre, & s'étrangla en cette année.

l.30.p.417.b. L.28.p.363.c. l.30.p.417.b. c.

'Dieu punissoit ainsi, quoiqu'un peu tard [selon l'impatience des hommes,] le sang qu'on avoit si injustement repandu en Afrique dans l'affaire de Lepti, [dont nous avons parlé *au commencement de ce regne.] 'Le notaire Pallade [qui y avoit eu autant de part que Remi,] avoit ce semble esté disgracié dés auparavant; & il avouoit lui mesme que la veritable cause de sa disgrace [dans l'ordre de la justice de Dieu,] estoit qu'il avoit trompé son Prince dans cette affaire. Valentinien en eut depuis quelque connoissance; & le fit arrester pour le faire interroger. Mais ce malheureux ne pouvant souffrir les remors de tant de crimes, s'étrangla lui mesme 'pendant que ses gardes passoient

b. V.§12. L.28.p.381.c. d. 1.

1 *primis tenebris*. C'estoit donc apparemment la nuit de Pasque, peut-estre en 374.

la nuit à veiller dans l'eglise en une feste des Chrétiens.
l.29.p.399.a.b. [Romain mesme estoit alors arresté:] 'car les mesmes intrigues par lesquelles il avoit opprimé la ville de Lepti, ayant obligé Firme Prince Maure, de se revolter, le Comte Theodose envoyé contre Firme, fit mettre Romain en prison avec ceux de
l.28.p.381.c. sa maison. 'Il se saisit aussi par l'ordre de l'Empereur de tout ce qu'il avoit chez lui. Il trouva parmi ses papiers quelques preuves de l'affaire de Lepti: & ce fut sur cela que Pallade fut arresté. [On ne dit point cependant que Romain ait esté poursui-
p.382. vi sur cela:] '& il paroist mesme qu'il obtint son elargissement. On fit diverses poursuites contre lui sous Gratien, & l'on verifia l'injustice de ce qui s'estoit fait à Lepti. Cependant Romain appuyé par le Comte Merobaud, ne laissa pas de venir à la Cour, pretendant se justifier; [& l'histoire ne nous apprend point quelle fut la conclusion de son affaire.]



ARTICLE XXVIII.

Revolte de Firme Roy des Maures: Il est vaincu par le Comte Theodose.

Amm.l.29.p.398.d|406.a. 'FIRME dont nous venons de parler, estoit fils de Nubel le plus puissant Prince de la nation des Maures, parmi lesquels il estoit comme un petit Roy, soumis neanmoins aux Ro-
p.309.a. mains. Ce Nubel laissa plusieurs fils aprés luy, entre lesquels on
p.400. nomme Firme, Zamma, Gildon, 'Mascezel, Dius, Salmace,
p.405.c. 'Mazuc, [a]& une fille nommée Cyrie. [b]Zamma avoit lié une ami-
a p.403.c. b p.399.a.b. tié particuliere avec le Comte Romain: De sorte que Firme l'ayant tué secretement [avec la brutalité ordinaire aux barbares,] Romain pour venger son ami, rendit à Firme tous les mauvais offices qu'il put auprés de l'Empereur Valentinien, par le moyen de Remi son allié qui estoit encore alors Maistre des offices. Firme ne croyant pas sa vie mesme en sureté contre ces
l.30.p.429.b. cabales, '& ne pouvant non plus souffrir l'insolence des officiers
b.c|Oro.l.7.c.33.p.219.1.d. de l'armée, se revolta, '& souleva en mesme temps les autres na-
c Zos.l.4.p.744.d. tions [barbares] des Maures, toujours inquietes, [c]& qui ne pou-
d|Vict.epi|Oros. voient plus aussi supporter l'avarice de Romain. Il se revêtit de la pourpre, '& prit le titre de Roy [d]que S. Augustin luy donne,
d Aug.in Par.l.1.c.10.p.10.1.c. [e]avec un collier pour diademe, qu'un Tribun Romain qui avoit
e Amm.p.402.b. embrassé son parti, luy mit sur la teste; '& se déclara ennemi irreconciliable des Romains. [[f]Cela paroist estre arrivé vers le Note 47.
f Aug.c.11.p.10.2.a. milieu de 372, ou peu de mois aprés.] [g]Quelques uns preten-
g Spanh.l.7.p.599. dent

dent que c'est ce Firmus qui prend le titre d'Auguste dans une medaille : mais d'autres en doutent.

'Il ravagea l'Afrique & la Mauritanie,[a] où il prit entre autres, la ville "d'Alger, la plus illustre de la province. Il la pilla & la brula.[b] C'est à cela qu'on raporte ce que nous trouvons dans Symmaque, Que parmi les ravages que les barbares revoltez firent dans la Mauritanie, d'où ils emporterent une infinité d'or & d'argent, ils prirent aussi une grande somme de deniers [appartenante au fisc,] que les magistrats d'Alger avoient en depost. Les officiers du fisc vouloient depuis obliger ces magistrats à la rendre : mais Clement Evesque de la ville, sollicita si puissamment auprés de l'Empereur, qu'il en obtint un ordre de faire cesser cette poursuite : & il sauva ainsi sa patrie. Symmaque, quoique payen, estima beaucoup cette action, & il voulut y contribuer en écrivant à Titien, afin qu'il fist executer l'ordre que l'Evesque avoit obtenu. [C'estoit sans doute en l'an 380,] 'auquel Titien estoit Vicaire d'Afrique.

Caesaream. | Oros.p.219. 1.d. a d|Amm.p. 401.405. b Cod.Th.chr. p.92.2|Sym.l. 1.ep.58.p.39. | Cod.Th.t.6. p.389|2.

[c]Firme prit aussi la ville de Rucate, par la trahison, à ce qu'on crut, de l'Evesque des Donatistes, qui ayant eu parole de lui pour la sureté de ceux de son parti, lui ouvrit les portes, & lui laissa piller les Catholiques, & faire toutes sortes d'autres maux : d'où vient qu'en ce quatier là les Donatistes estoient appellez Firmiens.[Nous verrons autrepart] 'comment les mesmes Donatistes se servirent des armes de Firme pour persecuter les Rogatistes, [qui estoient un schisme de leur schisme: & il faut que ç'ait esté dans le commencement de sa revolte. Car depuis que le Comte Theodose fut venu lui faire la guerre, il n'estoit pas en état d'assister les Donatistes.] 'S. Augustin dit qu'ils le regardoient comme un Prince legitime.

c Aug.ep.164. p.286.2.a.b. | in Par.l.1.c.1. 1.p.10,1,2. | c.11.p.10.2.a.

'Valentinien fort troublé de la revolte de Firme, 'envoya en diligence contre lui quelques troupes de la Pannonie & de la Mesie, [avec] une partie de celles "qui suivoient la Cour, leur donnant pour General le Comte Theodose, comme le plus grand capitaine qu'il eust. Theodose s'embarqua à Arles, [& ce semble sur la fin de 372, ou au commencement de 373,]]& aborda à "Gigeri dans la Mauritanie de Stefe, avant qu'on eust entendu parler de lui.

comitatensis. | Igilgitanum littus. | Zos.l.4.p. 744.d,e. | Amm.l.29.p. 399.c. | clu.Cp.570.

'Une des premieres choses qu'il fit en arrivant, fut d'arrester Romain, [apparemment sur ce qu'il avoit esté cause de la revolte de Firme par les mauvais offices qu'il luy avoit rendus. Car on ne voit point que Valentinien sceust rien encore de

l.29.p.399.c,d.

l'affaire de Lepti.] Mais Theodose s'estant saisi des meubles & des papiers de Romain, selon l'ordre qu'il en avoit, il y trouva une lettre qui en decouvrit quelque chose, & qui fut cause de la mort de Pallade, dont nous venons de parler.

p.400.401. 'La reputation de Theodose obligea Firme de demander la paix. Theodose [qui ce semble n'estoit pas encore en état de le poursuivre,] y consentit. Mais Firme ayant manqué d'envoyer les ostages promis, Theodose ne l'écouta plus, & défit deux fois Mascezel son frere qui le suivoit. Neanmoins il lui accorda enfin la paix qu'il luy avoit envoyé demander par des Evesques, en l'obligeant à rendre ce qu'il avoit pris, & entre autres une

n.p.393. couronne sacerdotale, 'c'est à dire une couronne d'or, que les pontifes payens de chaque province avoient accoutumé de

l.29.p.402. porter.'Mais ayant appris que sous l'apparence de la paix, Firme cherchoit les moyens de le surprendre, il recommença la

p.402-407. guerre, 'dans laquelle il eut un grand nombre de combats fort dangereux à soûtenir, tant contre les Maures que contre les

p.403-404. Ethiopiens, qui leur avoient envoyé des troupes.'Il y en eut un dont ni lui ni aucun des siens ne pouvoit esperer de revenir, si les ennemis n'eussent pris la fuite à la vuë d'un gros de Maziques qui venoient à leur secours, mais qu'ils prirent pour des troupes de Theodose, à cause de quelques traitres Romains qui marchoient en teste.

p.407.408. 'Enfin neanmoins Theodose aprés avoir abatu par beaucoup de combats l'orgueil des Isafliens, chez lesquels Firme s'estoit retiré, en suivant le conseil que leur Roy mesme nommé Igmazen lui en avoit donné, il reduisit Firme à s'étrangler, plutost que de tomber entre les mains de Theodose, à qui Igmazen, qui

p.404.a. lui avoit déja donné des gardes, estoit prés de le livrer. 'On voit par Ammien que cette guerre ne fut pas terminée en une

p.408.c. année. 'Elle duroit encore lorsque les Quades pillerent la Pan-

l.30.p.417.418. nonie 'en 374, [& elle ne finit peut-estre qu'aprés que Valenti-

Oros.p.219. nien fut mort, à la fin de l'an 375,]'puisqu'Orose la met sous Gratien.

i.d. Amm.l.29.p. 400.405. a p.399.402. b p.402.405. b|406.a|407.b. 'Firme fut suivi dans sa revolte par ses freres, [a]hormis par Gildon qui estoit avec Theodose, [mais qui s'estant aussi revolté sous Honoré, perit malheureusement comme son frere.] [b] Quelques troupes Romaines avoient pris le parti de Firme; & Theodose punit leur trahison avec une severité qu'Ammien tasche d'excuser par l'exemple des anciens Romains, mais qui ne laissa pas

p.400.b.c. d'estre odieuse, & de le faire accuser de cruauté. 'Il traita fort

bien au contraire les peuples des provinces. 'Ecrivant à Symmaque l'orateur aprés sa victoire, il ne luy en parla qu'en general, le renvoyant au bruit public. Symmaque dans sa réponse louë sa modestie, & d'autant plus que ce General n'avoit pas moins d'avantage pour la plume que pour l'épée. Sym.l.10.ep. 1.p.389.

ARTICLE XXIX.

Mort funeste d'Aginace & de quelques autres à Rome.

'L'AN DE JESUS CHRIST 374, DE VALENTINIEN 10, 11. INDICTION II.

al *Æquitius.* *'Gratianus Aug. III. & "Equitius, Consuls.* Idat.&c] Epi.anc.c.60. p.64.2.

[a] LEs loix de cette année sont adressées à Probe Prefet [d'Italie,] à Maxime[ou Maximin]Prefet [des Gaules,] à Eupraxe & à Claude Prefets de Rome, à Italique Vicaire d'Italie, à Simplice de Rome, & à Chilon d'Afrique.'Eupraxe est, à ce qu'on croit, celui mesme qui avoit esté fait Questeur [en 367,& qui s'opposoit genereusement à la rigueur excessive de Valentinien.]Il étoit Prefet de Rome le 14 de fevrier. 'Nous avons un monument de luy[qui est sans doute du temps de sa Prefecture.] a Cod.Th. chr.p.93.94. t.6.p.359.1. Anal.t.4.p. 490.

'Claude luy avoit déja succedé le 21 de may.[b]Nous avons vu ce Claude Proconsul d'Afrique en 368 & 369.[c] Il fit quelques nouveaux bastimens à Rome, & en rétablit plusieurs anciens. Son administration fut fort paisible.Mais le Tibre enflé par les pluies, se deborda tellement, que toute la ville en fut inondée hors les endroits les plus elevez. Il falloit aller en bateau porter des vivres à ceux que les eaux tenoient enfermez. 'Ce fut durant qu'il estoit Prefet, que Terence qui de boulanger estoit devenu gouverneur de Toscane, finit enfin sa vie par le supplice, comme coupable de diverses faussetez. Cod.Th.chr. p.94. b t.6.p.355.1. c Amm.l.29.p. 411.b c.d. l.27.p.336.b.

'Simplice avoit un exterieur modeste, mais un esprit fier & cruel:& on pretend qu'on le fit bien-tost Vicaire deRome[avant le 20 fevrier 374,]au lieu d'Ursicin, parcequ'il estoit plus propre à executer les desseins sanguinaires de Maximin, dont il avoit esté "Assesseur. Ammien assure qu'il taschoit mesme de le surpasser. Il fit d'abord mourir une dame nommée Rufine, accusée d'adultere, avec tous ceux qui avoient eu part à son crime; à quoy il en ajouta ensuite beaucoup d'autres, coupables ou innocens. 'Une autre dame nommée Hesyquie, accusée du l.28.p.363. 364. *Consiliarius* p.364.b.

mesme crime que Rufine, s'étoufa elle-mesme dans son oreiller.

c.d. 'Eumene & Abiene, tous deux Senateurs, accusez aussi d'adultere, se cacherent durant quelque temps. On ne dit point ce que devint Eumene: l'autre s'étoit retiré chez Anepsie veuve de Victorin le grand ami de Maximin, mais un valet d'Anepsie, piqué contre sa maistresse, le decouvrit à Simplice, qui

p.362.e. le fit mourir aussi-tost.'Anepsie même, quoique veuve de l'ami

p.364.d. de Maximin, quoique belle-mere du fils de ce Prefet, 'fut neanmoins aussi mise en justice, & accusée de n'avoir pas plus d'honneur que les autres; de sorte que pour sauver sa vie, elle declara qu'Aginace estoit coupable & du mesme crime, & de malefice: Car elle esperoit par là engager entierement Maximin dans sa défense, parce qu'Aginace estoit le plus grand objet de sa haine

p.361.d|365. 'Cet Aginace estoit Patricien, d'une famille illustre & ancienne. a. Rein.p.67.b. 'Quelques uns veulent sur quelques conjectures, que ce Cod.Th.t.6. soit de celle des Anices. 'Il avoit esté Consulaire de la Byzace- p.348.1. ne sous Julien,* & Vicaire de Rome"sous Probe Prefet du Pre- NOTE 48. a Amm.p.361. 362. toire, immediatement avant Maximin. C'est pourquoi lorsqu'Olybre commit l'affaire de Chilon à Maximin, qui n'estoit encore qu'Intendant des vivres, Aginace s'en estoit tenu fort offensé, croyant que la connoissance de cette affaire luy appartenoit plutost qu'à un Officier qui lui estoit inferieur: & on ajoute que sur cela il chercha les moyens de perdre Maximin par le credit de Probe, qui n'avoit pas non plus sujet d'en estre content; mais que Maximin"en eut connoissance, & resolut de &c.

p.362.b. faire luy mesme perir Aginace. 'Outre cela, Victorin l'ami de Maximin estant mort, Aginace pretendit qu'il avoit tiré de l'argent du credit qu'il avoit sur l'esprit de Maximin; & il avoit menacé Anepsie sa veuve de luy faire des procés; [de sorte qu'elle n'estoit pas faschée d'avoir occasion de s'en venger.]

p.364.365. 'Lors donc que Simplice eut mandé à la Cour qu'Aginace estoit accusé, Maximin qui n'attendoit que quelque rencontre semblable, obtint un ordre de Valentinien, qui estoit alors[retourné]dans les Gaules, pour le faire punir du dernier supplice, [en cas qu'il se trouvast coupable.]'Il retint neanmoins

p.365. quelque temps cet ordre, n'osant le faire executer par Simplice, qu'on savoit estre tout à luy. C'est pourquoi il fit donner la charge de Simplice,[aprés le 20 de fevrier,]à Doryphorien homme hardi à tout entreprendre, qui se chargea volontiers de faire reussir ses intentions. Aussi-tost donc qu'il fut arrivé à Rome,

il se fit amener Aginace, qui étoit déja arresté, l'interrogea au milieu de la nuit, fit donner à diverses personnes une question tres rude, mesme contre l'ordre des loix; & enfin une servante ayant lasché quelques paroles qui pouvoient charger l'accusé, quoique tres foiblement, luy sans autre examen commanda qu'il fust sur le champ conduit au supplice, quoi qu'il ne cessast de crier qu'il en appelloit à l'Empereur. 'Mais Anepsie n'eut pas un meilleur sort; car elle fut condannée & executée avec luy. p.365.d.

[Nous avons dit ci-dessus]'que Maximin fut enfin puni de ses cruautez sous le regne de Gratien. On y verra aussi la punition de Simplice & de Doryphorien ses ministres. p.366.a.



ARTICLE XXX.

Valentinien pille le pays des Allemans; demande la paix à Macrien leur Roy: Assasinat du Roy Gabinius, qui oblige les Quades à ravager la Pannonie.

[Nous avons dit que Valentinien estoit venu l'année precedente en Italie] 'Il y passa l'hiver à Milan, comme on le peut juger d'une loy du 5 fevrier, qui en est datée. Mais il retourna aussi-tost aprés dans les Gaules, & il estoit à Treves le 21 de may & le 20 de juin. 'Il fut[ensuite]en Allemagne, où il fit divers ravages dans le plat pays'; & puis il se mit à bastir un fort auprés de Basle appellé Robur. [Il avoit sans doute commencé à le bastir dés devant que d'aller en Allemagne,] 'puisqu'il date une loy de ce lieu le 10 de juillet. Cod.Th.chr. p.93.94. Amm.l.30.p. 417.d. Cod.Th.chr. p.94.

'Ce fut là qu'il apprit l'irruption des Quades dans l'Illyrie, [dont la cause fut la mort d'un Roy; & l'effet, celle de Valentinien mesme.] 'Car en cette mesme année les Romains firent dans l'Orient & dans l'Occident deux actions toutes semblables, & egalement honteuses, en faisant assassiner Para Roy d'Armenie, & Gabinius Roy des Quades. [Nous verrons la premiere sur Valens: Voici comment arriva l'autre.] Amm.p.417. d. p.412.a.

'Comme Valentinien prenoit un soin tout particulier de fortifier les frontieres, il avoit commandé de bastir quelques chasteaux au delà du Danube,'songeant plus à ce qu'il pouvoit qu'à ce qu'il devoit. Les Quades à qui le pays appartenoit, en firent des plaintes, & obtinrent d'Equice alors General des armées de l'Illyrie, qu'on interromproit le travail jusqu'à ce Amm.l.29.p. 408.409. *Id nimio.*

qu'on eust eu réponse de Valentinien, à qui ils deputoient pour cela. Maximin [Prefet des Gaules,] toujours fier & emporté, se plaignit de ce retardement, & promit qu'il feroit bien achever les forts, pourvu qu'on fist son Fils Marcellien, encore tout jeune, Duc de Valerie[province de l'Illyrie. Et il estoit de la sagesse de Dieu, que celui qui par sa cruauté avoit fait faire tant de fautes à Valentinien, fust la premiere cause de la punition que sa justice en vouloit faire.]

p.409.a. 'Marcellien obtint en effet la charge qu'il demandoit, & tout fier de la faveur de son pere, il fist aussi-tost recommencer le travail des forts, sans songer seulement à parler aux Quades pour les gagner, & pour temperer par quelque douceur l'injure qu'on leur faisoit. b. 'Neanmoins Gabinius leur Roy l'estant venu trouver, & l'ayant prié avec beaucoup de moderation de ne vouloir rien innover, il le receut avec civilité, témoignant estre dans le dessein de luy accorder ce qu'il demandoit, & le retint mesme pour manger avec luy. Mais aprés le festin, comme ce Prince ne se doutoit de rien, & ne songeoit qu'à s'en retourner, il le fit assassiner à sa propre table. Zos.l.4.p.745.a. Zosime nomme Celeste celui 'qui commit cette trahison, [& Marcellien pouvoit avoir aussi le nom de Celeste.]

Amm.p.409.b. 'Les Quades étrangement irritez de la mort de leur Roy, prennent aussi-tost les armes avec les Sarmates, passent le Danube & viennent piller 'toute la campagne, où l'on ne pensoit à autre chose qu'à faire la moisson.[Ainsi c'estoit vers le mois Zos.l.4.p.744.d e. d'aoust.] Outre la surprise, 'la province se trouvoit alors assez depourvuë de soldats, parce qu'on en avoit tiré une partie pour envoyer en Afrique avec Theodose.

Amm.p.409.c. 'La fille de l'Empereur Constance, qui passoit par l'Illyrie pour venir epouser Gratien, fut en danger d'estre prise: mais Messala gouverneur de la province eut assez de loisir & de bonheur pour la sauver dans Sirmich. l.21.p.200.b. 'Elle estoit née aprés la mort de Constance: [ainsi elle ne pouvoit encore avoir que 13. ou Chry.vid.t.4.p.463.c. 14 ans,] '& "elle les avoit toujours passez dans des dangers V. S. Chrysostome. [qui n'estoient guere moins grands que celui-ci.] a Amm.p.200.b. a Elle portoit le nom de son pere, b n.p.202. b & est nommée dans les medailles Flavia Maxima Constantia.

l.29.p.410.a,b. 'Probe Prefet du Pretoire qui estoit à Sirmich, estoit prest d'abandonner la place & de s'enfuir: mais il se rassura, & "se &c. prepara à la défendre en cas que les barbares la voulussent c. assieger. Ils ne s'y amuserent pas, '& aimerent mieux poursuivre

Equice, à qui ils attribuoient la mort de leur Roy;'& en le poursuivant ils défirent deux legions, qui leur eussent bien tenu teste, si elles eussent voulu s'unir. Mais chacune voulant avoir l'honneur de combattre la premiere, elles furent toutes deux mises en deroute. c.d.

'Toute la Pannonie demeura donc en proie aux barbares, les soldats se contentant de garder les villes, où ils faisoient, dit Zosime, autant de mal que les ennemis. 'Mais les Sarmates ayant voulu attaquer de leur costé la haute Mesie, ils furent tellement repoussez par la valeur de Theodose depuis Empereur, qui estoit encore tout jeune, & qui commandoit les troupes de cette province en qualité de Duc, qu'ils furent contraints de demander la paix, qu'on leur accorda. 'Et neanmoins les troupes avec lesquelles Theodose remporta cette victoire, n'estoient considerables ni par leur nombre, ni par leur valeur. Zos.l.4.p.745. 2. b|Amm.p.410, 411. Themi.or.14. p.182.c.

'Valentinien apprit, comme nous avons dit, auprés de Basle l'irruption des Quades par les lettres de Probe; & elle lui fut confirmée par la relation de Paternien qu'il y avoit envoyé exprés. 'Il vouloit aller à l'heure mesme en Illyrie; mais il differa son voyage jusques au prin-temps de l'année suivante, se rendant à l'avis de tout son Conseil, '& se contenta d'y envoyer quelques troupes des Gaules pour arrester les barbares. 'On le porta à demeurer dans les Gaules, parce que l'autonne estoit déja avancée, & parce que Macrien Roy des Allemans estoit toujours en armes avec d'autres Princes barbares; prests à attaquer les villes mesmes des Gaules dés qu'il seroit éloigné. On resolut donc de travailler à faire un accord avec Macrien qu'on craignoit beaucoup, '& on l'invita de se trouver auprés de Mayence sur les bords du Rhein. Il y vint fort fier de ce qu'on le recherchoit. Valentinien s'y trouva aussi, & passa ce semble le Rhein pour l'aller trouver à l'autre bord. 'Macrien parut d'abord fort difficile; mais enfin il accepta les conditions [favorables] qu'on lui offroit, & demeura toujours depuis ami des Romains: mais ayant voulu depuis aller ravager le pays des François, il fut tué dans une embuscade que Mellobaud Prince belliqueux de cette nation lui avoit dressée. Amm.l.30.p. 417.418. p.418.a|423.a. l.29.p.411.b. l.30.p.418.a. b. c.

'Aprés la conclusion du traité, Valentinien revint passer son [dernier] hiver à Treves, d'où il date une loi le 3e jour de decembre. [Ce fut peut-estre de cette ville qu'il donna les ordres pour l'ordination de S. Ambroise, qui fut fait Evesque de Milan le 7 decembre de cette année, & dans laquelle 'Valentinien parla & agit comme un Prince vraiment Chrétien.] c. Cod.Th.chr. p.94.

V. Saint Ambroise.

ARTICLE XXXI.

Valentinien va en Illyrie, ravage le pays des Quades, & meurt subitement.

Indiction III. L'AN DE JESUS CHRIST 375, DE VALENTINIEN 11, 12.

Idat.&c. *Post Consulatum Gratiani III, & Equitii.*

Ibid. Hier.chr. LES fastes marquent ainsi cette année, parce qu'elle n'eut point de Consuls; & S. Jerome dit qu'on n'en nomma point à cause des ravages que les Sarmates faisoient dans la Pannonie.

Cod.Th.chr. p.94. Amm.l.30.p. 418.a. Nous n'avons que peu de loix de cette année, adressées à Chilon Proconsul d'Afrique, & à Laodice "gouverneur de Sardaigne. La premiere est datée du 9 d'avril à Treves, où nous avons laissé Valentinien à la fin de l'année précedente, dans la resolution d'aller promtement en Illyrie pour arrester les courses des Sarmates & des Quades. Il ne manqua point d'y aller en diligence lorsque le prim-temps fut un peu avancé. Il mena avec lui sa femme Justine, & Valentinien son second fils, laissant Gratien à Treves, [peut-estre pour la sureté des Gaules.] Il rencontra en chemin les deputez des Sarmates, qui lui demandoient la paix; & il remit à leur répondre quand il seroit sur les lieux. *Præsidi.*

p.423.a. P.433.434. p.433.c. p.423.b.

b. Il prit son quartier à Carnonte ville d'Illyrie, fort commode pour sa situation, & qui avoit autrefois esté bien plus considerable qu'elle n'estoit alors [On croit que c'est aujourd'hui celle de Hainbourg sur le Danube dans l'Autriche, onze lieuës françoises audessous de Vienne.] La loi à Laodice du 12 aoust en est datée. [a] Car il y demeura trois mois, à preparer les vivres & les autres choses necessaires pour aller attaquer les ennemis.

a.p.406|Cod. Th.chr.p.94. 95. a Amm.l.30.p. 425.a. b p.423.c.

[b] Ammien le blasme de n'avoir fait aucune recherche de l'assassinat du Roy Gabinius, ni de la perfidie ou de la lascheté de ceux qui avoient abandonné la garde des frontieres; ce que tout le monde attendoit d'un Prince si exact & si severe. Il n'y eut, dit-il, que Probe Prefet du Pretoire, qu'il poursuivoit avec animosité, faisant de grandes recherches de sa conduite: depuis qu'il eut vu un philosophe nommé Iphicle, deputé de la province d'Epire. Car Ammien prétend que Probe voulant satisfaire la passion de Valentinien pour l'argent, tyrannisoit extrémement les provinces de sa Prefecture; & les obligeoit neanmoins

p.424.

moins de l'envoyer remercier, comme si elles eussent esté fort satisfaites de luy. Valentinien ayant donc sçeu qu'Iphicle estoit venu pour remercier le Prefet, & le pressant de luy dire si sa province le remercioit tout de bon, Iphicle luy répondit en un mot, *Elle le fait en pleurant & à contrecœur*, ce que Valentinien n'oublia pas. Et on croyoit qu'il alloit deposer Probe, s'il ne fust mort bien-tost aprés. Voilà ce qu'un payen dit de cet

NOTE 49. officier Chrétien. 'Car S. Jerome accuse "Equice des vexations que l'Illyrie avoit souffertes, [sans parler de Probe.] 'Ammien mesme avoüe que Valentinien estoit animé contre Probe par Leon Maistre des offices, qui souhaitoit de prendre sa place, pour faire beaucoup pis que luy. Hier.ch. Amm.p.424. 425.

'Aprés que Valentinien eut passé trois mois à Carnonte, où Probe "fit executer Faustin accusé de magie, quoique neveu de Vivence Prefet des Gaules [peu d'années auparavant,] 'il s'avança jusqu'à la ville d'Acinque [qu'on croit estre celle qui s'est appellée ensuite Strigonie, & aujourd'hui Gran:] 'd'autres veulent que ce soit Bude. 'Il y passa le Danube, & alla faire le degast dans les terres des Quades; ce que Merobaud & le Comte Sebastien avoient fait dés auparavant. 'L'autonne estoit déja fort avancée lorsqu'il retourna à Acinque. Il alla à "Sarvar pour y disposer son quartier d'hiver, & revint à Bregetio, 'que l'on place où est aujourd'hui la ville de Komare dans l'isle de Scut, ou un peu audessous où est Markelhaz: 'D'autres disent que c'est un lieu appellé Bregnitz. p.425.a. &c. b. Baudr.p.55. Amm.p.425. b.c. d|426.a. *Sabaria.* Sanson. Baudr.p.129. 130.

'Ce fut en ce lieu qu'il donna audience aux deputez des Quades, qui lui estoient venu demander la paix, & à qui il avoit ce semble déja accordé une treve. 'Mais durant qu'il leur parloit avec chaleur, & qu'il les menaçoit d'exterminer leur nation, il tomba, "dans une apoplexie, dont il mourut [a]le 17 novembre de cette année [b]dans la 55[e] année de son âge, aprés avoir [1]regné 12 ans moins 100 jours. Victor dit que son mal vint d'une repletion de viande; [c]S. Jerome dit d'un vomissement de sang: Il ajoute qu'il laissoit impunis ceux qui avoient ravagé les pays où il estoit né. [d]Et on ne doute pas qu'il n'eust traité les Quades plus severement s'il eust vécu d'avantage: [e]On peut voir dans Socrate quelque chose du discours qu'il avoit fait à leurs deputez, ou qu'on luy attribuoit. Amm.p.426. c.d. p.427|Zos. p.745|Vict. epi. &c. Hier.chr|ep.3. p.26.c.ad Pr. p.118.d. 1. *a* Idat|Socr.l. 4.c.31.p.249.a. *b* Amm.l.30.p. 427|n.p.409| Vict.epi| Philg.l.9.c.16. p.130. *c* Hier.ep.3. p.26.c. *d* Amm.p. 429.c.

[f]Ammien remarque que montant à cheval le jour qu'il mourut, & son cheval s'estant dressé contre son ordinaire, il com- *e* Socr.p.248. 249. *f* Amm.p.425. c.

1. Socrate *p.249.a*, & Sozomene l.6.*c*.36.*p*.695,*c*. luy donnent 13 ans; ce qui ne se peut.

manda en colere qu'on coupast la main à l'écuyer qui l'avoit aidé à monter: mais cela *ne fut pas executé. 'On assure aussi qu'en parlant aux Quades il s'emporta contre eux avec beaucoup de violence, '& que ce fut mesme ce qui produisit l'accident qui l'emporta. [Nous marquons ces particularitez comme des presages bien plus terribles] *que ceux par lesquels Ammien dit que sa mort avoit esté comme predite. [Il est certes bien fascheux de voir mourir un Prince Chrétien dans l'emportement & dans la fureur, aprés avoir signalé son gouvernement par des excés de severité, qu'il est difficile de ne pas appeller des cruautez, & dont le fondement estoit mesme souvent injuste. Il est à craindre que l'Empire & cette gloire avec laquelle il le gouverna, n'ayent esté toute la recompense du courage avec lequel il avoit confessé le nom de JESUS CHRIST. Il est, dis-je, à craindre qu'il n'ait receu ces biens en ce monde, pour eprouver en l'autre la rigueur de la justice divine, qui menace de traiter sans misericorde ceux qui n'auront point fait de misericorde à leurs freres.] 'S. Ambroise ne laissa pas de le representer comme intercedant auprés de Dieu pour le jeune Valentinien son fils. Mais il parle sur cela de Gratien avec bien plus de force & d'assurance.

Hier.ad Pr.t.4.p.118.d. Zos.p.745.c| Socr.p.249.a| Soz.l.6.c.36.p.695.c. * Amm.p.426.a,b. Amb.div.f.2.p.113.b. * &c.

'Le corps de Valentinien fut embaumé pour estre porté à Constantinople, & y estre inhumé avec les autres Princes [Chrétiens.] 'Il y fut receu le 28 decembre de l'année suivante, & ne fut neanmoins mis en terre que le 21 de fevrier 382, par Theodose. 'On a pretendu avoir trouvé son corps à Andernach sur le Rhein en l'an 1174: mais c'est une imagination sans fondement.

Amm.p.433.b. Idat|Marc.chr. Byz.fam.p.58.



L'EMPEREUR VALENS.

ARTICLE PREMIER.

Commencement du regne de Valens.

L'AN DE JESUS CHRIST 364, DE VALENS 1.

V. Jovien § 7. *[a]Jovianus Aug. & Varronianus, Consuls.*



[ON a pu voir sur l'histoire de Valentinien ce qui regarde la famille de Valens son frere. Ainsi tout ce que nous en marquons ici,] c'est que sa femme, fille de Petrone, s'appelloit Albia Dominica, & qu'il en eut un fils nommé Valentinien Galate, dont nous verrons dans la suite la naissance & la mort, & deux filles nommées Anastasie & Carose. Byz.fam.p.60| Themi.n.p. 438|Amm.l. 26.p.319.b| Chr.Al.p.698.

[Valens naquit vers l'an 328, comme nous le verrons par sa mort.] Il estoit officier dans le palais de Julien, du nombre de ceux qu'on appelloit Domestiques.[a] Socrate dit que Julien voulant les contraindre lui & son frere de sacrifier, ils aimerent mieux abandonner l'épée, & que Julien ne laissa pas de les retenir. [Cette generosité de Valentinien est celebre dans l'histoire. Mais pour Valens je ne trouve point d'autre auteur qui en parle, non pas mesme Philostorge, qui lui doit estre plus favorable que les autres. Socr.l.4.c.1.p. 210.d. a p.211.a.

V.Valentinien § 9. Valentinien ayant esté declaré Auguste à Nicée le 26 fevrier 364,] il alla aussi-tost à Constantinople, [a]où il donna la mesme dignité à Valens le 28 de mars.[b] Ils allerent quelque temps aprés ensemble à Naïsse [dans la Dace,][c] où ils partagerent les provinces, les principaux officiers, & les armées. Valens eut pour lui l'Orient, c'est à dire ce que Constance avoit eu [avant l'an 350,] avec le Prefet Saluste [Second][d] élevé à cette charge par Julien,[e] & continué par Jovien.[f] Il eut pour Generaux de ses armées Lupicin qui commandoit la cavalerie dans l'Orient, Amm.l.26.p. 315.a|Idat| Chr.Al.p.698. b Amm.p.315. c Amm.p.316.a Zos.l.4.p.735.| b.c|Philg.l.8. c.8.p.124. d Amm.l.22.p. 205.c. e Suid.1.p. 1244.f. f Amm.l.26.p. 316.a.

avec Victor & Arinthée, [dont les noms sont celebres dans l'histoire.] 'Mais il se fit un grand tort en donnant la dignité de Patrice à Petrone son beau-pere, qui n'en usa que pour signal er son avarice & sa cruauté.

p.329.b.c.

p.316.b. 'De l'Illyrie Valens revint à Constantinople, [a] dont Jove ou Jovin estoit alors Prefet, comme on le tire de quelques loix. On croit que c'est ce Jove[b] que Julien fit Questeur l'an 361 en partant des Gaules, ['ou celui] qui eut la mesme charge, [& ce semble sous le mesme Prince, mais au plutost vers le milieu de l'an 362. Car il faut distinguer ces deux Joves, si Ammien ne se trompe point.] Il est certain qu'il y en avoit un Questeur dés le 23 mars 362.[d] Valens estoit à Constantinople le 16 de decembre; [e] & on raporte"à ce temps là le panegyrique que Themistius lui adresse sur lui & sur Valentinien son frere, [f] dés la premiere année de leur regne.[g] Il y louë un discours que Valens avoit fait peu auparavant dans le Senat, [apparemment à son retour d'Illyrie.] 'Il y avoit dit"entre autres choses, que c'est un plus grand malheur à un Prince de laisser accabler ses sujets par les calomniateurs, que de les laisser en proie aux barbares. 'On apprend dans celui de Themistius, que le Senat [de Constantinople] avoit decerné une statuë d'airain à [à Gratien] pere des deux Empereurs; de quoi Valens avoit témoigné se tenir fort obligé. 'Il faisoit alors"orner le [palais] d'Hebdomon.[h] Le 28 du mesme mois de decembre, Valens adressa une loi à Victor Duc d'Egypte,[i] qu'il faut distinguer du General Victor.

a Cod.Th.t.6. p.368.
b Amm.l.21.p. 187.d.
c l.22.p.238.c.
Cod.Th.1.t. 39.l.5.p.324.
d chr.p.71.
e Themi.or.6. p.71.n.p.437. V.§9.
f or.6.p.71.d.
g p.83.a.
b. &c.
d.
p.83.a.
h Cod.Th.chr. p.71. &c.
i t.6.p.393.1.

[k] C'estoit un desordre ordinaire parmi les Romains, que ceux qui portoient dans les provinces des nouvelles qui estoient agreables aux peuples, ou qu'on pretendoit le devoir estre, exigeoient de grandes sommes, comme par forme de remerciement. [On voit dans l'histoire du XIII. siecle, que cela se pratiquoit encore par les Tartares.] 'Julien avoit entierement osté cette vexation, & ne souffroit point que l'on receust quoy que ce soit, s'il en faut croire Libanius. 'Valens se contenta de la moderer par sa loi du 16 decembre: [& comme il devoit prendre le Consulat au commencement de l'année suivante,] il ordonna que ceux qui porteroient cette nouvelle & les autres semblables, pourroient recevoir ce que les personnes de qualité, "& les premiers des villes, voudroient leur donner; mais qu'ils ne prendroient rien des personnes moins accommodées, & que les Gouverneurs des provinces seroient severement punis, s'ils souffroient mesme qu'on exigeast rien d'eux pour ce sujet.

k t.2.p.604. 605|
Salv.l.5.p.110. 111.
Lib.or.12.p. 305.306.
Cod.Th.8.t. 11.l.1.p.602. 603.
Curiales.

'Les Gots firent quelques courses dans la Thrace au commen- cement de cette année; ªmais on les arresta ce semble par quelques sommes d'argent. ᵇLes Perses firent aussi alors la guerre aux Armeniens, & tascherent de se les assujettir entierement. ᶜOn craignoit aussi qu'ils ne voulussent rompre le traité fait avec Jovien, comme si sa mort les eust degagez du traité fait avec lui. Mais ils demeurerent en repos, [au moins à l'égard des Romains.]

Amm.l.26.p.315.c. ª Themi.or.8.p.119.c. ᵇ Amm.p.315.c.d. ᶜ d|Socr.l.4.c.2.p.212.a.

ARTICLE II.

Prefets du Pretoire: Valens va en Cappadoce: Tremblement de terre.

L'AN DE JESUS CHRIST 365, DE VALENS 1, 2. — INDICTION VIII.

Valentinianus, & Valens Augg: Consuls.

Ida.&c|Amm.l.26.p.316.b.c.

'VALENS prit le Consulat à Constantinople, ᵈoù il passa le reste de l'hiver. Amm.p.316.c. ᵈ p.319.d.

'Nous avons quelques loix du commencement de cette année, adressées à Clearque Vicaire d'Asie. ᵉIl estoit "de la Thesprotie [en Epire,] fort attaché au paganisme. Il servit fort bien Valens durant la revolte de Procope; 'de sorte qu'aprés la défaite de ce tyran, [arrivée à la fin de may 366.] Valens, dit Eunape, le fit passer de sa charge de Vicaire à celle de Proconsul d'Asie, qu'on regardoit comme une des premieres de l'Empire, quoique sa jurisdiction fust moins étenduë. [Il fut donc Vicaire jusques en 366, si nous en croyons Eunape.] 'Cependant nous avons une loi du sixieme octobre 365, adressée à Auxone Vicaire d'Asie. [Et on "ne peut pas dire que cette loi soit de l'an 368, auquel les deux Empereurs estoient aussi Consuls,] 'puisqu'Auxone estoit alors Prefet du Pretoire. 'Clearque fut depuis Prefet de Constantinople & d'Orient.

&c. Cod.Th.chr.p.72.73. ᵉ Eun.c.5.p.84. p.85. Cod.Th.12.t.1.l.69.p.418. chr.p.83. t.6.p.355.2.

'Les autres magistrats de cette année marquez dans les loix, sont Saluste Second Prefet du Pretoire, & Petrone Patrice [beau-pere de Valens.] Mais Second qui estoit encore Prefet le 4 de juillet, 'fut deposé [aussi-tost aprés,] & Nebride mis en sa place par la faction de Petrone. Cela dura peu: car à la fin de septembre, Nebride tomba entre les mains de Procope, 'qui mit Araxe en sa place; '& Valens rétablit Second avant le 16 de decembre, comme on le peut juger par le Code, & par Eunape: 'Et aussi l'on voit par une inscription de Second, qu'il a esté deux fois Prefet. ᶠCesaire fut aussi Prefet de Constantinople jusqu'à

chr.p.73.74| Eun.c.5.p.85.86. Amm.p.322.c. Zos.l.4.p.737.d. Amm.p.323.a. Cod.Th.chr.p.75.Eun.p.85.86. Amm.f.p.297.1. ᶠ l.26.p.322.c| Zos.p.737.d.

Cod.Th.t.3. p.385.2. l'invasion de Procope, qui mit Phroneme en sa place. 'Quelques uns croient que ce Cesaire est le frere de S. Gregoire de Nazianze, ['qui paroist plutost n'avoir point receu d'autre charge V. S. Greg. de Naz.not. 2. de Valens que celle de Thresorier dans la Bithynie.] 'Le Prefet Cesaire est apparemment celui mesme qui estoit Comte ou Intendant du domaine en 364. [Je ne sçay si ce ne seroit point] Rein p.64. un Clodius Hermogenianus Cæsarius Senateur payen, dont p.66. on a une inscription. 'Reinesius ne le veut pas, persuadé que ce Claude Cesaire est le Consul de l'an 397, qu'on voit avoir esté fort puissant dans l'Orient, en un temps [où l'on n'élevoit pas Soz.l.9.c.2.p.802.a.b. tant les payens] 'Et aussi le Consul estoit Chrétien. [Mais il pouvoit avoir esté autrefois payen.]

Cod.Th.chr. p.73. 'Valens estoit encore à Constantinople le 19 de mars, & peut-estre encore assez long-temps aprés. a Amm.l.26. p.319.d. [a]Il en partit aprés l'hiver pour se rendre en Syrie, [b]sur la crainte qu'on avoit que les Perses b Socr.l.4 c.2. p.212.b. ne rompissent la paix qu'ils avoient faite avec Jovien. [c]Socrate c a.b.c|Soz.l.6. c.7.p.647.c. & Sozomene écrivent qu'il alla en effet cette année en Syrie: [d]mais Ammien, comme nous verrons, nous oblige de dire qu'il d Cod.Th. chr.p.76.1.2. ne passa point la Cappadoce. [e]Il ne faisoit encore qu'entrer e Amm.p.319. 320. dans la Bithynie, lorsqu'il apprit que les Gots estoient prests à faire une irruption dans la Thrace. Il donna ordre qu'on y Cod.Th.chr. p.74. envoyast des troupes, & continua son chemin.'Il estoit à Cesarée en Cappadoce le 4 de juillet, selon une loi qui en est datée, [& il Amm.p.322. b. y demeura assez de temps,] 'en attendant que la fin des chaleurs qui sont extremes dans la Cilicie, lui ouvrist l'entrée de cette province, pour continuer son chemin jusqu'à Antioche.

p.331.d. 'Durant ce temps là il arriva un fort grand tremblement de Chr.Al.p.698. terre qu'Ammien [& Idace] marquent le 21 de juillet, '& la Amm.p.331. 332|Hier.v. Hil.p.250.d. chronique d'Alexandrie le 21 d'aoust. 'Ammien en décrit la violence, & témoigne aussi-bien que S. Jerome, qu'il s'étendit f Hier.chr.n. p.258.1. partout le monde. [f]Le dernier dans sa chronique dit qu'il endommagea particulierement la Sicile, mais il le met un an trop tard. [Car il est aisé de montrer par la vie de S. Hilarion qu'il a faite lui mesme, que "ce Saint qui estoit en Dalmacie durant V. son titre. le tremblement, estoit en Cypre dés la fin de 365. On croit que in Is.15.v.1.p. 57.c. c'est ce mesme tremblement de terre] 'que S. Jerome dit estre arrivé durant son enfance, dans lequel on vit, dit-il, la mer passer ses bornes dans toutes les costes: & il ajoute que durant ce tremblement les murailles de la ville d'Areople autrefois chr.n.p.258.1. capitale des Moabites, tomberent par terre en une nuit. 'On en peut voir d'autres circonstances qui regardent l'isle de Crete,

soit dans Metaphraste, soit dans d'autres modernes qui ont fait la vie de S. Athanase; '& d'autres encore dans Theophane sur ce qui arriva à Alexandrie. Car quoiqu'il mette le tremblement en la dixiéme Indiction,[c'est à dire en l'an 367, il est neanmoins assez visible qu'il décrit le mesme évenement qu'Ammien.] Thph.p. 47.48.



ARTICLE III.

Procope prend le titre d'Empereur à Constantinople.

[NOus avons parlé plusieurs fois du soulevement de Procope: & il est temps d'en faire l'histoire.] 'Ce Procope estoit né l'an 324, ᵃd'une maison illustre dans la Cilicie; & il se trouvoit parent de Julien. Il n'y avoit rien à redire dans ses mœurs, si l'on en croit Ammien, qui avoüe neanmoins qu'il passoit pour un esprit capable de troubler l'Etat dés qu'il en auroit le pouvoir. 'Il avoit d'ailleurs "une humeur un peu trop melancolique & trop sombre; ᵇde sorte qu'on s'étonne de ce qu'il n'estoit pas cruel. ᶜIl exerça diverses charges sous Constance: Julien estant parvenu à l'Empire, l'éleva comme son parent aux plus hautes dignitez, & à la qualité de Comte; '& lorsqu'il partit pour son voyage de Perse, il le laissa en Mesopotamie avec le General Sebastien, pour commander une armée de trente mille hommes d'elite. 'Mais l'on ajoute qu'il luy donna secrettement une casaque de pourpre, afin que s'il apprenoit qu'il fust mort dans la Perse, il s'en revétist, & se fist reconnoistre pour Empereur: '& l'on disoit encore, quoique faussement, qu'estant prés de mourir, il l'avoit declaré son successeur. Amm.l.26.p. 329.b. ᵃ p.318.a. &c. a|329.b|Themi.or.7.p.90. b. ᵇ Amm.p.329. b. ᶜ p.318.a.b. b|l.23.p.240. c. p.240 a.b| 318.b. p.318.c.

'Ammien assure que le dernier étoit faux, ᵈ& qu'on n'avoit rien de certain du premier mesme, quoiqu'on specifiast que la chose s'estoit passée à Carres devant l'Autel de la lune qu'on y adoroit: [ce qui nous assure que Procope estoit payen. Cependant ces bruits incertains ou faux, furent sans doute la cause de sa ruine.] Zosime dit qu'aprés que Jovien fut revenu de Perse, 'Procope luy remit entre les mains la casaque de pourpre que Julien luy avoit donnée, & en obtint permission de se retirer avec sa famille à Cesarée en Cappadoce, pour y vivre en simple particulier dans les terres qu'il avoit en ces quartiers-là. ['Ce qui est plus certain,] 'c'est que Jovien l'ayant chargé du soin des funerailles de Julien, il n'eut pas sitost mis son corps en terre auprés de Tarse, qu'il "se cacha, à cause de ce qu'on disoit de luy; b. ᵈ b|240.a. Zos.l.4.p.736. d.c. Amm.l.25. 26.p.305.306. 318.c| Phil.g.l.9.c.5. p.122. &c.

& on ne le put jamais trouver, quelque peine que Jovien prist pour cela. 'Il alla chercher une retraite jusque parmi les barbares de la Quersonese Taurique. Mais se défiant de cette nation infidele, & se trouvant réduit "à une extreme necessité, 'il vint se cacher enfin auprés de Calcedoine chez un de ses amis nommé Stratege, [& quelquefois] 'dans une terre qui appartenoit à Eunome l'heresiarque, lequel n'y estoit pas alors, a& qui pensa neanmoins depuis en perdre la vie.

Zos.l.4.p.737.a.b. Amm.l.26.p.318.319. Phisg.l.9.c.5.p.122. a c.8.p.125.

'De Calcedoine, Procope passoit souvent deguisé à Constantinople, afin d'y trouver quelque moment favorable pour ses desseins; & reconnoissant le peu d'affection que le peuple avoit pour Valens à cause de son avarice, & de la cruauté de Petrone son beau-pere, 'il crut avoir trouvé une occasion avantageuse dans l'éloignement de ce Prince, qui estoit comme nous avons dit, dans la Cappadoce, n'attendant que la fin des chaleurs pour traverser la Cilicie, & s'en aller en Syrie. Procope ne pouvoit plus souffrir la vie si triste qu'il menoit; & il s'imaginoit que toute autre, ou mesme une mort cruelle, mais promte, luy seroit plus douce. Croyant donc qu'il estoit temps de tout hazarder, 'il gagna un eunuque fort riche nommé Eugene, disgracié depuis peu, b& quelques uns de ceux que l'on envoyoit en Thrace contre les Gots; aprés quoy il se découvrit, & se declara ouvertement Empereur, 'comme on le peut voir amplement dans Ammien, dans Themistius, & dans Zosime. [Cela se fit le 28 de septembre, selon Idace; "à quoy les autres s'accordent assez.] 'Themistius dit assez nettement que la nuit qui preceda sa declaration, il avoit fait faire quantité de violences; [ce qui est difficile à comprendre, si l'on veut suivre Ammien.] 'Car il dit positivement que Procope ne vint trouver les soldats qu'il avoit gagnez, que lorsque le jour estoit commencé. [Mais il n'est pas toujours exact: & Themistius pouvoit estre encore mieux instruit que luy.]

Amm.l.26.p.319. p.320.a. Zos.l.4.p.737.b. b Amm.p.320.b. p.320.321| Zos.p.737.738. Themi.p.91.c. Note 3. Themi.p.91.a.b. Amm.p.320.c.

'Cette entreprise estoit entierement temeraire & ridicule, & neanmoins elle eut d'abord de grands succés, comme Ammien & Zosime le raportent plus au long. Procope y employa le mensonge & la fourberie, aussi-bien que l'adresse & l'artifice, '& il fit si bien qu'il amassa un nombre infini de soldats, selon l'expression d'Eunape; 'de sorte que les premieres personnes de l'Empire, douterent de quel costé seroit la victoire. 'Il semble que pour gagner les peuples & les soldats, il ait pris le nom de Constantin, [qui ne se lit point neanmoins dans Goltzius, dans

p.320-324. Zos.l.4.p.737.738| Themi p.91.92. Eun.c.5.p.84. Themi.p.86.b. p.91.b.

Mr du Cange, ni dans Birague.] Il est certain que Faustine veuve Amm.p.323.c. de Constance se trouvant alors à Constantinople avec sa fille, [qui ne pouvoit encore avoir que cinq ans.] Procope prenoit cet enfant entre ses bras, se vantant d'estre son parent, & l'alloit montrer aux soldats, qui honoroient encore beaucoup la memoire de Constance son pere. Il la menoit de mesme avec sa p.327.328. mere dans une littiere lorsqu'il falloit aller combatre, pour animer les soldats.



ARTICLE IV.

Procope réussit d'abord; est enfin défait & tué.

VALENS eut les premieres nouvelles du soulevement de Amm.l.26.p. Procope, lorsqu'il estoit prés de partir de Cesarée; a& il 322.a. en apprit le progrés dans la Galacie où il s'étoit avancé pour y a p.324.a. donner ordre. Il vouloit déja abandonner les marques de sa dignité; quelques éloges que Themistius donne à sa prétenduë Themi.or.7. constance. bIl fut rassuré par ses officiers, & envoya quelques p.86.b. b Amm.p.324. &c. troupes contre Procope, qui les attira neanmoins à son parti par a.b. une civilité tres hazardeuse, lorsqu'elles estoient déja aux mains contre les siennes. Par un autre bonheur aussi inesperé, d|325. Rumitalque l'un de ses chefs, se saisit à l'improviste de Nicée.

V.Constance & Julien. Valens l'y fit assieger par Vadomaire "autrefois Roy des Alle- p.325.a. mans, & alla en personne assieger Calcedoine; d'où nous avons Cod.Th.chr. une loi datée du premier decembre. cMais il fut contraint de se p.75.76.a. retirer aprés avoir souffert mille moqueries des assiegez, qui c Amm.p.325. a.b|Socr.l.4.c. *Sabaiarium.* l'appelloient "buveur de bierre; & Rumitalque estant sorti de 8.p.216.b.c. Nicée, pensa le défaire dans sa retraite.

Ainsi il fut obligé d'abandonner la Bithynie aux ennemis, Amm.l.26.p. & dde se retirer bien viste à Ancyre en attendant le renfort que 325.b. d c. Lupicin lui amenoit [d'Orient.] Cependant Arinthée l'un de ses plus illustres chefs, ayant rencontré quelques troupes ennemies, au lieu de les combatre, il leur commanda de lui amener leur capitaine enchaîné; à quoi l'autorité avec laquelle il parloit, & la grandeur de son corps, les fit obeïr. Mais cet avantage d|326|Zos.p. fut peu de chose en comparaison de la perte de Cyzic & des thre- 738.b. sors que Serenien y gardoit. Serenien fut pris en Lydie, où il s'estoit enfui, selon Zosime, mené prisonnier à Nicée, & tué Amm.p.329. quelque tems aprés. Il ne fut regretté de personne, à cause des c|330.b|l.14.p. crimes qui l'avoient rendu odieux sous Constance, & de ceux 16.c|29.c.

qu'on le croyoit capable de commettre sous Valens. Car ce
l.26.p.316.b. Prince l'aimoit trop, '& il lui avoit donné la charge de Comte
p.326,d. des domestiques. 'Procope[maistre absolu [1] de l'Hellespont en]fit
Gouverneur le jeune Hormisda fils "d'Hormisda frere de Sapor, V.Constantin §51.
en lui donnant le titre de Proconsul, & le commandement *des * &c.
armées, aussi-bien que l'administration de la justice.

p.327.b. 'Procope employa une partie du repos de l'hiver à tascher de
Eun.c.5.p.84. gagner les villes d'Asie; 'en quoi Eunape dit qu'il trouva beaucoup de resistance de la part de Clearque, qui en estoit encore
Amm.p.327. b. Vicaire. 'Ammien dit qu'il n'en eust pas mesme trouvé dans les provinces plus Orientales, s'il eust poussé sa pointe de ce costé
a.b. là. 'Mais il se fit tort encore, en pillant la maison d'Arbetion, pleine des richesses que cet ancien General avoit amassées sous Constance. Et quoique son plus grand fort fust l'aversion que
p.319.b. les peuples avoient déja pour le gouvernement de Valens, 'à
Themi.or.7. p.92.a.b.c. cause des exactions de Petrone; 'il ne laissa pas de se rendre lui mesme odieux par de grandes exactions. [a]On prétend qu'il fit
a d. b d|99.a. aussi paroistre "de la malignité, [b]avec beaucoup de fierté & πανκακόηθες.
d'orgueil, lorsqu'enflé de ses succés, il crut n'avoir plus besoin
p.99.c.d. de couvrir ses crimes & son mauvais naturel. 'Il semble avoir fait aussi quelque ordonnance contre les philosophes, quoiqu'il se prétendist un grand philosophe, & qu'il portast une barbe assez longue pour cela.

INDICTION IX. L'AN DE JESUS-CHRIST 366, DE VALENS 2, 3.

c Idat.&c| '*Gratianus Nobil.* & "*Dagalaifus, Consuls.* V.Valentinien I.

Amm.p.327.c. [Cette année changea entierement les affaires de Procope.]
Amm.p.325. c|327.c.d. 'Valens fortifié des troupes de l'Orient que Lupicin lui avoit amenées, quitta la Galacie, où il s'estoit retiré aprés le siege de
p.327.d. Calcedoine, & s'avança vers la Lycie pour le combatre. 'Voyant que Procope tiroit un grand avantage de ce qu'il avoit avec
p.328.a. lui la fille de Constance, 'il fit venir auprés de lui Arbetion, qui avoit autrefois commandé les soldats sous le mesme Prince, [& qui sans doute estoit irrité de l'injure que Procope lui
p.327.a. avoit faite,]'en faisant piller sa maison [à Constantinople.]
p.328.b. 'Valens se servit tres utilement de l'autorité qu'il avoit sur les
b.c. soldats, pour les attirer à son parti: '& Gomoaire l'un des principaux Generaux de Procope, voyant ce changement dans les esprits, abandonna le tyran, & vint se rendre à Valens, comme
Zos.l.4.p.739. a.b.c. s'il eust esté pris par ses gents. 'Zosime dit que cela se fit vers Thyatires [en Lydie] au milieu d'une bataille, où Valens pensa

1. Je pense que c'est ce que veut dire Ammien: Car il ne s'exprime pas assez.

estre vaincu par le courage du jeune Hormisda. [Je ne sçay si cela se peut accorder avec Ammien.]

'Aprés cet avantage, Valens alla à Sardes, d'où s'estant avancé jusqu'à Nacolie ville de Phrygie, 'il y donna bataille à Procope. Le combat fut quelque temps douteux, jusqu'à ce qu'Agilon [Alleman de naissance,] qui estoit encore un des Generaux de Procope, se rangea du costé de Valens au milieu de la bataille, suivi de quantité d'autres. c|Amm.p.328.a. Amm.p.328.c.

'Procope s'enfuit aussi-tost: mais il fut arresté & lié la nuit suivante par deux capitaines, Florent & Barcalba, qui l'accompagnoient dans sa fuite, '& mené le lendemain à Valens, qui luy fit aussi-tost trancher la teste; ᵃ& elle fut portée à Valentinien dans les Gaules. ᵇIl fit mourir encore Florent & Barcalba, qui avoient quelque sujet d'en attendre plutost des recompenses. Ammien reconnoist que leur supplice eust esté juste s'ils eussent trahi un Prince legitime, & non un rebelle. [Mais s'il est permis d'abandonner un rebelle, il n'est jamais permis de trahir. Cela sera toujours honteux devant les hommes, & criminel devant la justice divine, qui hait encore plus la trahison que les traitres.] 'Philostorge dit que l'armée fit bruler Florent à cause des maux qu'il avoit fait à ceux de leur parti dans Nicée, dont Procope l'avoit établi gouverneur. 'Neanmoins le Gouverneur de Nicée estoit un Marcel, qui aprés avoir appris la mort de Procope, dont il estoit parent, tua Serenien prisonnier à Nicée, en quoy il fit plaisir à bien du monde, & puis se fit declarer Empereur à Calcedoine. 'Mais il fut bien-tost pris & puni severement avec ses complices. c.d. p.329.a| Philsg.l.7.c.5. p.123. ᵃAmm.p.330. b|l.27.p.335. d. ᵇl.26.p.329. a.b. Philsg.p.123. Amm.p.329. b.c.d. p.330.a|Zos. p.739.c. (NOTE 2.)

[Voilà quelle fut la fin de Procope, dont Idace marque la défaite & la mort le 27 de may,] 'conformément à ce que dit Socrate, que ce fut à la fin du mesme mois: ᶜ& Themistius l'appelle un Empereur d'un hiver. [Ainsi il faut dire qu'il a porté 8 mois le titre d'Auguste.] 'La chronique d'Alexandrie ne met sa mort que le 20 de juin. Socr.l.4.c.9. p.218.c. ᶜThemi.or. 7.92.b. Chr.Al.p. 700.

ARTICLE V.

Suite de la revolte & de la défaite de Procope: Naissance de Galate.

[C'EST à Procope, ou à Theodore dont nous parlerons sur l'année 371, qu'il faut raporter ce que dit S. Gregoire de Nysse,] 'qu'un homme s'estoit porté sous Valens à vouloir se Nys.de fat.a. 2.p.80,81.

rendre maistre de l'Empire, fondé sur les predictions des astrologues; mais qu'au lieu de réussir dans cette entreprise, il estoit devenu beaucoup plus illustre par son malheur que par toutes les dignitez qu'il avoit euës: Ce qui avoit reduit les astrologues à dire ridiculement que la grandeur qu'ils luy avoient promise estoit un comble de maux & non d'honneurs.

Amm.l.26.p. 317. 'Valentinien ayant sceu la revolte de Procope, avoit voulu retourner aussi-tost des Gaules en Orient pour [le combatre] & empescher qu'il n'entrast dans l'Illyrie: mais l'état de ses affaires ne le souffrit pas. p.323.c d. 'Equice qui commandoit pour luy les troupes de l'Illyrie, fit garder avec soin "les trois passages par lesquels on entroit de la Thrace dans cette province, & arresta ainsi "le dessein qu'avoit Procope d'y exciter quelque revolte. &c. &c.

p.329.330. 'Lorsqu'on eut appris cette année que tout le fort de la guerre estoit tourné du costé de l'Asie, ce General entra luy-mesme dans la Thrace, & mit le siege devant Philippople, voulant la prendre avant que d'aller plus loin. Mais il y trouva beaucoup de resistance; p.330.b. '& la ville ne se rendit qu'à peine aprés avoir vu la teste de Procope.

Themi.or.7. p.84.b.c. 'S'il s'en faut raporter à Themistius dans l'eloge qu'il fit de Valens quelques mois aprés la mort de Procope, a p.87.88.93. c. [a]ce Prince usa de sa victoire avec beaucoup de moderation. b p.93.b.c|11. p.148.c. [b]Il punit ceux qui avoient contribué à former la revolte; il fit des reprimendes à ceux qui s'estoient soumis sans peine au tyran; & ne témoigna que de la bonté pour ceux qui avoient cedé à la force.

n.p.422.430| Amm.p.330. 331| Zos.l.4.p. 739.d. 'Ammien & Zosime ne demeurent pas d'accord de tout cela, & se plaignent qu'il punit bien des innocens, "ou au moins bien des coupables dignes de pardon. &c. Lib.vit.p.56. a. 'Cependant Libanius, [qui apparemment n'a eu nul dessein de flater Valens] dit qu'il ne fit point mourir les amis du tyran, & qu'il fit paroître en cette rencontre assez de bonté pour croire qu'il avoit mis sa reputation entierement à couvert de ce costé-là. or.15.p.413. a.b. 'Il le louë autrepart de ce qu'il avoit entierement oublié un decret tres injurieux que la ville de Constantinople avoit fait contre luy pour plaire au tyran. vit.p.56.a. 'Il reconnoist neanmoins qu'on fit mourir injustement un Andronic: mais il en accuse un Hierius son ennemi, plutost que Valens.

Socr.l.4.c.8. p.216.b.c. 'Ce Prince punit la ville de Calcedoine, en ordonnant d'en abattre les murailles, selon le ferment qu'il en avoit fait. c p.217.c,d. [c]Mais les peuples de Nicée, de Nicomedie, & de Constantinople, luy ayant demandé grace pour cette ville, dont les murailles

estoient de tres belles pierres ; il l'accorda enfin avec assez de peine ; & pour satisfaire en mesme temps à son serment, il en fit abatre quelques endroits, & les fit refaire aussi-tost avec des pierres beaucoup plus petites. 'Il fit transporter à Constantinople celles qu'il en avoit ostées, pour en faire bastir un bain public, qu'on appella les Thermes de Constance, 's'il n'y a point de faute dans Socrate : Car il est certain que Valens fit faire des bains à qui on donna le nom de Carose sa fille. Ils furent achevez en 375. 'Il y avoit des bains qui portoient le nom de Valens mesme : mais c'estoit à Antioche. Valens fit aussi venir grande quantité d'eau à Constantinople par un aqueduc qu'on bastit exprés. 'Themistius parle beaucoup des eaux dont il avoit rempli la ville, & par lesquelles il luy avoit comme donné la vie : car auparavant elle en manquoit. b|216.c| Amm.l.1.p.3. 435.b. Amm.n.f.p. 614|Idat.| Chr.Al.p. 704. Amm.n.f.p. 613. p.614.1|Socr. p.217.b. Themi.or.11. p.151,152.

'Ce mesme auteur dans l'eloge qu'il fit de Valens [à la fin de cette année ou] dans la suivante,[a] s'étend assez sur ce que le Senat avoit demandé la grace de quelqu'un, & que Valens avoit refusé ou differé de l'accorder. 'Il finit ce discours en demandant luy mesme la grace du philosophe Maxime, [dont nous avons raporté l'histoire "en un autre endroit.] 'Eunape dit que Valens accorda cette grace aux instances de Clearque qu'il avoit fait Proconsul d'Asie, 'parce qu'il l'avoit bien servi durant la guerre de Procope. 'Eunape ajoute que les Proconsuls d'Asie n'estoient point alors soumis aux Prefets du Pretoire, mais qu'ils le furent depuis en certaines choses. Themi.n.p. 422. a or 7.p.93.c. d. p.99-101. V.Julien § Eun.c.5.p.85. 86. p.84. p.85.

[Nous n'avons pas voulu interrompre la suite de l'histoire de Procope, pour parler]de la naissance du fils 'de Valens, nommé Valentinien, qui vint au monde le 18. janvier de cette année, '& fut ainsi comme un presage de la victoire que son pere devoit remporter peu de mois aprés.[b] Ce fut le premier de cette maison imperiale qui naquit dans la pourpre.[c] On le surnomma Galate, sans doute parce qu'il estoit né dans la Galacie, où l'on a vû que Valens passa les premiers mois de cette année. NOTE 3. Idat|Chr.Al. p.700. Themi.or 9. p.122.c. b p.121.a. c n.p.438.

V.S.Basile. C'est lui qui fut Consul en 369, '& Dieu le retira du monde[à la fin de 371, ou fort peu aprés,] pour punir l'attache que son pere avoit à l'Arianisme. Valens n'avoit alors que ce seul fils ; [nous ne trouvons point qu'il en ait jamais eu d'autre.] Soz.l.6.c.16.p. 657.c.

ARTICLE VI.

Du General Lupicin: Les impost rabaissez: Guerre declarée aux Gots.

INDICTION X. L'AN DE JESUS-CHRIST 367, DE VALENS 3, 4.

Pasc.p.301.c| 455.458. 'Lupicinus, & Jovinus, Consuls.

a Amm.l.26. 27.p.316.a| 335.d. n.p.324. [a]LE dernier des Consuls de cette année estoit General d'armée dans les Gaules. Lupicin son collegue avoit le mesme emploi dans l'Orient: '& il receut apparemment le Consulat pour recompense du secours qu'il avoit amené à Valens

Lib.vit.p.54. a.b. contre Procope, 'Il avoit esté estimé par Julien, élevé à la charge de General par Jovien, & estoit fort consideré par Valens. Il estoit redouté des ennemis & des méchans officiers. Il aimoit les gens de lettres, & protegea le sophiste Libanius, qu'on pretendoit avoir composé un panegyrique pour le tyran [Pro-

c|Amm.n.p. 324.325. cope.] 'Aussi on croit que Libanius fit son eloge à l'entrée de son consulat, [ce qui n'est pas neanmoins sans difficulté.] Theodoret "louë sa pieté & sa vertu: [ainsi on ne peut douter qu'il ne &c.

Thdrt.v.P.c. 13.p.839.c.d. fust Chrétien. 'Nous ne voyons point ce qu'il pouvoit avoir

b Proc|Idat| Casd. audessus de Jovin son collegue: & neanmoins] [b] il est toujours nommé le premier, mesme dans les fastes latins, [c] & dans les

c Cod.Th.10. t.19.l.4.p. 492. loix de Valentinien. [Il le faut apparemment "distinguer de NOTE 4 Lupicin qui fut General dans les Gaules en 360 & 361, sous Constance.]

chr.p.79. 'Pour les autres magistrats de l'Orient, le Code nous fait connoistre Alexandrin "Intendant du domaine, & Tatien Pre- Com. R.P.

p.80.1|t.6.p. 386.2|Al.far. p.84 fet d'Egypte, 'dont on dit diverses choses tirées d'un [1] ouvrage [qui n'a pas une fort grande autorité,] & entre autres qu'il fut

Cod.Th.t.6. p.386.387. quatre ans Prefet d'Egypte, & qu'il le fut encore une seconde fois en 374, 375, & 376, 'Il eut depuis des charges plus eminentes sous Theodose; & aprés avoir esté celebre par son elevation, il devint encore plus celebre "par sa chute & par ses malheurs. V.Theodose §75.

Hier.chr.& Al.p.700| Idat|Socr.l.4. c.11.p.218| Soz.l.6.c.10. p.649. 'Il y eut cette année au commencement de juillet * une gresle effroyable à Constantinople & en beaucoup d'autres endroits; ce qui causa mesme la famine. *V.S.Basile.

d Themi.or. 8.p.113.c. a. [d]Themistius dit que les Empereurs precedens augmentoient tous les ans les imposts, en sorte qu'au bout de quarante ans ils se trouvoient monter au double. 'C'est pourquoi il louë Valens de ne les avoir point augmentez dans les trois premieres an-

1. *Farrago Alexandrina*. C'est un extrait fort confus donné par Scaliger avec la chronique d'Eusebe. *p.58*.

NOTE 5.

nées de son regne. Mais en celle-ci il les diminua mesme d'un quart; 'ce qui fut d'autant plus agreable, qu'on s'attendoit à les voir augmenter à cause de la guerre que Valens entreprit"alors contre les Gots. b.

V. Julien§ 11. &c. [Dés le regne de Julien,"& dés l'an 361 ou 362, il y avoit eu quelque commencement de brouillerie entre ces peuples & les Romains.] 'Et comme les frontieres"estoient assez mal gardées, les Gots qui n'osoient pas entrer sur les terres des Romains avec des armées, pour ne pas violer ouvertement la paix, les venoient piller en diverses troupes, qu'ils vouloient qu'on prist pour des voleurs, [quand on leur en demandoit justice.] 'Ils pillerent ainsi la Thrace en l'an 364:ᵃ& il falut ce semble leur donner de l'argent pour les empescher de faire alors de plus grands maux. 'Nous avons vu aussi qu'en 365, un peu avant le soulevement de Procope, ils avoient fait mine de vouloir passer la Danube & venir ravager la mesme province, [non plus comme des voleurs, mais] par une conspiration generale de la nation. Valens s'estoit neanmoins contenté d'y envoyer quelques troupes, [pour joindre] 'à celles que le Comte Jule commandoit déja. or.10.p.136.a.b c|137.a.b. Amm.l.26.p. 315.c. ᵃThemi.or.8. p.119.c. Amm.p.320.a p.322.c.

'Toutes ces menaces de guerre n'avoient pas encore rompu la paix. [Mais Procope s'estant revolté sur cela,] 'ils avoient traité avec lui, & lui avoient envoyé trois mille hommes, qui aprés sa défaite 'ne manquerent point de piller le pays où ils se trouverent. Valens envoya contre eux des troupes, qui les ayant arrestez par devant, & leur ayant coupé par derriere le chemin de la retraite & du Danube, les obligerent aisément à quitter les armes, & à se rendre sans resistance, quelque fierté qu'ils eussent fait paroistre jusques alors. Il les fit distribuer par les villes le long du Danube, où on les retint comme prisonniers sans les enfermer. l.27.p.340.c. l.26.p.329.d. Zos.l.4.p.740. d.e|Eun.leg.p. 18.b.c.

'Ermanaric ou Ermenric, estoit alors Roy des Gots, au moins de ceux que l'on appelloit Greuthonges.ᵇ Mais celui qui avoit envoyé du secours à Procope estoit Athanaric, ᶜ qualifié par Ammien tantost le plus puissant des Gots, ou au moins l'un des plus puissans de la nation des Greuthonges,ᵈ tantost le juge des Gots Thervinges.ᵉ Car il ne prenoit pas le titre de Roy, mais celui de Juge [C'est le seul dont on parle dans l'histoire de la guerre des Gots contre Valens; & ainsi il faut dire que c'est celui] 'qu'Eunape appelle le Roy des Gots.ᶠ On remarque que tout barbare qu'il estoit, il avoit encore plus d'esprit & d'élo- l.31.p.439.d| Jorn.r.Got.c. 23.p.643. ᵇAmm.l.31.p. 440.b. ᶜl.27.p.341.b.c ᵈl.31.p.440. b. ᵉTemi.or.10. p.134.c.d. Eun.leg.p.18. b.d. ᶠThemi.p. 136.c.

or.15.p.191.a. quence que de courage. 'Constantin avoit fait dresser une statuë à son pere dans Constantinople. [Mais ayant osé s'élever contre Dieu "par la persecution qu'il fit aux Chrétiens dans ses Etats vers l'an 372, il vit la ruine entiere de sa nation, comme nous le dirons dans la suite, & fut réduit à venir chercher un tombeau à Constantinople.] V.S.Sabbas Martyr.

Eun.p.18.d| Zos.p.748.c. 'Ce Prince sachant donc la captivité de ses sujets, envoya à Valens pour les lui redemander, parce qu'il les avoit envoyez, disoit-il, comme ami des Romains à un Empereur des Romains; Amm.l.27.p. 340.c. '& il montroit les lettres que Procope lui en avoit écrites. Valens au contraire lui deputa le General Victor, pour se plaindre de ce qu'il avoit envoyé du secours à un rebelle. Les Gots répondoient qu'ils avoient regardé Procope comme un parent de Constantin[& qu'aprés tout, ce n'avoit pas esté à eux à examiner s'il estoit, ou s'il n'estoit pas Prince legitime:] que s'ils Zos.p.740.d. s'estoient trompez en cela, c'estoit une faute fort excusable. 'Ils Eun.p.18.b. d. ne purent neanmoins obtenir la delivrance des prisonniers, '& Valens qui n'avoit pas alors d'autre ennemi sur les bras, 'aima Amm.p.338.b. b|340.d. mieux se resoudre à la guerre:'en quoi on prétend qu'il suivit le sentiment de Valentinien, à qui il en avoit demandé avis.'Am- Eun.p.18.d. mien prétend qu'il avoit raison. 'Eunape trouve la chose difficile à decider.



ARTICLE VII.

Valens est battizé par Eudoxe Arien: Il fait le degast sur les terres des Gots; & les Isaures sur les siennes.

Amm.l.26.p. 320.a. [LA guerre que Valens entreprenoit contre les Gots, paroissoit devoir estre dangereuse.] 'Car cette nation" n'avoit point encore esté vaincuë [depuis 30 ans,] ce qui les rendoit rincinatessa. Jorn.r.Got.c. 3.p.642.643. plus fiers & plus intraitables;'ils avoient mesme remporté divers avantages sur leurs voisins, s'il en faut croire Jornande,[qui paroist neanmoins avoir esté assez mal instruit de l'histoire de sa nation, puisqu'il ne parle point dutout de cette guerre contre Eun.leg.p.18. 19. Valens.] 'Eunape dit que la 'reputation des peuples qui se joignoient contre les Romains, & les grands apprests qu'on fit pour soûtenir la guerre, faisoient croire qu'elle seroit de tres grande consequence. [Il semble aussi que les Romains s'effrayoient Socr.l.4.c.8. p.216.217. eux mesmes de ce que] 'lorsque Valens faisoit demanteler Calcedoine, on y avoit trouvé des vers gravez sur une pierre, qui paroissoient

paroissoient anciens, & qui prédisoient un grand débordement de barbares dans la Thrace.

'Valens ne se contenta pas d'assembler ses troupes pour marcher contre les Gots. Il crut encore par un sentiment tres legitime, qu'il se devoit fortifier par le secours de la grace, en recevant le saint battesme [au commencement de] 'cette année, [Mais n'ayant pas eu assez soin de recourir à Dieu pour le prier de lui montrer où estoit son troupeau, & la vraie Eglise où il mettoit son repos, de peur de s'égarer en se joignant aux troupeaux étrangers des heretiques, il commença par une demarche qui l'engagea en mille chutes, & precipita enfin son corps & son ame dans la mort.]'Car la complaisance qu'il eut comme un autre Adam pour sa femme, le porta à recevoir le battesme d'Eudoxe chef des Ariens, qui estoit alors assis sur la chaire de Constantinople, pour perdre cette Eglise plutost que pour la conduire; '& qui dans le temps mesme qu'il lui donnoit ce sacrement, l'obligea de lui promettre par serment qu'il demeureroit toujours dans sa doctrine impie, & qu'il chasseroit de tous costez ceux qui en estoient les adversaires; de quoi Valens ne s'acquita que trop fidelement,[comme on l'a vu dans l'histoire de l'Arianisme. "Il avoit dés auparavant fait paroistre de l'inclination pour les Ariens, mais non pas autant de passion qu'il fit depuis.

Thdrt.l.4.c.12. p.674.b. Hier.chr. chr|Thdrt.p. 674.b.c. Thdrt.c.12.p. 674.d. V.les Ariens § 106.111.

Pour retourner à la guerre,] 'aprés que Victor fut revenu sans avoir receu des Gots la satisfaction qu'on leur demandoit; 'comme on eut sceu qu'ils se hastoient de s'assembler pour venir les premiers attaquer l'Empire, Valens dés l'hiver répandit son armée sur les bords du Danube, & s'en vint camper à Marcianople capitale de la [basse Mesie,] pour prendre lui mesme soin de toutes choses, & surtout des vivres. 'Il fut fort bien servi en cette occasion par Auxone, 'qu'il fit alors Prefet du Pretoire, en dechargeant Salutte de ce soin à cause de sa vieillesse. "Zosime assure qu'Auxone avoit un fort grand soin que personne ne fust plus chargé qu'il ne devoit estre à proportion de son bien: [& nous avons vu qu'on remit cette année le quart des imposts.] Cependant "il fit en sorte que les soldats ne manquerent jamais de rien.

Amm.l.27.p. 340.d. Zos.l.4.p. 741.a.c. b.c. b|Eun.c.5.p. 86 Phisg.l.9.c. 8.p.125. a Zos.p.741. b.c. &c.

'Valens estoit encore à Marcianople le 10, & mesme le 30 de may, selon la date de quelques loix. [Je ne sçai si cela est aisé à accorder avec les historiens,]'qui disent que dés le commencement du prim-temps, ou au moins" dés qu'il fut un peu avancé, il

Cod.Th.chr. p.79. Zos.p.741.c. pubescente. Amm.p.340. d.

quitta Marcianople, assembla ses troupes, & passa le Danube à Daphné sur un pont de bateaux. Il ne trouva aucune resistance ni au passage, ni aprés qu'il fut passé; 'les ennemis s'estant retirez sur les montagnes. Ainsi il employa l'été à faire le degast dans le pays, & s'en revint ensuite avec ses troupes. 'Il estoit le 25 septembre à Dorostore en Mesie,'& le 31 Janvier 368, à Marcianople, [où il passa sans doute aussi cet hiver.

p.341.a|Themi.or.10.p.132.c. Cod.Th.chr. p.80. a p.81.

Amm.p.348.c. On peut ce semble raporter à ce temps-ci] 'les courses des Isaures, qu'Ammien marque avec assez de confusion parmi divers évenemens qui regardent l'Empire d'Occident. 'Le Comte "Laurice en 359 avoit arresté ces peuples, qui ne s'enrichissoient que du pillage de leurs voisins. 'Ils recommencerent leurs courses [peu d'années aprés,] & s'étendirent jusques dans la Pamphylie & la Cilicie. Musone Vicaire d'Asie tascha de les arrester. 'Il avoit enseigné la rhetorique à Athenes, avoit esté Proconsul d'Acaïe: c'estoit un homme de grand faste & de grand bruit. [Mais on ne dit pas pour tout cela qu'il fust bon homme de guerre,] '& les troupes destinées pour garder le pays contre les Isaures, estoient alors en fort mauvais ordre. Ainsi il fut taillé en pieces avec ceux qu'il conduisoit. Neanmoins les Isaures poussez par les milices du pays, & enfermez dans des détrois où ils n'avoient pas de quoi vivre, demanderent quartier, '& demeurerent assez long-temps en repos, jusques vers l'an 376. Ceux de Germanicople tenoient le premier rang parmi eux. Ils avoient un Evesque dans le Vsiecle; [mais on ne le trouve pas de celui-ci: & je ne sçai pas ce qu'un Evesque auroit fait parmi des voleurs de profession.]

l.19.p.353.b.c. V.Constance § 50. l.27.p.348.c. c|n.p.342|Eun. c.8.p.125.126. Amm.p.348.c.d. p.349.a|n.p.343.

ARTICLE VIII.

De Festus l'historien: Valens ne peut passer le Danube: Nicée ruinée par un tremblement.

INDICTION XI. L'AN DE JESUS CHRIST 368, DE VALENS 4, 5.

Idat.&c. *Valentinianus II. & Valens II. Augg. Consuls.*

Cod.Th.chr. p.82.83.84. 'VALENS adressa cette année diverses loix à Auxonne Prefet du Pretoire, à Fortunatien Intendant du domaine, à Felix Intendant des largesses, à Modeste qui pouvoit estre alors Prefet de Constantinople, & à Feste gouverneur de Syrie.

Amm.l.29.p.394.c.d. 'Ce Feste estoit de Trente, d'une naissance extremement basse. Il gouverna fort bien la Syrie, & avec beaucoup de douceur,

mais on pretend qu'il changea entierement de conduite, & devint tout à fait cruel lorsqu'il fut fait depuis Proconsul d'Asie; 'Et ce sont particulierement ses cruautez qui le rendent celebre dans l'histoire. 'Libanius en parle amplement, '& se plaint de ce qu'il fit dés le temps mesme qu'il gouvernoit encore la Syrie. 'Il semble dire qu'il eut cette charge jusqu'à ce que Valens vint à Antioche [l'an 372,] & qu'immediatement aprés l'avoir quitté il alla gouverner l'Asie. 'On remarque en effet qu'il ne se porta à devenir cruel estant déja Proconsul, que parce qu'il vit les cruautez de Maximin son ancien camarade, recompensées [en 373.] de la dignité de Prefet du Pretoire. [Ainsi il ne fut pas ébranlé, mais il tomba tout à fait en voyant la paix des pecheurs. C'est ce qu'on a sujet de craindre pour tous ceux qui ne font le bien que par la vuë d'une recompense basse & temporelle. "Nous verrons neanmoins qu'il ne fut fait Proconsul qu'en 374.] 'Mais aussi on suppose qu'il passoit déja pour un esprit sanguinaire.

n.p.390. Lib.Vit.p.51. 52. p.52.53. Amm.p.494. d. V.§14. Eun.c.5.p.89. Zos.l.4.p.744.b.

'On croit que ce Feste peut estre le mesme que Sextus Rufus Festus dont nous avons un abregé de l'histoire Romaine adressé à Valentinien, ou plutost à Valens aprés la guerre des Gots, c'est à dire au plutost à la fin de 369. "Onuphre & Rossius croient que Rufus Festus est encore auteur d'une description de la ville de Rome, qui porte le nom de Sextus Rufus, & qu'Onuphre nous a donnée le premier dans ses commentaires sur la republique Romaine. ᵇElle est defectueuse en divers endroits: mais on la peut suppléer par une autre qu'Onuphre croit estre, aussi-bien que celle de Rufus, du temps de Valentinien & de Valens, C'est celle qu'Alde Manuce avoit donnée assez long-temps auparavant, & qui a pour auteur P. Victor.

Amm.n.p.390. Cod.Th.t.3.p.495.2|Pagi.369.§14. a Onu.r.R.t.1.p.108|Voss.h.lat.p.199. b Onu.p.108.114.

[Si l'historien est le mesme que le Proconsul d'Asie, il le faut distinguer] 'de R. Festus payen, qui estoit de Bolsene, [non de Trente,] & fils ou descendu de Musone & d'Avienus. Aprés avoir esté deux fois Proconsul, il demeuroit à Rome où il s'occupoit à faire des vers. Il eut beaucoup d'enfans, dont l'un s'apelloit Placidus du nom de sa mere. 'On croit que ce peut estre un Rufius Festus Proconsul d'Acaïe, dont il est parlé dans une autre inscription, & qu'il pouvoit estre fils [de Rufus Festus] Avienus, celebre aussi par ses poësies, [dont nous parlerons "sous Theodose I.]

Spon.p.99. p.100.2. V.Theodose I. §92.

'Valens date de Marcianople ses loix du 31 janvier, & du 9. de mars; ᶜ& ce fut là que Themistius prononça son panegyrique

Cod.Th.chr.p.81. c Themi.or.8.n.p.433.

pour la 5e année de son regne; [c'est à dire apparemment le 21 mars de cette année.] 'Il y parle d'un Prince d'Orient qui avoit quitté les Etats de son pere, quoiqu'ils fussent considerables, "pour venir servir sous luy. 'Quelques-uns l'entendent de Para fils d'Arsace Roy d'Armenie, 'qui implora le secours de Valens contre les Perses, & passa quelque temps à Neocesarée dans le Pont. [Mais nous ne voyons pas qu'on puisse dire qu'il ait servi sous Valens.] 'Bacure qualifié Roy d'Iberie servit certainement sous Theodose, a& mesme sous Valens à la bataille d'Andrinople.

or.8.p.116.c. n.p.436. Amm.l.27.p.354.c.d. Ruf.l.1.c.10.p.166.2. a Amm.l.31.p.460.c. — στρατηγῶν

[De Marcianople,] 'Valens passa au bourg des Carpes qu'on croit avoir esté dans la Mesie, & peuplé de ceux de cette nation, "qui s'estoient soumis à Galere en 295. Le dessein de Valens estoit d'entrer comme l'année precedente dans le pays des Gots. Mais il fut obligé de demeurer campé au mesme lieu jusqu'à la fin de l'autonne, sans pouvoir passer le Danube, qui se trouva toujours trop fort & trop debordé. Il revint de là passer l'hiver à Marcianople, 'd'où il date deux loix, l'une du 12 novembre, & l'autre du 13 decembre. Nous en avons une du premier d'aoust datée de la mesme ville: [& il peut avoir quitté son camp pour y venir faire un tour. Il peut avoir aussi esté alors à Tomes dans la petite Scythie, d'où "il bannit le saint Evesque Bretanion, parce qu'il ne vouloit pas estre Arien. Mais il le rappella aussi-tost, de peur que les peuples ne se soulevassent.]

l.27.p.341.b|n.p.335. Cod.Th.chr.83.84. V. Diocletien § 12. V. les Ariens § 112.

'Cette année est celebre par le tremblement de terre qui acheva de ruiner entierement la ville de Nicée, déja fort ebranlée par les tremblemens precedens: 'Cela arriva l'onzieme d'octobre; b& peu de temps aprés, la ville de Germe dans l'Hellespont tomba presque toute entiere dans le mesme malheur.

Hier.chr. Socr.l.4.c.11.p.219.a|Idat|Chr.Al.p.700. b Socr.p.219.b.

ARTICLE IX.

Valens défait Athanaric Roy des Gots, & luy accorde la paix: Paysans voleurs.

L'AN DE JESUS CHRIST 369, DE VALENS 5, 6.

'Valentinianus NB. P. & Victor Consuls.

INDICTION XII. Idat|Prof. &c. Themi.or.9.p.120.121.125.

'VALENTINIEN qui fut Consul en 369, "est le fils de Valens [qui n'avoit pas encore trois ans;] & l'autre Consul est victor General [de la cavalerie, celebre dans l'histoire de NOTE 6.

ce temps là.] Nous apprenons tout cela d'un discours que Themistius adressa au premier sur le sujet de son consulat, 'non pas ce semble dés le premier jour de janvier, [mais peu aprés, & avant que Valens eust fait la paix avec les Gots, puisque Themistius ne parle point de cette paix.] 'Tous les deux Consuls estoient alors avec Valens sur les bords du Danube, '& Themistius prie Valens au nom du Senat de les envoyer à Constantinople, dont Victor estoit originaire. p.121.c. a.b|120.c. p.128.c.d.

[Ammien parle fort souvent de ce General,] '& Theodoret le met entre les défenseurs de la foy Catholique, [a] ce que Saint Basile avoit déja fait avant luy. [b] Il écrivoit quelquefois à ce Saint, & il en faisoit beaucoup d'état, malgré toutes les calomnies de ses ennemis, 'jusqu'à se plaindre quand il ne luy écrivoit pas. Il prevenoit de luy mesme toutes les demandes qu'on luy eust pu faire pour l'Eglise. 'Saint Basile qui marque son Consulat, 'dit que tous les hommes parloient de luy, & qu'il estoit élevé par ses dignitez audessus de presque toute la terre; [ce qu'il seroit aisé de verifier par Ammien.] 'Il epousa dans les dernieres années de Valens la fille de Mavie Reine Chrétienne & Catholique des Sarrazins. Thdrt.l.4.c. 30.p.703.b. a Bas.ep.374. p.363.c. b ep.428.p. 442. ep.374.p. 363.b. ep.428.p. 442. ep.334.p.363. a. Socr.l.4.c. 36.p.254.a.

'Auxone fut encore toute cette année Prefet du Pretoire; & Fortunatien Intendant du domaine, au moins jusqu'au 30 d'octobre. Car une loy du 2 decembre donne ce titre à Alexandrin. Archelaüs estoit Intendant des largesses, '& Domitius Modestus Prefet de Constantinople pour la seconde fois. Il acheva cette année une citerne magnifique, qu'il avoit commencée dans sa premiere prefecture, 'sous Julien, & à laquelle on donna son nom. [Il peut avoir eu cette année mesme "pour successeur Sophrone originaire de Cesarée en Cappadoce.] Cod.Th.chr. p.85.86. Idat. Amm.n.p. 401. V. S. Greg. de Naz.

'Valens estoit encore à Marcianople le 3 de may. Il alla de là à Noviodun ville de la petite Scythie, où il estoit le 3 & le 5 de juillet. [c] Il y passa le Danube, & entra bien avant dans le pays des Gots. 'Zosime parlant de cette année, ou de l'an 367, dit que les Gots se cachant dans les bois & dans les marais, d'où ils venoient souvent courir sur les troupes Romaines, Valens employa contre eux non les soldats, mais les valets de l'armée, & ceux qui n'estoient que pour le bagage, & leur promit une certaine somme pour autant de testes d'ennemis qu'ils apporteroient. Ces gens à qui l'avarice servoit de cœur, se fourant dans les bois & dans les marais, y alloient chercher les Gots dans leurs retraites, & en tuerent un si grand nombre, que cela Cod.Th.chr. p.85|Amm.l. 27.p.341.b|n. p.335. c Amm.p.341. Zos.l.4.p. 741.c.d.

Amm.p.341.b.c. obligea les autres à demander à traiter. 'Ce que nous apprenons d'Ammien, c'est que Valens alla attaquer les Greuthonges nation belliqueuse [des Gots,] assez eloignée du Danube;& aprés divers petits combats,il défit Athanaric qui avoit osé en venir aux mains avec une armée nombreuse.

c. 'Il revint de là à Marcianople dans le dessein d'y 'passer encore l'hiver. Mais les Gots effrayez de le voir si obstiné à cette guerre, qui avoit déja duré trois ans, & reduits à la derniere misere[par le ravage de leur pays&]par la rupture du commerce, envoyerent plusieurs fois demander la paix. 'Themistius Theml.or.10.p.133.a. dit que Valens refusa long-temps de les écouter, & qu'il n'y consentit enfin que lorsqu'il en fut prié par le Senat de Constantinople, pour qui Themistius mesme portoit la parole. b. 'Il s'approcha [du Danube,]& commit Victor & ArinthéeGeneraux Amm.p.341.d. de la cavalerie, pour traiter avec les Gots. 'Les conditions en Zos.l.4.p.741.e. furent honorables pour l'Empire. Car il fut défendu aux Gots de passer le Danube,& de mettre le pied sur les terres des Romains,[à moins que ce ne fust pour le commerce:] '& au lieu Themi.p.135.c. que par la derniere paix ils avoient la liberté de trafiquer partout, il ne leur accorda pour cela que deux des villes qui estoient sur le Danube. 'On retrancha aussi toutes les pensions, b. pour ne pas dire les tributs qu'on avoit accoutumé de leur payer, hormis celle d'Athanaric. On ne leur donna ni or,ni argent, ni habits, ni autres presens,'& ce fut une chose toute nouvelle, a. dit Themistius, qui n'estoit point arrivée depuis long-temps, de voir les Romains donner la paix, & non l'acheter.

Amm.p.341.342. [Ce qu'il y eut de plus remarquable,]'c'est que quand on en fut à la conclusion de l'accord, & qu'il falut que Valens & Athanaric se vissent, Athanaric ne voulut jamais passer sur les terres des Romains, pretendant que son pere le luy avoit défendu, & qu'il s'y estoit obligé par de grands sermens. Desorte qu'on fut contraint de mettre des vaisseaux au milieu du Danube, où Valens d'un costé, & Athanaric de l'autre, vinrent conclure l'accord. 'L'injure qu'il fit en cette rencontre à Va- l.31.p.443.b. lens,(car on le prit de la sorte,) l'empescha depuis de se retirer en Thrace "dans la deroute des affaires des Gots par le debor- l'an 376. dement des Huns.'Mais [sous Theodose]'les factions de ses su- l.27.p.342.b. en 381. jets l'ayant contraint de quitter son pays, il vint [sans scupule] à Constantinople, & y mourut peu de temps aprés.

Themi.or.10.p.132.133. 'Themistius qui estoit à l'entrevuë de Valens & d'Athanaric, a la décrit amplement dans un discours qu'il fit quelque temps a p.132.135.

aprés; mais il la décrit en panegyriste, & tout à fait à l'avantage de Valens. "Il parle dans le mesme discours du soin que ce Prince prit des garnisons qui devoient garder le Danube, & d'entretenir ou de fortifier les chasteaux bastis le long de ce fleuve; & il y en fit encore quelques uns de nouveau. Themistius prononça sans doute ce discours à Constantinople, 'où Valens revint aprés la conclusion du traité. * Selon le Code il estoit à Marcianople le 2 de decembre, & à Constantinople le 30 du mesme mois. p.135.138. n.p.448. Amm.p.342.2. Zos.p.742.2. * Cod.Th.chr p.86.

[Ce fut peut-estre à cause de la joie de cette paix avec les Gots,] 'que Valens rétablit à Constantinople "des combats de jeux, abolis depuis 17 ans, comme Idace le dit sur cette année, & S. Jerome sur la precedente.[Nous ne trouvons personne qui éclaircisse ce fait.] 'Scaliger y raporte ce que dit Cedrene, que Valens donna aux payens la liberté de faire des sacrifices & des festes, [ce qui eust esté mal reconnoistre l'assistance qu'il avoit receu de Dieu dans cette guerre. agon. Idat. Hier.chan p. 258.2.

V. Valentinien 1 §21. * &c. "La suite d'Ammien porte à mettre sur cette année] ce qu'il nous dit * des pilleries qu'exercerent dans la Syrie les habitans d'un grand village prés d'Apamée, nommé Maratocupre. Nous n'en remarquerons qu'une particularité, qui est qu'estant entrez un soir dans une ville, comme si c'eust esté la compagnie d'un officier qui arrivoit, ils s'en allerent droit à la maison d'un des principaux bourgeois, y entrerent d'autorité, comme si le maistre eust esté proscrit & condanné à la mort, en enleverent tous les riches meubles comme des biens confisquez, tuerent ceux [qui firent quelque resistance,] & se retirerent promtement avant que le jour fust venu. Valens donna ordre qu'on arrestast leurs pilleries, fit raser les maisons, & les fit tous tuer ou bruler avec leur village, hommes, femmes, enfans, & ceux mesmes qui estoient encore à la mammelle, pour exterminer entierement une race si corrompuë.[Dieu qui est le maistre absolu, & qui est incapable de toute injustice, peut commander ces sortes d'executions: mais il n'a point donné aux hommes le droit d'en user d'eux mesmes, & de traiter des innocens comme coupables, parce qu'ils le seroient peut-estre devenus un jour.] Amm.l.28.p. 367.368|n.t.p. 523.



ARTICLE X.

Du Prefet Modeste: Il fait noyer & bruler quatre-vingt Ecclesiastiques: Famine en Phrygie.

INDICTION XIII. Idat.&c. L'AN DE JESUS CHRIST 370, DE VALENS 6, 7.

Valentinianus III. & Valens III. Augg. Consuls.

Cod.Th.chr. p.87. a Zos.l.4.p. 742.a. b Cod.Th.t.4. p.414.2. c t.6.p.373.2. Amm.l.19.p. 151.b. d n.p.401.

MODESTE que nous verrons Consul en 372, estoit Prefet du Pretoire "dés le dixiéme juin de cette année,[a] ayant estté élevé à cette charge aprés la mort [d'Auxone.][b] & il y fut continué jusqu'à l'an 378.[c] C'est [sans doute] ce Domitius Modestus qui estoit Prefet de Constantinople pour la seconde fois l'année precedente, selon Idace. 'Il estoit Comte d'Orient en 359, sous Constance,[d] aprés la mort duquel on voulut le mettre mal dans l'esprit de Julien. Cependant Julien bien loin de le maltraiter, le fit mesme Prefet de Constantinople. On a quantité de lettres que S. Basile & Libanius lui écrivent; & l'on apprend du dernier qu'il eut un fils nommé Infance, qui fut Comte d'Orient en 393. NOTE 7.

l.19.p.151.b. 'Constance lui donna en 359 une commission fort odieuse, & où il ne falloit pas un esprit fort doux. Aussi il estoit propre à des choses de cette nature, dit Ammien. [Il prit en effet beaucoup de part aux cruautez de Valens contre les Catholiques,] b|n.p.401. '& il passe dans l'histoire pour un homme capable de faire réussir Socr.l.4.c.16. p.227|Soz.l.6. c.14.p.656. les cruautez les plus injustes. 'Ce qu'il fit dés le commencement de son administration, "contre les deputez de l'Eglise de Constantinople [en est une assez grande preuve.] Amm.l.30.p. 419.a. 'On assure que son esprit estoit "naturellement rude & sauvage, & qu'il n'estoit point dutout poli & adouci par l'étude & la lecture des anciens. V. les Ariens §113. *subagresti.*

l.29.p.385.a.b| Naz.or.20.p. 348.349. 'Les auteurs ecclesiastiques & profanes remarquent également l'adresse qu'il avoit à se maintenir dans l'esprit de Valens par les flateries les plus basses, pour prolonger son autorité & l'exercice de sa charge. [Et comme il connoissoit ce Prince cruel Amm.p.385.a. e l.30.p.418. 419. & lasche,] 'il enflammoit encore sa cruauté;[e] & favorisoit de mesme sa paresse, en lui persuadant qu'il estoit audessous de sa grandeur de s'amuser à juger les procés des particuliers p.419.a. [Mais pour estre le maistre des autres,] 'il se rendoit l'esclave des eunuques & des valets de la Cour.

Ruf.l.2.c.5.p. 180. f Bas.ep.276. p.270.e. 'Rufin le louë cependant comme un homme tres moderé.[f] S. Basile mesme lui donne cet éloge; [& peut-estre qu'il le fut un peu

peu* depuis qu'il eut esté gueri par S.Basile; quoique dans l'occasion où Rufin en parle, il falloit estre barbare pour n'estre pas moderé.] 'On pretend que pour se mettre bien auprés de Julien, il avoit fait semblant d'embrasser l'idolatrie: [Et c'est peut-estre pour ce sujet que] Rufin dit qu'il estoit payen. [a] Car S.Gregoire de Nazianze nous assure qu'il avoit esté battizé, ou plutost noyé par les Ariens. Ainsi outre la complaisance pour son Prince, il estoit par luy mesme ennemi des Catholiques.

* V.S.Basile.

Amm.n.p.401. Ruf.p.179.2. [a] Naz.or.20.p.348.d.

'Socrate [qui est assez exact dans ses dates,] nous assure que Valens quitta cette année Constantinople, dans le dessein d'aller à Antioche, [ce qu'il ne fit sans doute qu'aprés]'la dedicace de l'eglise des Apostres, marquée cette année, 'le [vendredi] 9 d'avril. [b] Cette eglise "avoit déja esté bastie & dediée dés l'an 337, sous Constantin, comme Eusebe nous en assure. [Ainsi il faut qu'elle eust déja esté rebastie une seconde fois; ce qui pourroit paroistre peu probable,]'si l'histoire ne nous apprenoit que generalement les bastimens que Constantin fit faire à Constantinople n'estoient pas solides [& pour durer,]'& que cette mesme eglise des Apostres menaçoit de ruine dés devant l'an 359; ce qui obligea Macedone à en faire transporter le cercueil de Constantin.

Socr.l.4.c.14. p.225.226. Hier.chr. Idat.|Chr.Al. p.702. [b] Eus.v.Const. l.4.c.58-60.p. 555.556. Themi.or.3.p. 47.c|Zos.l.2.p. 687.d. Socr.l.2.c.38. p.145.b.c|Soz. l.4.c.21.p.572 b.

V.Constantin § 66.

'Valens, comme nous avons dit, se hastoit d'aller à Antioche; mais il fut arresté à Nicomedie, parcequ'aussi-tost aprés qu'il fut parti de Constantinople, Eudoxe qui en estoit Evesque pour les Ariens, estoit allé rendre conte à Dieu "des maux qu'il avoit faits à l'eglise [durant qu'il avoit tenu les sieges de Germanicie, d'Antioche, & de Constantinople.]'Les Ariens luy substituerent Demophile avec l'agrément de Valens; & les Orthodoxes se firent ordonner Evagre. Mais Valens qui estoit encore à Nicomedie, envoya des soldats qui le chasserent Les Ariens firent ensuite une grande persecution aux Catholiques, qui se resolurent d'avoir recours à l'Empereur; '& luy deputerent 80 Ecclesiastiques. Mais Valens fit arrester ces deputez, & ordonna à Modeste de les faire mourir. Modeste les fit mettre sur un vaisseau, auquel on mit le feu quand il fut en pleine mer. Cette inhumanité fut punie par une famine extreme, qui desola tellement la Phrygie & les environs, qu'une grande partie des habitans fut contrainte d'abandonner le pays. [Elle est marquée en cette année par les chroniques de S. Jerome & d'Idace.]

Socr.l.4.c.14. p.225.226. p.226.a|Philostorg. l.9.c.8.p.126. Socr.l.4.c.15. p.226. c.16.p.227.

V. les Ariens 99.113.

'L'Eglise honore le cinquieme de septembre les saints Martyrs dont nous venons de parler; ["& nous ne voyons rien qui nous

Bar.5.sep.f. Note 8.

empesche de croire que Valens soit demeuré jusqu'à ce temps là à Nicomedie. Il peut neanmoins avoir fait quelque tour à Cod.Th.chr. p.87. Cyzic,'selon une loy qui en est dattée le dixiéme de juin, & qui semble ne se pouvoir mieux raporter qu'à cette année.

[Dans le temps que la mort d'Eudoxe ou d'autres affaires l'arresterent à Nicomedie, il arriva apparemment des nouvelles p.88. qui luy firent changer le dessein d'aller à Antioche.]'Car on raporte à cette année une loy adressée de Constantinople à Modeste le 12 de decembre,["& nous ne voyons pas qu'on la puisse raporter à une autre année. Il faut dire la mesme chose Note 9. p.89. d'une autre loy donnée quatre jours auparavant.] 'Et nous avons encore quatre loix dattées de Constantinople dans les mois de janvier, fevrier, & avril de l'année suivante.



ARTICLE XI.

Valens vient à Cesarée, où il perd son fils unique: La Cappadoce partagée en deux: Du General Arinthée.

INDICTION XIV. L'AN DE JESUS CHRIST 371, DE VALENS 7, 8.

Idat.&c|Socr. l.4.c.20.p.230.b. *'Gratianus Aug. II, "& Probus, Consuls.* V. Valentinien I § 25.

Cod.Th.chr. p.89. 'VALENS, comme nous venons de dire, passa à Constantinople les premiers mois de cette année selon quatre loix, dont la derniere est du 7 avril. On y en ajoute une cinquieme Socr.l.4.c.17. p.228. du premier de may, quoique sa date soit de l'an 366.'Il quitta enfin cette ville pour aller en Syrie, [où il demeura jusques en 378.]La famine[de l'année precedente, & qui duroit sans doute encore en celle-ci,] ne l'empescha point de traverser [les pro-Cod.Th.chr. p.89. a Zos.l.4.p. 742.d. vinces de l'Asie.]'Il estoit à Ancyre le 13 de juillet. a Il fit ce voyage fort lentement, s'arrestant à rendre la justice à ceux qui la luy demandoient, à satisfaire à diverses requestes des villes, à pourvoir à leurs besoins, & à regler beaucoup d'autres choses[Ainsi ce voyage luy eust acquis l'amour & l'estime de tout le monde, si "sa principale occupation n'eust pas esté d'établir par tout l'Arianisme, autant que Dieu luy en laissoit le V.les Ariens §116.117. pouvoir, & de faire paroistre un zele tres amer contre les défenseurs de la verité & de la divinité de J.C.

Estant arrivé à Cesarée en Cappadoce, où il passa apparem-Naz.or.20.p. 351.a. ment l'hiver,]'puisqu'il y estoit le jour de l'Epiphanie,[sixieme de janvier;]'il y trouva en la personne de S. Basile un Evesque V.S.Basile. invincible à toute la puissance imperiale, parcequ'il ne desiroit

que Dieu,& ne craignoit rien que de l'offenser. Nous ne savons si ce fut dans le mesme voyage,ou en quelque autre que Valens ait fait à Cesarée peu de temps aprés, & qui n'est point marqué dans l'histoire,"qu'il perdit son fils Valentinien Galate. Mais il est certain que voulant bannir S. Basile, il fut arresté par quelques miracles, & encore plus par la maladie de son fils unique. Il s'humilia alors,& eut recours à S Basile, qui luy promit la guerison de son fils, s'il souffroit qu'il fust battizé par des Catholiques. Mais Valens l'ayant fait battizer par des Ariens, l'enfant mourut aussi tost]'Le discours que Themistius prononça en l'an 373, nous donne tout lieu de juger que Valens n'avoit plus alors de fils.

V.S. Basile. — Themi.or.11. p.153.c.d.

'Ce Prince est loüé dans le mesme discours de ce qu'il rétablissoit diverses villes, en embellissoit quelques unes, en agrandissoit d'autres, faisoit commander celles qui n'avoient point encore eu cet honneur [Ce dernier article regarde sans doute les metropoles qu'il erigea pour les nouvelles provinces qu'il forma, non en les conquerant sur les ennemis, mais en les demembrant des anciennes] Nous le mettons en ce temps-ci, parceque ce fut apparemment sur la fin de cette année,"& avant que d'arriver à Cesarée, qu'il partagea la Cappadoce en deux provinces, donnant Tyanes pour metropole à la seconde.

p.150.b. — Ibid.§ 84.

NOTE 10. [Je ne sçay s'il ne faudroit point raporter "au mesme temps la division de la Palestine,]'puisque S. Jerome dit "vers l'an 388,qu'elle s'estoit faite * quelque temps auparavant.ᵃ Elle fut divisée en trois provinces, dont l'une s'appelloit simplement la Palestine ou la premiere, l'autre la seconde,& la derniere la Salutaire, dont on croit trouver le nom dans une loy de l'an 396,'Gerare & Bersabée en estoient.ᵇElle estoit gouvernée,aussi-bien que la seconde,par ceux qu'on qualifioit Presidens Le titre de Consulaire demeura au Gouverneur de la premiere,'avec Cesarée pour metropole. Scythople receut le mesme titre dans la seconde; & Petra tirée de l'Arabie, dans la Salutaire,[que la Notice nomme toujours avant la seconde.] 'On voit que non seulement Petra,mais encore presque tout le reste de la Salutaire avoit esté demembré de l'Arabie, 'comme on voit aussi compris dans les deux autres diverses villes qui avoient esté de la Phenicie.

V.S. Jerome 49. * ante non grande tempus. — Hier.q heb.p. 212.d. ᵃCod.Th.t.4. p.171.2. — Hier.p.212.d. ᵇNotit.c.1.p.3. Geo.sac.p.311. 312. — Nor.epo.p. 401.402. p.402.

'S Basile parle de la province[de Lycaonie,]dont Icone estoit metropole, comme d'une province erigée depuis peu par le demembrement de celles qui en estoient voisines [D'autres pour-

Bas.ep.8.p.51. d.

ront examiner* en quel temps la Cilicie, la Syrie, la Phenicie, & l'Arabie ont esté partagées, les premieres en deux, & la derniere en trois,] Ammien parle de toutes ces provinces, & de la Palestine mesme, sans dire qu'elles fussent partagées [Je ne sçay s'il en faudroit conclure qu'elles ne le fussent pas encore lorsqu'il écrivoit sous Theodose. Il seroit difficile de le soustenir de la Palestine.

Amm.l.14.p. 19.20. — * V. Arcade

Valens suivoit apparemment en ceci, comme dans le reste, l'exemple & le conseil de son frere," Car ce fut aussi en ce temps-ci qu'on erigea dans les Gaules la seconde Narbonoise. Themistius en qualité de panegyriste, trouve en cela de quoy loüer Valens: mais il ne s'y étend pas:] Et il est certain que ces divisions de provinces estoient onereuses aux peuples. [On ne peut douter au moins qu'elles ne fussent prejudiciables aux anciennes metropoles; & on sçait les plaintes qu'en fit S. Basile. On voit encore par l'histoire de ce Saint, qu'elles faisoient tort à l'Eglise par les troubles qu'elles causoient entre les Evesques.]

V. Honoré note 11. — Lact.pers.c.7. p.6.

INDICTION XV.

L'AN DE JESUS CHRIST 372, DE VALENS 8, 9.

a Idat.&c. — ª *Modestus*, & "*Arinthæus*, *Consuls*. — ou *Arinthaus*.

[Modeste Prefet du Pretoire, parvint donc cette année à l'honneur du Consulat. Arinthée que Valens luy joignit,] estoit un[General]d'armée, d'une taille tout à fait extraordinaire, mais avec cela, si bien proportionné, que Saint Basile dit que c'estoit "le modele d'un homme. Il estoit aussi fort & aussi robuste que grand, & il avoit autant de courage & de valeur que de force. Ammien l'appelle "un capitaine d'elite; [b] & on pretend que les grandes actions qu'il avoit faites dans la guerre alloient au delà de ce qu'on en pouvoit croire. Il avoit un air d'autorité qui suffisoit quelquefois seul "pour le faire vaincre. Julien luy donna à commander sa cavalerie, & l'aile gauche de son armée, lorsqu'il alla en Perse.[c] Jovien l'employa avec Saluste Second pour traiter la paix avec Sapor;[d] & il l'envoya quelque temps aprés dans les Gaules. [e] Valentinien le laissa à Valens, [f] qu'il servit fort bien dans la guerre de Procope. [g] Il fit la mesme chose dans la guerre des Gots en qualité de General de l'infanterie, puis de la cavalerie; & il fut aussi employé pour traiter la paix avec eux. Nous le verrons encore servir dans l'Armenie, & empescher que ce pays ne tombast entre les mains des Perses.

Baf.ep.186.p. 199.b.c. — &c. — Amm.l.26.p. 325.c. — lectissimum ducem. — b Baf.p.199.c. — Amm.p.325.c. — &c. — l.24.p.262.d. — c Zof.l.3.p.715. d. — d Amm.l.25.p. 299.d. — e p.307.c. — f l.26.p.316.a. — g p.325.c. — l.27.p.341.a. d. — l.27.p.355.b.c.

S. Basile ne craint point de dire qu'ayant esté grand dans le monde, il seroit encore grand dans le ciel, parce qu'il avoit lavé toutes les taches de son ame dans l'eau du battesme peu avant

Baf.p.199.d.

que de mourir; à quoy sa femme avoit beaucoup contribué. [Avant cela mesme] 'il avoit esté le protecteur commun des Eglises.'Il avoit aussi témoigné un respect particulier pour S. Basile.'Nous avons encore une lettre que ce Saint luy écrivit pour le prier d'assister une personne dans un procés: il y louë sa generosité,& sa liberalité qui se repandoit sur tout le monde. p.198.c. ep.380.p.373.a. ep.380.p.372.

Note 10. 'Ce General''estoit mort dés l'an 379. avant que d'eprouver les incommoditez de la vieillesse,& les changemens ordinaires aux grandeurs humaines. 'S.Basile écrivit [1] deux lettres pour consoler sa veuve, à qui il recommande le soin d'une fille qu'elle avoit, encore jeune, [mais neanmoins déja mariée. Car il paroist assez qu'elle n'en avoit point d'autre.] 'Et Claudien nous apprend que le celebre Eutrope qui fut le maistre de l'Empire sous Arcade, avoit esté quelque temps esclave d'Arinthée, qui l'avoit donné à sa fille en la mariant. ep.186.p.199.d p.198|102.p.220. ep.186.p.199.d Claud.in Eutr. l.1.p.94.105.

'Clearque fut cette année Prefet de Constantinople, [a] & encore 'l'année suivante. [b] On croit que c'est le mesme Clearque qui eut aussi''cette charge en l'an 382, sous Theodose.[c] Socrate marque quelque ouvrage qu'il fit à Constantinople durant qu'il en estoit Prefet sous Valens. [d] Les loix de cette année parlent encore de Leonce''gouverneur de Phenicie, [e] à qui Libanius a écrit plusieurs lettres Un Leonce avoit eu la mesme charge dans la Palestine sous Julien. V.la note 8. & c. *Consularis.* Cod.Th.chr. p.90. a p.88. b t.6 p.355.2. c Socr.l.4.c.8. p.217.b. d Cod.Th.chr. p.91. e t.6.p.369.2.



ARTICLE XII.

Sapor prend Arsace Roy d'Armenie & le fait mourir: Valens protege Para fils d'Arsace, & vient à Antioche pour faire la guerre à Sapor.

[VALENS qui, comme nous croyons, avoit passé l'hiver à Cesarée en Cappadoce, en partit sans doute d'assez bonne heure.]'Car il estoit à Seleucie le 4 d'avril, & à Antioche le 13 du mesme mois. Il estoit à Beryte le 5 de juin, si nous nous arrestons à une loy''qui en est datée. 'Aprés qu'il fut arrivé à Antioche, Libanius luy fit un panegyrique, dont il ne put prononcer que la moitié à cause de sa longueur; & le reste ayant esté remis pour une autre fois, on n'en voulut plus entendre parler, 'quoiqu'il pretende que Valens l'avoit entendu avec beaucoup de plaisir.'Il pretend aussi que ce fut en sa consideration- Cod.Th.chr. p.90.91. *data & proposita.* Lib.vit.p.48. b.c.d. d.49.a.

1. On ne voit pas bien si la seconde regarde la mort d'Arinthée; ou celle de quelque autre personne, comme du pere de cette dame.

tion que Valens confirma alors pour l'Orient une loy que Valentinien avoit faite[au mois d'aoust 371]en faveur des bastards, & pour laquelle il avoit eu auparavant beaucoup de repugnance.

Zos.l.4.p.742.a.c. 'Valens venoit à Antioche pour la guerre de Perse selon Zosime:[& c'est ce qu'il faut expliquer ici]ᵃ Sapor aprés avoir fait ᵃ Amm.l.27.p.353.b. b.c|26.p.315.c.d. "la paix avec Jovien, avoit témoigné durant quelque temps estre assez ami des Romains. Cela ne dura guere. 'Car dés l'an 364 il tascha de se rendre maistre de l'Armenie, en quoy Ammien témoigne quelquefois qu'il violoit le traité fait avec Jovien comme[fait avec luy seul, &]ne devant plus tenir aprés l.27.p.355.c. sa mort;'& quelquefois que Sapor se fondoit sur ce traité mesme, pour pouvoir attaquer l'Armenie sans qu'il fust permis l.25.p.300.c.d. aux Romains de la défendre.'Et en effet, selon ce qu'Ammien dit de cette paix, il y a apparence que Jovien avoit fait comprendre Arsace dans le traité, à condition que s'il arrivoit dans la suite de nouveaux sujets de guerre entre les Armeniens & les Perses,les Romains ne se mesleroient point de leurs differends, Boll.22.apr.g.p.5.§19. & ne secourroient point les Armeniens. 'Nous trouvons une fille du Roy d'Armenie donnée en ostage à Sapor: [& nous ne voyons point que ç'ait pu estre en un autre temps qu'aprés la paix de Jovien.Ainsi Sapor avoit droit de demander en vertu du traité de Jovien, que les Romains ne secourussent point les Armeniens contre luy, s'il avoit eu de nouveau un juste sujet de leur declarer la guerre: mais il violoit au contraire veritablement ce traité s'ils ne luy en avoient donné aucun. Et c'est Amm.l.26.p.315.d|n.p.316. ce qu'il faut dire selon Ammien,] 'qui assure que les Perses attaquoient les Armeniens injustement, sans autre raison sinon que ce pays avoit autrefois appartenu à leurs ancestres.

V.Jovien § 2.

Socr.l.4.c.2.p.212.a. 'On craignoit mesme qu'ils ne voulussent entrer en Syrie;& c'estoit pour cela que Valens y vouloit aller en 365.Neanmoins Amm.l.25.27.p.300.c.d|353.c. sa crainte se dissipa pour ce qui regardoit la Syrie. 'Mais au regard de l'Armenie,Sapor continua toujours à tascher de s'en rendre maistre,plutost toutefois par l'artifice que par la force: & il y réussit enfin.Car["vers l'an 369 ou 370,]il trouva moyen d'attirer le Roy Arsace à un festin,où s'estant saisi de luy,il luy fit crever les yeux, l'envoya chargé par honneur de chaines d'argent en un chasteau,& luy fit bien-tost aprés oster la vie. NOTE 11.

n.p.345|Proc.b.Pers.l.1.c.5.p.15.17. 'C'est peut-estre de là que vient une grande histoire raportée par Procope,de la prise d'Arsace Roy d'Armenie par un Pacure Amm.p.353.d. Roy de Perse,[laquelle a tout l'air d'un roman.] 'Sapor donna

le gouvernement de l'Armenie à Cylax & Artabane, tous deux du pays, mais qui s'estoient donnez à luy depuis long temps.

'Il étendit encore ses victoires sur l'Iberie, il en chassa Sauromace que les Romains en avoient fait Roy & mit à sa place d.
consobrini. Aspaeure cousin "germain de Sauromace, "luy donnant mesme p.355.d.
le diademe que les Romains n'avoient pas donné à l'autre. *p.353.d.

NOTE 12. 'Olympiade "fille d'Ablave [si celebre sous Constantin,] laquelle avoit esté mariée à Arsace par Constance en 350 au l.21.p.172.b.
plustost, [voyant son mari pris par les Perses,] 's'estoit retirée l.27.p.354.
avec Para son fils dans une place tres forte nommée Artogerasse, où l'on gardoit les thresors. Cylax & Artabane eurent ordre de l'y assieger. Mais soit par compassion pour la Reine, [& pour ces restes de leur Etat, soit par quelques autres raisons,] ils s'entendirent avec les assiegez, & leur livrerent les troupes de Perse, qui furent taillées en pieces dans une sortie. Para alla ensuite implorer le secours de Valens, qui le fit entretenir quelque temps selon sa qualité à Neocesarée dans le Pont, mais n'osa neanmoins le secourir ouvertement, & se contenta
V.S. Basile. d'envoyer le Comte Terence le remettre en possession de l'Armenie, où les seigneurs le demandoient [& où les Perses n'avoient point alors de troupes,] sans luy donner les marques de la dignité royale, de peur qu'on ne pust dire qu'il rompoit la paix.

'Sapor ayant appris tout ceci, renvoya en Armenie de plus p.355.a.b.
grandes troupes, qui obligerent Para à se retirer dans les montagnes, prirent enfin Artogerasse, & en emmenerent la femme d'Arsace avec ses thresors. Voyant qu'il ne pouvoit se saisir de Para, il fit semblant de vouloir faire la paix avec luy, l'engagea b.c.
à luy faire quelque soumission, & sous pretexte de luy donner un conseil d'ami, il luy persuada de luy envoyer les testes de Cylax & d'Artabane, qui estoient, luy disoit-il, plutost ses maistres que ses ministres.

'Sur ces nouvelles, Valens qui jusqu'alors n'avoit point voulu envoyer de troupes en Armenie, depeur qu'on ne l'accusast b|354.d.
de rompre la paix 'y envoya une armée conduite par Arinthée, p.355.b.
'qui, comme on a vu, avoit toujours esté avec Valens dans la p.341.a.d.
guerre des Gots jusqu'à la fin de 369 [Ainsi il ne peut pas avoir esté envoyé en Armenie avant l'an 370.] Cette armée empescha p.355.b.c.
la perte entiere de l'Armenie, & fit que les Perses n'oserent y envoyer de nouvelles troupes. 'Ils deputerent seulement à c.
Valens pour se plaindre qu'il violoit le traité. Valens se moqua

de leurs plaintes,& envoya encore Terence en Iberie pour y rétablir Sauromace.[Themistius marque sans doute toutes ces

Themi.or.11. p.143.c. a p.148.d. b p.149.a.b. choses]dans un discours qu'il prononça[apparemment le 28 de mars 373,][a] lorsqu'il dit que Valens"refusoit la paix aux Perses, [b]& qu'avant que de les attaquer luy mesme, il les faisoit environner par ses Generaux, dont l'un passoit le Caucase, l'autre alloit par l'Albanie & l'Iberie, & un autre sauvoit les Armeniens.[Il fit apparemment tout cela en 371.] ἐφαρῆτα.

Amm.p.355.c.d. 'Terence arrivé en Iberie trouva Aspacure prest à ceder sans combat à son cousin la partie qui estoit au midi de la riviere de

p.356.1. Cyr; & Valens agrea ce partage.'Sapor au contraire témoigna en estre fort irrité, aussi-bien que de ce qu'on avoit envoyé des troupes en Armenie, demanda du secours à ses voisins, & travailla pour se mettre en état de faire la guerre aux Romains [en l'an 372,]dés que l'hiver seroit passé.

ARTICLE XIII.

Les Perses sont défaits par les Romains. Courses des Isaures, des Sarrazins, & des Blemmyes, qui tuent quelques solitaires.

[QUELQUES menaces "que fit Sapor de venir promptement attaquer Valens, il semble neanmoins qu'il ne se soit pas trouvé prest pour le faire durant toute cette année; & nous ne NOTE 13.

Themi.or.11. p.149.b. b.c.d. voyons point qu'il y ait rien fait.]'Valens ne laissa pas de s'avancer jusques à l'Euphrate & au Tigre, [où on ne dit point non plus qu'il ait fait aucun exploit de guerre;]'mais seulement qu'il témoigna beaucoup de patience à souffrir les incommoditez de ce climat,& beaucoup de soin & de compassion pour ceux de ses troupes qui estoient malades; son Lieutenant general fut de ce nombre.

d|150.a. 'On ajoute que sans tirer l'épée il s'acquit une grande partie des barbares voisins, & gagna l'affection d'une nation tres infidele, dont les differens peuples ne pouvant s'accorder entre eux, s'accordoient neanmoins à luy obeir.[Je pense que cela se peut entendre des Armeniens, ou plutost des Sarrazins parta-

Soz.l.6.c.38. p.699.c. gez en divers peuples ou tribus.]'Car nous trouvons que les Romains avoient fait la paix avec les Sarrazins. Cette paix se rompit[dés l'année suivante, comme nous allons voir,] par la mort du Prince des Sarrazins;& Mavie sa veuve fit de grandes

d|700.a. courses dans la Palestine & la Phenicie.'Elle "défit mesme le &c.

General

General des armées de l'Orient, qui avoit esté obligé d'y venir. Valens fut enfin contraint de demander la paix [en 377 au plustard;] & Mavie l'accorda [a] à condition qu'on luy donneroit un saint solitaire nommé Moyse pour Evesque de sa nation. V.S. Moyse.

'On decouvrit ce semble en ce temps-ci une conspiration formée contre Valens; [a] car il s'en fit plusieurs que l'histoire ne particularise pas, sinon qu'elle dit que lorsqu'il dormoit une fois dans un bois aprés le disner, entre Antioche & Seleusie, [a] un officier de ses gardes nommé Saluste, entreprit de le tuer. Themi.or.11. p.148.a.b. a Amm.l.29. p.385.c.d. Scutarius.

L'AN DE JESUS CHRIST 373, DE VALENS 9, 10. INDICTION I.

[b] *Valentinianus IV, & Valens IV. Augg. Consuls.* b Idat.&c.

[c] Le Senat de Rome fit un present considerable, non seulement à Valentinien, mais mesme à Valens, pour le commencement de leur dixiéme année. [Le Senat de Constantinople fit apparemment la mesme chose, & deputa peut-estre pour cela Themistius à Valens.] 'Au moins nous avons un discours que Themistius fit à ce Prince sur sa dixiéme année, [qui commençoit le 28 de mars.] 'Il est fait en la presence de Valens, [d] en Syrie, [e] & non pas à Constantinople, comme on le voit par la maniere dont il parle plusieurs fois de cette ville. [f] Il y témoigne qu'on esperoit alors quelque remise des deniers dus à l'épargne. c Sym.l.10.ep. 26.p.408. Themi.or.11. p.141.c|143.c. p.143.d|144. b.d. d p.152.b. e b|144.a|150. d. f p.143.c.d.

'Dés que l'hiver fut passé, Sapor envoya des troupes contre les Romains. Valens fit marcher aussi les siennes sous la conduite du Comte Trajan, & de Vadomaire autrefois Roy d'Allemagne, lesquels ayant esté attaquez par les Perses, (car ils ne voulurent pas les attaquer les premiers, pour n'estre pas accusez de rompre la paix,) en firent un assez grand carnage. L'été finit par une treve qui fit retourner Sapor à Ctesiphon, & Valens victorieux vint passer l'hiver à Antioche, [l'un & l'autre s'estant avancé vers la Mesopotamie, qui fut apparemment le theatre de la guerre.] Amm.l.29.p. 383.a.

'Zosime parlant en general de ce qui arriva en cette guerre, dit que Valens passoit l'hiver à Antioche, où il preparoit avec soin tout ce qui estoit necessaire pour la campagne prochaine; qu'au prin-temps il alloit à Hieraple, d'où il menoit [ou envoyoit] ses troupes contre les Perses; & que quand l'hiver approchoit, il retournoit à Antioche. ["Nous croyons en effet qu'il faut raporter à cette année] 'diverses loix datées d'Hieraple, dans les mois d'aoust, septembre & octobre. Zos.l.4.p. 742.d. V. la note 8. Cod.Th.chr. p.88.

'Celle du 17 d'octobre ordonne que si un bourgeois obligé par 16.t.2.l.19.p. 47.

sa naissance aux fonctions curiales, est elevé à la clericature, & y a passé dix années, il sera absolument exemt de ces fonctions & pour sa personne, & pour son bien: mais que si la ville à laquelle il est sujet, le redemande dans les dix ans, il sera obligé de la servir & de son bien, & de sa personne.

Bas.ep.250.p.250.c. 'S. Basile dans une lettre [que nous croyons écrite à la fin de 373,] dit que depuis la Cappadoce jusqu'à Constantinople, tout le pays estoit plein d'ennemis; de sorte qu'on n'y pouvoit pas passer. [Nous ne voyons pas que cela ait pu estre que par quelques courses des Isaures: & on pourroit peut-estre raporter à ce temps-ci celles que Zosime met en 376. Nous aimons mieux neanmoins les laisser en leur lieu jusqu'à un plus grand éclaircissement. Car de la maniere dont S. Basile en parle, il semble que cela fust ordinaire tous les hivers.

Soz.l.6.c.38. p.699.b.c| Combf.act.p.91. 'Ce fut aussi apparemment en cette année] 'que les Sarrazins ayant rompu la paix aprés la mort de leur Roy, coururent jusqu'au pied du mont Sinaï, où ils massacrerent 40. solitaires le V. les Saints Paul, Isaie, &c. Combf.p.107.109. 28 de decembre. 'Dans le mesme temps 300 Blemmyes, à qui l'on donne aussi le nom de Maures, s'estant saisis d'un vaisseau d'Aïla [en Arabie,] qu'ils trouverent sur les costes de l'Ethiopie, & ayant traversé la mer Rouge, aborderent sur la coste [d'Elim ou] de Raïthe, dans le dessein d'aller à Clysma [qui p.109.110. est dans l'Egypte à l'extremité de cette mer.] 'Les habitans de Raïthe, qui sont appellez Pharanites, [& qui apparemment estoient Sarrazins,] prirent les armes pour les combatre. Mais comme ils n'estoient que deux cens, les Blemmyes les défirent, se rendirent maistres de leurs femmes & de leurs p.115. enfans, '& allerent ensuite massacrer cruellement 40 autres p.129. solitaires qui s'estoient retirez dans l'Eglise. 'Et cela arriva le p.123.124. mesme jour 28 de decembre. 'Ils voulurent ensuite continuer leur chemin vers Clysma; mais leur vaisseau "s'estant trouvé &c. brisé, ils tuerent de rage tout ce qu'ils avoient de prisonniers, femmes & enfans, & mirent le feu aux palmiers qui estoient p.125-128. dans ce lieu là. 'Cependant 600 archers Sarrazins estant arrivez de Pharan avec Obedien leur Prince, qui estoit Chrétien les attaquerent, les défirent quelque resistance que le desespoir leur fist faire, & les laisserent tous morts sur la place.



ARTICLE XIV.

Conspiration de Theodore, qui est puni avec beaucoup d'autres :

L'AN DE JESUS CHRIST 374, DE VALENS 10, 11. INDICTION II. Idat.&c.

V.Valentinien I.§29. *'Gratianus Aug.III. & "Equitius, Consuls'.*

'NOUS n'avons que trois loix de Valens pour cette année, Cod.Th.chr.
toutes trois données à Antioche le 16 de fevrier, le 11 de p.94.
mars, & le 21 de may. Elles sont adressées à Tatien, qui de Prefet d'Egypte, avoit esté fait Intendant des largesses.

'Durant que Valens passoit l'hiver à Antioche, aprés la victoire que nous avons marquée l'année précedente, il y pensa perir 'par la conspiration de beaucoup [de payens,] "qui ayant voulu apprendre par magie le nom de celui qui lui devoit succeder, s'imaginerent que ce devoit estre un Theodore le second des notaires [ou secretaires de l'Empereur.] 'Ce Theodore avoit à ce qu'on prétend "beaucoup de qualitez capables de le rendre digne de l'Empire, [s'il n'eust pas eu l'ambition de s'y vouloir élever.] Il estoit né d'une famille ancienne & illustre "dans les Gaules [ou dans la Sicile,] 'd'une mine avantageuse, & tres bien dans l'esprit de l'Empereur. [a]Il estoit payen de religion, & c'estoient, selon Sozomene', les plus celebres des philosophes payens qui avoient fait la consultation dont nous parlons, & dont on peut voir les particularitez dans le mesme auteur. [b]On prétend que ce qui porta les payens à cette curiosité sacrilege, fut la peine qu'ils avoient de voir le progrés que faisoit le Christianisme [sous la protection des Princes qui en faisoient profession. Nous ne nous arrestons pas à raporter le détail de tout ce qui se fit sur ce sujet. On le peut voir dans Ammien, & dans Zosime.] 'Ammien qui ce semble estoit alors à Antioche, ou au moins en Orient, 'le décrit fort amplement, rendant les plus odieuses qu'il peut & les informations qu'on fit pour découvrir les coupables, & la punition tant de Theodore que de ses complices.

[Marginal notes: &c. — Amm.l.29.p.383.d. — &c. p.384.385. — p.384.c.d. — &c. — NOTE 14. — Chry.vid.p.462.b.c. — a Soz.l.6.c.35.p.693.c.d|Socr.l.4.c.15.p.229.b.c|Philg.l.9.c.15.p.129|Amm.p.387.388|Eun.c.5.p.87-89. — b Soz.p.693.c. — Amm.p.391.b. — p.384-395.]

'Sozomene semble avoir cru que Theodore fut brulé : mais il vaut mieux dire sur l'autorité d'Ammien [1]qu'il eut seulement la teste tranchée. [C'est apparemment ce] [c]Theodore que Libanius dit estre mort injustement, & dont le fils ["nommé Icaire,

[Marginal notes: 1. — Soz.p.694.a|n.p.147.2.b.c| Amm.p.389.c. — c Lib.vit.p.69.a. — V.Theodose §17.]

1. *jugulantur*, qui signifie proprement estre égorgé. Neanmoins M. Valois en pretendant suivre Ammien, dit *capite truncati sunt*. S. Chrysostome se sert d'ἀποσφάττω qui le marque. Chry.vid.p.462.c.

n'ayant point esté envelopé dans le malheur du pere,] fut Comte d'Orient sous Theodose I. en l'an 384: [Mais si c'est le mesme, Libanius est injuste d'accuser sa mort d'injustice.] 'Car Zosime reconnoist qu'il avoit veritablement affecté l'Empire.' 'Ammien avoüe aussi qu'on produisit de ses lettres qui le prouvoient tout à fait: a& il dit encore qu'on savoit certainement qu'on avoit attenté plusieurs fois à la vie de l'Empereur, & qu'en cette occasion il avoit esté dans le dernier peril, & s'estoit presque vu mettre le couteau sous la gorge. 'S. Chrysostome nous apprend que la veuve de Theodore, qui estoit une personne de qualité, aprés avoir perdu son mari & ses biens, perdit encore sa liberté, & se vit réduite à servir, n'ayant que ce malheureux avantage audessus des autres servantes, que l'extremité de sa misere tiroit des larmes de ceux qui la voyoient.

Zos.p.743.b. Amm.p.389.a.b. a p.385.c. Chry.vid.p.462,c,d.

[On n'eust pas plaint Theodore, s'il eust porté seul la peine de son ambition.] 'Mais son supplice fut accompagné & suivi du carnage d'un nombre comme infini de personnes coupables & innocentes; au moins les auteurs le disent ainsi. [Et cela se peut juger par l'exemple de S. Chrysostome,] 'qui pensa y estre envelopé par l'occasion que nous dirons dans la suite. Car on ne recherchoit pas seulement ceux qui avoient eu part à la conspiration de Theodore, 'mais generalement tous ceux qui se servoient d'enchantemens & de remedes magiques.

Amm|Zos|Eun|Lib.vit.p.56-58. Chry.in Act.h.38.p.340. Amm.p.391.a.b|Lib.p.56.b.

'Entre ceux qui perdirent alors la vie, on peut remarquer Diogene autrefois Gouverneur de Bithynie. 'Le Comte Salia Intendant des Finances dans la Thrace, tomba mort tout d'un coup lorsqu'on le menoit de la prison à l'audience où il devoit estre interrogé. On croit que ce fut par un saisissement de frayeur. 'Bassien dépouillé de tout son bien, obtint grace pour sa vie par les puissantes sollicitations de ses parens, "toutes personnes de la premiere qualité. 'Quelques uns croient qu'il estoit fils de Bassien Cesar beau-frere du grand Constantin. 'D'autres croient que c'est un Bassien fils de Thalasse & gendre d'Elpide, tous deux Prefets d'Orient, disciple & parent de Libanius.

Amm.p.390.c. p.382.c. p.391.c. *procerum ge nere natis.* Byz.fam.p.45. Amm.n.f.p.558.

'Eusebe & Hypace freres, Consuls [en 359,] & beau-freres de Constance, furent accusez d'avoir eux mesmes aspiré à l'Empire: & quoiqu'on n'eust point trouvé de preuves, ils ne laisserent pas d'estre condannez au bannissement & à une amende: mais peu aprés ils furent déchargez de l'amende, & rappellez avec honneur.

l.29.p.392.b.c.

"Eutrope Proconsul d'Asie fut accusé de la conspiration de

p.389.b.

Theodore, mais absous; le philosophe Pasiphile produit contre lui, ayant souffert tous les tourmens de la question sans rien avoüer qui le chargeast. [Il fut neanmoins deposé de sa charge,] qu'on donna à Feste "dont nous avons déja parlé,* & qui se signala en cet emploi par de grandes cruautez. ª Il demeura Proconsul jusqu'à l'an [379,] auquel Theodose fut fait Empereur: s'estant alors avisé de faire profession du paganisme, dont il avoit toujours paru ennemi, il fut aussi-tost emporté d'une mort subite le 30 decembre de la mesme année.

V. § 8. *&c. — p.394.395|Zos p.744.b|Eun. c.5.p.89. ª Eun.p.89.90

'Alype autrefois Vicaire en Angleterre, & qui avoit servi de ministre à la passion inutile de Julien "pour le rétablissement du temple de Jerusalem, fut accusé d'empoisonnement avec son fils nommé Hierocle disciple de Libanius. Le pere qui se faisoit aimer par sa douceur, fut neanmoins dépouillé de ses biens, & banni; & son fils que l'on conduisoit déja à la mort, fut sauvé par un accident favorable, dit Ammien, sans s'expliquer davantage. On croit que c'est ce que marque S. Chrysostome, 'lorsque pour montrer combien l'union des fideles qui prient ensemble est puissante pour flechir la misericorde de Dieu, il raporte que dix ans auparavant, tout le peuple s'estant uni en faveur d'une personne de condition qu'on estoit prés d'exécuter comme criminel d'Etat, lui avoit sauvé la vie.

V. la pers. de Julien § 35.37. — Amm.p.390.c. d|l.23.p.237.d| n.f.p.557. — Chry.t.1.or. 28.p.325.c.d.

ARTICLE XV.

Maxime & plusieurs autres philosophes & magiciens sont executez.

'COMME le demon avoit répondu aux payens qui le consultoient, que le nom du futur Empereur commenceroit par Theod, ᵇSocrate dit que l'on fit mourir toutes les personnes de qualité qui se nommoient Theodore, Theodote, Theodule, Theodose, ou de quelque autre nom semblable, ce qui obligea plusieurs personnes de quitter ces noms Sozomene en parle seulement comme d'une chose qui se disoit, [peut-estre parce qu'il l'avoit lu dans Socrate: & puisque ni Ammien ni Zosime n'accusent point Valens d'une cruauté si déraisonnable & si odieuse, il y a au moins sujet de douter qu'il en ait esté coupable] Socrate dit que ce fut le sujet de la mort d'un Theodosiole 'ou Theodose grand seigneur d'Espagne, & homme de cœur. 'Il est difficile de croire qu'il n'ait pas voulu marquer par là le Comte Theodose exécuté injustement à Carthage [l'an 376. "Il le fut

Amm.l.29.p. 388|n.p.382. Socr l.4.c.15. p.229.c. ᵇSocr.p.229.d| Soz.l.6.c.35. p.694.b.c. — n p.54.1.2. Bar.373.§36| Jorn.r.c.40.p. 652.b. — V. Gratien § 3.

pour d'autres sujets. Mais le peuple qui devine toujours, & tres souvent mal, peut avoir cru que c'estoit pour avoir aspiré à l'Empire, & à cause de son nom: ce qui aura suffi pour y ajouter ensuite le reste.]

Soz.p.693.c| 694.a. 'Nous avons dit que la consultation qui avoit donné lieu à tant de meurtres, estoit l'ouvrage & le crime des philosophes payens. Ce fut aussi sur eux qu'elle retomba principalement, Amm.p.390.b. & ils furent presque tous executez. 'Le plus remarquable de tous est Maxime, qui avoit autrefois instruit Julien l'apostat dans les belles lettres, [& plus encore dans le paganisme & b|Eun.c.5.p.88. 89. dans la magie.] 'Il fut amené prisonnier à Antioche pour y estre interrogé, & puis renvoyé à Ephese, où Feste lui fit trancher la Lib.vit.p.52.c. teste, 'sans attendre que la maladie dont il estoit alors travaillé lui ostast la vie.

Zos.l.4.p.744. a|Amm.p.389. 395.a|b|a.p. 381. 'Les plus considerables, aprés lui estoient Symonide qui fut brulé, Hilaire, Patrice, Andronique, & Cæranius. On voit qu'ils estoient tous, ou presque tous magiciens, [comme Saint Augustin le remarque aussi des Platoniciens de son temps.]

Zon.p.28.a.b| Cedr.p.313.c. 'Zonare dit que quelques historiens raportent que le philosophe Iamblique avoit eu part à la consultation, qu'il s'empoisonna lui mesme pour ne pas tomber entre les mains de Valens. [Nous ne trouvons rien de cela dans d'autres: mais nous avons Soz.p.694.a. vu qu'il y avoit un Iamblique celebre du temps de Julien.] 'La persecution fut si violente contre les philosophes, que les autres mesmes n'osoient porter leur habit, depeur qu'on ne les accusast de se mesler de deviner & de faire des ceremonies magi- Lib.vit.p.56. 57. ques. 'Valens s'attendoit fort de trouver Libanius entre les coupables, & le desiroit mesme, s'il en faut croire ce sophiste: mais il ne se trouva rien contre lui. Libanius avoüe lui mesme qu'il n'estoit pas innocent du costé de la magie : car pour le fait de Theodore, il proteste qu'il n'en avoit sçeu quoy que ce soit, Cedr.p.313.b. 'quoique Cedrene l'en fasse un des principaux auteurs.

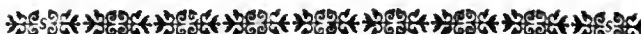
Bar.370.§103| Amm.p.390.a.| a Chry.in Act. h.38.p.340.a. b. 'On fit une recherche exacte de tous les livres d'enchantemens & de magie ; a & tous les environs d'Antioche estoient pleins de soldats occupez à cette recherche. S.Chrysostome dit qu'un homme qui en avoit écrit un, ayant esté denoncé, '& ne pouvant representer son livre, parce qu'il l'avoit jetté dans la riviere, il fut mené chargé de chaînes par toute la ville, & executé ensuite sur d'autres charges qui se trouverent jointes à celle là. Il arriva dans ce temps là que Saint Chrysostome mesme qui estoit encore assez jeune, sortit de la ville pour aller

à une eglise, & apperceut ce livre sur le bord de l'eau. Un autre qui estoit avec luy l'alla prendre; & ils s'en divertissoient ensemble, lorsqu'en le parcourant ils reconnurent que c'estoit un livre de magie. Ils furent saisis de crainte, parce qu'en mesme temps il se trouva là un soldat; de sorte qu'ils n'osoient ni le dechirer, ni le jetter dans l'eau de peur qu'on ne s'en apperceust: Car on arrestoit alors, dit le Saint, ceux mesmes qui estoient hors de tout soupçon. Tout ce que put faire celui qui l'avoit, fut de le bien cacher sous ses habits; & enfin au bout de quelque temps il trouva moyen de le jetter, & de se tirer ainsi d'un si grand peril. c.

Les magistrats firent bruler un tres grand nombre de ces sortes de livres; & les particuliers firent la mesme chose dans tout l'Orient par la crainte des accidens qui en arrivoient. [Ce fut un bien que Dieu tira de la cruauté de Valens; & on eust pu croire que ce Prince eust agi en cela par un amour de la verité qui se rencontre quelquefois dans les méchans,] si d'une part il n'eust passé de beaucoup en cette occasion les regles de la moderation chrétienne, comme les Chrétiens l'ont reconnu [avec les payens, & si de l'autre il n'eust fait voir qu'il n'avoit pas mesme le zele que Constance avoit fait paroistre contre le paganisme, comme nous l'avons dit autre part. S'il est vray qu'il ait fait mourir plusieurs personnes parce qu'elles avoient le nom de Theodore ou d'autres semblables, rien n'est ni plus injuste ni moins raisonnable. Car s'il regardoit la magie comme une vaine imagination, c'estoit une grande foiblesse de s'alarmer sur des choses sans fondement: s'il croyoit ses prediĉtions veritables,] c'estoit une autre folie de s'imaginer pouvoir empescher ce qui estoit arresté dans l'ordre du Ciel. [Il falloit bien aprés tout qu'il eust un successeur. Et toutes ses cruautez n'empescherent pas que ce ne fust un Theodose, non parceque le demon l'avoit prédit, mais parce que Dieu le voulut, & avoit permis au demon de le savoir, pour exercer sa justice sur tant de sacrileges par l'injustice de Valens.]

Amm. p. 390. a. p. 391. b. Soz. l. 6. c. 35. p. 694| Socr. l. 4. c. 15. p. 229. V. Constance § 7. 64. Soz. p. 694. b.

Ce feu, comme l'appelle un auteur, ne s'éteignit que lorsque Valens fut obligé d'aller remedier à un autre feu que les Gots allumerent dans la Thrace [l'an 377, & dont il fut consumé luy mesme en 378.] Lib. vit. p. 58. a.



ARTICLE XVI.

Valens fait assassiner Para Roy d'Armenie ; fait une paix desavantageuse avec Sapor ; Courses des Isaures.

Amm.l.30.p. 412.a|415.c| Themi.n.p. 457. [CETTE]'année est encore celebre par deux evenemens tragiques, ou plutost par deux crimes abominables, tout à fait indignes de la majesté & de la generosité Romaine. Car on ne peut pas parler autrement du double assassinat de Gabinius Roy des Quades, & de Para Roy d'Armenie. On a vu le premier, qui regle le temps du second, [dans l'histoire de Valentinien. Pour ce qui regarde Para, on ne dit point ce qui estoit arrivé de luy depuis qu'il s'estoit en quelque sorte soumis au Roy de Perse

Amm.p.412. vers l'an 371.]'Il paroist neanmoins qu'il estoit tout à fait rentré dans l'alliance des Romains ; qu'il avoit recouvré le gouvernement de ses peuples, & qu'il avoit acquis le titre de Roy qu'Ammien luy donne. Mais diverses personnes, à la teste desquelles on met le Comte Terence, en ayant fait à Valens des raports tres desavantageux, Valens le manda comme pour deliberer avec luy sur la suite de la guerre ; & le fit cependant attendre à Tarse sans luy rien dire. Il y demeura quelque temps jusqu'à ce qu'ayant eu avis qu'on vouloit le retenir tout à fait,

p.413.414. & envoyer un autre Roy en Armenie,'il se sauva de la ville'& &c. se retira dans ses Etats, passant au milieu de deux capitaines Romains, qui l'attendoient pour le prendre.

p.414.c. 'Non-obstant une injure si sensible, il demeura toujours fidele

p.413.d. aux Romains.'Mais Valens ne pouvant se le persuader,ᵃ& estant

ᵃ p.414.c.d. enflammé contre luy par ceux mesmes qui l'avoient laissé echa-

p.415. per de leurs mains, 'il donna ordre au Comte Trajan qui commandoit alors les troupes en Armenie, de luy oster la vie par une trahison secrette, s'il ne le pouvoit faire par une violence ouverte. Un ordre si cruel fut executé d'une maniere encore plus inhumaine. Car Trajan s'estant mis dans la confiance du Roy, tantost en luy faisant voir de [fausses] lettres de Valens, où il témoignoit n'avoir aucune mauvaise volonté contre ce Prince ; tantost en allant manger chez luy sans en faire difficulté ; enfin il l'attira à un festin, où il le fit assassiner.

p.416.a. 'Sapor qui ne desesperoit pas de gagner enfin l'esprit de Para, fut fort touché de sa mort, aussi-bien que de ce que ses troupes avoient esté défaites [l'année precedente. On ne voit pas neanmoins

moins qu'il ait fait cette année aucun effort contre les Romains,]qui estoient bien disposez à le soutenir. Il envoya mesme un Arsace en Ambassade à Valens pour faire des propositions d'accord, que Valens ne crut point devoir écouter. 'Et neanmoins la negociation ne laissa pas de continuer, comme on le verra dans la suite. b.

L'AN DE JESUS CHRIST 375, DE VALENS 11, 12. INDICTION III.

[a] *Post "Consulatum Gratiani III, & Equitii.* [a] Idat. &c. | Socr. l. 4. c. 31. p. 249. 2.

V. Valentinien I. § 31. &c. &c. [b] Cette année se passa en nogociation entre les Romains & les Perses. Valens receut "une lettre de Sapor à la fin de l'hiver, luy deputa Victor General de la cavalerie," & Urbice Duc de Mesopotamie: & aprés qu'ils furent revenus, Sapor deputa de son costé Surena la premiere personne de son royaume aprés luy. On le receut magnifiquement, mais on ne luy accorda rien; & ainsi on ne songea qu'à se preparer à la guerre pour l'année suivante. [b] Amm. l. 30. p. 416.

'On ne dit point que Valens soit sorti cette année d'Antioche, où le Code nous apprend qu'il estoit le deuxiéme de juin, & le 5 de decembre. 'Comme il n'estoit occupé par aucune affaire étrangere, ses ministres employoient leur loisir à s'enrichir des depouilles des sujets par des injustices tantost visibles, tantost plus couvertes: & pour le faire avec plus de liberté, ils avoient grand soin de persuader à Valens qu'il estoit audessous de luy de se mesler des procés & des differens des particuliers. 'Ainsi tout le monde se trouvoit à la discretion des juges & des avocats, aussi corrompus les uns que les autres, comme on le peut voir dans le discours assez étendu qu'Ammien fait sur cela. Cod. Th. chr. p. 94. 95. Amm. p. 418. 419. p. 419-423.

'On acheva cette année les bains que Valens faisoit faire à Constantinople sous le nom de Carose [sa fille.] Vindalonius Magnus estoit alors Prefet de la ville. Idat| Chr. Al. p. 704.

L'AN DE JESUS CHRIST 376, DE VALENS 12, 13. INDICTION IV.

[c] *Valens V, '& Valentinianus junior Augg. Consuls.* [c] Ida. &c.

V. Gratien § 3. [Le jeune Valentinien qui fut Consul en 376, est le neveu de Valens, "qui avoit succedé avec Gratien son frere aisné, à Valentinien I. leur pere, mort à la fin de l'an 375.] Ibid. § 2.

'Zosime aprés avoir marqué ce changement de l'Empire d'Occident, dit que les Isaures coururent alors la Pamphylie & la Lycie, emportant ou ravageant tout ce qu'ils trouvoient hors des villes. Valens envoya des troupes contre eux, qui les renfermerent dans leurs montagnes, mais ne purent pas reparer les maux qu'ils avoient faits, [soit aux corps, soit mesme aux Zos. l. 4. p. 746. 747.

Bas.can.81.p. 39.a.b. ames.] Car dans ces courses des barbares, beaucoup de personnes trahissoient leur foy, les uns en jurant par les Dieux des payens, les autres en mangeant des viandes offertes au demon, & qu'on luy immoloit pour des operations magiques. S. Basile veut qu'on traite ces pecheurs dans toute la vigueur de la discipline ancienne, 'd'autant plus que Dieu par ces malheurs, & en abandonnant ainsi les Chrétiens entre les mains des barbares [infideles,] marquoit davantage combien sa colere estoit irritée par les pechez de ceux qui portoient le nom de J.C. can.85.p.40. a.b.

Amm.l.30.p. 416.d. [Nous avons dit l'année precedente,] que Valens estoit resolu de faire la guerre aux Perses dés que l'hiver seroit passé. Il faisoit pour cela de grands preparatifs, achetoit des Gots des troupes auxiliaires, & vouloit avoir trois armées pour entrer en Perse. [Cependant on ne dit point ce que devinrent tant de grands desseins; & tout ce que l'histoire nous apprend sur cela,] 'c'est que Valens estoit encore à Antioche le 30 de may, [a]& que durant qu'il se preparoit à attaquer les Perses, Sapor fit de nouvelles conquestes dans l'Armenie & dans l'Iberie, ce que Valens ne put ni reparer, ni venger à cause des Gots [qui demanderent cette année à estre receus comme amis dans la Thrace, & qui y firent l'année suivante d'horribles ravages.] 'La crainte de ces nouveaux ennemis obligea Valens d'envoyer le General Victor en Perse, pour y terminer le mieux qu'il se pourroit les affaires de l'Armenie; '& on conclut en effet la paix, mais en la maniere que le voulut l'embaras où se trouvoient les Romains. [On n'en dit rien davantage.] Cod.Th.chr. p.96. a Amm.p. 416,417. l.31.p.447.d. Eun.leg.p.21. a.b|Zos.l.4.p. 748.a.



ARTICLE XVII.

Les Gots chassez par les Huns obtiennent de Valens la permission de passer en Thrace.

Zos.l.4.p. 747.a. 'ON commença cette année à entendre parler d'un nouveau peuple [que Dieu reservoit dans les thresors de sa providence pour punir la terre;] 'je veux dire des Huns, qui sont peu connus par les monumens des anciens; [b] & on n'en nomme que deux qui en aient parlé avant Ammien. [Nous reservons à marquer sur l'histoire d'Attila ce qu'on sçait de ces peuples. Il nous suffit de dire ici] 'qu'ils demeuroient à l'orient des Marais ou Palus Meotides, [qu'on appelle aujourd'hui la mer de Zabache,] '& les Gots selon Sozomene, [ou peut-estre les Alains,] à l'autre Amm.l.31.p. 435.d. b Val.r.Fr.l. 4.p.153. Amm.p.435. d|n.p.415. Soz.l.6.c.37. p.696.d|697| Jorn.r.c.24. p.644.

bord des mesmes marais sans avoir aucune connoissance les uns des autres, parce qu'ils prenoient ces marais pour une mer tres profonde. Mais on prétend[1] qu'une biche qu'on chassoit, ou un bœuf piqué par un tôn, les ayant passez; quelques Huns se hazarderent à le suivre jusqu'à l'autre bord, où ils trouverent un pays plus agreable que le leur, & ils exciterent ensuite les autres à les passer à leur exemple.

[Ce qu'on en trouve dans Ammien, qui est plus seur & plus ancien que les autres,] c'est qu'aprés avoir vaincu, selon Jornande, divers autres peuples, ils attaquerent les Alains qui demeuroient le long du Tanaïs: [a] & aprés les avoir en partie défaits, & en partie joints à eux, ils attaquerent les Gots appellez Greuthonges, ou Ostrogots selon Jornande, & répandirent une telle terreur parmi eux, qu'Ermenric leur Roy qui estoit un tres puissant Prince, se tua lui mesme pour ne pas s'exposer à des malheurs qui lui paroissoient inevitables. Jornande joint à cela la revolte des Roxolans sujets d'Ermenric ou Ermanaric, comme il l'appelle, & quelques autres circonstances. Il donne aux Huns un Roy nommé Balamir, [qui pouvoit estre le plus considerable de leurs Princes.] Car Ammien dit qu'ils n'avoient point de Roy, mais divers chefs, dont l'autorité estoit assez mal établie.

Jorn. p. 644. ib|Amm. p. 439. d|Amb. in Luc. 21. p. 202. f. a Amm. p. 439. 440|Jorn. p. 645. Amm. p. 436. d. *tumultuario optimatum ductu. &c.*

Vithimir creé Roy aprés la mort d'Ermenric, se défendit quelque temps, & perdit enfin la vie dans une bataille: Alathée & Saphrax tuteurs de Vitheric son fils, aimerent mieux se retirer que de tascher inutilement de se défendre. Ils se retirerent dans les plaines qui sont entre le Borysthene & le Danube, [où est aujourd'hui la Podolie.] Athanaric Roy des Thervinges se mit en état de résister aux Huns sur les bords du Niestre, qui le séparoit des Greuthonges: mais les Huns l'attaquerent si fortement lorsqu'il y pensoit le moins, qu'il eut peine à se sauver aprés avoir esté battu: & les Huns chargez de leur butin, lui ayant donné quelque loisir, il se fortifia par une muraille qu'il fit faire entre le Pruth & le Danube [dans la Moldavie,] le long du pays des Taïfales, [qui estoient apparemment à l'Occident du Pruth.]

p. 440. a. b. c. d. *Danasti. Gerasus.*

La terreur s'estant donc répanduë universellement parmi les Gots, ceux qui purent échaper par la fuite au carnage épouventable que les Huns avoient fait de leur nation, ne trouverent point d'autre ressource que d'abandonner leur

p. 441. a. b|442. c|Eun. leg. p. 19. a. b|Jorn. c. 25. p. 646|Zos. p. 747. c. d.

[1] Jornande en fait un miracle.

pays aux victorieux, & de se retirer sur les terres des Romains. C'estoient entre autres une partie des sujets d'Athanaric, & ceux que Jornande appelle Visigots. Ils s'en vinrent donc sur les bords du Danube, au nombre de prés de deux-cents mille hommes, & demanderent la permission de passer dans la Thrace avec promesse de servir dans les armées Romaines quand on le voudroit. Il falut envoyer consulter Valens à Antioche:
Soz.l.6.c.37. p.697.b. les Gots y envoyerent aussi de leur part; '& Ulphilas leur Evesque fut chef de cette ambassade, selon Sozomene; [ce fut mesme assez probablement en cette rencontre que pour gagner Valens il embrassa l'Arianisme, comme nous l'avons remarqué "en un autre endroit, & en infecta tant ceux qui estoient déja Chré- V. les Ariens § 132 133.
Jorn.c.25.p. 646. tiens, que] 'ceux qui ne l'estant pas encore, promirent alors selon Jornande, d'embrasser le Christianisme, si on leur vouloit donner des personnes pour les instruire.

Eun.leg.p.19.c 'On fut partagé dans le Conseil de Valens sur la demande des
Amm.p.441| Gots. 'Mais enfin Valens receut leur proposition avec joie, sans
Socr.l.4.c.34. p.252.b. en considerer assez les consequences: & on la croyoit si avan-
Eun.p.19.d. tageuse aux Romains, 'que quelques Gots ayant voulu forcer le passage du Danube durant qu'on attendoit la réponse de Valens, & les officiers Romains les ayant taillez en pieces; ces officiers furent cassez comme bons soldats, mais méchans poli-
Amm.p.442. 443. tiques. 'Valens envoya du monde pour leur faire passer le Danube, ordonnant de leur donner des terres à cultiver, & commandant qu'on leur fournist tous les vivres qui leur estoient
Eun.p.19.d|20 b|Zos.l.4.p. 753.d.e. necessaires. 'Il prit neanmoins des précautions qui eussent pu estre utiles, si elles eussent esté bien observées. Car il ordonna qu'on feroit premierement passer les enfans, & qu'on les envoieroit en Asie pour y estre comme des ostages de la fidelité
Eun.p.19.20| Zos.p.747. 748| Hier.chr. des autres; '& que pour ceux-ci mesmes on ne les recevroit point sur le bord des Romains qu'aprés qu'ils auroient quitté les armes. Mais ce dernier ordre fut fort mal exécuté, & la pluspart des Gots furent receus tout armez; de quoy on accuse l'avarice des officiers Romains, & d'autres passions aussi criminelles.

[Les Gots abandonnerent donc ainsi aux Huns le pays où ils de-
Idat.fast. meuroient depuis environ 150 ans,]& passerent dans la Thrace
Amm.p.442. a. en cette année 376, comme Idace nous en assure. 'Il s'en noya plusieurs au passage, d'autant que le fleuve estoit fort enflé par
b. les pluies. 'Ammien dit qu'on voulut conter le nombre de ceux qui passoient, mais qu'on ne le put, parcequ'il estoit trop grand.

Et ils remplirent bien-tost les plaines & les montagnes des pays voisins du Danube. Ils avoient pour chefs Alavif & Fritigerne, à qui on donne le titre de Rois. c|441.b. p.444.b.

Vitheric Roy des Greuthonges, avec Saphrax & Alathée ses tuteurs, & un autre seigneur nommé Farnobe, voyant qu'on avoit receu si facilement les premiers, envoierent aussi demander à Valens la permission de passer; mais on crut enfin que l'interest de l'Etat ne permettoit pas [de recevoir un si grand nombre d'étrangers:]de sorte qu'Athanaric qui se souvenoit d'avoir autrefois offensé sensiblement Valens, osa encore moins demander ce qu'on avoit refusé à d'autres, & aima mieux s'aller retirer avec les siens dans un lieu fort d'assiette, nommé Caucalande, dont il chassa les Sarmates & les Taïfales, [a] peuples infames pour leurs impuretez. [b]Les Greuthonges trouverent moyen de passer quelque temps aprés malgré les Romains. Les Taïfales les suivirent, & s'unirent avec les Greuthonges. Il y avoit encore d'autres Gots campez vers Andrinople, dont Suerid & Colias estoient chefs, & qui avoient esté receus long-temps auparavant: [on n'en marque pas le sujet. C'estoient peut-estre ceux]que Valens avoit fait venir pour servir contre les Perses. [Nous verrons les malheureuses suites de cette inondation des Gots dans la Thrace sur l'année suivante, à laquelle elles appartiennent selon Idace.] p.443.a.b. Amb.ut.sup. a Amm.p.453. b p.443.c.d. p.452.c.d. p.446.b. l.30.p.416.d.

Socrate écrit que Valens s'assurant sur le passage des Gots qu'il ne manqueroit point de troupes, sans avoir besoin d'en lever sur les Romains, ordonna que les villages qui estoient obligez d'en fournir, en seroient exemts, mais payeroient 80 pieces d'or au lieu d'un soldat, [ruinant tout ensemble & ses peuples, & ses armées, pour enrichir ses flateurs.] Socr.l.4.c.34. p.252.b.c.

ARTICLE XVIII.

Les Gots receus en Thrace sont contraints de prendre les armes: défont plusieurs fois les Romains.

L'AN DE JESUS CHRIST 377, DE VALENS 13, 14. INDICTION V.

V. Gratien 5. [c] *Gratianus Aug. IV. & Merobaudes, Consuls.* c Idat.&c| Amm.l.31.p. 451.a.

[d] SELON les loix de cette année, qui sont adressées à Modeste Prefet du Pretoire, à Fortunatien Intendant du domaine, & à Titien Intendant des largesses, Valens estoit à Antioche le 4 d'avril, à Hieraple le 4 de juillet & le 9 d'aoust, & à Antioche d Cod.Th.chr. p.97.

le 24 de septembre.[Il fut à Hieraple moins apparemment pour faire la guerre aux Perses, que pour soustenir la negociation du
Amm.447.d. General Victor,] 'qu'il avoit envoyé traiter avec eux, [& pour ménager la paix la moins desavantageuse qu'il se pourroit parmi les desordres où se trouvoient alors ses affaires dans la Thrace.

On a vu qu'il y avoit receu l'année précedente une infinité de Gots conduits par Alavif & par Fritigerne. L'interest des Romains estoit de les éloigner le plus qu'ils pourroient du Da-
p.443.c. nube, afin d'estre maistres & d'eux & du fleuve.] 'Cependant ils demeurerent assez long-temps sur les frontieres, parce qu'on ne leur fournissoit point les vivres necessaires, ou qu'on les leur
p.442.d. vouloit vendre trop cher. 'On en accuse particulierement Lupicin Comte de la Thrace, & Maxime qui y avoit la qualité de Duc, tous deux dignes d'estre les ministres de la colere de Dieu
p.443.a. contre Valens & ses sujets. 'Ils irriterent encore les barbares par d'autres injustices. De sorte qu'enfin les 'Gots qui jusques NOTE 15.
c. alors n'avoient agi que comme amis, 'commencerent à songer à
Hier.chr. prendre les armes, comme l'unique remede qui leur restoit. 'S. Jerome reconnoist avec Ammien, qu'ils y furent réduits par l'avarice du Duc Maxime, & par la faim.

Amm.p.443. c.d. 'Lupicin qui les vit disposez à la révolte, commença à les presser de s'avancer. Il employa mesme les soldats qu'il tira des bords du Danube, pour les y forcer en quelque sorte, [& pour les empescher de faire aucun degast dans le pays.] Mais les Greuthonges dés qu'ils virent le fleuve sans garnison, ne manquerent point de se servir de l'occasion pour le passer. Fritigerne qui le sçut, marcha le plus lentement qu'il put avec ses Thervinges, afin qu'ils le pussent joindre; & il arriva de cette sorte à Marcianople [capitale de la basse Mesie;] Lupicin l'y invita avec
p.444.a.b. Alavif à un festin dans le palais: 'mais en mesme temps il empeschoit que leurs troupes n'entrassent dans la ville, quoiqu'elles ne le demandassent que pour acheter ce qui leur estoit necessaire. Les Thervinges se mutinerent sur cela, tuerent quelques soldats; & Lupicin tua de mesme ceux qui estoient entrez dans la ville pour accompagner leur Prince, ce qui irrita de plus en plus les barbares.

b.c. 'Fritigerne eut peur que Lupicin ne le retinst pour servir d'ostage de la fidelité des Thervinges: & comme c'estoit un esprit fort vif, il trouva aussi-tost un expedient, qui fut de dire à Lupicin, qu'il falloit que lui & Alavif allassent parler à leurs

gents pour les appaiser, & pour empescher qu'ils ne crussent qu'on les avoit tuez, comme le bruit en couroit. Lupicin y consentit, & dés qu'ils furent en fureté, ils monterent à cheval, se declarerent ennemis, & commencerent à piller. 'Lupicin pretendit les arrester avec ce qu'il put promptement ramasser de troupes : mais il fut défait à trois lieuës de la ville, perdit presque tout son monde ; '& les armes de ses soldats servirent à armer les Gots. c.d. p.445.a.

'Nous avons dit qu'il y avoit d'autres Gots à Andrinople. Ils ne branlerent point sur la nouvelle de la revolte & de la victoire de Fritigerne : mais ayant receu tout d'un coup un ordre de passer dans l'Hellespont, ils demanderent deux jours de delai, des vivres, & les autres choses necessaires pour ce voyage. Le magistrat de la ville fasché de ce qu'ils luy avoient gasté une maison de campagne,'au lieu d'écouter une proposition si raisonnable, fit armer le peuple pour les attaquer. Les Gots se défendirent avec vigueur, tuerent ou mirent en fuite toute cette populace ;'& se joignant ensuite à Fritigerne qui s'estoit avancé de ce costé-là, ils se mirent à assieger la ville. Ils ne la purent prendre, 'mais 'ils continuerent à piller toute la Thrace, & se fortifierent par un grand nombre d'autres Gots esclaves dans le pays.'Plusieurs Romains mesme se refugierent dans leurs troupes, accablez par les imposts. [On ne peut pas douter que Vitheric & les Greuthonges qu'il commandoit, ne se soient bien-tost joints à eux pour faire tous ensemble la guerre aux Romains :]'& en effet ils combatirent avec les autres à la bataille d'Andrinople, 'avant laquelle nous verrons que Farnobe l'un des plus dangereux chefs des Greuthonges, avoit esté défait & tué. p.446.b. c. d. &c. p.447. p.447.b. p.460.c. p.443.a|452, 453.

'Valens apprit à Antioche, [où il peut avoir esté, comme nous avons dit, jusques sur la fin de juin,] la triste nouvelle que les Gots avoient pris les armes, & pilloient la Thrace. Ce fut sur cela qu'il envoya le General Victor conclure promtement quelque traité avec les Perses: & pour luy il resolut d'aller à Constantinople. Mais avant que de le faire, il envoya contre les Gots les Generaux Profuture & Trajan, 'avec les legions qu'on avoit tirées d'Armenie. Trajan & Profuture furent encore fortifiez par Ricomer, qui leur amena un secours de la part de Gratien. p.447.c.d. p.448.a.b. NOTE 16.

'Tous ces Generaux ayant uni leurs forces ensemble, donnerent une bataille aux Gots vers la ville de Salines 'dans la pe- p.448.449. B.p.425.

l.3 p.449. 450. p.450.c. tite, Scythie 'Le combat dura depuis le matin jusqu'au soir avec un egal avantage de part & d'autre selon Ammien.'Neanmoins il semble reconnoistre que la perte fut plus grande du costé des Romains à proportion de leur petit nombre, d'où vient qu'ils se retirerent à Marcianople; Thdrt.l.4.c. 30.p.703.a. '& Theodoret avoüe que Trajan fut défait [C'est peut-estre aussi à ce combat plutost qu'à la défaite de Lupicin, laquelle ne paroist pas avoir esté si considerable, qu'il faut raporter] Hier.chr. Oro.l.7.c.33. p.219.2.a. Amm.p.451. a. 'ce que dit S. Jerome au commencement de l'année suivante; & Orose aprés luy, que les Gots avoient défaits les Romains dans une bataille. 'Ce combat fut donné sur la fin de l'été en cette année 377.

p.450.451. 'Valens ayant depuis envoyé Saturnin Lieutenant de la cavalerie, pour fortifier Trajan & Profuture, ils s'efforcerent d'enfermer les Gots dans des détroits, afin de leur couper les vivres: mais les Gots ayant à leur secours les Huns mesmes & les Alains, les Romains furent contraints de se retirer & de leur laisser la liberté de piller toute la Thrace. p.452.a.b. 'Les Gots "défirent encore un Tribun nommé Barzimer prés de Dibalte, &c. n.p.426. 'ou Develte colonie Romaine dans la province d'Hemimont. l.31.p.452. 'Mais ils receurent une perte considerable vers Berée, a p.452.c.d. [a] dans la Thrace proprement dite, b l.31.p.443.a. [b] où Farnobe l'un des chefs des Greuthonges c l.23.p.339.b. [c] fut tué; & tous les Gots & les Taïfales qu'il conduisoit, ou tuez, ou pris & emmenez dans le pays de Parme & de Rhege par Frigerid General de Gratien. p.453. 'Cela arriva sur la fin de l'automne.[Et il ne paroist pas qu'il se soit fait autre chose pour cette année.]

ARTICLE XIX.

Valens vient à Constantinople: Generosité du General Trajan: S. Isaac predit la mort de Valens.

INDICTION VI. L'AN DE JESUS CHRIST 378, DE VALENS 14, 15.

Idat.&c|Socr, l.4.c.38.p. 254.d. 'Valens VI, & Valentinianus II. Augg. Consuls.

d Eun leg.p. 21.a. e Zos l.4.p. 748.a. f Amm.l.31. p.456.b. g Eun.p.21.b| Socr.p.354.d. [d] LES Gots ne trouvant point d'armée qui s'opposast à leurs progrés, [e] ravageoient toute la Thrace jusques à la Macedoine & à la Thessalie, dit Zosime, qui y ajoute encore la Pannonie [f] contre l'autorité d'Ammien. [g] Ils coururent jusques à Constantinople, dont ils pillerent les fauxbourgs, & tinrent quelque temps les murailles assiegées. Valens fut donc obligé d'y envoyer en diligence la cavalerie des Sarrazins pour resister aux

aux barbares; 'de quoi elle s'acquitta parfaitement bien, ayant obligé les Gots de se retirer d'autour de la ville :['& il partit ensuite lui mesme ᵃ d'Antioche pour se rendre à Constantinople, ᵇoù il arriva le 30 may de cette année. Zos.p.748.749 Eun.leg.p.20. b. a Amm.p.456. c.

ᶜ Il trouva le peuple fort abatu, & qui murmuroit contre lui, comme s'il eust trainé volontairement la guerre en longueur, ou qu'il eust fait lui mesme venir les Gots; jusque là que dans les jeux du cirque [qu'on n'interrompoit point pour tous ces malheurs,] les bourgeois lui demanderent tout d'une voix des armes, déclarant qu'ils iroient eux mesmes combatre les ennemis; ce qui l'irrita au dernier point. [C'est sans doute ce qu'Ammien veut marquer,] 'lorsqu'il dit que Valens eut à souffrir une petite sedition du peuple. b Socr.p.254.d Idat. c Socr.p.254.255. Amm.p.456.c

'Il osta au Comte Trajan le commandement de l'infanterie pour le donner à Sebastien, 'à qui il confia toute la conduite de cette guerre. [Car il estoit digne d'un Empereur Arien de commettre ses troupes à un Manichéen, celebre par les cruautez qu'il avoit exercées 22 ans auparavant contre les Catholiques d'Alexandrie en faveur de George; afin qu'un des principaux ministres des fureurs de l'Arianisme perist avec celui qui en estoit alors le chef, & qu'on connust clairement quelle estoit la cause de la défaite d'une armée où Valens estoit Empereur, & Sebastien Lieutenant general.] 'Ce fut lui mesme qui avec l'Empereur fit resoudre la malheureuse bataille où ils perirent, contre l'avis des plus sages, & principalement de Victor General de la cavalerie, [homme tout à fait Catholique. c. Zos.l.4.p.749. c. Amm.p.458. c,d.

Valens non content d'avoir dépouillé Trajan de sa dignité,] 'lui reprocha mesme fort aigrement que sa lascheté avoit esté cause de sa défaite: Mais il lui répondit avec la liberté digne » d'un homme de cœur: Ce n'est pas moi, Seigneur, qui ay esté » vaincu: C'est vous mesme qui avez livré la victoire aux barba» res, & qui leur avez procuré le secours de Dieu en vous armant » contre lui. Parce que vous lui avez fait la guerre, il s'est mis du » costé des ennemis; & la victoire qui le suit toujours a esté pour » ceux dont il a pris le parti. Et ne vous souvenez vous plus, ajouta» t'il, qui sont ceux que vous avez chassez des eglises, & qui sont » ceux que vous en avez rendu les maistres? 'Les Generaux Arinthée & Victor appuyerent ce discours de Trajan, dit Theodoret; & supplierent l'Empereur de ne pas trouver mauvais qu'on lui dist la verité. 'Ammien témoigne aussi que Victor estoit alors à la Cour: mais il ne parle point d'Arinthée. Thdrt.l.4.c.30.p.703.a. p.703.b. Amm.p.458. c.

p. 457. d. Cet historien dit de Trajan *qu'il avoit de vastes desseins, & peu de cœur. [Neanmoins ces deux qualitez ne conviennent nullement à un homme capable de parler à un Prince, comme nous venons de voir qu'il a fait. Aussi il témoigna bien dans la funeste bataille dont nous allons parler; qu'il ne manquoit nullement de cœur, & qu'il estoit capable de mourir mesme pour sa patrie, & pour un Prince qui ne le meritoit pas] 'Nous avons deux lettres que Saint Basile lui écrit, & qui témoignent beaucoup d'union & de familiarité entre eux. 'Theodoret remarque le soin que prit ce capitaine si Chrétien de pourvoir aux besoins d'un saint solitaire de Cyr nommé Zeumace. 'Il faut neanmoins avoüer que la mort de Para Roy d'Armenie est difficile à excuser, si elle est telle que la raporte Ammien.

*anhelantem altiùs.

Bas. ep. 376. 377. p. 366. 367

Thdrt. l. 4. c. 25. p. 700. b.

Amm. l. 30. p. 415.

Lauf. c. 145. p. 1048. 'Pallade raconte des choses admirables de la pieté de [1]sa fille nommée Candide, [quoiqu'engagée dans le mariage.] 'Elle eut une fille, qu'elle éleva dans la virginité, & elle l'envoya au ciel en cet état. Elle ne songea plus ensuite qu'à y envoyer aprés elle toutes ses richesses, & à se preparer à l'y suivre par une vie pure & tres penitente. Elle mangeoit les jours de feste du poisson, de l'huile, & des herbes. Les autres jours elle se contentoit d'oxycrat & de pain sec: & ne trouvant pas que son corps en fust assez abatu, elle passoit les nuits entieres à moudre elle mesme de la farine, & à faire du pain pour l'oblation [du saint Sacrifice.] Pallade avoit appris d'elle mesme les raisons de sa conduite. 1.

Amm. l. 31. p. 456. 'Valens demeura fort peu à Constantinople, [a]& en partit dés le 11 de juin, [b]menaçant que s'il y revenoit jamais, il se vengeroit des injures que le peuple lui avoit faites, & qu'il le puniroit de s'estre uni avec Procope; qu'il deserteroit la ville, & y feroit passer la charruë.

a Socr. l. 4. c. 38 p. 255. a. b|Idat.

b Socr. l. 4. c. 38 p. 255. b.

Thdrt. l. 4. c. 31. p. 703. c. 'Il y avoit auprés de la ville un solitaire nommé Isaac, [c]dont la vie estoit tres sainte, & qui pour l'amour de Dieu meprisoit toutes sortes de dangers. Lors donc que Valens, au sortir de Constantinople, 'passoit devant sa cellule accompagné de toute sa suite, Isaac s'écria, dit-on, Où allez-vous, Seigneur, vous qui « avez fait la guerre contre Dieu, & qui estes abandonné de son « secours. Car c'est lui qui a soulevé les barbares contre vous « parce que vous avez armé contre lui les langues de beaucoup « de blasphemateurs, & que vous avez chassé des maisons sacrées «

c Soz. l. 6. c. 40. p. 703. a.

Thdrt. p. 703. c.

1. Je ne sçay pourquoi le latin en fait sa femme. Le Paradis d'Heraclide, p. 972. 1, la fait aussi fille de Trajan.

„ ceux qui chantoient ses loüanges. 'Cessez de luy faire la guerre, „ & il fera cesser celle qu'on vous fait. Rendez aux troupeaux „ leurs saints pasteurs, & vous remporterez la victoire sans aucu- „ ne peine. Que si vous donnez la bataille sans l'avoir fait, vous „ apprendrez combien il est *dur de regimber contre l'aiguillon.*'Car d. „ vous perdrez vostre armée, & vous n'en reviendrez pas. Je re- „ viendrai, luy dit Valens tout en colere, & je te ferai mourir „ comme tu le merites pour ta fausse prédiction. Mais le Saint luy „ répondit sans rien craindre: Ouy, faites-moy mourir, si tout „ ce que je vous dis ne se trouve veritable. 'Sozomene ajoute Soz.p.703.b. que Valens commanda qu'on le prist, & qu'on le gardast en prison jusqu'à son retour. Mais la prediction du Saint ne se &c. trouva que trop veritable. 'Theophane, "Zonare, & Cedrene, Thphn.p.56. a|Zon.p.27.a. b d|Cedr.p. 313.314. disent qu'estant en prison à Constantinople, il connut la mort de Valens au moment qu'elle arriva.

'Les Grecs honorent cet Isaac comme un saint Confesseur le Men.30.mai, p.228|3.aug. p.37|Boll. may,t.1.p.732. 30 de may, auquel ils en font leur grand office, & le 3 d'aoust. aLes Moscovites & les Cophtes en marquent aussi la feste le 30 Typi.p.51.4. a Boll.30. may,p.247.a. de may. bNous en avons deux histoires [faites apparemment NOTE 17. l'une sur l'autre, "& qui ne paroissent ni fort anciennes, ni fort authentiques; ce qui n'a pas empesché les Grecs de les suivre.] b p.247.258. 'Elles portent que ce Saint qui estoit d'Orient, c& qui avoit em- p.259.a.&c. brassé la vie solitaire dés sa plus tendre jeunesse, destoit venu c Men.3 aug. p.37. d Boll 30.may. de là à Constantinople par ordre de Dieu sous Valens, equ'il &c. se presenta à luy "trois diverses fois, & qu'il fut non seulement p.250.d|256. d. e p.250.251. &c. emprisonné par son ordre, mais encore battu, foüetté, & jetté dans des épines pour y mourir. 'On ajoute que voulant s'en retourner en Orient dans son ancienne solitude, lorsque p.256.d. Dieu eut rendu la paix à l'Eglise, le General Saturnin l'obli- gea de s'arrester dans une petite cellule qu'il luy fit bastir au- &c. prés de Constantinople, 'ou "sa vertu l'ayant rendu celebre, p.257.a. il y forma un monastere; '& y mourut le 26 may 383. Il fut p.258.d.e. enterré dans une eglise de saint Estienne bastie prés de son mo- nastere par Aurelien l'un des premiers de la Cour de Theodo- V. Arcade note 24. se, "& qui peut estre celuy qui fut Consul en l'an 400, e.f. *V.Theodo-se I. §78. *aprés avoir esté Prefet de Constantinople en 393.] 'Le corps p.247.d. de S. Isaac fut transferé de cette eglise en celle de tous les Saints, sous l'Empereur Leon le sage.

'Avant que de mourir, il établit pour son successeur S.Dalma- p.257.c|Men. 3.aug.p.37. f Canq.de C. l.4.p.155. V.S.Cyril-le d'Alex. ce son disciple, fqui est si celebre "dans l'histoire du Concile d'Ephese, & à cause duquel ce lieu s'appella depuis le monastere

Boll.p.247.b| Men.30.may, p.228|Typi.p. 51.4|Max.C. p.289.2. a Cang.p.155. de Dalmace, ou par corruption des Dalmates : 'd'où vient que S. Isaac mesme est quelquefois appellé Abbé des Dalmates. aOn pretend que ce monastere estoit le plus ancien de tous ceux de Constantinople, & en estoit mesme le chef.

ARTICLE XX.

Valens est défait par les Gots à Andrinople, & brulé.

Idat. b Amm.l.31. p.456.c. c n.p.428. d l.31.p.456. 457. 'VALENS au sortir de Constantinople alla au camp, bqui estoit à Melanthiade maison imperiale cà six ou sept lieuës de Constantinople. dIl envoya d'abord Sebastien avec quelques troupes d'élite contre Fritigerne vers Andrinople. Il y défit quelques Gots écartez de leur corps d'armée, & leur enleva un tres grand butin; ce qui obligea Fritigerne de rassembler tous ses gens disperfez pour piller, & de reculer jusqu'à la Baudr.p.142. 2. e Zos.l.4.p. 749-750. ville de Cabyle, 'dont on ne sçait pas bien la situation. eZosime pretend que Sebastien, avec deux mille hommes seulement, remporta ainsi plusieurs petits avantages, qui estoient neanmoins capables d'abatre entierement les Gots, & de les obliger à se retirer ou à se rendre; & il vouloit que Valens se con- Amm.p.457. d. tentast de les luy laisser combattre en cette maniere. 'Mais Valens vouloit égaler par quelque grande action la gloire que Gratien son neveu venoit de s'acquerir par la bataille de Colmar, où il avoit défait une puissante armée d'Allemans: & les succés de Sebastien qui les faisoit encore plus grands qu'ils n'estoient, luy en donnoient l'esperance. Ainsi il partit de p.458.b|Idat. Melanthiade, '& vint camper prés d'Andrinople. (102. stades ou 140.)

Amm.p.458. a. 'Il avoit alors une tres nombreuse & tres bonne armée, fortifiée par beaucoup de personnes de qualité, & le Comte Trajan b.c. avoit esté rappellé à son emploi. 'Ricomer y arriva encore alors de la part de Gratien, & apporta des lettres de ce Prince qui c.d. promettoit d'arriver bien-tost luy mesme. 'Le General Victor qui avoit beaucoup de prudence, estoit d'avis, aussi-bien que plusieurs autres, qu'on l'attendist: Sebastien au contraire vouloit qu'on donnast promtement bataille; & Valens s'y resolut sur les flateries de quelques uns de ses officiers, qui disoient qu'il ne falloit pas souffrir que Gratien eust part à la victoire d|459.a.b. dont ils s'assuroient. 'On receut cependant une deputation de Fritigerne, dont un Prestre Chrétien estoit chef: c'estoit pour demander à traiter; mais on ne crut pas qu'il y eust lieu de le faire.

'Enfin le 9e jour d'aoust, destiné de Dieu pour punir Valens, commençant à paroistre, ce Prince qui avoit laissé le thresor & les grands officiers dans Andrinople,& le bagage prés de la ville avec des troupes pour le garder, fit marcher son armée contre les Gots. 'Aprés qu'elle eut fait "plus de trois lieuës, & lorsqu'il estoit déja prés de midi, on apperceut le camp des ennemis,[qui devoit estre encore assez loin,]'puisque la bataille se donna à prés de "cinq lieuës d'Andrinople.'Il semble que les Gots estoient du costé de Nicé,[lieu celebre par le formulaire que les Ariens y firent signer en l'an 359 aux deputez du Concile de Rimini, & ensuite à presque tous les Evesques de l'Eglise.] p.459.b|Socr. l.4.c.38.p. 255.b|Idat. octavo. Amm.p.459. c. Idat. 12. milles. Amm.p.458. b.

'Une partie des Gots estoit encore assez éloignée de là avec Alathée & Saphrax. Pour avoir le loisir de les attendre, & pour fatiguer les Romains, qui n'avoient point mangé, on envoya à Valens quelques deputez sous pretexte de parler de paix. Valens ne le refusa pas, mais demanda que quelques uns des plus considerables vinssent pour la traiter. Cela gagna du temps,'& cependant Fritigerne envoya dire comme un avis secret & important; que si on luy vouloit donner quelques personnes de qualité pour ostages, il sauroit bien faire le reste. 'Ricomer s'offrit à cela, & il estoit déja en chemin lorsque Bacure [Prince] d'Iberie,& quelques autres, commencerent le combat.'Alathée & Saphrax estoient venus avec leurs troupes meslées de Gots & d'Alains. Ainsi on ne songea plus qu'à se battre, '& on le fit avec beaucoup de courage de part & d'autre. p.459.460. p.460.a. b. c. d.

'Ammien fait une grande description de la bataille, mais assez confuse. 'Il semble neanmoins qu'on en peut tirer que l'aile gauche des Romains s'estant trop avancée, & se trouvant ainsi separée du corps de l'armée,& de la cavalerie qui la devoit soûtenir, elle fut envelopée par les Gots, & que ce fut particulierement ce qui donna l'avantage à ces barbares. 'S Jerome & Socrate accusent la cavalerie qui abandonna les gens de pied. 'Sozomene dit que Valens combatit trop tost,& ne rangea pas bien ses troupes;[a] & Libanius assure qu'il le fit avec plus de courage que de prudence[b] Quoy qu'il en soit, il est certain que les Romains y furent entierement défairs[c] Ils écrivent eux mesmes qu'assurément les deux tiers de l'armée au moins y avoient esté tuez, & qu'excepté la bataille de Cannes, jamais leur Etat n'avoit souffert une perte si considerable. 'Entre les morts, on remarque particulierement les Generaux 'Trajan & Sebastien, Valerien Connétable, Equice parent de Valens & c.d|461. p.460.d. Hier.chr| Socr.l.4.c.38. p.255. Soz.l.6.c.40. p.703.c. a Lib.vit.p. 58.a. b Zos.l.4.p. 750 c|Vict. epi. c Amm.p.463. c. b.c.

'Intendant de son palais ou Curopalate, comme on a parlé *cura.* depuis, & Potentius fils du General Ursicin si celebre sous Constance.

p.462 c.d| Vict|ep.Hier. chr. [Ce qui rend encore cette journée plus memorable, est la malheureuse fin de Valens,] On convient qu'il y fut blessé d'un coup de fleche, & qu'il y perdit la vie.[a] Mais Ammien raconte deux a Amm.p.462. 463|Hier. chr. differentes opinions sur sa mort, l'une qu'il estoit mort "sur le *&c.* champ mesme de la bataille, de quoy neanmoins il dit qu'on n'avoit aucun témoin; l'autre qu'ayant esté blessé, & n'ayant pas la force de fuir, il avoit esté porté dans une maison de paysan, où les barbares ayant mis le feu, sans savoir qui y estoit, il y fut brûlé avec tous les autres, hormis un jeune homme qui estant sorti par la fenestre, & estant tombé entre les mains des Gots, se sauva depuis, & raconta comment la chose s'estoit Amm.p. 432. passée.'Libanius a suivi la premiere opinion [qui est plus propre à un eloge: Mais Ammien dement nettement] les belles particularitez qu'il y joint. Hier.chr| Ruf.l.2.c.13. p.184.1|Oros. l.7.c.33.p.219. 2.b|Zos.p. 755.751|Socr. l.4.c.38.p. 255.c|Soz.l. 6.c.40.p.703. c|Philg.l.9.c. 17.p.131.132. b Chry.vid.p. 464 c.d|ad. Phili.h.15 p. 144.b. c Thdrt l.4.c. p.704.b. 'La seconde opinion qui est beaucoup mieux fondée, a esté aussi presque generalement embrassée par tous les autres auteurs, par le jeune Victor, par S. Jerome, par Rufin, par Orose, par Zosime, par Socrate qui raporte encore l'autre opinion d'une maniere un peu differente d'Ammien; par Sozomene qui ajoute aux autres de nouvelles circonstances, mais peu probables; par Philostorge.[b] S. Chrysostome dit la mesme chose en deux endroits, & raporte ce qui estoit arrivé à ce Prince comme un des plus rares exemples de la misere & de la vanité des grandeurs humaines,[c] Theodoret le suit, mais il paroist l'avoir mal entendu, en ce qu'il dit, contre la verité que Valens ne se trouva pas à la bataille.

Amm.p.432. 'Ammien remarque que lorsque Valens estoit encore à Antioche, le peuple s'estoit accoutumé à dire par forme d'execration ordinaire, Que Valens puisse estre brulé tout vif. Il pretend qu'on avoit eu divers autres presages de ce malheur, qui marquoient que c'estoit une punition des cruautez exercées au sujet de la conspiration de Theodore, & de l'assassinat du Roy Zos.l.4.p. 748.b.c. Para. 'On peut voir dans Zosime la description d'un spectre qui fut vu, dit-il, par Valens, & par toute la Cour, lorsqu'il sortit de Constantinople pour aller contre les Gots. [Je ne sçai si ce n'est Amm.p.435.b. point] ce que marque Ammien "dans un endroit fort obscur; *Vagula gurgulione &c.* Thphn.p.55. c.d. 'Theophane marque quelques autres prodiges qu'on pretendoit estre arrivez en ce temps-là;[d] & il assure que quelques uns d p.56.a. des officiers de Valens avoüerent aprés sa mort, qu'il avoit

ψηφαι μαντείας. permis "de consulter les devins sur la guerre qu'il faisoit aux Gots. 'Ammien & d'autres remarquent encore que vers le lieu où on croit que Valens mourut, soit dans le champ de bataille, soit dans la maison où il fut brulé, on trova depuis le sepulcre d'un ancien capitaine Macedonien nommé Mimante, conformément à une prediction prétenduë. Amm.p.465.a b|Zon.p.27.d| Cedr.p.314.a.

'Tout le monde tombe d'accord qu'on ne trouva point son corps, non pas mesme un de ses os, & qu'on ne lui rendit point les derniers devoirs de la sepulture.ᵃOrose remarque en sa mort la justice du jugement de Dieu, qui le punit par les mesmes Gots qu'il avoit infectez de son heresie.ᵇ Il s'estoit retiré du combat avec quelques eunuques,ᶜ & selon les Grecs, avec le grand Chambellan, qui estant fort attaché à l'Arianisme, l'avoit toujours extremement animé contre les Catholiques: & il fut aussi le compagnon de son supplice, ayant esté brulé avec lui. 'Il semble que le lieu où cela arriva avoit le nom d'Aquyron, [qui peut signifier un lieu où l'on met de la paille; & que cela ait donné lieu] à quelques Grecs de dire qu'il s'estoit caché dans de la paille; ᵈ ce qui seroit difficile d'accorder avec Ammien. Amm.p.462. 463|Hier.chr| Zol.p.751.a| Eun.c.5.p.89. a Orof.l.7.c.33 p.219.2.d. b Amm.p.362. d. c Men.30.may. p.229. p.229|Soz.l.6. c.40.p.703.2. Zon.p.27.c| Cedr.p.314.a| Hier.chr.n.p. 259.2. d Amm.p.462. d.

ARTICLE XXI.

Diverses qualitez de Valens presque toutes bonnes.

'VALENS avoit prés de 50 ans lorsqu'il mourut; & il avoit regné quinze ans, quatre mois, & quelques jours, quoiqu'on lise autrement dans les auteurs. 'Il estoit borgne, mais on ne s'en appercevoit que de fort prés; & il estoit "assez bien composé dans tout son exterieur. 'Themistius louë sa chasteté; [& Ammien ne dit rien qui y soit contraire.]ᵉ Il n'entendoit point le grec, non pas mesme aprés avoir regné plusieurs années dans l'Orient parmi les Grecs: '& il n'avoit point esté instruit ni dans les belles lettres, ni dans la science militaire. Aussi il ne trouvoit pas aisément de lui mesme les expediens: mais entre les divers avis qu'on ouvroit, il discernoit fort bien le meilleur. 'Il estoit lent & paresseux, n'aimoit pas le travail,ᶠ & souffroit avec peine 'le bruit & l'embaras des affaires, ayant toujours vécu sans en avoir jusqu'à ce qu'il fut Empereur.ᵍ Avec cela il estoit fort timide,'surtout quand il avoit éprouvé le danger,ʰ & il ne pouvoit seulement entendre dire sans trembler, que les Amm.l.31.p. 463.c|n.p.433. &c. Amm.p.464. d. Themi.or.8. p.119.120. e or.6.9.11.p.71 126.b|144.c. Amm.p.464.c. l.30.p.416.b. 31.p.464.b.d. ζητῶν. f Zos.l.4.p. 736.b. g Vict.epi. Amm.p.465.a. h Thdrt.v.P.c. a p.815.b.

barbares eussent fait quelque course sur ses terres. [Cela peut
Amm l.26.27. p 315.316.338.b faire moins admirer]la déference extreme qu'on dit qu'il avoit
a Themi.or.8. pour son frere.[a] On prétend que [non-obstant sa paresse,] il sup-
11.p.119.d|149. b. portoit fort bien la fatigue,[lorsque cela estoit necessaire. Car
b Amm.p.464. b. hors cela][b] il ne pouvoit souffrir le travail.

c p.463 d|Vict. epi. [c] Il estoit constant & fidele dans son amitié. [d] Quelques en-
d Themi.or.11 p.153.c. vieux ayant tasché de décrier une personne qu'il aimoit, il ne
e p.149.c. laissa pas de le considerer autant & plus qu'auparavant.[e] Dans
la campagne de l'an 372, son Lieutenant general estant tombé
malade, Valens estoit toujours auprés de lui; & il disoit qu'on
ne devoit point s'étonner qu'il prist tant de soin d'une person-
ne qu'il regardoit comme extremement utile à l'Etat.

Amm.p.463.d| Vict.epi. Il ne se pressoit ni de donner les charges, ni de les oster. Il
savoit cependant reprimer avec beaucoup de vigueur ceux qui
avoient trop d'ambition; & il prenoit sur tout fort garde que
ses parens ne s'élevassent plus qu'ils ne devoient.

Amm.p.463.d. Il veilloit beaucoup sur la discipline civile & militaire, &
Themi.or.10.p 138.b.8. corrigeoit avec severité les fautes qu'on y commettoit. Themistius le louë d'avoir osté le luxe des armées,& d'y avoir mis
l'abondance des choses necessaires; en sorte que les soldats
n'estoient point réduits à faire la guerre aux paysans durant la
paix. Ils n'en avoient pas non plus la hardiesse, à cause de la ri-
gueur qui s'observoit sur cela: & ils craignoient plus les plain-
or.8.p.115.116. tes d'un laboureur, que le bruit d'une armée d'ennemis. Il ne
or.12.p.155.a.b. vouloit point d'officiers honoraires. Il semble qu'il ait cassé les
gardes etrangeres, dont les autres Princes s'estoient servi, &
qu'ils avoient euës pour les plus fideles ministres de leurs
cruautez.[Mais ce n'est pas à dire qu'il soit demeuré sans autre
garde que l'amitié de ses sujets, comme Themistius semble le
or.8.p.114.b. vouloir, & ne l'oser dire.] Il savoit fort bien l'état de ses finan-
b|116.d. ces, ce qui se recevoit & se depensoit par an, & ne souffroit
point que ceux qui les manioient abusassent de leur pouvoir,ou
s'élevassent au dessus des autres.

Amm.l.30.p. 418,419. Il estoit porté de lui mesme à écouter les procés des parti-
culiers. Mais les ministres qui craignoient qu'un Prince inexo- *rigidus.*
rable comme il estoit, n'apperceust & n'arrestast leurs injusti-
ces,& qui vouloient qu'on dependist d'eux absolument, s'ac-
cordoient tous à lui persuader que c'estoit une fatigue indigne
de sa qualité. Ainsi il renonça tout à fait à cet emploi,& causa
par là beaucoup de maux.

l.29.p.392.a. [Quoiqu'il n'eust point d'estude,] il ne laissoit pas de composer
quelquefois

quelquefois des discours; & il se servoit pour cela d'un avocat nommé Heliodore, 'qu'on croit estre "venu de rien, *& qu'Am- a.p.386.
&c. mien décrit comme un homme detestable. C'est pourquoi il se a l.29.p.391- plaint beaucoup de ce qu'aprés que cet Heliodore fut mort, 393. Valens obligea les personnes de la premiere qualité à assister à ses funerailles.

'Il estoit magnifique & liberal, comme on le voyoit par les l.31.p.464.a.b. edifices qu'il fit faire ou rétablir en diverses villes. 'Themistius Themi.or.11. dit qu'il rebastit, embellit, ou agrandit plusieurs villes, particu- p.150. lierement celles qui avoient esté renversées par des tremblemens, ou par des inondations. Il fit ouvrir des ports sur la mer; fit accommoder les grands chemins; & fit divers autres ouvrages necessaires ou utiles au public. 'Nous avons parlé des thermes p.150.151. &c. qu'il fit faire à Constantinople[& à Antioche,]'& des "chasteaux or.10.p.135-137 qu'il fit bastir sur le Danube. 'Il témoignoit estimer beaucoup or.8.p.107.a. cette parole [de Tite,] Qu'il n'avoit point regné, [& qu'il avoit perdu] le jour auquel il n'avoit fait du bien à personne; & ce qu'a dit un autre ancien, Que c'est aux pestes & aux tremblemens à tuer les hommes, & aux Princes à les sauver.

'Sa liberalité estoit sans excés & sans prodigalité; b parcequ'il Amm.l.31.p. faut qu'un Prince qui donne trop, leve trop, & commette bien 464.a. des injustices. Ainsi il aimoit mieux lever moins, & donner b Themi.or.8. moins, que d'oster le necessaire à beaucoup de personnes, pour p.112.c. en enrichir une seule. 'Lorsque quelqu'un luy demandoit une Amm.p.464. confiscation ou quelque chose semblable, il prenoit fort garde a.b. s'il pouvoit accorder avec justice ce qu'on demandoit, & s'il n'y avoit point de partie qui le contestât: & quand il le pouvoit accorder, il n'en donnoit qu'une partie à celui qui l'avoit demandé, l'obligeant de la partager avec trois ou quatre autres, afin qu'on eust moins d'avidité à demander ces sortes de graces, [qui ne se peuvent souvent accorder sans injustice.]

'Ce qu'on louë le plus en luy, c'est le soin qu'il prit des pro- p.463.464| vinces, pour empescher qu'elles ne fussent ruinées par les im- Vict.epi. posts. 'Il avoit connu estant particulier, avec combien de peines Themi.or.8.p. & de sueurs les gents de la campagne amassent un peu d'argent, 112.113. avec combien d'inhumanité on le leur arrache, & quelles sont les malheureuses adresses des sergents à augmenter beaucoup par de faux frais la somme qu'on doit fournir au Prince. Cela fit qu'estant Empereur, 'il eut un soin particulier d'adoucir la Amm.p.463. rigueur des imposts. Il ne souffroit point qu'on les augmentast 464. jamais; & il accordoit sans beaucoup de peine des rabais ou

Themi.or.10. p.129.c. des remises. 'Il estoit ravi de pouvoir diminuer les charges des paysans: [& nous avons vu qu'en l'an 367, il avoit rabaissé tous Amm.p.464. a. les imposts d'un quart.] 'Quand un Gouverneur estoit convaincu de peculat & de vol, il le punissoit sans misericorde. Aussi on dit que jamais l'Orient ne fut mieux à cet egard que sous ce Cod.Th.11.t. 16.l.11.p.123. Prince, qui regardoit tout l'Empire comme sa maison. 'Nous avons encore une loy du 19 mars 365, qui ordonne au Prefet du Pretoire d'empescher qu'on n'exige quoy que ce soit des sujets hors ce qui avoit esté reglé par le Prince mesme, sur peine de rendre quatre fois autant; ce qu'il ordonne mesme pour les Gouverneurs qui auront seulement souffert & dissimulé ces vexations.



ARTICLE XXII.

Valens avare & cruel; ne persecute que les Catholiques: De sa femme & de ses enfans.

Amm.l.31.p. 464.b.c|Naz. or.20.p.337.d. 'QUOIQUE Valens soulageast beaucoup les peuples, il ne laissoit pas d'estre fort avide d'argent, [quand il en pouvoit avoir par d'autres voyes,] & mesme par les plus cruelles. Amm.l.29.p. 386.b.c. 'Car on pretend que ce fut ce qui fit condanner beaucoup de personnes dans l'affaire de Theodore.

l.26|31.p.331. 464.b.c. a l.26.p.319. 327 b. 'Mais outre son avarice, on assure que naturellement il estoit sauvage, colere, dur, & porté à la cruauté. [a]Dés le commencement de son regne on l'accusa d'estre bien aise de s'enrichir du &c. bien d'autrui; de sorte qu'on ne l'aimoit pas dés ce temps là, l.27.p.341.b. quoiqu'on rejettast ses fautes sur Petrone son beau-pere: '& Ammien assure qu'il parut avoir assez d'equité dans les premie- d|l.29.p.386. b. res années de son regne; 'mais que les flateries de ceux qui l'approchoient, & qui n'avoient pas moins d'avarice que luy, le corrompirent ensuite, & luy firent faire des fautes dont l'Etat l.26.31.p.331. 464.c. b l.29.p.386.c. se ressentit long-temps depuis. 'Il estoit surtout implacable à l'égard de ceux qu'on accusoit de crimes de leze majesté. [b]Il recevoit tout ce qui se disoit avec la facilité d'un particulier, & le punissoit avec l'autorité d'un Prince, sans se donner le loisir d'examiner si les raports qu'on luy faisoit estoient veritables & certains, comme s'il eust esté indigne d'un Empereur de se rabaisser à cet examen. Lors mesme qu'il reconnoissoit que sa colere avoit esté injuste, la honte de s'estre mis en colere le rendoit encore plus implacable. [De sorte que nous ne voyons

pas comment le jeune Victor a pu dire que sa colere estoit innocente, & ne faisoit tort à personne.

'Il avoit encore un defaut tout à fait insupportable; c'est qu'il couvroit sa cruauté & son injustice sous le voile mesme & les apparences de la justice. Car il ne vouloit condanner personne que dans les formes; & il donnoit toujours des juges aux accusez, & mesme des juges capables & éclairez. Mais il ne pouvoit souffrir qu'ils suivissent d'autres loix que sa volonté. [Ainsi ces formalitez ne servoient qu'à augmenter la douleur des innocens, qui passoient pour coupables dans l'esprit des ignorans; & à faire condanner les juges par ceux qui avoient un peu de lumiere, mais encore plus par la severité inflexible du souverain Juge. l.26.41.p.331.a| 464.c. &c.

'Il ne faut pas s'étonner aprés cela des violences que Valens a faites contre l'Eglise en faveur des Ariens. Mais ce qui les rendoit plus odieuses,] 'c'est qu'en mesme temps qu'il persecutoit les Catholiques avec les dernieres rigueurs, il donnoit toute sorte de liberté aux payens, aux Juifs, & à tous les heretiques. Il permettoit aux payens d'exercer toutes leurs ceremonies, & de renouveller les impietez que Jovien avoit abolies. On vit durant tout son regne le feu allumé sur les autels des demons: On leur vit offrir des sacrifices, & faire des festins dans les places publiques. On vit celebrer les festes de Jupiter & les orgies ou fureurs de Bacchus ou Cerés, non dans l'obscurité de leurs tenebres, mais à la lumiere publique. On vit les baccantes courir avec impudence au milieu des places publiques dans Antioche, dechirer les chiens, & faire toutes les autres folies que pouvoit inspirer l'esprit qui les animoit. Les Catholiques seuls estoient exclus de cette liberté generale qu'il accordoit à tous les ennemis de Dieu. Thdrt.l.4.c.21 p.696.a.b|5.c. 20.p.733.a.b.

'Il peut seulement avoir défendu les sacrifices nocturnes & la magie, si on veut luy attribuer la loy du 9 de septembre 364. 'Il défendit encore & d'enseigner & d'apprendre la magie dans une loy du 12 decembre 370. 'Et Libanius nous assure qu'à cause de quelque accident qui estoit arrivé, (je ne sçay s'il veut marquer l'affaire de Theodore,) il défendit enfin d'immoler des victimes: mais non pas d'offrir de l'encens; [& peut-estre mesme ne se mit-il pas beaucoup en peine de faire executer la défense qu'il avoit faite de sacrifier.] 'On raporte encore à Valens d'autres endroits de Libanius qui sont fort obscurs. Cod.Th.9.t. 16.l.7.p.126. l 8.p.127. Lib.de templ. p.10. p.25.29|not.

'Aprés la mort de Valens, Dominique sa veuve tira de l'argent Socr.l.5.c.1 p. 260.2|Soz.l.7. c.1.p.704.c.

du tresor public, pour animer ceux de Constantinople à repousser les Gots qui s'estoient approchez jusques aux portes de la ville. [On ne trouve point ce qu'elle devint depuis, si on ne luy veut raporter, "comme il y a tout sujet de le faire, ce que dit V.S.Chrysostome 11.
Chry.vid.p. 463.b.c. S. Chrysostome vers l'an 387,]'que la veuve d'un Empereur encore vivante, aprés avoir esté envoyée en exil par un [autre] Prince, avoit obtenu avec peine par l'intercession de beaucoup
in Phili.h.15. p.144.b. de personnes, d'estre rappellée. 'Il semble qu'elle vivoit encore lorsque ce Saint expliquoit l'epistre aux Philippiens. [Tout ce
Socr.l.4.c.9.p. 218.b|Soz.l.6. c.9.p.649.c. que nous trouvons aussi de]'ses deux filles Carose & Anastasie, c'est que Valens leur donna Martien Prestre Novatien pour
Zos.l.5.p.786. c. apprendre les lettres, '& que "Procope celebre à la fin du regne de Theodose, 'avoit epousé l'une des deux. [Mais je ne sçay V.S.Greg. de Naz.§ 110. 1.
Byz.fam p.60. pas comment] 'on a pu croire que ce Procope gendre de Valens,
Socr.p.218.b| estoit celui qui s'estoit revolté contre Valens mesme. 'Socrate
Soz.p.649.c| Chr.Al.p.698. Idat.an.375. & d'autres écrivent que Valens bastit à cause d'elles à Constantinople des bains qui porterent leur nom; '& cela est vray de
Amm.l.26.p. 320 c|n.p.321. ceux de Carose. 'Mais pour les thermes d'Anastasie, ils estoient plus anciens, & avoient tiré leur nom d'une sœur de Constantin. [Pour Valentinien Galate son fils, nous avons vu sa naissance, son Consulat, & sa mort.]

ARTICLE XXII.

'Ammien Marcellin.

[SAINT Jerome finit sa chronique à la mort de Valens. Ammien Marcellin y termine aussi son histoire, ou au
Amm.l.31.p. 469.c. moins il n'y ajoute que ce qui la suivit immediatement.] 'Cet
a l.19.p.144.2. historien estoit Grec de nation, ᵃd'une 'famille considerable *ingenuus*.
b pr.p.7.8. ᵇdans la ville d'Antioche: ᶜIl suivit long-temps la profession des
c l.31.p.469.c. d pr.p.7.8. armes, ᵈ& il servit toujours sous le Comte Ursicin du temps de Constance, depuis l'an 350 ou environ, jusques en 359, partie
l.15.p.42.d. dans la Mesopotamie, partie dans les Gaules. 'Il avoit alors la
pr.p.2. l.29.p.387.a| 391.b. qualité de Domestique, 'qui estoit considerable en ce temps là. Il fut au voyage de Perse avec Julien. 'On voit qu'il estoit à An-
e l.31.p.469.c. pr.p.4.7. tioche dans le temps de la conspiration de Theodore. ᵉIl quitta ensuite la milice, '& se retira à Rome, où il écrivit son histoire, comme on le juge par son histoire mesme, & comme on l'ap-

1 Οὐαλεντος κηδεστής, qui en cet endroit ne peut pas signifier *beau-pere*. S. Chrysostome le prend aussi pour *gendre*, *in ep. ad Rom. h.* 30.p.386.c.

prend par une lettre que Libanius lui écrivit d'Antioche dans le temps qu'il la composoit. 'Libanius y parle de la mort de son fils,[dont il ne dit rien dans sa vie propre écrite sur la fin du regne de Theodose; par où l'on voit qu'Ammien n'écrivit qu'en ce temps là.] 'Et il est certain que son 26.e livre n'est écrit au plutost qu'en l'an 390. Le 22.e l'estoit dés l'année de devant. p.6. p.8.

'Cette histoire,[divisée en 31 livre,]comprenoit depuis Nerva, [c'est à dire depuis la fin de Suetone] jusqu'à la mort de Valens. [Mais nous n'en avons aujourd'hui que les 18 derniers livres, qui commencent à la fin de 353, immediatement aprés la mort de Magnence.] 'Quoiqu'il fust Grec, il l'écrivit en latin,[a] mais en un latin qui sent beaucoup son grec & son soldat. Ce defaut est recompensé, dit Vossius, par les autres qualitez de l'auteur, qui est grave, serieux' prudent, tres sincere, & tres amateur de la verité. 'On voit bien qu'il est zelé pour les idoles, [& pour ceux qui les adoroient,] particulierement pour Julien l'apostat dont il fait son heros; [& au contraire il paroist fort ennemi de Constance.] Cependant il ne laisse pas de parler avec quelque equité des uns & des autres. l.31.p.469.c. c. a Voss.h.lat.l.2.c.9.p.201. Amm.pr.p.10| ad.p.12.13. Amm.pr.p.10.

'Il a d'autres defauts dans son histoire.[b] Il ennuie par d'assez frequentes digressions sur les cometes & "d'autres choses qu'on ne demande point à un historien; ce qui marque une basse affectation de faire paroistre sa science.[Il est quelquefois assez confus dans son ordre; & il ne nous donne pas toujours toutes les lumieres qu'on voudroit avoir sur les faits qu'il touche:] 'Il en omet quelques uns qui donnent lieu de croire qu'il nous manque divers endroits de son ouvrage. 'Mais avec cela, c'est indubitablement un auteur utile, & mesme necessaire pour savoir l'histoire de ce temps là; & nous avons sujet de regreter la perte de ses treize premiers livres. On peut voir encore diverses choses sur cet auteur dans les prolegomenes de la derniere edition que M.r Valois en a fait faire à Paris. p.9. b p.9|ad.p.14.15. "&c. ad.p.15-17. pr.p.9.10.

'Godefroy croit qu'Ammien peut estre un Marcellin à qui Valentinien II [ou Gratien] adresse une loy en 383, comme à un homme qui estoit dans les premieres dignitez audessus de tous les juges ordinaires. 'Nous trouvons aussi dans la mesme année un Ammien Intendant du domaine. 'Mais Godefroy ne croit point que ce soit le mesme. 'Il croit que l'Intendant du domaine peut estre cet Ammien qui mourut en 384 lorsqu'on luy vouloit faire son procés,[plusieurs années avant qu'Ammien Marcellin eust achevé son histoire.] 'On trouve quelques epi- Cod.Th.t.5.p.215. t.4.p.259. p.259|t.3.p.216 t.4.p.260.2.l. Sym.l.10.ep.49.p.443. Amm.ad.p.17.

grammes greques d'un Ammien; mais on n'a point de preuve
Voff.h.gr.l.2. c.18.p.253. que ce soit de l'historien; [non plus que]'quelques ouvrages grecs d'un Marcellin sur la rhetorique, & une histoire greque
p.253|Suid.μ. p.95.96. dont il nous reste une dissertation sur Thucidide. 'Pour Marcellin Prince de Dalmacie, & ami du philosophe Saluste,[il est celebre dans l'histoire aprés le milieu du V. siecle.]



ARTICLE XXIV.

De l'historien Eutrope.

Eutr.p.590. p.558. EUTROPE a écrit son abregé de l'histoire Romaine sous Valentinien & Valens,'mais par ordre du dernier à qui il l'adresse.Il donne à ce Prince le titre de Gothique;[ce qui mar-
Eus.n.p.270.1 b. que que c'estoit aprés l'an 369.]'M.r Vallois l'appelle un auteur
a Eutr.p.557.f. tres assuré & tres elegant.a Neanmoins Vinet qui en a donné une edition en 1553, croit qu'à en juger par son style il estoit
Voff.h.lat.l.2. c.8.p.198.a. plutost Grec que Romain. 'Vossius "ne trouve point aussi qu'il ait beaucoup d'elegance dans son style, ni rien au dessus de son siecle, quoique pour les choses ce soit un abregé "bien fait de toute l'histoire Romaine[S. Jerome le copie souvent dans sa chronique :] & il est cité par divers auteurs latins.On voit aussi qu'il a esté fort estimé des Grecs, puisqu'on en trouve deux traductions faites en cette langue par Pæanius & par Capiton. *parùm continuus.* *satis commodum.*
Suid.κ.p.1370. b. 'Le dernier qui estoit de Lycie, a non seulement traduit en grec l'abregé de Tite-Live par Eutrope, (c'est ainsi qu'en parle Suidas,) mais a fait encore une histoire de l'Isaurie en huit li-
Voff.h.gr.l.3. p.339. vres, & a aussi écrit sur la Lycie & la Pamphylie.'On ne sçait point quand il a vécu,sinon que ç'a esté aprés Eutrope,& avant Justinien; puisqu'il est cité d'Estienne le geographe par Her-
Eutr.gr.p.63. molaüs. 'Nous avons encore la traduction de Pæanius donnée par Sylburge en 1590, à Francfort, dans le corps de l'histoire
p.62. Auguste. 'Sylburge croit que ce Pæanius est aussi ancien qu'Eutrope mesme. Mais il avoüe que sa traduction n'est nullement fidele. Il ajoute, retranche & change diverses choses; & s'eloigne souvent de la verité de l'histoire, aussi-bien que du sens de son auteur.

Suid.ε.p.1099 a. 'Pour ce qui regarde la personne d'Eutrope, Suidas qui dit qu'il avoit encore écrit d'autres ouvrages, l'appelle un sophiste Italien,[ce qui ne s'accorde pas avec ceux qui pretendent tirer
Voff.h.lat p. 197. de son style qu'il estoit Grec.]'Ceux aussi qui l'ont fait Chrétien,

n'en ont point eu assurément de fondement. On prétend tirer tout le contraire de ce qu'il dit sur Jovien [Je n'y voy qu'une expression qui le puisse marquer, peut-estre mesme assez foiblement, & il la repete en bien d'autres endroits. Mais il semble qu'un Chrétien n'auroit pu manquer de marquer sa religion en parlant de Diocletien & de Constantin.] S'il en faut croire Codin, il vit la fondation de Constantinople, & en a mesme laissé quelque écrit. [Je croy qu'il estoit encore bien jeune en ce temps là.] Il est certain qu'il fut à la guerre de Perse. On luy donne à la teste de son ouvrage le titre de Clarissime, [qui estoit celui des Senateurs: & c'est tout ce qu'on peut dire d'assuré de luy.]

inter divos relatus est.

Eutr.p.589.c.
p.555.

Mr Valois croit neanmoins que c'est luy qu'on trouve avoir esté neveu & disciple du sophiste Acace; & dont parle Libanius lorsqu'il estoit prest d'entrer dans les charges; qui fut en effet Proconsul d'Asie en 373, accusé comme complice de la conspiration de Theodore, & absous; que Feste son successeur vouloit faire trouver coupable; à qui S. Gregoire de Nazianze écrit ses lettres 137 & 138, & qu'il appelle le grand Eutrope; qui fut enfin Prefet du pretoire en 380 & 381. Godefroy croit que cet Eutrope Prefet d'Orient est celui qui fut Consul en 387; mais il ne dit point que ce soit l'historien, quoiqu'il cite l'endroit où Mr Valois le dit. Et puisque le sophiste Acace estoit de Cesarée en Palestine, [il n'y a guere sujet de croire qu'Eutrope son neveu fust Italien.] Il y a encore moins d'apparence à dire, comme beaucoup de modernes ont fait, que l'historien est le Prestre Eutrope dont parle Gennade, & qui doit avoir esté posterieur à S. Augustin. Vossius dit qu'il le faut distinguer aussi d'un Eutrope grammairien cité par Priscien: mais il ne sçait si ce n'est point un medecin de mesme nom dont parle Marcel l'empirique sous Theodose I.

Amm.l.29.n.f.
p.554.555.
Cod.Th.t.6.p.359.2.
Eun.c.15.p.135
Voss.h.lat.p.197.
p.198.

S Jerome met sous Valentinien, [& avant l'an 376,] la mort d'Aqulius ou Acilius Severus Espagnol, qui avoit écrit une histoire de sa vie en prose & en vers, sous le titre de Catastrophe ou Tentation. Il estoit descendu d'un autre Severe à qui Lactance avoit adressé deux livres de ses lettres. S Jerome le met entre les auteurs ecclesiastiques. [Mais il ne nous reste aujourd'hui aucune autre connoissance ni de sa personne, ni de son ouvrage.]

p.199 Hier.v.ill.c.111.
πεῖραν.

L'EMPEREUR GRATIEN.

ARTICLE PREMIER.

Eloge de Gratien : Il refuse l'habit de souverain pontife des idoles.

Vict.epi. Chr.Al.p.682.



RATIEN naquit à Sirmich [le 18 d'avril 359, selon Idace,]'ou le 23 du mois suivant selon la chronique d'Alexandrie, [prés de cinq ans avant que Valentinien I. son pere fut fait Empereur en 364.'Ainsi il n'avoit guere que huit ans, "lorsqu'il receut le mesme titre le 24 aoust 367: & il n'en avoit que 16 & demi lorsque son pere mourut "en 375 le 17 de novembre. On peut dire qu'il ne commença qu'alors à regner, & qu'ainsi il n'a pas regné huit ans,]'estant mort dés l'an 383, le 25[e] jour d'aoust.[Cependant dans un regne si court, & en un âge si peu avancé, on peut dire qu'il a acquis une reputation qui ne le met guere audessous des plus grands Princes.] V.Valentinien I.§16. Ib.§31. Marc.chr.

Amm.l.27.p. 344.b.c. a p 343.b.c. b Vict.epi.p. 546.c|Aus. cons.p 403. c Amb.fid.pr. p.109. d Aus.conf.p. 403.&c. Themi.or.9.p. 125.c.

'Il estoit fort bien fait de corps & de visage,& avoit un excellent naturel,[a] qui dés ses premieres années 'donnoit de grandes &c. esperances à son pere.[b] Il fut bien instruit dans "les belles let- &c. tres, pour lesquelles il avoit du genie,[& cela paroist assez dans [c] une lettre que nous avons de luy, où l'on voit neanmoins encore plus de pieté que d'esprit.][d] Il apprit les humanitez du poëte Ausone,qu'il recompensa en l'elevant luy & ses proches aux premieres charges de l'Empire.'On assure que depuis mesme qu'il fut Auguste, il avoit un respect extraordinaire, toute la soumission, & mesme toute la crainte d'un simple particulier pour celui qui l'instruisoit ; & cette crainte, dit un des plus savans hommes de son temps, estoit pour former en luy une fermeté & un courage intrepide.'Il n'estoit nullement sujet au sommeil, ni au vin,ni à aucune debauche,[e] mais belliqueux, vigoureux,adroit dans les exercices militaires,prompt & vigilant dans la guerre,[à laquelle son pere l'accoutuma de bonne heure,][f] en le menant avec luy dans ses expeditions dés l'an 368.

Vict.epi.p. 546.c. e Amm.l.31.p. 455|Ruf.l.2.c. 13.p.184.| Themi.or.15. p.187.d|.Aus. p.401. f Amm.l.27.p. 350.b.

Avec

[a]Avec cela il estoit plein de bonté, de moderation, de douceur, & de modestie. [b]Il mettoit sa joie à faire du bien, & à pardonner. l.30.31.p.434. 455.c. a Ruf.p.184.2. b Amb div.3.p 124.||Auf.p. 405.

[c]Dans l'eloge qu'Ausone fit de luy en 379, il loue sa frugalité dans le boire & dans le manger, sa chasteté toute entiere, [d]son exterieur modeste & parfaitement reglé, [e]la maniere sage & eloquente dont il parloit dans le Conseil. [f]Mais il s'étend principalement sur sa liberalité & sur sa bonté; [g]Il prevenoit mesme ses amis dans les civilitez ordinaires. [h]Non seulement il recevoit avec affabilité ceux qui s'adressoient à luy, mais il les exhortoit à luy parler avec une liberté entiere. [i]Il visitoit dans leurs maladies non seulement les personnes de consideration, mais mesme les simples soldats, leur rendoit "toutes sortes de bons offices, & prenoit soin que rien ne leur manquast. c Auf.p.402. d p.401. e p.403. f p.376.390. 405.409. g p.402. h p.405. p.408.409. &c.

[Enfin, selon le sentiment d'un auteur qui n'est nullement suspect de loüer les Chrétiens avec excés,] il estoit pour egaler les plus excellens Princes de l'antiquité, s'il eust vécu plus long-temps, & s'il n'eust eu auprés de luy des personnes dont la mauvaise conduite fit tort à ses bonnes qualitez, qui n'estoient pas encore assez mures & assez stables. Car ayant de l'inclination pour les divertissemens, [comme cela estoit tres naturel à son âge,] & n'estant point retenu par ceux qui l'approchoient, il n'avoit point de plus grand plaisir que de s'exercer jour & nuit à tirer, & à tuer des bestes dans un parc; ce qui luy faisoit negliger les affaires de l'Etat en un temps qui demandoit un Prince tres laborieux & tres vigilant. C'est pour ce sujet qu'Ammien le compare à Commode, quoiqu'il n'eust rien de la cruauté de ce monstre. Rufin entre les loüanges qu'il luy donne, avoüe que sa jeunesse le rendoit un peu trop enjoüé; il ajoute que sa bonté excessive [qui l'empeschoit de rien refuser,] n'estoit pas utile à la republique. [Mais il est visible que ces defauts se fussent bien-tost corrigez avec l'âge: Et on les a peut-estre mesme exagerez audelà de la verité.] Car ses ennemis epandirent aprés sa mort diverses calomnies contre sa memoire, jusqu'à attaquer sa pudicité, quoique S. Ambroise nous assure [aussi-bien qu'Ausone,] qu'il estoit entierement pur & de cœur & de corps, n'ayant jamais connu d'autre femme que celle à laquelle il estoit uni par le lien du mariage, savoir Constancie fille de Constance & petite-fille du grand Constantin, "qu'il peut avoir epousée à la fin de 374: [& c'est sans doute pour cela] qu'il appelloit Constance son pere. Amm.l.27.p. 344.c. l.31.p.455.d|| Vict.epi. Ruf.p.184.1.2. Amb.pf.61.p. 847.848. div.2.p.115. Amm.l.29.p. 409.c. V. Valentinien I § 30. Auf.p.396.

[Si ses officiers luy firent tort en le laissant occuper aux divertissemens plutost qu'aux affaires serieuses, il luy en firent
Sulp.l.2.p.174. encore beaucoup par leur avarice,] 'n'y ayant rien qu'on n'obtinst de leur autorité pour de l'argent : ce qui fit une grande
Vict.epi|Zos.l. plaie à l'Eglise dans l'affaire des Priscillianistes. 'On le blasme
4.p.760.a. encore d'avoir negligé la milice Romaine, pour se fier aux Alains qu'il avoit à sa solde: Ce qui ayant aliené l'esprit des soldats, fut cause enfin de sa ruine. Zosime attribuë encore cette faute aux mauvais conseils de ceux qui estoient auprés de luy.

[Il donna une preuve d'une moderation & d'une sagesse extraordinaire, en choisissant Theodose pour l'elever à l'Empi-
Thdrt.l.5.c.12. re;] 'Theodoret luy rend ce témoignage d'avoir remporté de
p.722. grandes victoires sur les ennemis, & d'avoir gouverné ses peuples avec beaucoup de "sagesse & de justice. [Mais ce que l'on a *σωφρόνως.*
Ruf.p.184.1. principalement relevé en luy, a esté sa pieté & sa religion:] 'Car il a surpassé en cela presque tous les Princes ses predecesseurs.
Amb.fid.pr.p. 'Il y avoit esté élevé dés l'enfance. [a]Ausone le louë de ce qu'il
114. ne passoit aucun jour sans adorer Dieu, aprés s'estre lavé les
a Aus.p.401. mains, [b]comme c'estoit alors une pratique assez generale; [c]mais
b Chry.t.5.b. ayant soin en mesme temps que son esprit fust pur, ses pensées
26.p.331.b. "chastes, & sa conscience sans tache. *sincera.*
c Aus.p.401.

[Comme S. Ambroise estoit alors un des plus illustres orne-
Amb.fid.p.114 mens du Christianisme,] 'il s'adressoit à luy pour estre encore
p.109. plus pleinement instruit des choses de la foy. 'Il aimoit à estre avec luy; & lorsqu'il ne pouvoit y estre de corps, il y estoit en
p.109. esprit, & se le rendoit present par son souvenir 'Nous avons une
p.112. lettre tres pleine de pieté & d'humilité, 'qu'il luy écrivit de sa
p.110. main; '& c'est en répondant à cette lettre, que S. Ambroise luy
p.110. donne le titre de tres Chrétien. 'S. Ambroise répondoit de son
p.112. costé à l'amour que Gratien luy portoit, '& rien ne le consoloit davantage que la foy, que l'honneur, & que la gloire de ce Prince.

[Nous pourrons remarquer dans la suite les loix que Gratien fit en faveur de la foy Catholique: mais il ne faut pas differer
Zos.l.4.p.762. ce que dit Zosime;] 'Que tous les autres Empereurs Chrétiens,
d. & Valentinien mesme [qui estoit battizé,] n'ayant pas fait difficulté de recevoir l'habit de souverain pontife du paganisme ; lorsque les pontifes l'apporterent aussi à Gratien pour le prendre selon la coutume, il le refusa en disant qu'il n'estoit pas permis à un Chrétien de porter cet habit. [Nous croyons avoir montré "en un autre endroit, que ni Constantin depuis sa con- V.Constantin§28|n.34

version, ni aucun autre Empereur Chrétien n'a apparemment jamais pris ni la robe, ni mesme le titre de grand Pontife, quoique les payens leur en donnassent le titre,] 'comme ils l'ont donné à Gratien mesme. [Mais cette narration de Zosime, "toute incertaine qu'elle est, ne laisse pas de nous faire voir l'idée que Gratien avoit donnée de son zele tout particulier pour la religion Chrétienne.] Bar.312.§96| Grut.160.4. NOTE I.



ARTICLE II.

Valentinien II. est elevé à l'Empire : Gratien son frere y consent : Tremblement : Theodule.

L'AN DE JESUS CHRIST 375., DE GRATIEN 1. INDICTION III.

'*Post Consulatum Gratiani III, & Equitii.* Idat.&c.

V. Valentinien § 31. GRATIEN estoit à Treves lorsque "Valentinien son pere mourut subitement [à Bregetion dans l'Illyrie le 17 novembre 375.]'Cet accident imprevu fit craindre quelque soulevement dans les troupes, & surtout parmi celles des Gaules que Valentinien avoit menées avec luy en Illyrie,'& qui estoient alors allé faire le ravage audelà du Danube dans le pays des Quades, sous le commandement de Merobaud & du Comte Sebastien. 'Avant donc que le bruit de la mort du Prince se fust repandu, Merobaud eloigna Sebastien sous quelque pretexte, parcequ'il estoit aimé des soldats, dit Ammien, ce qui le mettoit en état de causer du trouble ; & se rendit en mesme temps au camp [de Bregetion] Amm.l.30.p.433.c. b.c. p.425.b. p.433.c.d.

'Là les principaux officiers crurent que le meilleur pour le bien public, estoit de declarer promptement Empereur le jeune Valentinien, second fils de celui qui venoit de mourir, '& qui n'avoit alors que quatre ou cinq ans. Ils l'envoyerent donc querir en diligence à "40 lieuës de là, où il estoit avec Justine sa mere, belle-mere de Gratien ; & dés qu'il fut arrivé, ils le proclamerent Auguste, six jours aprés la mort de son pere, 'c'est à dire le [1]22 de novembre. 'Ils jugerent que cela estoit necessaire pour prevenir ou quelque attaque des Quades, 'avec qui on ne faisoit que de conclure une treve, 'ou le soulevement des soldats Romains. Car ils n'eussent pu estre retenus par le respect ni de Gratien, [qui selon ce que nous avons dit, ne pouvoit avoir que 17 ans,]& qui estoit bien loin de là dans les Gaules, 'ni de d. d|434|Vict. epi|Zos.l.4.p.746.b.c|Socr.l.4.c.31.p.249. a.b. Idat. Zos.p.746.c. Amm.p.426.d. p.433.b.c. Zos.p.746.b. cent milles 1.

1. La chronique d'Alexandrie dit le 27, p. 704.

Valens son oncle, qui estoit encore plus loin à l'extremité de l'Orient.

Amm.p.434.a. 'Ils ne doutoient pas que Gratien ne trouvast mauvais qu'ils eussent fait de leur autorité une action de cette importance; mais ils esperoient que ce Prince qui estoit fort bon, & "fort éclairé, se satisferoit des raisons qui les avoient obligez d'en user ainsi. Et en effet Gratien leur osta bien-tost tout sujet de crainte, 'tant "en associant son frere, que par l'amour & le soin qu'il eut toujours pour luy, moins comme pour un frere, que comme pour un fils; 'quoiqu'il eust témoigné d'abord estre fasché que de simples particuliers eussent entrepris de le declarer Auguste, sans attendre qu'il le fit luy mesme. Valens qui en avoit le mesme ressentiment, ne laissa pas aussi de l'approuver dans la suite. — *peritus.* — a|Auf.conf. p.377. — NOTE 2. — Socr.l.4.c.31. p.249.b.

b|Idat. Vict.epi|Zos. p.746.b. 'Ce fut à Acinque [dans la Pannonie] que Valentinien fut declaré Empereur. 'Le jeune Victor & Zosime attribuent son election à Equice & à Merobaud, dont le dernier estoit son parent selon Victor; [quoique son nom donne lieu de croire qu'il estoit plutost François que Romain: mais il pouvoit avoir epousé quelque Romaine parente de Justine.]'Rufin semble dire que Probe fut ou l'auteur, ou l'executer fidele de cette resolution. — Ruf.l.2.c.12. p.184.

Eun.leg.p.19.c. 'L'Empire fut dés lors partagé entre les deux freres, selon Eunape & Zosime: 'On donna au jeune Valentinien, l'Italie, l'Illyrie, & l'Afrique; & Gratien eut pour luy les Gaules, l'Espagne, & l'Angleterre. 'Zosime attribuë ce partage, non à Gratien, qui estoit encore trop jeune à ce qu'il pretend, [quoiqu'il eust prés de 17 ans,] mais aux Grands de sa Cour. 'Eunape dit qu'on n'en consulta point Valens, '& que cela mit quelque jalousie & quelque mauvaise intelligence entre luy & ses neveux. 'Ammien marque cette jalousie; mais n'accuse en cela que Valens, qui portoit envie aux grandes qualitez & au bonheur de Gratien. 'Quelques uns croient que l'occident demeura d'abord tout entier à Gratien, & qu'il ne le partagea avec Valentinien son frere qu'en 379, plusieurs mois aprés la mort de Valens. [Et cela n'est pas sans fondement. Car la disposition que Gratien fit de l'Illyrie, dont il ceda une partie à Theodose l'an 379, donne grand sujet de croire qu'il n'avoit fait jusqu'alors aucun partage avec son frere. 'Il y a mesme assez sujet de croire qu'il n'en a point fait dutout. Mais ce qui nous paroist plus assuré,] 'c'est que tant qu'il vécut, il gouverna seul tout l'Occident, [Valentinien n'estant pas encore en âge d'agir. — Zos.l.4.p.746. d. — c.d. — Eun.leg.p.19.c. — c|Zos.p.751.b. — Amm.l.31.p. 451. — Cod Th.chr. p.95 2|100. — NOTE 3. — Them.o.p. 472.

a. L'année estoit trop avancée lorsque Gratien apprit la mort de son pere, pour croire qu'il ait songé à autre chose qu'à l'établissement de son frere, & à témoigner sa pieté envers sa mere, nommée Severe par les meilleurs auteurs: Valentinien I. "l'avoit repudiée;] mais Gratien la rappella auprés de luy,[a] & se servit utilement de son conseil. *V. Valentinien I § 16.* Chr.Al.p.704. a Amm.l.28.p.366.a.

b Vers le temps de la mort de Valentinien, il y eut de grands tremblemens de terre dans la Candie & dans toute la Grece, où plusieurs villes furent renversées, hormis dans l'Attique. [Je ne sçay si ce fut dans ces tremblemens qu'arriva] ce que S. Jerome marque sur cette année, Qu'un miserable Prestre nommé Theodule, ayant eu la hardiesse d'offrir à Dieu des sacrifices malgré la fureur & le crime que sa conscience luy reprochoit, "fut écrasé au milieu des prieres [du sacrifice.] *b Zos.l.4.p.745.d.* Hier.chr. *elisitur.*



ARTICLE III.

Punition de Maximin & de quelques autres: Mort du Comte Theodose.

L'AN DE JESUS CHRIST 376, DE GRATIEN 1, 2. INDICTION IV.

Valens V, & Valentinianus junior Augg. Consuls. Idat.&c|Grut.p.1087.4|Socr.l.4 c.35.p.253.a.

V.Valens § 16.

c MAXIMIN [si celebre sous Valentinien I. par ses cruautez,] estoit encore Prefet [des Gaules] le 16 avril de cette année;[d] mais Antoine tenoit sa place dés le 23 du mois suivant. [Nous avons vu "ailleurs quel estoit ce Maximin, & comment d'une naissance tres basse il s'estoit élevé aux premieres charges de l'Empire.] Aprés la mort de Valentinien qui l'avoit élevé, son orgueil croissant toujours, devint enfin insupportable; ce qui obligea Gratien à le faire punir du dernier supplice; & cela se fit apparemment dés cette année mesme, "peu aprés qu'il eut esté dépouillé de la prefecture. La justice divine punit encore par le ministere de Gratien, ceux qui avoient esté les imitateurs ou les ministres de ses cruautez. Car Simplice [qui avoit esté Vicaire de Rome au commencement de 374,] eut la teste tranchée en Illyrie, & Doryphorien [son successeur] ayant esté condanné à mort, & resserré dans la prison Tullienne [à Rome, peut-estre parcequ'il avoit appellé à l'Empereur,] Gratien le fit amener dans les Gaules d'où il estoit, & le fit mourir par des supplices tres rigoureux. Ammien dit que Gratien fit cela par le conseil de sa mere. *c Cod.Th.chr.p.95. d p.96. V.Valentinien I § 24.* Amm.l.28.p.366.c. n.p.357. NOTE 4. p.366.a.

On croit que ce fut pour reparer en quelque sorte le tort que Cod.Th.chr.p.96.1.

ces trois officiers avoient fait au Senat en faisant mourir plusieurs de ses membres, que Gratien luy adressa cette année une declaration dont on a fait diverses loix dans les Codes, pour regler la maniere dont les Senateurs devoient estre jugez à l'avenir,[& pour leur accorder d'autres graces.] 'Elle fut luë dans le Senat le 11 fevrier,"ou[plutost le 11 ou] le 13 d'aoust.'& comme elle est fort favorable au Senat, il y a tout sujet de croire que c'est celle dont Symmaque parle dans une lettre, où il remercie Gratien de l'avoir choisi pour lire dans le Senat un discours qu'il adressoit à ce corps, par lequel il remedioit aux maux de l'Etat, & delivroit les Senateurs de la mort dont la tyrannie de Maximin les avoit tous menacez.

p.95.96. Amm.n.p.357. V. la note 4. Sym.l.10.ep.2. p.390.391.

[S. Jerome a sans doute voulu marquer ces executions,]'lorsqu'il dit sur cette année, qu'on fit mourir beaucoup de personnes de qualité. Mais la mort du Comte Theodose qu'il y joint, [est une tasche pour le regne de Gratien.] 'Car l'histoire nous asseure que "la veritable cause de cette mort, fut la jalousie qu'on avoit contre luy [à cause de ses grandes actions, qu'on a pu voir sur le regne de Valentinien I:]& S. Ambroise paroist marquer la mesme chose.[a] Quelques uns lisent dans la chronique de S. Jerome, que le Prefet Maximin fut encore l'auteur de cette mort, dont il fut aussi-tost puni avec ses complices.

Hier.chr. Oros.l.7.c.33. p.219.1.d. Note 5. Amb.div.3.p. 125.2. a Hier.chr.n.p. p.748.2.

Theodose fut executé à Carthage aprés avoir triomphé de Firme, aprés avoir delivré l'Afrique du joug de ce cruel tyran, aprés y avoir établi l'ordre des loix avec une admirable sagesse. Mais ce qui luy fut plus avantageux, c'est qu'il voulut recevoir le battesme pour obtenir la remission de ses pechez. Ainsi il finit une vie tres glorieuse devant les hommes par une mort honteuse qui le fit passer à la gloire certaine de l'éternité. 'Le Senat luy decerna des statuës plusieurs années depuis.[b] Nous avons encore l'inscription que les provinces de la Pouille & de la Calabre luy firent dresser à Canose aprés l'an 378, par Sextine ou Sexion leur gouverneur dont parle Symmaque. 'Il semble mesme que le Senat [encore payen] luy ait rendu "des honneurs superstitieux. 'Son fils qui portoit aussi le nom de Theodose,[& qui s'estoit acquis beaucoup de gloire en 374, dans la Mesie "dont il estoit Duc,] fut obligé de ceder aussi à l'envie,& de se retirer comme exilé dans l'Espagne sa patrie, d'où Gratien le retira bien-tost pour l'élever à l'Empire.

Oros.p.219.1. d.e. Sym.l.10.ep. 22.p.403. b Rein.p.326| Sym.l.2.ep. 43.p.80. Grut.412.3. divers. Amb.div.3.p. 125.a|Thdrt.l. 5.c.5.p.710.b. V. Valentinien I. §30.

[Ammien nous auroit sans doute appris plus de particularitez touchant ces grands évenemens: mais il faut que nous ayons

perdu cet endroit de son histoire.] 'Car il nous promet de parler en son lieu de la mort de Maximin & de ses complices;[& neanmoins nous n'en trouvons rien dutout dans ses livres. On n'y voit mesme quoy que ce soit de ce qui se fit dans l'Empire d'Occident depuis la mort de Valentinien I. jusqu'au commencement de 378.] Amm.l.28.p.366.a.

ARTICLE IV.

De Gracchus & des autres magistrats: Valens depute Themistius à Gratien: Gratien fait des loix pour l'Eglise.

'ANTOINE qui, comme nous avons dit, estoit Prefet des Gaules dés le 23 de may, est à ce qu'on pretend celui mesme à qui Symmaque écrit quelques lettres,[a] & dont il louë l'éloquence.[b] On croit que c'est celui qui fut Consul en 382, & qu'il estoit pere d'Ælia Flaccilla femme du grand Theodose, & Espagnole comme luy. Cod.Th.chr. p.96|t.6.p.350.2. a Sym.l.1.ep.83.p.49. b Themi.o.p.476.477.

'Hespere est qualifié Proconsul d'Afrique dans une loy du 10 mars de cette année, & Prefet du Pretoire dans une du 22 avril. Cod.Th.chr. p.95.96.

NOTE 6. 'Mais on croit que cette derniere appartient à l'an 378,['& il y a apparence qu'Hespere n'estoit encore que Proconsul en 377.] t.6.p.365.2.

'On convient que c'estoit le fils d'Ausone; [& ainsi nous nous reservons à en parler encore en un autre lieu.] Cod.Th t.6.p.365.2|Amm.n.d.376.

'La loy du 26 de juin est adressée à Rufin Prefet de Rome, qu'on croit estre celui que [d] Symmaque dit avoir esté honoré de cette charge, & dont la maison estoit illustre, mais malheureuse. Il laissa quelques filles, dont Symmaque prit soin aprés qu'elles eurent perdu leur pere. [Rufin estoit hors de charge dés devant le premier de decembre, si] Gracchus à qui s'adresse une loy de ce jour là, a esté son successeur, comme on le pretend. Ce Gracchus est qualifié Prefet du Pretoire dans quelques loix selon le Code de Theodose: mais dans le Code de Justinien on lit Prefet de Rome; '& S. Jerome attribuë cette dignité à Gracchus, dont le nom marquoit, dit-il, l'illustre noblesse. Il nous apprend que dans le temps mesme qu'il estoit dans cette charge,[& ainsi en cette année ou en la suivante,] il renversa, brisa, brula quantité d'idoles; & aprés avoir donné ces gages de foy à l'Eglise, il en obtint pour recompense le battesme de J.C. 'Prudence marque aussi cette action des Gracques entre les triomphes que l'Eglise avoit remportez sur le paganisme. c Cod.Th.t.6.p.382.2. d Sym.l.7.ep.126.p.308,309. Cod.Th.chr. p.96. Hier.ep.7.p.54.d. Prud.in Sym. l.1.p.221.

[Ce fut peut-estre en cette année,* & avant que Valens eust confirmé l'élection du jeune Valentinien,] 'que ce Prince deputa d'Orient le philosophe Themistius pour venir trouver Gratien dans les Gaules : on n'en dit point le sujet.ᵃ Themistius vint de là à Rome, '& Gratien se fit un honneur à l'égard des Romains de leur avoir procuré la vuë de ce philosophe : [ce qu'il peut avoir écrit à Rome en l'y envoyant.] 'Ce fut à Rome & à la face du Senat que ce payen prononça un discours [entierement indigne d'un philosophe, & mesme de tout homme grave:] 'Il y parle du mariage de Gratien avec la fille de Constance, '& il releve extremement sa bonté, qui avoit rendu la liberté à l'un, les biens à l'autre,ᵇ & sa liberalité qui faisoit retourner ses thresors sur les mesmes peuples dont ils venoient. 'Ce qu'il dit de plus particulier, c'est que ces miserables & abominables exacteurs des vieux restes des imposts, estoient dans la confusion & l'aneantissement, parceque le feu avoit consumé tous les instrumens de leur malice.[Il marque sans doute ce que dit Ausone en 379,] 'que Gratien avoit remis absolument au peuple tout ce qui restoit encore à payer des anciens imposts, & avoit fait bruler dans toutes les villes tous les papiers & les memoires qui les concernoient, afin qu'on ne pust craindre d'en estre jamais recherché.

Themi.or.13. p.163.c|165.d| 168.c. ᵃ p.177.d. or.31.p.354.d. or.13.p.178|n. p.460. p.167.c. p.171.c|174.a. b. ᵇ p.174.b. p.175.d. Auf.conf.p. 406.407. * V. la note 2.

Themistius dit qu'il vint trouver Gratien vers l'Ocean ; [c'est à dire dans les Gaules. Cela s'accorde fort bien avec les loix de cette année,] 'qui nous apprennent que Gratien estoit à Treves dans les mois de mars, d'avril, de may, & de septembre;[& nous n'avons point de marque qu'il en soit sorti, ni qu'il ait eu aucun ennemi à combatre.]Il peut neanmoins y avoir eu quelque guerre contre les Quades, suivie de la paix,[selon ce que dit Ausone en 379,] 'que Gratien avoit vaincu les Sarmates,& leur avoit pardonné.[Car les Sarmates & les Quades estoient joints ensemble, & Valentinien I. estoit mort avant que de rien conclure avec eux.]

Themi.or.13. p.163.c. Cod.Th.chr. p.95.96. Auf.conf.p. 378.

'On croit que Gratien fit diverses loix pour remedier aux desordres causez par Maximin.ᶜ Celle du 23 may est pour favoriser l'étude des lettres dans les Gaules. C'est pourquoi elle augmente ce que l'Epargne avoit accoutumé de donner aux professeurs dans toutes les metropoles, & particulierement à la tres illustre ville de Treves. 'On pretend tirer de cette loy que l'Espagne & l'Angleterre estoient alors gouvernées depuis quelque temps chacune par un Proconsul independant du Prefet

Cod.Th.chr. p.96.1. ᶜ 13.t.3.l.11.p. 39.40. p.40.41.

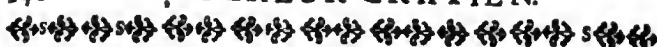
Prefet des Gaules, & non par des Vicaires, qui y furent neanmoins bien-tost rétablis.[Nous laissons à d'autres la discussion de ce point. Nous pouvons seulement remarquer que la fonction des Proconsuls qui administroient la justice, estoit assez differente de celle des Vicaires, qui estoient pour les imposts. Il est certain au moins que les Proconsuls n'empeschoient pas qu'il n'y eust des Vicaires, l'Afrique ayant toujours eu l'un & l'autre.] 'Arteme estoit Vicaire d'Espagne en 369 & 370, & Marinien en 383. c.6.p 336.2[351.2.

&c. 'La loy du 17 may est adressée à Arteme & à "divers Evesques [a] qui sans doute tenoient alors un Concile, & avoient écrit à Gratien. Quelques uns croient, [mais sans aucun fondement considerable,] que c'estoient des Evesques d'Aquitaine assemblez au sujet de l'heresie des Priscillianistes. 'Gratien répondant donc à ces Evesques, déclare que les affaires qui regardent l'observance de la religion, doivent estre jugées sur les lieux par les synodes[nationnaux] du [1] diocese, à moins que ce ne fust quelque action criminelle[selon les loix,]laquelle il veut qu'on porte devant les juges civils. 16.c.2.l.23.p. 52. [a] p.56.1. p.52.

'Il faut raporter sans doute à cette année l'ordre adressé à Nitence que nous n'avons plus, mais qui est marqué dans quelques loix; par lequel Gratien défendit aux Donatistes, & generalement à tous les heretiques de tenir aucune assemblée ecclesiastique; ordonnant que tous les lieux où ils s'assembleroient hors des eglises, fussent confisquez. [Car pour les eglises, il vouloit sans doute qu'elles fussent mises entre les mains des Catholiques. Cette loi peut avoir esté donnée à l'occasion "de quelques troubles que les Ariens faisoient à Milan, & que Gratien arresta par sa foi autant que par son autorité.] Il confirma cette loi à l'égard de tous les heretiques par un autre de l'an 378, & à l'égard des Donatistes en particulier par une troisiéme,["qui peut estre aussi de 378,]quoiqu'elle soit datée de 377. c.6.p.114.115. 194. V.S. Ambroise. V. la note 12.

[Il laissoit ce semble plus de liberté aux payens.] Au moins nous avons plusieurs monumens du culte qu'ils rendoient aux demons, datez de cette année mesme. Il y en a un de Sextilius Agesilaüs Ædisius, qui aprés avoir eu plusieurs charges à la Cour, avoit esté fait Vicaire d'Espagne. 'On trouve encore dans une inscription de cette année les noms de Turcius Secundus Asterius, & de Servilius Ædesius, qui prennent des qualitez de pontifes payens. Bar.376.§3[Grut.p.1087.4. Grut.p.191.3.

1. C'est le nom qu'on donnoit au departement d'un Vicaire.



ARTICLE V.

Gratien envoie du secours à Valens contre les Gots: Peste en Occident: D'Endelcque orateur Chrétien.

INDICTION V. L'AN DE JESUS CHRIST 377, DE GRATIEN 2, 3.

Idat.&c|Grut. '*Gratianus Aug. IV. & Merobaudes, Consuls.*

p.370.3|Amm. l.31.p.451.a. a Bar.337.§1. aCE Consulat se trouve dans une inscription où l'on voit des marques de la liberté qu'on laissoit encore aux payens. Spon.p.86. 'On la voit aussi dans un autre du mois de juillet ou d'aoust, datée des Consuls Catulin & Merobaud, inconnus à tous les fastes. Spon veut que Catulin soit mort durant son Consulat, & que Gratien se soit subrogé en sa place,[comme si des Empereurs prenoient des Consulats subrogez. Ce seroit donc le nom de Catulin qu'on devroit lire dans les fastes. Il vaudroit mieux dire que Gratien s'estoit subrogé Catulin. Mais l'auroit-on nommé avant Merobaud Consul ordinaire? Le plus court est d'avoüer son ignorance.]

Cod.Th.chr. p.97. 'Gratien demeura à Treves jusques au 27 fevrier au moins. ['On ne trouve point où il fut ensuite jusques] au 28 de juillet Note 7. qu'il estoit à Mayence, [peut-estre pour quelque expedition contre les Allemans dont l'histoire ne nous a rien conservé.] Auf.conf.p. 378. 'Ausone dit seulement en 379, qu'il avoit pris quelques Allemans, b Cod.Th.chr. p.97. & les avoit transportez audeçà du Rhein.[b] Dés le 17 de septembre il estoit retourné à Treves, c p.98. [c] où nous le trouverons au commencement de l'année suivante.

Bar.367 §6.15. 'Entre les loix qu'il donna cette année, Baronius n'en remarque que deux, [dont l'une appartient ce semble à l'année suivante,] Cod.Th.16.t. 2.l.24.p.56. '& l'autre est celle du 5 de mars à Cataphrone, par laquelle il exemte des charges personnelles tous ceux du Clergé, mesme les Soudiacres, les Exorcistes, les Lecteurs, & les Portiers. p.57. 'On croit que Cataphrone estoit alors Vicaire d'Italie.

chr.p.97. 'Les autres magistrats à qui Gratien adresse des loix, sont Gracchus Prefet du Pretoire ou plutost de Rome, Gregoire Intendant des vivres, Antoine Prefet [des Gaules,] Hespere d'Italie, ['s'il n'estoit point encore Proconsul d'Afrique,] & V. la note 6. Probien Prefet de Rome, ayant succedé à Gracchus entre le 4 t.6.p.379.2| Grut.p.171.7| 1080.11. de janvier & le 17 de septembre. 'On croit que 'ce peut estre celui V. Honoré note 41. qui est appellé Gabinius Vettius Probianus dans une inscription, où l'on voit qu'il avoit fait réparer la basilique Julienne.

'Il y avoit un Gregoire Prefet des Gaules en 383;[a] Symmaque parle aussi d'un Gregoire son ami particulier.[b] Nous avons plusieurs lettres qu'il luy a écrites,[c] où l'on voit qu'il estoit employé pour le public. Il avoit ce semble composé la declaration de Gratien envoyée à Symmaque [pour la lire dans le Senat en 376;] c'est à dire qu'il avoit la charge de Questeur, [ce qui ne paroist pas convenir à celui qui n'estoit qu'Intendant des vivres en cette année.] 'Symmaque aprés la mort de Gregoire son ami, prenoit soin de son fils qui s'estoit mis dans le bareau.

Sulp.l.1.p. 174 a Sym.l.7.ep. 87.p.294. b l.3.ep.17.22| l.8.ep.26. c l.3.ep.18.p. 111. Cod.Th t.6. p 364.1. Sym.l 7.ep. 87.p.294.

NOTE 8. [Ausone precepteur de Gratien "pouvoit estre cette année Prefet d'Italie & d'Afrique,] 'puisqu'il eut cette Prefecture [avant] celle des Gaules, qu'il avoit dés la fin de 378

Aus.conf.p. 391|eidy.30. p.358.

Mag. 'Q. "Magius qualifié dans une inscription Prefet des Alpes Cottiennes, acheva [1] vers ce temps-ci * des bains commencez long-temps auparavant à Suse en Piémont : & on les appella les Thermes de Gratien [L'Empire d'Orient commença "cette année à estre ravagé par les Gots, que Valens y avoit receus avec trop de facilité.] 'Valens eut recours à Gratien, qui luy envoya plusieurs regimens des troupes des Gaules & de Pannonie, conduits par Frigerid & par Ricomer. Mais les regimens des Gaules estoient mal fournis, la pluspart des soldats ayant deserté en chemin [pour revenir combattre en leur pays:] & on pretendoit que c'estoit par ordre de Merobaud, qui craignoit que les Gaules destituées de troupes ne demeurassent exposées aux Allemans. 'Frigerid commandoit alors les troupes de l'Illyrie. L'histoire le represente "comme un excellent capitaine, 'quoique ses ennemis l'accusassent quelquefois de timidité. Ricomer estoit Comte des domestiques 'avec Mallobaud qualifié Roy des François: '& on croit que Ricomer estoit aussi un Prince du sang royal de la mesme nation. Il rendit depuis de grands services à l'Empire sous Theodose, [mais en cette guerre contre les Gots il ne put estre que le témoin & le compagnon des défaites des Romains.] 'Aprés "qu'ils eurent esté battus cette année, il retourna dans les Gaules pour en emmener de nouveaux secours.

Spon.p.157. * &c. V.Valens § 18. Amm.l.31.p. 448.a.b. p.452.c|456. b. &c. p.448.b. p.454.a. Val.r.Fr.l.2. p.60.61. V.Valens § 18. Amm.p.450. d.

[Frigerid fut plus heureux.] 'Les goutes ou d'autres raisons l'ayant empesché d'abord d'entrer en Thrace où estoient les Gots, 'il l'avoit fait enfin sur un nouvel ordre de Gratien : & comme il s'en retournoit en Illyrie [sur la fin de la campagne,] il défit Farnobe qui commandoit un corps considerable d'ennemis, le tua sur la place, & fit prisonniers tous ceux qui reste-

p.448.b. p.452.453.

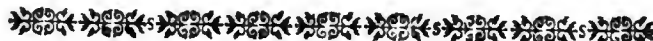
1. *salvis DDD. NNN. Valente, Gratiano, & Valentiniano.*

rent de ses troupes. On les envoya en Italie cultiver les terres autour de Parme, de Rege, & de Modene.

Amb.in Luc. 21.p.203.g. 'Vers le mesme temps qu'une partie de l'Empire estoit ravagée par les debordemens des barbares, l'autre partie estoit desolée par une famine universelle, & par une peste qui emportoit une si grande quantité d'hommes, de bœufs, & de toutes sortes de bestiaux, que les pays où la guerre n'avoit pas esté, comme l'Italie, n'estoient pas en meilleur état que les autres.

Bar.376.ap. a Bib.P.t.8.p. 579.1.c. b p.580.2. a.2. 'Baronius raporte à cette peste une eglogue, [a] où il est dit que la contagion qui ruinoit les troupeaux, avoit ravagé auparavant la Pannonie, l'Illyrie, & la Belgique,[b] mais que les Chrétiens en preservoient les leurs avec le signe de la Croix. 'Cette eglogue est faite assurément par un Chrétien, dans le temps que J. C. estoit seul adoré dans les grandes villes; [ce qui convient assez bien à ce temps-ci, où le paganisme n'estoit presque plus Bar.376.ap. en vigueur qu'à Rome & à la campagne.] 'On attribuë cette eglogue à un Severus Sanctus Endeleichus [ou Endelechius:] Bib.P.p.578.b. 'ce qui s'exprime quelquefois, [1] comme si Endeleque rhetoricien son auteur s'estoit caché sous le nom de Severus Sanctus. 1.

Voss.p.lat.p. 55.85.86. c Paul.ep.9.p. 116. n.p.776. 'Vossius parle souvent de cette piece, sans nous en apprendre rien de particulier. [c] S. Paulin dit qu'Endeleque homme Chrétien & de ses amis, l'avoit engagé à faire le panegyrique de Theodose; '& l'on trouve dans une ancienne annotation, que l'orateur Endeleque professoit à Rome en 395. Le P. Sirmond, Bar.376.ap. Rosweide, '& Baronius, croient que l'auteur de l'eglogue est l'ami de S. Paulin.



ARTICLE VI.

Gratien gagne la bataille de Colmar sur les Allemans.

INDICTION V. L'AN DE JESUS CHRIST 378, DE GRATIEN 3, 4.

Idat.&c|Socr. l.4.c.38.p. 254.d. d Cod.Th.chr. p.98|Ausconf. p.377.378. e Aus.p.391. f eidy.30.p. 359. '*Valens VI. & Valentinianus II. Augg. Consuls.*

[d] AUSONE & Hespere son fils estoient tous deux cette année Prefets du Pretoire. [e] Ausone l'estoit certainement des Gaules: ["& il semble que son fils partageast avec luy ou l'exercice, ou les provinces de la mesme Prefecture.] [f] Jule Ausone pere de celui dont nous parlons, avoit aussi esté fait Prefet d'Illyrie [par Gratien. Il peut l'avoir esté aprés Probe qui avoit tenu si long-temps cette Prefecture sous Valentinien avec celle NOTE 9.

1. *Severi Sancti, id est Endeleichi rhetoris.*

d'Italie.] *Mais il femble qu'il en avoit fimplement le titre,[le rang, & les appointemens,comme honoraire.]'Ce Jule Aufone a vu fon fils Prefet des Gaules:mais il eftoit mort avant qu'Hefpere euft paffé de la dignité de Proconful [d'Afrique] à cette charge.[Gratien en oftant la Prefecture des Gaules à Antoine pour en gratifier Aufone fon precepteur,]lui donna celle d'Italie, qu'il avoit certainement le 30 de novembre de cette année.

* Prefectus nuncupor. | p.358. | Cod.Th.9.t. 40.l.12.p.302.

'Thalaffe qui eft qualifié Proconful d'Afrique dans deux loix du 30 de janvier, 'l'eftoit dés devant la mort de Jule Aufone ; [& il avoit fans doute fuccedé immediatement à Hefpere,dont il eftoit beau-frere,]'eftant gendre du poëte Aufone. ᵃ Quelques uns veulent qu'il euft auffi le nom d'Eurone:["mais ils fe trompent apparemment.]

chr.p.98. t.6.p.388.1| Auf.eidy.30.p 358. Sym.l.v.ep.19 p.17. | V.la note 28. | a Cod.Th.t.6. p.388.

'La loi du 15 d'aouft eft adreffée à un Vicaire nommé Vindicien, qu'on croit eftre le medecin à qui Gratien adreffe une autre loi l'année fuivante, & dont on a une lettre dans un recueil de divers ouvrages de medecine "à la tefte des écrits de Marcel l'empirique. [Ainfi c'eft fans doute ce mefme]'Vindicien medecin & Proconful d'Afrique, "dont S.Auguft in parle en divers endroits avec éloge. Il pouvoit eftre Proconful vers l'an 380.

20.t.19.l.9.p. 498. | tome ult. | Aug ep.3.p.8.2 a|cnnf.l.4 c.3. p.39.2.c.d|7.c. 6.p.54.2.c. | V.Saint Auguftin §12.

[Quoique Gratien ait efté extremement occupé cette année par les affaires de la guerre,il ne laiffa pas de fonger auffi aux affaires de la religion.]'Car par fa loi du 22 d'avril il recommande à Hefpere de faire executer "la loi qu'il avoit faite[dés l'an 376,]pour empefcher toutes les affemblées des heretiques.

Cod.Th.16.t. 5.l.4.p.114. | V.la note 6.

[Comme les Gots eftoient devenus plus infolens & plus dangereux par les avantages qu'ils avoient remportez l'année precedente dans la Thrace,]'Gratien fe refolut de marcher en perfonne au fecours de l'Empire d'Orient, comme Valens l'en prioit;[& dés que la faifon le permit,]il fit avancer une partie de fes troupes de ce cofté là, pour les fuivre avec le refte.Les Allemans qui habitoient vers la Rhecie,& à qui l'hiftoire donne le nom de Lentiens, apprirent le deffein de Gratien par un homme de leur pays qui fervoit à la Cour de ce Prince,& auffitoft rompant le traité qu'ils avoient fait avec les Romains, ils pafferent le Rhein au mois de fevrier [pour ravager les environs .]Ils furent repouffez par les foldats qui gardoient ces quartiers là : Mais quelque temps aprés ayant appris que les troupes marchoient déja vers l'Illyrie,'ils revinrent au nombre de quarante mille hommes,felon ceux qui en mettent le moins. d.

Amm.l.31.p. 453.b,c.

d. 'Sur cette nouvelle, Gratien fit revenir les troupes qui estoient en marche, y joignit celles qu'on avoit reservées pour les Gaules, & les envoya contre les Lentiens sous la conduite du Comte p.454.a. Nannien, '& de Mallobaud Roy des François, mais qui se croioit honoré de servir sous les Romains en qualité de Comte des doc. mestiques. 'Gratien suivit ce semble en personne d'assez prés : Cod.Th.chr. p.98. ["ainsi ce n'estoit pas avant le mois de may;]puisqu'il estoit encore à Treves le 22 d'avril.ᵃ Orose dit ᵃ qu'il se trouva à la ba- NOTE 10. 1. a Oros.l.7.c. 33.p.219.1.e. taille, & que ce fut lui qui la commença par la confiance qu'il avoit en la puissance de J. C, quoiqu'il eust beaucoup moins e|Amm.p.454. de monde que les Allemans. 'Elle se donna auprés de la ville a Hier.chr| Vict.epi. d'Argentaria dans les Gaules, ᵇ que quelques uns croyent estre b Not.G.p.41. celle de Colmar en Alsace assez prés de Brisac. ᶜ Les Romains c Amm.p.454. a.b. "reculerent d'abord, étonnez par le grand nombre des enne- &c. b. mis : 'mais ayant repris cœur, ils firent un si grand effort, que Oros.p.219.1.e| Vict.epi|Hier. chr. les Allemans prirent aussi-tost la fuite. 'Il en demeura trente mille sur la place, [outre les prisonniers, & ceux qui furent tuez Amm.p.454. b.c. dans la fuite:]de sorte qu'on crut qu'il ne s'en estoit sauvé que cinq mille à la faveur des forests Leur Roy Triarius se trouva Oros.p.219,e. du nombre des morts. 'Ainsi Gratien vint à bout avec un incroyable bonheur, & tres peu de perte, d'une guerre qui avoit jetté la terreur dans tous les esprits.

Amm.p.454. 455. 'Ne se contentant pas neanmoins d'avoir vaincu, il passa le Rhein avec ses troupes, entra dans le pays des Lentiens, "& les &c. poussa si vigoureusement sur les montagnes où ils s'estoient retirez, qu'ils furent obligez de se rendre, & de donner des soldats pour grossir les troupes Romaines. [Je ne sçay si c'est ce Aus.conf.p. 378. que marque Ausone, lorsqu'il dit en 379] 'que Gratien avoit merité le titre de Germanique, par la soumission des Gentils Amm.p.455. c. qui s'estoient rendus 'Gratien fit paroistre en cette expedition beaucoup de vivacité & de courage: on y reconnut mesme qu'il estoit protegé du Ciel; & les barbares intimidez, n'oserent branler de ce costé là durant son absence. Ainsi cette victoire p.457.c|458.c. ne lui fut pas moins utile que glorieuse.'Il en manda la nouvelle à Valens, en l'assurant qu'il seroit bien-tost auprés de lui pour l'aider à vaincre ses ennemis. [Mais comme tout contribuë à p.457.d|458. d. l'ordre de Dieu,] 'cette nouvelle ne servit à Valens que pour lui faire précipiter la malheureuse bataille d'Andrinople, depeur que son neveu n'eust part à la gloire d'une victoire qu'il croyoit certaine, [& au lieu de laquelle il ne trouva qu'une mort funeste.]

1. Amien permet-il de croire?



ARTICLE VII.

Les Gots ravagent la Thrace & l'Illyrie aprés la mort de Valens;

[GRATIEN ne put pas se trouver à la bataille d'Andrinople, parce qu'aprés sa victoire sur les Allemans, il fut obligé] 'de s'arrester encore quelque temps pour donner ordre Amm.l.31.p.456.2.
à la fureté des Gaules. S'estant aussi-tost aprés mis en chemin, il
Arbor Felix. s'avança à grandes journées par "Arbon [sur le lac de Constance,] & par Lork[en Autriche sur le Danube, entre les rivieres de Traun & d'Ens,]afin de secourir Valens,'à la priere duquel c.
il avoit tiré d'Italie le Comte Sebastien pour le lui envoyer commander son infanterie.'Il osta alors le commandement des b.c.
troupes de l'Illyrie à Frigerid, & le donna au Comte Maurus qui faisoit paroistre plus de feu & plus d'ardeur, mais qui n'avoit pas la mesme prudence: ce qui fait dire que Gratien commit en cette occasion une grande faute; '& Maurus réussit fort mal l.20.p.160.c.
dans un combat donné au pas de Sucques. C'estoit celui qui avoit mis le diademe sur la teste de Julien lorsqu'il fut declaré Auguste.

[Gratien aprés avoir passé les montagnes,]'se mit avec une l.31.p.457.c.d|
partie de ses troupes sur le Danube, & vint ainsi à Boulogne a.p.429.
dans la Dace inferieure, puis à Sirmich, où il ne demeura que quatre jours, quoiqu'il fust malade d'une fievre intermittente, & passa jusqu'à une ville de la mesme province[appellée *Castra Martis*.]Il fut attaqué durant cette marche par les Alains, qui dans une surprise tuerent quelques uns de sa fuite. 'Il envoya p.458.b.c.
cependant Ricomer à Valens, l'assurer qu'il le joindroit en peu de temps, & le prier de l'attendre[Mais Ricomer ne put estre
V.Valens§ 20. que le témoin de la funeste journée d'Andrinople, "où Valens périt le 9 d'aoust,]'& dont Ricomer ne se sauva que par la fuite. p.462.b.

'Dés le lendemain de la bataille les Gots allerent attaquer p.465-467.
Andrinople, où estoient les thresors & tout ce qu'il y avoit de plus considerable dans l'Empire: mais ils ignoroient l'art d'assie-
&c. ger, "ils y perdirent inutilement beaucoup de monde durant deux jours.'Ils furent de là piller les environs de Perinthe [ou p.468.
Heraclée,] & de Constantinople mesme, qu'ils prétendoient emporter : 'mais ils furent obligez de se retirer avec perte, à p.468.469.
cause des sorties que firent sur eux les Sarrazins, envoyez au Socr.l.5.c.1.p.
secours des Romains par Mavie leur Reine qui estoit Chrétien- 260.261|Soz.l.7.c.1.p.704.

ne : & les habitans mesme de Constantinople, que Dominique femme de Valens paya du thresor public, se défendirent avec vigueur.

Idat|Amm.p. 469.b. 'Les Gots employerent donc tout le reste de l'année à ravager sans aucune opposition toute la Thrace, la Scythie, la Mesie: Chry.vid.p. 463.c. '& ne se contentant pas de tant de maux qu'ils faisoient à l'Empire, ils insultoient encore à sa foiblesse. Car un de leurs Princes disoit en raillant, qu'il admiroit l'impudence des Romains, de ce qu'ils ne vouloient pas leur ceder ces provinces, mais esperoient encore de vaincre, eux qui se laissoient égorger comme des moutons; que pour lui il avoit souvent esté las de ne faire Eun.leg.p.21. a. autre chose que tuer. 'Aussi Eunape remarque que les Gots ne pouvoient soûtenir le nom des Huns, ni les Romains celui des Naz.or.14.p. 214.d. Gots. 'Mais ces malheurs ne devoient pas tant faire accuser la lascheté des soldats Romains, que l'impieté de Valens & de ses courtisans, qui en se déclarant ennemi de la Trinité, l'a rendu Amb.fid.l.2.c. 4.p.144.i.k. favorable à leurs adversaires; 'ce que S. Ambroise traite amplement.

[Les ravages des Gots ne se renfermerent pas dans la Thrace & les provinces voisines, qui estoient de l'Empire d'Orient.] Amm.l.20.p. 160.c. 'La faute [ou le malheur] du Comte Maurus leur ayant ouvert a l.31.p.469.b. le pas de Sucques, [ils entrerent dans l'Illyrie,] a & la coururent Zos.l.4.p.751. b. jusques aux Alpes Juliennes [qui la separent de l'Italie.] 'Les barbares voisins, [comme les Quades & les Sarmates,] y entrerent Hier.ep.3.p. 26.d. en mesme temps, & la ravagerent de leur costé. Je ne puis « penser sans fremir, dit S. Jerome, aux malheurs de notre temps. « Il y a vingt ans & plus que les pays qui sont depuis Constanti- « nople jusqu'aux Alpes Juliennes, voient tous les jours répandre « le sang des Romains. La Scythie, la Thrace, la Macedoine, la « Dardanie, la Dace, la Thessalonique [ou plustost la Thessalie] « l'Acaïe, les deux Epires, la Dalmacie, l'une & l'autre Pannonie, « tout cela est plein de Gots, de Sarmates, de Quades, d'Alains, « de Huns, de Vandales, de Marcomans, qui les pillent, qui les « ravagent, qui en emportent tout ce qu'ils y trouvent. Combien « de dames, combien de vierges consacrées à Dieu, combien de « personnes libres, & mesme de la premiere qualité, ont servi de « joüet à ces ames toutes brutales? On a enlevé les Evesques: « on a tué les Prestres & les autres ministres des saints autels: on « a renversé les eglises, on a fait manger les chevaux sur les autels « de J.C: on a deterré les reliques des Martyrs. Tout retentit de « gemissemens & de cris; tout y présente l'image affreuse de la « mort «

» mort. L'Empire Romain tombe par terre; & avec tout cela,
» nostre teste superbe ne peut flechir[sous la main du Tout-puis-
» sant.]'Le mesme S. Jerome dit encore,[vers l'an 406,] que dans l'Illyrie, la Thrace, & la [Dalmacie] où il estoit né, on ne voyoit plus que le ciel & la terre, des ronces, & d'epaisses forests, & qu'on n'y rencontroit presque pas mesme ni de bestes, ni d'oiseaux, ni de poissons; tant les pechez des hommes avoient attiré la colere de Dieu sur ces pays. in Soph. 1. p. 209. b.

[Entre les villes de l'Illyrie qui souffrirent le plus de ces ravages,] l'histoire marque celle de Pettau, qu'on crut avoir esté livrée aux barbares par Valens que les Ariens avoient tasché d'en faire Evesque. 'La ruine de celle de Murse fut considerée comme l'effet de la juste colere de Dieu contre cette ville, qui avoit esté, pour parler ainsi, la citadelle de l'Arianisme [dans l'Occident, ou plutost dans l'Illyrie.] Car il n'y avoit eu que cette partie de l'Occident qui eust esté fort infectée de l'Arianisme, comme ce fut elle qui eprouva particulierement en ce temps là les effets de la colere de Dieu. Amb. ep. 1. p. 167. Bar. 387. § 34.

Note 11. 'L'Asie estoit en danger de tomber"dans le mesme malheur que l'Europe, par le moyen de divers Gots que l'on y avoit fait passer auparavant, '& qui estoient selon Zosime les enfans de ceux qu'on avoit receus dans la Thrace [en 376;] 'mais parmi lesquels il y en avoit beaucoup de capables de porter les armes. 'Le General Jule qui avoit la commission de veiller sur eux, craignant qu'ils ne se revoltassent comme les autres, les fit tous tuer en un mesme jour par les ordres secrets qu'il envoya dans les diverses villes où ils estoient repandus. Zosime raporte ceci plus amplement, & assure que ces Gots estoient déja prests à prendre les armes, & à se soulever contre les Romains. Amm. l. 31. p. 496. b. c. Zos. l. 4. p. 752. d. Eun. leg. p. 20. b. c. Zos. p. 752. 753. Amm. p. 469. b. c.

ARTICLE VIII.

Gratien rend la liberté aux Catholiques de l'Orient; défait les Gots par Theodose; fait Ausone Consul.

[NOUS avons laissé Gratien prest d'entrer en Thrace pour secourir Valens. Il fut sans doute aussi surpris qu'affligé,] 'lorsqu'il apprit sa mort par le General Victor, qui s'estant echa-
1. pé de la bataille d'Andrinople, traversa la Macedoine, ' & vint enfin se rendre auprés de luy. [Cette nouvelle le fit apparem- Zos. l. 4. p. 751. a. b.

¹ Zosime y ajoute la Thessalie; ce qui n'a pas d'apparence.

Cod.Th.16.t.5.l.5.p.116. a Thdrt.l.5.c.2.p.705.706. ment revenir à Sirmich,] 'où il donna une loy qui est celebre dans l'histoire de l'Eglise. a Car voulant, dit Theodoret, faire paroistre d'abord la pieté [que tout le monde à loüée dans luy,] & consacrer à Dieu les premices de la nouvelle autorité que la mort de Valens luy donnoit sur l'Orient, il fit une loy qui rappelloit les Evesques bannis au gouvernement de leur troupeau. Quelques uns ajoutent qu'il ordonna que les eglises seroient données à ceux qui estoient dans la communion du Pape Damase: [ce qui estoit les oster aux] Ariens pour les donner aux Blond.p.190. &c. Orthodoxes:] mais cela ne se fit que quelque temps aprés" par Theodose [La prudence qui doit regler le zele, ne permettoit pas d'irriter si fort tout d'un coup les Ariens, & d'ordonner une chose qu'il n'auroit pas apparemment pu faire executer dans le trouble où estoit alors l'Empire. V les Ariens §136.

Socr.l.5.c.2.p.260.b|Soz.l.7.c.1.p.705.a. Il se contenta donc d'appaiser la persecution que les Ariens faisoient à l'Eglise dans l'Orient,] 'en laissant à tous les Chrétiens par cette premiere loy la liberté de suivre la religion qu'ils auroient embrassée, & de tenir leurs assemblées dans les eglises, en exceptant neanmoins les Manichéens, les Photiniens, & les Cod.Th.9.t.16.l.9.p.128. Eunomiens, à qui il ne permettoit pas d'avoir des eglises. 'Valentinien son pere avoit laissé la mesme liberté au commencement de son regne; Amm.l.30.p.334.a. '& il en est loüé par un historien payen. [Mais l'indulgence dont usoit Gratien doit paroistre bien plus legitime, puisqu'il sembloit necessaire de tolerer ceux qui dominoient presque dans tout l'Orient, surtout voyant l'Empire prest d'estre ruiné par les Gots Ariens C'estoit sans doute une assez grande joie à l'Eglise de sortir de l'oppression où elle estoit auparavant, & de recouvrer une entiere liberté.

Cod.Th.16.t.5.l.p.115.116. Neanmoins la pieté de Gratien ne put mesme long-temps souffrir cette loy que la necessité avoit extorquée,] & il l'abolit bien-tost par une plus honorable à l'Eglise, comme nous le verrons l'année suivante [Il faut mesme dire qu'il n'accorda cette liberté que pour l'Orient, "si la loy du 17 d'octobre à Flavien, Note 12. appartient à cette année, comme il y en a quelque apparence.] t.6.l.2.p.194. 'Car il y condanne absolument les Donatistes, veut que les eglises qu'ils tiennent soint renduës aux Catholiques, ordonne que l'on confisque mesme les autres lieux où ils pourroient s'assembler, & declare generalement qu'il ne veut point qu'on enseigne d'autre doctrine que celle qui est conforme à la foy des Evangiles & des Apostres, & à la pure tradition [de l'Eglise.] p.194. b Dio,v.p.246| Suid.p.624.b. 'Cette loy est datée de Constantinople: b & quelques auteurs di-

sent que Gratien se hasta d'y aller quand il eut appris la mort de Valens. 'Car s'il condanna par la loy dont nous venons de parler, le faux zele que son oncle avoit eu pour l'Arianisme,[a] il ne laissa pas de [tascher à] venger son sang:[b] il employa à cela le jeune Theodose, qu'il rappella alors d'Espagne pour l'opposer aux Gots.[c] Il le fit General d'une armée, que Theodose mena aussi-tost contre les barbares, '& apparemment contre les Sarmates. Il remporta sur eux une victoire si considerable, que quand il vint luy mesme en apporter la nouvelle à Gratien, ce Prince eut de la peine à croire ce qu'il en disoit, jusqu'à ce qu'il s'en fut informé à d'autres. On en peut voir les particularitez dans Theodoret. Elle obligea ces barbares de repasser le Danube.

Socr.l.5.c.2.p. 260.b. a Aus.conf.p. 377.390. b Thdrt.l.5.c.5 p.710.b.c|Vict. epi. NOTE 13. c Thdrt.p.710. 717|Pacat.p. 252.253.

'Gratien peut avoir encore remporté en ce temps-ci quelque autre avantage sur les Sarmates.[d] Ausone dit peu aprés ceci, qu'en une seule année il avoit rendu le Rhein & le Danube paisibles. [C'est tout ce que nous pouvons dire de ce qu'il fit cette année contre les Gots & les autres barbares; n'ayant point d'historiens pour nous en apprendre le détail: car Ammien finit aussi-tost aprés la mort de Valens.

Aus.conf.p. 378. d p.377.

Si Gratien fut, comme nous avons dit, à Constantinople, il revint neanmoins passer l'hiver à Sirmich, où nous le verrons l'année suivante au mois de janvier.] Ce fut dans la mesme ville, au milieu des barbares qui couroient les bords du Danube, qu'il nomma Ausone & [Olybre] pour estre Consuls l'année suivante: '& comme on luy demanda lequel des deux devoit estre le premier, il dit que cet honneur appartenoit sans difficulté à Ausone parcequ'il estoit Prefet: [par où l'on voit qu'il y avoit un rang fixe entre les Consuls.] Il écrivit à Ausone pour luy mander sa nomination, '& luy envoya la robe * consulaire, 'qui estoit celle que portoient les Empereurs quand ils triomphoient.[f] Olybre estoit alors auprés de Gratien. 'On croit "que c'est Q. Clodius Hermogenianus Olybrius, qui avoit esté Prefet de Rome en 368, 369, & 370.

p.392. p.397. p.381.382. palatam. *&c. p.396. e p.395. f p.397. V. Valentinien I. § 20. Onu.p.300.a. Rein.p.66.a.

'On savoit dés ce temps-ci que Gratien seroit Consul en 380, [ce qui peut donner lieu de croire que les Empereurs suivoient quelques regles pour prendre le Consulat, comme le soûtient le P. Pagi.] 'Mais si la raison qu'il donne de celui-ci [est veritable, il faut dire qu'on savoit publiquement dans les Gaules dés cette année que Gratien estoit resolu de faire un nouvel Empereur: Et ces sortes de choses se tiennent d'ordinaire fort secrettes.]

Aus.conf.p. 373. Pagi.380.§2.

ARTICLE IX.

Gratien fait Theodose Empereur; luy donne l'Orient, & une partie de l'Illyrie.

INDICTION VII. L'AN DE JESUS CHRIST 379, DE GRATIEN 4, 5.

a Idat|Socr.l.5.c.2.p.260.c. [*D. Magnus*][a] *Ausonius*, & [*Q. Clodius Hermogenianus*] *Olybrius*, *Consuls*.

Thdrt.5.c.2.p.705.c. Hier.chr.&c. alii. b Amm.l.30.p.433.434|n.p.413.

'COMME Valens n'avoit point laissé d'enfant [masle,] Gratien son neveu estoit demeuré par sa mort seul maistre de tout l'Empire. 'Valentinien le jeune son frere, partageoit bien avec luy le titre d'Empereur, [mais non l'autorité,] [b] puisqu'il ne pouvoit avoir encore que sept ou huit ans: [& nous avons vu que Gratien avoit rendu la paix à l'Eglise d'Orient, comme Prince de cette partie de l'Empire. Mais cette vaste domination estoit trop pesante pour un jeune homme de vingt ans, surtout en l'état où se trouvoient alors les affaires.] 'Car il sembloit que tous les peuples qui environnoient les Romains conspirassent ensemble pour les ruiner, les Allemans, les Iberiens, les Armeniens, les Perses, les Maures, 'sans parler des Gots, des Huns, des Alains, des Quades, & des Sarmates,[c] qui pilloient les provinces de la Thrace & de l'Illyrie, sans que ni les rivieres, ni les montagnes, ni quoique ce soit les arrestast: 'On marque particulierement que les peuples qui habitoient le long du Rhein, c'est à dire les François & les Sueves ou Allemans, attaquoient les villes de la Gaule sans y trouver de resistance.

Themi.or.14.p.207.a. Pacat.p.253| Aus.cons.p.372. c Themi.or.16.p.206.d. Aus.cons.p.372|Soz.l.7.c.2.p.705.b|Pac.p.253.254|Zos.l.4.p.751.b.

'Gratien voyant donc qu'il ne pouvoit pas suffire seul à tant d'affaires,[d] mais qu'il falloit opposer un homme meur à tant d'ennemis, & considerant ce que dit l'Ecriture, Qu'il vaut mieux estre deux que seul; 'il prefera un collegue fidele & assuré, à une domination plus étenduë, quoiqu'il eust un frere, "& [apparemment] mesme un fils. 'Il ne crut pas, comme d'autres auroient pu faire, que ceux qui luy estoient les plus proches par le sang, estoient les plus propres pour regner; mais raisonnant avec une sagesse qui passoit beaucoup son âge, il jugea devoir regarder comme ses plus proches ceux qui avoient de plus grandes qualitez: '& ce fut sur cela qu'il se resolut d'associer à l'Empire, Theodose [qu'il avoit rappellé d'Espagne l'année precedente, & qui tant par ses illustres explois dans la guerre, V.§19.

Zos.p.751.b| Pac.p.246.247 d Ruf.l.2.c.14.p.184. Aug.civ.l.5.c.25.p.64.1.c. Themi.or.14.p.182.b. b|Aug.p.64.1.c.&c.

que par son insigne pieté a merité le titre de Grand.] 'Aussi le choix que Gratien fit de luy, fut receu avec une approbation generale de tout le monde. Vit.epi.

1. 'Il le declara Auguste à Sirmich [1]le 19 janvier de cette année, [a]& luy donna l'Orient, la Thrace, [b]avec tout le reste de ce qu'avoit eu Valens, [c]ne se reservant ainsi que les Gaules, l'Espagne, & l'Angleterre, s'il est vray qu'il ait laissé à Galentinien son frere, l'Italie, l'Illyrie, & l'Afrique. Idat|Marc| Chr.Al. a Zos.p.752.c. b Thdrt.l.5.c. 6.p.711.c. c Zos.p.746.d.

'Sozomene dit qu'outre l'Orient, il donna l'Illyrie à Theodose: ["ce qu'il faut assurément entendre de l'Illyrie orientale, qu'on voit avoir appartenu dans la suite aux Empereurs d'Orient; au lieu que l'occidentale est demeurée aux Empereurs d'Occident, qui jusqu'à ce temps-ci avoient possedé l'une & l'autre.] 'L'occidentale estoit composée des deux Pannonies, des deux Noriques, de la Dalmacie, & de la Savie. [Je ne sçay si cette derniere seroit celle qu'on avoit appellé quelque temps la Galerie.] 'On a des preuves que Gratien s'estoit conservé ces provinces. [d]L'orientale comprenoit la Macedoine, les deux Epires, la Thessalie, l'Acaïe, & la Crete, ce qui formoit le departement de la Macedoine; avec les deux Daces, la haute Mesie, la Dardanie, & la Prevalitaine, comprises dans le departement de la Dace. [Ce changement que Gratien fit dans le gouvernement de l'Illyrie, a eu d'assez grandes suites pour l'Eglise & pour l'Etat.] Soz.l.7.c.4.p.707.c. Note 14. Noti.c.35.p.60. Cod.Th.11.t.13.p.100|13.t.2.l.11.p.14. d Notit.c.3.p.6|Coll.r.t.1.p.48.

'S. Sidoine nous apprend que Majorien ayeul maternel de celui qui regna depuis, commandoit les troupes de l'Illyrie [au lieu du Comte Maurus,] lorsque Theodose fut fait Empereur. [Gratien le donna à] Theodose, qui en fit son General contre les Gots. 'On croit que Gratien luy donna de mesme le Comte Ricomer, dont nous avons parlé ci-dessus. Sid.car.5.p.313 Val.r.Fr.l.2.p.60.

ARTICLE X.

Respect de Gratien pour S. Ambroise: Il l'oblige d'écrire sur la foy; défend de nouveau à tous les heretiques de tenir des assemblées.

[NOUS savons peu ce que fit Gratien aprés avoir donné à l'Empire le grand Theodose.] 'Ausone dit que tout environné des Gots, des Huns, & des Sarmates, il ne laissoit pas de trouver du temps pour s'occuper aux exercices de l'esprit, & Auf.epi.1.p.5.6.

1. Socrate seul lit le seize, l. 5. c. 2. p. 260. c.

qu'aussi-tost qu'il avoit quitté les armes, il prenoit la plume pour faire des vers. ["Il y a lieu de juger qu'il demeura environ la moitié de l'année dans l'Illyrie sur les confins de la Thrace.] NOTE 15.

Socr.l.5.c.6.p.262.c.d. 'Socrate, quoiqu'un peu brouillé, dit qu'il remporta quelque victoire sur les barbares, & partit aussi-tost pour revenir dans les Gaules. Cod.Th.chr.p.100. 'Il estoit à Aquilée au commencement de juillet, & à Milan à la fin du mesme mois.

Amb.fid.pr.p.109.a p.113|l.2.c.4.p.144.g. [Il y jouit enfin de la compagnie de S. Ambroise,] 'pour lequel il avoit un respect extraordinaire. 'En allant à la guerre, [c'est à dire apparemment lorsqu'il marchoit l'année precedente pour secourir Valens, ou dés la fin de l'an 377,] voulant se munir du bouclier de la foy & de l'épée de S. Esprit contre la puissance formidable des barbares, parce qu'il savoit que la victoire depend davantage de la foy du Prince que du courage des soldats; il demanda à S. Ambroise un discours sur la foy, où il prouvast contre les heretiques la divinité de J. C.

l.3.c.1.p.149.b. 'S. Ambroise eut peine à s'y resoudre; mais Gratien [l'ayant apparemment mandé dans les Gaules; ou lorsqu'il passa dans l.1.pr.p.113. la Rhecie,] l'en pressa si fort de vive voix, 'que le Saint nonobstant la repugnance qu'il avoit à traiter les choses de la foy en l.3.c.1.p.145.b. maniere de dispute, se resolut de le satisfaire, '& composa fort l.2.c.4.p.144.g. promtement deux livres [intitulez De la foy,] 'depeur, dit-il, pr.p.112. d'arrester le voyage de ce Prince, 'à qui il les envoya dessors, & qui leur donna son approbation. [Les emplois de l'episcopat ne p.110. permettant pas à S. Ambroise de suivre Gratien de corps,] 'il le suivit de cœur & d'affection: Il fut toujours en esprit auprés de luy dans son voyage: Il l'accompagnoit dans toutes ses demarches: Il se trouvoit jour & nuit au milieu de son camp par ses soins & par les sentimens de son zele: il veilloit pour luy par ses prieres; & il taschoit de recompenser par l'activité & la vehemence de son amour, ce qu'il croyoit ne pouvoir pas obtenir de Dieu par le merite de sa vertu.

p.109.110. 'Gratien revenant ensuite [de l'Illyrie, & approchant de l'Itap.112. lie,] 'écrivit de sa main à S. Ambroise une lettre toute pleine de pieté & d'humilité, [& d'ailleurs mesme écrite avec beaucoup p.109. d'esprit & d'elegance.] 'Il l'assure qu'il pense souvent à luy, qu'il est avec luy de cœur & d'affection, & qu'il souhaite beaucoup d'y estre encore de corps pour l'entretenir. C'est pourquoi il le prie de le venir trouver en diligence, sans attendre qu'il fust à Milan, afin de l'instruire encore de la verité, dont neanmoins il estoit tres fermement persuadé. Je souhaite, dit-il, de connoistre «

379. de Gratien 4, 5. *revelatio. divinitatis infidat.* » la verité, non que j'aime les contestations & les disputes, ni par » aucun desir de parler de Dieu plutost que de l'adorer, mais » pour luy ouvrir de plus en plus mon cœur, "afin qu'il y fasse en» trer sa lumiere plus profondément. Il prie aussi S. Ambroise de luy envoyer une seconde fois le traité [De la foy sur la divinité du Fils,] & d'y ajouter quelque chose pour prouver celle du S. Esprit.

'S. Ambroise ne manquoit pas de volonté pour venir audevant de Gratien; mais il dit qu'il n'en eut pas la hardiesse. 'Il luy écrivit seulement pour le remercier de sa lettre qu'il louë beaucoup, & on peut dire, sans flaterie. Il s'excusa d'écrire pour lors sur la divinité du S. Esprit, luy faisant neanmoins esperer de le faire un jour; & il se contenta de luy renvoyer les deux livres qu'il avoit déja vus, [c'est à dire les deux premiers livres sur la foy.] 'Il luy promit aussi de l'aller trouver le plutost qu'il pourroit: '& il y a beaucoup d'apparence qu'il ne manqua point d'executer cette promesse, [si Gratien ne le prevint par sa prompte arrivée à Milan.] 'S. Ambroise luy proteste par celui qu'il adoroit avec tant de pieté, que sa foy, sa vie, sa gloire, faisoient la joie de son ame; qu'il prioit pour luy, non par le simple devoir d'un sujet, mais par un sentiment tout particulier d'amour; y estant d'autant plus obligé, que ce Prince "avoit rendu la paix à son Eglise, & avoit fermé la bouche aux perfides, autant par l'autorité de sa foy, que par celle de sa puissance.

p.110. p.110.112. p.112. Bar.379.§10. Amb.fid.pr.p.111. V. S. Ambroise §33.

'Gratien l'engagea lorsqu'il le vit depuis, à ajouter encore pour son instruction trois autres livres aux deux premiers qu'il luy avoit déja adressez sur la foy, & sur la divinité du Fils. 'S. Ambroise accomplit aussi [au commencement de l'an 381,] la promesse qu'il luy avoit faite d'écrire sur la divinité du Saint Esprit, ayant enfin esté contraint de ceder aux desirs de ce Prince, qui exigeoit cela de luy, & qui le souhaitoit si fort, que "lorsque le Saint se fut tout à fait engagé à y travailler, la joie qu'il en eut fit qu'il rendit de luy mesme aux Catholiques une eglise qu'il avoit mise en sequestre, [à Milan en l'an 380, comme s'il eust voulu la donner aux Ariens à la sollicitation de Justine sa belle-mere.]

l.3.c.1.p.146.p. de Sp.l.1.c.1.p.213.b. Ibid. §49. *Istiusmodi assertione.*

'La loy donnée à Milan le 3 d'aoust, est sans doute un fruit des avis & de la pieté de S. Ambroise. 'Car Gratien y casse la loy qu'il avoit esté obligé de faire l'année precedente pour donner liberté à toutes les sectes [à cause de celles qui dominoient dans l'Orient.] 'Il casse donc cette loy, & défend generalement à

Cod.Th.t.6.p.117.1. a 16.t.5.l.5.p.116. p.115.116.

tous les heretiques de prescher leur dogme, & de tenir aucune assemblée, surtout à ceux qui rebattizoient, [ce qui marque les Donatistes, & peut-estre aussi les Ariens. Nous verrons encore sur le Pape Damase diverses actions de Gratien qui regardent

Prof.T.p.49. l'Eglise, & qu'il peut avoir faites vers ce temps-ci.] Tiro Prosper marque en effet sur cette année, que Gratien favorisoit extremement la religion, & estoit toujours prest à procurer le bien des Eglises.

Cod.Th.chr. p.101.1,2. Je ne sçay si ce ne seroit point aussi dans le sejour qu'il fit à Milan, qu'il auroit partagé les provinces de l'Occident avec Valentinien son frere, [en se reservant neanmoins toute l'autorité, jusqu'à ce que son frere pust gouverner par luy mesme. V. la note 3 Car comme nous l'avons déja marqué, il est difficile de croire qu'il eust cedé une partie de l'Illyrie à Theodose, si elle eust déja appartenu à Valentinien. Mais aprés tout, nous n'avons pas mesme de preuve qu'il ait jamais fait aucun partage avec son frere, qui estoit encore trop jeune pour gouverner.]

ARTICLE XI.

Gratien revient dans les Gaules; fait des loix pour l'Eglise: Des Lombards.

Cod.Th.chr. p.100. a Aus.conf.p. 411. b Cod.Th.c.2. p.211.2. c Aus.p.411. GRATIEN peut estre parti de Milan aussi-tost aprés le 5 d'aoust pour retourner dans les Gaules. aIl prit son chemin par la Rhecie. bOn croit qu'il passa à Trente, & à cBolzano ou Poczen dans le mesme pays sur l'Adige. De la Rhecie en Bauzari. suivant le Rhein il entra dans la province des Sequanois, & puis il traversa la [premiere] Germanie [pour se rendre à Treves,]

Cod.Th.chr. p.100. d Auf.p.411. où il estoit déja le 14 de septembre, [& peut-estre mesme dés auparavant;] dpuisqu'on pretend qu'il fit cette marche avec une extreme diligence, & que son arrivée surprit les peuples des Gaules. [Il passa l'hiver à Treves, selon les dattes des loix.]

p.388.410.412. Ainsi il y estoit lorsqu'Ausone quitta le Consulat; & ce fut en cette occasion que ce poëte prononça devant luy le discours que nous en avons encore, pour le remercier du Consulat & des autres charges dont il l'avoit honoré.

Socr.l.5.c.6.p. 262.d|Soz.l.7. c.4.p.707.b.c| Zos.l.4.p.75. b.c. Nous avons marqué ci-dessus que les barbares estoient entrez dans les Gaules: & l'on écrit que Gratien se hasta d'y revenir pour remedier s'il pouvoit aux maux de cette province. Sozomene dit qu'il eut contre eux tout l'avantage qu'il pouvoit souhaiter;

souhaiter; '& on le cite encore d'Ausone,[où je ne le trouve pas neanmoins. Je ne sçay si son silence ne pourroit point marquer que les barbares avoient fait peu de mal dans les Gaules,& que Gratien leur en fit encore moins, ou qu'au moins il ne les vainquit que l'année suivante.]La loi du 3 decembre 379, qu'on cite pour sa victoire,[ne la prouve point dutout. Cod.Th. chr. p.101.2. 2/11.t.31.l.7.p. 284.285.

Nous avons parlé ci-dessus de la loi du 3 d'aoust contre les heretiques.] 'Celle du 5 de juillet regarde encore l'Eglise. Car Gratien y declare que les Clercs [qui trafiquoient] seroient exemts des droits dus par les marchans jusqu'à la somme de[1] dix pieces d'or dans l'Illyrie & dans l'Italie, & de quinze dans les Gaules, parce qu'ils y estoient plus pauvres, dit un interprete. 'Baronius croit qu'il a voulu par là donner des bornes à l'avarice des Ecclesiastiques[Je ne sçay au contraire] 's'il n'auroit pas voulu aussi les rétablir dans l'immunité que Constance leur avoit accordée lorsqu'ils ne faisoient qu'un petit negoce dont le profit revenoit aux pauvres, '& que Valentinien leur avoit ostée dés l'an 364. 'Il pouvoit estre juste de les favoriser dans un trafic mediocre,capable de les aider à subsister frugalement, sans les occuper entierement & les enrichir. 12.t.1.l.11.p. 14. Bar.379.§13. Cod.Th.t.4.p. 14.1. p.8. Fleuri,l.17.p. 383.

'Ces deux loix & plusieurs autres de l'an 379,sont adressées à Hespere Prefet du Pretoire.[Nous n'en avons point à Ausone son pere,]'quoiqu'il paroisse estre demeuré Prefet des Gaules toute cette année.[a] Il y en a une du 3 decembre qui donne le titre de Prefet du Pretoire à Sibure,[b] qu'on marque avoir esté un Gaulois. Libanius & Symmaque lui adressent quelques lettres. Celles de Symmaque marquent un homme qui ne faisoit qu'entrer dans les grands emplois. Elles parlent d'une accusation dont il s'estoit justifié. Cod.Th.chr. p.100. Aus.conf.p. 378 391.412. a Cod Th.chr. p.100. b t.6.p.385.2. Sym.l.3.ep.43. 45.p.122.123.

'Nous avons encore des loix adressées à Hypace Prefet, & à Potite Vicaire de Rome, à Caterve Intendant des largesses, à Basile qu'on croit avoir eu la mesme charge,& à Syagre Maistre des offices. 'On écrit qu'Hypace est celui mesme qui avoit esté Consul en 359, [par l'autorité d'Eusebie] 'sa sœur femme de Constance. [Cela peut paroistre difficile à croire;] mais Ammien qui en fait un grand éloge, ne laisse guere lieu d'en douter. 'Il fut Prefet d'Italie en 382 & 383.[c] Symmaque recommande un Potite à Ausone avec éloge. [Nous parlerons de Syagre sur l'an 381.] [d] Basile estoit encore Intendant des largesses en 383.[e] Symmaque en parle en 384 au sujet d'une affaire qu'il lui Cod.Th.chr. p.100. t.6.p.367.1. Amm.l.29.p. 392. b|393.b. Cod.Th.t.6.p. 367.1. c Sym.l.1.ep.13. p.13. d Cod. Th.t.6. p.353.1. e Sym. l.10.ep. 47.p.439. a Fleuri,l.17.p. 383.

1. Ces dix pieces d'or *solidi*, font environ 80 francs de nostre monnoie.

avoit suscitée, & il dit qu'il n'avoit point épargné les juges auprés de Gratien.[Ce pourroit bien estre le mesme] 'Basile sur qui le Sophiste Himere a fait un discours lorsqu'il estoit Proconsul,[d'Acaïe sans doute.] 'Mais il le faut apparemment distinguer de Basile Prefet de Rome en 395.

Phot.c.165.p.353. Cod.Th.t.6.p.353.1. chr.p.100.

[Pour Caterve qui possedoit la mesme charge que Basile, 'selon ce qu'on voit dans une loi qu'il y avoit deux Intendans des largesses,] 'Baronius croit que c'est celui qu'on honore à Tolentin dans la Marche d'Ancone 'le 11 de decembre, comme l'Apostre de cette ville. L'on y garde son corps dans une eglise de son nom, qui a esté autrefois une celebre abbaye de Benedictins, & qui est tenuë aujourd'hui par des Chanoines reguliers. On voit encore dans cette eglise le tombeau & l'epitaphe d'un Fl. Ulpius Caterviusqui a esté Prefet du Pretoire, marié à Septimia Severina,& pere de Bassus qui mourut aprés lui, âgé de 18 ans, & qui est honoré aussi comme un Saint, de mesme que la femme de Caterve.

Bar.379.§13. Ugh.t.2.p.852.853|Ferr.11.dec.p.473|it.p.767.768|Mabi.it.It.p.223.225.

Ibid. 'Ce Caterve se reposa en paix selon son epitaphe, le 17 d'octobre,& fut enterré le 28 de novembre. On voit sur son tombeau des marques qu'il estoit Chrétien, aussi-bien que son fils. On y apprend que lui & sa femme avoient receu 'le Battesme & la Confirmation d'un Evesque nommé Probien. Mais on n'y trouve point de vestige d'aucune veneration particuliere, & moins encore du martyre que son histoire lui attribuë. On peut voir dans Ferrarius un abregé de ce qu'on dit de lui. Il avoüe que ses actes contiennent beaucoup de choses sans apparence.

lavit & unxit.

Ugh.p.853.c| Bar.379.§13. 'Ughellus n'en veut pas repondre; Baronius dit qu'ils sont pleins d'erreurs,[& n'a point mis Caterve dans le martyrologe Romain. Il se peut donc bien faire que Caterve ait basti à Tolentin l'eglise où il est enterré; que cette eglise ait esté appellée pour ce sujet l'eglise de Caterve, de mesme que l'eglise de Saint Nicaise de Reims bastie originairement par le Comte Jovin, s'est appellée la basilique Jovinienne; que dans la suite des temps Caterve ait passé pour le patron de cette eglise qui portoit son nom; que le peuple & les conjectures y aient ensuite ajouté peu à peu le reste, comme cela est ordinaire; & que sur cela on en ait écrit une vie.] 'Nous voyons que Ferrarius a ajouté de nouveau le martyre de Severine,[dont les autres ne parlent point.]

Ferr.11.dec.p.473.

Ugh.p.852.c. 'Pour l'épigramme où l'on dit que Caterve a enseigné le premier le vrai Dieu à la ville de Tolentin,[elle est assez bien faite pour croire qu'elle n'a esté composée que depuis le renouvellement des lettres.]

'On commence cette année à entendre parler pour la premiere fois des Lombars, [que Dieu destinoit pour punir les pechez des Romains deux cents ans aprés. S. Prosper qui commence aussi à cette année une nouvelle chronique; aprés avoir copié jusque là celle de S. Jerome,] 'nous apprend donc que ces peuples sortis des extremitez de l'Ocean, & de la Scandinavie, cherchant de nouveaux pays, sous la conduite d'Iborée & Aion leurs chefs, attaquerent premierement en ce temps-ci les Vandales [qui estoient alors dans l'Allemagne,]& les vainquirent. Dix ans aprés leurs chefs estant morts, ils créerent pour leur premier Roy Agelmond fils d'Aion, qui regna 33 ans. [Nous omettons]'ce que Paul Diacre ajoute à cela, [comme moins fondé.] a On prétend qu'ils ont fait long-temps un mesme peuple avec les Gepides, & qu'ils passerent ensemble le Danube vers l'an 400 sous Honoré, qui leur donna à habiter le pays d'autour de Sirmich & de Singidon [C'est ce que nous pourrons examiner en un autre endroit: car nous ne faisons ici que raporter ce que dit Grotius, sur la foi de Paul Diacre auteur du IX. siecle.] Il dit que les Gepides, [& par conséquent les Lombars,] faisoient alors profession de l'Arianisme. 'On ajoute mesme qu'ils estoient tous Vandales d'origine.

Grot.r.Got.p.52. Prosp.chr. Lang.l.1.c.2.16.p.746. a Grot.p.27. p.26.27.

'Quoique nous ayons dit aprés Grotius, que S. Prosper est le premier qui ait parlé des Lombars, 'leur nom se trouve neanmoins long-temps auparavant dans Ptolemée, Tacite, & Strabon: à quoi Grotius répond que le mot de Lombars dans ces auteurs ne marque point le peuple dont nous parlons, mais se donnoit à divers autres peuples de l'Allemagne, parce qu'ils portoient de longues barbes, ce que signifie ce mot dans l'Aleman.

p.53. p.28.29.

ARTICLE XII.

Gratien revient en Italie; rempo rte quelque victoire; fait des loix.

L'AN DE JESUS CHRIST 380, DE GRATIEN 5, 6. INDICTION VIII.

'Gratianus V. & Theodosius Augg. Consuls. Idat.&c|Socr. l.5.c.7.p.264.

Les loix de l'an 380 nous donnent trois Prefets b'du Pretoire, Hespere [fils d'Ausone,] Probe [dont on a assez parlé sous Valentinien I,]& Syagre[Consul en l'an 382. Hespere peut avoir esté Prefet des Gaules.'Mais il semble que Probe & Syagre estoient tous deux Prefets d'Italie en mesme temps, ce qu'il

b. b Cod.Th.chr. p.102.103. NOTE 16.

n'est pas neanmoins aisé de croire. Je ne voy pas non plus le moyen d'accorder]les loix adressées cette année à Arbore & à Paulin, puisqu'elles les font tous deux Prefets de Rome en mesme temps. Sulpice Severe cite Arbore autrefois Prefet, pour témoin d'une chose qu'il raporte de Saint Martin, [qui rendoit alors les Gaules illustres par ses miracles:]& il nous assure que cet Arbore estoit un homme saint & plein de foy. Il avoit une fille qui fut fort malade, & qu'il guerit tout d'un coup en lui appliquant une lettre du mesme Saint. Cela l'obligea de voüer sa fille à Dieu pour toute sa vie, & il la mena à S.Martin, qui à sa priere la consacra & lui donna l'habit de vierge. [Nous ne voyons rien qui nous empesche de croire que c'est Arbore neveu d'Ausone, comme nous le dirons dans la suite.]Pour Paulin, on croit que ce peut estre un Anice Paulin, [a]qu'on trouve avoir esté Proconsul d'Afrique, Consul & Prefet de Rome.

Sulp.dial.3.c.14.p.319. v.Mart.c.20.p.206. Cod.Th.t.6.p.377.1. a Grut.p.353.4.

Theodore estoit aussi cette année Intendant du domaine, & Titien Vicaire d'Afrique.[b]Ce Theodore est sans doute ce Manlius Theodorus Consul en 399, celebre par les loüanges de S. Augustin & de Claudien.'L'autre est Celsinus Titianus à qui Symmaque écrit diverses lettres où il l'appelle toujours son frere;& il estoit payen aussi-bien que lui. C'est lui à qui il écrit en faveur de Clement Evesque d'Alger, ["dont nous avons parlé en un autre endroit.

Cod.Th.chr.p.102.103. b t.6.p.388.1. p.389.2|Sym.l.1.ep.56.68.p.38. V.Valentinien I. § 28.

Entre les loix de cette année on peut remarquer]celle du 24 d'avril, qui exemte absolument de la necessité de paroistre sur le theatre les femmes qui avoient fait profession d'une vie plus sainte en embrassant le Christianisme, quoique leur naissance les obligeast à ce ministere infame. 'Gratien renouvella la mesme loi l'année suivante: '& il y ordonna encore que si ces femmes faisoient ensuite des actions plus dignes de comediennes que de la pureté du Christianisme, elles seroient contraintes de servir au theatre sans remission tout le reste de leur vie.

Cod.Th.15.t.7.l.4.p.365. l.9.p.371. l.8.p.370.

'On croit que la loi du 24 avril 380, peut estre un fruit des instructions de S.Ambroise. [Car Gratien qui avoit passé l'hiver à Treves,]d'où il date ses loix du 6 & du 15 de Fevrier,[vint bien-tost aprés en Italie:]Il estoit à Aquilée le 14 de mars,& à Milan le 24 d'avril lorsqu'il donna la loi dont nous venons de parler. Il y estoit encore le 27.Il date d'Aquilée une loi du 27 de juin. 'On croit qu'il peut avoir ensuite esté à Sirmich pour conferer avec Theodose, à qui on peut attribuer une loi datée de cette ville le 6 de Septembre:& ce fut à Sirmich'que Gratien

p.366.1. chr.p.102 p.104.1.

donna les ordres* pour le Concile qui se tint à Aquilée au mois de septembre 381,[mais on ne sçait si ce ne fut point dés 378.]

* V S.Ambroise. V.Theodose I.§5. 'Ce qui l'obligea de quitter les Gaules [dés le mois de mars,] fut la maladie qu'eut Theodose[" au mois de fevrier.] Gratien sur cette nouvelle vouloit aller avec ses troupes dans la Thrace, où les Gots estoient encore en armes, [depeur qu'ils n'y fissent de nouveaux desordres. La guerison de Theodose l'arresta sans doute : mais elle fut peut-estre assez lente,] 'puisque S.Prosper marque que sa maladie fut cause que Gratien procura un accord avec les Gots. Jorn.r.Got.c.27.p.649. p.649|Prosp. chr.

'On prétend que[peu de temps aprés, d'autres] Gots passerent le Danube, & se jetterent les uns dans la Thrace & la Macedoine, [où ils firent d'assez grands desordres;] les autres dans 1. la Pannonie, 'où Vitalien commandoit les troupes [1] vers ce temps-ci, homme incapable de cette charge, dit Zosime, parmi des affaires si difficiles.[On ne voit pas neanmoins que les Gots ayent rien fait dans la Pannonie,]'& on trouve mesme que Gratien remporta cette année quelque victoire,[plustost sans doute dans l'Illyrie que dans les Gaules ; puisqu'il paroist avoir passé toute cette campagne dans la Pannonie ou aux environs. Jorn.p.649. Zos.l.4.p.738. d. Idat.fast.

V.Theodose I.§4.8. "Theodose défit aussi les Gots de son costé, mais non entierement,]'& il fut obligé d'avoir recours à Gratien, qui lui envoya quelques troupes[l'année suivante,] avec deux excellens officiers François, Bauton & Arbogaste, [dont nous parlerons en un autre endroit. Cela marque que Gratien estoit assez libre d'ennemis.] 'Il envoya cette année en Orient,[& sans doute à Theodose,]'un officier nommé Rustice, qui avant que d'entreprendre ce voyage, voulut recevoir le battesme à Rome. Le Pape Damase le recommanda à Ascole Evesque de Thessalonique,[où Theodose faisoit alors sa residence ordinaire.] Zos.p.757.758 Coll.r.t.1.p.42. *Silentiarium.*

S.Prosper marque sur cette année qu'un Sempronius homme extremement habile, fleurissoit alors. [Nous n'en trouvons rien autrepart.]

1. Zosime le dit proprement de l'année suivante.



ARTICLE XIII.

De Macedone, & d'Afranius Syagrius.

INDICTION IX. L'AN DE JESUS CHRIST 381, DE GRATIEN 6, 7.

Idat.&cNaz. p.924. 'Fl. Syagrius, & Fl. Eucherius, Consuls. NOTE 17.

a Cod.Th.t.3.p. 301t.6.p.358.2. [a] EUCHER Consul en 381, pouvoit estre Proconsul d'Afrique l'année precedente, en laquelle nous avons une loy datée
Themi.n.p. 476. du 28 fevrier adressée à un Eucher, & publiée à Carthage. 'On
b Amm.n.p. 358. croit qu'il estoit oncle paternel de Theodose. [b] On dit plusieurs choses de Syagre: ["mais je ne sçay s'il ne vaut point mieux les V. la note raporter au Consul de l'année suivante; & avoüer que pour 17.
Cod.Th.chr. 104.105. celui-ci nous ne savons pas mesme si c'est celui qui estoit cette année Prefet du Pretoire en Occident, ["& apparemment dans Ibid. les Gaules. On peut seulement juger qu'il estoit Consul en Occident, & Eucher en Orient, puisque "tous les auteurs & les Ibid. fastes grecs mettent Eucher le premier, hors la chronique d'Alexandrie, & que tous les Latins donnent cette préseance
n.t.2.l.84-89. p.433. à Syagre.] 'On peut remarquer aussi cette difference dans les loix de Theodose & de Gratien; & c'est ce qui se verra encore souvent pour les autres Consuls dans la suite de l'histoire.]

chr.p.104|t.6. p.370. 'Macedone qui estoit cette mesme année Intendant des lar- NOTE 18.
c Sulp.l.2.p. 273.274. gesses, est sans doute celui [c] qui estant peu aprés Maistre des offices, se laissa corrompre par l'argent des Priscillianistes, pour
Amb.v.p.88.1. leur faire obtenir divers rescrits de Gratien. 'Il eut aussi la hardiesse de faire refuser sa porte à S. Ambroise qui venoit interceder pour une personne. Mais estant poursuivi aprés la mort de Gratien, & voulant se refugier dans l'eglise, il n'en put trouver la porte qui estoit toute ouverte, comme S. Ambroise le lui
Cod.Th.t.6.p. 370. avoit predit. 'Symmaque lui a écrit quelques lettres.

["Valentinien I. avoit donné aux Empereurs l'exemple d'ac- V. son titre corder la liberté aux criminels pour honorer la joie & la solen- §3.
9.t.38.l.6.p. 277. nité de Pasque.] 'Gratien ne manqua pas de l'imiter en cela. Mais comme il ne falloit pas que cette indulgence [qui venoit de la pieté,] favorisast les crimes, il déclare par une loy à Antide Vicaire de Rome, que la grace qu'il accordoit aux miserables n'estoit point pour ceux qui estoient coupables de leze majesté, de parricide, de meurtre, d'adultere, de rapt, d'inceste, de magie, de fausse monnoie, ni pour ceux qui estoient tombez

dans une faute aprés en avoir obtenu le pardon. Cette loi fut luë à Rome le 21 de juillet, s'il n'y a point d'erreur dans la date, 'comme il y a quelque sujet de le croire. p.178.1.

'Selon les loix de cette année, Gratien estoit à Milan le 29 de mars, à Aquilée le 22 d'avril, & le 8 de may [S'il n'y a point de faute dans la loi à Potite,] 'il estoit à Treves le 14 d'octobre: '& il semble qu'il fust dans les Gaules, lorsque Macedone tira de lui un rescrit pour rétablir les Priscillianistes dans les Eglises dont on les avoit chassez. [Mais il revint bien-tost en Italie,] 'puisqu'il estoit à Aquilée le 26 de decembre. [Il semble qu'il aimast le sejour de cette ville: Et elle avoit alors pour Evesque S. Valerion, qu'on pouvoit dire estre l'un des premiers Evesques de l'Occident.] chr.p.104. p.105. Idat.an.385| Sulp.l.2.p.173. Cod.Th.chr. p.105.

L'AN DE JESUS CHRIST 382, DE GRATIEN 7, 8. INDICTION X.

[a] *Antonius*, & *Syagrius*, *Consuls*. a Idat|Marc. Cass.&c.

[b] Antoine Consul en 382, que quelques uns nomment Antonin, [c] pouvoit "estre beau-pere de Theodose; & on croit que c'est le mesme Antoine que nous avons vu Prefet des Gaules en 376. V.Theodose I. note 3. b Pros|Vict. Pasc.p.569. c Themi.n.p. 476.

[Quelques uns veulent "que Syagre collegue d'Antoine, soit le mesme qui avoit déja esté Consul l'année precedente: ce que nous ne croyons pas qu'on puisse soutenir.] 'C'est à celui de cette année que le P. Sirmond raporte diverses choses qui sont dites ou simplement de Syagre, ou d'Afranius Syagrius. 'Car Ammien parle d'un Syagre qui n'estant encore "que Notaire en 369, devint depuis Prefet & Consul.' Ainsi il faut que ce soit cet 'Afranius Syagrius Consul & trois fois Prefet selon S. Sidoine, dont la fille fut mere de Ferreol celebre dans les Gaules vers le milieu du V. siecle. 'On trouve un Syagre Maistre des offices sous Gratien, & Prefet d'Italie selon Godefroy, en 380, 381, & 382. On tire de quelques lettres que Symmaque lui a adressées, qu'il a esté aussi Prefet des Gaules: [& ce pouvoit estre en 381,] 'puisqu'il semble qu'il ait quitté les Gaules pour venir commencer son Consulat à Milan. Il avoit invité Symmaque à cette solennité: mais il s'en excusa parce qu'il estoit dans le deuil à cause de la mort de son frere. 'On cite la premiere épigramme d'Ausone, pour montrer qu'il estoit fort uni à ce poëte, [d] qui neanmoins n'y parle que de Gratien. V. la note 17. &c. Sid.n.p.15.77. Amm.l.28.p. 366.367. n.p.358. Sid.l.1.ep.7.p. 16|7.ep.12.p. 199. Cod.Th.t.6.p. 385. Sym.l.1.ep 95. 97.p.55. Sid.n.p.77| Amm.f.p.321. d Aus.p.5.

Il n'est pas inutile de remarquer la faute d'Onuphre, qui donne à Syagre [dans les fastes] le nom de Postume sans en avoir aucun fondement, mais seulement parce qu'il a trouvé un autre Syagre qui avoit ce nom. Et c'est sa coutume quand il a trouvé Sid.n.p.15.

deux noms ainsi joints ensemble, de les joindre de mesme dans les autres personnes où il ne trouve que l'un des deux.

Spon,p.129.130. 'On raporte à l'an 382,[mais sans en donner aucune preuve,] l'inscription d'une statuë dressée par ordre des Empereurs en l'honneur de Fl. Peregrinus Saturninus, qui avoit beaucoup paru dans la guerre, avoit esté fait Intendant du domaine, & deux fois Prefet de Rome[Je ne trouve rien de ce Saturnin: car il le faut sans doute distinguer du General de mesme nom, qui fut Consul l'année suivante en Orient.]

Cod.Th.chr. p.106.107. 'Selon les loix de cette année,"Severe, Syagre, Flavien, & Hypace, doivent avoir esté Prefets du Pretoire, & tous quatre de l'Italie; [ce que nous ne comprenons pas.] p.106.107. 'Ces loix nous font juger que Gratien [1] passa toute l'année à Milan, ou aux environs, sinon qu'au mois de juillet il estoit à Viminac sur le Danube. p.108.1.2. 'On croit qu'il fut obligé de passer ainsi toute cette année vers les extremitez de l'Italie à cause de quelques courses des barbares voisins; 2.|c.4.p.126.127 '& on prétend tirer de quelques loix du mois de decembre qu'il estoit obligé de faire des levées, & de demander des corvées extraordinaires pour fortifier la Rhecie & l'Illyrie. 6'.t.26.l.3.p.149. 'Celle du 15 decembre marque expressément qu'on avoit depuis peu obligé "les personnes qualifiées à fournir des chevaux pour l'armée. Note 19. 1. *honoratos.*

ARTICLE XIV.

Gratien fait travailler les pauvres valides; suspend trente jours la peine de mort; oste l'autel de la Victoire avec les privileges des vestales & des pontifes.

Cod.Th.14.t.18.p.256.257| Bar.382.§7. 'IL y avoit alors à Rome un grand nombre de pauvres; & la grande charité des Chrétiens contribuoit à les y attirer de toutes parts. Cependant comme il y en avoit beaucoup que la paresse engageoit à mendier plutost que la necessité, Gratien par sa loi du 20 juin 382, ordonna au Prefet Severe de faire une recherche de ceux qui auroient l'âge & la santé pour travailler, & de les donner à ceux qui les auroient fait connoistre, ou pour esclaves, s'ils estoient de condition servile, ou "pour travailler chez eux à la campagne tout le reste de leur vie, s'ils estoient libres. Amb.off.l.2.c.16.p.52.k.l. 'S. Ambroise se plaint dans ses ouvrages de cet abus de *colonatu.*

Cod.Th.chr p.106. a p.107.

1. On voit qu'il estoit á Milan le 3 d'avril, á Bresse le 10 de may, á Milan le 25, a á Padoue le 20 de juin, á Viminac le 5 de juillet, á Verone le 18 d'aoust, & á Padoue le 25 de decembre.

ceux

ceux qui mendioient lorsqu'ils pouvoient travailler. Il veut qu'on leur donne pour ne pas manquer à l'humanité, mais qu'on leur donne peu pour ne pas prodiguer la subsistance des vrais pauvres, à moins qu'on ne sache par de grandes preuves qu'ils sont dignes d'un plus grand secours, comme ceux qui ont esté volez ou ruinez.[Nous raportons la loy de Gratien à la ville de Rome, comme a fait Godefroy, parceque Severe en est qualifié Prefet dans le titre. Que s'il estoit Prefet du Pretoire, comme il le faut dire selon d'autres loix, cette ordonnance pouvoit regarder tout l'Occident.

NOTE 20. La loy du 18 d'aoust fut sans doute inspirée à Gratien par S. Ambroise, qui en fit faire depuis une semblable à Theodose. En voici les termes] 'S'il arrive que contre nostre coutume nous nous croyions obligez d'ordonner quelques peines severes contre des personnes, nous ne voulons point qu'ils subissent aussitost cette peine, & que la sentence prononcée contre eux soit executée sur le champ; mais que leur état & leur fortune demeurent en suspens durant trente jours, pendant lesquels neanmoins ils seront gardez exactement, & liez dans les prisons. [Nous parlerons plus amplement de cette loy au sujet de celle que Theodose fit depuis pour confirmer celle-ci.] Cod.Th.8.t.4. l.13.p.305.

'Gratien donna encore en ce temps-ci une nouvelle preuve de sa pieté & de son amour pour l'Eglise 'Il y avoit à Rome dans le lieu où s'assembloit le Senat, un autel de la Victoire, qui n'y servoit pas d'un simple ornement. Car l'on avoit aussi accoutumé d'y jurer; '& mesme l'on y offroit des sacrifices aux idoles, où les Senateurs Chrétiens estoient contraints de se trouver. 'Constance, quoique simple catecumene, crut qu'il seroit souillé s'il voyoit cet autel:[lorsqu'il vint à Rome en 357:] c'est pourquoi il le fit oster. Et neanmoins cet ordre ne put subsister longtemps.[Julien fit rétablir l'autel dés l'an 361 ou 362.] 'Valentinien n'y avoit pas touché, 'soit qu'il ne sceust pas ce que c'estoit que cet autel, [soit parcequ'il vouloit laisser tout le monde dans une entiere liberté pour la religion.] Amb ep.11.p. 195.g. a rel.Sym.p. 196.k. ep.11.p.196.g. ep.12 p.202.c. c|rel.S.p.196. k.l. rel.S.p.198.c. ep.11.p.195. 196.

'Mais Gratien qui en appuyant la foy Chrétienne, croyoit rendre son nom veritablement immortel, remporter une victoire eternelle sur le demon & sur le siecle, elever un trophée de pieté & de vertu, & offrir à J. C. les depouilles de l'adversaire commun des hommes; 'ce Prince, dis-je, nom seulement fit oster de nouveau l'autel de la Victoire, 'mais il se saisit des revenus destinez pour entretenir les sacrifices & les pontifes des idoles, p.195.l. ||rel.S.p.198.c. p.196 m|ep.11 12.p.193.c|200 i.

ep.12 p.201.a. '& des terres qu'on avoit données aux temples, [a] attribuant ces
a ep.11.p.193 c| Cod.Th.10.t. revenus & ces terres à l'Epargne, ne voulant point que le public
16.l.20.p.290. contribuast quoy que ce soit pour une superstition toute criminelle, Honoré cite la loy qu'il fit sur cela, & la confirme.

Amb.ep.11.p. 193.c.d. 'Gratien cassa de mesme les privileges & les immunitez attribuées aux ministres des idoles, lesquelles avoient souvent esté cause que plusieurs Chrétiens qui estoient foibles, avoient renoncé à la foy au milieu de la paix de l'Eglise pour jouir de ces
ep.12.p.200.g. exemptions. 'Il abolit aussi les privileges & les immunitez que
p.201.a|rel.S.p 197.e. les payens avoient données à leurs vestales, '& il ordonna que le fisc se saisiroit des terres que l'on donneroit par testament ou à ces fausses vierges, ou aux temples, ou aux prestres des idoles.
ep.12 p.200.k. l.m. 'Car on ne les excluoit pas des legs [mobiliaires.]

b rel.S.p.196. Hier.ep.24.p. 156.c. [b] Ces ordonnances de Gratien furent fort sensibles aux Senateurs payens; [& c'est peut-estre pour ce sujet] 'que Pretextat l'un des plus celebres d'entre eux, se plaignoit si fort de son
Amb.ep.11.p. 195 g h. siecle. 'Ils voulurent presenter une requeste sur cela à Gratien au nom du corps du Senat, [c] & l'orateur Symmaque fut deputé
c rel.S.p.196 h. ep.11.p.195.h. d g. 'avec quelques autres pour porter ces plaintes, [d] deux ans avant sa requeste celebre adressée à Valentinien, [en 384.] Mais les Senateurs Chrétiens en tres grand nombre, donnerent de leur part une requeste pour declarer qu'ils ne consentoient en aucune maniere à celle des payens. Ils s'en plaignirent en public & en particulier; & protesterent mesme tout haut qu'ils ne viendroient plus au Senat, si on accordoit aux payens ce qu'ils demandoient. Damase envoya cette requeste à S. Ambroise, qui
h. la fit tenir à Gratien.'Il fut aisé de juger par là, que ce n'estoit point le corps du Senat qui avoit deputé Symmaque & les au-
Sym.l.10.ep. 54.p.455.456. tres qui vouloient soûtenir avec luy la cause du paganisme.'Ainsi ils ne purent seulement obtenir d'estre ecoutez de l'Empereur,
p.449. 'l'audience leur ayant esté refusée par des méchans, dit Symmaque, [qui veut peut-estre marquer S. Ambroise.]

ARTICLE XV.

Loix de Gratien pour l'Eglise & pour l'Etat.

INDICTION XI. L'AN DE JESUS CHRIST 383, DE GRATIEN 8.

Idat|Marc| Prof &c|Bar. 383.§1. [a] *Fl. Merobaudes II, & Fl. Saturninus, Consuls.* V.Theodose I §13. NOTE 21.

c Cod.Th.chr. p.108.109. [c] FLAVIEN '& Hypace estoient encore Prefets du Pretoire en l'an 383, selon les loix qui en sont dattees. On y donne la

mesme qualité à Probe, & encore à Hilaire ou Hilarien. Mais ce dernier pouvoit estre Prefet de Rome. Basile estoit Intendant des largesses, Eusigne Proconsul d'Afrique, "Marinien Vicaire d'Espagne, '& Gregoire Prefet des Gaules. On voit que ce Gregoire estoit zelé pour la justice : & cependant il ne put empescher "que l'Eglise ne souffrist de grands maux cette année par la faute de Macedone Maistre des offices, & de quelques autres officiers de la Cour, qui pour un peu d'argent vendoient leur honneur, leur conscience, '& leur maistre. 'Eusigne fut depuis Prefet du Pretoire en 386 & 387. [Marinien doit estre][a] ce Vicaire d'Espagne plus favorable aux Priscillianistes que Gregoire. 'Symmaque écrit à un Marinien qui pouvoit estre Espagnol & en Espagne.[b] Il avoit enseigné le droit, & apparemment à Rome. [Ce peut estre][c] ce Marinien qui en 409 fut obligé de donner trente mille pieces d'or à Alaric "pour la rançon de son fils nommé Maximien ou Maximilien. 'Godefroy le distingue [& avec raison] de Marinien Consul en 423.

NOTE 22. | Sulp.l.2.p.174. | V. les Priscillianistes. | Cod.Th.t.6.p. 359.1. | a Sulp.p.174. | Cod.Th.t.3.p. 19. | b Sym.l.3.ep. 23.p.113. | c Zos.l.5.p.818. d|819.d. | V. Honoré § 34. | Cod.Th.t.6.p. 371.

'On raporte à cette année une loy du 19 de janvier, pleine d'equité [& de sagesse,] qui revoque toutes les graces & les immunitez accordées à des particuliers au prejudice des corps dont ils sont membres; & elle ordonne que ces privilegiez ne seront traitez que comme les autres, afin que tout soit égal entre des personnes égales, [& que la grace qu'on voudroit faire à quelques personnes, qui souvent en ont le moins de besoin, ne serve pas à fouler & à accabler les autres.]

11.t.13.p.100.

'Symmaque se plaint dans une lettre à Flavien, que les environs de Rome estoient si pleins de voleurs, qu'il n'osoit aller à ses terres de la Campanie. [Comme les Princes sont obligez de remedier à tous les maux de l'Etat,] Gratien adressa à ce Flavien le 27 de fevrier, une loy fort severe contre ceux qui cacheroient des deserteurs, & plus severe encore contre ceux qui auroient receu des voleurs, ou ne les auroient pas mis entre les mains de la justice. Il veut que la punition aille quelquefois jusqu'au feu.

9.t.29.l.2.p.222 223|7.t.18.l.8. p.409.

'Il donna le 22 de may une loy contre les apostats qui auroient quitté l'Eglise pour se faire idolatres, Juifs, ou Manichéens : Il les prive du droit de disposer de leur bien par testament, & eux & ceux qui les auront portez à l'apostasie, menaçant ces derniers de peines encore plus rigoureuses. Il paroist que Gratien & Valentinien son pere avoient déja ordonné plusieurs fois la mesme chose contre les Manichéens.

16.t.7.l.3.p.205

V. la note 22. 'La loy du 27 ["de may] renouvelle la loy de l'équité humaine, 2.t.1.l.14.p.19.

qui veut que ceux qui accusent un autre d'un crime, se soumettent eux mesmes à la peine que ce crime merite, s'ils se trouvent estre des calomniateurs ; & elle étend sette regle jusqu'à ceux qui vouloient se rendre denonciateurs contre des esclaves.

1.t.3.l.2.p.27. 'Il ne faut pas oublier la loy du 17 de juin, par laquelle il ordonne qu'on n'aura aucun égard à tous les ordres que des personnes de quelque qualité qu'elles soient, Tribuns, Notaires, ou Comtes, pretendront avoir receus de la bouche du Prince, & qu'on n'obeïra qu'à ceux qu'il aura donnez par écrit.

chr.p.108.109. 'Ces loix nous apprennent que Gratien estoit à Milan le 29 de janvier, & jusqu'au 2 de may, à Padoue le 22, [le 27,] & le 28 de may, & à Verone le 17 de juin. [Il retourna bien-tost aprés dans les Gaules, & sans doute pour s'opposer à Maxime, comme 1.t.10.l.3.p.60 nous l'allons dire.] 'Nous avons encore un fragment d'un reglement qu'il fit cette année dans son Conseil, pour empescher les magistrats de vexer les peuples.



ARTICLE XVI.

Famine dans Rome: Les riches se cotisent pour faire subsister les étrangers.

Amb.rel.Sym. p.197.f. 'L'ABOLITION que Gratien avoit faite des privileges des vestales, fut suivie d'une famine dont Rome fut affligée, ep.12.p.201.e. 'l'année de devant que Symmaque envoyast sa relation à Valen- Bar.383.§42. tinien, '& ainsi en l'an 383.[a]Cet orateur, ou plutost ce declama- a Amb.rel.S.p. 198.a|ep.12.p. 201.a. teur, pretend que les peuples ne soûtinrent alors leur vie que par le suc des arbrisseaux qui sont dans les forests, par les glans que l'on abatoit des chesnes, & par les racines des herbes sau- rel.S.p.197.198 vages.'Il avance que la sterilité avoit esté generale: [b]mais Saint b ep.12.p.201.d Ambroise luy soûtient au contraire que les Gaules, la Pannonie, la Rhecie, la Ligurie, avoient esté autant ou plus fecondes qu'à l'ordinaire; & que cela avoit mesme attiré les barbares à venir ep.56.p.320.i. k. piller la Rhecie.[Je ne sçay si cela a raport]'aux courses que les Juthonges[Allemans] firent dans cette province à la fin de cette Socr.l.5.c.11.p 270.a.b|Soz.l. 7.c.13.p 720.a. année au plutost. 'S'il en faut croire Socrate & Sozomene, Gratien estoit occupé à combatre les Allemans [par ses Generaux dans les premiers mois de cette année,]lorsque Maxime se re- Amb.ep.12.p. 201.c.d. volta en Angleterre.'La fecondité de l'année suivante rendit avec usure ce qui avoit manqué à celle-ci.

off.l.3.c.7.p.72. 73|Bar.363§42. Baronius croit que cette famine est celle que S. Ambroise dit

estre arrivée peu de temps avant qu'il écrivist les livres des Offices, & dans laquelle il se plaint que par une inhumanité insupportable on avoit chassé de Rome tous les étrangers.[Cela ne paroist pas neanmoins s'accorder avec ce que dit ce Saint,] 'que la famine dont il parle, ne venoit d'aucune sterilité, mais seulement de ce qu'on n'avoit pas apporté de blé dans Rome, [peut-estre parceque les vents n'avoient pas esté favorables;] 'au lieu que celle de cette année venoit de l'intemperie de l'air, & du défaut de la moisson [Il y en eut une en Orient qui venoit de la mesme cause; "mais il semble que c'estoit dés l'an 382.] Amb.p.73.a. rel.S.p.197.C. V.Theodose I.§ 12.

'Symmaque parle dans ses lettres, de la famine où l'on chassa de Rome les étrangers. Il en parle avec douleur [aussi-bien que S. Ambroise,] comme d'une inhumanité qui rendoit la ville odieuse à toutes les provinces, & qui mesme seroit peut-estre inutile. 'Libanius blasme aussi cette conduite dont Auguste avoit autrefois donné l'exemple, & qui n'avoit esté que trop souvent imitée par d'autres. Themistius l'appelle un remede encore plus fascheux que le mal. Ammien Marcellin qui écrivoit sous Theodose [vers l'an 390,] dit que l'on en avoit usé dans une famine arrivée peu de temps auparavant; & il remarque qu'on la trouva d'autant plus indigne, qu'on laissoit en mesme temps dans la ville jusqu'à trois mille comediennes, & toutes les autres personnes qui servoient à ces sortes de divertissemens. Sym.l.2.ep.7. p.62. Amm.l.14. p.22.

[S. Ambroise n'avoit garde de condamner moins fortement que tant de payens, une politique si contraire à la charité, à l'humanité naturelle, & à la confiance que nous devons avoir en Dieu, & que nous devons meriter par nos bonnes œuvres.] 'Pour en rendre la honte plus sensible, il releve la generosité & la sagesse qu'un Prefet de Rome, qui estoit sans doute Chrétien, avoit fait paroistre dans une autre famine; [& c'estoit peut-estre dans celle de cette année.] 'Le peuple demandoit, comme cela estoit ordinaire en ces occasions, qu'on fist sortir les étrangers de la ville. Le Prefet de Rome, qu'un âge déja avancé n'empeschoit point de soûtenir vigoureusement le poids d'une charge aussi difficile qu'importante, fit assembler toutes les personnes les plus considerables par leurs dignitez ou par leurs richesses, & les pria de contribuer tous au soulagement de la misere où l'on estoit. Quelle cruauté, leur dit-il, quelle inhumanité seroit-ce de chasser des hommes necessaires à l'Etat, qui mourront de faim si on ne les assiste; [1] 'puisqu'on regarderoit comme Amb.p.72.73. p.72.A.

1. ou selon que lisent les Benedictins, Est-ce estre homme que de refuser du pain à un homme prest à mourir [sans ce secours?]

k. un tigre plutost que comme un homme celui qui refuseroit de la nouriture à un mourant, [à qui elle ne peut plus servir ?] Nous ne saurions voir un chien devant nostre table sans luy donner à manger; & nous en refuserons à des hommes? Pense t-on de quelle consequence il est pour l'Etat & pour la ville mesme, de ne pas laisser ainsi perir tant de personnes? Ne servent-ils pas le public ou par les impostss qu'ils payent, ou par le commerce qu'ils entretiennent? La faim qu'ils souffriront ne diminuera [guere] la nostre: & ce sera beaucoup si nous avons quelques jours de répi [pour avoir fait mourir tant de personnes.] Nous ne ferons mesme qu'augmenter nos maux, en laissant mourir les laboureurs & les fermiers, sans qui nous n'avons point de blez à attendre. Chasserons nous donc ceux qui ont accoutumé de nous apporter des vivres? Refuserons nous du pain dans une necessité si pressante à ceux qui n'employent toute leur vie qu'à nous en fournir? Combien de services ne nous rendent-ils pas encore presentement? Car il nous faut autre chose que du pain pour vivre. Rendons leur donc ce que nous en avons receu. Ils sont presque tous nos serviteurs: beaucoup
l. mesme sont nos parents. 'Ne craignons nous pas d'augmenter par là la famine? Mais on ne se ruine point par la misericorde; elle nous attire au contraire le secours [du ciel.] Contribuons donc tous ensemble, pour trouver les fonds necessaires à les faire subsister. Si nous les laissons mourir, il nous en faudra acheter d'autres pour nos terres. Nous en coutera t-il davantage, pour les nourrir? Et où trouverons nous ces autres, que nous ne connoistrons point, & qui se trouveront incapables de nous rendre les mesmes services?

Ce discours eut son effet: Tout le monde contribua de son argent: L'on en acheta des blez: Ainsi l'on maintint l'abondance dans la ville, & on fit aussi subsister les étrangers. Quel merite, continuë S. Ambroise, l'action de ce saint vieillard ne luy ac-
m. quit-elle pas devant Dieu? 'Quel honneur devant les hommes? [Quelle gloire devant l'Empereur?] Il luy a pu dire avec verité en luy montrant toutes ces personnes capables de peupler des provinces entieres: Je vous ay conservé tout ce peuple: C'est « votre Senat qui luy a sauvé la vie: Ce sont vos officiers qui l'ont « delivré de la mort. «

[Nous voudrions savoir quel est ce Prefet dont S. Ambroise fait ici l'éloge. Nous avons vu que quelques uns font Hilarien
Sym.l.10.ep. 33.p.415. Prefet de Rome au commencement de cette année. 'Anthemius

Bassus dont Symmaque parle en divers endroits, [peut luy avoir succedé bien-tost aprés,] '& avoir esté Chrétien; a puisque Prudence met les Basses aussi-bien que les Anices entre les races Patriciennes de Rome qui avoient embrassé la foy, [& il réunissoit ces deux familles en sa personne, "si c'est le mesme, comme il est aisé de le croire,] 'qui est appellé Anicius Auchenius Bassus dans une inscription, & qui estoit en mesme temps Preteur & Prefet de Rome, & Proconsul de la Campanie. On louë sa noblesse, son eloquence, & la splendeur de sa vertu. 'Symmaque appelle Anicius Bassus un homme "d'un merite reconnu. 'Bassus Consul en 408 avoit aussi le nom d'Anice. b Mais si nous disons que c'est le Prefet de l'an 383, [il ne faudra pas dire que ce Prefet soit celui que louë S. Ambroise, & qu'il appelle un tres saint vieillard.] Symmaque témoigne qu'on avoit fait quelque examen des actes du Prefet Bassus, comme pour y trouver à redire; [mais on ne voit pas que cela ait eu de suite.] 'Il parle avec estime d'un Bassus dans diverses lettres: c & il écrit en 396 à une personne du mesme nom, qui estoit alors vers Arles, comme à son ami particulier. d Bassus eut pour successeur dans la charge de Prefet de Rome, Aventius predecesseur immediat de Symmaque [qui estoit en charge au milieu de l'année suivante.] 'Aventius fut obligé de se retirer de Rome à cause d'une discorde: [& les seditions ne manquoient guere à Rome dans les chertez.] Il paroist qu'il estoit allié de Symmaque.

Marginalia: Nor 23. — Mar & F. p. 69. — a Prud. in Sym l. 1. p. 221. — Rein. p. 395. — probatissimus. — Sym. l. 10. ep. 47. p. 440. — b Rein. p. 943. — b p. 67. 68. — Sym. l. 10. ep. 36 p. 420. 421. — l. 1. ep. 66 p. 42 | 4. ep. 36. 46. p. 164. 169. — c l. 9. ep. 19. 22. p. 345. 346. — d p. 420 | 39. 47. p. 426. 440. — l. 8. ep. 40. p. 325.

ARTICLE XVII.

Maxime prend la pourpre en Angleterre.

[QUELQUE grande que la famine ait pu estre cette année, ce fut un mal moins considerable, que le trouble arrivé en mesme temps dans l'Etat, & ensuite dans l'Eglise par la revolte de Maxime & la mort de Gratien.] 'Cet usurpateur nommé [1] Magnus Clemens Maximus, e estoit selon quelques nouveaux auteurs, "natif d'Angleterre; f & on le veut fonder sur Socrate. g On le pourroit tirer de la mesme maniere de Gildas. h Mais l'un & l'autre parle du commencement de son empire, non du lieu de sa naissance. i & Pacatus auteur contemporain, assure qu'il y estoit étranger, banni, fugitif. k Il estoit Espagnol selon Zosime; [d'où vient sans doute] l qu'il se vantoit d'estre

Marginalia: &c. — Rein. p. 326 | Sulp. l. 2. p. 374 | Socr. n p. 64. 2. c | Bit. p. 514. — e Uss. r. Br. p. 199. — f Bar. 383. §2 | Socr. l. 5. c. 11. p 270. a. — g Gilb. exc c. 10 p. 117. b. — h Uss. p. 198. — i Pac. p. 263. 269 — k Zos l. 4. p. 760 b. — l Pacat. p. 264. — a Bar 383. §2. — b Uss. r. Br. p. 1071

1. a Baronius luy donne le nom de Flave; b On ne voit pas qu'il le prist.

p.269. allié de Theodose[qui estoit d'Espagne.] 'Pacatus dans le panegyrique de Theodose, assure qu'on ne savoit qui estoit son pere.
Sulp.v.Mart.c 23.p.208. 'Il avoit neanmoins un oncle paternel. a Il avoit aussi un frere nommé Marcellin.
a Pacat.p.272. b p.269. ib|Aul.urb.6. p.203. c Zos.p.760.b. b Il avoit esté élevé dans la maison de Theodose, mais, dit Pacatus, en qualité de valet, 'qui rendoit les plus bas services sous une casaque de garde. c Zosime dit qu'il avoit porté l'épée dans l'Angleterre avec Theodose, [qui pouvoit y estre avec son pere
Pacat.p.251. dans la commission "qu'il y eut vers 368.] 'Car il l'accompagna souvent dans ses expeditions militaires. 'Maxime voyant donc V. Valentinien I.§ 17.
Zos.p.760.b.c. Theodose élevé à la dignité imperiale, & que pour luy il n'avoit pas seulement pu parvenir à aucune charge considerable, la jalousie qu'il en conceut, le porta, dit Zosime, à fomenter de plus en plus l'aversion que les soldats Romains avoient déja contre Gratien, parcequ'il favorisoit trop les étrangers : de sorte que s'estant enfin revoltez, ils declarerent Maxime Empereur,
Pacat.p.269. & le revétirent de la pourpre & du diademe. 'Il s'attira d'autant plus les soldats, qu'il se vantoit d'estre allié de Theodose,
p.280. & d'estre appuyé de sa faveur, 'ne croyant pas pouvoir autrement gagner les armées que par ce mensonge.

Sulp.v.M.c.23 p.208. 'Maxime protestoit à Saint Martin qu'il n'avoit point usurpé l'Empire, mais que les soldats l'avoient contraint de l'accepter.
dia.2.c.7.p.290 Oros.l.7.c.34. p.220.1.b. [On ne s'arreste guere à ces sortes de protestations.] 'Mais S. Sulpice Severe & Orose luy font assez favorables, & disent qu'il fut fait Empereur presque malgré luy, n'ayant pu refuser le diademe que les soldats luy offrirent dans une sedition : & ils le representent plutost comme malheureux d'avoir esté contraint de faire un crime, que comme le premier auteur de ce crime. [Ces témoignages de deux auteurs contemporains, (car Orose mesme peut passer pour tel,) sont d'autant plus considerables, qu'il est assez rare de voir les historiens dire du bien des
Pacat.p.264. vaincus. Et mesme S. Sulpice estoit de France,]'où Pacatus pretend que Maxime s'estoit rendu plus odieux par sa cruauté & son avarice.

p.264-268. 'Ce panegyriste s'étend fort à representer combien il a exce-
Sulp.v.M.c.23 p.207. dé en l'un & en l'autre point: Sulpice Severe reconnoist d'une part qu'il estoit "fier, & de l'autre qu'il avoit passé pour attaché *ferocis ingenii.*
dial.3.c.15.p. 321. v.M.c.23p. 208. à l'argent. 'Neanmoins il l'excuse en ce point mesme par les grandes depenses qu'il estoit obligé de faire: '& pour la cruauté, Maxime protestoit qu'il n'avoit jamais fait mourir aucun
Pacat.p.267. de ses ennemis que dans le combat. 'On peut juger par Pacatus mesme

mesme qu'il ne passoit pas pour cruel.'Du reste Orose l'appelle Orof.p.220.b.
un homme*d'action & de merite,digne de l'Empire,s'il n'y fust
monté par la tyrannie, en violant la foy qu'il devoit à son Empereur.
'S. Sulpice dit que toute sa vie estoit digne de loüange Sulp.dial.2.c.
& d'estime, hors son élevation à l'Empire, & les violences iné- 7.p.290.
vitables où il se trouva engagé, 'qu'il estoit bon, a & qu'il fit 3.c.15.p.319.
beaucoup de choses excellentes.[Son zele contre les Priscillia- a p.321.
nistes fut assurément excessif;]'& neanmoins cet excés ne ve- p.319.
noit que des mauvais conseils des Evesques. 'Il se fit battizer Bar.387.§64.
fort peu avant que de monter sur le throne imperial; [ce qui
ne fit que rendre sa revolte plus criminelle.]

* *strenuum & probum.*

'S. Gregoire de Tours semble dire qu'il ne fut declaré Empe- Gr.T.h.Fr.l.1.
reur qu'aprés avoir remporté des victoires dans l'Angleterre. c.43.p.30.
'Les écrivains d'Ecosse disent aussi que Maxime Lieutenant en Uff.r.Br.p.598
Angleterre pour les Romains, chassa entierement les Ecossois
de l'isle.[Mais cela ne s'accorde nullement avec ce que nous
avons cité de Zosime.]Nous pouvons encore moins nous arrester
à la chronique appellée de Tiro Prosper, qui semble mettre la
revolte de Maxime en la troisieme année de Theodose, c'est à
dire en 381,& qui met en la suivante qu'il vainquit avec beau-
coup de valeur les Pictes & les Ecossois qui couroient & rava-
geoient l'Angleterre.[Il faut assurément suivre S. Prosper, qui
met en la mesme année 383 la revolte de Maxime, son passage
dans les Gaules, & la mort de Gratien. Les autres auteurs ra-
portent aussi ces choses tout de suite.]'Il est assez visible par Sul.l.2.p.174.
Sulpice Severe que le premier bruit de la revolte de Maxime
fut aussi-tost suivi de sa victoire, & de la mort de Gratien:[Et
assurément il y a peu d'apparence que Maxime aprés avoir pris
la pourpre, se soit donné le loisir de songer à d'autres ennemis
qu'à Gratien,ni que Gratien soit demeuré, comme nous avons
vu, en Italie jusques au 17 de juin,si la revolte de Maxime avoit
precedé de beaucoup.]Zosime dit que Maxime passa dans les Zos.l.4.p.760
Gaules aussi-tost qu'il eut esté proclamé Empereur. c.

ARTICLE XVIII.

Gratien trahi par les siens est tué à Lion.

'L'ENTREPRISE de Maxime sembloit d'abord peu conside- Pacat.p.263.
rable, puisqu'il n'avoit avec lui qu'un petit nombre d'in-
sulaires. 'Mais ayant ramassé tout ce qu'il y avoit de soldats & Gild.exc.c.10.
11.p.117.

de jeunes gents dans l'Angleterre, il en fit une armée nombreuse, avec laquelle il passa dans les Gaules : 'Zos.l.4.p.760. & estant abordé à l'embouchure du Rhein,[a] il souleva les peuples & les provinces l'une aprés l'autre contre Gratien, moins par la force des armes que par l'adresse, 'augmentant, dit Gildas, par les mensonges & les parjures l'Empire qu'il n'avoit acquis que par le crime & par la rebellion.

c. a Gild.p.117.b c.

Socr.l.5.c.11.p.270.a.b|Soz.l.7.c.13.p.720.a b Zos.l.p.760.d| Vict.epi. c Zos.p.760.c. d Pros|Pacat.p.267|Amb.ep.56.p.320.321. Pros|Tiro. Zos.l.4.p.760.c. e Vict.epi.

'Gratien, selon Socrate & Sozomene, estoit alors occupé à faire la guerre aux Allemans [Juthonges. Mais outre cela] il fut trahi par ses armées qui se joignirent à Maxime. Comme il lui restoit neanmoins encore un "assez grand nombre de soldats,[c] il alla audevant de Maxime, & lui présenta la bataille.[d] Son armée estoit commandée par le General "Merobaud ; & il avoit aussi auprés de lui le Comte Balion d'une fidelité & d'une valeur éprouvée. 'Quelques auteurs marquent qu'il y eut un combat donné auprés de Paris, selon S. Prosper. 'Zosime le reduit à quelques escarmouches qui durerent cinq jours.[e] Mais les troupes de Gratien animées contre lui, parce qu'il favorisoit les étrangers, '& peut-estre parce que "son Epargne épuisée par les profusions excessives qu'on avoit tirées de lui dans ses premieres années, [ne permettoit pas qu'il leur fist des gratifications extraordinaires,] 'l'abandonnerent encore en cette occasion, & se rangerent du parti de Maxime.[f] Je ne sçay si Gratien se voyant trahi, s'enfuit vers les Alpes avec 300 chevaux qui lui restoient,[g] pour passer en Italie.[h] Les villes lui fermerent les portes sur son chemin.[i] Ainsi il se trouva abandonné de tous les siens, poursuivi de tout le monde, sans avoir personne pour le secourir, personne pour l'assister, personne pour lui tenir compagnie, [Merobaud & Balion s'estant apparemment sauvez d'un autre costé.] Mais il avoit appris de celui à qui il s'estoit 'consacré, de dire ces paroles : Mon ame n'est-elle pas entre les « mains de Dieu seul ? Vous pouvez tuer mon corps, mais vous « ne pouvez "nuire à mon ame ni à ma vertu.'Enfin estant arrivé «&c. à Lion, il y fut pris & tué[k] par ses ennemis, à qui il servit de joüet.[l] Zosime seul dit qu'il fut tué à Singidon dans la Mesie ; 'ce qui ne vient à ce qu'on croit, que de ce qu'il a pris Singidon pour Lion ; ces noms ayant encore plus de raport dans la langue greque que dans la nostre.

Note 24. Note 25.

Amb.de.Jos.c.7.p.384.b. ep.56.p.320.|| Ruf.l.2.c.14.p.184|Hier.ep.3.p.26.c|Zos.p.760.d|Pros. f Zos.p.760.d. g Oros.l.7.c.34.p.220.1.b. h Hier.p.26.c. i Amb.ps.61.p.746.k. pros|Marcell Ruf.p.184. k Hier.p.26.c. l Zos.p.760.e. Bar.383 § 8.

V.Theodose I. § 66.

[Socrate & Sozomene, à leur ordinaire, raportent sa mort avec des circonstances assez peu probables, & qui auroient besoin de quelque autorité plus grande que la leur. Car ils disent]

'qu'Andragathe General de la cavalerie de Maxime qui l'avoit envoyé pour poursuivre Gratien, [a] l'ayant atteint lorsqu'il passoit la riviere prés de Lion, se mit dans une litiere portée par des mulets, & fit dire par les soldats qu'il menoit, que c'estoit l'Imperatrice [Læta] que Gratien avoit epousée depuis peu, comme nous dirons dans la suite, Gratien qui l'aimoit beaucoup, alla aussi-tost au devant pour la recevoir, sans prendre garde à sa sureté, & aussi-tost Andragathe sautant de sa litiere se saisit de lui, & le fit tuer peu de temps aprés. Zos.l.4.p.760.d.e. a Socr.l.5.c.11 p.270.c.d|Soz.l.7.c.13.p.721.a.b.

[Ce recit n'a guere de raport avec ce que S. Ambroise nous apprend de cet accident.] 'Car il dit que Gratien fut trompé par celui à qui il avoit confié des provinces; [b] que cet homme l'ayant invité à un festin, il le refusa dans la juste crainte qu'il eut que ce ne fust pour l'assassiner; mais qu'on le trompa par de faux sermens, '& ce semble en jurant sur les Evangiles. [c] On le revétit mesme de l'habit imperial, [qu'il avoit peut-estre quitté en fuyant pour n'estre pas reconnu, ou en se rendant, si nous voulons qu'il se soit rendu à Andragathe à condition d'avoir la vie sauve.] 'Mais au sortir du festin, il fut assassiné par ceux qui venoient de manger avec lui. [Les historiens ne parlent pas de ces circonstances,] 'sinon qu'Orose & la chronique de Marcellin disent qu'il fut tué "ayant esté surpris par les artifices de Maxime. Amb.ps.61.p.848.e. b f. p.849.g. c g.h. p.848.d.e Oros.p.220.1. c|Marc. *Maximi dolo.*



ARTICLE XIX.

Reflexions sur la mort de Gratien : Ses femmes & ses enfans : Maxime refuse de rendre son corps.

'VOILA quelle fut la fin de Gratien, que Zosime semble raporter à sa pieté & à l'aversion qu'il avoit pour le paganisme; [en quoi il lui fait un tres-grand honneur : Et peut-estre qu'en cela il a dit la verité, comme Caïphe. Car autant que cette mort a esté déplorable & honteuse selon les hommes, autant a-t-elle pu estre avantageuse à Gratien devant Dieu, qui ne l'a peut-estre permise que pour purger les fautes que ce Prince pouvoit avoir faites, & pour le preserver de celles qu'il n'auroit pu éviter dans un état aussi dangereux qu'est celui d'un Empereur.] 'Ce „ juste, dit S. Ambroise, a esté enlevé depeur que la malice ne „ corrompist son esprit. Cette mort est donc plutost une 'délivrance du peché qu'un malheur pour celui qui l'a soufferte. Zos.l.4.p.760.761. Amb.ps.61.p.846.

Aug.civ.l.5.c. 25.p.64.1.c. 'C'estoit aussi afin de montrer aux Princes, qu'ils doivent servir Dieu pour lui mesme & pour la felicité éternelle, & non pas pour une prosperité temporelle & passagere.

Amb.div.2.p. 116.i. 'Gratien dans cette extremité mesme ne put oublier Saint Ambroise. Il le nommoit, il le demandoit souvent; il plaignoit moins son propre malheur, que la douleur dont il savoit que ce Saint seroit penetré. Aussi S. Ambroise ne manqua point de p.109.d. rendre à sa memoire tous les devoirs dont il fut capable, '& il fit avec joie un voyage dans les Gaules, pour redemander son p.116.g. corps à Maxime au nom de Valentinien. 'Il proteste qu'il ne l'oubliera jamais, & qu'il recitera toujours son nom dans ses p.115.k.l|3.p. 122.e|124.l. oblations. 'Il ne doute point que sa pieté ne l'ait élevé dans le ciel, & rendu mesme capable d'y élever les autres.

[Cela n'empesche pas qu'il ne donne souvent des marques 2.p.121.h. de la douleur que sa mort lui avoit causée,]'& pour nous servir de son expression, de ce supplice si violent qui est la succession que les Princes laissent dans le cœur de ceux qu'ils ont aimez. Toute l'oraison qu'il fit à la mort de Valentinien II, est pleine des mouvemens de son amour & de sa tendresse pour Gratien. [Il s'étend beaucoup sur ce sujet dans l'explication du pseaume apo.D.l.1.c.6. p.498.h.i|Bar. 383.§10. 61.]'On croit encore qu'il pleure la mort de Gratien, lorsqu'il déplore les maux par lesquels Dieu punit le meurtre d'un Em- a Mabi.mus.p. 96. pereur, & l'usurpation qu'un autre avoit faite de l'Empire.ᵃOn remarque qu'il en parloit encore dans l'explication du pseaume 15, [qui est perduë.]

Amb.ps.61.p. 149.i. 'Dieu exerça quelque temps sa patience envers l'usurpateur, mais il le punit enfin, & vengea la mort d'un Prince innocent Aug.civ.l.5.c. 25.p.64.1.c. 'par le moyen de Theodose; [plutost pour montrer sa justice, que pour le soulagement de Gratien,] puisque les ames saintes ne souhaitent point un soulagement & une consolation telle Socr.l.5.c.11.p 270.d|Marc. b Bar.383.§9. que celle-là. 'Il mourut en cette année "383, le 25 d'aoust selon Marcellin. ᵇ Ainsi il avoit regné 16 ans & un jour depuis qu'il avoit esté fait Auguste, & [sept ans neuf mois depuis la mort de son pere. Mais je ne sçay "si Marcellin ne mettoit point sa Socr.p.270.d| Soz.l.7.c.13.p. 721.c. mort un mois trop tard.] 'Il n'estoit encore âgé que de 24 ans [& trois ou quatre mois.] NOTE 26. V. la note 26.

c Amm.l.29.p. 409.c. Aug.civ.l.5.c. 25.p.64.1.c. ᶜIl avoit épousé dés l'an 374 "ou 375, Constancie fille postume de l'Empereur Constance. [C'est d'elle sans doute qu'estoit né] 'le fils qu'il avoit selon S. Augustin, lorsqu'il éleva Theodose à l'Empire en 379. [¹ S'il n'y a point de faute dans les anciennes V.Valentinien I §30. 1.

1. *cùm parvulum haberet & fratrem*. Les Benedictins, t.7.p.142, ostent *&*, comme ne se trouvant pas dans les meilleurs manuscrits.

éditions de ce Pere.] 'S. Ambroise environ un an auparavant l'exhortoit à preferer la foy "à ses enfans, ᵃce qui suffit pour prouver qu'il en a eu. [On ne sçait point ce qu'ils devinrent.] 'Theodoret dit qu'il n'en laissa point en mourant pour lui succeder. ᵇConstancie sa femme mourut avant lui, & les plus habiles soûtiennent que c'est elle dont le corps fut porté cette année mesme à Constantinople selon Idace & la chronique d'Alexandrie, quoique dans l'un & dans l'autre elle soit nommée fille de Constantin au lieu de Constance. Idace dit que son corps entra dans Constantinople le 12 de septembre; la chronique d'Alexandrie dit qu'il y entra le 31 d'aoust, & qu'il fut mis en terre le premier jour de decembre.

pignoribus suis. — Amb.B.fid.l.1.c.20.p.470 f. — ᵃ f.g. — Thdrt.l.5.c.12 p.722.d. — ᵇ Amm.n.p.202|Byz.fam.p.59.

'Gratien se maria [une seconde fois] peu de temps avant sa mort, ᶜà Læta, dont la mere se nommoit Pissamene. Aprés la mort de Gratien, Theodose leur donna à l'une & à l'autre une pension sur l'Epargne, pour s'entretenir dans la splendeur 'd'Imperatrices; & elles employerent leur bien à secourir les pauvres de Rome durant le siege qu'y mit Alaric [en 408. Je ne sçay d'où] l'histoire Melangée a pris le nom de Creuse qu'elle donne à la derniere femme de Gratien.

1. — Soz.l.7.c.13.p.721.b. — ᶜ Zos.l.5.p.815 b.c. — Misc.b.l.12.p.393.

'Aprés que Gratien eut esté tué, son corps demeura encore revétu des marques de la dignité imperiale, par le ministere, ou au moins avec le consentement de ses ennemis. Il semble que depuis Maxime ait voulu le traiter de la maniere ignominieuse que meritent [les usurpateurs &] les tyrans. Si, dit S Ambroise, celui qui pleuroit toujours ce Prince avec la douleur la plus sensible, ayant sçeu le dessein qu'on avoit, & en ayant esté ému d'une juste indignation, n'en eust fait rougir ce superbe victorieux. Car ses reproches arresterent aussi-tost le dessein funeste que l'on avoit, & empescherent le crime atroce qu'on alloit commettre. [Je pense que S. Ambroise en cet endroit parle de lui mesme, &"du voyage qu'il fit en 386 vers Maxime, pour lui demander les cendres de Gratien.] 'Il fit en cette occasion l'office de Joseph d'Arimathie, quoiqu'il ne veuille pas prendre la qualité de juste que l'Evangile donne à Joseph. Mais Maxime se trouva plus inhumain que Pilate, '& ne voulut point rendre le corps de Gratien, de peur, disoit-il, que le transport de ses cendres ne renouvellast la douleur des soldats. 'Il faisoit bien voir par là avec quelle sincerité il protestoit quelquefois qu'il n'avoit point donné ordre qu'on le fist mourir, '& qu'il s'en lavoit

Amb.ps.61.p.849.h. — V son titre. — b. — ep.56.p.320.k. — l. — l.m. — ps.61.p.849.g.

1. Je pense que cela ne devroit estre dit que de Læta.

les mains. Auſſi cette fauſſe excuſe ne ſervoit qu'à le rendre plus coupable. [C'eſtoit apparemment pour rendre plus croya-
ep.11.p.195.1.m ble cette prétenduë clemence envers Gratien,] 'qu'il n'avoit point abrogé [en 384] les loix & les ordonnances de ce Prince, & il donnoit meſme des éloges à celles qu'il avoit faites contre
div.2.p.116.b. les payens. 'Il ſemble que le corps de Gratien ait depuis eſté enterré à Milan auprés de Valentinien le jeune.

ARTICLE XX.

Maxime fait mourir Merobaud & Balion: Saint Ambroiſe le traite d'excommunié à cauſe de la mort de Gratien: Origine de noſtre Bretagne.

Zoſ.l.4.p.760.c. Marc.chr| Rein.p.326| Biz.f.p.56|Bir. p.515. LA victoire de Maxime fut entierement affermie par la mort de Gratien. 'Il aſſocia à l'Empire Victor ſon fils, qui prenoit le nom de Flave: [a]& quelques uns s'imaginent que ſon pere le lui fit prendre pour autoriſer la prétention qu'il avoit
a Uſſ.r.Br.p. 1071. d'eſtre parent de Theodoſe. [Mais depuis Conſtantin preſque
b Zoſ.p.770.c. tout le monde prenoit ce nom.] [b]Zoſime n'attribuë à Victor que
Vict.p.546.e. le titre de Ceſar. 'Victor l'hiſtorien qui nous apprend que ce
Socr.n.p.64.2. n'eſtoit encore qu'un enfant, lui accorde celui d'Auguſte, 'ce
c|Rein.p.326. c Gild.exc.c. 10.p.117.c. qui eſt confirmé par quelques inſcriptions. [c]Maxime établit le ſiege de ſon empire à Treves, & étendit ſes ailes, dit un ancien
Zoſ.p.766.c. auteur, l'une ſur l'Eſpagne, & l'autre ſur l'Angleterre, 'eſtant demeuré maiſtre de tout ce que Gratien avoit retenu pour ſa part ſelon Zoſime.

Pacat.p.267. 'Entre ceux qu'il fit mourir pour les querelles d'Etat, on ne remarque que Merobaud & [Balion ou] Vallion. Le premier avoit exercé les plus grandes charges de l'Empire, [& nous en
Idat. avons déja parlé pluſieurs fois.] 'Il avoit eſté Conſul en 377 avec
Pacat.p.267. Gratien, & l'eſtoit encore cette année meſme. 'Son crime eſtoit d'avoir eſté aimé de Gratien, d'avoir combatu pour lui [en qualité de General;] & ce fut pour cela que Maxime l'obligea
Amb.ep.56.p. 320.321. de ſe faire mourir lui meſme. 'Le Comte Balion eſtoit un grand capitaine, mais fidele à ſon Prince. [d]Pacatus dit que les ſoldats
d Pacat.p.267. Anglois l'étranglerent chez lui, & firent courir le bruit qu'il
Amb.p.321.a. s'eſtoit défait lui meſme. 'Mais comme S. Ambroiſe ſe plaignoit à Maxime de ce qu'il avoit oſté la vie à un officier d'un ſi grand merite aprés qu'il s'eſtoit ſoumis à lui, Maxime qui le nia d'abord, dit enſuite que Balion [avoit bien fait] de ſe tuer, parce-

que s'il ne l'eust fait, il avoit commandé qu'on le menast à Challon sur Sône, & qu'on l'y brulast tout vif.

'Il voulut encore faire exécuter le Comte Narse, & Leucade 'gouverneur d'une province, parce qu'ils avoient soûtenu avec opiniatreté le parti de Gratien; 'mais il semble que S. Martin leur ait obtenu leur grace. Sulp.dial.3.c. 15.p.321. p.323.

Præses

V.son titre. [S. Ambroise "qui vint peu de temps aprés trouver Maxime pour faire quelque accord entre le jeune Valentinien & lui, & qui ainsi estoit obligé de le ménager beaucoup,] 'ne laissa pas de le separer "de la communion, dit Paulin, l'avertissant que s'il vouloit avoir Dieu favorable, il falloit qu'il fist penitence d'avoir répandu le sang de son Prince, & encore d'un Prince innocent. Maxime rejetta cet avis si salutaire, '& il ne manqua pas d'Evesques plus complaisans [que Saint Ambroise,] qui accouroient de tous costez pour le tromper par leurs flateries basses & honteuses. Il n'y eut que S. Martin qui ayant esté obligé de venir à la Cour interceder pour quelques personnes, lui parla plutost en maistre qu'en suppliant. 'Il fut long-temps sans vouloir manger à sa table, quoique Maxime l'en priast souvent; disant qu'il ne lui estoit pas permis de manger avec un homme qui avoit osté la vie à un Empereur, & en avoit privé un autre [d'une partie] de ce qui lui appartenoit. Neanmoins comme Maxime se justifia du mieux qu'il put, S Martin ceda enfin ou à ses raisons, ou à ses prieres, & alla disner chez lui. Amb.v.p.82. 83. Sulp.v.M.c. 23.p.207. p.208.

à communionis con. sortio segregavit.

'Comme Maxime avoit emmené d'Angleterre toute la jeunesse du pays, & tout ce qu'il y avoit de soldats, la province se trouva entierement denuée de forces, & exposée aux courses des Pictes & des Ecossois qui depuis ne cesserent point de la ravager. [Les Romains y envoyerent quelquefois du secours, qui ne servoit qu'à arrester les barbares pour un peu de temps, jusqu'à ce qu'enfin "les Anglois & les Saxons venus d'Allemagne en demeurerent les maistres vers le milieu du V. siecle.] Gild.c.11.p. 117.c.

V. les Bretons.

'Ceux que Maxime en avoit amenez, n'y retournerent jamais. Ibid.

NOTE 27. 'Les Anglois & d'autres modernes écrivent "qu'il leur donna pour demeure le pays des Armoriques dans les Gaules, [qui porte maintenant le nom de Bretagne, à cause que l'Angleterre, dont ces nouveaux habitans estoient venus, avoit alors le mesme nom; & on l'appelle encore quelquefois aujourd'hui la grande Bretagne, pour la distinguer de la petite, qui est celle de France.] 'On met differentes colonies des habitans de la grande Bretagne dans la petite; la premiere, dit-on, sous Constance Usf.r.Br.p. 199.200. p.421.

Chlore, une autre en ce temps-ci sous Maxime, & la troisieme lorsque les Anglois se rendirent maistres de la grande. [Cette derniere est la seule "qu'on puisse dire estre fondée sur les anciens; & apparemment aussi c'est la seule veritable.] La petite est encore appellée Armorique par Constance qui écrivoit la vie de S. Germain d'Auxerre sur la fin du V. siecle. [Mais vers le mesme temps, "& en 469 au plustard,] S.Sidoine de Clermont parloit déja des Bretons placez sur la Loire, *& écrivoit à Riotham qui estoit leur Roy.

Sur.31.jul.p.366.§5. | V. les Bretons. | Sid.l.1.ep.7.p.16. | a l.3.ep.9.p.73 74|n.p.66. | V. Antheme §6.

ARTICLE XXI.

D'Ausone precepteur de Gratien.

[QUOIQUE nous ayons parlé en divers endroits d'Ausone precepteur de Gratien, nous avons neanmoins reservé à ramasser ici ce que nous croyons en devoir dire.] 'On lui donne ordinairement les noms de *Decius*, ou plutost *Decimus Magnus Ausonius*. 'Il prétend que sa famille estoit "considerable. b Neanmoins Jule Ausone son pere n'avoit point de qualité plus élevée que celle de medecin, "avec des biens mediocres, [jusqu'à ce que la fortune de son fils établit la sienne en lui procurant le titre & le rang de Prefet (honoraire) d'Illyrie.] Il estoit de Bazas & demeuroit à Bordeaux. Il exerçoit gratuitement la medecine, [& ce qui peut paroistre etrange, il savoit mieux le grec que le latin.] "Il mourut en 377, âgé de 88 ou 90 ans.

Aus.vit.h. | conf.p.389. | b par.1.p.102| eidy.30.p.355.359. | non paenitendam. | &c. | &c.

'Cæcilius Argicius Arborius ayeul maternel d'Ausone, estoit d'Autun, & d'une famille veritablement considerable. Mais son pere & son ayeul ayant esté proscrits dans les troubles qui agiterent les Gaules du temps de Gallien & d'Aurelien, il fut obligé de s'enfuir "à l'extremité de la Gascogne, vers Dax & Bayone, 'où il épousa Æmilia Corinthia Maura, qui ne lui apporta que de quoi s'entretenir assez mediocrement, 'quoiqu'elle fust de bonne famille. 'Il en eut un fils Æmilius Magnus "Arborius, qui devint un celebre professeur en éloquence, c & trois filles, Hilarie, Dryadie, & Eonie, qui toutes trois avoient aussi le nom d'Emilie. Dryadie mourut preste à marier. Hilarie embrassa la virginité, & fut celebre par sa vertu. 'Eonie fut mere d'Ausone. 'Julie Cataphronie sœur de son pere, prefera aussi la virginité au mariage, & y vécut jusqu'à un âge fort avancé.

par.4.p.106. | ad Tarbelle. | p.107.109. | prof.17.p.160. | p.160|par.3.p.104. | V. Constantin §85. | c par.c.6.25.p.110.130. | c.2.p.103. | c.26.p.131.

'Pour lui il naquit à Bordeaux. d Aprés ses études il paroist qu'il

urb.13.p.208. | d add.p.600| ep.15.p.457.

qu'il plaida quelque temps : mais il aima mieux s'appliquer à
professer. 'Il enseigna à Bordeaux la grammaire, & ensuite la eidy.p.367|
rhetorique, [qu'il avoit sans doute apprise à Toulouse d'Arbo- prof.12.25.p.
re son oncle, vers l'an 325.]ᵃCar il a esté elevé à Toulouse, ᵇ où 156.169. a urb.11.p.206
Arbore l'enseignoit sous Constantin avant que d'estre appellé b prof.17.p.160
par ce Prince à Constantinople : '& ce fut Arbore qui l'eleva par.3.p.105.
dans ses premieres années. 'Il a aussi étudié à Bordeaux sous prof.1.16.21.
Minerve, Nepotien, & Staphyle, professeurs en grammaire & p.138.159.164.
en rhetorique. 'Il n'avoit acquis qu'une connoissance medio- prof.8.p.152.
cre de la langue greque.

'Il enseigna fort long-temps la jeunesse, ᶜ& un auteur semble eidy.32.p.367.
dire qu'il passa 30 ans dans cet exercice ; jusqu'à ce ᵈ qu'estant c add.p.600.
avancé en âge, ᵉil fut appellé à la Cour[par Valentinien I,]pour d ep.4 p.428. e idy.32.p.367
instruire Gratien déja fait Auguste[en 367:]'& il l'accompagna 3.4.p.270.275.
dans le voyage qu'il fit en Allemagne avec son pere[en 368.]
'Cet emploi luy acquit les premieres dignitez de l'Empire. Il 32.p.367.
1. peut avoir eu d'abord quelque charge dans le palais avec le ti- conf.p.378.
tre de Comte. Il est certain qu'il fut fait Questeur par Valen-
tinien, 'qui luy avoit mesme ce semble promis le Consulat. p.383.
'Aprés la mort de ce Prince, Gratien le fit Prefet du Pretoire, p.378.
'& il eut deux fois cette charge, [premierement] ᶠpour l'Italie eidy.32.p.368
V. la note 8. & l'Afrique, ᵍ&[ensuite]pour les Gaules. ᵍIl avoit cette dernie- f 30.p.358. g conf.p.391.
re Prefecture en 378 & 379, avec le Consulat que Gratien luy 412.
avoit donné[comme nous l'avons marqué en son lieu.] 'On a p.371-374.
encore quelques vers qu'il fit pour le premier jour de son Con-
sulat & pour la veille. Il semble qu'il ne connust pas de plus
grande joie que d'estre Consul;[& il ne manque point de repe-
ter souvent ce titre dans ses vers.]'Il y a apparence qu'il conser- p.412|par.4.
voit aussi encore la charge de Questeur en 379. p.108.

'Il estoit ce semble à Treves lorsque Gratien fut tué. ʰ Il se ep.9.p.443.
retira[depuis]dans la Guienne, soit auprés de Bordeaux, soit h ep.18.p.463.
dans la Saintonge. ⁱ Il décrit dans une lettre à S.Paulin le lieu 464|eidy.31.
de la retraite où il vivoit en ce temps là, [c'est à dire vers l'an p.360.
392.]On croit que c'estoit dans la Saintonge. i ep.23.p.485|n. n.

'Nous ne saurions douter qu'il ne fust Chrétien, aprés les preu- p.485.486|ep.
ves que ses écrits nous en donnent en divers endroits; ᵏ & il pa- 11.12.p.445.
roist mesme qu'il avoit receu les Sacremens de l'Eglise. [Mais il 447|
seroit à souhaiter, & pour diminuer sa condannation, & pour eph.p.84|eidy.
l'honneur du Christianisme, qu'il eust plutost esté payen. Car 1.29.p.232.351. k eph.p.89.

1. *Aurea cùm parere mihi palatia jussum.* Je ne sçay si cela ne regarde point plutost l'emploi qu'il avoit auprés de Gratien, & l'obeissance que ce Prince luy rendoit.

Baillet.t.6.p. 470. ses écrits sont partout pleins de paganisme,]& quelquefois "des &c. impuretez les plus detestables, selon l'expression "d'un auteur Scaliger.
Auf.eidy.28.p 349. [qui ne doit pas passer pour trop scrupuleux]'Il reconnoist luy mesme,qu'on eust eu une fort mauvaise opinion de ses mœurs, si on en eust jugé par la liberté de ses écrits : & il fait ce qu'il
Bar. 394.§86. peut,mais en vain,pour se justifier sur cela.'Il meritera toujours de passer plutost pour un payen que pour un Chrétien.

Auf.add.p.563 p.568.569. 'S Paulin qui avoit esté son disciple,"& qui luy devoit beau- V. S. Paulin coup selon le siecle, 'ne laisse pas de le reprendre fort serieusement de ce que dans un poëme il avoit demandé à ses Muses qu'elles le ramenassent auprés de luy, au lieu de s'adresser à J.C. ["Mais il luy répond encore plus fortement sur les efforts Ibid. qu'il faisoit pour s'opposer à sa retraite, & à la resolution qu'il
Bar.394.§84. avoit prise de renoncer entierement au monde.] 'Car Ausone comme estant encore tout charnel & sans goust pour les choses de l'esprit,attribuoit ce dessein tout de Dieu aux fumées d'une noire melancolie.

Baillet.t.6.p. 466-472. D'autres ont remarqué les differens jugemens qu'on a fait de ses ouvrages pour le style & pour la maniere dont ils sont écrits. [Nous nous contentons de dire que ceux qui peuvent
Auf.p.136. estre de quelque utilité pour l'histoire, sont] 'les epitaphes des
p.199. professeurs de Bordeaux, 'les éloges des principales villes de
p.375. l'Empire, '& son remerciement à Gratien sur son Consulat.ᵃ'Il
a p.191. b p.79.80. avoit fait des vers sur tous les Empereurs, ᵇ & des fastes consulaires jusqu'en l'an 382 ou 383.[Mais ce dernier ouvrage est entierement perdu, & nous n'avons l'autre que jusqu'à Heliogabale
Sym.l.1.ep.8. p.9.]'Sa Moselle,[c'est à dire le poëme qu'il a fait sur cette ri-
c Baillet,t.6 p. 472. viere,] a esté loüée par Symmaque;ᶜ& elle a encore esté fort estimée depuis par les personnes les plus habiles dans les let-
p.473|Voss.p. lat.c.4.p.55. tres, comme le chef d'œuvre de son auteur. 'Quelques uns luy attribuent les distyques qui portent le nom de Caton : mais ils
Auf.p.1. le font sans preuve.'L'Empereur Theodose luy écrivit de sa main pour luy demander ses écrits, témoignant estimer beaucoup son érudition & son genie. Ils avoient esté liez d'amitié l'un avec l'autre.

Sym.l.1.ep.8. p.9. 'Ausone & Symmaque s'estoient connus à la Cour, & appa-
d ep.26.31.p. 22.25. remment à Treves.ᵈAusone beaucoup plus âgé[& plus en credit,]y avoit appuyé Symmaque en ami,& mesme en pere;& il l'appelle quelquefois son fils. Ils paroissent avoir toujours esté depuis fort unis ensemble [Nous avons quelques lettres de luy
l.1.ep.7.p.7. à Symmaque, & beaucoup de Symmaque à luy.]'Symmaque

commença à luy écrire au sujet d'une declaration que Gratien avoit envoyée à Rome pour le premier de janvier. Il paroist qu'elle fut fort agreable au Senat. Ausone l'avoit apparemment composée[en qualité de Questeur. Nous ne voyons point à quelle année cela se peut rapporter: Car ce n'est pas la declaration de 376 contre Maximin.]Symmaque luy recommanda depuis un Ambroise deputé de la Sicile, afin qu'il l'appuyast auprés de l'Empereur.'Il le pria encore d'assister de son credit à la Cour un nommé Victor, qui estoit malheureux, mais non coupable. 'Il luy écrivit sur son élevation au Consulat, [& en plusieurs autres occasions semblables.]'Il marque dans une lettre qu'Ausone souhaitoit beaucoup d'estre hors des emplois publics, [ce qui peut regarder sa charge de Prefet ou de Questeur.] ep.11.p.12. ep.34.p.26. ep.14.p.14. ep.36.p.27.



ARTICLE XXII.

De quelques parens d'Ausone, & de ses enfans.

[GRATIEN ne se contentant pas de combler Ausone d'honneurs & de charges, avança aussi ceux qui luy appartenoient.] 'Il fit Jule Ausone son pere Prefet d'Illyrie avant l'an 379, auquel ce vieillard peut estre mort à l'âge de 90 ans, [a] ou au moins de 88.[Mais comme on l'a déja remarqué, il peut bien avoir esté simplement Prefet "honoraire & en titre,]'de la mesme maniere qu'Eunape dit qu'on avoit offert cette qualité à Libanius;'& que Constant avoit donné celle de General d'armée au sophiste Proerese. Auf.eidy.30.p.358.359. a par.1.p.102. *Praefectus nuncupat.* Eun.c.14.p.135 c.8.p.123.

'On trouve que Sancte qui avoit épousé la sœur de sa femme, fut gouverneur en Angleterre. [b]Paulin gendre de sa sœur Julie Dryadie eut "le gouvernement de la Tarragonoise avec d'autres charges: '& une petite-niece qu'il avoit du mesme costé de sa sœur, epousa aussi une personne qui fut elevée dans les charges. 'Arbore son neveu fils de Dryadie, [peut estre celui qui fut Prefet de Rome en 380.] Licerie sa femme ne luy avoit laissé qu'un fils. Auf.par.18.p.123. b 12.24.p.117.129. *Correctu-ram.* 12.p.117|eidy.30.p.358. par.16.p.121.

'Ausone avoit epousé Attusia Lucana Sabina, fille d'Attusius Lucanus Talisius l'un des plus considerables de la ville de Bordeaux.'Elle mourut à l'âge de 28 ans,[c] & lorsqu'Ausone fit son epitaphe, il y avoit 36 ans qu'il estoit veuf.[d]Il en eut un premier fils nommé Ausone comme luy, qui mourut tout petit,[e]& deux [autres]qui survécurent leur mere, [Hespere dont nous avons 8.9.p.112.113. 9.p.114. c p.113. d 10.p.115. e 9.p.114|eidy.30.p.358.

par.24.p.119. parlé plusieurs fois,]& une fille [qui n'est pas nommée.] 'Elle fut mariée[premierement]à Vallatinus Euromius qui mourut tout jeune, aprés avoir esté neanmoins gouverneur d'une pro-
cidy.30.p.318. vince dans l'Illyrie; '& ["puis] à Thalasse que nous avons vu NOTE 28.
Sym.l.1.ep.19. p.17. avoir esté Proconsul[d'Afrique en 378,]& qui eut encore quel-
a Aus.par.14. p.119. que autre dignité depuis qu'Ausone eust esté Consul.[a] Elle eut
b eidy.32.33.p. 365.369. un fils d'Eurome, [b]& peut-estre plusieurs de Thalasse, "dont V. la note 28.
l'aisné se nommoit Ausone.[c]Symmaque parle d'un Senateur fils
c Sym.l.5.ep. 56.p.208. de Thalasse, à qui il avoit fait accorder quelque grace par le
d Aus.eidy.32. p.364.365. Senat.[d] Ausone avoit fait étudier sa fille; & ce semble mesme dans les ecoles publiques.

[On voit le soin qu'il prit de l'education de son fils Hespere,]
Aus.p.79.188. 191. 'par les fastes & quelques autres pieces historiques qu'il fit pour
e eidy.32.p.362 luy.[e] Il le faisoit mesme juge de ses pieces. Il luy attribuë un naturel plus grave & plus serieux que n'estoit le sien[Nous l'avons vu Proconsul d'Afrique en 376 & 377, & ensuite Prefet
Sym.l.1.ep.10. p.12. du Pretoire en 378,379,& 380.]Symmaque dans une lettre à
f ep.69-82. son pere se rejouit de son avancement dans les charges.[f] Nous
g l.10.ep.36.p. 419|Cod.Th.t. 6.p.366. avons plusieurs lettres qu'il luy écrit à luy mesme.[g] On croit que c'est le Comte Hespere qu'il se rejouissoit d'avoir pour témoin de ses actions. Valentinien II. l'avoit alors envoyé à
Aus.ep.9.p. 443. Rome pour des affaires. 'Nous trouvons en effet que le fils d'Ausone quitta Treves du temps de Maxime.
par.22.30.p. 127.135. 'Il peut avoir épousé la fille de Severus Censor Julianus & de Pomponia Urbica, loüez l'un & l'autre pour leurs mœurs, & la
par.22.p.126. femme pour sa noblesse. 'Il eut au moins trois enfans, dont le dernier nommé Pastor mourut fort jeune. [Mais le plus considerable est "Paulin, que Dieu dépouilla de ses biens au commen- V. Honoré §52-54.
cement du V. siecle, pour luy procurer par l'humilité & la pe-
Paul.euc.p. 284.b. nitence les fruits du salut,]'dont l'éducation plus humaine que Chrétienne qu'il avoit receuë de son pere, l'avoit éloigné.
p.283.a.b. 'Nous apprenons du poëme qu'il a fait sur sa penitence, que son pere avoit esté 18 mois Proconsul d'Afrique, aprés avoir esté
c|286.d. Vicaire de Macedoine, où Paulin estoit né 'en "376. V. la note 6

[Nous aurions encore pu ajouter diverses choses, soit sur Ausone, soit sur sa famille. Mais nous craignons de n'en avoir mesme dit que trop.]



L'EMPEREUR THEODOSE I, SURNOMMÉ LE GRAND.

ARTICLE PREMIER.

De la famille de Theodose.

M. Flechier



[QUAND nostre dessein seroit de faire des éloges & non des memoires, nous n'entreprendrions pas de faire celui du grand Theodose, aprés qu'une personne illustre l'a fait avec l'estime & l'applaudissement de tout le monde. Mais nostre suite ne nous permet pas aussi de nous dispenser de marquer une partie de ce que les anciens ont dit à son avantage, & de faire un abregé de ses actions. Nous nous renfermerons particulierement dans ses loix & dans ses guerres, en laissant pour l'histoire de S. Ambroise & pour quelques autres titres ce qui regarde sa penitence, avec plusieurs de ses actions, & les services qu'il a rendus à l'Eglise contre les payens & les heretiques, dont nous nous contenterons de dire ici quelque chose en passant. Nous ne pourrons mesme traiter que fort imparfaitement ce qui regarde la pluspart de ses actions militaires, parceque nous n'avons point d'ancien auteur qui se soit attaché à décrire son histoire. Ainsi il faut souvent se contenter du peu que nous trouvons dans quelques chroniques, ou ramasser divers lambeaux des auteurs, dont la liaison n'est pas toujours aisée à faire. Zosime en parle un peu plus amplement que les autres: mais il est generalement peu exact; & plus Theodose a eu de zele pour la vraie pieté, plus ce payen fait paroistre d'animosité & de venin contre luy.]

Theodose tiroit son origine de l'Espagne, [a] & de la ville de Cauca dans la Galice [qui retient encore son nom,] quoique la chronique de Marcellin dise qu'il estoit de celle d'Italique au-

Socr. l. 5. c. 2. p. 260 | Pacat. p. 247 | Vict. | Claud. cons. H. 4. p. 40. &c.
a Zos. l. 4. p. 751 | Idat. chr.

Vict.|Themi. or.16 p.205.a. a Claud.p.40. prés de Seville, dont estoit aussi Trajan. 'On assure mesme"qu'il estoit de la famille de ce Prince si celebre par ses victoires: a& Claudien le fait en effet descendre de la race des Ulpiens [dont estoit Trajan: mais il y a au moins lieu d'en douter.] 'Il avoit selon Victor un entier raport en toutes choses avec ce Prince, hormis dans ses vices; outre la difference extreme que la religion & la pieté mettoit entre eux. NOTE 1.

Vict.p.546. 547. Oros.l.7.c.34. p.219.2.e.

Vict.p.546.d. 'Victor appelle sa mere Thermancie, & son pere Honoré: Bar.379.§3. 'Mais pour le dernier il est dementi par tous les auteurs; b Symmaque, [S.Jerome,]Orose,[S. Prosper,] nous assurent que son pere s'appelloit Theodose comme luy. [Ammien qui en parle fort souvent,[c& une inscription qu'on a de luy, ne luy donnent point d'autre nom, avec celui de Flave, [fort commun depuis Constantin.]C'est celui qui conquit une nouvelle province en Angleterre, d qui étoufa en Afrique la rebellion de Firme, e & qu'Ammien represente comme le plus grand capitaine de son temps. 'Claudien & Pacatus raportent aussi ses grandes actions. [Nous les avons touchées dans l'histoire de Valentinien I, qui l'éleva à la charge de General de la cavalerie.]g Mais ses triomphes luy ayant acquis des envieux,"on le fit mourir à Carthage l'an 376, aprés qu'il eut receu le battesme. V. Gratien §3.

b Sym.l.10.ep. 2.22.p.189.403| Oros.l.7.c.33. p.219.1.d. c Rein.p.326. Amm.l.28.p. 368.369. d l.29.p.399-408. e p.399|27.28. p.346. f Claud.conf. H.4.p.40|Pac. p.248. g Amb.div.3.p 125 a|Oros.p. 219.c.d.e|Hier chr.

h Il avoit un frere que Theodose honora estant Empereur comme si c'eust esté son pere.'Il le fit Consul dés le commencement de son regne,"& on croit que c'est Eucher Consul en 381. V.la Note 4. kZosime parle en effet d'Eucher oncle[ou grand-oncle] d'Arcade fils de Theodose.'S.Ambroise & Symmaque semblent donner[1] plusieurs freres à ce Prince, plus âgez que luy selon Saint Ambroise, & qui selon Symmaque l'ont vu Empereur. mLe jeune Victor parle seulement d'un frere & d'une sœur, dont il cherit les enfans comme les siens propres. n Son frere mort avant luy, & avant que l'Empereur Honoré naquist[en 384,] se nommoit aussi Honoré. o On croit que sa femme est une Marie, que Claudien met entre les plus illustres personnes à qui l'Espagne eust donné la naissance.p Il laissa deux filles Thermancie & Serene, dont la derniere fut mariée à Stilicon, q& la premiere à un autre General d'armée qui n'est pas nommé. 1.

h Vict.p.547. c. i Themi.or.16. p.203.d|n.p. 476. k Zos.l.5.p.781. a. l Amb.ep.17.p. 214.e|Sym.l. 10.ep.57 p.459. m Vict.p.547. c. n c|Claud.des. p.194. o Byzl.f.p.75| Claud.des.p. 193. p Claud.des.p. 194.195. q p.196|Byz.f. p.75. r Codi.ori.C. p.46.e.

rLes nouveaux Grecs donnent à Theodose une belle-sœur nommée Julienne, fille d'un Valentinien; & disent qu'elle bastit

Sym.p.459. 1. *ad invictissimos fratres numinis tui.* [Cela peut-il s'entendre d'un frere & d'une sœur, ou d'un beau-frere? Il paroist que c'estoit en 384. que Symmaque le disoit V.§ 23, lorsqu'apparemment Honoré frere de Theodose estoit déja mort V.§ 21.]

à Constantinople une eglise de Saint Polyeucte. 'Mais on croit que cette Julienne ne vivoit que du temps de Justinien.ᵃ Elpide Espagnol à qui Theodose voulut marier S.te Olympiade, estoit son parent. Cang.deC.I. 4.p.133. ᵃ Chry.dial.c. 16.p.163.



ARTICLE II.

Naissance & premiers emplois de Theodose: Il est comme banni en Espagne: De sa femme Flaccille, & de ses enfans.

NOTE 2. 'THEODOSE naquit & fut elevé dans l'Espagne. ["Il faut apparemment mettre sa naissance en 346.]ᵇOn pretendoit qu'il avoit eu le nom de Theodose [non seulement parceque c'estoit celui de son pere, mais encore] parceque son pere & sa mere receurent en songe l'ordre de le luy donner; pour marquer que Dieu leur accordoit ce fils par une faveur particuliere, selon la signification greque de ce nom. Thdrt.l.5.c.5. p.710.b. ᵇ Vict.p.46 d.

'Outre son illustre naissance,ᶜ& sa mine tres avantageuse, ᵈ il se rendit bien-tost considerable[& par la reputation de son pere, &] par sa propre valeur, ᵉ qu'il fit paroistre, soit en accompagnant son pere en diverses expeditions, ᶠ soit dans la guerre "qu'il fit luy mesme aux Sarmates l'an 374,lorsqu'il estoit Duc de Mesie. ᵍOn marque particulierement qu'il porta les armes en Angleterre[sous son pere]avec Maxime dont nous parlerons dans la suite. Thdrt.ut sup. ᶜPac.p.249. 250|Themi. or.14.p.180.d. ᵈ Thdrt|Socr. l.5.c.2.p.260.c ᵉ Pac.p.251. ᶠ Amm.l 29.p. 410.411|Zos. l.4.p.745 b| Themi.p.182. c. V.Valentinien I.§30.

ʰIl fut envelopé[en 376]dans la persecution qu'on fit à son pere,& "sa pieté fut cause de son exil,comme Saint Ambroise le qualifie, ⁱ quoique Theodoret dise seulement qu'il se retira en Espagne pour eviter les traits de l'envie que les autres Courtisans luy portoient[déja], 'jusqu'à chercher mesme à luy faire perdre la vie. 'La celebre prediction "qu'un Theod devoit succeder à Valens, laquelle fit perir tant de personnes en Orient, & qui selon l'evenement se verifia en luy, [pouvoit encore servir de matiere ou de pretexte à ses envieux.]'Mais ces travaux & ce joug si dur qu'il portoit dés sa jeunesse, contribuoient à luy faire meriter de Dieu le repos de la beatitude eternelle. *subiit pietatis exilium.* ᵍ Zos.p.760.b. ʰ Amb.div.3. p.125 a. ⁱ Thdrt.p.710. b. Amb.p.125.a. V.Valens § 14.15. Vict.p.46.d. & alii. Amb.p.125.a.

&c. 'Sa retraite luy servit mesme à ajouter la connoissance "des affaires civiles à celle de la guerre, [& à voir ce que souffrent les peuples pour les soulager quand il seroit Prince.] 'Il demeuroit tantost à la ville & tantost à la campagne,où pour s'empescher de languir dans l'oisiveté, il s'occupoit aux travaux de l'agriculture. Pac.p.251. p.252.

Byz.f.p.69. 'Il avoit alors pour femme Ælia Flaccilla, nommée assez souvent Placille par les Grecs, & quelquefois mesme "Placidie. On croit qu'elle estoit fille 'd'Antoine, que Theodose fit Consul en 382, 'aprés qu'il eut esté Prefet "des Gaules & de l'Italie en 376, & les deux années suivantes. [a] Elle estoit d'Espagne, [b] On pretend qu'elle bastit à Constantinople un palais auquel on donna son nom. [c] Elle eut une sœur mere de Nebride, à qui Theodose fit épouser [aprés l'an 388,] Salvine fille de Gildon Prince Maure & Comte d'Afrique, pour donner à l'un une marque de son amitié, & s'assurer de la fidelité de l'autre. [d] On croit que ce Nebride est celui qui estoit Proconsul d'Asie en 396 [Il mourut bien-tost aprés :] 'Car Salvine estoit déja veuve lorsque Saint Jerome luy écrivit ["vers l'an 400.]Ce Saint avoit esté fort uni avec le pere de Nebride, [qu'il ne nomme pas.]

NOTE 3. NOTE 4. Cod. Th.t.6.p. 350. V. Gratien §3. [a] Claud.de S. p.193. [b] Chr. Al.p. 708|Cang.de C.l.2.p.129. [c] Hier.ep.9.p. 73.b. [d] Cod. Th.t.6. p.374.2. Hier.p.73.b. V.S. Jerome.

Themi.n.p. 477. Theodose eut au moins trois enfans de Flaccille, Arcade [né vers l'an 377, dans le temps que son pere estoit retiré en Espagne, puisqu'il avoit 31 an lorsqu'il mourut le premier may 408, Honoré dont nous verrons la naissance en 384,] '& une fille nommé Pulquerie qui mourut [vers l'an 385,]peu avant sa mere, [& qui doit estre née avant l'an 379,] [e] puisque Theodose avoit alors plusieurs enfans, selon Claudien. [f] Quelques uns y ajoutent un Gratien mort avant son pere aussi-bien que la petite Pulquerie, [g] comme S. Ambroise le dit assez clairement: [car il seroit difficile de croire qu'il parle de l'Empereur Gratien, qui estoit moins son fils que son pere.] Mais rien ne marque si ce Gratien estoit fils de Flaccille ou de Galla seconde femme de Theodose. 'S. Gregoire de Nysse dit mesme bien formellement que Flaccille n'a jamais eu que trois enfans, deux garçons & une fille. [Nous reservons l'eloge de Flaccille pour l'an 385, auquel elle mourut : & nous verrons "sur l'année suivante comment Theodose s'y remaria avec Galla fille de Valentinien & de Justine. Ce mariage donna à Theodose la celebre Placidie mere de Valentinien III, outre Gratien dont nous venons de parler, & un troisieme enfant,] 'dont elle accoucha en mourant, & qui mourut avec elle en 394.

Nis.de Pul.p. 514.b|de Pla.p. 533.a.b. [e] Claud.de S.p. 194.195. [f] Themi.p. 477|Bar. 385.§ 34. [g] Amb.div.3.p. 122.f. Nis.de Pla.p. 533.a.b. V.§30. Zos.l.4.p.777. d.



ART. III.

ARTICLE III.

Theodose est rappellé à la Cour, & est fait Empereur d'Orient: Etat déplorable, où il le trouve.

L'AN DE JESUS-CHRIST 379, DE THEODOSE 1. INDICTION VII.

V. Gratien §9. *Ausonius, & Olybrius, Consuls.*

THEODOSE n'eut guere le loisir de gouster le repos de sa retraite. Gratien se voyant environné d'ennemis par ce debordement de barbares ["qui ravageoient l'Empire depuis 377, & que la mort de Valens en 378 avoit encore rendu plus redoutables & plus fiers,] ne trouva point de meilleur moyen pour les arrester, que de leur opposer le courage & l'experience de Theodose. Il le fit donc revenir d'Espagne [sur la fin de l'an 378,] le fit General d'une armée, & l'envoya contre les ennemis, sur lesquels il remporta par sa foy *une victoire si considerable, qu'on ne put croire à la Cour ce qu'il en vint raporter, jusqu'à ce qu'on eut envoyé sur les lieux pour s'en informer.

[Pac.p.252. Thdrt.l.5.c.5. p.710.b.c. V. Valens & Gratien. c[Vict.p.546.b Thdrt.p.710. 711[Pac.p.252 253. V. Gratien note 13. *&c.]

[Theodoret qui nous apprend le détail de cette action, ajoute que durant que Theodose attendoit que Gratien se fust informé de sa victoire, il vit une nuit un Prelat qui le revétoit des ornemens imperiaux. Il reconnut depuis que ce Prelat estoit S. Melece d'Antioche: mais ce songe lui fut deslors une assurance de la grandeur où Dieu vouloit l'élever; & il en vit l'effet peu de jours aprés.

[Thdrt.l.5.c.6. p.711.b. c.7.p.712.b.c. c.6.p.711.b.c.]

[Car Gratien n'ayant ni la force, ni l'ambition de gouverner seul tout l'Empire, & estant resolu à prendre un collegue capable de soûtenir ce pesant fardeau,] il chercha un homme qui fust uni avec lui non par l'alliance du sang, mais par les grandes qualitez de son ame: & ce fut ce qui lui fit jetter les yeux sur Theodose, qui n'avoit jamais brigué une dignité si éclatante, [a]mais qui en estoit jugé digne par tout le monde. [b]Il la refusa mesme lorsque Gratien l'y appella publiquement; & la refusa, dit Pacatus, d'une telle maniere, que son refus paroissoit non une ceremonie, mais une preuve indubitable qu'il fuyoit ce que d'autres estimoient une souveraine felicité. Il fut neanmoins obligé de ceder aux prieres & à la volonté de Gratien, qui le déclara Auguste à Sirmich le 19 janvier de l'an 379, selon les chronologistes, quoique Socrate dise que ce fut le 16. [c]Gratien le rendit en mesme temps maistre de l'Empire d'Orient, auquel

[Themi.or.14. p.182.b. Claud.conf. H.4.p.40. a Socr.l.5.p. 260.c. b Pac.p.253. 254. Socr.ut sup| Idat.fast| Marc|Chr.Al| Cod.Th.chr. p.100.2. c Soz.l.7.c.4.p. 707.c. V. Gratien note 14.]

il ajouta encore [diverses provinces dont on a formé l'Illyrie orientale.]

Cet évenement fait une des plus illustres époques de l'histoire. Car c'est au couronnement de Theodose que commencent diverses chroniques, comme celle du Comte Marcellin, celle d'Idace Evesque d'Espagne, celle d'un auteur que nous citons sous le nom de Tiro Prosper, & celle de S. Prosper mesme: car quoique ce Saint commençast la sienne dés la création du monde, il ne fait neanmoins jusqu'ici que copier celle d'Eusebe & de S. Jerome.

Vict.p.546.b. 'La promotion de Theodose fut receuë avec une approbation universelle de tout le monde. [Et certes quoique les éloges soient fort peu considerables dans la bouche d'un poëte, il est Claud.conf. H.4.p.40.41. difficile de ne pas croire avec Claudien,] 'que l'Empire eust eu de la peine à se relever du miserable état où l'inondation des barbares l'avoit réduit, si Theodose n'y eust mis la main, & ne l'eust soûtenu par sa valeur. [On sçait "en quel danger l'Empire d'Orient estoit tombé par la défaite & par la mort de Valens.] Ibid. §7.

p.40.41|Them or.14.p.181.a. a Vict.p.546.b b Themi.or.16 p.207.a. 'La Dace, la Thrace, l'Illyrie, estoient perduës: a Les Gots, les Taïfales, les Alains, les Huns, en possedoient une partie, [& avoient saccagé le reste.] b On prétend que les Iberiens, les Armeniens, & les Perses, estoient aussi en armes contre les Romains.

Naz.or.14.p. 214.d. 'Que de maux ne voyons-nous point, dit Saint Gregoire de Nazianze, ou n'apprenons-nous point des autres! Des pays entiers renversez, des milliers d'hommes mis à mort, la terre toute rouge de sang, toute couverte de corps, un peuple qui court comme maistre par tout un pays où mesme on ne l'entend pas! Qu'on n'en accuse point la lascheté de nos soldats, qui ont presque assujetti toute la terre, c'est la punition de nos pechez, & de Amb.div.3.p. 125.a. l'impieté Arienne qui a dominé si long-temps. 'Ainsi Theodose n'accepta l'Empire que pour porter un joug tres-dur, dit S. Ambroise, parmi tant de barbares répandus dans les provinces de l'Empire.

Themi.p.181.a 'Il ne trouva pas mesme d'armées pour les combattre, & le peu de troupes qui restoient estoient dans le découragement & Zos.l.4.p.751. d. dans la frayeur. 'Elles se tenoient renfermées dans les villes & les chasteaux de la Thrace, sans oser en sortir, bien loin d'oser en venir aux mains, avec les barbares qui tenoient tout le pays. [Gratien peut lui avoir donné quelque partie de ses troupes. Val.r.Fr.l.2.p. 60. Au moins] 'on croit qu'il lui donna Ricomer officier François c Sid.car.5.p. 312. qui le servit tres-utilement. [Il faut dire la mesme chose] c de

Majorien, qui de General des troupes de l'Illyrie [sous Gratien,] devint sous Theodose General de la cavalerie & de l'infanterie, & remporta divers avantages sur les Gots.



ARTICLE IV.

Theodose reçoit à Thessalonique Themistius & les autres deputez des villes. Il marche contre les Gots, les défait, chasse les uns, traite avec les autres.

[THEODOSE, comme nous avons dit, avoit esté fait Empereur à Sirmich.] 'Il vint de là à Thessalonique [capitale de l'Illyrie Orientale que Gratien lui avoit cedée.] [a]Il y estoit encore le 17 de juin. [b]Ce fut là qu'il receut les respects de tous ceux qui accouroient pour trouver [dans sa liberalité] le remede de leurs propres maux, ou de ceux de leurs villes; & ils en obtinrent tout ce que la raison lui permit de leur accorder. 'La ville de Constantinople lui deputa le philosophe Themistius avec quelques autres Senateurs. Themistius fut arresté par une maladie, dont il guerit bien-tost par la joie qu'il eut d'apprendre de ses collegues les grandes esperances qu'on avoit du nouveau Prince. Il se hasta de le venir trouver par mer 'avant qu'il se fust mis en campagne, & prononça devant lui un petit discours, 'où il le prie de confirmer les privileges accordez à Constantinople, & d'en enrichir les Senateurs qui estoient fort pauvres, en les élevant aux charges & aux emplois. Theodose leur avoit ce semble déja écrit.

Zos.l.4.p.751. c. a Cod.Th.chr. p.99. b Zos.p.751.c. Themi.or.14. p.180. p.181.c. p.183.b.c.d. c.

'Il préparoit à Thessalonique un grand armement contre les Gots, les Taïfales, & les autres barbares joints avec eux. [c]Il ramassa pour cela ceux qui estoient employez à travailler aux mines, tous gents accoutumez à une vie dure & à la fatigue. Il semble aussi avoir fait enroler des paysans. 'Il eut soin en mesme temps de retablir la discipline militaire, partie par la severité, partie par la liberalité, & par les marques d'amitié qui lui gagnoient tous les cœurs. Ainsi le changement du Prince changea toute la face des choses. 'Il rendit le courage aux Romains & l'osta aux Gots: [d]& on prétend que son nom seul arresta ces barbares dés qu'ils sçeurent qu'il estoit prés d'eux [à Thessalonique. Il peut s'estre mis en campagne à la fin de juin,] 'puisque nous trouvons qu'il estoit le 7 de juillet à Scupi [dans la Dardanie,] & le 10 d'aoust en un lieu inconnu appellé 'Bourg d'Auguste.

Zos.l.4.p.751. d. c Themi.p.181 b c. Jorn.r.Got.c. 27.p.649. ib|Themi.p. 181.a.b. d Themi.p.181. c. Cod.Th.chr. p.190. Vicus Augusti.

Orof.l.7.c.34. p.220.1.2. 'Quelque puissans que fussent les Gots, & par eux mesmes,& par la victoire qu'ils avoient remportée sur Valens, laquelle leur avoit donné moyen de se fournir d'armes & de chevaux: ils ne purent neanmoins vaincre un Prince qui mettoit toute sa
Idat.chr|fast. Prosp|Marc. confiance dans le secours de J. C.'On marque qu'il donna cette année beaucoup de grands combats contre eux; '& on ajoute
Zos.l.4.p.751. 752. qu'il remporta autant de victoires. 'Zosime ne marque qu'une victoire, mais signalée, [qui peut estre celle que marque Idace dans ses fastes, lorsqu'il dit que le 17 de Novembre on apporta la nouvelle des victoires remportées sur les Gots, les Alains, & les Huns.] On peut voir dans Zosime les particularitez de ce seul combat qu'il raporte, & qui fut mesme plutost une surprise qu'un combat. Les Romains y gagnerent quatre mille chariots. Mais cet auteur se garde bien d'en donner la gloire à Theodose: car il avoit trop de zele pour les idoles, pour ne pas témoigner partout une passion violente contre celui qui a achevé la ruine du paganisme. Il donne cet honneur à un General nommé Modaire, Prince du sang royal des Gots, qui s'estoit mis depuis peu
Naz.ep.136.p. 864. au service des Romains. 'Saint Gregoire de Nazianze écrit au General Modaire comme à une personne qui l'aimoit & le respectoit. [Il y a mesme apparence qu'il estoit Chrétien & Catho-
ep.135.p.863. 864. lique,]'puisqu'il releve sa pieté, & lui recommande la paix de l'Eglise.

Prosf.chr. 'S. Prosper dit que Theodose ne vainquit pas seulement les Gots avec un bonheur incroyable, mais qu'il les chassa mesme
Zos.l.4.p.751. d. de la Thrace. [Cela paroist difficile à croire;]'puisque leur pays estant occupé par les Huns, [on ne voit pas mesme où ils eussent pu se retirer. Neanmoins "nous verrons par l'histoire d'Athana- V.§9.
p.756.d. ric "qu'il y avoit encore quelques Gots audelà du Danube.] 'Et V. Valens en effet Zosime dit que les barbares passerent le fleuve quelque §17.
p.752.c. temps aprés, pour venir dans la Macedoine. 'Il dit mesme que la victoire de Modaire fit perir les barbares 'qui estoient dans la Thrace, & rendit le pays paisible, ce qu'on n'eust jamais osé esperer. [Cela autorise beaucoup Saint Prosper; & il est encore
Soz.l.7.c.4.p. 707.c. appuyé par Sozomene,]'qui met avant le battesme de Theodose, [& ainsi dés cette année,] que ce Prince surmonta par les armes une partie des barbares, [ce qu'il faut raporter à ceux dont les restes furent chassez de la Thrace;] que les autres voulurent l'avoir pour ami, & lui donnerent des ostages pour gages de
Zos.p.755.b.c. leur fidelité. 'Zosime dit aussi que voyant la foiblesse des armées Romaines, il offrit aux barbares de recevoir ceux qui vou-

droient venir servir dans ses troupes; & que beaucoup prirent ce parti.

[Nous verrons la guerre des Gots recommencer dés l'année suivante: & ainsi il est difficile de juger à quel temps il faut raporter ce que dit Claudien, qu'Alaric devenu si fameux par la prise de Rome,] 'enferma une fois Theodose entre les eaux de l'Hebre, lorsqu'il venoit de la Thrace. [On n'en dit rien davantage. Claud.con.H. 6.p.177.

Comme Theodose fut obligé de donner toute cette année à la guerre,] 'nous n'y trouvons que trois loix de lui, toutes trois adressées à Pancrace Intendant de son domaine, [a]qui fut aussi Prefet de Constantinople. Cod.Th.chr. p.99.100. a t.6.p.377.1.

[Il paroist que Theodose avoit laissé toute sa famille en Espagne lorsque Gratien le rappella à la Cour.] 'Lors donc qu'il eut esté fait Empereur, il fit venir d'Espagne en Orient les enfans qu'il avoit alors, [qui pouvoient estre Arcade & Pulquerie,] avec les deux filles de son frere qu'il fit élever dans le palais, [& sans doute aussi sa sœur avec ses enfans.] Claud.de S.p. 194.195.

ARTICLE V.

Theodose est battizé à Thessalonique par S. Ascole: Il se déclare aussi-tost contre tous les heretiques.

L'AN DE JESUS CHRIST 380, DE THEODOSE 2. INDICTION VIII.

Gratianus V. & Theodosius Augg. Consuls. Idat. & alii.

[ON peut dire que l'Orient ne s'estoit point encore vu gouverné par un Prince battizé dans l'Eglise Catholique, puisque Constantin n'avoit receu le battesme que dans les derniers jours de sa vie; que Constance l'avoit eu de mesme, & encore dans l'heresie; que Julien avoit renoncé à celui qu'il avoit receu autrefois; que Jovien n'avoit presque pas eu le loisir de paroistre ni Chrétien, ni Empereur; que Valentinien s'estoit aussi-tost retiré dans l'Occident, & que Valens n'avoit esté battizé que pour entrer dans la communion & les interests des heretiques.] 'Mais Dieu lui accorda enfin cette année un si grand bonheur en la personne de Theodose. Prof.chr.

'Ce Prince avoit herité de ses ancestres l'amour de la religion Chrétienne & de la foi de Nicée. [Mais il n'en avoit point encore receu le seau sacré:] [b]& les historiens ecclesiastiques nous apprennent que Dieu se servit d'une maladie qu'il lui envoya, Socr.l.5.c.6.p. 262.d|Soz.l.7. c.4.p.707.d. b Prof.chr.

ib|Zos l.4.p. 759.b. pour le presser de le recevoir. 'Il tomba donc [*au commencement] de l'an 380 dans une maladie fort dangereuse, *ce qui lui
a Socr.p.262.d fit prendre la résolution de demander le battesme. C'estoit à *NOTE 5.
Cod.Th chr. p.101-103. Thessalonique, 'où il estoit venu passer l'hiver, comme on le peut juger de diverses loix qu'il y dressa depuis le 15 de janvier
Socr.p.262.d. jusques au 14 de juillet. 'Il demanda donc l'Evesque de la ville:
p.263.a. 'mais il s'informa de lui avant toutes choses quelle estoit la foy qu'il professoit.

Soz.p.707.d. [Il ne pouvoit mieux rencontrer,] 'puisque Thessalonique avoit alors pour Archevesque S. Ascole, [que l'on nomme assez souvent Acole,]dont la foy estoit pure, & la vie exemplaire, & qui en un mot avoit toutes les vertus necessaires à un Prelat, comme nous le pourrons voir sur son histoire. [Nous nous con-
Amb.ep.21.p. 229.b.c. tentons de dire ici] 'qu'il conserva souvent Thessalonique contre la fureur des Gots, & de beaucoup d'autres nations barbares. Ces peuples qui pilloient en liberté toutes les autres villes, estoient contraints de demander la paix lorsqu'ils venoient à
c.d. Thessalonique. 'Il les chassa de toute la Macedoine, non par la force des armes; car il n'y avoit point de troupes dans la province; mais par celle de ses prieres, qui obtinrent que Dieu envoyast la peste dans leur armée, ce qui les contraignit de s'enfuir & de demander la paix.

Soz.p.707.c.d. 'Theodose se rejouit beaucoup d'estre tombé entre les mains de ce saint Prelat: il receut de sa main le seau sacré de la rege-
Aug.civ.l.5.c. 26.p.64.2.b. neration, '& se trouva ensuite plus heureux d'estre devenu membre de l'Eglise, que de se voir Empereur d'une partie de la terre.
Soz.p.707.d. [Dieu qui avoit gueri son ame,] 'lui rendit aussi la santé du corps, & il commença à se mieux porter.

d|Socr.p.263. a. [Il ne se contenta pas de s'assurer de la foy d'Ascole.]Il fut aussi bien aise d'apprendre de lui que l'Illyrie n'avoit jamais esté infectée de l'heresie Arienne, mais estoit toujours demeurée dans la foy de Nicée; [ce qui se doit rapporter proprement à l'Illyrie orientale qui comprend la Macedoine, & où il est vray que l'heresie Arienne n'a jamais regné: car ce qui estoit arrivé par la violence deConstance, estoit bien-tost passé avec luy: L'occidentale avoit esté plus infectée de l'Arianisme; mais elle en estoit alors tout à fait purgée, à la reserve de Pallade & de Secondien.
Soz.p.707.d. C'est pourquoi]lorsque Theodose voulut aussi savoir l'état des autres provinces, [Ascole ne craignit pas] de lui dire que les Eglises de l'Occident jusques à la Macedoine, estoient toutes unies dans la vraie foy, & adoroient toutes le Fils & le S. Esprit

de mesme que le Pere; mais que toutes celles qui estoient plus orientales 'estoient divisées par un grand nombre de sectes, & celle de Constantinople plus que les autres. [En effet l'histoire nous apprend que l'Eglise n'estoit pas moins troublée que l'Etat dans l'Orient, & qu'outre beaucoup d'autres heretiques répandus en divers endroits, les Ariens y dominoient presque partout, estant maistres des Eglises à Constantinople, à Antioche,] '& dans la pluspart des grandes villes. p.708.a. Ath.ency.p. 571.b.

'Theodose voyant donc les choses en cet état, [crut devoir agir avec beaucoup de reserve.] 'Il ne voulut point employer la severité contre les heretiques, & se contenta de tascher de les gagner par la douceur; de sorte que [les plus ardens] craignoient qu'il ne fust pas capable de reparer les pertes que l'Eglise avoit souffertes par la violence de [Valens] son predecesseur. S. Gregoire de Nazianze mesme, [quoique tres porté à la moderation,] n'ose dire si c'estoit par un défaut de zele, ou par un excés de timidité, ou par une sage prudence, qui lui faisoit juger qu'il estoit & plus utile & plus convenable à la douceur de l'Eglise, d'attirer les ames à la verité par la persuasion, que de les forcer par la terreur à quitter exterieurement leur heresie. [L'évenement semble avoir decidé en faveur de Theodose. Car il rétablit entierement la foy Catholique, & abatit extremement les heretiques,] 'non en forçant les peuples à abandonner leurs erreurs, mais en les portant peu à peu, & surtout en se déclarant hautement en faveur de la vraie foy. Soz.p.708.a. Naz.car.1.p. 20.21. Soz.p.708.a.

'Ce fut pour ce sujet qu'il publia la loy celebre, datée de Thessalonique le 28 fevrier de cette année 380, par laquelle il déclare qu'il veut que tous les peuples de son obéissance suivent la foy que l'Eglise Romaine avoit receuë de S. Pierre, & qui estoit alors enseignée par le Pape Damase, & par Pierre d'Alexandrie homme d'une sainteté apostolique, c'est à dire qu'ils confessent le Pere, le Fils & le S Esprit, comme ayant une mesme majesté & une mesme divinité en trois personnes; Que ceux qui suivront cette foy, seront reputez pour Chrétiens Catholiques, & que ceux qui auront la folie de la rejetter, seront traitez comme heretiques & infames, que leurs conventicules ne prendront point le nom d'Eglises, & qu'ils souffriront les peines dont la justice de Dieu & l'autorité imperiale les puniront, [parceque] 'violer la vraie foy, soit par mépris, soit mesme par ignorance, est [un crime &] un sacrilege. a.b|Cod.Th. 16.t.1.l.2.p.4. 5. Cod.Th.16.t. 2.l.25.p.57.

'On croit que cette loi fut adressée à Eutrope Prefet du Pre- p.57.

c.1.l.2.p.4|Soz p.708.a. toire, avec ordre de l'envoyer dans toutes les provinces. 'Mais il est certain qu'elle fut [aussi] adressée au peuple de Constantinople, afinque de cette capitale de l'Orient elle se publiast plus

Cod.Th.t.6. p.6.1. promtement par tout le reste de son Empire. 'On ne doute pas qu'Ascole n'ait eu beaucoup de part à cette excellente loy, [laquelle S. Augustin pouvoit bien avoir en vuë, avec quelques

Aug.civ.l.5.c. 26.p.64.2.b. autres de l'année suivante,] 'lorsqu'il dit que dés l'entrée de son regne Theodose n'avoit point cessé de faire des loix pleines de misericorde & de justice pour combatre les impies, & pour relever l'Eglise extremement abatue par la protection que Valens avoit donnée aux Ariens.



ARTICLE VI.

Diverses loix de Theodose pour les mœurs, & pour le repos des peuples.

Cod.Th.9.t. 35.l.4.p.253. 'ON raporte encore à la pieté d'Ascole la loi du 27 de mars, aussi-bien qu'au respect que [le battesme venoit d'inspirer] à Theodose pour la foi Catholique, [& pour tout ce qui la pou-

p.251. voit regarder.] 'Car cette loi défend aux juges toute poursuite & toute action criminelle durant les quarante jours [du Ca-

l.5.p.253. resme] qui précedent le temps de Pasque. 'Dans une autre loi qu'il fit neuf ans aprés, il défendit de tourmenter les corps par aucun supplice, (ce qu'on croit comprendre aussi la question,) durant les sacrez jours du Caresme, où l'on se prépare à l'absolution [& à l'expiation] des ames.

Cod.J.5.t.9.l. 1.p.428.429. 'La loi du 18 decembre 380, ordonne de fort grandes peines contre les femmes, qui se remarient dans le temps du deuil de

l.2.p.429. leur premier mari, 'qui estoit de dix mois selon la loi du 30 may

l.1.p.428. 381, & cette loi l'étendit à une année entiere. 'Il semble que dés devant Theodose ces femmes avoient déja esté déclarées

p.429. infames. 'Il ordonne que les choses dont il les prive iront à leurs heritiers naturels, & non au fisc, à moins qu'elles ne manquassent d'heritiers jusques au dixieme degré: Ce que nous ordonnons, " dit-il, afin qu'on ne puisse pas nous accuser de faire pour nous " enrichir ce que nous ne faisons que pour l'interest public, & " pour corriger les desordres.

Cod.Th.10.t. 10.l.12,13.p. 439. 'Il ordonne par d'autres loix, que celui qui aura obtenu de lui des terres ou d'autres biens comme caduques & sans possesseurs legitimes, ne pourra jouir du don qu'il aura obtenu, qu'aprés avoir fait comparoistre devant l'Intendant du domaine, & ensuite

suite devant le juge de la province le délateur qui lui a donné l'avis que ces biens estoient caduques, afin qu'il soit puni selon les loix, si son avis se trouve faux : '& on prétend que la peine ordonnée en ce cas alloit à la mort. 'Mais pour faire voir combien il haïssoit generalement tous ces délateurs, sujets à troubler les autres par leurs calomnies, il veut que si une personne se trouve avoir donné trois fois de ces sortes d'avis, quoiqu'ils se soient toujours trouvez veritables, elle sera neanmoins punie du dernier supplice, comme faisant une profession entierement odieuse, [& qui n'est propre qu'à inquieter tout le monde. Toute l'histoire nous marque l'aversion que les Princes, mesme payens, qui ont eu quelque soin de leur honneur, ont témoigné pour les délateurs.] 'Il paroist que cette loi s'observoit à Rome, au moins en partie. p.440.2. p.439. Sym.l.10.ep. 55.p.456.

'Comme l'esperance d'obtenir des Princes la confiscation des criminels, portoit souvent à accuser de leze majesté diverses personnes innocentes, Theodose ordonna par sa loi du seizieme de novembre, que quand quelqu'un aura esté condanné pour ce crime, il ne sera permis à personne de demander sa confiscation; & que quand mesme quelqu'un l'auroit obtenuë par un rescrit du Prince, à qui l'importunité des demandeurs arrache quelquefois ce qu'il ne doit point accorder, non seulement on n'aura aucun égard à ce rescrit, mais que celui qui l'aura obtenu sera traité comme violateur des loix. Il veut seulement que le Prince puisse donner ces biens de lui mesme, & sans que personne l'en ait prié. Cod.Th.10.t. 10.l 15.p.441.

'Les deux loix du 17 de juin, sont encore des marques de la bonté toute particuliere de Theodose. Au lieu que selon l'usage de ce temps là les biens des "bannis appartenoient au fisc, 'la premiere de ces loix ne lui en accorde que la moitié, & laisse l'autre moitié "partie au criminel mesme, partie à ses enfans, 'ou s'il n'a point d'enfans, à son pere ou à sa mere. Il en excepte seulement le crime de leze majesté, dans lequel elle n'accorde qu'une sixieme partie pour les enfans, le reste demeurant confisqué. 'L'autre loi regarde ceux qui avoient esté punis du dernier supplice, & laisse leur bien tout entier à leurs fils "ou leurs petits-fils, ou à leur défaut le tiers au pere & à la mere. [On ne rend pas de raison pourquoi les enfans de ceux qui avoient esté suppliciez sont mieux traitez que les enfans de ceux qui n'estoient que bannis. Car je n'entens pas ce qu'on dit,] 'que la derniere loi se raporte aux criminels dont les biens n'estoient 9.t.42.l.8.p. 335.1. p.334. p.335. l.9.p.336. p.337.1.

deportatorum. &c. &c.

pas proscrits [Punissoit-on personne de mort sans confisquer ses biens?] 'La loy mesme porte que les biens de ceux dont elle par-
p.336.337. le appartiendroient au fisc, en cas qu'il ne se trouve aucune des
Themi or.15. p.194.d|n.p. 471. personnes en faveur de qui elle les accorde. 'On croit que Themistius parle de ces loix, lorsqu'il dit [au commencement de l'année suivante,] que Theodose vouloit que les enfans succedassent en tout à leurs peres, hormis dans leurs fautes, lesquelles mouroient avec les coupables, personne n'étant puni pour ce qu'avoient fait ceux dont il tiroit la naissance.

Cod.Th.9.t.2. l.3.p.29. 'Les deux loix du 30 decembre, n'en font qu'une, qui ordonne que s'il faut faire venir de loin un accusé comme prisonnier, on ne donnera point le decret contre luy, si son accusateur ne se constituë prisonnier, & ne se soumet à la peine due aux calomniateurs en cas qu'il ne prouve point; que l'accusé avant que de partir aura 30 jours pour mettre ordre à ses affaires; que l'accusateur demeurera prisonnier aussi-bien que luy jusqu'au jugement du procés;[1] que les prisonniers ne seront point mis dans les prisons, ou qu'au moins ils n'y seront point mis dans les fers, 1.
t.3.l.6.p.39. qu'aprés avoir été convaincus; 'qu'ils en seront promtement tirez soit pour estre punis, soit pour estre mis en liberté; & que pour empescher les geoliers de profiter honteusement de leur misere par la negligence des magistrats, ils seront obligez de porter tous les mois au juge l'état de leurs prisonniers, marquant leur nombre, de quel jour ils y sont, & de quoy ils sont
t.2.l.6.p.32. p.40. a Lib.vinc.p. 69. accusez. 'Cette loy est citée dans celle d'Honoré du 21 janvier 409, '& l'on croit que c'est celle[a] dont Libanius demande l'execution dans un discours qu'il adresse à Theodose en faveur des prisonniers.

Cod.Th.10.t. 18.l.2.p.486. 'Il ne faut pas oublier la loi du 26 de janvier, par laquelle Theodose declare que si quelqu'un a trouvé un thresor, de quelque nature & de quelque quantité qu'il soit, il lui appartiendra tout entier s'il l'a trouvé sur son fond; & il dit que c'est un droit de l'equité naturelle. Que s'il l'a trouvé sur le fond d'autrui, il lui en ajuge les trois quarts, & un quart au maistre du lieu, sans permettre neanmoins qu'on fouille sur la terre
l.3.p.486. d'un autre [qu'avec sa permission.] 'Dans une autre loy datée du 3 mars 390, [& qui peut estre plus ancienne de quelques années,] il ordonne que ceux qui auront trouvé des thresors en pourront jouir avec une liberté toute entiere, sans craindre aucune recherche.

1. *Nullus in carcerem ...., omnino vinciatur*, Ne faudroit-il pas *in carcere*?

[Nous pouvons ajouter ici quelques autres loix qui marquent l'application qu'avoit Theodose au bien & à la défense de l'Etat.] 'On voit dans plusieurs le soin qu'il prenoit de remplir les troupes, en y faisant entrer les enfans des veterans, les vagabonds, & d'autres gents assez bons pour estre soldats. 'Il regle dans d'autres le rang des principaux officiers. 'Il y en a neuf par lesquelles il tasche d'arrester les vols, les concussions, les vexations que les juges & les personnes puissantes faisoient aux foibles, soit pour faire valoir les deniers publics, soit sous divers autres pretextes.

Cod.Th.chr. p.103.1. 2. p.104.1.

ARTICLE VII.

Officiers: Les Gots rentrent dans la Thrace: Fravite tué Eriulphe.

'Les loix de cette année sont adressées à Eutrope, Neotere, Florus & Tatien, tous quatre qualifiez Prefets du Pretoire, à Pancrace[1] Intendant du domaine, à Julien Prefet d'Egypte, à Albucien Vicaire de Macedoine, à Pierre Consulaire de la Phenicie, à Restitut Prefet de Constantinople, à Florus Maistre des offices, & à Felix Comte d'Orient. [Je ne sçay ce que c'est que ces quatre Prefets du Pretoire: car ils l'estoient tous en mesme temps. Tout l'Empire d'Orient ne paroist avoir eu jusques ici qu'un seul Prefet. L'addition de l'Illyrie orientale y en a fait ajouter un second: mais je ne pense pas qu'on trouve qu'il y en ait eu davantage.] 'Zosime se plaint que Theodose avoit multiplié les officiers militaires: [mais il ne le dit point des autres.

Cod.Th.chr. p.101.103. Zos.l.4.p.754. a.b.

V. Valens § 24. Nous avons vu en un autre endroit, que quelques uns croient que le Prefet Eutrope est l'historien.] 'Godefroy dit qu'il fut Consul en 387 & en 399, [ne songeant pas que le Consul de 399 est l'eunuque Eutrope, fort different de celui-ci.] 'Nous avons vu une loi de Theodose sans date, adressée à Eutrope Prefet du Pretoire, pour donner grace à tous les criminels en faveur de la feste de Pasque, à l'exception des cinq grands crimes [marquez dans d'autres loix,] qui sont ceux de leze majesté, l'homicide, l'adultere, le poison & la magie considerez comme une mesme chose, & la fausse monnoie.

Cod.Th.t.6.p. 359.2. fir.l.7.p.17.

'Ammien parle de Neotere qui n'estoit que notaire [ou secretaire] en 365, & qui fut Consul[a] en 390. [b]On prétend qu'aprés avoir esté Prefet en Orient, il le fut aussi en Occident jusqu'en

Amm l.26.p. 17.d. a n.p.319. b Cod.Th.t.6. p.375.1. c Cod.Th.ch.r.p. 103.

1. a nommé en un endroit Pariorace.

chr.p.104.1. 390. Je ne sçay si ce seroient deux Neoteres,[ou qu'un mesme auroit esté Prefet des deux Illyries, ce qui paroist plus difficile à croire. Si c'est que Theodose l'ait donné à Valentinien II. en 383, aprés la mort de Gratien, cela marque une grande estime de son merite.] 'Symmaque écrit plusieurs lettres au Consul, qui estoit assurément alors en Occident.

Sym.l.5 ep.36 14.p.199|6.ep. 37.p.243. a Cod.Th.t.6. p.363.1.

a On croit que Florus Prefet du Pretoire est le mesme que le Maistre des offices en 380,&381. Une loi qui lui est adressée en 382, parle de divers heretiques [qui n'estoient guere que dans la Galacie; ce qui montre] qu'il estoit Prefet d'Orient.[Pour Tatien nous aurons une autre occasion de parler de son élevation & de sa chute] 'Julien Prefet d'Egypte dont on à beaucoup d'épigrammes dans l'Anthologie, peut avoir esté Intendant des largesses en 383, & estre celui à qui S. Gregoire de Nazianze adresse quelques lettres.[On ne trouve rien d'Albucien & des autres.] V.§43.71. p.369.1. 166.167.168.

Naz.car.1.p. 16.c|Coll.r.t.1. p.40. 'Maxime philosophe cynique qui avoit eu l'ambition de se faire ordonner Evesque de Constantinople contre les Canons, vint trouver Theodose à Thessalonique, prétendant y faire confirmer son ordination. Mais il fut rejetté de ce Prince comme il meritoit. V.S.Greg. de Naz.

[Nous avons marqué sur l'année précedente la soumission des Gots "qui estoient restez dans la Thrace: mais elle peut ne s'estre faite qu'en celle-ci,]'puisque S. Prosper dit que ce fut Gratien qui procura un traité avec les Gots à cause de la maladie de Theodose. [Ce traité fait par une espece de necessité, devoit estre avantageux aux Gots: ce qui n'empescha pas]'Theodose de le confirmer quand il fut revenu en santé.b S'il en faut croire Zosime, il semble qu'un des articles du traité ait esté que les Gots "qui serviroient dans les troupes Romaines, auroient la liberté de s'en retourner chez eux quand ils voudroient, en mettant un autre soldat en leur place. NOTE 6. Prosp.chr. Jorn.r.Got.c. 27.p.649. b Zos.l.4.p. 756.c.

p.755.c. 'Comme beaucoup de Gots prenoient parti parmi les Romains, Theodose qui craignoit avec raison de n'en estre pas le maistre, en envoya une partie en Egypte,[& sans doute encore en d'autres endroits,] faisant venir en leur place les troupes Romaines des pays où il les envoyoit.'Les Gots furent conduits en Egypte par Hormisda Prince Persan, fils de celui qui avoit suivi Julien dans la guerre de Perse,[c'est à dire de cet Horsmida frere du Roy Sapor, qui s'estoit refugié auprés de Constantin en 323.]

p.756.b.

p.755.756. 'Zosime se plaint que ces Gots faisoient diverses insolences dans

leur route; de sorte qu'on fut obligé de prendre les armes contre eux à Philadelphie en Lydie, & l'on en tua*plus de 200. * &c.

'Nous avons dit qu'une partie des Gots avoient esté chassez de la Thrace[l'année precedente.] Jornande leur donne pour chefs Fritigerne, Alathée, & Saphrach 'ou Saphrax, qui sont ceux mesmes qui les avoient amenez dans la Thrace en 376 sous Valens. 'Ces Gots animez ou par la maladie de Theodose,[ou poussez par leur propre legereté,] songerent à repasser le Danube, pour aller piller les uns la Pannonie conduits par Alathée & Saphrax, les autres [la Thrace, la Macedoine,] la Thessalie [mesme,] l'Epire, & l'Acaïe, sous la conduite de Fritigerne. On prétend qu'ils avoient intelligence avec ceux de leur nation qui avoient pris parti sous Theodose. Ils passerent effectivement le fleuve, & sans aucune résistance, dit Zosime. Ils s'avancerent de mesme jusque dans la Macedoine, aidez plutost qu'arrestez par les autres Gots, 'dont il semble qu'une partie se soit ouvertement declarée pour eux, 'pendant que les autres gardoient la foy qu'ils avoient promise aux Romains. [C'est donc assez vraisemblablement à cette occasion qu'il faut raporter un évenement]qu'Eunape dit estre arrivé au commencement du regne de Theodose, 'quoique d'autres le mettent [en 392,] aprés la mort de Valentinien le jeune. Jorn.p.649. Amm.l.31.p.440.a|443.460. Jorn.p.649. Zos.p.756.c.d. e. p.757.a. Eun.leg.p.21.c Zos.p.776.777

'Les Gots avant que de sortir [en 376] de leurs pays, dit Eunape, 'ou plutost avant que de traiter avec Theodose, * s'estoient obligez par des sermens execrables, que s'ils se trouvoient jamais en assez grand nombre pour estre plus forts que les Romains, ils leur feroient tous les maux qu'ils pourroient, quelque bon traitement qu'ils en receussent. 'Neanmoins Theodose les combla de tant d'honneurs & de richesses, que [1] Fravite l'un de leurs chefs, 'qui faisoit profession ouverte du paganisme, & qu'Eunape ne manque pas de loüer extremement, prit tout à fait le parti des Romains, & épousa une Romaine.'Il fut suivi de quelques autres. Mais le plus grand nombre qui avoit Eriulphe pour chef, demeuroit toujours dans sa résolution criminelle. Cela forma entre eux une grande division, qui demeura long-temps cachée, jusqu'à ce que Theodose les ayant tous invitez à un festin, le vin fit découvrir ce qui se passoit.'Ils commencerent à se quereller : & pendant que les autres couroient tous troublez de costé & d'autre, Fravite sans attendre davantage tira son épée. & la passa au travers du corps d'Eriulphe, Eun.p.21.c. Zos.p.755.b| p.777.a. a Ibid|Eun.p.21.c. Eun.p.21.c.d. d|22.a. p.22.b. c.

1. Zosime le nomme Fraoufte, & l'autre Prioulphe.

Zos.l.4.p.777.b. qui tomba mort sur la place. 'Ses gents voulurent le venger : mais les officiers Romains les arresterent. [Il est aisé de croire qu'ils se joignirent ensuite à Fritigerne. Pour Fravite, c'est apparemment "celui qui fut Consul en 401.] V. Arcade §21.



ARTICLE VIII.

Theodose défait les Gots; vient à Constantinople, dont il rend les Eglises aux Catholiques.

Zos.l.4.p.756.d.e. 'LEs Gots ennemis s'estant avancez jusqu'en Macedoine, dit Zosime, Theodose marcha contre eux avec toutes ses troupes. Mais ils vinrent les premiers attaquer son camp durant la nuit,[y entrerent,] & coururent droit au quartier où ils voyoient le plus de feux, jugeant bien que c'estoit là qu'estoit p.757.a. l'Empereur. 'Les Romains & ce qui restoit de Gots avec eux, se mirent en défense, & donnerent loisir à l'Empereur de se sauver, mais furent tous taillez en pieces accablez par la multitude des ennemis, dont il en demeura neanmoins un fort grand nombre sur la place:[& ce fut peut-estre ce qui les empescha d'aller aprés Theodose, qu'ils eussent pu prendre s'ils eussent songé à le poursuivre.] Ils se contenterent donc de cette b. victoire, 'qui les rendit maistres de la Macedoine & de la Thessalie, n'y ayant point de troupes pour leur resister. Ils n'y firent neanmoins aucun mal aux villes dans l'esperance d'en tirer des contributions. Il se retirerent mesme en leur pays, [ou plutost parmi les montagnes de la Thrace :] & Theodose s'en alla à Constantinople [au mois de novembre.

Nous n'avons pas voulu taire ce recit que fait Zosime des triomphes des Gots, qui n'ont neanmoins que lui pour auteur: Amb.ep.22.p.229. car Jornande mesme n'en dit pas un mot.] 'S. Ambroise dit que S. Ascole défendit plusieurs fois Thessalonique par ses prieres lorsqu'il n'y avoit point de troupes dans le pays; que les Gots en furent chassez une fois par une grande peste qui leur donna l'épouvente; qu'estant revenus depuis ils demanderent la paix sans qu'on pust rien voir qui les y obligeast.[Cela est assez different de Zosime; & il n'y a pas mesme de preuve que cela se rapporte Cod.Th.chr.p.103.1. à ce temps-ci, plutost qu'à l'an 377 ou 378.] 'Au contraire il paroist par les dates des loix, que Theodose fut presque toujours cette année à Thessalonique jusques au 16 ou 17 de novembre. On a seulement une loi datée d'Andrinople le 17

d'aoust, & une de Sirmich le 8 de septembre, qui donne lieu de juger, si elle est de lui, qu'il avoit été faire un tour en Pannonie, pour y conferer peut-estre avec Gratien. p.104.1.

[Pour les autres auteurs, bien loin de s'accorder avec Zosime,] 'Idace dit qu'on celebra les victoires remportées cette année par les deux Augustes [Theodose & Gratien;] & Marcellin, que Theodose y triompha des Gots. [Saint Gregoire de Naziance qui n'est suspect ni de tromper par flaterie ni d'estre trompé, puisqu'il étoit alors dans Constantinople,] 'dit que quand Theodose vint en cette ville, il revenoit d'arrester une nuée de barbares que leur nombre & leur fierté rendoient redoutables. 'Philostorge Arien dit de mesme qu'il y entra plein de gloire aprés avoir gagné la bataille contre les Gots prés de Sirmich. [La maniere dont il traita les Ariens dés qu'il fut à Constantinople, & le Concile œcumenique qu'il y fit tenir au commencement de l'année suivante, ne marquent point qu'on craignist alors si fort les Gots.] Idat.fast. Naz.car.1.p.20.d. Phils.l.9.c.19.p.133.

'Cependant comme ils étoient toujours en armes, & que bien que fort affoiblis par Theodose, ils n'estoient pas néanmoins encore entierement chassez de la Thrace, 'Theodose eut soin de fortifier les villes, & de mettre des garnisons dans les chasteaux. Zosime dit qu'il écrivit à Gratien, & le pria de lui envoyer du secours pour la campagne prochaine. 'Il s'apliqua aussi à trouver l'argent [necessaire pour soûtenir les frais de la guerre, mais non] avec la barbarie dont il plaist à Zosime de l'accuser. Themi.or.15.p.185.b.c|186.b|195.b|197.a. a Zos.p.757.b. c.d.

'Ce Prince qui étoit encore à Thessalonique, comme nous venons de dire, le 16 ou 17 de Novembre, [b] quitta [aussi-tost aprés] la Macedoine, & vint à Constantinople, 'où il semble qu'on ne l'attendoit pas alors: 'ce qui ne l'empescha pas d'y estre receu avec une extreme joye. 'Il y entra en triomphe selon Zosime, [c] le 24 de Novembre, quoiqu'Idace dise le 14 dans ses fastes. [d] Il receut tres bien S Gregoire de Nazianze qui gouvernoit alors cette Eglise en attendant qu'elle eust un Evesque Catholique. [e] En mesme temps il demanda à Demophile Evesque des Ariens, s'il vouloit embrasser la foi de Nicée; & sur le refus qu'il en fit, il lui commanda d'abandonner les églises. Demophile n'osa resister: & dés [1] le 26 de Novembre, 'Theodose en personne mena S. Gregoire à la grande Eglise, & l'en mit en possession, aussibien que des autres eglises & [de tous leurs revenus, dont les Cod.Th.chr.p.103. b Naz.car.1.p.20.d. ἀθρόως. p.21.b. Zos.p.757.d. c Socr.l.5.c.6.p.263.a|Chr.Al.p.704|Cod.Th.chr.p.104.2. d Naz.p.21.b. e Socr.l.5.c.7.p.263.264. Naz.p.21.22. 1.

1. Le Comte Marcellin dit au mois de decembre.

Ariens avoient esté en possession durant 40 ans Ce grand changement se fit sans aucun desordre, & mesme avec des marques particulieres de la joie qu'en avoit le ciel.

Bar.380.§15. Leo,ep.94.c.2. p.628.&c. Theophile qui n'estoit encore que Clerc de l'Eglise d'Alexandrie,& qui en fut fait Evesque en 385,'composa en ce temps-ci un cycle ou table pascale de cent ans,à commencer en cette Buch.p.129.&c. année mesme; & il l'adressa à Theodose. 'Bucherius en parle p.471. amplement, '& il nous en a donné la préface.

Lib.vit.p.59.b p.58.d. 'Il faut ce semble raporter à cette année, ou au commencement de la suivante, ce que dit Libanius, 'qu'on vit mourir en quatre mois à Antioche quatre personnes des premieres familles de la ville, illustres dans les lettres, illustres dans les dignitez, & qui portoient encore plus loin leurs vaines esperances. L'Empereur leur envoya en effet dans ce temps là les brevets de diverses charges : mais ceux qui pensoient leur apporter ces agreables nouvelles,les trouverent morts.

Thphn.p.58.b. 'On remarque qu'une femme accoucha vers ce temps-ci dans la mesme ville de quatre garçons à la fois. Ils moururent tous quatre au bout de deux mois.



ARTICLE IX.

Theodose oste aux heretiques toutes les Eglises d'Orient, & les rend aux Catholiques: Athanaric Roy des Gots vient mourir à Constantinople: Dieu soumet à Theodose plusieurs barbares.

INDICTION IX. L'AN DE JESUS CHRIST 381, DE THEODOSE 3.

Naz.test.p 924. *'Fl. "Eucherius, & Fl. Syagrius, Consuls.* V.Gratien §13.

[NOus avons marqué qu'Eucher Consul en 381,estoit à ce qu'on croit l'oncle paternel de Theodose Je ne sçay si ce seroit un Eucher qui semble avoir esté Proconsul d'Afrique Cod.Th.16.t. 5.l.8.p.123. l'année precedente, ou] 'un Clicher [qui peut aisément estre un nom corrompu d'Eucher,] qu'on trouve avoir esté cette année mesme Comte d'Orient.

chr.p.104.105. 'Les autres magistrats à qui Theodose adresse des loix, sont Eutrope, Neotere, & Florus, Prefets du Pretoire; Tuscien Comte d'Orient avant Clicher [ou Eucher,] Pallade Intendant des largesses, Auxone Proconsul d'Asie,& Florus Maistre des 26.p.376.2. offices, à qui Pallade succeda à la fin de l'année, '& il estoit encore dans la mesme charge en 384. On a plusieurs lettres de S. Gregoire de Nazianze qu'on croit s'adresser à lui.

Theodose

Theodose paroist estre demeuré à Constantinople la plus grande partie de cette année, & jusqu'au 19 de juillet au moins. chr.p.104.105
'Il y publia dés le 10 de janvier une loy celebre, par laquelle il défend à tous ceux qui ne suivent pas la foy de Nicée, & n'adorent pas la Trinité consubstantielle, le Pere, le Fils, & le Saint Esprit, & nommément aux Photiniens, aux Ariens, & aux Eunomiens, de tenir aucune assemblée dans les villes, sous quelque nom qu'ils se couvrent; casse tous les rescrits contraires qu'on pourroit avoir obtenus par surprise; ordonne que toutes les églises du monde seront remises entre les mains des Evesques Catholiques; & que si les heretiques veulent faire du bruit, ils seront eux mesmes chassez des villes. Il semble mesme leur défendre d'abord toute assemblée dedans & dehors les villes 'mais on voit par l'histoire, qu'il souffroit que les Ariens s'assemblassent dans les fauxbourgs de Constantinople. 16.c.5.l.6.p.117.118. p.119.2.

Note 7. 'L'execution de "cette importante loy fut commise à Sapor, l'un des plus illustres Generaux qu'eussent alors les Romains. Il fut envoyé avec charge expresse de chasser par tout les Ariens comme des loups, des temples sacrez qu'ils occupoient, & de mettre les saints pasteurs dans la possession [des droits que ces heretiques avoient usurpez.] Il executa par tout sa commission sans beaucoup de difficulté, "si ce n'est à Antioche, à cause que les Orthodoxes mesmes y estoient divisés entre eux. 'Philostorge dit que les Ariens & les Eunomiens de Constantinople furent chassez de la ville aussi-bien que des églises. 'Ce rétablissement des Catholiques dans les églises, apporta une extreme joie à tous les Fideles: 'Et les Prelats de l'Occident en rendirent de publiques actions de graces à Theodose dans deux Conciles. [Il ne fut pas neanmoins capable d'arrester tout à fait les heretiques.] 'Car s'ils estoient chassez de la bergerie, ils taschoient d'attraper les brebis dans les bois [& les endroits écartez.] Ils excitoient des seditions parmi le peuple; & n'omettoient rien de tout ce qui pouvoit troubler l'Eglise. Thdrt.l.5.c.2. p.706.a.b. V.S.Melece d'Ant. Philg.l.9.c.19. p.522.a. Cod.Th.fir.p.74. p.73.102. Thdrt.l.5.c.9. p.715.c.

[On n'ostoit pas seulement les églises aux Ariens, aux Photiniens, & aux Eunomiens; mais encore aux autres heretiques ou schismatiques.] 'Car on voit que l'Eglise que les Meleciens avoient à Oxyrinque en Egypte sous Apollone leur Evesque, leur fut ostée en vertu de l'édit de Theodose, & donnée à Theodore Evesque de cette ville, qui estoit dans la communion Catholique. Man.& F.p.81

'Comme Theodose prenoit soin de faire regner Dieu dans le Socr.l.5.c.10. p.267.a.

cœur de ses sujets, & d'extirper les heresies qui infectoient ses provinces, aussi Dieu prenoit plaisir à elever son Empire, & à lui soumettre les barbares qui en troubloient le repos. 'L'oppression de la foi par Valens les avoit rendu victorieux; [& il falloit qu'ils cedassent à Theodose qui se declaroit le protecteur de la mesme foi.] 'Constantinople qui [sur la fin de l'année precedente] avoit secoüé le joug de l'heresie, éprouva, dit S. Ambroise [dés les premiers jours de celle-ci] cet effet de la misericorde divine, lorsqu'elle vit venir en posture de suppliant le juge des Rois barbares, lorsqu'elle le receut comme par misericorde, lorsqu'elle vit mourir & mettre en terre ce fier ennemi, devant qui elle avoit si long-temps tremblé.

Naz.or.14.p. 214.d. — Amb.de Spi.l. 1.p.214.

[Ce juge des Rois est] 'Athanaric, le chef & le Prince de tous les Rois des Gots, & qui selon la coutume de cette nation, prenoit la qualité de juge plutost que celle de Roy. [C'est ce mesme Athanaric "qui avoit excité une grande persecution contre les Catholiques de ses Etats l'an 372.]

Zos.l.4.p.759.a|Amm.l.27.p. 341.c|n. p336. — V.S.Sabbas Martyr.

'Il avoit soûtenu durant trois ans la guerre "contre Valens, & l'avoit obligé pour conclure la paix [en 369,] de venir jusques au milieu du Danube, prétendant qu'il ne lui estoit pas permis de mettre le pié sur les terres des Romains. [Dans la ruine mesme de l'Etat des Gots par les Huns en 376,] 'il n'avoit pas laissé de se conserver quelques pays audelà du Danube, où il avoit continué de maintenir son rang [& la réputation de son nom.] 'Mais il en fut chassé [en ce temps-ci] par la faction de ses plus proches, 'c'est à dire apparemment "par Fritigerne, Alathée, & Saphrax; peut-estre parce qu'il vouloit observer[a] un traité de paix qu'il avoit fait depuis peu avec Theodose, [b]& les empescher d'aller encore piller la Pannonie, l'Epire, & les autres provinces de la Grece.

V.Valens § 9. — Amm.l.27.p. 341.343. — Ib.§ 17. — p.342.b. — n.p.336|Zos.l. 4.p.758.759. — a Marc.chr| Oros.l.7.c.34. p.220.1.a. — b Amm.n p.336| Zos.p.759.a. — Note 8.

'La necessité lui fit alors oublier les sermens qu'il prétendoit avoir faits à son pere, de n'entrer jamais sur les terres de l'Empire; '& il vint à Constantinople trouver Theodose, [c]pour se soumettre à lui, avec tout ce qui lui appartenoit, & implorer sa protection. [d]Themistius dit que ce Prince fier, superbe, & soupçonneux, estoit venu de lui-mesme sans armes & sans condition, se soumettre & se donner à Theodose: de sorte que l'estime seule de sa bonté & de sa fidelité inviolable lui avoit acquis ceux que ses armes n'avoient pu vaincre. 'Theodose sortit fort loin hors de Constantinople pour aller audevant de lui, & le receut lui & toute sa suite avec de grandes marques d'amitié.

Amm.l.27. p.342.a. — Zos.p.759.b. — c Amb.p.214| Socr.p.267.a. — d Themi.or.15. p.190.191. — Zos.p.759.b.

'Athanaric y entra *cette année au mois de janvier, a l'onzieme du mois, [le lendemain de la loy par laquelle on ostoit les eglises aux heretiques.] 'Mais il n'y vécut guere. b Car quinze jours seulement aprés son entrée, c il y mourut de maladie, d le 25e jour de janvier. Marc.chr. a Idat.fast. Zos.p.759.b. b Prosp.& Idat.chr. c Zos.p.759.b|

*NOTE 9.

e Les historiens disent que Theodose le fit enterrer à la Romaine, f mais avec une telle magnificence, g que tous les Gots en estant ravis d'admiration, ceux qui avoient accompagné Athanaric, servirent avec fidelité à garder les passages du Danube, & empescherent long-temps que les Romains ne fussent attaquez de ce costé là: & s'il en faut croire Zosime, ceux mesmes qui estoient prests de fondre sur l'Empire, s'en retournerent sans vouloir continuer leur entreprise. 'Orose dit aussi que toutes les nations des Gots ayant connu par cette rencontre la vertu & la bonté de Theodose, se soumirent à l'Empire.[Idace & le Comte Marcellin disent à peu prés la mesme chose. Mais neanmoins cette soumission generale des Gots 'ne s'acheva que le 3 Octobre de l'année suivante.] Amm.p.342| Marc. d Idat. e Amm.p.342.b. f b|Zos.p.759.b g Zos.p.759.b c Oros.l.7.c.34. p.220.1,2. V.§12.

'Athanaric estoit déja à Constantinople, [mais n'estoit peut-estre pas encore mort,] lorsque le philosophe Themistius prononça sa 15e harangue 'en la troisieme année du regne de Theodose, 'mais avant que la saison permist de commencer encore la guerre. 'Il la fit dans le palais en presence de Theodose. Il y representa l'obligation qu'a un Prince de rendre la justice à ses peuples, & de veiller avec grand soin pour maintenir tout le monde dans l'ordre & dans le devoir, surquoi il y a de beaux endroits qui peuvent aussi s'appliquer aux pasteurs ecclesiastiques. Il y releve beaucoup la liberalité & la bonté de Theodose,] 'qui jusqu'alors n'avoit encore signé que des graces, & aucun arrest de mort. Themi.or.15. p.190.c.d. b. p.185.b. a.b. p.190.b.c.



ARTICLE X.

Theodose assemble un Concile œcumenique à Constantinople; fait diverses loix pour l'Eglise.

Il eust esté à souhaiter que Theodose qui rendoit les Eglises aux Catholiques [par sa loy du 10 de janvier,] leur eust pu rendre aussi la paix & l'union, & étouffer les factions qui les divisoient, [comme on le peut voir en d'autres endroits.] 'Dés le commencement de son regne il avoit souhaité avec ardeur de Cod.Th.fir.p.101. Thdrt.l.5.c.6. p.711.c.

mettre fin à ces divisions,& il avoit resolu pour cela d'assembler à Constantinople tous les Evesques de ses Etats. 'Il le fit enfin cette année au mois de may, [comme nous le verrons plus amplement 'en son lieu, & y assembla un celebre Concile,que l'Eglise conte pour le second des œcumeniques.]

Socr.l.5.c.8.p.264.c.d. V. Greg. de Naz.

Thdrt.l.5.c.8.p.712.b.c. 'Quand les Prelats furent arrivez à Constantinople, Theodose [qui se souvenoit du songe où il avoit vu S. Melece d'Antioche le revétir de la pourpre imperiale,] voulut voir s'il le reconnoistroit bien par ce songe, & défendit qu'on le lui montrast. Lors donc que tous les Prelats furent entrez dans le palais [pour le saluer, il le reconnut aussi-tost,]& laissant tous les autres, il accourut à lui, l'embrassa comme un fils qui n'a vu de long-temps son pere, & lui baisa les yeux, la bouche,la poitrine, la teste, & la main qui lui avoit mis la couronne sur la teste, comme il le dit à tout le monde, en racontant la vision qu'il en avoit euë. Il donna aussi beaucoup de marques d'affection à tous les autres, & les pria comme ses peres de travailler avec soin aux affaires qui les amenoient.

[Il fut bien-tost privé du secours qu'il pouvoit attendre de S. Melece par la mort qui enleva ce Saint de la terre.] 'Il en témoigna beaucoup de douleur; [a]& comme on devoit raporter son corps à Antioche, il donna ordre qu'il seroit receu en chemin dans l'enceinte des villes, quoique cela fust défendu par les loix Romaines. 'Ce Saint fut enterré dans une église de Saint Babylas qu'il avoit fait bastir; & Theodose avoit contribué à la dépense.

Nys.de Mel.p.594.d. a Soz.l.7.c.p.716.717. Chry.de Bad.p.646.b.c.

[La derniere action de S. Melece fut l'inthronization de S. Gregoire de Nazianze dans le siege de Constantinople,] 'à laquelle Theodose prit aussi part. [Cependant elle déplut à quelques Evesques, & S. Gregoire qui preferoit l'union de l'Eglise à toutes choses, resolut sur cela de se demettre.] Il en vint demander la permission à Theodose, qui admira une action de vertu si rare, & lui accorda neanmoins enfin la permission qu'il lui demandoit, [laquelle il lui eust sans doute refusée, s'il eust eu le loisir de bien connoistre un si grand homme. On mit en sa place Nectaire, qui avoit beaucoup de bonnes qualitez pour un particulier, & peu pour un Evesque.]'Il estoit alors Preteur de Constantinople. [b]Sozomene veut que Theodose ait pris beaucoup de part à ce choix à la persuasion de diodore Evesque de Tarse. ["Mais les circonstances de son raport le détruisent:] [c]& il reconnoist que Theodose avoit recommandé aux Evesques

Naz.car.1.p.30.b.

Socr.l.5.c.8.p.265.b|Ruf.l.2.c.21.p.186.2. b Soz.l.7.c.8.p.713.714. c C.7.p.712.d. Ibid.

de prendre extremement garde que celui qu'on choisiroit pour une eglise si eminente, possedast aussi avec eminence toutes les qualitez necessaires pour la bien conduire: car il s'appliquoit à cela comme à une de ses plus importantes affaires.

'Vers le mesme temps que le Concile de Constantinople s'assembloit, Theodose fit une loy datée du 2 de may, par laquelle il osta à ceux qui de Chrétiens s'estoient fait payens, le droit qui appartenoit aux citoyens Romains, de disposer de leurs biens par testament. 'Il decerna la mesme peine contre les Manichéens [sans distinction d'apostats ou autres] par sa loy datée du 8 de may, laquelle les prive absolument du droit de donner ou de recevoir quoy que ce soit, soit entre vifs, soit par testament, mesme des peres aux enfans, voulant que tous ces biens demeurent confisquez; hormis à l'égard des enfans, lesquels heriteroient du bien de leurs peres & de leurs meres, s'ils embrassoient une religion plus sainte. Il veut que cette loy ait lieu mesme pour le passé depuis une loy faite contre ces heretiques par ses peres, [c'est à dire apparemment depuis celle du 2 mars 372, faite par Valentinien I, & par Gratien,] '& il veut qu'elle comprenne ceux de cette secte qui se deguisoient sous les noms 1. specieux d'Encratites, d'Apotactites, d'Hydroparastates, & de Saccofores; 'd'où nous apprenons que les Manichéens prenoient ces noms, quoiqu'ils se donnassent aussi à d'autres sectes. Cod.Th.16.t.7.l.1.p.203. t.5.l.7.p.120. p.121. p.122.2.

'Dans un Conseil tenu devant l'Empereur le 29 de juin, Theodose declara que le respect dû au sacerdoce ne souffroit pas qu'un Evesque fust cité en justice comme témoin: & que les loix le dispensoient d'y venir. 'On peut voir dans Godefroy les differens sentimens & les conjectures de lui & des autres jurisconsultes sur ce sujet. 'Mais il est remarquable que les termes de l'acte portent que le Conseil estoit tenu "devant les Empereurs Gratien, Valentinien, & Theodose, [comme s'ils n'eussent tous fait qu'un seul Prince, present partout où l'un d'eux estoit.] 11.t.39.l.8.p.327. p.327-330. p.327. apud.

'Le Concile de Constantinople estoit [fini ou] prés de finir, lorsque Theodose fit une nouvelle loy le 19 de juillet, pour défendre aux Eunomiens & aux Ariens de bastir aucune eglise soit dans les villes, soit à la campagne; & il semble mesme leur défendre d'en avoir aucune, ordonnant que tous les lieux où ils auroient presché ou fait quelque fonction, seroient acquis au fisc: '& le 30 du mesme mois "il en fit une encore plus celebre, par laquelle il ordonne que toutes les eglises [qui estoient en- 16.t.7.l.8.p.123|Bar.381.§84. V. S.Greg. de Naz. Cod.Th.t.1.l.3.p.9.10.

1. c'est à dire de Continens, de Renonçans, de Buveurs-d'eau, de Porte-sacs.

core tenuës par les heretiques,] seront mises entre les mains des Evesques de la communion Catholique, dont il marque les principaux.

9.t.17.l.6.p.147. 'Une autre loy du mesme jour ordonne de transporter hors de Constantinople tous les corps qui estoient hors de terre dans des urnes ou dans des tombeaux, mesme ceux qui estoient dans les eglises des Apostres & des Martyrs, où la loy défend d'enterrer personne aussi-bien que dans tout le reste de la ville, p.152.1. 'à l'exception sans doute des Empereurs & des Evesques de Constantinople, qui avoient leur sepulture dans l'eglise des Apostres.



ARTICLE XI.

Il défait ou soumet divers barbares: Loix & officiers de l'an 383.

Cod.Th.chr. p.105. 'TOUTES les loix dont nous venons de parler sont datées de Constantinople: mais les deux dernieres, & deux autres du 21 de juillet, le sont d'Heraclée en Thrace, où Theodose pouvoit s'estre avancé pour marcher contre les barbares qui Zos.l.4.p.755. b. n'avoient pas encore quitté les armes. 'Zosime dit, comme nous avons vu, qu'il avoit envoyé demander du secours contre eux d|774.e. à Gratien, '& il ajoute que Gratien lui envoya des troupes considerables commandées par Baudon, & sous lui par Arbogaste, p.758.a. Val.r.Fr.l.2. p.63.64. tous deux François, 'pleins de valeur & de prudence pour la guerre, tres attachez à l'Empire, & tres peu à l'argent. 'Baudon nommé ordinairement Bauton, est celui qui fut Consul en 385, & on ne sçait rien de lui qui demente les eloges qu'en fait Zosime,] p.64|Amb.ep. 15.p.209.e. 'quoiqu'il fust ce semble payen. ªIl entretenoit un commerce ª Sym.l.4.ep. 15.16.p.150. de lettres & d'amitié avec Symmaque. ᵇOn croit qu'il estoit mort en 387. ᵇ Val.p.72.b. ᶜ Amb.ep.56. p.320.i. ᶜS. Ambroise le fait originaire d'audelà du Rhein, [aussi-bien que Zosime.]ᵈ L'Imperatrice Eudoxie femme d'Arcade, [si celebre par la persecution de Saint Chrysostome,] ᵈ Philg.l.11.c. 6.p.529.b. estoit sa fille. ᵉOn attribuë de grandes qualitez à Arbogaste, ᵉ Val.p.71|Suid a.p.16.e. [mais entierement obscurcies par l'ambition, qui le rendit parricide de son Prince le jeune Valentinien; "& nous parlerons plus amplement de lui à cette occasion.] V.§ 68.69.

Zos.p.758.a. 'Zosime dit que Bauton & Arbogaste estant arrivez en Macedoine & en Thessalie, y trouverent les Gots qui ravageoient ces provinces. p.757.b. 'Il avoit marqué auparavant qu'ils s'estoient retirez en leur pays, [& n'a point dit qu'ils eussent fait de nouvelles courses.] p.758.a. 'Ils connurent bien tost, dit-il, la valeur de ces deux

Generaux, & se hastant de quitter le pays, ils se retirerent dans la Thrace, qu'ils trouverent toute ruinée par les ravages qu'ils y avoient faits eux mesmes dans les [années] precedentes : de sorte que ne sachant que devenir, 'ils eurent recours à la bonté de Theodose, lui demanderent la paix, & se soumirent à lui,[ce qui ne s'acheva neanmoins, comme nous avons dit, que sur la fin de l'année suivante.] b.

'On raporte à celle-ci la victoire que Zosime dit avoir esté remportée vers le temps de la mort d'Athanaric. Zosime l'attribuë enfin à Theodose, qui attaqua, dit-il, les Scyres & les Carpodaces meslez avec les Huns, les défit en une bataille, & les contraignit de repasser le Danube & de se retirer en leur pays. [Les Scyres ou Squires sont assez souvent dans l'histoire entre les barbares septentrionaux. Pour les Carpodaces je ne sçay si l'on en trouve rien ailleurs. p.759.c|Cod. Th.chr.p.105.

Toutes les expeditions de Theodose finirent ce semble au mois de septembre,] 'puisque nous le trouvons à Andrinople le 5 de ce mois, & le 28 à Constantinople, où il paroist estre demeuré tout le reste de l'année. 'C'est de là qu'il date sa loy du 20 de decembre contre les sacrifices des payens, [dont nous parlerons plus amplement dans la suite.] Cod.Th.chr. 105.106. 16.t.10.l.7.p. 266.

L'AN DE JESUS CHRIST 382, DE THEODOSE 4. INDICTION X.

"Antonius, & Syagrius, Consuls.

V. Gratien §13. *V.§2|n.4. [Nous avons déja dit *qu'on croyoit qu'Antoine premier Consul de cette année selon tous les fastes, estoit le pere de Flaccille femme de Theodose.]

NOTE 10. 'Florus "estoit cette année Prefet du Pretoire : Quelques loix donnent le mesme titre à Clearque ; mais on voit par d'autres qu'il estoit Prefet de Constantinople, ayant succedé à Pancrace qui avoit encore cette charge le 4 d'avril. 'On croit que ce Clearque est le mesme qui avoit déja esté Prefet de Constantinople sous Valens. 'Nebride qui estoit cette année Intendant du domaine, 'fut Prefet de Constantinople en 386.ªC'est celui qui ayant épousé Ste Olympiade, ᵇmourut au bout de 20 mois, ᶜavant ce semble que Theodose allast faire la guerre à Maxime, [c'est à dire avant l'an 388.] ᵈOn tenoit qu'il avoit conservé la virginité à Ste Olympiade. ᵉOn a quelques lettres de Libanius à lui. Cod.Th.chr. p.106,107. t.6.p.355.2. chr.p.106. t.6.p.374.2. a Chry.dial.p. 150. b p.163. c p.165. d p.163. e Cod.Th.t.6.p 374.2.

'Dés le 12 de janvier Theodose fit une loy pour ordonner la maniere dont les Senateurs, "les ministres de la justice, & les esclaves, devoient estre habillez dans Constantinople, sur peine Cod.Th.14.t. 10.l.1.p.208. *officiales.*

aux Senateurs de perdre leur dignité, & aux autres d'estre envoyez en exil. Il n'oblige les Senateurs à estre en robe que dans le Senat & devant les Magistrats quand on juge leurs affaires: [Ainsi l'on voit que cet ancien habit des Romains estoit alors presque hors d'usage.]

16.t.5.l.9.p.124. 'Il confirma le dernier de mars la loy de l'année precedente contre les Manichéens, & l'appliqua en particulier à ceux d'entre eux qui prétendoient mener une vie solitaire, lesquels il declare infames comme les autres, & incapables de disposer de leur bien, voulant qu'il passast à leurs proches qui ne seroient point infectez de leur heresie, ou qu'il fust saisi par le fisc. Mais il est bien plus severe à l'égard de ceux qui prenoient le nom d'Encratites, de Saccofores, & d'Hydroparastates. Car il veut qu'on informe contre eux, & qu'on les punisse mesme du dernier supplice, 'sans excepter ceux qui n'estoient que dans le 1.
commencement du crime, [c'est à dire apparemment les auditeurs.] Il ordonne encore qu'on informe contre ceux qui faisoient Pasque en un jour different des autres; & il semble les vouloir comprendre ou sous le nom de Manichéens, ou dans les mesmes peines. [L'un & l'autre peut paroistre étrange.]

ARTICLE XII.

Les Gots se soumettent entierement: Theodose pardonne à des criminels: Famine en Syrie.

Cod.Th.chr. p.107.1. 'Toutes les loix de cette année sont datées "de Constantinople, ce qui nous donne lieu de juger que Theodose Note 11.
n'en sortit que peu ou point. [On ne trouve point en effet qu'il
Idat.fast|chr. Marc.chr. ait fait aucune guerre, mais seulement que]'le 3 d'octobre le Roy des Gots se soumit à lui avec toute sa nation,'& se donna à l'Empire. [Zosime qui paroist confondre cette année avec la precedente, dit comme nous avons déja marqué,] 'que ce fut l'effet
Zos.l.4.p.758. a b. de l'embaras où se trouverent les Gots chassez de Macedoine par les troupes de Theodose, & renfermez dans la Thrace ruinée par eux mesmes[& hors d'état de leur fournir de quoi subsister.] Un petit nombre d'entre eux commença donc à se soumettre à Theodose; & comme ils en furent tres bien receus, tous
Temi.or.16. p.199.c. a Marc.chr. les autres prirent le mesme parti, 'lorsqu'on n'eust osé se le promettre. aIl semble que la maniere dont Theodose en avoit

1. *vel in mediocri vestigio facinoris hujus inventos.*

usé

usé avec Athanaric, y ait aussi beaucoup contribué.

'Theodose mesme qui ne se trouvoit pas en état de les reduire au desespoir, & les exterminer par la force,[a] & qui jugeoit digne de sa bonté de travailler à rendre bons les méchans plustost que de les tuer; 'leur avoit envoyé offrir la paix par le General Saturnin, qui s'acquita heureusement de cette commission,'leur fit quitter les armes,[b] & les amena avec luy à Theodose,[ou tous,ou au moins leurs deputez.]'Il paroist qu'on leur donna une partie de la Thrace [& de la Mesie,]qu'ils s'appliquerent aussi-tost à cultiver, [& ils la possedoient comme leur pays propre,]'sans payer de tributs ni d'autres droits, ausquels les autres sujets de l'Empire estoient obligez.'Il en vint aussi un fort grand nombre à Constantinople, 'pour servir dans les armées.'C'est ainsi que cette grande flamme s'éteignit enfin, moins par les armes de Theodose que par sa prudence. Themi.p.207. 208. a p.211.a. p.208.b. p.199.c. b p.209.a. c p.211.a.b. d. p.210.d. Zos.p.758.b. Themi.or.18. 19.p.219.b|229.

'Zosime blasme neanmoins beaucoup la conduite de Theodose en ce point,'& Idace dit que les Gots se rendirent aux Romains'avec un esprit double & infidele.'Synese parlant à Arcade, dit que les Gots aprés avoir esté punis par les armes de Theodose des maux qu'ils avoient faits à l'Empire, furent reduits à implorer eux & leurs femmes la misericorde de ce Prince,qui estant porté à la douceur par sa bonté, & sa generosité naturelle,fut vaincu par les prieres de ceux qu'il avoit vaincus par les armes,leur donna le droit de bourgeoisie, leur distribua des terres, & par ce moyen ouvrit le chemin à tous les barbares pour venir demander & comme exiger la mesme grace.Ce que ce philosophe dit avoir esté de tres dangereuse consequence, & la source d'un grand nombre de desordres. c. Zos.p.758.b c. Idat.chr. b.fida pace. Syn.reg.p.25. 26.

'Mais Themistius qui voyoit les choses de ses yeux,ne craint point de dire devant Theodose mesme, que l'experience du passé faisoit juger qu'il n'eust pas esté fort seur d'entreprendre de ruiner les Gots par les armes:[& comme leur pays estoit occupé par les Huns, on ne pouvoit traiter avec eux qu'en les laissant dans les terres de l'Empire, & les recevant comme sujets]Aussi-bien il falloit de nouveaux habitans pour repeupler la Thrace & la cultiver.'Zosime mesme reconnoist que Theodose partie par ses victoires,[& partie par ses traitez,]remedia enfin aux maux de l'Empire,que l'on eut la liberté de cultiver les terres & de nourrir des troupeaux.'Les chemins commencerent à estre libres, la campagne à se rétablir, & l'Empire à respirer. Themi.or.16. p.211.a. Zos.p.759.d. Themi.or.16. p.212.a.b.

[Il euft esté à fouhaiter que l'on euft difperfé ces barbares en divers endroits, pour en eftre tout à fait maiftre; au lieu qu'il paroift par la fuite de l'hiftoire qu'ils eftoient affez réunis en un mefme lieu, & que dans les armées ils faifoient un corps à part fous des chefs de leur nation; ce qui fut la fource de tous les maux qu'ils cauferent. Mais il y a affez fujet de croire que ces barbares qui connoiffoient l'avarice, l'injuftice, les violences, & l'infidelité des officiers Romains, refuferent abfolument de fe mettre à leur difcretion, & ne voulurent confentir à la paix qu'à condition de demeurer toujours unis enfemble.]

Lib.or.14.15. p.394.a.b|410.a.b. Il faut peut-eftre raporter à ce temps-ci] ce que dit Libanius d'un foldat Got qui ayant fait quelque infolence [à Conftantinople,] fut tué par le peuple, & jetté dans la mer. Theodofe fe tint d'autant plus offenfé de cette action feditieufe, qu'elle pouvoit foulever tous les Gots, [& renouveller la guerre.] C'eft pourquoi il en témoigna beaucoup d'indignation, & priva la ville du pain qu'on avoit accoutumé de diftribuer au peuple: mais il s'appaifa auffi-toft, & la punition qu'il fit fouffrir à la ville ne dura qu'un demi jour.

Idat.fast| Marc.chr. Le 21 fevrier de cette année Theodofe fit mettre à Conftantinople dans les tombeaux des Empereurs, le corps de l'Empereur Valentinien I, [mort dés l'an 375.]

Themi.or.16. p.212.d. Themiftius dans un difcours [fait au commencement de l'année fuivante,] parle de quelques jeunes hommes de Galacie criminels & malheureux, que Theodofe avoit confervez depuis peu en adouciffant la rigueur des loix qui les condannoient à la mort. [Je ne fçay fi ce feroit la mefme chofe que ce que dit Lib.or.14.p.403.c. Libanius,] qu'il avoit pardonné à quelques Paphlagoniens qui habitoient une petite ville: & il femble que toute cette ville fuft Themi.n p.489. coupable. Themiftius parle en un autre endroit d'une grace femblable, que Theodofe avoit auffi faite à des coupables de leze majefté. Mais leur pardon fut figné par Arcade, [qui ne fut fait Augufte que l'année fuivante.]

Cod.Th.chr. p.107. a Lib.vit.p. 64.b. On voit par une loy que Philagre eftoit Comte d'Orient dans les derniers mois de cette année. a Il y eut une grande fterilité durant fon adminiftration, à caufe que le temps avoit efté fort mauvais l'hiver precedent & les faifons fuivantes. Ainfi le foin que prirent les magiftrats de faire venir du blé de tous coftez, n'empefcha pas qu'il ne fuft fort cher, ce qui caufa quelque foulevement dans Antioche. c. Philagre fe contenta neanmoins d'exhorter les boulangers à eftre plus raifonnables qu'ils n'eftoient

dans le prix du pain, ne voulant pas user de rigueur, de peur qu'ils ne s'enfuissent, & ne causassent une entiere famine dans la ville.'Il en fut fort loüé des uns,& blasmé des autres,qui l'accusoient mesme d'avoir pris de l'argent des boulangers: & cela l'obligea à faire donner la question à quelques uns d'eux, 'de quoy le peuple témoigna une satisfaction aussi grande que cruelle.'Mais Libanius arresta, à ce qu'il pretend, cette procedure, en representant à Philagre qu'elle alloit à mettre dés le lendemain le feu dans la ville, & à le faire massacrer luy mesme. d | p.65.a. | a.b.c.

V. Gratien § 16. [Nous avons parlé "autrepart de la famine que l'intemperie des saisons causa aussi à Rome vers ce temps-ci.]



ARTICLE XIII.

Du Consul Saturnin : Arcade est fait Auguste; Loix de Theodose.

L'AN DE JESUS CHRIST 383, DE THEODOSE 5. INDICTION XI.

'Fl. Merobaudes II, & Fl. Saturninus, Consuls. Idat.&c|Bar. 383.§1.

[a] C'ESTOIT une coutume presque inviolable que les Empereurs prenoient le Consulat pour commencer les cinquiemes & les dixiemes années de leur regne.'Ainsi Theodose le devoit prendre cette année, & Gratien le luy avoit offert, selon les termes de Themistius. Mais il aima mieux donner cet honneur à Saturnin qu'il declara Consul[aprés le service qu'il luy avoit rendu dans la paix des Gots.]'Ce Saturnin estoit un ancien officier, qui s'estoit elevé de degré en degré par toutes les charges de l'armée.'Il y avoit au moins 30 ans qu'il estoit à la Cour. [Ainsi je ne voy rien qui nous empesche de croire que c'est]ce Saturnin "garde du palais,qui fut banni à la fin de 361, dans la persecution que Julien fit aux ministres de Constance. 'S. Basile parle vers l'an 375,du Comte Saturnin qui avoit retiré chez luy Abraham Evesque de Batnes chassé par les Ariens: 'd'où quelques uns tirent qu'il estoit Comte d'Orient : [mais je ne sçay si ce fondement est assez solide.][b] Valens luy donna le commandement de la cavalerie en 377, & l'envoya contre les Gots.'Il se trouva à la bataille d'Andrinople, d'où il se sauva par la fuite. 'On a plusieurs lettres que S.Gregoire de Nazianze & Libanius luy écrivent. [c] Il faut dire encore que c'est ce Saturnin Consulaire, qu'Arcade fut obligé d'abandonner à Gaïnas chef des Gots en l'an 400.[Il devoit estre extremement âgé.]Mais trois ou quatre ans seulement auparavant il est parlé

Marginal notes: a Themi.or. 16.p.205.b.c. | p.202.d. | ἀρποστεῖ ὑπομένει. | p.200.a. | p.206.a.b. | p.200.b. | Cura palatii. | Amm.l.22.p.206.c. | Bas.ep.315.p.304.b. | Cod.Th.t.6.p.383.2. | b Amm.l.31.p.451.a.b. | p.462.b. | Cod.Th.t.6.p.383.2. | c Them.n.p.474. | Zos.l.5.p.786.a.

d'un Saturnin qui estoit arrivé à une extreme vieillesse en passant par toutes les charges : Zosime l'accuse d'avoir esté trop bon courtisan, jusqu'à suivre les inclinations des ministres aux depens de la justice.

Themi.or.16. p.200.a.b. a b.c. b p.201.a.b|o. p.473. 'Themistius qui luy avoit de grandes obligations, [a] n'ayant pu estre present lorsqu'il fut declaré Consul, & que le Senat en vint remercier Theodose, fit peu aprés son panegyrique [b] en presence de l'Empereur, de Saturnin mesme, d'un autre General qu'on croit estre Ricomer, & des principaux officiers de l'Empire.["Ce fut apparemment le premier jour de son Consulat.]Il joint à son eloge celui de Theodose, & il en prend le sujet dans la paix qu'il venoit de faire avec les Gots, 'dont on commençoit déja à gouster les fruits. NOTE 12. p. 210.d|212.a. b.

p.204.213.a.b. 'Il y parle aussi plusieurs fois d'Arcade fils de Theodose, & d'une maniere qui marque assez qu'il n'estoit point encore elevé à la dignité imperiale.'Mais il le fut cette année mesme, & fut declaré Auguste par son pere["le 16 janvier, selon quelques auteurs, ou selon d'autres le 19, qui commençoit la cinquieme année de Theodose.]La ceremonie s'en fit au palais d'Hebdomon à sept milles de Constantinople. [c] Arcade n'estoit encore alors qu'un enfant, mais qui commençoit à grandir, [d] c'est à dire âgé d'environ six ans,[selon ce que dit Socrate,] [e] qu'il avoit 31 an lorsqu'il mourut l'an 408, le premier jour de may. P Idat.chr| Marc.chr| Prof p. Ib|Chr.Al.p. 706. c Themi.or.16. p.204.d. d Bar.383.app. e Socr.l.6.c.23. p.332.c.d. NOTE 13.

Themi.or.16. p.204.c|213.a. f or.18.p.224. c. 'Themistius avoit"demandé ouvertement cette année mesme qu'on luy confiast l'education de ce Prince, [f] & il pretend que Theodose luy recommanda en une occasion d'en prendre quelque soin.[Mais il n'avoit garde de confier absolument ce Prince à un philosophe payen, qui n'eust pu luy inspirer au plus qu'une morale toute humaine, quand il ne l'eust pas infecté des erreurs de son paganisme.]'Aussi nous savons que ce fut S. Arsene depuis si illustre entre les solitaires, qui eut le soin de l'education des Empereurs Arcade & Honoré son frere;'& ce fut luy aussi qui les leva des Fonts sacrez du battesme,[de quoy le temps n'est pas marqué. "On rapporte diverses particularitez du soin que prit Theodose pour avoir un si excellent precepteur, & du respect qu'il obligea ses enfans de luy porter: mais nous ne voyons pas qu'elles soient assez assurées.] NOTE 14. Cotel.g.t.2.p. 248.§18. Vit.P.l.3.c 37. p.506.2. V.S Arsene n.2.3.

Cod.Th.chr. p.108,109. 'Nous avons encore quelques loix de cette année adressées à Florus Prefet du Pretoire jusqu'au 5 de mars. Celles du 6 avril & les suivantes donnent ce titre à Postumien. Quelques autres loix sont adressées à Nebride Intendant du domaine, à

Constantien Vicaire du Pont, à Cynege Intendant des largesses, à Hypace Prefet d'Egypte, à Procule Comte d'Orient ["pour la seconde fois,] à Eucaire Proconsul de Palestine, à Clearque Prefet de Constantinople, & au Comte Ellebique Maistre de la cavalerie & de l'infanterie Romaine. 'La loy du 19 juillet qualifie Postumien Prefet du Pretoire pour la seconde fois.'Saint Gregoire de Nazianze en luy écrivant, marque qu'il estoit Prefet d'Orient & Chrétien. On croit que Macrobe & Libanius parlent aussi de luy.[Nous reservons ce qui regarde Cynege pour l'année suivante]'On a plusieurs lettres de Libanius à Ellebique, 'avec un discours qu'il luy adresse en 387 ou 388, au sujet de la sedition d'Antioche, [qui nous donnera occasion d'en parler plus amplement.] S.Gregoire de Nazianze luy écrit son epistre 123.

V. la note 10. p.111. p.109. t.6.p.378.2. p.365.1. Lib.or.23.p. 525.

'Le titre de Proconsul donné à Eucaire est considerable [Car il semble que les gouverneurs de la Palestine aprés avoir eu la qualité de Propreteurs, n'avoient eu ensuite que celle de Consulaires, dont ils se contentoient sous Theodose II, comme on le voit par la Notice. Mais Justinien nous assure qu'ils ont eu pendant quelque temps celle de Proconsuls: & on le trouve au moins dans les trois années suivantes.

Nor.epo p. 400.

La lettre de S.Gregoire de Nazianze à Postumien, est pour l'exhorter à travailler fortement pour l'Eglise dans un grand Concile "que Theodose fit tenir cette année à Constantinople au mois de juin, dans le dessein d'appaiser toutes les divisions, & de réunir toutes les sectes qui partageoient le corps de l'Eglise. Nous avons vu "autrepart ce qui se passa en cette rencontre, avec la genereuse liberté de S. Amphiloque, & les loix contre les heretiques qu'on croit avoir esté la suite de ce Concile.] 'Les Apollinaristes[contre qui Theodose ne s'estoit pas encore declaré,]sont marquez nommément dans celle du 3 de septembre. 'Dés le 20 de may,[& ainsi avant le Concile,] Theodose avoit fait une loy contre les apostats, pour confirmer à l'égard des battizez sa loy du 2 may 381, qui les privoit du droit de faire testament. Il y comprend aussi ceux qui de simples catecumenes s'estoient faits payens, mais seulement en cas qu'ils n'eussent ni enfans ni freres. Il prive encore les uns & les autres du pouvoir de recevoir quoy que ce soit de personne par testament ou par succession, à moins que ce ne fust de leurs peres, de leurs meres, & de leurs freres. 'Gracien fit dés le lendemain une loy presque semblable.

V. les Ariens § 138. Ibid. § 139. Bar.383.§ 36. Cod.Th.16.t. 7.l.2.p.204. l.3.p.205.

6.t.18.l.7.8.p. 408.409. 'Ces deux Princes s'unirent encore cette année dans la poursuite des voleurs. La loy de Theodose datée du 12 de juillet, ordonne que les lieux où on saura qu'ils se retirent seront confisquez au fisc au bout de six mois, si le seigneur ne les livre, ou au moins ne les denonce à la justice : Que si le seigneur n'est pas sur les lieux, son receveur sera obligé à la mesme chose sur peine de la vie, mesme les receveurs du domaine imperial.

12.t.1.l.103.p. 448.449. 'On voit la bonté de Theodose dans sa loy du 27 de juillet, où il défend d'obliger personne à prendre la charge de Syriarque, c'est à dire de Prince ou de Pontife de la Syrie. Car ce titre si illustre en apparence engageoit à de grandes depenses pour donner des jeux & des combats de bestes.'Deux ans aprés il rendit l.109.p.454. cette loy generale pour toutes les autres provinces, 'Libanius p.449.2. marque l'une de ces loix dans un discours["imprimé en particulier,] qu'on pretend avoir esté fait en 383, ou en 385.'Celle de p.448.450. cette année est datée d'un lieu "inconnu, [mais qui pourroit estre Selymbrie ville peu eloignée de Constantinople.]'Car selon les dates des loix, Theodose paroist avoir passé toute cette chr.p.108.111. année à Constantinople[ou aux environs.] *de Angariis.* *Salamaria.*



ARTICLE XIV.

Theodose traite avec Maxime: Quelques guerres en Orient.

[THEODOSE fut sans doute tres sensiblement affligé de la mort de Gratien, tué le 25 de juillet ou d'aoust par ordre de Maxime, qui avoit usurpé l'Empire en Angleterre, & qui par cette mort demeura encore maistre des Gaules & de l'Espagne.]'Theodose voulut [aussi-tost]marcher contre l'usurpateur, Themi.or.18. p.220.d. pour venger la mort de Gratien, & sauver le jeune Valentinien son frere; '& il prepara pour cela une tres puissante armée. [Ce Socr.l.5.c.12.p. 271.a.b. fut apparemment en cette occasion, que]ª voulant aller en Occident il mit son fils Arcade entre les mains de Themistius en ª Themi.p. 224.c. presence du Senat, luy recommandant d'en avoir soin & de l'instruire : au moins Themistius en parle en ces termes. 'Il ne p.220.221. fit pas neanmoins ce voyage, le seul bruit de son dessein ayant arresté Maxime,[qui consentit à laisser regner Valentinien II, dans l'Italie, l'Illyrie occidentale, & l'Afrique; d'où vient sans doute ce que dit Themistius,]'que c'estoit Theodose qui sau- p.217.d|or.19. p.227.c. voit l'Occident, & qui y maintenoit la tranquillité & l'assurance.

[Dés la fin de cette année ou au commencement de la suivante,]'Maxime envoya en ambassade à Theodose son grand Chambellan, qui étoit un homme fort âgé, lequel avoit demeuré avec luy dés son enfance,& non un eunuque;ne pouvant se resoudre,dit Zosime, à confier la garde du palais à des eunuques. 'Neanmoins lorsque S. Ambroise fut envoyé vers luy [en 387,] c'estoit un eunuque qui estoit son grand Chambellan. ª Cette ambassade de Maxime n'estoit pas, dit Zosime, pour s'excuser de sa revolte, ni de la mort de Gratien;'mais pour faire alliance avec Theodose contre tous les ennemis des Romains, s'il vouloit le recevoir pour ami & pour collegue, ou luy denoncer la guerre s'il le refusoit. [Theodose qui voyoit Valentinien assuré au moins pour quelque temps, ne crut pas que la gloire de venger un Prince mort, fust un sujet suffisant pour entreprendre une grande guerre, qui ne pouvoit manquer de produire de tres grands maux, quand mesme il eust pu estre assuré du succés.] Ainsi il aima mieux se resoudre à traiter avec Maxime,& à le recevoir pour collegue; '& il ordonna à Cynege qu'il envoya[l'année suivante]en Egypte,d'y faire proclamer Maxime Auguste, & d'y exposer son image à Alexandrie. Zos.l.4.p.761. 762. Amb.ep.56.p. 319.i. ª Zos.p.761.e. p.762.a. b.

'Zosime pretend que Theodose aprés avoir fait la paix avec Maxime,luy donna toutes les marques possibles d'amitié dans le seul dessein de l'amuser; & ne laissoit pas en mesme temps de se preparer secrettement à luy faire la guerre. [Theodose qui estoit également bon & sage, pouvoit tres legitimement entretenir par les civilitez ordinaires la paix qu'il avoit faite de bonne foy, prevoir neanmoins que Maxime ayant auprés de luy un Prince foible & enfant comme Valentinien, ne demeureroit pas long-temps en repos, & ainsi se preparer à soûtenir ce jeune Prince s'il y estoit obligé, comme il arriva en effet cinq ans aprés; mais non pas avoir le dessein de rompre le premier l'accord qu'il avoit fait,quand il ne l'eust fait que par force. Aussi Zosime se contredit luy mesme dans ses medisances,] 'puisque dans la suite il accuse Theodose d'avoir trop souhaité de conserver la paix avec Maxime,lorsque toutes sortes de raisons d'Etat & d'honneur l'obligeoient à luy declarer la guerre. a. p.768.b.

'Pacatus dit que Maxime prit pour se revolter le temps auquel Theodose estoit occupé à remporter des victoires aux extremitez de l'Orient.[Je ne sçay s'il ne voudroit point marquer par là quelque guerre contre les Sarrazins.] 'Car il met entre les victoires de Theodose, qu'il avoit fait porter aux Sarrazins la Pac.p.263.b. a|262.

peine de leur rebellion, & d'avoir violé l'alliance qu'ils avoient avec l'Empire. [Il femble que cette guerre eft affez bien marquée par ce que dit la chronique de Marcellin fur l'an 385, & dont nous ne trouvons rien autre part,] 'que Theodofe foumit à fon empire par le moyen de fes Generaux quelques peuples de l'Orient. [S'il a fait auffi cette année la guerre dans l'Orient, ç'a encore efté par fes Lieutenans: car comme nous l'avons dit, il n'y a point d'apparence qu'il fe foit éloigné de Conftantinople.'Il y faut peut-eftre rapporter]'la victoire du General Ricomer, dont Libanius dit que la nouvelle caufa une grande joie dans Antioche:'& Ricomer vint à Antioche cette année mefme.

Marc.chr. Val.r.Fr.l.2. p.61.b. Lib.vit.p.67.c.

Sur.15.nov.p. 342.§16. 'Nous lifons dans l'hiftoire de S. Samonas, que les Huns appellez Ephtalites, peuples de l'Orient voifins des Perfes, firent des courfes dans la Mefopotamie jufques à Edeffe, qu'ils entreprirent mefme d'affieger:mais ils furent repouffez par les troupes Romaines qu'on y avoit envoyées, & parmi lefquelles il y
§25. avoit quelques Gots.'Quelque temps aprés, les Huns s'eftant joints aux Perfes, coururent de nouveau le pays jufques à
§27. Edeffe, où il falut encore envoyer des troupes. 'Cela arriva durant l'epifcopat de S.Euloge,[qui avoit efté fait Evefque d'Edeffe aprés la mort de Valens. Procope au commencement de fes guerres de Perfe parle affez fouvent des Huns Ephtalites ou Blancs.

Valentinien II, qui partageoit l'Occident avec Maxime, n'eftoit encore qu'un enfant de douze ou treize ans au plus. Les troubles que Juftine fa mere excita en faveur de l'Arianifme qu'elle profeffoit, nous donnent lieu de juger "que c'eftoit elle qui regnoit fous le nom de fon fils.]'Socrate & Sozomene difent que Probe qui avoit efté Conful[en 371,]& Prefet du Pretoire, avoit[fous elle]le principal foin des affaires. ᵃ Mais dans toutes les occafions un peu importantes, Valentinien ne manquoit guere de confulter Theodofe:'& Orofe veut mefme qu'on regarde Theodofe comme unique Empereur de l'Orient & de l'Occident depuis la mort de Gratien. [C'eft pourquoy nous joindrons l'hiftoire de Valentinien à la fienne, hors ce qui fe trouvera avoir quelque liaifon avec S. Ambroife, dans la vie duquel on le trouvera: & cela emportera la partie la plus confiderable de celle de Valentinien.]

V. la note 21. Socr.l.5.c.11.p. 270.b|Zof.l.7. c.13.p.720.b. a Amb.ep.11. p.195.1. Orof.l.7.c.35. p.220.1.c.

ART.XV.

ARTICLE XV.

Du General Ricomer: Themistius est fait Prefet de Constantinople

L'AN DE JESUS CHRIST 384, DE THEODOSE 6. INDICTION XII.

'Ricomer, & Clearchus, Consuls. Idat. & alii.

'CLEARQUE Consul en 384, est sans doute celui dont nous avons parlé plusieurs fois sous Valens,[a] & qui estoit encore cette année Prefet de Constantinople à la fin du mois d'aoust. Cod.Th.t.6.p. 355. a chr.p.112.

V. Gratien §5. [Nous avons aussi parlé''sous Gratien]'de Ricomer Prince François, alors Comte des domestiques, & nous avons dit que l'on croyoit que Gratien l'avoit donné à Theodose lorsqu'il le fit Empereur. 'Dans une loy de l'an 391, il est appellé General de la cavalerie & de l'infanterie.[b] Libanius se louë fort de l'amitié qu'avoit pour lui le General Ricomer, & qu'il lui témoigna lorsqu'il vint à Antioche l'an 383. Il nous assure qu'il estoit payen. 'Il alla d'Antioche à la Cour, où ayant esté designé Consul, il écrivit à Libanius pour le prier de se trouver à la solennité de son Consulat, & lui fit mesme écrire pour cela par Theodose, ce qui estoit extraordinaire. Libanius & d'autres lui firent des panegyriques; [ce qui marque qu'au moins il entendoit le grec:]'& comme l'Empereur lui demanda lequel de ces panegyriques lui plaisoit davantage, il dit que c'estoit celui de Libanius. Au moins c'est ce que nous dit ce sophiste, [toujours prest à se vanter.] Val.r.Fr.l.2.p 60. Cod.Th.chr. p.123. b Lib.vit.p.67. c.d. d. p.68 a.

'Ricomer envoya aussi des presens à Symmaque pour son Consulat, mais ce ne fut que l'année suivante. Symmaque l'en remercia par deux differentes lettres. 'Il lui écrivit encore plusieurs autres lettres, dont nous apprenons qu'ils estoient fort unis ensemble, '& que Ricomer écrivoit assez rarement. 'On a aussi plusieurs lettres que Libanius lui écrit, & qui parlent de divers avantages qu'il avoit remportez sur les ennemis. 'Il peut avoir eu beaucoup de part à la victoire de Theodose sur Maxime:'mais il mourut de maladie [vers l'an 393,]lorsque le mesme Prince prest à marcher contre Eugene; vouloit lui donner le commandement de toute sa cavalerie, à cause de l'experience qu'il avoit faite de son courage dans beaucoup de guerres. Il est quelquefois appellé Ricimer & Rechimer: ce qui donne lieu de croire que c'est ce[c] Richimer que S. Gregoire de Sym.l.3.ep.59. 61.p.129. ep.54.69. ep.54.56. Val.p.61.b| Cod.Th.t.6.p. 381.2. Val.p.61. Zos.l.4.p.776. c. Pasc.p.569| Val.p.61.c. c Gr.T.h.Fr.l. 2.c.9.p.64.

Tours dit avoir esté mari d'Ascila, & pere de Theodemir Roy des François. Il le cite "d'une chronique.

Lib.vit.p.68.a 'Libanius prétend que Theodose qui l'aimoit avant ce voyage qu'il fit à Constantinople, l'aima depuis encore davantage à cause de Ricomer, & qu'il témoigna mesme souhaiter pour l'amour de lui de pouvoir aller en Orient. *in Consulatibus.*

p.61.62. 'Libanius se trouvant fort incommodé d'une loy faite contre les bastards, (car il avoüe qu'il en avoit un,) dit que Theodose lui accorda une dispense pour le sien, ou cassa mesme tout à fait la loy en sa faveur. de temp.p.7|n. p.40. 'Il se vante aussi d'avoir receu de ce Prince des honneurs extraordinaires, & de lui avoir donné divers avis qui en avoient esté fort approuvez. Eun.c.14.p.135. 'Eunape dit que les successeurs de Julien lui offrirent le titre de Prefet honoraire du Pretoire, mais qu'il ne voulut point l'accepter, se contentant de son titre de sophiste.

Cod.Th.chr. p.111.112. 'Les magistrats ausquels Theodose & Valentinien II adressent les loix de cette année, sont Cynege Prefet d'Orient [au lieu de Postumien,] Neotere Prefet [peut-estre de l'Illyrie orientale,] Optat & Florent Prefets d'Egypte, Agreste qualifié Proconsul de Palestine, Trifole Intendant des largesses, Pallade Maistre des offices, & Merobaud Duc d'Egypte.

t.6.p.375.376. 'Optat aprés avoir esté Prefet d'Egypte au commencement de cette année, fut Prefet de Constantinople sous Arcade. Il en est parlé dans l'histoire des persecutions de S. Chrysostome, Socr.l.6.c.18. p.328.a. 'ausquelles il prit avec joie beaucoup de part, parce qu'il estoit payen, & ennemi des Chrétiens. a Cod.Th.t.6. p.376.1. aOn a quelques lettres de Libanius à lui. b p.362.2. bFlorent estoit encore Prefet d'Egypte en 386. [Ainsi] ce n'est pas celui qui estoit Proconsul de Palestine en 385. c p.390.1. cOn croit que Trifole est celui qui fut Prefet d'Italie en l'an 389.

chr.p.112. 'Clearque qui selon une loy estoit encore Prefet de Constantinople à la fin d'aoust, Themi.n.p. 479.480. 'eut apparemment bien-tost aprés pour successeur le philosophe Themistius, d or.17.p.215.c or.18.p.217. d|224.a. dqui receut certainement cette charge de Theodose: '& il l'exercoit en la sixieme année de son regne, qui finit au 19 de janvier 385. e or.17.p.213. eIl fit au Senat un petit discours que nous avons encore, sur l'honneur que Theodose lui faisoit, & à la philosophie en sa personne, de lui avoir donné cette charge. or.18.p.224.a.b. 'Quelque temps aprés, f p.218.a,b. fun poëte de Beotie ayant recité un panegyrique de Theodose, ce Prince témoigna qu'il eust pris plus de plaisir à entendre un philosophe comme Themistius, qu'il n'avoit pas entendu depuis assez long-temps, p.219.c. '& dont il vouloit avoir tous les ans une harangue. Cela obligea Themistius à composer sa 18e oraison, où il fait l'éloge de Theo-

dose. 'Il la fit en la sixieme année de ce regne, & ce semble durant l'hiver.[Ainsi je ne sçay pourquoi il n'y dit pas un seul mot de la naissance d'Honoré, ni de l'ambassade que les Perses envoyerent pour demander la paix, quoique l'une & l'autre fust arrivée dés le mois de septembre, comme nous le verrons dans la suite,]'& quoiqu'il parle beaucoup d'Arcade.[a]Quelques uns pretendent mesme qu'il le fait encore "fils unique de Theodose. [Tout cela nous porteroit fort à mettre cette oraison dés le mois de fevrier ou de mars à la fin de l'hiver, & à dire par consequent que Themistius estoit Prefet dés ce temps là : mais il faudroit pour cela qu'il y eust faute dans la loy adressée à Clearque sur la fin d'aoust.] p.217.d|221.c. p.224.225. ἀγαπητόν. a p.224.c|479. 488.

ARTICLE XVI.

Procule Comte d'Orient deposé ; Icaire lui succede : Famine à Antioche.

'PROCULE que nous avons vu Comte d'Orient en 382 & en 383,[b] l'estoit encore au commencement de l'an 384. Il fut deposé ou cette année mesme ou la suivante, avant les jeux Olympiques,[c'est à dire avant le mois de juillet.] Il fut deposé avec ignominie, & obligé ce semble à se cacher; ce qu'on attribuë à divers meurtres qu'il avoit commis à Daphné[prés d'Antioche :] '& on pretend que c'estoit un homme fort cruel.[c] Il semble qu'il ait maltraité la ville de Beryte.[d] Libanius se fait honneur de ne l'avoir point aimé, & de n'avoir point esté aimé de lui. 'On marque neanmoins qu'il lui écrivit diverses lettres que l'on a encore ;[mais on ne dit rien de ce qu'elles portent.] 'Il est certain aussi qu'il donnoit beaucoup, & qu'il fut fort regretté à Antioche. Mais Libanius pretend qu'il ne donnoit que de ce qu'il avoit acquis par des voies injustes, '& que la pluspart du peuple estoit ravie de ne l'avoir plus, 'preste mesme à l'accuser [devant l'Empereur,]si Icaire son successeur, qui d'abord s'estoit tout à fait declaré contre lui, n'eust témoigné ensuite vouloir maintenir ce qu'il avoit fait. 'C'est visiblement celui que Libanius appelle souvent Coccus. [Je ne sçay pourquoi .] Cod.Th.t.6.p. 381.1. b Lib.vit.p.68 a.b. p.66.a. c or.20.p.471.d d vit.p.6 6.a.b| 68.69. Cod.Th.t.6.p. 381.1. Lib.or.19.p. 455.c.d. p.456.a.b. or.20.p.471. 472. c.&c.

'Icaire successeur de Procule, estoit fils de Theodore mort malheureusement,[c'est à dire sans doute de ce Theodore dont la conspiration avoit fait tant de bruit sous Valens.]C'estoit un p.462.c|or.1. 19.p.69.a|455.

homme nourri dans l'étude, & l'amour des lettres, & c'est par ce moyen qu'il s'estoit avancé dans les charges : [De sorte que je ne sçay si ce ne seroit point cet] Icaire "Syrien qui avoit enseigné la rhetorique à Rome quelque temps auparavant, & à qui S. Augustin avoit adressé un ouvrage. 'Libanius pour qui Icaire témoignoit bien de l'amitié & du respect, en parle avantageusement dans l'histoire de sa vie, '& il estoit accoutumé à en dire du bien. Il assure autrepart que ce Comte ne se laissa jamais vaincre à l'avarice, ni au sommeil, ni aux attraits des femmes. 'Il avoit fait un discours a sa loüange [qui est perdu.]

Aug.conf.l.4.c.14.p.42.1.c. — Icherius ou Hierius. — Lib.vit.p.69.a.b. — or.20.p.467.d. — p.460.c. — b.

'Mais dans deux autres que nous avons, dont l'un au moins s'adresse à Icaire mesme, il remarque en lui de fort grands defauts, particulierement pour le jugement & la conduite. 'C'estoit un esprit défiant & soupçonneux, ce qui l'empeschoit de profiter des bons avis que ses amis lui donnoient, s'imaginant toujours qu'ils le faisoient par des vuës interessées; [& il n'avoit de confiance que pour des domestiques & pour des gents de neant, qui le trompoient & lui faisoient faire de grandes fautes. C'est ce qu'on peut voir amplement dans Libanius, avec beaucoup d'autres choses où l'on trouve plusieurs particularitez de ce qui se passoit alors à Antioche, & qui peuvent mesme fournir diverses regles de prudence. Le premier de ces deux discours n'est pas achevé,] si ce n'est dans les manuscrits.[a] Libanius se plaint beaucoup de ce que cet Icaire avoit fait donner la question "à des officiers de ville; ce que Coccus n'avoit jamais fait, & ce qui estoit défendu par les loix anciennes, & par celle qui avoit esté faite depuis peu, c'est à dire par celle [du 26 avril 380, ou celle] du 21 juillet 381.' 1.

or.19.20.p.455 460. — or.20.p.460.d. — Cod.Th.t.6.p.381.1. — a Lib.or.20.p.464.a.b|472.d. — πολιτευόμενοι. — Cod.Th.t.4.p.435.2.

'Il trouva la ville d'Antioche affligée par la famine,[b] à laquelle la peste se joignit aussi, ce qui fit perir beaucoup de monde dans Antioche & dans les autres villes [de Syrie.] 'Il semble que la ville d'Emese, [autrefois tres celebre] dans la Phenicie, en ait esté entierement ruinée. 'La peste cessa [bien-tost,] mais la famine continua encore. 'Eumolpe qui pouvoit alors estre gouverneur de Syrie, fit assez bien son devoir dans cette rencontre. Libanius exhortoit Icaire à l'imiter, & à soulager comme lui ce nombre infini de pauvres que la famine attiroit de tous costez dans Antioche. Mais il lui fit cette réponse cruelle & impie, Que tous ces miserables estoient haïs des Dieux; de quoy Liba-

Lib.vit.p.69.b b p.71.a|or.20.p.462.c.d. — or.20.p.472.c.d. — vit.p.71.b. — or.20.p.462.a.b.

Cod.Th.t.5.1.1.217.p.461. — 1. 'La loy du premier avril 387, ordonne la question contre les Decurions en certains cas. [Ainsi, l'oraison 20 de Libanius est faite avant ce temps là.]

nius témoigne une juste horreur. [Cette parole peut marquer qu'il estoit payen.]

'On prétendit remedier à la famine en menaçant les boulangers, '& en voulant obliger "les marchans de vendre les vivres moins qu'ils ne les avoient achetez. 'Cela obligea les marchans à s'enfuir en laissant la ville sans pain, iusqu'à ce que Libanius ayant, dit-il, appaisé la colere du Comte, les fit revenir sur la parole qu'il leur donna d'estre en sureté. 'Mais non-obstant cette assurance, Callippe à qui Icaire avoit donné le soin des vivres, les fit battre fort ignominieusement quelque temps aprés, sans que Libanius les pust secourir. 'Cela excita bien-tost un soulevement parmi le peuple, & Callippe pensa estre brulé dans sa maison. 'Icaire avoit fait une ordonnance, que ceux de la campagne ne pourroient emporter que deux pains chacun, & il avoit mis pour cela des gardes aux portes. Mais ces gardes songeant à leur profit & non à celui du public, ne permettoient pas mesme aux paysans d'emporter leurs deux pains s'ils ne leur donnoient de l'argent ; & pourvu qu'ils leur en donnassent, ils leur permettoient d'emporter tout ce qu'ils vouloient.

vit.p.69.b. | ... ἀπτιῶν. | or.20.p.468.a. | vit.p.69.b.c. | d|70 a|or.20. p.463.c|467. 468. | vit.p.60.b.c. | or.20.p.464. b.c.



ARTICLE XVII.

Quel estoit Cynege : Theodose travaille à détruire l'idolatrie.

[NOUS avons differé jusques ici à parler de Cynege, quoiqu'en qualité de Prefet du Pretoire, il fust le premier magistrat de l'Orient : mais ça esté pour en pouvoir parler avec plus de liberté & d'étenduë: il estoit apparemment Espagnol,] 'puisqu'aprés sa mort, sa femme nommée Acancie fit transporter son corps en Espagne. [Il a ce semble esté gouverneur de Syrie, ou Comte d'Orient,] 'puisque Libanius le met entre les magistrats qu'il n'avoit point importunez par ses visites, quoique Cynege le fust venu voir lui mesme ; ce qui estoit, dit-il, sans exemple. 'Cynege lui donna encore d'autres marques d'estime & d'amitié estant Prefet. [Nous l'avons vu Intendant des largesses en l'an 381 & 383.] Il fut fait enfin Prefet d'Orient,[a] ayant succedé dans cette charge à Postumien entre le 29 decembre 383, & le 18 janvier 384,[b] & il la garda jusques en 388,[c] auquel il mourut estant Consul.

[Nous avons vu sur l'année precedente][d] ce que dit Zosime, que Theodose s'estant resolu à traiter avec Maxime, & à le re-

Idat.fast. | Lib.ingr.p.97. | vit.p.70.c. | Zos.l.4.p.762. | b|Idat.fast. | a Cod.Th.chr. p.111. | b p.119. | c Idat.fast. | d Zos.p.762.a. b.

connoiſtre pour Empereur, avoit ordonné à Cynege qui s'en alloit en Egypte, d'y expoſer publiquement l'image de cet uſurpateur. [Si cela eſt veritable, il doit eſtre parti pour ce voyage dés le milieu de 384 au pluſtard; "quoiqu'il y ait des raiſons aſſez fortes pour le differer de deux ans au moins. Note 15.

La commiſſion pour laquelle Theodoſe l'envoyoit en Egypte, eſtoit digne d'un officier auſſi important & auſſi illuſtre que celui là, puiſque c'eſtoit pour y détruire l'idolatrie.] 'Car Conſtantin, qui avoit relevé le premier la majeſté de l'Empire par la profeſſion de la vraie religion, voyant que le monde eſtoit encore attaché à l'idolatrie par une paſſion trop aveugle, ſe contenta de défendre les ſacrifices, & de fermer les temples ſans les détruire. Les Empereurs ſes fils & ſes ſucceſſeurs ſuivirent l'exemple de ſa pieté. Julien au contraire rétablit l'impieté, & renouvella les anciennes ſuperſtitions du paganiſme. Mais Jovien qui lui ſucceda en défendit de nouveau tout exercice: & ſes loix furent maintenuës dans l'Europe par Valentinien I, dit Theodoret, [quoique cela ſoit aſſez difficile à juſtifier.] Pour Valens, il permit à tout le monde de ſuivre telle religion qu'on voudroit, & d'adorer toutes ſortes de divinitez, ne perſecutant que ceux qui ſoûtenoient la doctrine des Apoſtres. Ainſi durant tout ſon regne on vit le feu bruler ſur les autels des idoles, les payens leur offrir des ſacrifices & des victimes, & faire leurs feſtins profanes dans les places & à la vuë de tout le monde. On vit ceux qui eſtoient initiez aux myſteres de Bacchus, ſe "couvrir de leurs peaux de chevres, courir de tous coſtez comme des furieux, mettre des chiens en pieces, & faire toutes les autres extravagances que leur pouvoit apprendre celui dont ils eſtoient les adorateurs & les diſciples.

Thdrt.l.5.c.20.p.733.a.b.

αἰγιδίοις.

'Voilà les deſordres où Theodoſe trouva l'Empire d'Orient, & dont il travailla à le purger. 'Il y réuſſit ſi heureuſement, que le culte des idoles qui avoit commencé à ſe negliger & à ſe détruire par les ſoins de Conſtantin & de ſes ſucceſſeurs, tomba tout à fait en ruine ſous ſon regne. 'Il abolit les erreurs ſacrileges, il ferma [& abatit meſme] les temples, il briſa les idoles. ªEn un mot, ſa foy abolit [preſque entierement] tout le culte de l'idolatrie, & toutes les ceremonies du paganiſme, [auſſi bien dans l'Occident que dans l'Orient.

b.

Ruf.l.2.c.19.p 185.186.

Amb.div.3.p.122.e.

ªp.117.c.

Cela ne ſe fit que par degrez.] 'Car quoique la chronique d'Alexandrie diſe aſſez expreſſément que dés l'an 379, qui eſtoit la premiere année de ſon regne, il renverſa les temples des

Chr.Al.p.704.

payens jusques aux fondements,[neanmoins il faut au plus s'en tenir à ce qu'écrit Sozomene,]'que quand il commença à regner, il défendit d'aller dans les temples,[& d'y offrir des sacrifices:]'encore Zosime écrit-il,que les payens avoient alors la liberté d'y aller, & d'y faire leurs ceremonies. Soz.l.7.c.20.p. 736.c. Zos.p.755.b.

'Mais lorsque Theodose fut venu demeurer à Constantinople, [où il fit sa premiere entrée à la fin de 380, peu de mois aprés son battesme, le mesme Zosime en son stile ordinaire,plus propre à une invective qu'à une histoire,]'dit qu'il attaqua [1] les temples des Dieux dans toutes les villes & dans toute la campagne; & que l'on ne pouvoit pas sans peril ni croire qu'il y eust des Dieux,ni seulement regarder le ciel & adorer les astres qui y brillent.[Nous avons vu]'que dés le deuxieme de may 381,il osta le droit de tester à ceux qui de Chrétiens tomberoient dans le paganisme,'comme cela arrivoit quelquefois à cause des privileges dont les prestres payens jouissoient encore: [a] & par la loy du 20 may 383,il leur oste aussi le pouvoir de rien recevoir par testament, les privant absolument du droit Romain,[ou de bourgeoisie.] p.757.b|Cod. Th.t.6 p.267. 2. Zos.p.758.d. Cod.Th.16.t. 7.l.1.p.203. Amb.ep.11.p. 193.d. a Cod.Th.16. t.7.l.2.p.204.

'Le 20 decembre 381, il interdit sous peine de proscription tous les sacrifices défendus de nuit ou de jour, dans les temples ou hors des temples.'Il menace encore des plus grands supplices par la loy du 25 may 385,ceux qui chercheront l'avenir dans les entrailles des victimes, ou qui feront pour cela des consultations execrables[& magiques.Ces deux loix ne semblent défendre précisement que les sacrifices qu'on offroit pour apprendre l'avenir, & où l'on mesloit la magie; & peut-estre que les menaces qu'elles font de la proscription & du supplice, ne tombent que sur ceux là.] t.10.l.7.p.266. l.9.p.270.

'Mais cela n'empesche pas que des personnes habiles ne croient que soit par ces loix mesmes,[soit par d'autres du mesme temps,] Theodose défendoit generalement tous les sacrifices payens. 'Valens les ayant défendus sur la fin de son regne,'[Theodose n'avoit garde de les permettre, quoiqu'il les ait pu tolerer durant quelque temps, si nous voulons accorder cela à l'autorité fort mediocre de Zosime. Car Libanius ne dit point qu'il ait jamais ni permis ni toleré mesme les sacrifices;]'mais seulement que sa loy qui les défendoit, ne défendoit pas l'encens, 'Ce sophiste dit qu'il eut recours en une occasion aux autels, aux prieres,& à la puissance de ses Dieux;mais que tout ce qu'il put p.267.1. Lib.temp.p 10 p 10. vit.p.63.

1. οἰδὲν, 'ou plutost ἰδὲν, dit Sylburge. Zos.p.759.c.

faire fut de pleurer secretement devant leurs statuës, sans oser seulement leur dire une parole, ni faire paroistre ses larmes.
p.64.a.b. 'C'estoit lorsque Philagre estoit Comte d'Orient, [c'est à dire
Cod.Th.6.t. en l'an 382.]'La loy du 30 novembre de la mesme année, adres-
10.l.8.p.268. sée à Pallade Duc de l'Osrhoene, nous apprend que Theodose avoit accordé un rescrit pour faire fermer un temple où il y avoit des statuës. Il casse ce rescrit par sa loy, & permet d'ouvrir le temple: mais ce n'est que pour servir aux assemblées civiles de la ville, comme elles s'y estoient tenuës avant son rescrit; & en declarant qu'il n'entend nullement par là donner aucune permission d'y offrir des sacrifices défendus.

ARTICLE XVIII.

Libanius écrit pour défendre les temples.

Lib.vit.p.68.a [CE fut peut-estre au "commencement de l'an 384,]'que Libanius qui estoit alors à Constantinople, bien traité de Theodose, [fit un discours sur les temples, qui a esté imprimé à NOTE 16.
temp.p.10.29. part en 1634.]'C'est dans ce discours qu'il dit que les loix de Theodose n'ordonnoient point de fermer les temples, ne défendoient point d'y aller, n'empeschoient point qu'on n'allumast du feu sur les autels, & qu'on n'y brulast de l'encens, mais interdisoient seulement les sacrifices [& les immolations des
p.21. bestes,]'qui neanmoins se toleroient encore à Alexandrie, particulierement à la feste du Nil, aussi-bien qu'à Rome. [Hors cela]
p.15. 'il proteste qu'on ne faisoit nullepart aucun sacrifice.
p.10. 'Mais il se plaint que "des gents vétus de noir, (on ne doute &c.
p.11. pas qu'il ne veuille marquer les moines,)'couroient en troupes aux temples, en renversoient les statuës & les autels, en abatoient mesme & les toits & les murailles, & tuoient quelquefois
p.26. les prestres quand ils vouloient s'opposer à eux. 'Il avoüe neanmoins que les soldats & les Generaux estoient aussi employez
31. pour cela,'& mesme qu'on n'abatoit aucun temple que par l'ordre de l'Empereur. Il dit que cela se faisoit & dans les villes, &
p.12. encore plus à la campagne,'où les paysans estoient fort attachez
p.47.48. à leurs temples:'& c'est peut-estre ce qui a fait qu'on a donné dés ce temps là aux idolatres le nom de *payens*, qui dans le latin si-
p.26.27. gnifie aussi les paysans. 'Il marque en particulier la demolition d'un temple grand comme une ville, si magnifique qu'on le comparoit à celui de Serapis à Alexandrie. Il estoit sur les confins de

de la Perse, prés d'une ville à laquelle il servoit de citadelle. [Je ne sçay si ce ne seroit point celui de la lune à Carres, celebre par les abominations de Julien.] 'Ce temple avoit esté abatu par un ordre particulier de Theodose, trompé dit Libanius, par un officier, "qui estant esclave de sa femme, estoit contraint d'obeïr à ceux qui mettent leur vertu à s'habiller de deuil, & à se couvrir de sacs; [par où il marque encore visiblement les moines. Mais on ne sçait pas quel est l'officier dont il parle.] p.28.30. &c.

'Il paroist que les terres qui appartenoient aux temples se donnoient à l'Eglise. Mais Libanius dit que sous ce pretexte ceux qui pretendoient servir Dieu par la faim [& par les jeunes] enlevoient le bien de divers particuliers; & quand on s'en plaignoit au Pasteur, (c'est sans doute Flavien qu'il nomme dans la suite, alors Evesque d'Antioche,) 'Il rejettoit ces plaintes avec beaucoup de dureté. [Il ne seroit pas juste de croire sur sa parole un sophiste & un ennemi declaré, ni sur ce point, ni sur ce qu'il ajoute,] 'que pour aller piller une métairie, on disoit faussement qu'on y offroit des sacrifices. 'Il demeure au moins d'accord que les payens s'assembloient aux jours de leurs festes, qu'ils tuoient des animaux, qu'ils offroient de l'encens à leurs Dieux, qu'ils chantoient pour les honorer, & qu'ils les invoquoient publiquement. 'Il paroist que ces sortes d'affaires se portoient devant Flavien [& les autres Evesques de chaque ville. p.12.13. p.15.51. p.13. p.13-15.28. p.16.17. p.15.

Libanius s'efforce donc de persuader à Theodose qu'il ne doit ni permettre ni tolerer la demolition des temples: mais il le fait par des raisons la pluspart visiblement fausses, & qui supposent mesme que le culte des idoles estoit legitime.] 'C'est en effet ce qu'il pretend prouver en quelques endroits; '& il veut mesme que les Empereurs Chrétiens le reconnoissent, parce qu'ils toleroient encore l'idolatrie à Alexandrie & à Rome; 'parce qu'ils ne faisoient pas abatre tous les temples; "parce qu'ils donnoient des charges à des payens, & souffroient qu'ils jurassent par leurs Dieux pour les assurer de leur fidelité. 'Il en marque un en particulier fort consideré de Theodose; [& ce pouvoit bien estre Ricomer. p.9.19. p.21.22. p.31. a p.31.32. p.32.

Des discours si deraisonnables ne pouvoient qu'offenser extremement Theodose,] 'aussi-bien que la maniere injurieuse dont il parle des moines, '& les eloges tres faux qu'il fait de Julien, en rabaissant au contraire le grand Constantin par des invectives insolentes. 'Il finit mesme en menaçant que les payens défen- p.10.13.49. p.22.24.25.54 p.32.

droient leurs temples par la force. [Cela nous donne quelque sujet de croire que] 'quoiqu'il témoigne parler devant Theodose, [neanmoins cette piece est une pure declamation qu'il a composée pour se satisfaire lui mesme, ou pour la reciter à Antioche devant ses ecoliers & d'autres payens; mais qu'il n'a jamais eu la hardiesse de la prononcer devant un Prince aussi zelé qu'estoit Theodose.] 'Aussi des personnes habiles remarquent qu'il feint parler à Theodose dans plusieurs discours dont ce Prince n'a jamais rien entendu; '& ils croient trouver dans celui-ci des preuves qu'il a esté fait à Antioche, [où Theodose n'est jamais venu.]

p.8.
a.p.40.63.
p.40.41.



ARTICLE XIX.

Theodose envoye Cynege fermer les temples en Egypte & dans l'Orient; est surpris par les Luciferiens: Mort de Cynege.

[S'IL faut dire que Libanius n'a pas laissé de prononcer en ce temps-ci devant Theodose son discours sur les temples, il faut dire aussi que Theodose au lieu d'y avoir égard, n'en fut que plus animé de zele contre les idoles.] 'Car ayant fait Cynege Prefet du Pretoire, il l'envoya en Egypte, [comme nous avons dit, "soit dés cette année, soit sur la fin de l'an 386,] avec commission de défendre à tout le monde l'adoration des idoles, & de fermer leurs temples. 'Cynege semble avoir eu ordre de parcourir pour le mesme sujet toutes les provinces de l'Orient avant que de passer en Egypte, 'où il semble qu'il estoit depuis quelque temps, au commencement de l'an 387.ª Il s'aquita tres fidelement de cette commission: Car il interdit les sacrifices & toutes les ceremonies du paganisme, sans epargner les plus anciennes, & boucha l'entrée de tous les temples dans l'Orient, dans toute l'Egypte, & mesme dans Alexandrie. 'Idace dit mesme qu'il renversa les idoles des Gentils. Ainsi il delivra, [autant qu'il put,] toutes les provinces de la corruption [de l'idolatrie,] qui trompoit les peuples depuis si long-temps, & il les rétablit dans leur ancienne pureté.

Zos.l.4.p.762.b.
V. la note 15.
b|Idat.fast. chr.
Cod.Th.10.t.10.l.19.p.444.
a Zos.p.762.b.c.
Idat.chr|fast. fast.

[C'est sans doute ce qui fait dire à un auteur,] 'qu'il se rendit extremement illustre par ses grandes actions. 'Aussi lorsqu'il fut mort, aprés s'estre acquité de sa commission, [en 388,] l'année mesme qu'il estoit Consul avec Theodose; son corps fut porté le 19 de mars en l'eglise des Apostres, [qui estoit le lieu de la

chr.
Zos.p.769.a.
Idat.fast.

sepulture des Empereurs,] accompagné des larmes de toute la ville de Constantinople. Il fut transporté l'année suivante en Espagne. 'Theodose lui donna de grands eloges, & Libanius mesme fut obligé de le loüer sur une ordonnance qu'il avoit faite contre les sollicitations qu'on faisoit aux magistrats, parcequ'il voyoit avec douleur qu'elles les portoient souvent à oublier la justice. Mais son ordonnance n'ayant pas esté appuyée par une loy de l'Empereur, elle fut éteinte avec sa vie.'Theodose dans une loy qu'il lui adresse en 385, dit que son amour pour la justice & pour l'equité, estoit connu de tout le monde. Lib.ingr.p. 100. Cod.Th.9.t.1. l.15.p.21.

[On pourroit croire ce semble avec assez d'apparence, que ce fut par ordre de ce Cynege que le temple de Serapis fut demoli à Alexandrie, si nous ne voyions d'une part que l'autorité du Comte Marcellin & des autres historiens, est formelle pour mettre cette demolition en 389, ou encore plustard;]& de l'autre,[qu'Eunape nommant les magistrats qui y eurent part,[ne parle point de Cynege. Aussi Idace ni Zosime ne disent point qu'il ait fait demolir aucun temple, mais seulement qu'il les fit tous fermer. Nous remettons à cette demolition du temple de Serapis les principaux effets du zele de Theodose contre l'idolatrie.] 'On trouve sous Arcade un[autre]Cynege, qui eut commission l'an 401 de détruire le temple de Marnas, & les autres qui estoient à Gaza. Il est qualifié un homme admirable, & d'une foy vive & ardente. 'Bollandus remarque avec raison, que Baronius n'a pas dû le confondre avec celui dont nous parlons. Eun.c.4.p.63. Boll.26.feb.p. 654.b. d.

[Nous sommes obligez à l'occasion de Cynege, de remarquer une faute du grand Theodose, qu'il n'auroit pas faite s'il eust eu auprés de lui un Ambroise au lieu d'un Nectaire.]'Car Marcellin & Faustin Prestres Luciferiens, lui ayant presenté à Constantinople une longue requeste ["cette année mesme,] pour lui demander sa protection contre les Catholiques qui les poursuivoient par l'autorité des loix civiles, 'il leur accorda un rescrit adressé à Cynege, dans lequel il leur donna sa protection comme à des Catholiques, & à des personnes saintes & loüables, & mesme traite leurs persecuteurs de mechans & d'heretiques, [On y peut neanmoins loüer cette parole veritablement digne de la pieté de Theodose,]'Qu'il ne veut point „ ajouter aucune chose à la foy par son autorité: Car, dit-il, per„ sonne n'a jamais eu l'esprit assez dereglé & assez profane pour „ prescrire aux docteurs Catholiques ce qu'il faut faire & ce qu'il „ faut suivre, puisque c'est d'eux qu'on le doit apprendre. [Il ne Mar.&c.F.p.13 18. V. Lucifer § 7. p.100. p.101.

paroist pas que ce rescrit ait fait grand tort à l'Eglise: au moins nous n'en trouvons rien.]

ARTICLE XX.

Theodose défend les mariages des cousins germains, & fait d'autres loix.

[LA negligence "de Nectaire Evesque de Constantinople fit que Theodose se laissa encore d'autres fois surprendre aux heretiques, & leur accorda des rescrits plus prejudiciables à son honneur propre, qu'à l'Eglise. Mais nous en avons plusieurs autres de cette année mesme qui sont plus dignes de sa pieté, de sa lumiere, & de son application au bien de l'Eglise & de l'Etat. Car "il faut assurément raporter à l'an 384,]'la loy du 4 de fevrier adressée à Optat Prefet d'Egypte. Il paroist qu'en une cause ecclesiastique, des Evesques, ou[des heretiques]qui en prenoient la qualité, ayant porté leur plainte à la justice seculiere, avoient esté cause qu'on avoit cité & mesme appliqué à la question des Ecclesiastiques & des Prestres orthodoxes fort âgez. Theodose indigné de cette injure qu'on avoit faite, dit-il, aux loix divines & humaines, défendit par un reglement perpetuel à tous juges seculiers ordinaires ou extraordinaires, de se mesler de ce qui regardoit les Evesques & les Clercs en matiere ecclesiastique; voulant qu'ils n'eussent pour juge que le chef des Evesques de la province, comme dans l'Egypte Timothée [d'Alexandrie.]

V.S.Gr. de Naz § 124. — Cod.Th.fr.p. 8-10. — Note 17.

'Dés le 21 janvier de cette année, Theodose avoit donné une marque de son zele pour l'Eglise, en ordonnant à Cynege de faire une recherche exacte de tous les Evesques ou Ecclesiastiques Eunomiens, Macedoniens, Ariens, & Apollinaristes, qui pouvoient estre dans Constantinople, & de les en chasser tous sans exception. [Cela revient à ce que nous lisons dans Sozomene,] 'que Theodose arresta le cours des heresies d'Eunome & d'Apollinaire, & qu'il en bannit les chefs en des lieux peu habitez. [Nous avons parlé "autre part des divers bannissemens d'Eunome.]

16.t.5.l.13.p. 129. — Soz.l.6.c.26.p 674.675. — V les Ariens § 99 140|n. 75.

'Theodose ordonna par une autre loy, que les Chrétiens auroient la liberté de racheter les Chrétiens qui estoient alors esclaves des Juifs & ceux mesmes qui de Chrétiens auroient embrassé le Judaïsme. Mais pour l'avenir il défend absolument

Cod.Th.3.t.1.l. 5.p.246.

aux Juifs d'acheter aucun Chrétien ; voulant que s'il leur arrive d'en acheter, non seulement on le leur oste, mais qu'on les punisse mesme severement.

'On a divers fragmens d'un edit publié le 31 de janvier pour soulager les peuples, particulierement ceux de la Phenicie, pourqui il fut publié à Beryte; Les sujets de l'Empire payoient alors quantité de choses en nature, que les receveurs aimoient mieux avoir en argent. Theodose le défend severement par cet edit, parceque l'estimation qu'on en faisoit estoit fort onereuse aux peuples, & donnoit sujet à beaucoup de plaintes. n.t.1.l.19.p.30. t.3.l.4.p.51.

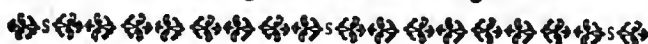
'Godefroy croit sur diverses conjectures, qu'il faut mettre en 384 ou 385, la loy celebre par laquelle Theodose défendit les mariages des cousins germains. 'Ces mariages n'avoient point esté défendus jusques alors, ni par la loy de Dieu, ni par la loy civile ; & neanmoins la pudeur naturelle estoit une espece de loy qui les rendoit tres rares, à cause du peu de distance qu'il y a entre les cousins germains & les freres; [& cette loy naturelle est peut-estre ce que] 'S. Ambroise appelle une loy divine qui condannoit ces mariages. [a]Ce fut cette proximité qu'il y a entre les cousins germains & les freres qui porta Theodose à défendre enfin ces mariages, & à les défendre sous une peine tres severe, 'c'est à dire de la proscription, & mesme du feu. [b]Mais on obtenoit [trop] souvent de l'Empereur des dispenses pour faire ces sortes de mariages. [c]Arcade jugea mesme devoir moderer la loy, & en oster le feu, la proscription, & la confiscation; ce qu'il fit par la loy du 26 novembre 396, en declarant neanmoins toujours ces mariages illegitimes & incestueux, & les enfans qui en seroient nez, incapables de recevoir quoique ce soit de leurs peres. 'Mais en l'an 405, [lorsque S. Chrysostome estoit banni de Constantinople, il cassa entierement la loy de son pere,] & rétablit l'ancien droit Romain qui autorisoit les mariages des cousins germains. [On peut juger par S. Augustin que cette revocation ne fust ni receuë, ni mesme connuë dans l'Occident.] Mais Justinien l'ayant fait mettre dans son Code, (car elle n'est pas dans celui de Theodose le jeune,) 'elle devint generale pour tout l'Empire : ce qui n'empescha pas S. Gregoire le grand de declarer ces mariages illicites comme condamnez par la loy de Dieu, ou au moins] par la nature, qui les punissoit d'une sterilité [presque] generale.

t.1.p.290.1. Aug.civ.l.15.c 16.p.179.1.c.d Amb.ep.48.p. 306.d. a p.307.g. Cod.Th.3.t. 12.l.3.p.297. b Sym.ap.14.p 304. c Cod.Th.t.1. p.297. Cod.J.5.t.4.l 19.p.419. Greg.l.12.ep. 31.q.6.p.1129. c.d.

Theodose en condamnant ces mariages, renouvella par la mesme loy & sous la mesme peine, l'ancienne défense d'epouser Cod.Th.3.t. 12.l.3.p.297.

ses nieces, y comprenant aussi les nieces d'une premiere femme qu'on auroit euë. 'Nous avons cette partie de sa loy adressée à Cynege, mais sans date de jour ni d'année. 'L'autre partie qui regardoit les cousins germains, est entierement 'perduë ; mais elle est marquée par Libanius, par S. Ambroise, par le jeune Victor, [par Symmaque,] par Saint Augustin, & par quelques autres loix d'Arcade & d'Honoré. [On permettoit quelquefois ces mariages, comme nous venons de voir;] '& Saint Ambroise semble en convenir : mais c'estoit plutost Honoré, ᵃpuisqu'il autorise ces dispenses par une loy expresse, que non pas Theodose, qui défendoit ces mariages d'une maniere si rigoureuse.

p. 290.1.c. | p. 288.289. | Amb.ep.48.p.307.h. | a Cod.Th.3.c.10.l.1.p.287.291.2.



ARTICLE XXI.

Sapor III, Roy de Perse demande la paix à Theodose : Naissance d'Honoré.

Cod.Th.chr. p.112,113.

SELON les dates des loix de cette année, Theodose l'a passée presque toute entiere à Constantinople. On le trouve à Heraclée au mois du juin & de juillet, à Berée en Thrace le dernier d'aoust, & peu aprés à Constantinople jusques à la fin de l'année, sinon qu'on croit que le 22 de septembre il estoit en un lieu nommé Rege, qui en estoit eloigné de quatre ou cinq lieuës.

'Ce fut à Constantinople qu'il receut cette année une ambassade que les Perses lui envoyerent ᵇles premiers pour demander la paix, ᶜou pour l'acheter par de magnifiques presens, ᵈ& excuser par leur soumission, dit un panegyriste, tous les maux qu'ils avoient faits jusques alors aux Princes Romains.

ᵉLes Perses avoient perdu leur grand Sapor II. ["vers l'an 379.] aprés 70 années de vie & de regne. ᶠIl eut pour successeur Artaxer, son fils selon Eutyque, ou son frere selon Agathias, & Abulfaraje. [Mais si Sapor mesme "n'estoit né qu'aprés la mort de son pere, comme on le dit communément, comment pouvoit-il avoir un frere pour lui succeder ?] 'Artaxer nommé Ardshir par Abulfaraje & par Eutyque, [& Artaxerxés par Scaliger & par le P. Petau¹,] ne regna que quatre ans, ᵍ& eut pour successeur [en 383,] Sapor [III.] son fils, nommé par Theophane Arsabel, ²qui ne regna qu'un an de plus, & laissa sa couronne [en

Marc|Idat. fast|chr. | b Marc|Oros.l.7.c.34.p.220.1 b|Socr.l.5.c.12.p.271.b. | c Claud.nup. H p.62. | d Pac.p.263. | e Aga l 4.p.135.d. | f p.136.b|Euty.p.472|Abulf.p.90. Ib|Thphn.p.51.a|Eus.sp.ad.p.399.1. | g Aga.p.136.b|Thphn.p.55.58|Eus.p.399.1|Euty.p.472.536. | V.S.Simeon de Perse n. | V. Constantin § 51. | 1. | 2.

1. *Scaligeris Isagoge canonum, l.2.p.141 | Petavii rationarium, parte 2.l.4.c.7.p.197.*

2. Eutyque *p.* 472, le fait fils de Sapor II, & frere d'Artaxer. Il luidonne de regne cinq ans & quatre mois.

388] à Vararane [IV,] ou Varane son fils, qui la conserva onze ans, [*jusqu'en 399 qu'il fut tué.] 'Ce Vararane fut surnommé Kermasaa, peut-estre à cause de quelque pays nommé Kerma conquis par son pere. 'Il fut toujours ami des Romains. Aga.p.136.b. Claud.in Eut.l.2.p.120.

*V. Arcade § 13.

[Ce fut donc Sapor III. qui deputa cette année à Theodose & ainsi il faut dire que Pacatus confond ce Prince avec Sapor II. son ayeul, ou l'entendre non d'un homme en particulier, mais des Rois de Perse en general, lorsqu'il dit] 'que ce Roy, qui auparavant dedaignoit de se reconnoitre pour homme, [ce qui marque proprement Sapor II,] confessoit alors qu'il craignoit Theodose. Il ajoute, ce que je n'entens pas bien, "qu'il honoroit ce Prince dans les mesmes temples où il estoit honoré; & qu'il cultivoit son amitié en lui envoyant des ambassadeurs, & en lui faisant des presens de perles, de soies, & d'animaux pour trainer son char de triomphe. [C'estoient sans doute des elephans.] Pac.p.263. *colit.*

'Orose dit que l'on fit alors un traité avec les Perses, par le moyen duquel l'Orient jouissoit encore d'une heureuse tranquillité lorsqu'il écrivoit, [c'est à dire vers l'an 416.] 'Neanmoins Pacatus assure que mesme aprés la mort de Maxime [& aprés l'an 388,] les Perses n'estoient point encore alliez; [soit qu'il distingue entre une paix & une alliance, soit que l'accord ayant commencé à se traiter dés ce temps-ci, n'ait esté conclu que quelques années depuis; ce qu'on peut appuyer sur ce que] 'Theodose estant à Rome [en 389,] y receut des ambassadeurs de Perse pour ce sujet. [Il faudra donc entendre d'une simple treve] 'ce que dit Libanius [en 387, ou 388.] Que les Perses ne craignoient point la puissance de Theodose, parcequ'ils s'estoient mis en sureté par le moyen de la paix. 'Il y avoit alors une ambassade de leur part en Orient. 'Le jeune Victor dit en general que Theodose fit la paix avec les Perses qui la demandoient. 'Stilicon qui estoit encore tout jeune, fut envoyé en Perse [pour la menager ou] pour la conclure. Oros.p.220.b. Pac.p.263. Claud.cons. H.6.p.176. Lib.or.15.p.419.a. or.14.p.403.b. Vict.p.546.e. Claud.de Sti.l.1.p.124.

[On ne sçait rien des conditions ausquelles elle se fit.] 'Nous voyons par une loy du 14 juin 387, adressée à Gaddane Satrape ou seigneur de la Sophene, que l'autorité des Empereurs estoit alors reconnuë dans ce pays qu'on met ordinairement au midi de l'Armenie, & dont quelques uns font une des cinq provinces renduës aux Perses par Jovien. On croit que c'est ce que le livre des Rois appelle la Syrie de Soba. On a encore d'autres preuves qu'elle obeïssoit alors aux Romains. La loy de 387 mar- Cod.Th.12.t.13.l.6,p.607.608.

que la mesme chose de quelques autres Satrapes en general. [Nous verrons autrepart que l'Armenie qui paroit estre demeurée quelque temps sans Prince aprés que Para eut esté assassiné en 374, avoit ses Rois sous Theodose II.]

Idat.chr.&c. 'Dieu accorda "cette année un second fils à Theodose, qui luy NOTE 18.
Claud.de.Ser. p.194. donna le nom d'Honoré, 'pour faire revivre en son fils la memoire de son frere. aCe Prince qui regna depuis en Occident,
a Marc|Idat. fast|Socr.l.5.c. 12.p.271.b|Chr Al.p.706.Eus. chr.ad.p.85. naquit à Constantinople le 9 de septembre, vers le mesme temps que les ambassadeurs de Perse vinrent à Constantinople; & selon l'ordre des auteurs, 'ce fut plutost aprés cette ambassade 1.
Thphn.p.59.d. que devant. 'Theodose luy donna le titre de Nobilissime en le designant Consul [pour l'an 386.]



ARTICLE XXII.

Guerre de Valentinien II. contre les Sarmates; Pretextat meurt designé Consul.

[LES historiens ne nous disent point qu'il y ait eu cette année aucune guerre en Occident, non plus qu'en Orient.]

Sym.l.10.ep.61 p.461. 'Il y en eut neanmoins quelqu'une contre les Sarmates, dont plusieurs furent tuez, & d'autres ayant esté pris, furent envoyez à Rome pour y perir dans les spectacles [des gladiateurs ou des bestes.] L'Empereur [Valentinien] écrivit à Rome sur cette victoire, & fit un grand éloge du General qui y avoit commandé ses troupes.

[Pour luy il ne paroist point qu'il soit sorti cette année de l'I-
Cod.Th.chr.p. 112. talie.] 'Il estoit à Milan dans les mois de mars & d'avril, à Aquilée au mois de septembre, à Milan à la fin d'octobre &
9.t.38.l.7.p. 276.277. dans le reste de l'année. 'Il ordonna le 22 de mars, qui estoit cette année là le vendredi saint, de mettre hors des prisons tous ceux qui n'estoient pas coupables des crimes les plus atroces marquez dans sa loy, leur accordant leur grace, en consideration de la solemnité [dont on estoit proche.] Cette loy est adressée au Vicaire Marcien, qu'on juge par là avoir esté Vicaire
t.6.p.371. d'Italie. 'On croit que c'est celui à qui Symmaque adresse di-
Sym.l.8.ep.22. p.318.319. verses lettres, 'où l'on voit que c'estoit un homme plus habile dans le grec que dans le latin, & qu'il se mesloit de faire des
l.3.ep.33.p.117 118. vers. 'Il fut embarassé dans les affaires de Maxime, s'estant [encore] trouvé en charge lorsque ce Tyran [se rendit maistre de l'Italie.]

1. La chronique d'Idace marque d'abord la naissance d'Honoré.

l'Italie.] 'On pretend que son integrité l'avoit empesché de se rendre riche.

'Les autres Magistrats de l'Occident marquez dans les loix, Cod.Th.chr.
NOTE 19. sont"Attique, Probe [si celebre en ce temps-ci,]& Pretextat p.112.
Prefets du Pretoire,& Symmaque Prefet de Rome. 'Pretextat estoit certainement Prefet d'Italie [Attique & Probe peuvent Sym.l.10.ep.34.p.417.
l'avoir esté l'un aprés l'autre de l'Illyrie occidentale: & Attique pourroit aussi avoir eu la Prefecture d'Italie avant Pretextat.] 'On croit que cet Attique est celui qui fut Consul[en Cod.Th.t.6.p.352.1.
397,]& à qui [a] Symmaque écrit quelques lettres. a Sym.l.7.ep.30-34.p.273.

[Nous avons plus de choses à dire de Pretextat, sans parler
V. Julien § 14. mesme"du Proconsulat d'Acaïe qu'il receut de Julien en 362,&
* V. Valentinien I. § 15. *de la Prefecture de Rome qu'il exerça sous Valentinien I. en 367,& 368,]'ni des sept deputations dont il fut chargé de la part Bar.382.§47.
du Senat[vers les Empereurs.] 'Ses inscriptions où l'on voit Grut.p.1102.2
1. qu'il fut [1] deux fois Prefet d'Italie & d'Illyrie, le nomment
&c. Vettius Agorius Prætextatus.Il estoit[payen,]augure,"pontife
sacrorum omnium. de Vesta & du soleil: '& chef "de toute la pieté[sacrilege]des Mcar.l.1.c.17.p.232.
payens. [b] C'est luy qui disoit souvent en raillant qu'il se feroit b Hier.ep.61.c.3.p.165.a.
Chrétien dés qu'on luy promettroit de le faire Pape. [c] Ainsi s'il c ep.24.p.156.c
se plaignoit de son temps,[c'estoit sans doute à cause du progrés
miseratis. qu'y faisoit la vraie pieté. Il eut neanmoins quelque disgrace
particuliere,]& ses statuës furent une fois"ostées. Mais le peuple Sym.l.1.ep.49.p.31.
Romain qui en avoit témoigné beaucoup de joye, n'en témoigna guere moins lorsqu'elles furent rétablies quelque temps aprés.

[Comme il estoit payen, il a esté fort relevé par les eloges des payens. Ammien qui écrivoit à Rome vers ce tems-ci mesme,] 'dit qu'il avoit la gravité de ces anciens Senateurs, [d] qu'il Amm.l.22.p.210.c.
avoit eclaté dés sa premiere jeunesse par beaucoup d'actions d l.27.p.399.a.
d'integrité & de probité; qu'il savoit tout ensemble se faire b Sym.l.10.ep.25.p.407.
&c. craindre & se faire aimer, qu'il se conduisit "avec beaucoup de
sagesse dans le gouvernement de Rome. 'Zosime dit qu'il se signaloit par toutes sortes de vertus. [e] Macrobe met chez luy le Zos.l.4.p.735.c.
festin des hommes de lettres dont il fait le sujet de ses Saturnales. e Macr.l.1.c.1.p.162.

'Symmaque luy écrit plusieurs lettres pleines de marques Sym.l.1.ep.38.49.p.29.
d'amitié & d'estime pour ses mœurs, pour sa science,& son jugement.'Il dit que dans son loisir de la campagne, & lorsqu'il paroissoit n'estre occupé qu'à la chasse, il employoit les jours & ep.47.p.34.

1. Cela n'est que dans une de quatre où il devroit estre. J'ai peur que ce ne soit une faute.

l.10.ep.34.p. 417. les nuits à lire les anciens Auteurs. 'En parlant de luy cette année mesme à l'Empereur, il l'appelle un homme excellent, & ep.23.25.p.415 qui rendoit de grands services à l'Etat. 'Mais il en fait encore de plus grands eloges aprés sa mort, que l'on peut voir dans ses ep.25.p.407. lettres. 'Nous y remarquerons seulement qu'il estoit moderé envers les autres, severe à luy mesme; que quand on luy laissoit quelque succession, il la remettoit aussi-tost aux parens du testateur; que jamais il ne s'eleva de sa prosperité, & ne se rejouit de l'adversité d'un autre; que tous ses voisins le faisoient juge des differends qu'ils avoient avec luy sur les bornes de leurs terres.

[Il fut, comme nous avons dit, Prefet du Pretoire en cette ep.34.p.417. année,"& il l'estoit peut-estre dés le 13 de fevrier.] Estant Prefet V. la note 19. 'il obtint un decret de Valentinien dont on pouvoit abuser con-Grut.p.1102.2 tre les Chrétiens de Rome;[& on peut juger par là,] aussi-bien Bar.382.§47. que par ses inscriptions, qu'il estoit Prefet d'Italie. a Il vint à a Sym.l.10.ep. 37.p.424|Hier. Rome, où il entra ce semble accompagné de tout ce qu'il y avoit ep.24.p.156.d. de magistrats. Il y fut receu avec une joye & des applaudissemens[extraordinaires]du peuple Romain, & monta au Capitole comme un victorieux qui triomphe de ses ennemis. Il harangua le peuple & le Senat pour porter tout le monde au respect & à l'amour du Prince, qui voulut avoir ensuite les actes de ce qui s'estoit passé en cette rencontre. [Ce qui augmentoit enco-Sym.l.10.ep.25 p.407|Hier. ep.24.p.156.c. d|61.c.3.p.165 a. re sa gloire, c'est]qu'il estoit designé Consul ["pour l'année suivante.] Mais par un changement terrible, avant qu'il pust 'se revétir des ornemens du Consulat, la mort l'arracha tout d'un coup à ce comble des vaines grandeurs, pour le precipiter dans les enfers. S. Jerome qui estoit alors à Rome, fait sur cela d'excellentes reflexions, en comparant la mort de cet idolatre, & de ce sacrilege, comme il l'appelle en un autre endroit, avec celle de la sainte Abbesse Lea qui mourut à Rome quelques jours aprés. NOTE 20.

Sym.l.10.ep. 37.p.424|Hier ep.24.p.156.d. b Sym.l.10.ep. 23.24.37.p. 405.406.424. 'Il paroist qu'il mourut aussi à Rome, où sa mort causa une émotion generale. b Dés qu'on en sceut la nouvelle, le peuple quitta les divertissemens du theatre où l'on representoit alors des jeux, & jetta de grands cris pour témoigner l'estime qu'il faisoit de sa[pretendue]vertu, & la douleur qu'il avoit de se le ep.23.24.p. 405.406. voir arracher. 'Symmaque manda aussi-tost tout cela à Valentinien & à Theodose, avec des marques d'une douleur qui alloit ep.25.p.406. jusqu'à l'accablement. 'Il leur écrivit encore depuis de la part du Senat, qui pour se consoler dans son affliction demandoit la Grut.p.486.3| Bar.382.§47. permission de luy eriger une statuë. 'Nous avons l'inscription

qui y fut mise:[mais elle est pleine de fautes.]'On luy en dedia une autre le premier fevrier 387,dont l'inscription [est bien plus correcte. On ne dit point qui fit dresser cette derniere statuë.] Grut.p.1102.2

'Il est certain que les Vestales luy en voulurent dedier une, ce qui n'avoit point d'exemple, & n'estoit propre que pour exposer l'idolatrie aux railleries des Chrétiens. Cependant la plus-part des pontifes payens y consentirent sans peine. Symmaque qui estoit absent,& quelques autres, s'y opposerent, 'mais inutilement; & l'on a encore l'inscription d'une statuë que la veuve de Pretextat fit dresser à Cœlia Concordia la plus ancienne des Vestales, par reconnoissance de ce qu'elle en avoit fait dresser une la premiere à son mari. Sym.l.2.ep.36. p.78. Bar.382.§50. 51.

'Cette femme de Pretextat s'appelloit Fabia Aconia Paulina, & estoit fille de C. Aconius Catullinus qui avoit esté Prefet[de Rome en 343,]& Consul [en 349.]On voit par ses inscriptions qu'elle n'estoit pas moins idolatre que son mari. [C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner si]'elle disoit que cet infidele avoit esté transporté dans le ciel, & mis "comme dans un palais en cet endroit que l'amas d'un grand nombre d'étoiles fait nommer la voye de lait. §50|Sym.l.1. ep.42.p.32. Hier.ep.23.24 p.156.d|159.2. in lacteo coeli palatio.

ARTICLE XXIII.

Symmaque est fait Prefet de Rome; fait borner les depenses des jeux: Theodose envoie du blé à Rome.

[SYMMAQUE qui regrettoit si fort Pretextat, s'est encore plus signalé que luy dans le paganisme. Nous en avons parlé en divers endroits,& nous en parlerons encore, surtout à la fin de ce regne C'est pourquoi nous ne marquerons ici que ce qui regarde sa Prefecture.] 'Il se glorifie souvent d'avoir eu cette charge sans l'avoir briguée, quoique beaucoup de personnes la souhaitassent;'& 'ce fut la premiere, ou une des premieres que Valentinien donna.[Ainsi il peut bien l'avoir euë dés la fin de 383,peu aprés la mort deGratien.]'La loi du 25 juillet 384 montre en effet qu'il y avoit déja quelque temps qu'il estoit Prefet, [comme on le verra dans la suite: & s'il faut raporter à cette année là, comme il y a bien de l'apparence, le procés de Cyriade contre Auxence,] 'on y voit qu'il estoit Prefet dés devant l'esté. Sym.l.10.ep. 15.p.395.&c. ep.16.p.196. NOTE 21. Cod.Th.chr. p.113.2. Sym.l.10.ep. 38.p.425.

[Cela est tout à fait conforme]'à la lettre par laquelle il re- ep.17.33.p.397 425.

fuse de se servir d'un char superbe revétu d'argent, que Gratien avoit attribué par honneur aux Prefets de Rome. Il dit que ce nouvel honneur ne convient point à une charge si ancienne, ni cet eclat fastueux au gouverneur d'une ville libre ; que Rome n'aimoit point ce qui pouvoit inspirer un nouvel orgueil ; qu'un magistrat se doit distinguer par ses mœurs, & non par un char extraordinaire, & par d'autres marques qui puissent faire peine à sa modestie.

ep.15.16.p.395 'Il remercie Theodose aussi-bien que Valentinien de luy avoir donné la Prefecture:[Je ne sçai si c'est seulement parceque sa commission estoit au nom de l'un & de l'autre, comme tous les actes des Empereurs. Mais il semble marquer quelque chose de plus.'Et Theodose pouvoit bien avoir demandé pour lui cette charge à Valentinien.] Aussi il reconnoist qu'il la doit à la bon- V. la note 21.
p.396.397. ne volonté de l'un & de l'autre,'& il les prie tous deux de l'appuyer de leur autorité dans l'exercice qu'ils l'obligeoient d'en
ep.36.p.420. faire. 'Il succeda dans cette charge à Aventius. [Il s'y signala particulierement 'par la demande qu'il fit à Valentinien du ré- V. S. Ambroise.
tablissement de l'autel de la Victoire, & de quelques privileges ostez aux payens. Mais la victoire mesme ne fut pas pour luy, & toute son eloquence ceda à la force de la verité défenduë par S. Ambroise, à l'histoire duquel ce fait appartient. Cela arriva sur la fin de l'année: & ce fut aussi au plustard"en ce temps là, V. Saint Augustin.
qu'il envoya S. Augustin enseigner la rhetorique à Milan.]

ep.21.p.401. 'On se plaignoit alors beaucoup de divers dereglemens qui estoient dans le Senat de Rome, particulierement des depenses qui se faisoient pour [les presens que les Consuls distribuoient à leurs amis & aux personnes de qualité à leur entrée dans le Consulat, & pour]les jeux[que les Questeurs & les Preteurs]estoient obligez de donner. "La vanité & le desir de pa- jactatio.
roistre avoient introduit ou augmenté ces depenses [inutiles & folles pour ne rien dire de plus:] & elles ruinoient plusieurs Senateurs qui avoient plus d'ambition que de forces. Valentinien donna au Senat mesme la commission de reformer ces abus,
p.402. 'avec ordre de lui faire aussi-tost raport de ce qui auroit esté re-
p.401. solu, afin de le confirmer par une loy.'Le Senat fit donc sur cela un reglement & un arrest que Symmaque envoya à Valenti-
p.402. nien,'en le suppliant de l'autoriser par une loy, qui ordonnast des peines contre ceux qui violeroient ce reglement.

Cod.Th.15.t.9.l.1.p.381.382 [Valentinien n'y manqua pas sans doute,]puisque Theodose mesme le fit en Orient par sa loy du 25 de juillet, qui défend

dans un fragment qui nous en reste, de donner jamais dans les jeux des robes de soie, & ordonne que les seuls Consuls ordinaires pourront donner de l'or & des diptyques d'ivoire, les autres ne pouvant donner au plus que des pieces d'argent, dont 60 font une livre. 'On croit qu'il faut joindre à ce fragment la loi datée du lendemain, où Theodose confirme l'arrest du Senat, quoiqu'il portast son autorité par luy mesme, declarant infames ceux qui demanderont des rescrits pour les violer, & les privant du tiers de leurs biens. 'Symmaque se declare avoir esté auteur du reglement fait en cette rencontre:[a] & cependant il se plaint en mesme temps qu'on lui refuse des rescrits qu'il avoit demandez, pour les violer, comme beaucoup d'autres avoient déja fait:[se declarant lui mesme coupable].'de cette corruption de mœurs & de cette vanité honteuse qu'il condamnoit si fort dans les autres. 'C'estoit pour la Preture de son fils, 'dans laquelle il depensa deux mille livres pesant d'or, comme nous l'apprenons"d'un auteur payen du mesme temps, quoiqu'il ne passast que pour un des mediocres d'entre les Senateurs. Car on en marque qui ont depensé le double."La solennité que faisoient alors les Preteurs duroit sept jours.

p.382.2. Sym.l.4.ep.8. p.147. a p.146.147| Cod.Th.t.5 p.382.2|384.1. Sym.l.10.ep.21 p.401. l.4.ep.8.p.146 Phot.c.80.p.197.b. Olympiodore. αἷ ϖανγύρεις.

Theodose par sa loi du 23 octobre de cette année, établit huit Preteurs à Constantinople au lieu de quatre qui y estoient auparavant: mais il voulut que ces huit ne fissent pas plus de depenses qu'en faisoient les quatre:& il fixe ces depenses à mille livres d'argent pour les deux premiers ensemble;[ce qui est bien eloigné des deux mille livres d'or de Symmaque pour un seul.] Les autres en devoient faire encore moins. Ces huit Preteurs avoient chacun"leur titre particulier.

Cod.Th.6.t.4. l.25.p.64. &c.

'Un nommé Celse venu d'Athenes, & fils d'un Archetime qu'on pretendoit avoir esté presque egal à Aristote, s'offrit en ce temps-ci à Symmaque pour enseigner la philosophie gratuitement à Rome. Symmaque en écrivit à l'Empereur pour demander non seulement qu'il pust professer, mais encore qu'il fust fait Senateur, [1] avec les exemptions accordées pour les Consuls.

Sym.l.10.ep.18 p.398.399. 1.

[Theodose ne bornoit pas ses liberalitez à ses sujets: il les repandoit jusques dans l'Occident,] & y envoyoit des étrennes, mesme avant le premier jour de l'an, comme on le voit par le remerciement que Symmaque luy fit de celles qu'il en avoit

ep.20.p.400.

1. *cum prerogativa consulari.* 'On croit que l'epistre 95 du 7e. livre p.297. peut éclaircir cet endroit. [Je n'y trouve rien de clair.] Sym.p.270.

ep.22.p.402-404. receuës. 'Il le remercie dans une autre lettre au nom de la ville de Rome, de ce qu'il avoit envoyé des chevaux & des elephans p.403|57.p.459. pour servir aux spectacles & aux divertissemens du peuple: 'ce qui obligea le Senat à decerner une statuë au Comte Theodose ep 22.p 404. pere de cet Empereur. 'Il le prie par la mesme lettre d'envoyer d'Egypte du blé à Rome; ce qu'il demande d'une maniere à faire l.3.ep.55.82.p.127.138. juger que Theodose avoit déja promis de le faire. 'Nous trouvons en effet que l'Afrique qui avoit accoutumé de fournir Rome de blé, en ayant manqué, [Theodose] y en envoya de Macedoine, & empescha ainsi que la ville ne tombast dans la famine dont elle estoit menacée. Symmaque qui en remercia Ricomer & Rufin, afin qu'ils en assurassent Theodose, estoit alors dans une de ses terres sur le bord du Tibre audessous de Rome, sur le point d'aller encore plus loin. [Cela peut donner lieu de croire qu'il n'estoit plus Prefet, & que la flote de Macedoine arriva au commencement de l'année suivante: Car le temps n'en est pas marqué.

Rufin se faisoit donc déja considerer dans la Cour de Theodose, où il ne devint que trop puissant: & son elevation n'a pas fait d'honneur à ce Prince. Nous aurions donc bien des choses à en dire: mais nous les reservons pour l'histoire d'Arcade sous qui il perit.]



ARTICLE XXIV.

Diverses actions de Valentinien & de Symmaque: Le dernier est accusé de maltraiter les Chrétiens.

Sym.l.10.p.26 p.408. 'VALENTINIEN devoit commencer [le 22 de novembre] la dixieme année de son regne, [qui l'engageoit à des solennitez extraordinaires, & ces solennitez à de grandes depenses.] Le Senat lui promit pour cela par la plume de Symmaque une somme de seize-cents livres pesant d'or, au poids de Rome, qui estoit plus fort que les autres. C'estoit plus qu'on n'avoit donné à Valentinien I, à Valens, & à Gratien dans de pareilles occasions.

Cod.Th.chr. p.112. a p.113.2|t.1.p.100.101. b Sym.l.10.ep.40.p.428. 'Valentinien adressa vers ce temps-là trois loix à Symmaque [a] dont on croit que l'une est pour répondre à la consultation que ce Prefet lui avoit faite [b] sur la nomination d'un professeur en medecine pour la ville Rome, & contre l'inclination que Symmaque faisoit paroistre à rejetter les pretentions de celui qui avoit esté nommé.

'Ce Prince voulut obliger en ce temps-ci le corps des marchans de Rome à fournir des chevaux pour l'armée, à quoy ils n'estoient point sujets. Symmaque en ayant receu l'ordre, & craignant qu'il ne causast quelque sedition, le tint quelque temps secret, & écrivit à l'Empereur pour lui representer les consequences fascheuses de cette nouvelle charge, & que son pere ayant entrepris quelque chose de semblable, s'estoit cru obligé de s'en desister. [Nous ne trouvons point si le fils en usa de mesme.] ep.27.p.409. 410.

'Valentinien ayant à nommer plusieurs officiers subalternes pour la ville de Rome, Symmaque lui manda qu'il ne pouvoit rien faire de plus avantageux, que de choisir ceux qui ne le vouloient pas estre. 'Nous apprenons de ses lettres à ce Prince, qu'on envoyoit tous les mois à la Cour les actes de ce qui se passoit dans le Senat & à l'égard du peuple; 'Que l'Empereur avoit fait faire un nouveau pont à Rome; 'que les gents d'Olybre,[qui peut estre le Consul de 379,]s'estoient emparez par violence de la terre d'un homme de qualité; 'que le prix de l'or croissoit de plus en plus; 'qu'on donnoit tous les jours de l'huile à Rome,& qu'y en ayant alors fort peu dans la ville,Symmaque en écrivit à l'Empereur, afin qu'il en fist venir d'Afrique; 'qu'il "y avoit des provinces, [comme l'Acaïe,] dont les * tributs estoient encore destinez pour la subsistance du peuple Romain, à qui ces tributs n'ayant point esté payez depuis long-temps, les personnes mediocres estoient obligées de vivre d'emprunt; qu'on aportoit des vivres à Rome d'Espagne & d'Alexandrie, [quoique la derniere fust toujours de l'Empire d'Orient, & que l'Espagne obeïst alors à Maxime;] 'que deux Senateurs avoient esté accusez d'un crime capital, & aussi-tost arrestez par ordre de Symmaque: mais il ne se trouva point de preuve, & l'accusateur mesme demanda à abandonner son action. Il devoit selon les loix estre puni du dernier supplice: cependant comme il estoit jeune, & "officier de l'Empereur, Symmaque en écrivit à Valentinien avant que d'oser prononcer contre lui. ep.30.p.412. ep.37.p.424. ep.38.39. ep.41.p.430. ep.42.p.433. ep.48.p.443. ep.50.p.444. V. Auguste § 2. * vectigalia. ep.63.p.464. agens in rebus.

'Symmaque entre les fonctions de sa Prefecture, avoit eu ordre de l'Empereur d'informer des degasts qu'on avoit fait aux murailles[de la ville;] '& Pretextat alors Prefet du Pretoire ayant obtenu quelques ordres, [qui apparemment estoient sur la mesme matiere, mais donnoient pretexte de persecuter les Chrétiens, dont lui & Symmaque estoient ennemis,] Symmaque à qui ces ordres furent envoyez, ne voulut pas les executer, ep.34.p.416. p.417.

de peur que ses envieux ne le soupçonnassent [de le faire pour tourmenter les Ecclesiastiques en haine de la foy Chrétienne.]

p.416. 'Neanmoins comme il voulut informer suivant l'ordre de p.417. l'Empereur, 'on ne laissa pas de l'accuser d'avoir abusé des ordres donnez à Pretextat, d'avoir fort maltraité les Catholiques, p.416. 'd'en avoir fait enlever quelques uns des Eglises pour leur faire donner la question, & d'avoir fait emmener prisonniers des Evesques de diverses villes voisines & eloignées.

Ibid. 'L'Empereur irrité par ce recit envoya un edit adressé au p.418. peuple, où il reprenoit Symmaque fort aigrement, 'revoquoit l'ordre[donné à Pretextat;] & ordonnoit d'elargir les prisonp.417. niers. 'Symmaque lui écrivit sur ce sujet pour se justifier sur cette calomnie, lui envoya les actes de tout ce qui s'estoit passé, avec la deposition des officiers de sa justice qui rendoient témoignage de son innocence ; & il obtint mesme une lettre du Pape Damase, par laquelle il reconnoissoit que le Prefet n'avoit fait aucune injure ni aucun mauvais traitement aux Catholip.418. ques, '& qu'aucun d'eux n'avoit esté enchainé ni mis en prison. Symmaque assure la mesme chose sur le raport de ses officiers; & il ajoute que quoiqu'il y eust plusieurs personnes dans les prisons, accusées de divers crimes, il n'y en avoit neanmoins aucun qui fust Chrétien.

Ibid. 'Il paroist que cette affaire donna beaucoup de chagrin à p.417. Symmaque, '& elle lui fit mesme demander à estre dechargé de ep.23.p.405. son emploi. 'Il le demanda encore plus instamment aprés la mort de Pretextat, en marquant qu'outre la mort de cet intime ami, il avoit encore d'autres sujets qui lui faisoient supporter ep.47.p.438|l.9.ep.121.p.386 avec peine les travaux de la Prefecture. 'On avoit en effet voulu le rendre responsable d'une grande somme d'argent, dont on pretendoit qu'Orfire son beau-pere estoit demeuré redevable à l.10.ep.36.p.419. la ville de Rome. 'Fulgence Tribun & notaire aprés l'avoir traité d'une maniere tres indigne, & avoir mesme fait violence à la justice par une insolence tout à fait punissable, s'estoit allé plaindre à la Cour qu'on l'avoit battu; ce qui pouvoit faire une grande affaire à Symmaque, si le Comte Hespere envoyé alors à Rome par l'Empereur, n'eust vu toutes choses, & n'eust esté en état de rendre un témoignage authentique à la verité : ["On V. Gratien §22. croit que cet Hespere est le fils du poëte Ausone.

Nous ne trouvons point si Valentinien eut égard à la demande de Symmaque. Il fut assurément Prefet jusqu'à la fin de l'anCod.Th.chr. p.122. née,] 'puisque nous avons une loy qui lui est adressée du 28 de decembre,

decembre,'& une lettre par laquelle il envoie un present pour étrennes à l'Empereur en qualité de Prefet. [Mais on la peut raporter aussi au commencement de 384.]'Si le rescrit à Pinien du 23 fevrier sur l'election de Sirice, est de l'an 385, & si Pinien estoit alors Prefet de Rome, comme on le croit ;[la Prefecture de Symmaque n'a pu guere passer la fin de cette année. Mais'il y a assez d'apparence qu'il estoit plutost Vicaire que Prefet de Rome. Et si cela est, nous n'avons point de preuve que Symmaque n'ait pas esté continué jusqu'en 386.] Sym.l.10.ep. 28.p.410. Bar.385.§ 5| Cod.Th.t.6.p. 378.1.

V. Sirice note 2.



ARTICLE XXV.

Officiers & loix de Valentinien & de Theodose.

L'AN DE JESUS CHRIST 385, DE THEODOSE 7. INDICTION XIII.

'Arcadius Aug. & Bauto, Consuls. Idat.&c.

[NOus avons parlé ci-dessus de Bauton seigneur François, à l'occasion du secours qu'il mena à Theodose en 381 par ordre de Gratien. Il revint depuis en Occident, "où il servit fidelement Valentinien II. Ce fut donc luy qui le fit Consul cette année avec Arcade, au lieu de Pretextat, que Dieu avoit privé de cette dignité en lui ostant la vie.]'S. Augustin qui enseignoit alors la rhetorique à Milan, prononça publiquement un panegyrique en l'honneur de Bauton sur son Consulat, & en l'honneur de l'Empereur le premier jour de l'année. Bar.385.§ 1| Aug.lit.p.l.3.c. 25.p.131.1.a| conf.l.6.c.6.p. 49.2.d.

V. S. Ambroise.

[Nous avons vu sur l'année precedente que Neotere estoit Prefet du Pretoire, & nous avons cru qu'il le pouvoit estre de l'Illyrie orientale sous Theodose.]'Il l'estoit encore cette année, mais sous Valentinien II ;[& apparemment de l'Illyrie occidentale.] Car Principe qui estoit aussi Prefet du Pretoire en Occident en 385, '& 386, receut à Rome une loi qui lui estoit adressée : [ce qui fait juger qu'il avoit succedé à Pretextat Prefet d'Italie.]'Nicence estoit en mesme temps "Intendant des vivres [à Rome,]'Pelage Intendant du domaine de Valentinien, Romule Consulaire de la Ligurie & de l'Emilie, Messien Proconsul d'Afrique, '& Florent ou Florentin Comte des Largesses. [Ce peut estre celui qui]'fut Prefet de Rome en 396.[Ainsi nous en pourrons parler davantage sur Honoré, aussi-bien que de Romule qui fut Prefet du Pretoire en l'an 400.] Cod.Th.chr. p.114. p.116. p.113. p.114. p.115. t.6.p.362.1.

NOTE 22.

'Valentinien passa à Milan les six premiers mois de cette année, & il y estoit encore le 10 de juillet. On le trouve à Aquilée chr.p.113.114.

depuis le dernier d'aoust jusqu'au 12 de decembre, sinon qu'une loi du 4 de novembre est datée de Verone; [en quoi mesme il peut y avoir faute,] puisqu'une autre loi est datée d'Aquilée le 5 du mesme mois. [Il se deshonora beaucoup par la persecution que Justine sa mere fit sous son nom aux Catholiques durant le Caresme de cette année, & qui continua encore l'année suivante. Nous la reservons pour l'histoire de S. Ambroise qui en soûtint tout l'effort.

Cod.Th.9.t.38 l.8.p.277|Bar. 385.§37.38. Il ne laissa pas durant ce temps là]'de faire une loi generale de l'indulgence que les Princes avoient accoutumé d'accorder aux criminels pour la feste de Pasque. Car par sa loi du 25 de fevrier, il ordonna que tous les ans lorsque cette feste sera arrivée, les juges, sans attendre un nouvel ordre, ouvriront les prisons aux criminels; hors ceux qui estoient exceptez par cette loi [& par les precedentes,] parce que le pardon qu'on leur accorderoit ne pourroit que troubler & souiller, s'il faut ainsi dire, la joie & la solennité de la feste.

['On ne sçait pas bien si c'est à Valentinien où à Theodose qu'il faut raporter] 'la loi du 9 d'avril, qui casse les privileges par lesquels diverses personnes obligées à entretenir les postes pretendoient s'en exemter. Elle excepte ceux qui s'engageant dans la Religion sacrée, avoient recherché des privileges celestes & non terrestres. Mais elle ordonne que leurs biens seront appliquez à porter la charge dont elle exemte leurs personnes. V. la Note 22.

8.t.5.l.46.p. 553.

[Theodose paroist estre aussi peu sorti de Constantinople, que Valentinien de Milan & d'Aquilée.] 'Car on l'y trouve presque en tous les mois de l'année, & on ne le trouve point autrepart que dans la date d'une loi où il y a faute. Les magistrats ausquels il adresse ses loix, sont Cynege Prefet d'Orient, Trifole Intendant des Largesses, Menandre & Didier Vicaires d'Asie, & Florent qualifié Proconsul de Palestine. Il y a faute apparemment dans les loix adressées à Eutrope & à Tatien Prefets du Pretoire, [si l'on ne veut dire que le dernier estoit Prefet de l'Illyrie orientale. "Il n'est pas aisé non plus de justifier la loi du 25 de juillet adressée à Paulin Prefet d'Egypte, y ayant grand sujet de croire que Florent qui avoit cette charge à la fin de 384, ne la quitta qu'aprés le 16 juin 386.] 'Tisamene estoit gouverneur de Syrie, & s'acquittoit fort mal de cette charge, si l'on en croit Libanius, qui adressa un discours à Theodose au mois d'avril pour demander qu'il fust deposé.

chr.p.113-115. NOTE 23.

t.4.p.449.2| Lib.or.18.p. 447.d|448.c.

'La loi que Theodose adressa à Cynege le 24 de juin, a esté remarquée par le jeune Victor & d'autres historiens, comme une preuve de l'eloignement qu'il avoit pour tous les plaisirs dangereux. C'estoit une chose tres ordinaire en ce temps là de faire venir dans les festins des joüeuses d'instrumens; & c'est ce que cette loi défend tant pour les festins que pour les spectacles. Elle défend mesme de vendre ni d'acheter de ces sortes de personnes, ni d'apprendre leur art à celles qui ne le savent pas. Elle défend encore à toutes personnes d'avoir chez soy des musiciennes, quoique ce ne soit que pour son propre divertissement. 'Car, comme le dit le jeune Victor, il vouloit bannir des festins & les chanteuses, & "tout ce qui y peut porter à la dissolution. [Mais il n'eut que le merite de sa bonne volonté,] 'le dereglement des hommes qui l'emportoit sur la raison & les loix de Dieu, n'ayant pas pu estre corrigé par la loi d'un Empereur, comme on le voit par les plaintes que S. Astere d'Amasée '& Saint Chrysostome ont encore esté obligez de faire contre ce desordre.

Cod.Th.15.t.7.l.10.p.371.372.

Vict.p.547.a.

lasciva ministeria.

Cod.Th.t.5.p.372.2.

a|Chry.in Matt.h.49 p.534.c.

ARTICLE XXVI.

Theodose pardonne à ceux qui avoient conspiré contre luy: Mort de l'Imperatrice Ste. Flaccille.

[NOUS avons marqué par avance que] 'Theodose remporta cette année quelques victoires en Orient par ses Generaux. 'Elles lui furent moins glorieuses que celles qu'il remporta sur lui mesme "par une bonté qui portoit un des plus illustres caracteres de la toute puissance divine, [dont aussi elle estoit l'effet & le don.] 'Diverses personnes avoient tenu plusieurs assemblées contre lui, & avoient meslé à leurs desseins criminels des divinations, 'ausquelles on joignoit ce semble l'imagination des songes.ᵃ Quelques uns ouïrent seulement parler de cette conspiration [sans y entrer, mais aussi sans la denoncer, n'en ayant pas sans doute des preuves suffisantes.]

Marc.chr.

Themi.or.19.p.229.

NOTE 24.

Lib.or.14.15.p.393.d|410.b.

Themi.p.229.d.

a p.230.b.

'Elle fut neanmoins decouverte, & les coupables contraints de confesser leur crime. Il n'y avoit point de pardon pour eux, si Theodose eust voulu imiter la rigueur de quelques autres Princes qui ne distinguoient point les malheureux des criminels, & regardoient avec la mesme cruauté les auteurs d'une conspiration, & ceux qui n'avoient pu s'empescher d'en ap-

Lib.p.410.b.

Themi.p.230.a.

b|231.b. prendre quelques nouvelles. 'Mais il declara tout d'abord que ces derniers ne devoient point dutout passer pour coupables, p.230.b. & voulut qu'ils fussent regardez comme innocens. 'Il ne voulut pas non plus qu'on punist des paroles [peu respectueuses que p.494|Cod. Th.9.t.4.p.42. quelques uns avoient dites:] '& nous verrons qu'il fit une loi en 393, pour défendre d'informer contre ceux qui auroient mal parlé du Prince.

Themi.p.231.b. 'Il n'estoit pas juste d'empescher que les conjurez ne fussent mis entre les mains des juges:& comme l'un des magistrats lui dit que le premier de leurs soins devoit estre de mettre en assurance la vie de leur Prince;Non, lui répondit Theodose : songez encore « p.227.c|228.a. plus à ma reputation. 'Les loix ne souffroient pas neanmoins « qu'on pardonnast à des personnes convaincuës d'avoir conspi- p.230.d|Lib.p.393.d|410.b. ré contre l'Empire : 'Il falut les condamner à la mort.Mais lorsqu'on les menoit au supplice, ou mesme lorsque les bourreaux levoient déja l'épée pour leur trancher la teste, on entendit un cri, qui sorti du palais, se repandit en un moment par toute la Lib.p.410.b. ville,Que l'Empereur leur faisoit grace. 'Car Theodose voulut reconnoistre & honorer par cette action d'humanité, la bonté dont Dieu avoit usé envers lui en faisant decouvrir leur conspi- Themi.p.230.c. b. ration. 'La condamnation fut si promtement suivie du pardon, que plusieurs apprirent le dernier avant l'autre : '& cependant lorsque tout le monde lui faisoit des éloges de sa bonté, il se Lib.p.394.a. plaignoit lui mesme d'avoir attendu trop tard à faire grace. 'Il ne donna pas seulement la vie aux coupables,mais encore la liberté de demeurer en des lieux delicieux.

Themi.p.231.a|490. Themistius dit qu'il accorda ce pardon avec le consentement de sa femme S.te Flaccille, qu'il prenoit toujours pour conseil p.231.a|489. [dans les affaires de cette nature.] 'Et il le fit signer aussi par son fils Arcade, qu'il vouloit elever dans les principes qu'il suivoit, & accoutumer de bonne heure aux actions de clemence. Amb.div.3.p.119.i. [S. Ambroise peut avoir voulu marquer cette histoire,] 'lorsqu'il louë Theodose de n'avoir pas laissé perir ceux qui lui Lib.vit.p.72.73. avoient voulu oster l'Empire pour s'en emparer. ' Libanius en raporte une autre qui y a quelque conformité:mais selon sa suite elle n'arriva qu'en 387.

Bar.385.§32. 'L'Imperatrice Flaccille mourut cette année, autant qu'on NOTE 25. en peut juger par l'histoire,[& alla recevoir les effets de la misericorde de Dieu, aprés avoir signé cette misericorde extraordinaire de son mari. Nous avons parlé ci-dessus de sa naissance Nys.de Plac.p.158.b.c|533.b. & de ses enfans]'Elle avoit envoyé au ciel fort peu avant elle la

petite [Pulquerie] sa fille, 'dont la mort affligea extremement de Pul.p.516.a.
son pere & sa mere. 'Cette jeune Princesse mourut à Constantinople. b. 'Ses obseques furent fort magnifiques, accompagnées du p.514.d. p.516.517.
chant des pseaumes, d'un tres grand nombre de cierges, & des larmes d'une infinité de peuples. 'Saint Gregoire de Nysse qui p.516.d.
estoit present à cette pompe, fut choisi pour en faire l'oraison funebre, que nous avons encore.

'La plaie que la mort de la fille avoit faite dans les esprits, de Plac.p.528.
n'estoit pas encore fermée, lorsqu'elle fut rouverte par celle de b.
la mere, 'qui estant allée en un lieu de la Thrace appellé Scotumin p.527.b.c. pour y prendre des eaux, y trouva la mort au lieu du soulagement qu'elle en attendoit. 'On croit qu'elle mourut le 14 de Byz.fam.p.70.
septembre, auquel les Grecs en font la memoire. 'Son corps Nys.p.528.529
fut raporté solennellement à Constantinople, où le ciel par une douce pluie sembla mesler ses larmes avec celles de tout le peuple.

'La douleur encore trop violente empescha alors tout le p.524.
monde de parler. Mais quelque temps aprés, [& peut-estre au service du trentieme jour, Nectaire] Evesque du lieu obligea S. Gregoire de Nysse de faire l'oraison funebre de cette Princesse. 'Il y renouvelle d'abord la douleur de ses auditeurs par la p.525.529.
consideration de la perte qu'ils avoient faite; '& puis il repand p.529-533.
sur leur plaie l'huile de la consolation, en montrant la felicité que l'Imperatrice s'étoit acquise par ses vertus.

'S. Ambroise en parle aussi comme d'une Princesse tres chrétienne, Amb.div.3.p. 122.f. & d'une ame bienheureuse qui estoit unie avec Theodose dans le paradis. 'S. Gregoire de Nysse en fait un eloge en- Nys.p.526.c.
core plus magnifique. [a] Mais Theodoret surpasse l'un & l'autre d|527.d|530.a|532.533.
dans la description qu'il fait de ses vertus. [Nous nous conten- a Thdrt.l.5.c.
tons d'indiquer ces endroits à ceux qui voudront faire l'eloge 18.p.730|Byz.
entier de cette illustre Imperatrice.] [b] Nous en avons déja une fam.p.70. b Aumo.p.161.
partie traduite en françois [C'est avec sujet que] [c] l'Eglise gre- 166.
que l'honore au nombre des Saintes. [d] Les payens mesmes ont c Men.14.sept. p.209.
donné des éloges au soin qu'elle avoit d'entrer dans tous les d Themi.or.19
sentimens de son mari, à sa pieté, à sa bonté, [e] à son amour pour p.231.a.b.
la justice: ils ont dit, sans craindre d'offenser Theodose, qu'elle e or.18.p.225.b
étoit la premiere à faire regner la justice dans le palais.

'Son zele pour la doctrine Catholique, qui est loüé particu- Nys.p.533.b.
lierement par S. Gregoire de Nysse, 'parut beaucoup lorsqu'elle Soz.l.7.c 6.p.
empescha Theodose de voir Eunome l'heresiarque, dont on 710.a.b.
craignoit les discours artificieux, capables d'ébranler [ceux qui

n'estoient pas accoutumez à ses sophismes.]Sozomene l'appelle en cette occasion une tres fidele gardienne de la foi de Nicée. [Ce fut sans doute par l'ardeur de ce mesme zele, mais qui manquoit un peu de lumiere, qu'elle envoya quelques objections des Ariens 'à Faustin Prestre Luciferien, en le priant d'y répondre.] 'Car c'est à elle que ce Faustin a adressé son livre, comme nous l'apprennons de Gennade. V. Lucifer §8. Genn.c.16.

Thdrt.p.730. Theodoret nous assure que sa pieté avec la genereuse liberté de S. Ambroise, furent les deux causes qui affermirent Theodose dans la vertu. Car elle lui remettoit sans cesse devant les yeux les loix divines dont elle estoit parfaitement instruite. Elle ne se lassoit point de l'exhorter à se souvenir toujours de ce qu'il avoit esté aussi-bien que de ce qu'il estoit, afin que cette pensée l'empeschast de tomber [dans l'orgueil &] dans l'ingratitude envers Dieu, & l'obligeast a reconnoistre celui qui l'avoit comblé de tant de biens par le soin qu'il auroit de gouverner son Empire selon les regles de la justice & des loix. Par ces remontrances elle arrosoit excellemment les semences des vertus [que Dieu avoit mises] dans ce Prince.

Thphn.p.60.a'b. Theophane marque vers ce temps-ci qu'il naquit à Emmaüs un enfant double jusques au ventre; ayant deux poitrines, deux testes, & les autres membres de mesme.[1] Ils buvoient, mangeoient, dormoient, veilloient l'un aprés l'autre, & jamais tous deux en mesme temps. Quelquefois ils se joüoient ensemble, ou se battoient. Ils vécurent ainsi durant deux ans, & moururent à quatre jours l'un de l'autre.

ARTICLE XXVII.

Loix de Theodose: Libanius lui adresse un discours pour les prisonniers.

INDICTION XIV. Idat.&c. L'AN DE JESUS-CHRIST 386, DE THEODOSE 8.

'Honorius Nob. P. & Evodius, Consuls.

[NOus ne voyons point qui peut estre Evode marqué dans les fastes pour Consul en 386, avec Honoré fils de Theodose, à moins que ce ne soit] 'celui qui estoit Prefet des Gaules sous Maxime, dont Sulpice Severe louë extremement la justice, & qu'on sçait en effet avoir esté Consul. 'Cela fera voir qu'il y avoit alors une entiere paix entre Theodose & Maxime. Sulp.l.2.p.176. v.M.c.23.p.208. Bar.386.§1.

Cod.Th.chr.p.115. 'Les officiers à qui Theodose adresse les loix de cette année

1. *on bien.* Il n'y en avoit qu'un qui bust, qui mangeast, qui dormist, l'autre étant toujours eveillé.

sont Cynege Prefet du Pretoire, Nebride Prefet de Constantinople, le Comte Timase General de la cavalerie[que nous verrons Consul en 389,] 'Procule Intendant des Largesses, Valere p.116.
son successeur, Florent & Paulin Prefets d'Egypte. [Je ne sçai
si] 'Procule Intendant des Largesses seroit celui que nous avons t.6.p.381.1.
vu Comte d'Orient, [& depouillé avec ignominie de cette
charge.] 'On a une lettre de Libanius à un Paulin officier.[a] Il y Cod.Th.t.6.p.377. a chr.p.116.
a des loix adressées à Tatien & à Rufin Prefets du Pretoire,
avec la date des Consuls de cette année: mais on croit qu'il y a
faute.

'La loi du 26 fevrier renouvelle l'ancienne police des Ro- 9.t.7.l.7.p.152 153|Bar.386.§51.
mains, en défendant de changer de place un corps qui a esté
une fois mis en terre. Elle paroist comprendre dans cette défense les corps des Saints: [& nous voyons en effet plusieurs fois
dans l'histoire, qu'on a demandé la permission des Empereurs
pour les transferer.] Mais la loi défend expressément de vendre ni d'acheter les corps des Martyrs, voulant sans doute s'opposer à la profanation qu'en faisoient de faux moines, 'qui por- Aug.op.mon.
toient de tous costez des membres de Martyrs ou d'autres qu'ils c.28.p.303.1.a Prof.prom.l.4.c.6.p.161.162.
faisoient passer pour tels, afin de satisfaire leur avarice en abusant de la pieté des peuples, comme nous l'apprenons de Saint
Augustin, & d'un autre auteur du mesme temps. 'Theodose en Cod.Th.t 3.p.152.
défendant de deterrer les corps des Saints, & d'en faire un honteux trafic, donne une liberté entiere d'élever tels édifices que
l'on voudra sur leurs tombeaux, pour en faire des Eglises ou des
Martyres, comme on les appelloit alors. 'Les Protestans mesmes p.153.1.
prouvent par cette loi que la veneration des Saints & de leurs
Reliques étoit alors entierement établie dans l'Eglise.

'La loi datée du 22 d'avril, & adressée à un nommé Antiochin, fir.l.8.p.19-22
remet tous les crimes par une grace generale, à cause de la solennité de Pasque, hors les cinq grands qu'on a marquez "ci- §7. X. Kal. maias, l. martias.
dessus. [C'est pourquoi je ne sçai si elle ne seroit point "du 20
de fevrier plutost que du 22 d'avril.] Le Questeur qui l'a dressée
y fait un eloge magnifique de la bonté de Theodose: [Et je ne
sçai si ce n'est point ce qui fait] 'contester à Godefroy la verité t.3.p.279.1.
de cette loi. [Mais je doute que ce fust un sujet legitime de la
rejetter.

Quelque desir qu'eust Theodose d'abolir l'idolatrie,] 'il étoit 22.t.2.l.112.p.456.
neanmoins obligé de laisser subsister les temples, & quelques
solennitez payennes, 'comme des festes, des jeux, & d'autres p.457.
choses semblables. 'C'étoient les Pontifes des provinces, [qu'on p.456.

appelloit Asiarques, Syriarques &c.] qui prenoient soin de ces sortes de choses. Ainsi le seul respect de la religion divine devoit suffire aux Chrétiens pour s'exclure eux mesmes de cette dignité profane, & pour la fuir quand on eust voulu les obliger de la prendre. Cependant il paroist que quelques uns ne laissoient pas mesme de la rechercher : de sorte que Theodose voulant leur apprendre ce que la pieté ne leur avoit pas encore appris,

p.457.458. fit une loi le 16 de juin pour les en exclure absolument. Les notes de Godefroy sur cette loi sont à voir.

15.t.5.2.p.350 La loi du 20 de mai ordonne que les juges ne se trouveront jamais aux spectacles du theatre, ou du cirque, ni aux combats des bestes, que dans les jours de la naissance & du couronnement des Empereurs; qu'alors mesme ils n'y pourront assister que le matin; que ni eux, ni aucun autre hors les Consuls, n'y pourra donner aucun prix en or; & que jamais on ne donnera de spectacles les jours du dimanche, de peur de violer par cette solennité [profane] un jour consacré au culte de Dieu. Il ne fait dans ce dernier point que renouveller une loi qu'il avoit déja faite sur

p.351. ce sujet, mais qui ne s'est pas conservée.

Lib.vinc.p.62. Libanius parle des deux premiers points dans son discours sur les prisonniers[1]; mais en supposant que les juges pouvoient seulement ne pas faire ce que la loi leur défend absolument : & ils

Cod.Th.t.5.p. 351.2. passoient souvent les journées entieres aux spectacles: d'où l'on peut inferer qu'il fit ce discours avant que la loi fust donnée.

Lib.p.52. Il y louë Theodose d'avoir accordé la vie à des personnes qui l'eussent dû perdre selon les loix; [ce qui se peut raporter à la conspiration de 385, ou à quelque autre occasion precedente.]

a.p.17. Il adresse ce discours à Theodose, pour le prier d'arrester

p.53.54.58. l'injustice des Gouverneurs, qui pour complaire aux plus puissans mettoient tres legerement en prison ceux qui ne devoient point y estre mis selon les loix, pouvant donner caution;

p.55. & qui les y laissoient ensuite long-temps languir sans se mettre

p.57. en peine de les juger, en sorte que beaucoup y mouroient ou par le seul mauvais air que causoit le grand nombre de prisonniers dans un lieu étroit, ou par les autres miseres qu'on leur y

p.55. faisoit encore souffrir. Car il prétend qu'ils ne pouvoient pas mesme s'y coucher pour dormir. La nourriture qu'on leur donnoit, qui consistoit en quelques legumes, des herbes, & d'autres choses [semblables,] ne suffisoit pas mesme pour leur conserver

p.56.57. la vie. Si on allumoit une lampe pour leur donner un peu de

[1] donné en 1631 par Godefroy, & imprimé à Geneve.

lumiere,

lumiere, il falloit l'acheter bien cher du geolier, & ceux qui n'avoient pas d'argent à lui donner, en estoient battus tres rudement. 'C'est pourquoi Libanius dit que les Gouverneurs estoient de vrais homicides, puisqu'ils punissoient d'une mort si rude des personnes ou qui estoient sans faute, ou dont la faute n'estoit point encore prouvée, ce qui est la mesme chose [à l'égard des hommes:] 'outre qu'il n'y a aucune loy qui ordonne cette longue mort. p.52,60. p.59.

'Il se moque avec sujet des magistrats qui s'excusoient sur leur peu de loisir, & qui donnoient des journées entieres à des spectacles, à des festins, & à d'autres divertissemens encore plus criminels. 'D'autres s'excusoient de vider les affaires criminelles, parcequ'ils ne pouvoient, disoient-ils, se resoudre à faire donner la question, & à prononcer une sentence de mort. Et il leur répond qu'ils avoient donc eu grand tort d'accepter une charge dont ils estoient incapables, & encore plus de l'avoir briguée comme ils avoient fait; outre qu'il est bien plus cruel de laisser mourir par sa negligence tant d'innocens, que de condanner un coupable. p.60.66. p.66.67.

'Il pretend parler devant Theodose, & il veut mesme que ce Prince n'ait pu entendre ce qu'il disoit de la misere des prisonniers sans verser des larmes: 'mais il l'exhorte à apporter des remedes plus efficaces à des maux qu'il ne lui estoit pas permis ni d'ignorer puisqu'il estoit Prince, ni de tolerer[puisqu'il estoit obligé de rendre justice à ses sujets.] Il ne veut pas qu'il se contente de faire des loix, mais qu'il punisse comme des rebelles les premiers qui les violeront, afin que les autres n'aient pas la hardiesse de les violer, comme on faisoit celle qu'il avoit déja donnée pour faire promtement sortir les prisonniers; 'ce qui paroist se devoir entendre "de la loy du 30 decembre 380. p.57. p.58.69.70. a.p.24. V.§6.

[On peut encore remarquer dans cette piece,]'que les paysans qui cultivoient les terres des riches n'estoient point leurs esclaves, quoique souvent ils les traitassent comme tels; 'Que les prisonniers dans leurs miseres avoient recours à la compassion des femmes qui s'occupoient avec joie à la charité, jusqu'à mendier les aumosnes des autres, c'est à dire sans doute des veuves & des Diaconisses de l'Eglise; 'Qu'on mettoit dans les prisons ceux qu'on citoit comme témoins, & qu'au lieu de les en tirer dés le premier jour, la negligence des juges les y laissoit quelquefois languir jusqu'à en mourir. p.54. p.56|a.p.20. p.59.

ARTICLE XXVIII.

Odothée & les Greuthonges défaits: Histoire de Geronce: Theodose epouse Galla; pardonne à des coupables.

Cod.Th.chr. p.115.116|t.4. p.33.2. 'TOUTES les loix de Theodose en 386, sont datées de Constantinople jusqu'au cinquieme d'aoust, hors celle du 20 de may qui l'est d'Heraclée. Il y en a deux du 3 de septembre, datées 'd'un lieu qu'on croit estre Melantiade, environ à sept lieuës de Constantinople. 'Les autres depuis le 27 octobre sont de Constantinople mesme [De sorte qu'il semble n'avoir presque pas quitté cette ville durant toute l'année. (Valesius f. Melanthia. — chr.p.116.137.)

Il en sortit, comme nous venons de dire, le 3 de septembre au plustard, peut-estre à cause de "la guerre des Greuthonges.] NOTE 26.

Idat.p.61. 'Car Idace nous apprend dans ses fastes, qu'en cette année la nation des Greuthonges fut vaincuë, terrassée, & emmenée captive dans les terres de l'Empire par Theodose & Arcade; ensuite de quoy ces deux Princes entrerent en triomphe à Constantinople le 12 d'octobre. 'Sa chronique le met un an plustost. (p.6.) [Le Comte Marcellin dit aussi sur l'an 386, que Theodose delivra la Thrace des ennemis qui l'attaquoient, & revint victorieux avec son fils.] 'Claudien remarque de mesme en cette année la défaite des Greuthonges sur le Danube, conduits par Odothée à qui il donne le titre de Roy. (Claud.cons. H.4.p.55.)

Zos.l.4 p.759. d.e|762.764. [C'est sans doute] 'cette victoire signalée que Zosime décrit en deux endroits, mais dont il donne toute la gloire à Promote General de l'infanterie dans la Thrace: 'Il dit qu'elle fut remportée sur Odothée, qui avoit rassemblé un nombre infini de barbares, non seulement de ceux qui habitoient les bords du Danube, mais encore de plusieurs nations éloignées & inconnuës. 'Il dit ailleurs que ces barbares défaits par Promote sur le Danube, estoient des peuples jusques alors inconnus, que l'on appelloit les Prothinges. 'On ne doute pas que ce ne soient les Greuthonges ou Gruthonges d'Idace & de Claudien, [nation Gothique qui est fort connuë dans Ammien.] 'Il marque, [comme Claudien,] qu'Odothée fut vaincu sur le Danube en le voulant passer pour entrer en Thrace. 'Il pretend que ce fut par une contre trahison que lui fit Promote. 'Toute la part qu'il y donne à Theodose, c'est que comme il n'estoit pas loin de là, Promote aprés le combat le pria de venir pour estre le témoin (p.759.d. — p.762.c. — d|Cod.Th. chr.p.117.2. — Zos.p.759.e| 763. — p.762.763. — p.764.b.)

de sa victoire,& pour voir le grand nombre de prisonniers & le butin qu'il avoit fait.'Selon Claudien'il y combatit en personne Claud.p.55.

opima r ... lit. Odothée,qui y fut tué.

[Je ne sçay s'il n'auroit point poussé sa victoire jusque dans les pays d'Odothée, & s'il ne faudroit point raporter à ce temps-ci ce que dit Sidoine ;] 'que Majorien qui commandoit Sid.car.5.p.312 sous lui la cavalerie & l'infanterie,alla faire le degast audelà du Danube dans les pays des Gots. Il semble le mettre dés le commencement de Theodose,[ce qu'il seroit plus difficile d'accorder avec l'histoire.] 'Theodose donna la liberté à tous les pri- Zos.p.764.b. sonniers, & leur fit mesme divers presens, voulant les attirer à prendre parti dans ses troupes, afin, dit Zosime, d'estre plus en état de faire la guerre à Maxime.

V.§41. 'Promote servit "encore Theodose en l'an 388, dans la guerre p.769.c. contre Maxime en qualité de General de la cavalerie [& l'année suivante il fut recompensé du Consulat.] 'Il fut tué en p.773.774. Thrace vers l'an 391, par quelques barbares, qui n'agissoient selon Zosime,que par ordre de Rufin alors ministre d'Etat sous Theodose. 'Il laissa deux fils qui furent elevez avec les enfans l.5.p.781.d. de Theodose .'Zosime le loue d'un desinteressement & d'une fi- l.4.p.773.774. delité entiere. 'Symmaque dont il avoit recherché l'amitié, le Sym.l.3.ep. louë aussi beaucoup,[a] & lui a écrit plusieurs lettres. 74.p.134. a ep.74-80.

'Zosime aprés avoir parlé de la défaite d'Odothée, raporte Zos.l.4.p.764. tout de suite que des barbares qui estoient à la solde de Theodo- 765. se,ayant voulu faire des insolences à Tomes en Scythie où estoit leur quartier,Geronce qui y commandoit les troupes, les atta- &c. qua"& les tailla en pieces; de quoy, dit-il, Theodose estant irrité, parce qu'il aimoit & appuyoit beaucoup ces barbares, Geronce au lieu des recompenses qu'il pouvoit attendre pour un service si signalé qu'il avoit rendu à l'Etat, eut peine à conserver sa propre vie aux depens de tout son bien, qu'il falut distribuer aux eunuques,afin d'acquerir leur faveur. [Il ne faut pas douter que cet historien ennemi des Princes Chrétiens n'ait beaucoup envenimé une histoire dont il est le seul garant .]

'Il semble aussi qu'il n'ait décrit le mariage de Theodose avec p.768. Galla sa seconde femme de la maniere qu'il le fait, [que dans le dessein de décrier ce Prince .] En effet au lieu qu'il ne met ce mariage que depuis que Valentinien eut esté chassé d'Italie

V. la note 25. par Maxime [c'est à dire en 387 ou 388, "la chronique de Marcellin le met en cette année mesme, aprés que Theodose fut revenu à Constantinople le 12 d'octobre.] 'Philostorge sem- Phil.l.10.c. 7.p.139.

ble aussi le mettre avant l'entrevuë de Theodose & de Valentinien, [où Zosime dit qu'il se fit.] 'Galla estoit sœur du jeune Valentinien, fille de Valentinien I. & de Justine. [a] Philostorge pretend qu'elle estoit Arienne ; [ce qui n'est point autorisé par d'autres.] 'On pretend qu'Arcade la chassa en 390 du palais [de Constantinople,] durant que Theodose estoit en Occident. [Mais Arcade n'avoit encore alors que treize ans.] 'Elle estoit dans le palais avec Theodose l'an 392. 'Elle mourut en couche l'an 394 avec son enfant.

Ib|Socr.l.4.c. 31.p.250.a. a Philg.p.139. Marc.chr. Zos.p.776.b. p.777.d.

'Elle eut de Theodose une fille nommée Placidie, [b] à qui la chronique d'Alexandrie & divers modernes donnent le nom de Galla Placidia.[c] Elle donna son nom de Placidie à une maison qu'elle bastit à Constantinople : [mais elle fut bien plus celebre dans l'Occident sous l'empire d'Honoré son frere, & sous celui de Valentinien III. son fils. Galla doit encore avoir esté mere d'un troisieme fils de Theodose nommé 'Gratien, qui mourut avant son pere, comme nous l'avons marqué autrepart. V.§ 2.

Socr.p.250.a| Philg.p.139. b Chr.Al.p. 708|Bar.388. §99|Byz.fam. p.72. c Chr.Al.p. 708.

La suite de Libanius nous porte à mettre vers la fin de l'an 386, ce que raporte cet auteur,] 'qu'un des plus considerables Senateurs ou d'Antioche ou de Constantinople, s'amusant à des songes qui lui promettoient des grandeurs ausquelles il n'arriva jamais, & s'en estant entretenu comme en riant avec diverses personnes ; on en fit une affaire importante & à lui & à ceux qui l'avoient ecouté. Ils furent mis en justice & arrestez ; & Libanius qui pensa estre enveloppé dans ce danger, dit qu'en l'echapant il avoit evité bien des voyages, bien des troubles, & bien des peines tres fascheuses. Mais la bonté de Theodose termina heureusement cette tempeste : Peu de personnes furent mises à la question ; deux seulement furent exilez ; & aucun ne souffrit la mort.

Lib.vit.p.72. 73.



ARTICLE XXIX.

Officiers de Valentinien : Il vient faire bastir à Rome l'eglise de S. Paul.

[POUR passer de l'Orient à l'Occident,] 'les magistrats que les loix nous y font connoistre, sont Eusigne & Principe Prefets du Pretoire, Saluste & Pinien Prefets de Rome, Gorgone Intendant du domaine, Hellene Vicaire de Rome. 'Nous avons vu autrepart qu'Eusigne estoit Proconsul d'Afrique en 383. Il estoit encore Prefet du Pretoire en 387. [Il semble que ce fust

Cod.Th.chr. p.115,116. 6.p. 359.2.

de l'Illyrie, puisque nous avons vu que Principe estoit Prefet d'Italie.] 'On pretend neanmoins tirer de quelques lettres que Symmaque écrit à Eusigne, qu'il estoit Prefet d'Italie, [soit qu'il ait passé d'une Prefecture à l'autre en 387, soit que l'autorité qu'il avoit en Italie selon Symmaque, vinst de quelque autre charge.] 2|Sym.l.4.ep. 67-75.p.181.

'Baronius croit que Pinien est le mari de S[te] Melanie la jeune, [qui ayant renoncé aux pompes du monde, se rendit lui mesme tres illustre dans l'Eglise par sa pieté." Mais il ne pouvoit encore estre en ce temps-ci qu'un enfant de huit ou neuf ans.] 'Symmaque met un Pinien entre ceux qui estoient les plus illustres du Senat vers l'an 395. 'Gorgone peut estre celui que Symmaque appelle son frere, & l'admirateur du poëte Ausone. Bar.385.§5. V. Sainte Melanie la jeune §1. Sym.l.6.ep.23. 27.p.237.239. l.1.ep.33.p.26| Cod.Th.t.6.p. 364.1.

'Nous avons aussi quelques lettres de Symmaque à un Saluste qui lui avoit fait present de seize chevaux pour les jeux [de son fils.] 'Il parle dans une autre du mariage du second fils de l'illustre Saluste, auquel il s'estoit trouvé à Ostie. 'Il parle encore quelquefois des affaires où Saluste son ami estoit embarassé, & pour lesquelles il le recommanda à Ambroise: [Je ne sçay si ce seroit le saint Evesque de Milan.] 'Quelques uns font ce Saluste fils de Saluste Second celebre Prefet d'Orient sous Julien & sous Valens. Mais ils n'en donnent point d'autres preuves que la conformité du nom, [qui n'est rien dutout.] Sym.l.5.ep.53. 55.p.207. l.6 ep.36.p.242 l.3.ep.30.31|l.5 ep.55.p.116. 208. Cod.Th.chr. p.383.1.

'Baronius nous donne sur cette année une lettre écrite par Valentinien le jeune à Saluste Prefet de Rome, par laquelle il lui ordonne de faire rebastir l'eglise de S. Paul auprés de Rome, & de l'agrandir en coupant mesme le chemin public, si le peuple & le Senat y consentoient; & il lui ordonne de consulter toutes choses avec le venerable Evesque [de Rome,] & de faire savoir ses ordres tant au Senat qu'au peuple Chrétien. 'Prudence fait la description de cette eglise de S. Paul, placée sur le chemin d'Ostie, & bastie par l'Empereur, où le corps de S. Paul estoit encore alors. 'Baronius dit qu'elle ne fut achevée que sous Honoré, & semble le citer de Prudence [¹ qui ne le dit pas neanmoins.] Mais on le trouve dans une inscription, qui nous apprend en mesme temps qu'elle a esté commencée par Theodose, [lors peut-estre qu'il vint à Rome en 389,] & que Placidie sa fille y ajouta quelques ornemens du temps de S. Leon. 'Mais cela n'empesche pas que Valentinien n'ait pu avoir le dessein de la bastir, & en donner l'ordre cette année, comme le croit Baro- Bar.386§40. 41.&c. Prud.de M.12 p.145. Bar.386.§41. 1. Grut.p.1170.6 Bar.386.§41.

¹ Il dit, *Princeps bonus has sacravit arces*. Mais cela n'oblige point à l'entendre du Prince regnant.

§ 39. 41. nius,'parce qu'on voit par le Code que c'est certainement celle où Saluste estoit Prefet de Rome.

[Il y a quelque lieu de s'étonner que Valentinien ait voulu faire bastir une eglise pour les Catholiques, (car c'estoit pour eux, puisqu'il veut qu'on consulte le Pape,) dans le mesme temps qu'il se declaroit ouvertement contre la foy Catholique. Car c'est en cette année qu'il faut mettre la suite du trouble qu'il excita à l'instigation de Justine sa mere contre les Eglises, & particulierement contre celle de Milan, où estoit alors la Cour, mais qui avoit S. Ambroise pour Evesque. On peut croire neanmoins que Saluste estoit en charge avant que Valentinien se fust declaré pour les Ariens par sa loy du 23 de janvier.]

Cod.Th.chr. p.115. 'Cette loy est datée de Milan; une autre du 15 fevrier l'est de Pavie. ᵃSelon les autres, Valentinien estoit à Aquilée le 20 d'avril, à Milan dans les mois de juin & de juillet, à Aquilée le 3 de novembre, à Milan le 18 du mesme mois, '& le 3 de decembre.

ᵃ p.116. p.117.



ARTICLE XXX.

Sedition à Alexandrie: Origine & commencement de celle d'Antioche.

INDICTION XV. L'AN DE JESUS CHRIST 387, DE THEODOSE 9.

Idat. &c. *'Valentinianus Aug. III, Eutropius, Consuls.*

Cod.Th.t.6.p. 359.2. 'ON croit qu'Eutrope Consul en 386, est celui que nous avons vu Prefet d'Orient dans les premieres années de Theodose.

chr.p.117.118 'Les loix de cette année ne nous marquent point d'autres magistrats que Pinien Prefet de Rome, Eusigne Prefet du Pretoire en Occident, & Cynege en Orient. t.6.p.389.2. 'On a une inscription de cette année, [dont il semble qu'on peut tirer que Tiberien estoit alors Proconsul d'Espagne, & que Valentinien estoit reconnu pour Auguste en cette province, mais conjointement avec Maxime, qui n'avoit pas encore rompu avec lui.]

Cod.Th.10.t. 10.l.19.p.444. 'Une loy qui peut estre du 2 de mars, nous donne sujet de croire que Cynege estoit alors en Egypte, & y poursuivoit les delateurs, qui par des avis malicieux troubloient les familles dans la jouïssance de leurs biens. Les Senateurs d'Alexandrie deputerent sur cela à Theodose, peut-estre pour le prier de confirmer ce que Cynege avoit ordonné. Au moins c'est ce qu'il fait par le rescrit dont nous parlons; & il écrivoit en mesme temps à Cynege pour lui recommander de continuer à punir

ces donneurs d'avis ennemis de la fureté publique, & de la felicité de son regne.

Theodose qui surpassoit tous ses predecesseurs en pieté & en respect pour la sainte solennité de Pasque, fit publier dés le commencement [1] de cette année une loy pour ordonner qu'on [y] delivreroit presque tous ceux qui seroient dans les prisons: & c'est là qu'il dit cette parole celebre: Plust à Dieu qu'il fust mesme en mon pouvoir de ressusciter les morts. Cette loy estoit en forme de lettre adressée à toutes les villes. Chry.t.1.or.6. p.84.a. b|20.p.230.a.b

Il y eut vers ce temps-ci quelque sedition à Alexandrie contre les magistrats, mais qui alla jusqu'à dire des paroles injurieuses contre l'Empereur, & à souhaiter mesme que Maxime vinst en Egypte [pour s'en rendre maistre.] Ces sortes de soulevemens qui avoient accoutumé de se former dans le theatre, estoient si ordinaires en cette ville, qu'on n'y prenoit presque pas garde. Lib.or.14.p. 391.392.

[La sedition d'Antioche fit un bien plus grand eclat.] L'occasion en vint d'une grande solennité qui se fit cette année le 16, [ou le 19] de janvier pour le commencement de la cinquieme année d'Arcade: & il semble que Theodose ait voulu joindre à cette solennité celle de sa dixieme année, qui ne devoit neanmoins commencer qu'un an aprés. C'estoit la coutume en ces occasions, que les Empereurs distribuassent de l'argent aux gents de guerre, & on pretend qu'il falloit cinq pieces d'or pour chaque soldat. or.23.p.526. a| Idat.fast| Marc. Ib|Pagi,p.263. Lib.p.526.a. Amm.n.p.314 315.

Cette distribution & d'autres besoins de l'Etat obligerent Theodose à mettre un nouvel impost sur les peuples, ["au commencement de cette année. Car c'est ce qui paroist le mieux fondé; quoiqu'il y ait aussi des raisons pour croire que ce n'a esté qu'un an aprés.] Selon Sozomene & Zosime, il semble que cette augmentation d'imposts venoit moins de Theodose que de ses officiers, [mais autorisez de son nom.] Il y avoit longtemps qu'on en estoit menacé, lorsque l'edit en fut enfin apporté, & lu publiquement dans Antioche. Libanius semble dire [2] qu'il y fut receu avec joie [par la pluspart des habitans,] qui consideroient moins ce qu'il falloit donner, que l'avantage qu'on en pourroit recevoir. Mais il avoüe en un autre endroit avec S. Chrysostome, que la lecture de l'edit jetta tout le monde dans la consternation, chacun estant persuadé qu'on leur de- NOTE 27. Lib.p.414.d| 526.a|Thdrt.l. 5.c.19.p.731.a| Chry.t.1.h.5.8. p.69.d.e|105.e| Soz.l.7.c.23.p. 740.c.d|Zos.l. 4.p.766.a. Lib.or.14.p. 394.c. or.23.p.526.a. b. or.14.p.394. 395|Chry.or. 5.p.69.e.

1. de celle où arriva la sedition d'Antioche.
2. Je pense qu'il y a faute dans son texte, & qu'il veut dire que cela eust dû estre ainsi.

mandoit plus qu'ils ne pouvoient payer, & se plaignant qu'on leur imposoit une charge insupportable, capable de ruiner la ville. 'Tout ce qu'il y avoit de personnes qualifiées dans Antioche estoit assemblé dans le lieu de la justice autour du Gouverneur; tous fondoient en larmes; & tous ou la pluspart, & principalement ceux qui estoient dans une galerie proche du tribunal, invoquoient le nom de Dieu, comme seul capable de les secourir dans leur extreme malheur. 'Cette priere avoit quelque chose de seditieux, & marquoit assez qu'on estoit peu en disposition d'obeïr. [a] Cependant elle se pouvoit dire excusable, & le Gouverneur ne put y trouver à redire.

Lib.or.14.23. p.395.a,b|526. b,c. — τῷ ἄρχοντι.

or.15.23.p.406 d|526.b.c| Chry.t.1.or.5. p.69.e. a Lib.or.14.15 p.395.b|406.d| p.395.b.c.

'Mais lorsqu'elle cessoit, & que chacun se retiroit, une troupe de méchans estant allé chercher Flavien[Evesque d'Antioche, afin peut-estre qu'il intercedast pour la ville,]& ne l'ayant pas trouvé, revinrent au bareau; 'd'où aussi-tost sortant en fureur avec des cris seditieux, animant tout le monde à les suivre, [b]& se grossissant de la foule du peuple qu'ils rencontroient, [c] ils allerent tout renverser dans un bain public. On marque particulierement qu'ils y couperent les cordes des lanternes.

c|22.23.p.516. c|526.c.d. b or.15.p.406. d. c p.407.a|526. c.d.



ARTICLE XXXI.

Les seditieux abatent à Antioche les statuës de Theodose: Ils en sont punis.

Lib.or.15.p. 407.a.

'CETTE premiere insolence des seditieux d'Antioche les animant davantage, ils coururent au parquet ou estoit le Gouverneur, & se jetterent avec tant de violence sur "la balustrade qui fermoit ce lieu, & ensuite sur les portes, qu'on eut peine à les repousser pour sauver le Gouverneur, à qui ils eussent peut-estre osté la vie [Ils allerent donc]'decharger leur fureur sur divers tableaux des Empereurs, qu'ils briserent à coups de pierres, "avec les paroles & les railleries les plus outrageuses contre leurs personnes sacrées. 'Mais ne se contentant pas de cela, ils mirent des cordes aux statuës de Theodose, d'Arcade, d'Honoré, de l'Imperatrice Flaccille, & du Comte Theodose, sans epargner ni les vivans, ni les morts, les jetterent par terre, les briserent, ou les trainerent par la ville, [d] ce qu'on remarque particulierement de celle de Flaccille, [e]& les abandonnerent aux enfans pour s'en joüer. [f] Et c'estoient eux principalement à qui les seditieux les avoient fait abatre, [comme s'ils eussent

χιγκλίς — &c.

or.1.23.p.75.d| 526.527.

p.75.c|395.d| 407.b|408.d| 516.c.d|527.a| Zos.l.4.p.766.a| Soz.l.7.c.23.p. 740.d|Chry.t. 1.p.227.c.d. d Thdrt.l.5.c. 19.p.731.b. e Lib.or.23.p. 527.b. f or.14.p.395. 396.

eussent pu par là s'en disculper.] 'On fit ces injures à un grand nombre de statuës. or.15.p.408.d.

'Ils mirent aussi le feu à la maison d'un des principaux de la ville, dont ils pretendoient sans fondement avoir sujet de se plaindre: '& ils eussent pu faire la mesme chose en bien d'autres endroits, s'ils n'eussent vu des archers venus pour defendre la maison. Car deux personnes seulement ayant esté blessées de leurs traits, '& d'autres des tuiles qu'on jettoit du haut de la maison, 'tout le reste eut peur, [& se retira.] ᵃLe ¹Gouverneur parut en mesme temps lorsqu'il sceut que les archers estoient venus, & commença à parler avec autorité. [Ainsi la sedition finit aussi promtement qu'elle avoit commencé:] '& dés midi ceux qui y avoient paru les plus échauffez, commencerent à s'en repentir. or.14.23.p.396.d|527.b. p.397.b|415.a|527.c. p.397.c. b|415.a|527.e. ᵃp.397.b.p.527.c.

NOTE 28. ["Ce mouvement peut estre arrivé vers le vendredi 26 de fevrier, si ce fut en cette année, environ dix jours avant le Caresme, qui commençoit à Antioche le lundi 8 de mars.] 'On assure que ceux qui en furent les premiers auteurs n'estoient qu'un petit nombre d'étrangers, gens emportez & furieux, ᵇqui n'avoient point d'autres joie que de voir des bals [& des comedies,] dont l'un avoit déja esté cause des maux arrivez à Beryte, dit Libanius, sans s'expliquer davantage: 'Mais les payens mesmes ont reconnu aussi-bien que les Catholiques, que ces seditieux n'estoient que les ministres & les instrumens des demons premiers auteurs de tout le mal, '& ils raportent qu'on y vit paroistre une mesme personne sous diverses figures, "& puis disparoistre, ce qui donna beaucoup de frayeur. 'Sozemene dit aussi que la nuit de devant on avoit vu comme une femme d'un regard terrible, & d'une grandeur prodigieuse, qui marchoit en l'air par les ruës de la ville avec un foüet à la main, dont le bruit inspiroit la fureur. Chry.t.1.or.3.6.17.p.39.e|81.a|196.b. ᵇLib.or.14.p.395.c. d|Thdrt.v.P.c.13.p.836.d| Chry. Lib.p.396.a. &c. Soz.l.7.c.23.p.741.b.

[Il paroist assez par ce que nous avons dit, que beaucoup de personnes prirent part à la sedition.] 'Il y en eut un bien plus grand nombre qui voulurent en estre les spectateurs sans s'y opposer; '& cela les fit passer pour coupables. ᶜLibanius les excuse neanmoins sur ce qu'ils n'estoient pas en état d'arrester les seditieux, parce qu'ils estoient sans chefs. 'Car tous les principaux de la ville, saisis de frayeur, s'estoient cachez l'un d'un costé, l'autre de l'autre, craignant plus pour leurs personnes [que pour le public; & leur terreur aussi-bien que] les nouvelles qu'on leur Lib.p.396.b. Chry. ᶜLib.p.396.b.c. c.d.

1. ὁ ἄρχων τῶν ἐθνῶν. Je ne sçay si ce ne seroit point le Comte d'Orient.

disoit, leur faisoient le mal encore plus grand qu'il n'estoit.
p.97.a.b. 'L'officier qui commandoit des archers destinez exprés pour
ces sortes d'occasions, quoique ce fust un homme de guerre &
fort capable, ne branla point quoy qu'on luy pust dire pour le
presser de marcher, alleguant diverses raisons de prudence,
jusqu'à ce qu'il fut obligé de secourir la maison qu'on vouloit
bruler: & quand il vit que deux coups de trait avoient dissipé le
peuple, il eut regret de n'estre pas venu plustost.

c.d|Chry.h.3. [La sedition estant appaisée,]'on se saisit de ceux qui ayant esté
p.49.b.c.d| blessez à l'attaque de la maison [n'avoient pu s'enfuir.] & on in-
Thdrt.l.5.c.19. forma contre les autres, dont plusieurs ayant esté pris, ils peri-
p.731.b. rent les uns par l'épée, les autres par le feu, ou exposez aux
bestes, "& le Gouverneur ne pardonna pas aux enfans mesmes; &c.
Chry.p.49.d.e. 'dont les meres voyoient de loin la mort funeste sans oser seule-
ment les pleurer, la frayeur ayant encore plus de force sur elles
Lib.p.397.d. que la nature. 'On assure que tous ceux qui meritoient d'estre
Chry.p.51.b. punis, le furent dessors, 'hors ceux qui se purent sauver par la
h.37.p.450 e. fuite. 'Il semble mesme qu'on ait puni alors du dernier supplice
quelques uns de ceux qui n'avoient esté que spectateurs de l'in-
h.3.p.51.a.b. jure faite aux statuës. 'Ce malheur envelopa peut-estre encore
des personnes entierement innocentes de la sedition, mais que la
justice de Dieu punissoit pour d'autres fautes.

ARTICLE XXXII.

Consternation dans Antioche: Divers vices y cessent.

Chry..h.17.p.194.2. 'ON rétablit bien-tost dans Antioche les statuës qui avoient
esté abatuës [ou brisées.] Mais ni cette reparation de la
h.3 p.49.a.b. faute passée, 'ni la punition mesme des coupables ne mit pas le
Lib.or.22.23. reste de la ville en assurance. 'Comme dans ces emotions popu-
p.516.d|527.c.d. laires tout le monde est coupable, ou passe pour l'estre, toute la
p.527.d|Chry. ville craignit la colere de l'Empereur, 'à qui on avoit depesché
or.6.p.82.c| des couriers dés le jour mesme, pour lui mander en diligence
83.b.
Lib or.14.15.21 cette nouvelle. 'Le bruit couroit déja qu'on envoyeroit des sol-
p.398.a.b|407. dats pour piller la ville, ou mesme pour y tuer tout; ou qu'au
c.528.a|Chry. moins les principaux du Conseil seroient condamnez 'à la mort, &c.
or.12.17.p.137 & le reste à de grosses amendes.
d.193.b.

Lib.p.401.402; 'Une grande partie des habitans, ou mesme presque tous,
vit.p.75.c| abandonnerent Antioche pour se retirer dans les villes voisines,
Chry.or.2.4.p. ou à la campagne, 'ou mesme dans les montagnes & dans les de-
23|64.b.
Chry.or.2.11
13.p.30.d|127.
c|148.b.

ferts, 'avec leurs femmes, leurs enfans, & [le peu] qu'ils pouvoient emporter de leurs biens, ce qui donna occasion à bien des vols & bien des meurtres. 'Les plus riches, les plus puissans, ceux mesmes qui avoient du credit à la Cour, s'enfuioient comme les autres. On oublioit parens & amis; chacun ne songeoit qu'à soy; & tout autre étoit à charge. Lib.p.401. 402. Chry.or.17.p. 195.b.

'Les officiers de l'Empereur voyoient avec douleur la ville deserte; mais ils n'osoient empescher les habitans de s'enfuir, n'ayant point d'assurance à leur donner. 'Ils tascherent neanmoins de retenir ceux du Conseil par leurs menaces, 'qui n'en purent arrester qu'une partie. 'Ceux qui demeuroient, estoient dans le tremblement & dans les larmes, '& n'osoient presque sortir de leurs maisons, à cause des recherches que l'on continuoit de faire: car l'on enlevoit tous les jours diverses personnes pour les mener devant les juges. 'La place publique, [auparavant pleine de bruit & de tumule,] étoit devenüe une solitude, & l'on ne trouvoit guere plus de monde dans les ruës que dans un desert. 'A peine pouvoit-on voir deux ou trois personnes aller ensemble par la ville; & encore il sembloit plutost que c'étoient des spectres que des hommes. 'Tout estoit pasle, foible, languissant. 'On peut juger "combien de maux estoient joints à un état si triste & si deplorable. Lib.p.401.c. or.23.p.527.d. p.530.d. p.401.c.d. Chry.h.2.p. 24.a.b. a|4.p.53.c.d. h.13.p.148.b.c Lib.or.14.p. 403.b. &c. a p.402.403.

'Ce qui paroissoit un pur malheur aux hommes charnels, fut dans la verité un effet de la misericorde de Dieu sur le peuple d'Antioche; '& sa sagesse fit servir à l'utilité des hommes les maux mesmes que la haine du demon contre eux avoit procurez. 'Il y avoit plus d'un an que S. Chrysostome preschoit dans cette ville [avec toute la force de sa charité & de son éloquence,] pour travailler à la conversion des peuples, '& il les avoit souvent menacez de la colere de Dieu, s'ils ne songeoient serieusement à leur salut, & surtout s'ils ne se corrigeoient, & ne travailloient de tout leur pouvoir à corriger les autres des juremens & des blasphemes. Ses exhortations avoient eu peu de fruit: mais ses menaces ayant esté suivies de l'effet, '& Dieu ayant permis qu'ils offensassent par leurs injures un Prince homme comme eux, dont la colere si redoutable leur faisoit voir combien ces sortes de pechez offensent la justice divine; 'cette punition les fit rentrer en eux mesmes. Les personnes dereglées devinrent sages, les insolens devinrent modestes & doux, les lasches devinrent fervens, ceux qui passoient les journées entieres dans les theatres, les vinrent passer dans l'Eglise, dont ils n'approchoient pas auparavant. Chry.h.2.p.22 h.15.p.170.a. h.16.p.183.a. h.2.p.27.a.b. h.3.p.49.a. h.4.p.57.b.

h.2.p.22.d. 'S. Chrysostome estoit demeuré sept jours en silence aprés la sedition, comme les amis de Job, estant trop affligé lui mesme, h.11.p.127.d. & voyant le peuple trop abatu. 'Et la meilleure consolation qu'on puisse donner d'abord aux affligez, c'est le repos & le si- h.2.17.p.22.b| 192.d. lence. 'Il croyoit que c'estoit alors le temps de pleurer plutost que de parler, de prier plutost que d'instruire. [Mais il s'anima enfin pour animer les autres, pour les consoler par la parole de h.4.p.54.d. Dieu,]'& pour les exhorter à profiter de ses chatimens. [Nous p.53.a,b,c. avons encore "plusieurs discours qu'il prononça alors,]'& nous y voyons que le peuple l'écoutoit avec encore plus d'attention & plus d'ardeur qu'il ne faisoit auparavant. NOTE 29.

c,d,e. 'Pendant que le reste de la ville estoit desert, l'Eglise estoit pleine de personnes, que le malheur mesme obligeoit à y accourir, pour [y implorer le secours de Dieu, &] s'y unir ensemble h.6.15.p.81.c| 170.a. par les liens de la charité. 'On ne voyoit plus dans la ville de personnes yvres chanter des airs impudiques: tout le temps & tous les lieux estoient occupez à pleurer, à prier, "à conjurer Dieu de s'appaiser. Les ris dissolus, les paroles deshonnestes, & Lib.or.14.p. 403.a. toutes sortes 'd'excés en estoient bannis. 'On n'y parloit ni de mariages, ni de festins, ni de declamations, ni d'instrumens de Chry.p.170.a. musique, ni de raillerie, ni d'aucun divertissement.'Les discours serieux & sages avoient pris la place des entretiens licencieux. p.81.e. Enfin la ville se purifioit de plus en plus; 'de sorte qu'elle se pouvoit comparer à une dame de qualité, qui garde la modestie p.170.a.b. & la gravité digne de son rang, 'ou plutost se regarder toute comme une seule Eglise, puisqu'on s'y occupoit alors uniquement à Lib.p.403.b. prier & à loüer Dieu. 'Car mesme les boutiques & les écoles y Chry.p.169.b. estoient fermées. 'Il semble que les payens mesmes prissent part aux prieres que les Chrétiens adressoient à Dieu dans les Egli- Soz.l.7.c.23.p. 741.a. ses. 'On avoit composé quelques prieres pour demander à Dieu qu'il adoucist l'esprit du Prince, & on les chantoit sur des airs tristes & lugubres.

Chry.p.169.a. b. 'Tous les sermons de Saint Chrysostome n'avoient jamais pu empescher le peuple de courir au theatre, d'y aller regarder des danseurs, d'y former un corps & une assemblée diabolique opposée au corps sacré de l'Eglise, & de s'y efforcer d'étouffer le chant des Pseaumes par des cris aussi extravagans qu'excessifs. Mais le jour de ces solennitez profanes estant arrivé en ce temps là, on ferma la sale des balets, & personne ne parut dans le cirque, quoique le Saint n'en eust point parlé.

[Ce changement du peuple d'Antioche fut encore favorisé

par le jeûne sacré du Caresme, qui commença bien-tost aprés la sedition.] 'Car le second discours que S. Chrysostome a fait sur ce sujet, lorsque la nouvelle n'en estoit pas encore arrivée jusqu'à Theodose, 'paroist prononcé au commencement de ce saint temps, [c'est à dire apparemment le dimanche qui le preceda:] 'Car le troisieme est fait assurément pour le lundi qui estoit le premier jour du jeûne. h.3.p.49.b. p.42.b|43.&c. h.4.p.63.b,c,d.



ARTICLE XXXIII.

Flavien va demander grace à Theodose pour Antioche: Ce Prince irrité y envoye Hellebique & Cesaire.

'LIBANIUS dit que la ville d'Antioche n'ayant pas seulement la hardiesse de deputer à Theodose pour lui demander pardon, il s'estoit deputé luy mesme pour cela. 'Zosime dit aussi qu'il alla trouver Theodose, mais envoyé par la ville avec un Hilaire illustre par sa noblesse, par sa science, & par ses vertus. [Outre que ces deux témoignages se détruisent,] 'Libanius mesme dans l'histoire qu'il fait de sa vie, témoigne assez qu'il ne sortit point alors d'Antioche: '& on remarque que ces sortes de fictions lui sont ordinaires dans ses oraisons, [qui pour ce sujet meritent mieux de passer pour de pures declamations. Lib.or.14.p.389.a. Zos.l.4.p.766.b. Lib.p.75.d. Godefr.in.Lib

Il vaut donc mieux s'en tenir à ce que dit S. Chrysostome,] 'que dans cet extreme peril la ville d'Antioche mit "toute son esperance en Dieu. & n'eut recours qu'à l'Eglise & à Flavien son Evesque. 'Il est certain que Flavien fit effectivement ce voyage au milieu de l'hyver, malgré son âge extremement avancé, avec une santé tres infirme, & quoiqu'il fust obligé de quitter une sœur unique, qui estoit dangereusement malade. 'Il l'entreprit dans la resolution d'arracher son peuple à la colere de l'Empereur, ou de mourir en la peine. [Saint Chrysostome ne parle point dutout de son voyage dans le discours qu'il fit huit jours aprés la sedition;] 'mais dans le suivant fait peu aprés, ["& le dimanche qui précedoit le Caresme,] il nous apprend que ce Prelat estoit parti. 'Ainsi ceux qu'on avoit envoyez à l'Empereur dés les jour mesme de la sedition, estoient partis [huit jours au moins] avant lui: 'mais ils avoient esté "arrestez sur leur route par diverses empeschemens, 'comme on l'apprit de ceux qui les avoient rencontrez en chemin: & ce fut sur cela que Flavien partit, 'dans l'esperance de pouvoir &c. Chry.t.1.or.20 p.224.b. or.3.p.38. or.17.p.196.c. V. la note 29. or.3.p.38.b. * le 7 mars 387, or.6.p.83.b.c. p.82.83. &c. p.83.c. d.82.d.

mesme estre avant eux à la Cour. [Cela n'arriva pas neanmoins;] '& il estoit encore en chemin lorsque Theodose avoit déja appris par d'autres tout ce qui estoit arrivé.

Or.20.p.226.b.c.

[On vit en cette occasion ce que l'histoire nous apprend de ce Prince,] 'qu'il étoit naturellement sujet à la colere, & capable dans les premiers mouvemens de cette passion, de se porter à des resolutions violentes & dangereuses, lorsqu'il estoit animé par d'autres. ["Car on croit qu'il faut raporter à l'affaire dont nous parlons, ce que S.Chrysostome disoit depuis à Constantinople,] 'que sa ville ayant offensé l'Empereur, ce Prince ordonna qu'elle seroit ruinée de fond en comble avec tous les hommes & les enfans mesmes. 'Theodoret assure en effet que Theodose menaça de ruiner Antioche, d'y faire mettre le feu, & de la reduire en l'état d'un simple bourg. Zosime dit en general qu'il menaça de lui faire souffrir une peine proportionnée à sa faute. 'Il vouloit selon Sozomene oster la vie à un grand nombre d'habitans: ᵃ& on craignoit, comme nous avons dit, un pillage general "avec d'autres extremitez semblables.

Amb.ep.59.p.323.i.k|Vict.p.547.a.b. Note 30. Chry.in.Col.h.7.p.207.d. Thdrt.l.5.c.19.p.731.b. Zos.l.4.p.766.a. Soz.l.7.c.23.p.740.d. ᵃ Lib.or.14.15 p.398.a.b|407.c. &c.

'Son indignation lui paroissoit d'autant plus juste qu'il avoit fait plus de biens à cette ville aussi ingrate qu'insolente. Car il l'avoit toujours extremement favorisée, & il avoit souvent témoigné souhaiter d'y aller [faire quelque sejour comme Valens.] 'Il avoit fait bastir un palais à Daphné plus magnifique que celui qui y estoit auparavant. ᵇTheophane sur l'an 385, ou environ, marque qu'il en avoit fait bastir un dans la vieille ville, avec quelques autres edifices. 'Ce Prince se plaignoit aussi beaucoup de l'injure qu'on avoit mesme faite aux morts, ᶜc'est à dire à son pereᵈ, & à sa femme Flaccille, dont Theodoret marque particulierement que l'honneur lui estoit tres cher.

Chry.t.1.or.20 p.227.b.c. Lib.or.15.p.418.b. ᵇ Thphn.p.60.a. Chry.or.20.p.227.b.c. ᶜ Lib.or.15.p.408.d. ᵈ Thdrt.l.5.c.18.19.p.731.732.

ᵉCependant comme il estoit aussi prompt à s'appaiser qu'à se mettre en colere, [son amour pour la justice arresta bien-tost l'effet de son indignation:] '& Dieu ayant déja commencé à adoucir son cœur, ᶠil se contenta 'pour lors de faire fermer à Antioche les bains, le cirque, & "la sale des bals, c'est à dire d'oster à cette ville les principales sources de ses desordres & de ses pechez, & de la priver de la qualité de metropole, 'qu'il transfera à Laodicée, ville voisine d'Antioche, & toujours jalouse de sa grandeur: de sorte que ce changement devoit estre fort sensible à ceux d'Antioche. 'Il semble mesme qu'il lui ait osté son territoire avec le titre de ville, pour la soumettre comme un simple bourg à celle de Laodicée. 'C'est ce que Severe

ᵉ Amb|Vict.ut.sup. Chry.or.22.p.237.c. ᶠ or.17.p.197.b.c.d|Lib.or.15.p.407.d. orchestram. Thdrt.l.5.c.19.p.731.b. Lib.p.406.b|407.d|408.b. Herod.l.3.p.523.d.

avoit fait prés de 200 ans auparavant. 'Il semble qu'on eust ac- Lib.p.408.b.
coutumé d'y distribuer du pain aux pauvres, [comme à Constan-
tinople & à Rome,] & que Theodose les en ait privez.

[Theodose ne pretendoit pas sans doute se contenter de cela.
Mais afin d'observer l'ordre de la justice, & de pouvoir pro-
portionner la peine à la faute,] 'il envoya à Antioche le Gene- Thdrt.p.731.c
ral Elebec ou Hellebique, & Cesaire Maistre des offices, pour Chry.h.17.20.
informer de tout ce qui s'estoit passé, [a]se reservant à lui mesme p.192.a|193.c|226.b.
le jugement des coupables, s'il en faut croire Libanius. [b]Mais [a] Lib.p.407.d.
Saint Chrysostome dit formellement le contraire, [c]& Libanius [b] Chry.or.17.p.195.d.e.
mesme dit en un autre endroit que Cesaire venoit pour infor- [c] Lib.or.22.p.517.2.
ἐπὶ κρίσει. mer & "pour juger. [d] Cod.Th.t.6.p.365.1.

[d]Nous avons vu qu'Hellebique estoit General de la cavalerie
& de l'infanterie dés l'an 383. [e]Il semble qu'il eust eu avant ce [e] or.23.p.529.a b|530.c|536.d.
temps-ci le commandement des troupes de l'Orient, où il
&c. s'estoit acquis une grande estime de justice "& de bonté, en sui-
vant ses inclinations propres & celles de l'Empereur qui l'em-
ployoit, [c'est à dire sans doute de Theodose.] On dit de lui qu'il
ne vouloit point faire aux autres tout ce qu'il n'eust pu souffrir
sans croire avoir sujet de se plaindre. 'On cite quelques lettres Cod.Th.t.6.p.365.1.
de Libanius qui luy sont adressées. [f]S. Gregoire de Nazianze [f] Naz.ep.123.p.857.
luy écrit comme à son ancien ami; & en le priant de decharger
un Lecteur de la necessité de prendre l'épée comme son pere,
il luy dit que c'est le moyen d'attirer la benediction de Dieu
sur ses armes & sur une guerre dont il avoit la conduite, per-
sonne n'estant plus obligé de se menager le secours du ciel que
ceux qui sont comme les maistres de la terre.

'Cesaire qu'il ne faut pas confondre avec le frere du mesme Bar.388.§4.
S. Gregoire, mort long-temps avant ce temps-ci, 'est aussi qualifié Cod.Th.t.6.p.354.
Maistre des offices dans une loi datée de l'an 389. Selon d'au-
tres loix il fut Prefet d'Orient depuis 395 jusqu'en 401. Il fut
V.S. Greg. de Naz|Valens §2. Consul en 397. [Je ne sçay si ce seroit lui aussi "qui estoit Inten-
dant du domaine en 364, & Prefet de Constantinople l'année
suivante.] 'Quelques uns veulent que ce soit un Clodius Her- Rein.p.64.66.
mogenianus Cesarius, qu'on voit avoir esté payen. 'Ce qui est Soz.l.9.c.2.p.802.a.b.
certain, c'est qu'il a fait profession du Christianisme. [g]On avoit [g] Lib.or.22.p.518.c.
une entiere confiance en ses paroles, qui ne manquoient jamais
d'avoir leur effet. 'Theodose les choisit luy & Hellebique par- or.15.p.407.d.
ce qu'il estoit assuré de leur amour pour la justice: '& Theodo- Thdrt.v.P.c.13.p.836.d.
οἱ ἄριστοι ret nous les fait regarder "comme les plus excellens officiers
qu'eust Theodose.

Chry.t.1.or.20 p.226.b.c. 'Ils estoient déja à moitié chemin [d'Antioche,] lorsqu'ils rencontrerent l'Evesque Flavien, à qui ils ne purent cacher les ordres qu'ils portoient. c.d. 'Il en fut comblé de douleur; mais il en prit occasion de s'adresser à Dieu par de plus ferventes prieres, afin qu'il adoucist l'esprit du Prince. Lib.or.23.p. 528.529. 'Libanius dit que quand on sceust qu'Hellebique venoit avec Cesaire, cette nouvelle remplit la ville d'esperance & de joie, '' à cause de l'estime qu'on &c. p.530.a. faisoit particulierement du premier, 'qui mesme avoit souvent fait de grands éloges d'antioche à Theodose. [Mais il faut s'arrester plutost à ce qu'il dit autrepart,] or.22.p.517.a. 'que ces esperances estoient reduites à luy & à quelques autres qui connoissoient a.b|Chry.or. 21.p.127.b.c. Cesaire [& Hellebique,] 'pendant que le reste de la ville estoit plus que jamais dans la consternation "& dans l'effroi. &c.

ARTICLE XXXIV.

Hellebique & Cesaire informent à Antioche de la sedition.

Chry.t.1.or.12. 16.p.137.d|180 182. [CE fut peut-estre sur la nouvelle de leur venuë,] 'que quelques miserables firent courir un faux bruit qu'il venoit des soldats, & on ajoutoit ce semble qu'ils vouloient environner la ville & la piller. Cela jetta une telle terreur dans l'esprit du peuple, que tout le monde vouloit s'enfuir. Il falut que "le ἄρχων. Gouverneur qui estoit payen, vinst à l'Eglise pour appaiser ce faux bruit. Il y parla au peuple, l'encouragea, & l'exhorta à ne rien craindre. S. Chrysostome fut extremement touché de voir que des Chrétiens au lieu de se confier en Dieu, & de se soumettre avec humilité à ce qu'il luy plairoit d'ordonner d'eux, se fussent entierement laissé abattre par la crainte, & eussent eu besoin d'estre consolez par un payen, eux qui ne devoient recevoir de la consolation que de la parole de Dieu & des ministres or.16.p.182.a. sacrez qui la leur distribuoient. 'Il monta neanmoins en chaire sur les instances que luy en firent ses peres, [c'est à dire apparemment les autres Prestres, ou les Evesques qui pouvoient estre alors à Antioche.] Il commença par une tres severe reprimende qu'il fit au peuple, & puis continua ses instructions ordinaires.

p.189.c. 'Il paroist avoir fait ce discours 'le dimanche qui commençoit V. la Note 29. la 3e semaine de Caresme; [& ainsi la veille mesme qu'Hellebique & Cesaire arriverent à Antioche."Car autant qu'on en peut Note 31. juger par l'histoire, ils y entrerent le lundi de cette troisieme semaine."] 22 mars 387.

Lorsqu'ils

ὑπ' ἐμπαμιῶν.

'Lorsqu'ils approcherent de la ville, ce qui y restoit de peuple sortit audevant d'eux, & les receut "avec les marques ordinaires de joie, meslées de supplications les plus humbles. Hellebique témoigna agréer leurs civilitez ; marquant en mesme temps une indignation pleine d'amitié, 'de ce qu'ils avoient si mal répondu aux eloges qu'il avoit faits d'eux à l'Empereur. 'Durant le soupé il ne pensoit qu'au triste changement qu'il voyoit dans cette ville. [Ces marques de bonté n'empescherent pas] 'qu'ils ne remplissent la ville d'effroi par les menaces des chastimens les plus terribles, & d'une desolation entiere :[& ils executerent sans doute deslors l'ordre de fermer les bains, & les autres ordres dont nous avons parlé :] 'de sorte que tout le monde passa la nuit dans d'extremes inquietudes. [a] Le lendemain on commença sans parler des autres, à informer contre ceux du Conseil, qui furent tous mandez dans le logis du General. Beaucoup de personnes qui avoient esté dans les dignitez s'y trouverent aussi pour juger avec Hellebique & Cesaire. Il ne se passa rien de fascheux en cette seconde journée : chacun eut la liberté de se justifier, 'ou de témoigner son regret par ses larmes, ausquelles Hellebique joignoit lui mesme les siennes. 'Ainsi la nuit suivante se passa avec plus de tranquillité que la premiere.

Lib.or.23.p.529.d. | p.530.a.c. | c.d. | Thdrt.l.5.c.19.p.731.c|viP.c.13.p.836 d| Chry.p.137.d. | Lib.or.22.p.517.b. | a b.c|23.p.530 d. | or.13.p.530.531. | or.22.p.517.c.

'Mais le troisieme jour qui devoit estre celui du jugement, causa un effroi general.[b] C'estoit le mercredi [de la troisieme semaine de Caresme", comme nous venons de le marquer.][c]Hellebique sortit de chez lui dés devant le jour,[peut-estre pour se trouver au lieu ordinaire de la justice.]'On examina ceux qui estoient accusez : & on avoit arresté un grand nombre de personnes, ausquelles on s'attendoit le moins. 'Hellebique paroissant tout autre qu'il n'avoit fait jusques alors, s'efforçoit par menaces & par toute la rigueur des tourmens, de es obliger à se confesser coupables. 'Ainsi les accusez croyoient voir ce jour là la fin de leur vie,& tout le monde n'en attendoit rien de plus doux. 'Cependant ces accusez estoient les premieres personnes de la ville, que ni leurs biens, ni leurs dignitez, ni tous leurs parens ne pouvoient sauver de ce danger. 'On peut voir dans S. Chrysostome une description effrayante de cette seance, qui lui fit admirer la vanité de toutes les grandeurs humaines, dans lesquelles on ne trouvoit alors aucun secours contre la colere d'un homme ; & elle lui fit concevoir d'un autre costé combien sera terrible ce dernier jour, auquel tous les hommes

le 24. mars.

c|531.b|Chry.or.13.p.147.e. | b Chry.p.147.e | c Lib.p.531.b.c | Chry.p.148.a. | Lib.p.532.a.b. | c. | Chry.p.150.d. | p.147.e|148-151|or.22.p.252.b.

seront jugez par le maistre souverain de l'univers.

or.3.p.149. 150. 'Il parle particulierement d'une mere & de sa fille, qui estant des personnes de la premiere qualité, se reduisoient aux humiliations les plus extremes pour tascher de flechir les juges en or.17.p.194.b. faveur d'un des accusez.[Je pense que la mere est]'cette femme qui fit admirer de tout le monde son amour pour son fils, & son grand courage, en prenant par la bride le cheval d'un des officiers, qu'elle suivit en cet état toute dechevelée au travers de Lib.or.23.p. 531.c.d. la place, & jusqu'au bareau.[Ce peut estre encore]'celle dont parle Libanius, qui la fait pleurer aux piez d'Hellebique,[a] au a Chry.or.13.p 149.b. lieu que S. Chrysostome nous la depeint à la porte de la chambre où estoient les juges.[Mais l'un & l'autre peut estre arrivé en or.21.p.244.a. differens temps.]'S. Chrysostome parle autrepart en general des femmes qui quittoient leurs colliers, leurs perles, leurs [chaines] d'or, leurs habits precieux, & tous leurs ornemens, qui se revétoient des habillemens les plus simples & les plus vils, qui se couvroient mesme de cendre, & qui en cet état s'alloient jetter à la porte du bareau pour flechir les juges, & sauver leurs enfans ou leurs maris, du danger où ils estoient de perir pour l'injure qu'ils avoient faite à l'Empereur.



ARTICLE XXXV.

S. Macedone & d'autres solitaires viennent interceder pour Antioche.

Chry.or.13.p. 148.149. 'SAINT Chrysostome fut lui mesme spectateur de ce jugement; & au lieu que les parens des accusez demeuroient à la porte, il entra jusque dans le lieu où on les examinoit.[C'estoit sans doute pour leur rendre toutes les assistances qu'ils pouor.17.p.196. 197. voient attendre de sa charité & de son ministere.]'Car les Prestres de l'Eglise témoignerent dans cette occasion un courage admirable "pour arracher ces malheureux d'entre les &c. mains des boureaux, & obliger les juges à leur accorder leur grace.

p.196.c. b Thdrt.l.5.c. 19.p.731.c. c|Chry.or.17 18.p.193.c.d| 210.b.c. 'Ils partagerent cette gloire avec les saints solitaires,[b] qui demeuroient en grand nombre auprés de la ville, & parmi lesquels il y en avoit d'admirables.[c] Car voyant l'état deplorable où la ville d'Antioche estoit reduite dans la crainte des traitemens les plus rigoureux, leur charité leur fit quitter les tentes, les cavernes, & les autres retraites où ils se tenoient cachez depuis tant d'années, & sans que personne les en pressast, ils accouru-

rent de tous costez dans la ville, & y parurent comme des Anges descendus du ciel. Leur seule vuë consoloit le peuple dans son affliction, en lui inspirant le mepris de toutes les choses de la terre, & de la vie mesme.

Chry.p.193.e| 'Mais ne se contentant pas de cela, ils allerent trouver les officiers [a] jusque dans le lieu où ils travailloient à l'examen de l'affaire, [b] & leur parlerent avec une liberté admirable en faveur des accusez. Aussi ils estoient prests à donner leur vie pour sauver celle de ces miserables; '& ils estoient descendus de leurs montagnes avec cette ferme resulution, sans quoy ils n'eussent jamais pu parler avec une liberté si genereuse. 'Car ils protestoient aux officiers qu'ils ne souffriroient point qu'on ostast la vie à personne, & qu'ils ne se retireroient point jusqu'à ce qu'on eut prononcé un arrest d'absolution, ou qu'au moins l'on eust renvoyé les accusez à l'Empereur, 'à qui ils estoient prests d'aller demander leur grace. 'Nous savons, disoient-ils, qu'il est fidele, qu'il aime Dieu, qu'il vit dans la pieté: quelque enorme que soit le crime qu'on a commis, il n'est pas encore si grand que la bonté de nostre Prince. 'Ils ajouterent diverses choses à celles là, [surtout] sur le jugement [que J.C. fera des Rois commes des autres.] 'Ils passerent la journée entiere à la porte du bareau, comme pour enlever de force ceux qu'on meneroit au supplice.

Thdrt.p.731.c. — a Chry.p.196.a. — b p.193.e. — p.194.c.d. — p.193.194. — &c. — p.194.a. — b. — d.

V. son titre. [Entre ces genereux solitaires "S. Macedone fut celui qui se signala le plus.] 'Car ayant rencontré Hellebique & Cesaire à cheval dans la grande place, il en prit l'un "par son vétement, & leur commanda à tous deux de descendre de cheval. D'abord ils se mirent en colere de voir un petit vieillard couvert de méchans haillons, leur parler avec cette autorité. Mais quand on leur eut dit qui c'estoit, ils descendirent de cheval, & se jetterent à ses genoux pour lui demander pardon: & alors il leur dit ces paroles en syriaque, qu'on leur expliqua en grec: 'Mandez à l'Empereur que pour estre Roy il ne cesse pas d'estre homme; qu'il considere autant sa nature que son rang. Il commande à des hommes, qui sont de mesme nature que lui, qui portent l'image & la ressemblance de Dieu mesme. Que s'il est si jaloux de ses images, qui n'estoient que des figures inanimées de son corps, qu'il prenne garde à ne pas irriter Dieu en outrageant par des actions cruelles & barbares ceux qui sont les images vivantes & animées de sa nature divine. Et est-il juste d'immoler des hommes pour venger de l'airain & de la bronze?

Thdrt.l.5.c.19. p.731.732|v.P.c.13.p.836.837 — χλανίδος. — p.732.837| Chry.p.194.a.b.

Aprés tout, il nous a esté bien aisé de retablir ses statues, & on " lui en fera bien d'autres s'il veut: mais il lui sera impossible, " tout Empereur qu'il est, de retablir seulement un cheveu de " ceux qu'il aura fait mourir. Ces paroles si admirables le sont " encore bien plus, quand on considere que celui qui les a dites, estoit un homme extremement simple, qui n'avoit aucune teinture des lettres humaines, & qui n'avoit pas mesme fait d'étude de l'Ecriture : De sorte qu'on ne les peut attribuer qu'au Saint Esprit qui parloit par la bouche de ce saint solitaire. Aussi les officiers les ecouterent en tremblant, & ne manquerent point de les faire savoir à Theodose qui en profita.

Chry.p.194. d.e|196.c. 'S.Chrysostome aprés avoir relevé le courage que ce Saint & les autres solitaires firent paroistre en cette rencontre ; insulte à la lascheté des philosophes payens, & surtout de leurs cyniques [qui se vantoient de ne craindre & de ne respecter personne, mais d'estre de rigoureux censeurs de tous les vices.]Cependant ils abandonnerent tous la ville & leurs citoyens, pour s'aller cacher jusque dans les trous & dans les cavernes. [Cela n'empesche pas que quelques payens, que leur dignité ou d'autres considerations mettoient en état de ne rien craindre, n'aient pu paroistre en cette rencontre, & rendre le mesme office à leurs concitoyens.] 'Au moins Libanius pretend estre venu au bareau sur la fin de cette terrible journée, que Cesaire l'ayant apperceu, le fit appeller, & le fit asseoir auprés de lui. 'Il se vante mesme d'avoir adouci l'esprit des juges par ses prieres & par ses larmes, aussi bien que par l'esperance des discours qu'il promettoit de faire en leur honneur.

Lib.or.22.23. p.517.c|532.a. vit.p.75.d.

[Hellebique & Cesaire n'estoient nullement insensibles & au malheur des accusez, & à tant de prieres qu'on leur faisoit en leur faveur.] 'La bonté mesme '& la patience avec laquelle ils &c. souffroient ces prieres, marquoit assez leur inclination à l'indulgence. 'S. Chrysostome dit qu'ils pleuroient audedans d'eux mesmes, & ne souffroient pas moins d'estre obligez de se rendre ministres d'une action si dure & si odieuse, que ceux à qui ils faisoient endurer les tourmens de la question. 'Ils mesloient mesme quelquefois visiblement leurs larmes avec celles des meres affligées,[& recevoient, comme nous avons vu, avec respect les remontrances si vives & si pressantes des solitaires.] 'Mais ils leur répondoient en mesme temps qu'ils n'estoient pas maistres de faire grace, depeur de se rendre eux mesmes coupables: '& ils ne s'appliquoient qu'à la discussion de l'affaire

or.23.p.531. 532.533.a. Chry.or.13.p. 149.c. Lib.p.531.d. Chry.or.17.p. 195.d. or.13.p.151.a.

pour en connoistre à fond la verité,'pendant que tout le peuple a|150.c.
adressant à Dieu ses prieres & ses larmes, le conjuroit à haute voix d'inspirer aux juges de renvoyer la decision de l'affaire à l'Empereur, & de sauver les restes de cette ville desolées.

ARTICLE XXXVI.

L'affaire d'Antioche est renvoyée à Theodose.

[LEs vœux du peuple furent enfin exaucez de Dieu,]& le Chry.or.17.p.195.e.
respect des saints solitaires l'emportant sur toutes les autres considerations, fit faire aux juges ce que l'Empereur ne leur avoit point donné pouvoir de faire. Ainsi aprés avoir reconnu [par la question] quels estoient les coupables, ils resolurent d'en surseoir l'execution jusqu'à ce qu'on eust eu un nouvel ordre de l'Empereur. 'Ils declarerent cette resolution aux p.197.a.
Prestres 'sur la fin du jour, lorsqu'on estoit plus que jamais dans or.13.p.150.c.
le tremblement & l'inquietude en attendant le jugement qu'ils prononceroient. 'Cesaire promit aussi à Libanius qu'aucun des Lib.or.22.p.517.d.
prisonniers ne perdroit [pour lors] la vie: [a] & Libanius leur fut porter cette parole pour les tirer de l'accablement & du desespoir où ils estoient. [Les officiers assurerent aussi qu'il n'y avoit rien à craindre pour ceux qui n'avoient point esté accusez:]ce Chry.or.17.p.204.e.
qui mit hors de toute crainte les pauvres & tout le peuple de la ville.'Ainsi cette terrible journée, où l'on ne s'attendoit qu'à Lib or.23.p.532.c.d.
voir couler le sang de toutes parts, finit sans faire perdre la vie à personne.

'Les accusez demeurerent neanmoins chargez de chaines,& c|or.22.p.517.
furent menez en cet état par le milieu de la place pour estre d|Chry.or.13.17.18.p.151.a|
enfermez dans les prisons, en attendant l'ordre de l'Empereur 204.e|210.211
pour leur vie ou pour leur mort: & c'estoient tous les plus considerables de la ville, & tous ceux qui en composoient le Conseil. 'On confisqua aussi leurs biens & leurs maisons,[b] aus- Lib.p.517.d|
quelles on mit le seellé, & leurs femmes contraintes d'en sor- 532.c|Chry.p.150.a.
tir, furent reduites à aller implorer la charité des autres; peu b Chry.p.151.a.b.
voulant mesme les recevoir, depeur d'estre envelopez dans le crime de leurs maris.'Quelques uns furent condannez au ban- p.201.d|211.b.
nissement, & obligez de partir dix ou douze jours aprés.'Mais p.151|Lib.p.517.d.
tout cela paroissoit bien peu de chose & aux criminels mesmes, & aux autres,au prix de ce qu'on s'estoit attendu de voir:Tout estoit doux aprés qu'on avoit echapé la mort:'& S.Chrysostome Chry.or.11.12.13.17.

suppose toujours dans les sermons qu'il fit la semaine suivante, que la ville avoit passé d'une horrible tempeste au calme, à la tranquillité, & à la paix. 'Aussi lorsqu'Hellebique & Cesaire sortirent du lieu de la justice, ils se trouverent environnez d'une foule incroyable de personnes qui les combloient de benedictions: ce qui dura jusques au coucher du soleil.

Lib.or.23.p. 532.533.

Chry.or.17.p. 195.e. 'Les solitaires vouloient aller trouver eux mesmes l'Empereur, se promettant d'en obtenir le pardon des plus coupables; mais les officiers qui admiroient leur grand courage, ne voulurent pas les exposer à la fatigue d'un si long chemin, '& leur dirent que pourveu qu'ils eussent des lettres de leur part, ils iroient eux mesmes à la Cour, & ne doutoient point qu'ils n'obtinssent tout de la bonté de Theodose. Les solitaires dresserent donc des lettres, où ils prioient l'Empereur de se souvenir qu'il comparoistroit lui mesme au dernier jour devant le tribunal de Dieu,' & protestoient que s'il vouloit faire mourir quelqu'un, il faudroit qu'il commençast par eux mesmes. Les officiers prirent ces lettres, & promirent de les presenter à l'Empereur.

p.196.a.

p.195.c. 'Ainsi les solitaires aprés avoir arresté en un moment un si grand feu, s'en retournerent à leur retraite, le jour mesme que la crainte de Dieu & la charité la leur avoit fait quitter.

p.196.197. 'Les Prestres qui avoient exigé le salut des criminels avec une generosité intrepide, en firent, aprés l'avoir obtenu, les remerciemens les plus humbles, jusqu'à baiser les mains, les genoux, & les piez des juges. Ils firent voir par ces deux conduites si contraires en apparence, [mais si unies dans l'esprit de la charité,] que leur liberté genereuse avoit esté sans orgueil, & que leur humilité estoit sans bassesse & sans flaterie.

Lib or 23 p. 533.b. 'Hellebique & Cesaire resolurent entre eux que le premier demeureroit à Antioche, & que l'autre iroit trouver l'Empereur, 'à qui il promit de representer toutes les choses les plus capables de le toucher; '& Hellebique se joignit lui mesme au peuple pour le prier en particulier & en public de ne rien omettre pour cela. 'Cesaire partit le soir [apparemment du jeudi,] pour eviter la foule de ceux qui l'attendoient sur le chemin jusqu'à une lieuë & demie, & qui la pluspart estoient des femmes; car c'estoient elles qui peuploient alors la ville. Il alloit en chariot. Dés le lendemain au soir il estoit déja dans la Cappadoce, & [quoique l'on conte plus de 300 lieuës d'Antioche à Constantinople,] Libanius assure qu'il y arriva le sixieme jour à midi.[C'estoit sans doute le mercredi de la quatrieme semaine

or.22.p.518.c.
or.23.p.533.b. c.
p.535.a|or.22. p.519-521.

de Caresme.*] Aussi on pretend qu'il marcha jour & nuit sans se deshabiller, sans dormir,[presque]sans boire & sans manger, sans prendre de repos que le temps qu'il falloit pour changer les relais.

* 31 mars.

'Ceux du Conseil demeuroient cependant prisonniers à Antioche. Ils estoient mesme enfermez dans un lieu fort étroit,qui n'estoit pas seulement couvert:'mais Hellebique les fit transporter dans un autre qui estoit non seulement couvert & plus spacieux,"mais aussi accompagné de jardinages qui leur donnoient quelque divertissement dans leur affliction. 'Leurs proches avoient aussi la liberté de leur venir rendre toutes sortes de devoirs. 'Ils ne laissoient pas de souffrir toujours beaucoup, & par l'incertitude de la grace qu'on sollicitoit pour eux,& par les incommoditez inseparables de la prison, qui leur estoient d'autant plus penibles, qu'ils avoient toujours vécu dans la delicatesse & les plaisirs: Car c'est ce qu'ils avoüoient eux mesmes aux Ecclesiastiques qui alloient les consoler. 'On voulut les epouventer par des faux bruits qu'on fit courir. Car on disoit que l'Empereur au lieu de s'appaiser s'aigrissoit de plus en plus & songeoit à ruiner mesme entierement la ville. S.Chrysostome les alla visiter pour les assurer que tous ces bruits n'estoient que des artifices du diable; & ils lui répondirent qu'ayant mis leur confiance non en un homme, mais en la toute puissance de Dieu, ils ne craignoient point d'estre confondus. 'S. Chrysostome parle de ces faux bruits dans un discours qu'il fit au peuple le lendemain de ce nouveau trouble, qui estoit ce semble déja appaisé. 'Il y exhorte ses auditeurs à esperer que Dieu leur donneroit bien-tost une paix entiere.

or.13.p.533.d. p.534.b.c. &c. or.13.p.408.a. a|Chry.or.17. p.204.205. or.20.p.224.b c.d. or.14.p.156.b. p.157.b.



ARTICLE XXXVII.

Theodose pardonne la sedition d'Antioche à la priere de Flavien.

[CESAIRE trouva sans doute en arrivant à la Cour, que Flavien avoit obtenu de Theodose ce qu'il lui venoit demander.]Flavien l'avoit rencontré lorsqu'il alloit à Antioche, & ayant sçeu les ordres terribles qu'il y portoit,il en fut accablé d'affliction;'mais il ne laissa pas de continuer son chemin,mettant sa confiance en Dieu, à qui il s'adressoit par des prieres & des larmes continuelles. 'Il arriva ainsi à Constantinople où Theodose estoit alors, & alla "lui parler dans son palais [Nous ne ra-

Chry.or.20.p.226.b.c. c.d. d. &c.

portons point le détail de ce qui se passa en cette rencontre,]'qu'on peut voir dans le discours que S. Chrysostome en a fait, '& dans la vie qu'on a écrit de ce Saint.ᵃNous dirons seulement que Theodose ayant apperceu Flavien qui fondoit en larmes, alla à lui le premier, non pour lui faire des reproches, mais pour se justifier lui mesme, & faire voir combien il avoit raison d'estre en colere contre la ville d'Antioche. 'Flavien répondit à cela par un discours extremement humble, où sans justifier ses citoyens, il n'employa que la clemence mesme de Theodose pour lui persuader d'user de clemence. Il se servit fort heureusement de l'ordre que ce Prince avoit donné "cette année là mesme pour mettre hors des prisons tous les criminels, en ajoutant ces paroles si dignes de lui : Plust à Dieu qu'il me « fust possible de rappeller mesme les morts du tombeau, & de « leur rendre la vie. «

d.233. vie,l.2.c.18.20 ᵃor.20.p.226. a.b|227.a.b. p.227.d.233| or.6.p.84.a.b. ἀφέσεως.

[En mesme temps que Flavien"parloit à Theodose,]'Dieu lui parloit aussi au cœur, & changeoit son aigreur & son indignation en compassion & en amour. 'Il eut peine comme Joseph à s'empescher de pleurer durant que l'Evesque lui parloit: '& aprés qu'il eut achevé, il lui répondit par ces admirables paroles : Si le Dieu de l'univers offensé par des hommes jusqu'à estre « attaché par eux à une croix, n'a pas laissé de demander pardon « pour eux à son Pere; qu'on ne s'étonne point si estant homme « je pardonne à des hommes, n'estant comme eux que le serviteur « du mesme maistre. 'C'est ainsi que Theodose"brisa sa colere, s'il « est permis de parler ainsi, & qu'il accorda tres promtement à Flavien par une generosité vraiment royale, ce qu'il n'auroit [peut-estre] pas accordé à tout autre qu'à un Evesque.

p.226.a. NOTE 32. p.233.d. c|234.a. p.235.c. ἐλύσε.

'Cesaire arriva [peut-estre huit jours aprés Flavien,]& vint à l'heure mesme parler à Theodose. Il lui presenta le procés verbal qui contenoit les preuves de la sedition : [mais il lui presenta sans doute en mesme temps les lettres des solitaires ;] '& n'oublia pas surtout les paroles si grandes & si genereuses de Saint Macedone.ᵇ Il lui representa aussi combien il lui seroit glorieux de pardonner à la ville ; ajoutant que si elle meritoit d'estre punie, elle l'avoit assez esté par ce qu'elle avoit souffert. Il s'étendit sur ce point, & Theodose ne put l'entendre sans pleurer. Ce fut sur cet entretien de Cesaire que Theodose accorda le pardon à la ville d'Antioche selon Libanius:'& Theodoret le confirme.ᶜ S. Chrysostome mesme l'attendoit de l'intercession des solitaires, dont Cesaire estoit le porteur. [Cela ne seroit peut estre

ᵇLib.or.22.p. 519.520.521.a. Thdrt.l.5.c. 19.p.732.b. ᵇLib.p.521. Thdrt.p.732. b.c. ᶜChry.or.17. p.196.a.

peut-estre pas difficile à accorder avec ce que nous avons dit de Flavien, si nous savions le détail des choses. Mais il faut se contenter de ce que les auteurs nous disent.]

V. la note 30. 'Il semble que la ville de Seleucie,["qui estoit comme le port d'Antioche,]ait deputé à l'Empereur, & intercedé pour elle : [ce qui nous feroit autant estimer la generosité de cette ville, que detester le lasche orgueil de ceux d'Antioche,] qui eussent mieux aimé perir, disoient-ils, que de devoir leur salut à des intercesseurs qu'ils regardoient comme beaucoup audessous d'eux. Ils voulurent bien au contraire se reconnoistre obligez au Senat & au peuple de Constantinople, qui demanderent leur grace avec larmes, & n'eurent pas de peine à obtenir une chose à laquelle Theodose se trouvoit déja tout disposé. In Col.h.7.p. 207.d.e. Lib.or.15.p. 416.b.c.

'Il écrivit donc une lettre à ceux d'Antioche, où au lieu des menaces[qu'il leur avoit faites auparavant,]il se justifioit luy mesme à eux, montrant qu'il avoit eu quelque sujet de se fascher aprés l'outrage qu'ils avoient fait [à son pere &] à sa femme; 'mais que sa colere avoit esté aussi courte qu'elle luy estoit peu naturelle; 'qu'ainsi il leur accordoit leur grace à tous, à ceux qui avoient esté condannez à mort, & à ceux qu'on avoit bannis; qu'il leur rendoit leurs biens, leurs spectacles, leurs bains, leur territoire, la nourriture ordinaire des pauvres, & le droit de metropole; 'qu'il estoit mesme fort fasché de ce que les magistrats avoient fait souffrir la mort à quelques uns des coupables. b|Thdrt.p.731. c. Lib.p.416.b. d|408.2.b.|or. 22.p.522.a. Thdrt.p.732.c



ARTICLE XXXVIII.

Flavien revient à Antioche; joie des habitans.

'THEODOSE mit apparemment entre les mains de Flavien la lettre par laquelle il pardonnoit la sedition, afin qu'il la portast luy mesme à Antioche. Mais cet Evesque qui aimoit mieux consoler promtement son peuple, qu'avoir l'honneur de luy apporter l'ordre de sa delivrance, souhaita qu'elle fust confiée à un autre qui pust faire plus de diligence que luy. 'Et Cesaire eut soin de la faire donner à une personne tres digne d'apporter une si agreable nouvelle, & qui ne manqua pas de le faire tres promtement. [Elle n'estoit point encore arrivée lorsque S. Chrysostome fit sa 14e homelie au peuple d'Antioche,"qui aussi fut prononcée vers le milieu de la cinquieme semaine de Ca- Chry.or.20.p. 234.d. Lib.or.22.p. 522.a-b.

V. la note 29.

Cry.or.14. 20.p.156.224. b.c. resme;]& l'on y apprehendoit encore toutes choses de la colere de l'Empereur.'Ce Saint dans l'homelie 22.qu'on marque avoir
a n.p.54,1. c. esté faite[le jeudi de la semaine suivante,"]dix jours avant Pas- 15 avril.
or.22.p.260.b. que, 'nous apprend que beaucoup de personnes disoient que l'Empereur se reconcilieroit avec la ville par le respect de la feste.

Lib.or.23 p. 535.d. 'Enfin la lettre de pardon estant arrivée le soir, fut renduë aussi-tost à Hellebique;& le lendemain dés que le jour fut venu, Hellebique alla "au lieu de la justice, avec un visage bien diffe- ἐπὶ τὸ δικαστήριον.
p.536.a. rent de celui qu'il avoit eu en y informant de la sedition. 'On y lut cette lettre de pardon & de grace, qui effaçoit tous les maux
or.15.p.408.a. passez, qui dissipoit les tenebres de la tristesse, '& qui sembloit
or 23.p.536.a. b.c. ramener un nouveau jour. 'Aprés les acclamations de joie en l'honneur[de Theodose &] d'Hellebique, 'tout le petit peuple se mit à faire des festins sous les galeries. Hellebique voulut estre luy mesme témoin de leur rejouissance, & comme pour y prendre part, il prit un poisson qu'il remit aussi-tost sur la table; & puis s'en alla disner.[Ce pouvoit estre le "dimanche des Ra- 18 avril. meaux.[

Chry.or.20.p. 234.a.b.c. 'Il manquoit encore à la joie du peuple d'Antioche, de revoir Flavien son Evesque. Ce Prelat crut que [pour honorer l'Empereur,]il devoit passer avec luy la feste de Pasque. Mais Theodose le pressa luy mesme de s'en retourner, & d'aller faire cette feste avec son peuple, pour effacer toutes les traces qui pouvoient rester des malheurs passez[Flavien n'eut pas de peine à
b. y consentir;]& il pria mesme Theodose, [s'il ne pouvoit venir à Antioche]pour marquer sa parfaite reconciliation avec cette
Lib.or.15.p. 418.d. ville, d'y envoyer au moins le Prince [Arcade],son fils, 'ce que
b Chry.p.234. ceux d'Antioche souhaitoient beaucoup: b& Theodose luy pro-
b. mit,que dés que les guerres & ses autres affaires le permettroient
c. il iroit luy mesme;[mais elles ne le luy permirent jamais,] 'Flavien estant parti sur cela, & ayant passé le détroit, Theodose envoya encore aprés luy pour le prier de presser son voyage, faisant pour ceux d'Antioche aprés en avoir esté si fort offensé,
p.223,224.225 c.d. ce qu'un pere feroit à peine pour ses enfans. 'Flavien revint en effet plutost qu'on ne l'avoit osé esperer, & arriva à Antioche avant Pasque pour celebrer cette feste avec son peuple.

p.224.a.b. [Voilà quelle fut la fin de cette fameuse sedition,]'par laquelle le demon avoit tasché de ruiner la ville d'Antioche, mais qui ne servit qu'à la purifier & à la relever devant Dieu par le soin
p.234.b.c. qu'elle eut de ne recourir qu'à luy. 'Elle releva encore beau-

coup devant toute la terre, la grandeur & la sainteté de la religion Chrétienne par le zele si tendre & si ardent que Flavien fit paroistre pour son peuple, & par la bonté si extraordinaire avec laquelle 'Theodose pardonna du fond du cœur, 'comme Zosime mesme l'a reconnu, des outrages [tres offensans. Il fit voir en cette rencontre & en quelques autres, que les meilleurs Princes sont sujets à faire des fautes; mais que le propre d'un » Prince Chrétien est de corriger celles qu'il a faites.] 'Que les » payens rougissent de honte, dit Saint Chrysostome, ou plustost » qu'ils se convertissent, qu'ils quittent leurs egaremens, & qu'ils » embrassent une religion qui produit des vertus si eminentes. 'Libanius qui a fait sur cela des eloges de Cesaire & d'Hellebique, 'n'a pas manqué d'en faire un fort magnifique de la bonté de Theodose. 'S. Chrysostome en mesle l'eloge avec celui de Flavien, '& S. Ambroise marque le pardon qu'il avoit accordé à ceux d'Antioche, entre les preuves de sa pieté & de sa foy envers Dieu. Zos.l.4.p.766. b. Chry.p.234.b. c. Lib.or.22.23. or.15. Chry.p.234. Amb.ep.17.p.216.g.h.

'Libanius marque dans l'eloge d'Hellebique, que le peuple d'Antioche luy dressa beaucoup de statuës,[a] & que Theodose le manda peu aprés pour prendre son avis sur des affaires de grande importance. [Nous ne voyons point quelles estoient ces affaires,] 'sinon qu'il y avoit en ce temps-ci un ambassadeur de Perse en Orient. [Nous ne savons point non plus quelles estoient]'les guerres qui empeschoient alors Theodose d'aller à Antioche. Lib.or.23.p.536.d. a p.537.a. or.14.p.03.b. Chry.p.234.b



ARTICLE XXXIX.

Valentinien depouillé de ses Etats par Maxime, a recours à Theodose, qui luy promet de le rétablir.

[NOus avons vu ci-dessus que la terreur des armes de Theodose avoit obligé Maxime à laisser regner valentinien sur une petite partie de l'Occident. Cette barriere ne l'arresta pas toujours, & aprés avoir "trompé Valentinien, qui n'eut pas assez d'égard aux sages avis de S. Ambroise,] 'il passa tout d'un coup les Alpes en 387 vers la fin d'aoust, & n'y trouvant point de resistance, 'il tira droit à Milan, où Valentinien faisoit ordinairement son sejour, [b] & où il estoit encore le 8 de septembre. 'Ce Prince ne se trouvoit pas en état de resister à Maxime dans cette surprise: de sorte que craignant de tomber entre ses mains, V. S. Ambroise. Zos.l.4.p.767. c.d|Sulp.v.M.c.23.p.209. Thdrt.l.5.c.14.p.724.b. b Cod.Th.chr.p.118. c Zos.p.767.d.

& de souffrir le mesme traitement que son frere, il prit la fuite,
& 'se retira peut-estre d'abord à Aquilée, où ayant bien-tost esté
pourfuivi, [il ne trouva point d'autre sureté pour luy, que de se 1.
d|Soz.l.7.c.14.p.721.d.
jetter entre les bras de Theodose.] Ainsi il se mit sur un vaisseau,
& s'en alla par mer à Thessalonique,[a] eprouvant par experience
a Thdrt.l.5.c.14.p.724.b.
quel estoit le fruit des mauvais conseils de sa mere, [b] qui ne se
b Ruf.l.2.c.16.p.185|Zos.p.767.d.
sentant pas moins tourmentée par la conviction de ses crimes,
que par les forces de son ennemi, s'enfuit aussi avec son fils, &
souffrit elle mesme l'exil dont elle menaçoit les saints Prelats.
Socr.l.5.c.11.p.270.d|Soz.p.721.d.
'Probe ce celebre Prefet du Pretoire se retira aussi à Thessalonique avec Valentinien & Justine, s'il ne l'avoit fait dés auparavant, redoutant la puissance de Maxime, [qu'il craignoit plus que les autres à cause de ses extremes richesses.]

Zos.p.767.e.
'Dés que Justine fut arrivée à Thessalonique avec son fils, aprés avoir traversé beaucoup de mers, [& costoyé toute la Grece,] elle envoya à Theodose pour le conjurer de secourir enfin la maison de Valentinien I, aprés ce second affront qu'elle venoit de recevoir.
Thdrt.l.5.c.15.p.724.c.
'Theodose écrivit au jeune Valentinien, qu'il ne falloit pas s'étonner du mauvais succés de ses affaires, ni du progrés de celles du tyran, puisqu'il avoit combatu la foy veritable, & que le tyran l'avoit soûtenuë; la foy & Dieu qui en est l'auteur, estant toujours d'un mesme costé.
Zos.p.768.a.
'Il vint ensuite luy mesme à Thessalonique avec une partie du Senat: [&
Marc.chr.
c'est peut-estre ce que le Comte Marcellin veut marquer,] lorsqu'il dit sur cette année, qu'il "s'approcha de l'Italie pour s'opposer au tyran Maxime. *Italiam accessit.*
Thdrt.p.724.d.
'Estant venu trouver Valentinien refugié dans ses Etats, il le guerit d'abord des plaies que la doctrine impie [de sa mere] avoit faites dans son ame, & le fit rentrer dans la foy des Peres.
Suid v.p.347|Amb.vie,p.319
'Suidas rapporte un discours qu'il luy fit
sur ce sujet; & il peut l'avoir tiré de quelque ancien auteur.[a] 2.

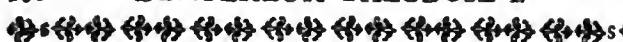
Thdrt.p.724.d.
'Theodose l'exhorta ensuite à prendre courage, & songea en effet à travailler à son rétablissement,
c Ruf.l.2.c.17.p.185.1.
'auquel il employa toutes les forces de l'Orient non seulement à cause de l'assistance que les Princes se doivent les uns aux autres, mais encore à cause des obligations qu'il avoit à Gratien: [& environ un an auparavant il avoit epousé Galla sœur du jeune Valentinien.]
Oros.l.7.c.35.p.220.1.c.
'Il ne crut pas se pouvoir dispenser d'une guerre necessaire pour venger le sang d'un Empereur, & pour en rétablir un autre en la possession des Etats dont on l'avoit depouillé.
Aug.civ.l.5.c.26.p.64.2.d.
'Saint Augustin

1 puisque Zosime dit que Maxime estant entré en Italie, marcha droit à Aquilée
2 *insigne fragmentum, vetus autor*, dit Godefroy dans ses notes sur le Code Theodosien, t.6.p.131.132.

releve beaucoup la pieté Chrétienne de Theodose, qui receut ainsi Valentinien, l'entretint avec une affection de pere, le maintint dans l'honneur de la dignité imperiale, & le consola par sa douceur & par sa generosité, avant que de le pouvoir rétablir par les armes; au lieu que s'il eust esté touché de la passion d'augmenter son empire, plutost que du desir de satisfaire à ce que demandoit de luy son honneur & sa conscience, il eust pu tres facilement se défaire d'un Prince qui manquoit de tout secours.

Zosime écrit que dans un grand Conseil qui se tint, tout le Zos.p.768.a.b.
NOTE 33. monde concluant à la guerre contre Maxime, Theodose voulut que l'on commençast par luy deputer pour savoir s'il ne se resoudroit point à rendre à Valentinien ce qui luy appartenoit. [Cet avis estoit digne d'un Prince aussi sage que Theodose, qui n'entreprend jamais une guerre qu'à regret & dans la derniere necessité, parcequ'il sçait & qu'il hait les maux effroyables qui peuvent rendre criminelles les guerres les plus justes; outre que ce delai n'exposoit rien, l'hiver où l'on alloit entrer, ne permettant pas de commencer la guerre que de quelques mois. Maxime le prevint peut-estre:] Car Sozomene dit qu'il envoya Soz.l.7.c.14.p.722.b.
alors des ambassadeurs à Theodose, qui ne voulut ni recevoir leurs propositions, ni les rejetter ouvertement. Socrate semble Socr.l.5.c.12.p.271.d.
dire la mesme chose, mais il est plus obscur.

[La fuite de Valentinien rendit Maxime maistre de tout son empire. Car nous verrons dans l'année suivante] qu'il estoit Amb.ep.17.p.215.g.
reconnu dans Rome. [a] Pacatus dit qu'il avoit epuisé l'Afrique. a Pac.p.275.
[b] Il semble, selon Zosime, qu'Aquilée ait resisté jusque bien b Zos.p.769.b.
avant dans l'année suivante; mais elle ceda enfin. [c] La ville p.770.b.
d'Hemone soûtint un long siege; mais il semble qu'elle n'ait pas c Pac.p.274.
laissé d'estre prise. Pacatus dit que l'Italie receut de profondes p.264.
blessures par la violence de Maxime, à quoy Baronius raporte Bar.387.§59
NOTE 34. ce que S. Ambroise dit "de la ruine de diverses villes, comme Amb.ep.61.p.327.i.
Claterna. "Quaderna, Boulogne, Modene, Rege, Bersello, Plaisance, & de toute la coste de l'Apennin. Il raporte encore à ce temps-ci Bar.387.§62
divers sermons de S. Ambroise, desquels il tire que le peuple Amb.vie.p.50 a.b.
voulant s'enfuir de Milan, pour eviter les maux dont la guerre les menaçoit, S. Ambroise les exhorta à demeurer, les assurant qu'ils n'auroient rien à craindre pourvu qu'ils fissent penitence de leurs pechez. [Mais il y a au moins une partie de ces sermons qu'on ne croit pas estre de S. Ambroise.]



ARTICLE XL.

Maxime arme 'puissamment; mais Dieu promet la victoire à Theodose par S. Jean d'Egypte.

INDICTION I. — L'AN DE JESUS CHRIST 388, DE THEODOSE 10.

Idat.&c. — *'Theodosius Aug. II, & Cynegius, Consuls.*

Pac.p.268. 'CE fut un effet tout particulier de la justice divine, que Maxime qui en demeurant paisible dans les Gaules, pouvoit eviter[en ce monde]la peine du crime qu'il avoit commis contre Gratien, se porta de luy mesme à un nouveau crime en entreprenant une seconde guerre civile contre Valentinien, afin que Theodose fust contraint de luy faire la guerre, de le vaincre,& de punir son double attentat.

[Mais toute la suite fit voir encore davantage que Dieu seul
Orof.l.7.c.35. p.220.1.c.d. estoit l'auteur & le conducteur de cette guerre.]'Car Theodose se trouvoit beaucoup inferieur à Maxime pour toutes les choses dont la victoire semble dependre. 'Maxime s'estoit rendu si redoutable, que par la seule terreur de son nom il contraignit les Allemans de luy payer les tributs & les contributions qu'il demandoit. Il avoit des troupes egalement puissantes par le nombre & par la valeur des soldats; & elles estoient conduites par le General Andragathe, qui par un tres sage conseil avoit fortifié audelà de tout ce qu'on peut croire, les Alpes[Juliennes] & les rivieres [par lesquelles on pouvoit passer de l'Illyrie en Italie.]Maxime avoit placé son siege à Aquilée, comme n'ayant qu'à estre le spectateur de la victoire.

c. 'Mais si Theodose luy estoit inferieur en tout le reste, c'estoit assez qu'il le surmontast par sa foy, & qu'il mist en Dieu son
Aug.civ.l.5.c.26.p.64.1.d. esperance.'Quelque redoutable que fust Maxime par l'heureux succés de ses entreprises, Theodose parmi les inquietudes que l'evenement de cette guere luy donnoit, ne se laissa point aller à des curiositez sacrileges & illicites;mais il[eut recours à Dieu & à ses serviteurs,]& envoya consulter"S.Jean dans les solitudes de l'Egypte où il demeuroit, [auprés de Lycople,]ayant appris par la renommée que c'estoit un grand serviteur de J C. qui
p|Lauf.c.43.p.961 a.e. avoit le don de prophetie. 'Il receut de luy l'assurance de la
a Ruf.l.2.c.32.p.191|Thdrt.l.5.c.24.p.738.c. victoire.[a]& ce saint solitaire luy predit mesme qu'il la remporteroit sans beaucoup de sang;[b] & qu'il reviendroit "de l'Occi-
b Lauf.p.961.e dent aprés sa victoure.

v.son titre

τῶ Γαλλιῶν.

[Il n'est pas necessaire de parler ici de la vertu de ce Saint; mais nous ne pouvons omettre] 'qu'il predit souvent à Theodose les evenemens de ses guerres, le soulevement des tyrans, la maniere dont il en pourroit demeurer victorieux, & les ravages que les barbares devoient faire dans ses terres. 'C'est pourquoi Theodose l'honoroit comme un Prophete, a & n'entreprit jamais d'aller faire la guerre aux barbares & aux tyrans,"qu'aprés l'avoir consulté avec humilité, & avoir esté animé par ses réponses,qu'il regardoit comme des oracles que Dieu luy envoyoit du ciel.'Rufin mesme semble dire que Dieu n'avoit accordé à S Jean le don de prophetie qu'en faveur de Theodose; ayant voulu pour le recompenser de sa pieté luy donner ce Saint par une providence particuliere, afin qu'il pust apprendre par ses réponses quand il devoit entretenir la paix ou] faire la guerre.[Et cela paroist d'autant plus vray,]'que Dieu retira du monde ce saint Prophete vers le mesme temps que Theodose.

e|Ruf.v.P.c.1. p.450.2. Lauf.p.961.e. aCasn.inst.l.4. c.23.p.81|Fulg præd.l.2.c.22. §41.p.478. &c. Ruf.l.2.c.19.p 186. 2.P.c.2.p.457. 2.

[Maxime avoit aussi son prophete en la personne de S. Martin,]'mais pour luy predire que s'il pretendoit passer les Alpes, & attaquer le jeune Valentinien, il le vaincroit, mais seroit luy mesme vaincu aussi-tost aprés.

Sulp v.M.c.23 p.289.



ARTICLE XLI.

Theodose fait diverses lois, assemble des troupes, établit des Generaux.

'THEODOSE se prepara encore à la guerre par diverses loix qu'il fit cette année, partie à Thessalonique,[où il pouvoit estre venu sur la fin de l'année precedente, & où il peut avoir passé tout l'hiver,] partie dans sa marche mesme. 'Celle du dixieme de mars défend à tous les heretiques,& nommément aux Apollinaristes, de tenir aucune assemblée, d'avoir des Evesques & des Ecclesiastiques, & de demeurer mesme dans les villes,voulant qu'on les envoie dans des deserts. Elle ne veut point non plus qu'on souffre qu'ils viennent à la Cour, ni qu'ils presentent aucune requeste à l'Empereur.'La loy du 14 de"juin renouvelle encore la défense faite à tous les heretiques de tenir aucune assemblée; mais elle y ajoute un ordre au Prefet du Pretoire d'établir des Commissaires pour faire executer cette défense,& pour mettre entre les mains des juges ceux qui ne l'observeront pas,afin qu'ils soient rigoureusement punis.

Bar.388.§56. 59. Cod.Th.16.t. 5.l.14.p.130. NOTE 35. l.15.p.131.

t.4.l.2.p.100. 'Deux jours aprés il fit une autre loy pour défendre à toute personne de disputer en public sur la religion, de prescher, ou d'ordonner quelque chose au peuple; [ce qui s'entend sans doute des disputes & des discours que les heretiques pouvoient faire dans les places publiques, & hors des assemblées ecclesiastiques qui leur estoient défenduës.] p.101.1. 'On croit qu'il avoit égard en cela non seulement à la majesté des dogmes de la religion, 1|100.2. dont il ne faut parler qu'avec respect; 'mais encore au repos de son Estat, qui eust pu estre troublé durant son absence par la p.101.2. liberté des disputes. 'On lit dans une edition que cette loy estoit jointe avec un decret d'Evesques [qui avoient pu la demander à p.100.2|Soz.l.7.c.6.p.711.a. Theodose pour arrester l'insolence des heretiques.] 'Sozomene marque cette loy ou une plus ancienne sur le mesme sujet. Celle-ci a souvent aussi esté renouvellée par les Empereurs & par nos Rois.

Cod.Th.16.t.5.l.16.p.132. 'Dans une autre loy datée du 8 d'aoust, Theodose desavoüe un rescrit que les Ariens pretendoient avoir obtenu, & veut qu'on punisse comme faussaire quiconque alleguera ce rescrit, ou toute autre chose semblable.

3.t.7.l.2.p.278. 'Il marque encore son amour pour la pureté, qui fait une partie de la sainteté de nostre religion, par la loy du 29 de fevrier, où il défend aux Chrétiens d'epouser des Juives, & aux Juifs d'epouser des Chrétiennes, voulant que ces mariages soient punis comme de veritables adulteres, & que toute personne soit receuë à les denoncer. Il faut peut-estre joindre cette loy à une autre qui n'est pas datée, mais qui estant adressée à Cynege comme celle-ci, [doit estre au plustard du mois de mars Cod.J.5.t.5.l.5.p.425. 388.] 'Theodose y défend absolument d'epouser la femme de son frere, & la sœur de sa femme, de quelque maniere que le pre-Cod.Th.3.t.12.l.4.p.296. mier mariage ait esté rompu, [mesme par la mort.] 'La mesme chose avoit déja esté défenduë par Constance en l'an 355.

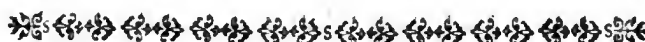
9.t.11.p.78. 'Il paroist par la loy du 30 de may, que les plus puissans se donnoient quelquefois la liberté d'arrester chez eux des personnes comme dans une prison, à cause qu'ils estoient leurs debiteurs, usurpant une autotité qui n'appartenoit alors qu'aux magistrats publics Theodose le défend par cette loy, & le met mesme p.79. entre les crimes de leze majesté. 'On n'en trouve que peu ou point de vestige dans l'histoire. On cite pour cela Libanius; [& je doute fort que ce soit son sens.

Comme les assurances que Dieu nous donne de ses faveurs, ne doivent pas entretenir nostre paresse & nostre lascheté, ni nous

nous empescher d'user des moyens humains par lesquels il veut accomplir ses promesses; Theodose non content d'attirer sur ses armes la benediction & le secours de Dieu par diverses actions de pieté,'se prepara à la guerre contre Maxime, avec le mesme soin & les mesmes précautions que s'il eust entierement douté du succés qu'elle devoit avoir. Pac.p.270.

'Il semble neanmoins selon Pacatus, qu'il ait remis au peuple l'obligation de fournir des soldats. 'Ce qui est certain, c'est que son armée estoit composée de diverses nations barbares, [a]Gots, Huns, & Alains, qui y accouroient en foule, & qu'il recevoit volontiers tant pour grossir ses troupes, que pour empescher ces barbares d'exciter des troubles sur les frontieres. 'Cependant par une providence particuliere de Dieu, tant de nations differentes & incapables de discipline, demeurerent toujours tres unies, avec une entiere fidelité à leur Prince, 'sans faire aucun tumulte, aucune confusion, aucun pillage, & sans manquer à observer tous les ordres de la guerre. Theodose les divisa en trois corps, tant pour faire paroistre son armée plus nombreuse, que pour enveloper plus aisément les ennemis dans leur fuite. p.270. Ib|Amb.ep.17 p.214.f. a Pacp.270. Amb.ep.17.p. 214.f. Pac.p.270.

'Il établit deux Generaux, Promote pour la cavalerie, & Timase pour les gents de pié; [& il les fit tous deux Consuls l'année suivante. Nous avons déja parlé "de Promote, & nous en parlerons encore dans la suite.] 'Timase est qualifié General de la cavalerie dans une loi de 386. On cite un endroit [1]de S. Ambroise, où il est appellé General de la cavalerie & de l'infanterie vers l'an 389. 'On a quelques lettres que Symmaque luy écrit. [b]On verra "sur Arcade la fin malheureuse de luy & de Syagre son fils. [c]Philostorge outre Timase & Promote, met Arbogaste & Ricomer entre les Generaux de Theodose; [d]& Orose attribuë particulierement à Arbogaste la défaite de Maxime. Zos.l.4.769. c. V.§28. Cod.Th.t.6.p. 389.2. Sym.l.3.ep.70 73.p.133. V.Arcade §8. b Zos.l.5.p. 786.787. c Philg.l.10.c. 8.p.139. d Oros.l.7.c. 35.220.p.2.b.c



ARTICLE XLII.

Theodose assure la paix de l'Empire audehors & audedans; met de bons officiers: De Tatien & Procule.

[S'IL falloit mettre en cette année la sedition d'Antioche, il y auroit tout sujet de croire que l'impost qui en fut la

1. Je ne le trouve point, & je ne croy pas qu'il y soit. L'endroit de Paulin p.84. f. ne nomme point Timase. Je ne sçay ce que c'est que le livre 10.ep.89. qu'on cite de S. Ambroise.

cause, avoit esté mis en partie à cause de la guerre de Maxime. Et il ne se faudroit pas étonner que la foi de Theodose n'eust pas esté encore aussi forte en ce temps-ci qu'elle le fut depuis, lorsque dans une occasion semblable il diminua les imposts au lieu de les augmenter.]

Pac.p.270. 'Il avoit assuré la paix de l'Empire du costé du Danube, en recevant dans ses troupes les plus vaillans hommes qu'eussent les barbares du Nord: & il eut soin de s'assurer par de nouvelles alliances de tous les Princes qui estoient voisins de l'Empire du costé de l'Orient, afin de n'avoir rien à apprehender non plus de ce costé là.

Socr.l.5.c.12.p.271 d|Soz.l.7.c.14.p.722.a. Zos.l.4.p.769.b.c. [Mais afin que le dedans fust aussi tranquille que le dehors,] 'il laissa à Constantinople Arcade son fils aîné déja declaré Auguste, [ou ordonna qu'il y demeureroit durant qu'il seroit en Occident; & comme ce Prince qui n'avoit qu'onze ans n'estoit pas en âge d'agir par lui mesme,]'il donna les principales charges de l'Empire à des personnes tout à fait capables de bien gouverner les peuples, & de conduire avantageusement les affaires durant son absence. [Il faut qu'il n'y ait rien eu à redire en ce choix,] puisque Zosime en parle en ces termes.

a. Idac.fast. Cod.Th.chr.p.119.20. Zos.p.769.a.b. Cod.Th.t.6.p.386.387. 'Cynege qui estoit Prefet du Pretoire [depuis l'an 384,]estoit mort en ce temps là, 'vers le 19 de mars, [comme nous l'avons marqué ci-dessus.] Ainsi il y a faute dans diverses loix du Code qui lui sont adressées au mois d'aoust de cette année, & mesme l'année suivante. 'Theodose fut assez long-temps à deliberer qui il mettroit en sa place; & enfin il choisit Tatien qui estoit un homme tout à fait capable, & qui avoit exercé diverses charges sous Valens. 'On trouve en effet sous ce Prince un Tatien Prefet d'Egypte "durant plusieurs années, & ensuite Intendant des largesses. [Mais il avoit fort persecuté les Catholiques d'Egypte.] On croit neanmoins que c'est celui dont nous parlons. On a diverses lettres pleines d'éloges que Libanius luy a écrites. [Nous verrons dans la suite qu'il parut enfin indigne de la bonne opinion qu'on avoit de luy, & qu'il termina une longue prosperité par une fin tout à fait tragique.]Il eut un fils nommé Procle [ou Procule,]qui eut part à son élevation, ayant esté fait en ce temps-ci Prefet de Constantinople: [mais il eut aussi part à sa disgrace.] 'Godefroy ne trouve point de difficulté à croire que c'est ce Procule Comte d'Orient en 382 & 383,[dont nous avons vu que Libanius parle assez mal.] 'Tatien est qualifié Prefet du Pretoire dans la loi du 16 juin 388.'Car pour celles de

& c. V. les Ariens §125.

Zos.p.769.b. Cod.Th.t.6.p.381.1. chr.p.119. t.6.p.386.2.

l'an 380, 385, & 386, qui lui donnent le mesme titre, [il faut necessairement qu'il y ait faute.] Zosime dit que Theodose le fit venir d'Aquilée pour lui donner cette charge, [ce qui donne sujet de croire qu'Aquilée n'estoit point encore tombée sous la tyrannie de Maxime. Cela est encore plus certain, si] ce fut là que Theodose lui envoya les marques de sa dignité, comme Zosime le semble marquer. Mais s'il a aussi voulu dire qu'Aquilée estoit sa patrie, [il se trompe assurément,] puisque Tatien estoit de l'Empire d'Orient, & [apparemment] de la province de Lycie. ["Il peut neanmoins avoir eu aussi en quelque sorte pour patrie la ville de Thessalonique,] où il y a tout sujet de croire que Theodose le declara Prefet. Et on juge que c'est ce qu'a voulu dire Zosime. Zos.p.769.b. p.774.d|Cod. Th.9.t.38.l.9. p.278. V. la note 30. Pagi,392.§7.

Trisole que nous avons vu Intendant des largesses sous Theodose, estoit aussi cette année Prefet du Pretoire; ["& il pouvoit l'estre de l'Illyrie orientale.] Il le fut d'Italie l'année suivante, & peut-estre dés celle-ci lorsque Thodose en fut devenu maistre. Erythre [dont nous n'avons point d'autre connoissance,] estoit alors Prefet d'Egypte. Cod.Th.chr.p. 119|t.6.p.391.1. V. la note 35.

[Pour ce qui regarde les Magistrats de l'Occident, c'est Maxime qui en estoit maistre.] Ammien nous apprend que Rusticus Julianus fut Prefet de Rome sous luy, parce qu'il ne s'en trouvoit pas de meilleurs. Il fut plus doux ou moins cruel dans cette charge qu'il n'avoit esté dans d'autres sous Valentinien I, craignant de se faire des ennemis en un tems si perilleux. Il mourut estant Prefet. Amm.l.27.p. 342.b.c.

[Parmi tant d'actions de pieté & de sagesse, Theodose fit une faute considerable, comme David au milieu de ses plus grands sentimens d'humilité & de penitence condanna injustement Miphiboset, Dieu voulant toujours nous faire voir ce que les hommes sont par eux mesmes, & que ce qu'ils font de bien, c'est luy qui le fait en eux.] Car Ste Olympiade dont la pieté commençoit alors à éclater dans Constantinople, ayant refusé constamment aprés la mort de Nebride son mari, d'épouser Elpide cousin de Theodose, ce Prince fit saisir tous ses revenus, & la priva de l'administration de son bien jusqu'aprés son retour de la guerre de Maxime. Car alors ayant esté mieux informé de la vertu de cette Sainte, il le lui fit rendre entierement. Bar.388.§44. 48.



ARTICLE XLIII.

Andragathe quitte les Alpes pour se mettre sur mer : Maxime favorise les Juifs & non les Payens.

Zos.l.4.p.769. c.d. 'LORSQUE Theodose étoit prés de marcher contre Maxime, il eut avis que ce tyran avoit fait solliciter par de grandes promesses les barbares qui estoient dans son armée, & que [quelques uns d'eux] y avoient presté l'oreille: Ces barbares ayant sçeu que leur trahison estoit decouverte, s'enfuirent dans les marais & les forests de la Macedoine. Ils y furent poursuivis, & la plus grande partie taillée en pieces. De sorte que Theodose n'ayant plus rien à craindre de ce costé là, marcha en toute Ruf.l.2.c.17.p.185.1. diligence contre Maxime, 'avec toutes les forces de l'Orient. ["Il menoit apparemment Valentinien avec lui.] ᵃSelon les dates des loix il estoit encore à Thessalonique le 30 d'avril; mais il passa le 10 & le 16 de juin à Stobi, [qui en est éloignée d'environ 25 lieuës.] Le 21 du mesme mois il estoit à Scupi [dans la Dardanie, à prés de 35 lieuës de Stobi.] 'Car son dessein estoit de traverser promtement l'Illyrie, & de tirer du costé d'Aquilée, dans l'esperance de surprendre les ennemis avant qu'ils fussent preparez à le combattre. NOTE 36

a Cod.Th.chr. p.119.

Zos.p.769.d. c.

[Il avoit sans doute eu l'adresse de tenir sa marche fort secrette.] 'Car Andragathe General de Maxime ayant formé une armée navale, se mit à garder avec soin toutes les mers, s'imaginant que Theodose prendroit cette route. 'Orose dit qu'il se mit sur mer pour tascher de prevenir Theodose & de le surprendre. 'Mais ce fut par une providence particuliere de Dieu qu'il se separa de Maxime pour faciliter sa défaite, ᵇ& qu'il abandonna luy mesme à Theodose les passages des Alpes qu'il avoit si bien fortifiez.

p.770.2.

Oros.l.7.c.35. p.220.1.d.

Amb.ep.17.p. 214.f.

b Oros.p.220. d.

[Dieu commençoit deslors à ruiner les affaires de Maxime. Et ce tyran outre ses autres crimes,] 'avoit encore attiré sa malediction par une action qui sembloit sans doute assez legitime à ceux qui avoient plus de politique que de zele pour l'honneur de la religion. Car peu de jours avant que de commencer cette campagne, ayant appris qu'on avoit brulé à Rome une synagogue, il y envoya un édit [severe,] come pour maintenir la discipline & la police; ce qui fit dire au peuple Chrétien que ce Prince s'estoit fait Juif, & qu'assurément il ne réussiroit pas.'Les soldats

Amb.ep.17.p. 215.g.

p.214.c.

[qu'on avoit envoyez pour executer l'édit,] disoient eux mesmes, Comment J.C. pourra t-il nous assister, puisque nous combattons contre luy en faveur des Juifs? 'Cela n'alla pas plus loin que les paroles & les menaces ; & neanmoins S. Ambroise dit que Maxime fut abandonné [de Dieu,] & perit pour ce sujet. c|215.g.h.

'Baronius dit qu'il fit cette faute par le dessein qu'il avoit de s'attirer l'affection de tout le monde; & qu'il ne fut pas moins favorable aux Payens qu'aux Juifs, ayant pris le nom de grand Pontife, que Gratien avoit refusé, rétabli l'autel de la Victoire, & rendu aux Gentils tout ce que Gratien leur avoit osté. [Mais il n'y a aucune preuve de tout cela.] 'Le panegyrique que Symmaque le plus illustre des payens prononça en l'honneur de Maxime, [ne montre non plus qu'il favorisast les payens, que celui de Pacatus ne le montre pas de Theodose; quoique toute sa piece fasse voir qu'il estoit payen:] '& mesme Symmaque se plaint que ce tyran l'avoit maltraité à la suggestion de Marcellin [son frere. On ne peut pas pretendre non plus que le passage qu'on cite 'de Zosime, prouve qu'il ait pris le titre de grand Pontife, quoiqu'il en puisse donner quelque soupçon. Mais on peut dire avec toute assurance qu'il n'a jamais rien rendu aux temples des payens,] 'puisque Saint Ambroise raportant tout ce qui s'estoit passé sur ce sujet, ne parle point dutout de Maxime. Il marque le refus que Theodose, & puis Valentinien, firent aux payens de leur rendre les mesmes choses, [sans dire qu'ils les leur eussent ostées de nouveau, comme il faudroit neanmoins qu'ils eussent fait, si Maxime les avoit renduës. A en juger par tout le reste de la vie de Maxime, il semble avoir toujours affecté de paroistre zelé pour la foy.] Bar.383.§71 387.§63.66. Socr.l.5.c.14. p.273.b. Sym.l.2.ep.31. p.74. Zos.p.761.d. Amb.ep.15.p. 209.c.f.



ARTICLE XLIV.

Victoires de Theodose: Maxime est pris & decapité.

'THEODOSE qui vouloit surprendre Maxime, s'avança avec tant de diligence[& de secret] du costé de la Pannonie, qu'il surprit effectivement ses troupes avant qu'elles pussent se mettre en état de luy resister. 'Il les défit premierement auprés de Seisseg, ᵃdont les Generaux de Maxime estoient maistres. Le combat se donna sur les bords de la Save, qui enfermoit dans une isle la ville de Seisseg; & il réussit de la manie- Zos.l.4.p.769. 770|Claud. cons.H.4.p. 41. Amb.ep.17.p. 215.g. a Pac.p.271. 272.

re que le raporte Pacatus, qui dit que mesme le porte-enseigne "de la faction sacrilege, fut englouti dans les eaux du fleuve, sans qu'on pust seulement trouver son corps. [C'estoit sans doute le General de cette armée; mais je ne trouve point son nom. Je ne sçai si ce seroit] l'oncle de Maxime, dont parle Sulpice Severe, & qui portoit le titre de Comte. [a]Theodose avoit manqué de vivres pour faire subsister son armée: [b]mais Dieu lui ouvrit les greniers de ses ennemis par leurs propres mains; & ils lui donnerent ce qu'ils avoient preparé pour eux mesmes.

Sulp.v.M.c. 23.p.208. a Amb.ep.17.p 214.e|pac. 270. b Amb.p.214. e.

'Aprés la journée de Seisseg, les troupes de Maxime furent encore défaites à Pettau. 'Et c'est sans doute la seconde bataille que décrit Pacatus, 'qui fut d'abord "un peu disputée. [c]Marcellin frere de Maxime y commandoit son armée. [d]Une partie de ses troupes se rendit à Theodose. [On ne voit pas bien si ce fut dans la bataille mesme, ou aprés. C'est peut-estre cette victoire] 'que S. Ambroise dit que Dieu donna à Theodose au milieu des Alpes. 'Il passa ces montagnes si terribles sans y trouver aucun obstacle, & mesme avant que personne le sceust.[e]Il entra ensuite dans Hemone, [ou Laubach,] dont les habitans ruinez par Maxime pour lui avoir resisté trop constamment, le receurent avec des demonstrations extraordinaires de joie.

p.215.g. Bar.388§61. Pac.p.272. 274. c p.272. d p.274. &c. Amb.p.215.g. Oros.l.7.c.35. p.220.1.d. e Pac.p.274.

'Il semble selon Orose que Maxime ne soit pas sorti d'Aquilée; [& il y a au moins bien de l'apparence qu'il ne s'estoit trouvé à aucune bataille,] 'puisque Pacatus dit qu'il s'enfuit sans avoir vu Theodose. [Ainsi je ne sçay sur quoi Baronius se fonde] 'pour dire qu'il estoit present à la bataille de Seisseg; [où il paroist, comme on a dit, que celui qui y commandoit fut noyé. Il faut neanmoins qu'il se fust avancé,] puisqu'il s'enfuit, [f]courant tantost d'un costé, tantost de l'autre, sans savoir où il alloit, & regardant toujours derriere luy si Theodose ne le suivoit pas. 'Mais Dieu luy lia tellement l'esprit, que quoiqu'il eust tout le moyen de s'enfuir & de se sauver, il s'enferma lui mesme avec tous les siens 'dans Aquilée, comme s'il eust songé non à défendre sa vie, mais à ne pas differer son supplice, '& à empescher les siens de s'echaper.

Oros.ut.sup. Pac.p.270. Bar.388.§61 Pac.p.270. f p.275. Amb.p.214.f. Pac.p.275. Amb.p.214.f.

Theodose qui suivoit Maxime pas à pas, [g]arriva devant Aquilée lorsqu'on y songeoit le moins, [h]avec une partie de ses troupes, qui firent pour cela une diligence extraordinaire, 'ayant fait en un jour tout le chemin qui est depuis l'Illyrie jusqu'à cette ville. 'On peut tirer d'Orse qu'elles estoient commandées par Arbogaste. [i]Maxime fut en un moment assiegé,

Pac.p.275.276 g Oros.ut.sup. h Zos.p.770.a b. Pac.p.276. Oros.p.220.2. b c. i 1.d.c.

pris, & executé, sans difficulté, & sans qu'on eust besoin d'aucun stratageme. 'Car comme il y avoit selon Zosime peu de soldats dans la ville, ceux de Theodose la forcerent aussi-tost, & se jetterent sur Maxime qui estoit sur son throne, où il commençoit à distribuer de l'argent à ses partisans, 'c'est dire à ses Maures, qu'il avoit enfermez avec luy comme une troupe de diables pour assister à sa mort, & dont quelques uns furent tuez avec deux ou trois autres, comme les victimes de la guerre. 'Il semble neanmoins qu'il soit sorti de lui mesme ou de la ville, ou au moins de son palais, avec une apparence exterieure de generosité, 'Socrate dit qu'il fut livré par ses soldats effrayez. Zos.p.770.b. Pac.p.281. 279. Socr.l.5.c.14.

ᵃIl fust aussi-tost depouillé des marques de la dignité imperiale, amené devant Theodose ᵇ& Valentinien, à trois milles de la ville, ᶜles piez nuds & les mains liées. ᵈTheodose lui reprocha sa tyrannie, ᵉ& surtout la hardiesse qu'il avoit euë de publier, que c'estoit de son consentement qu'il avoit usurpé l'Empire; ce que Maxime confessa avoir fait pour s'attirer les Soldats. Theodose au lieu de s'emporter contre luy, & luy faire souffrir les plus grands tourmens, sembloit mesme en avoir de la compassion. Vous doutiez déja, lui dit un panegyriste, si vous le feriez mourir: Vous baissiez les yeux en terre: Vous changiez de couleur: Vous luy parliez avec douceur comme touché de son état. Mais ce fut alors un bonheur que vous ne pussiez pas faire ce que vous auriez bien voulu. Vos Soldats entreprennent de vous venger malgré vous mesme. On enleve le tyran de devant vos yeux, & pour oster à vostre clemence la liberté de luy faire grace, on s'empresse de l'entrainer pour le conduire au supplice. 'On lui trancha la teste, quoiqu'il pust justement apprehender une plus rigoureuse mort. 'Il fut executé à trois milles d'Aquilée, 'le 27 d'aoust selon Socrate; ["ou le 28 de juillet selon Idace. Dans l'une & dans l'autre opinion, on peut dire qu'il a esté puni de la mort de Gratien à peu prés le mesme jour auquel elle estoit arrivée. "Car on la met le 25 d'aoust; & il y a des raisons considerables pour la mettre le 25 de juillet.] 'La mort de Maxime a fait conter Aquilée par Ausone pour la neuvieme entre les illustres villes de l'Empire, quoiqu'elle ne dust pas tenir ce rang.

p.273.2. ᵃPac.p.279. Zos.p.770.b. ᵇProsp.|Marc. Phisg.l.10.c.8. p.139. ᶜPac.p.279. ᵈZos.p.770.b. ᵉPac.p.280. p.278.279.281. Idat.chr.|fast. NOTE 37. Socr.p.273.a. V.Gratien note 26. Aus.urb.6.p.203.



ARTICLE XLV.

Défaite & mort du fils & des Generaux de Maxime: Humanité de Theodose aprés sa victoire.

Amb.ep.17.p. 215.g. 'SAINT Ambroise dit que Maxime fut en mesme temps défait par les Saxons, par les François, & par Theodose: [& il est aisé que ces peuples ayent attaqué les Gaules en mesme Gr.T.h.Fr.l.2. c.9.p.58.59.60 temps que Theodose descendoit en Italie.] 'Saint Gregoire de Tours le témoigne des François, & raporte d'un historien nommé Sulpice Alexandre, qu'ils coururent la Germanie [& la Belgique] sous la conduite de Genobaud, Marcomir, & Sunnon, firent trembler Cologne, & puis se retirerent avec leur butin, laissant une partie des leurs pour continuer à piller. Nannius & Quentin Generaux de Maxime défirent ces derniers, & en p.59.60. tuerent un grand nombre [1]dans le Hainaut. 'Mais Quentin ayant "passé le Rhin à Nuys pour poursuivre les autres, il s'engagea dans des bois & dans des marais, "dont il ne put ramener qu'un tres petit nombre de ses gents. 'Les auteurs posterieurs ont fait des fautes dans le recit de cette guerre. Val.r.Fr.l.2.p. 69. 1. &c. &c.

Zos.l.4.p.770. c|Vict.p.546.c Idat.chr|Prosf. Bir.p.515. 'Maxime avoit laissé dans les Gaules son fils "Victor, à qui il avoit donné le titre de Cesar selon Zosime, & mesme celui d'Auguste, comme nous l'apprenons de l'historien Victor, & de beaucoup d'inscriptions. Theodose y envoya en diligence le Idat.fast. General Arbogaste, qui s'en saisit & le fit mourir 'peu de jours Vict.p.546.c. aprés son pere. Zosime l'appelle "un jeune homme. 'D'autres disent que ce n'estoit encore qu'un enfant. V.Gratien §20. μειράκιον.

Zos.p.770.c.d. 'Andragathe apprit sur la mer Ionienne où il estoit, la derou-Oros.l.7.c.35. p.220.r.e. te des affaires de son parti. 'Orose dit assez clairement que ce Comte plus furieux encore que le tyran, avoit luy mesme esté Amb.ep.17.p. 215.g. a Oros|Marcel Socr.l.5.c.14.p 273.a|Claud. cons.H.4 p.41. défait; '& S. Ambroise conte la Sicile au nombre des lieux que Dieu avoit signalez par les défaites de Maxime. [a]Mais les historiens tombent d'accord qu'ayant appris la mort de Maxime, & ne croyant pas qu'il dust esperer aucune grace du victorieux, [parce que c'estoit lui qui avoit tué Gratien,] il aima mieux se Amb.ep.17.p. 214.f. punir lui mesme, & se jetta dans la mer, où il fut noyé. 'Saint Ambroise dit que Dieu l'avoit fait revenir d'un autre costé du monde avec son armée, & l'avoit réuni à ceux dont il l'avoit separé d'abord, afin qu'il fust un surcroist de la victoire de Theodose.

1. *apud Carbonariam*. V. Bucherius dans son Belgium Romanum, l.12.c.11.§1.p.380.

dose.[Je ne sçay si ce seroit qu'aprés avoir esté battu sur les costes de la Sicile, il seroit revenu vers Aquilée pour se rejoindre à Maxime, & y auroit appris sa défaite.]

'Voilà comment se termina cette guerre si redoutable, qui neanmoins ne couta que tres peu de sang, & finit par la mort de deux personnes seulement,[ou de trois en y contant le jeune Victor :] 'Tous les autres trouverent leur pardon dans la clemence paternelle[de Theodose .] Non seulement on n'osta la vie à personne, mais on ne fit mesme, dit Pacatus, aucune confiscation, aucun emprisonnement, aucun bannissement. Personne ne perdit son rang & ses dignitez ; & ceux qui avoient sujet de craindre le dernier supplice, n'eurent pas seulement à rougir d'une reprimende & d'une parole un peu dure. Tout le monde eut la liberté de s'en aller chez soy jouir de sa femme & de ses enfans,& ce qui est encore bien plus doux,jouir du plaisir d'estre declaré innocent [par une amnistie.] 'Ceux "qui avoient receu des charges du tyran, furent neanmoins condannez à des taxes: mais on les remit à la pluspart, [& peut-estre à tous.Ce qu'on dit aussi qu'ils furent tous maintenus dans leurs dignitez,] 'se doit entendre de celles qu'ils avoient receuës des Princes legitimes, comme Honoré l'ordonna depuis, en declarant qu'il suivoit l'exemple de son pere.'Et nous avons encore deux loix de Theodose,où il casse tout ce qu'avoit fait Maxime,& reduit à leur premier état ceux qu'il avoit elevez. Ces deux loix sont datées l'une du 22 septembre à Aquilée, l'autre du 10 d'octobre à Milan. 'Claudien releve aussi l'extreme douceur dont usa Theodose aprés ses victoires.

Orof.p.220.1. c. | Pac.p.281.282. | judices. | Sym.l.3.ep.33 p.117.118. | Cod.Th.15.t. 14 l.11.p.414. | l.6.p.409.410. | Claud p.42.

'C'est de cette maniere que se conduisent les Princes[veritablement] Chrétiens dans des guerres civiles, lorsqu'elles sont inevitables. 'C'est la regle que Theodose & Honoré son fils observerent toujours depuis dans les guerres tres frequentes, & civiles & étrangeres, qu'ils eurent à soûtenir, se contentant de remporter la victoire, sans repandre aprés l'avoir obtenuë, que peu ou point dutout de sang .[S. Ambroise eut beaucoup de part à cette moderation de Theodose,] 'qui à sa priere delivra quantité de personnes de l'exil, de la prison, & mesme du
1. dernier supplice.ª Il rapella mesme d'exil les[1]filles de [Maxime] son ennemi, les mit entre les mains d'un de leurs parens pour les elever,& fit donner de l'argent de l'Epargne à la mere du mesme [Maxime.

Orof.p.220.2. c. | 2.a. | Amb.ep.17.p. 215.i|Sym.l.3. ep.33.p.117. | a Amb.p.216. g.h.

1. 'Quelques manuscrits ont *filios*,[& Maxime en pouvoit avoir plusieurs.] Neanmoins les Benedictins ont laissé *filias* dans leur edition. Amb. B.ep.41.p. 956.€.

Mais ce qui est encore plus estimable que tout le reste, puisqu'il ne pouvoit venir que d'un desinteressement & d'une generosité extraordinaire, c'est qu'ayant en sa puissance tout
Aug.civ.l.5.c. 25.p.64.2.d. l'Empire Romain,] 'neanmoins "par un respect plein de misericorde [pour la famille de Gratien,] il rétablit Valentinien dans toutes ses terres.[& y ajouta mesme toutes celles qui avoient esté à Gratien, & qu'il sembloit pouvoir retenir assez justement, *misericordissimâ veneratione.*
Zos.p.770.d.e. comme le prix de sa victoire ;]'le rendant paisible possesseur de tout ce qui avoit appartenu au grand Valentinien son pere,
Val.r.Fr.l.2.p. 70. [hors ce que Gratien lui avoit donné dans l'Illyrie.] 'Il paroist neanmoins 'que durant les trois ans qu'il demeura en Occident, il y disposa de toutes choses ;[ce qu'il ne fit sans doute que pour l'avantage de Valentinien mesme qui estoit encore fort jeune, V. la note 35.
Zos.p.770.e. & qui n'avoit personne pour prendre soin de ses affaires.] 'Car si Zosime dit que sa mere [Justine] estoit avec lui, & suppleoit autant qu'une femme en estoit capable, à la prudence que l'âge
Ruf.l.2.c.17. p.185.1. [de 17 ans] ne lui pouvoit encore donner ; 'Rufin qui vivoit alors, nous assure qu'elle mourut en ce temps là mesme, [avant que de pouvoir recouvrer l'Empire avec son fils, dit Tiro Prosper.] Ainsi elle ne put empescher que Theodose en rétablissant Valentinien dans ses Etats, n'y rétablist la foy Catholique que
Soz.l.7.c.14.p. 723 b. cette Imperatrice impie avoit tant persecutée:'la mort de Justine lui laissant, dit Sozomene, une liberté entiere de regler comme il falloit les affaires de l'Eglise dans l'Italie.

[Puisqu'il estoit assez genereux pour rendre ou plutost pour donner un Empire tout entier, nous ne pouvons presque plus
Vict.p.547.b. admirer ce que nous lisons,] 'qu'il tira de son Epargne des sommes fort considerables pour rendre à beaucoup de particuliers celles que le tyran leur avoit enlevées, & avoit depensées ensuite; au lieu que les meilleurs Princes rendoient à peine les fonds de terre dans l'état où ils les trouvoient, gastez & depouillez de toutes choses.

ARTICLE XLVI.

Tumulte des Ariens à Constantinople: Synagogue des Juifs brulée: Theodose refuse de rétablir l'autel de la Victoire, & bannit Symmaque qui le demandoit.

Socr.l.5.c.13.p. 272. Soz.l.7.c. 14.p.722.723. 'COMME les hommes sont ordinairement portez à inventer de fausses nouvelles, ou à ajouter toujours à celles qu'ils

ont apprises; durant que Theodose estoit occupé à la guerre contre Maxime, il arriva que sans mesme qu'il y eust receu aucune perte, on ne laissa pas de publier dans Constantinople que Maxime estoit demeuré victorieux. On contoit déja le nombre des morts, & l'on ajoutoit que Theodose estoit tout prés de tomber entre les mains de son ennemi. Les Ariens qui estoient toujours fort animez contre Theodose, de ce qu'il leur avoit osté [en 380] les eglises de Constantinople, ajouterent aisément foy à cette nouvelle,[s'ils n'en estoient pas les auteurs; & regardant déja Theodose comme perdu avec toute sa famille,] ils mirent le feu à la maison de Nectaire alors Evesque de Constantinople, qui en fut consumée. 'On apprit bien-tost le contraire de ce qu'on s'estoit voulu imaginer. Il falut avoir recours à la clemence de l'Empereur: '& Arcade [dont l'autorité avoit esté offensée par cette sedition,] non seulement accorda la priere qu'on lui fit de pardonner l'injure qui lui avoit esté faite, mais interceda mesme auprés de son pere pour les coupables, & le pria de ne point punir ni sa propre injure, ni cet incendie. 'Theodose ne put refuser à son fils une priere si digne d'un jeune Prince. Bar. 388. §70. Amb. ep. 17. p. 213. d. Bar. 388. §70.

[C'est apparemment à cette occasion qu'il faut raporter]'ce que les nouveaux Grecs disent estre arrivé sous Nectaire, [en 381,] durant le second Concile œcumenique, Que les Ariens s'estant soulevez, brulerent le toit de Ste Sophie. Rufin le fit depuis racommoder par ordre de Theodose. Codi. ori. C. p. 64. b. c.

'Nous avons vu que selon le Code, Theodose estoit encore à Aquilée le 22 septembre de cette année,ᵃ mais qu'il estoit à Milan dés le 10 d'octobre.ᵇ Il paroist par diverses loix qu'il y passa l'hiver, & qu'il y demeura jusques au 27 may de l'année suivante, [c'est à dire jusqu'à ce qu'il fut à Rome.] 'Lors donc qu'il estoit à Milan aprés la mort de Maxime, le Comte d'Orient lui manda que "les Chrétiens avoient brulé une sinagogue des Juifs à Callinique dans la Mesopotamie, & un temple qu'avoient les Valentiniens dans un village du territoire de la mesme ville. Ce dernier estoit arrivé le premier jour d'aoust. Theodose irrité de ce violement de la police, ordonna que l'Evesque de Callinique rétabliroit la sinagogue, ou en payeroit le prix, & que ceux qui avoient eu part à ces deux embrasemens seroient punis severement. Saint Ambroise crut qu'un Prince qui pardonnoit tant d'autres actions semblables, n'avoit point du exposer la religion Chrétienne aux insultes de ses ennemis par un ordre si Cod. Th. 15. t. 14. l. 6. p. 409. a l. 7. p. 410. b chr. p. 120. Amb. ep. 17. 18. vit. p. 83. 84. V. S. Ambroise.

rigoureux. Il lui en écrivit d'Aquilée où il estoit alors, [peut-estre pour l'ordination de S. Chromace,] & employa plusieurs autres moyens pour faire revoquer l'ordre. Il l'obtint enfin lorsqu'il fut revenu à Milan, par un discours tres fort qu'il fit à ce Prince dans l'eglise avant que d'offrir le sacrifice.

Bar.388.§93. Amb.ep.15.p.209 e. 'Baronius met en ce temps-ci la nouvelle tentative que firent les payens pour le rétablissement de l'autel de la Victoire, 'ou au moins des revenus que Gratien leur avoit ostez. Ce fut le Senat ou plutost une partie du Senat qui le demanda à Theodose par des deputez qu'il lui envoya : Saint Ambroise lui dit alors avec une liberté toute entiere, & en lui parlant à lui mesme, ce que son zele pour la verité lui inspira ; [& comme peut-estre Theodose ne laissoit pas de pencher à accorder la demande des payens,] ce Saint fut quelques jours sans le voir. e.f. Theodose ne le trouva pas mauvais, parcequ'il savoit qu'il ne le faisoit pas pour des interests temporels, & que sa liberté si genereuse ne venoit que du desir qu'il avoit de sauver son ame & la sienne propre : & enfin reconnoissant la verité de ce que ce Saint lui avoit dit, il refusa ce que les payens lui demandoient.

[Il y a apparence que Symmaque leur avoit servi d'organe en cette occasion, comme il avoit déja fait deux autres fois sur le mesme sujet.] Car il est visible qu'avant la loy des fideicommis, [a] affichée, ou plutost faite à Milan le 21 janvier de l'année suivante, [b] cet homme si celebre pour son eloquence, & le premier des Senateurs Romains, prononça en plein Conseil un eloge de Theodose, [c] où il toucha en peu de paroles les loüanges qu'il meritoit tant pour ses loix & le gouvernement civil de l'Etat, que pour ses actions militaires : [d] & parmi les loüanges qu'il lui donna, il coula adroitement quelques mots pour demander encore le rétablissement de l'autel de la Victoire, [qu'on venoit de lui refuser. Mais Theodose qui se souvenoit de ce que Saint Ambroise lui avoit dit sur ce sujet,] commanda aussi-tost qu'on enlevast Symmaque, & qu'on le mist le jour mesme sur un chariot qui fut depouillé de tout ornement, pour le mener à cent milles de Rome.

Sym.l.2.ep.13. p.65. a Cod.Th.4.t.4.l.2.p.336. b Socr.l.5.c.14. p.273.b.c|Prosp.prom.l.3.c.38. p.149. c Sym.p.65. d Prosp.p.149.

[Son indignation estoit d'autant plus juste, qu'il venoit de lui faire grace sur un autre sujet.] Car Symmaque avoit fait durant la guerre un panegyrique de Maxime, à cause duquel on voulut le faire passer pour criminel de leze majesté ; de sorte qu'il fut obligé de se justifier ; & c'est ce qu'il pretendoit faire

Socr.p.273.b| Sym.l.2.ep.31. p.74.75.

par ce panegyrique mesme de Theodose, où il taschoit de montrer qu'il n'avoit pas eu sujet de se loüer de Maxime qui l'avoit
NOTE 38. maltraité en une rencontre. ["Ce fut apparemment en cette occasion que] 'pour eviter les effets de la colere de Theodose, Socr.p.273.b.c.
il se refugia dans une eglise. Il ne manqua pas de personnes qui intercederent pour lui, '& Theodose qui croyoit recevoir un Amb.div.3.p.
plaisir lorsqu'on le prioit de pardonner à quelqu'un, & qui 118.d.e.
n'estoit jamais plus disposé à faire grace que quand il paroissoit plus enflammé de colere, [non seulement lui pardonna, mais le traita si bien, que Symmaque s'en louë en plusieurs de ses lettres,] 'jusqu'à dire que sa faveur lui avoit attiré des envieux; Sym.l.2.ep.30.
•& enfin il l'eleva à la dignité du Consulat [en 391.] 31.p.74.
a cp.61.63.p. 89.90|5.ep.15. p.191.

ARTICLE XLVII.

D'Albin & Victor Prefets de Rome: Loix de Theodose qui va à Rome: De l'Orateur Pacatus.

L'AN DE JESUS-CHRIST 389, DE THEODOSE 11. INDICTION. II.

'Timasius, & Promotus, Consuls. Pasc.p.305.b| 449.458.471. 472|Prof.&c.

[NOus avons assez parlé des deux Generaux de Theodose Timase & Promote, qu'il fit Consuls en l'an 388; aussi-
NOTE 39. bien que de Tatien Prefet d'Orient, de "Procule son fils Prefet de Constantinople, de Trifole Prefet d'Italie, & de Cesaire Maistre des offices:] 'Car ce sont eux à qui une partie des loix Cod.Th.chr.
de cette année sont adressées. Les autres le sont à Constantien p.120.
Prefet des Gaules, à Albin Prefet de Rome, à Claude Consulaire de Toscane, & à Messien Intendant du domaine. 'On croit t.6.p.355.2.
que Constantien est celui mesme qui avoit esté Vicaire du Pont en 382, & 383, '& que Claude est le pere du poëte Rutilius Clau- 1.2.
dius Numatianus, qui dit de son pere qu'il avoit plus aimé ce gouvernement de la Toscane que tous les autres emplois qu'il avoit eus, quoique plus relevez: Car il a esté Intendant des largesses, Questeur, & Prefet de Constantinople en 396.

'Le Prefet Albin peut estre celui que S. Jerome dit avoir esté Bar.382.§40.
le pontife [& comme le chef] de la superstition payenne: ce qui 41|389.§65.
n'empescha pas que sa fille Læta mariée à Toxoce fils de S.te Paule, ne vécust dans une grande pieté; & il semble qu'Albin mesme se soit enfin resolu à embrasser le Christianisme [Il peut
V. son titre encore avoir esté pere d'Albine tres digne mere de "S.te Melanie
§1. la jeune, & de Volusien oncle de la mesme Sainte.] 'On trouve Grut.p.285.8.

une inscription de Ceionius Rufius Albinus Prefet de Rome pour la seconde fois, faite en l'honneur de Valentinien vain-
Sym.l.8.ep.25 p.320. queur des tyrans, [ce qui convient fort bien à ce temps-ci.] Il y a une lettre de Symmaque à un Albin[Il peut avoir succedé à]
Grut.p.286.5| Amm.l.21.p.190.c. a Amm.l.22.p.234.b. 'Sextus Aurelius Victor l'historien, qui a esté Prefet de Rome sous Theodose, avant qu'Ammien écrivist son 21.e livre, a c'est à dire avant la fin de 389, si c'est en cette année là que le temple V.§53-54. de Serapis fut abatu [Ainsi il semble que sa Prefecture ne se peut mieux placer qu'à la fin de 388, & en 389, avant le 17 de juin, auquel Albin exerçoit la mesme charge.]

Cod.Th.chr. p.120. b 15.t.14.l.8.p.410. 'Theodose, comme nous avons dit, passa les premiers mois de cette année à Milan, b d'où il date une nouvelle loy le 14 de janvier pour casser tout ce qui avoit esté fait par Maxime, & mesme par les officiers qu'il avoit mis : ce qui est assez surprenant, sans toucher neanmoins aux actes "que les particuliers &c. avoient faits entre eux.

4.t.4.l.2.p.335.336. 'La loy du 23 du mesme mois est bien plus glorieuse à Theodose. Il y declare qu'il veut bien accepter, comme les particuliers, ce qui lui sera legué par des testamens solennels, lesquels il estoit plus difficile de soupçonner de fausseté ; mais non ce qu'on lui laisseroit par de simples codiciles, ou par lettres, c'est à dire par des fideicommis, quelque certains & quelques bien prouvez qu'ils fussent ; voulant que tout ce qu'on lui laisseroit par cette voie, demeurast au profit des heritiers naturels. Il impose la mesme loy à "ses parens, ce que quelques uns restreignent à ses enfans & à sa femme, sans en donner de raison. Il laissoit cependant aux particuliers le droit dont il se privoit lui necessitatibus.
Sym.l.2.ep.13. p.65. & les siens. Il est visible que cette loy est celle que Symmaque releve si fort, comme la plus illustre de toutes les loix de Theodose, souhaitant que les particuliers voulussent imiter le desin-
Cod.Th.t.1.p.336.1. teressement & la generosité de leur Prince. 'Justinien qui n'avoit pas l'ame aussi grande que Theodose, ne l'a pas voulu mettre dans son Code.

8.t.11.l.4.5.p.605.606. 'Theodose renouvella le 28 d'avril la loy qu'il avoit faite le 2 fevrier 383, pour défendre de faire acheter aux pauvres les joyes publiques, c'est à dire de rien exiger en faveur de ceux qui apportoient les nouvelles d'une victoire, d'une paix, ou de quelque autre chose semblable.

16.t.5.l.17.p.133. 'La loy du 5 de may prive les Eunomiens de tous les droits de la societé humaine, & ordonne qu'aprés leur mort leurs biens appartiendront au fisc, sans qu'ils puissent en disposer par testa-

ment, ni rien recevoir des autres par la mesme voie. 'On croit p.133 134.
que Theodose leur osta par la mesme loy le pouvoir "d'entrer *militandi.*
dans la Cour & dans les armées. Sozomene peut marquer cette
loy, 'lorsqu'il dit que Theodose declara quelques heretiques in- Soz.l.7.c.12.p.719.d.
fames, & exclus du droit de citoyens.

'Theodose qui estoit encore à Milan le 27 de may,[en partit Cod.Th.chr.p.120.
bien-tost aprés][a] pour aller à Rome, menant avec lui le jeune [a] Socr.l.5.c.14 p.273.a|Soz.l.7.c.14.p.723.b
† Valentinien, † & son fils Honoré,[b] qu'il avoit fait venir de Con- [b] Socr p.273.a.
stantinople aprés la défaite de Maxime. [c] Il entra en triomphe [c] a|Soz.p.722.b|Ruf.l.2.c.17.
1. à Rome[d] le[e] 13.[e] jour de juin.[e] Il y fit *une distribution au peuple [d] Marc.chr|Idat.fast.
congiarium. [f] Latinus Pacatus Drepanius orateur des Gaules, prononça son
panegyrique quelques jours aprés,[g] en sa presence & devant le p.185.2.
Senat. [h] Il y loüe la douceur & l'affabilité qu'il avoit fait pa- [e] Ib|Claud.p.176.177.
&c. roistre dans son entrée triomphante, & les jours suivans "en vi- [f] Pac.p.383.
sitant les raretez de Rome, & mesme les maisons des particu- [g] p.345.
liers,[i] ce qui fut fort agreable au peuple,& l'en fit aimer. Clau- [h] p.283
dien remarque la mesme chose; & nous apprend que Theodose [i] Claud.p.176
receut à Rome les ambassadeurs de Perse qui lui venoient de-
mander la paix.

['Nous ne voyons rien qui nous empesche de croire que l'ora- Cod.Th.t.3.p.30.
teur dont nous venons de parler,est][k] ce Drepane que nous ver- [k] chr.p.121.
rons Proconsul d'Afrique l'année suivante, [l] & Intendant du [l] p.127.
domaine sous Theodose en 393.'Nous avons quelques lettres de Sym.l.8 ep.12 p.314|9.ep.58.
Symmaque à un Pacatus.[m] Ausone adresse son Jeu des sept sages 69.p.361.
à Drepanius Pacatus Proconsul,& le soumet entierement à son [m] Aus.p.211.
jugement & à sa censure, prest à le supprimer si cet ami habile
& judicieux le condannoit. 'Il lui adressa de mesme son poëme eidy.5.p.284.
qu'il appella Technopægnion, en l'exhortant à lui confier aussi 287.297.
ce qu'il auroit fait:& cela marque que Pacatus estoit aussi-bien
poëte qu'orateur. 'En effet Ausone le qualifie poëte, & le fait 7.p.301.
le plus excellent des poëtes aprés Virgile, en lui adressant un
autre de ses poëmes. Il l'appelle son fils,[ce qui marque que Pa-
catus estoit beaucoup plus jeune que lui.]'S. Sidoine met entre Sid.l|8.ep.11.
les poëtes plus anciens que lui un Drepane, qu'il attribuë à la p.232.
ville d'Agen. 'Nous avons quelques vers Chrétiens de Drepa- Bib.P.t.8.p.
nius Florus, qu'on croit avoir vécu au VII. siecle. 727.

† Socr.l.5.c.14.p.273.a|Chr.Al.p.708|Idat in chr.& fast|Mar.chr|Claud.de 6.H.cons.p.176.185.
1. Theophane,p.60.d,dit le 9,& ajoute qu'il y établit alors Empereur son fils Honoré:[En quoy
on ne peut douter qu'il ne se trompe;] quoiqu'il ait suivi en cela la chronique d'Alexandrie. Chr.Al.p.708.

ARTICLE XLVIII.

Theodose ruine le Paganisme à Rome.

Prud.inSym.l.1.p.218.220. C'Est au voyage de Theodose à Rome que Prudence attribuë principalement la conversion tant du Senat que du peuple de cette ville.[Ce n'est pas que la religion n'y fust déja florissante dés le commencement de l'Eglise :]'& dés le temps de Gratien il y avoit un nombre comme infini de Senateurs Chrétiens. 'Mais Theodose fit tout ce qu'il put pour l'augmenter encore par ses remontrances & ses exhortations, 'sans neanmoins user d'aucune violence : & mesme pour faire voir que c'estoit la raison & non l'autorité qui agissoit en cela, il donnoit les dignitez de la terre aux payens qui l'avoient utilement servi dans les choses de la terre, 'comme il honora Symmaque mesme de la dignité du Consulat.

Amb.ep.11.p.195.g. Prud.p.209.218-220. p.222. p.223.

p.220. a p.222. 'Dieu benit ses soins & son zele:a & de tant de familles illustres qui composoient le Senat, il resta peu de personnes qui aimassent assez leurs tenebres pour preferer un aveuglement volontaire à la splendeur d'un soleil aussi vif & aussi éclatant qu'estoit alors la gloire de la Religion Chrétienne. 'On voyoit tous les autres grands & petits courir en foule au Battesme, 'raporter de l'Eglise de Latran le signe sacré & le Chresme royal [de J.C,] & aller visiter au Vatican les Cendres de [l'Apostre] qui avoit esté le pere [de la foy dans Rome.] 'Prudence remarque quelques uns des plus qualifiez de la ville qui avoient embrassé la foy, soit en ce temps-ci, comme il le semble dire, [soit mesme dés auparavant.] Il nomme "les Anniens, les Probes, & les Anices, [dont la noblesse se trouvoit alors réunie en la personne ou en la famille de Petronius Probus :] & il remarque qu'on tenoit que c'estoit un Anice qui avoit le premier anobli la pourpre des Senateurs par la profession de la foy. Il y joint les Paulins & les Basses qui estoient des races Patriciennes : [& il n'y eut rien de plus celebre en ce siecle que le nom de S. Paulin, dont nous esperons parler "autrepart.] Prudence finit par les Gracques, qui estant les premiers du Senat, & usant du pouvoir que leur donnoit leur dignité, commanderent d'arracher les simulacres des Dieux, & se consacrerent à J. C. avec leurs licteurs.

p.220-222. p.221. p.221. V.Valentinien I § 18, 19. V. son titre.

Hier.ep.7.p.54.d. [Il veut sans doute marquer] 'l'action de Gracchus Prefet de Rome, selon Saint Jerome, qui renversa, brisa, brula un grand nombre

nombre d'idoles; & aprés avoir donné ce gage de sa foy, obtint le battesme de J.C, [comme nous l'avons déja marqué sur l'histoire de "Gratien.] V.Gratien §4.

'S. Jerome ajoute sur l'état où estoit le paganisme à Rome, que tous les lieux destinez à son culte estoient devenus des deserts au milieu de cette ville si peuplée.'Ces Dieux reverez autrefois de toutes les nations, n'ont, dit-il, presentement aucune autre compagnie dans leurs niches que celle [des souris &]des hiboux. 'Toutes les dorures du Capitole sont couvertes de poussiere. Les autres temples sont [de mesme] pleins de suie & de toiles d'araignées. On voit toute la ville sortir en foule pour courir aux tombeaux des Martyrs, & regarder en passant ces vieux temples à demi ruinez[sans s'en mettre en peine.]'Rome laisse le Capitole se remplir d'ordures; & abandonne Jupiter & ses temples, son culte, & toutes ses ceremonies. d. c. in Jov.l.2.c.18. p.95.a.

Theodose permettoit à Rome qu'on laissast subsister les statuës, afin que comme elles estoient faites par d'excellens maistres, elles servissent d'ornement à la ville. 'Mais comme ces restes du paganisme, & ces abominations, comme les appelle Orose, [souilloient plutost qu'ils n'ornoient une ville consacrée à J. C,] 'ce fut peut-estre pour achever de la purger, dit Baronius, que Dieu la livra entre les mains des Gots, qui briserent ces statuës, [que la vanité & la curiosité pouvoient seules rendre estimables ;]'& ce qu'ils ne purent briser ou consumer par le feu, Dieu le renversa luy mesme par les foudres qu'il envoya du ciel en mesme temps.'S.Augustin assure neanmoins que dés devant la prise de Rome, & mesme avant la guerre de Radagaise [en 406,]tous les simulacres avoient esté renversez dans Rome. [Mais il peut ne l'entendre que de ceux qu'on adoroit dans les temples, & non de ceux qui servoient seulement d'ornement aux edifices publics ;] 'Honoré ayant défendu de toucher à ceux-ci par une loy de l'an 399, c'est à dire du temps mesme auquel il faisoit abatre les idoles,"& travailloit le plus à la destruction de l'idolatrie. Prud.p.220. Oros.l.2.c.19. p.164.2.a. Bar.389.§54. Oros.p.164.2.a. Aug.f.105.c. 10.p.547.a.b. Cod.Th.t.6.p. 280. V.Honoré §13.





ARTICLE XLIX.

Theodose purge Rome de quelques desordres scandaleux; y fait quelques loix: Le Senat ne veut point de Censeur.

Socr.l.5.c.18. p.277.b. [LA destruction du paganisme]'ne fut pas le seul 'avantage que Rome tira du peu de temps qu'elle posseda Theodose: [car il n'y fut pas trois mois.]Il y fit de grands biens soit par la profusion de ses graces, soit par le retranchement des desordres. Il en abolit deux fort infames. b.c. 'On avoit basti autrefois de grands edifices où estoient les moulins [& les fours] pour faire le pain qui se distribuoit au peuple. Ceux'qui avoient la garde de ces maisons, en avoient fait des retraites de voleurs. 1. Ils avoient basti des cabarets à costé de chaque moulin, & y avoient mis des femmes debauchées, pour attrapper ceux qui y alloient ou manger ou commettre le crime. Car par le moyen de quelque trappes on les faisoit tomber dans des lieux bas où estoient les moulins. Et quand ils y estoient enfermez, on les contraignoit de travailler à moudre le blé, sans les en laisser jamais sortir. Aussi beaucoup de personnes y vieillissoient, sans que leurs parens qui les croyoient morts, entendissent jamais de leurs nouvelles. C'estoient sur tout les étrangers qui estoient c.d. pris à ce piege.'Mais un soldat de Theodose y estant tombé, comme il vit qu'on vouloit le retenir, il prit son poignard, tua les premiers qui vouloient l'empescher de sortir, & les autres effrayez furent contraints de le laisser aller. L'Empereur informé de tout, punit severement les concierges de ces maisons, rasa toutes ces retraites de voleurs, & purgea Rome de cette Cod.Th.12.t.16.l.1.p.612. infamie.'La loy du 16 aoust pourroit estre faite pour rétablir le corps des boulangers, dont la punition de ces scelerats devoit avoir diminué le nombre.

Socr.p.277.278. 'Le second desordre dont Theodose purgea Rome, regarde les femmes convaincuës d'adultere. Car au lieu de travailler à corriger leurs dereglemens, on les punissoit d'une maniere qui ne faisoit qu'augmenter leurs crimes, en les enfermant "dans &c. des lieux destinez à la prostitution publique. Theodose ne put souffrir une coutume si detestable. Il fit demolir ces maisons de prostitution & de scandale, & ordonna d'autres peines contre les femmes adulteres.

1. Socrate dit que ce sont ceux qu'on appelloit *mancipes*.

'Il s'efforça encore de purger Rome des infamies des Manichéens; ordonnant dés le 17 de juin qu'on les chasseroit de la ville, & s'il se pouvoit de toute la terre; qu'ils ne pourroient ni recevoir ni laisser aucun bien par testament; mais que tout ce qu'ils auroient, seroit confisqué au peuple; & qu'en un mot ils seroient privez de tous les avantages de la societé civile. 'Le Pape Sirice joignit ses soins à ceux de Theodose. Car on marque qu'il decouvrit ceux qui faisoient profession de cette secte; qu'il les envoya en exil[par l'autorité de l'Empereur,]qu'il défendit de leur laisser recevoir la communion avec les Fideles, ce qu'ils faisoient pour se cacher;& que ceux qui se convertiroient, seroient mis dans des monasteres, où ils feroient une rigoureuse penitence, moyennant laquelle on leur accorderoit le Viatique à la mort. Les infamies extremes de ces heretiques,& le peu de conscience qu'ils faisoient, dit Baronius, de desavoüer leur croyance, ou d'y renoncer des levres sans la quitter, obligeoient l'Eglise de les traiter avec cette rigueur dont on n'usoit point envers les autres. Cod.Th.16.t.5.l.18.p.138. Bar.389.§67.

[Nous avons plusieurs loix que fit Theodose dans le temps qu'il estoit à Rome.]Celle du 7 d'aoust diminuë le nombre des feries, c'est à dire des jours où l'on ne plaidoit point. ªOn ne dit point combien il y en avoit alors; mais on voit que Marc Aurele qui avoit eu le mesme dessein que Theodose, avoit cru faire beaucoup de les reduire à 135.'Theodose les diminua encore un peu davantage,& n'en mit que 125. partie de solennitez profanes, partie de Chrétiennes. 'Les profanes estoient un mois de vacations durant les chaleurs de l'été, & un autre en automne pour recueillir les fruits, '& ces mois estoient differens selon les differens pays.'Il y ajouta les jours de la naissance des Empereurs & de leur avenement à l'Empire,'le 21 d'avril & le 11 de may à cause de la fondation de Rome & de Constantinople,'& le premier jour de l'an, qui à ce qu'on pretend, emportoit aussi la veille avec le 3 de janvier. Pour les solennitez Chrétiennes ausquelles nous donnons le nom de festes, il marque seulement Pasque avec les sept jours qui le precedent & qui le suivent, & tous les dimanches de l'année,'voulant, dit S.Chrysostome, que tous ces jours fussent exemts du trouble des disputes, de l'embaras des procés,& du tumulte des affaires, afin qu'on les pust tous entierement employer, avec un esprit calme & tranquille, à la pieté, au culte de la religion,& au bien spirituel des ames. Cod.Th.2.t.8.l.12.p.121. ªp.122.1. 2. p.121. p.123.1. p.121. p.123.2. 1. p.124.2.

'Baronius n'a pas oublié la loy du 16 d'aoust, qui ordonne de 9.t.16.l.11.p.131. Bar.389.§65.

mettre en justice ceux qui seront coupables de malefices [& de magie,] mais défend aux particuliers sur peine de la vie de les faire mourir secrettement, quelque certain, & quelque visible que leur crime pust estre.

[C'est peut estre au temps que Theodose estoit à Rome qu'il faut rapporter ce que Symmaque nous apprend,] 'qu'on fit la proposition de rétablir la charge de Censeur, [que nous ne voyons point avoir esté tenue par personne depuis que "Valerien l'eut receue du Senat en 251 sous Dece, sinon par Dalmace frere de Constantin.] 'On croit que ce dessein vint de Theodose; [& il estoit digne du zele qu'avoit ce Prince pour le reglement des mœurs.] 'Cependant Symmaque s'y opposa par un discours qu'il publia quelque temps aprés; & tout le Senat suivant son avis, rejetta la proposition, pretendant que sous un nom specieux, on ouvroit la porte à une nouvelle servitude.

Sym.l.4.ep.29 45.p.159.168| l.5.ep.9.p.189. — V.Dece. — Spart.n.C.p. 103.1.e. — Sym.ut sup.

ARTICLE L.

Prodiges: Theodose va à Milan: Guerre de Valentinien contre les François.

'THEODOSE fut à Rome jusques au premier jour de septembre.'Un peu avant qu'il en partist on apperceut une comete en forme d'épée, qui ayant commencé à paroistre vers l'Orient, prit son cours vers le Nord, où elle disparut enfin au milieu de la grande ourse, aprés avoir duré 40 jours selon Philostorge, qui en parle fort amplement. Marcellin ne luy donne que 26 jours, & ne s'accorde pas non plus tout à fait avec Philostorge dans les autres choses; [ce qui n'est pas étrange, estant bien plus certain que ces meteores sont des sujets de disputes pour les personnes qui pretendent estre habiles en ces matieres, que non pas qu'ils soient des presages des malheurs qui doivent arriver dans les Etats.]

Marc.chr. — Philg.l.10.c.9. p.139.141.

'Philostorge dit qu'il arriva encore dans le mesme temps d'autres prodiges. [Il faut mettre en ce rang ce que Marcellin rapporte avant la comete, savoir qu'il tomba durant deux jours une gresle si furieuse, que les troupeaux & les arbres en furent fort endommagez.]'Philostorge parle aussi de deux hommes egalement extraordinaires, l'un en grandeur, l'autre en petitesse. Le premier nommé Antoine qui estoit de Syrie,'avoit cinq coudées & une palme de hauteur. Philostorge semble dire de l'autre,

c.11.p.143. — p.142.

qui estoit Egyptien, qu'il n'estoit pas plus haut qu'une perdrix, & qu'on le faisoit combatre contre ces oiseaux : Et neanmoins il avoit un fort bon jugement, & une parole assez agreable. 'Ils vécurent l'un & l'autre environ 25 ans. p.143.

'Theodose au sortir de Rome passa le troisieme de septembre à un lieu appellé Valence,[qui ne peut pas estre] ªprés de Brinde, comme quelques uns l'ont cru. 'Le sixieme du mesme mois il estoit à Forum-Flaminii,[aujourd'hui Ponte-Centesimo sur le Topin, prés de Foligni dans le duché de Spolete.] 'Il y donna une loy par laquelle il ordonnoit que l'on ne feroit aucune execution criminelle durant le Caresme, qui est le temps où nous attendons la guerison de nos ames, & le pardon de nos pechez. Il vint ensuite à Milan, où il ordonna le 26 de novembre, que tous les Evesques & Clercs heretiques seroient chassez des villes & de leurs fobourgs. Cod.Th.chr.p. 120. ª p.121.2. p.120.a. Bar.389.§78.

'Cette loy & quelques autres de l'année suivante, nous font juger qu'il s'arresta à Milan pour y passer l'hiver,[pendant que] 'Valentinien s'avança jusque dans les Gaules, où on croit qu'il demeura presque toujours depuis. Arbogaste y avoit esté envoyé l'année precedente pour oster la vie à Victor fils de Maxime; ᵇaprés quoy Carietton & Syr avoient esté substituez à Nannenus [ou Nannius, & à Quentin,] pour commander les troupes du Rhein, & s'opposer aux François, qui avoient défait Quentin en 388. Cela n'empescha pas les François de venir encore piller la Germanie ; [& ce fut peut-estre ce qui obligea Theodose à envoyer Valentinien dans les Gaules.] 'Arbogaste [qui y estoit encore en qualité de General de toutes les troupes,] pressa le jeune Prince de marcher contre les François pour les obliger de rendre ce qu'ils avoient pris l'année precedente sur les legions [conduites par Quentin,]& de livrer les auteurs de la guerre pour les punir.[On ne trouve point ce qui en arriva, mais seulement que Valentinien eut une conference avec Marcomir & Sunnon chefs & Princes des François, qu'ils donnerent des ostages, & que [Valentinien] se retira à Treves pour l'hiver. Cod.Th.chr.p. 121.122. Val.r.Fr.l.2.p. 70|Buch.de B. p.381.§2.|Oros l.7.c.35.p.120.1.a. ᵇ Gr.Th.Fr.l. 2.c.9.p.60. p.60.61.

'Nous avons une loy datée de Treves le 8 de novembre:[& s'il n'y a point de faute dans cette date, Valentinien ne peut pas avoir eu le loisir de faire aucune expedition considerable contre les François.]Il y a encore une loy datée de Treves le 14 de
1. juin,'ce qui ne se peut soutenir; mais [1] en changeant deux lettres elle sera du 15 de decembre. Cod.Th.chr.p 120. Val.p.71.

1. en mettant *XVIII.Kal.jan.* au lieu de *jul.*

ARTICLE LI.

De l'idole de Serapis, & de son temple.

[IL n'y a rien de plus fameux dans l'histoire de l'Eglise, & de plus glorieux pour la memoire de Theodose, que la ruine du temple de Serapis à Alexandrie, qui arriva cette année selon Marcellin, & vers le temps que Theodose estoit à Rome selon Socrate & Sozomene. C'est ce que la pluspart des modernes ont suivi, "quoique d'autres different cet evenement jusqu'à l'an 391, Nor 40.
Eun.c.4.p.63| Soz.l.7.c.15.p.724.b. Cod.Th.16.t.10.l.11.p.272. pour des raisons qui ne sont pas à mepriser.] Evece ou [plutost] Evagre, estoit Prefet d'Egypte lorsque cela se fit; & Romain y commandoit la milice sous le titre de Comte d'Egypte. ['Sebastien & les autres qui possedoient cette charge sous Constance, n'estoient qualifiez que Ducs, qui estoit alors un moindre titre.

Les Egyptiens qui ont passé pour les auteurs de l'idolatrie,] Macr.l.1.c.20 p.254|Cl.Al. pro.p.31.b. a Macr.p.253. b Ruf.l.2.c.23.p.188.2. c 2|Mater.c.14 p.93.c.d|Bar. 389.§95. d Mat.p.93.d.e. 'reveroient Serapis comme le plus grand des Dieux. [a] Les uns l'ont pris pour le soleil: [b] d'autres luy ont donné diverses autres significations; [c] & quelques uns ont cru que c'estoit une suite des honneurs que l'Egypte avoit rendus au Patriarche Joseph, [d] lesquels aprés sa mort avoient degeneré en une superstition criminelle, en sorte mesme, dit un ancien auteur, que les demons s'estoient placez dans sa statuë, aussi-bien que dans les autres idoles, à cause des sacrifices que l'on y offroit continuellement. [On trouvera sans doute encore beaucoup d'autres imaginations des payens sur Serapis soit dans l'ouvrage de Vossius sur l'idolatrie, soit dans la Demonstration evangelique de Mr Huet.]

Macr.p.253. e Ruf.p.187.2| Thdrt.l.5.c.22.p.735.d. f Cl.Al.p.31.b.c. 'Macrobe fait la description de sa statuë. [e] Elle estoit si excessivement grande, que de ses deux bras elle touchoit les deux murailles du temple où on l'avoit mise. [f] Les payens pretendoient qu'elle n'avoit point esté faite de main d'homme; mais ils ne s'accordoient point dans les diverses choses qu'ils en disoient. Ils semblent neanmoins convenir qu'on ne l'a connuë Macr.l.1.c.7.p.185. g Cl.Al.p.31. 32.Ruf.p.187.2. Cl.Al p.32.d. h Uss.p.11,17. que depuis les Ptolemées, 'à quoy Macrobe paroist s'accorder. [g] Il y a seulement un auteur qui pretend qu'un nommé Bryaxis la composa de toutes sortes de metaux, de pierres, '& mesme de bois, 'par ordre du Roy Sesostris, [h] qu'Usserius croit estre fils d'Amenophis submergé dans la mer Rouge en poursuivant les Israelites, prés de quinze-cents ans avant J.C.

Amm.l.22.p.234.b. 'Pour le temple de Serapis où estoit cette statuë, Ammien en parle comme d'une merveille qui surpassoit tout ce que l'on en

pouvoit dire, & qui ne cedoit qu'au seul Capitole de Rome. 'Il y avoit mesme qui pretendoient que c'estoit le plus grand & le plus beau temple qui fust au monde[Rufin qui pouvoit l'avoir vu des derniers, en parle avec plus de clarté & d'étenduë.] Thdrt.p.735. d|Goth.geo.p. 19.

'Il estoit basti sur une eminence qui n'estoit pas l'ouvrage de la nature, mais de la main des hommes, elevée de plus de cent degrez, & extremement spacieuse.'C'est ce que l'on appelloit la tertre de Racotis.'Ce tertre estoit soûtenu par diverses voutes les unes sur les autres, qui se communiquoient ensemble par des issuës secrettes, & estoient éclairées par une infinité de lumieres, tout cela à divers usages dont on vouloit derober la connoissance au commun des hommes. La plate-forme de la terrasse estoit partagée en plusieurs "courts quarrées & fort grandes, toute environnée¹ de maisons fort elevées, où logeoient les gardiens du temple, & ceux qui s'estoient devouez à la continence. Il y avoit encore tout autour "quatre rangs de galeries, & au milieu estoit l'edifice particulier du temple, *fort étendu, soûtenu de colonnes fort riches, & tout basti de marbre, avec une magnificence tout à fait extraordinaire. Les murailles en estoient revétuës audedans de trois sortes de lammes l'une sur l'autre, d'or, 'd'argent, & de cuivre, les moins precieuses estant audessus, afin de conserver les autres. [Mais à quoy servoient celles d'argent & d'or qu'on ne voyoit pas? à moins qu'on ne pust lever les premieres pour faire paroistre les autres, peut-estre selon les differentes solennitez.] Il y avoit dans cet edifice des pieces faites avec un extreme artifice, exprés pour tromper les yeux, & causer de l'admiration [à ceux qui ne savoient pas ce que c'estoit.]

Ruf.p.187.2. Cl.Al.p.31.c. Ruf.p.261.262. *spatiis.* 1. *quadratis ordinibus distincta.* * *amplè.* P.188.2.

'La statuë de Serapis estoit placée[du costé de l'Occident:] & l'on avoit disposé à l'Orient une fort petite fenestre, qu'on n'ouvroit qu'en un certain jour auquel on savoit que le soleil devoit donner par là sur la bouche de Serapis. Au jour & à l'heure qu'il y donnoit on apportoit dans le temple un simulacre du soleil, pour saluer, disoit-on, Serapis. [L'on ouvroit en mesme temps la fenestre:]& le peuple qui voyoit la lumiere sur la bouche & les levres de son idole, s'imaginoit que c'estoit le soleil qui venoit le saluer & le baiser. Mais comme le soleil ne pouvoit pas demeurer long-temps sur Serapis, [les prestres, depeur qu'on ne decouvrist leur mystere, disoient au peuple que le soleil prenoit congé de Serapis pour aller ailleurs, & refermoient la fenestre.] 2.

1. *exhedra, & pastophoria, domusque &c.*

p.188.1. 'Ils faisoient encore en mesme temps une autre fourberie pour tromper le peuple. Car ils avoient fait leur simulacre du soleil d'un fer extremement delié,[afin qu'il fust leger;] & ils le posoient sous une pierre d'aiman mise à la voute du temple. Ainsi l'on voyoit ce soleil s'elever de luy mesme attiré par l'aiman, & demeurer suspendu en l'air; ce qui passoit pour un grand miracle dans l'esprit des ignorans qui n'en savoient pas la raison: Et ils en faisoient d'autres de cette nature. [Si l'auteur du livre des Promesses ne se trompe point, outre le simulacre du soleil qu'ils apportoient dans le temple une fois ou deux l'année,] 'il y avoit "un char de fer avec ses chevaux, suspendu de mesme dans le temple de Serapis par une pierre d'aiman; ce que la folie & l'ignorance des payens admiroit avec respect, comme une merveille toute divine. [C'estoit sans doute aussi pour le soleil, que l'on representoit d'ordinaire dans un char.] Mais il paroist que ce char demeuroit toujours suspendu ainsi dans le temple.

Prosp.pro.l.3.c.38.p.150.a. — quadriga.

Eun.c.4.p.62. 'Les payens accouroient en foule à leur idole de Serapis, & ils appelloient pour ce sujet la ville d'Alexandrie un monde sacré.'Ils tiroient mesme avantage de ce qu'on souffroit encore qu'ils sacrifiassent à leurs Dieux dans la grande ville de Serapis; car c'est ainsi qu'ils appelloient encore Alexandrie: '& Tiro Prosper entre les Chrétiens, appelle ce temple de Serapis la colonne qui soûtenoit encore l'edifice ruineux de l'idolatrie.

Lib.templ.p.21.54. Prosp.T.



ARTICLE LII.

Les payens confus de voir leurs infamies decouvertes, font une sedition dans Alexandrie, & tuent plusieurs Chrétiens.

[DIEU donc qui vouloit effacer les restes de l'idolatrie par le moyen de Theodose & de ses enfans, ne souffrit pas que l'idole de Serapis resistast plus long temps à la gloire de la Croix.]'L'occasion de sa ruine vint "d'un grand bastiment public fort ancien, mais fort negligé, en sorte qu'il n'y avoit que les gros murs qui pussent servir à quelque chose. 'C'estoit un temple de Bacchus.ᵃOn disoit que Constance l'avoit autrefois donné aux Evesques Ariens d'Alexandrie, [à Gregoire ou à George;]'& Theophile qui gouvernoit la mesme Eglise sous Theodose, le demanda à l'Empereur qui le luy accorda pour en faire une nouvelle eglise, à cause que le nombre des Fideles qui

Ruf.l.2.c.22.p.186. — basilica.

Soz.l.7.c.15.p.723.c. ᵃRuf.p.186. Ib|Soz.p.723.c.

qui croissoit toujours rendoit les autres trop petites. Theophile voulant donc mettre ce lieu en état de servir aux Chrétiens,'& faisant pour ce sujet oster les statuës, & decouvrir des lieux obscurs & secrets qui y estoient joints ; 'on apperceut dans un endroit des cavernes cachées & creusées sous terre, qui paroissoient plus propres à couvrir des larcins & des crimes, qu'à faire des ceremonies de religion. 'On y trouva en effet les instrumens les plus "ridicules & les plus infames des superstitions payennes, que Theophile fit promener publiquement par la ville, pour se moquer de ces mysteres honteux. Soz p.723.d. Ruf.p.186. Soz.p.723.d.

&c.

'Les payens, & surtout les Philosophes, "voyant qu'on avoit decouvert ces lieux d'infamies & de crimes, ne purent retenir la douleur qu'ils avoient de ce qu'on reveloit aux yeux de toute la terre leurs œuvres de tenebres, qu'ils avoient eu soin de cacher durant tant de siecles. Ils entrerent dans une furie extreme, '& non contens de se venger par des injures & des maledictions, comme cela leur estoit ordinaire, ils prirent les armes, attaquerent les Chrétiens avec l'épée, & les reduisirent à repousser la force par la force, [appuyez sans doute par le Gouverneur.] On vit donc une guerre ouverte dans Alexandrie, & il s'y donnoit souvent des combats au milieu des places. Les payens estoient beaucoup inferieurs pour le nombre & la qualité: mais ayant affaire à des personnes dont la religion ne peut souffrir la fureur & la cruauté, ils en blessoient beaucoup, en tuoient un assez grand nombre, 'en comparaison de ceux qu'ils perdoient de leur costé. Socr.l.5.c.16. p.274.d. a Ruf.p.186| Soz.p.723.d. Ruf.p.187.1. Socr.p.275.a.

'Ils se retiroient aprés le combat dans le temple de Serapis comme dans leur fort: d'où ils faisoient de frequentes sorties sur les Chrétiens. Ils en prenoient plusieurs, les emmenoient dans ce temple, & là les forçoient de sacrifier, mesme par la violence des tourmens. Mais pour ceux qui refusoient de le faire, ils employoient contre eux de nouveaux genres de supplices, & les faisoient enfin mourir, crucifiant les uns, & coupant les jambes aux autres & les precipitant dans les cloaques de leur temple, aprés leur avoir cassé les jambes. 'Ils n'exerçoient d'abord ces cruautez qu'avec tremblement: mais dans la suite le desespoir & la rage les rendit plus hardis & plus temeraires. Ruf.p.187.1| Soz p.723.724 Ruf.p.187.1.

'Aprés avoir vécu quelque temps de vols & de rapines, le desir de se rassasier encore davantage du sang de leurs citoyens', leur fit chercher un chef, sous la conduite duquel ils pussent se défendre dans leur fort, [si on les y venoit attaquer,]& continuer Ibid.

leurs brigandages; & ils choisirent pour cela un certain Olympe
Suid.ολ.p.296.d.e.f. qui portoit l'habit & le nom de philosophe, 'qui avoit un grand
zele pour l'idolatrie mourante, qui l'avoit toujours soûtenuë
dans la ville, & qui avoit "de grands talens pour se faire écouter &c.
d'une populace superstitieuse. On peut voir dans Suidas un élo-
Socr.n.p.153.1.a. ge de cet Olympe, 'tiré à ce qu'on croit d'Eunape. On pretend
qu'il avoit predit que son Serapis abandonneroit son temple.

[Nous verrons "une sedition toute semblable à celle-ci dans ses V.S.Athanase§93.
circonstances & dans son origine sur l'histoire de S. Athanase,
& nous doutons si ce n'est point une mesme chose raportée à
des temps differens. Mais quoy qu'il en soit, celle qu'on met
sous Constance ou sous Julien eut un succés tout different de
Boll.17.mars,p.513.c. celle qui arriva en ce temps-ci.] 'Le martyrologe Romain mar-
que le 17 de mars entre les Saints & les Martyrs ceux qui ayant
esté pris en celle-ci par les payens, aimerent mieux souffrir la
Soz.p.724.c. mort que d'adorer l'Idole de Serapis, 'en quoy nous allons voir
qu'on a suivi les sentimens du grand Theodose.

b|Eun.c.4.p.63. 'L'Egypte, comme nous avons dit, avoit alors pour Prefet
Soz.p.724 b| Ruf.p.187.1. Evagre, & Romain pour General de la milice. 'Ces deux ma-
gistrats chargez de faire observer les loix & les regles de la
justice, voyant que la sedition des payens continuoit avec tant
d'audace & de fureur, craignirent[qu'elle n'eust de fascheuses
suites, & jugerent qu'ils devoient employer tous leurs soins &
Ruf.p.187.1. toute leur autorité pour l'arrester.] 'Ils vinrent au temple par-
ler aux seditieux, demanderent quelle estoit la cause de leur
soulevement, & comment ils estoient assez hardis & assez impies
pour repandre le sang de leurs citoyens devant les autels de
leurs Dieux. Les seditieux toujours bien enfermez dans leur
temple, ne firent entendre pour toute raison qu'un cri confus
& tumultueux. Cependant on leur fit dire que leur entreprise
estoit un crime d'Etat, qu'ils attiroient sur eux toute la puissan-
ce de l'Empire, & qu'ils s'exposoient à tout ce que les loix or-
donnent en punition de semblables attentats: [Mais rien ne les
ébranla.] Et comme on ne pouvoit aussi avoir raison d'eux tant
qu'ils demeureroient ainsi retranchez dans leur fort, à moins
que d'y employer une force superieure, on informa l'Empereur
de toute l'affaire.

Soz.p.724.b. [Durant qu'on attendoit ses ordres,] 'les seditieux s'opinia-
troient dans leur entreprise, par la vuë mesme des peines que
meritoient leurs crimes. Olympe les animoit encore à mourir
plutost genereusement, s'il estoit besoin, que d'abandonner la

religion & les ceremonies de leurs peres ; 'leur en faisant esperer d.ολ.p.296
de grandes recompenses de leurs Dieux, [qui ne se pouvoient
défendre eux mesmes.] 'Ayant remarqué que la perte de leurs Soz.p.724.b.
idoles, [qu'on renversoit dans tout l'Orient par ordre de Theodose & de Cynege,] les mettoit dans une grande consternation,
il leur remontra qu'ils ne devoient pas pour cela perdre courage & renoncer à leur religion; 'que les statuës & les images de c.
leurs Dieux estant d'une matiere corruptible, il ne falloit pas
s'étonner qu'on les eust brisées & entierement détruites, mais
que les vertus invisibles dont elles avoient esté le siege, s'estoient
retirées dans le ciel. Voilà comment il amusoit les payens qui
estoient avec lui dans le temple de Serapis, [& les entretenoit
dans leur revolte.]



ARTICLE LIII.

Theodose ordonne d'abatre tous les temples des idoles à Alexandrie: On commence par la statuë de Serapis.

'CEPENDANT l'Empereur informé de ce qui se passoit à Soz.l.7.c.15.p.
Alexandrie, y envoya ses ordres, où il relevoit le bonheur 724.c.
des Chrétiens, qui avoient remporté en cette rencontre la gloire du martyre.'Croyant donc que le sang qu'ils avoient repandu Ruf.l.2.c.22.
devant les autels [des demons qu'ils refusoient d'adorer,] les p.187.1.
avoit rendu martyrs,& que la douleur de leur mort estoit surmontée par la gloire de leurs merites, il ne voulut point selon
sa douceur ordinaire, qu'on en demandast la vengeance.

[Il suivoit en cela l'esprit de l'Eglise, puisque nous verrons
V.§ 59. de S. Marcel d'Apamée. dans 'la suite de cette année mesme,]'qu'un Concile empescha Soz.p.726.2.
les enfans "d'un saint Evesque de demander justice de la mort
de leur pere assassiné par les payens. 'Et l'on en pourroit encore Aug.ep.158.p.
raporter d'autres exemples où l'on en a usé de la mesme sorte, 274.2.c.
depeur que les souffrances des Martyrs qui doivent estre glorieuses & honorables à l'Eglise, ne luy deviennent honteuses
par l'effusion du sang de ses ennemis, qui quoique juste paroist
toujours odieuse. [Outre cette raison,]'Theodose qui souhaitoit Ruf.p.187.1.
de corriger & non pas de punir les coupables, 'esperoit que sa Soz.p.724.d.
bonté les feroit rougir de leur crime, & les porteroit à embrasser
la foy Chrétienne. 'Mais en mesme temps pour couper la racine d|Ruf.p.187.1.
à ces seditions que les payens faisoient pour la défense de leurs
temples, il ordonna qu'on raseroit tous ceux qui estoient dans

Socr.l.5.c.16.p.274.c. a p.275.b. Alexandrie, '& il commit l'execution de cet ordre à l'Evesque Theophile qui l'avoit sollicité. aIl devoit estre soûtenu par le Prefet & par le Comte.

Ruf.p.187.2. Soz.p.724.d. 'Lorsque ce rescrit fut arrivé, il se fit comme une petite treve entre les deux partis, qui s'assemblerent dans [la place du] temple de Serapis pour en entendre la lecture. Les Chrétiens voyant dés la premiere page que l'Empereur y blamoit la vaine superstition des payens, jetterent aussi-tost un grand cri de joie. [Mais ce qui peut surprendre,] c'est que les payens [oubliant toute leur fierté,] demeurerent consternez, & saisis d'une extreme frayeur. Chacun d'eux ne songea qu'à se cacher. Les uns chercherent pour cela les recoins les plus enfoncez & les plus inaccessibles; & les autres se meslerent secrettement parmi les Chrétiens. Tout le monde reconnut ainsi les effets visibles de la presence de Dieu, qui en relevant le courage de ses serviteurs, avoit banni des autres la fureur que le demon leur avoit inspirée.

Soz.p.725.a.b. 'Olympe [leur chef] s'estoit retiré dés la nuit de devant pour un sujet qui merite d'estre raporté. Car cette nuit là ayant entendu dans le temple de Serapis où il estoit, comme Sozomene dit l'avoir appris, une voix qui chantoit Alleluia, quoique les portes fussent fermées, & tout le monde dans un grand repos, il se douta que c'estoit un presage [de la victoire des Chrétiens,] & sortant secrettement du temple à l'heure mesme, il monta sur un vaisseau, & s'en alla en Italie.

Socr.p.275.a.b. 'Il y eut beaucoup d'autres payens qui ne se croyant pas en sureté aprés les violences qu'ils avoient faites, se cacherent en divers endroits de la ville. D'autres l'abandonnerent absolument pour se retirer en d'autres lieux; entre lesquels estoient deux grammairiens, "Hellade & Ammone, sous lesquels Socrate dit qu'il avoit étudié à Constantinople estant encore fort jeune; & il ajoute qu'on tenoit qu'ils avoient tous deux esté Pontifes, Hellade de Jupiter, & Ammone d'un singe, [dont l'erreur de- V.Theodo. se 11.
d. plorable des payens faisoit un Dieu.] 'Hellade se vantoit quelquefois d'avoir tué jusqu'à neuf Chrétiens dans la sedition dont
n.p.64.2.d. nous avons parlé. 'Quelques uns veulent que cet Hellade soit
Phot.c.279.p.1595.e. celui dont Photius nous a conservé quelques extraits. 'Mais Photius fait le sien plus "ancien de prés d'un siecle. V.Constantin §91.

Ruf.l.2.c.23.p.188.1. b Socr.p.275.a.b. c Ruf.p.188.1. 'Le rescrit de l'Empereur ayant donc esté lu, b& les payens se trouvant contraints de ceder, Theophile soûtenu par le Gouverneur & le General se mit en devoir d'abatre les temples. cLe peuple estoit tout prés de commencer par la source de l'erreur,

[c'est à dire par l'idole de Serapis.] 'Mais les payens ayant fait courir le bruit, que si quelqu'un estoit si hardi que d'y toucher, le ciel fondroit tout d'un coup sur la terre qui s'ouvriroit à l'heure mesme & s'abysmeroit, cela donnoit quelque apprehension aux plus simples. Neanmoins un soldat qui avoit plus de confiance en sa foy que dans ses armes, ayant encore esté animé par Theophile, dechargea de toute sa force un coup de cognée sur la jouë de cette idole. En mesme temps & les Chrétiens & les payens jetterent tous un grand cri: mais Serapis ne dit mot; & ni le ciel ni la terre ne branlerent point de leur place. Le soldat retournant donc à la charge, mit en piece le genou de; l'idole qui n'estoit que de bois pourri. On le jetta dans le feu & il brula tout comme un autre bois. On alla aussi-tost à la teste, qui tomba avec le boisseau [celebre] qu'elle portoit; '& ensuite à tous les membres l'un aprés l'autre. A mesure qu'on en avoit à demi coupé quelqu'un, d'autres l'arrachoient avec des cordes: on en portoit les morceaux par toute la ville à la vuë de ses adorateurs; & puis on les jettoit au feu. Le tronc fut brulé le dernier dans l'amphitheatre. Voilà quelle fut la fin du Dieu Serapis, qui avoit servi si long-temps à abuser tant de peuples. 'Theodoret ajoute à ce recit de Rufin, que quand on abatit la teste de cette statuë, il en sortit une bande de souris, à qui cette divinité des Egyptiens servoit de demeure.

(Thdrt.l.5 c. 22.p.735.736. — Ruf.p.188.2. — Thdrt.p.736.a)

'Nous avons dit qu'il y avoit dans ce temple une image du soleil dans un char de fer, qui estoit suspenduë en l'air par une pierre d'aiman attachée à la voute. Mais un serviteur de Dieu ayant connu cet artifice par une inspiration particuliere, osta l'aiman, & aussi-tost toute cette machine tomba par terre, & se brisa en pieces.

(Prosp.pro.l.3. c.38.p.150.)

'On raporte que lorsque tout ceci arriva, une partie du peuple d'Alexandrie ne laissoit pas d'estre dans le cirque occupée à voir les courses des chariots; où il se rencontra qu'un des cochers estant tombé, se releva si promtement, qu'il ne laissa pas de passer les autres, & de remporter le prix. Sa mere s'appelloit Marie: & le peuple [faisant apparemment allusion à J.C.] s'écria » sur cela: Le fils de Marie est tombé, [1]s'est relevé, & a vaincu. » Ces cris continuoient encore lorsqu'on vint dire que Theophile » avoit abatu l'idole de Serapis, & estoit maistre de son temple. On pretend que cette histoire venoit de S. Epiphane.

(Cotel.g.c.1.p. 427.)

1. ἐγήγερται qui signifie aussi *est ressuscité.*

ARTICLE LIV.

Demolition du temple de Serapis, où l'on trouve des croix : On bastit sur ses ruines l'Eglise de S. Jean Battiste.

Ruf.l.2.c.27.p 190|Socr.l.5.c. 16.p.274.d. a Eun.c.4.p.60 63. b p.64. c Soz.l.7.c.15. p.725.b. d Socr.l.5.c.17 p.276.a.b.

THEOPHILE demolit le temple mesme de Serapis, a& en fit un monceau de ruines, bsans en laisser autre chose que les fondemens, qu'on ne put oster à cause de la grandeur & de la pesanteur des pierres. cEn demolissant ce temple, on trouva des croix gravées sous diverses pierres; dce qui ayant surpris les assistans, les Payens & les Chrétiens "vouloient chacun tirer &c. cette rencontre à leur avantage; jusqu'à ce que quelques personnes qui entendoient les hieroglyphes & les figures sacrées des Egyptiens, & qui avoient embrassé la Religion Chrétienne, decouvrirent que selon les regles de cette science, la croix signifioit la vie future. Ainsi ç'avoit esté par un ordre particulier de la providence que les Egyptiens sans connoistre le mystere de la croix, l'avoient en quelque sorte prophetizé, pour servir à la conversion de leurs successeurs.

Ruf.l.2.c.29.p 190.191. 'Il y avoit mesme parmi eux une ancienne tradition, que leur religion & le temple de Serapis dureroit jusqu'au temps que Socr.p.276.c. ce signe de la vie paroistroit dans le monde:'& il semble que cela se soit trouvé alors marqué sur les pierres mesmes du temple.

e|Ruf.p.191.1. 'Ainsi voyant alors la Croix arborée de toutes parts, l'étonnement de ce succés les portoit à embrasser la Religion Chré-Socr.p.276.c. tienne, 'à confesser leurs pechez, & à recevoir le battesme. eEt e Ruf.p.192.1. c'estoient aussi principalement les Prestres & les Ministres des temples qui se convertissoient, [parcequ'ils avoient sçeu ces predictions,] plutost que le simple peuple qu'ils avoient abusé par leurs tromperies.

p.192.2. 'Toute la ville d'Alexandrie estoit pleine de "bustes de Serapis. *thoraces.* Il y en avoit en chaque maison dans des niches, sur les portes, & aux fenestres. Mais on les détruisit si universellement qu'il n'en resta plus aucun vestige, & qu'on n'entendit mesme plus parler ni de cette idole, ni d'aucune autre. Au lieu de ces abominations chacun s'empressoit de faire peindre la Croix de nostre Seigneur sur les murailles, les piliers, les seuils, les portes, & les fenestres de sa maison.

c.30.p.192. 'Comme c'estoit la coutume en Egypte de porter au temple de Serapis la toise destinée à mesurer les debordemens du Nil,

pour reconnoistre que c'estoit lui qui en estoit l'auteur; lorsque sa statuë eut esté abatuë & reduite en cendre, tous [les payens] pretendoient que Serapis outré de l'injure qu'on lui avoit faite ne fourniroit plus la mesme quantité d'eaux que par le passé. Mais Dieu pour montrer que c'estoit luy mesme qui regloit & qui operoit l'accroissement des eaux du Nil, & non Serapis qui estoit bien posterieur à ce fleuve, permit qu'il se deborda depuis ce temps là à une aussi grande hauteur qu'on sceust qu'il fust jamais monté auparavant. On commença deslors à en porter la mesure dans l'Eglise, pour rendre hommage à celui qui est le Seigneur & le seul maistre des eaux. 'Constantin avoit déja fait mettre dans l'Eglise d'Alexandrie cette mesure du debordement. 'Mais Julien l'Apostat l'avoit fait raporter dans le temple de Serapis: & on ne trouve point que ses successeurs l'en eussent fait oster jusqu'à ce temps-ci. Socr.l.1.c.18.p.48.b. n.p.12.1.d.

[Ce fut peut-estre alors qu'arriva ce que raporte Sozomene,] 'que le Nil tarda plus qu'à l'ordinaire à se deborder: 'Et il semble que les payens avoient fait quelques sacrifices magiques dans l'imagination de le pouvoir arrester, [preferant la joie de se venger à tous les maux qui en eussent pu arriver & à tout le public, & à eux mesmes.]Les Egyptiens commençoient déja à attribuer ce retardement au mépris qu'on faisoit du fleuve, & se plaindre de ce qu'il ne leur estoit plus permis de lui offrir des sacrifices selon la coutume de leurs peres. Le Prefet d'Egypte voyant que le peuple se mutinoit, & se disposoit à une sedition, en donna avis à l'Empereur. Mais ce religieux Prince répondit qu'il n'avoit garde de manquer de fidelité à Dieu pour une abondance passagere que le debordement du Nil pouvoit produire, [quand mesme les superstitions du paganisme seroient capables de le causer ou de l'empescher.]Que plutost, dit-il, ce fleuve ne coule jamais, si pour le faire couler il faut des enchantemens, s'il se plaist aux sacrifices, & s'il peut souiller par le mélange du sang des victimes, des eaux qui tirent leur source du paradis. [Dieu exauça sa foy.]Car incontinent aprés, 'le Nil se deborda avec une telle violence, qu'il couvroit les lieux les plus élevez jusqu'où il pouvoit monter. Et comme aprés estre arrivé à sa plus grande hauteur, où il ne s'élevoit que rarement, il s'enfloit encore de plus en plus, il fit apprehender l'inondation de la ville d'Alexandrie, & des pays les plus bas de la Libye, à ceux qui peu auparavant avoient apprehendé 'la secheresse & la disette. 'Cet accident fut cause encore de la conversion d'un grand nombre de payens. Soz.l.7.c.20.p.736.c.d. p.737.a. &c. b.

Ruf.l.2.c.27.p 190. 'Aprés que le temple de Serapis eut esté ruiné, on y bastit d'un costé une Eglise, & de l'autre un Martyre, dit Rufin: [ce que je n'entens pas bien, si l'on ne veut dire que par le mot d'Eglise il marque celles qui servoient seulement pour les assemblées du
Soz.l.7.c.15.p. 725.b. peuple, sans estre consacrées sous le nom d'aucun Saint.] 'Celle-ci porta le nom d'Arcade. aRuf.l.2.c.28. p.190. aLe Martyre qui estoit tout enrichi d'or, servit pour mettre des reliques de S. Jean Battiste, apportées sous Julien à S. Athanase, qui les avoit fait serrer secrettement dans la muraille d'une Eglise, pour servir, disoit-il par un
Cyp.de Jo.p. 571.572. esprit de prophetie, à ceux qui viendront aprés nous. 'L'histoire apocryphe de la translation pretenduë du chef de S. Jean Battiste à S. Jean d'Angeli, qui est parmi les œuvres de S. Cyprien, "dit que l'Eglise bastie par Theophile, qui estoit extrémement p.571. grande, fut dediée par ordre de Theodose le 29 d'aoust, avec un grand concours, tant du peuple que de tous les Prelats voisins.

Hier.v.ill.c. 134.p.303.b. 'L'histoire de la demolition du temple de Serapis avoit esté écrite par Sophrone ami de S. Jerome, vers l'an 391. & S. Jerome dit que c'estoit un ouvrage tres considerable; [mais il n'est pas venu jusques à nous.]

ARTICLE LV.

Theophile ruine tous les temples d'Alexandrie, & en fait fondre les statuës.

Ruf.l.2.c.28.p 190.2. 'APRES la ruine de Serapis insensible à ce Dieu qui [peut-estre] n'avoit pas seulement esté homme, [mais tres sensible aux payens;] l'on ne pouvoit plus trouver de difficulté à demolir tous les autres temples. Non seulement on abatit divers petits édifices consacrez aux idoles dans Alexandrie, où il y en avoit presque autant que de colonnes: mais de plus, on jetta par terre tous les temples & toutes les statuës qu'on put trouver dans toutes les villes de l'Egypte, dans les chasteaux, dans les bourgs, dans la campagne, sur les bords du fleuve, & jusque dans les deserts. Ce furent les Evesques qui purgerent l'Egypte de ces abominations, qui retablirent enfin l'agriculture dans les terres que la superstition des payens avoit consacrées aux demons.

[Pour voir premierement ce qui se passa dans Alexandrie,]
c.24.p.188. 'l'idolatrie y ayant perdu sa teste [& sa citadelle par la demolition du temple de Serapis, Theophile] Evesque de cette ville, fort

fort zelé [pour ces sortes d'expeditions,] fit aussi abatre tous les monstres plutost que toutes les statuës qui estoient dans la ville; & on les exposa publiquement à la honte qu'elles meritoient, & à la derision du peuple.'Socrate parle nommément d'un temple [1] de Mithra qu'il purifia, & dont il exposa les cruels mysteres à la vuë de tout le monde. Socr.l.5.c.16. p.274.d.

'Car cet Evesque qui estoit egalement plein d'esprit, d'activité, & de hardiesse, ne se contentoit pas de raser les temples des idoles jusqu'aux fondemens, mais il montroit encore à ces peuples abusez les artifices dont leurs prestres se servoient pour les tromper. 'J'ay horreur, dit Rufin, de raporter de quelle étrange maniere les demons tenoient ces malheureux enferrez dans leurs filets, quelles infamies & quels crimes se commettoient dans l'obscurité de ce qu'ils appelloient "leurs sanctuaires, combien l'on trouva de testes d'enfans coupées avec les levres dorées [pour servir à quelque superstition,] combien d'images de la mort cruelle qu'on avoit fait souffrir à de pauvres miserables. On fit paroistre toutes ces abominations à la lumiere du jour, & on les exposa publiquement à la vuë de tout le monde. Les payens [pour la plusspart] s'alloient cacher de honte pour ne pas voir ce spectacle qui les couvroit de confusion. Mais ceux qui ne purent eviter d'en estre témoins, ne pouvoient comprendre comment les hommes s'estoient laissé abuser durant tant de siecles d'une maniere si horrible & si detestable. Cela fut cause que plusieurs d'entre eux ayant reconnu & condanné leur erreur, embrasserent la foy de J. C, & le culte de la veritable religion. Thdrt.l.5.c.22.p.735.c. Ruf.p.188.21. adyta. p.189.

'Les prestres des payens avoient fait ou fondre en bronze ou tailler en bois des statues creuses qu'ils adossoient contre des murailles, où il y avoit des montées secrettes pour entrer dedans ces statuës sans qu'on les vist. Ils parloient de là au peuple simple & ignorant, & lui faisoient faire comme par ordre des Dieux tout ce qu'ils vouloient. 'Theophile en faisant abatre les statuës montra cette imposture à tout le peuple. Rufin en raporte une histoire horrible, d'un nommé Tyran prestre de Saturne; [a] & il dit qu'on peut juger par celle là de beaucoup d'autres qu'il omet.'Elle est fort semblable à celle que Joseph dit estre arrivée à Rome sous Tibere;[mais si infame que nous n'oserions la raporter.]'Elle fut d'autant plus honteuse pour les payens, qu'elle Thdrt.p.735.c. d. Ruf.c.24.25. p.189. a c.24. Jos.ant.l.18.c.4.p.622.623. Ruf.l.2.c.25. p.189.2.

1. Socrate donne quelque lieu de croire que c'est ce temple de Bacchus qui avoit esté l'occasion de tout le bruit. V.§ 32. Mais je ne trouve point que Mithra soit autre chose que le soleil, selon les Perses.

fut justifiée publiquement devant les juges: & cela ne contribua pas peu à faire renverser & les idoles & les temples où l'on commettoit de si grands crimes [C'est sans doute cette histoire que
Cyr.in.Jul.l.7. p.244.d.e. S. Cyrille d'Alexandrie a voulu marquer,]lorsqu'il parle des crimes de cette nature qui se commettoient tout publiquement dans le temple de Saturne.

Socr.p.275.c. 'L'Empereur avoit donné les statuës à l'Eglise d'Alexandrie pour servir aux pauvres. C'est pourquoi Theophile les fit toutes fondre pour en faire divers vases, & s'en servir en d'autres ne-
Eun.c.4.p.64. cessitez: & c'est peut-estre ce qui a donné sujet à Eunape]'de dire que lui & les officiers Romains estoient revenus du renversement des temples non souillez de sang, mais chargez d'or; & qu'une partie de leur adresse estoit employée à voler & à cacher les statuës pour s'en enrichir. [C'est un ennemi qui parle; & neanmoins la suite des actions de Theophile peut donner quel-
Socr.p.275.c. que lieu à ce soupçon.] 'Il reserva seulement une des statuës, dont on avoit fait des divinitez, & il la fit mettre en un lieu public, afin de faire voir à la posterité quels Dieux les payens avoient adorez, depeur qu'ils ne le desavoüassent un jour. Cela
d. leur fut tres sensible, '& ils se plaignirent de ce qu'on reservoit cette statuë, comme d'un affront insigne qu'on faisoit à leur
n.p.65.1.c. religion. 'On croit que c'estoit la statuë d'un singe; [& il ne pou-
Thdrt.p.735.c voit guere mieux choisir.] 'Voilà comment Theophile purgea entierement Alexandrie de la superstition de l'idolatrie [qui y
Ruf.c.30.p.191 regnoit depuis tant de siecles] 'Quand on eut raporté à Theodose tout ce qui s'y estoit passé, on dit que ce Prince religieux leva les mains au ciel en proferant ces paroles avec un transport de joie: Je vous rends graces, J.C.[mon Sauveur,] de ce que cette ville se voit delivrée d'un aveuglement [si deplorable &] si inveteré,[& cela] sans aucun "trouble considerable. « « « *pernicie.*



ARTICLE LVI.

'Ruine du temple de Canope, où l'on met des reliques & des moines.

[NOUS avons déja vu que le mesme bonheur dont Theodose loüoit Dieu pour Alexandrie, arriva aussi à toute l'Egypte; mais nous n'en savons rien en particulier que pour
Eun.c.4.p.59. ce qui regarde la ville de Canope ou Canobe.] 'Cette ville qui
Boll.31.jan.p. 1083.§12. donnoit le nom à une des embouchures du Nil, 'estoit placée [non pas] a dix ou douze stades,[ou environ à une demie lieuë]

d'Alexandrie, 'mais * à cinq ou six lieuës, en un endroit tout à fait commode & agreable.[a] Aussi c'estoit un lieu fort celebre & fort frequenté,[b] où l'on voyoit un grand nombre de temples & d'hostelleries:[c] Il y avoit un temple dedié à Serapis,† fort reveré des payens. Soit donc pour pratiquer des exercices d'une religion [consacrée aux demons, soit à cause de la beauté du lieu,] [d] il s'y commettoit un tres grand nombre de crimes condannez par les payens mesmes.

* à 120 milles ou 120 stades.
† &c.

Amm.l.22.p.134|Strab.l.17.p.801.a.
a B oll.p.1688 §21.
b Amm.p.234.c.
c Strab p.801.a.b.
d a.b Ruf.l.2.c.26.189.2| Steph.n.p.352 b.

[e] Sous pretexte d'y enseigner l'ancienne science des Egyptiens, qu'on appelloit les lettres Sacerdotales, on y tenoit une ecole presque publique de magie.'Antonin philosophe. &. magicien, comme il est aisé de le juger par Eunape, qui s'estoit rendu fort celebre malgré les predictions de Sosipatre sa mere, encore plus grande magicienne que lui,'y avoit professé peu de temps auparavant; & toute la jeunesse [payenne] y accouroit pour l'entendre:'mais il ne decouvroit pas facilement ses secrets, à cause, dit Eunape, que les inclinations du Prince n'estoient pas favorables pour cela.'Au reste ce lieu qui estoit comme le centre des demons, & selon Rufin l'origine de leur culte, estoit en si grande veneration aux payens, qu'il s'y faisoit un plus grand concours de peuple qu'à Alexandrie mesme [pour l'exercice de leur religion]'Rufin décrit l'origine de la superstition qui regnoit en ce lieu, [laquelle est plaisante, mais sent bien la fable, quoique rien ne soit incroyable dans une religion qui ne subsistoit guere que sur les fables les plus impertinentes & les plus sottes.]

e Ruf.p.189.2.
Eun.c.4.p.59.
p.59-61.
p.62.63.
Ruf.p.189.2.
2|190.

'Mais quoique le Dieu de Canope passast dans l'esprit des payens pour superieur à tous les autres Dieux; il ne put neanmoins resister au zele de Theophile, [qui appuioit sans doute l'Evesque de Squedie, *duquel Canope dependoit.]'On demolit & on rasa entierement son temple, & l'on fit tout ce que l'on put pour deshonnorer ce lieu comme il meritoit, & pour abolir jusqu'à la memoire des crimes qui s'y estoient commis. On détruisit ces cavernes d'iniquité & ces vieux tombeaux; & on y eleva de magnifiques eglises qui sont les temples du vray Dieu.'Au lieu des demons qu'on y adoroit auparavant, on y fit reverer les os & les chefs des saints martyrs que l'on y apporta, pour y estre les ministres & les ambassadeurs des Fideles, en presentant à Dieu les prieres que les Chrétiens lui adressoient. On y voyoit sur *leurs images les marques des tourmens qu'ils avoient endurez par la cruauté des hommes, & qui les rendoient alors l'ob-

p.190.1.
Note 41. — c.26.27.p.190 1.
Eun.c.4.p.65.
Note 11.

jet de la veneration des peuples.[C'est ce qu'Eunape raporte quoiqu'en des termes dignes de son impieté,& mesme avec ca-
p.65.66. lomnie, puisque les Chrétiens n'ont jamais appellé]'les martyrs des Dieux,comme il le pretend.[Mais ce qu'il ajoute est tres
p.65. conforme à la pratique de l'Eglise,]'que les Fideles se prosternoient devant ces martyrs,& croyoient se sanctifier en s'approchant de leurs tombeaux.

Boll.31.jan.p.1088.§21. 'L'histoire des saints Martyrs Cyr & Jean,[écrite peut-estre au commencement du VII. siecle,] porte que Theophile bastit à Canope une grande & magnifique eglise des Apostres, & que voulant de mesme purifier le village de Manuthe à deux stades de Canope, qui estoit une retraite de demons, & y mettre "les images des Apostres & des Evangelistes, pour preserver ce lieu contre les esprits malins, il fut prevenu par la mort [en l'an 412.] (Car toutes ces choses ne se firent pas en une année,) 'mais que S. Cyrille son successeur y mit des reliques de S. Marc,&'des SS. Cyr & Jean, qui y furent depuis fort reverez. [Ils avoient souffert dans la persecution de Diocletien.]

figuras & insignia.

§22. V. leur titre.

Eun.c.4.p.64.65. 'Eunape se plaint encore que Theophile avoit mis des moines tant à Canope qu'en divers autres lieux dont il avoit osté les idoles. Il les dechire autant qu'il peut; & il dit que tout homme qui portoit un habit noir,(ce qui marque que les moines,mesme en Egypte, estoient pour l'ordinaire habillez de cette couleur,) avoit alors un pouvoir absolu de faire tout ce qu'il vouloit.

Cotel.g.t.1.p.463.2. 'L'histoire des solitaires nous apprend que Theophile en avoit fait venir quelques uns chez lui, pour l'aider par leurs prieres à demolir les temples. [Les moines qu'il mit à Canope sont assez probablement "ceux de l'Ordre de Tabenne,qui formoient]'le monastere à qui S. Jerome dit en l'an 404, qu'on avoit donné heureusement le nom de la Penitence, au lieu de celui de Canope:'& on croit que c'est ce monastere des Penitens *appellé la Prison, dont Saint Jean Climaque dit des choses admirables.

V.S.Theodore de Tabenne §14.

Cod.reg.t.1.p.33. Jo.cl.fr.pr.p.85.86. * c.4.§11.&c. p.45|c.5.§3.p.115.

ARTICLE LVII.

Les demons predisent eux mesmes leur ruine: Theodose tasche de détruire entierement l'idolatrie de l'Empire.

VOILA ce que nous trouvons de la ruine de l'idolatrie dans le pays où elle avoit pris naissance. Dieu qui estoit

seul capable d'un ouvrage si important & si difficile;]'en avoit dés auparavant donné la connoissance à Besarion l'un des plus illustres solitaires qui fust alors en Egypte, dans une oraison qui dura 14 jours, selon ceux qui raportent cette histoire ; & Besarion alla aussi-tost dire cette bonne nouvelle à Saint Jean d'Egypte, & l'assura que Dieu avoit ordonné que les temples fussent détruits. Cotel.g.t.3.p 404.405.

'Le demon qui l'avoit appris[ou par les discours de ces Saints,] ou par ceux des Prophetes qui l'avoient annoncé long-temps auparavant, voulut aussi se donner la gloire de l'avoir predit, comme une preuve de sa grandeur & de sa divinité.[Nous avons déja vu les marques qui s'en trouverent dans la demolition du temple de Serapis;]'& Eunape raporte que le magicien Antonin, dont nous avons déja parlé, avoit dit qu'aprés sa mort & Serapis & tous les autres temples seroint ruinez, '& deviendroient des tombeaux, à cause des Martyrs qu'on y enterreroit. 'Nous avons vu qu'on attribuë la mesme chose à Olympe, que les seditieux d'Alexandrie avoient pris pour chef. Aug.div.c.6.p. 323.1.b.c. Eun.c.4.p.60. p.66. p.65. Suid.ολ.p.296 ||Soz.l.7.c.15. p.725.a.

a Cette prediction de la ruine du temple de Serapis,qu'on disoit avoir esté faite par un payen, donna occasion à un livre que fit depuis S. Augustin, intitulé De la divination ou des predictions des demons,'où aprés avoir montré dans un entretien qu'il eut un jour avec ses amis dans l'octave [de Pasque,]que si Dieu permet aux demons de predire quelquefois des choses veritables, on n'en peut pas conclure qu'il approuve qu'on les adore ; il fait voir,[à peu prés comme S. Antoine,]de quelle maniere ils peuvent connoistre ce que les hommes ne connoissent pas, pourquoi ils disent mesme les choses qui leur sont desavantageuses, & par quelle sagesse Dieu leur permet de connoistre & de predire l'avenir. 'Il y suppose qu'ils ont des corps. a Aug.divi.c.1. p.321.1.b.c. c.1.2.p.321. c.3.p.322.1.a b

'Theodose favorisa le zele des Egyptiens par la loy qu'il adressa le 17 de juin 391 à Evagre Prefet & à Romain Comte d'Egypte, par laquelle il défend à toutes sortes de personnes de sacrifier aux idoles, & d'entrer dans leurs temples : [car ils ne pouvoient pas estre encore tous abatus]Il condanne les Gouverneurs des provinces qui le feroient à quinze livres d'or d'amende, & oblige encore leurs officiers à payer la mesme somme, à moins qu'ils ne se fussent opposez de toutes leurs forces au crime de leur chef. Cod.Th.16.t 10.l.11.p

[Cette loy ne fut qu'un effet du soin general qu'il avoit pour tout l'Empire.]'Car il en avoit déja fait une semblable pour L.10.p.271.

p.272. toutes les provinces le 27 fevrier de la mesme année, '& qu'on croit avoir esté particulierement pour l'Italie, & pour Rome Lib.templ.p.20.21. mesme,'où les sacrifices avoient esté tolerez jusques alors aussi-bien qu'à Alexandrie.[a] a Bar.391.§3| Prud.in Sym. p.212. Baronius entend de cette loy ce que dit Prudence d'un decret fait par un consentement tres volontaire & presque unanime du Senat, pour abolir l'idolatrie dans Rome.[Mais je ne sçay si cela ne se raporteroit point plutost à l'an 399 sous Honoré.]

Cod.Th.l.12.p.273.274|Soz.l.7.c.20.p.736.c. 'Le 8 novembre 392, Theodose défendit absolument les immolations des bestes sur peine de la vie, &"les autres moindres &c. actes d'idolatrie, comme l'encens, sur peine de confiscation des Thdrt.l.5.c.20.p.732.d|Chr.Al.p.704. maisons ou des terres où ils auroient esté exercez. 'Theodoret dit mesme qu'il avoit fait une loy[1] pour demolir partout les 1. b Thdrt.c.21.p.733.734. temples des idoles:[b] & il semble que les magistrats alloient avec main forte dans toutes les villes pour executer cet ordre: [de Aug.civ.l.5.c.26.p.64.2.b. quoy Saint Augustin s'eloigne peu:]'quand il dit que Theodose avoit ordonné de renverser partout les simulacres des Gentils.

[Les Evesques d'Egypte ne furent pas les seuls qui se servirent utilement du zele que Theodose avoit pour l'Eglise. Nous ne raportons point ici ce que Saint Martin fit en France pour ce sujet, parceque son histoire merite bien d'estre traitée en parti- Chr.Al.p.704. culier.]'Mais pour l'Orient, on vit à Damas le temple des payens changé en une eglise de Chrétiens sous l'autorité de Theodose. La chronique d'Alexandrie dit la mesme chose de celui d'Heliople [en Phenicie,] lequel elle surnomme[2] de Balanie,& qu'elle qualifie le grand & celebre temple.[3] Il estoit basti de trois sortes de pierres. Elle assure donc que Theodose le Soz.l.7.c.15.p.725.c. ruina, & en fit une eglise pour les Chrétiens.'Les payens défendirent [quelque temps] ce temple avec beaucoup d'opiniatreté, aussi-bien que ceux d'Apamée en Syrie, & quelques autres. Mais leur obstination ceda enfin à la puissance du nom de J.C, ou sous Theodose mesme,[comme nous l'avons dit du temple c.d. d'Heliople,&]'comme nous l'allons voir de celui d'Apamée, [ou sous ses enfans.]

Pasc.p.568. 1. 'On le cite de l'histoire manuscrite d'un Mellite, [que je ne connois point.]

Pasc.p.568. 2. Βαλανίω. 'Il faut p e Βηλινίω, c'est à dire *du soleil*, fort honoré à Heliople sous le nom de Bel, Belin.

Cang.gr.7.p.1606. 3. ἐκ τοῦ τριλίθου. 'M. du Cange croit que c'est qu'il estoit parqueté ou encrusté de trois sortes de marbre.

ARTICLE LVIII.

S. Marcel ruine miraculeusement un temple à Apamée.

[CE qui se passa à Apamée est trop celebre pour ne pas raporter tout au long ce que l'histoire nous en apprend.] 'Apamée estoit une ville de Syrie, & des plus considerables: Amm.l.14 p. 20 b. ªde sorte que quand la Syrie fut partagée en deux, on la fit metropole de la seconde.[b] Sozomene dit qu'elle est sur une riviere nommée Axie,[quoique les geographes la mettent sur l'Oronte.] 'Elle avoit en ce temps-ci pour Evesque un homme excellent en toutes choses nommé Marcel, successeur de Jean,[c] qui assista en l'an 381 au Concile œcumenique de Constantinople. 'Theodoret qualifie Marcel un homme divin,[d] dont il auroit raporté beaucoup de choses fort memorables, s'il n'eust eu peur d'estre trop long. 'Les Grecs dans leurs Ménées disent qu'il estoit de l'isle de Cypre, & qu'en ayant eu le gouvernement, il s'y signala par sa pieté & par une application exacte à tous ses devoirs; ensuite de quoy il entra dans l'état ecclesiastique. [Il est certain au moins qu'il avoit esté marié,] 'puisque Sozomene parle de ses enfans.[Il faut dire que de la vie sainte qu'il menoit dans le siecle, il ne passa pas immediatement à l'état ecclesiastique, mais se purifia quelque temps par les exercices de la vie monastique, si nous voulons que ce soit ce mesme]'Marcel, qui estant encore "nouveau solitaire, & demeurant vers Berée & Calcide sous les Abbez Acace & Paul; fut envoyé par eux à S. Epiphane, tant pour le supplier en leur nom de faire quelque écrit sur les heresies, que pour satisfaire au desir que Marcel avoit luy mesme de voir un homme aussi celebre que ce Saint: Et ce fut sur cela que S. Epiphane composa son grand ouvrage. 'Theodoret dit que S. Marcel écrivoit aux martyrs, & en recevoit des réponses.[Il y a eu divers Confesseurs sous Valens, mais nous n'en connoissons pas de martyrs, hormis Saint Eusebe de Samosates.

Quoy qu'il en soit,] Marcel aprés avoir esté ami des martyrs, parvint enfin luy mesme à la couronne du martyre. 'Il estoit tout enflammé de l'Esprit de Dieu, comme l'ordonne l'Apostre: 'mais son peuple estoit attaché plus que tous les autres à l'idolatrie; jusque là que pour garder ses temples, il faisoit venir des Galiléens, & des paysans du Mont Liban. 'Neanmoins le Senat

Marginal notes: a Geo.sac. b Soz.l.7.c.15. p.725.c. c Thdrt.l.5.c. 21.p.733.c.d. c Conc.t.2.p. 955.d. Thdrt.p.733.d d p.735.a. Men.14.aug. p.145. Soz.p.726.a. Epi.pr.p.19.c. νεωστὶ ἀσκητής. Thdrt.p.735. a.a. a. p.733.d. Soz.p.725.c. d.

jugeant qu'il falloit necessairement détruire ces temples pour
Thdrt. l.5.c.21 les retirer de leur erreur, il executa le premier la loy que Theo-
p.733.c. dose avoit faite, comme le dit Theodoret, de demolir les temples par toutes les villes.

d. 'Il se servit donc de l'occasion[1] du Prefet ou du Comte d'Orient, qui estoit venu à Apamée accompagné de deux Tribuns 1.
c|734.a. avec leurs soldats; '& il paroist qu'il alloit ainsi de ville en ville
p.733.d. par ordre de Theodose pour y abatre les temples. 'Les payens n'osant donc branler à cause des soldats, le magistrat 'entreprit de demolir le temple de Jupiter, qui estoit fort grand & fort magnifique Mais voyant qu'il estoit d'une structure tres solide,
p.734.a. 'basti de pierres extraordinairement grandes', bien cimentées, & liées encore avec du fer & du plomb, il crut qu'il estoit impossible de les separer. S. Marcel le voyant donc tout decouragé, le pria d'aller en quelque autre ville [pour y executer l'ordre de l'Empereur. Mais en mesme temps il eut recours au Toutpuissant,] & se mit en prieres pour lui demander qu'il lui fist connoistre la maniere dont on pourroit abatre ce prodigieux edifice.

a. 'Le [lendemain] matin un homme vint le trouver, qui n'estant ni maçon ni tailleur de pierre, & n'ayant point d'autre profession que celle d'un simple manœuvre, lui promit d'abatre le temple, pourvu qu'il lui payast seulement[2] deux ouvriers [pour 2.
l'aider] Le Saint lui ayant promis ce qu'il demandoit, voici ce
b. que fit cet homme. 'Le temple qui estoit basti sur une hauteur, estoit environné des quatre costez par des galeries, & ces galeries soûtenuës par des colonnes aussi hautes que le temple, de seize coudées de tour, & d'une pierre si dure que le fer pouvoit à peine l'entamer. Le manœuvre creusa autour de trois de ces colonnes, en étaya les fondemens avec du bois d'olivier [fort propre à bruler,] & y mit le feu. Mais on vit aussi-tost paroistre un demon fort noir qui l'éteignit: & il fit la mesme chose toutes les fois qu'on voulut le rallumer.

c. 'Comme on ne pouvoit donc rien avancer, on en alla avertir le saint Evesque, qui prenoit un peu de repos sur le midi Il courut à l'eglise, & commanda qu'on lui apportast de l'eau, qu'il mit sous l'autel. Puis s'estant prosterné le visage contre terre, il

1. *τῆς ἑῴας ὁ ὕπαρχος*, ce qui naturellement marque le Prefet du Pretoire, & M. Valois le traduit
Thdrt.n.p.47.1. ainsi, *p.227.a.* 'Il croit que c'estoit Cynege envoyé par Theodose pour ruiner l'idolatrie *V.*§ 19.
d. Mais Theodose avoit-il ordonné d'abatre les temples dés le vivant de Cynege mort au commencement de 388, qui n'avoit eu ordre que de les fermer?

2. *ou bien*, ses journées au double.

pria

pria Dieu de faire voir sa puissance, & la foiblesse du demon, de ne pas souffrir plus long-temps la tyrannie de cet ennemi des hommes, & de ne pas permettre que les incredules eussent une occasion de s'endurcir davantage.'Ayant achevé sa priere, il fit d. le signe de la Croix sur l'eau, la donna à un Diacre plein de foy & de zele nommé Equice, & luy ordonna de la porter promtement, d'en arroser le bois en se confiant en la puissance du Seigneur, & d'y mettre ensuite le feu, le Diacre ayant obeï, le demon ne put resister à la force de l'eau, & se retira. Cette eau contre sa nature alluma le feu, & le rendit plus ardent que l'huile n'auroit pu faire. Les étaies furent consumées en un moment; les trois colonnes qui en estoient soûtenues, tomberent à terre, & en entrainerent douze autres, 'avec le costé du temple p.735.a. qui y tenoit. Le bruit que cet edifice fit en tombant s'estant fait entendre par toute la ville, les habitans accoururent en foule pour en voir les ruines. Et quand ils apprirent la maniere dont le demon avoit esté mis en fuite, [les Chrétiens] eleverent leurs voix pour chanter les loüanges de Dieu le Seigneur & le maistre de toutes choses.



ARTICLE LIX.

S. Marcel est tué en ruinant un autre temple: La foy se repand partout

'SAINT Marcel aprés avoir abatu le temple de Jupiter, ruina Thdrt.l.5.c.21. de la mesme maniere tous les autres temples, [a]tant de la ville p.735.a. dont il avoit la conduite, [b]que des villages [qui en dependoient,] [a] p.733.e. [b] Soz.l.7.c.15. [c]plus par sa confiance au secours de Dieu, que par la force des p.725.d. hommes. [c] Thdrt.p.733.c.

'Il restoit encore un fort grand temple à Aulone qui estoit Soz.p.725.d. un canton du territoire d'Apamée. Le Saint y alla avec une troupe de soldats & de [1] gladiateurs, parcequ'il falloit forcer les payens qui tenoient le temple. Comme il falloit donc combatre, il s'arresta un peu loin hors de la portée du trait. Et il avoit mesme la goutte, ce qui le mettoit hors d'état d'agir. Pendant donc que les autres estoient occupez à attaquer le temple par un costé, quelques payens ayant sçeu qu'il estoit demeuré seul, sortirent par le costé qu'on n'attaquoit pas, 'vinrent tout d'un p.726.a.

1. On lit μοναχὰς dans l'edition de Christophorson, *p.426.e.f*, & dans la traduction de Musculus, *p.678*. Neanmoins la marge de Christophorson, sa traduction, l'edition de M. Valois, mettent *μονομάχυς des gladiateurs*: & on lit de mesme dans Nicephore. *l.12.c.27.p.278.b.* On voit en effet qu'ils combatoient. Cet endroit n'est pas dans la Tripartite.

coup se jetter sur luy, le prirent, & le brulerent.

a. 'Les auteurs de sa mort ne furent pas reconnus alors. Ils le furent depuis, & les fils de S. Marcel vouloient [les poursuivre en justice,&] venger la mort de leur pere. Mais le Concile de la province les en empescha, jugeant qu'il n'estoit pas juste de vouloir venger une mort si glorieuse, dont les proches & les amis du Saint devoient au contraire rendre graces à Dieu, comme celui qui l'avoit soufferte, puisque c'estoit pour sa gloire.

Thdrt.p.735. a. 'Theodoret nous assure[aussi-bien que Sozomene]du martyre de S. Marcel, quoiqu'il n'en raporte pas l'histoire. [Sozomene la met sous le regne de Theodose, comme supposant qu'elle est c.27.p 741.d. arrivée de son temps:]& Theodoret dit qu'Agapet qui succeda à S. Marcel, gouvernoit déja vers le commencement d'Arcade.
Bar.14.aug.e. 'Les Grecs,& les Latins à leur imitation, font la feste de Saint Soz.p.725.c. Marcel le 14 d'aoust. 'Quelque soin que Theodose apportast pour détruire le paganisme, il y eut encore quelques villes qui s'obstinerent à la conservation de leurs temples. Sozomene dit que ceux de Petra & d'Areople dans l'Arabie,ceux de Raphia & de Gaza dans la Palestine se signalerent pour ce sujet. [Il falloit bien que Theodose laissast quelque chose à la pieté de ses enfans, & au zele de S. Chrysostome,"qui s'employa avec V.son titre beaucoup de vigueur à détruire les restes du paganisme dans Thdrt.l.5.c. 29.p.742. l'Orient,] '& particulierement dans la Phenicie.[a] Il "fit aussi V. S. Porphyre. a Boll..26.feb. p.656. abatre enfin le temple celebre de Marnas à Gaza,[b] dont Saint b Hier.ep.7.p. 54.d. Jerome avoit dit peu auparavant, qu'aprés que Serapis estoit devenu Chrétien, Marnas enfermé dans son temple,(car on l'avoit fermé,)pleuroit sa desolation,& trembloit en attendant à tous momens qu'on le vinst mettre par terre. [Le temple "de V.Honoré §13. Celeste à Carthage fut aussi quelque temps fermé,& puis abatu sous Honoré.

Il faut ajouter ici la suite des paroles de S. Jerome tres considerable pour nous faire voir l'état où estoit alors l'Eglise.]
d. 'Nous recevons, dit-il, tous les jours [à Jerusalem] des troupes « de moines qui nous viennent des Indes, de la Perse, de l'Ethiopie. « Les Armeniens quittent leur carquois: Les Huns commencent « à apprendre les pseaumes. La chaleur de la foy penetre « jusques dans les froids climats des Scythes: l'armée des Gots, où « l'on voit floter les chevelures blondes & dorées, porte avec elle « Nyss.v.Mos.p. 231.c.d. des tentes dont elle fait ses eglises.'S. Gregoire de Nysse parlant « de cette destruction de l'idolatrie qui s'estoit faite de son temps,

J. C. 389, de Theodose 11. y applique, [comme S. Augustin,] l'action de Moyse, qui avoit reduit le veau d'or en poudre, avoit jetté cette poudre dans » l'eau, & l'avoit fait avaler aux Israelites. Ces mysteres du pa- » ganisme, dit-il, qui avoient paru si long-temps avoir [l'eclat &] » la solidité de l'or, ont enfin esté reconnus pour n'estre que [de » la poussiere.] Ils ont passé & se sont ecoulez comme l'eau; & » ceux mesmes qui les adoroient auparavant, & qui y mettoient » toute leur confiance, les ont brisez, les ont comme avalez, & » les ont fait disparoistre par la confession glorieuse d'un seul Dieu » & du nom de J.C.



ARTICLE LX.

Libanius demande une loy à Theodose contre les sollicitations.

[AVANT que de finir cette année, & de quitter l'Orient pour venir retrouver Theodose en Italie, nous pouvons dire un mot] d'un discours que Libanius adressa à ce Prince Lib.ingr.p.100 quelque temps aprés la mort de Cynege [Prefet du Pretoire,] & ainsi vers l'an 389.[a] Il parle comme present devant Theodo- n.p.32. se; [mais assurément ce n'est qu'une fiction.][b] Ce discours est a ingr.p.75. b p.100. pour demander une loy qui confirmast l'ordonnance faite par Cynege pour défendre à toutes sortes de personnes d'aller chez les juges sous pretexte de leur rendre visite, & en effet pour leur faire des sollicitations importunes, qui les engageoient souvent p.77.84.85. à de grandes injustices. C'est pourquoi il veut que tout le monde soit exclus de chez eux; & que les medecins mesmes qu'ils p.92. appelleront pour leur santé, ne les entretiennent point d'autre chose. Il pretend que de ce qu'on voyoit diverses personnes p.79.90.91. de pauvres devenir tout d'un coup extremement riches, cela ne venoit que du credit qu'ils avoient auprés des juges, dont ils se servoient pour leur faire rendre des arrests injustes, en faveur de ceux qui avoient acheté leur protection. Il se plaint encore p.81.82. que ces faux amis des juges ne les quittoient pas mesme lorsqu'ils estoient sur leurs tribunaux, ou pour les tromper, ou p.82.88. pour les forcer mesme par leurs menaces.

Comme on disoit qu'il y avoit long-temps que l'usage de ces p.85.86. sollicitations estoit introduit, il répond qu'il y avoit aussi long-temps qu'on en sentoit les mauvais effets, & qu'on ne manque jamais de travailler à guerir une maladie quelque longue qu'elle ait esté; ou comme il dit en un autre endroit, qu'un medecin ang.p.38.

s'applique d'autant plus à combatre un mal qu'il est plus inveteré; qu'ainsi il ne faut pas examiner si ce mal est ancien, mais si c'est un mal; ce qui n'estoit pas fort difficile à juger; Que les Gouverneurs qui avoient rejetté ces sollicitations, s'estoient toujours acquis beaucoup plus de reputation que ceux qui les avoient receuës; qu'il ne faut pas dire que les juges sont à l'epreuve des prieres qu'on leur fait, puisque l'experience fait voir le contraire; Que les Assesseurs sont commis pour donner conseil aux juges, & non les autres; & que pour un bon avis que ces solliciteurs peuvent donner, ils en donnent cent mauvais.

(ingr.p.85,86. / p.87. / p.89.)

p.100-103. Il demande aussi qu'on défende aux juges de faire des festins chez eux, & d'aller manger chez les autres, parceque tout cela ne servoit qu'à interesser leur integrité, ou au moins leur reputation, estant difficile dans la liberté que le vin donne, de refuser ceux avec qui on se rejouit, & surtout ceux qui nous traitent. (p.102.) Il pretend qu'il estoit autrefois défendu aux juges de manger hors de chez eux, à moins que ce ne fust à la table de l'Empereur.

assid.p.108. n.p.25.26. Nous avons un autre discours sur le mesme sujet, qui porte aussi le nom de Libanius, & qu'on croit avoir esté comme le brouillon de l'autre: car il contient à peu prés les mesmes choses. (p.34.) Il parle neanmoins davantage de ceux qui se vantant de leur credit, se faisoient donner des sommes d'argent pour des affaires dont ils n'avoient pas seulement osé parler; de quoy on peut voir un exemple celebre dans l'histoire de l'Empereur Alexandre. (p.35.) Il veut mesme qu'on défende aux juges de recevoir des lettres des personnes qualifiées, parcequ'il estoit bien difficile de leur refuser ce qu'ils vouloient: (p.33.) de quoy il ne met rien dans l'autre, ayant peut-estre vu que c'estoit une chose trop difficile à obtenir.

or.25.p.562.a.b.c. Il dit dans un discours contre Eustathe, qu'il estoit venu une loy pour défendre d'entrer chez les Gouverneurs. Il suppose que cette loy défendoit aussi de leur écrire, quoiqu'elle ne s'executast pas en ce point. Eustathe estoit ce semble Gouverneur de Syrie dans ce temps là. [Nous n'avons sur cela aucune loy de (Cod.Th.1.t.7.l.6.p.49.) Theodose; mais Valens peut avoir adopté celle que Gratien fit en 377, par laquelle il défend de laisser entrer aprés midi chez les juges ordinaires aucune personne de la province quelle qu'elle fust. (p.50.2.) Car c'estoit l'apresdisnée qu'on venoit faire ces sortes de sollicitations, la matinée estant occupée par les

affaires.[Neanmoins Libanius en demandant une loy sur ce sujet ne dit point qu'il y en eust eu aucune precedente ; & il n'y a pas d'apparence qu'il ait vécu jusqu'à la loy qu'Honoré fit en 408, laquelle estoit pour l'Occident,] '& ne défendoit qu'aux plaideurs de voir les juges aprés midi. [Ainsi ou la loy dont parle Libanius dans son discours contre Eustathe, n'estoit que l'ordonnance de Cynege, ce qui n'est guere probable, ou cet endroit nous donne tout sujet de croire que Theodose fit la loy que Libanius avoit demandée, quoiqu'elle n'ait pas esté mise dans les Codes.] t.8.l.1.p.53.



ARTICLE LXI.

Libanius se plaint du support que les soldats donnoient aux paysans, & des corvées que prenoient les magistrats à Antioche.

'LIBANIUS dans un de ses discours contre les sollicitations, pretend avoir donné divers avis importans à Theodose, 'qu'il les avoit toujours ecoutez avec attention, & qu'il avoit témoigné les agréer. [C'est la matiere des cinq oraisons que Godefroy nous a données de luy en 1631, & dont les deux dont nous venons de parler sont les dernieres. Nous avons aussi parlé autrepart de la troisieme, qui regarde le soulagement des prisonniers.] 'La premiere nous apprend que les troupes Romaines estant alors repandues en divers endroits [dans les villes &] dans les villages, les habitans de ces villages se mettoient assez souvent sous la protection de ceux qui logeoient chez eux, 'pour se maintenir "contre leurs seigneurs, '& contre les officiers des villes qui estoient chargez de la levée des tailles de leur territoire, 'quelquefois pour aller ravager les terres des villages voisins, & commettre plusieurs autres desordres, 'parceque c'estoit un crime irremissible d'avoir osé toucher à un soldat. 'Libanius dit que des Juifs qui depuis quatre races avoient toujours cultivé ses terres, refusant de le payer à l'ordinaire, il ne put jamais obtenir justice contre eux, parcequ'ils avoient gagné celui qui commandoit les troupes. Lib.assid.p.103. p.109. patr.p.1. p.5.10.23. &c. p.8. p.6.7. p.7. p.11-13.

'Il prie donc l'Empereur de remedier à ce mal, qu'on avoit negligé depuis long-temps, 'qui ruinoit les corps des villes obligez à faire bons les deniers imperiaux, '& qui desertoit mesme plusieurs villages, que les habitans abandonnoient pour se retirer dans ceux qui avoient de ces protecteurs. 'On pretendoit p.10,14.23. p.8-10. p.13.14. p.14.

p.16,17. que les paysans avoient quelquefois besoin de protecteurs plus puissans que leurs seigneurs; à quoy il répond qu'il vaut mieux souffrir bien des maux que d'y apporter un remede si dangereux, comme tout le monde auroit horreur d'une femme qui s'abandonneroit à un homme parceque son mari seroit pauvre
p.18. & sans credit. Que si les officiers d'armée s'enrichissoient beaucoup par ce moyen; les voleurs, dit-il, s'enrichissent aussi à voler. Il ne faut pas regarder si c'est un moyen de s'enrichir, mais si c'est un moyen juste; & il n'est pas plus avantageux de ne pas
p.19.20. souffrir d'injustice que de n'en pas faire. Il ajoute que les sol-
p.21-23. dats n'en sont pas plus vaillans pour estre plus riches, & qu'ils &c.
avoient assez d'autres moyens de s'enrichir justes ou injustes. &c.
p.20,21. Il se plaint en effet que les gents d'épée estoient alors prodigieusement riches, & les bourgeois chargez de tous les imposts, extremement pauvres.

p.24. Theodose avoit déja fait une loy sur ce sujet, [laquelle est
Cod.Th.1.t.11. perdue, si nous ne disons que c'est] celle du 8 avril 392, où il con-
l.4.p.65. danne "les protections, parcequ'elles ne servoient qu'à favori- *patrocinia.*
Lib.patr.p.23. ser les crimes. Mais comme sa loy n'ordonnoit point de peine,
24. on la violoit sans difficulté. C'est pourquoi Libanius demande
p.25. qu'il punisse ceux qui la violeront, puisqu'il vaut mieux n'avoir pas fait une loy que de ne la pas faire observer. [Je ne sçay pour-
p.26. quoi il ne parle pas] de la loy donnée par Valens en 370, [ou plutost en 368,] qui menace du supplice les paysans qui prendront des protecteurs, qui les condanne à payer au fisc la moitié de ce qu'ils leur donnoient, & qui oblige ces protecteurs à une amende de 25 livres d'or. [Theodose leur imposa sans doute
Cod.Th.11.t. aussi des peines, comme Libanius l'avoit demandé,] puisqu'aus-
24.l.3.p.175. si-tost aprés sa mort, Arcade & Honoré ordonnent qu'ils subiront les peines établies contre eux.

Lib.p.24. Libanius fit ce discours contre les protecteurs des villages, [ou aprés le 8 avril 392, selon ce que nous venons de dire, ou au moins] aprés l'extinction de la tyrannie, [c'est à dire aprés la
n.p.3-5. mort de Maxime en 388.] Car il n'y a pas à douter qu'il ne l'adresse à Theodose, tant pour les raisons que d'autres en ont al-
patr.p.24. leguées, que pour l'eloge qu'il fait de son exterieur avantageux,
p.21. [comme dans quelques autres discours qu'il luy adresse.] Il pretend parler en sa presence, [ce qui ne nous oblige nullement à
n.p.5. croire] qu'il ne l'ait prononcé qu'aprés que Theodose fut re-
ang.p.31,42. tourné en Orient l'an 391.

L'oraison de Libanius intitulée "*Des corvées*, nous apprend *περὶ τῶν ἀγγαρειῶν.*

qu'à Antioche les magistrats obligeoient les paysans qui y venoient vendre leurs denrées, à changer en s'en retournant leurs asnes, leurs mulets, leurs chameaux, des decombres des bastimens publics, pour les transporter hors de la ville; 'ce qui incommodoit extremement ces paysans, 'outre diverses insultes que leur faisoient les gardes des portes. 'Les magistrats n'estoient autorisez en cela ni par aucune loy, 'ni par la pratique des autres villes; '& mesme ils avoient quantité d'animaux dans les terres qui appartenoient à la ville, dont ils eussent pu se servir. 'Les Gouverneurs donnoient mesme quelquefois à des particuliers le pouvoir de prendre ainsi tous les animaux qui entreroient, à l'un par une porte, à l'autre par l'autre. 'Ces violences faisoient que les paysans aimoient mieux aller vendre dans les autres villes. p.42.43. p.44. p.32.33. p.34. p.32. p.38.39. p.46.

'Libanius prie donc Theodose de corriger cet abus par son autorité, puisque pour luy il n'avoit pu y remedier par les remontrances qu'il en avoit souvent faites à diverses personnes, qui s'estoient toujours défenduës contre la raison par la coutume. 'Il dit que Theodose ne regardera point ces petites choses comme petites, parceque tout ce qui est juste est grand pour luy; '& qu'aprés tout, la ruine des paysans est la ruine de tout l'Etat; les villes tirant d'eux les vivres dont elles subsistent, & l'argent qu'elles sont obligées de fournir au Prince. 'Il nous apprend qu'on estoit alors dans une famine causée par cette tyrannie qu'on exerçoit envers les paysans; aussi-bien que par les mulots, les serpens, les sauterelles, & le dereglement des saisons; ce qui faisoit que toutes les villes estoient en prieres. p.37.47.49. p.30. p.48.49. p.46.48.

γράμματα. 'On voit dans cette piece, qu'on faisoit tous les ans"une table de tout ce qu'il falloit payer. 'Libanius y marque qu'un Prince sage avoit aboli une feste qui se faisoit à Daphné de toute antiquité, à cause des dissolutions & des debauches qu'on y mesloit, & que d'autres l'avoient retablie, parceque leur vie y avoit assez de rapport. 'On ne sçait point bien ce que c'estoit que cette feste, ni qui l'avoit abolie ou rétablie. [Gallus Cesar sous Constance avoit fait transporter à Daphné le corps de S. Babylas pour y combatre le demon.] p.33. p.35.36. n.p.13.

'Libanius louë dans ce discours les loix que Theodose avoit faites pour abolir les mariages des cousins germains, [de quoy nous avons parlé en son lieu,]& la necessité de donner des combats de bestes. 'Ces dernieres loix sont de 383, & 385;[a] & c'est la seule epoque que nous ayons pour cette piece. [b] Le commence- ang.p.36. n.p.14. a p.12. b ang.p.30.

ment peut donner sujet de croire qu'elle a esté prononcée devant l'Empereur: 'mais en bien d'autres endroits on voit qu'elle a esté faite à Antioche. [On y peut remarquer cette parole,] 'Que ce qui est propre à la royauté, [& ce qui la distingue de la tyrannie,] c'est que tout n'est pas permis à un Roy, [c'est à dire tout ce qui n'est pas juste,] parceque la justice est la base & le fondement de sa puissance.

n.p.15.
p.40.



ARTICLE LXII.

Penitence & loix de Theodose.

L'AN DE JESUS CHRIST 390, DE THEODOSE 12.

'Valentinianus Aug. IV, & 'Neoterius, Consuls. V.§7.

INDICTION III. Idat|Marc. &c.

[CETTE année "est celebre par les cruautez que les ordres de Theodose firent commettre dans Thessalonique, & plus celebre encore par la penitence que fit Theodose pour expier un si grand crime. Elle dura huit mois, & se termina à la feste de Noel; ainsi il en faut mettre le commencement au mois d'avril. Nous ne touchons qu'en un mot un evenement si illustre & si important, parceque nous le reservons pour l'histoire de S.Ambroise. NOTE 43.

Cod.Th.chr. p.121.122. ª Amb.ep.59. p.323.k. Cod.Th.9.t.2. l.4.p.30.

'Il ne paroist point par le Code que Theodose soit sorti de Milan jusqu'aprés le 5 de juillet.ª Neanmoins on sçait d'ailleurs qu'il n'y estoit pas lorsque la nouvelle du massacre de Thessalonique y arriva. Mais il y vint peu de temps aprés.'Il y fit une loy le 4 de fevrier, pour défendre d'arrester personne que sur un ordre du juge.

l.7.l.6.p.61,63.

"La loy affichée à Rome le 14 de may selon quelques exemplaires, ou le 6 d'aoust selon d'autres, est pour travailler à extirper de cette ville ces crimes abominables qui souillent la sainteté des corps d'une maniere qui viole l'ordre de la nature: & elle ordonne que ceux qui se rendront la honte de leur siecle par ces sortes de crimes, seront brulez vifs à la vuë de tout le peuple.

chr.p.122.

'Theodose estoit à Veronne le 23 d'aoust,'& il y demeura au moins jusqu'au 8 de septembre. Il estoit à Milan le 26 de novembre & le 23 de decembre; [ce qui convient avec ce que nous avons dit qu'il y fut absous à Noel par S. Ambroise.]'Ce fut à

10.t.3.l.1.p.96. Veronne qu'il donna une loy le 3 de septembre, par laquelle il ordonne que tous ceux qui faisoient profession de la vie monastique

nastique, seroient obligez de se retirer dans les deserts & les solitudes, 'sans qu'il leur fust permis d'entrer dans les villes. 'Il ne faisoit que suivre en cela l'esprit de l'Eglise & des Saints, qui n'ont jamais aimé avoir dans les villes ceux qui font profession d'une vie toute de retraite & de silence. 'Mais il reconnoist luy mesme que cette loy alloit trop loin, & qu'il avoit esté porté à la faire par les plaintes injustes des juges, 'qui estant la pluspart payens, [& voyant peut-estre que les Moines s'opposoient souvent à leurs injustices,] se plaignoient sans doute qu'ils empeschoient l'exercice de la justice, [& l'execution des criminels par leurs intercessions aussi puissantes que désinteressées.] 'Ausi il cassa absolument cette loy par celle qu'il publia le 17 avril 392, où il rendit aux Moines la liberté d'entrer dans les villes [lorsque la necessité ou la charité les y appelleroit.] L.2.p.93. ᵃp.97.1. p.98. p.97.2. p.98.

'Ainsi il y a sujet de croire que Baronius se trompe, lorsqu'il écrit que cette loy fut faite contre Jovinien & ses Sectateurs, [ᵛquoiqu'il puisse estre vray qu'on les poursuivoit cette année mesme.] 'Il est certain au moins qu'il fut condanné à Milan durant que Theodose y estoit; & les Legats du Pape Sirice furent témoins de l'horreur que ce Prince eut d'eux dés qu'il les eut vus, & qu'il eut connu leur doctrine. [Nous avons encore une loy de cette année sur les Diaconisses, qui est celebre: Mais nous croyons qu'elle sera mieux sur l'histoire de S. Ambroise, aussi-bien que celle qui regarde le délai des executions criminelles. p.97.1|Bar.390 §47.48. V. S. Ambroise. Amb.ep.7.p. 187.g.h.

La chronique de Marcellin marque qu'on dressa cette année à Constantinople un obelisque dans le cirque.] 'C'estoit une seule pierre ᵛde 24 coudées de haut à quatre faces. Les inscriptions qu'on en raporte marquent qu'il fut dressé en 32 jours sous Theodose, & sous Procule [Prefet de la ville.]'On dressa aussi alors une colonne devant la porte de la grande Eglise de Ste Sophie; & sur cette colonne on mit une statuë de Theodose, qui estoit d'argent, & pesoit 7400 livres. 'Zonare marque que ce fut Arcade qui la fit faire, & que Justinien la fit oster en la 17e année de son regne. Cang.de C.l.2. p.105. &c. l.1.p.71|Marc. chr. Zon.p.52.d.

'Marcellin ajoute qu'Arcade chassa [du palais de Constantinople] l'Imperatrice Galla sa belle-mere; [surquoi nous n'avons point d'autre lumiere. Mais il faut que Baronius ait lu autrement que nous,] 'puisqu'il cite de cet endroit mesme, que cette Princesse mourut alors, & qu'Arcade la fit enterrer. [Nous verrons qu'elle ne mourut qu'en 394. Marc.chr. Bar.390.§76.

Marcellin remarque encore, aussi-bien que S. Prosper, qu'il

parut cette année dans le ciel comme une colonne de feu qui dura 30 jours.

Nous ne trouvons rien en cette année pour l'histoire de Va-
Bod.Th.8.t.5. l.50.p.557.558 lentinien le jeune,] 'finon que nous avons une loy affichée à Treves le 17 de juin, pour empescher ceux qui se servoient des chariots de poste de maltraiter les postillons qui les menoient; & condanner à l'amende ceux qui le feroient.

ARTICLE LXIII.

De Flavien Prefet du Pretoire.

INDICTION IV. L'AN DE JESUS-CHRIST 391, DE THEODOSE 13.

'Tatianus, [Q. Aurelius] Symmachus, Consuls.

Marc|Pasc.p. 307.449.458. 471.472|Cod. Th|Socr.l.5.c. 18.p.278.b. a Labb.bibl Canif|Prof.P. n.p.769. b Buch.p.53. c Cod.Th.t.6. p.387.1. d Prud.in Sym l.2.p.223. e Sym.l.2.ep. 61.p.89|5.ep. 15.p.191.

[a] LE premier Consul de cette année est nommé Tatien[presque partout, &] mesme dans quelques éditions de Saint Prosper, & dans [la derniere] de Cassiodore; quoiqu'on lise Titien dans d'autres éditions de ces deux auteurs, [b]& dans les fastes de Victorius: [& on ne peut douter] [c]que ce ne soit Tatien [qui estoit alors Prefet d'Orient.] [d]L'autre Consul est le celebre Symmaque, [dont nous avons parlé plusieurs fois;] [e]lequel reconnoist devoir cet honneur à Theodose. [Il avoit esté Prefet: mais comme Tatien l'estoit alors actuellement, c'est sans doute pour cela que celui-ci est toujours nommé le premier, aussi-bien dans les fastes latins que dans les grecs.]

Cod.Th.chr. p.123. 'Nous avons diverses loix de cette année adressées à ce Tatien, d'autres à Albin qualifié Prefet du Pretoire, à Flavien Prefet d'Illyrie & d'Italie, au Comte Ricomer General de la cavalerie & de l'infanterie, à Evagre Prefet, & à Romain Comte d'Egypte, à Magnille Vicaire d'Afrique, à Procule Prefet de
t.6.p.271. Constantinople, & à Alype Prefet de Rome. 'On ne sçait si Albin "ne devroit point estre qualifié Prefet de Rome, comme dans NOTE 44.
p.348.2|Grut. p.286.6. les loix des deux années precedentes. 'Alype qui l'estoit le 14 de juillet, se nommoit Faltonius Probus Alypius "selon une inscription que nous avons de luy en l'honneur de Theodose. &c.
["Nous avons parlé de lui en autre endroit, aussi-bien que de V.Valentinien J.§20. 24.
Sym.l.3.ep.34. p.118. Ricomer, & de Procule,] 'Symmaque parle de la charge de Vicaire, & de celle de Gouverneur de la Ligurie qu'avoit euës
l.5.ep.16-31.p 192. g l.9.ep.112.p. 382. h 1.ep.64.p.42| l.2.ep.20.p.69. Magnille. 'Il luy écrivit plusieurs lettres comme à une personne avec qui il estoit entierement uni; [g]& il écrivit pour luy sur une disgrace qui luy estoit arrivée. [h]Il parle encore de luy en d'autres rencontres.

[Comme Symmaque estoit extremement uni avec Flavien, il le releve partout comme un homme d'un merite extraordinaire,] 'quoiqu'il aimast plus son repos que l'eclat des charges, à cause de l'embarras des affaires qui les accompagnent. [Les eloges que Symmaque lui donne pourroient estre suspects, puisqu'ils estoient liez ensemble non seulement par une amitié tres-étroite,] 'mais encore par un mesme zele pour le paganisme, *dont Flavien se qualifioit grand Pontife [aussi-bien que Symmaque.] [b]Mais Rufin assure qu'il estoit savant, & que l'estime de sa science lui donnoit une grande autorité. [c]Sozomene l'appelle aussi un homme fort habile, qu'on croyoit avoir beaucoup de prudence & de capacité pour les affaires. [Il avoit sans doute composé quelque histoire,] 'puisqu'une inscription le qualifie un "excellent historien. Ainsi ce peut estre ce mesme Flavien 'que Macrobe fait parler dans ses Saturnales, & qu'il dit avoir surpassé son pere par la politesse & la gravité de ses moeurs, aussi-bien que par son érudition profonde.

L.2.ep.23.27.p.70. Amb.v.p.85.b 86.d. [a]Amm.f.p.545.2. [b]Ruf.l.2.c.3.3 p.191.192. [c]Soz.l.7.c.22. p.739.d. Macr.n.p.741. *disertissimum.* L.1.c.5.p.176.177.

'Quelques uns tirent de cet endroit que son pere s'appelloit Venuste, & veulent que ce fust un L.Ragonius Venustus, qu'on trouve avoir encore consacré un autel aux idoles le 23 may de cette année. [Mais tous ces noms sont bien differens de ceux de] 'Virius Nicomachus Flavianus, que portoit celui dont nous parlons. Il avoit esté Consulaire de Sicile, & Vicaire d'Afrique; [& neanmoins il le faut distinguer de] 'Flavien Vicaire d'Afrique 'en 377, ou 378, si celui-ci est Flavien Donatiste dont parle S. Augustin, 'comme quelques uns le croient. [d]Le Payen fut Questeur du palais, 'comme on appelloit alors ceux qui dressoient les loix & les declarations des Empereurs, [e]Il receut cette dignité de Theodose avant que d'estre fait Prefet du Pretoire. [Ainsi c'est apparemment à sa Questure qu'il faut raporter] 'la joie que Symmaque témoigne à Rufin de ce que Theodose avoit esté chercher cet homme de merite jusque dans la retraite où sa modestie le cachoit, pour luy donner quelque charge. 'On voit en d'autres endroits que Theodose lui avoit fait diverses graces, & le retenoit auprés de luy.

Amm.f.p.350.351. p.545.2. 2|Aug.ep.164. p.286.1.2. V. Gratien note 12. Cod.Th.t.6.p.194.361.2. [d]p.361.1|Amm f.p.545. [e]Sym.l.2.ep.8. p.63|3.ep.90.p.141. L.3.ep.81.p.137 L.2.ep.22.23.p.69.

'Il estoit Prefet en ce temps ci pour la seconde fois. 'Car nous avons vu "autrepart qu'il l'avoit déja esté sous Gratien en 382 & 383: & c'est à ce temps là qu'il faut raporter]'les lettres que Symmaque lui écrit sur la fin de sa Prefecture. [Car pour cette seconde,] 'il l'avoit encore non seulement le 8 avril 392, [f]mais aussi sous Eugene qui se rendit aussi-tost aprés maistre de l'Occi-

Amm.f.p.545. Ibid.§13.15 Sym.l.2.ep.27.28.p.72. Cod.Th.chr. p.124. [f]Ruf.l.2.c.33. p.191.2.

dent, & au parti duquel il se donna tout entier, [à son malheur
Amb.v.p.86.d. comme nous le dirons dans la suite.] 'Paulin luy donne encore
le titre de Prefet, lorsqu'il raporte comment il sortit de Milan
pour aller faire la guerre à Theodose, [c'est à dire sans doute en
394. Ainsi il paroist qu'il ne quitta cette charge qu'en perdant
Amm.f.p.545. la vie dans la mesme année.]'Memmius Symmachus [fils de l'orateur,] qui avoit epousé sa petite-fille, lui fit dresser une inscription où il n'oublie pas le Consulat [qu'il receut d'Eugene
"en 394, mais il ne marque point qu'il ait esté Prefet de Rome. V.§77.
Sid.n.p.81. Ainsi] 'Nicomachus Flavianus qui ayant cette qualité ne laissoit pas de se donner la peine de corriger les copies des livres, comme on le voit dans quelques manuscrits de Tite-Live, [est appa-
Cod.Th.t.6.p.361.1. remment] 'Flavien son fils aisné, qu'on trouve avoir esté Prefet
a Sym.l.2.p.59.&c. de Rome en 399. a Nous avons un grand nombre des lettres de Symmaque adressées à Flavien le pere, qu'il qualifie presque toujours son frere.

ARTICLE LXIV.

Loix de Theodose: Il retourne en Orient; remporte divers avantages sur les Barbares.

Cod.Th.chr.p.123. 'THEODOSE paroist selon le Code avoir esté à Milan jusqu'aprés le 22 de mars, à Concorde le 9 de may, à Vicence le 27 du mesme mois, & à Aquilée depuis le 16 de juin jusqu'au 14 de juillet. Il y a une loy datée de Rome le 19 de may: mais on croit que c'est une faute, [si l'on ne veut dire qu'elle est de Va-
Bar.391.§2-6. lentinien.] Theodose donna durant ce temps là les loix [que nous avons marquées "autrepart,] pour défendre aux payens de V.§57. sacrifier sur peine de la vie, & quelques autres encore en faveur de la Religion Chrétienne.

Cod.Th.16.t.7.l.4.5.p.207.208. 'Car il ordonna le 9 de may, que ceux qui aprés avoir receu le battesme l'auroient profané par l'apostasie, & auroient abandonné la foy, seroient non seulement incapables de rien recevoir & de rien donner par testament, comme il l'avoit déja ordonné [en 383] mais privez encore du pouvoir de rendre témoignage, comme entierement infames, quelque dignité qu'ils eussent pu avoir auparavant. Et quand mesme ils feroient ensuite penitence, il ne veut pas neanmoins qu'ils puissent jamais estre relevez de cette peine. Il dit qu'il les eust releguez bien loin dans des deserts, si ce n'estoit une plus grande peine de

vivre parmi les hommes, & de n'estre plus contez au nombre des hommes.

'La loy du 19 de may ordonne qu'on chassera les heretiques c.5.l.20.p.137.
de toutes les villes, ou au moins de celles qui estoient proche de Rome: 'ce que quelques uns entendent particulierement des p.137.138.
Manichéens dont parle S. Ambroise dans son Epistre 18, c'est à dire de Jovinien & ses sectateurs. Mais la loy parle de tous les heretiques en general.

[Outre ces loix qui estoient l'effet du zele de Theodose pour l'Eglise,] 'il en fit une le 11 de mars, qui est une preuve illustre de 3.t.3.l.1.p.257
sa bonté. Car la necessité ayant obligé plusieurs peres à vendre leurs enfans, & à les abandonner à la servitude, il leur rend à tous la liberté par cette loy;[& afin que sa generosité fust imitée de tout le monde,] il veut que ceux qui les ont achetez, se contentent des services qu'ils en ont receus, au lieu du prix [qu'une justice trop avare auroit pu croire lui estre dû;] le service que rend un homme à qui la nature a donné la liberté, devant estre consideré comme un tres grand prix. 'On prétend que Trajan a p.258.2.
esté dans la mesme pensée.

'La loy du premier de juillet adressée aux peuples des Pro- 9.t.14.l.2.p.86.
vinces, permet aux particuliers & leur ordonne mesme en quelque sorte de repousser avec les armes, & de tuer ceux qui viendroient la nuit piller leurs champs, ou qui assiegeroient les grands chemins, quand mesme ce seroient des soldats; ces sortes de crimes meritant d'estre punis sur le champ sans attendre l'autorité des juges qui ne pouvoient pas venir assez tost pour les empescher, [outre qu'il est difficile d'avoir des preuves de ce qui se fait la nuit.]

Theodose qui, comme nous venons de dire, estoit encore à chr.p.123.
Aquilée le 14 de juillet, 'ayant donné tous les ordres necessaires Socr.l.5.c.18.p.278.b.
pour le bon gouvernement de Rome [& de l'Occident,] [a]quitta a Marc.chr.
[bien-tost aprés] l'Italie, pour retourner à Constantinople, [b]re- b Aug.civ.l.5.c.26.p.64.2.d|Zos.l.4.p.770.
mettant la disposition de l'Empire dans tout l'Occident au jeune Valentinien, [c]qu'il laissa à Rome, s'il faut s'arrester aux ter- d.e|Amb.ep.57.p.32.e.
mes de Socrate: [d]& la loy du 19 de may est datée de Rome, [où c Socr.p.278.b
Theodose ne pouvoit pas estre alors.] [e]Theodose arriva dés d Cod.Th.chr.p.113.
NOTE 45. cette année à Constantinople avec son fils Honoré, 'le 10 de no- e Socr.ut sup|Marc.chr.
vembre.

'Avant que d'y arriver, ils s'arresta quelque temps à Thessa- f Zos.p.770.771.
lonique & dans la Macedoine, pour combatre divers barbares qui la pilloient moins en ennemis qu'en voleurs. On pretend

que c'estoient des restes de ces troupes de barbares qui aprés s'estre données à lui, "s'estoient laissé gagner aux promesses de Maxime, & qu'aprés la défaite de leurs compagnons, ils s'estoient cachez dans les bois & dans les marais, d'où ils estoient ensuite sortis pour piller la Macedoine & la Thessalie, où ils ne trouvoient guere de resistance, parceque Theodose estoit alors dans l'Occident avec les troupes. Lorsqu'ils sçeurent qu'il revenoit, ils se renfermerent dans leurs mesmes forts, d'où ils sortoient la nuit pour piller. Comme le plus difficile estoit de les reconnoistre, & de trouver les lieux de leurs retraites, Zosime écrit que Theodose voulut lui mesme se charger de ce soin, & parcourut pour cela toute la campagne, suivi seulement de cinq cavaliers, "avec une extreme fatigue, se reduisant à aller demander la nourriture & le couvert aux paysans des lieux où il se rencontroit.'Il réussit dans son dessein, trouva, & vainquit les barbares, & en fit un si grand carnage, qu'il n'en resta que tres peu. Nous ne raportons pas les particularitez de cette victoire, 'que l'on peut lire dans Zosime, seul témoin de cet évenement, & qui y fait toujours voir son animosité contre Theodose,'quoiqu'il soit obligé d'y estimer son courage. Il luy donne en cette occasion pour Lieutenans Timase '& Promote, & il attribuë au dernier une grande partie de l'honneur de la victoire.

V.§43.

&c.

p.772.

p.771.772.

p.772.b.

d.e.

p.773.774. 'Ce grand General fut depuis tué cette année mesme, dans une embuscade que les barbares lui dresserent en Thrace.'Zosime dit que ce fut Rufin qui le fit tuer, à cause que lui ayant parlé avec beaucoup de fierté, ce General qui ne le put souffrir, lui avoit donné un soufflet.[Neanmoins Claudien qui parle de cette mort, & qui a fait deux livres d'invectives contre Rufin, ne lui reproche point une trahison si noire contre l'Empire & contre son Prince: & il avoit esté assez vengé de son soufflet, s'il est vrai, comme Zosime le pretend,]'que s'en estant plaint à Theodose, ce Prince qui selon cet historien avoit trop de confiance en lui, répondit que si on continuoit à envier sa fortune, on le verroit bien-tost Empereur.

p.773.c.d.

d.

Claud. de Stil. l.1.p.125.126| in Ruf.l.1.c.17. 'Claudien dit que Stilicon vengea la mort de Promote son ami, sur les Bastarnes qui l'avoient tué; & qu'aprés les avoir défaits, il les enferma eux & les Gots, les Huns, & d'autre barbares qui pilloient la Thrace depuis long temps, dans une vallée fort étroite, où il les eust tous taillez en pieces avant que les Huns qui venoient à leur secours, les eussent pu joindre, si Theodose n'eust mieux aimé faire la paix avec eux, suivant, dit ce Poëte, les mauvais conseils du traistre Rufin.

'Theodose aprés son retour en Orient, continua ce qu'il avoit fait dés le commencement de son regne, & appliqua tous ses soins à chasser les heretiques [Ariens] des Eglises qu'ils pouvoient tenir encore, pour les mettre entre les mains des Catholiques. Il donna beaucoup d'autres marques de sa pieté, de son grand cœur, "& des autres vertus dont son ame estoit enrichie. 'Car s'il avoit paru jusqu'alors un excellent Prince, il parut encore tout autre aprés sa victoire sur Maxime. On marque particulierement qu'il prit alors un plus grand soin des vivres: '& neanmoins dés l'an 384, Themistius releve l'abondance qu'il avoit mise dans Constantinople, & assure qu'il alloit lui mesme visiter les greniers pour voir s'ils estoient en bon ordre & bien remplis. Ruf.l.2.c.19. p.185. &c. Vict.epi.p. 547.b. Themi.or.18. p.221.b.c.

'On trouve dans une inscription, qu'aprés la mort du tyran [Maxime,] Theodose fit couvrir d'or une des portes de Constantinople, qu'on appelle depuis pour ce sujet la porte d'or ou dorée. C'estoit celle par laquelle on venoit de l'Hebdomon; & elle estoit ouverte sur une grande ruë qui traversoit la ville par le milieu, & menoit droit au palais. C'est pourquoi les entrées solennelles se faisoient par cette porte. Elle estoit ornée de plusieurs statuës, dont il y en avoit une de Theodose. Cang.de C.l.1 p.52.c.

ARTICLE LXV.

On apporte à Constantinople un chef qu'on croyoit de Saint Jean Battiste.

'Ce fut en ce temps-ci qu'on apporta à Constantinople un chef [qu'on croyoit estre celui] de S. Jean Battiste, ["mais qui estoit plutost de quelque autre Saint.] 'On tient, dit Sozomene, que ce chef avoit esté trouvé par des Moines de l'heresie des Macedoniens, qui demeurerent premierement à Jerusalem, & puis s'en allerent en Cilicie. Mardone premier Eunuque de Valens qui regnoit alors, ayant decouvert ce thresor à son maistre, Valens ordonna qu'on l'apportast à Constantinople. On le mit pour cela sur un chariot public: mais quand il fut arrivé jusqu'à un lieu du territoire de Calcedoine appellé Panteichion, 'qu'on met à "cinq ou six lieuës de cette ville, ᵃles mules qui menoient le chariot, s'arresterent, quelque effort qu'on fist pour les faire aller. L'Empereur & tous les autres reconnurent que Dieu ne vouloit pas qu'on menast le chef sacré plus loin; Soz.l.7.c.21p. 737.b. c. V. S. Jean Bat. note 16. 15 milles. Chef.S.J.p.11. ᵃ Soz.p.737.d.

& ainsi on le transporta en une terre proche de là, [1]nommée Cosilas, qui appartenoit à Mardone. [Cette translation se fit au plustard en l'an 372, puisque Valens passa tout le reste de son regne en Syrie, & ne revint plus à Constantinople jusques en 378, qu'il y passa quelques jours occupé de bien d'autres soins.]

p.738.b. 'Cette sainte relique tomba depuis en la garde d'un Prestre b|737.d. Macedonien nommé, Vincent, '& d'une vierge nommée Matrone qui suivoit la mesme secte. Mais Theodose qui avoit succedé à Valens, estant revenu d'Occident ["en l'an 391,] resolut de la transporter à Constantinople, poussé à cela, dit Sozomene, ou de Dieu, ou du Saint mesme. Il vint au lieu où estoit cette relique, que Matrone refusa de lui livrer: p.738.a. '& elle fit tout ce qu'elle put pour en empescher le transport. Theodose ne crut pas devoir employer la force, & se contenta de la prier. Elle y consentit enfin avec bien de la peine, & seulement dans l'esperance qu'il arriveroit la mesme chose que sous Valens, & qu'on ne pourroit pas emporter la relique. Neanmoins Theodose ayant pris la chasse où elle estoit, & l'ayant envelopée de sa pourpre, il l'emporta [sans difficulté.] NOTE 46.

b. 'Cela causa la conversion de Vincent, qui estoit Macedonien, comme nous avons dit, & qui avoit mesme juré, à ce que disoient ceux de sa secte, de ne la quitter jamais. Neanmoins il declara publiquement en cette rencontre, que si le saint Precurseur suivoit l'Empereur, il embrasseroit aussi-tost la communion Catholique: & il ne manqua point de le faire. Il estoit Persan de nation, & avoit quitté son pays du temps de Constance à cause de la persecution que [Sapor] faisoit alors aux Chrétiens. Il avoit pour compagnon de sa fuite un Addas son cousin, & cet Addas s'estant marié, donna à l'Eglise le celebre Auxence, qui Boll.14.feb.p. 769. aprés avoir vécu quelque temps à la Cour, 'se retira dans la solitude auprés de Calcedoine, "où il devint pere de plusieurs Religieux, & merita d'estre honoré par l'Eglise le 14 de fevrier. V.son titre

Soz.p.738.b. d|739.a. 'Theodose s'efforça aussi par prieres & par promesses de porter Matrone à se convertir; mais il n'y put réussir. 'Elle demeura toujours à Cosilas, menant une vie exemplaire, & conduisant avec beaucoup de sagesse, [mais une sagesse toute humaine,] d'autres vierges [Macedoniennes,] dont plusieurs vivoient encore lorsque Sozomene écrivoit.

Prosp.chr. 'Theodose aprés avoir retiré de Cosilas le chef dont nous

Soz.l.7.c.21.p. 737.d. a Chr.Al.p.708. 1. 'Sozomene l'appelle Colas ou Cosilas; [car on lit differemment. Dans la chronique de S. Prosper on lit Coslai ou Coslas,] a & Cyzic dans celle d'Alexandrie.

parlons

parlons, 'le mit en depost à Calcedoine, jusqu'à ce qu'il eust fait bastir, pour le mettre, une eglise de S. Jean Battiste au fobourg de Constantinople, appellé Hebdomon, à sept milles [1] de la ville, [a] & qui faisoit comme une autre ville.[b] Les nouveaux Grecs disent qu'avant que cette eglise fust bastie, Theodose le mit dans celle de Saint Jean l'Evangeliste qui estoit aussi [2] au fobourg de Hebdomon, & qu'on pretend avoir esté bastie par Constantin. [c] Socrate en parle,[d] & quelques autres aprés luy.[e] Celle de Saint Jean Battiste au mesme lieu est encore plus celebre.[f] Elle estoit tres grande & tres belle,[g] bastie "en dome. On marque que ce fut Rufin Maistre des offices, qui eut soin de la faire bastir sous Theodose.[h] Ce fut dans cette eglise magnifique que Theodose mit le chef dont nous parlons, le 18 de fevrier, dit la chronique d'Alexandrie. ["Nous ne savons pas en quelle année: mais c'estoit au plustard en 394.] Car cette nouvelle eglise estoit achevée dés ce temps là: & Theodose mourut en Italie au commencement de la suivante.]

Marginalia: 1. 2. σφαιροειδεῖς. V. la note 46. Chr. Al. p. 7. Socr. l. 6. c. 6. p. 307. 308 | Prosp. Chef. S. J. p. 14. 16. [a] Not. ad p. 160. [b] Codi. ori. C. p. 55. d. [c] Socr. p. 307. 308. c. [d] Cang. de C. l. 4. p. 113. a. [e] p. 100-102. [f] Soz. p. 538. a. [g] Codi. p. 55. d. [h] d | Prof. chr | Soz. p. 538. a | Chr. Al. p. 708 Soz. l. 7. c. 24. p. 741. d.

ARTICLE LXVI.

Eloge du jeune Valentinien.

L'AN DE JESUS-CHRIST 392, DE THEODOSE 14. — INDICTION V.

'Arcadius Aug. II, & Rufinus, Consuls. — Idat. &c.

[NOUS avons vu l'année precedente que Theodose estoit retourné en Orient aprés avoir demeuré environ trois ans en Italie: & la mort de Valentinien par laquelle il faut commencer cette année, fait voir qu'il l'avoit encore quittée trop tost pour le bien de l'Etat, de l'Eglise, & de Valentinien mesme.] 'Il laissa en partant ce jeune Prince paisible possesseur des Etats [de son pere;] & ce qui est encore plus, affermi par les instructions qu'il luy avoit données dans la pieté & la veritable foy. 'Car ses sages remontrances avoient effacé de son esprit toutes les mauvaises impressions que sa mere [Justine] luy avoit données [contre la foy &]contre Saint Ambroise:'& se formant sur l'exemple de Theodose, il avoit pour Dieu une devotion tres fervente, & aimoit Saint Ambroise avec une telle tendresse,

Marginalia: Amb. ep. 57. p. 321. c. e. d. c. e.

1. [peut-estre plutost de l'ancienne & de l'extremité la plus orientale que de la nouvelle,] 'estant fort difficile de croire qu'il y eust prés de trois lieuës de là à Constantinople, dont Hebdomon estoit regardé comme une region. — Cang. de C. l. 2. p. 173. b. c.

2. Comment donc' ne met-on qu'une eglise à Hebdomon? [Est-ce que celle ci n'estoit dans la suite que comme une chapelle de l'autre?] — Not. ad. p. 160.

qu'il le cherissoit * autant qu'il l'avoit autrefois persecuté. * V. S. Ambroise.

div.2.p.107.k. [C'est sans doute pour ce sujet] 'qu'il demandoit pardon des pechez de sa jeunesse, desquels mesmes il s'estoit corrigé avant

ep.57.p.321.d. que de savoir que ce fussent des pechez, '& qui estoient moins les siens [que ceux de sa mere.]

div.2.p.112.g. 'Il n'estoit pas moins changé pour tout le reste; a & n'estant a Hier.ep.3.p.26.c. presque encore qu'un enfant,(b car il n'avoit que vingt ans [& b Philg.l.11.c.1. quelques mois] quand il mourut,)c il avoit déja les mœurs & p.144. la gravité d'un vieillard.d On peut juger combien il s'estoit c Amb.ep.57.p.321.e. corrigé dans le reste, puisqu'il avoit la force de se priver des d div.2.p.107.l. divertissemens ordinaires de la jeunesse, & de retrancher tout ce qui semble permis à ces âge. On l'avoit cru coupable de quelque dereglement criminel:1 & pour rétablir sa reputation [ou son innocence,] il jugea ne devoir plus rien faire qui ne marquast toute la modestie & la sainteté d'un âge bien audessus du sien. On trouvoit qu'il se plaisoit trop aux jeux du cirque. Pour s'en corriger, il vouloit qu'on n'en donnast pas mesme les jours de la naissance des Empereurs, sous pretexte d'honorer la majesté imperiale. Ayant sçeu que quelques uns le blasmoient d'aimer trop2 les combats de bestes, & de s'appliquer moins pour cela au gouvernement de l'Etat, il fit tuer en un mesme a.B.p.1178| jour toutes les bestes destinées à ces combats. 'C'est pourquoi Philg.l.11.c.1. Philostorge a grand tort de luy reprocher un défaut dont il p.144. s'estoit corrigé.

Amb.p.107.m. 'Des personnes qui luy estoient mal affectionnées le blasmoient de ce qu'il disnoit de trop bonne heure. Et luy [pour profiter de leur malignité au lieu de s'en offenser,] il s'adonna tellement au jeûne, qu'il se privoit mesme de disner la pluspart des jours qu'il traitoit les grands de sa Cour, satisfaisant ainsi aux devoirs de la religion, & de l'autre à la bonté qu'un Prince doit avoir pour ses sujets.

m. 'On l'avertit qu'il y avoit à Rome une comedienne qui corrompoit toute la jeune noblesse per les attraits de son excellente beauté. Il envoya pour la faire venir à la Cour: & l'envoyé, gagné par argent, ne l'ayant pas amenée, il en renvoya un autre, afin qu'on ne crust pas qu'il eust entrepris de reformer les de- p.108.a. reglemens de la jeunesse, '& ne l'eust pas pu. Cet empressement fit causer bien du monde: mais cette femme estant enfin

1. *severitatis publicæ duritiem molliendam, lenitatem senectutis .... deferendam ei.* Cela est bien obscur. N'y auroit-il point quelque faute?

2. *ou* le divertissement de la chasse, pour lequel on pourroit nourrir des bestes dans un parc.

arrivée à la Cour, il ne la voulut point voir ni en particulier, ni sur le theatre ; & au bout de quelque temps il luy fit dire de s'en retourner, voulant montrer d'une part qu'il savoit se faire obeïr, & apprendre de l'autre à la jeunesse à ne se pas laisser vaincre par des charmes pour lesquels il n'avoit eu que du mepris [à l'âge de vingt ans,] & lorsque ce n'estoient point encore
» les liens du mariage qui l'obligeoient à estre chaste. Personne,
» dit S. Ambroise, a-t-il jamais esté plus maistre d'un esclave, qu'il
» l'estoit de son corps & de ses sens? Qui est aussi rigoureux envers
» les autres que ce Prince l'estoit envers luy-mesme?

'Il assistoit à l'examen qu'on faisoit des affaires dans 'son Conseil: & lorsque les plus anciens hesitoient, 'ou que [les plus fermes] estoient arrestez par la consideration de quelque personne puissante, on voyoit ce jeune Prince aller droit à ce que vouloit la justice avec la lumiere & la vigueur d'un Daniel. p.1071. m.

'Sa bonté estoit admirable. Des personnes de qualité & d'une famille fort riche, ce qui ne contribuë pas peu à faire passer des accusez pour criminels, ayant esté deferées comme coupables d'aspirer mesme à l'Empire; quoique le delateur poursuivist fort vivement, quoique le Prefet mesme pressast fort le jugement de l'affaire, ce Prince répondit qu'il ne vouloit pas qu'on decernast rien de sanglant, [& que l'on commençast par des questions rigoureuses,] surtout durant les saints jours [de Pasque où l'on estoit.] Et lorsque quelques jours aprés on lisoit la requeste de l'accusateur, il dit tout haut que c'estoit une calomnie. Il voulut que l'accusé demeurast dans une liberté entiere jusqu'à ce que le Prefet l'eust examiné. Depuis ce temps là, ou plutost durant tout le regne de ce jeune Prince, personne ne craignit une accusation si odieuse. Il se rioit dans un âge aussi tendre que le sien, de ces défiances & de ces soupçons qui tourmentent quelquefois si cruellement les plus puissans Princes. n.B.p.1179.c.

'On ne sauroit dire combien il aimoit les peuples, & combien les peuples l'aimoient aussi. Car il estoit veritablement leur protecteur & leur pere. Et il ne voulut jamais souffrir qu'on p.1180.b.
» les chargeast de nouveaux imposts. Ils ne peuvent, disoit-il,
» payer les anciens, & on leur en imposera encore d'autres? 'C'est c.
ce qui a fait estimer Julien, mais qui estoit plus âgé, [& qui sortoit de l'étude de la philosophie, & d'une vie privée, où il avoit vu & senti avec compassion la misere des peuples] Avec cela il trouva de grands thresors, & les epuisa tous [en peu de temps:] Valentinien ne trouva rien dans l'Epargne, & ne laissa pas

d'avoir tout en abondance, en ne faisant point de depenses inutiles.

[Je ne sçay si c'est de cette indigence d'argent où se trouvoit Valentinien, ou [1] au regne de Gratien qu'il faut entendre ce que 1.
de Jos.c.7.p. 384.a.b. dit S. Ambroise,] 'lorsque parlant du songe de Pharaon interpreté par Joseph; Ce songe, dit-il, est fort ancien, mais la verité « s'en vient de voir. Les derniers temps ont consumé ce que les « premiers avoient amassé, & une grande abondance a esté suivie « d'une indigence entiere. S'il y avoit eu un Joseph pour conseiller « aussi au Prince de reserver quelque chose de l'abondance dont « il jouissoit au commencement de son regne, il auroit eu jusqu'à « la fin de quoy faire de grandes largesses. Mais la profusion ex- « cessive que l'on a faite d'abord, a esté cause qu'on n'a rien trouvé « dans la suite. Et des gents qui dans ce desordre ne songeoient « qu'à piller partout, n'avoient garde de produire quelque Joseph « devant le Prince. Quoique je ne sois pas un Joseph, (& où y en a « t-il?) Je disois bien neanmoins que ces vaches grasses marquoient « non seulement le luxe & la mollesse, mais aussi la negligence & « l'oubli du respect que l'on doit à Dieu, où ces desordres conduisoient : qu'à cause de cela le songe de cette abondance temporelle ne pouvoit pas toujours durer, & que la famine luy succederoit tost ou tard. «

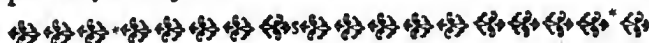
div.2.p.110.d. 'Pour retourner à Valentinien, il aimoit ses amis jusques à d.e. souhaiter de mourir plutost que de les exposer pour luy: 'mais il aimoit ses sœurs jusqu'à oublier quelquefois la majesté imperiale e.f. 'pour les caresser; 'non pas neanmoins jusqu'à violer la justice &c. en leur faveur. Elles avoient un mauvais procés contre un orfelin pour une terre que leur mere [Justine] leur avoit laissée. Il vouloit d'abord le juger; & l'orfelin connoissoit assez son attachement à la justice, pour estre bien aise de l'avoir pour juge. Mais voyant que ses sœurs avoient tort, il renvoya l'affaire aux juges ordinaires. Et on croit qu'il conseilla secrettement à ses sœurs de rendre elles mesmes la terre; ce qu'elles firent.

Soz.l.7.c.22.p 739.c. 'On tient, dit Sozomene, que le jeune Valentinien avoit toutes les qualitez & du corps & de l'esprit qui pouvoient le faire "juger parfaitement digne de l'Empire; & que s'il eust pu arriver jusques à un âge avancé, il auroit mesme surpassé son pere en Val.r.Fr.l.2.p. 70. courage & en amour pour la justice. 'Un auteur qu'on croit estre Eunape, [l'ennemi le plus irreconciliable des Chrétiens,] Suid.a.p.16.f. 'reconnoist en luy cet amour de la justice, avec un genie "masle ἀρρενωπόν.

ἀξιῳ. (margin: ἀξιῶ[illegible])

Amb.B.t.1.p. 422. 1. Il le faut dire, si cet ouvrage est fait en 387, comme le croient les Benedictins.

& plein de vigueur. 'Ainsi ce jeune Prince travailloit d'une Ruf.l.2.c.31.p part aux affaires de l'Etat avec toute l'ardeur & l'application 191.1. dont son âge estoit capable, '& de l'autre rendoit l'Eglise illustre Amb. div.2.p. par sa foy & sa pieté. 105.c.



ARTICLE LXVII.

Valentinien refuse aux payens de rétablir leur privileges: Il mande S. Ambroise en France pour recevoir de luy le battesme; mais trop tard.

'CE Prince estoit venu dans les Gaules, où il jouissoit de la Oros.l.7.c.35. paix qu'il procuroit à l'Etat; [a] sa moderation & l'amour p.220.2.a. qu'il avoit pour la tranquillité & la paix, ayant empeché les a Amb.div.2. p.114.c. barbares de faire aucune course dans les provinces. 'C'est là où ep.15.p.209.f| il estoit, lorsqu'aprés que Theodose eut quitté l'Italie, & s'en vit.p.85.a. fut allé à Constantinople, 'le Senat de Rome luy envoya des div.2.p.113.a| deputez pour luy demander une seconde fois le rétablissement ep.15.p.209.f. des privileges [que Gratien avoit ostez] aux temples des idoles. [Ce n'estoit sans doute qu'un nombre assez mediocre de Senateurs qui demeuroient encore payens, mais qui prenoient le nom de tout le corps, comme nous avons vu qu'ils firent en 384. Et Symmaque leur chef & leur langue ordinaire estoit Consul en ce temps là, si c'estoit à la fin de 391.]Cet orateur nous ap- Sym.l.3.ep.63. prend luy mesme que Valentinien l'avoit appellé à sa Cour avec p.130. plusieurs autres des principaux Senateurs: Il le mande à Ricomer, [qu'il peut avoir connu depuis la guerre de Maxime plus qu'il n'avoit fait auparavant.]

'Valentinien se trouvoit pressé d'accorder ce rétablissement Amb.div.2.p. aux payens par la majesté mesme du Senat qui le demandoit, 113.a. par les sollicitations des personnes pour qui il pouvoit avoir plus de deference, & par l'empressement d'un grand nombre de payens qui l'environnoient. 'S. Ambroise n'estoit pas auprés ep.15.p.209.f. de luy, & ne luy avoit pas mesme écrit. Neanmoins il ne craignit div.2.p.113.a. point de deplaire aux hommes pour plaire à J.C. seul, '& refusa a|ep.15.p.209. absolument la demande du Senat. f.

'Baronius croit que ce refus put bien estre la cause de sa mort; Bar.392.§14. [& il y a en effet beaucoup d'apparence qu'Arbogaste qui en fut l'auteur, & qui estoit payen, fut l'un de ceux qui le pressoient d'accorder la demande du Senat: Mais des gents de Cour ne portent guere le zele de leur religion, vraie ou fausse, jusqu'à en

faire leur capital. 'Au moins S. Ambroise ne dit rien de cela,'] Amb.div.2.p.113.a 'quoiqu'il n'oublie pas de remarquer que Valentinien fit cette grande action avant le jour de sa mort,[c'est à dire peu de temps vit.p.85.a|Bar.392.§2. auparavant.]'Paulin à confondu cette deputation du Senat avec celle qui fut faite sur le mesme sujet en 384,[joignant ce qui se passa dans celle là avec le temps de la derniere;& Prudence a fait Prud.in Sym.l.1.p.209.218. la mesme faute,]'puisqu'il suppose que la requeste de Symmaque qu'il refute, est posterieure au voyage de Theodose à Rome.

Amb.div.2.p.105.b. 'Valentinien apprit vers ce temps là que les barbares faisoient des ravages, & menaçoient les Alpes qui bornent l'Italie [du p.108.k. costé de l'Illyrie.] 'Ils faisoient la guerre à d'autres [barbares:] mais Valentinien craignant qu'ils n'attaquassent aussi ses Etats, p.105.d. 'où ils avoient déja fait plusieurs prisonniers,ᵃ se hasta de quitter a b|108.k.l. le repos dont il jouissoit dans les Gaules, & voulut s'exposer p.105.b. aux perils [de la guerre] pour secourir l'Italie.'Il promit en effet p.108.m. de venir à Milan, '& il avoit déja donné "les ordres necessaires &c pour son voyage : mais il fut prevenu par la mort.[Et ce voyage p.105.d.e. n'eust pas mesme esté necessaire.] 'Car le seul respect de son autorité, joint à l'affection que les barbares mesmes avoient p.114.e. pour luy, à cause de sa moderation & du soin qu'il avoit d'en- p.105.d. tretenir la paix [avec eux,] les avoit déja fait retirer, '& ils avoient rendu les prisonniers, s'excusant sur ce qu'ils n'avoient pas sçeu qu'ils fussent Italiens [& sujets de Valentinien.]

p.108.l.m. 'Sur le bruit qui avoit couru de ces ravages, S. Ambroise s'estoit resolu d'aller trouver Valentinien à Vienne où il estoit alors, pour le prier de venir en Italie : & Valentinien en eut une extreme joie. S. Ambroise changea de dessein lorsqu'il eut sçeu p.109.a.b. que Valentinien s'estoit resolu de luy mesme à ce voyage;'& ce Prince voyant qu'il ne venoit point, luy écrivit par un des officiers qu'on appelloit Silentiaires, pour le prier de le venir a|321.m|ep.57.p.321.d. trouver en diligence. 'C'estoit afin que le Saint luy donnast le b div.2.p.112.d battesme,ᵇ qu'il avoit resolu dés auparavant de recevoir avant que de passer en Italie. Car il n'estoit encore que catecumene.

ep.57.p.321.m. 'Il y avoit en France un assez grand nombre de saints Evesques; div.2.p.109.a. '& il semble qu'ils fussent alors assemblez pour tenir un Concile. ep.57.p.321.d. 'Mais Valentinien vouloit estre battizé de la main de Saint Ambroise; en quoy si son desir n'estoit pas tout à fait raisonnable, au moins il témoignoit une affection bien veritable pour ce div.2.p.109.b. saint Prelat. 'Aprés avoir écrit à S Ambroise, il passa les deux jours suivans dans une telle inquietude & une telle impatience de voir le Saint, qu'ayant depesché le courier le soir, il demandoit

dés le matin du troisieme jour, qui fut le dernier de sa vie, s'il n'estoit pas revenu, & si le Saint ne venoit pas.

ARTICLE LXVIII.

Arbogaste s'eleve jusques à se rendre maistre de l'Empire de Valentinien : Ce Prince tasche en vain de se maintenir.

[CHACUN convient que le Comte Arbogaste fut ou l'auteur ou l'occasion de la mort du jeune Valentinien.] 'Il estoit François.[a] On pretend que c'estoit de ceux qui avoient autrefois esté transferez dans les Gaules, & qu'on appelloit Læti.[Je n'en voy pas le fondement. Il semble neanmoins que]'[b]Philostorge disant qu'il estoit fils d'un barbare, [a voulu marquer que pour luy il estoit Romain.]'M.r Valois veut qu'il fust François de naissance aussi-bien que d'origine, à quoy il raporte ce que dit Socrate, 'qu'il estoit de la petite Gaule.[c] Un ancien auteur marque qu'il avoit "des differens personnels avec Marcomir & Sunnon Princes François, [d] qui l'avoient peut-estre chassé de leur pays,[e] puisque Claudien l'appelle par deux fois un barbare & "un Allemand banni.

Amb.vit.p.86. b|Zos.l.4.p.757.c|Suid.a.p.16.c. a Philg.n.p.435. b l.11.c.2.p.145. Val.r.Fr.l.2.p.71.72. Socr l.5.c.25.p.293.d. c Gr.T.h.Fr.l.2.c.9.p.61. d Val.p.72. e Claud.3.4.cons.H.p.35.41.

gentilibus odiis. *Germanus.*

[f]Zosime dit qu'il estoit tres fidele aux Romains, incorruptible à l'argent, extremement genereux, & fort habile pour la guerre. 'Suidas copiant selon M.r Valois l'histoire d'Eunape, dit de mesme qu'il estoit plein de feu & de courage, extremement chaste, & ennemi capital de l'avarice, en sorte qu'il n'estoit pas plus riche qu'un simple soldat. [Zosime & Eunape sont tous deux zelez pour le paganisme, & il ne faut pas s'étonner qu'ils parlent si avantageusement d'un payen,]'tel qu'estoit ce Comte.[g] Car nous verrons qu'il demanda mesme le rétablissement de l'autel de la Victoire.[h] Socrate au contraire l'appelle un esprit "rude, & un homme extremement sanguinaire.[i] Orose qui pouvoit encore le mieux connoistre, l'appelle un esprit barbare, qui "ne mettoit point de bornes à ses desseins, à son audace, à sa puissance, "capable de tout entreprendre & de tout faire. 'Le Comte Marcellin se sert des mesmes termes; [& l'evenement semble assez les justifier.]

f Zos.p.758.a|775.a. Suid.a.p.16.e.f. Val.p.70. Oros.l.7.c.35.p.220.2.c. g Amb.vit.p.85.b. h Socr.p.293.d. i Oros.p.220.2.b. Marc.an.392.

χαλεπός. *nimium.* *manu.*

'Gratien l'employa sous le General Bauton,[k] & comme nous avons vu, "il les envoya tous deux pour secourir Theodose pressé par les Gots [en l'an 381.]'Bauton estant mort [aprés l'an 385, auquel il fut Consul,]'& comme l'on croit, avant que Ma-

Zos.p.774.e. k p.757.758. p.774.e. Val.p.71.

V.§11.

Lo C.p.774.775 xime rompist en 387 avec Valentinien. 'Arbogaste s'eleva de luy mesme à la dignité de General des armées [de Valentinien II,] sans que ce Prince la luy donnast, mais par la seule confiance qu'il avoit en luy mesme, & en la faveur des soldats, qui estimant sa valeur & sa science militaire, aimoient encore le mepris qu'il témoignoit pour l'argent. [Il suivit sans doute Valentinien lorsqu'il se refugia auprés de Theodose, & nous avons vu la part qu'il eut dans la guerre contre Maxime.] 'Orose luy attribue mesme particulierement la défaite de ce tyran, ["aprés laquelle il tua Victor fils de Maxime, & fit la paix avec les François en l'an 389.]

Oros.p.220.2. b.c. — V.§45.50.

Suid.α.p.16.f. 'Un auteur dit que ses bonnes qualitez le firent estimer de Theodose comme un homme dont on se pouvoit servir utilement; & il semble [1] ajouter que ce fut lui qui le mit auprés de Valentinien. Il demeura avec ce jeune Prince, augmentant par sa gravité, dit le mesme auteur, les inclinations justes & genereuses qu'il trouva en luy, soûtenant la dignité imperiale comme une colonne inebranlable, & empeschant par sa fermeté qu'il ne se passast rien à la Cour contre les regles & contre l'ordre. 'Zosime dit qu'il s'estoit rendu si puissant, qu'il disoit hautement la verité à Valentinien, & empeschoit toutes les choses qu'il ne jugeoit pas se devoir faire; que Valentinien se faschoit quelquefois de l'autorité qu'il prenoit, & taschoit de l'empescher; mais qu'il ne le pouvoit faire, parcequ'Arbogaste avoit gagné tous les soldats. 'Sozomene remarque aussi que quelques uns pretendoient que l'ardeur de la jeunesse faisoit entreprendre à Valentinien des choses qui ne se devoient pas, & qu'Arbogaste les empeschoit.

Zos.p.775.a. — Soz.l.7.c.22.p.739.b.c.

b.c. 'Mais pour luy, il paroist bien plus porté à croire que c'estoit Valentinien mesme, qui animé de la vigueur & du courage de son pere, ne pouvoit souffrir beaucoup de chose illegitimes, qu'Arbogaste & les autres officiers de l'armée vouloient leur estre permises. [Ainsi l'opposition de ce General aux volontez de son Prince, estoit une pure tyrannie, & non le zele de la justice.] 'Et en effet Sulpice Alexandre, qui selon ce qu'on en peut juger par S. Gregoire de Tours écrivoit en ce temps-ci mesme, rapporte qu'il tenoit Valentinien enfermé à Vienne dans le palais, avec presque aussi peu d'autorité qu'un simple particulier; qu'il donnoit toutes les charges de la milice à des François, & les civiles à des personnes de sa faction; & qu'il s'estoit telle-

Gr.T.p.61.

1. surtout si au lieu de ἐς τι on lit ἔοι.

ment

ment assujetti tout le monde, qu'aucun officier de la Cour n'eust osé faire ce que l'Empereur lui eust "dit de vive voix, ni mesme obeïr à ce qu'il lui eust ordonné[par écrit, si ces ordres n'estoient approuvez par Arbogaste. C'est peut-estre pour ce sujet que]'S. Ambroise dit que Valentinien eust dû l'envoyer querir "par une lettre secrette;[ce qui montre assez la servitude où on le tenoit.]

familiari. sermoni.

clanculo.

Amb.div.2.p. 116.k.

'Il en écrivit continuellement à Theodose, se plaignant du mépris qu'Arbogaste faisoit de sa dignité; & le conjurant de le secourir en diligence, ou qu'il s'en iroit le trouver. [Cela peut expliquer ce que dit S. Ambroise,]'que le dessein qu'avoit eu Valentinien de venir en Italie, fut la cause de sa mort. [Car Arbogaste pouvoit craindre qu'il ne fist ce voyage pour s'approcher de Theodose.] 'Cependant ne pouvant plus souffrir cette servitude, comme il estoit un jour assis sur son throne imperial, & qu'il vit venir Arbogaste, il le regarda "avec un œil plein de colere, & lui donna un brevet par lequel il lui ostoit sa charge[de General.] Arbogaste l'ayant lu, lui dit fierement qu'il ne lui avoit pas donné sa charge, & qu'il n'estoit pas non plus en son pouvoir de la lui oster. Il dechira en mesme temps le brevet, le jetta par terre, & s'en alla.[C'est apparemment en cette occasion qu'arriva ce que raporte Philostorge, si on le veut recevoir pour veritable,] 'qu'Arbogaste l'ayant une fois mis en colere par des paroles[offensantes,] Valentinien voulut prendre l'épée d'un garde pour le tuer. Le garde l'arresta, & Valentinien tascha aussi-tost d'adoucir cet emportement & de le cacher, en disant que ne pouvant pas souffrir d'estre Empereur, & de ne pouvoir faire ce qu'il vouloit, il avoit voulu se tuer lui mesme. Mais Arbogaste n'en demanda pas davantage pour se tenir assuré de la disposition du Prince à son égard.

Zos.p.775.b.c.

Amb.p.105.b.c.

Zos.p.775.a.b.

δριμύτερον.

Philsg.l.11.c.1. p.144.145.



ARTICLE LXIX.

Arbogaste fait étrangler Valentinien; qui est enterré à Milan: S. Ambroise fait son éloge.

'L'ANIMOSITÉ' secrette qui estoit dés auparavant entre l'Empereur & Arbogaste, devint deslors toute publique, & le dernier ne songea plus qu'aux moyens de se défaire de son Prince. 'Il accusoit quelques personnes qu'il disoit avoit sujet d'apprehender: a mais ces personnes estoient tout à fait inno-

Zos.l.4.p.775.

Amb div.2.p. 109.b. a p.110.d.

centes; & Valentinien avoit assez de cœur pour protester qu'il aimoit mieux mourir lui mesme, que de souffrir qu'ils fussent en danger à cause de lui. [Cela n'empescha pas qu'on ne taschast de les reconcilier, & qu'on n'en eust fait des propositions, dont
p.109.a|114.a. Valentinien sans doute demeuroit sincerement d'accord.]'Car lorsqu'il écrivit à S.Ambroise pour le prier de le venir battizer, il lui mandoit en mesme temps qu'il vouloit l'avoir pour caution
p.109.a. de sa foy envers le Comte. 'S. Ambroise se fust chargé fort vo-
b.c. lontiers de cet engagement: '& on croit qu'il eust empesché la
vit.p.86.b. mort de ce Prince, s'il eust pu arriver assez tost. ['Car Arbogaste se *faisoit honneur d'estre aimé de lui. Mais toute la diligence V.S. Ambroise qu'il put faire ne lui servit qu'à apprendre plutost la nouvelle
div.2.p.116.k. la plus affligeante qu'il pust recevoir.]'Il semble mesme que Valentinien ait avancé sa mort en le demandant. [Arbogaste redoutant peut-estre un Saint si respecté de tout le monde, ou craignant que Theodose n'eust trop de croyance & de déference peur ce qu'il lui manderoit du veritable état des choses.]

Zos.p.776.a. 'Zosime dit que durant que Valentinien se divertissoit auprés de Vienne avec quelques soldats, Arbogaste y survint, & le
Philsg l.11.c.1. p.145. tua d'un coup d'épée. 'Philostorge dit aussi qu'il se divertissoit sur le bord du Rhone aprés le disner, & que comme ses gents estoient aussi allez disner, les assassins envoyez par Arbogaste l'étranglerent avec leurs mains, & puis le pendirent avec son mouchoir, pour faire croire qu'il s'estoit étranglé luy mesme.
Hier.ep.3.p. 26.c. [C'est sans doute ce que S.Jerome a voulu marquer,]'lorsqu'il dit qu'il fut tué, & qu'on s'efforça encore de le diffamer aprés sa
Oros.l.7.c.35 p.220.2.2. mort, en pendant son corps. 'Orose dit aussi qu'il fut étranglé, & puis pendu, pour faire croire qu'il s'estoit défait luy mesme.
Ruf.l.2.c.31.p 191|Epi.mens. 20.p.177.a. 'Rufin,[la chronique de Marcellin,]& S Epiphane, disent aussi qu'il fut étranglé; mais le dernier ajoute qu'il fut trouvé en
Socr.l.5.c.25.p 294 a|Soz.l.7. c.22.p.739.b. cet état dans le palais:[Et cela revient davantage]'à Socrate & à Sozomene, qui disent que les Eunuques du palais gagnez par
a Idat.chr|fast Arbogaste, l'étouferent durant qu'il dormoit.ᵃ Idace & Tiro Prosper disent en general qu'il fut tué par le crime d'Arbogaste.
Aug.civ.l.5.c. 26.p.64.1.2. 'S.Augustin[qui ne conteste jamais sur les faits un peu douteux,] ne veut point determiner s'il mourut par la méchanceté des autres, ou de quelque autre maniere, ou si ce fut par accident.

Ruf.p.191.2| Soz.p.729.b. 'La fiction d'Arbogaste que ce Prince dont il estoit le meurtrier s'estoit étranglé lui mesme, ne laissa pas de trouver croyance dans quelques esprits, comme Rufin & Sozomene le remarquent
Pros.chr. sans rejetter ce bruit; '& mesme S. Prosper le met dans sa chro-

nique comme la verité constante.[Mais sans en alleguer d'autre raison, S. Ambroise n'auroit eu garde de s'assurer de son salut, comme nous verrons bien-tost qu'il fait, si outre qu'il n'estoit pas battizé, il y eust encore eu quelque lieu de croire qu'il eust esté homicide de luy mesme.]

Note 47. 'Il mourut "en l'an 392 le samedi 15 de may, veille de la Pentecoste, 'âgé seulement de vingt ans [& quelques mois, aprés avoir porté seize ans & prés de six mois le titre d'Auguste, quoiqu'il n'ait regné au plus que depuis la mort de Gratien, c'est à dire huit ans & prés de neuf mois]'S. Ambroise a cru devoir remarquer que le jour de sa mort, [c'est à dire apparemment lorsqu'il se vit attaqué par les meurtriers,] il ne dit autre chose, si non Helas! mes pauvres sœurs. Epi.p.177.a. Phisg.p.144. Amb.div.2.p.112.l.

'L'autorité d'Arbogaste empescha qu'on ne se mist en peine de chercher & de punir les ministres de cette mort: [mais comme il n'osa pas se declarer l'auteur d'un crime si noir, il n'empescha point]'qu'on ne "rendist à Valentinien les honneurs funebres; ce qui se fit dés le lendemain de sa mort, le propre jour de la Pentecoste. Zos.p.77.b. ἐξεκομίσθη. Epi.p.177.a.

'La mesme raison fit qu'il laissa porter son corps à Milan pour y estre inhumé.'Il fut accompagné dans tout le chemin par les gemissemens des peuples, qui pleuroient en sa mort la mort d'un pere commun plutost que d'un Empereur, chacun croyant » en le perdant avoir perdu le soûtien de sa famille. 'Tout le mon» de pleure, dit S. Ambroise, ceux qui ne l'ont jamais vu, [avec » ceux qui estoient toujours auprés de lui.] Ceux qui craignent » qu'on ne leur fasse un crime [de leurs larmes,] ne les arrestent » pas pour cela, "ou plutost ils ne le peuvent. Les barbares le pleu» rent [comme les Romains:] Enfin ceux qui paroissoient ses enne» mis, ne laissent pas de le pleurer. 'Ce Saint ajoute que l'Eglise avoit esté frapée sur une jouë en perdant Gratien, & qu'elle avoit presentée l'autre jouë [& y avoit receu un second coup] lorsqu'on lui avoit ravi Valentinien. 'Pour lui, sa douleur fut si grande, que dans le triste état où il voyoit les affaires, il se fust volontiers retiré pour se cacher. Mais ne pouvant abandonner son Eglise & quitter le sacerdoce, au moins il se cachoit en quelque sorte en demeurant dans le silence. Bar.392.§10. Amb.div.2.p.105.c. c. & inviti. p.106.2. ep.57.p.321.c.

[Justa & Grata sœurs de Valentinien vinrent à Milan avec son corps, si elles n'y estoient déja.]'Elles pleurerent la mort de leur frere avec toute la douleur qu'on se peut imaginer, & ne pouvoient se separer de ses cendres, particulierement "durant p.321.322|div.2.p.112.1. Note 48.

deux mois qu'il demeura sans estre inhumé ; & toutes les fois qu'elles entroient au lieu où il estoit en depost, elles en sortoient
ep.57.p.221.f. presque mortes. 'Theodose ayant appris le sujet de leur douleur [qui estoit aussi la sienne,] leur écrivit au bout de quelque temps
c.e. pour les consoler ; '& il écrivit aussi à S. Ambroise, à la douleur duquel il rendoit un témoignage authentique.

c. 'Il donna en mesme temps les ordres pour enterrer le corps à Milan, en cas qu'il fust mort avant que d'avoir receu le battesme, [sans quoy il l'eust peut-estre fait apporter à Constantinople,
f. pour le mettre auprés de Constantin.] 'Saint Ambroise en luy répondant, lui proposa de faire mettre le corps de Valentinien dans un fort beau tombeau de Porphyre qu'il avoit fait tenir
div.2.p.113.d. tout prest. [Theodose l'agrea sans doute :] '& ainsi Valentinien
p.116.h. fut mis dans ce tombeau, 'auprés de celui de Gratien son frere ;
p.113.d. '& S. Ambroise prononça alors son oraison funebre, où ce Saint
p.112.m|113.n5. si instruit dans la doctrine de l'Eglise, 'ne craint point de nous asseurer du salut d'un Prince qui n'avoit point receu le sacrement du salut, mais qui l'avoit demandé, & qui s'estoit disposé à le recevoir.

Socr.l.4.c.31. p.250.a. [Voilà quelle fut la fin du jeune Valentinien.] 'Ses deux sœurs Justa & Grata demeurerent vierges. Galla, comme nous avons
Zos.l.4. p.776. b. vu, avoit esté mariée à Theodose. 'Elle fit retentir son palais de cris & de plaintes lorsqu'elle receut la nouvelle de la mort de
p.777.d. son frere : '& lorsque Theodose estoit prest de partir de Constantinople pour venir venger sa mort [au commencement de l'an 394,] elle mourut elle mesme en accouchant.



ARTICLE LXX.

Arbogaste donne l'Empire à Eugene.

[APRES la mort de Valentinien, Arbogaste eust sans doute esté bien aise de prendre la place dont son crime avoit depouillé ce jeune Prince. Mais soit qu'il vist qu'en le faisant il
Philg.l.11.c.2. p.145. se declaroit coupable de sa mort,] 'soit qu'il fust exclus de cette dignité par sa naissance ; [n'osant ou ne pouvant pas regner par
Oros.l.7.c.35. p.220.2 b| Claud.cons. H.3.4.p.35.41. luy mesme,] 'il voulut le faire sous le nom d'un autre qui luy fust tout assujetti : & pour cela il choisit Eugene, afin de luy faire porter le nom d'Empereur, & en avoir l'autorité.

Socr.l.5 c.25.p. 293.d|Zos.l.4. p.775.c. 'Cet Eugene avoit autrefois esté grammairien, & avoit enseigné la rhetorique latine ; de sorte qu'il s'estoit rendu assez ha-

bile pour l'éloquence. Il s'estoit depuis mis dans la Cour, 'où il avoit obtenu une place de "secretaire; & son éloquence luy acquit de la reputation & de l'estime. 'Philostorge luy donne "un titre qui marque ordinairement le grand Maistre du palais ou des offices. Neanmoins on croit qu'il ne signifie ici que la charge de "Garde-sac, [qui estoit bien inferieure,] 'mais ne laissoit pas d'estre assez considerable. 'On croit que c'est celui dont parle Symmaque en 385, qu'il appelle son frere & son seigneur, & à qui il donne le titre de [1] Clarissime, [propre aux Senateurs] Il en parle en effet ainsi dans des lettres qu'il écrivoit par luy à Ricomer; '& on assure que Ricomer l'avoit appuyé de son credit, & l'avoit recommandé à Arbogaste, comme un homme capable de le servir; ensuite de quoy Ricomer ayant suivi Theodose, Arbogaste prit Eugene pour le depositaire de ses plus importants secrets. 'S. Ambroise l'avoit connu lorsqu'il estoit encore particulier, & l'avoit honoré avec une entiere sincerité. 'Philostorge dit qu'il estoit payen; [a] ce qui n'est pas neanmoins, comme la suite le montrera: [b] mais il n'estoit pas aussi fort zelé pour la foy Chrétienne.

Margin notes: ἀντιγραφεὺς. Magistrum. — Socr. p. 293. d. — Philsg. p. 146 | n. p. 425. — Magistrum scriniorum. — Socr. n. p. 73. 1. c. — Val. r. Fr. l. 2. p. 61 | Sym. l. 3. ep. 60. 61. p. 129. — Zos. l. 4. p. 775. c. d. — Amb. ep. 15. p. 210. f. — Philsg. p. 146. a n. p. 436 | Amb. p. 210. f. — b Soz. l. 7. c. 22. p. 739. c.

[c] Arbogaste croyant Eugene capable de tout, luy communiqua le dessein qu'il avoit de l'élever à l'Empire au lieu de Valentinien qui vivoit encore. Eugene y resista d'abord, si l'on en veut croire Zosime, mais enfin il se laissa persuader par les raisons d'Arbogaste, '& contribua avec luy au meurtre de Valentinien; 'ensuite de quoy Arbogaste le fit declarer Empereur, comme un homme fort capable de regner. 'Eugene estant donc monté sur le throne par la tyrannie & l'usurpation, [& par l'homicide de son Prince,] s'y conduisit aussi de la maniere qu'on le pouvoit attendre d'un tyran. Il se rendit aussi-tost maistre de l'Occident selon l'expression de Socrate; [& il est certain que dés l'année suivante il estoit reconnu dans l'Italie. Mais il y a apparence qu'il ne put pas se rendre maistre de l'Afrique.] 'Car nous avons une loy du 30 decembre 393, datée de Constantinople, adressée à Gildon Comte d'Afrique, '& une autre du 27 mars de la mesme année, adressée à Silvain Duc de la Tripolitaine: [ce qui paroist suffisant pour marquer que cette partie de l'Occident se soumit à Theodose aprés la mort du jeune Valentinien.] 'On voit aussi par Claudien que Gildon reconnoissoit Theodose plutost qu'Eugene, quoique dans la verité il ne reconnust ni l'un ni l'autre, mais songeast à se rendre souverain.

Margin notes: c Zos. p. 775 d. e. — Socr. p. 294. a. — Zos. p. 776. a. b. — Socr. p. 294. c. — Cod. Th. chr. p. 128. — p. 127. — Claud. b. Gild. p. 76 | conf. H. 6. p. 77.

1. *Vir Consularis.* C'est assurément une glose aussi fausse qu'ordinaire de V. C. *Vir Clarissimus.*

[Que si Eugene n'estoit pas maistre de l'Afrique, il esperoit
Soz.l.7.c.22.p. 740.a. neanmoins de l'estre,]& il ne portoit pas son ambition à moins
a p.739.d. qu'à toute l'étenduë de l'Empire Romain. a Car il se laissoit abuser aux vaines promesses des payens, qui luy assuroient une entiere victoire sur Theodose, se vantant de connoistre l'avenir tant par l'inspection des victimes que par la connoissance des astres. [Il ne faut pas s'étonner que les payens luy fussent si favorables, puisque sans parler des graces qu'il leur accorda, comme nous le dirons dans la suite, ils voyoient Arbogaste qui estoit de leur religion, maistre absolu des affaires; & ainsi ils ne doutoient pas que la grandeur d'Eugene ne leur fust aussi avan-
Amb.ep.15.p. 210.e. tageuse que celle de Theodose leur estoit contraire.] Eugene ne laissa pas d'écrire à S. Ambroise dés le commencement de son regne. Mais ce Saint qui prevoyoit ce qui devoit arriver, ne luy fit point de réponse. Il ne laissa pas neanmoins de luy écrire avec le respect dû à un Empereur quand des personnes eurent besoin de sa recommandation.

ARTICLE LXXI.

Rufin est fait Prefet du Pretoire en Orient. Tatien qui l'estoit est banni, & Procule son fils decapité.

Zos.l.4.p.774. d. VERS le mesme temps que ceci se passoit dans les Gaules, il y eut aussi quelque trouble à la Cour de Theodose
a. [mais non pas de la mesme consequence.]Rufin ce celebre ministre d'Etat, avoit esté fait Consul [avec Arcade] malgré le bruit qui couroit qu'il estoit l'auteur de la mort du General Promote tué par les barbares. Mais ne se contentant pas de cela, il voulut encore perdre Tatien Prefet du Pretoire, & Procule son fils Prefet de Constantinople. Zosime dit qu'ils n'avoient offensé Rufin que par l'integrité avec laquelle ils exerçoient leurs charges, [Mais il y a apparence qu'ils n'estoient
Bar.393.§38. §39. pas si innocens,]puisque Theodose osta l'année suivante une augmentation de tribut que Tatien avoit imposée, a& ordonna par deux differentes loix, qu'on rendroit soit aux proscrits, soit à leurs parens, les biens qui leur avoient esté ostez, & que Tatien avoit confisquez, ou qu'il leur avoit ravis sous pretexte
Cod.Th.t.3.p. 220. d'enrichir l'Epargne. C'est pourquoi on croit qu'il estoit accusé de peculat, & d'avoir pillé les provinces. [Nous verrons dans la suite de quelle maniere S. Astere en parle.

Le fils sans doute estoit encore plus coupable que le pere, puisqu'il fut puni plus severement. Si c'est le mesme que Procule Comte d'Orient en 384, nous avons vu que Libanius en a toujours fort mal parlé, & l'a toujours fait passer pour un homme injuste & cruel.]Le mesme sophiste se plaint de la cruauté de Tatien, qui l'avoit apprise à son fils; & il se plaint encore que ce qui leur estoit arrivé n'avoit pas empesché Florent de le imiter. [Il est vray que ce Tatien est different du Prefet, si le discours de Libanius est adressé à Julien l'apostat,]comme le porte l'inscription latine: [mais je ne sçay s'il faut s'arrester à cette inscription.] Lib.or.16.p. 423.c. p.411.a.

'Tatien sur l'accusation formée contre luy, fut deposé de la Prefecture qui fut donnée à Rufin; 'ce qui arriva, comme nous l'apprenons "de S. Ambroise, en cette année mesme où Rufin estoit Consul, 'entre le premier juillet & le 26 aoust selon le Code. "Aprés cela l'affaire de Tatien fut examinée par plusieurs juges, dont Rufin fut le principal, pour ne pas dire l'unique, les autres n'estant que pour la forme: au moins c'est ainsi qu'en parle Zosime. 'On croit que ce fut à l'occasion de cette affaire que Theodose fit la loy du 10 de septembre adressée à Rufin mesme, par laquelle il condanne à la mort ceux qui auroient pillé les peuples, au lieu que jusque là on s'estoit contenté de leur faire payer le quadruple de ce qu'ils avoient volé. Zos.p.774.b. Amb.ep.50.p. 309.c. NOTE 49. Cod.Th.chr.p. 126. a Zos.p.774.b. Cod.Th.9.t. 28.l.1.p.219. 220.

'Dés le commencement du procés, Procule fils de Tatien en craignant l'évenement, se retira & se tint caché. Son pere le fit revenir sur les esperances, dit Zosime, que luy donnerent Rufin & Theodose mesme: mais dés qu'il parut, on l'arresta prisonnier. 'Tatien fut aussi-tost relegué en son pays, & Procule aprés un grand nombre de deliberations & de consultations, fut condanné à estre decapité. Theodose l'ayant sçeu, dit Zosime, luy envoya sa grace; mais celui qui en portoit l'ordre, s'entendant avec Rufin, alla si lentement qu'il n'arriva qu'aprés l'execution. 'Elle se fit le 6 de decembre. Zos.l.4. p.774. b.c. d. Chr.Al.p.708.

'Saint Astere d'Amasée parlant publiquement de la chute de Tatien le premier jour de l'an 400, raporte ceci un peu autrement. Car il dit que cet homme fier comme un lion, & qui se croyoit invincible, vit premierement trancher la teste à son fils, & qu'ayant ensuite luy mesme esté condanné à mort, il avoit déja la corde au cou[prés à estre étranglé,] lorsque l'Empereur envoya arrester l'execution. Il traina encore quelque peu de temps sa miserable vie, parmi les afflictions & la honte de sa dis- Ast.h.4.p.76. d.e.

grace, dans laquelle il la finit avant l'an 400, [*& mesme apparemment avant l'an 396.] *V. la note 50.

Cod.Th.t.4.p.473 Bar.393.§38-40. 'Theodose par plusieurs loix faites au mois de juin 393, & mesme dés le mois de fevrier, cassa diverses choses establies par Tatien. a Cod.Th.t.4.t.17.l.12.p.252. [a] Une autre loy du 20 novembre de la mesme année ordonne aussi de changer quelques reglemens faits par Procule. p.253.2|Pagi.392.§6. 'Ainsi il est difficile de ne pas croire que la chronique d'Alexandrie se trompe d'une année, b Chr.Al.p.708.1 [b] lorsqu'elle differe la mort de Procule jusqu'au 6 decembre 393.

[Tatien, comme nous avons dit, fut relegué en son pays,] Cod.Th.9.t.38.l.9.p.278. 'c'est à dire dans la Lycie, qui eut mesme part à sa disgrace. c p.279.2. [c] Car il semble que les Lyciens aient tous esté declarez infames, & privez des charges qu'ils tenoient; & il est certain au moins qu'ils furent declarez incapables d'en tenir à l'avenir. [C'est une tache dans le regne de Theodose. Car la faute de Tatien ne rendoit pas ceux de son pays coupables.] Quelques uns donnent à cette loy un sens assez different, qui est plus favorable à Theodose: & ils ont des raisons considerables pour l'appuyer. [Mais "les termes de la loy, & les circonstances du temps où elle fut donnée, paroissent encore plus fortes pour le sens que nous suivons aprés Godefroy.] Note 50.

Il paroist que le malheur mesme de Tatien, ou la haine qu'on Claud.in Ruf.l.1.p.15. portoit à Rufin son ennemi luy attira de la compassion,] puisque Claudien entre tous les crimes dont il accuse Rufin, marque particulierement l'exil d'un Consul fort âgé, qui survivoit Cod.Th.t.3.p.279.2. à son fils decapité.'Neuf mois aprés la punition de Tatien, d p.278. [d] Arcade dans une loy attribuë "son malheur à la haine d'un homme detestable, [c'est à dire de Rufin,] qui estant son ennemi avoit voulu estre son juge, & il en parle" d'une maniere fort differente de celle dont Theodose en avoit parlé dans ses loix de 393. V. la note 50. *Viri illustris Tatiani.*

p.280.1. 'C'est ce qui nous donne lieu de croire [qu'Arcade avoit déja rétabli sa memoire, ou] qu'il la rétablissoit par cette loy mesme. p.278. Ast.h.4.p.76. 'Il y casse ce qui avoit esté ordonné auparavant contre les Lyciens à cause de luy. Cependant cet orgueil que luy attribuë S. Astere, [lorsqu'il estoit encore plus libre d'en dire du bien que du mal, & "les maux qu'il avoit faits sous Valens aux Catholiques d'Egypte aprés la mort de S. Athanase, nous donnent sujet de croire que sa punition a esté juste selon les hommes, V. les Ariens §125. Pagi, 392.§6. comme elle l'a indubitablement esté selon Dieu.] 'Le P. Pagi croit que la persecution qu'il fit aux Catholiques, & l'estime qu'en fait Zosime, doivent faire dire qu'il estoit payen.

ART.LXXII



ARTICLE LXXII.

Eugene deputé à Theodose, qui consulte Saint Jean d'Egypte, & se resout à la guerre.

'L'Affaire de Tatien & de Procule estoit déja commencée, lorsqu'on apporta à Constantinople la nouvelle de la mort de Valentinien. 'Cette nouvelle causa à Theodose l'affliction & l'inquietude qu'on se peut imaginer; & il trouvoit une étrange difference entre un jeune Prince son beau-frere, [tres bien né, plein d'affection & de respect pour luy,] & des gents avec lesquels il n'avoit aucune union, qu'il devoit mesme plutost regarder comme ses ennemis, & dont ou le courage, ou au moins la temerité estoit à craindre. 'Aprés avoir donc long-temps deliberé, enfin il se resolut à la guerre, fit de tres grands preparatifs, & chercha les meilleurs officiers pour leur confier les principales charges de son armée. Il avoit dessein de donner à Ricomer le soin de la cavalerie, mais il mourut de maladie dans le mesme temps. Zos.l.4.p.774.d. p.776.b. c.

'Il deliberoit encore entre la paix & la guerre, lorsqu'Eugene luy envoya des ambassadeurs pour savoir s'il vouloit traiter avec luy & le recevoir pour collegue. Un Athenien nommé Rufin fut chef de cette deputation; 'à laquelle des Evesques se joignirent aussi afin de demander la paix. ªRufin n'apporta aucune lettre d'Arbogaste, & ne parla point du tout de luy; [mais comme Theodose ne manqua point de l'accuser de la mort de Valentinien,] 'les Evesques deputez furent assez hardis pour luy protester qu'il en estoit innocent. [Je doute fort neanmoins qu'ils le luy aient persuadé.] 'Theodose retint quelque temps ces ambassadeurs pour deliberer quelle réponse il leur feroit, 'leur parlant cependant avec beaucoup de douceur; & puis il les renvoya chargez de presens considerables. [Zosime ne dit point quelle réponse il leur donna; mais il se trompe sans doute] 'de mettre dans le temps de leur sejour à Constantinople l'histoire de Fravitas & d'Eriulphe, ou comme il les appelle, de Fraouste & de Priulphe, 'puisqu'Eunape qui est plus croyable que luy, la met au commencement du regne de Theodose. d. Ruf.l.2.c.31.p.191.2. ª Zos.p.776.d. Ruf.p.191.2. Zos.p.776.d. p.777.c. p.776.777. Eun.leg.p.21.c.

'Ce Prince aprés avoir congedié les ambassadeurs d'Eugene, ne songea plus, dit Zosime, qu'à se preparer à la guerre. [Il n'avoit pas pris de luy mesme une resolution si importante pour son Zos.p.777.c.

ame, auſſi-bien que pour tout l'Empire: mais il en avoit conſulté Saint Jean d'Egypte, qui, comme nous avons dit ci-deſſus, eſtoit ſon Prophete.] 'Il luy envoya donc l'eunuque Eutrope [ſi celebre ſous Arcade,] pour tacher de luy amener ce ſaint ſolitaire; 'ou s'il ne le luy pouvoit pas perſuader, 'ſavoir par luy quelle eſtoit la volonté de Dieu en cette rencontre; [a]s'il devoit faire la guerre au tyran; [b]& s'il devoit attendre qu'Eugene le vinſt attaquer, ou l'attaquer le premier. Eutrope ne put pas obtenir de S. Jean qu'il quittaſt ſa ſolitude: [c]mais Saint Jean l'aſſura que Theodoſe demeureroit victorieux, [d] non pas neanmoins ſans perte & ſans ſang, comme dans la guerre contre Maxime; [e]qu'il mourroit en Italie aprés ſa victoire, & qu'il laiſſeroit à ſon fils l'Empire de l'Occident. [f]Ainſi Theodoſe ne s'engagea à cette guerre non plus qu'à l'autre, que ſur l'ordre que Dieu luy en donnoit par ſon Prophete.

Soz.l.7.c.22.p.740.b. Ruf.l.2.c.32.p.191. a Thdrt.l.5.c.24.p.738.c. b Soz.p.740.b. c c|Ruf|Prof.chr. d Ruf.p.191| Thdrt.p.738.c. e Soz.p.740.c| Lauf.c.43.p.961.e. f Aug.civ.l.5.c.26.p.64.2.a.

[S'il l'avoit entrepriſe en Prince Chrétien, on peut dire qu'il s'y prepara en Saint.] Il ne ſongea pas tant à ſe pourvoir d'armes [& d'argent] pour cette expedition, qu'à ſe fortifier par le jeûne & par la priere. Il ne mit pas ſa confiance dans les troupes qui veilloient pour ſa conſervation, mais dans les veilles qu'il pratiquoit luy meſme pour implorer par ſes oraiſons le ſecours de Dieu. Il viſitoit avec les Eveſques & avec le peuple fidele tous les lieux de prieres. On le voyoit quelquefois proſterné ſur un cilice devant les tombeaux des martyrs & des Apoſtres pour obtenir l'aſſiſtance du ciel par l'interceſſion de ces Saints en qui il avoit bien plus de confiance [qu'en ſes Generaux & en ſes armées.] 'Quelques Grecs modernes ont écrit qu'il s'en alla en habit deguiſé viſiter les ſaints lieux de Jeruſalem, où Dieu le fit connoiſtre à Jean Eveſque de la ville. Mais Baronius rejette avec ſujet cette narration [ſi peu probable, &] qui n'eſt point appuyée par les anciens.

Ruf.l.2.c.33 p.191.2. Bar.393.§36.

ARTICLE LXXIII.

Theodoſe condanne tous les Clercs heretiques à dix livres d'or, & fait pluſieurs autres loix.

Bar.393.§25-28|393.§37.43.

'THEODOSE fit encore tant en cette année qu'en la ſuivante, d'excellentes loix, ſoit pour le ſoulagement des peuples, ſoit pour faire vivre les ſoldats dans la diſcipline, ſoit pour reprimer l'inſolence des heretiques, ſoit pour pardonner

ses propres injures, soit pour achever d'éteindre le paganisme dans l'Orient, en mesme temps que le credit d'Arbogaste & l'infidelité d'Eugene sembloit l'aller rétablir dans l'Occident. [Baronius remarque toutes ces choses dans le détail, & y fait de fort belles reflexions, dont nous mettrions ici quelque chose,] 'si on ne les trouvoit déja en nostre langue dans un excellent ouvrage. [Nous marquerons neanmoins à nostre ordinaire les loix de cette année qui peuvent faire voir la pieté & la bonté de Theodose, ou éclaircir l'histoire ecclesiastique de ce temps là.] Aum.p.168. 175.

'Celle du 13 de mars condanne à une grosse amende les Gouverneurs qui differeront le supplice des criminels aprés le jugement rendu contre eux, sous pretexte d'un faux appel, ou en pretendant que le criminel a esté enlevé par les Ecclesiastiques. [ç'a toujours esté un devoir des Evesques d'interceder pour les criminels, mais non pas de les enlever de force.] 'S. Ambroise dit qu'il leur est glorieux d'arracher les foibles à la violence des puissans; de les retirer mesme de la mort à laquelle ils sont condannez; de delivrer ceux qui sont opprimez par le credit d'un homme riche & puissant, qui gemissent plutost sous la tyrannie d'un violent adversaire, que sous la peine duë à leurs fautes; mais pourvu que cela se puisse faire [par les prieres & les sollicitations] sans troubler [la discipline,] parcequ'il ne faut pas faire de grands maux pour en empescher de petits; & que cette [violence] paroistroit moins un effort de misericorde qu'un excés de vanité. [Que si des Saints semblent avoir quelquefois usé de violence, comme les solitaires declarerent qu'ils estoient resolus de le faire dans la sedition d'Antioche, ils ne l'ont fait que dans des cas extraordinaires, par des mouvemens que nous jugeons saints, parceque nous les voyons dans des Saints, mais qui pourroient estre de grandes fautes dans ceux qui n'auroient pas la mesme lumiere & la mesme charité qu'eux. Il ne faut jamais confondre la regle avec l'exception de la regle.] Cod.Th.9.t. 40.l.15.p.308. Amb.off.l.2.c. 21.p.56.1.

'On peut remarquer dans cette loy la distinction qu'elle met entre les principaux Gouverneurs, & les juges ordinaires. Elle conte dans le premier rang les Proconsuls, le Comte d'Orient, le Prefet d'Egypte, & les Vicaires. [Ainsi les Consulaires, les Presidens, & les Correcteurs, sont ceux qu'on qualifioit alors juges ordinaires.] Cod.Th.t.3.p. 308.

'La loy du 8 d'avril est pour animer les Défenseurs des villes à poursuivre la punition des voleurs qui infestoient alors diverses provinces, & dont le nombre s'augmentoit par l'impunité. 1.t.11.l.4.p.65.

Elle condanne aussi les protecteurs [que les villages prenoient,] qui ne servoient qu'à entretenir les crimes. [Nous avons vu ci-dessus "ce que Libanius dit sur ce sujet. V.§61.

Nous avons aussi déja parlé "de la loy du 17 d'avril, qui rend V.§62. aux moines la liberté d'entrer dans les villes. Une autre loy du mesme jour nous apprend que l'equité de Theodose s'étendoit jusque sur ceux qui le meritoient le moins.] 'Car les juges voulant obliger les Juifs de recevoir dans leur corps des personnes qu'ils en avoient chassées, & de leur accorder la grace de la reconciliation, Theodose leur défend, & veut que tout ce qui regardoit la religion parmi cette secte, depende de leurs Patriarches & de ceux qu'ils appelloient leurs Primats, sans qu'ils pussent estre troublez ni par les juges, ni par des rescrits du Prince qu'on auroit surpris. [Nous laissons à d'autres à faire sur cette loy les reflexions qu'elle merite.]

16.t.8.l.8.p. 224.

'Baronius n'a pas oublié la loy du 15 de juin, par laquelle Theodose condanne tous les heretiques qui auront receu ou qui auront donné l'ordination & le titre de Clercs, à payer dix livres d'or par teste, & ordonne que tous les lieux "où ils auront &c. fait exercice de leur religion, seront ajugez au fisc. 'S. Augustin cite plusieurs fois cette ordonnance; & parlant des loix que font les Souverains pour défendre & pour punir par une sainte severité les maux qui se commettent contre l'ordre de Dieu, il dit que c'est de cette maniere qu'ils s'acquitent du devoir de leur charge, & qu'ils servent Dieu en Souverain, faisant pour luy ce qu'il n'y a que des Souverains qui puissent faire.

t.5.l.21.p.138| Bar.392.§27.

Aug.ep.50.68. p.84.1.b.c|124. 2.d|in.Cre.l.3. c.47.p.189.2.c. d.

'La loy du 18 de juillet condanne à estre releguez [dans un desert] ceux qui troubloient le peuple & la foy Catholique, aprés avoir déja esté punis de la mesme faute. On croit que cela se raporte particulierement à ceux qui parloient publiquement contre la foy dans l'Egypte.

Cod.Th.16.t. 4.l.3.p.101.

'On remarque que la loy du 18 octobre est la premiere qui nous apprenne qu'on se refugioit dans les eglises comme dans des asyles. Elle suppose cette coutume, mais ne veut pas qu'on en abuse pour voler les deniers publics. C'est pourquoi elle ordonne que ceux qui en seront redevables, seront tirez des eglises où ils se seront cachez, ou que les Evesques, s'ils les veulent proteger, seront obligez de payer pour eux. 'S. Augustin pressé [non par aucune loy, autant qu'on en peut juger, mais par la mesme equité qui avoit dicté celle-ci,] de rendre "un debiteur nommé Fascius. qui s'estoit refugié dans son eglise, ou de faire payer ses crean-

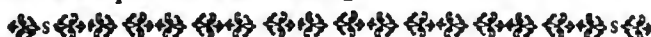
9.t.45.l.1.p. 358.

Aug.B.ep.268. p.901.

ciers, aima mieux emprunter de l'argent, & payer pour luy.

'Nous avons déja parlé de la loy du 8 de novembre, qui défend generalement tout exercice de l'idolatrie. ªCes loix & toutes les autres de cette année, qui sont en grand nombre, sont datées de Constantinople. [Nous reservons 'pour un autre endroit les officiers à qui elles sont adressées.] Cod.Th.16.t.10.l.12.p.273.274. ª chr.p.124-126.

NOT 151.



ARTICLE LXXIV.

Officiers de l'an 393. Theodose regle les soldats, & fait d'autres loix.

L'AN DE JESUS-CHRIST 393, DE THEODOSE 15. INDICTION VI.

'Theodosius Aug. III, & Abundantius, Consuls. Idat.&c.

'ABONDANCE qui fut Consul [en l'an 393 avec Theodose,] estoit un ancien officier de guerre, à qui Theodose croyoit pouvoir confier les principales charges de la milice: Et il estoit alors General 'de l'infanterie & de la cavalerie, comme nous l'apprenons d'une loy de l'an 392. [Nous en pourrons parler plus amplement sous Arcade à l'occasion de sa disgrace] 'dont on attribuë la cause non à ses fautes, mais à l'avarice d'Eutrope. Au lieu de luy, Rome reconnoissoit Eugene son tyran pour Consul, comme on le voit par une epitaphe, où il est joint à Theodose: [Et je pense qu'on peut tirer de là que la guerre n'estoit point encore declarée entre ces deux Princes au commencement de cette année.] 'On trouve à Rome dans une autre inscription un Flave Eugene Consul ordinaire: mais c'estoit un payen, & un particulier, qui avoit esté Prefet du Pretoire, & qui estoit ce semble alors Comte des domestiques. [Je ne sçay si ce seroit quelque parent du tyran, qui l'auroit fait Consul en 394 avec Flavien, aprés l'avoir fait Prefet des Gaules.] Zos.l.5.p.788.a. Cod Th chr. p.126. Sid.n.p.127| Rein.p.1021. Spon, p.50.

'La loy du 29 de juillet est adressée à Abondance, à Stilicon, & aux autres Generaux des troupes de Theodose. Les autres le sont à Rufin Prefet d'Orient, à Apodeme Prefet d'Illyrie, à Aurelien Prefet de Constantinople, 'à Drepane Intendant du domaine, à Paterne Intendant des largesses, à Silvain qualifié Duc & [1] Correcteur de la frontiere de Tripoli, à Victorius Proconsul d'Asie, 'au Comte Addée General des troupes de l'Orient, qui estoit aussi Comte des domestiques, au Comte Gildon General des troupes d'Afrique, à Infance Comte d'Orient, & à Theodote Maistre des offices. Cod.Th.chr. p.128. p.127. p.128.129.

1. On croit qu'il faut lire *Comte*. Cod.Th.t.6.p.385.a.

[Nous reservons l'histoire de Stilicon & celle de Gildon pour le regne d'Honoré, & nous nous contentons de dire ici que Theodose avoit fait epouser à Stilicon sa niece Serene. Aurelien estoit Prefet dés 392, s'il a succedé immediatement à Procule. Il le faut apparemment distinguer de celui]'qui fut "Prefet d'Orient sous Arcade, & Consul en l'an 400.'La loy adressée à Paterne ne luy donne point de qualité; mais on tire de cette loy mesme qu'il estoit Intendant des largesses, & on le tire encore des lettres que Symmaque luy écrit lorsqu'il exerçoit cette charge [les années suivantes] dans l'Occident. On ne doute point aussi que ce ne soit luy à qui s'adresse l'epistre 66 de Saint Ambroise. Infance estoit fils du Prefet Modeste[si celebre sous Valens.] ᵃTheodote aprés avoir esté Maistre des offices en 393 & 394, fut Prefet de Constantinople en 395 [La qualité de Duc de la Tripolitaine donnée à Silvain, nous apprend qu'on avoit demembré cette province de la jurisdiction du Comte d'Afrique, sous qui elle estoit auparavant, "comme on le voit par l'histoire du Comte Romain.]

t.6.p.352. p.377.1|Sym. l.5.ep.56-64. p.208. Cod.Th.t.6.p. 367.2. a p.389.1. V.Arcade note 23. V.Valentinien I.§ 12.

La loy du 13 fevrier adressée à tous les Generaux des troupes, leur défend de donner de leurs soldats à des particuliers sous pretexte de les défendre, ou de faire executer les jugemens rendus en leur faveur, [ce qui ouvroit la porte à beaucoup de violences & d'injustices.]'Quelques uns semblent croire que Theodose leur défend d'en donner sur la requisition mesme des juges, 'à qui il avoit en effet défendu en 386, de se servir jamais de soldats pour faire executer leurs jugemens, ni d'officiers qui ne fussent pas de leur jurisdiction.

t.9.l.1.p.55. p.56.2. Cod.J.l.1.t.40.l. 8.p.156.

'Le 27 du mesme mois il fit divers reglemens pour la police & pour la decoration de Constantinople & des autres villes. 'Il ajouta aussi cette année 125 "boisseaux de blé par jour à ce qu'on avoit coutume de donner aux habitans de Constantinople. 'Arcade & Theodose le jeune ont marqué cette augmentation. ᵇOn assure qu'il la fit en faveur de ceux qui avoient basti de nouvelles maisons.

Cod.Th.chr. p.127.129.1. Cod.J.l.11.t.24. l.2.[illegible] t.23.l.1.p.953| Cod.Th.14.t. 17.l.14.p.253. b Cod.Th.t.5. p.254. modios.

'Comme la licence des soldats [fait souvent autant de maux que les tributs les plus onereux, &] attire la colere de Dieu sur les Princes qui l'autorisent ou qui la souffrent, 'Theodose envoya un ordre à tous ses Generaux le 29 de juillet, par lequel il défend expressément à tous les gents de guerre de demander rien à leurs hostes sous le nom "de chairs ou d'herbes salées, c'est à dire ni bois, ni huile, ni matelas. 'Il leur défend de mesme de

c Bar.393.§ 41. Cod.Th.7.t.9. l.3.p.361. t.4.l.19.20.p. 316.317. salgami.

se faire payer en argent les choses qu'on leur devoit donner en nature, ce qu'ils faisoient souvent, surtout quand les vivres estoient à grand marché. Il ordonne donc que ceux qui le feront, n'auront ni les choses qu'ils auront refusées, ni l'argent qu'ils ont pretendu avoir. 'Il ordonna le 27 d'octobre de punir comme faussaires ceux qui auroient effacé des portes des maisons les noms que les fourriers y auroient écrits pour marquer ceux qui y devoient loger : 'Ce que les uns entendent des proprietaires qui vouloient s'exemter de loger; 'd'autres des gents de guerre qui vouloient estre mieux logez, ou vouloient favoriser leurs amis, & les decharger du logement. — t.8.l.4.p.346. p.347.2. Bar.393.§41.

'La loy du 21 de septembre défend aux comediennes de porter des perles & quelques autres ornemens, mais ne leur en permet encore que trop; quoiqu'il soit vray que tous ces ornemens conviennent encore mieux aux comediennes qu'aux femmes qui font profession d'avoir de la pieté & de l'honneur. — Cod.Th.15.t.7.l.11.p.373.

'Dans la loy du 29 de septembre, Theodose se plaint de ce que quelques uns vouloient empescher les Juifs de tenir leurs assemblées, depouilloient & abatoient mesme leurs synagogues, quoique leur religion n'eust jamais esté condannée par aucune des loix civiles. Il ordonne donc à Addée d'arrester par une juste severité ces excés où se portoient quelques Chrétiens par un zele excessif & indiscret. [Mais comme il ne vouloit pas qu'on fist des violences aux Juifs contre les lois, aussi il ne souffroit pas que les Juifs sous pretexte de la loy de Dieu blessassent l'honnesteté publique.] 'C'est pourquoi il leur ordonne par une loy du 30 de decembre, d'observer dans leurs mariages non leur loy propre, mais les loix Romaines, leur défendant sur tout la pluralité des femmes. — 16.t.8.l.9.p.228. Cod.J.t.9.l.7.p.102.

ARTICLE LXXV.

Theodose soulage le peuple; pardonne ses injures; fait Auguste Honoré son second fils.

'Les Princes ont accoutumé de lever de nouveaux imposts lorsqu'ils se preparent à quelque grande entreprise; & Theodose mesme l'avoit fait dans la guerre contre Maxime, sa foy n'estant pas encore alors aussi forte qu'elle fut depuis. Mais lorsqu'il voulut entreprendre de faire la guerre à Eugene, au lieu de mettre de nouveaux tributs, 'il osta mesme entierement — Aum.p.169. Bar.393.§37.38. Cod.Th.11.t.1.l.23.p.33.

par sa loy du 12 de juin une augmentation que Tatien avoit mise
9.t.42.l.12,13. p.340. sur les peuples [quelques années auparavant.] 'Il ordonna par la mesme loy qu'on rendroit à ceux que Tatien avoit proscrits, & aux parens de ceux qu'il avoit fait executer, ou qui seroient morts, tous les biens generalement que cet officier avoit confisquez sur eux, sans qu'on pust opposer quoy que ce fust à cette restitution; car c'est ainsi qu'il la qualifie. [Il estoit assurément bien persuadé que le nerf de la guerre est encore moins l'argent que la benediction de Dieu, laquelle il ne promet qu'à ceux qui auront attiré sur eux les benedictions des pauvres, & non pas à ceux qui l'auront irrité en affligeant par leurs exactions rigoureuses ou excessives ceux qu'il daigne regarder comme ses freres, comme ses enfans, & comme ses propres membres.] 'On
Bar.393.§40. peut voir les autres excellentes reflexions que Baronius fait sur ce point.

Cod.Th.t.3.p. 43.1. a 3|42. 'Mais la bonté de Theodose ne se fit jamais si bien paroistre que dans la loy du 9 d'aoust, 'laquelle aussi est devenüe tres celebre, & a esté souvent citée. En voici les termes; car il n'y en a «
9.t.4.l.3.p.42. aucun à perdre. 'Si quelqu'un, dit-il, oubliant toute modestie, « & passant audelà des bornes de la retenuë & de la pudeur, entreprend de diffamer nostre nom par des paroles insolentes & « outrageuses, & que par un esprit turbulent & ambitieux il s'efforce de décrier nostre gouvernement & nostre conduite, nous « ne voulons point qu'il soit sujet à la peine ordinaire portée par « les loix, ni que nos officiers luy fassent souffrir aucun traitement rude & rigoureux. Car si c'est par une legereté indiscrete « qu'il a mal parlé de nous, nous le devons mepriser; si c'est par « une aveugle folie, nous n'en pouvons avoir que de la compassion; & si c'est par une mauvaise volonté, nous le devons pardonner. C'est pourquoi nous ordonnons que sans user d'aucune « poursuite on nous rapporte seulement ce qu'on aura dit: afin que « nous jugions des paroles par les personnes; & que nous puissions examiner si l'on en doit faire quelque recherche, ou la negliger.

[S'il n'y a rien de plus sensible que ce qui blesse nostre reputation & nostre honneur, on peut juger quelle estoit la vertu & le courage d'un Prince qui meprisoit ce que les autres sentent si vivement, & combien on a pardonné à celui qui a pardonné d'une parole à un grand nombre de personnes.] 'Que s'il
Bar.393.§42. a voulut estre averti des insolences qui se disoient contre luy, c'est parcequ'il y en avoit de capables de troubler l'Etat: & il

eust

eust esté contre le devoir & la prudence d'un Prince de negliger celles de cette nature.

[Theodose employa sans doute toute cette année à se preparer à une guerre aussi importante & aussi dangereuse que celle qu'il avoit entreprise contre Eugene.] 'Ce fut durant ce temps Philg.l.11.c.2. là qu'il fit declarer Auguste Honoré son second fils [a] au palais p.146|Soz.l.7. d'Hebdomon prés de Constantinople. On ne peut douter que c.24.p.741.c| Claud.cons.
NOTE 52. cela ne se soit fait en cette année. ['Mais pour le jour il y a des H.3.p.35.36. raisons assez fortes pour le mettre le 10 ou le 15 de janvier, & a Pros|Marc. chr. d'autres qui peuvent paroistre plus fortes pour le differer jusqu'au dimanche 20 de novembre. Peut-estre qu'il fut fait Cesar au mois de janvier, & Auguste huit mois aprés.] 'Cette derniere Claud.cons. ceremonie parut triste d'abord par une grande obscurité qui H.4.p.43.44. survint, [ce qu'on raporte à une eclipse qui arriva le 20 de novembre.] Mais aussi-tost qu'Honoré eut esté declaré Auguste avec les acclamations ordinaires, le soleil parut dans tout son eclat. 'Claudien fait faire ensuite un discours à Theodose pour donner à son fils les regles de bien regner; & il y en a de fort p.45-50. belles.

1. 'On dedia cette année à Constantinople [1] une place qui porta Chr.Al.p.708. le nom de Theodose. 'On en marque deux de ce nom, outre une Cang.de.C.l. troisieme qui fut appellée de mesme à cause de Theodose le 1.p.76-80. jeune. 'Mais on croit que celle-ci est celle qu'on appelloit aussi p.76. la place de Taurus ou du Taureau, 'sans qu'on en sache la raison. p.78. 'On y dressa le premier d'aoust de l'année suivante une Chr.Al.p.770. grande statuë de Theodose, 'qu'on pretend avoir esté d'argent. Cang.p.76.77. Il y estoit representé à cheval. Cette statuë estoit posée sur la colonne de Taurus que Theodose fit aussi dresser selon les Grecs. C'estoit une colonne torse, sur laquelle on voyoit la representation de ses victoires sur les Gots & les autres barbares; le dedans estoit creux, & l'on y avoit pratiqué un degré pour monter jusques au haut. 'On dit beaucoup de choses de cette p.77-79. colonne, & on en parle souvent dans l'histoire: car elle subsistoit encore au XIII. siecle. 'La statuë de Theodose en fut abatuë p.77.a. par un tremblement de terre du temps de Zenon.

1. ὁ Θεοδοσιακὸς φόρος. S. Isidore de Peluse dit que les statues des Empereurs s'appelloient φόροι Isid.P.l.1.ep.337.p.89.d.
a Mais il est visible que dans la chronique d'Alexandrie φόρος signifie la place où estoit la statue [du mot latin *forum*. Et je ne sçay si S. Isidore qui pouvoit ne savoir pas le latin, n'auroit point pris l'une pour l'autre.] a Chr.Al.p.710.



ARTICLE LXXVI.

Eugène traite avec les François; & amasse de grandes troupes; accorde l'autel de la Victoire aux payens, qui lui promettent la victoire.

[NOus avons vu sur cette année & sur la precedente, de quelle maniere Theodose se preparoit à la guerre. Eugene s'y preparoit aussi, mais d'une maniere fort differente, puisqu'il sembloit ne travailler qu'à irriter Dieu contre [lui par des actions toutes opposées à celles de Theodose. Avant neanmoins que de les raporter, & que de parler de la liberté & des graces qu'il accordoit aux payens au prejudice de sa conscience & de son honneur, il faut dire un mot] de la guerre qu'il fit aux François l'année mesme qu'il avoit fait mourir Valentinien, [c'est à dire à la fin de l'an 392.] Ce fut Arbogaste qui l'entreprit & qui la fit sous son nom, en haine de Marcomir & de Sunnon Princes des François, qu'Arbogaste "haïssoit d'autant plus qu'il estoit de leur nation. Il passa donc le Rhein vers Cologne, & les alla attaquer au milieu de l'hiver. "Il pilla & ravagea une grande partie du pays des Bructeres & des Camaves, qu'on croit estre aujourd'hui le duché de Berg & le comté de la Mark. [a] Il ne rencontra personne pour lui resister: & Marcomir parut seulement de loin sur les montagnes avec quelques Ansivariens & quelques Cattes. [On voit par là que ces anciens peuples de la Germanie faisoient alors partie du corps de la nation Françoise. On ne dit point quel autre succés eut cette guerre,] si l'on n'y veut raporter ce que dit Paulin, [b] qu'Arbogaste tua beaucoup de François, & "fit ensuite la paix avec eux. [c] Il est certain en effet [1] qu'Eugene vint lui mesme jusque sur le Rhein, pour renouveller les anciennes alliances des Romains avec les Rois des François & des Allemans, & faire parade devant ces peuples de son armée dont la grandeur estoit déja prodigieuse.

Gr.T.h.Fr.l.2.c.9.p.61. — gentilibus odiis. — &c. — Buch.de.B.p.384.§11. — a Gr.T.p.61.62. — Buch.§12. — Val.r.Fr.l.2.p.76. — b Amb.v.p.86.b. — c Gr.T.p.62. — &c.

Il la grossit encore sans doute d'un grand nombre de François. Car il mena contre Theodose toutes les forces de ces peuples. Orose dit qu'il ramassa un nombre presque infini de soldats, partie des garnisons Romaines, partie des troupes auxiliaires des barbares; Arbogaste estant maistre des unes par l'au-

Buch.p.885.§r. — Oros.l.7.c.35.p.220.2.c.

Val.r.Fr.l.2.p.76.b. — 1. M. Valois veut que cela ne se puisse pas rapporter à la guerre d'Arbogaste[Je n'y voy aucune difficulté.]

torité qu'il avoit parmi les Romains, & des autres par sa naissance & son extraction qu'il tiroit de ces barbares.

[Ce fut comme nous croyons, au retour du voyage du Rhein,] 'qu'on peut mettre assez probablement au commencement de cette année, [qu'Eugene vint en Italie. Son approche "obligea S. Ambroise de quitter Milan, pour ne pas voir un Prince qui sous le nom de Chrétien sembloit vouloir faire revivre le paganisme,]'en accordant aux payens & les revenus de leurs temples, & le rétablissement de l'autel de la victoire. ª Il ne le fit pas neanmoins tout d'abord : Il refusa les premiers deputez qui furent envoyez pour lui demander les revenus ostez à leurs temples : il refusa encore les seconds ; mais il n'eut pas autant de constance à rejetter une demande si injuieuse à la loy du Christianisme que les autres eurent d'obstination à la poursuivre.'Ainsi oubliant sa foy,[b]& le respect qu'il devoit au veritable Dieu; [c] enfin sans consulter les Evesques, [d] il donna les revenus qu'on lui demandoit, non aux temples mesmes, mais à ceux qui les demandoient pour les temples, 'qui estoient veritablement des hommes illustres dans la Republique, mais payens de religion.'Paulin dit que ceux qui les lui demanderent & à qui il les accorda, estoient le Comte Arbogaste, & Flavien Prefet du Pretoire[si celebre dans les lettres de Symmaque.]

'Il accorda aussi selon Paulin le rétablissement de l'autel de la Victoire, [qui ne se pouvoit pas colorer par la mesme subtilité que le reste. Saint Ambroise n'en parle pas, soit qu'il ne l'ait accordé que depuis, soit qu'il l'eust fait par un consentement tacite, plutost que par une permission expresse.] 'Cela arriva peu de temps avant qu'Eugene vinst en Italie. [Nous verrons sur l'histoire de S.Ambroise ce que son zele lui fit faire en cette rencontre pour soûtenir l'honneur de l'Eglise, sans se mesler dans les querelles d'Etat. Car il traite toujours Eugene comme un veritable Empereur.

Les payens qui trouvoient ce tyran si favorable à leur folie, ne manquerent pas de s'en servir pour s'assujettir davantage au demon,] 'pour tomber à leur ordinaire de crime en crime, & pour s'animer à se perdre. Ils recommencerent à faire des sacrifices, à souiller Rome par le sang de leurs victimes, à fouiller dans les entrailles des bestes, & à chercher dans leurs fibres la connoissance de l'avenir. Ils vouloient y trouver la victoire d'Eugene sur Theodose ; & ils s'imaginerent l'y avoir trouvée: [mais la verité en ordonnoit autrement que le mensonge.]Le

Marginal notes: V.S.Ambroise. — Buch.p.384.§ 12. — Amb.vit.p.85 b. — a ep.15.p.210 a. — vit.p.85.b. — b ep.15.p.120.a. c d. — d a. — p.209.f. — vit.p.85.b. — Ibid. — b.c. — Ruf.l.2.c.33p 191

p.19|Soz.l.7. c.22.p.739.d. Prefet Flavien agissoit en cela avec plus d'ardeur, ou plutost avec plus de superstition que tous les autres.'& comme il passoit pour tres habile dans la vaine science des augures, en assurant qu'Eugene seroit victorieux, il fit que tous les autres s'en tinrent pour tres assurez.

Soz.p.739. 740. 'Leurs persuasions eurent mesme assez de force pour faire impression sur l'esprit d'Eugene ; & ce fut particulierement cette esperance qui le porta à entreprendre la guerre contre Theodose. [Dieu l'abandonnoit ainsi comme Acab à l'esprit d'illusion & aux mensonges des faux prophetes, afin qu'il tombast dans le supplice qu'il meritoit de plus en plus par de nouveaux crimes.] p.740.a. 'Car en fortifiant les détroits des Alpes Juliennes, dont il s'estoit rendu maistre, pour en boucher le passage Aug.civ.l.5 c. 26.p.64.2.a.b. à Theodose,[il souffrit, s'il ne le commanda pas,]'qu'on y mist des statuës d'or de Jupiter armées de foudres, & consacrées contre Theodose avec je ne sçay quelles ceremonies sacrileges.

Thdrt.l.5.c. 24.p.738.d. 'Theodoret dit mesme que l'image d'Hercule faisoit la principale enseigne de son armée.

ARTICLE LXXVII.

Dernieres loix de Theodose : Ses troupes & ses Generaux,

INDICTION VII. L'AN DE JESUS CHRIST 394, DE THEODOSE 16.

Ida t|Marc. &c. '*Arcadius III, & Honorius II. Augg. Consuls.*

[FLAVIEN fut apparemment nommé cette année Consul en Occident par Eugene.]'Car il est certain qu'il l'a esté, Sym.l.2.ep.61. 82.83.p.89.96 & aprés Symmaque,[c'est à dire aprés l'an 391.]a Il est marqué a Amm.n.p. 377. Consul ordinaire dans une inscription qu'on a de lui.

[Comme Theodose estoit presque tout occupé cette année de la guerre qu'il alloit entreprendre contre Eugene, nous n'en Cod.Th.chr. p.129. avons que peu de loix,]'qui sont"toutes adressées à Rufin Prefet d'Orient, hors une à Theodote Maistre des offices, & une autre NOTE 53 16.t.5.l.22.p. 139. à Victorius Proconsul d'Asie,'du 15 d'avril, pour renouveller la défense faite aux heretiques"d'elire & de consacrer des Evesques. *facere & confirmare.* l.23.p.140. 'La loy du 17 de juin remet les Eunomiens dans le droit commun, leur permettant de donner & de recevoir par testament, & cassant pour cela la loy du 5 may 389, par laquelle il les avoit privez de ce droit. Il ne rend aucune raison de cette indulgence;[& il est à craindre que ce ne soit une surprise qu'on lui ait faite parmi le tumulte des affaires.] Car cette loy est

donnée à Andrinople,[c'est à dire dans le temps qu'il estoit déja en marche.]

'Celle du 29 juin ou du 30 de may,[est digne de la pieté de Theodose.]Elle défend de mettre le tableau d'aucun "farceur, d'aucun cocher du cirque,& d'aucun comedien, dans les portiques publics, & dans tous les autres lieux des villes où l'on avoit accoutumé de mettre ceux des Empereurs; & veut que ceux que l'on pourra y avoir mis en soient incessamment arrachez.Elle ne les tolere qu'à l'entrée du cirque ou du theatre. La raison qu'il rend de cette défense, c'est qu'il n'est point permis de faire voir dans les lieux "d'honneur des personnes infames & sans honneur. La mesme loy défend aux "comediennes aussi-bien qu'à celles qui se prostituënt, de paroistre jamais en public avec l'habit ordinaire des vierges consacrées à Dieu. Enfin elle défend d'apprendre l'art du theatre ni aux enfans,ni aux filles qui feront profession du Christianisme.

pantomimum. *honestissima.* 15.t.7.l.12.p. 375.

[Durant qu'il marchoit contre Eugene, Arcade son fils qu'il avoit laissé à Constantinople,]'y fit une loy le 9 de juillet pour empescher les heretiques de tirer avantage de son absence.Car il leur défend de tenir aucune assemblée, d'enseigner, ni d'apprendre leur doctrine à qui que ce fust, d'établir des ministres, & de donner un rang qu'ils n'ont pas eux mesmes. Il en joint à tous les officiers de la justice de veiller sur leurs actions, d'empescher leur audace de s'accroistre, & de s'acquiter avec soin de tout ce qui leur est ordonné pour cela par les constitutions de son pere.

16.t.5.l.24.p. 141.

[Quoique Theodose en entreprenant la guerre contre Eugene, mist toute sa confiance en Dieu, neanmoins l'ordre de Dieu mesme vouloit qu'il ne negligeast aucun des moyens par lesquels la providence divine a accoutumé de donner la victoire à ceux qu'il lui plaist de favoriser. Il n'avoit apparemment differé la guerre jusqu'à cette année que pour amasser l'argent & les troupes qui lui estoient necessaires. Outre celles de l'Empire,]'il fit venir un grand nombre d'auxiliaires de l'Armenie, de l'Iberie, de l'Arabie, [où sont les Sarrazins,]& de plusieurs autre pays de l'Orient. [a] Beaucoup de barbares d'audelà du Danube grossirent aussi ses troupes dans l'esperance d'avoir part à la défaite du tyran:[b]& il n'y avoit point de Prince qui ne lui envoyast du secours.

Claud.cons. H 3.p.35|de. Sti.l.1.p.127. a Socr.l.5.c.25. p.294.b|Soz.l. 7.c.24.p.741.d. b Claud.b.

'Ce fut ce qui rendit plus criminel le mepris de Gildon. Car ce Comte [qui commandoit les troupes d'Afrique sous Theo-

Gild.p.76. p.76|cons.H. 6.p.177.

dose, comme nous l'avons vu,] refusa d'obeïr à ses ordres. Il ne voulut ni le venir trouver, ni luy envoyer aucun secours, soit d'hommes, soit de vaisseaux, comme s'il eust pretendu estre le maistre absolu de l'Afrique. Au moins il vouloit attendre l'evenement de la guerre pour se donner au victorieux.

Zos.l.7.p.777.c. 'L'un des principaux soins de Theodose, & qui est aussi le plus necessaire pour entreprendre une grande guerre, fut d'établir de bons Generaux. [Comme Ricomer estoit mort,] il choisit Timase pour commander les troupes Romaines, auquel il joignit Stilicon; & pour les barbares auxiliaires, 'il en donna la conduite à Gaïnas, à Saül, & à Bacure.'Alaric dont le nom est devenu si fameux par la prise de Rome, eut aussi quelque part à cette guerre, & Theodose lui donna le commandement de quelques barbares. [Gaïnas qui estoit Got comme lui,]& Saül qui estoit encore un barbare & mesme un payen, [se rendirent aussi fort celebres sous Arcade & Honoré.]

d. l.5.p.783 a| Socr.l.7.c.10. p.346.c. Oros.l.7.c.37. p.221.2.c.

Zos.l.4.p.777.d. 'Bacure estoit originaire de l'Armenie,'ou plutost de l'Iberie, dont mesme Rufin le qualifie Roy. Il estoit Comte des domestiques parmi les Romains. bZosime dit qu'outre la science militaire, il avoit une bonté qui le rendoit incapable de toute sorte de malice. 'Rufin qui l'avoit connu particulierement à Jerusalem, parcequ'il estoit alors Duc des marches de la Palestine, & qui avoit appris de lui l'histoire si admirable 'de la conversion de l'Iberie par une servante; l'appelle un homme tres fidele, qui avoit beaucoup d'amour pour la religion Chrétienne & pour la verité, 'un digne compagnon de Theodose, un homme illustre en foy, en pieté, & en toutes sortes de perfections de corps & d'esprit.

a Ruf.l.1.c.10. p.166.2. b Zos.p.777.d. Ruf.p.166.2. V.Constantin§89. l.1.c.33 p.192.2.

ARTICLE LXXVIII.

Theodose part de Constantinople; force le passage des Alpes.

Zos.l.4.p.777.d. 'THEODOSE estoit déja prest à partir de Constantinople, lorsque Galla sa femme mourut en couche. Il n'eut le loisir de la pleurer qu'un jour, (c'est à dire fort peu de temps,)& partit aussi-tost avec son armée, 'laissant à Constantinople Arcade & Honoré ses enfans, comme on n'en peut pas douter, surtout aprés ce qu'en dit Claudien; 'quoique[Marcellin]& Zosime écrivent qu'il emmena Honoré avec lui. dIl laissa auprés d'eux Rufin Prefet du Pretoire, pour avoir l'intendance des affaires

Socr.l.5.c.25.p.294.b| Soz.l.7.c.24.p.741.c| Ruf.l.2.c.34.p.192| Claud. cons H.3.4.p.36.49. c Zos.p.778.a. d p.777.c.

de l'Orient;& il voulut bien mesme qu'ils prissent l'autorité de faire des loix, comme on le voit par celle du 9 de juillet, & par deux autres de cette année. Cod.Th.chr. p.130.

'On dit qu'au sortir de Constantinople, il s'arresta au bourg d'Hebdomon dans l'eglise qu'il y avoit fait bastir en l'honneur de S. Jean Battiste, pour demander à Dieu que par le secours de ce Saint le succés de cette guerre lui fust favorable, à lui, à son armée, & à tout l'Empire.'Aprés cette priere il continua sa marche en Italie. 'La suite fit voir que la confiance qu'il avoit euë en l'intercession du saint Precurseur, n'avoit pas esté sans fondement. Soz.l.7.c.24. p.741.d. p.748.a. d|743.a.

[Eugene au contraire continuoit à s'attirer la malediction de Dieu par ses crimes, ou par ceux de ses partisans.] 'Car Arbogaste & Flavien irritez de ce que les Ecclesiastiques de Milan refusoient de recevoir leur Prince aux prieres & à la communion de l'Eglise, & rejettoient ses presens à cause de ce qu'il avoit fait en faveur de l'idolatrie; ces impies, dis-je, protesterent en sortant de Milan, que quand ils y reviendroient victorieux, ils feroient de l'eglise une écurie pour leurs chevaux, & enroleroient les Clercs pour leur faire porter les armes. [C'est ce que Saint Ambroise a marqué,]'lorsque parlant de la défaite d'Eugene, il dit que des infideles & des sacrileges qui attaquoient un Prince dont la confiance estoit en Dieu, & qui lui vouloient ravir l'Empire, menaçoient encore les Eglises d'une cruelle persecution. Amb.vit.p.86 d. ps.36.p.692.e. f.

'Mais ces miserables s'osterent à eux mesmes l'esperance de la victoire, en se fiant malheureusement aux promesses du demon, & en ouvrant leur bouche pour blaspher contre Dieu. 'Aussi S. Ambroise bien loin de s'effrayer de leurs menaces, y vit leur ruine, se tenant bien assuré que Dieu dont la puissance dispose absolument des Etats, ne livreroit point entre les mains des impies un Prince qui se confioit en lui, & ne souffriroit pas que la domination des méchans s'affermist long-temps sur les justes, depeur que ce regne d'iniquité ne portast les justes à corrompre la pureté de leurs mains. 'Il estoit bien eloigné de croire que Dieu eust abandonné Theodose, & il avoit trop bonne opinion des merites de ce Prince, pour ne pas esperer que Dieu l'aideroit à delivrer l'Empire Romain "de la fureur d'un voleur barbare, & d'un usurpateur si indigne du throne qu'il occupoit; 'à quoy ses prieres propres ne contribuerent pas peu. vit.p.86.d. c. ep.58.p.322.b. c. *immanitate* vit.p.86.f.

NOTE 54. 'Theodose "estoit encore à Constantinople le 15 de may selon CodTh.chr. p.129.

Phisg.l.11.c.2. p.146. la date d'une de ses loix. 'Il en partit [bien-tost aprés,] lorsque le
a Cod Th.chr. p.119. prin-temps commença [à s'avancer:]ª Car on voit qu'il estoit à
b Zos.l.4.p. 778.a. Heraclée le 30 de may, & à Andrinople le 15 de juin.ᵇIl prit son chemin par [la Dace &] les autres provinces qui sont entre la Thrace & les Alpes [Juliennes, qui separent l'Italie de la Norique.] 'Il traversa tous ces pays avec une telle diligence, qu'il
Claud.cons. H.4.p.42. c 3.p.36|de. Oly p.4|Zos. p.778.a. surprit Eugene avant qu'il eust eu le loisir de se preparer ;ᶜ & il se rendit d'abord contre toutes sortes d'apparences, maistre du passage des Alpes, de quoy Eugene se trouva fort étonné.
Soz.l.7.c.22.p. 740.a|Claud. p.42. 'Les fortifications "qu'il y avoit faites n'arresterent point un &c. Prince que Dieu conduisoit,ᵈ & il se moqua encore plus des
d Aug.civ.l.5. c.26.p.64.2.a. b. statuës de Jupiter & de tous leurs foudres.ᵉ Les demons à qui l'on avoit en vain immolé tant de victimes, connoissant mieux
e Ruf.l.2.c.33. p.191. que personne leur propre foiblesse, s'enfuirent tous les premiers, dit Rufin, dés que Theodose armé du zele qu'il avoit pour la religion, commença à approcher des montagnes.

p.191. 'Rufin ajoute que la fuite des demons fut suivie de la fuite[& du desespoir]de ceux qui avoient esté les maistres & les docteurs
p.192. de l'erreur : Flavien surtout'peu touché de son crime, mais tres sensible à sa honte, pouvant esperer "le pardon à cause de l'estime qu'on faisoit de sa science, jugea lui mesme qu'il meritoit evadere. la mort, 'sinon pour avoir porté les armes contre son Prince 1. legitime, au moins pour avoir trompé celui à qui il s'estoit don-
Val.r.Fr.l.2.p 81. né.'Cela semble marquer que Flavien avoit eu la garde des Alpes, & que les voyant forcées, il avoit mieux aimé mourir en combatant pour ne pas survivre à sa honte, que de se sauver par la fuite, aprés les assurances de la victoire qu'il avoit données à Eugene de la part de ses demons.



ARTICLE LXXIX.

Theodose est presque défait par Eugene, & perd beaucoup d'auxiliaires: Il a recours à la priere.

Soz.l.7.c.24. p.742.a. 'APRE'S que Theodose eut forcé l'entrée des Alpes, il rencontra à la descente des mesmes montagnes l'armée d'Eugene dans une campagne, toute couverte de son infanterie & de
Claud.cons. H 4.p.41. sa cavalerie. 'Car Eugene voyant que Maxime avoit esté défait en entreprenant beaucoup, & en divisant ses troupes, crut devoir prendre un conseil plus sage, & réunir ensemble toutes ses

1. *pro errore justiùs quàm pro crimine.*

forces,

forces, sans rien hazarder. Mais leur differente maniere de faire la guerre n'empescha pas qu'ils ne tombassent tous deux dans le mesme malheur. 'Socrate, Philostorge, & Claudien, disent que la bataille se donna auprés d'une riviere appellée Froide. [Sanson] ᵃ& d'autres marquent une ville "de ce nom sur une riviere qui s'appelloit de mesme,ᵇ à * 14 lieuës d'Aquilée.ᶜ Il y en a qui disent que c'est aujourd'hui la ville de Vipao ou Wibach, dans le comté de Gorice, sur la riviere de mesme nom. Socr.l.5.c.24. p.294.c|Philg. l.11.c.2.p.146. Claud conſ. H.3.p.36. ᵃBaud.p.302.1. ᵇ1|Socr.n.p. 73.2.c. ᶜBaud|Sanson.

Flumen-Frigidum. * 36 milles.

ᵈTheodose fit avancer d'abord les barbares de sa solde, avec Gaïnas & leurs autres chefs, aimant mieux les exposer que les Romains, 'comme des gents dont la perte mesme estoit une espece de victoire.ᵉLe "combat fut fort disputé, mais les barbares auxiliaires de Theodose ne pouvoient soûtenir contre les efforts des ennemis, & contre le courage d'Arbogaste qui les ataquoit. Ils tournoient déja le dos, laissant sur la place la plus grande partie des leurs ; '& Dieu le permettoit non afin que Theodose fust vaincu, mais afin qu'on ne dist pas que c'estoient les barbares qui l'avoient fait vaincre. ᵈZos.l.4.p. 778.a.b. Oros.l.7.c.35. p.220.2.c. ᵉc|Zos.p.778. b.c|Ruf.l.2.c. 33.p.192.1|Socr p.294.c. Ruf.p.192.1.

NOTE 55.

'Dans l'extreme peine où le mettoit la deroute de ses troupes, il monta sur un rocher assez élevé, d'où il pouvoit voir les deux armées & en estre vu:& là ayant mis bas ses armes materielles & visibles, il eut recours, selon sa coutume, à ses armes invisibles & spirituelles. Il se prosterna en la presence de Dieu, « & luy fit cette priere : Dieu tout puissant, vous savez que j'ay « entrepris cette guerre au nom de J.C. vostre Fils, "pour venger « un crime que je ne croyois pas pouvoir laisser impuni. Si j'ay « eu tort, que vostre main me punisse moy mesme. Mais si j'ay eu « raison d'entreprendre la guerre, & si je ne l'ay fait que dans « l'attente de vostre secours, tendez vostre droite à vos serviteurs, « afin que ces Gentils ne demandent pas où est nostre Dieu,[pour vous blaspheme aprés nous avoir vaincus.] 1|Socr.p.294. c.d.

ultionis justa.

'Les officiers qui l'accompagnoient, se tenant assurez que Dieu avoit exaucé la priere de ce pieux Prince, s'en allerent au combat pleins de confiance & de courage, surtout Bacure, qui mettant tout en œuvre, la lance, les traits, l'épée, renversa tout ce qui se presentoit devant luy, rompit les escadrons ennemis quelque serrez qu'ils fussent, & se fit un chemin entre des milliers de morts pour arriver jusqu'au tyran mesme. 'Si donc Theodose perdit beaucoup de ses auxiliaires dans ce combat, il tua aussi un grand nombre d'ennemis .[Mais la perte fut sans doute plus grande de son costé .] 'Car on tient qu'il y eut dix Ibid. Thdrt.l.5.c. 24.p.733.c.d. Oros.p.220.2.c

Zof.l.4.p.778.c. mille Gots de tuez. 'Bacure y mourut auſſi aprés s'eſtre expoſé pour les ſiens avec une generoſité extraordinaire. [Dieu reſerva au contraire Gaïnas & Saül, 'l'un pour chaſtier l'Empire d'Orient par ſa perfidie,] '& l'autre * pour mettre en danger celui d'Occident par ſa precipitation ſacrilege. V.Arcade § 14. 19. * V. Honoré.

Zoſ.p.778.c.d. 'Zoſime dit que la nuit ayant ſeparé les deux armées, Eugene qui ſe croyoit tout à fait victorieux, ne ſongea qu'à diſtribuer des recompenſes à ceux qui l'avoient bien ſervi, & à les envoyer ſouper; & que Theodoſe au contraire faiſant marcher ſes troupes dés le grand matin, ſurprit celles d'Eugene dans leur camp encore tout endormies, les tailla en pieces, & prit Eugene Val.l.2.p.82. meſme qui s'enfuyoit. 'C'eſt ainſi que cet hiſtorien raconte la victoire de Theodoſe, & en donne toute la gloire à la vigilance de ce Prince. Il aimoit peut-eſtre encore mieux l'attribuer à Theodoſe contre ſon inclination & ſa coutume, que de la donner au Dieu de Theodoſe, comme il euſt eſté contraint de faire s'il euſt raporté la verité de ce qui ſe paſſa alors [Apprenons la donc non ſeulement des plus illuſtres Peres de l'Egliſe, & des Oroſ.p.221.1.a plus fideles hiſtoriens,] 'mais encore d'un poëte payen, tres obſtiné dans le culte des demons.

p.220. 2.c|Soz. p.742.a. [Aprés le combat dont nous venons de parler,] 'Eugene & Arbogaſte mirent des troupes ſur les coſtes des montagnes, Soz.p.742.b. pour enfermer Theodoſe, '& le venir attaquer par derriere durant le combat, [qu'on jugeoit bien devoir recommencer le Oroſ.p.220.2.c. lendemain, ou luy fermer la retraite.] 'Theodoſe ne le ſavoit pas; mais il voyoit aſſez qu'il eſtoit abandonné de ſes gents, [les uns eſtant morts, & beaucoup d'autres ayant peut-eſtre pris la Thdrt.p.738.d. fuite.] 'Ses Generaux en luy repreſentant la foibleſſe de ſes troupes, luy conſeilloient de remettre la deciſion de la guerre à une autre fois, & de ſe retirer pour lever du monde, & revenir [l'année ſuivante] au commencement du prin-temps.

d. 'Theodoſe avoit trop de foy pour accepter ce conſeil; & comme il avoit la croix peinte ſur ſes drapeaux, & Eugene l'image d'Hercule, Dieu nous garde, répondit-il, d'accuſer ainſi « de foibleſſe la Croix de J. C. victorieuſe de l'enfer, & d'attri- « buer une ſi grande puiſſance à Hercule. Cela eſt trop honteux « p.739.a. & tout à fait indigne de nous. 'Cependant comme ſes troupes, « fort foibles pour le nombre, eſtoient encore toutes decouragées, il entra dans une chapelle qui eſtoit ſur le haut de la montagne a|Oroſ.p.220. 2.c. où il campoit, 'il y paſſa ſeul toute la nuit ſans prendre ni nourriture ni repos, le corps proſterné ſur la terre nuë, mais l'eſprit

elevé au ciel, pour implorer le secours de N.S.J.C, qui seul peut faire toutes choses. 'C'est pourquoi Saint Augustin a eu raison de dire qu'il avoit vaincu Eugene plutost en priant qu'en combatant. Aug.civ.l.5.c.26.p.64.2.a.



ARTICLE LXXX.

Dieu promet la victoire à Theodose, & la lui donne par un tourbillon de vents.

[AVANT que la nuit fust finie, Theodose receut de Dieu une assurance de sa victoire.] 'Car aprés l'avoir passée en prieres, il fut emporté malgré lui par le sommeil vers le point du jour: & durant qu'il dormoit ainsi étendu par terre, il crut voir deux hommes vétus de blanc, & montez sur des chevaux blancs, qui l'exhortoient à avoir bon courage, à prendre les armes sans rien craindre dés que le jour seroit venu, & à ranger ses troupes en bataille. Ils lui dirent qu'ils estoient l'un Jean l'Evangeliste, & l'autre l'Apostre Philippe, & qu'ils avoient esté envoyez à son secours. 'Theodose [assuré par ce songe de l'effet de sa priere,]ne la finit pas pour cela, mais la redoubla avec une nouvelle ferveur[jusques à la fin de la nuit.]Un soldat eut un songe semblable au sien; ce qui s'estant communiqué de l'un à l'autre jusqu'au General, il le vint raporter à l'Empereur, comme une chose qui lui seroit aussi nouvelle qu'agreable. Thdrt.l.5.c.24.p.739.a. b.

" Theodose dit alors ce qui lui estoit arrivé à lui mesme. Mais
" on auroit pu croire, ajouta-t-il, que je l'aurois inventé pour
" encourager les soldats, parceque j'avois envie de combatre.
" Ainsi c'est pour vous que ce soldat a eu cette vision, & non pas
" pour moi. 'Allons donc sans rien craindre où nous menent de c.
" tels chefs qui doivent combatre à nostre teste, & que personne
" ne songe au grand nombre des ennemis, mais à ce que peuvent
" nos conducteurs.'Ses habits estoient si trempez des larmes qu'il Orof.l.7.c.35.p.220.1.d.
avoit repanduës dans sa priere, qu'il fut obligé de les quitter, & de les laisser suspendus [à un arbre pour les secher, ou plutost] afin que ces marques de l'effort de sa priere continuassent à implorer pour lui le secours du Ciel.

solus. 'Il s'en alla donc "le premier prendre les armes avec une pleine confiance que non seulement la Croix le mettroit à couvert des dangers, mais lui feroit mesme gagner la victoire. S'armant donc du signe de la Croix, il donna le signal du com- d.

bat, & alla fondre sur les ennemis, seur de la victoire quand mesme personne ne l'auroit suivi. 'Mais il avoit donné trop de courage à ses soldats pour qu'ils ne le suivissent pas avec joie. Ainsi il descendit la montagne avec toute son armée pour aller attaquer les ennemis.

Thdrt.p.379.c.

Soz.l.7.c.24.p.742.a.b. 'Il commença alors à appercevoir le grand danger où il estoit, en voyant derriere luy les troupes d'Eugene, qui paroissoient toutes prestes à l'attaquer en queuë dés qu'il seroit aux mains avec les autres. Il se jetta à terre pour implorer avec larmes le secours de Dieu; & il en vit aussi-tost l'effet.

Oros.p.220.2.d. 'Car le Comte Arbitrion qui commandoit ces troupes en embuscade, s'estant rangé de son parti, le delivra de ce danger, augmenta ses forces, & fut le premier pas de la victoire.

Soz.p.742.a.b.c. 'Sozomene dit que la bataille estoit déja commencée, lorsque les Capitaines de ces troupes envoyerent offrir leur service à Theodose, pourvu qu'il voulust les considerer; & que Theodose "leur ayant accordé sur des tablettes faute d'encre, des conditions honorables, ils se joignirent à luy. &c.

Amb.div.3.p.117.f. 'Theodose marcha donc [alors avec une entiere liberté] contre Eugene, mais non avec autant de promtitude qu'il eust voulu, à cause que les passages estoient fort étroits, & que l'embaras des bagages l'arrestoit: '& ce retardement donnoit le loisir à l'ennemi de se tenir prest pour le combat. Alors ce Prince descendit de cheval, se mit seul à pié à la teste de son armée, [pour la presser de marcher; & avec la foy d'un nouvel Elisée:] *Et où est*, dit-il, *le Dieu de Theodose*? Qui peut, dit S. Ambroise, tenir ce langage, sinon celui qui se sent intimement uni à J.C? Aussi Theodose ne parloit de la sorte que parce qu'il se voyoit prés de s'aller réunir à luy. Il n'en falut pas davantage pour animer tous les autres par son exemple. Et pouvoient-ils manquer de courage en voyant l'ardeur de ce Prince, que sa foy rendoit d'autant plus fort, que son âge déja avancé sembloit l'affoiblir. 1.

Thdrt.p.739.c.d. 'Eugene le voyant de loin qui descendoit pour combattre, commanda aussi à ses gents de s'armer & de se ranger en bataille: Et luy se tenant sur un petit tertre, disoit qu'assurément Theodose cherchoit à mourir [l'épée à la main. Pour ne lui pas laisser mesme cette gloire,] il commanda à ses Capitaines de le prendre vif & de le luy amener piez & mains liés.

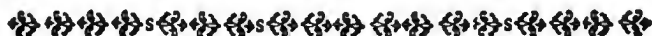
1. *& inequitare hostis mora belli videretur*, ce que je n'entens pas bien. L'edition des Benedictins a de mesme, *p.* 1200,*a*.

[Il sembloit avoir quelque raison,]'tant l'armée de Theodose d. paroissoit petite au prix de la sienne. Mais quand on vint à lancer les premiers traits, 'ou avant mesme que la battaille commençast, *les saints Apostres S. Jean & S. Philippe qui avoient promis leur secours à Theodose, en firent bien-tost voir l'effet. 'Car il s'éleva tout d'un coup un vent si violent, qui souffloit directement contre les soldats d'Eugene, qu'il rompoit leurs rangs, leur faisoit tomber les armes des mains sans qu'ils les pussent tenir, & les exposoit ainsi tous nuds aux fleches de leurs ennemis. La poussiere qui leur donnoit dans le visage, les contraignoit encore de fermer les yeux depeur de les perdre. Tous les traits qu'ils lançoient non seulement estoient inutiles, & ne pouvoient porter aucun coup, mais rebroussoient contre eux, & perçoient malheureusement ceux qui les avoient jettez. L'armée de Theodose au contraire ne sentoit aucune incommodité de cette furieuse tempeste. Tous leurs traits portoient audelà de ce qu'un homme peut les pousser, & presque pas un ne tomboit inutilement.

Amb.ps.36.p. 692.f. *Thdrt.p.739. a.d. d|Amb.p.692. f|Oros.p.220. 2.d.e|Ruf.l.2.c. 33.p.192.|Socr. l.5.c.25.p.294. d|Soz.p.742.c. d.

[Voilà ce que raportent, sans parler des autres, S. Ambroise & Rufin, qui estoient alors celebres dans le monde,]'Orose qui cite pour garant les yeux d'un grand nombre de personnes qui vivoient encore, & qui avoient esté spectateurs de ce miracle, '& S. Augustin qui n'en parle que sur ce qu'il avoit appris des propres soldats [d'Eugene,] & de ceux qui avoient éprouvé eux mesmes les plus grands effets de la violence de ces tourbillons. Claudien mesme qui se rendoit alors celebre par ses poësies, quoiqu'il fust payen, [comme nous avons dit,] '& tres fortement attaché à l'idolatrie, 'n'a pu s'empescher de rendre témoignage à la verité de ce miracle"par de tres beaux vers, qu'il fit 18 mois aprés,[dont S. Augustin & Orose ont raporté une partie. Mais il y flatte ridiculement l'Empereur Honoré, en attribuant au destin du fils qui n'estoit encore qu'un enfant de dix ou onze ans, ce qui estoit dû à la seule foy & à la seule pieté du pere.]

Oros.p.220.2. b. Aug.civ.l.5.c. 26.p.64.2.a. Oros.p.221.2. a.Claud.cons. H.3.p.36. Te propter, gelidis &c.



ARTICLE LXXXI.

Mort d'Eugene & d'Arbogaste: La victoire de Theodose est sceuë miraculeusement à Constantinople & en Egypte.

'Ces tourbillons impetueux n'abatirent pas moins le cœur que le corps des soldats d'Eugene. Ils perdirent courage

Amb.ps.36.p. 692.f|Thdrt.l. 5.c.24.p.740. a.

Orof.l.7.c.35. p.220.2.e. a Ruf.l.2.c.33. p.192.1. Soz.l.7.c.24. p.742.d. b Thdrt.p.740. a|Orof.p.220. 2.e|Amb.pf.36. p.693.g. c Thdrt.p.740. a. d b.

parce qu'ils virent que Dieu combatoit contre eux. 'Ainsi quoiqu'ils n'eussent encore perdu qu'assez peu de monde, a& qu'Arbogaste fist tout ce qu'on pouvoit attendre d'un homme de cœur, 'neanmoins les uns prirent la fuite, [les autres]bquitterent les armes, & demanderent grace à Theodose, qui la leur accorda [aussi-tost.]

cMais en la leur accordant il leur commanda, dit Theodoret, de luy amener promtement le tyran. Ils coururent au tertre où il estoit demeuré durant la bataille, d& où il en attendoit encore l'évenement. Quand il vit ses gents venir à luy tout en courant & hors d'haleine, il crut qu'ils se hastoient de luy apporter les nouvelles de la victoire, & leur demanda s'ils luy amenoient Theodose lié & garoté, comme il le leur avoit ordonné. Mais il fut bien étonné lorsqu'ils luy dirent qu'ils ne luy amenoient point Theodose, mais qu'ils l'alloient mener luy mesme à Theodose, parce que le maistre de l'univers l'avoit commandé. Ils le firent aussi-tost lever de son siege, le garoterent, & l'emmenerent en cet état devant Theodose. 'Zosime dit, comme on a vu, qu'il avoit esté pris en fuyant.

Zof.l.4.p.778. d.

Claud.conf. H.4.p.41|Ruf. p.192.1. e Thdrt.p.740. b.c. Claud.p.41| Socr.l.5.c.25 p. 294.d|Soz.p. 742.d. f Socr.p.295.a Soz.p.742.d| Chr.Al.p.710. g Thdrt.p.740. c|Claud.p.41. h Amb.vit.p. 86.e. i Zof.l.4.p.778 d.e. k Claud.in Ruf l.2.p.23.

'Il fut presenté à Theodose depouillé des marques de la dignité imperiale, & les mains liées derriere le dos. eTheodose luy reprocha la mort de Valentinien, l'usurpation criminelle de l'Empire, & la guerre qu'il avoit entreprise contre luy. Il se railla aussi de son Hercule & de la vaine confiance qu'il avoit euë en cette image. 'Eugene voulut user de prieres pour avoir la vie; fmais durant qu'il estoit prosterné aux piez de Theodose pour la demander, les soldats luy trancherent la teste; gsuivant l'arrest si juste que Theodose avoit prononcé contre luy. hSes propres soldats furent les executeurs de sa condannation[avec ceux de Theodose.] iSa teste mise au bout d'une pique fut portée par tout son camp; ce qui obligea tous ceux qui tenoient encore pour luy, de venir se jetter aux piez de Theodose,& luy demander pardon. Il le leur accorda tres facilement; [& il unit tellement les victorieux avec les vaincus,] kque mesme aprés sa mort on ne vit entre eux aucune division.

Zof.p.778.779 Socr.p.295.a| Soz.p.742.d| Orof.p.220.2. e|Claud.conf. H.4.p.41| Marc.chr. l Socr.p.295.a. m Claud.conf. H.3.p.36.

'Arbogaste qui estoit cause de tout le mal, n'esperoit pas pouvoir obtenir la mesme grace. C'est pourquoi aprés s'estre enfui dans les montagnes les plus escarpées, comme il sceust qu'on le cherchoit partout, il se passa l'épée au travers du corps, ldeux jours aprés la bataille. mClaudien semble dire qu'il se donna plusieurs coups.

'C'est ainsi que Dieu prononça un jugement equitable entre ces deux partis, dont l'un esperoit avec humilité en luy seul, sans s'appuyer sur les hommes, & l'autre s'elevoit avec arrogance par la confiance qu'il avoit en ses propres forces & en celles des idoles: 'de sorte que Theodose se rejouit moins dans sa victoire d'avoir fait mourir un tyran, que d'avoir confondu les vaines esperances des payens; entre lesquels ceux qui demeurerent en vie, furent de mesme plus sensibles à la honte qu'ils avoient de se voir trompez par leurs fausses divinations, que ceux qui perirent par l'épée ne le furent à la rigueur de leur sort. 'Paulin attribuë cette victoire de Theodose à l'humilité de sa penitence. Theodose fit aussi-tost abatre les statuës [de Jupiter] qu'on avoit mises sur les Alpes; & quelques uns de ses gents luy disant en riant avec la liberté que la victoire donnoit, qu'ils seroient ravis de recevoir tous les coups de foudres de ces statuës qui estoient d'or, il les leur donna liberalement.

Oros.p.221.1.a.
Ruf.p.192.1.2.
Amb.vit.p.84.l.
Aug.civ.l.5.c.26.p.86.2.a.b.

'Voilà quelle fut la victoire de Theodose, que l'on regarda moins comme un effet ordinaire de la prudence humaine, que comme une effusion extraordinaire de la grace du Ciel; & Saint Ambroise qui l'attribuë à la pieté de Theodose, la compare à ces victoires toutes miraculeuses que Dieu avoit autrefois données à Moyse, à Josué, à Samuel, & à David. [Cela ne parut pas seulement par ce que nous avons déja dit,] 'mais on remarque encore, que dans le temps mesme que la bataille se donnoit, un possedé qui estoit dans l'Eglise de l'Hebdomon où Theodose avoit fait sa priere 'en sortant de Constantinople, y fut enlevé en l'air, & se mit à dire des injures à S Jean Battiste, luy reprochant de ce qu'il avoit eu la teste tranchée, & criant à haute voix: C'est donc vous qui me vainquez & qui ruinez mon armée! Comme tout le monde estoit dans l'inquietude d'apprendre des nouvelles de la guerre, on ne manqua pas de bien remarquer les paroles de ce possedé; & l'on apprit bien-tost que c'estoit le mesme jour que le combat fut donné. 'Socrate nous apprend que ce jour fut le sixieme de septembre.

Amb ep.16.58 p.221.d|222.c.d
Soz.p.742.d.
p.743.a.
Socr.p.295.a.

'Lorsqu'on apporta à Alexandrie la nouvelle de la défaite d'Eugene, Rufin, ou plutost Petrone, qui s'entretenoit alors dans la Thebaïde avec S. Jean d'Egypte, l'apprit le mesme jour de la bouche de ce saint Prophete, qui luy ajouta que Theodose survivroit peu à cette victoire.

Ruf.vit.P.c.1. p.457.1.



ARTICLE LXXXII.

Pieté de Theodose : Il pardonne à ses ennemis.

Amb.ep.16.p.211.i. THEODOSE estoit obligé de reconnoistre la grace qu'il avoit receuë de Dieu par une pieté proportionnée : [& il
Oros.l.7.c.35. le fit] par la misericorde dont il usa envers les vaincus, [comme
p.221.1.a. aprés la guerre de Maxime,] en une maniere qui n'avoit point
a|Amb.div.3.p. d'exemple dans l'antiquité, & qui luy a fait donner des éloges
118 c.f|Claud. non seulement par des Chrétiens, comme S. Ambroise, [Saint
cons.H.4.p.42 Augustin,] & Orose, mais aussi par des poëtes payens. Se con-
a.Oros.p.220.2 tentant donc de voir la guerre éteinte par le sang de deux per-
c. sonnes seulement, Eugene & Arbogaste, (car ses [autres] enne-
Aug.civ.l.5.c. mis avoient esté emportez par le sort des armes, & non tuez par
26 p.64.2.b. son ordre;) il pardonna à leurs enfans, qui se refugierent à l'asyle de l'Eglise, quoique mesme ils ne fussent pas encore Chrétiens: Il voulut que cette occasion leur servist à embrasser le Christianisme ; & il les aima d'une affection toute Chrétienne, ayant esté si éloigné de les priver de leurs biens, qu'il les honora au contraire de charges & de dignitez. Il ne souffrit point qu'il restast aucune inimitié particuliere contre personne aprés la victoire; n'ayant pas imité Cinna, Marius, Sylla, & d'autres semblables, qui n'ont point voulu finir les guerres civiles aprés qu'elles estoient finies. Pour luy, estant seulement affligé de ce qu'elles s'estoient emuës, il ne vouloit pas qu'elles nuisissent à qui que ce fust aprés qu'elles estoient terminées. [Quelque
Sym.l.4.ep.7. grand que fust le crime de Flavien,] il rendit neanmoins à son
p.145|Cod.Th. fils qui portoit le mesme nom, une partie des choses que le mal-
t.5.p.415,2. heur [de son pere] luy avoit fait perdre : & Honoré le rétablit ensuite entierement.

[Comme Theodose estoit tres persuadé qu'il ne tenoit sa
Amb.ep.58.p. victoire que du ciel,] au lieu de faire faire des arcs de triomphe,
322.d. ou d'autres magnificences semblables, comme les autres Princes ont accoutumé de faire, il écrivit à S. Ambroise pour le prier
d. de rendre graces à Dieu de sa victoire. L'assurance qu'avoit ce Saint des merites de Theodose, & que Dieu agréeroit l'hostie qu'il luy presenteroit en son nom, fit qu'il luy obeït avec joie :
e. & il porta sa lettre sur l'autel, "voulant l'avoir à la main durant &c.
ep.16.p.211.g. qu'il offroit le sacrifice. Il luy écrivit ensuite plusieurs fois, tant
h. pour répondre aux graces dont il se reconnoissoit redevable à

ce

ce Prince, que pour interceder en faveur des coupables, 'surtout ep.58.p.322.f.
de ceux qui n'estoient pas retombez dans une seconde faute [en combattant pour Eugene aprés avoir combattu pour Maxime.]

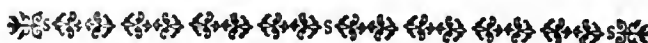
'Beaucoup de personnes à Milan s'estoient refugiées dans ep.16.p.211.h.i.
ad eorum mitionem. l'Eglise; '& Theodose "pour les mettre en fureté [de leur vie vit.p.86.c.
jusqu'à ce qu'il eust examiné leur cause,] y envoya Jean alors
Tribunum & Notarium "Secretaire d'Etat, depuis Prefet 'du Pretoire en 412 & 413, ou Cod.Th t.6.p.
* V.Valentinien III.§1. en 422 selon le Code:[& ainsi*ce n'est pas celui qui prit la pourpre en 423, aprés la mort d'Honoré.] 'S. Ambroise vint ensuite 367.2. Amb.vit.p.86.
trouver Theodose à Aquilée afin d'interceder pour eux; & il e.f.
n'eut pas de peine à obtenir leur grace de ce Prince tres Chrétien, qui se jetta luy mesme à ses piez, en protestant que c'estoient les prieres & les merites du Saint qui l'avoient conservé. Saint Ambroise revint ensuite d'Aquilée à Milan, suivi de l'Empereur qui y arriva un jour aprés luy.

'Baronius croit que Theodose pour reconnoistre le secours Bar.394.§11.
qu'il avoit receu de S. Jean & de S. Philippe, fit faire une medaille qu'il raporte, & où il croit que ces deux Apostres sont representez. [Ne seroit-ce point Arcade & Honoré? Je ne trouve point cette medaille dans Mr du Cange, ni dans Birague, soit sur le grand Theodose, soit sur le jeune à qui elle conviendroit mieux à cause des vœux qui y sont marquez, faits en la trentieme année pour la quarantieme. Mais je ne sçay pas qui seront les deux personnes qu'on y voit sur le revers.]

'Theodose fit encore alors une action de pieté fort conforme, §24.
sinon aux ordonnances, au moins à l'esprit & aux desirs de l'Eglise.'Car le deplaisir qu'il eut du sang qui s'estoit répandu dans Amb.div.3.p.
la bataille, le porta à s'abstenir des Sacremens, jusqu'à ce qu'il 121.122.
eust receu un témoignage de la grace divine par l'arrivée de son
NOTE 56. fils 'Honoré, "qu'il avoit envoyé querir en diligence à Constantinople.ᵃ Car quelques justes & legitimes que puissent paroistre les meurtres qui se commettent dans les guerres, & quoique les Princes qui sont demeurez victorieux en repandant le sang de leurs ennemis, se fassent élever des trophées comme des monumens illustres à leur honneur; neanmoins si l'on veut considerer les choses dans la verité, ces sortes d'homicides ne peuvent pas passer pour [entierement] innocens; & ce n'est pas sans sujet que Moyse voulut que ceux qui revenoient du combat, demeurassent quelque temps hors du camp, & se purifiassent pour y rentrer. [S. Ambroise pouvoit bien avoir conseillé cette humilité Ruf.l.2.c.34.p.192|Claud.con.H.3.l 36.37|Socr.l.5.c.26.p.295.c|Soz.l.7.c.29.p.753.a.ᵃ Ili.P.l.4.ep.200.p.527.c.
à Theodose,] 'puisque parlant des juges qui font mourir les Amb.ep.51.p.309.310.

crimiels, il dit que quoiqu'il ne veuille pas leur refuser la communion, comme d'autres faisoient, il ne peut pas neanmoins qu'il n'approuve & qu'il ne louë ceux qui s'en abstiennent

Car.394.§24. d'eux mesmes. 'L'Eglise en a quelquefois fait une loy à l'égard des soldats: & on voit que les lumieres de la nature en avoient imprimé quelque chose dans l'esprit des payens mesmes. [Il n'y a jamais eu de guerres plus legitimes, ni mesme plus saintes que celles de David, à cause desquelles neanmoins Dieu ne voulut pas qu'il bastist son temple.]



ARTICLE LXXXIII.

Theodose declare Honoré Empereur d'Occident; défend aux Romains de sacrifier.

[CE que nous venons de dire, que Theodose ne s'approcha des Sacremens qu'aprés qu'Honoré le fut venu trouver de Constantinople, rend assez peu probable ce qu'écrivent Socrate & Sozomene,] 'qu'il ne le manda que lorsqu'il estoit déja attaqué de la maladie dont il mourut; [si l'on ne veut dire que la maladie le prit aussi-tost aprés sa victoire, & ne l'emporta que cinq mois aprés, ce qui convient assez à celle dont il mourut,] 'qui estoit une hydropisie. [Que s'il est vray qu'il soit sitost tombé malade, c'est une nouvelle preuve qu'il nous faudra joindre à "plusieurs autres, qui nous empeschent de croire qu'il ait fait en ce temps-ci un voyage à Rome,] 'comme Zosime l'a écrit. NOTE 57.

Socr.l.5.c.16.p.295.c|Soz.l.7.c.29.p.753.a. Ida.chr.Phisg. l.11.c.2.p.147. Zos.l.4.p.779.a.814.a.

[Ce qui est certain,]ᵃc'est qu'aussi-tost aprés la défaite d'Eugene, il s'appliqua avec un soin tout nouveau à regler les affaires de l'Etat, ᵇ comme connoissant déja, dit Rufin, ce qui devoit arriver, [c'est à dire qu'il devoit bien-tost mourir; ce que S Jean d'Egypte luy avoit en effet predit.]

ᵃ Ruf.l.2.c.34 p.192|Socr.p.295.b. ᵇ Ruf.p 192.

'Nous venons de dire qu'il envoya en diligence en Orient, pour faire venir son fils Honoré. Ce Prince estant arrivé [à Milan,]'avec Serene niece de Theodose, ["& peut-estre encore avec Placidie fille du mesme Prince,]ᶜ Theodose les receut dans l'Eglise, & les mit entre les mains de S. Ambroise.ᵈ Socrate & Sozomene qui veulent que Theodose fust malade lorsqu'il envoya querir Honoré, disent qu'il se porta mieux lorsque son fils fut arrivé; mais qu'il retomba ensuite, & mourut [l'année suivante, comme nous le verrons en son lieu.]'Il declara Honoré Empereur [d'Occident,] luy donnant pour son partage l'Italie, V. la note. 56.

Id|Socr|Soz|Claud.con.H. 3 p.36.37. Claud.cons. H.6.p.177. ᶜ Amb.v.p.86.f ᵈ Socr.p.295.b c.Soz.p.752. 753. Zos.l.4.p.779. a.d.

l'Espagne, les Gaules, toute l'Afrique, '& l'Illyrie [occidentale,] Phot c.80.p.183.a.
*avec Stilicon pour General de ses troupes, & pour prendre *Zos.p.779.a.
soin de ses affaires.

[Il peut avoir envoyé porter cette declaration à Rome par Stilicon,] 'puisque Zosime pretend qu'il y estoit en ce temps ci a l.5.p.814.
avec Serene sa femme niece de Theodose. Cet auteur ajoute que Serene voulut voir la statuë de Cibele, à qui elle osta un collier extremement riche qu'elle mit à son cou; & une vieille vestale qui restoit encore, luy en ayant voulu faire des reproches, elle la fit maltraiter & chasser par ceux de sa suite, malgré toutes les imprecations que la vestale faisoit contre elle, son mari, & ses enfans. Cet historien dit encore que Stilicon ayant commandé qu'on ostast des lammes d'or fort épaisses dont les portes du Capitole estoit couvertes, on trouva gravé dessous en latin, *On les garde pour un miserable Roy.* Zosime attribuë à ces deux actions le malheur qui arriva depuis à Stilicon & à Serene: [& il est vray que l'avarice est toujours criminelle, surtout lorsqu'elle rend la verité & la pieté odieuse: mais Stilicon avoit merité la colere de Dieu par bien d'autres actions encore plus criminelles.

Le Senat de Rome ne manqua point sans doute d'envoyer à Theodose une deputation solennelle aprés sa victoire;] '& Claud.de Oly. p.3.4.
Claudien dit que Rome luy envoya des deputez jusqu'au pié des Alpes, [c'est à dire à Aquilée ou à Milan] pour le supplier de donner le Consulat l'année suivante aux deux freres Olybre & Probin; ce qu'il accorda [Elle luy en envoya sans doute encore lorsqu'il eut declaré Honoré Empereur d'Occident. Ce fut donc apparemment à quelques uns de ces deputez qu'il parla de la maniere que Zosime écrit qu'il fit à Rome dans l'assemblée du Senat.]

'Il fit, dit-il, venir tous les Senateurs qui suivoient encore Zos.l.4.5.p.779.814.b.
les anciennes ceremonies des Romains, & il leur fit un discours pour les exhorter de quitter la religion où ils avoient vécu jusques alors, & d'embrasser la foy Chrétienne qui nous delivroit de l'impieté de nos pechez. Pas un, s'il en faut croire Zosime, ne voulut se rendre à cette remontrance, ni quitter les ceremonies avec lesquelles la ville avoit esté fondée & subsistoit depuis prés de douze cents ans. Alors Theodose leur declara, que l'Epargne se trouvoit trop chargée des droits que l'on prenoit pour la depense des sacrifices & des autres ceremonies payennes, (car nous avons vu qu'Eugene avoit rendu ces droits aux

payens,)& qu'ainsi il les vouloit oster, tant parce qu'il avoit besoin d'argent pour ses armées, que parce qu'il n'aimoit nullement cette sorte de depense. Les Senateurs répondirent, que les ceremonies ne pouvoient pas se faire legitimement & selon l'ordre, à moins que la depense n'en fust fournie par l'Etat; mais ils ne purent rien obtenir. Ainsi les sacrifices cesserent, & toutes

p.814.b les autres ceremonies du paganisme furent negligées. 'On chassa mesme & les prestres & les prestresses des idoles; & tous les temples consacrez à leur culte demeurerent abandonnez.

Thdrt.l.5.c.23 p.737.738. 'Theodoret nous apprend que Theodose s'acquit encore en ce temps-ci un nouveau merite auprés de Dieu & des hommes de paix, en disposant les Evesques de l'Occident à s'unir de communion avec Flavien d'Antioche.[Mais nous traiterons ce point en un autre endroit.

Marc.chr. 'Nous finirons donc cette année]par les tremblemens de terre qui furent [comme] continuels en diverses provinces de l'Europe depuis le mois de septembre jusqu'à celui de novembre. 'S.

Amb.div.3.p. 416.l.m. Ambroise dit que le monde avoit semblé pleurer la mort prochaine de Theodose par de grands tremblemens, par des pluies continuelles, par des brouillars & des obscuritez de l'air tout à fait extraordinaires.

[Marcellin dit sur cette année, que les thermes Arcadiens à

Cang.de.C.l.1. p.92.93. Constantinople, ont pris leur nom d'Arcade leur fondateur.] 'D'autres Grecs disent la mesme chose, [a] quoique quelques uns

a Chr.Al.p. 710. en attribuent la fondation à Arcadie fille de ce Prince.



ARTICLE LXXXIV.

Mort de Theodose.

INDICTION VIII. L'AN DE JESUS-CHRIST 395, DE THEODOSE 16.

Idat.&c. '[*Anicius Hermogenianus*]'*Olybrius*, & [*Anicius*] *Probinus*, *Consuls*. V.Valentinien l.§19.

Claud.de.Oly p.1,8. OLYBRE & Probin marquez pour Consuls [par tous les fastes en l'an 395,] sont ces deux freres fils de l'illustre Petrone Probe, & de la sainte veuve Anicia Proba, sur le Consulat desquels Claudien a fait un poëme. Ils estoient encore tout jeunes.

p.8. 'Quoique Claudien eust promis qu'une année si illustre par ses Consuls, ne manqueroit point d'estre tres heureuse, [elle ne le fut neanmoins qu'à Theodose, & elle fut tres funeste dés ses premiers jours à tout le reste de l'Empire par la mort de ce Prin-

ce, qui en a soûtenu le dernier la majesté & la grandeur.] 'Il s'en retournoit, [ou se preparoit à s'en retourner] à Constantinople, 'où on s'attendoit de le recevoir avec des triomphes & des magnificences dignes de la grandeur qu'il s'estoit acquise par sa derniere victoire. 'Mais il fut prevenu par la mort, & emporté d'une hydropisie, [a]causée par les grandes fatigues qu'il avoit souffertes dans la guerre [d'Eugene.] Zos.l.4.p.779. d. Amb.div.3.p. 115.c. Ida.chr|Phifg. l.11.c.2.p.147. a Socr.l.5.c.26 p.295.b.

'Dés qu'il se sentit malade, il crut suivant la prediction de S. Jean d'Egypte, qu'il n'en releveroit pas. [b]Mais plus il se voyoit proche de sa fin, plus il s'appliquoit aux reglemens des affaires, pour prevenir les maux dont un Etat est ordinairement accablé aprés la mort de son Prince. 'Il n'avoit rien à regler touchant ses enfans, leur ayant déja donné tout ce qu'il avoit. Il les recommanda seulement à leur parent, 'c'est à dire à Stilicon, qui avoit épousé leur cousine. 'Et aussi il se vantoit que Theodose luy avoit confié en mourant le soin & la conduite des deux Princes & de leurs Etats. [c]Claudien pretend mesme que Theodose avant que de mourir, avoit accordé Honoré avec Marie fille de Stilicon. [d]Il exhorta ses deux enfans, [soit par son testament, soit par quelque autre écrit qu'il leur laissa,] qu'en partageant ses provinces ils s'efforçassent chacun d'avoir tout entier le zele qu'il avoit eu pour la pieté. Car c'est par elle, disoit-il, que la paix se conserve dans les Etats: C'est par elle que la guerre s'éteint, qu'on surmonte ses ennemis, qu'on éleve des trophées, & qu'on remporte des victoires. Soz.l.7.c.28.p 752.c. b Socr.p.295.d Amb.div.3.p. 117.d. *parenti,* Bar.395.§20. Zos.l.5.p.782. c|Phot.c.80 p. 177.c|Claud. cons.H 3.p.38| in.Ruf.l.2.p.20 c Claud.nup. H p.57. d Thdrt.l.5.c. 25.p.740.d.

['N'ayant donc rien à ordonner touchant ses enfans, il ne fit son testament que pour le bien & l'avantage de ses peuples.] 'Il confirma le pardon qu'il avoit déja donné à ceux qui avoient porté les armes contre luy, & qui n'avoit pu estre expedié jusques alors, quelque peine qu'il en eust, à cause de l'opposition d'une personne qui n'est point nommée. 'Il confirma encore la remise d'un impost, (on croit que c'est celui de Tatien,) qu'il avoit promise à une infinité de monde, & dont une personne avoit de mesme retardé l'effet; ce qui ne servit qu'à rendre cette personne odieuse, & le testament de Theodose plus illustre & plus glorieux. 'Il chargea donc ses enfans de l'execution de ces deux points, dont il laissa mesme une loy toute dressée. 'On croit qu'Honoré ne manqua point de remettre le tribut que son pere luy avoit recommandé d'oster; & que c'est 'ce que Claudien marque [1]par de fort beaux vers. [e]Theodose n'oublia point non Amb.div.3.p. 117 c. d|Aum.p.178. Amb.p.117.d.c. Aum.p.178. Claud.cons. H.4.p.52. e Amb.div.3.p 122.a.

1. *Impia continui cessant augmenta tributi: Non infelices tabulas: non hasta refixa, | Vendit opes: avida sector non voce citatur: Nec tua privatis crescunt araria damnis.*

plus les Eglises, du bien desquelles il fut plus en peine jusqu'à la fin de sa vie, que du mal qui l'accabloit.[C'est par ces actions qu'il voulut couronner toutes les bonnes œuvres qu'il avoit faites durant sa vie.]

Socr.l.5.c.26. p.295 c|Soz.l. 7.c.29.p.753.a.

'Socrate & Sozomene écrivent que se trouvant assez bien aprés une maladie qu'il avoit euë, il assista mesme à une course de chevaux; mais qu'aprés avoir disné il se trouva tout d'un coup fort mal, & qu'ayant envoyé son fils presider aux jeux en sa place, il mourut dés la nuit suivante. 'En rendant le dernier soupir il appelloit encore S. Ambroise. [a]Il mourut "le 17 de janvier, [deux jours avant que d'achever la seizieme année de son regne. Il 'n'avoit encore que cinquante ans au plus.] [b]Saint Ambroise prononça son oraison funebre au service du quarantieme jour en presence d'Honoré, [c]& de l'armée. [d]Il ne craint point d'y assurer que Theodose reçoit dans la lumiere éternelle & dans l'assemblée des Saints la recompense de ses bonnes œuvres, parce qu'il a aimé, 'c'est à dire qu'il a accompli l'Evangile. [e]Il dit qu'il est dans le royaume de J.C, où il est veritablement Roi luy mesme.'Il ne laisse pas neanmoins en mesme temps de prier pour luy, de demander qu'il soit mis dans le repos parfait des Saints, & d'esperer que les pleurs des serviteurs de Dieu le mettront dans le lieu où ses merites l'appellent.

Amb.div.3.p. 122.a. | a Socr.p.295.c. d|l.6.c.1.p.299 d|Chr.Al.p. 710. | b Amb.div.3. p.117.a. | c p.118.b. | d p.121.e. | p.119 k. | e p.122.f. | b. | NOTE 58. | V. la note 1.

'On avoit embaumé son corps pour l'envoyer à Constantinople, [f]où Honoré & S. Ambroise mesme eussent souhaité de le pouvoir accompagner. [g]Il y fut receu & mis [en terre] par Arcade, le huit [h]ou le neuvieme novembre de cette année mesme, [i]dans le tombeau ordinaire des Empereurs. [k]On montroit encore plusieurs siecles aprés à Constantinople, un tombeau de porphyre qu'on pretendoit estre celui [1]de Theodose. Il estoit dans le mausolée du grand Constantin auprés de l'Eglise des Apostres.

p.125.a.b|Zos. l.4.p.779.e. | f Amb.div.3.p 125.b. | g Socr.l.6.c.1. p.300.a.Marc. chr. | h Chr.Al.p. 710. | i Zos.p.779.e. | k Cang.de.C.l. 4.f.109.

ARTICLE LXXXV.

Theodose semblable à Trajan dans le seul bien: Son exterieur, son genie, sa chasteté, sa sobrieté.

Aug.civ.l.5.c. 26.p.64.2.b.

[VOILA quelle fut à l'égard des hommes la fin de ce grand Prince,] 'qui s'estimoit plus glorieux d'estre membre de

Cang.de.C.l.4.p 110.

1. Le texte parle *de Theodose le jeune*, τοῦ μικροῦ Mais son tombeau est marqué dans la suite en un autre endroit avec ceux de son pere & de sa femme.

l'Eglise, que d'estre Empereur sur la terre ;'d'un Prince que la Amb.div.3.p.
puissance ne rendoit pas superbe, mais que la pieté rendoit 118.d.
humble; 'd'un Prince dont le cœur estoit pur, plein de foy, de p.119.i.k|121.e
crainte, & d'amour pour Dieu, de clemence, de compassion, & f|ep.17.p.212i.
de charité pour les hommes, mesme pour ses ennemis; 'd'un k.
Prince plein de zele pour la vraie foy [& pour l'Eglise;] ᵃd'un Naz.car.1.p.
Prince à qui Dieu a soumis les nations barbares [& les tyrans] 20.d.
pour recompenser la foy qu'il luy avoit donnée; ᵇd'un Prince ᵃ Fulg.præd.l.
moins grand par son diademe & sa puissance royale, que par son 2.c.22.§41.p.
&c. humilité & sa foy,'d'un Prince "qui n'usoit de son grand cœur que 478.
pour signaler sa bonté; ᶜd'un Prince qui meritoit d'estre honoré ᵇ Paul.ep.9.p.
par l'Eglise, en cela mesme qu'il ne s'attribuoit aucune autorité 116.
sur elle; 'd'un Prince enfin dont S. Ambroise a dit qu'on auroit Syn.reg.p.5.b|25.c.
peine à luy trouver son semblable. [Non seulement les historiens ᶜ Fac.l.8.c.3.p.327.c.
ecclesiastiques, comme Rufin, Orose, Theodoret, Socrate, So- Amb.div.3.p.122.a.
zomene, sont pleins des éloges de son courage & de sa pieté, mais il a encore receu le mesme honneur des plus illustres Peres de l'Eglise, de S. Ambroise en une infinité d'endroits, de Saint Augustin, de S. Paulin de Nole, de Synese Evesque de Ptolemaïde, de S. Fulgence, de Facundus.

Entre les payens mesmes, Symmaque quoiqu'il eust fort peu de sujet d'aimer Theodose,] 'ne laisse pas de le loüer en divers Sym.l.3.ep.81.
endroits de ses lettres. [Nous en avons plusieurs panegyri- p.137|1.ep.13.
ques prononcez par le Philosophe Themistius & par Pacatus.] p.65.
'Mais on ne peut rien ajouter à ce que le jeune Aurele Victor a Vict.epi.p.
dit de luy, quoiqu'il fust payen, & qu'il écrivist aprés sa mort. 546.547.
[Il n'y a que Zosime qui le dechire en tout ce qu'il peut, mesme quelquefois en se contredisant. Philostorge disciple juré d'Eunome, que Theodose avoit persecuté plus qu'aucun heretique;]
'cherche aussi quelque chose à blasmer dans sa conduite: mais Phisg.l.11.c.2.
encore ne laisse-t-il pas de loüer son zele pour l'abolition du p.147.
paganisme, & de dire qu'il a merité de Dieu une felicité toute extraordinaire.

'On remarque qu'il ressembloit tout à fait à Trajan pour le Vict.epi.p.546.
d. corps, pour le genie, & pour les mœurs. ᵈIl estoit comme luy e.
&c. d'une mine & d'une taille 'avantageuses, & d'un port grand & ᵈ e|Pac.p.249.
majestueux. 'Son visage, ses yeux, sa voix, marquoient la dou- Themi.or.15.
ceur de son esprit & la tranquillité de son ame. ᵉThemistius p.190.
releve son exterieur aussi-bien que les beautez de son ame, [& ᵉ or.14.p.180.d
Libanius en parle souvent,] 'quoique ce Prince meprisast en luy Pac.p.250.
mesme une chose de si peu de consequence. 'Il prenoit les exer- Vict.epi.p.547.c.

cices du corps "non avec la delicatesse d'un homme qui n'y cher- *neque ad* che que le plaisir, mais non pas aussi jusqu'à se lasser. Il aimoit *illecebras* surtout la promenade quand il en avoit le loisir.

2. [On ne peut pas douter qu'il n'eust beaucoup de genie;] '& il estoit assez bien instruit dans les lettres, quoiqu'il ne pretendist pas y égaler les habiles. Il estoit "bien aise de lire & d'apprendre *sagax.* les actions des anciens: Il les retenoit fort bien, [& il en jugeoit aussi avec beaucoup de discernement,] témoignant une extreme horreur pour ceux qui avoient paru superbes, cruels, ennemis de la liberté, mais surtout pour les perfides & pour les ingrats.

Lib.or.15.p. 410.c. 'Il blasmoit les cruautez que les anciens Grecs exerçoient dans les guerres, & loüoit ceux qui avoient mieux aimé conserver les villes que les ruiner.

Vict.epi.p.546 f. 'C'estoit principalement pour les qualitez de l'esprit, qu'on trouvoit qu'il avoit un raport parfait avec Trajan: [c'est à dire que c'estoit un esprit non seulement tout militaire, mais encore

p.547.a. vif, ardent, gay, ouvert, & pleine de bonté.]'Mais il n'avoit que les bonnes qualitez de ce Prince, & non les mauvaises. Il detestoit cette ambition de triompher qu'avoit Trajan, '& sans exciter comme luy des guerres [pour chercher le titre de conquerant, si odieux dans l'Ecriture, il se contentoit de la gloire qu'il trouvoit] dans celles qu'il ne pouvoit éviter. [Quelque op- 1.

Zos.l.4.p.778. c. posé que luy soit Zosime,]'il luy accorde neanmoins quelquefois de la valeur, de la vigilance, "& une vigueur infatigable dans

a p.773.b. Pac.p.253. les occasions necessaires. 'Depuis mesme qu'il fut Empereur, il ne se dispensoit pas de ce qu'il y avoit de plus penible & de plus dangereux dans les fonctions militaires.

[Il ne pouvoit pas manquer estant Chrétien, d'avoir horreur des impudicitez de Trajan;] & nous avons vu diverses loix qu'il a faites, tant pour travailler à abolir ces sortes de crimes, que pour en éloigner les peuples en leur inspirant la pudeur & la modestie, avec le mepris des divertissemens publics qui sont les

p.262. b p.255. écoles des vices. 'Pacatus loüe publiquement sa chasteté,[b] dont il n'avoit pas moins de soin estant Empereur, qu'il en avoit eu

Vict.epi.p. 547. estant particulier. 'Victor n'a pas oublié la loy qu'il fit [en l'an 385,] pour défendre de faire venir dans les festins des chanteuses & d'autres instrumens de debauches. Il raporte aussi à son amour pour la pudeur & la continence, la loy celebre qu'il fit pour défendre le premier les mariages des cousins germains.

a. 'Comme on accuse Trajan d'avoir esté sujet au vin,[c] Zosime re-

c Zos.p.754.a, c.

1. *ut bella non moveris, sed invenerit.*

proche

proche aussi beaucoup à Theodose le luxe de sa table,& le grand nombre des officiers destinez à ses prodigalitez. 'Philostorge veut aussi qu'il se soit laissé aller aux delices,& à l'intemperance de la bouche. 'Mais le jeune Victor qui estoit payen aussi-bien que Zosime,écrit que sa table estoit polie & fort gaie, mais sans somptuosité,& mesme qu'il conservoit sa santé par sa sobrieté dans le manger. 'Une des plus grandes differences qu'il met entre lui & Trajan,c'est qu'il n'imitoit point dutout son yvrognerie,& qu'il la detestoit mesme. 'Pacatus s'étend aussi beaucoup sur sa frugalité, dont il dit que l'exemple avoit reformé le luxe des particuliers. Il assure qu'il rejettoit l'abondance des autres Princes, & qu'il avoit retranché les depenses de sa table imperiale: [Il n'eust pas esté assez effronté pour le loüer sans necessité de cette vertu en presence de toute la ville de Rome, s'il eust esté dans l'excés contraire.]

Phifg.l.11.c.2| p.147. Vict.p.547.c. a. Pac.p.255.256



ARTICLE LXXXVI.

Theodose humble, civil, facile, ami fidele, liberal envers les particuliers & les peuples.

[CE qu'on a le plus remarqué dans Theodose,est sa bonté,sa liberalité,& les autres qualitez semblables,qui marquent un cœur vraiment grand,genereux & elevé.]Il n'avoit rien de fier & de superbe, a & n'exigeoit point qu'on lui donnast des eloges,ce qu'on a si fort blasmé[dans Constance &]dans Maxime.'Au contraire il aimoit mieux estre repris que flaté. b Il "se tenoit dans le rang commun des hommes, ne se croyant different des autres que par l'habit [imperial.] c C'est pourquoi il estoit civil envers tout le monde, mais encore davantage envers les gents de bien.'Quand il sortoit,ce qu'il faisoit fort souvent, il se laissoit facilement aborder à tout le monde; '& Zosime mesme s'est cru obligé de l'en loüer. 'Il traitoit les particuliers comme il avoit souhaité estant particulier que les Empereurs le traitassent. 'Il s'entretenoit familierement avec les personnes selon leurs rangs differens, mesme avec les moindres,toujours avec une gaieté & une douceur, "qui ne faisoit aucun tort à la dignité d'un souverain.

Pac.p.260.261. Ruf.l.2.c.19.p.185. a Pac|p.246. communis. Amb.div.3.p.121.f. b Vict.epi.p.546.f. c p.547|Pac.p.260. Pac.p.261.262 Zos.p.753.e. Pac.p.257. Vict.p.547.c| Ruf.p.185.2. cum gravitate.

[Mais sa civilité estoit sincere.]'Persuadé qu'un Prince doit d'autant plus aimer ses sujets,qu'il est plus grand & plus elevé; il aimoit veritablement ceux qu'il témoignoit aimer; ce qui est

Pac.p.257.

Vict.p.546.f. assez rare dans les Princes. 'Au lieu d'oublier ceux qu'il avoit connus estant particulier, il leur donnoit des charges, de l'argent, & d'autres graces, principalement à ceux qui l'avoient
Auf.p.1.2. servi dans les mauvaises rencontres. 'Nous avons encore une lettre pleine de civilité & d'amitié qu'il écrivit de sa main à Ausone, parcequ'ils avoient autrefois esté unis ensemble, pour
Vict.p.546.f. le prier de lui envoyer ses poësies. 'Il avoit de l'estime "pour les personnes habiles, & les genies eminens, pourvu qu'ils n'abusassent pas de leurs talens & de leur science. Mais il ne laissoit pas d'aimer, & peut-estre autant, les esprits simples & communs. *erudita ingenia, sed innoxia.*
p.547.b.c. 'Dans son domestique, où la curiosité des hommes ne manque pas d'examiner les Princes encore plus que [dans leurs actions publiques,] il estoit toujours le mesme, plein de tendresse pour ses enfans, & tres uni avec sa femme. Il respectoit son oncle comme son pere, cherissoit ses neveux comme ses enfans, traitoit ses parens & ses alliez avec l'amitié "d'un frere. d'un parent.

p.546.f| Claud.cons. H.4.p.42. a Ruf.l.2.c.19. p.185. b Pac.p.258. 'Il faisoit de grandes liberalitez, & avec un cœur grand & liberal. [a] Il accordoit beaucoup de choses à ceux qui les lui demandoient : mais le plus souvent il n'attendoit pas mesme qu'on lui demandast.[Loin de faire vanité de ces largesses,] [b]il vouloit qu'on crust que ce qu'il donnoit estoit moins une grace qu'une justice & une reconnoissance duë aux services qu'on avoit rendus. Mais sa liberalité ne pouvoit pas ainsi se cacher lorsqu'elle se repandoit jusque sur ceux qui ne faisoient qu'entrer dans le service de l'Etat, & qu'il ne connoissoit que parcequ'on
p.257.258. l'assuroit de leur probité. 'On estima en lui d'avoir donné le Consulat à plusieurs particuliers plutost qu'à ses propres en-
p.258.259. fans. 'Pour animer à bien faire ceux qu'il employoit, il leur proposoit des recompenses, & ne manquoit jamais à executer ses promesses.

[Les eloges que Themistius fait de lui, regardent particu-
Themi.or.15. p.192.d. lierement sa bonté & sa liberalité.] Il dit qu'on ne pouvoit pas conter combien de personnes il avoit ou rappellées d'exil, ou arrachées à la mort, à combien il avoit rendu les biens ostez à leurs peres, ou donné de ses thresors ce qui leur manquoit;
b. 'qu'on se fust plutost lassé de demander que lui d'accorder. [c] Il
c or.16.p.212. rétablissoit les familles prestes à se ruiner, il consoloit ceux qui
c. estoient dans l'affliction; il soulageoit ceux qui estoient acca-
c|or.17.p.216.a blez de miseres, 'il servoit de pere aux orfelins, [d] il estoit le
d or.16.p.212.d e or.17.18.p. refuge commun des pauvres & des miserables. [e] Il songeoit
216.a|219.b. moins à amasser de l'or & de l'argent, qu'à faire un thresor

de bonnes œuvres, sachant que c'estoit là celui qu'on ne lui raviroit jamais, comme le dit mesme un payen. [C'est donc sans exageration que celui qui a dressé] la loy du 22 avril 386, lui fait Cod.Th.sir.l. dire que non seulement à Pasque, mais durant toute l'année, il 8.p.19.20. repand avec abondance les effets de son humanité sur tous ceux que la severité des loix contraint de punir: Qu'il les decharge des chaines, qu'il les rappelle de l'exil, qu'il les retire des minieres, qu'il les delivre des maux & de la honte de la proscription: Qu'il ne passe presque aucun jour sans donner des ordres de pieté & de clemence; & qu'il croit avoir perdu l'heure où il n'a pas trouvé l'occasion de soulager un miserable.

[Il ne donnoit pas à quelques particuliers ce qu'il arrachoit aux larmes des provinces entieres:] Car il avoit soin de soula- Themi.or.15. ger les peuples en leur remettant les restes de ce qu'ils devoient p.192.b.c. à l'Epargne, & il faisoit cette liberalité avec autant de joie que l'autre. 'Quand il savoit qu'on avoit exigé d'une province ce or.16.19.p.212 qu'elle ne devoit point, il le lui restituoit de son argent.[a] Il di- c|217.d. minuoit les imposts dans le temps mesme qu'on craignoit de les [a] or.18.p.221. voir augmenter à cause des grandes depenses dont le public a.b. estoit chargé. [Nous en avons vu un illustre exemple dans la guerre d'Eugene;] mais il y en avoit déja eu d'autres auparavant.

'Libanius parle des nouvelles murailles, & de divers autres Lib.templ.p. travaux que Theodose faisoit faire, pour mettre les villes & la 14. campagne mesme en assurance contre tous les efforts des ennemis [Nous avons vu qu'il avoit fait quelques bastimens à Antioche, ou aux environs, & qu'il avoit fait d'autres faveurs à cette ville. 'Mais Constantinople se sentit encore plus de sa liberalité magnifique.] Dés l'an 384 il avoit augmenté la quantité du blé Themi.or.18. qu'on y distribuoit aux particuliers, & le nombre des personnes p.222.a.
V.§ 74. à qui l'on en devoit donner, 'qu'il augmenta encore 'en l'an 393. Codr.Th.14.t. [b] Au lieu que la ville estoit auparavant moitié vide, en sorte 17.l.14.p.253| Cod.J.11.t.24. qu'il y avoit autant de terre en labour qu'en maisons, il la rem- l.2.p.954. plit tellement par les nouveaux bastimens qu'il y fit faire, & [b] Themi.or.18. que les autres y faisoient à son imitation, que non seulement il p.222.213. n'y restoit plus de vide, mais qu'on croyoit mesme dés 384, qu'il faudroit faire bien-tost une seconde enceinte, & peut-estre une troisieme. 'Cela ne se fit neanmoins qu'environ 20 ans aprés sa Cang.de C.l.1. mort.[c] On trouve un port, un aqueduc, & plusieurs autres edi- p.38. fices publics qui ont porté le nom de Theodose, comme ayant [c] Cod.Th.t.5. esté bastis par son ordre. p.300.2.

Ruf.l.2.c.19.p 185. 'S'il témoignoit un cœur vraiment royal dans la magnificence de ses liberalitez, il le faisoit encore paroistre par sa fidelité
Pac.p.258.259 'inviolable à garder les promesses qu'il avoit faites, mesme dans les choses tout à fait gratuites. C'est pourquoi on croyoit avoir
Themi.or.15. p.190. déja receu de lui une grace dés qu'il l'avoit promise. 'Cette assurance qu'on avoit en sa 'parole contribua beaucoup à lui
Amb.div.3.p. 118.d. soumettre les Gots. 'S. Ambroise lui attribuë les deux qualitez de misericordieux & de fidele, si rares mesme parmi les particuliers: [mais je ne sçay si par cette fidelité ou cette foy, il n'entend point celle qui regarde Dieu, & qui fait le fond de la pieté Chrétienne.]



ARTICLE LXXXVII.

Theodose toujours prest à pardonner; vif & promt, mais revient aussitost; choisit bien ses officiers; Zosime le blasme sans fondement.

[LA charité Chrétienne a deux principaux devoirs, de donner afin que Dieu nous donne ce que nous ne pouvons recevoir que de lui; & de pardonner afin qu'il nous pardonne aussi les fautes dans lesquelles nous sommes tombez. C'est particulierement dans ce dernier qu'a eclaté la vertu de Theodose; & nous en avons vu beaucoup de preuves dans la suite de toute son histoire, sans qu'il soit besoin de les repeter ici.]
Amb.div.3.p. 118.d.e. 'C'estoit veritablement un homme de misericorde, qui croyoit
a p.116.m|ep. 59.p.324.k. b div.3.p.118.e recevoir une grace quand on le prioit de pardonner.[a] Il estoit ravi de prevenir la punition des criminels par le pardon.[b] Jamais il ne le refusoit à ceux qui confessoient leur faute; & il remettoit au jugement de Dieu"ceux qu'il pouvoit presumer cou- &c.
Pac.p.355. pables lorsque leur crime n'estoit pas prouvé. 'Il avoit horreur de repandre le sang, & autant estant Prince que particulier.
Themi.or.15. p.190.b. 'Themistius dit que jusqu'à la troisieme année de son regne il n'avoit signé que des absolutions, & jamais aucun arrest de
or.17.19.p.216 a|228.d. mort. 'Il semble lui donner la mesme gloire dans des discours prononcez en 384 & 385, [c'est à dire lorsqu'il avoit déja regné
Lib.or.15.p. 410.a. plus de six ans.] 'Il pardonna à ceux qui avoient esté ses plus cruels ennemis lorsqu'il estoit encore particulier, quoiqu'ils meritassent les traitemens les plus rigoureux, [puisqu'ils avoient esté cause de la mort injuste de son pere.]

Vict.epi.p. 547.a|Amb.ep 59.p.323.i.k. 'Il faut neanmoins reconnoistre que la vivacité de son naturel faisoit qu'il se mettoit aisement en colere "contre les grands *rebus indignis,*

crimes: & il donnoit alors des ordres qu'on pouvoit dire eſtre
non ſeulement ſeveres,[mais cruels,] ſurtout quand ce premier
feu de ſa paſſion eſtoit entretenu par ceux qui eſtoient auprés
de lui. Mais quand au contraire il trouvoit quelqu'un 'qui le
portoit à la douceur, il s'appaiſoit auſſi-toſt, & de la colere il
paſſoit à la miſericorde. Il n'avoit meſme beſoin de perſonne
pour cela, & quand les premiers mouvemens de ſa colere
eſtoient paſſez, il revenoit bien-toſt à lui; de ſorte que pour peu
qu'on differaſt d'executer ſes premiers ordres, ils ne man-
quoient guere d'eſtre changez en de plus doux. 'Il eſtoit meſme Amb.div.3 p.
&c. alors d'autant plus porté à l'indulgence "qu'il avoit fait paroiſ- 118.e.
tre plus d'emotion. Lorſqu'il étonnoit les coupables par les pa-
roles les plus terribles, c'eſtoit alors qu'on ſe tenoit plus aſſuré
de leur grace; parcequ'il aimoit mieux leur faire connoiſtre leur
faute que la punir.

'En un mot S. Ambroiſe le propoſe comme le modele d'une ep.59.p.324.c
bonté ſans exemple, & comme un Prince qui eſtoit plus relevé
par ſa clemence, que par ſes victoires ſur les ennemis, & par
toutes ſes autres grandes qualitez. 'Libanius dit qu'il s'eſtoit Lib.or.15.p.
acquis par là un ſurnom, ſans s'exprimer davantage.[a] Ce que 410.c.
dit l'Ecriture, que la clemence affermira le throne du Roy,[ſe [a] Prov.20.v.28.
verifia en lui,]'comme le remarque meſme un payen, qui dit Claud.conſ.
que ſa bonté & ſa liberalité lui acquirent l'amour[des peuples,] H.4.p.42.
rendirent ſes armées invincibles, & aſſurerent à ſes enfans l'o-
beïſſance de tous les ſujets de l'Empire. 'On pourroit raporter Greg.mor.l.31
ici ce que S. Gregoire dit des Princes, en expliquant d'eux ce c.3.p.896.b.c.
qu'on lit dans Job du rhinoceros, qu'ils ont la corne & la puiſ-
&c. ſance pour ſe faire craindre des ſuperbes, "mais qu'ils ſont ar-
reſtez par les liens de la foy, & par la crainte du juge eternel,
qui les retient lorſqu'ils ſont preſts à ſe laiſſer emporter à la fu-
reur, & les oblige de demeurer dans les bornes d'une juſte mo-
deration.

[Quelque bonté qu'euſt Theodoſe, il ne laiſſoit pas d'eſtre ſe-
vere lorſque la raiſon le demandoit. On le voit par ſes loix, &
par divers endroits de ſa vie;]'& Saint Jerome le louë d'avoir Hier.ep.101.p
1. condanné à la mort Heſyque [1] homme de qualité, parcequ'il 365.366.
s'eſtoit rendu maiſtre des papiers de Gamaliel Patriarche de
Juifs, dont il eſtoit ennemi, en gagnant ſon ſecretaire.

'Themiſtius nous aſſure que comme Theodoſe s'efforçoit Themi.or.15. p.192.a.b.

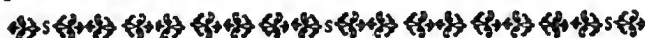
1. *Virum Conſularem* Il faut app. *V.C.* c'eſt à dire *Virum Clariſſimum.* titre des Senateurs Romains, ou ſimplement *Conſularem*, qui ſera en cet endroit le gouverneur de la Paleſtine.

d'imiter envers ses sujets la bonté de Dieu, aussi tous ceux qui l'approchoient, & les principaux officiers de l'Empire, estoient des images "de la bonté, de l'humanité, & de la civilité de ce &c.
Pac.p.256.257 Prince. 'Pacatus fait aussi un grand eloge de tous ceux qui avoient part à la faveur de Theodose, tant de ceux qu'il avoit trouvez dans les emplois, que de ceux qu'il y avoit mis pour gouverner les provinces & les armées. [Cela suffit pour répon-
Zos l.4.p.754. d.e. dre aux invectives de Zosime,] 'qui pretend que pour avoir de l'argent, il mettoit en vente les gouvernemens des provinces, sans examiner autre chose dans ceux qu'on lui presentoit que ce qu'ils avoient à lui donner. [Il est impossible que dans le grand nombre d'officiers qu'il avoit à employer, il ne s'en rencontrast plusieurs qui n'avoient pas toutes les qualitez necessaires. On en voit quelques uns dans l'histoire, & dans Libanius, qui la pluspart furent punis lorsqu'on sceut leur mauvaise conduite: mais il faut distinguer entre la mauvaise volonté ou la negligence des Princes, & les fautes dont ils ne se peuvent ga-
Sym.l.3.ep.81. p.137. rantir quelque desir qu'ils en aient.] 'Symmaque louë l'application & la severité de Theodose à examiner les personnes à qui il vouloit donner des charges, & ceux mesmes qu'il connoissoit depuis long-temps. Il alloit chercher jusque dans les pays les plus eloignez ceux qui en pouvoient estre dignes, & il n'y en avoit point qu'il employast avec plus de joie que ceux qui ne desiroient aucun emploi.

[Puisque nous sommes tombez sur les plaintes de Zosime, nous
Zos l.4.p.755. a. pouvons marquer ici] 'qu'il pretend que par la mauvaise conduite de Theodose les armées diminuerent en peu de temps, &
Themi.or.18. p.222.a. se ruinerent tout à fait. 'Cependant Themistius assure qu'il entretenoit plus de troupes que l'Empire n'en avoit jamais eu.
Zos.p.755.756 'Nous avons parlé autrepart de ce grand nombre de barbares dont il les grossit; [& quand cela n'auroit pas esté avantageux sous des Princes moins puissans & moins sages que lui, il n'avoit pas d'autre moyen de se défaire de ce nombre infini de Gots, qui avoient presque ruiné l'Empire quand il en entreprit la conduite.]

p.754.a.b. 'Zosime le blasme d'avoir fait plus de cinq Maistres de la milice [ou Generaux d'armée,] au lieu qu'avant lui, dit-il, il n'y en avoit que deux, ["ce qui nous paroist bien difficile à soustenir.]Il v.Constantin § 83. lui fait de mesme un crime d'avoir aussi multiplié le nombre des autres officiers dans les armées: [& on croit aujourd'hui que c'est ce qui en fait toute la force.] 'Que si ce grand nombre

d'officiers a esté trop à charge à l'Epargne, '& si pour cette p.755.a.b. raison, ou pour d'autres encore moins necessaires, il a ruiné par de nouveaux subsides les villes & les provinces; [on ne peut & on ne doit point l'excuser. Mais nous ne sommes nullement disposez à le croire sur l'autorité de Zosime. Car il seroit trop injuste de vouloir juger de Theodose par les reproches d'un ennemi passionné, qui vivoit un siecle aprés, plutost que par les loüanges qu'il a receuës de deux des plus illustres Evesques & des plus grands Saints qui aient esté dans l'Eglise; 'S. Ambroise Amb.div.3.p. qui n'avoit pas accoutumé de le flater,[a] & Saint Augustin qui 116.&c. a Aug.civ. l. 5. outre qu'il n'avoit nul sujet de deguiser la verité, a toujours fait c.26.p.64. une profession particuliere de sincerité & de candeur; sans parler de tant d'autres qui nous assurent malgré Zosime, qu'il diminuoit les imposts bien loin de les augmenter, & qu'il travailloit autant qu'il pouvoit au soulagemeut du peuple. Aussi il est remarquable que Zosime finit ces invectives,] 'en disant qu'on Zos.p.755.b. alloit dans les temples implorer le secours des Dieux, parcequ'il estoit encore permis de les invoquer, [c'est à dire que ceux qui se plaignoient du gouvernement de Theodose estoient les payens & les idolatres.]



ARTICLE LXXXVIII.

Quelques vertus Chrétiennes de Theodose: Sa conduite à l'égard des heretiques.

[JUSQUES ici nous avons principalement consideré Theodose comme homme & comme Prince, sans presque le regarder comme Chrétien,] 'quoiqu'il estimast encore plus cette qualité Aug.civ.l.5.c. 26.p.64.2.b. que celle d'Empereur, [& qu'il n'ait pas moins possedé les veritables vertus que celles qui ne sont qu'humaines & politiques. Mais S Ambroise nous dispense d'entrer dans ce point, puisque c'est proprement ce qu'il traite dans l'oraison funebre de ce Prince, qu'on lira avec plus de plaisir toute entiere, que d'en voir ici quelques extraits. Nous ne saurions neanmoins omettre] 'ce Themi.or.18. que dit un auteur payen, comme le veritable eloge de Theo- p.219.a. dose, & la cause de ses heureux succés, que l'ame d'un Prince doit toujours estre elevée en haut vers le maistre de l'univers, pour estre gouvernée de lui, & recevoir du ciel ce qui est necessaire pour bien gouverner la terre. 'Il dit autrepart que ce or.16.p.212.c. Prince ne se contentoit pas de prier à certains temps, mais que

toute sa conduite estoit une priere continuelle ; sa justice, sa douceur, & ses autres actions estant des prieres [tres efficaces] qu'il adressoit sans cesse à Dieu.

[Nous avons assez parlé de son zele pour l'Eglise contre les idolatres & les heretiques. Mais quelque desir qu'il eust de voir
Socr.l.5.c.10. p.280.a.b. les uns & les autres entrer dans la verité,]'on assure neanmoins qu'il ne voulut forcer personne à le faire, & qu'il ne tourmenta
Ruf.l.2.c.19.p 185. [en particulier] aucun heretique, hors Eunome qu'il bannit. 'Il crut qu'il lui suffisoit de leur oster les eglises qu'ils tenoient
Socr.p.280.b. pour les donner aux Catholiques, 'de les empescher de s'assem-
Soz.l.7.c.12.p. 719.d. bler dans les villes, hors [peut-estre] les Novatiens, '& de decerner contre eux quelques autres peines qui ne regardoient guere que leurs biens & non leurs personnes, mais qui les intimidoient toujours, [& témoignoient l'horreur qu'il avoit de leurs folies ;] à quoy il joignoit les marques d'estime [& d'affection] qu'il donnoit à ceux qui quittoient volontairement leurs er-
Socr.p.280.b. reurs. 'Quant aux autres il croyoit les pouvoir laisser vivre dans les sentimens dont ils estoient prevenus, & tolerer mesme qu'ils s'assemblassent, & qu'ils eussent des eglises hors des villes, s'il
Cod.Th.t.6.p. 134.1. en faut croire Socrate : 'car il y en a qui ont peine à deferer en ce point à son témoignage.

Ruf.p.185. 'Il esperoit que sans qu'il fust besoin de les punir, la foy orthodoxe se repandroit assez d'elle mesme, quand l'Eglise auroit la liberté entiere de prescher la verité. [Il avoit sans doute encore plus de compassion que d'indignation pour ceux qui trompez par les autres aimoient leur aveuglement, & se precipitoient dans l'enfer en pensant monter dans les cieux : & il pouvoit juger que moins les heretiques seroient persecutez, plus ils se persecuteroient eux mesmes par les divisions qui se formeroient
Socr.l.5.c.20. 24.p.279. a Soz.p.719.d. entre eux,] 'comme cela ne manqua pas d'arriver.ª Les loix mesmes dont il ne pressoit pas l'execution, les retenoient dans la crainte, [parceque l'Eglise pouvoit s'en servir, & s'en servoit effectivement lorsqu'elle le jugeoit necessaire pour arrester
Aug.in Cre.l. 3.c.47.p.189. 190. leur audace.] 'C'est ainsi que les Catholiques en Afrique firent condanner Crispin Evesque Donatiste, à payer les dix livres d'or selon la loy [du 15 juin 392 :] & ils se contenterent ensuite qu'il fust condanné à cette amende sans l'obliger à la payer.

c.51 p.190.2.b. 'Theodose obeïssoit en cela aux ordres de Dieu, & il le servoit non en simple Chrétien, mais en Empereur, lorsqu'il commandoit le bien dans ses Etats, & y défendoit le mal, aussi-bien celui qui regarde la religion, que celui qui ne touche que la societé civile,

civile, [puisque ce qui est directement contre Dieu est encore plus un mal que ce qui est contre les hommes;] & que s'il falloit laisser tout le monde à sa liberté, il y faudroit aussi laisser les adulteres & les homicides. [Il suivoit encore] 'l'autre regle que c. la verité prescrit, qui est de demeurer dans une juste mediocrité, en ne faisant rien qui pust blesser l'humanité & la charité, en témoignant sa moderation & sa douceur parcequ'il ne punissoit pas le mal autant qu'il l'eust pu faire, & en ne le punissant mesme que par un esprit de charité. 'Car en faisant des loix a. pour la verité qu'il suivoit, il travailloit à corriger des méchans, [s'acquerant ainsi par sa bonne volonté un grand merite auprés de Dieu à l'égard mesme de ceux que leur obstination empeschoit de profiter des efforts qu'il faisoit pour les convertir,] comme les Princes qui estant dans l'erreur font des loix contre la verité, [se rendent coupables de la chute des foibles, sans avoir de part au merite] des forts dont ils eprouvent [& augmentent] la vertu.



ARTICLE LXXXIX.

Il bastit des eglises: Sa vertu croist toujours: S. Paulin fait son eloge.

'THEODOSE ne se contenta pas d'avoir rendu aux Catholiques presque toutes les Eglises de l'Orient possedées auparavant par les Ariens; mais il contribua encore par ses exhortations & ses liberalitez à en faire bastir plusieurs nouvelles, & fort magnifiques. 'Les nouveaux Grecs disent qu'il "bastit à Constantinople celle des Saints Manuel, Sabel, & Ismael, qu'on dit avoir esté martyrizez sous Julien, une de S. Marc, ce qu'on entend de l'Evangeliste, & une des SS. Notaires, à laquelle il donna de grands revenus. 'Mais si ces SS. Notaires sont, comme on le croit, "S. Marcien & S. Martyre notaire de S. Paul de Constantinople, leur Eglise n'a esté commencée que sous Arcade, & achevée sous Theodose le jeune. ["Nous avons parlé] 'de celle qu'il commença à Rome sur le corps de l'Apostre Saint Paul, & qu'Honoré son fils acheva.

[Ruf.l.2.c.19.p. 85. — &c. — Codi.or.C.p. 61.a.d|Cang de C.l.4.p.114. — Cang.p.130. — V. les Ariens § 62. — V. § 29. — Anal.t.4.p. 496.]

[Je ne sçay ce que veut dire Suidas,] 'quand il écrit que Constantin avoit fait mettre sous la grande place de Constantinople les croix des deux larrons, la boëte du parfum qui fut repandu sur J.C, & beaucoup d'autres choses "miraculeuses; mais que Theodose "osta toutes ces choses & les abolit.

[Suid.φ.p.1078. b.c. — σημεῖα. — ἀφανίζειν.]

Codi.ori.C.p. 97.b. 'On pretend que voyant un jour une statuë de Julien l'apostat qui avoit sans doute quelque marque d'idolatrie, il en eut horreur. Il demanda de qui elle estoit, & comme on le luy eut dit, il la fit aussi-tost mettre en pieces. Il ordonna aussi sur de grandes peines que tous ceux qui auroient des monnoies de ce Prince où il y auroit quelque chose de semblable, les apportassent aussi-tost aux officiers.

Nor.epo.p.302 'On ne doute point que ce ne soit Theodose qui a formé les deux nouvelles provinces de l'Arcadie dans l'Egypte, & de l'Honoriade dans le Pont, du nom de ses deux enfans. [Ainsi il semble que la derniere au moins n'ait dû commencer qu'aprés l'an 393, auquel nous avons vû qu'Honoré avoit esté fait Auguste.

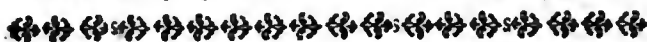
Nous aurions encore bien des choses à dire de Theodose, surtout pour le justifier contre les calomnies de Zosime, si nous Hier.ep.13.p. 101.b|104.c. a Gen.c.48. n'avions perdu] 'une docte & eloquente apologie, comme l'appelle S. Jerome,[a] ou un [excellent] panegyrique selon les termes de Gennade, que S. Paulin estant solitaire à Nole, fit en l'honneur de ce Prince. Gennade dit qu'il y montroit que cet Empereur Chrétien avoit vaincu les usurpateurs de l'Empire plutost par sa foy & par ses prieres, que par sa puissance & par ses armes; Paul ep.9.p. 116. '& Saint Paulin mesme dit qu'il n'y avoit pas tant loüé un Empereur, qu'un serviteur de J. C; pas tant un Souverain qui exerçast sa puissance en dominant avec orgueil, qu'un Roy qui ne l'exerçoit qu'en obeïssant à Dieu avec humilité, comme à son seigneur & à son maistre; pas tant un Prince elevé audessus des autres par son autorité royale, qu'un [ministre de Dieu,] qui Hier.ep.13.p. 104.c. a excellé sur tous par sa foy vive & ardente. 'Que Theodose est « heureux, dit S. Jerome à S. Paulin, d'avoir eu un orateur Chrétien, & tel que vous estes, pour défenseur! Vous avez donné un « nouvel eclat à sa pourpre, & autant que ses loix sont sages & « utiles, autant vous les avez renduës sacrées & venerables à tous « Gen.c.48. les siecles à venir. 'Il y adressoit sa parole à Theodose mesme, « [mais non pour le flater, & pour en tirer quelque recompense, Paul.p.116. puisqu'il ne le luy envoya point.] 'Car il ne le publia pas, se contentant de l'envoyer à quelques uns de ses amis.

[Nous pouvons finir cet eloge de Theodose par ce qu'a dit de Vict.epi.p. 547.b. luy le jeune Victor,] 'Qu'il avoit paru grand en vertu lorsqu'il n'estoit que particulier : mais que tout le monde avoüoit qu'il avoit encore paru plus excellent lorsqu'il avoit esté elevé à la puissance souveraine, quoiqu'on voie si souvent tout le contrai-

re; & qu'il avoit encore esté meilleur aprés ses victoires qu'il n'estoit auparavant. [C'est un payen qui dit ceci; & il en est d'autant plus croyable. Mais il seroit mesme aisé de confirmer par toute l'histoire un témoignage qui est si avantageux à Theodose. Car ce progrés continuel est la plus grande preuve que nous puissions avoir que sa vertu n'estoit point une vertu humaine, naturelle, ou philosophique, mais un veritable effet de la grace divine qui croist dans les ames au milieu des plus grandes tempestes qui la combatent.

Aussi nous avons vu que S. Ambroise ne fait point difficulté de parler de luy comme d'un bienheureux qui regne dans le ciel avec J. C.] 'Le Concile des Orientaux vers 435, en parle à peu prés de mesme. [a] S. Fulgence le met entre les vases de misericorde preparez à la gloire. [b] Facundus dit que l'Eglise doit d'autant plus deferer à son autorité, qu'il ne s'est jamais attribué aucune autorité contre elle. [c] Il dit que sa memoire sera toujours illustre & considerable dans l'Eglise, moins pour ses grandes victoires, que pour l'humilité de sa penitence.

Fac.l.8.c.3.p. 325.c. a Fulg.præd.l. 2.c.22.§41.p. 478. b Fac.p.327.c. c l.12.c.5.p.556 a.



ARTICLE XC.

De Saint Donat Evesque d'Eurée: Les corps des Prophetes Abacuc & Michée decouverts sous Theodose: De quelques auteurs Chrétiens.

'SOZOMENE remarque que du temps de Theodose l'Eglise estoit conduite par beaucoup d'Evesques eminens en pieté, à la sainteté desquels Dieu mesme rendoit témoignage par les frequens miracles qu'il accordoit à leurs prieres. 'Celui qu'il nomme le premier entre ces saints Prelats est S. Donat Evesque 'd'une ville de l'ancienne Epire à qui l'on donne divers noms: mais celui "d'Eurée paroist le mieux fondé. [d] Il dit que ceux du pays rendoient témoignage de beaucoup de miracles qu'il avoit faits; '& il en rapporte deux, l'un 'd'un dragon [1] effroyable qu'il tua par le signe de la Croix, & en crachant dessus; 'l'autre d'une fontaine "qu'il fit naistre en un bourg de son diocese nommé Isorie, dans un endroit extremement sec: & cette fontaine ne cessa point depuis de couler. 'Ce fut là qu'on l'enterra aprés sa mort dans un tombeau magnifique; & l'on y bastit un eglise en son honneur. 'On pretend que la ville mesme d'Eurée porte presentemenr le nom de S. Donat. 'On trouve beaucoup d'autres

Margin: Soz.l.7.c.28.p. 752.b. — c.26 p.747.d. — n.p.157.158 — Εὐρία. — Boll.30 apr.p. 765.d. — d Soz.p.747.d. — 1. — d|748.a. — p.748.b. — &c. — a.b. — n.p.158.1.b. — Boll.30.apr.p. 765. — a Soz.p.748.a.

1. "Il falut huit couples de bœufs pour le trainer.

choses de luy dans les Ménées des Grecs, & dans une vie manuscrite qu'on en a en grec & en latin: ['Mais on n'y voit rien qui soit assuré, & qui ne soit mesme meslé de circonstances fort suspectes.] 'Nicephore s'est contenté de copier Sozomene.ᵃ Adon l'abrege dans sa chronique. ᵇ Les Grecs font la feste de ce Saint le 30 d'avril; [ce qu'on a suivi dans le martyrologe Romain.] NOTE 59.

d. ᵃ p.766.e. ᵇ Men.p.355.

Greg.l.12.ep.2. 8.p.1093.1103. 'Vers la fin du VI. siecle les malheurs des guerres obligerent Jean Evesque d'Eurée à quitter son pays, & à se retirer avec son Clergé à Cassiope dans l'isle de Corfou. Il emporta avec luy le corps de S. Donat, & le mit dans l'eglise de S. Jean au mesme lieu de Cassiope. S. Gregoire écrivit sur cela à Alcyson Evesque de Corfou, pour le prier de consentir qu'il y demeurast jusqu'à ce qu'on le pust reporter en son lieu ordinaire quand la paix seroit rétablie. 'Jean est appellé Evesque d'Eurée dans les manuscrits, & d'Isaurie dans les imprimez. 'Holstenius croit que le dernier est une pure faute [Il est neanmoins aisé que le bourg d'Isorie augmenté par les miracles de S. Donat, fust devenu comme le second titre de cet evesché, & mesme le plus ordinaire parmi le peuple. Ainsi il se peut bien faire que c'est ce qu'on appelle aujourd'hui S. Donat, & que l'ancienne ville d'Eurée soit entierement détruite.] 'Pierre des Noels dit que le corps de Saint Donat a esté tiré par les Venitiens du lieu de sa premiere sepulture, & porté dans l'eglise de Nostre Dame à Murano prés de Venise, où il est celebre par divers miracles. [On y fait apparemment la feste du Saint le 7 d'aoust, auquel Pierre des Noels met sa memoire, & veut qu'il soit mort.

p.1094.c. Holst.geo.p.118. Boll.p.766.f.

[Nous ne disons rien ici de S. Theotime de Tomes, & des autres que Sozomene joint à Saint Donat, parceque nous esperons en parler en d'autres endroits.] 'Cet auteur ajoute que la pieté des Evesques animoit celle des autres Ecclesiastiques, & mesme des laïques qui s'efforçoient de les imiter.

Soz.l.7.c.29.p.752.b.c.

'Codin dit que "S. Die fonda à Constantinople son celebre monastere en un lieu que le grand Theodose luy avoit donné. Il ajoute que Ste Domnine estant venüe de Rome à Constantinople avec une autre personne [nommée apparemment Maure,] & y ayant trouvé une place qui n'estoit point bastie, elles la demanderent à ce mesme Prince, qui la leur accorda "avec les autres secours dont elles avoient besoin, & qu'elles y bastirent deux monasteres, l'un appellé de Ste Domnine ou d'Alexandre, & l'autre le monastere de Maure. 'On ne dit rien davantage du premier. ᶜmais l'histoire parle "quelquefois de l'eglise & du mar-

Cod.l.or.C.p.61.b. V.S.Marcel Acemete. ῥ συνδρομῶν. Cang.de C.l.4.p.185. ᶜ p.186. &c.

tyre de S.te Maure. [Je ne voy point cependant que ces deux Abbesses soient honorées par les Grecs. Ainsi je ne sçay si ce ne seroient point S.te Domnine d'Antioche & S.te Maure de Thebaïde, dont ces deux monasteres portoient les noms; ce qui aura donné occasion aux Grecs d'en faire l'histoire que Codin raporte.] M.r du Cange qui reçoit cette histoire, croit neanmoins
1. que l'eglise de S.te Maure prenoit son nom de S.te Maure [1] martyre. 'M.r Bulteau veut aussi que S.te Domnine qu'on fait Abbesse, Bult.ori.p. 504.
V. S. Eugene de Carthage soit la mesme que "S.te Dominique [dont nous parlerons en un autre endroit.]

§ 6. Dieu fit encore une autre faveur à son Eglise [2] dans les der- Soz.p.752.c.d.
2. nieres années de Theodose, en decouvrant les corps des saints Prophetes Abacuc & Michée à Zebenne alors Evesque d'Eleutherople [en Palestine.] Ils estoient enterrez dans son diocese, le premier en un lieu appellé Cela ou Ceïla, 'qui est la ville où Hier.l.heb.p. 278.d. le livre des Rois dit que David se retira;[a] & l'autre à Berathsatia a Soz.p.752.c. d|Boll.15.jan. p.995.§3. à dix stades d'Eleutherople dans un tombeau que les habitans appelloient en leur langue le tombeau fidele, sans savoir ce qu'ils disoient, [ni qui y estoit enterré.] 'Saint Jerome dit que le Hier.ep.27.p. 175.a. tombeau du Prophete Michée estoit à Morasthi, [soit que Morasthi fust l'ancien nom du mesme lieu, soit que l'un fust le nom du quartier, & l'autre du canton qui y estoit compris, soit que le tombeau fust entre les deux villages.] 'Car Morasthi estoit aussi auprés d'Eleutherople. 'S. Jerome dit en 404 ou 405, que l.heb.p.289.a. le tombeau du Prophete Michée estoit changé en eglise. 'Le ep.27.p.175.a. corps d'Abacuc fut trouvé le premier, & celui de Michée un Soz.p.752.e. peu aprés. Sozomene appelle Michée le premier Prophete, [peut-estre parcequ'il l'a confondu avec celui qui prophetizoit du temps d'Acab,] comme d'autres anciens ont fait, quoiqu'il y Boll.p.995.§4. ait 150 ans entre deux. 'L'Eglise latine honore Michée & Aba- p.994.§1. cuc le 15 de janvier.

'Baronius dit que Zebenne qui trouva leurs corps, est celebre Bar.415.§19. par sa sainteté. [Je n'en trouve rien.] C'est sans doute ce Zebenne qui assista l'an 415 au Concile de Diospolis. [Il peut avoir succedé à] 'Turbon, qui estoit Evesque d'Eleutherople en 384. Mar.&F.p.87.

[Entre ce grand nombre de saints Evesques qui gouvernoient l'Eglise sous Theodose, il y en a plusieurs qui se sont rendus celebres par leurs écrits. Mais nous en parlerons en d'autres en-

1. dont les Grecs, dit-il, font le 30 de novembre [Je n'en trouve rien ni le 29 ni le 30 dans les Ménées.] 2. Usuard & d'autres martyrologes latins disent contre l'autorité de Sozomene Boll.15.jan.p. 994.§1. que ce fut du temps d'Arcade.

droits, & nous ne marquerons ici entre les auteurs Chrétiens
Bib.P.t.7.p.257. que ceux dont il y a peu de chose à dire,] 'comme Q. Julius Hilarion auteur d'un écrit *Sur la durée du monde*, donné par M.r Pithou, & mis dans la bibliotheque des Peres. Le sujet de son écrit est que s'estant elevé quelque dispute sur le commencement & la fin du monde, & quelques uns pretendant qu'on n'en pouvoit rien savoir, ou mesme que le monde estoit eternel, il fit
p.263 cet écrit 'pour montrer que le monde devoit durer six mille ans, dont il s'estoit passé 5530 ans jusqu'à la Passion, & qu'ainsi le monde devoit finir l'an 470 d'aprés la Passion, ce qui selon son conte alloit à l'an 498 de nostre ere. [L'evenement a fait voir que ses raisonnemens n'estoient pas justes pour la fin du monde; & il estoit impossibile qu'ils le fussent, puisque ce n'est pas à nous à connoistre les temps & les momens que le Pere a reservez à sa puissance.]

p.264. a p.262. 'Il y enseigne l'opinion des Millenaires, a & y fait une supputation des septante semaines de Daniel, [qu'on auroit peine à approuver. Cet écrit peu considerable par sa matiere, ne l'est pas davantage par son style, qui est assez barbare, soit par la faute de l'auteur, soit qu'il ait esté corrompu par les copistes.]
p.263.b. b p.258.b|259.c. 'Il est fait en l'an 397. b L'auteur y en cite un autre qu'il avoit fait auparavant sur la feste de Pasque, pour en établir le vray jour, & où il traitoit aussi de la durée du monde.

Oecu.pr.p.16. 'Dans les prolegomenes d'Oecumenius nous avons "une petite histoire de S. Paul, de S. Marc, & de quelques autres, écrite sous le IV. Consulat d'Arcade, & III. d'Honoré, Indiction 9, V.S.Pierre note 40.
Possev.p.539| Cave,p.175. [c'est à dire en 396.] 'On l'attribuë à un Euthale Diacre de Sulque selon Turrien & quelques autres, qu'on dit avoir aussi fait des commentaires sur l'Evangile de S. Luc & sur les Actes des
Arcl.p.402. Apostres, '& avoir encore distingué par versets les Epistres de S. Paul, les Actes, & les Epistres canoniques. Cependant on pretend que l'auteur de ce dernier ouvrage a vécu jusqu'aprés l'an 490. sous l'episcopat d'Athanase II. Evesque d'Alexandrie. [Je ne sçay pas comment ceux qui le pretendent peuvent s'accorder avec eux mesmes; & j'aimerois mieux dire qu'il y a eu
p.403. deux Euthales.] 'Il y en a qui croient que celui qui a travaillé sur les Epistres de S. Paul a esté Diacre d'Alexandrie, & ensuite Evesque de Sulque, qu'ils jugent estre une ville de la Thebaïde. Nous attendons les éclaircissemens qu'ils nous promettent. [Car nous ne voyons encore rien de certain à tout cela.
Suid.e.p.879.c. Il faut sans doute mettre entre les auteurs Chrétiens,] 'Heli-

cone sophiste ou professeur en eloquence à Constantinople, qui a fait en dix livres un abregé d'histoire & de chronologie depuis Adam jusques au grand Theodose. 'On pretend que cet ouvrage se trouve en Italie. [Comme cet auteur a esté connu de Suidas,] on a raison de le mettre entre les historiens Grecs.

Voss.h.gr.l.2.c.19.p.256.

ARTICLE XCI.

De Symmaque l'orateur.

[NOus aurons plus de choses à dire des auteurs payens qui ont paru sous Theodose. Nous pouvons commencer par Symmaque, puisque c'est le plus illustre d'entre eux, soit pour sa qualité, soit pour l'estime de son eloquence.] 'Il estoit fils de "L. Aurelius Avianius Symmachus qui fut Prefet de Rome en 364.[a] Pour luy il est nommé Q. Aurelius Symmachus [à la teste de ses lettres,] dans Macrobe,[b] & dans une inscription.[c] Il a eu au moins trois freres, morts avant l'an 389.[d] Celsinus Ticianus à qui il donne toujours le titre de frere en luy écrivant, [pouvoit estre l'un de ces trois,][e] quoiqu'il soit vray que Symmaque fait quelquefois le mesme honneur à Flavien, avec lequel il estoit tres uni d'amitié [& de zele pour le paganisme: mais je ne croy pas qu'il le fust de parenté. Ce Celsinus Ticianus est sans doute different] 'de celui que Symmaque nomme simplement Tacien, & par qui il écrit à Flavien en 394.

Sym.l.2.ep.44.p.81|Cod.Th.chr.p.69|c.6 p.386.1.
V.Valentinien I.§11.
a Macr.l.1.c.5 p.176.177.
b 11.p.745|Rien.p 399.
c Sym.l.3.ep.6.p 104.
d l.1.ep.40.56.68.p.30.38.
e l.2.ep.44.p.81.&c.
ep 83.p.97.&c.

'Symmaque epousa Rusticienne, dont on marque qu'elle luy tenoit quelquefois le flambeau pendant qu'il lisoit & qu'il travailloit. 'Elle estoit fille d'Orfite, [qui fut long-temps Prefet de Rome sous Constance,] mais qui eut diverses disgraces: de sorte que Symmaque n'en eut aucun bien.[f] Il ne laissa pas de passer pour un des riches Senateurs de Rome, quoique non pas des plus riches, mais des mediocres. 'Il n'eut qu'un fils nommé Q.[1] Fabius Memmius Symmachus.

Sid.l.2.ep.10.p.54.
Sym.l.9.ep.121.p.386|10.ep.47.p.441.442.
f Phot.c.80.p.197.b.
Sym.l.5.ep.5.66.p.187.214|Amm.n.p.377|

[g] Il estoit "grand Pontife du paganisme,[h] ce qui paroist assez souvent dans ses lettres.[i] Il fut Questeur, Preteur, Correcteur de la Lucanie & des Brutiens en 365 ou 368, Proconsul d'Afrique en 370, ou 373, Prefet de Rome en 384, & Consul ordinaire en 391. Son inscription le qualifie Comte du troisieme ordre. [Nous avons vu ce qui se passa dans sa Prefecture, & les efforts qu'il fit tant en ce temps là que dans d'autres occasions pour

major.
Macr.n.p.745.
g Macr|Rein.p.399.
h Sym.l.1.ep.41.p.31.&c.
i Rein.p.399|Cod.Th.t.6.p.386.1|Sym.q.n.p.3.

1. Quelques uns veulent qu'on lise *Flavius*. [Mais les inscriptions ont *Fabius*.] Sym.q.n.p.3.

maintenir le paganiſme prés à tomber dans une entiere ruine;
Sym.l.1.ep.40. ce qui le fit condanner à l'exil par Theodoſe.] 'On voit dans ſes
43.p.30. lettres quelques ſacrifices que l'on faiſoit encore à Rome. [a] Mais
a ep.45.p.33. on y voit auſſi que les payens meſmes negligeoient fort leurs
l.2.ep.57.p.87. idoles; & que c'eſtoit faire ſa cour. 'Il paroiſt dans une de ſes
lettres que le Prefet & les Senateurs payens vouloient faire ſecrettement quelque ſacrifice; & ils ne trouvoient pas ſeulement l'argent neceſſaire.

l.4.ep.9.p.147| 'Il fut deputé par le Senat à l'Empereur Honoré, qui eſtoit
5.ep.93.p.223. alors à Milan. [b] Il y arriva le 24 de fevrier, ayant paſſé par Pavie,
b l.7.ep.13.14. p.265. & fut fort bien receu par l'Empereur: [c] mais il en revint malade.
c l.5.ep.94.p. 114. [d] Il alla encore à Milan pour ſe trouver à la feſte d'un Conſul
d l.4.ep.31.p. 261. qui l'en avoit prié: [Je croy que c'eſt Stilicon Conſul en l'an
400.] [e] Il promit auſſi à Attique de ſe trouver à la ſolennité de
e l.7.ep.30.p. 273. ſon Conſulat. [On pourroit tirer de ſes lettres pluſieurs autres particularitez pour ſa vie, & pour l'hiſtoire de ſon temps. Mais il y en a beaucoup qui ſont plutoſt marquées qu'exprimées, & dont ſouvent on ne peut pas non plus ſavoir le temps.

l.5.ep.5.p.187. Il s'appliquoit tellement à l'education de ſon fils,] 'que Theodore l'ayant prié par amitié & par honneur de ſe trouver à la pompe de ſon Conſulat [en 399,] il s'excuſa d'y aller ſur le ſoin que ſa qualité de pere l'obligeoit de prendre de ſon fils, à qui il eſtoit ſeul toutes choſes. [Ainſi l'on a quelque lieu de juger qu'il s'eſtoit meſme chargé du ſoin de l'inſtruire dans les let-
l.8.ep.68.p. 335. tres:] '& il le marque encore plus clairement en d'autres endroits [Il luy obtint la Queſture & la Preture, & il parle ſouvent des jeux & des autres depenſes, auſquelles il eſtoit engagé par
l.5.ep.44.p. 202|Cod.Th.t. 6.p.375.1. ces vains titres des anciennes dignitez.] 'Godefroy ſemble mettre ſa Queſture en 392, [de quoy je n'ay point encore remarqué
f Sym.l.4.ep.8. 12.p.147. la preuve.] [f] Il y a quelque raiſon de croire qu'il n'eut la Preture qu'aprés le Conſulat de Stilicon, [& ainſi en 401 au pluſtoſt. Mais cela eſt aſſez obſcur: & je penſe qu'il vaut mieux s'ar-
l.9.ep.23.p. 347. reſter] 'à ce qu'on voit que le pere ſongeoit à acheter pour ſa Preture des chevaux en Eſpagne lorſque Theodore & Vincent
Cod.Th.t.6.p. 388.1. ſon ſucceſſeur eſtoient Prefets des Gaules. 'On trouve que
g p.391.1. Theodore en eſtoit Prefet en 395, [g] & Vincent en 397. [Ils peuvent l'avoir encore eſté tous deux en 396. Et ainſi Symmaque le
Phot.c.80.p. 197.b. fils aura eſté Preteur en 397.] 'Son pere depenſa en cette occaſion deux mille livres peſant d'or, c'eſt à dire peut-eſtre le dou-
Sym.l.4.ep.8. p.146. ble de ſon revenu. 'Et cependant il ſemble que Stilicon qui dominoit alors ſous Honoré, ne luy ait pas permis de faire toutes

les

les depenses qu'il vouloit. 'Il paroist neanmoins qu'il luy fit faire ep.12.p.148.
quelque gratification par ce Prince. 149.

'On trouve que ce jeune Symmaque fut Proconsul d'Afrique Cod.Th.t.6.p.
en 415, a& Prefet de Rome en 419. bIl est marqué Consul en 386 2.
424, dans la date d'une loy : mais on croit que c'est une faute. a Bar.419.§2.&c.
cIl epousa la petite-fille de Flavien [aprés 394,] dsurquoi il avoit b Cod.Th.t.1.
falu avant toutes choses consulter Stilicon : & on luy envoya p.383.384|6.p.
aussi un present aprés que le mariage fut fait. [Il en eut un fils 386.2|Sym.q.n.p.1.6.
avant la mort de son pere,] equi luy en mande des nouvelles c Amm.n.p.377
dans une lettre. fIl a fait des epigrammes sur les hommes illus- d Sym.l.4.ep.14.p.149.
tres, [& l'on a quelques lettres parmi celles de son pere,] gqui e l.7.ep.21.p.
l'obligeoit quelquefois d'estre le juge & le censeur des siennes. 270. f ap.p.298.

[Symmaque le pere s'estoit acquis la reputation d'un orateur g p.298.301.
1. tres eloquent;] '& c'est le titre que luy donne son fils dans une Macr.n p.745
inscription. 'Il publia plusieurs de ses harangues, hqui ne luy Sym.l.4.ep.29.
réussirent pas neanmoins ; de sorte qu'il ne voulut plus s'appli- p.159.&c. h l.8.ep.68.p.
quer qu'à écrire des lettres : i& c'est la seule chose qui nous en 335.
reste. 'Nous en avons dix livres, qui furent publiez aprés sa mort i n.q.p.6.c.
par son fils, kses lettres ayant esté gardées par ses copistes, & par l.3.5.10.p.101 &c.
un de ses amis nommé Elpide. lPrudence en écrivant contre k l.5.ep.83.84.
2. luy lorsqu'il vivoit encore, au sujet de l'autel de la Victoire, p.220. l Prud.in Sym.
releve beaucoup son eloquence, & la compare à une besche d'or l.1.2.p.223.
dont on voudroit labourer dans de la bouë. 'L'auteur du livre 225.
des Promesses estime son elocution, sa science, & la subtilité de Prosp.pro.l.3 c.
son art. 'Entre les differens genres d'eloquence, Macrobe luy 38.p.149.
attribuë, comme à Pline [le jeune,] le style elegant & fleuri, & Macr.l.5.c.1.p
pretend qu'en ce point il a égalé les meilleurs écrivains de l'an- 364.
Q. Symmachi rotunditatem. tiquité. 'On peut voir encore les eloges que "Saint Sidoine & Sid.l.1.ep.1.p.
Cassiodore luy ont donnez. mLe premier en cite cette parole, 1|car.9.p.361.
Qu'une veritable loüange releve, & une fausse condanne. nElle m l.8.ep.10.p.
ne se trouve pas aujourd'hui dans ses écrits, [non plus] oqu'une 231.
autre qu'en cite Cassiodore. pLes Grecs mesme ont connu ses n n.p.88.
écrits, & en ont parlé avec estime. [Ses lettres ont assurément o Cald.l.11.ep.1.
quelque elegance dans leur breveté : mais les pensées en sont p.175.2.
d'ordinaire fort communes, & trés souvent les mesmes : le latin p Socr.l.5.c.14.
se sent beaucoup de la corruption de son siecle.] p.273.b|Phot.c.80.p.197.b.

'Jornande cite sur Maximin I. le 5e livre de l'histoire de Sym- Jorn.r.Got.c.
maque. qOn croit que ce n'est ni celui dont nous parlons, ni son 35.p.631.633.
pere : rmais quelque autre moins ancien. sOn trouve qu'un q Voss.h.lat.p.
nommé Victorien qualifié Clarissime, corrigeoit les copies des 724.
livres pour les Symmaques. r Sym.q.n.p.6.c.
s Sid.n.p.81.

1. *post amaras casus oraionum mearum.*



ARTICLE XCII.

Du jeune Victor, & quelques autres auteurs latins.

Voss.h.lat.l.2. c.9.p.202|po. lat.p.55. 'ON met du temps de Theodose le poëte latin Rufus Festus Avienus, parce qu'il adresse un ouvrage à Probe Consulaire, qu'on croit estre le celebre Probe [mort peu avant l'an 395;] & un autre à Theodose, qu'on prend pour Theodose Macrobe auteur des Saturnales sous Theodose II. 'Et un des hommes de lettres qui parlent dans ces Saturnales, est un Avienus. 'S. Jerome sur l'epistre à Tite, dit qu'Avienus avoit traduit depuis peu les Phenomenes d'Aratus. ªOn a encore cet ouvrage, aussi-bien que la traduction de la description du monde par Denys, l'un & l'autre en vers, avec un poëme sur les costes de la mer. On croit qu'Avianus ou Avienus qui a traduit en vers les fables d'Esope, comme Phedre avoit déja fait, est le mesme auteur, aussi-bien qu'Avienus qui a mis tout Tite-Live en vers ïambes, comme on l'apprend de Servius: car ce dernier ouvrage est perdu. 'On a encore quelques autres petites pieces du mesme auteur. 'On juge qu'il a de la force, de l'élegance, & quelque chose audessus de son siecle, quoique ses fables soient beaucoup audessous de celles de Phedre. 'On croit que Rufius Festus poëte payen & Proconsul d'Acaïe, [dont nous avons parlé" en un autre endroit,] estoit fils de cet Avienus.

Macr.l.1,c.2.p. 166. — Hier.in Tit.1. p.248.c. — a Voss.ut sup. — po.lat.p.56. — Baillet,t.6.p. 475.476. — Spon,p. 100,2. — V.Valens § 8.

[L'historien Victor qui nous fait un si bel éloge de Theodose, y termine son histoire;]'ce qui fait juger qu'il vivoit en ce temps là mesme, & qu'il écrivoit peu aprés. On luy donne les noms de Sex. Aurelius Victor, comme à celui qui écrivoit sous Valens: '& neanmoins la diversité de leurs ouvrages fait voir que ce sont deux auteurs differens. 'Le plus moderne, que nous surnommons ordinairement *le jeune*, pour le distinguer de l'autre, est nommé dans divers manuscrits Victorius ou Victorinus; ce qui se voit aussi dans un endroit de Paul Diacre qui le cite. Son ouvrage est intitulé Epitome ou abregé; & c'est en effet une histoire fort abregée, tirée de divers auteurs. 'Selon les termes du titre, "ce que nous en avons n'est qu'un extrait & un abregé de l'histoire entiere de Victor.

Voss.h.lat.l.2. c.12.p.221. — c.8.p.196. — c.12.p.221. — Vict.epi.p.531 — *excerpta ex libris &c.*

Gr.T.h Fr.l.2. c.9.p.58.&c. 'Saint Gregoire de Tours cite diverses choses sur les François d'un historien nommé Sulpice Alexandre. Elles regardent les années 387, 388, & 392. Celles de 387 estoient dans le troisieme

livre, & celles de 388 dans le quatrieme,[ce qui fait juger que c'estoit une histoire assez ample]'& le peu qui nous en reste nous fait regretter la perte d'un si excellent historien, comme l'appelle Godefroy. Il croit que c'est cet Alexandre que Symmaque recommande en diverses lettres, à qui il en écrit quelques autres, '& qu'il nous apprend avoir esté gouverneur d'une province, & avoir receu de Valentinien II. vers 387, la qualité de Tribun & Notaire, [qui estoit alors fort considerable.] 'Il estoit vers Aquilée lorsque Symmaque luy écrivit une lettre pour s'excuser de ne luy avoir pas écrit en une occasion. 'Godefroy croit encore que c'est luy qu'il louë dans une autre lettre d'avoir egalé par son discours eloquent & plein d'ornement les grands & favorables évenemens que l'Etat avoit eus en ce temps là. Symmaque semble neanmoins plutost parler d'une lettre que d'une histoire. 'Il écrit une autre lettre à un homme qui composoit l'histoire, & il trouve qu'il affectoit trop la grandeur & la gravité du style de Ciceron, qu'on ne goustoit pas alors: 'Godefroy croit que c'est encore Sulpice Alexandre. [a]Mais il semble au contraire le distinguer d'Alexandre Prefet d'Egypte en 390. Il croit que c'est à ce dernier que s'adressent diverses lettres de Libanius.

Cod.Th.t.5.p. 409 2|410.2. Sym.l.1.ep.101. p.58. l.9 ep.25.p. 347. ep.67.p.264| Cod.Th.t.5 p 409.410. Sym.l.9.ep.101 p.377. Cod.Th.t.5.p. 410.2. a t.6.p.348.2.

'Quelques uns mettent sous Theodose [& sous Honoré,] Manilius poëte latin, qui a écrit sur l'astrologie. [b]Mais "il y a bien plus d'apparence qu'il vivoit du temps d'Auguste.

V.Honoré note 10. Spanh.l.7.p. 643. b Voss.po lat. p.36.

'On croit qu'il faut mettre du temps de Theodose une Notice des provinces de l'Empire, que Surita nous a donnée avec l'Itineraire d'Antonin. L'on trouve en effet l'Arcadie & l'Honoriade, qui ne peuvent pas estre plus anciennes que Theodose: & l'on n'y en trouve point plusieurs autres qu'on croit avoir esté formées par Arcade. ['Il y a quelques fautes dans cette piece. Je pense que c'est] 'ce que Godefroy appelle l'index de Schonove, qu'il croit avoir esté écrit vers 390.

Nor.epo.p. 298.302. V.Valens. note 10 Cod.Th.t.3.p. 91.1.

'Les cinq livres de Flavius Vegetius Renatus sur la science militaire, sont adressez à un Empereur, [c]par l'ordre duquel il pretend les avoir écrits. [d]Cet Empereur est nommé tantost Valentinien, tantost Theodose: [Et il vaut mieux dire que c'est le dernier,] 's'il est vray que Vegece ait écrit à Constantinople, comme quelques uns le croient, quoique sans en donner preuve. 'Et mesme Vegece ne parle jamais de cette ville, au lieu qu'il parle souvent de Rome: ce qui donne lieu de croire qu'il y demeuroit, [mais n'empesche pas qu'il n'ait pu adresser son ou-

Veg.l.1.pr.p. 13. c l.2.pr.p.30. d p.13. p.11. n.p.2.

l.1.c.20.p.24. vrage à Theodose.] 'Il est toujours certain qu'il écrivoit aprés la mort de Gratien;[& ce semble assez peu aprés les ravages faits par les Gots sous ce Prince, lesquels il attribuë à ce que depuis son regne l'on avoit dispensé l'infanterie de porter des cuirasses
n.p.1. & des casques. 'Ainsi il peut avoir écrit sous Valentinien II, mais non sous Justinien, comme quelques uns l'ont cru. On donne à Vegece le titre de Comte, & mesme celui d'Illustre:
prol.p.2. [mais nous ne savons rien d'ailleurs de son histoire] 'On le blasme d'avoir confondu les reglemens & les coutumes des anciens avec celles de son temps.

ARTICLE XCIII.

Du philosophe Themistius.

[THEMISTIUS a tenu à peu prés le mesme rang entre les
Themi.or. Con.p.22.d. Grecs que Symmaque entre les Latins.] 'Ses ancestres
a or.5.p.63.d. avoient esté des personnes considerables; a& l'un d'eux qui estoit philosophe avoit receu divers honneurs de Diocletien.
or.Con.p.23.a [Je ne sçay si ce ne pourroit point estre] 'son propre pere Eugene, qui s'estoit rendu fort celebre par cette profession, aussi-
n.p.497|Juli. ep.18.p.135. 318. bien que par son eloquence & par sa science. 'On croit que ce peut estre le philosophe Eugene à qui Julien écrit une lettre d'amitié. [Mais si cela est, il estoit encore trop jeune sous Dio-
Themi.or.20. p.234.b.d. cletien pour estre fort connu de luy.] 'Nous avons son eloge fait peu aprés sa mort par son fils, où l'on voit qu'il aimoit particu-
p.236.237. lierement Aristote. 'Dans sa vieillesse il se delassoit de l'étude de la philosophie & des poëtes à cultiver son jardin.

or.1.p.18 a|n.p. 375. 'Themistius estoit ce semble de mesme âge que Constance né en 317. bIl se fait assez clairement originaire de Paphlagonie;
b or.2.p.28.d. c or.23.p.292. d|or, C.p.21.d. e or.17.p.214.c. f or.27.p.332. 333. c& il est visible qu'il n'estoit pas né à Constantinople, dquoiqu'il y eust presque toujours demeuré. eIl étudia la rhetorique à l'extremité du Pont, prés du Phase [& de la Colchide] sous un professeur celebre en ces quartiers là, à qui son pere l'avoit envoyé;
pr.p.19 Jonf.l. 3.c.16.p.294. '& il s'y rendit si habile, qu'on luy a donné, dit-on, le surnom d'Euphrade ou *Beau diseur*. fS. Gregoire de Nazianze l'appelle
f Naz.ep.140. p.866.a. g ep.139.p.865. c. le roy de l'eloquence; g& il dit que c'est en quoy il excelloit le plus, quoiqu'il excellast en tout.

[Pour luy il paroist qu'il faisoit son fort de la philosophie,]
Themi.or.27. p.333.b. b or.23.p.294. d. 'laquelle il n'eut pas besoin d'apprendre hors de son pays & de la maison paternelle. bEstant encore jeune il composa quelques

écrits pour expliquer Aristote. 'Il ne les fit, dit-il, que pour luy p.295.a.
seul, afin de se ressouvenir de ce qu'il avoit appris. Ils ne laisserent pas de se publier, & de luy acquerir beaucoup de reputation. 'Photius dit qu'on avoit encore de son temps ses commen- Phot.c.74.p.164.
&c. taires sur divers ouvrages d'Aristote & de Platon, "d'autant plus utiles qu'ils estoient plus abregez, & ses notes sur tout Aristote.
'Il y avoit aussi ajouté quelque chose de luy mesme sur l'inscrip- Suid.θ.p.1296.d.
&c. tion des Categories, "& d'autres sujets. 'L'auteur du livre des Aug.B.car.c.3.
Categories attribué faussement à S Augustin, dit qu'il avoit 22.p.23.c|34.c
magisterium eu le secours "des instructions de Themistius grand & savant philosophe de son temps. 'On a encore aujourd'hui quelque Phot.c.74.p.163.
chose de ce qu'a fait Themistius sur Aristote; [a]& Stobée cite un [a]Euſ.n.p.241.1.2.
passage de son livre sur l'immortalité de l'ame.

[Aprés s'estre rendu aussi habile dans la philosophie que dans l'eloquence,] 'il vint demeurer à Constantinople: & ce fut là Themi.or.17.p.214.c.
NOTE 60. qu'il fit depuis son sejour ordinaire ["durant 40 ans au moins.] or C.p.22.a.
'Il s'y maria, & y eut des enfans. [b]L'emploi qu'il y eut d'abord [b]p.20.21.
fut d'enseigner la philosophie; [c]& il témoigne qu'il enseignoit [c]or.23.p.298.c
celle de Pythagore, de Platon, & d'Aristote; [d]mais neanmoins [d]p.291.a|2.p.26.d.
Aristote faisoit son capital. [e]Il eut un fort grand nombre d'eco- [e]or.C.p.21.22|
&c. liers, [f]& un "philosophe de Sicyon [dans le Peloponnese,] disciple or.23.p.294.b.
d'Iamblique, luy envoya tout d'un coup tous les siens. [g]Il pro- [f]or.23.p.295.b.
teste qu'il ne recevoit rien d'eux, & qu'au contraire il les assistoit mesme dans leurs besoins du bien mediocre qu'il avoit. [g]p.289.294.a.
C'est pourquoi il soûtient qu'on ne le doit point prendre pour un sophiste, & il rejette ce titre comme indigne de luy.

'Il ne se borna pas à savoir & à enseigner la philosophie & il or.31.p.352.
voulut, dit-il, la pratiquer comme les anciens philosophes dans le maniement des affaires. C'est pourquoi 'laissant [quelque or.13.p.156.b.
temps] l'étude & l'ecole, il s'en alla à la Cour sous Constance c.
NOTE 61. & Constant enfans de Constantin. ["Ce fut en l'an 347,]'puisque or.1.p.1.
le titre de sa premiere oraison porte qu'il la prononça à Ancyre
εἰσιὼν. la premiere fois qu'il "parla à Constance. 'Saturnin qui fut Con- b.or.16.p.200.
sul [en 383,] fut un de ses patrons à la Cour. 'Peu de temps aprés or.13.p.165.c.
il vit aussi Constant [dans l'Occident avant l'an 350.] 'En l'an or.C.p.18|or.
V.Constance §35. 355 "Constance le fit Senateur de Constantinople, & écrivit sur 31.p.354.d.
cela au Senat de cette ville une lettre pleine d'eloges pour Themistius, & pour la philosophie dont il faisoit profession. 'Il le Cod.Th.6.t.4.
marque seul, nommément dans une loy de l'an 361, entre ceux l.12.p.46.
qui devoient assister à la designation des Preteurs, ajoutant que
Ibid.§42. sa science faisoit honneur à sa dignité. ["Dés l'an 357]'il luy avoit
fait dresser une statuë. Thomi.or.4.p.54.b.

Juli. ad Themi. p.479. a p.467.469. Julien luy écrivit dans le temps de ses plus grandes disgraces, a& répondit estant Cesar par une grande lettre à celle que ce philosophe luy avoit écrite de Constantinople pour l'exhorter

Themi.or.31. p.354.d. b Socr.l.3.c.26. p.205.c. c a.c|Themi. or.5.p.63. à ne pas dementir les grandes esperances qu'on avoit de luy. Il parla encore tres avantageusement de luy estant Empereur. bIl fut deputé à Jovien par le Senat de Constantinople, c& nous avons encore le discours qu'il luy fit, [ou qu'il luy vouloit faire,] pour le loüer surtout de ce qu'il laissoit à tout le monde la liberté de sa religion.

ARTICLE XCIV.

Suite de l'Histoire de Themistius.

[NOus avons plusieurs discours faits par Themistius devant Valens,] qui en vouloit avoir un tous les ans. dIl se

Themi.or.10. p.129.b. d p.133.b. e or.13.p.166. a.b. trouva auprés de ce Prince en 369, lorsqu'on fit la paix avec les Gots, & il pretend avoir contribué à cette paix. eIl le suivit encore lorsqu'il fut en Orient faire la guerre contre les Perses

Socr.l.4.c.32. p.250.c.d|Soz. l.6.c.36.p.696. a. [l'an 372.] Socrate & Sozomene disent mesme qu'il adoucit son esprit à l'égard des Catholiques par un discours qu'il luy adressa pour luy representer qu'il ne se falloit point étonner de la diversité des sentimens qu'avoient les hommes sur la religion, & qu'il estoit bon de leur laisser beaucoup de liberté sur ce point.

a.p.58.1.c.d. Themi.a.p. 460. Nous avons encore en latin un discours adressé à Valens qui contient ce que ces auteurs en citent, mais qui est trop semblable à celui que nous avons en grec adressé certainement à Jovien, [pour croire que Themistius ait fait l'un & l'autre. Il y a plus d'apparence que le veritable discours à Valens estant perdu, on a retranché de l'autre ce qui estoit particulier à Jovien,

p.459. pour l'accommoder à Valens,] mais nullement au dessein qu'avoit Themistius selon les historiens, comme le soûtient le P.

p.460. Petau, qui n'a pas laissé de se donner la peine de traduire ce latin [supposé] en grec. [Le P. Hardouin n'en a pas voulu dire un mot.]

or. 23.p.299.a. b. Themistius dit qu'on fit de grands efforts pour le retenir à Antioche & dans la Galacie: [& il ne faut pas oublier qu'il parle de ce dernier pays d'une maniere assez differente de quelques autres auteurs.] Car il pretend que les esprits y estoient vifs, subtils, & penetrans, plus propres aux sciences que ceux des Grecs mesmes, & qui les aimoient avec une extreme ardeur. ἐξεῖς καὶ ἀγχίνοι.

V. Gratien §4. ["L'an 276] 'Valens l'envoya de Syrie dans les Gaules vers Gratien. Il passa au retour par Rome,'où on luy fit de tres grandes offres pour l'obliger de s'y arrester, & d'y enseigner la philosophie; & on voulut mesme employer pour cela l'autorité de l'Empereur: mais il ne le voulut point dutout, & revint à Constantinople. or.13. or.23.31.p.298 c.d|354.d.

Note 62. [Nous avons vu ci-dessus les honneurs que luy fit Theodose, qui l'éleva en 384 à la dignité de Prefet de Constantinople, & qui témoigna mesme quelque dessein de luy donner la conduite de son fils Arcade. Nous avons vu aussi les divers discours qu'il fit à l'honneur de ce Prince jusqu'en l'an 385. Car je ne croy pas que nous en ayons qui soient posterieurs à cette année, d'où l'on peut tirer avec quelque vraisemblance que Themistius ne la passa pas de beaucoup.]'Il avoit esté dix fois deputé du Senat [vers les Empereurs,] qui luy avoient toujours fait de grands honneurs, luy avoient fait dresser deux statuës, l'avoient presque toujours nommé Assesseur, l'avoient fait monter dans leur char [en le faisant Prefet] & luy avoient accordé des privileges tres honorables. 'Il receut, dit-il, toutes ces choses avec quelque joie, non pour luy, mais pour les autres, dans l'esperance que l'honneur du philosophe honoreroit la philosophie, & porteroit plus de personnes à l'embrasser. 'Il se glorifie au contraire d'avoir refusé diverses graces des Empereurs, qui n'alloient qu'à le rendre riche, & à le mettre plus à son aise, 'parce qu'il se soucioit fort peu d'argent, de terres, & d'autres choses semblables. or.17.31.p.214 b|352.353. p.353.a. or.2.23 p.25. 26.292.b. p.25.c|or.20.p. 233.d.

[Nous avons aujourd'hui 33 discours de cet auteur, en y comprenant celui qui n'est qu'en latin, ce qui approche bien prés] 'des 36 que Photius avoit lus, & entre lesquels il y en avoit eu un sur Valentinien le jeune, [que nous n'avons plus.] Photius louë son style comme clair, fleuri & sans supefluité, & ses termes comme ayant toujours quelque chose de grave & d'elevé Phot.c.74.p. 164.
1. 'sans estre extraordinaires. [Il semble neanmoins qu'il soit trop plein de poësies & d'antiquitez. Il y a peu de faits dans ses eloges, mais on y trouve des maximes assez belles, & il prend presque toujours un caractere d'homme d'honneur. Cependant quoiqu'il se declare grand ennemi des flateurs, je ne voy pas qu'on le puisse excuser de l'avoir esté luy mesme. Car les discours qu'il fait aux Empereurs sont tous pleins d'eloges, souvent mal fondez; & Valens y paroist aussi bon & aussi grand que

1. [illegible]ικαῖς que Scot traduit par *vulgaribus*.

Anth.l.2.c.52. p.188|Voss.po. 8.p 93. Theodose.] 'Un poëte nommé Pallade, dont on ignore le temps, le blasme par une epigramme fort jolie d'une ambition indigne d'un philosophe, pour avoir voulu s'elever à la Prefecture. [Son 13ᵉ discours est tout à fait impertinent, & peut donner une fort mauvaise impression de ses mœurs & de sa vertu philosophique, aussi-bien que de son jugement.]

Themi.pr.p. 20.21. 'Quelques uns l'ont fait heretique, le confondant avec un Eutychien du VI. siecle. Mais tous ses discours sont des preuves claires qu'il faisoit profession du paganisme, [quoique peut-estre avec moins d'emportement que Libanius & Eunape.] Il cite mesme quelques paroles de l'Ecriture, mais comme d'un livre qui luy estoit étranger: [& l'on voit qu'il divinise & idolatre tout,] 'mesme jusqu'à son pere. ᵃOn a quelques lettres de Libanius qui luy sont adressées, ᵇ& deux de Saint Gregoire de Nazianze, qui luy recommande diverses personnes, l'ayant connu, & ayant esté uni avec luy à cause de son eloquence. [Je ne sçay si ce n'estoit point mesme dés devant que de venir à Constantinople.]

or.20.p234 a. a pr.p.21. b Naz.ep.139. 140.p.865.

ARTICLE XCV.

D'Eunape, & quelques autres auteurs grecs.

[NOUS avons aujourd'hui une histoire des vies des sophistes du IV. siecle par Eunape de Sardes, comme porte le titre de cet ouvrage. On y trouve beaucoup de particularitez pour l'histoire de ce temps là,] '& pour celle d'Eunape mesme, [dont nous nous contenterons de marquer les principales.] 'Il estoit de Sardes [metropole] de la Lydie. ᶜIl quitta l'Asie & vint à Athenes âgé de 16 ans, au mois d'Octobre, vers le temps de Julien, [mais apparemment lorsqu'il estoit mort,] "& que Proerese sophiste Chrétien avoit repris ses leçons. [Ainsi c'estoit en 363 ou 364.] 'Il étudia cinq ans l'eloquence sous Proerese, & alla ensuite l'enseigner en Lydie. 'Il étudia encore la medecine; 'mais il étudia aussi la magie sous Chrysanthe, qui avoit epousé sa cousine. Il l'eut pour maistre dés l'enfance dans son pays mesme, 'ou au moins depuis qu'il fut revenu d'Athenes encore tout jeune, [& âgé seulement de 21 an.] Chrysanthe ne luy voulut neanmoins decouvrir ses secrets qu'au bout de 20 ans qu'il eut commencé à l'instruire dans les lettres. [Car il les enseignoit aussi, puisqu'on le met entre les sophistes.] 'Eunape se

Jons.l.3.c.17.p 296-299. Phot.c.77.p. 169 l.|Eun.c.8. p.104.126 c Eun.c.5.8.p. 82.102.103. 126. c.8.21.p.126.153. c.21.p.159. p.144.149.153. c.4.5.p.33.34. 80. d.21.p.152. c.4.p 33.34. c.5.p.66,67.

V. Julien § 34.

ſe vante encore d'avoir vu Maxime [le plus celebre magicien de ce temps là.] 'Il fut initié aux myſteres d'Eleuſine. p.74.

'Ce fut par le conſeil de Chryſanthe qu'il entreprit ſon ouvrage des vies des ſophiſtes. c.21.p.144. [Il commence par Plotin qui parut au milieu du III. ſiecle, d'où il paſſe à Porphyre, à Iamblique & à ſes diſciples, ſur leſquels il s'étend particulierement; & ſelon ce qu'il en dit, il eſt aiſé de juger que c'eſtoient tous des magiciens.] 'Il écrit ce qu'il a lu d'eux, ce qu'il en a appris des autres, ou ce qu'il en a vu lui meſme. pr.p.13.14. 'Il y marque les ravages qu'Alaric fit dans la Grece en 395 & 396. c.5.p.75. [Ainſi il n'écrivoit au plutoſt que dans les dernieres années de ce ſiecle.]

'Il y marque [ſouvent] qu'il avoit écrit une hiſtoire des Empereurs, p.75. & qu'il la devoit encore écrire; [ce qui s'explique] 'par ce que dit Photius, Phot.c.77.p.169. qu'aprés avoir publié cette hiſtoire, il en fit une ſeconde edition, 'plus ample ſans doute que la premiere. Eun.p.75. 'Cette hiſtoire eſtoit diviſée en 14 livres, qui commençoient [en l'an 268,] Phot.p.169. au regne de Claude [ſucceſſeur de Gallien,] où l'hiſtorien "Dexippe avoit fini, & ſe terminoient à la mort d'Eudoxie

V.Aurelien §15.

femme d'Arcade [en l'an 404.] Il s'y étendoit ſi fort ſur les eloges de Julien l'apoſtat, qu'il ſembloit n'avoir entrepris d'écrire que pour avoir occaſion de le loüer. 'Il nous reſte encore aujourd'hui quelques fragmens de cette hiſtoire dans les extraits de Conſtantin Porphyrogenete ſur les ambaſſades, Eun.leg.p.15-22. '& dans Suidas.[a] Suid.ε υ.p.1099 b|ς.p.1437.d|ς.p.691.a|698.a. On dit qu'elle eſt dans la bibliotheque de Veniſe. Nous l'avons meſme en quelque ſorte toute dans Zoſime,[b] a Voſſ.h.gr.l.2.c.18.p.252. qui n'a preſque fait que la copier & l'abreger, ſinon qu'il n'eſt pas ſi ennemi de Stilicon qu'Eunape. b Phot.c.98.p.272.b. Mais ils ſont tous deux extremement envenimez contre les Empereurs Chrétiens, 'ſurtout contre Conſtantin,[c] c.77.p.169.b| Suid.ε.p.1515.a c Phot.p.169.c quoiqu'Eunape euſt retranché dans ſa ſeconde edition pluſieurs des invectives qu'il avoit miſes dans la premiere contre les Chrétiens. 'On voit la meſme aigreur dans ſes vies des ſophiſtes, Voſſ.p.252. [ſurtout contre les moines: & il ne faut pas s'étonner qu'un magicien fuſt ennemi de la religion Chrétienne.]

'Photius loüe beaucoup le choix judicieux qu'il fait de ſes termes, Phot.p.169. qui ſont beaux, expreſſifs, & nobles, hormis que quelques uns ſont trop grands & trop affectez. Il loüe encore ſa breveté & ſa compoſition tres propre à un hiſtorien, & meſme ſa netteté. Il le blaſme neanmoins d'eſtre quelquefois "un peu

μεστοῖ καὶ περιβάλλει τὸν λόγον.

trop tourné & trop chargé de mots, comme ſi c'eſtoit un avocat [ou un orateur] plutoſt qu'un hiſtorien. Il remarque encore que

sa construction est quelquefois hors des regles ordinaires, quoique non pas jusqu'à rendre son style desagreable: mais il le blasme surtout de ce que contre la regle de l'histoire il est plein de
p.172. metaphores. 'Il remarque encore que quoiqu'il cherchast beaucoup à estre clair, neanmoins la seconde edition de son histoire estoit obscure en bien des endroits, parceque le style en estoit
Jons.l.3.c.17. p.298. embarassé. 'C'est ce que nous voyons dans ses vies des sophistes, par la faute ou des copistes ou de l'auteur. [Il est souvent difficile de prendre bien son sens, & de voir de qui il parle; à quoy des personnes habiles se sont quelquefois trompées. On peut dire aussi qu'il ne suit pas assez son sujet, & qu'il l'embarasse trop par des digressions. Il fait mesme fort souvent des fautes dans les faits & dans l'histoire de son temps.]

Suid.π.p.424. c. 'Les philosophes Pappus & Theon estoient tous deux celebres à Alexandrie sous Theodose I. Pappus avoit composé une geographie universelle, un traité sur les rivieres de la Libye, & "quelques autres, [dont je croy qu'il ne s'est rien conservé jusques à nous.] 'Theon estoit du Musée, dit Suidas, [a] c'est à dire &c.
θ.p.1307.a. a Jons.l.1.c.2. p219.c. b Suid.p.1307.a. de cette compagnie d'hommes de lettres qui formoit autrefois l'academie d'Alexandrie. [b] Il composa un écrit sur le debordement du Nil, & plusieurs autres sur les mathematiques, sur l'arithemetique, sur l'astrologie, sur le canon de Ptolemée, & sur
Cyp.diss.app. p.1.10.106. p.1.98. d'autres sujets semblables. Dodvvel nous a donné depuis peu un fragment de Theon d'Alexandrie, contemporain de S. Epiphane, sur les canons de Ptolemée, 'avec des fastes qu'il croit estre
Suid.θ.p.976. c. du mesme auteur. [Je pense que c'est ce mesme] Theon geometre & philosophe d'Alexandrie, qui fut pere de la celebre Hypacie.





L'EMPEREUR ARCADE.



ARTICLE PREMIER.

Arcade est fait Auguste par Theodose son pere: Ses qualitez bonnes & mauvaises.

V. Theodose I. §2. Ibid. §13.



[NOUS avons vu "sur le grand Theodose, qu'Arcade son fils aisné naquit en Espagne vers l'an 377, de la sainte Imperatrice Flaccille, & 'receut le titre d'Auguste le 16 ou 19 janvier 383, quoique nous ne contions ici les années de son regne que du 17 janvier 395, auquel son pere mourut.] 'Theodose lui fit exercer son autorité à signer les graces qu'il accordoit à des coupables, [pour l'accoutumer de bonne heure à la clemence, cette vertu si necessaire à ceux qui ont entre leurs mains la vie & la fortune des hommes.]' Aussi il n'eut garde de lui refuser la grace qu'il lui demanda "en 388 pour les Ariens qui avoient fait une sedition. Il semble qu'Arcade eust déja accordé cette grace par avance, parceque son pere estoit absent. Themi. or. 19. p. 231. a. Amb. ep. 17. p. 213. d. Ibid. §46.

Ibid. §13. Themistius philosophe payens 's'estoit' flaté d'avoir le [soin de l'education de ce Prince;ᵃ mais Theodose crut la devoir confier à un vray philosophe & à un Chrétien, qui fut Saint Arsene, à qui il donna toute autorité sur son fils; & ce fut ce Saint qui le leva des Fonts: [d'où nous tirons que Theodose le fit battiser de son vivant. Mais le desir de fuir les hommes pour se sauver, obligea S. Arsene à quitter la Cour "vers l'an 390, ou peu aprés; & Arcade avoit encore beaucoup perdu dés l'an 385, par la mort de S.te Flaccille sa mere.] Themi. or. 16. p. 204. c | 213. a. ᵃCotel. g. t. 2. p. 248. b. c | Vit. P. l. 3. c. 37. p. 506. V. S. Arsene §1.

V. Theodose I. §28. 'Theodose voulut qu'il "entrast avec lui en triomphe dans Constantinople le douzieme de novembre 386, aprés la défaite d'Odothée; '& l'on voit par "une histoire celebre de S. Amphiloque, qu'il ne souffroit pas qu'on manquast à lui rendre tous les respects dus à un Auguste. 'Il fit "celebrer solennellement en Idat. fast. V. les Ariens §139. Thdrt. l. 5. c. 16. p. 725. V. Theodose I. §30. Idat. fast.

387, la cinquieme année de son regne. Il le fit Consul en 385, 392, & 394; & lorsqu'il partit de Constantinople en 394 pour faire la guerre à Eugene, il l'y laissa [avec Honoré son frere,] pour gouverner l'Orient, [lui donnant mesme le pouvoir de faire des loix,] mais sous l'autorité de Rufin Prefet du Pretoire. 'Zonare dit que ce fut Arcade qui fit dresser à Theodose une statuë d'argent ["en l'an 390, c'est à dire que d'autres le firent sous son nom, puisqu'il n'avoit que treize ans.

Zos.l.4.p.777.e.
Zon.p.32.d.
V. Theodose I. §78.
Ibid. §62.

De la maniere dont l'histoire parle de ce Prince, il n'avoit rien de grand & de digne de son pere, ni dans le corps ni dans l'esprit.] Car on écrit qu'il estoit tres mal fait de visage & de tout le corps, 'noir, de petite taille, d'une complexion delicate, sans force & sans vigueur, d'un parler lent, d'un œil comme mort & endormi, qui ne s'ouvroit presque pas; & que son esprit répondant à cet exterieur, estoit lasche & paresseux, 'peu "capable de rien trouver; [a] en un mot qu'il estoit "entierement sans genie,[b] & qu'il n'avoit rien appris de tous les soins de S. Arsene qu'à bien écrire.[c] Aussi on verra qu'il se laissoit gouverner, ou plutost dominer comme une beste, sans savoir rien de l'état de ses affaires.

Cedr.p.327.c.
Philg.l.1.c.3. p.148.149.
Proc.b.Pl.1.c.2.p.8.a.
a Zos.l.5.p.789.e.
b Cedr.p.327.c
c Zos.p.780.a|c|789.a|Suid.c p691.c.
ἀτολμος.
ἱκανῶς
ἄνους.

'Il avoit quelque zele pour la vraie foy:[d] & on a mesme pretendu attribuer à ses prieres & à sa pieté quelques evenemens extraordinaires. [On ne dit point qu'il ait esté porté à la cruauté ni à aucun autre vice. Au contraire]'on assure que c'estoit un esprit doux, bon & paisible. [& à en juger par sa conduite, on peut dire qu'il l'estoit jusqu'à l'excés. C'est pourquoi 'je ne sçay si l'on doit ajouter foy] 'à ce qu'on lit dans la chronique de Marcellin sur l'an 390, [c'est à dire lorsqu'il n'avoit encore que treize ans,] qu'il chassa du palais [de Constantinople] l'Imperatrice Galla sa belle-mere. ["Car pour ce qu'on pretend qu'ayant esté foüetté par S. Arsene, il le voulut tuer', c'est une chose tres peu probable, & dont on ne trouve point d'autre auteur que Metaphraste. Mais c'est peu de chose à un Prince d'estre sans vices, s'il n'a aussi de grandes vertus, & la bonté foible & stupide d'Arcade causa des maux effroyables à l'Etat & à l'Eglise.]

Soz.l.8.c.1.p.753.754.
d Socr.l.6.c.23 p.332.a.c.a.
Marc.
V. Theodose I. §28.
V. S. Arsene note 3.



ARTICLE II.

Quel estoit Rufin ministre d'Arcade.

L'AN DE JESUS CHRIST 395, D'ARCADE 1. INDICTION VIII.

V.Theodose l.§ 84. *'Anicius Hermogenianus Olybrius, & Anicius Probinus, Consuls.*

Ibid. [THEODOSE mourut "le 17 de janvier 395, laissant l'Empire d'Orient à Arcade, & l'Occident à Honoré,] 'qu'il recommanda tous deux à Stilicon [mari de Serene sa niece, & le plus illustre de tous ses Generaux d'armée. C'estoit peut-estre sur cela que] 'Stilicon pretendoit que Theodose luy avoit confié en mourant le soin & la conduite des deux Princes & de leurs Etats. [Mais c'estoit une chose bien difficile à executer: & si Arcade âgé de 18 ans n'avoit encore ni l'âge ni la capacité de gouverner par lui mesme, il en avoit assez pour se choisir un maistre, ou au moins pour autoriser celui qui auroit eu assez d'intrigue & de credit pour le devenir.] 'Orose dit que Theodose avoit établi Stilicon pour gouverner l'Occident, & Rufin pour l'Orient. 'On convient au moins que cela se fit de la sorte: [& c'est ce qui nous oblige à marquer ici ce que nous savons de Rufin: Amb.div.3.p.117.d. Phot.c.80.p.177.c|Zos.l.5.p.782.c|Claud.in Ruf.l.2.p.20|cons.H.3.p.38. Oros.l.7.p.221.2.b. Zos.p.780.a.b. Suid.p.690.691|Philg.l.11.c.3.p.527.p18.

NOTE 1. Ce ministre dont l'ambition & la mort signalerent la premiere année du regne d'Arcade,] estoit "Gaulois d'origine, & demeuroit à Eause [en Gascogne] sa patrie. Il vint à la Cour de Constantinople, 'où regnoit alors Theodose, ªqui eut pour lui une confiance tres particuliere, & l'eleva à de grands honneurs. ᵇIl lui donna la charge de "Grand-maistre du palais en 390 au plustard, le fit Consul en 392, ᶜl'eleva la mesme année de la charge de Grand maistre à celle de Prefet du Pretoire, [& enfin le laissa comme nous avons dit, maistre absolu de l'Orient en l'an 394.] 'On pretend que comme quelques Grands témoignoient de la jalousie de son elevation, il dit que si on s'en offensoit, il l'eleveroit ¹encore plus haut. [On voit par Marcellin qu'il estoit Patrice.] Claud.in Ruf.l.1.p.12.13. p.10. ª Zos.l.4.p.773.c|Suid.ru.p.1099.b. ᵇ Cod.Th.t.6.p.382.2. ᶜ Amb.ep.50.p.309.c. Zos.p.773.d.

Magist. et officiorum.

ἰσχυρός. 'Il avoit le corps grand & "robuste, & l'esprit vif, comme on le voyoit par le feu de ses yeux & par sa facilité à s'enoncer. Philg.l.11.c.3.p.528.b.

V S.Greg. de Nysse, * &c. 'Il faisoit profession du Christianisme, & il fut battizé "en 394] dans la sollennité de la dedicace *d'une eglise qu'il avoit fait bastir avec un palais de son nom auprés de Calcedoine. [Il fal- Soz.l.8.c.17.p.780.c|Laus.c.12.p.915.a.

1. Zosime dit *jusques à l'Empire*, ce qui est sans apparence.

loit bien en effet qu'il eust quelque apparence de pieté, & de grandes qualitez naturelles, pour se mettre aussi avant qu'il fit dans la confiance de Theodose.] 'Saint Ambroise le regardoit comme son ami, & se rejouissoit de son elevation. aSi c'est à lui, comme on le croit, que s'adressent les dernieres lettres du 3e livre de Symmaque, ils paroissent avoir esté fort unis. 'Symmaque y louë son esprit, son eloquence, & la finesse de ses railleries. 'Il y louë aussi ses vertus en general. bIl dit que les bonnes qualitez ont pour lui un grand merite, mais que les richesses n'en ont aucun; '& que Theodose fait paroistre son discernement par l'amour qu'il a pour sa parfaite sincerité, aprés l'avoir eprouvée avec un soin & une severité pleine de lumiere.

Amb.ep.50.p.309.c. a Cod.Th.t.6.p.383.1. Sym.l.3.ep.82.83.88.p.137. ep.81.p.137. b ep.85.p.139. ep.81.p.137.

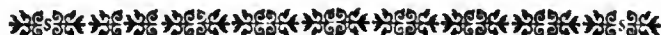
[Mais Symmaque ne louë personne parcequ'il louë tout le monde.] '& lui mesme blasme encore plus Rufin aprés sa mort, [qu'il ne l'avoit flaté durant sa vie.] 'Claudien lui attribuë aussi toutes les mauvaises qualitez & les crimes dont un méchant homme est capable, surtout pour l'avarice, l'ambition, la perfidie, & la cruauté. 'Suidas aprés avoir dit que c'estoit un esprit couvert & "dissimulé, l'accuse d'avoir fait toutes sortes de violences pour s'enrichir, '& d'avoir "enfin porté son ambition jusqu'à l'Empire. 'Zosime en parle dans les mesmes termes.

l.6.ep.15.p.233. Claud.in Ruf.l.1.2. Suid.ρ.p.690.691. p.691.c. Zos.l.5.p.780. βαθυγνώμων. &c.

[On pourroit dire que Claudien est un poëte, & aussi declaré ennemi de Rufin que panegyriste de Stilicon son rival; que Zosime suit ordinairement Eunape, historien tres peu fidele & emporté contre tous ceux qui ont fait profession du Christianisme: Et Suidas qui a visiblement puisé dans la mesme source que Zosime,] 'cite expressément Eunape. cMais S. Jerome accuse aussi Rufin d'une avarice insatiable; d& Orose dit qu'il fit entrer les barbares dans l'Empire pour se pouvoir faire Empereur. [La chronique de Marcellin &] ePhilostorge lui attribuent la mesme ambition. 'S. Ambroise lui "reproche dans Theodoret d'avoir porté Theodose à la cruauté exercée à Thessalonique; [& on ne voit point qu'il en ait jamais témoigné de regret.] 'Zosime l'accuse d'avoir fait perir par les barbares ["en 391,] le General Promote, qui lui avoit donné un soufflet pour reprimer son insolence. 'Il lui fait encore un crime d'avoir esté cause [l'année suivante] de la ruine de Tatien son predecesseur dans la Prefecture d'Orient, & de Procule Prefet de Constantinople fils de Tatien, parcequ'il haïssoit l'integrité de leur conduite. ["Mais l'innocence de Tatien & de son fils est au moins assez douteuse.]

Suid.ρ.p.691.a. c Hier.ep.3.p.26.d. d Oros.p.221.2.b.c. e Philg.p.528.a. Thdrt.l.5.c.17.p.728.a. &c. Zos.l.4.p.733.d.e. V.Theodose I.§64. p.774.a.b. Ibid.§71.

'Lorsque Theodose partit de Constantinople [en 394,] pour aller faire la guerre à Eugene, il y laissa Rufin, comme nous avons dit, non seulement pour y exercer sa charge de Prefet d'Orient [qu'il avoit receuë dés l'an 392,] mais encore pour y disposer absolument de toutes les affaires sous le nom d'Arcade: ["& ce fut dans ce temps là qu'il fit assembler les plus illustres Evesques de l'Orient *pour lui donner le battesme. Mais plus les Sacremens sont saints, plus ils portent de malediction dans les ames avares & ambitieuses.] p.777.778. V. S. Greg. de Nysse. *&c.



ARTICLE III.

Arcade epouse Eudoxie, & non la fille de Rufin: Qualitez d'Eudoxie: D'Amance son Chambellan.

[POUR venir maintenant à ce qui se fit du temps d'Arcade, la pretention qu'avoit Stilicon de gouverner l'Orient aussi-bien que l'Occident, ne permettoit pas que Rufin & lui pussent s'accorder ensemble dans leur ambition,] 'quoiqu'ils s'accordassent parfaitement à vendre les arrests, & à ruiner les familles les plus opulentes "par des injustices & des accusations subornées, pour s'enrichir de leurs depouilles: 'en quoy on semble neanmoins accuser Rufin d'avoir commis plus d'excés. Zos. l. 5. p. 780. a. b| Suid. c. p. 690. 691. &c. Suid. p. 690. f.

[Comme Stilicon avoit epousé la niece de Theodose,] 'Rufin qui avoit une fille preste à marier, songea à la faire epouser à Arcade; & on pretend que c'estoit un degré pour s'elever lui mesme à l'Empire. Il fit parler de ce mariage à Arcade par les voies les plus secrettes. 'Neanmoins le peuple s'en douta aussi-tost, & eu conceut une plus grande aversion pour son insolence & pour sa fierté, qui s'augmentoit tous les jours. Zos. p. 780. c. d.

'Cette intrigue fut interrompuë par un voyage qu'il fut obligé de faire en Orient, pour satisfaire Arcade, & Eucher son oncle [ou son grand-oncle] qui se plaignoit de Lucien Comte d'Orient. 'Rufin avoit procuré cette charge à Lucien qui estoit fils de Florent Prefet des Gaules dans les dernieres années de Constance. 'C'est pourquoi Arcade sur les plaintes de son oncle en rejetta la faute sur Rufin. Ce ministre partit donc [aussi-tost] avec tres peu de train, sans que personne sceust son dessein, s'en alla à Antioche, y entra en pleine nuit, & aussi-tost fit arrestor Lucien, le fit amener devant son tribunal, & sans que personne se d. e|781. p. 780. d. e. p. 781. b.

presentast pour se rendre partie contre lui, il le fit [tellement
p.780.d.e. battre 'sur le cou, qu'il expira en peu de temps. 'Cette cruauté
parut d'autant plus odieuse, que Lucien, à ce qu'on disoit, avoit
p.781.a. acheté la faveur de Rufin en lui cedant de tres belles terres, '&
que neanmoins il s'acquitoit parfaitement bien de sa charge,
n'ayant offensé Eucher qu'en lui refusant une chose injuste
c. qu'il demandoit. 'Aussi sa mort surprit & irrita étrangement le
peuple, & pour l'appaiser, Rufin [donna les ordres pour] faire
elever une grande galerie, qui fut le bastiment le plus superbe
Cod.Th.chr. p.134. qu'eust Antioche. 'Claudien estoit Comte d'Orient 'l'année suivante. le 24 avril 396.

Zos.l.5.p.781. 782. 'Rufin revenu à Constantinople, ne songeoit qu'à avancer le mariage de sa fille: mais l'eunuque Eutrope devenu depuis si celebre
Chr.Al.p.710. avoit 'determiné Arcade à epouser Eudoxie: & Arcade l'epousa &c.
Cedr.p.334.a. effectivement 'dés le 27 avril de cette année. 'Cette Princesse &c.
Val.r.Fr.l.2.p.65.a. estoit barbare, '& non Romaine, 'mais Françoise, 'fille du Comte Note 2.
Bauton ce celebre General d'armée [qui avoit esté Consul en
a Philg.l.11.c.6.p.529.b. l'an 385.] Aussi elle tenoit beaucoup de 'la fiere hardiesse de sa θράσος.
nation, & estoit d'une humeur bien opposée à 'la lenteur & à νωθείας.
Val.p.65. la mollesse d'Arcade, 'qu'elle dominoit, dit-on, entierement.
Cedr.p.334.a. 'Son humeur altiere causa bien des maux à son mari [& à l'Eglise
Zos.l.5.p.795.a. dans l'affaire de Saint Chrysostome.] 'On voit qu'on l'attaqua
mesme sur son honneur, ['quoique nous ne puissions pas dire si ce V. la note 24.
p.802.d. fut avec fondement.] 'Mais on convient 'qu'elle estoit avare V.§17, 21.
Boll.26.feb.p.651.f. jusqu'à faire des injustices honteuses, '& des violences visiblement criminelles.

p.652-654. 'Elle ne laissoit pas de faire paroistre exterieurement quelque
pieté, de favoriser les affaires de l'Eglise, de faire de grandes
civilitez aux Prelats, de les assister de son credit & de son argent;
ce qui fait qu'on en a quelquefois parlé avec estime. Elle obtint
en l'an 401 la demolition du temple de Marnas & des autres
p.652.§43.53.75.92. temples de Gaza, '& elle y fit bastir une fort grande eglise, qu'on
appella à cause d'elle l'Eudoxienne. [b]S. Chrysostome la loue pu-
b Chry.t.4.p.853.a. bliquement comme la mere des Eglises, la nourriciere des moines, la protectrice des Saints, le baston [& le soutien] des pauvres.
[Mais la persecution qu'elle fit à S. Chrysostome mesme, a rendu son nom extremement odieux dans l'histoire.] 'Idace croit
Idat.chr. Val.l.2.p.65.b qu'elle le haïssoit parcequ'elle estoit Arienne: 'Mais il n'en paroist rien dans l'histoire; [& on ne sauroit douter qu'au moins
à l'exterieur elle ne fist profession d'estre dans la croyance &
dans la communion Catholique.]

On

'On pretend que ses eunuques & les dames qui l'approchoient, & en qui elle avoit trop de croyance, faisoient beaucoup de tort à sa reputation. 'Elle ne laissoit pas d'aimer beaucoup l'eunuque Amance son chambellan, qui estoit un vray serviteur de Dieu, 'd'une grande pieté, [a] d'une conduite tout à fait irreprehensible. Il jeûnoit toujours, faisoit de grandes aumosnes, exerçoit l'hospitalité envers beaucoup de personnes, & estoit toujours prest pour toutes sortes de bonnes œuvres. Eudoxie qui savoit sa vie, ne le vouloit pas laisser aller visiter les saints lieux, depeur qu'il n'y demeurast & ne se fist moine. 'Depuis mesme qu'elle fut devenüe ennemie de S. Chrysostome, & qu'elle eut irrité Arcade contre luy, Amance continua à demeurer uni à ce Saint. 'Et il respectoit beaucoup tous les [bons] Evesques 'jusqu'à se prosterner en terre devant eux. Il estoit plein de zele pour les interests de l'Eglise, '& les appuyoit de tout son pouvoir auprés d'Eudoxie. 'Ce fut par luy que S. Porphyre de Gaza obtint en 401 la demolition des temples de sa ville; '& il ne put voir partir ce Saint de Constantinople qu'avec beaucoup de douleur. 'On parle d'un Amance eunuque tres puissant sous Theodose II: mais on en parle fort mal; [ce qui nous donne lieu de croire que c'en est un autre.]

Zos.l.5.p.800. d.e. | Boll.26.feb.p. 651.f. | e. | a p.654.b. | p.651.f|652.a. | p.651.e. | p.652.f. | p.651.f. | p.651-654. | p.654.b. | Zon.t.3.p.37. f.

ARTICLE IV.

Rufin fait ruiner l'Orient par les Huns, la Thrace & la Macedoine par les Gots d'Alaric. Il est massacré.

[POUR retourner à Rufin,] 'ce ministre dechu de l'esperance qu'il avoit euë de marier sa fille à Arcade, craignant [le credit d'Eutrope, & encore plus] les armes de Stilicon, qui pretendoit avoir receu de Theodose la tutelle de ses deux enfans, & vouloit venir en Orient le deposseder de l'autorité qu'il y exerçoit; il se resolut de mettre le trouble partout pour rompre les desseins du dernier, & pour se défaire de l'autre, '& mesme dans l'esperance que la necessité de l'Etat couvriroit & favoriseroit le crime de son ambition qui luy faisoit pretendre jusques à la puissance souveraine; 'ou pour avoir au moins la malheureuse consolation de ne pas perir tout seul.

'Il fit donc venir "les Huns, qui * ravagerent tout l'Orient jusques à Antioche: [à quoy il faut apparemment raporter] [b] ce qu'on lit dans quelques "homelies de ce tems là, des martyrs

Zos.l.5.p.782. | Oros.l.7.c.37. p.222.a.b.c. | Claud.in Ruf. l.2.p.20. p.20|Socr.l.6. c.1.p.300.b| Soz.l.8.c. p. 753.b. | b Chry.ps.95. 897-903|t.1.h 54.p.590.591.

Note 3. * V. Saint Jerome. V. S. Chrysostome.

que les barbares avoient faits, & des captifs amenez à Antioche pour estre vendus ou rachetez. 'S. Jerome parle plusieurs fois de cette course des Huns, qui fit trembler tout le monde jusque dans la Palestine, 'durant que les armées Romaines estoient occupées, dit-il, à la guerre civile, [c'est à dire avant que celles qu'on avoit menées contre Eugene fussent revenües de l'Occident.] 'Philostorge "en parle aussi, mais seulement aprés la mort de Rufin, & mesme aprés celle d'Eutrope, [ignorant ou negligeant l'ordre du temps.]

Bar.395.§14-16| Hier.ep.3.30. p.26.d|200.c. p.200.c. Philg.l.11.c.8. p.154. "&c.

'En mesme temps que Rufin faisoit venir les Huns dans l'Asie, il abandonnoit l'Europe aux Gots, [qui s'estoient tellement soumis à Theodose, qu'ils ne laissoient pas de faire un corps de troupes fort considerable sous des chefs de leur nation, & qui ainsi estoient capables de faire de grands maux lorsqu'ils avoient ou feignoient avoir quelque sujet de se mutiner.] 'Ils avoient alors pour un de leurs principaux chefs le grand Alaric, [devenu depuis si celebre pour avoir pris le premier la ville de Rome.] Theodose luy avoit donné le commandement de quelques Gots, & il se plaignoit de ce qu'on ne luy accordoit pas de plus grands emplois, jusqu'à se soulever, ou menacer de le faire. Rufin se servant donc de sa disposition, 'dont il pouvoit bien avoir esté auteur, l'anima secretement en luy envoyant mesme de l'argent, 'à ramasser tout ce qu'il pourroit de barbares, & à ravager les provinces de l'Empire, l'assurant qu'il pouvoit passer jusques dans la Grece, sans crainte de trouver aucun obstacle. 'On écrit en effet que Rufin avoit donné exprés la charge de Proconsul [d'Acaïe] à Antioque, & [le commandement des troupes avec] la garde des Thermopyles & de l'Isthme de Corinthe, à Geronce, deux hommes de sa faction, afin qu'ils ne s'opposassent point à Alaric, & luy ouvrissent les passages: ce qu'ils executerent trop fidelement.

Claud.in Ruf. l.1.p.21. Zos.p.783.a. Mar.an.395. Ib|Zos.p.783. a.b. Zos.p.782.783

'Les Gots armez contre les Romains par les Romains mesmes, [& meslez peut-estre de quelques troupes] ᵃde Huns, qui avoient passé le Danube sur les glaces l'hiver precedent, 'ravagerent donc la Mesie, [dont on leur avoit donné une partie à habiter,] la Thrace, la Pannonie: '& de là passerent dans la Macedoine & la Thessalie; ᵇ saccageant generalement tout ce qui est entre la Dalmacie, la mer Adriatique, & le Pont-Euxin. La ville mesme de Constantinople se trouva comme assiegée par ces barbares qui couroient jusques à ses portes. 'Rufin en sortit habillé à la gothique, pour aller, disoit-il, traiter de paix avec

Claud.in Ruf. l.2.p.21. a Philg p.154. Claud.p.21. p.21|Zos.p. 783.b. b Claud.p.21. p.21.22.

les Gots, qui le receurent fort bien : & cela augmenta encore
le soupçon qu'on avoit de sa trahison.

'Stilicon qui avoit fait un voyage dans les Gaules, en quinze conf.H.4.p.
jours, s'il en faut croire Claudien, pour assurer la paix avec les 50.51|deStil.l.
Allemans & les François, 'pretendit estre obligé en cette ren- 1.p.128.129.
contre d'aller secourir l'Orient ; [& il l'entreprit sans doute p.51|inRuf.l.2.
aisément dans l'esperance de pouvoir ruiner Rufin.] 'Il partit p.22.
au prin-temps, [mais apparemment à la fin,] 'menant avec luy p.22.
toutes les troupes de l'Empire, qui avoient suivi Theodose con- p.22.23|deStil.
tre Eugene, & celles mesmes d'Eugene qui s'estoient renduës à l.1.p.127.
Theodose. 'Claudien dit qu'il passa les Alpes [Juliennes : ce qui p.23.
donne lieu de juger qu'il vint par terre le long de la Dalmacie.]

'Les barbares sachant sa venuë, se rassemblerent tous en un Ibid.
corps 'dans la Thessalie : [a] & Stilicon estoit déja assez peu éloigné p.24.
d'eux, [b] lorsque Rufin obtint un ordre d'Arcade pour luy com- a p.25.
mander de luy renvoyer l'armée d'Orient que Theodose avoit b Ibid.
menée [contre Eugene.] Il obeït, '& envoya à Arcade non seule- de Stil.l.2.p.
ment les troupes qu'il luy demandoit, mais encore la moitié du 135.
thresor de Theodose. 'Que si Rufin ne l'eust pas empesché par in Ruf.l.2.p.
cet ordre de donner bataille, l'on n'eust pas vu, dit Claudien, 24.
le desastre de la Grece, & la ruine d'Athenes, de Corinthe, de
Lacedemone, & de tant d'autres villes celebres, [de quoy nous
parlerons dans la suite.]

'Stilicon en renvoyant l'armée à Arcade, la donna à conduire Zos.p.785.b|
à un Capitaine [Got] nommé Gaïnas, [c] à qui il decouvrit le dessein Mar.chr.
qu'il avoit de faire tuer Rufin ; [d] & l'eunuque Eutrope ne man- c Zos.p 785.b|
qua pas de concourir avec luy dans ce dessein. [e] L'armée arriva Philg.l.11.c.3. p.528.b.
NOTE 4. à Constantinople 'le 27 de novembre, peu de jours aprés qu'on d Zos.p.785.d.
y eut rendu les derniers devoirs au corps de Theodose, [f] qu'on e Socr.l.6.c.1. p.300.a.
avoit apporté de Milan le 8 ou 9 du mesme mois. f a|Chr.Al.p. 710.

'Lorsque l'armée arriva, Arcade alla audevant pour la saluer Socr.p.300.a.
selon la coutume, accompagné de Rufin, 'qui esperoit qu'à la Philg.p.528.b.
vuë de sa personne tres avantageuse, surtout en comparaison c.
de celle d'Arcade, & par le moyen des intelligences qu'il avoit
menagées avec divers officiers des troupes, il se feroit proclamer
Empereur à l'heure mesme. Mais on avoit déja découvert qu'il
fourboit les troupes mesmes, '& que c'estoit luy qui avoit fait Marc.chr.
prendre les armes à Alaric. 'Ainsi dés que l'armée eut salué Ar- Claud.inRuf.
cade, elle environna insensiblement Rufin, & au signal donné l.2.p.29.30|
par Gaïnas, elle se jetta sur luy, [1] & le mit en pieces 'aux piez Zos.p.785. Philg.p.528.a. b.

1. a Astere dit formellement qu'il fut decapité comme un criminel. [Cela convient-il à l'occasion de la mort,] qui est reconnuë par ce Saint mesme? a Ast.or.4.p.76.

Claud.p.29. d'Arcade mesme, lorsqu'il pressoit déja ce Prince de le declarer son collegue.

Ibid. a Chr.Al.p. 710. b Philg p.528. a. c. d c|Hier.ep.3. p.26.d|Marc. chr|Claud in Ruf.l.2.p. 31. e Ast.or.4.p. 76.c. f Hier.p.26.d| Philg.p.528.c. d Claud.p.31| Zos.p.785.d| Marc. g Philg.p.528. c.d. h Sym.l.6.ep. 15.p.233. i Cod.Th.11.t. 42.l.14.p.341. k p.341.1. 2.

Claudien décrit la situation du lieu où cela arriva.[a] C'estoit au palais appellé Hebdomon[b] & le Tribunal,[où les Empereurs estoient ordinairement couronnez.][c] On luy coupa la teste, & l'on mit une pierre dans sa bouche,[afin de la tenir ouverte:][d] & puis on la mit au bout d'une lance, pour la porter à Constantinople par toute la ville,[e] suivie "de plus de monde qu'il ne l'avoit jamais esté durant sa vie.[f] On luy coupa aussi la main droite, qu'on portoit partout en demandant l'aumosne pour cet homme insatiable;[g] & on tira une somme considerable de cette queste si agreable à ceux qui haïssoient son avarice. (ἐκομπεύθη.)

[h]Ses biens furent confisquez; & il y eut un edit pour cela, qui fut porté jusques à Rome, avec la joie du supplice de ce vieux brigand,[1] qui avoit pillé toute la terre: car c'est ainsi qu'en parle Symmaque.[i] Comme plusieurs particuliers pretendoient retirer les biens qu'il leur avoit volez, Arcade par une loy du 13 fevrier 396, leur défendit d'y toucher, voulant que le fisc [en demeurast maistre,[k] ou jusqu'à ce que ceux qui y pretendoient quelque chose, eussent justifié leur droit dans les formes, ou peut-estre pour toujours: car l'avarice [d'Eutrope qui regna aprés Rufin,] peut aisément porter à le croire.

Zos.l.5.p.785. 786. La femme de Rufin, & une fille qu'il avoit,[craignant avec sujet d'estre envelopées dans son malheur,] se refugierent dans l'eglise. On leur permit de se retirer à Jerusalem; & elles y passerent tout le reste de leur vie.[Marcellin met leur exil l'année

Lauf.c.143.p. 1045.1046. suivante.]Pallade parle fort avantageusement de la pieté & de la lumiere de "Salvie ou Silvie vierge sœur du mesme Rufin. V.Sainte Olympiade

Cod Th.11.t. 42.l.15.p.342. On tire de la loy du 5 aoust 396, que la femme de Rufin eut la liberté de jouir de son bien & de ses conventions matrimoniales: Mais cette loy est proprement "pour l'avenir. (posthac.)

ARTICLE V.

L'eunuque Eutrope devient maistre de la Cour d'Arcade; quel il estoit: D'Osius confident d'Eutrope, & de Marcel l'empyrique.

Soz.l.8.c.1.p. 754.a.b. LA mort de Rufin parut un effet visible de la protection de Dieu sur Arcade, & une recompense de la pieté de Theodose & de ses enfans: "de sorte qu'elle servit beaucoup à l'aug- (&c.)

Cod.Th.t.5.p. 342.2. 1. Godefroy soûtient qu'au lieu de *spoliare urbis*, il faut *spolia orbis*.

mentation de la foy. [Mais elle ne fut pas fort avantageuse à l'Etat,]parce qu'Eutrope demeura le maistre absolu du palais. Zos.l.5.p.785.d.

• Il semble que cet Eutrope fust d'Armenie: mais l'on convient qu'il estoit esclave. Il fut fait eunuque aussi-tost aprés sa naissance, pour estre vendu un peu plus cher, & pour augmenter un jour le deshonneur de l'Empire. Il eut bien des maistres qui le vendirent ou le donnerent à d'autres n'en sachant que faire. Lorsqu'il commençoit à devenir âgé, un soldat nommé Ptolemée, en fit present à Arinthée, [qui est sans doute ce General celebre sous Valens,]& celui-ci en mariant sa fille, le luy donna pour la peigner & luy rendre les autres services les plus bas. 'Enfin lorsque l'âge l'eut rendu incapable de servir, il obtint la liberté, & trouva mesme moyen de se fourrer dans la Cour,'où aprés avoir esté quelque temps l'un des derniers valets, Abondance[qui fut Consul en 393,]luy fit obtenir des emplois plus considerables. 'Theodose l'envoya[en 392] consulter pour luy S. Jean d'Egypte. Il semble que ce Prince l'employast "dans la conduite de sa maison. 'Zosime dit seulement qu'il estoit l'un des eunuques du palais lorsqu'il fit epouser Eudoxie à Arcade. 'Il fut enfin "grand Chambellan [1] sous ce Prince,[b]& eut, comme nous avons dit, toute l'autorité aprés la mort de Rufin;[c]en sorte qu'on écrit qu'il dominoit Arcade comme une beste. a Claud.in Eut. l.1.p.94. p.95. p.96. p.97. Soz l.7.c.22.p.740.b. Zos.p.781.d. Suid ευ.p.1099. b Philg.l.11.c.4.p.518.d. c Cod.Th.t.3.p.314.1.

ἐπίτροπος. πραιπόσιτος. 1.

[d] On fut étrangement surpris de voir l'Empire gouverné par un eunuque,[e] dont le credit fit extremement "multiplier cette espece d'hommes.[f] Eunape a décrit sa vie avec les plus noires couleurs; & l'on assure neanmoins qu'il ne l'a depeint que tel qu'il estoit, n'y ayant point de crime qu'il ne commist[On a encore la description que Claudien en a faite dans les deux livres qu'il a écrits contre luy.]'On marque particulierement qu'il surpassa mesme l'avarice de Rufin.'Il vendoit publiquement les gouvernemens & les charges, comme Claudien le decrit plus particulierement. Il entretenoit des troupes de delateurs pour pouvoir maltraiter & bannir les personnes les plus qualifiées, afin de s'emparer de leur bien: & il savoit par eux tous ceux qui avoient de l'argent ou de belles terres, afin que rien ne luy echapast. 'Il se rendit maistre de tous les biens de Rufin,[se les faisant donner par Arcade,] au moins de tous ceux qu'il jugea dignes de sa cupidité, laissant piller [2] le reste par d'autres. b Zos.p.785.d. c p.789.a. d Suid.p.1099.b.c. e f. f b.c. Marc.chr. Suid.p.1069.d. Zos.p.789.a,b. Claud.p.97.98. Zos.p.785.d.e. Marc.chr.

&c. 2.

[Outre son avarice,]'le desir de dominer seul le rendit enne- Zos.p.786.a. Suid.p.1699.d. Claud.p.97.

1. Marcellin l'appelle *sacri palatij cubicularium*.
2. ἀξίαις. Je pense qu'il faudroit ἀναξίαις ou plutost μὴ ἐτέροις au lieu de ἀλλοτρίοις.

mi du Senat & de toutes les perſonnes puiſſantes, qu'il chaſſoit autant qu'il pouvoit de la Cour. [Nous marquerons ſur l'année ſuivante ce que l'hiſtoire nous apprend de particulier ſur cela,]
Socr.n.p.161. 162. 'n'y ayant pas d'apparence qu'il ait eut le loiſir de commencer dés celle-ci.ᵃ Claudien dit en general que les priſons & les lieux
a Claud.p.97. d'exil eſtoient pleins de perſonnes de qualité ; "cet eſprit bas & &c. timide s'imaginant par là ſe relever, & aſſurer ſa puiſſance.

Suid p 1099.d. 'Un auteur écrit encore qu'il entretenoit des intelligences
Zoſ.p.789.a. avec les barbares,[ſoit pour ſe maintenir contre Stilicon,] 'avec
Suid.p.1099.d. lequel il ſe brouilla bien-toſt ouvertement, 'ſoit meſme dans la
Philg.p.528.d. penſée de s'elever à l'Empire, 'quoique ſa qualité d'eunuque paruſt l'en exclure entierement.

[Cette qualité ne luy permettant pas meſme d'exercer la
Cod Th.chr. p.132. charge de Prefet d'Orient qu'avoit euë Rufin,] 'elle fut donnée à Ceſaire, qui en eſtoit en poſſeſſion dés le 30 de novembre,
p.144. '& la garda au moins juſqu'au 3 fevrier 401.[Nous avons "parlé V. Theodoſe I.§33.
Philg.l.11.c.5. p.529.a. de luy en un autre endroit.] 'Ce fut ce Ceſaire qui fit mettre le corps de l'hereſiarque Eunome entre les mains de quelques moines [Catholiques;] ne voulant pas que ſes diſciples l'apportaſſent à Conſtantinople. Il le fit par ordre d'Eutrope, 'qui fit auſſi bruler publiquement les écrits de cet heretique. [On voit par là qu'Eutrope profeſſoit la foy Catholique, qui dominoit alors à la Cour, & meſme qu'il faiſoit paroiſtre du zele pour
Chry.in Eut.t. 4.p.482.e|483. a|484.b.c. elle.] 'On verra neanmoins en d'autres occaſions qu'il n'eſtoit guere favorable à l'Egliſe, ou plutoſt qu'il luy eſtoit entierement oppoſé;ᵇ & on a dit meſme que dans le cœur il eſtoit payen,
b Proſ.pro.l.3. c.38.p.149. [comme aſſurément il l'eſtoit de mœurs.

Cod.Th.chr. p.132. Ce fut luy ſans doute qui]'depoſſeda Marcel de la charge de Maiſtre des offices, pour la donner à Oſius "entre le 24 novem- Note 5.
Claud.in Eut.l. 2.p.116. bre & le 27 de decembre.'Car cet Oſius ou Hoſius eſtoit ſon confident & ſon principal miniſtre ſelon Claudien, qui nous le depeint comme un valet Eſpagnol, & un excellent cuiſinier, comme un homme ſujet à la colere, mais adroit à en retenir les mouvemens, & à tromper par une apparence de bonté & de douceur.¹ Il reconnoiſt neanmoins qu'il eſtoit habile dans le 1.
Cod.Th.chr. p.132. droit. 'Cet Oſius avoit eu auparavant la charge d'Intendant des largeſſes, s'il n'y a point de faute dans la loy du 28 novembre 395.

Cod.Th.t.6.p. 149.a. 'Pour Marcel ſon predeceſſeur, on croit que c'eſt celui qu'on ſurnomme l'empyrique, dont nous avons un livre de medecine

1. *prudenſque movendi juris.* Mais *juris* ne ſeroit-ce point ici le bouillon & les *ſauſſes*?

adressé à ses enfans, 'qui finit par un poëme donné par M.r Pithou.ᵃ Et en effet l'inscription de ce livre porte que l'auteur avoit esté Maistre des offices sous Theodose le Grand ; [ce qui n'empesche pas qu'il n'ait esté continué sous Arcade.] Il n'écrivit son livre que sous Theodose le ¹ jeune. 'Ses écrits font juger qu'il estoit Chrétien;[ce qui paroist aussi par son emploi,] & par une loy que luy adresse Arcade contre les heretiques. On le tire encore d'une grande lettre où Libanius parle de luy. On croit qu'il estoit Gaulois. 'Il est appellé dans Suidas un monde [& un amas] de toutes sortes de vertus, ou plutost la vertu vivante [dans un corps mortel.]

Voss.po.lat.p. 56. ᵃ Cod.Th.t.6. p.149.1. 2. Suid.μ.p.96.b.

ARTICLE VI.

Arcade fait des loix pour la religion.

[SI Arcade n'avoit rien de digne du grand Theodose ni dans l'esprit ni dans le corps,] 'il en avoit neanmoins herité la profession de la foy Catholique:ᵇ & il estoit persuadé que Dieu avoit accordé à son pere à cause de sa pieté, les victoires qui l'avoient rendu si illustre. 'C'est pourquoi il confirma avec joie les loix que Theodose avoit faites en faveur de l'Eglise, & y en ajouta encore de nouvelles : [heureux s'il eust esté capable de discerner la vraie pieté d'avec la fausse, ou s'il n'eust eu que de fideles ministres pour le conduire ! Mais pour le dernier, c'est ce qui n'arrivera jamais; ceux qui n'ont pas assez de lumiere pour se conduire eux mesmes, n'estant guere capables de bien choisir ceux qui peuvent conduire les autres sous eux.

Soz.l.8.c.1.p. 753.a. ᵇ p.754.a. b.

On peut commencer les loix qu'il fit cette année pour l'Eglise,] 'par celle du 13 de mars,où il confirme tout ce que son pere avoit ordonné contre les heretiques, & casse mesme ce qu'il pouvoit avoir accordé à quelques uns d'eux, dans l'esperance de les pouvoir corriger par la douceur. Il le fait nommément contre la secte detestable des Eunomiens, les privant du droit d'entrer dans les charges, & de donner ou recevoir quoi que ce fust par testament,'quoique Theodose leur eust accordé le droit de tester par sa loy du 21 juin 394 'Mais dés le 24 juin"ou le 25 decembre de cette année mesme, Arcade le leur accorda aussi.

Cod.Th.16.t.5 l.25.p.142. l.23.p.140. V.la note 5. l.27.p.144.

'La loy du 29 mars 395,défend particulierement à tous les heretiques de faire aucune assemblée publique ou secrette, & de

l.26.p.143.

1. puisqu'il s'intitule Officier de l'ancien Theodose.

s'attribuer ni l'episcopat, ni aucun autre titre ecclesiastique.

t.10.l.13.p.277. 278. 'Et comme ils ne laissoient pas de s'assembler sur les terres du domaine, dont les receveurs le souffroient plus aisément, parce qu'elles ne pouvoient plus estre confisquées: Il ordonne par sa loy du 7 aoust, que ceux qui seront coupables de cette tolerance, seront punis du mesme supplice que les heretiques.

t.5.l.28.p.144. 'Celle du 3 de septembre declare qu'un pretendu Evesque nommé Eurese, doit estre censé au nombre des heretiques, [& puni comme tel,] aussi-bien que tous ceux qui s'écartent de la doctrine Catholique, quelque petit que puisse estre le point dans lequel ils y sont contraires [Nous avons dit autrepart "que] V.Lucifer §7. p.147.2. Mar.&F.p.69. 'cet Eurese pouvoit estre celui qui se pretendoit Evesque de Rome pour les Luciferiens. 'Il est nommé Ephese dans l'edition Cod.Th.p. 144. du P. Sirmond [Il estoit alors en Asie, puisque]'la loy est adressée à Aurelien qui en estoit Proconsul, & qu'on croit pouvoir estre le fils d'un autre Aurelien qui fut Prefet du Pretoire l'année suivante.

l 6.t.5.l.29.p. 148. 'Le 24 de novembre Arcade ordonna à Marcel Maistre des offices, de chercher s'il ne trouveroit point quelques heretiques parmi les moindres Officiers de son palais; & non seulement de les casser, mais encore de les bannir de la ville, & mesme d'en bannir aussi ceux par la faute desquels ils estoient entrez dans ces charges.

t.10.l.13.p.277 'La loy du 7 aoust renouvelle aussi tout ce qui avoit esté ordonné jusques alors contre les payens, aussi-bien que contre les heretiques, & défend particulierement à toutes personnes d'aller "dans aucun lieu destiné au culte des idoles, ni de leur offrir &c. aucun sacrifice en quelque lieu que ce fust.

Soz.l.8.c.1.p. 754.b. 'Ce zele qu'Arcade faisoit paroistre pour la religion fut avantageux à ses sujets, ayant esté cause que beaucoup de payens abandonnerent l'idolatrie, & mesme que divers heretiques se réunirent à l'Eglise.

[Parmi les autres loix de cette année, on peut remarquer] Cod.Th.2.t.9. l.8.p.133. 'celle du 11 octobre, par laquelle Arcade ordonne que quand une personne majeure & non forcée aura fait un pact ou une transaction confirmée par le jurement du nom de Dieu, ou du salut du Prince, si elle refuse d'executer son serment, & qu'elle s'en veuille faire relever par le juge ou par un rescrit de l'Empereur, non seulement elle n'en pourra estre relevée, & payera la peine portée par la transaction, mais qu'elle sera declarée infame, & perdra tout l'avantage qu'elle eust pu tirer de la transaction,

transaction, lequel sera acquis à sa partie. Elle oblige à la mesme peine tous ceux qui auront violé leur serment, soit qu'ils demandent, soit qu'il ne demandent pas à en estre relevez. 'Les jurisconsultes remarquent qu'avant cette loy, il n'y avoit point de peine decernée contre ceux qui violoient leur serment, quoiqu'il y en eust contre ceux qui faisoient un faux serment en justice & dans les actes publics. p.134.

&c. 'On marque qu'Arcade fit faire cette année"un nouveau portique à Constantinople. Thphn.p.64. a|n.p.567.2.



ARTICLE VII.

Alaric ravage la Grece: Stilicon le laisse echaper.

[NOus avons dit que] 'Stilicon par ordre d'Arcade mesme, avoit esté obligé de laisser Alaric & ses Gots dans la Thessalie. [On peut juger des ravages que firent ces barbares, voyant qu'ils n'avoient personne à craindre.] 'Mais aprés avoir pillé la Thessalie, ils passerent le détroit des Thermopyles, [soit par la foiblesse, soit] par la perfidie du General Geronce qui en avoit la garde, & du Proconsul Antioque, '& entrerent dans [l'Acaïe qu'on nommoit proprement] la Grece, & de là jusque dans le Peloponnese, Geronce n'ayant pas fait plus de resistance à l'Isthme de Corinthe qu'aux Thermopyles. 'Ainsi ils coururent tous ces pays sans aucun obstacle, pillant, brulant, "& saccageant tout ce qui se rencontroit en leur chemin 'ce qui ayant commencé du vivant de Rufin, [continua sans doute aprés sa mort, & jusqu'en 396.] Claud.in Ruf. l.2.p.24. Zos.l.5.p.783. b. c|784.c.d. Ib|Claud.b. Get.p.161.162. &c. Zos.p.784.d.

&c. 'Zosime excepte de ce ravage la ville de Thebes"à cause[de l'avantage de sa situation ou] de ses fortifications, '& celle d'Athenes, défenduë, dit-il, par Minerve & par Achille, dont Alaric craignant la puissance, se contenta d'entrer dans la ville comme ami, & ne fit aucun tort dans toute l'Attique. 'Neanmoins S. Jerome, [qui écrivoit ce semble en 396 mesme,] dit que les Atheniens estoient soumis aux barbares avec tous les autres Grecs. 'Claudien poëte payen, les met aussi entre ceux qui furent menez captifs.[a] Philostorge dit particulierement qu'Alaric se rendit maistre d'Athenes: [b] & Eunape [aussi zelé pour le paganisme que Zosime,] dit que la religion & les sacrifices de Cerés & de Proserpine [qui duroient encore à Athenes,] furent entierement éteints & renversez 'par les ravages d'Ala- p.783.c. d.e|784. Hier.ep.3.p.26.d. Claud.in Ruf. l.2.p.24. a Philsg.l.12.c.2.p.160. b Eun.c.5.p.74.75.

ric, lorsqu'il passa sans peine les Thermopyles.

p.75. 'Il se plaint que ces malheurs venoient de ceux qui portoient
Bar.395.§ 19. des habits noirs, 'ce que quelques uns raportent à Antioque & à Geronce, dont Zosime parle assez mal pour croire qu'ils estoient Chrétiens. [Neanmoins le sens d'Eunape paroist estre que ses Dieux permirent le passage d'Alaric, irritez du progrés
§ 18. que faisoient les moines.] 'Mais leur colere leur réussit bien mal, puisqu'Alaric ne fit que détruire ce qui restoit encore de leur culte, & ce que les loix des Princes Chrétiens n'avoient jamais
Eun.c.6.p.93. 94. pu abolir. 'Plusieurs philosophes zelez pour le paganisme [& pour la magie,] moururent dans le temps de ces ravages, ou par l'épée des barbares, ou de douleur de voir tous leurs mysteres renversez & détruits. Protere & Hilaire furent du nombre des premiers, & ce semble aussi Prisque celebre magicien, "l'un des principaux favoris de Julien l'apostat. V. Julien § 35.

L'AN DE JESUS CHRIST 396, D'ARCADE 2.

Marc.chr.&c. '*Arcadius IV. & Honorius III. Augg. Consuls.*

Zos.l.5.p.784. c.d|Claud. consf.H.4.p.51| deStil.l.1.p.17. 'Stilicon ayant appris l'état où les Gots reduisoient la Grece, se resolut ["cette année] à en entreprendre la défense, particulierement ce semble pour sauver Corinthe, [qui tenoit encore,] mais qui fut ensuite emportée de force, si nous en croyons Zosime. Il transporta donc par mer son armée dans le Peloponnese, NOTE 6.

Claud.p.51. 'tua grand nombre d'ennemis [en diverses escarmouches,] [a] &
a p.51|Zos.p. 784.e. enfin les contraignit de se retirer sur une montagne nommée
b Baudr. Pholoé,[b] qui est en Arcadie fort prés de Pise.[c] Il eust pu les y faire
c Zos.p.784. 785. tous perir aisément, leur ayant coupé les vivres,[d] & mesme de-
d Claud.p.51. tourné la riviere qui leur fournissoit de l'eau.[e] Mais par sa mau-
e Zos.p.784. 785. vaise conduite [ou autrement] il les laissa echaper, sortir du Peloponnese, & piller encore l'Epire en se retirant; & puis il s'en retourna, n'ayant servi qu'à ruiner la Grece par les pilleries de son armée autant que les Gots avoient fait par leurs ravages.

Oros.l.7.c.37. p.221.2.c. 'Orose le taxe d'avoir entretenu les barbares que Rufin avoit fait venir; d'où vient, dit-il, qu'Alaric a esté souvent vaincu, a esté souvent enfermé, & s'est toujours echapé?

Claud.b.Got. p.170. 'Claudien qui est tout à Stilicon, dit qu'il eust fait passer Alaric & tous ses Gots au fil de l'épée, comme il en avoit déja tué un grand nombre sur les montagnes d'Arcadie, si la Cour d'Orient n'eust pris leur protection sous le pretexte des loix, [parce que la Grece appartenoit à Arcade: & peut-estre que dans le temps que Stilicon s'amusoit, selon Zosime, à se divertir, au lieu de presser les barbares, Arcade fit quelque traité avec eux.]

'Car il femble mefme que fort peu aprés Alaric ait efté fait [1] Gouverneur ou General des troupes de l'Illyrie orientale, qui comprenoit la Grece: '& Claudien marque expreffément en un autre endroit que les Romains l'avoient fait "General des armées d'Illyrie.[Ce fut fans doute en cette qualité, & non pas] 'au milieu du feu de la guerre,qu'eftant venu à Athenes avec peu de fuite, il y fut receu, & traité avec toute forte d'honneur. in Eut.l.2.p.113 | b.Got.p.170. | Zof.p.784.a. | 1. ducem.



ARTICLE VIII.

Eutrope fait bannir les Generaux Abondance & Timaſe: Barge delateur du dernier eſt puni: Loy d'Eutrope contre les aſyles.

[NOUS avons dit fur l'année precedente que le gouvernement d'Eutrope avoit efté funefte aux principales perfonnes de l'Empire.] 'Le premier qu'il ruina, dit Claudien, fut Abondance mefme qui l'avoit avancé à la Cour, & qui par là meritoit bien d'en eftre chaffé. 'Il avoit paru dans les troupes dés le temps de Gratien, & avoit efté élevé par Theodofe jufqu'à la charge de Maiftre de l'une & l'autre milice,& enfuite au Confulat,[qu'il eut en 393.]Mais Eutrope jaloux de fa gloire,& avare de fes grands biens, 'le fit releguer à Pityonte [au nord du Pont-Euxin, & audelà mefme de la Colchide,] denué de toutes chofes. 'S. Aftere d'Amafée dit le premier jour de l'an 400 qu'il vivoit dans la Colchide,(c'eft à dire à *Pityonte*,) confervé par la mifericorde des barbares du pays.[Depuis ce temps là, comme Eutrope avoit perdu fon credit & la vie mefme,]'on luy donna pour exil la ville de Sidon, où il demeura jufques à fa mort. Il le faut affurément diftinguer d'Abondance qui eftoit Duc d'Egypte en 412. Claud.in Eut.l 1.p.97. | Zof.l.5.p.788. | a Cod.Th.l.6. p.347.1. | Hier.ep.3.p. 26.c. | Aft.or.4.p.76. d. | Zof.p.788.b. | Cod.Th.t.6.p. 347.1|Socr.l.7. c.7.p.344.2.

[a] Avant Abondance, Zofime & S. Aftere raportent la chute de Timafe General d'armée, fi celebre du temps de Valens,"& de Theodofe[qui l'avoit fait Conful en 389,] & qui eftoit extremement redouté[de tout le monde.][b] Outre que fa puiffance faifoit ombre à celle d'Eutrope,[c] celui-ci le craignoit par ce qu'ils eftoient ennemis. Il employa pour le perdre un nommé Barge, homme extremement décrié,& que Timafe avoit neanmoins pris en affection & avancé, parce qu'il avoit de l'efprit, V. Theodofe I.§41. a Zof.p.786. 787|Aft.p.76.c | Soz.l.8.c.7.p. 766.d. | b Zof.p.786.a. | c p.787.c. p.786.b.c.

1. *At nunc qui fœdera rumpit,*
Ditatur; qui fervat, eget. Vaſtator Achivæ
Gentis, & Epirum nuper populatus inultam,
Præſi det Illyrico: Jam quos obſedit, amicus
Ingreditur muros, illis reſponſa daturus
Quorum conjugibus potitur, natoſque peremit.
Sic hoſtes puniri ſolent, hæc præmia ſolvunt.
Excidiis....

& qu'il savoit flater. 'Eutrope le fit donc accuser par ce Barge sur des pieces fausses, d'avoir aspiré à l'Empire; & il voulut d'abord qu'Arcade fust juge en personne de l'affaire, parceque l'accompagnant en qualité de grand Chambellan, il se trouvoit témoin, ou plutost maistre de tout ce qui se passoit. Mais comme il s'apperceut que tout le monde murmuroit de voir un homme tel que Barge receu partie contre Timase, [il persuada à] Arcade de laisser le jugement de l'affaire à Saturnin & à Procope, dont le premier avoit passé par toutes les charges: [& c'est apparemment le Consul de l'an 383.] Mais on pretend qu'il deshonoroit sa dignité & son grand âge par la complaisance qu'il

e, avoit pour les ministres.'Procope "gendre de l'Empereur Valens, estoit au contraire un esprit rustique & sauvage, mais qui disoit quelquefois librement la verité. V. Valens § 32.

p.787.a. 'Il soûtint donc en cette occasion qu'un homme infame comme Barge ne pouvoit point estre receu partie, & encore contre son bienfacteur. Cependant Saturnin l'emporta, Timase fut condanné;

Hier.ep.3.p.26.d. '& S. Jerome dit qu'ayant esté precipité tout d'un coup de la fortune la plus elevée, il croyoit en estre quitte à bon marché de ce qu'il vivoit à Asse [en Asie] privé de tous ses honneurs.

Zos.l.5.p.787.a. ["On ne se contenta pas en effet de cette peine,] '& il fut conduit par des soldats à Oasis [dans la Libye, exil celebre en ce Note 7.

a.b. temps là,] '& dont Zosime fait la description au sujet du mal-

b,c, heur de Timase.'Cet historien ajoute que quelques uns disoient que Syagre fils de Timase, [compris dans le crime de son pere,] aprés s'estre echapé de ceux qu'on avoit envoyez pour le prendre, avoit aussi fait sauver son pere par le moyen de quelques voleurs, mais qu'assurément ni luy ni Timase n'avoient plus

Ast.or.4.p.76.c.d|Soz.l.8.c.7.p.766.d. paru depuis. 'D'autres écrivent que Timase fut trouvé mort dans les sables dont Oasis estoit environné de toutes parts, soit

a Soz.p.766.d. qu'il eust manqué d'eau en voulant s'enfuir,[a] soit qu'il eust voulu mourir de cette sorte, depeur de souffrir encore quelque

Ast.p.76.d. chose de plus tragique. 'On le croyoit mort dés le commence-

Soz.p.766.d. ment de l'an 400.'Sozomene raconte son histoire à peu prés de mesme que Zosime.

Suid.t.p.908.c.d. 'Suidas parle de Timase comme d'un homme plongé dans le vin, dans la mollesse, & dans les delices, adorateur des honneurs, de la gloire, de la puissance, des richesses, qui ne vouloit estre qu'à luy mesme, fier & glorieux jusqu'au comble de l'insolence. [Les Generaux d'armée sont rarement des Saints. Neanmoins cet endroit pourroit bien venir de ce qu'Eutrope faisoit dire

contre Timase, ou d'Eunape qui dechire tout le monde. Car les qualitez que l'auteur de Suidas luy attribuë, s'accordent assez peu entre elles: & je ne voy aucun moyen de croire] que Timase ait eu besoin du credit d'Eutrope pour estre employé par Theodose, comme cet auteur le dit.

'Barge qui par son ingratitude & sa perfidie avoit causé la ruine de Timase, ne jouit pas long-temps des recompenses qu'il en avoit receuës d'Eutrope. Et Dieu employa pour le punir de son crime, celui mesme qui en avoit esté l'auteur. Car Eutrope trop habile pour ne pas juger qu'un traistre est toujours traistre, & que Barge ne luy seroit pas plus fidele qu'il l'avoit esté à son bienfacteur, gagna la femme de Barge, qui n'aimoit pas son mari, & durant que Barge estoit absent pour une commission avantageuse qu'Eutrope luy avoit procurée, elle presenta contre luy à l'Empereur des memoires terribles, sur lesquels il fut aussi tost mis en justice, & puni comme il le meritoit. Son chastiment fit loüer de tout le monde l'ordre de la providence, qui punit tres justement le crime de l'un [par l'injustice de l'autre.] Zos.p.787.c.d.

'Pentadie femme de Timase fut encore un des objets de la haine & de la persecution d'Eutrope: [mais on ne sçait pas precisément ce qu'il fit contre elle. On voit qu'elle le survéquit.] 'Car elle estoit Diaconisse de l'Eglise de Constantinople en l'an 404, lorsque S. Chrysostome en fut chassé. Elle estoit tres unie à ce Saint: '& nous avons encore quelques lettres qu'il luy écrivit durant son exil, [a]où l'on apprend "la part qu'elle eut dans sa persecution. [b]Il luy demande des nouvelles de sa maison, qu'il appelle une maison de benediction, & de ceux qui luy appartenoient. [En pourroit-on tirer qu'elle eust encore des enfans?] Soz.p.766.c.d. Chry.dial.c.10.p.89.90. Chry.ep.14.94.104.185.p.684.c|733. a vie,l.4.c.3.p.257. b ep.94.p.735.a. V. S. Chrysostome.

'Sozomene dit que ce fut à l'occasion de Pentadie, & de quelques autres qu'on vouloit perdre, & pour les arracher des autels où ils s'estoient refugiez, 'qu'Eutrope fit faire une loy à Arcade pour défendre à qui que ce fust de se refugier dans les eglises, pour ordonner mesme qu'on en arracheroit ceux qui s'y seroient retirez, '& pour les faire punir encore plus severement. [Il est injuste que les eglises servent d'asyle au crime; mais il est juste qu'elles soient le refuge des miserables, en attendant qu'ils aient pu se reconnoistre, que la premiere fureur de leurs ennemis soit appaisée, & qu'on ait pu examiner s'ils sont du nombre des malheureux ou des criminels: & il est bien etrange que des Chrétiens fassent des violences aux piez des autels de J. C, & aient moins de respect pour ses temples, que les payens n'en ont Soz.p.766.d. d|Socr.l.6.c.5.p.304.d|Prosp.pro.l.3.c.38.p.149. Prosp.p.149.

Chry.in Eut. t 4.p.484.e. eu pour ceux de leurs idoles de bois & de pierre.] 'Aussi cette loy rendit Eutrope extremement odieux: *Et des avocats assez peu zelez pour l'honneur de l'Eglise, n'ont pas laissé de la regarder comme l'une des principales causes de la chute de ce ministre, [quoique couvert de tant d'autres crimes.] Ils ont admiré la justice de Dieu, qui peu [d'années] aprés le reduisit à implorer le secours de l'Eglise dont il avoit voulu priver les autres, '& à reconnoistre, dit S. Chrysostome, par ses actions plustost que par ses paroles, l'injustice de sa loy. 'Elle fut abolie aussitost aprés sa disgrace, & retirée de tous les registres publics. 'Il fit encore d'autres loix contre les asyles, [& nous en verrons quelques unes sur l'an "398, mais qui sont moins odieuses, & peuvent mesme estre legitimes.] Note 8.

a Socr.p.304.d| Soz.p 766.767| Suid.ευ.p.1099.d.e. Chry.p.484.e. Soz.p.767.b. Chry.p.484.e.



ARTICLE IX.

Loix d'Arcade en l'an 396.

Bar.396.§ 8. 'Arcade fit cette année plusieurs autres loix plus dignes d'un Prince Chrétien, que celle dont nous venons de parler, & plus utiles à l'Eglise & à l'Etat. 'Celle du 3 de mars adressée "ou en 396, [ou en 402,] à Clearque Prefet de Constantinople, ordonne que tous les lieux publics ou particuliers que les heretiques tenoient dans la ville, seront confisquez; (ce que l'on explique de ceux où ils faisoient des assemblées;) que tous leurs Clercs seront aussi chassez de la ville; qu'ils ne pourront pas mesme s'y assembler pour faire des Litanies [ou des processions,] soit durant la nuit, soit durant le jour; & que si les officiers du Prefet leur souffrent aucune assemblée, ils seront condannez en corps à une amende de cent livres d'or. [Cette loy cependant est moins avantageuse à l'Eglise que celle du 29 mars 395, puisqu'elle semble tolerer hors de Constantinople ce que l'autre défendoit absolument.] Note 9.

Cod.Th.16.t.5.l.30.p.149.

l.31.32.p.150. 'Les deux loix du 21 & 22 avril sont plus severes contre les Eunomiens, & ordonnent à Cesaire Prefet du Pretoire de faire une recherche de leurs Clercs pour les chasser de toutes les villes:

t.7.l.6.p.210. 'La loy du 23 mars contre les apostats leur est plus favorable que celles des Empereurs precedens. Car elle leur laisse au moins la liberté de donner à leurs enfans & petits-enfans, peres & meres, freres & sœurs.

t.10.l.14.p.278 'Celle du 10 de decembre prive tous les ministres de l'idolatrie

des privileges qui leur avoient esté accordez, comme des gents dont la profession bien loin de devoir estre honorée, estoit mesme condannée par les loix.

NOTE 10. 'La loy du 5 fevrier adressée à "Gennade Prefet d'Egypte, ordonne selon le Code de Justinien, de ne mettre que des Chrétiens à Alexandrie dans certains emplois. 'Mais dans celui de Theodose elle a tout un autre sens, & ne parle point dutout des Chrétiens". Cod.J.1.t.4.l.5.p.70. Cod.Th.14.t.27.l.1.p.270.

NOTE 11. 'La loy du 24 de mars est un ordre general à tous les Gouverneurs de provinces, d'obliger les habitans de toutes les villes à rétablir leurs anciennes murailles, ou à en faire de nouvelles, en taxant pour cela les particuliers: & la loy donne quelques ordres afin que cette taxe s'impose avec equité. 'On croit que les ravages tous recens des Huns & des Gots donnerent occasion à cette loy. 'On travailloit en mesme temps à reparer beaucoup de bastimens publics qui estoient ruinez. 'Et comme on avoit sujet de pretendre qu'ils s'estoient ruinez par la faute des Gouverneurs, puisqu'ils estoient chargez de les entretenir; 'Arcade ordonna cette mesme année qu'ils seroient rétablis aux depens de tous ceux qui avoient esté Gouverneurs depuis l'an 380. Cette loy est datée "de Rege, 'qu'on croit estre [un palais des Empereurs] à quatre ou cinq lieuës de Constantinople. [Car il ne paroist point ni par le Code ni par l'histoire, qu'Arcade ait jamais quitté la ville ou les environs de Constantinople, que quand "il alloit à Ancyre. 15.t.1.l.34.p.308. p.309.1. l.35.p.309. p.310. p.309. p.309|16.p.419.2. Regio. V. § 11.

Comme un Prince doit garder l'equité envers tout le monde,] 'Arcade fit cette année deux loix pour les Juifs, le 26 de fevrier, *& le 25 d'avril. Cette derniere est pour défendre de rien dire en public contre l'honneur des Patriarches, qui estoient les chefs de leur religion, & à qui on donnoit alors le titre d'Illustres, aussi-bien qu'aux premiers officiers de l'Empire. 'L'autre loy ordonne que les Juifs commettront eux mesmes des personnes pour fixer le prix des choses qu'ils vendront, sans que les Gouverneurs puissent s'en mesler. 'On croit qu'il leur accorda cette grace, parce que [comme ils estoient haïs de tout le monde,] ceux qui n'estoient pas de leur religion, mettoient leurs marchandise à un prix trop bas. 16.t.8.l.10.p.226. *l.11.p.227. p.226. p.227.

[Arcade se fit tort] 'par une autre loy du 25 avril, où il permet de celebrer une certaine feste appellée Maïume, qui estoit alors défenduë, '& qui meritoit bien de l'estre toujours, puisque c'estoit une feste toute de debauche & de licence, '& où l'on 15.t.6.l.1.p.357 l.2.p.358. Juli.mis.p.981.

Cod.Th.t.5.p. 357. dependoit beaucoup en festins. 'Il ne la permit qu'à condition qu'il ne s'y passeroit rien contre l'honnesteté, la chasteté, & la pudeur. 'Mais cela estoit impossible; [estant plus aisé d'abolir p.358.1. entierement un divertissement dangereux, que d'en arrester les suites.] C'est pourquoi il défendit de nouveau cette feste le 2 octobre 399, en mesme temps qu'il permettoit les autres divertissemens pour donner quelque joie [à ceux qui n'en trouvoient point en Dieu ni dans la pureté de leur conscience, & qui ne pretendoient rien aux joies du ciel.]

Suid.μ.p.80.c. 'On écrit que cette feste de Maïume se faisoit originairement à Rome sur le Tibre & sur le bord de la mer; [d'où elle s'est repanduë dans les provinces de l'Empire;] & qu'elle a tiré son Cod.Th.t.5.p. 359.2. nom du mois "de may auquel elle se celebroit, 'ou des eaux qu'on nomme maïumes en syriaque, parcequ'on voit qu'elle se faisoit à Daphné & en d'autres lieux où il y avoit beaucoup d'eaux. NOTE 12.
p.358.2. 'Elle duroit sept jours. •Un homme habile croit que c'est celle •p.359.360| Bar.399.§32. 33. dont Libanius mesme parle avec horreur en divers endroits, & contre laquelle S. Chrysostome preschoit souvent à Antioche, parcequ'elle se faisoit avec beaucoup de licence au fobourg de Daphné, & apportoit de là dans la ville une infinité de maux & Cod.Th.t.5.p. 359.360. de desordres. 'Libanius dit qu'elle avoit esté défenduë par un Prince sage, que quelques uns croient estre Constance, & rétablie assez long-temps aprés par d'autres, qui aimoient ce qui revenoit à leur vie. Il est certain qu'elle se faisoit en 362 du temps de Julien, & qu'aprés Libanius elle avoit esté défenduë jusqu'à p.358.1. cette année; '& c'estoit sans doute par Theodose, ce Prince si p.359.1. chaste [& si Chrétien.] 'On voit qu'il en restoit encore quelques vestiges du temps de Leon fils de Constantin Copronyme, [au IX. siecle.]

9.t.2.l.18.p.23. 'La loy du 3 d'aoust [est plus digne d'un Prince Chrétien.] Car Arcade y recommande à tous les magistrats d'examiner & d'expedier promtement ceux qui sont dans les prisons, sans les y laisser long-temps languir ou par paresse, ou pour s'acquerir une vaine estime de douceur par une veritable cruauté. [Nous 3.t.12.l.3.p. 297. avons parlé "autrepart] 'de la loy du 26 novembre pour confirmer celle de Theodose contre les mariages des cousins ger- V. Theodose I.§20. 9.t.38.l.9.p. 278. mains, mais pour en moderer la peine; 'de celle "du 29 aoust en faveur de la province de Lycie fort maltraitée par Theodose en Ib.note 30. t.42.l.15.p. 343. 393, à cause de Tatien; '& de "celle du 3 aoust, qui ordonne que les femmes & les parens de ceux qui auront esté proscrits, n'auront point de part à leur peine, s'ils n'en ont point eu à leur faute; V.§4.

L'an de J.C.396, d'Arcade 2.

faute ; & qu'ainsi les femmes jouiront de tout le bien qu'elles auron apporté à leurs maris,& mesme de ce qui leur aura esté donné par le conract de mariage.



ARTICLE X.

Eutrope veut traiter avec les barbares: Dieu menace Constantinople par une nuée de feu.

CLAUDIEN se plaint comme d'une chose entierement inouie,qu'Eutrope enivré de sa grandeur & de ses richesses jusqu'à en perdre le jugement, entreprenoit tout eunuque qu'il estoit, de faire la fonction de juge. [Il ne dit point en quelle qualité, & nous ne voyons point qu'Eutrope ait eu d'autre titre jusqu'en 399,que celui de grand Chambellan.]'Il se moque aussi de ce que cet eunuque tout ridé fit semblant de prendre les armes, & d'aller faire la guerre contre les Gots [ou d'autres barbares.] Il parla aux ennemis pour les porter à faire la paix, mais ils ne se mirent guere en peine de ses paroles [ni de ses menaces;] & devenus plus fiers de voir les Romains reduits à avoir un eunuque pour General d'armée, ils continuerent à ravager plus qu'auparavant la Cappadoce & la Syrie. Eutrope ne laissa pas de rentrer dans Constantinople en triomphe, comme s'il eust remporté une victoire. [Ces barbares estoient apparemment les restes des Huns que Rufin avoit fait venir dans l'Asie l'année precedente. Nous marquerons sur S. Jerome les maux qu'ils firent cette année.

Claud.in Eut. l.1.p.98.

P.99.

S. Prosper & Marcellin nous apprennent qu'en l'an 396, il y eut des tremblemens de terre qui durerent plusieurs jours, & que le ciel parut tout en feu. Tiro Prosper s'explique davantage, & dit que Constantinople par une promte & entiere penitence evita la colere de Dieu, dont elle se voyoit menacée par une nuée de feu qui eclatoit d'une maniere effroyable sur cette ville.] 'Saint Augustin la décrit plus amplement peu d'années aprés dans un sermon ; & il dit qu'il y en avoit parmi son peuple,& peut-estre mesme parmi ceux qui l'ecoutoient,qui avoient esté témoins de cette merveille. [L'evenement est si extraordinaire & si grand, & l'auteur qui le raporte est si illustre, que nous ne croyons pas devoir perdre un mot de ce qu'il en dit.]

Aug.exc.c.6. p.9p.332.1.2. b.

'Lors donc qu'Arcade regnoit à Constantinople, Dieu voulant effrayer cette ville, & en l'effrayant la corriger, la conver- a.

tir, la purifier, la changer, *il s'apparut dans une revelation à un de ses fideles serviteurs, qui estoit, dit-on, un homme d'épée, luy declara que la ville devoit perir un certain jour par un feu qui viendroit du ciel, & luy dit d'en aller avertir l'Evesque, [qui estoit Nectaire.] L'Evesque ne negligea point cet avis: Il en parla au peuple, [soit par luy mesme, soit par quelque autre;] & la ville ayant eu recours aux larmes de la penitence, comme autrefois celle de Ninive, elle obtint aussi la revocation de l'arrest prononcé contre elle.

*venit.

a. 'Mais afin qu'on ne crust pas que l'auteur de cet avis eust esté trompeur ou trompé, lorsque le jour qu'il avoit marqué fut venu, & que tout le monde attendoit avec frayeur l'effet de sa prediction; on vit au commencement de la nuit une petite nuée de feu qui s'elevoit du costé de l'Orient. Elle s'avança en croissant toujours, jusqu'à ce qu'enfin elle s'étendit sur toute la ville, où elle causa un étrange effroi. Car chacun voioit pendre la flamme sur sa teste; & on sentoit en mesme temps une odeur de soufre. Chacun couroit aux eglises, & elles n'estoient pas assez grandes pour ceux qui y cherchoient leur refuge. Ceux qui n'avoient pas encore receu le battesme, le demandoient avec empressement à tous [les ministres de l'eglise] qu'ils pouvoient trouver, non seulement dans les temples, mais dans les maisons, dans les places publiques, dans les ruës, pour éviter non le feu dont ils se voyoient alors menacez, mais celui qu'ils craignoient pour l'éternité. Enfin aprés que Dieu eut fait trembler tout ce grand peuple, & qu'il l'eut convaincu [de la grandeur de sa puissance, &] de la verité de ce que son serviteur avoit dit de sa part, la nuée commença à diminuer, & peu à peu elle se dissipa entierement.

b. 'A peine commençoit-on à se remettre de cette peur, lorsque le bruit se repandit qu'il falloit absolument quitter la ville, parce qu'elle devoit perir le samedi suivant, & on marquoit mesme l'heure. [S. Augustin n'exprime point d'où venoit ce bruit; mais la suite fait voir qu'il venoit encore de Dieu.] Tout le peuple, & l'Empereur mesme, quitta la ville. Quelque attache qu'on eust à sa maison, [& aux richesses qu'on n'en pouvoit pas emporter,] qui que ce soit n'y demeura; & S. Augustin assure que mesme personne ne ferma sa porte, [tant la crainte de la mort faisoit oublier tout le reste.] On se retira tous ensemble à quelques milles de la ville, où l'on estoit occupé à demander à Dieu misericorde, lorsque tout d'un coup à l'heure predite on vit une

grande fumée s'elever [de dessus la ville.] A cette vuë les prieres redoublerent avec de grands cris, jusqu'à ce que l'air estant devenu serein, 'on envoya voir ce qui estoit arrivé, & on apprit avec joie que la ville subsistoit toute entiere: & alors on y retourna en rendant [à Dieu] de grandes actions de graces. Chacun, dit S. Augustin, trouva sa maison en l'état qu'il l'avoit laissée, sans qu'on en eust rien osté, quoiqu'elle fust demeurée ouverte. [Nous laissons à la pieté des lecteurs à faire sur cet evenement les reflexions qu'il merite.]

ARTICLE XI.

Loix d'Arcade ; il va à Ancyre : Eutrope l'engage à la guerre contre Honoré, en haine de Stilicon.

L'AN DE JESUS CHRIST 397, D'ARCADE 3. INDICTION X.

'Cæsarius, '& Atticus, Consuls. Idat.&c.

V.Theodose l.§ 33. V.§5. [NOUS avons marqué 'ci-dessus que Cesaire Consul en cette année, estoit le successeur de Rufin dans la charge de Prefet d'Orient. Pour Attique son collegue, nous en parle-
V.Honoré rons "sur Honoré.]

§4. 'C'est à Cesaire qu'est adressée la loy du 16 de fevrier, par laquelle Arcade ordonne la confiscation & l'exil pour ceux qui Cod.Th.9.t.26.l.1.p.201.
ambitione. seront entrez ou auront tasché d'entrer "par argent dans les charges du palais, ou dans les autres qui ne se doivent donner qu'à un merite eprouvé ; n'y ayant pas de difference entre un crime commis, '& celui que la seule impossiblité a empesché de p.203.2. commettre.

'Celle du 6 de mars confirme une loy de Valentinien contre 11.t.7.l.1.p.83 les receveurs des imposts qui exigeront audelà de ce qui aura esté ordonné, & veut que leur cupidité soit punie du dernier supplice ; puisque tant de défenses reïterées n'avoient pu arrester ce crime.

'Par celle du premier avril, Arcade ordonne qu'on chassera 16.t.5.l.33.p.151. au plutost de Constantinople, les Docteurs des Apollinaristes, & que les maisons où ils auront tenu des assemblées secrettes, seront confisquées.

'Comme la malediction que les Juifs s'estoient attirée en crucifiant J.C, paroissoit dans la haine & le mepris general qu'on Bar.397.§70. ex.Chry. avoit pour eux, [& qu'il faut neanmoins que cette nation subsiste pour la gloire de J.C. mesme,] 'Arcade ordonne par sa loy du 17 Cod.Th.16.t.8.l.12.p.217.
Note 13. de juin, adressée à Anatole Prefet d'Illyrie, que les Gouverneurs

auront soin d'empescher qu'on ne leur fasse des insultes, &
9.t.45.l.2.p. 360. qu'on ne les trouble dans leurs synagogues. 'Mais il veut en mesme temps que ceux d'entre eux qui se trouvant poursuivis pour quelque crime, ou pour leurs dettes, auront recours à l'Eglise, & promettront [ou sincerement, ou] par feinte, de se vouloir faire Chrétiens, ne soient point receus [dans son asyle & sous sa protection;] qu'aprés qu'ils se seront purgez ou acquitez.

16.t.8.l.13.p. 228. p.228.2. 'Dans une autre loy du premier juillet, il exemte des fonctions curiales les ministres de leur religion, les egalant en ce point aux premiers degrez du clergé, c'est à dire aux Evesques, aux Prestres, & aux Diacres. Il suivoit en cela les decrets de Con-
2. stantin, de Constance, de Valentinien, & de Valens:'mais on croit qu'il derogeoit à ceux de Gratien, du jeune Valentinien, & de son propre pere, qui n'avoient pas traité les Juifs aussi
12.t.1.l.165.p. 496. favorablement.'La loy du 30 de decembre 399, semble revoquer celle ci: car elle soumet aux fonctions curiales tous les Juifs qu'on prouveroit y estre obligez [par leur naissance.]

9.t.14.l.3.p.87. 'Le 4 de septembre, Arcade fit une loy severe contre tous ceux qui formeroient quelque conspiration pour tuer quelqu'un de ses Officiers, où qui entreroient dans celles que d'autres auroient formées. Il les condanne tous à la confiscation & au dernier supplice, & il declare mesme leurs fils infames, & incapables de posseder jamais aucun bien, n'en laissant que tres peu aux filles. [C'estoit sans doute Eutrope qui pretendoit par là se mettre à couvert de tant d'ennemis qu'il se faisoit par ses
p.88-112. injustices.]'Cette loy est fort celebre, & Godefroy en a fait une fort longue dissertation.

15.t.1.l.36.p. 310. 'Astere Comte d'Orient ayant mandé à la Cour qu'on manquoit de materiaux pour la reparation des chemins, des ponts, des aqueducs, & des murailles des villes, Arcade ordonna le premier de novembre de prendre pour cela ce qu'on avoit tiré de divers temples que l'on avoit demolis. [Ainsi la destruction de
.2.l .7.p.336. l'idolatrie servoit en toutes manieres à l'utilité publique.]'Il défendit par la mesme loy de troubler les particuliers qui estoient depuis long-temps en possession de tirer de l'eau des aqueducs.
p.336|t.6.p. 352. 'Cet Astere estoit encore Comte d'Orient l'année suivante: & ce fut luy qui tira adroitement S. Chrysostome d'Antioche, & l'envoya à Constantinople pour en estre ordonné Evesque". NOTE 14.

9.t.6.l.3.p.52. 'Le 8 du mesme mois de novembre, Arcade ordonna de punir du dernier supplice tout domestique libre ou esclave, qui se
p.53. rendroit denonciateur contre son maistre: 'mais il en excepta

le crime de leze majesté; [ce qui rendoit cette loy presque entierement inutile.]

1. 'Arcade quitta cette année Constantinople [1]au mois de juillet pour aller jusqu'à Ancyre, d'où il estoit revenu à la fin de septembre. 'Claudien parle de ce voyage d'Ancyre comme d'une chose ordinaire à Arcade tous les étez, mais de l'invention d'Eutrope, [bien aise de donner quelque divertissement à ce Prince, pendant qu'il luy ostoit la connoissance & la disposition des affaires.] Il le ramenoit de là avec autant de pompe & d'eclat que s'il eust vaincu les Perses. chr.p.136. Claud.in Eut. l.2.p.120.

[Mais Eutrope songeoit en mesme temps à des guerres aussi veritables qu'horribles.] 'Car ne voyant plus personne capable de luy resister que Stilicon, qui pretendoit encore venir en Orient, s'il en faut croire Zosime, [& sans doute pour y disposer des affaires,] 'il s'efforça 'de le faire assassiner; & la chose *ayant esté decouverte, *il porta Arcade à le faire declarer ennemi public par le Senat [de Constantinople,] '& à faire saisir tout ce qu'il avoit [en Orient.] 'C'estoit allumer la guerre entre les deux freres Arcade & Honoré: '& on voit aussi qu'Arcade faisoit quelques demandes, ausquelles Stilicon répondoit avec beaucoup de hauteur. [Je ne sçay si c'est qu'Arcade eust des pretentions sur l'Afrique:] 'mais on assure que Gildon qui y commandoit les troupes, ayant esté gagné par Eutrope, se revolta contre Honoré "sur la fin de l'an 397, & se soumit à Arcade, 'qui le receut & prit sa protection. [Gildon fut défait dés l'année suivante:][b] & sa défaite rétablit la paix entre les deux freres: 'mais la mesintelligence continua toujours toute ouverte entre Stilicon & Eutrope.

&c. *V.Honoré §3. Ibid.§.5. Zos.l.5.p.788.b. Claud.de Stil. l.1.p.130. a Zos.p.788.b. Claud.p.130. in Eut l.p.100. de Stil.p.130. Zos.p.788.c. Claud.de Stil. l.1.p.130. b b.Gild.p.70. Zos.p.789.a.

'Eudoxie accoucha cette année le 17 de juin, d'une fille qui fut nommée Flaccille, [comme la mere d'Arcade.] On luy donne le titre de "Nobilissime. Marc.chr.&. Al.p.712. ἐπιφανεστάτη.

ARTICLE XII.

Loix d'Arcade: Tremblemens de terre.

L'AN DE JESUS CHRIST 398, D'ARCADE 4.

'*Honorius Aug. IV, & Eutychianus, Consuls.*

INDICTION XI. Chr.Al.p.712. &c.

EUTYCHIEN estoit Prefet en Orient aussi-bien que Consul, & la solennité de son Consulat se fit à Constantinople, Socr.l.6.c.2.p. 301.c.

1 aprés le 13 juillet Il estoit à Nicomedie le 27 juillet à Ancyre le 4 septembre, à Constantinople le 26 septembre.

[*mais il est difficile de savoir où il exerçoit sa Prefecture, puisque celle d'Orient estoit toujours tenuë par Cesaire, & celle d'Illyrie par Anatole.† *V. les notes 11 13. †Note 15.

b.c. Eutrope rendit un grand service à l'Eglise,] 'en tirant d'Antioche S Jean Chrysostome pour le faire ordonner Evesque de p.300.a. Constantinople le 26 fevrier de cette année, 'à la place de Nectaire qui estoit mort le 27 septembre de la precedente. [Ce ministre eust reparé par là toutes ses fautes, s'il eust sçeu profiter de l'avantage que Dieu procuroit aux autres par luy,] '& des avis que ce Saint ne manqua pas de luy donner sur le neant de son elevation & de ses richesses, sur son attachement au theatre, & sur les loix qu'il faisoit contre l'Eglise. [Mais l'enivrement de sa grandeur, ou plutost selon l'expression de l'Ecriture, l'enforcellement des niaiseries du siecle,] 'luy fit rejetter des remontrances qui luy paroissoient dures, 'parce qu'au lieu de le flater, elles luy mettoient la verité devant les yeux, comme il le reconnut trop tard par une triste experience, [environ un an aprés. Jusque là, au lieu d'ecouter ce grand Saint,]'il fit mesme tout ce qu'il put pour luy nuire.

Chry.in.Eut.t.4.p.482.483. p.482.c.a. &c. ps.44.t.3.p.671.b.

[Il n'estoit pas sans doute encore animé contre luy, lorsque] 'sur ses sollicitations pressantes, il obtint d'Arcade un rescrit ou un ordre pour faire fermer tous les temples qui restoient encore à Gaza, & en briser les idoles. S. Porphyre qui estoit alors Evesque de Gaza, avoit demandé que les temples fussent demolis: mais l'ordre qu'il obtint n'eust pas laissé d'estre bien avantageux à l'Eglise, si un officier nommé Hilaire, commis pour l'executer, ne se fust laissé gagner par l'argent des idolatres.

Boll.26.feb.p.650.a.b.

Cod.Th.2.t.1.l.10.p.87. 'La loy du 3 de fevrier 398, oblige les Juifs de se soumettre aux loix Romaines dans les choses qui ne regardent point leur religion, leur permettant seulement de prendre leurs Patriarches ou d'autres de leur nation pour arbitres dans leurs affaires civiles, avec injonction aux juges de faire executer ces sentences arbitrales, comme celles des arbitres qu'ils auroient donnez p.89.1|Cod.J.1.p.4.l.7.p.71. d'autorité. 'On voit la mesme chose ordonnée pour les Evesques entre les Chrétiens, dans une loy qui est aussi de cette année, mais datée du 27 de juillet*. *.

Cod.Th.16.t.5.l.34.p.152. 'Celle du 4 de mars est extremement rigoureuse contre les Eunomiens & les Montanistes. Car elle n'ordonne pas seulement qu'ils ne pourront tenir aucune assemblée, mesme à la campagne; mais elle veut que leurs Clercs soient chassez de toutes

*. à Milan, ce qui l'attribueroit à Honoré: mais il faut sans doute *Mniza*.

les villes; que tous ceux qu'on y trouvera à l'avenir, soient punis de mort; & que toutes les maisons où on les aura receus, si on ne les en chasse aussi-tost, soient confisquées. Elle ordonne encore qu'on fera une recherche tres exacte de leurs livres pour les faire bruler en presence des magistrats, & que si quelqu'un en garde, il sera puni du dernier supplice, comme si c'estoient des livres de magie, parce qu'en effet ils enseignent toutes sortes de crimes, & en fournissent la matiere.

'Par la loy du 11 du mesme mois, Arcade condanne à une grosse amende les officiers de Simplice General des troupes de l'Orient, si ses troupes laissent paistre leurs chevaux dans les pastures communes de la ville d'Apamée en Syrie, celebre pour ses pasturages, ou dans les prez qui appartiennent aux particuliers d'Antioche. Il charge en mesme temps ces villes de fournir du fourage aux troupes, en prenant garde que les peuples n'en soient point foulez. 7.t.7.l.3.p.341.

'Nous avons plusieurs loix datées du 27 de juillet, adressées les unes à Cesaire, les autres à Eutychien, & qu'on croit neanmoins n'estre que des fragmens d'une 'de ces loix qu'Eutrope fit faire contre l'asyle des eglises. ªIl y est ordonné que si un esclave, 'un homme du Corps de ville, ou toute autre personne redevable & dependante du public ou des particuliers, se retire dans l'eglise, les Ecclesiastiques seront obligez de la rendre à la premiere sommation, ou que les œconomes seront contraints à payer ce qu'il devra: Que si c'est un homme du Corps de ville, il sera dessors condanné à faire toutes les fonctions de son Corps, quand mesme il auroit esté ordonné Clerc; sans avoir la liberté de s'en exemter en quittant son bien, comme cela avoit esté permis par d'autres loix: 'Que les Evesques prendront des moines pour les faires Clercs, comme des personnes d'une vertu déja eprouvée, plutost que des laïques redevables à d'autres, & dont l'ordination estoit odieuse: 'Que les Clercs des eglises de la campagne seront pris du lieu mesme, au nombre qui sera fixé par l'Evesque, & obligez à la mesme taille qu'auparavant: 'Que les Clercs & les moines pourront appeller au juge superieur en faveur des criminels, mais ne pourront les enlever des mains des officiers de la justice; Que s'ils le font, on en écrira à la Cour, & que les Evesques en seront rendus responsables, puisque c'est à eux à instruire les autres de leur devoir.

t.3.p.361. Chry.in.Eutr. 4.p.484.e. ªCod.Th.9.t.45.l.3.p.361. Decurio. t.40.l.16.p.310. 16.t.2.l.32.p.68. 6.t.2.l.33.p.70. 9.t.40.l.16.p.310.

Il y a beaucoup de choses dans cette ordonnance qu'on ne peut douter estre justes & legitimes, pourvu qu'on ne les pousse

pas trop loin : mais il faut avoüer aussi qu'on y voit bien regner] 'cet esprit opposé à l'Eglise que S. Chrysostome blasme dans Eutrope. [Aussi il semble avoir choisi pour la faire, le temps qu'Arcade estoit eloigné de Constantinople, & de S. Chrysostome, & qu'il faisoit son voyage ordinaire d'Ancyre.] 'Car ces loix du 27 juillet sont datées de Minize ou Mnize ville de [a]Galacie. 'Dés l'année suivante Arcade revoqua aprés la mort d'Eutrope l'article qui regarde ceux du Corps de ville, 'en ordonnant que ceux qui se trouveroient ordonnez Evesques, Prestres, ou Diacres depuis l'an 388, demeureroient dans le Clergé, en cedant leurs biens selon la loy de Theodose, ou en substituant en leur place une personne qui fist les fonctions civiles.

Chry.in.Eut.t.4.p.483.a. Cod.Th.chr. p.139.140.2. t.3.p.362.2. 12.t.1.l.163.p.496.

'Il y eut cette année des tremblemens de terre à Calcedoine & à Constantinople, [a]suivis d'orages & de foudres qui causerent divers embrasemens, & de debordemens de la mer. Claudien y ajoute plusieurs autres prodiges, qui n'estoient, dit-il, que des presages du plus grand prodige qu'on eust jamais vu; & ce fut le consulat d'un eunuque. 'Car Eutrope qui, à ce qu'on écrit, avoit esté assez vain pour pretendre au titre d'Empereur, & qui avoit entretenu pour cela des intelligences avec les barbares, 'voyant enfin qu'il ne pouvoit pas l'esperer à cause du defaut de sa personne, [b]se fit donner par Arcade le titre de Patrice & 'de pere de l'Empereur, avec l'honneur du Consulat [pour l'année suivante.]

Claud.in Eut. l.2.p.108. a p.109. Suid.ευ.p.1099.d. Philg.l.11.c.4. p.528.d. b p.529|Claud. in Eut.l.2.p. 106.107.109.



ARTICLE XIII.

Consulat d'Eutrope : Loix d'Arcade : Provinces divisées: Varane IV. Roy de Perse est tué; Isdegerde luy succede.

INDICTION XII. Marc.&c.

L'AN DE JESUS CHRIST 399, D'ARCADE 5.

[Manlius] 'Theodorus, & Eutropius, Consuls.

'CE fut donc en l'an 399, qu'on vit en la personne d'Eutrope le premier & le dernier de tous les eunuques, tenir ou plutost deshonorer la dignité du Consulat. 'Son image fut portée en cette qualité par toutes les villes [de l'Orient.] [c]Car l'Occident ne le reconnut jamais, [& ne receut pour Consul que "Manlius Theodorus,] 'des deux noms duquel il y en a qui font deux Consuls. 'Claudien décrit fort bien la pompe du consulat d'Eutrope, [d]& les marques de joie que tout le monde luy donna

Marc.chr. Claud.in Eut. l.1.p.93. c l.2.p.111. Idat.fast. Claud.in Eut. l.1.p.100. d l.2.109.110| Suid.ευ.p.788.b. Cod.Th.chr.p. a 139.

V.Honoré §8, 9.

1. a Arcade estoit à Nicée le 28 de juin, à Constantinople le 3 juillet, & le 3 d'octobre.

donna à Constantinople dans le palais, 'pendant que dans le cœur les mesmes personnes gemissoient de voir tous les honneurs & toutes les richesses entrer en foule dans une seule maison. Aussi ce fut ce qui causa enfin la ruine de cet eunuque, [comme nous le verrons cette année mesme.] Zos.l.5.p.789. b.

'Dés le 19 de janvier Eudoxie accoucha de Pulquerie sa [seconde]fille,[dont l'esprit, la sagesse, & la pieté furent l'honneur de sa maison. Chr.Al.p.712| Marc.chr.

V.Theodose I.§61. Nous avons vu "autrepart les plaintes qu'on faisoit contre les gents de guerre, qui pour de l'argent protegeoient les paysans contre leurs seigneurs, & contre les officiers du fisc.]Dés le 30 de septembre 395, Arcade avoit fait une loy pour défendre cet abus, sans ordonner de peine particuliere, au moins contre les paysans.'Mais le 10 de mars de cette année, il ordonna que ces protecteurs, de quelque qualité qu'ils fussent, mesme les Comtes & les Generaux d'armée, payeroient quarante livres d'or pour chacun des lieux dont ils auroient pris la protection, & que les villages qui auroient eu recours à eux pour s'exemter de la levée des tributs, payeroient le double "ou de cette somme selon Godefroy,[ou de celle à laquelle ils avoient esté condannez par quelque loy precedente.]'Le 25 may suivant, il fit une loy encore plus severe, condannant les protecteurs à la perte de tous leurs biens, & les paysans à celle de leurs terres. Cod.Th.11.t.24.l.3.p.175. l.4.p.176. *definita multa.* l.5.p.177.

[Les Empereurs avoient accordé quelque exemption aux Clercs qui se mesloient de marchandise.] 'Mais la loy du huitieme de may 399, adressée "à Clearque Prefet de Constantinople, ordonne que ceux qui se trouveront dans des corps de marchands, seront obligez de renoncer ou à la clericature, ou au trafic,[qui effectivement ne convient guere à des personnes dont tout le temps & tout l'esprit doit estre employé à servir l'Eglise.] 13.t.1.l.16.p.? NOTE 16.

'Le 6 de juillet Arcade confirma les défenses faites aux Eunomiens de tenir aucune assemblée dans les villes ou à la campagne, ordonnant que leurs faux Evesques qui y seront surpris, seront privez de leurs biens, & envoyez en exil. Mais elle leur laisse la liberté de disposer de leur bien, non-obstant les loix qui la leur avoient ostée. 16.t.5.l.36.p.154.

'Arcade ordonne par celle du 13 de juillet, de demolir les temples de la campagne, autant que cela se pourra faire sans trouble, afin d'oster aux payens tout ce qui servoit encore de matiere à leur superstition, [les temples des villes ayant sans t.10.l.16.p.283.

doute déja esté abatus. Il contribua ainsi à la destruction de l'idolatrie, comme Honoré y travailloit en mesme temps de toutes ses forces en Occident "dans la mesme année que le Christianisme devoit estre détruit, selon les fausses predictions des payens.] Cette loy est datée de Damas: mais c'est une faute,[1] les loix du 6 & du 25 l'estant de Constantinople,[d'où l'on n'a pas mesme de preuve qu'Arcade soit sorti de toute l'année.]

V. Honoré § 11.

Ib|chr.p.141. 1.

9.t.40.l.18.p.316. 'La loy du 25 de juillet, ordonne[comme celle du 3 aoust 396,] que la punition ne s'étendra point audelà de la faute, & que puisque l'amitié & la parenté ne sont point des crimes, on se contentera de punir les coupables, sans inquieter leurs proches

p.317.1. ni leurs amis.'Il est assez naturel de croire que cela se raporte à la chute d'Eutrope,["s'il n'estoit difficile de la mettre dés le mois de juillet.] V. la note 22.

Claud.n.Eut. l.2.p.122. 'On fit vers ce temps-ci quelque division de provinces dans l'Orient, ce qu'on pretend n'avoir servi qu'à augmenter la mi-

Nor.epo.p.298-300. sere des sujets. 'On croit que c'est de là que viennent les deux Phenicies, les deux Cilicies & les deux Syries. On y a joint encore les trois Palestines. ["Mais S. Jerome paroist nous obliger à croire qu'elles sont plus anciennes.] V. Valens note 10.

Claud.in.Eut. l.2.p.117|pr.p.107. 'Il semble qu'il y eust alors quelque guerre ou quelque apparence de guerre du costé de l'Armenie,[qui ne devoit pas neanmoins estre grande chose,] puisqu'Eutrope avoit bien voulu s'en charger.

l.2.p.120. 'Cette "année fit craindre aux Romains une nouvelle guerre contre les Perses aprés la mort de[Varane ou Vararane IV.] leur Roy, qui "depuis[onze ans] qu'il regnoit, avoit toujours esté ami de l'Empire. Il fut tué par ses sujets,[de quoy nous ignorons la raison,] l'année mesme du Consulat d'Eutrope.'Il eut pour successeur Isdegerde [son frere,] fils de Sapor [III.] Abulfaraje l'appelle Yasdejird. ªEutyque qui le fait fils de son predecesseur, le surnomme Al Aitham. 'Il s'accorde avec les autres à lui donner 21 an de regne. ᵇ C'estoit, dit-on, un Prince d'un cœur tres noble & genereux. ᶜ Aussi dés qu'il fut sur le throne, le bruit courut qu'il alloit faire la guerre à l'Empire. ᵈCependant cela n'arriva pas, & tant qu'il regna il fut toujours ami des Romains, sans faire contre eux aucune action d'hostilité.'Mais pour ses mœurs, Eutyque pretend que c'estoit un Prince dur, severe, & d'une tres mauvaise conduite; ce qui le fit surnommer Al Aitham ou Athim, c'est à dire *le mechant*. Il ajoute

Nor 217. V. Theodose I. § 21.

Aga.p.136.c| Thphn.p.63| Abulf.p.91. ª Euty.t.1.p.548. Aga.p.137.b| Eus.chr.p.399.2. ᵇ p.rec.b.p.l.1.c.2.p.8.b. ᶜ Claud.p.120. ᵈ Aga.p.137.b. Euty.t.2.p.79.

1. On croit qu'avant *Damasco* il faut ajouter *proposita*.

que les Perses fort faschez de l'avoir établi Roy, ne le souffrirent que parcequ'ils ne vouloient pas faire une coutume de tuer leurs Princes. [Il est celebre dans l'histoire de l'Eglise par "la persecution qu'il excita à la fin de son regne contre les Chrétiens de ses Etats. (V. la pers. de Varane.)

A l'occasion de ce que nous venons de dire des Rois de Perse, nous pouvons remarquer] 'ce que S. Chrysostome dit de la folie de ces Princes, qui à ce qu'on tenoit, se faisoient faire un tissu de leur barbe avec des fils d'or, & tiroient vanité de paroistre en cette figure monstrueuse. (Chry. in Col h. 7. p. 210. d.)



ARTICLE XIV.

Tribigilde suscité par Gaïnas, se revolte & pille l'Asie.

[IL faut commencer enfin l'histoire de la chute d'Eutrope,] 'que Zosime attribu proprement à Gaïnas, ᵃcet officier Got & Arien, ᵇqui avoit commandé les barbares auxiliaires sous Theodose dans la guerre d'Eugene, ᶜ& avoit ensuite ramené l'armée d'Orient à Arcade. [On voit qu'il se piquoit d'esprit & de science,] ᵈpuisqu'il proposoit à S. Nil des questions de controverse contre la foy de la Consubstantialité, ᵉqui lui estoient suggerées par ceux de sa secte. Le Saint lui repondoit, ᶠmais sans entrer dans le détail des disputes avec un homme tout à fait prevenu de ses mauvais sentimens; & il lui declare mesme qu'il voyoit bien que le peu qu'il disoit à des oreilles bouchées ou plustost mortes, comme les siennes, seroit inutile. (Zos. l. 5. p. 789. b c. | a Soz. l. 8. c. 4. p. 760. c|761. b. | b Zos. l. 4. p. 777. d. | c l. 5. p. 785. a. | d Nil. l. 1. ep. 70. 79. 114. 116. 205. 206. 286. p. 31. 35. &c. | e p. 35. 50. | f p. 31. 35.)

'Gaïnas avoit esté, comme nous avons vu, le principal ministre de la mort de Rufin, [de sorte qu'Eutrope lui devoit en quelque sorte toute sa grandeur.] 'Cet homme dont l'esprit estoit encore plus barbare que la naissance, & qui bruloit d'ambition, ᵍne se trouvoit pas assez recompensé d'un si grand service, ʰquoique de simple soldat il se vist elevé à la qualité "de General de la cavalerie & de l'infanterie Romaine; ⁱ& soit par jalousie, soit par courage, il ne voyoit qu'avec indignation l'elevation prodigieuse d'un eunuque [& d'un esclave. Mais pour remedier à ce mal, il en employa un autre encore plus grand, qui fut la guerre, & le ravage de bien des provinces,]'ne desesperant pas de se rendre mesme par là maistre absolu de l'Empire aprés qu'il se seroit défait d'Eutrope. (Zos. p. 785. | Thdrt. l. 5. c. 32. p. 744. a. | g Zos. l. 5. p. 789 a b. | h Thdrt. p. 744. a|Socr. l. 6. c. 6. p. 306. a|Soz. l. 8. c. 4. p. 760. b. | i Zos. p. 789. b| 793. c. | V. la note 27. | p. 793. c|Socr. p. 306. a|Soz. p. 760. b.)

'Le Comte Tarbigil ou Tribigilde Got de nation, qui com- (Claud. in Eut. l. 2. p. 112|Philg. l. 11. c. 8. p. 531. a| Zos. p. 789. c.)

mandoit à Nacolie en Phrygie un corps nombreux d'Ostrogots & de Greuthonges, estoit un homme capable de tout entreprendre; & s'en retournoit de la Cour à son quartier, mecontent du faste & de l'avarice d'Eutrope, qui ne lui avoit rien donné. 'Gaïnas dont il estoit parent, selon Socrate, le porta donc à se revolter, ᵃen lui promettant de le soûtenir sous main: ᵇ& ainsi "dés le commencement du prin-temps Tribigilde prit les armes, ᶜpilla d'abord Nacolie, & ensuite plusieurs autres villes de Phrygie avec tout le plat pays, sans epargner le carnage 'des femmes mesmes & des enfans; ce qui mit le trouble & la frayeur dans toute l'Asie; & il ne manquoit pas de gents qui se joignoient à lui pour piller.

Socr. p. 306. a. b | Zos. p. 789. c. ᵃ Zos. p. 790. b. ᵇ Claud. in Eut. l. 2. p. 110. ᶜ Philg. p. 531. a. Zos. p. 789. c. d. — V. la note 22.

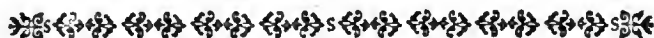
'Eutrope aprés avoir tasché inutilement de le gagner "par des presens, 'envoya contre lui quelques troupes, mais corrompuës par les delices de la Cour, & sous la conduite de Leon son confident, qui selon la description qu'en fait Claudien, n'avoit rien que d'indigne de cet emploi:& Zosime en parle de mesme.'Aussi aprés avoir passé le détroit, il s'arresta là, "sans oser aller plus loin. 'Gaïnas qui témoignoit plus d'indignation que personne contre les maux que faisoient les rebelles, 'eut ordre en mesme temps de garder la Thrace & la mer, en cas que Tribigilde tentast cette voie: 'mais on pretend que lui mesme l'invitoit secrettement à le faire; & que si Tribigilde eust suivi cet avis, il se fust rendu maistre de Constantinople. Il n'osa s'y hazarder, '& comme si la crainte des troupes imperiales l'eust obligé de fuir, il aima mieux aller piller la Pisidie,'où les Gots meslez parmi les troupes Romaines, se joignoient partout à lui. 'On pretend que s'il eust tourné du costé de la Lydie, il se feroit rendu maistre de cette province, & ensuite de l'Ionie, & des Isles voisines, & mesme de tout l'Orient. Mais il s'alla engager dans la Pisidie, qui n'estoit point un pays propre pour la cavalerie des Gots. Il y fit neanmoins bien des ravages, 'mais il y pensa perir auprés de la ville de Selge "par l'adresse & le courage d'un nommé Valentinien, qui ne lui avoit opposé que quelques paysans & quelques valets. Il s'en sauva à peine avec 300 hommes, par l'argent qu'il donna à Florent, qui estoit chargé de garder un passage étroit.

Claud. p. 116. | p. 117. 118 | Zos. p. 790. a. | Zos. p. 790. c. | Soz. p. 760. c. | Zos. p. 790. b. | b. c. | d. | Philg. p. 531. b. | Zos. p. 791. a. c. | b. c | Philg. p. 531. b. | Zos. p. 791. 792. — &c. | &c. | &c.

'Gaïnas passa cependant en Asie; ᵈmais au lieu de s'approcher de Tribigilde, il y envoya Leon avec ordre de se joindre à Valentin pour défendre la Pamphylie. 'Tribigilde vint bien-tost à bout de ce General sans experience, & sans cœur. Il fit semblant

p. 791. b. | ᵈ p. 792. d. | Claud. in Eut. l. 2. p. 118. 119.

de le craindre & de fuir, & lorsque Leon enflé de ce pretendu succés ne songeoit qu'à se divertir, il revint tout d'un coup fondre sur lui, le surprit lorsqu'il s'y attendoit le moins, le mit entierement en deroute, & Leon estant tombé en fuyant dans un marécage, y perdit la vie. 'Zosime décrit sa défaite d'une autre maniere, [mais que je ne comprens point.]'Il pretend que Gaïnas non seulement donnoit des avis à Tribigilde, mais lui envoyoit mesme des troupes. Zos.p.792.793 p.791.b|792.c.



ARTICLE XV.

Eutrope est depouillé de tout, se refugie dans l'eglise: S. Chrysostome agit & parle pour luy.

'TRIBIGILDE revint de la Pamphylie en Phrygie, où Gaïnas estoit alors. Mais celui-ci au lieu de le combatre, ªne cessoit d'écrire à la Cour "qu'il n'y avoit pas moyen de vaincre un ennemi si redoutable, & qu'il falloit necessairement le gagner, en lui accordant toutes les conditions qu'il demandoit, dont la premiere estoit qu'on lui remist Eutrope entre les mains comme la cause de tout le mal. 'La Cour n'estoit déja que trop alarmée par les nouvelles vraies & fausses des progrés de Tribigilde. 'On y apprit en mesme temps la mort du Roy de Perse, & que son successeur menaçoit de guerre; de sorte que bien des gents vouloient qu'on eust recours à Stilicon; [ce qui ne se pouvoit non plus sans lui sacrifier Eutrope.] Zos.l.5.p.793. a.b.c|Philg.l.11.c.8.p.531.b. ª Zos.p.791.a. 793.b.c.d. &c. Claud.in Eut.2.p.119. p.120.

NOTE 18. 'Ce malheureux "contribua encore lui mesme à sa ruine par une faute qu'il fit ᵇcontre l'Imperatrice, [aprés l'avoir meritée par tant d'autres qu'il avoit faites contre Dieu, contre l'Eglise, contre toutes sortes de personnes.] ᶜIl maltraita cette Princesse jusqu'à la menacer de la chasser du palais: Et elle [voyant l'occasion si favorable,] prit entre ses bras ses deux petites filles ["Flaccille] & Pulquerie, & vint se jetter en pleurant*aux piez de son mari pour lui demander justice. Chry.ps.44.h.2.p.671.a. ᵇ Soz.l.8 c.7.p.767.a|Socr.l.6.c.5.p.304.d. ᶜ Philg.l.11.c.6 p.529.c. NOTE 19. *&c.

'Arcade touché [tout ensemble] des larmes de sa femme & de ses enfans, [& de la necessité des affaires,] se souvint donc enfin qu'il estoit Prince, & aussi-tost 'ayant mandé Eutrope, il lui fit des reproches fort aigres, le depouilla de ses charges & de ses biens, & le "fit chasser du palais. 'A ce moment toute la grandeur imaginaire d'Eutrope s'evanouit: Il vit disparoistre ce qu'il avoit le plus aimé & estimé. 'Tuot ce qu'il avoit eu d'ado- c.d. d|Zos.p.793.d. ἐξ ὤσεν. Chry.in Eut.t.4.p.481.482. ps.44.t.3.p.671.a.b.

rateurs & d'amis, ou pluftoft de flateurs, ou l'abandonnerent, ou devinrent mefme fes ennemis.

b|t.4.p.482.e. 'L'Eglife dont il avoit efté l'ennemi, fut la feule en qui il trouva de la compaffion & du fecours. [Car voyant bien que fa
Zof.p.793.e| Soz.l.8.c.7.p. 767.a|Claud. p.106. vie mefme eftoit en danger,] 'il "courut du palais fe refugier à l'eglife, la tefte couverte de pouffiere: ᵃ& malgré toutes les loix qu'il avoir faites pous lui ofter le droit de fecourir les miferables,
a Chry.t.4.p. 482.c|484.c. elle lui ouvrit fon fein, ᵇle receut jufqu'au pié de l'autel,
b p.484.a.d. ᶜle cacha des mefmes voiles qui couvroient ce lieu facré,
c c. d p.485.d. ᵈlui permit d'en embraffer les colonnes,
e p.484.c.d. ᵉle mit ainfi en fureté contre la colere de l'Empereur, contre la fureurdu peuple, contre
p.483.a. la haine de tout le monde,'& fit toutes fortes d'efforts pour le
p.484. fauver. 'Beaucoup de perfonnes en murmurerent contre Saint Chryfoftome: mais ce Saint leur reprefenta qu'il n'y avoit rien de plus glorieux à l'Eglife, que de voir fon perfecuteur contraint d'avoir recours à fa mifericorde, "& rien de plus digne de l'epoufe de J.C, que d'oublier tout ce qu'il avoit fait contre elle, pour l'affifter dans fon malheur. &c.

p.482.483. 'Cependant tout le monde crioit contre Eutrope dans les
p.842.c Claud in.Eut. theatres 'pour lefquels il avoit eu une étrange paffion. ᶠLa ville
f Chry.t.3.p. 667.b|669..e. eftoit toute en feu contre lui: ᵍLes foldats demandoient mefme fa mort: ʰ& Gaïnas preffoit extremement "ou fa mort ou fon exil, ἐκ τούτων.
g t.4.p.486.b.c. h Zol.p.793.e. pretendant qu'il n'y avoit que ce moyen de faire pofer les armes à Tribigilde. ⁱOn envoya en effet du palais pour l'arracher
i Chry.t.4.p. 483.e. par force [de l'autel.] ᵏEt ceux qui la veille lui baifoient les
k t.3.p.671.a. mains [comme fes plus intimes amis,] voulurent bien fe charger
p.667.b. de cette commiffion. 'Il vint une armée de foldats qui affiegerent l'eglife, ayant l'épée nuë à la main, & le feu dans les yeux.
t.4.p.483.e. 'Eutrope "auffi pafle qu'un mort, s'alla [cacher dans la facriftie] &c.
t.3.p.667.c. où eftoient les vafes facrez. 'Mais S.Chryfoftome alla fe prefenter aux foldats, fans redouter leur fureur, parceque J.C. eftoit
p.663.c,d,e. fa force. 'On "fe faifit de lui pour le mener au palais, & il y alla ἀπηγόμην. fans rien craindre au milieu des foldats & des épées, quoiqu'on le menaçaft mefme de la mort; parcequ'il eftoit preft à tout
p.667.b,c. fouffrir, pluftoft qu'à trahir l'honneur de l'Eglife, 'qui [foûtenuë par fa conftance,] demeuroit dans le calme, pendant que le palais eftoit tout en trouble.

t.4.p.486,b,c. 'Arcade fut aifement perfuadé qu'il falloit laiffer jouir Eutrope de l'afyle de l'Eglife: mais les foldats vouloient fa mort. S. Chryfoftome dit que l'Empereur leur fit "un long difcours, &c. qui ne put neanmoins les appaifer, tant ils eftoient irritez con-

tre les crimes de ce ministre : '& on oublioit mesme le respect dû à la majesté imperiale. 'Mais Arcade les toucha enfin par l'abondance de ses larmes, & par le respect de l'autel sacré auquel Eutrope avoit eu recours. 'Et ainsi l'Eglise [qui avoit appris de Saint Paul non à se venger, mais à vaincre le mal par le bien,] obtint par S. Chrysostome la vie & la sureté à ce superbe qui avoit esté son ennemi, 'pour tant qu'il demeureroit dans son asyle. [a]Cela arriva, ce semble, dés le jour mesme qu'Eutrope se fut retiré dans l'eglise. c[t.3.p.669.e.] [t.4.p.486.c.d.] [c.d|484.c.e|] [Prof.pro.l.3.c.] [38.p.149.] [Chry.t.3.p.] [667.d.] [a t.4.p.486.b.]

'Le 'lendemain de ce grand combat [b]estoit le jour auquel il falloit offrir le sacrifice. [c]Le peuple accourut ce jour là à l'eglise en aussi grand nombre que le jour de Pasque, pour voir Eutrope, 'pour voir celui qui venoit de faire trembler toute la terre, trembler lui mesme dans la crainte d'une mort honteuse, & reduit à l'état le plus deplorable qui se puisse imaginer. Saint Chrysostome monta alors en chaire, '& fit un discours celebre dans les historiens, où il montra quelle est l'incertitude, la vanité, & le neant de toutes les grandeurs humaines, & combien les riches & les puissans ont peu sujet de s'elever. 'Il y represen ta mesme quelques unes des fautes d'Eutrope pour relever la charité avec laquelle l'Eglise le secouroit, '& il s'étendit à faire voir la grandeur de sa chute, 'non pour insulter à sa misere, mais pour tascher de toucher le peuple en sa faveur. 'En effet aprés avoir tiré les larmes des yeux de ses auditeurs, quelque animez qu'ils fussent contre Eutrope, 'il finit en les exhortant d'aller tous ensemble trouver l'Empereur pour se jetter à ses piez, & lui demander la grace ou au moins la vie de ce miserable, en faveur de l'Eglise & du saint autel. [τῇ ὑστεραίᾳ.] [p.483.e.] [b p.486.d.] [c p.485.b.] [d|483.c.d.e.] [Socr.p.304.d|] [Soz.p.767.a.] [Chry.t.4.p.] [482.] [p.481.482.] [p.483.a|484.a.] [p.486.a.] [p.486.487.]



ARTICLE XVI.

Eutrope sort de l'eglise, est banni en Cypre & decapité.

[ON ne voit pas si le peuple fit cet effort de charité que S. Chrysostome lui demandoit:] 'mais on sçait que quelques jours aprés, Eutrope estant sorti de l'eglise, dans la pensée ce semble de s'enfuir secrettement & de se sauver, il fut pris[& banni en l'isle de Cypre.] 'Il paroist que quelques uns crurent que l'Eglise l'avoit livré à ses ennemis. 'D'autres ont dit "qu'il avoit esté enlevé par force de l'eglise. [d]Mais Saint Chrysostome soustient hautement 'dans un discous qu'il fit peu aprés, lors- [Chry.ps.44.h.] [2.p.667.b.] [d.e.] [ἀφαρπαγείς.] [Zos.l.5.p.793.] [e|Suid.ευ.p.] [1099.e.] NOTE 2. [d Chry.p.667.] [d.e|669.c.]

qu'Eutrope estoit déja banni, que tout cela estoit faux, & que jamais l'Eglise ne l'auroit abandonné, s'il ne l'eust abandonnée
Zos.p.793.794. le premier. 'Zosime dit qu'en le bannissant en Cypre, on l'avoit
Claud.in Eut.l 2.pr.p.107. asseuré avec serment de ne luy point oster la vie. 'Claudien qui écrivoit dans le temps mesme qu'on le menoit en Cypre, luy promet aussi qu'on ne luy couperoit point la teste, quoiqu'il l'eust fait couper à un eunuque. [Mais il estoit poëte & non prophete.]

Cod.Th.9.t.11. l.17.p.312. 'Nous avons encore la loy par laquelle Arcade confisque tous ses biens, luy oste ses dignitez de grand Chambellan & de Patrice, avec toutes les autres inferieures qu'il pouvoit avoir; ordonne que son nom sera effacé de tous les endroits où il avoit esté nommé comme Consul; & que toutes ses images & ses statuës seront ostées de tous les lieux publics ou particuliers où on les avoit mises; commande à Aurelien Prefet du Pretoire de le faire conduire en Cypre sous seure garde, & d'avoir soin qu'il y soit veillé de prés, de peur qu'il ne fasse quelque brouillerie. Cette loy est datée du 17 janvier 399; [mais nous ne voyons pas que la suite de l'histoire nous permette de croire qu'elle ait esté donnée
Claud.p.106| plustost que 'vers la fin du mois d'aoust.] 'Claudien & Socrate NOTE 22.
Socr.l.6.c.5.p. 305.a. n'ont pas oublié l'article qui ordonne d'effacer toutes les marques de son Consulat: [& on en voit l'execution dans toutes les
Pasc.p.449. loix de cette année,] '& dans quelques fastes où l'on ne trouve
471|Prosp|Suid. que le seul nom de Manlius Theodorus son collegue, a& quel-
ω.p.1099.c. a Chr.Al.p.712. ques uns mesme marquent positivement que Theodore fut seul
Pasc.p.459. 471. Consul. 'Le nom d'Eutrope est neanmoins demeuré [dans ceux de Marcellin,] & dans quelques autres.

Chry.ps.44.t. 3.p.671.c. 'S. Chrysostome nous assure que depuis [un an ou un peu plus] qu'il estoit à Constantinople, il y estoit arrivé plusieurs renversemens semblables à celui d'Eutrope, [quoique non pas de mesme importance.]
Boll.26.feb.p. 654.§51. 'Un auteur de ce tems là dit qu'avant l'an 401, on avoit reconnu que beaucoup de ceux qui estoient dans les charges, ne faisoient profession de la foy qu'en apparence: ce qui avoit obligé les Empereurs à les en depouiller, à les condanner à des amendes, & mesme à les punir corporellement.
Chry.t.3.p. 671.c. 'S. Chrysostome se plaint que ces exemples ne touchoient point les hommes, & ne leur faisoient point mepriser les honneurs & les richesses, dont ils leur faisoient voir l'inutilité & le danger.
p.669.b. 'On en estoit touché d'abord, & au bout d'un jour ou deux on
c. les oublioit. 'Il nous donne lieu de croire qu'on avoit encore banni "d'autres personnes avec Eutrope: [& un favori ne tombe τὰς μετ' ἐκείνου.
pas

pas seul.] 'il paroist neanmoins qu'une sœur qu'il avoit ne fut point bannie, quoiqu'elle fust riche. Claud.p.107.

'Gaïnas ne put mesme souffrir qu'on luy eust laissé la vie;& sur ses instances, quelques uns s'estant declarez denonciateurs contre luy, on le fit ramener de Cypre, & on luy donna pour commissaires les principaux officiers, dont le premier estoit Aurelien Prefet du Pretoire : On examina sa cause en un lieu nommé Pantique, 'qui estoit entre Calcedoine & Nicomedie : ᵃEnfin on le condanna,& on luy trancha la teste,sur ce que dans son consulat il s'estoit servi,disoit-on', d'animaux ou d'ornemens reservez à l'Empereur : [d'où l'on inferoit sans doute qu'il avoit eu dessein d'usurper l'Empire.]'Zosime qui veut qu'on luy eust promis la vie avec serment, dit qu'on couvrit ce parjure, en pretendant que le serment ne regardoit que Constantinople,& qu'à cause de cela on l'executa à Calcedoine.'On écrit que ce fut durant la nuit.[b] Sa mort marquée par les auteurs ecclesiastiques & profanes,[c]arriva dés devant le premier jour de l'an 400. Zos.p.793. 794|Philg.l. 11 c.6.p.529.d Philg n.p.455| Soz.l.7.c.21.p. 737.c. a Philg.p.529. d. Zos.p.794.a. Suid.ω.p.1099 e. b Socr.l.6.c.5. p.305.a|Soz.l. 8.c.7.p.767 b| Prof.chr. c Ast.or.4.p. 76.77. d p.77.a.

[Voilà quelle fut la fin d'un homme elevé de l'extremité de la bassesse au comble de la grandeur.][d] Cet eunuque qui aprés avoir eu peur des verges dont on foüette les esclaves, avoit eu l'ambition de faire porter devant luy celles qui accompagnent les Consuls, [eprouva le tranchant de la hache que ces verges environnoient :] & aprés avoir possedé plus de terre qu'on n'en sauroit presque mesurer,il n'en eut pour sa sepulture qu'autant qu'on luy en donna par misericorde. 'Plus il avoit tasché d'abaisser l'Eglise, plus sa chute la releva, lorsqu'on vit que Dieu avoit vengé si promtement [& si severement] les injures qu'il luy avoit faites : Sa loy contre les asyles fut tirée de tous les registres publics; [& ce qui est encore plus glorieux à l'Eglise,] le peuple de Constantinople se porta avec une nouvelle ardeur au service de Dieu, & aux exercices de pieté. Soz.p.767.b.

'Theophane dit sur cette année, qu'Anatole "Senateur fut brulé à Alexandrie, [& il ne s'explique pas davantage.] 'Quelques uns y rapportent 'ce qu'on lit d'un Anatole Maistre [de la milice ou des offices] sous Theodose, homme magnifique, & qui n'epargnoit jamais l'argent pour venir à bout d'un dessein · [Mais je ne sçay si celui-ci ne seroit point plutost le Patrice Anatole Maistre de la milice sous Theodose II.] Thphn.p.64. b.n.p.567. Suid.a.p.255.c " λαμπρότατος.

'Theophane ajoute qu'Arcade crea une nouvelle compagnie [de gardes,] qu'on appella les Arcadiques, 'marquez dans la Notice de l'Empire. Thphn.p.64.c. n. p.568.

ARTICLE XVII.

Eudoxie demeure maistresse de l'esprit d'Arcade, & des affaires: Arcade est obligé d'abandonner à Gaïnas, Aurelien, Saturnin, & Jean.

L'AN DE JESUS-CHRIST 400, D'ARCADE 6.

INDICTION XIII. Idat.&c. *'Stilicho, & Aurelianus, Consuls.*

[LA chute d'Eutrope fut, comme on a vu, avantageuse à l'Eglise.] 'Pour l'Etat, il n'en profita guere, s'il en faut croire Zosime; & l'on y vit toujours les mesmes desordres. 'Arcade n'ayant, dit-il, ni sens, ni conduite, [a] toute l'autorité estant entre les mains de l'Imperatrice [Eudoxie,] [b] femme extremement hardie & entreprenante, [c] qui ne rougissoit pas de partager l'argent que de méchans officiers avoient pris pour trahir leur honneur & l'Etat, & de les mettre aprés à couvert des poursuites de la justice. [On luy reproche "beaucoup d'injustices & de violences dont son avarice estoit la source: & la seule persecution qu'elle fit à S.Chrysostome, suffit pour rendre croyable tout ce qu'on dit d'elle.]

Zos.l.5.p.799.b. b|800.d. a p.799.c|Zon. p.31.c. b Zos.p.800.d. p.802.d. V.S.Chrysostome.

'Outre ses propres defauts, elle estoit sans cesse assiegée par des femmes à qui elle se laissoit dominer, & par des eunuques dont l'avarice est toujours insatiable. On ne voyoit à la Cour que delateurs, qui dés que quelque riche estoit mort, demandoient son bien, en supposant qu'il n'avoit point d'heritiers, & l'obtenoient aussi-tost sans autre examen par le moyen des eunuques: de sorte que les enfans perdoient en mesme temps leur pere & leur bien. Zosime assure qu'on ne voyoit partout que de semblables injustices, qui faisoient souhaiter la mort à tous ceux qui avoient un peu de cœur & d'honneur. 'Pallade marque aussi entre les principaux instrumens de la persecution de S. Chrysostome, des femmes connuës de tout le monde, avec trois veuves, qui abusoient à leur malheur des grandes richesses que leurs maris leurs avoient laissées, & qui estoient le fruit des rapines & des violences. Ces trois veuves estoient Marsa veuve du [General] Promote, Castricie veuve de Saturnin [mort aprés l'an 400,] & Eugraphie [dont le mari n'est pas marqué.]

p.800.d.e. Pall.dial.p.35.

'Gaïnas n'avoit poursuivi la ruine d'Eutrope, que pour pousser plus loin ses intrigues. 'On le voyoit assez; [mais il falloit dissimuler depeur de pis:] & luy de son costé croyoit qu'on ne pene-

Zos.p.793.b.c. p.794.b.

troit pas ses intentions,[ou agissoit comme s'il l'eust cru : ce qui luy faisoit garder encore quelque mesure, & un reste apparent d'obeïssance.] Ainsi il menagea pour l'Empire une espece d'accord avec Tribigilde dont il disposoit; 'il reprit ensuite le chemin de Constantinople avec ses troupes, suivi de Tribigilde, avec qui il s'estoit joint à Thyatires [en Lydie.] Mais dans leur marche ils permettoient l'un & l'autre toutes sortes de desordres à leurs soldats : & on pretend mesme que sans les pluies & le debordement des rivieres, ils eussent esté piller Sardes capitale de la Lydie. 'En approchant de Constantinople, Tribigilde prit à gauche vers Lampsaque dans l'Hellespont, & Gaïnas alla droit à Calcedoine, l'un & l'autre ravageant tout ce qui se rencontroit sur sa route, 'pillant mesme les villes, en un mot se declarant enfin ouvertement ennemis, [sans qu'on en marque le sujet.] c.d. d. Soz.l.8.c.4.p. 760.d.

'Cependant Arcade n'avoit point d'armée à leur opposer, [& quand il eust pu les empescher d'entrer dans la Thrace,] 'toute l'Asie & l'Orient estoient abandonnez à leur discretion. 'Se voyant donc dans un si extreme danger, 'il ne trouva point d'autre moyen que de deputer à Gaïnas, & de luy accorder pour le satisfaire tout ce qu'il demanderoit. 'Il demanda qu'on luy livrast ceux qu'il crut les plus capables de s'opposer à ses desseins, afin de les faire mourir, savoir Aurelien, Saturnin, & Jean, qui estoient les premiers du Senat, & les plus employez dans le gouvernement des affaires. Saturnin avoit esté Consul [''en 383, aprés avoir passé plus de trente ans à exercer diverses charges; de sorte qu'il devoit estre extremement âgé.] p.761.a. p.760.d. Zos.p.794.d. Socr.l.6.c.6.p 306.c. c|Zos.p.794. 795. V.Theodose I.§13.

'Aurelien estoit Consul en cette année mesme,[a] & Prefet du Pretoire dés l'année de devant. [C'est luy apparemment] qui avoit esté ''Prefet de Constantinople en l'an 393. On luy raporte quelques lettres 'que Synese écrit à un Aurelien comme à un veritable amateur de la justice, [b] dont l'autorité ''avoit esté d'autant plus avantageuse à toutes les provinces, qu'elle avoit esté plus éminente. [''Il luy écrivit apparemment de la sorte en l'an 416, au sortir] 'd'une seconde Prefecture qu'il eut sous Theodose II. avec le titre de Patrice. 'Il avoit alors un fils nommé Taurus. 'Une epigramme faite au plustost en l'an 414, sur une statuë revétuë d'or que le Senat [de Constantinople] luy avoit fait dresser, dit qu'il avoit delivré ce corps ''de ses inquietudes & de ses peines. Zos.p.795.a. a Cod.Th.t.6. p.352.1. Ibid.§74. Syn.ep.31.34. 38.p.177.179. &c. b ep.31.p.177. c. Note 23. Chr.Al.p.716. Syn.p.177.d. Anth.l.4.c.4.§ 17.p.299. ανιᾶς.

'Pour Jean, on pretend que c'estoit luy qui avoit tout le secret Zos.p.795.a.

Chry.dial.p. 27. d'Arcade. [C'est sans doute] 'ce Jean qui estoit Intendant * des largesses en l'an 404.[a] Il pouvoit encore † estre jeune en ce temps-ci.[b] Les calomniateurs de S. Chrysostome accuserent ce Saint en l'an 403, d'avoir decouvert le Comte Jean dans une sedition des soldats [Je ne sçay si cela auroit raport à ce temps-ci.] 'Zosime [seul] marque Jean entre ceux que Gaïnas demanda: 'Les autres ne parlent que de Saturnin & d'Aurelien.

a Zos.p.795.a. b Phot.c.59.p. 56.a|Blond.p. 1260.c. Zos.p.795.a. Soc|Soz|Chry. t.5.p.895.c.

* Στεχυρῶν. † Note 24.



ARTICLE XVIII.

S. Chrysostome sauve la vie à Aurelien & à Saturnin: Il refuse à Gaïnas une eglise pour les Ariens.

Socr.l.6.c.6.p. 306.d. 'La terreur estoit si grande dans l'esprit & dans la Cour d'Arcade, que ce Prince n'osa refuser d'immoler à la sureté publique les personnes que Gaïnas demandoit: & eux s'exposerent avec joie pour le salut de l'Etat: Ils allerent trouver Zos.l.5.p.795. a. Gaïnas qui estoit campé prés de Calcedoine. 'On pretend qu'il leur fit souffrir toutes les horreurs de la mort, jusques à faire a|Chry.t.5.p. 895.c. lever l'épée sur eux; 'mais il se contenta ensuite qu'ils fussent c Socr.p.306.d Soz.l.8.c.4.p. 761.a. envoyez en exil,[c] & il ne leur fit aucun [autre] mal. [Il ne faut pas douter qu'ils n'aient esté rappellez aussi-tost que Gaïnas se fut declaré de nouveau ennemi public: mais il semble, comme nous allons voir, qu'ils estoient entre les mains des Gots.]

Chry.t.5.h.72. p.895.c. d. 'Nous avons une homelie de S. Chrysostome, prononcée selon que porte le titre, lorsque Saturnin & Aurelien furent "bannis. Note 25. Il dit dans cette homelie à ses auditeurs, qu'il les a quittez pour quelque temps, qu'il a esté de tous costez, qu'il a fait des prieres, des exhortations, des remontrances, afin de detourner de dessus la teste "de ces seigneurs [qu'il ne nomme pas,] l'orage dont ils τοῖς κυρίοις. estoient menacez; qu'il a esté retirer de la mer ceux qui avoient fait naufrage, qu'il s'est hasté de conduire à un port tranquille & assuré ceux qui estoient submergez des flots; & qu'aprés avoir vu la fin de ces evenemens funestes, il vient retrouver son peuple qui est dans la sureté & dans le repos. [Ce fut donc à ses sollicitations que ces seigneurs furent redevables sinon de leur entiere delivrance, puisque l'histoire ne nous permet pas de le dire; au moins de la conservation de leur vie, qui fut bien-Zos.p.799.d, e. tost suivie de leur rétablissement.] 'Et neanmoins il semble qu'Eudoxie ait esté [assez injuste] pour luy faire un crime de la maniere dont il avoit agi en cette rencontre.

[Ces deux personnes illustres, & dont l'histoire parle avec honneur, furent peut-estre punies de cette disgrace passagere par la justice de Dieu, Aurelien pour avoir condanné Eutrope contre la foy qu'on luy avoit donnée, s'il en faut croire Zosime,] '& Saturnin pour avoir aussi condanné Timase afin de plaire à Eutrope, contre le sentiment de Procope son collegue.'Il paroist que ses grandes richesses ne passoient pas pour estre acquises par des voies toutes legitimes. Zos.p.786.888 Pall.dial.p.35.

[Autant qu'on en peut juger par un endroit de Zosime dont nous n'avons que la fin,] 'Jean & les autres furent mis entre les mains de quelques Gots pour estre menez en exil du costé de l'Epire. Mais ils se sauverent des mains de leurs gardes, qui se trouverent ou embarassez par quelque méchante affaire, ou gagnez par argent, & ils revinrent ainsi à Constantinople lorsqu'on esperoit le moins de les revoir. 'Castricie femme de Saturnin estoit veuve en 403. Zos.p.799.c.d.e. Pall.p.35.

[Il falut assurément de grandes sommes d'argent pour contenter l'avarice insatiable de Gaïnas & de ces Gots:&"je ne sçay si Arcade ne fut point reduit à prendre pour cela les richesses de l'eglise des Apostres, & des autres de Constantinople. NOTE 26.

Gaïnas n'estant pas encore satisfait,] 'demanda une conference avec Arcade mesme: & il falut qu'Arcade y consentist, & passast pour cela à Calcedoine, où ils confererent ensemble dans l'eglise de S.te Euphemie prés de cette ville. Là ils se jurerent amitié l'un à l'autre, & Arcade avec autant de sincerité que Gaïnas en faisoit paroistre. On convint que Gaïnas quitteroit les armes, que luy & Tribigilde viendroient à Constantinople, & que Gaïnas seroit ["rétabli] dans la charge de General de la cavalerie & de l'infanterie Romaine, [avec encore plus d'autorité qu'auparavant,] 'outre le commandement qu'il avoit des Gots alliez, qui estoient en fort grand nombre.[a] On voit qu'il avoit "les ornemens consulaires. Zos.p.794.e| Socr.p.306.307| Soz.p.761.a b. NOTE 27. Thdrt.l.5.c.32.p.744.a.a d. ὑπάτης.

[Nous ne trouvons rien depuis cela sur Tribigilde, sinon] 'qu'estant passé dans la Thrace, "il y perit peu de temps aprés. [b] Pour Gaïnas, aprés avoir troublé l'Etat il voulut aussi troubler l'Eglise. Car lorsqu'il fut à Constantinople, aprés avoir donné la loy à Arcade, il pretendit en obtenir une eglise dans cette ville pour les Ariens dont il suivoit la secte. Mais il avoit à faire non à un Arcade, mais à un Jean Chrysostome, qui imitant la vigueur de S. Ambroise, "surmonta par sa seule generosité celui qui faisoit trembler les Empereurs. 'Ainsi quand il est parlé un διαφθείρεται. Philg.l.11.c.8.p.531.b. b Soz.p 761| Thdrt.p.744.745. V.S Chrysostome. Socr.p.308 b| Soz.p.762.d.

peu aprés de l'Eglise des Gots dans Constantinople,[il faut que ce fust non des Gots Ariens, mais des Catholiques,]à qui Saint Chrysostome en avoit donné une. [Et en effet, Marcellin l'appelle *nostre Eglise*.]'Il paroist que les Ariens avoient alors la liberté de s'assembler hors de l'enceinte des murailles.

Thdrt.l.5.c.30 p.743.a. Soz.p.761.c.

[Tout ceci pouvoit se passer sur la fin du prin-temps, vers le mois de may:]'Car S. Chrysostome voulant aller en Asie, Arcade l'en empescha à cause des troubles qu'on craignoit de la part de Gaïnas: & il y envoya en sa place quelques Evesques,'qui y estoient encore "deux mois aprés, durant * les plus grandes chaleurs de l'été.

Pall.dial.p.131. p.132. V.S.Chrysostome. * ἐν ἀκμαῖς.



ARTICLE XIX.

Gaïnas veut prendre Constantinople. Ses Gots sont massacrez: Luy mesme est défait par Fravitas, & enfin tué par les Huns.

Soz.l.8.c.4.p.762.a|Socr.l.6.c.6.p.307.b. Socr.p.307| Soz.p.762| Philg.l.11.c.8.p.531.b.c.

'IL parut en ce temps là une comete d'une grandeur extraordinaire, qui marquoit, dit-on, le danger extreme où se trouvoit la ville de Constantinople par la perfidie de Gaïnas. 'Car ce barbare qui s'estoit fait declarer General des troupes d'Arcade, ayant rempli Constantinople de Gots qu'il y faisoit venir, & en ayant éloigné sous divers pretextes les soldats Romains, prit un dessein furieux, premierement de piller [1] les orfevres ou les changeurs, & puis de mettre le feu au palais. Son premier dessein fut "decouvert, & Dieu empescha le second par un miracle visible. Car durant plusieurs nuits de suite les barbares que Gaïnas envoya pour mettre le feu au palais, le trouverent toujours gardé par un grand nombre de soldats, quoiqu'il n'y en dust point avoir; & qu'effectivement il n'y en eust point d'autres que les soldats invisibles par lesquels Dieu garde ceux qu'il veut défendre. Gaïnas y estant enfin allé luy mesme, trouva la mesme chose, & s'imagina qu'Arcade avoit fait venir secrettement des troupes contre luy, qui se tenoient cachées durant le jour. 1. &c.

Socr.p.307.d| Soz.p.762.c. a Zos.l.5.p.795 c|Marc.chr. b Socr.p.307.308|Soz.p.762.

'Cela l'obligea mesme à sortir de la ville [le dixieme jour de juillet,][a] comme pour aller prendre l'air, [b] ou pour aller prier Dieu dans l'eglise de S. Jean à sept milles de la ville, feignant d'estre possedé du demon, disent Socrate & Sozomene; [ce qui a peu d'apparence.] Il laissa dans la ville la plus grande partie

c Zos.p.795.b.c.d. 1. ἐν τῷ καπηλικῷ, &c. M. Valois l'entend des changeurs.

de ses Gots, *avec ordre d'attaquer les habitans dés qu'il feroit * &c. sorti, & de luy donner en mesme temps un signal, sur lequel il reviendroit aussi-tost en armes avec ceux qui l'accompagnoient.

'Zosime écrit qu'il ruina luy mesme son dessein, en revenant d. attaquer la porte avant le signal, ce qui donna l'alarme à la ville. 'D'autres disent que lorsqu'il sortit, ceux qui l'accompagnoient ou qui le suivoient de prés, ayant caché quantité d'armes qu'ils emportoient, les gardes qui estoient à la porte s'en apperceurent, & voulurent les en empescher. Les Gots les forcerent neanmoins, ou les tuerent, & sortirent: 'mais toute la ville s'estant mise en armes sur le bruit, on baricada toutes les portes, Arcade declara Gaïnas ennemi public, ordonna de faire main basse sur tous les Gots;& Gaïnas n'ayant pu [1]rentrer dans la ville, fut contraint de se retirer. Soc.p.307.308| Soz.p.762.c. Zos.p.795.d.e| Soc.p.308.a.b| Soz.p.762.d.

[On ne dit point ce qui se fit le jour suivant.] 'Mais celui d'aprés, 'qui estoit le douzieme juillet de l'an 400, 'on attaqua les Gots qui restoient dans la ville au nombre de sept mille. On en tua beaucoup, [2]& le reste s'estant retiré dans l'eglise que les ["Catholiques] de leur nation avoient auprés du palais, Arcade ordonna qu'on les y tuast. Ainsi on tira sur eux du haut de l'eglise qu'on avoit decouverte, & enfin on consuma & les Gots & leur eglise par le feu; ce que les meilleurs Chrétiens, dit Zosime, regarderent comme un crime dont on avoit souillé la ville. Socr.p.308.b. Chr.Al.p.712. Socr.p.308.b| Soz.p.762.c| Zos.p.796.a.b| Marc.chr. V.§18.

'Gaïnas voyant le malheur des siens, se porta ouvertement pour ennemi, & quittant Constantinople, il s'en alla dans la Thrace, 'où il fit tous les maux possibles, sans que personne osast sortir de Constantinople, ni pour le combattre, ni mesme pour luy porter quelque proposition d'accord, tant on redoutoit son humeur barbare. 'S Chrysostome seul ne craignit point de l'aller trouver, & contre l'attente de tout le monde, "il en fut fort bien receu. 'Metaphraste a mesme écrit qu'il l'avoit obligé à renouveller la paix & l'alliance, avec les Romains. Mais les anciens ne le disent pas; [& la suite de l'histoire fait voir que c'est une fiction grecque,] quoique Baronius semble l'avoir crû. Zos.p.796.c & alii. Thdrt.l.5.c.32.p.745.a. c.33.p.745.b.c &c. Bar.400.§43.

'Gaïnas ne se trouvant pas assez fort pour emporter les villes de la Thrace, & ne trouvant plus rien à piller dans la campagne, d'où l'on avoit tout enlevé, il passa dans la Quersonese, forçant la longue muraille dont ce pays estoit fermé. Son dessein estoit de traverser le détroit de l'Hellespont pour aller piller l'Asie: Zos.p.796.798| Socr.p.308.c.d| Soz.p.763| Philg.p.531.d| Marc.chr.

1. 'Philostorge suppose qu'il y estoit encore, & qu'il en sortit alors durant la nuit. Philg.p.531.c.
2. ἐν τῷ χαλκομαπαλλίῳ, *Chr. Alex.* p. 712. On peut voir M. du Cange *de Const.* l. 1. p. 84.

Mais Fravite General de l'armée & de la flote imperiale l'en empescha : Et Gaïnas ayant voulu tenter le passage, "il le défit &c. & tua ou noya plusieurs milliers de ses Gots, à quoy le vent

Zos.l.5.p.798. b. mesme contribua. 'Fravite fut blasmé & soupçonné de n'avoir pas voulu poursuivre jusques au bout Gaïnas & les autres Gots ses compatriotes. Neanmoins soit qu'il fust innocent, comme Zosime l'assure, [& comme tous les historiens nous le representent, soit que le besoin qu'on avoit de luy, obligeast de le croire

c|Socr.p.309.b Soz.p.763.c. tel;] 'lorsqu'il s'en fut retourné à Constantinople, il fut declaré Consul [pour l'an 401.]

Socr.p.308.d| Soz.p.763.b. 'Gaïnas retourna de la Quersonese dans la Thrace, où Socrate & Sozomene disent qu'il fut entierement défait & tué par les

Philg.p.531.d. troupes Romaines qui le poursuivoient. 'Philostorge dit que ce

Zos.p.798.799 fut par les Huns; '& Zosime qui décrit plus particulierement cette histoire, dit qu'aprés avoir massacré divers Romains qui l'avoient suivi, depeur qu'ils ne le trahissent, il passa le Danube avec "le peu de Gots qui luy restoient, resolu d'achever ses jours &c. dans l'ancien pays des Gots. Mais Ulde [ou Uldin] Roy des Huns, & alors maistre de ces pays, ne voulant pas avoir chez luy un homme si puissant, "l'attaqua par divers combats, le tua &c.

Socr.p.309.b. enfin, & envoya sa teste à Arcade. 'Socrate dit que cette guerre

Chr.Al.p.712| Mar.chr. finit en l'an 400:'& la chronique d'Alexandrie nous apprend que la teste de Gaïnas fut portée en triomphe dans Constantinople "le troisieme janvier de l'année suivante. NOTE 28.

[Voilà quelle fut la fin de l'ambition de Gaïnas, & des trou-

Socr.p.309.a. bles qu'elle causa.] 'Un avocat nommé Eusebe en décrivit tout le détail dans un poëme qu'il intitula la Gaïnade, lorsque les choses estoient encore toutes recentes : & ce poëme fut fort estimé. Un autre poëte nommé Ammone, s'acquit aussi beaucoup de reputation par l'ouvrage qu'il composa sur le mesme sujet, & qu'il lut en presence de Theodose le jeune l'an 438.

Voss.po.g.c.9. p.77.78. 'Vossius les met tous deux parmi les poëtes grecs:mais il ne marque point qu'il nous reste rien de leurs ouvrages.

ARTICLE XX.

Eudoxie reçoit le titre d'Auguste; fait honorer ses images: Tremblement de terre.

Chr.Al.p.712. [PARMI les troubles de cette année,] 'Eudoxie qui jusques alors n'avoit eu que le titre de "Nobilissime, receut celui ἐπιφανέστατη. d'Auguste

d'Auguste le 9 de janvier.[Ce fut peut-estre l'effet de cet empire qu'on pretend qu'elle acquit sur l'esprit de son mari, depuis sans doute qu'elle en eut depossedé Eutrope. Ne se contentant pas encore d'avoir le titre d'Auguste,] 'elle fit porter sa statue par les provinces,[comme on faisoit celles des Empereurs,pour y recevoir les respects des peuples: ce qui se fit apparemment en l'an 403 ou 404,] puisqu'Honoré en parle dans la lettre qu'il écrivit à Arcade sur l'exil de Saint Chrysostome.Il luy en avoit neanmoins déja écrit auparavant. Bar.404.§76.

'Il se plaint de ce qu'on avoit ainsi promené partout l'image d'une femme, comme d'une chose toute nouvelle, & qui avoit fait murmurer tout le monde. [Il n'estoit point nouveau assurément de dresser des statues à des Imperatrices, quand on n'en auroit point d'autres preuves que la sedition d'Antioche sous Theodose I.] 'Mais il faut dire qu'on n'avoit pas encore accoutumé de porter leurs images dans les provinces pour les faire reverer par les peuples,comme on faisoit celles des Empereurs; & qu'Eudoxie qui pouvoit tout sur la foiblesse d'Arcade,avoit voulu la premiere qu'on luy rendist cet honneur. Car les plus habiles reconnoissent sans difficulté, que les plaintes d'Honoré regardent l'ambition d'Eudoxie.'Constance & Placidie sa femme ayant esté faits Augustes en 420 ou 421, il est marqué que les images de Constantinople furent envoyées en Orient,& qu'on ne voulut pas les y recevoir: [mais il n'est rien dit de celles de Placidie.]'On voit neanmoins que dans la suite la mesme Placidie, & les autres Imperatrices[à son exemple,] prirent tous les mesmes titres [1] que les Empereurs, au lieu que jusques là elles n'avoient pris que celui d'Augustes. Ibid. Val.r.Fr.l.2.p. 66|spic.t.10. pr.p.8. Phot.c.80.p. 192.193|Philg. l.12.c.12.p.537 c. Val.p.66.

1. 'Eudoxie accoucha le troisieme avril de cette année,d'Arcadie sa troisieme fille. Chr.Al.p.712

'Il paroist par Synese qu'il y eut en l'an 400 un tremblement de terre à Constantinople, qui recommençoit plusieurs fois le jour, & obligeoit le peuple à se prosterner en terre pour prier. 'Le Consul Aurelien estoit alors dans la ville,[& ainsi c'estoit ou au commencement de l'année,avant son bannissement, ou à la fin, aprés qu'il se fut sauvé des mains des Gots qui le menoient en exil. Mais il est encore plus naturel de le mettre au commencement de l'année.]'S. Chrysostome "dans des discours [qu'il fit en l'an 400 ou 401,]dit l'année de devant "Dieu avoit agité toute la ville durant trois jours ,que tout le monde couroit alors Syn.ep.61.p. 204.c.d. d. V.son titre. Note 29. Chry.in Act. h.7.41.p.69. d|360.e|361.c.

1. Pia, Felices, Pijssima, Perpetua, Augusta.

au battesme, que les personnes les plus impudiques quittoient les lieux de dereglement, protestoient de changer de vie, & d'embrasser la pieté; qu'on voyoit partout une modestie édifiante, & une image de la premiere Eglise de Jerusalem: mais qu'au bout de trois jours le peril estant passé, chacun estoit retombé peu à peu dans ses premiers dereglemens. [h.41.p.361.a.] [Durant le tremblement mesme il y en avoit où d'assez insolens pour ne pas craindre de continuer à se divertir à leur ordinaire, & de se railler des autres qui craignoient Dieu.]

[c.] 'Ce Saint parle en mesme temps de quelque chose extraordinaire arrivé aussi l'année de devant à un Theodore; mais il ne dit point ce que c'estoit. Tout le monde en avoit esté effrayé & touché de penitence: [i.] mais cette penitence n'avoit guere duré non plus: [Et on ne peut pas attendre davantage de ce qui n'est l'effet que d'une crainte sans amour, qui ne change point le cœur.]

[Cod.Th.chr. p.143.144.] 'Le trouble que Gaïnas causa dans l'Orient, paroist par le Code, où nous ne trouvons que deux loix d'Arcade datées de l'an 400. [Elles n'ont rien qui nous regarde. S'il n'y a point de faute dans la seconde,] [p.143.] 'elle nous apprend que Cesaire avoit alors esté remis dans la charge de Prefet du Pretoire: [p.144.] '& on le peut confirmer par une autre de l'année suivante. [p.143.] 'La premiere de celle-ci nous apprend qu'Emilien avoit la charge de Maistre des Offices, [Osius l'ayant sans doute perdue par la chute d'Eutrope son Protecteur.] [t.6.p.348.1.] Emilien fut Prefet de Constantinople en l'an 406.

[Synese "qui avoit passé trois ans en cette ville, pour y solliciter les affaires de celle de Cyrene sa patrie] [V. son titre] [Syn.ep.61.p.204.c.d.] 'en partit cette année durant le tremblement. ["Il y avoit prononcé un discours celebre devant Arcade.] [Ibid.] [p.205.b.] Il trouva la guerre en son pays[c'est à dire apparemment quelque irruption des barbares.]

ARTICLE XXI.

Du Consul Fravite: Naissance & battesme du jeune Theodose: Eudoxie fait ruiner tous les temples à Gaza.

L'AN DE JESUS CHRIST 401, D'ARCADE 7.

INDICTION XIV.

[a] *Vincentius, &* [1] *Fravitus, Consuls.* 1.

[a Idat|Marc|& alii|Socr l.6.c.6.p 309.b.] [b Cod.Th.chr. p.143.] [b] VINCENT "qui fut Consul cette année avec Fravite, estoit Prefet des Gaules. [Honoré § 17.] [c Zos.l.6.p.798 b.] [c] Pour Fravite, nommé aussi quelque-

1. Φραυιτος, Socr.l.6.c.6.p.309.b|Prosp.chr|Idat.fast. Φλάβιτος ου Φλαβιτος, Pasc.chr.p.307.a|571. Φραβιττα, l.b.p.459; Stravitus p.471. Fabritus, p.472. Fravitâ. Marc.chr|Victor. Φλαβίτας, Soz.l.8.c.4.p.765. Φραυίτας Philg.l.11.c.8.p.531.d. Φραιυιτος Zos.l.5.p.596. Φράβιτος, Eun.exc.de leg.p.21.d. Φραυίσιος Zos.l.4.p.777.b.

fois Flavite, nous venons de voir que c'estoit un Got, 'mais qui p.796-798. n'avoit pas laissé de bien servir Arcade dans la bataille navale contre Gaïnas & les autres Gots;'ce qui luy avoit fait donner le p.798.c|Socr. p.309.b|Soz.l. 8.c.4.p.763.c. Consulat.[a] Aussi on en parle comme d'un homme de cœur, & qui savoit mesme en donner aux soldats en les faisant vivre a Zos.l.5.p. 796.797. dans la discipline & dans les exercices militaires.[b] On louë sa franchise & sa sincerité ennemie de tout deguisement.[c] Il estoit b Eun.leg.p.22 a. payen," &c. & tres attaché à l'idolatrie, selon Zosime ;[d] ce qui n'empeschoit pas qu'il ne fust tres fidele & tres affectionné aux Romains c a|Zos.p.796. d|798.c|Philg. l.11.c.8.p.531. d. [Nous avons vu "autrepart] V.Theodose l.§7. [e] ce que dit Eunape, qu'estant encore jeune il tua Eriulphe parce qu'il les vouloit trahir. Il d Philg.ib| Socr.p.309.b. avoit épousé dés ce temps là une Romaine de qualité.'Il eut depuis divers commandemens dans les armées, & delivra tout le e Eun.leg.p.21 22. comté d'Orient des voleurs qui le pilloient. f Zos.p.769.d.

[Il faut apparemment raporter à cette année mesme]'ce que p.799.b. Zosime met immediatement aprés la guerre de Gaïnas, que divers esclaves & quelques soldats deserteurs ayant pris les armes, pillerent une partie de la Thrace, en faisant accroire que c'estoient des Huns. Mais Fravite marcha contre eux, en tua une partie, & dissipa le reste.

'On remarque que le Pont-Euxin fut glacé en l'an 401 durant Chr.Al|Marc. 20 jours: de sorte que quand la glace se fut rompuë, on en voyoit comme des montagnes passer devant Constantinople.

'Cette année est remarquable par la naissance du jeune Soz.p.763.b. Theodose fils & successeur d'Arcade. 'Socrate [& la chronique Socr.p.309.b. d'Alexandrie] marquent sa naissance le 10 d'avril,[& Marcellin un jour seulement plustard. "Cependant il y a des raisons bien V.S.Porphyre note 1.§7. fortes pour croire qu'il est né dés le mois de janvier.] 'Theodore le Lecteur paroist mesme commencer son regne dés ce temps Thdrt.L.l.2.p. 568.b. là;'& nous avons encore d'autres preuves que dés sa naissance Boll.26.feb.p. 652.§44.45. il fut revétu de la pourpre, & declaré Empereur, [c'est à dire Cesar.] 'Car il ne receut le titre d'Auguste qu'au commencement de l'année suivante.[g] On pretend que sa naissance avoit Soz.p.763.b| Marc|Chr.Al. p.712. esté predite par un saint solitaire de l'isle de Rhode, nommé g Boll.p.651§36 §42. Procope: '& sur sa parole Saint Porphyre Evesque de Gaza en avoit assuré Eudoxie, & il ajouta mesme qu'il regneroit plusieurs années. Eudoxie promit si cela arrivoit, de faire bastir une Eglise au milieu de la ville de Gaza,[qui estoit encore presque toute payenne;]'& elle accomplit son vœu dés cette année.[h] La naissance de Theodose causa une grande joie [dans la Cour &,]dans §53.75. h§44. la ville de Constantinople. L'on envoya en porter la nouvelle

dans les autres villes, & y distribuer des graces & des largesses [de la part d'Arcade.]

§46. 'Le jeune Prince fut battizé peu de jours,[ou au moins peu de mois] aprés sa naissance,[&"peut-estre le 10 d'avril,qui estoit V. Saint
§47-51. le mécredi saint.]'On peut voir dans la vie de Saint Porphyre Porphyre
quelques particularitez de cette ceremonie,qui se fit avec beau- note 1. §7.
§47. coup de solennité. 'Arcade y assista dans l'eglise avec les Patri-
§49. ces, les Illustres,& les autres grands de la Cour: 'mais Eudoxie
Bar.438.§7. demeura dans le palais. 'Theophane & d'autres Grecs modernes écrivent que ce fut S.Chrysostome qui luy donna le battesme,'ou [1] qui luy servit de parrain;[& on ne peut guere douter
Thphn.p.65. a. qu'il ne l'ait battizé, s'il estoit alors à Constantinople."Mais il V. son titre.
fut occupé en Asie au commencement de cette année au sujet
Ado, chr.p. 157. d'Antonin Evesque d'Ephese.]'Et en effet Adon dit que ce fut Severien Evesque de Gabales qui "battiza Theodose: [Il ne l'a *ex sacro* pas deviné; & S. Chrysostome avoit prié Severien de prescher *fonte suscepit* en sa place durant qu'il seroit en Asie.]

Boll.26.feb.p. 651.652. 'S. Porphyre estoit alors à Constantinople avec Jean de Cesarée son metropolitain, pour demander que les temples de Gaza fussent entierement demolis. Eudoxie sollicitée par
p.652.§41. Amance son Chambellan,'en parla à Arcade, qui la refusa d'abord, depeur de deserter la ville de Gaza, '& offrit seulement quelques ordres plus doux contre les payens de la ville. Eudo-
§42. xie aima mieux remettre la chose,'esperant de l'emporter enfin [par adresse,] comme elle y estoit resoluë, surtout depuis que S. Porphyre l'eut assurée que Dieu la recompenseroit de ce qu'elle faisoit pour l'Eglise, en la rendant mere d'un fils.

§45. 'Sept jours aprés estre accouchée, elle envoya querir Saint Porphyre, qu'elle receut à la porte de sa chambre, avec son fils entre les bras, & elle pria le Saint de les benir tous deux par le
§46. signe de la Croix.'Elle luy dit ensuite de dresser une requeste aussi ample qu'il voudroit, pour la mettre entre les mains de 'celui qui porteroit le Prince aprés qu'il auroit esté battizé, & qu'elle auroit soin du reste.'Cela se fit de la sorte. Un des prin-
§47. cipaux de la Cour qui portoit l'enfant, '& qu'elle avoit bien
§48. instruit, receut la requeste à la sortie de l'eglise, en lut quelque chose; & ayant fait baisser la teste à l'enfant, comme pour dire qu'il l'agreoit, il dit tout haut, que sa Majesté, (car Theodose avoit apparemment déja esté declaré Cesar,) accordoit ce qu'on avoit demandé.

1. ἰνξας τί τῶ βαπτίσματ.

'Arcade estoit tout auprés, [qui pouvoit ne pas agréer ce jeu : § 47.
mais on craignoit plus Eudoxie que luy.] 'En effet en le caressant & le flatant, elle luy fit ratifier ce qu'on avoit fait au nom de son fils, quoiqu'il ne le voulust pas trop, '& le fit promtement executer. 'De sorte que peu de semaines aprés, huit temples furent brulez à Gaza, & mesme celui de Marnas tres reveré dans le pays. 'Cynege qui estoit du Conseil de l'Empereur, fut choisi pour cette execution, comme un homme d'une pieté & d'une integrité eprouvée : & Eudoxie luy donna tout l'argent necessaire pour cela. 'Elle fit ensuite bastir sur les ruines du temple de Marnas l'eglise qu'elle avoit vouée, '& qu'on tenoit estre la plus grande de ce temps là. 'Elle en donna le dessein, 'fournit l'argent, [a]& y envoya encore l'année suivante de magnifiques colonnes de marbre. [b]Ainsi ce ne fut pas sans raison qu'on donna son nom à cette eglise. [c]Elle fit aussi bastir un hospital à Gaza pour les étrangers.

§ 49. § 50. 51. § 63-70. § 51. § 75. § 92. § 75. § 53. a § 75. 84. b § 92. c § 53.

[Nous avons voulu marquer toutes ces choses, pour faire voir d'une part avec quelle adresse Eudoxie sçavoit se rendre maistresse de l'esprit & de la volonté d'Arcade ; & pour montrer de l'autre, que la cupidité sçait fort bien accorder une pieté exterieure, avec l'ambition, l'orgueil, la fierté, l'injustice, la violence ; & joindre quelque zele pour l'Eglise avec les plus grands maux qu'on fait à l'Eglise & à ses Saints. Cette vertu apparente n'est que favorable au demon, qui s'en sert pour couvrir à nos propres yeux nos fautes réelles, & quelquefois pour les sanctifier mesme devant les hommes, jusques au jour où Dieu jugera les justices, & où tout paroistra à decouvert.



ARTICLE XXII.

Loy d'Arcade sur les biens confisquez : Theodose II est fait Auguste. Tremblement de terre : Statue d'Eudoxie &c.

[NOus n'avons encore que peu de loix d'Arcade en cette année 401.] 'Celle du 19 de janvier défend de demander au Prince les biens confisquez que deux ans aprés la confiscation, ordonnant que le don fait en consequence de ces demandes precipitées, n'aura point d'effet. Arcade prend ces deux ans, pour se donner le loisir de moderer sa severité envers les coupables, & leur rendre ce que sa justice leur avoit osté, & afin qu'il parust qu'on demandoit une liberalité au Prince, &

Cod. Th. 9. t. 42. l. 17. p. 345.

non pas la depouille d'un malheureux. [Cette loy estoit trés utile pour empescher les ministres de faire condanner les riches afin de s'emparer de leurs biens, comme on pretend que Rufin
10.t.10.l.29.p. 452. & Eutrope avoient fait souvent.] 'Honoré cite & confirme cette loy dans une du 8 juillet 421. [Mais Theodose II. en diminua
t.3.p.345.1. beaucoup l'utilité,] 'en reduisant les deux ans à un.
p.345. 'Stude à qui Arcade adresse sa loy, estoit alors Intendant du
t.6.p.385.2. domaine: 'Il fut Prefet de Constantinople en 404, "& eut part en cette qualité à l'affaire de S. Chrysostome. [Il le faut distin- V. S. Chrysostome.
Cang.de C.l. 4.p.103. guer de]'Stude celebre sous Marcien & Leon, fondateur du monastere des Acoemetes Studites.
Cod.Th.chr. p.145.146. 'Une autre loy de cette année & une de la suivante, donnent à Clearque le titre de Prefet de Constantinople.

INDICTION XV.

L'AN DE JESUS CHRIST 402, D'ARCADE 8.

a Idat.&c. *a Arcadius V, & Honorius V. Augg. Consuls.*

[Nous ne trouvons rien en cette année pour l'histoire d'Ar-
Mar.chr|Soz.l. 8.c.4.p.763.c. b Chr.Al.p.71. c p.714.716.730| Pagi,p.278. d Chr.Al| Marc. cade,] 'hors l'elevation de Theodose son fils à la dignité d'Auguste; b ce qui se fit ou le 10 de Janvier, c ou plutost l'onzieme, puisque c'est le jour auquel on en faisoit la solennité tous les cinq ans. d Theodose receut ce titre au palais d'Hebdomon, comme Arcade & Honoré l'y avoient receu. [Pour la part qu'Arcade peut avoir prise, soit aux troubles que Theophile d'Alexandrie excitoit en ce temps-ci sous pretexte de l'Origenisme, soit à la persecution de Saint Chrysostome qui en fut la suite, nous reservons tout cela "pour d'autres titres, où nous examinerons aussi diverses actions d'injustice & d'avarice, dont l'histoire accuse Eudoxie.] V. S. Chrysostome & Theophile d'Alex.
Marc.chr. 'Il y eut cette année un fort grand tremblement de terre à Constantinople.

INDICTION I.

L'AN DE JESUS CHRIST 403, D'ARCADE 9.

e Marc.chr| Idat.&c. *e Theodosius Aug. & Rimoridus, Consuls.*

[Nous ne trouvons point qui estoit Rumoride, Consul cette année avec le jeune Theodose. Mais à en juger par son nom, c'estoit quelque Capitaine 1Got, qui servoit Honoré. Car pour l'ordinaire l'un des Consuls estoit de l'Empereur d'Orient, & l'autre de l'Occident.]
Chr|Al|Marc. 'Eudoxie accoucha le 10 ou 11 fevrier de Marine sa [quatrieme
Marc|Prosp| Socr.l.6.c.18. p.326. &] derniere fille. 'Mais la statuë d'argent qu'on eleva à cette Imperatrice sur une colonne de porphyre, assez prés de l'Eglise

Pasch.p.571. 1. Il est appellé Honoride dans la Chronique d'Alexandrie de l'edition de Munich, p.712. 'On corromp encore ce nom de plusieurs manieres.

de Ste Sophie, [fut un grand sujet de malediction pour elle.] 'Car S. Chrysostome n'ayant pas cru devoir tolerer les solennitez profanes qu'on faisoit presque à la porte de l'Eglise à cause de cette statuë, cette Princesse altiere ne put souffrir son zele. [Et ce fut la principale cause de l'exil qu'il souffrit l'année suivante, ce qui fut suivi d'une infinité de maux.] 'Cette statuë estoit à la porte du Senat, dans le lieu qu'on appella depuis Pittacia. aTheophane dit que le Prefet de la ville qui faisoit faire des jeux auprés de cette statuë, estoit un Manichéen, dont les sentimens estoient tous payens. [On n'en sçait pas le nom.] Socr.p.316.b.c. Cang.de C.l.1 p.177|Thphn. p.68.a. a Thphn.ib.

'Cet auteur dit qu'Arcade fit dresser en sa neuvieme année, une autre colonne, qui est décrite par Gylli, placée dans le quartier appellé Xerolophe. 'Il y avoit sur cette colonne une statuë d'Arcade; bEt la place où elle estoit posée, portoit aussi le nom d'Arcade. Mais tout cela semble n'avoir esté fait, ou au moins achevé, "que par Theodose II. en l'an 421. p.66.d|n.p. 568.1. Gyl.l.4.c.7.p. 300. b Cang.de C.l. 1.p.81. V son titre §12.

'On marque encore sur cette neuvieme année d'Arcade, qu'il bastit la ville d'Arcadiople en Thrace, 'ayant donnée son nom à celle qu'on appelloit auparavant *Bergulæ*, & qu'on appelle encore Berges. Thphn.p.66.d. Baudr.p.60. 114.

ARTICLE XXIII.

Eudoxie fait bannir S. Chrysostome, & meurt peu aprés.

L'AN DE JESUS CHRIST 404, D'ARCADE 10. INDICTION II.

'Honorius Aug. VI, & Aristænetus, Consuls. Idat.&alii.

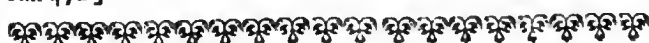
'NOUS ne sçavons rien d'Aristenete Consul avec Honoré en cette année[malheureuse pour l'Empire d'Orient par l'exil de S. Chrysostome. Car ce Saint fut chassé de Constantinople le 20 de juin pour estre conduit en exil à Cucuse en Armenie; & dés le 26 ou le 27 on mit en sa place un homme bien different de luy en toutes manieres, savoir Arsace frere de Nectaire predecesseur de ce Saint. Le mesme jour que Constantinople perdit S. Chrysostome, il sortit de son throne episcopal un feu qui embrasa toute la grande eglise, le palais du Senat, & tous les édifices des environs. On voulut rendre les amis du Saint coupables de ce feu, ce qui donna un grand exercice à leur patience:] 'Et nous en voyons encore des marques dans la loy du 29 d'aoust adressée à Stude Prefet de Constantinople, 'dont Pallade parle dans l'histoire de ce qui arriva alors. Cod.Th.t.6.p. 351. 16.t.2.l.37.p. 75. Chry.dial.p.27

Cod.Th.16.t. 'Celle du 11 septembre ordonne de grandes amendes contre
4.l.5.p.103. les maistres dont les esclaves auront esté surpris en des assem-
blées illicites, & mesme contre les Corps qui n'auront pas em-
p.103.1. peſché leurs membres de s'y trouver ; 'ce qui regarde assuré-
ment ceux qui ne vouloient point entrer dans la communion
l.6.p.103. d'Arsace. 'La loy du 18. novembre contre ceux qui refuseroient
de communiquer avec le mesme Arsace, avec Theophile [d'A-
lexandrie,] & avec Porphyre[usurpateur du siege d'Antioche,]
p.104.1. 'est marquée expressément par Pallade & par Sozomene. [a]Pour
a l.4.p.102. celle du 29 de janvier qui défend aux officiers du palais de se
trouver à des conventicules seditieux, sur peine d'estre cassez
& privez de leurs biens, [nous ne voyons pas de preuve qu'elle
p.102.1|Bar. regarde l'affaire de S. Chrysostome,] 'quoique quelques-uns l'y
404.§7. raportent. ["Car ce Saint tint encore les assemblées publiques V. son titre.
comme Evesque jusqu'à la semaine sainte.]

Soz.l.8.c.2.p. 'Dieu montra combien il estoit irrité de la persecution qu'on
796.d|Socr.l.
6.c.19.p.328.c faisoit à ses serviteurs, par une gresle prodigieuse qui tomba à
d|Chr.Al.p. Constantinople & aux environs le vendredi "30 de septembre, Note 30.
714. [peut-estre encore le lendemain:] On assure qu'elle estoit de
la grosseur [1]d'une noix. Et ce qui marqua encore mieux le doit 1.
de Dieu, c'est que quatre [ou cinq]jours aprés, Eudoxie cause
Phot.c.77.p. de tous ces maux, mourut le jeudi sixieme d'octobre 'd'une fausse
169.b. couche, [qui termina sa vie, son regne, sa fierté, son animosité,
Cedr.p.334.b| & tous ses crimes.] 'Cedrene & d'autres Grecs modernes ajou-
Bar.404.§112- tent à cela quelques circonstances plus tragiques, [mais [2]qui ne 2.
113. sont pas autorisées.] [b]Elle fut enterrée le mécredi 12 du mesme
b Chr.Al.p.
714. mois dans l'eglise des Apostres, [c]où plusieurs siecles aprés l'on
c Chr.Al.p.
4.p.110. montroit son tombeau de porphyre.
l.2.p.93.142. 'Les antiquitez de Constantinople parlent d'un palais & des
thermes ou bains d'Eudoxie : & on croit que ce sont des ouvra-
Cod.T.t.5.p. ges de celle dont nous parlons. 'On marque aussi que la ville de
315.316. Selymbrie en Thrace voulut porter à cause d'elle, le nom d'Eu-
doxiople que l'histoire luy donne quelquefois: & l'on raporte
à cela la loy du 4 juillet de cette année mesme, donnée en fa-
veur de la ville d'Eudoxiople. [Nous avons parlé cydessus de la
Codi.or.C.p. basilique Eudoxienne à Gaza.]'On pretend [3]qu'elle commença 3.
47.2.

Philg.l.11.c.7.p. 1.[Cela est bien different]de celle que Philostorge dit avoir pesé jusqu'à 8 livres, & avoir
120.c. ravagé beaucoup d'endroits de la terre. [a]On veut neanmoins que ce soit la mesme.
a Pasc.p.571.p. 2. Voyez la vie de S.Chrysostome par M.Hermant. l.7.c.12.p.482.
Cang.de C.l.4.p. 3.M.du Cange veut que cette Eudoxie soit la femme de Valentinien III.[Cela pourroit estre ;
246.2. mais Codin l'entend assurément de la malheureuse Eudoxie, τῆς δυσμοιοῦς, τῆς πικρῷ θανάτῳ ἀπαρθείσης, ce qui ne se peut rapporter qu'à la femme d'Arcade persecutrice de S.Chrysostome.

à Constantinople une eglise de Ste Euphemie, qui demeura imparfaite, par sa malheureuse mort, elevée seulement à la hauteur de deux coudées. Elle ne fut achevée que par Olybre, qui regna quelque mois à Rome du temps de l'Empereur Leon, [en l'an 472.] Cir.Al.p.742.



ARTICLE XXIV.

L'Empire est ravagé par les Huns & par les Isaures.

EN mesme temps qu'Arcade troubloit l'Eglise [en obeïssant à sa femme & à ses mauvais conseillers,] Dieu troubloit aussi son Empire, estant rare que la religion soit divisée par des schismes, sans que l'Etat civil s'en sente aussi. Les Huns passerent le Danube, & firent divers ravages dans la Thrace. 'Philostorge dans la description generale qu'il fait des miseres du regne d'Arcade, commence par les degasts qu'ils firent dans la Scythie & dans la Thrace. [Ainsi selon son ordre il semble que cela soit plutost arrivé en 395. Ils peuvent bien avoir passé en ce temps-ci de la Thrace dans l'Illyrie orientale soumise à Arcade.]'Car Honoré en écrivant à ce Prince [sur la fin de cette année,] dit qu'il luy avoit déja écrit pour luy témoigner sa douleur de la ruine & de la perte de l'Illyrie, & se plaindre aussi de ce qu'il ne luy en avoit rien mandé. 'Il luy fait remarquer que ces maux sont un effet de la justice divine irritée des crimes que l'on avoit commis dans la persecution de S. Chrysostome; & il témoigne craindre beaucoup que cette punition ne soit encore suivie de quelque autre. Soz.l.8.c.25.p.793.b. Philg.l.11.c.8.p.530.c.d. Bar.404.§76. §72.

[Ce fut en effet cette année mesme que les Isaures commencerent à faire d'horribles ravages dans l'Asie & dans la Syrie. Ces courses des Isaures sont celebres & communes dans l'histoire. Je ne voy pas neanmoins qu'on en parle sous Theodose I, ni depuis l'an 376 jusqu'en ce temps-ci.] 'Mais en l'an 404 ils quitterent les détroits du mont Taurus, qui leur servoient de pays & de retraite, pour aller en diverses bandes piller tous les environs, déja mis hors de défense par la guerre de Tribigilde. 'Zosime dit que les nouvelles en furen apportées à Constantinople, lorsqu'on y songeoit à reparer les ruines causées par le celebre embrasement [du 20 de juin.] 'L'histoire de S. Chrysostome donne tout lieu de croire qu'on les y savoit "dés la fin du mesme mois. 'Et lorsque ce Saint passa peu aprés par la Cappa- Zos.l.5.p.822.a.b. a. Chry.ep.120.p.754.b|dial.p.94. V. la note 32. ep.14.p.680.b.

doce, ils y faisoient déja trembler les villes les plus grandes & les plus fortes.

Zos.p.802.b.c. 'Le General Arbazace fut aussi-tost envoyé contre eux en Pamphylie avec une armée, "en tua un grand nombre, & eust &c. pu les défaire entierement. Mais la negligence & l'amour du d. plaisir l'en empescherent. 'Il receut mesme des barbares de grandes sommes d'argent, dont il fut obligé d'en donner une partie à l'Imperatrice pour empescher qu'on ne luy fist son procés [Ainsi c'estoit dés devant le mois d'octobre :] Idat.fast. '& on trouve en effet qu'il y eut quelque combat donné cette année le 30 d'aoust. Note 31. Suid.α.p.412.a.b. 'Suidas parle de l'avarice & des autres crimes de cet Arbazace, qu'on appelloit assez communément Harpazac [ou harpie,] à cause de ses rapines. Il le fait Isaure de nation, & deux lignes aprés, Armenien ; [ce que son nom favorise.

L'avarice d'Arbazace ayant donc donné moyen aux Isaures de continuer leurs courses, ils ne s'arresterent pas dans les environs de leurs montagnes.] Soz.l.8.c.25.p.793.b. 'Sozomene dit qu'ils pillerent jusques à la Carie & à la Phenicie; a Philg.l.11.c.8.p.532.a.b. a& Philostorge dit qu'ils ravagerent la Cilicie, la Pamphilie, la Lycie, la Lycaonie, la Pisidie, la Cappadoce, la basse Syrie, enfin jusques aux frontieres de Perse d'un costé, & jusques au Pont de l'autre, & qu'ils passerent mesme dans l'isle de Cypre. Th.Al.pasc p.81. 'S. Jerome dit aussi que par une irruption imprevue, ils ravagerent mesme la Phenicie & la Galilée, & jetterent l'epouvante dans toute la Judée & jusque dans Jerusalem, en sorte qu'au lieu de faire des livres, il falloit bastir des murailles. Pall.dial.p.147. 'Ils "pillerent Rhode [en Cilicie vers le mois ἐπὶ ῥῶσον. de septembre,] & Seleucie, [assez prés d'Antioche; ce qu'il faut sans doute entendre du territoire de ces villes.] Thdrt.v.Pat c.10.21.p.828.b|865.b. 'Theodoret parle aussi des courses que les Isaures avoient faites dans la plus grande partie de l'Orient; & on voit qu'on les craignoit jusques à Cyr. c.12.p.833.a.b. 'Ils coururent aussi toute la montagne voisine d'Antioche, où ils tuerent beaucoup d'hommes & de femmes, qui y servoient Dieu dans la solitude. c.10.p.828.c. 'Ils prirent deux Evesques, qu'ils traiterent fort bien; mais ils ne les rendirent que pour une grosse rançon. b. 'Ils eurent neanmoins du respect pour Saint Theodose Abbé auprés de Rhose en Cilicie; & estant passé deux fois auprés de son monastere, ils se contenterent de luy demander du pain, & se recommanderent à ses prieres.

Chry.ep.14.p.683.684. 'Ils se retirerent cette année dans leurs montagnes aprés que l'hiver fut venu : mais on craignoit que ce ne fust pour revenir aprés la Pentecoste. [Nous lisons en effet dans la chronique de

Marcellin sur l'an 405, que les Isaures firent de grands maux à l'Empire, & en souffrirent encore de plus grands par la conduite de "Narbazaique General des troupes Romaines.] 'On voit par diverses lettres de S Chrysostome, qu'ils recommencerent alors à piller les provinces voisines.'On croit mesme qu'ils continuerent encore quelques années ces funestes courses, 'dont les peuples conserverent long-temps la memoire. ᵃLa loy donnée le 27 avril 408,[trois jours seulement avant la mort d'Arcade,] ordonne qu'on informera contre les Isaures en quelque temps que ce soit, mesme en Caresme & à Pasque, parce qu'il est important de decouvrir au plutost les desseins de ces malheureux.[Cela marque assez qu'ils continuoient encore alors leurs brigandages.]

NOTE 32. Bar.405.§4.5.6. 404.§102. Thdrt.c.10.p.828.b. a Cod.Th.9.t.35.l.7.p.255.

'Arcade par une loy du 3 fevrier de cette année,confirma les privileges accordez par son pere & les autres Princes aux Patriarches & aux autres chefs des Juifs. Cette loy est adressée"à Eutychien, 'qui estoit certainement alors Prefet d'Orient; ᵇ & on luy donne encore cette qualité dans une loy de l'année suivante.

NOTE 33. 16.t.8.l.15.p.231. Ib|Palldia l.p.27. b Cod.Th.chr. p.148.

ARTICLE XXV.

Des Prefets Antheme & Optat: Loix d'Arcade: Course des Maziques: Reliques de Samuel apportées à Constantinople: Embrasement: Sauterelles.

L'AN DE JESUS CHRIST 405, D'ARCADE 11. INDICTION III.

'Stilicho II, & Anthemius, Consuls. Idat.&c.

V.la note 33 ' ANTHEME qui fut Consul en 405, & qui y joignit ["bientost aprés] la charge de Prefet d'Orient au lieu de celle de Maistre des offices qu'il avoit en 404,[est le magistrat le plus celebre & les plus loué de ce temps-ci.] 'S. Chrysostome en luy faisant compliment sur son Consulat & sa Prefecture,le releve par de grands eloges. Il luy parle comme à son ami,[ce qui n'empescha pas qu'on ne continuast à persecuter ce Saint & ses amis par des injustices visibles.] 'La loy du 28 avril 406,donne le titre de Patrice à Antheme;& quelques autres le font ensuite, 'comme celle du 18 septembre 408 ᶜIl ne paroist point estre sorti de la Prefecture jusque sur la fin de 414.ᵈ Aussi on marque que c'estoit luy qui conduisoit toutes les affaires dans les premieres années de Theodose le jeune.[C'est pourquoi nous attendrons

Cod.Th.chr. p.148. Chry.ep.147. p.780. Cod.Th.chr. p.149. p.152. c p.160. d Socr.l.7.c.1. p.338.a.

Sid.car.2.p. 291.292|n.p. 108. à en parler plus amplement en ce temps là.] 'Antheme qui fut fait Empereur en 467, estoit fils de sa fille mariée à Procope.

Cod.Th.chr. p.148. a Socr.l.6.c.18. p.327.328. Pall.dial.p.28. Optat estoit cette année Prefet de Constantinople, ["& mesme dés la fin de la precedente] aprés le 11 de septembre: a Car on luy donne beaucoup de part aux informations faites sur l'embrasement du 20 juin 404, '& dans la persecution des amis de Saint Chrysostome. Il paroist qu'il se conduisit en tout cela avec beaucoup de violence. Socr.p.328 a. 'Aussi c'estoit un payen, qui estoit bien aise d'avoir cette occasion de satisfaire sa haine contre le Christianisme. Cod.Th.t.6.p. 375.376. 'On croit que ce peut-estre le mesme Optat qui estoit "Prefet d'Egypte [vers 384.] NOTE 34. V.Theodose I.§ 20.

2.t 33 l 4.p.237 b p.239.2. p.237.238. 'C'est à cet Optat qu'est adressée la loy du 12 de juin,[b] qu'on regarde comme un des effets malheureux de l'expulsion de S. Chrysostome & de l'intrusion d'Arsace. 'Car au lieu que les loix défendoient jusqu'alors l'usure aux Senateurs Romains, & qu'ils ne la pouvoient exercer sans infamie, comme nous l'apprenons p.239.1. de Saint Chrysostome, '& de l'auteur des questions sur l'ancien p.237. Testament; 'Arcade par cette loy la leur permet, voulant seulement qu'ils ne puissent tirer que la moitié de ce que les autres c p.238.2. p.237. d p.239.2. tiroient, c'est à dire, le deux-centieme denier par mois,[c] & que ce qu'ils exigeront de plus, soit imputé sur le principal.[d] Quelques uns entendent, que s'ils demandent plus que ce dernier, ils perdront mesme le principal: & cela s'est pratiqué de la sorte devant & aprés Arcade. Mais les termes de la loy ne sont pas conformes à ce sens.

2. e Cod.J.5.t.4. l.19.p.419. 'On attribue encore à la lascheté faineante d'Arsace,[e] la revocation qu'Arcade fit cette année des "loix que son pere & luy mesme avoient faites contre les mariages des cousins germains. Ibid.

Cod.Th.chr. p.148. 'La loy du 12 de juin est datée de Nicée, & quelques autres[1] du mois de juillet & du mois d'aoust le sont d'Ancyre: [d'où nous apprenons que la mort d'Eutrope n'empescha pas Arcade d'aimer à aller passer une partie de l'été dans la Galacie. On ne le voit neanmoins que de cette année.] 1.

Syn.ep.129. 131.132.p.267-269. cat'p.300.a. f Philg.l.11.c. 8.p.530.531. 'Il paroist par "les lettres de Synese, que la ville de Cyrene en Libye fut assiegée en ce temps-ci par les Macetes, lorsque Cereal estoit gouverneur du pays; '& il n'y fit pas son devoir.[f] Philostorge dit que sous Arcade, les Maziques & les Auxoriens peuples barbares d'entre la Cyrenaïque & la Tripolitaine, deserterent ces deux provinces, & pillerent une partie considerable de l'Egypte ["Environ dix ans auparavant, les Maziques estant en- V.Synese § 15. V.S.Moyse le voleur.

1. les 10 & 23 de juillet, & le 12 d'aoust.

trez dans le celebre desert de Sceté, y avoient tué S. Moyse & quelques autres solitaires.]

L'AN DE JESUS CHRIST 406, D'ARCADE 12. INDICTION IV.

Arcadius VI,"& [Anicius] Probus, Consuls. 4 Idat.&c.

V.Honoré § 12. 'La loy du 28 avril 405, menace du dernier supplice non seulement ceux qui auront lancé contre leurs ennemis des traits empoisonnez par des libelles diffamatoires; mais encore ceux qui auront lu ces libelles sans les lacerer ou les bruler aussitost: & mesme, s'il n'y a faute, quiconque n'aura pas denoncé ceux qu'il saura les avoir lus. Cod.Th.9.t.34.l.10.p.246.

'Celle du 27 de juin fait voir qu'il y avoit alors bien de la bassesse & de la servitude dans les respects qu'on rendoit aux Empereurs, 'puisqu'il falut une loy pour declarer que quand un bastiment avoit besoin d'estre reparé, on pouvoit en oster les statues du Prince & les y remettre ensuite, sans qu'il fust besoin d'en consulter la Cour: Encore la loy recommande que cela se fasse avec respect. [Je ne croy pas qu'on fist tant de façon pour les premiers statues qui ont esté l'origine de l'idolatrie.] t.5.p.317.1. 15.t.1.l.44.p.317.

'On marque qu'Arcade travailla par sa loy du 20 de juillet à retrancher quelques formalitez de justice, pour abreger les affaires. chr.p.150.1.2

V son titre. V.S.Chrysostome. 'Attique "avoit déja esté [intrus] dans le siege de Constantinople, [aprés que Dieu eut osté la vie à Arsace "sur la fin de l'an 405,] lorsqu'on apporta [de Palestine] en cette ville les reliques du Prophete Samuel, 'par ordre d'Arcade. [On ne dit point ni où, ni quand, ni comment elles furent trouvées.] Ces bienheureuses reliques toutes reduites en cendres qu'elles estoient, furent portées par tous les Evesques, enfermées dans l'or & dans la soie. Tous les peuples vinrent audevant, & les receurent avec autant de joie que s'ils eussent vu le Prophete mesme vivant & present à leurs yeux: Ils se succedoient les uns aux autres pour ne faire qu'une seule troupe depuis la Palestine jusqu'à Calcedoine. 'Elles furent conduites de mesme de Calcedoine à Constantinople le 19 may de cette année, precedées par l'Empereur Arcade, par Antheme Prefet du Pretoire, par Emilien Prefet de la ville, & par tout le corps du Senat. Elles furent mises pour quelques temps en depost dans la grande eglise, '& puis placées dans l'eglise de ce saint Prophete, qu estoit prés du [palais] d'Hebdomon. Theodore le Lecteur dit que cela se fit "le 20 juin [de cette année ou de la suivante.] 'Cette eglise fut renversée par un tremblement de terre en la 31e année de Justi- Thdr.L.2.p.568.b. Hier.in.Vig.c 2.p.122.c. Chr.Al.p.714 Th dr.L.p.568.b. NOTE 35. Thphn.p.196.a.

Eua.n.p.170.2. b.c. nien. 'Quelques uns croient que c'est celle qu'on appellé quelquefois simplement 'l'eglise du Prophete. *Il y avoit outre cela à Constantinople deux monasteres de S. Samuel au commencement du VI. siecle. 'Procope dit que Justinien fit faire un puits ou une cisterne dans le monastere de S. Samuel; [mais selon son ordre il paroist que c'estoit en Palestine, peut-estre au lieu d'où l'on avoit tiré son corps.] L'an de J.C.406, d'Arcade12. Προφητων.

a Cang.de C.I. 4.p.161.

Proc.æd.l.5.c. 9.p.107.b.

Chr.Al.p.714. 'Il y eut un grand embrasement à Constantinople le 25 d'octobre. 'On juge que c'estoit ce qui donna occasion à deux loix, dont l'une est datée du 21 novembre; & on croit que l'autre est du mesme jour, quoique la date porte le 22 d'octobre. 'Celle-ci ordonne qu'on retablira tous les bastimens en l'état où ils avoient esté; mais que les escaliers seront plus larges, & faits non de bois, mais de pierre, afin d'estre moins sujets au feu. 'L'autre ordonne qu'on demolira tous les bastimens particuliers joints aux edifices publics, ou mis au dessus, & qu'à l'avenir on n'en pourra approcher aucun bastiment plus prés de 15 piez pour eviter le danger du feu. &c.

Cod.Th.chr. p.149.150.2.

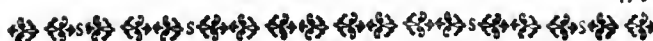
15.t.1.l.45.p. 318.

l.46.p.319.

Hier.in Joel,2. p.60.c.d. 'S. Jerome qui travailloit ['cette année] à son commentaire sur Joel, y parle d'une plaie extraordinaire de sauterelles, dont toute la Palestine avoit esté affligée. Elles venoient par troupes, si nombreuses que l'air en estoit tout obscurci, & si bien arrangées, qu'elles tenoient chacun leur place & en volant & en se reposant sur la terre, selon que Dieu qui les envoyoit, les avoit ordonnées, sans se mettre les unes sur les autres; & il sembloit que ce fust comme ces planchers à la mosaïque, qu'on fait de petites pieces raportées. 'Le Clergé & les peuples assemblez [à Jerusalem,] entre la chapelle du saint Sepulchre & l'eglise de la Croix, implorerent la misericorde de Dieu; & il envoya un vent qui chassa ces sauterelles partie dans la mer Morte, & partie dans la Mediterranée. Les eaux les pousserent ensuite sur le rivages: & il s'en trouva de si grands monceaux sur les bords de l'une & de l'autre mer, que l'odeur qui sortoit de cette pourriture, corrompit l'air, & donna la peste aux hommes & aux animaux. V.son titre.

p.63.c.d.





ARTICLE XXVI.

Derniers evenemens du regne d'arcade : Sa mort ; & ses filles.

L'AN DE JESUS CHRIST 407, D'ARCADE 13. INDICTION V.

'*Honorius VII, & Theodosius II, Augg. Consuls.* Idat.&c.

NOTE 36. 'LA chronique d'Alexandrie marque "sur l'an 407, qu'on y celebra le 11 de janvier la solennité de la cinquieme année du jeune Theodose, [depuis qu'il avoit esté declaré Auguste le 10 ou 11 janvier 402] 'D'autres le mettent l'année de devant. Chr.Al.p.714. Marc.chr.

'On lit encore dans cette chronique, que le premier avril de la mesme année, la ville de Constantinople "souffrit beaucoup d'un orage accompagné d'un tremblement de terre, qui fit tomber entre autres choses "le signe de J.C. du Capitole. 'On croit que c'estoit une croix mise au haut du bastiment du Capitole de Constantinople. 'Car cette ville avoit aussi "son Capitole, où les Empereurs se rendoient quand ils entroient en triomphe. 'C'est là qu'estoient les ecoles des sciences. Chr.Al.p.714-716. &c. τὸ σημεῖον. Cang.de C.l.3 p.40.c. &c. l.2.p.149.150.

'Il semble qu'il y ait eu en 407 une sedition à Constantinople, & que Monaxe en ait esté alors Prefet. ["Neanmoins des personnes habiles jugent que cela ne se doit mettre qu'en l'an 409, où nous reservons à en parler. Si la sedition est arrivée dés cette année,] la famine qui en fut la cause, [peut estre venüe de ce que] 'le Nil ne s'estoit pas debordé à son ordinaire l'année precedente ; ce qui avoit causé une grande sterilité dans l'Egypte. Chr.Al.p.716 V.Theodose II. Hier.in.Zac.l.2.pr.p.253.d| ep.152.p.189 a

'Marcellin parle de "la grande cisterne qu'on fit faire cette année à Constantinople. 'Le lieu où on la place oblige de la distinguer de celle qu'on appelloit la cisterne d'Arcade. 'On y rebastit aussi un escalier pour le cirque, [qui avoit peut-estre esté brulé en 406. cisterna maxima. Marc.chr. Cang.de.Cl.1. p.96.97. a Chr.Al.p.716.

L'AN DE JESUS CHRIST 408, D'ARCADE 14. INDICTION VI.

b*Anicius Bassus, & Fl. Philippus, Consuls.* b Idat.&c|

[Philippe Consul en 408, estoit sans doute Consul en Orient. Et neanmoins je ne sçay s'il faut dire que ce soit celui] 'qui fut Prefet d'Illyrie en 418. [Car il semble que cet emploi estoit audessous d'un homme qui avoit esté Consul dix ans auparavant.] Godefroy semble en faire deux personnes differentes. Rein.p.943. Cod.Th.t.6.p.378.1.

[Cette année est celebre dans l'Occident par la mort de Stilicon, qui fut le commencement d'une infinité de troubles, "& V.Honoré §28.

qui fit cesser neanmoins celui qu'il taschoit de mettre entre les deux freres au sujet de l'Illyrie orientale, en pretendant qu'elle appartenoit à Honoré. La mesme année est celebre aussi dans l'Orient par la mort d'Arcade, quoique cette mort n'y ait peut-estre pas apporté tant de changement.] 'Ce Prince avoit eschapé peu auparavant un grand peril: car estant venu prier en une chapelle de S. Acace, bastie dans la cour "d'une grande maison, cette maison fondit aussi-tost que luy & tous ceux qui l'accompagnoienten furent sortis. 'Il mourut "le premier de may sous les Consuls [de cette année] Bassus & Philippe: [& ainsi un peu plus de sept mois aprés que S. Chrisostome eut couronné son long martyre le 14 septembre 407. De sorte qu'il semble que sa mort ait appellé Arcade au jugement de Dieu, pour y rendre conte de la maniere dont il avoit traité un si grand Saint.]

Socr.l.6.c.23. p.332.a.b.c. — &c. — c. — Nor 237.

'Arcade n'avoit que 31. an lorsqu'il mourut. [a]Il avoit regné 12 ans avec son pere, [b]& 14 ans depuis la mort de Theodose, [ou pour parler exactement, treize ans,] [c]trois mois & 14 jours. [d]Il fut enterré dans l'aile droite de l'eglise des Apostres, de mesme qu'Eudoxie sa femme. [e]Long-temps aprés on voyoit encore leurs tombeaux de porphyre dans la galerie meridionale de cette eglise, quoique cette galerie se ruinast & fust toute decouverte.

d. a Thdr.L.l.2. p.568.b. b Socr.p.332.d c Thdr.L.p. 568.b. d Cedr.p.334.c e Cang.de.C.l. 4.p.110.

'Il ne laissa qu'un fils, qui fut le jeune Theodose âgé de huit ans, & neanmoins sevré depuis peu, dit Sozomene. [Nous examinerons "autrepart ce que dit Procope, qu'Arcade luy laissa pour tuteur par son testament Isdegerde Roy de Perse, & nous esperons montrer que ce ne peut estre qu'une fable.

Soz.l.9.c.1.p. 799.a.Chr.Al. p.710.p.712. — V.Theodose II.note 1

Nous avons vu qu'outre Theodose il avoit eu quatre filles, Flaccille, Pulquerie, Arcadie, & Marine. L'histoire ne dit rien de la premiere que sa naissance:] 'Et mesme Sozomene parlant des enfans que laissa Arcade, ne la conte point. 'On voit à peu prés la mesme chose dans la chronique d'Alexandrie, 'quoiqu'ensuite elle marque sa naissance aussi-bien que celle de ses sœurs. 'Ainsi où elle est morte fort jeune avant Arcade, [ou elle avoit quelque defaut considerable de corps ou d'esprit, qui l'empeschoit de paroistre, & qui fit que ce ne fut pas elle, mais Pulquerie plus jeune de prés de deux ans, "qui fut appellée au gouvernement de l'Etat. Marcellin marque sur l'an 431, la mort d'une Flaccille. Il est vray qu'il la fait fille de Theodose II, au lieu de l'appeller sa sœur, ou fille d'Arcade. Mais personne ne dit que Theodose II. ait eu aucune autre fille qu'Eudoxie.

Soz.p.799.a. Chr.Al.p.710. p.712. Cod.Th.t.5.p. 20.21Byz.fam. p.70. — Ibid.

Nous

V.Sainte Pulquerie. Nous parlerons de Ste Pulquerie"dans un titre particulier.]
'Elle & ses sœurs consacrerent leur virginité à J.C,&"vécurent Soz.l.9.c.3.p.
*&c. d'une maniere conforme à cette profession. *On leur donne à 804.c.d.
toutes la qualité de Reines: [mais c'estoit par une espece de *d|Conc.t.3.p
passedroit ou de flaterie. Car hors Pulquerie qui fut faite Au- 105.c.d.
Note 38. guste en 414,"il ne paroist pas que les autres aient eu d'autre
titre que celui de Nobilissime.]'Arcadie & Marine firent bastir Chr.Al.p.710|
les palais appellez de leur nom à Constantinople: & celui de Cang.de C.l.2.
Marine a long-temps esté celebre. Arcadie y fit encore bastir p.143.
une eglise de S. André 'prés de celle de S.Moce,qui fut rebastie Cang.l.4.p.111.
long-temps depuis par une autre Princesse nommée Theodore, 112.
niece de Michel Paleologue C'estoit alors un monastere. 'Ar- Marc.chr.
cadie mourut en 444,& Marine en 449'le 3 d'aoust. Chr.Al.p.734.



ARTICLE XXVII.

Malheurs arrivez sous Arcade: Quelques eglises basties: Annien & Panodore chronologistes.

[NOus pouvons ajouter ici ce qu'écrit Philostorge,]'que Philg.l.11.c.7.
depuis la comete qui parut en 402,il mourut une infinité p.530.a.
d'hommes dans toute la terre, non seulement par les guerres, mais encore par toutes sortes de fleaux; Qu'on vit perir toute l'Europe,[surtout depuis l'an 406,]une grande partie de l'Asie,
'& plus de la moitié de l'Afrique, particulierement ce qui y b.
estoit sujet aux Romains;Que l'épée des barbares, la famine, la peste, des troupes de bestes carnacieres, firent d'horribles ravages; Que d'effroyables tremblemens de terre renverserent les maisons & les villes sans qu'on pust trouver où se sauver;Que la terre s'ouvrit en quelques endroits, & engloutit beaucoup de personnes; Que tantost il tomboit du ciel des deluges d'eau,
πρηστῆρες. tantost il en venoit des chaleurs brulantes',"& mesme des tourbillons de feu,'tantost des gresles grosses comme des œufs, & c.
dont les grains pesoient quelquefois jusqu'à huit livres, tantost des neiges & des gelées si excessives, qu'elles ostoient la vie à ceux que les autres traits de la colere divine avoient epargnez.
V.Synese § 5. 'Synese dit que la Lybie avoit esté ruinée par les barbares,"par Syn.ep.57.58.|
les tremblemens,par les sauterelles,par le feu. p.193.a.b|201 b|cat.p.304.a.

[Pour les guerres,outre celles dont nous avons parlé,]*les Sar- *Cas'n col.b.c.
razins firent quelques courses vers l'an 395 dans la Palestine,où 1.p.389.
ils tuerent divers solitaires dans le desert de Thecué.

Codi.ori.C.p. 40.d. 'On attribuë à Arcade la fondation d'une eglise de S.Jean à Constantinople, & l'on ajoute que comme il affectionnoit beaucoup cette eglise, il destina six mille bourgeois appellez les Arcadiens, pour la servir & l'entretenir. Cang de C.l. 4.p.113. 'Mr du Cange la met entre les eglises de S.Jean l'Evangeliste.

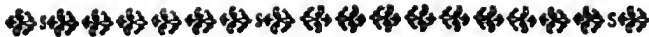
Codi.ori.C.p. 53.b. 'Il y avoit, dit-on, du temps d'Arcade, un Patrice nommé Florent, qui en mourant fit de sa maison un hospital pour les vieillars. On le qualifie Duc d'Antioche: [& je ne sçay si ce titre se lit dans les monumens du V siecle.]

p.61.b. 'On dit aussi qu'un nommé Basile bastit sous ce regne une eglise de S Eleuthere martyr, Cang.l.4.p. 123. 'honoré par les Grecs le 15 de decembre. L'histoire parle de cette eglise du temps de l'Empereur Leon I. Elle estoit placée vers le quartier appellé Xerolophe.

Sync.p.34.c| 326.c.d. 'George le Syncelle met du temps d'Arcade & de Theophile d'Alexandrie, Panodore & Annien moines [1] Egyptiens, qui avoient beaucoup écrit & fort utilement sur l'histoire. p.35.b. 'L'ouvrage du premier estoit plus étendu, & contenoit beaucoup de choses utiles soit pour la chronologie, soit pour le mouvement du soleil & de la lune: a. mais il y avoit beaucoup de redites. 'Celui d'Annien estoit plus serré & plus exact au jugement de George. a|315.d. 'Il y avoit un cycle pascal de 532 ans, éclairci par diverses remarques; p.35.b. '& George promet de le donner dans son ouvrage avec un autre semblable qu'il avoit fait lui mesme. a|3.5.d. 'Il estime beaucoup dans cet Annien, qu'il appelle un tres saint moine, de ce qu'il avoit mis la naissance de J.C. en l'an 5500 du monde, [[2] en commençant l'année au premier janvier,] & sa resurrection le 25 de mars, p.35.a.b. 'qu'il pretendoit estre le jour de la creation. Il la mettoit en l'an 5534. b.c|326.c.d| 312.313. 'George trouve au contraire fort mauvais que Panodore, qui avoit assez bien reüssi dans le reste, eust retranché huit ans de ce conte; p.326.327. '& il croit avoir reconnu la raison de son erreur. p.35.36. 'Ils pretendoient tous deux trouver diverses fautes dans la chronologie d'Eusebe de Cesarée; en quoy George trouve qu'ils ont quelquefois raison, mais non toujours. p.36. 'Il raporte sur cela un assez long passage d'Annien, qui y cite la chronologie d'Africain. p.34.a.c. 'Il reprend encore d'autres fautes dans ces deux auteurs. Pasc.pr.p.17. a.b. 'On écrit que S. Cyrille d'Alexandrie a suivi la supputation de Panodore.

1. [Il ne le dit positivement que de Panodore: mais il les joint toujours ensemble;] Sync.p.33.a.&c. '& Annien contoit aussi par les mois Egyptiens.

2. ou 5501, [en contant du mois de septembre precedent.]



L'EMPEREUR HONORÉ.



ARTICLE PREMIER.

Quel estoit Stilicon : Ses mœurs, & celles d'Honoré.



V.Theodose l.§83. [L]E grand Theodose qui a possedé le dernier l'Empire Romain tout entier,"le partagea à ses deux enfans Arcade & Honoré, donnant l'Orient à Arcade qui estoit l'aisné,& l'Occident à Honoré."Celui-ci estoit né le 9 septembre 384:& ainsi
Ibid.§22| note 18. il n'avoit pas encore dix ans & demi lorsque Theodose mourut à Milan le 17 janvier 395.Il portoit déja neanmoins le titre d'Auguste,qu'il avoit receu dés l'an 383.]Son pe- Amb.div.3.p.117.d.
1. re en mourant l'avoit recommandé [1]à Stilicon [General de ses armées,]ᵃqu'il avoit chargé du soin de son fils & de tout l'Empire d'Occident. ᵃOrof.l.7.c.37.p.222.2.b.

[Cet homme dont nous aurons plus à parler jusqu'en l'an 408, que d'Honoré mesme,]est appellé par S. Jerome un demi barbare: ᵇ& il tiroir en effet son origine des Vandales. [Claudien qui fait partout profession d'estre son panegyriste,]ᶜne fait pas neanmoins remonter sa noblesse plus haut que son pere, qui avoit commandé dans les armées sous Valens. ᵈStilicon prit aussi dés sa premiere jeunesse le parti des armes, où il s'eleva
&c. par tous les degrez les plus honorables, & "par diverses dignitez,jusqu'à la charge de Maistre[& de General]de la cavalerie & de l'infanterie, à laquelle il joignit encore la qualité de Patrice. ᵉIl commanda les troupes Romaines durant 23 ans selon Zosime,[depuis 385 jusques en 408,] ᶠ& accompagna le grand Theodose dans toutes ses guerres.

Hier.ep.11 p.93.a|Val.r.Fr.l.1.p.104.c. ᵇOrof.l.7.c.38.p.222.1.d. ᶜClaud.de Sti.l.1.p.124. ᵈGrut.p.412 3.4. Prof.pro.l.3.c.38.p.150. ᵉZof.l.5 p.810.e. ᶠGrut.p.412.3 4.

[Il faut que ce Prince eust conceu de lui une estime extraordinaire,]ˢpuisqu'il le choisit pour lui faire epouser Serene sa niece,fille de son frere Honoré, aprés la mort duquel Theodose l'adopta[en quelque sorte,]& l'aima comme sa propre fille: ᵍ ce

Zof.l.4.5.p.777.c|782.b|Claud.de Ser.p.194. ᵍCang.f.Byz.p.75.b.

1. *parenti.* Mais on ne voit pas que cela se puisse entendre d'aucun autre que de Stilicon, qui tint lieu de pere à Honoré,&;qui estoit son parent, ayant épousé Serene niece de Theodose.

qui a fait donner quelquefois à Stilicon le titre [1] de gendre de [11]
Claud.de Sti.l Theodose, '& a fait regarder ses enfans comme petits-fils de ce
3.p.150. Prince. Car il eut de Serene un fils nommé Eucher, né à Rome
Zos.l.5.p.804.b. [en 389,] lorsque Theodose y estoit, '& "deux filles, Marie & V.§8 28.
Thermancie, que l'Empereur Honoré epousa l'une aprés l'autre [en 398] & en 408. [Si Theodose a veritablement adopté Serene, il est aisé qu'on lui ait donné la qualité d'Auguste, surtout depuis que Stilicon fut devenu le maistre de l'Occident, &
Claud.de Ser. beau-pere de l'Empereur.] 'Claudien lui donne en effet le titre
p.192. de Reine: [& il y a toute apparence que c'est elle] [a] qui est appel-
a Sur.31.dec. p.378 §8. lée l'Imperatrice Verine dans la vie "de Ste Melanie la jeune. V. son titre note 4.

[Theodose n'eust point assurément honoré Stilicon de son alliance, s'il n'eust fait profession de la foy Chrétienne & de la communion Catholique. On voit en effet que l'Eglise a fleuri
Amb.v.P.c.45.p.12.c. sous son ministere ;] '& le desir ardent qu'il témoigna pour la conservation de la vie de Saint Ambroise, [n'est guere croyable
Bar.395.2.§1. que d'un Chrétien.] 'Mais pour ce qu'on dit que c'estoit "un *pius.* homme de pieté, implacable ennemi de l'idolatrie, [je ne sçay si
Amb.v.P.c.34.p.9.f. l'on en a de bonnes preuves.] 'Il attrista extremement S. Ambroise en violant l'asyle de l'Eglise: [& nous verrons son fils Eucher se declarer ennemi du Christianisme. Les auteurs payens lui font beaucoup plus favorables que les Chrétiens.]

Oros.l.7 c.38. p.222.1.d.e. 'Orose dit que les Vandales dont il tiroit sa naissance estoient une nation lasche, avare, perfide, & trompeuse: [& il le dit visiblement pour lui attribuer tous ces vices. Cependant Theodose ne l'eust pas aimé & elevé comme il fit, s'il n'eust cru voir en lui de grandes & d'excellentes qualitez. Je ne croy pas en effet qu'on puisse douter qu'il n'eust beaucoup de capacité pour la
Zos.l.5.p.810.811. conduite des armées & des affaires d'Etat.] 'Zosime dit que durant les 23 ans qu'il commanda les armées, jamais il n'en vendit les charges, jamais il ne diminua rien de ce qui estoit destiné à leur subsistance pour en profiter. Il louë sa modestie de n'avoir pas avancé son fils unique dans les charges. [Mais ce fils n'avoit encore que 20 ans. Stilicon pourroit bien aussi avoir esté fidele sous Theodose, & dans les commencemens d'Honoré, & s'estre
Philg.n.G.p.460-463. ensuite laissé corrompre par l'habitude de commander.] 'Car divers auteurs l'accusent d'avoir mesme songé à elever son fils à l'Empire au prejudice d'Honoré son Prince, son pupille, &

Cang.f.B.z.p.75.b. a Gr ut.p.412.1. 1. M du Cange cite pour cela une inscription où il est qualifié *progener divi Theodosi* [J'ay peur que ce Theodose ne soit le pere de l'Empereur,] & qu'il n'y faille lire *Domini* au lieu de *Divi*. [a] Car l'inscription ajoute aussitost *Comiti divi Theodosi Augusti*.

son gendre; & dans cette vuë d'avoir causé tous les maux que nous verrons que les barbares firent aux Romains Olympiodore & Zosime, tous deux payens, le défendent sur ce point : mais c'est peut-estre qu'ils eussent esté bien aises qu'Eucher eust usurpé l'Empire pour rétablir le paganisme.

'Zosime ne laisse pas de dire que comme son credit le rendoit maistre de l'administration de la justice, il falloit l'acheter de luy ou par argent ou par faveur ; que "tout ce qu'il y avoit de belles terres & de plus riche dans l'Empire, tomba entre ses mains par la crainte d'encourir sa digrace, ou par le desir qu'on avoit de s'appuyer de son credit pour piller les peuples ; qu'il[s'acquit d'immenses richesses en depouillant les plus illustres familles, & en ruinant les provinces.'On lit la mesme chose, & d'une maniere encore plus odieuse dans Suidas, 'qui paroist l'avoir tiré d'Eunape [historien payen de ce temps là.]'Zosime l'accuse encore de s'estre amusé "à des plaisirs & indignes de luy, & mesme criminels, dans les occasions où il avoit le plus de besoin de menager tous les momens. 'Ce qu'il dit "de la mort de Mascezel,[est non seulement une noire perfidie, mais marque un esprit bas, sans honneur, & sans vrai courage.

Zos.p.780.a.b| 789.a.b.

&c.

Suid.p.690. e.f. p.691.a.

Zos.p.784.e.

&c.

V. § 7. p.788.789.

Pour Honoré, nous ne voyons point qu'on parle beaucoup de ses bonnes ni de ses mauvaises qualitez.] 'Orose loue sa continence admirable dans un Prince, & sa foy tres pure ; par où il dit qu'il avoit pu meriter la protection que Dieu luy donna quelquefois dans ses malheurs [On ne peut douter ce me semble qu'il n'aimast l'Eglise,] '& qu'il n'ait esté en cela le successeur de la pieté de son pere.ᵃLa réponse qu'il fit en 409 sur Alaric à Jove son ministre,[peut marquer qu'il avoit quelque cœur & quelque sentiment d'honneur.] 'Mais on prétend qu'il estoit foible & leger dans ses resolutions.ᵇ Procope le depeint comme un Prince qui n'estoit point méchant, mais faineant, lasche, sans esprit & sans genie ,[digne de voir perir l'Empire d'Occident sous luy. Son témoignage ne seroit pas fort considerable, si toute la conduite d'Honoré & l'histoire de son regne ne donnoient lieu de croire qu'effectivement il n'a eu ni la vigueur ni la capacité necessaire pour gouverner un Empire : & il est rare que ceux qui ont la conduite des affaires sous un jeune Prince, se mettent en peine de le rendre capable de commander, parceque peu preferent leur devoir & leur honneur aux maximes de l'ambition. Malheur en bien des manieres aux Etats qui ont des enfans pour Princes !]

Oros.l.7.c.37. p.222.1.a.c.

Soz.l.8.c.1.p. 753.a.

a Zos.p.822.d.

Phot.c.80.p. 196.a.

b Proc.b.V.l.1. c.2.p.178.d| 108.b|181 b.

ARTICLE II.

Stilicon traite avec les peuples du Rhein: Marcomir Roy des François banni: Stilicon va en Grece, fait tuer Rufin: Honoré confirme les privileges de l'Eglise, execute le testament de son pere, eleve Flavien.

INDICTION VIII.

L'AN DE JESUS CHRIST 395, D'HONORE' 1.

Olybrius, & Probinus, Consuls.

V.Theodose I. § 84.

[THEODOSE avant que de mourir avoit rendu la paix à l'Empire, en étouffant le soulevement & la tyrannie d'Eugene.] Mais cette paix n'avoit pas encore esté affermie par le temps. [Presque toutes les troupes estoient en Occident,] composées de l'armée d'Orient avec laquelle Theodose avoit vaincu Eugene, & de celle des Gaules qui avoit esté vaincuë avec ce tyran; en sorte qu'ayant esté ennemies peu auparavant elles n'estoient jamais sans quelques piques, qui donnoient lieu de craindre de plus grands desordres. Stilicon eut neanmoins assez d'adresse & d'autorité pour les maintenir dans le devoir & la discipline, [en attendant qu'il remenast les troupes d'Orient à Arcade vers le mois de juin.

Claud.b.Gil. p.77. | p.77|de Stil.l.1. p.127. | V.Arcade § 4.

Avant que d'y aller,] & dés le commencement de ce nouveau regne il fit un voyage vers le Rhein, où il fit alliance avec les François, les Allemans, & les autres peuples de ces quartiers là, qui lui donnerent des ostages. C'estoit apparemment pour renouveller les anciens traitez de ces peuples avec l'Empire, violez en quelque sorte par le secours qu'ils avoient donné à Eugene contre Theodose. Ainsi Stilicon n'eut besoin ni de troupes ni de beaucoup de temps pour cette expedition. Mais pour ce que dit Claudien, qu'il la fit en moins de quinze jours, Mr Valois soûtient que cela est impossible.

p.128.129|cons. H.4.p.50. | NOTE 1. &c. | Val.r.Fr.l.2.p.91.c. | Claud.p.128. | Val.p.94.b.

Marcomir & Sunnon Rois, ou Princes des François estoient celebres en ce temps là.[a] Mr Valois en parle amplement.[b] Claudien qui leur donne le titre de Rois, & qui nous apprend [1] qu'ils estoient freres, dit qu'ils voulurent troubler la paix [faite avec Stilicon;] mais que l'un d'eux aprés avoir esté retenu quelque temps en prison, fut banni en Toscane, & que l'autre qui se vantoit de venger l'injure de son frere, fut tué par les siens: [ensuite de quoy] Honoré donna d'autres Rois aux François. Il semble selon Claudien que cela soit arrivé avant la revolte de

Gr.T.h Fr.l.2.c.9.p.59 61. a Val.p.86-90. b Claud p.129. | V.Theodose I.§50, 76 1.

1. Au moins M. Valois l'entend ainsi, p.86.c.

Gildon, [& ainsi avant la fin de 397.]'Un ancien historien fait survivre Marcomir à Sunnom:[Et si cela est, il faut dire que c'est lui qui fut banni en Toscane.]'On fait ce mesme Marcomir pere de Faramond, qu'on met le premier dans la liste des Rois de France. [Les plus anciens lui donnent le nom de Marcomer. Val.r Fr.l.3. p.119. p.119|l.2.p 92.

L'administration de tout l'Occident n'est paru que trop pesante à une ambition mediocre. Stilicon ne s'en contentoit pas neanmoins.] 'Il pretendoit "que Theodose l'avoit encore chargé de l'Orient: Et comme Rufin y dominoit absolument sous le nom d'Arcade, Stilicon chercha tous les moyens de le ruiner. Il vouloit pour cela aller en Orient;'& les ravages"qu'Alaric chef des Gots faisoit alors dans la Macedoine & la Thessalie soumises à Arcade, lui en fournirent un pretexte. Il y mena par la Dalmacie les troupes de l'Occident aussi-bien que celles de l'Orient: '& il estoit déja dans la Thessalie prés d'Alaric, lorsqu'Arcade lui manda par un ordre precis de lui envoyer les troupes de l'Orient, [& de s'en retourner en Occident avec les autres.] Il n'osa desobeïr: 'mais retenant pour lui, dit Zosime, les meilleures troupes, il ne renvoya à Arcade que les plus foibles,'in sous la conduite de Gaïnas, qui lui promit de tuer Rufin. ᵃRufin fut effectivement"tué le 27 de novembre aussi-tost que les troupes furent arrivées à Constantinople.ᵇRome témoigna une grande joie de sa mort. [Mais Stilicon n'y gagna rien, parceque "l'eunuque Eutrope se rendit maistre de l'esprit & de la Cour d'Arcade]'Ainsi la mesintelligence continua entre les deux ministres,& mesme entre les deux Empires,[de quoy nous verrons de fascheuses suites.

V.Arcade § 2. Ibid.§ 4. Ibid. Ibid.§ 5.

Zos.l.5.p.782.c. Claud.in Ruf.l.2.p.22.23. p.24.25. Zos.p.782.c. p.785.b|Philg.l.11.c.3.p.528.b ᵃ Socr.l.6.c.1.p.300.a.b. ᵇ Sym.l.6.ep.14.p.233. Zos.p.788.b|789.a.

Durant que Stilicon faisoit le voyage du Rhein & celui de Grece,] 'Honoré demeuroit à Milan, [où il continua encore quelques années de tenir sa Cour.] ᶜOn voit seulement qu'il estoit à Bresse le premier jour de novembre. [Entre les diverses loix qu'il fit cette année,] 'Baronius remarque celle du 23 de mars,connuë aussi de Sozomene, par laquelle il confirme toutes les choses accordées par ses predecesseurs,aux Eglises & à leurs ministres,dont il veut que les magistrats soient les protecteurs, afin que le respect[dû à la religion]soit plustost augmenté sous son regne, que ses privileges diminuez.

Cod.Th.chr. p.132.1. ᶜ p.132. 16.t.2.l.29.p.65| Bar.395.§3. Soz.l.8.c.1.p.754.b.

'Le lendemain il accorda à la Campanie que"plus de 500000 arpens de ce pays seroient exemts de tout tribut,s'estant trouvé par la visite qu'on en avoit faite, que c'estoient des terres steriles & abandonnées: & il ordonna que les roles où ces terres

528042 jugera. Cod.Th.11.t.28.l.2.p.194.

estoient marquées comme sujettes à la taille, seroient brulez.
p.105.2|Amb. div.3.p.117.d.e. 'Quelques uns croient qu'il fit cette remise pour executer "celle que Theodose avoit ordonnée par son testament. ᵃCar on pretend tirer de Claudien qu'Honoré la fit executer religieusement. V.Theodose I. § 84.
a Aum.p.178| Claud.conſ. H.4.1.52.

b Cod.Th.15.t.14.l.11.12.p.414|Amb.p.117.c. ᵇIl fit la mesme chose pour une autre partie du testament de son pere, qui regardoit le pardon de ceux qui avoient porté les armes pour Eugene contre lui. Honoré fit une premiere loy pour accorder ce pardon à quelques uns. Mais le 18 may il fit une ordonnance generale pour y comprendre toutes sortes de personnes, voulant seulement qu'on ne pust tirer aucun avantage des charges données par le tyran. 'Il en avoit fait une autre le 21 d'avril, pour confirmer tous les actes faits durant le regne d'Eugene, ordonnant seulement d'oster le nom de ceux qui avoient receu de lui le Consulat, & de ne reconnoistre pour legitimes Consuls que ceux qui l'avoient esté durant ce temps là dans l'Orient. 'Lui & Arcade eurent aussi soin de satisfaire à ce que Theodose avoit legué à divers particuliers.
Cod.Th.l.9.p.411.
Amb.p.117.c.

["Flavien Prefet du Pretoire avoit esté l'un de plus ardens partisans du paganisme, & d'Eugene avec lequel il estoit peri.] 'Son fils de mesme nom n'avoit pas laissé de recevoir diverses graces de Theodose; & Honoré lui en fit encore de nouvelles. 'Il le rétablit dans sa dignité, 'l'appella à la Cour pour se trouver à la solennité du Consulat [d'Attique en 397, ou] de Theodore [en 399;] ce qui se regardoit comme une grande faveur: '& mesme il lui donna en 399 la dignité de Prefet de Rome, qu'Eugene lui avoit ce semble promise. ᶜSymmaque [si celebre sous les regnes precedens,] qui se regardoit comme le pere de Flavien, écrivit & fit écrire diverses lettres pour en remercier Stilicon, comme le veritable auteur de ces graces. Ibid. § 63.
Sym.l.4.ep.7.19.p.145.152.
ep.5|l.5.ep.6|l.7.ep.94.p.296|n.q.p.111.
l.7.ep.103.p.300|Cod.Th.t.5.p.415.2.
c Sym.l.4.ep.57|l.7.ep.103.

[Nous apprenons de quelques unes des loix de cette année "que Dexter fils de Saint Pacien Evesque de Barcelone estoit Prefet d'Italie, & que Manlius Theodorus celebre dans les écrits de S. Augustin avoit la mesme charge dans les Gaules.] 'Florentin fut fait Prefet de Rome avant le 14 de septembre, ᵈ& continué au moins jusques à la fin de l'an 397. 'Il avoit esté Questeur & chargé du soin de dresser les loix. [Car c'estoit alors l'emploi du Questeur.] 'L'union qui paroist entre lui & Symmaque dans diverses lettres du dernier, [donne neanmoins lieu de croire qu'il estoit payen.] 'Durant qu'il estoit Prefet de Rome, on y apprehenda la famine, parcequ'il venoit peu de blé d'Afrique: Et NOTE 2.
Cod.Th.chr.p.131.
d p.137. Sym.l.4.ep.50.p.170.
ep.17-58.
ep.54.p.172.173.

Et les années precedentes avoient déja esté fort cheres. Les soins de Florentin n'empescherent pas que cela n'arrivast encore cette année, parcequ'il n'y avoit que peu de blé; & il estoit mesme tout pourri & tres malsain. Les Senateurs promirent d'en fournir, & l'abondance revint enfin. ep.21.p.154||. 6.ep.14.p.233



ARTICLE III.

Un Consul subrogé se casse la jambe: Les Marcomans se soumettent à Honoré: Stilicon manque Alaric: Arcade fait saisir en Orient tous les biens de Stilicon.

L'AN DE JESUS CHRIST 396, D'HONORE' 2. INDICTION IX.

'Arcadius IV, & Honorius III. Augg. Consuls. Marc.chr.&c. Claud.cons.

'CE que Claudien dit d'un autre Consulat d'Honoré, [doit faire juger que] tout ce qu'il y avoit de personnes qualifiées soit à Rome, soit dans les provinces de l'Occident, se rassembla à Milan pour relever la pompe de celui-ci; & que Honoré y parut dans un throne porté par des personnes choisies.'Il semble que Claudien y ait esté present, & mesme comme deputé par la ville de Rome. H.4.p.53.54. 3.p.33.

'La joie de cette sollennité fut troublée par la violence que Stilicon fit à l'Eglise pour en enlever un nommé Crescone. "S. Ambroise qui vivoit encore, eut recours à ses larmes, qu'il repandit devant Dieu prosterné au pié de l'autel: & Dieu vengea l'outrage fait à son Eglise, par un miracle si visible, que Stilicon s'humilia durant plusieurs jours, pour obtenir que S. Ambroise luy pardonnast. [On ne dit point la mesme chose] d'Eusebe qui avoit conseillé cette violence. "Il estoit cette année Prefet d'Italie [à la place de Dexter.] Bar.396.§ 1| Amb.v.P.c. 34.p.9. V. son titre. V. la note 2.

'Par la loy du 14 de fevrier, adressée à Herode Proconsul d'Afrique, Honoré prive de sa charge un nommé Strator, & casse ce qu'il avoit fait, parcequ'il avoit commis diverses injustices contre ceux qui tenoient des terres du domaine. Il ordonne qu'on restituera ces terres "à ceux à qui cet officier les avoit ostées. 'La loy du 19 de mars, ordonne qu'une personne elue pour "asseoir les tailles, ne pourra point s'en faire exemter par un rescrit; parceque c'est une fonction necessaire, qui doit estre faite par une personne d'honneur & d'une probité reconnue, pour pouvoir estre utile aux peuples. Quelques uns croient qu'Hilarion ou Hilaire, à qui cette loy est adressée, estoit Prefet Cod.Th.13.t. 11.l.5.p.129. 130. &c. l.6.p.130. peræquationem.

du Pretoire.[*Mais cela est difficile à soutenir, si la loy est de cette année,] comme le porte la date. *Note 3.

chr.p.134. 'Selon cette loy & toutes les autres de cette année, 'il ne paroist point qu'Honoré ait quitté Milan.

Pagi dis.pr.c. 26.p.29. [L'histoire parle si peu de Consuls subrogez depuis Constantin,] 'que des personnes habiles soutiennent mesme qu'il n'y en avoit plus aucun.[Le titre de *Consul ordinaire* qui n'est pas rare dans les inscriptions, est un grand prejugé qu'il y en avoit aussi

Paul.ill.p.131. 136. d'autres:] & il n'y a pas moyen de douter que S. "Paulin n'en ait esté. V. son titre note 2. a Sym.l.6.ep. 41.p.244. a Mais Symmaque parle nettement d'un Consul subrogé, qui au milieu de son triomphe, & le jour de la fondation de Rome, [c'est à dire le 21 d'avril,] tomba "de son char & se cassa la jambe. &c. Cela arriva à Rome, [& apparemment en cette année,] puisque Symmaque en raportant cet accident, qu'il regardoit avec d'autres choses qui arriverent alors comme un presage fort triste, parle aussi des preparatifs qu'il faisoit pour les jeux & la Preture, [c'est à dire sans doute pour la Preture de son fils, que nous croyons avoir esté Preteur en l'an 397. Que s'il y avoit des Consuls subrogez dans les années où les Empereurs estoient Consuls, il y en pouvoit aisément avoir dans les autres, quand il se trouvoit des gents assez riches pour faire les frais de cette ombre de dignité. Car je pense que tout dependoit de là.

Bar.396.§3| Amb.vit.c.36. p.10. 'Ce fut sans doute en l'an 396, que Fritigil "Reine des Marcomans embrassa la foy, & envoya demander quelque instruction à S. Ambroise. V. S. Ambroise. Ce Saint outre les avis qu'il luy donna pour son salut, la pria de porter son mari à entretenir la paix avec les Romains. Non seulement elle le fit, mais elle obtint mesme de

Bar.396.§3. luy qu'il se soumist luy & tous ses sujets à l'Empire.'Aussi parmi tant de peuples que nous verrons venir ravager l'Empire Romain sous ce regne, il n'est point parlé des Marcomans.

[Nous avons vu sur l'an 395, que Stilicon prés de vaincre Alaric & les Gots dans la Thessalie, avoit esté obligé de s'en revenir. Alaric n'ayant donc plus personne qui s'opposast à luy, continua ses "ravages, & les poussa jusque dans le Peloponnese. Stilicon y mena cette année des troupes par mer, tua une partie des barbares, enferma les autres en sorte qu'ils sembloient ne luy pouvoir echaper. V. Arcade §7. Mais durant qu'il s'amusoit à se divertir, la Cour d'Arcade qui le craignoit encore plus qu'Alaric, traita avec celui-ci, & le fit General de ses armées: de sorte que Stilicon fut obligé de s'en revenir aprés avoir augmenté par les desordres de ses troupes les maux que les Gots avoient faits aux Grecs.

Le voyage de Stilicon qui pouvoit avoir donné de l'ombrage à Eutrope, & le traité qu'Eutrope fit faire avec les Gots, augmenterent sans doute la jalousie qui estoit entre ces deux puissans ministres. Et leur inimitié passant d'eux jusques à leurs maistres, si l'on peut dônner ce nom à des Princes qui n'en avoient que le rang ;] 'Arcade pour obeïr à Eutrope,"fit declarer Stilicon ennemi public par un arrest solennel du Senat de Constantinople;'& l'on saisit ensuite les biens, les terres, & les palais[qu'il avoit en Orient.] Claudien dit que Stilicon decouvrit une lettre criminelle,& une main enflammée[pour le tuer] par l'espoir de la recompense. Si on ne faisoit pas encore marcher des armées, on cabaloit par des intrigues secrettes; & l'Orient envoyoit des edits pour corrompre les Generaux, [& les soulever contre Stilicon.] Zosime attribue mesme à cette mesintelligence la revolte de Gildon, & dit qu'il y fut sollicité par Eutrope[Nous en parlerons sur l'an 397, auquel elle arriva, & auquel il faut par consequent raporter la declaration d'Arcade contre Stilicon,] puisqu'elle preceda de fort peu cette revolte.

V.Arcade § 11. — Zos.l.5.p.788. b. — Claud.de Sti. l.1.p.130. — Zos.p.788.b.c.



ARTICLE IV.

Honoré protege le Clergé: Un faussaire officier de Stilicon est livré au demon par S. Ambroise.

L'AN DE JESUS CHRIST 397, D'HONORE' 3. — INDICTION X.

1. *Cæsarius, & [1] Atticus, Consuls.* — Pasc.p.470. 472|Prosp.&c.

[CESAIRE estoit en ce temps-ci Prefet d'Orient;]ª & on croit qu'Attique "l'avoit esté de l'Illyrie occidentale au moins en 384, sous Valentinien II. [On peut toujours s'assurer qu'il ne l'estoit pas en ce temps-ci, puisque les Latins mesmes le nomment le dernier, quoiqu'il fust Consul en Occident.] 'Symmaque luy promet de quitter la campagne pour se trouver à la solennité de son Consulat,[qu'on peut juger par là s'estre faite à Rome plutost qu'à Milan.] 'Honoré tint neanmoins sa Cour à Milan pendant toute cette année, sinon qu'on voit qu'il estoit à Padoue le 24 de septembre, 'peut-estre parcequ'on craignoit quelque mouvement du costé des Allemans. 'Il y a bien des loix datées de Rome au mois d'avril: mais on croit que c'est une faute.

ª Cod.Th.t.6. p.352. — V.Theodose I.note 19. — Sym.l.7.ep.30. p.273. — Cod.Th.chr. p.136. — p.137.2. — p.136.137.1.

1. [Idace le met le premier, mais je pense qu'il le fait seul, mesme entre les Latins.] Onuphre veut que ce soit un Pontius Atticus payen marqué dans une inscription de l'an 376. — Onu.p.302.c.

11.t.16.l.21.p.133|16.t.2.l.30 p.66. 'Dés le 31 de janvier, Honoré declara par une loy*adressée à Theodore Prefet d'Italie [au lieu d'Eusebe,] qu'il vouloit que l'on conservast inviolablement aux Eglises & aux Ecclesiastiques, & nommément à l'Evesque de Rome, les privileges que le respect de la religion leur avoit fait donner par les Princes ses predecesseurs; & qu'ainsi on ne les pouvoit comprendre dans les impositions [nouvelles &] extraordinaires, surtout dans celles qui avoient quelque chose de bas & de sordide. 'Il renouvella la mesme ordonnance le 12 de juin,*pour arrester les vexations & les chicanes que les magistrats souvent payens leur pouvoient faire. *NOTE 4.

11.t.16.l.22.p.133. a t.6.p.66.2.

t.5.p.213. 'Il donna le 9 de mars un edit qui fut affiché à Rome dans la place de Trajan, pour maintenir le repos, la sureté, & mesme la dignité de la ville. Il y défendit donc d'y porter des habits étrangers que les Gots rendoient alors communs, comme "des brodequins & des hauts-de chausses;'de faire des huttes dans le champ de Mars hors de la ville, destiné de tout temps pour les assemblées & le divertissement du peuple;'de souffrir à Rome les "petits officiers de la Cour, à moins qu'ils n'y fussent envoyez exprés pour quelque affaire, parcequ'ils n'estoient peut-estre propres qu'à y causer des seditions & du trouble.'On croit qu'il en avoit aussi chassé pour la mesme raison les gladiateurs : Et comme quelques uns s'estoient mis au service des Senateurs pour y pouvoir demeurer, il ordonne qu'on les releguera dans des deserts.

tzanchas & braccas. 14.t.14.p.224.225. a t.11.p.216. agentes in rebus, Palatinos &c, 15.t.12.l.3.p.400.

13.t.5.l.27.p.10. 'Le 15 du mesme mois il adressa au Senat & au peuple un nouvel edit, par lequel il ordonne que le Prefet du Pretoire travaillera "à rétablir le corps des negocians qui estoient obligez d'apporter du blé à Rome; que tous ceux qui tiennent des terres sujettes à cette depense, seront contraints d'y contribuer, [de quoy l'Eglise n'estoit pas mesme exceptée ;] & que dés les premiers mois propres à la navigation, les negocians ameneront le tiers de ce qu'ils doivent fournir; 'qu'on punira leur negligence, mais qu'on aura égard à ce qu'ils verifieront avoir perdu par le naufrage & les autres malheurs semblables;'que les graces accordées au prejudice du blé & de l'huile qui devoient estre fournis [gratuitement] au peuple Romain,"seront cassées, '& que ceux qui vendront ces choses à d'autres, seront mesme punis du dernier supplice. &c.

t.9.l.5.p.210. 14.t.15.l.3.p.228. &c. Cod.J.4.t.40. l.3.p.373.

['Ce fut apparemment en 397 que Symmaque fils de l'orateur fut Preteur à Rome. Comme ce titre engageoit à donner des V.Theodose I.§91.

jeux au peuple, Symmaque le pere fit pour cela une depense, qui est souvent marquée dans ses lettres,] '& qui est mesme celebre dans l'histoire. [a]Stilicon au nom d'Honoré voulut bien y contribuer quelque chose. Phot.c.80.p.197.b. a Sym.l.4.ep.12.p.149.

[Cette année est celebre par la mort de S. Ambroise, qui arriva le 4 d'Avril. Des Evesques inflexibles comme luy pour la justice, ne sont pas d'ordinaire aimez par ceux qui manient les affaires des Princes:] '& Stilicon s'estoit vu obligé de s'humilier devant S. Ambroise. [b]Cependant lorsqu'il sceut qu'il estoit malade, il engagea, & mesme par menaces, ceux de Milan que le Saint aimoit le plus, à l'aller conjurer de demander à Dieu qu'il luy rendist la santé, regardant la mort de ce grand Evesque comme la ruine de l'Italie:[& nous verrons qu'il ne se trompa pas en cela.] Amb.v.P.c.34.p.10.2. b c.45.p.12.

servus. 'Quelque temps auparavant, 'un officier de Stilicon fort aimé de luy, avoit esté delivré par le Saint de la possession du demon. Cet officier avant que de sortir de la basilique Ambrosienne, où il avoit passé quelque temps pour obtenir sa guerison, fut convaincu d'avoir fait de fausses expeditions pour donner des charges à quelques personnes. Le respect du Saint [qui maintenoit l'asyle de l'Eglise,] empescha Stilicon de punir son officier; & il se contenta de s'en plaindre à Saint Ambroise. Le Saint voulut s'assurer de la chose; & la trouvant vraie, il dit que cet homme meritoit d'estre livré à satan. Le demon aussi-tost se saisit de luy, & commença à le tourmenter à la vue de tout le monde. Ceux qui avoient [acheté] de luy de faux brevets, sans savoir neanmoins qu'ils fussent faux, furent d'abord mis en prison. Mais à la priere de S. Ambroise Stilicon les fit delivrer. c.43.



ARTICLE V.

De Gildon & de sa famille. Il se revolte contre Honoré, & se rend maistre de l'Afrique.

NOTE 5. V.Valentinien I §28. 'GILDON qui se revolta sur la fin ["[de cette année, [a]estoit frere de ce celebre Firme, qui entreprit de faire la guerre aux Romains [vers l'an 373,] mais qui fut défait par le Comte Theodose pere de l'Empereur de mesme nom: 'Et Gildon dans cette guerre servit les Romains contre son frere. [d]Il gouverna depuis toute l'Afrique [e]en qualité de Comte & de General de toutes les milices de cette province: [f]& nous avons une loy que Claud.b.Gil.p.70. a p.78. Amm.l.29.p.399.402. d Zos.l.5.p.788.b.c|Hier.ep.11.p.94. e Bar.398.§37 f Cod.Th.chr.p.128.

Theodose luy adresse en cette qualité le 30 de decembre 393. [Il receut apparemment cette dignité de Valentinien II. dés l'an 386,] puisque Claudien dit qu'il regna douze ans dans l'Afrique; [a]& S. Augustin dit d'Optat Evesque Donatiste son favori, qu'il avoit fait gemir toute l'Afrique durant dix ans. [b]On voit neanmoins que Maxime s'estoit rendu maistre de l'Afrique en 387 ou 388,[soit que Gildon eust pris son parti, soit qu'il n'eust pu luy resister, & eust esté rétabli dans sa charge aprés la defaite de ce tyran.]

Claud.b.Gil.p. 74. a Aug.in Par. l.2.c.2.p.12.1. clit.P.l.1.c.24. p.931.c. b Pacat.

'Theodose voulant comme avoir un ostage pour s'assurer de la fidelité de l'Afrique, s'il arrivoit quelque guerre civile, & en mesme temps donner à Nebride neveu de l'Imperatrice sa femme une alliance tres noble, fit épouser à ce Nebride Salvine 'fille de Gildon. [Ce mariage peut s'estre fait en 392, aprés la revolte d'Eugene, ou mesme dés l'an 388 aprés la mort de Maxime: Car Theodose avoit alors une autorité absolue dans l'empire du jeune Valentinien.] 'S. Jerome dans une lettre qu'il écrit à Salvine vers l'an 400, la loue comme une veuve tres vertueuse & tres Chrétienne. 'Pallade remarque non seulement qu'elle estoit fort unie avec S. Jean Chrysostome, mais il releve encore sa pieté & sa modestie. [Nous en parlerons plus amplement "en un autre endroit.] 'S. Jerome dit qu'elle ne pouvoit avoir de societé plus assurée pour la conservation de sa viduité, que celle de sa sainte mere & de la sœur de son pere, laquelle faisoit profession d'une virginité perpetuelle. V.S.Jerome §102.

Hier.ep.9.p. 73.b. ep.11.p.94. ep.9.p.73. Pall.dial.p.90. Hier.ep.9.p. 76.d.

[Mais Gildon ne répondoit nullement à la pieté qu'on loue dans sa femme, dans sa fille, & dans sa sœur.] 'Car il il estoit payen, selon Marcellin; ou s'il ne l'estoit pas de profession, [il l'estoit de mœurs.] 'Claudien l'accuse d'avarice, de cruauté, [c]de luxe, de dissolutions criminelles, & d'autant plus honteuses, qu'il estoit déja fort âgé. 'S. Augustin témoigne assez que ses crimes estoient celebres partout; [d]& il le qualifie ouvertement un scelerat en parlant devant son peuple, quoiqu'il ne le nomme pas.

Conc.ap.p. 251. Claud.b.Gil. p.74. c p.74.81. Aug.ep.64.p. 285.2.a. d in Jo.h.5.p. 20.1.b.

[Aprés qu'Eugene eut usurpé l'Empire d'Occident en 392, Gildon reconnut l'autorité de Theodose,] 'comme on le peut juger de la loy du 30 decembre 393, que Theodose luy adressa. 'Cependant lorsque ce Prince marcha contre Eugene [en 394,] Gildon ne luy envoya point de secours, quoiqu'il en eust receu ordre, demeurant comme neutre, & attendant l'evenement de la guerre pour se joindre au victorieux: de sorte que selon Claudien, Theodose estoit prés de le traiter d'ennemi aprés la

Cod.Th.9.t.7. l.9.p.68. Claud.b.Gil. p.76|con.f.H. 6.p.177.

défaite d'Eugene, s'il ne fust mort [au commencement de 395.]
'Gildon reconnut neanmoins durant quelque temps l'autorité b.Gil.p.76.
d'Honoré. 'Mais Eutrope qui gouvernoit la Cour d'Arcade, Zos.p.388.b.
estant, comme on a vu, ennemi de Stilicon qui se trouvoit
maistre de celle d'Honoré, '& estant bien aise d'exciter la guerre Claud.in Eut.
entre les deux freres, ᵃmenagea si bien Gildon, qu'il luy per- p.100. a Zos.p.788.c.
suada d'abandonner Honoré, & de se soumettre luy & toute
l'Afrique à Arcade.

'Ainsi il reconnut l'Empire d'Orient, ᵇ& soumit à Arcade un Claud.b.Gil.p
grand nombre de villes, [& Carthage mesme] ᶜdont il estoit 76.77|de Sti.l.
maistre, ᵈdans l'esperance qu'il avoit d'en recevoir du secours: 1.p.130|Oros.l.
ᵉou plutost il prit le pretexte de se soumettre à Arcade pour 7.c.36.p.222.1.b
couvrir son veritable crime; ᶠc'est à dire le desir que quelques b Claud.p.76.
uns luy attribuent de se rendre maistre absolu de l'Afrique in c p.74.131.
dependamment d'Arcade & d'Honoré. Car il les meprisoit l'un d in Eut p.103
& l'autre comme des enfans, qui à en juger par l'experience e de Sti.l.1.p. 130.
des choses passées, ne devoient pas garder long temps l'Empire f Oros.ut sup| Marc.chr.
qu'ils avoient receu de leur pere. 'Mais leur pieté propre, dit Oros.p.221.b.c.
Orose, & celle du grand Theodose, fit que Dieu se rendit leur
protecteur, & les maintint toujours malgré les dangers où ils
se trouverent, [particulierement Honoré. Comme Gildon pre-
tendoit donc estre soumis à Arcade,] il se contenta d'avoir la c.
liberté que les barbares aiment naturellement, de faire tout ce
qu'il vouloit, '& ne prit point le titre & les marques de la royau- c|Claud.p.74.
té, comme avoit fait Firme son frere,]quoiqu'il eust des Rois à Claud.p.75.
sa suite, & de grandes troupes de pié & de cheval, qu'il enri-
chissoit des depouilles des personnes les plus riches de l'Afrique.

[Lorsqu'il commença à se declarer ennemi sous pretexte de
se soumettre à Arcade,]les Africains & les soldats [qui demeu- Sym.l.4.ep.4.
roient encore fideles,] adresserent leurs plaintes à Honoré p.143.
[contre luy.] 'Honoré fit porter l'affaire au Senat de Rome, ᵍluy p.90|Claud.de
écrivit, & luy envoya les memoires des crimes dont Gildon Sti.p.132.
estoit accusé. 'La chose fut mise en deliberation dans le Senat Sym.p.143.
selon l'ancienne coutume: & l'on y conclut tout d'une voix à la
&c. condannation du coupable, '& à luy ᵃdeclarer la guerre. ᵇL'on Claud.p.131.
envoya à Stilicon les actes de la deliberation du Senat, & Sym- b Sym.p.143.
maque luy en rendit conte en particulier, comme Stilicon l'en
avoit chargé. 'Il semble que Symmaque ait écrit en mesme temps p.144.
à Arcade [au nom & par ordre du Senat,] pour tascher de main-
tenir la paix entre les deus freres. 'Il paroist en effet par Clau- Claud.de Sti.l.
dien que le Senat luy envoya des ambassadeurs pour le prier de 3.p.148.

L.1.p.130. rendre l'Afrique à son legitime Prince. 'Arcade avoit envoyé faire quelques demandes à son frere ; à quoi Stilicon répondit avec beaucoup de hauteur : & il se preparoit en mesme temps à soûtenir sa réponse par les effets. L'an de J.C. 397. d'Honoré 3

Ibid. 'Cependant cette affaire ne laissoit par de mettre Rome & toute l'Italie dans une tres grande inquietude, & à cause de l'apprehension que l'on avoit de la guerre d'Orient, & parce-
b.Gil.p.71.72. que l'Afrique ennemie menaçoit Rome de la famine, 'Gildon
p.71. ne permettant guere qu'on y transportast du blé. 'Ce mal estoit d'autant plus sensible aux Romains, qu'ils avoient dés auparavant esté affligez par la famine & par de grands debordemens
Sym.p.143. du Tibre. 'Aussi le Senat en declarant Gildon ennemi, ordonna
144. qu'on feroit instance auprés de l'Empereur afin qu'on pourvust
Claud.de Sti.l. la ville de vivres, depeur que le peuple ne se soulevast. 'Pour la
1.p.131. garantir de ce danger on dressa deux flotes, l'une pour aller en Afrique contre Gildon, l'autre pour faire venir de blez à Ro-
l.3.p.148|in me : '& l'on y en fit venir quantité de France & d'Espagne;[a] mais
Eut.p.103. non pas en sorte que la ville ne souffrist beaucoup.
a b.Gil.p.70.

ARTICLE VI.

Mascezel assisté par les prieres des Saints, défait Gildon son frere. V.S.Jerome § 102

INDICTION IX. L'AN DE JESUS CHRIST 398, D'HONORE' 4.

Idat|Marc.&c. *'Honorius Aug. IV, & "Eutychianus, Consuls.*

Claud.de Sti.l. 1.p.131. EN mesme temps qu'on travailloit à pourvoir Rome de vivres, Stilicon se preparoit à la guerre contre Gildon; [b]& V.Arcade p.12.
b Zos.l.5.p.788. c. durant qu'il cherchoit avec inquietude les moyens de la faire
c|Amm.l.29.p. réüssir heureusement, il s'en presenta un tres favorable. 'Entre
400. les freres de Gildon & de Firme il y en avoit un nommé Masce-
Oros.l.7.c.36. zel 'qui estoit Chrétien & battizé. [c]Gildon par une fureur ordi-
p.221.e. naire aux barbares, eut quelque mauvais dessein contre luy,
c Claud.b.Gil. p.79.89|Zos.p. jusqu'à le vouloir tuer. Ce que Mascezel ayant sceu,[d]& ne vou-
788.c. lant point non plus prendre de part à la revolte que meditoit
d Oros.p.221.1 son frere, il se retira en Italie auprés de Stilicon, laissant dans les
c|Marc.chr.
Ib|Claud.p.80 troupes d'Afrique deux fils qu'il avoit. 'Gildon vengea sur eux la fuite du pere: car ayant trouvé moyen de s'en rendre maistre,
Claud.p.80. il les fit tous deux mourir, '& défendit mesme de les enterrer.
Oros.p.221.1.c 'On ne douta pas que Mascezel ne servist fidelement la Repu-
d. blique, dans une guerre où le desir de la vengeance le devoit
d.Zos.p.738. rendre plus animé que personne. 'Ainsi on le fist General des
c.d. troupes

troupes destinées pour combattre son propre frere.

[Zosime qui ne cherche partout qu'à obscurcir la gloire de J.C,] 'pretend que Mascezel avoit "une armée fort nombreuse. Zos.p.788.c. Mais Orose [& la chronique de Marcellin] assurent qu'il n'avoit Oros.p.221.1.d que cinq mille hommes; '& Claudien dit que Stilicon fit peu Claud. de Stil. d'apppreſt pour cette premiere expedition, [a] tenant neanmoins l.p.131. a p.132. d'autres vaisseaux equipez, & un General plus important tout preſt pour soûtenir la premiere flote en cas qu'il arrivast quelque malheur. 'Il marque les regimens dont l'armée de Mascezel b.Gil.p.80. estoit composée.

'Elle s'embarqua à Pise malgré l'apprehension d'une prochaine tempeste, s'il faut s'arrester à un poëte. Elle prit sa route par p.81. les costes orientales de la Sardaigne.[Ainsi son chemin estoit de passer par l'isle de Caprarie, qui est entre Pise & l'isle de Corse.] 'Cette petite isle qu'on appelle aujourd'hui la Capraïa, & qui Bar.p.158. appartient aux Genois, 'estoit alors pleine de solitaires, comme Bar.398.§50. on le voit par un poëte payen de ce temps là, qui les louë en les blasmant:'& S. Augustin écrit à Eudoxe Abbé de l'isle de Caprarie.[b] S. Jerome dit que S.[te] Fabiole assistoit de ses aumosnes les Aug.ep.81.p.141.2.c|42.d. b Hier.ep.30.p.199.b. troupes de moines repandues par toutes les costes & toutes les isles de la mer de Toscane. S. Ambroise parle aussi des solitaires Amb.hex.l.3.c.5.p.31.g.h. qui se retiroient dans les isles, [c] comme S. Martin avoit fait c Sulp.v.Mart.c.4.p.190. des premiers dans l'isle Gallinaire.

'Pour revenir à Mascezel, comme il savoit par l'experience Oros.p.221.1.d. qu'en avoit faite le grand Theodose, qu'il n'y a point de remede plus assuré dans les plus grands dangers, que la priere qu'un homme fidele à J.C. adresse à la misericorde divine, il descendit dans l'isle de Caprarie, & fit tant par ses instances auprés des saints serviteurs de Dieu, qu'il en emmena quelques uns avec luy.'S. Augustin parle d'Eustathe & d'André moines de la Aug.ep.81.p.141.1.c. Caprarie, qui estant venus en Afrique luy avoient fait connoistre davantage la vertu des solitaires de cette isle.'Mascezel Oros.p.221.1.d. passoit avec eux les jours & les nuits à prier, à jeuner, & à chanter des pseaumes,& il merita par ce moyen de remporter la victoire sans effusion de sang, & presque sans guerre.

'Etant abordé en Afrique, il alla droit au lieu où il avoit Zos.p.788.d. appris qu'estoit Gildon, & l'ayant surpris, dit Zosime, avant qu'il eust eu le loisir de se preparer, il luy donna bataille, & aprés un rude combat, il remporta la victoire. [Mais voici ce qu'en dit Orose qui fut en Afrique quelques années aprés, & qui est suivi par le Comte Marcellin,]& autorisé par Paulin auteur de Amb.v.P.c.51.p.13.

la vie de S. Ambroise, qui l'avoit appris de la propre bouche de Mascezel.

Orof.p.221.d. 'Ce general estoit campé avec sa petite armée sur la riviere d'Ardalion, entre Theveste [en Numidie,] & Metridere ou Ammedere dans la Proconsulaire,['sur les confins de la mesme province à l'orient;] & Gildon qui avoit une armée de 70 mille hommes à sa suite, 'ramassée de tous les peuples de l'Afrique, [a] meprisoit tellement les Romains, dont il consideroit le nombre & non la valeur, qu'il se vantoit de les fouler tous aux piez de sa cavalerie. 'Mascezel ne voyoit point en effet d'esperance de sauver ni luy ni ses troupes,'& pensoit seulement à sortir du lieu où il estoit [pour se retirer.] Mais comme il estoit dans ce dessein, 'S. Ambroise qui estoit mort [environ un an auparavant,] luy apparut en songe durant la nuit avec un baston à la main; & Mascezel s'estant jetté à ses piez, le Saint frapa trois fois la terre de son baston, disant en mesme temps, Ici, Ici, Ici. Mascezel par la faveur de celui qui luy apparoissoit, comprit encore ce que luy marquoit cette vision, & crut avec confiance qu'il remporteroit dans trois jours la victoire en cet endroit mesme. 1.

Claud.de Sti.l.1.p.129. a p.132. Amb.v.P.c.51 Orof.p.221.1.d. d,e|Amb.c.51.

Orof.p.221.e. 'Il resolut donc de ne point quitter son poste; & le troisieme jour aprés avoir passé la nuit à veiller pour prier & chanter des hymnes; 'assuré de la victoire, [b] il se leva du lieu où il venoit de recevoir les mysteres des Sacremens celestes, pour marcher contre l'ennemi dont il estoit environné. Sa pieté fit qu'il parla d'abord de paix à ceux qu'il rencontra les premiers. Mais un Enseigne luy ayant répondu avec insolence, & animant les autres à commencer le combat, Mascezel luy donna un si grand coup d'épée sur le bras, que la douleur le contraignit de laisser pencher son enseigne, comme s'il eust voulu se rendre. Ceux qui estoient plus loin crurent qu'effectivement il se rendoit, & sa hasterent à l'envi de baisser aussi leurs enseignes & de se rendre. [Ces premiers estoient apparemment des Romains qui avoient suivi Gildon.] Mais les barbares mesmes, que ce rebelle avoit ramassez en grand nombre, se voyant abandonnez des autres, 'prirent la fuite aprés avoir rendu quelque combat, comme Claudien le semble dire.[c] Ainsi Mascezel fortifié par ses jeûnes & ses prieres, mais surtout par le secours du saint Prelat qu'il avoit vu en songe, remporta une glorieuse victoire [presque] sans combat.

Amb.c.51. b Orof.p.221.1.e. 2.2. a|Claud.de Sti.l.1.p.132. c Marc.chr.

Holst.geo.p.38.39. 1. 'puisqu'on la met tantost dans la Numidie, tantost dans la Proconsulaire.

Dieu le vengea encore du meurtre de ses enfans sans qu'il trempast ses mains dans le sang du parricide.'Car le criminel ne pouvant pas demeurer impuni,& n'estant pas de la bienseance que son supplice soüillast les yeux de son frere, depeur que son juste ressentiment ne le portast dans la chaleur de la victoire à quelque action indigne de luy, Dieu permit que Gildon eut le loisir de s'enfuir,de gagner la mer ,'& de se mettre sur un vaisseau. Mais le vent luy fut tellement contraire,qu'il le ramena à la coste de l'Afrique au port de Tabraca[assez prés d'Hippone,] où il fut pris, exposé aux injures du peuple, presenté aux officiers,[& enfermé dans une prison, où]il mourut peu de jours apres, étranglé de sa propre main,ne pouvant souffrir de mourir par les mains de ses ennemis. [a]Son frere qui estoit en un autre endroit,ne sçeut rien de sa mort qu'apres qu'elle fut arrivée. 'On enterra son corps dans l'eglise que les Catholiques avoient à Lamzelle dans la Numidie,ce qui donne sujet de croire qu'il faisoit de bouche profession de la foy Chrétienne[& Catholique.]

Chr. Oros.p.221.2. a. a|Claud.p.131| in Eut.l.2.p.107 Oros.p.221.2.a Mar.chr|Zos. p.788. a Oros.p.221.2. z. Conc.ap.p.251

'C'est ainsi,dit Orose,que soixante & dix mille hommes furent défaits sans stratageme, sans trahison , & presque sans tirer l'épée. De sorte qu'on auroit peine à croire tant de miracles , & on auroit sujet de nous soupçonner de les avoir inventez par un mensonge criminel,si ceux qui en ont esté témoins oculaires n'en établissoient encore aujourd'hui la verité. 'Mascezel mesme raconta en Afrique à beaucoup de Prelats l'apparition de S. Ambroise. Il fit la mesme chose à Milan lorsqu'il y fut retourné; & Paulin dit l'avoir apprise de sa bouche . 'Les troupes qu'il avoit menées en Afrique retournerent aussi auprés de l'Empereur , aprés avoir donné la paix à cette province.

Oros.p.221.2.a Amb.v.P.c.51 Sym.l.7.ep.38 p.276.



ARTICLE VII.

Poursuites contre les complices de Gildon: Mort de Mascezel.

'UNE victoire si importante à la ville de Rome, luy fut d'autant plus agreable qu'elle fut plus promte. [b]Car les Romains donnerent la bataille aussitost qu'ils furent abordez; & le mesme courier porta la nouvelle de la défaite,de la fuite, & de la prise de Gildon . Claudien marque que cela se fit"au printemps , [c'est à dire avant le mois de juillet . Marcellin & les fastes d'Idace nous assurent que ce fut"en l'an 398.]

Claud.de Sti. l.2.p.132. b b,Gil.p.70. Note 6. V. la note 5.

Baronius raporte deux inscriptions sur la défaite de Gildon , Bar.398.§58.

l'une du Senat & du peuple Romain en l'honneur de l'Empereur Honoré, & mesme d'Arcade nommé le premier [à l'ordinaire comme estant le plus ancien Auguste,] & l'autre au nom de l'Afrique en l'honneur de Stilicon, comme de celui aux soins & à la prudence duquel on devoit tout l'heureux succés de cette guerre: [& Claudien use partout de la mesme flaterie.]Ce poëte a fait un poëme de la guerre de Gildon: mais cet ouvrage est imparfait, & ne conduit l'armée Romaine que jusqu'en Sardaigne.

Claud.p.70.83

de Sti.l.3.p. 148

'Il paroist que l'on amena à Rome les principaux des partisans de Gildon pour leur y faire leur procés, & quelques uns furent condannez à mort.["Optat Evesque Donatiste de Tamugade, accusé comme le premier satellite de ce tyran, mourut en prison & apparemment de mort violente. ['Mais comme en recherchant ceux qui ont contribué à une revolte, souvent sous pretexte de zele pour l'honneur du Prince & le bien public, on y envelope beaucoup d'innocens [qui n'ont point fait la revolte, mais qui y ont esté entrainez ;] 'Honoré ordonna par une loy adressée à Victure Proconsul d'Afrique, de ne point souffrir qu'on opprimast des innocens, & de punir les calomniateurs selon la rigueur des loix. ["Cette loy peut-estre de la fin de l'an 398, ou du 13 mars 399.]Dix ans aprés on cherchoit encore les complices de Gildon, comme on le voit par une loy de l'an 408, qui ordonne qu'ils seront mis en prison, & tous leurs biens confisquez.'Il y en a qui croient que Marcaride qu'on voit par une loy de l'an 401 avoir esté proscrit en Afrique, pouvoit estre de ce nombre. Godefroy avoüe qu'on ne sçait qui estoit ce Marcaride; [& je ne sçay pourquoi]'il dit autrepart qu'il croit qu'il avoit esté fait Comte d'Afrique en la place de Gildon. ["Il est bien plus probable que ce fut Gaudence qui eut cette charge.

V. les Donatistes § 73. 74.

Cod.Th.t.3.p. 288.

9.t.39.l.3.p. 287.

V. la note 6.

t.40.l.19.p.318

t.42.l.18.p.346 347|Val.r.Fr. l.2.p.95.96.

Cod.Th.t.6.p. 337.2|371.2.

V. S. Aug.

S. Augustin peut avoir eu en vue les poursuites que l'on fit contre les partisans de Gildon, avec ce qui arriva en bien d'autres occasions dans la suite de ce regne,] 'lorsqu'il se plaint de ce que les hommes au lieu de mettre leur confiance en Dieu mesme, recherchoient l'amitié des personnes puissantes, & ne faisoient que s'exposer à mille dangers en pensant trouver un ferme appui dans ce qui n'est que foiblesse. L'incertitude des « choses de ce siecle, dit-il, est si grande, & l'on voit si souvent « aujourd'hui tomber les plus puissans, que ceux qui cherchent à « mettre en eux leur esperance, n'y trouvent souvent que leur « perte. Vous ne craigniez auparavant que ceux qui pouvoient « ne vous pas aimer: & en vous appuyant de l'amitié d'un autre, «

Aug.ps.45.v.1. p.961.2.d.

vous vous engagez à craindre tous les malheurs où il peut tomber [aussi-bien que vous.] 'Combien en voyons nous à qui on n'auroit jamais songé, s'ils n'eussent esté liez avec personne? Et parcequ'ils estoient aimez d'un grand, ce grand est venu à tomber, & en le poursuivant on a recherché aussi ceux qui s'estoient fait une gloire & un avantage de son amitié. p.770.1.a.

'Les biens de Gildon & des complices de sa revolte furent confisquez au profit de l'Empereur; '& ils estoient si grands, que pour en avoir soin il falut mettre un Thresorier exprés sous le titre de Comte du patrimoine de Gildon, avec un grand nombre d'officiers. On croit que ce ne fut qu'aprés l'an 399. Cod.Th.t.2.p. 349.352|t.3.p. 347. a 3.p.344.2.

[Ce fut sans doute aprés la défaite & la mort de Gildon, que sa femme & sa sœur se retirerent à Constantinople, où Salvine sa fille estoit mariée au cousin germain d'Arcade.] 'Car il est visible qu'elles y estoient toutes deux lorsque S. Jerome écrivit à Salvine. Hier ep.9.p. 76.d.

[Mascezel qui avoit surmonté Gildon avec un bonheur si extraordinaire, ne sceut pas conserver la gloire qu'il avoit acquise.] 'La prosperité luy enfla le cœur. Il quitta la compagnie des saints [moines] avec lesquels il servoit Dieu, & par qui il avoit obtenu la victoire. Il osa mesme violer le respect qu'il devoit à l'Eglise, & en fit tirer des personnes qui s'y estoient refugiées; [sans doute de ceux qu'on poursuivoit à cause de Gildon.] 'Mais ce sacrilege ne demeura pas longtemps impuni. Car ceux qu'il avoit arrachez de l'eglise pour les punir, le virent bien-tost puni luy seul, & devenu l'objet de leurs insultes. Il eprouva ainsi en sa personne que la justice divine veille egalement & à proteger les bons, & à chastier les méchans. Car quand il y espera, il en ressentit l'assistance: & il perit miserablement aprés avoir esté assez malheureux pour la mepriser. Oros.l.7.c.36. p.221.a.b. b.

'Zosime nous apprend l'histoire de sa mort. Estant revenu victorieux en Italie, aprés avoir soumis toute l'Afrique à Honoré, Stilicon le receut avec de grandes demonstrations d'estime & d'affection, & le remplit de belles esperances: mais la jalousie de la gloire qu'il avoit acquise, le fit resoudre à s'en défaire. Lors donc qu'il s'en alloit un jour hors de la ville [de Milan sans doute,] suivi de Mascezel & de beaucoup d'autres, il donna ordre à ses gents que quand Mascezel seroit sur un pont qu'il falloit passer, ils le jettassent dans la riviere. Cela fut executé, & Mascezel fut englouti dans les eaux à la vue de Stilicon qui s'en rioit, [sans songer à la peine que meritoit une si noire & si lasche perfidie.] Zos.l.5.p.788. 789.



ARTICLE VIII.

Honoré epouse Marie: Consulat d'Eutrope rejetté par Stilicon: Efforts des barbares contre l'Angleterre.

Claud. de Sti. l. 1. p. 23. 'LA nouvelle de la défaite de Gildon arriva à la Cour lorsque l'on y faisoit encore les rejouissances du mariage d'Honoré, [qui par consequent s'estoit fait fort peu auparavant,]en la mesme année 398. ᵃClaudien dans le poëme qu'il fit sur le IV Consulat d'Honoré, [& ainsi en 398,] témoigne qu'il n'estoit pas encore marié. ᵇIl epousa Marie fille de Stilicon & de Serene sa cousine germaine, ᶜcomme Theodose luy avoit ordonné, s'il en faut croire Claudien. ᵈLe mariage se fit à Milan, ᵉoù Honoré avoit commencé son quatrieme Consulat; ᵉ& d'où il date toutes les loix de cette année. [Il n'avoit encore qu'environ treize ans & demi, estant né le 9 septembre 384.]Marie n'estoit point non plus encore en âge nubile. C'est pourquoi quelques uns disent que sa mere fit en sorte qu'Honoré n'en approcha pas; & que par ce moyen Marie conserva sa virginité, estant morte fort jeune longtemps avant l'an 408. 'Claudien fit divers poëmes sur ce mariage: 'mais les predictions qu'il fait des Rois qui en devoient naistre, [montrent qu'il n'estoit que poëte.]

Bar. 398. § 33. a Claud. cons. H. 4. p. 55. b nu. H. p. 57. 58 | Zos. l. 5. p. 789. a. c Claud. p. 57. d p. 61. p. 53. e Cod. Th. chr. p. 138. 139. f Zos. p. 804. b. c. Claud. p. 56-69 p. 63.

b. Gil. p. 70. 'Il dit que la défaite de Gildon rétablit la paix entre les deux Bar. 398. § 8. freres [Arcade & Honoré: & nous avons vu]'qu'on fit à Rome une inscription sur cela en l'honneur de l'un & de l'autre. [Ainsi il peut bien y avoir eu quelque traité, mais qui ne reconcilia pas les esprits. Au contraire.] 'Zosime dit que depuis ce temps là, l'inimitié des deux ministres Eutrope & Stilicon parut tout à decouvert. 'Ils ne s'accordoient qu'à piller avec une ardeur egale l'un l'Orient, l'autre l'Occident. Si une personne avoit une belle terre, il falloit que l'un ou l'autre en fust le maistre. L'or & l'argent des particuliers ne pouvoit estre si bien caché, qu'ils ne le fissent couler dans leurs cofres. & ils avoient des troupes d'espions gagez pour decouvrir les choses les plus secrettes. ['Eutrope se fit donner par Arcade le titre de Consul pour l'année 399, quoiqu'il fust eunuque:] 'Mais Stilicon ne souffrit pas qu'on le reconnust jamais sous cette qualité dans l'Occident.

Zos. l. 5. p. 789. a. a. b. V. Arcade § 13. Claud. in Eut. l. 2. p. in de Sti. l. 2. p. 140.

in Eut. l. 1. p. 102. 'Lorsque la nouvelle de son Consulat fut apporté à la Cour

d'Honoré, [c'est à dire apparemment sur la fin de 398,]ce Prince, dit Claudien, estoit occupé avec Stilicon à recevoir les soumissions des Allemans, des Sueves, des Sicambres, à donner des Rois aux uns,à commander des levées aux autres. [Ce peut estre une fiction poëtique : mais cela peut aussi avoir quelque fondement dans l'histoire.] 'Car nous avons vu qu'il y avoit du trouble parmi les François quelque temps auparavant,& qu'Honoré leur avoit donné des Rois. 'La loy du 5 avril 399,porte que beaucoup de barbares de diverses nations estoient venus s'habituer dans l'Empire, & qu'on leur y avoit donné des terres à cultiver, qu'on appelloit les terres Letiques, parcequ'on donnoit le nom de Letes à tous ces barbares meslez avec les Romains. [C'estoit peut-estre à cause]d'un peuple"de ce nom transporté d'Allemagne en Flandre sur la Lis par Maximien Hercule. 'Ces Letes estoient obligez de servir dans les armées. On les trouve en divers endroits de la Notice; & ils y sont souvent marquez 'avec le nom des peuples dont ils venoient, ou de ceux ausquels on les avoit joints.

de Stil.l.1.p.129. Cod.Th.13.t.11.l.9.p.132. V.Diocletien § 8. Nor.G.p.339. Cod.Th.t.5.p.132. 1.

'Claudien raportant les exploits que Stilicon avoit faits [par luy mesme ou par d'autres] avant son Consulat, [c'est à dire avant l'an 400,]dit qu'il avoit assisté l'Angleterre attaquée par les nations voisines, & particulierement par les Ecossois qui avoient armé contre eux toute "l'Hibernie [où ils demeuroient sans doute encore,]& avoient couvert la mer de vaisseaux pour l'attaquer; qu'il avoit mise en état de ne point craindre les traits de ces barbares, ni les efforts des Pictes [anciens habitans de l'Ecosse;] & qu'il avoit assuré ses rivages contre les descentes des Saxons [d'Allemagne,] à cause desquels elle estoit obligée auparavant de veiller sans cesse de peur d'en estre surprise. 'Le mesme poëte dit autre part en 399, que la mer estoit paisible, parceque les Saxons estoient domptez, & l'Angleterre en assurance depuis que les Pictes n'avoient plus de forces. 'Usserius croit que ce fut Stilicon qui établit 'en Angleterre une legion destinée pour défendre cette province contre les Pictes, les Ecossois, & les Saxons, 'comme on voit par Claudien mesme qu'il y en avoit une en ce temps là. [Mais il y avoit toujours eu un corps considerable de troupes dans l'Angleterre.] 'On voit aussi qu'il y avoit en cette isle un Comte de la coste de Saxe, c'est à dire de la coste qui regardoit le pays des Saxons.

Claud.de Stil.2.p.139. Lernen. in Eut.l.1.p.102,103. Usser.Br.p.593. Claud.b.Get.p.167.de pal.p.200. Usser.Br.p.336.

'On date du 25 avril de cette année une loy importante adres-

Cod.Th.16.t.2.l.31.p.66.

1. Læti Alamanni, Læti Lingonenses &c.

sée à Theodore Prefet d'Italie, pour la punition des sacrileges & des violences qui auroient esté commises, soit contre les ministres de l'Eglise Catholique, soit contre son culte, soit contre les lieux qu'elle a consacrez à Dieu. Comme la sainteté de l'episcopat fait que toute la gloire des Evesques est de pardonner, la loy ne veut pas qu'on attende qu'ils se plaignent dans ces rencontres, comme s'ils cherchoient à venger leurs propres injures: mais elle ordonne que tout le monde sera admis & mesme invité, comme dans les crimes "d'Etat, à deferer ces sacrileges *publicum* aux magistrats, & que sur tout les officiers des villes seront obligez d'en informer les Gouverneurs, en leur declarant autant qu'il se pourra le nom des coupables, & que les Gouverneurs aprés s'estre assurez de la verité des faits, les puniront mesme p.67. du dernier supplice, 'en se faisant appuyer par les troupes qu'ils demanderont au Comte d'Afrique, s'ils en ont besoin. [Quoique nous parlions ici de cette loy à cause de sa date, "il y a neanmoins bien de l'apparence qu'elle n'a esté faite qu'en l'an 409.] NOTE 7.

Greg.l.11.ep. 56.p.1084.1.c 'S. Gregoire en cite une partie [a]tirée du Code de Justinien; & [a] Cod.Th.t.6. p.67. elle est encore employée en d'autres endroits.

[b] Sym.l.7 ep. 38.p 276. [b]La paix de l'Afrique fit esperer l'abondance à Rome, mais ne la luy rendit pas encore sitost. [c]Pour y soulager le peuple, [c] Cod.Th.14.t. 19.p.358. Honoré fit le 12 d'avril une ordonnance adressée à Theodore, NOTE 8. par laquelle il défendit de vendre le pain commun qui se tiroit des greniers publics, plus [1]d'une piece de cuivre, & de luy demander mesme permission de le mettre plus haut sur peine d'une t.15.l.4.p.230. amende de deux livres d'or. 'Il imposa "une amende encore plus 5 livres d'or grande a ceux qu s'empareroient à Rome ou à Porto des greniers qui appartenoient aux boulangers [publics,] ou qui voudroient detourner une partie de l'eau qui servoit à leurs moulins. t.3.l.20.p.166. 'Il condanne de mesme à cinq livres d'or & ceux qui se trouvant obligez de servir à ces moulins demanderoient des rescrits pour s'en exemter, & mesme les officiers qui auroient égard à ces rescrits.

[Quoique l'Empire Romain fust tellement uni, lors mesme qu'il estoit partagé entre plusieurs; que les loix faites par un .4.p.493.2. des Princes portoient le nom de tous ses collegues,] '& estoient tenues comme des loix de tout l'Empire; cette regle souffroit 16.t.8.l.13.p. 228. neanmoins des exceptions. 'Arcade ayant donc accordé aux Juifs par sa loy du premier juillet 397, que les ministres de leur

Coh.Th.t.5.p. 258.2.

1. *uno nummo id est denario areo, stipe minutissima, cujus generis sex millia solidum constituebant ut ait Cassiodorus* l.1.ep.10.

religion

religion seroient exemts des fonctions curiales des villes, [qui estoient alors plus onereuses qu'honorables;] 'les Juifs d'Italie se firent exemter des mesmes fonctions en vertu de cette loy : de sorte que beaucoup de villes de la Pouille & de la Calabre se plaignirent que ces exemptions les ruinoient. 'Honoré declara donc par une loy du 13 fevrier 398, que ceux qui estoient sujets à ces fonctions, de quelque superstition qu'ils fussent, seroient obligez de s'en acquiter.'Mais le 13 de septembre il declara positivement qu'il n'avoit point d'égard à la loy qu'on disoit avoir esté faite sur cela en Orient, & qu'il ne vouloit point qu'elle eust lieu dans ses Etats, parcequ'elle y estoit dommageable. 12.c.1.l.158.p. 492. l.157. l.158.

[On peut remarquer encore]'la loy du 23 de decembre, qui défend "aux Gouverneurs de souffrir qu'on leur dresse aucune statuë, sur peine de perdre leur dignité, de payer à l'Epargne le quadruple de ce qu'ils en auront receu pour leur charge, & d'estre mesme declarez infames; tout cela à moins que le Prince ne leur ait accordé cette statuë. Cod.J.1.t.24. l.1.p.141. *judices.*



ARTICLE IX.

Du Consul Theodore, & de quelques autres officiers.

L'AN DE JESUS-CHRIST 399, D'HONORE' 5. INDICTION XII.

'Fl. Mallius Theodorus, & Eutropius, Consuls. Marc|Pasc.p. 459|Onu p. 302.d.e.

ᵃEUTROPE qui deshonoroit le Consulat par beaucoup de crimes, & par sa qualité d'eunuque, ne fut jamais reconnu par l'Occident, [comme nous l'avons déja dit. C'est pourquoi] Theodore est nommé seul dans quelques fastes [& dans les loix d'Honoré.] 'D'autres ¹ ont fait deux Consuls des deux noms du 'seul Manlius ou Mallius Theodorus. ᵃClaud.in Eut. l.2.p.111. Chr.Al.p.712. 1. Idat|Prof| Vict|Cass.

'Ce Theodore est celebre par les eloges que lui donne Claudien dans un poëme qu'il fit sur son Consulat,ᵇ qui suivit immediatement, dit-il, le quatrieme d'Honoré;ᶜ & par ceux qu'il a receus de S. Augustin, lorsqu'il lui dedia [en 386] son livre de la vie bienheureuse aussi-tost aprés sa conversion, l'ayant connu lorsqu'il fut venu à Milan [en 384 Claudien ne releve point sa noblesse, & ne le fait point descendre de l'ancienne famille des Manlies: & il est presque toujours nommé Mallius.]'Mais il le releve beaucoup par ses moeurs, par son esprit, par son eloquence Claud.de Th. p.84. ᵇp.90. ᶜAug.b.vit.p. 212.213. p.212.2.d. Claud.de Th. p.84.

1. 'Le P. Labbe, & Onuphre p.53. lisent dans S. Prosper *Mallio Theodoro*, [au lieu que dans l'edition de Scaliger p.190, il y a *Manlio & Theodoro*. Lab.bib.t.1.p. 48.

qui le fit admirer dés ses premieres années. Aprés avoir plaidé quelque temps dans le barreau du Pretoire, il gouverna une partie de la Libie 'en qualité de Proconsul d'Afrique selon Godefroy,[a] & ensuite [1] la Macedoine. Il fut appellé à la Cour, où il eut la charge de parler [comme Questeur] au nom du Prince, & ensuite l'intendance du domaine 'en l'an 380 sous Gratien, comme on le voit par une loy de cette année là. 1.

Cod.Th.t.6.p.388.1. a Claud p.84.85. Cod.Th.t.6.p.388 1.

'Il passa ['ensuite] plusieurs années occupé aux travaux de l'esprit & à l'étude, 'jusqu'à ce qu'il fut rappellé aux fonctions de la justice par la Cour de Milan, 'c'est à dire par Stilicon [au nom d'Honoré.]'Il fut donc Prefet des Gaules en 395 ['& 396,] pour gouverner en mesme temps les Gaules, l'Espagne, & l'Angleterre. 'Il passa de là à la Prefecture de l'Italie, qui lui soumettoit non seulement Rome & toute l'Italie, mais encore l'Afrique, l'Illyrie [occidentale, la Sicile, & toutes les autres isles voisines.]'Il exerçoit déja cette Prefecture le 31 janvier 397;[b] & on juge par les loix qui lui sont adressées, qu'il y fut continué jusqu'au mois de janvier 399. NOTE 9. V. la note 9.

Claud.p.85-87. p.87. p.88. p.85|Cod.Th.t.6.p.388. Claud.p.89. Cod.Th.11.t.16.l.21.p.133. b t 6.p.388.2| chr.p.141.

[Toutes ces dignitez furent comblées par celles du Consulat] 'qu'il receut dans un âge déja avancé.[c] Symmaque avoit recherché le premier son amitié plusieurs années auparavant,[d] & l'avoit [2] invité à la solennité du Consulat que Theodose lui avoit donné [en 391.] Theodore lui fit le mesme honneur, & Symmaque crut pouvoir assez presumer de son amitié pour s'en excuser. 'Il y invita aussi Flavien, à qui cet honneur causa une extreme joie, & mesme à Symmaque. 'On trouve encore un Theodore Prefet d'Italie en 408 aprés la mort de Stilicon, & en 409: [& je ne voy rien qui empesche de croire que c'est celui dont nous parlons.] Il est mesme quelquefois qualifié Prefet pour la seconde fois. 2.

Sym.l.5.ep.10.p.189. c ep.4.8. d ep.11.15. ep.5. ep.6. Cod.Th.chr.p.152.153|Zos.l.5.p.818.e.

'Symmaque souhaita d'avoir son amitié, parceque tout le monde loüoit sa probité & la sainteté de ses mœurs.[e] Claudien lui donne de grandes loüanges pour son integrité aussi-bien que pour sa moderation, 'ajoutant neanmoins lorsqu'il n'écrit plus son panegyrique, qu'il eust fait de plus grands biens à l'Italie, s'il eust moins perdu de temps à dormir. [Mais celles que lui donne S. Augustin sont plus assurées, & mesme plus magnifiques.] 'Car il nous apprend qu'il estoit Chrétien, & docte.[f] Il

Sym.l.5.ep.4.p.187. e Claud.de Th.p.89.90. epig.29.p.261. Aug.retr.l.1.c.3.p.4.2.a. f ord.l.1.c.11.p.201.2.a. a Cod.Th.t.6.p.388.1.

1. a Godefroy dit qu'il fut Proconsul d'Acaïe. [Mais *Macetum tellus & Pella mœnia* sont certainement la Macedoine, qui estoit gouvernée par son Consulaire, & non par le Proconsul d'Acaïe.]

2. Ne seroit-ce point quelque autre Theodore d'une qualité inferieure, comme celui qui fut Proconsul d'Afrique en 396?

præstantissimus. l'appelle un homme excellent, illustre par son esprit par son eloquence, par les dons les plus considerables de la fortune, & ce qui est plus que tout le reste, "par la grandeur & l'elevation de son ame. 'En lui dediant son ouvrage de la vie heureuse, il b.vit.p.212.1.b

humanissime. l'appelle un grand homme "plein de civilité & de bonté· 'Je ne p.213.1.c. „ suis point, lui dit-il, effrayé par l'eminence & l'eclat de vôtre „ fortune. Car quelque grande qu'elle soit, elle ne tient que le „ second rang dans vostre ame; & ne nous met pas audessous „ d'elle, comme elle fait ceux sur qui elle domine. 'Il dit encore p.212.2.c. que c'est lui qu'il regarde & qu'il considere avec admiration, comme le seul qui lui puisse donner le secours dont il a besoin, „ '& lui prester la main par l'affection qu'il aura pour lui. Car si, p.213.1.b. „ dit-il, j'obtiens cette faveur de vôtre vertu, j'arriverai tres fa- „ cilement avec peu d'effort au calme de la vie heureuse, de la- „ quelle je croy que vous jouissez déja [C'est sans doute cette en- droit que ce Saint, ennemi de la flaterie & de tout excés,] 'dit retr.l.1.c.2.p.4.2.2. lui avoir deplu lorsqu'il fut plus avancé en âge & en pieté, parce qu'il donnoit trop à un homme. 'Il avoit appris de ses entre- b.vit.p.212.213 tiens cette [grande & importante] verité, que quand il s'agit de Dieu & de l'ame, il n'y faut rien mesler de l'idée des corps.

'Ce Theodore avoit une affection toute particuliere pour la p.213.1.2. philosophie de Platon. 'Il travailloit, [en favorisant les doctes,] ord.l.1.c.11.p.201.2.2. à faire que ni de son temps ni dans la posterité, personne ne pust se plaindre qu'il y eust eu de son vivant plus d'ignorance & moins de personnes habiles que dans d'autres siecles. 'Il écrivit Claud.de Th.p.90. lui mesme quelque chose sur l'origine du monde, & sur les di-

Note 10. verses facultez de l'ame: [mais"non pas le poëme tout payen sur l'astrologie, qui porte le nom de Manilius.]

V. la note 3. 'Messala qui estoit aussi"un homme habile dans les lettres, & Rutil.p.133. qui pretendoit descendre des plus anciennes familles Romaines, 'fut substitué à Theodore au commencement de cette année Cod.Th.chr.p.140.143. dans la charge de Prefet d'Italie, qu'il avoit encore l'année suivante.

'Flavien qui s'estoit trouvé fort honoré d'estre mandé à la Sym.l.5.ep.6.p.188|7.ep.94.p.296. Cour pour tenir son rang dans le cortege du Consul Theodore, [a] fut bien-tost elevé à la charge de Prefet de Rome, comme on le [a]Cod.Th.chr.p.141. voit par une loy du 6 de juin. [b] Symmaque parle aussi de sa Pre- [b]Sym.l.7.ep.95.p.297.

1. fecture: mais il se plaint que [1] Longinien ne l'avoit pas assez respectée, non plus que l'amitié qu'ils avoient l'un & l'autre avec

1. Il est quelquefois appellé Longien & Longimain dans Symmaque. On croit que ce sont Cod.Th.t.6.p.370.1. des fautes de copistes.

Flavien, parcequ'il en avoit condanné les officiers à une amende: & Longinien croyoit avoir quelque sujet de se plaindre de Flavien. Celui-ci estoit encore Prefet de Rome en l'an 400, & il le fut assez long-temps, jusqu'à ce que l'Empereur lui donna Dece pour successeur.

ep 99.p.298. Cod.Th.t.6.p. 362. a Sym.l.7.ep. 50.p.281. Cod.Th.t.6.p. 370.

Longinien dont nous venons de parler estoit cette année mesme Intendant des largesses.[b] Symmaque lui écrit diverses lettres comme à son ami particulier.[c] Il se regardoit mesme comme son pere.[d] Longinien fut aussi Prefet de Rome aprés l'an 394, comme nous l'apprenons d'une inscription où il est appellé Flavius Macrobius Longinianus. Il fut enfin Prefet d'Italie en 406.[e] & il l'estoit encore, lorsqu'il fut tué [en 408,] peu de jours avant Stilicon, [dont on peut juger par là qu'il estoit estimé partisan. Ce fut sans doute pour cela] qu'on effaça aussi son nom des inscriptions. NOTE II.

b Sym.l.7.ep. 92-100. c ep.55.p.297. d Grut.p.165.1. Cod.Th.t.6.p. 370. e Zos.l.5.p. 809.b. Grut.p.165.1.



ARTICLE X.

L'Afrique pillée par des barbares: Honoré travaille à soulager les pauvres des Gaules, & fait quelques autres loix.

Sym.l.9.ep.14 p.343|Cod. Th.chr.p.141. 143.

[COMME la défaite de Gildon] n'avoit pas encore rendu l'abondance à Rome, Symmaque écrivit à Apollodore, qui fut Proconsul d'Afrique cette année & la suivante, afinqu'il y fist promtement transporter les provisions necessaires. [Outre les malheurs qui pouvoient empescher l'abondance des vivres,] les officiers mesmes en detournoient quelquefois une partie: ce qui obligea Honoré d'ordonner par sa loy du 28 de septembre, que les Vicaires qui se trouveroient estre tombez par le passé dans cette faute, payeroient le double de ce qu'ils auroient pris, & leurs officiers autant; mais que ceux qui tomberoient à l'avenir, seroient envoyez en exil, & le chef de leurs officiers puni du dernier supplice.

Cod.Th.14.t. 15.l.6.p.232.

6.t.19.p.416. Quelques barbares [d'Afrique] nommez [1] Austuriens firent en ce temps ci des ravages sur les terres de l'Empire: mais il furent bien-tost repoussez, avec les Subafres qui s'estoient joints à eux, & qu'on croit estre ceux qui sont plus celebres sous le nom de Maziques, [à cause des ravages qu'ils firent dans la solitude de Sceté. 1. &c.

P.417.1.

Honoré ne s'arresta pas toute cette année à Milan, comme

Cod.Th.t.2.p. 17.1.

1. *autrement*, Auxoriens Saturiens &c.

il avoit fait les precedentes. S'il n'y a point de faute] 'dans une loy datée du 29 de janvier, il estoit alors à Ravenne. Les autres loix depuis le 16 de fevrier jusqu'au 4 de juin sont données à Milan. 'Par les suivantes il paroist qu'il estoit à Bresse dés le 6 de juin, à Verone en juillet, le mois suivant à Padoue, à Altino au mois de septembre. Il revint passer l'hiver à Milan. chr.p.140. p.141.

'Les chemins estoient alors extremement gastez: & comme on s'appliquoit à les rétablir, Honoré ordonna par sa loy du 29 d'avril, que tout le monde seroit obligé d'y contribuer, sans avoir égard aux exemptions données par les loix precedentes, soit aux terres des premiers officiers de l'Empire qui avoient le titre d'Illustres, soit mesme à celles du domaine imperial. 'Et peut-estre que ces exemptions avoient esté cause du mauvais état où se trouvoient les chemins. 15.t.2.l.4.p.341. p.343.2.

'Elles ne faisoient pas moins de desordres dans les Gaules: de sorte que les peuples de diverses provinces furent obligez d'en faire des plaintes [à l'Empereur. Car comme les exemptions que l'on donnoit à quelques uns ne diminuoient point le tribut que l'on demandoit à toute une ville,] 'les plus foibles [qui n'avoient pas moyen d'obtenir des exemptions,] demeuroient chargez non seulement de leur taille, mais encore de "celle des riches, & estoient ainsi entierement accablez. 'Ils se mettoient quelquefois sous la protection de quelque personne puissante: mais il falloit acheter cette protection d'une partie de leur bien, qu'ils leur donnoient plustost qu'ils ne le leur vendoient, 'le vendant à condition de demeurer chargez des impositions qui y estoient attachées. Honoré pour trouver quelque remede à ces maux [qui ruinoient l'Empire en ruinant les peuples,] ordonna par sa loy [1]du 19 de juin que les tributs seroient egalement imposez sur toutes sortes de personnes [à proportion des terres,] sans égard à aucun privilege; & que quiconque auroit acheté une terre, en subiroit aussi les charges, quelque clause contraire qu'il pust y avoir. [Mais la cupidité des puissans fut plus forte que toutes les loix] 'Le mal continua & augmenta encore, 'jusqu'à ce que la justice de Dieu irritée par l'oppression des pauvres, livra le pays aux François & aux autres nations du Nord, qui au moins n'estoient point coupables de ces sortes d'injustices. 11.t.1.l.26.p.36. Sal.l.5.p.110. &c. p.113. Cod.Th.t.4.p.36. p.37. Sal.l.5.p.112.

[Comme les immunitez de l'Eglise ne doivent servir qu'à don-

1. XIII *Kal. jul.* Godefroy croit qu'il faudroit *jun.* qui seroit le 20 de may, parceque la loy est datée de Milan. God.Th.chr.p.141.

ner moyen aux Ecclesiastiques de s'appliquer tout entiers à leurs fonctions, ou de secourir les pauvres,] 'Honoré eut soin de les maintenir par sa loy du 25 de juin,[en mesme temps qu'il cassoit les autres.] Il ordonna donc que si quelqu'un violoit ou laissoit violer les privileges de l'Eglise, il seroit condanné à une amende de cinq livres d'or, comme cela avoit deja esté ordonné par une autre loy que nous n'avons point; & que tous les rescrits contraires que les heretiques ou d'autres pourroient obtenir contre les Eglises ou leurs ministres, ne pourroient avoir ni force ni autorité.

Cod.Th.16.t.2.l.34.p.71.

[Il donna neanmoins lui mesme atteinte ou aux privileges ou aux graces que ses predecesseurs avoient accordées à l'Eglise,] 'en ordonnant le 20 d'aoust par une loy adressée à Apollodore Proconsul d'Afrique, que les [seules] causes qui regardent la religion seroient jugées par les Evesques; & que les affaires civiles seroient reglées par les loix, 'c'est à dire assurement par les magistrats, non par les Evesques, sans distinguer les Clercs des laïques, & sans avoir égard aux loix precedentes, qui vouloient que les arbitrages ou les sentences des Evesques en quelque matiere que ce fust, fussent regardées comme des jugemens publics des magistrats. 'Mais il rendit à l'Eglise en 408 ce qu'il lui avoit osté en 399.

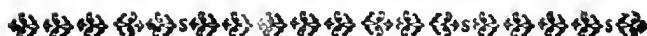
t.11.l.1.p.298. p.298.299. p.299.2. t.8.l.14.p.229.

'Les Juifs avoient alors des Patriarches qui tiroient de l'argent de toutes les synagogues. Honoré par sa loy du 11 avril, défendit de faire à l'avenir aucun levée d'argent pour eux, & ordonna de porter à l'Epargne celui qui se trouveroit déja levé. 'Comme ces Patriarches residoient dans la Palestine soumise à l'Empereur d'Orient, Stilicon toujours opposé à Eutrope, ne vouloit peut-estre pas que l'argent se portast en Orient. En effet [Eutrope ayant esté tué cette année mesme,]'Honoré cassa cette loy en 404, & permit aux Juifs d'envoyer de l'argent à leur Patriarche.

&c. p.231.2. l.17.p.232.Bar. 399.§83.84.

'Il en avoit fait une autre le 17 may de cette année contre l'heresie criminelle & execrable des Manichéens, pour renouveller les défenses qu'on leur avoit faites de tenir aucune assemblée, & pour ordonner mesme 'qu'on feroit des recherches contre eux, & qu'on les puniroit severement 's'ils en tenoient

Cod.Th.16.t.5.l.35.p.153. &c. p.154.2.



ARTICLE XI.

L'idolatrie s'abolit de plus en plus lorsque les payens croient la voir rétablir: De ce qui se passa sur cela dans l'Orient.

'SAINT Augustin nous apprend qu'aprés que les payens eurent vu que la religion Chrétienne, au lieu d'estre abolie par tant de persecutions qu'elle avoit souffertes[durant trois cents ans,]n'en estoit devenüe que plus étenduë & plus florissante, ils inventerent je ne sçay quel faux oracle en vers grecs, par lequel leurs Dieux avoient répondu à quelqu'un, que Saint Pierre avoit fait certains malefices pour faire adorer J. C. durant 365 ans; mais que quand ce nombre d'années seroit passé, le Christianisme s'aboliroit aussi-tost. [Nous ne nous arrestons point à montrer]combien cette imagination est ridicule en elle mesme :[mais l'evenement la rendit illustre & glorieuse à l'Eglise.] Aug.civ.l.8. c.53.p.240.1.b. c. c.d.

'Ces 365 ans commençoient au plustard le jour de la descente du S. Esprit, 'c'est à dire selon l'opinion de S. Augustin[& de plusieurs anciens,]le 15 de may sous le Consulat des deux Gemines[Rubellius & Fufius, qui est l'an 29 de l'ere commune. Ainsi ils devoient finir le 15 may 394.] 'Neanmoins S. Augustin les fait finir sous le Consulat d'Honoré & d'Eutychien,[c'est à dire en l'an 398, auquel ils finissoient effectivement en mettant la mort de J. C. l'an 33 de l'ere commune, qui est aujourd'hui l'opinion la plus ordinaire.] 'Le paganisme devoit donc commencer en 399 à se relever selon l'oracle des demons, & à abolir la religion Chrétienne. 'Mais Dieu pour faire voir la vanité de cet oracle, fit que le Christianisme s'augmenta alors de plus en plus, '& on en vit des effets sensibles dés l'année mesme que Theodore estoit Consul, [c'est à dire en l'an 399, 'auquel nous sommes. Nous allons voir]'ce que S. Augustin dit s'estre passé à Carthage. Il ne s'estoit pas informé de ce qui estoit arrivé dans les autres parties du monde. [Mais nous lisons dans les fastes d'Idace par une expression generale, que les temples des idoles furent demolis en cette année là : & Tiro Prosper marque sur l'année d'aprés la défaite de Gildon, (c'est à dire en celle-ci,) que les temples de la superstition ancienne furent détruits dans tout le monde Romain. c.54.p.240.b. p.241.1.a. p.240.2.d. p.241.1.a. a. b. a. a.b.

Theodose "avoit commencé ce grand ouvrage :] '& estant V. son titre §57.83. Soz.l.8.c.1.p.753.a.

mort aprés avoir donné un grand accroissement à l'Eglise, ses enfans Arcade & Honoré furent les heritiers de son amour pour la religion aussi-bien que de ses Etats. Les heureux succés que Dieu leur donna contre ceux qui attaquerent leur autorité soit par une guerre ouverte, soit par des secrettes pratiques, augmenterent encore cet amour; & attribuant leur felicité à la pieté de leur pere, ils se portoient avec plus d'ardeur à maintenir ce que leurs predecesseurs avoient fait en faveur de l'Eglise, & à l'étendre encore par de nouvelles ordonnances. Leur conduite servoit d'exemple à leurs sujets. Les payens se portoient sans peine à embrasser la religion Chrétienne, & les heretiques lassez des divisions que Dieu permettoit entre eux, se réunissoient à l'Eglise repanduë par toute la terre.

p.754.a.b.

[Pour ne parler ici que de ce qui regarde les payens, & commencer par l'Orient,] nous trouvons dés le 7 aoust 395, une loy d'Arcade, par laquelle il leur défend avec de grandes menaces & sous de rigoureuses peines, d'entrer dans les temples & les lieux destinez au culte des idoles, & de leur offrir aucun sacrifice en quelque lieu que ce fust, renouvellant pour cela toutes les loix faites par son pere contre les heretiques & les payens. Le 8 decembre de l'année suivante il priva les prestres & les ministres des idoles des privileges qu'on leur avoit autrefois accordez, comme des personnes dont la profession estoit mesme condannée par les loix.

Cod.Th.16.t.10.l.13.p.277.

l.14.p.278.

[Il faut que l'on ait abatu divers temples en ce temps là dans, l'Orient,] puisque dans une loy du premier novembre 397, adressée à Astere Comte d'Orient, Arcade ordonne qu'on employera aux reparations des ponts, des grands chemins, des aqueducs, & des murs des villes les materiaux tirez de la demolition des temples. Et en cette année 399, Arcade ordonne dans une loy du 13 juillet, que pour oster entierement la matiere de la superstition, on ruinera tous les temples de la campagne, en sorte neanmoins que cela se fasse sans trouble & sans tumulte. Cette loy est datée de Damas; ou plustost elle y fut affichée & publiée selon Godefroy, qui croit que c'est cette loy mesme dont Theodoret dit que Saint Chrysostome fait Archevesque de Constantinople[le 26 fevrier 398,]avoit armé le zele des moines qu'il envoya détruire les temples dans la Phenicie. Car Damas est une des capitales de cette province. [Mais nous laissons ce point à l'histoire de S Chrysostome.]

15.t.1.l.36.p.310.

16.t.10.l.16.p.283.

p.283.1.

Thdr.l.5.c.29.p.742.c.d.

Cod.Th.t.6.p.283.1.

V.S.Chrysostome.

ART.XII.

ARTICLE XII.

Honoré fait abatre les idoles dans l'Occident.

[POUR ce qui est de l'Empereur Honoré nous n'avons point de loy qu'il ait faite sur ce sujet avant l'an 399.]'On voit dans S. Augustin que les idoles estoient abolies à Rome lorsqu'elles subsistoient encore en Afrique, [non qu'il n'y en eust plus, mais apparemment parceque celles que l'on n'avoit pas encore brisées, estoient au moins cachées, & ostées de la vue & de la possession des payens. Cela s'estoit fait sans doute en consequence] 'des loix de Theodose,[que l'on avoit eu moins de soin d'executer en Afrique, & dont S. Augustin n'avoit pas mesme de connoissance] 'lorsqu'il disoit que les Chrétiens ne brisoient pas les idoles par tout, parcequ'ils n'en avoient pas receu le pouvoir. Aug.C.24.p.132.a.b. civ.l.5.c.26.p.64.2.b. C.62.§17.p.364.

'Mais on tire de la loy datée du 29 janvier 399, qu'Honoré avoit fait quelque ordonnance dés l'année precedente pour ruiner generalement toutes les marques de l'idolatrie: [Et c'est apparemment celle que marque]'l'auteur du livre des Promesses, qui porte le nom de S. Prosper, lorsqu'il dit que l'Empereur Honoré suivant les mouvemens de sa pieté & de sa devotion toute Chrétienne, attribua tous les temples aux Eglises, avec les enclos qui y estoient joints & en dependoient, & donna aux Chrétiens le pouvoir d'en briser toutes les statues. 'S. Augustin dans un écrit [fait, comme nous croyons, l'année suivante,]dit que des loix toutes nouvelles ordonnoient de renverser & de briser les simulacres des payens; qu'elles défendoient sur peine de la vie de laisser sacrifier aux idoles; & qu'en effet on renversoit les temples presque par toute la terre; on mettoit les idoles en pieces, on abolissoit les sacrifices, & on punissoit ceux qui adoroient les demons quand ils estoient reconnus. 'Il dit autrepart que les Catholiques & les Donatistes avoient travaillé egalement à détruire les temples quand ils l'avoient pu, pour construire des eglises, & avoient brisé "les violons & les echafaux des musiciens des demons. Cod.Th.16.t.10.l.15.p.280.1. Prof.pro.l.3.c.38.p.149. Aug.in Par.l.1.c.9.p.9.2.c. in Gaud.l.1.c.38.p.265.2.c. *tibias & scabella.*

[Ces loix furent apparemment accordées au zele des peuples d'Afrique, & à la sollicitation des Evesques. Car dans un sermon de S. Augustin qui peut avoir esté fait l'année precedente,] 'on voit que le peuple de Carthage avoit demandé que toute la C.24.§3.6.p.131.

superstition du paganisme fust abolie: & S. Augustin y promet que les Evesques ne manqueront pas de faire pour cela de leur costé tout ce qui sera necessaire.

Cod.Th.16.t.10.l.15.p.280. 'Comme la loy contre les idoles ne portoit point d'exception, il paroist qu'on l'étendit generalement à toutes les choses qui appartenoient à l'idolatrie, & qu'on voulut aussi abatre les statuës qui servoient d'ornement aux edifices publics. Ce fut ce p.281. qu'Honoré défendit par sa loy du 29 janvier 399, adressée à Macrobe & à Proclien 'Vicaires "des Prefets, l'un en Espagne, V. la note 11. & l'autre dans les cinq provinces [des Gaules: d'où l'on peut juger qu'on travailloit avec autant d'ardeur à abolir l'idolatrie dans ces pays que dans l'Afrique. "Les cinq provinces selon l'o- Ibid. pinion la plus commune sont celles qui composoient l'ancienne Gaule Narbonoise.

Il semble que les Comtes Jove ou Jovinien & Gaudence aient eu commission de faire executer la loy d'Honoré contre les temples des payens, puisque les fastes d'Idace portent que les Prof.p.149. temples furent demolis cette année par ces deux Comtes;] '& l'auteur du livre des Promesses dit que tous les temples furent depouillez par les Comtes Jove & Gaudence. Il est vray qu'il met que ce fut du temps du grand Theodose [Mais ou ils ont eu p.151. deux fois la mesme commission, ce qui est peu probable;]ou cet auteur qui estoit encore jeune en ce temps là, [ne s'est pas souvenu assez exactement des choses. Car la commission de ces deux Comtes est fixée en 399, non seulement par les fastes d'I- Aug.civ.l.18.c.54.p.241.1.b. dace, mais encore par S. Augustin,] 'qui nous assure que le 19 mars de cette année, les Comtes Gaudence & Jove renverserent à Carthage les temples des faux Dieux, & en briserent les simulacres.

[Je ne sçay si ce Jove seroit celui que nous verrons Prefet du Pretoire en 409. Pour Gaudence c'est assez vraisemblablement Cod.Th.11.t.17.l.3.p.138. celui mesme] 'qu'on voit avoir esté Comte d'Afrique "vers ce Note 12. aGr.T.h.Fr.l.2.c.8.p.57. temps-ci, [& apparemment depuis 398] jusqu'en 401.[a]Il estoit d'une des premieres familles de la Scythie; & s'estant mis dans les armes, il arriva jusqu'à la charge de General de la cavalerie Prof.T.p.51.c. Romaine. 'Mais il fut enfin tué dans les Gaules par les soldats. c|Gr.T.p.57. 'Il fut pere du General Aece si celebre du temps de Valentinien Zos.l.5.p.812.b bVal.t.Fr.l.3.p.126. III. [b]Quelques uns le font mari d'Italique celebre dans Saint Chrysostome [& S. Augustin.]'Mais cela ne paroist ni fondé, ni V. Saint Augustin note 46. mesme soûtenable.

[Quoique S. Augustin, Idace, & Tiro Prosper, disent qu'on

détruisit en ce temps-ci les temples des payens,] '& qu'on ne Cod.Th.t.6. puisse douter qu'on n'en ait en effet détruit plusieurs; [on ne p.288.1. peut pas dire neanmoins qu'ils aient tous esté abatus.] 'Car le Conc.t.2.p. Concile de Carthage ordonnoit encore en 401, qu'on demanderoit à l'Empereur permission de demolir certains temples: 1085.b. 'Et selon le livre des Promesses, la commission de Jove & de Prof.p.149. Gaudence alloit plutost à en oster les idoles qu'à les demolir. Mais comme on les mettoit[ce semble] entre les mains de l'Eglise, [il ne faut pas s'étonner que les Evesques en aient fait détruire plusieurs. Cependant soit que cela ne fust pas porté expressément par la loy de l'Empereur, soit que les plaintes des payens eussent fait impression sur son esprit;] 'il ordonna par Cod.Th.16.t. une loy du 30 aoust 399, adressée à Apollodore Proconsul d'A- 10.l.18.p.287. frique, que l'on se contenteroit de laisser les temples depouillez de toutes les choses illicites, [comme les autels & les idoles:] mais qu'on ne toucheroit point aux edifices.

ARTICLE XIII.

Aurele Evesque de Carthage dedie à J C. le temple de Celeste: Les Chrétiens souffrent encore quelques restes de l'idolatrie.

'BARONIUS raporte à ce temps-ci, & comme une suite ce Bar.399.§62. semble de la commission de Jove & de Gaudence,'ce que 63. l'auteur du livre des Promesses dit estre arrivé touchant le tem- Prof.pro.l.3.c. 38.p.149. ple de Celeste sous Honoré 'avant le regne de Constance, ['qui p.151. V.§ 63. fut associé à l'Empire par Honoré l'an 421.] 'Baronius parle Bar.399.§65-74. amplement de cette Celeste, qu'il croit estre la mesme qu'Astarthe déesse des Sidoniens. Il est certain que c'estoit la grande divinité de Carthage, 'où on luy avoit elevé un temple d'une Prof.p.150. grandeur prodigieuse, autour duquel estoient d'autres [petits] temples de tous leurs Dieux: Et tout cela contenoit un espace de prés de deux milles, [qui font plus de trois quarts de lieuë,] environné de belles murailles, tout pavé de pierre, & orné de colonnes precieuses.

'Ce temple estoit demeuré fermé depuis long-temps,[peut-estre Ibid. depuis l'an 391,] 'où nous trouvons deux loix qui défendent Cod.Th.16.t. d'aller dans les temples: [& ce sont les premieres sur ce sujet 10.l.10.11.p. depuis Julien l'apostat.] 'Comme donc on n'y entroit point, il 271.272. estoit devenu tout environné & tout couvert d'épines, & de a Prof.p.150. ronces; & les Fideles voulant y entrer pour consacrer ce lieu à

p. 149. la veritable religion [aprés] 'qu'Honoré eut accordé tous les
p. 150. temples à l'Eglise, 'les payens firent courir le bruit qu'il y avoit dans ces épines des dragons & des aspics qui gardoient le temple, & qui empescheroient bien qu'on n'en approchast.

Ibid. 'Ce bruit [au lieu d'epouventer les Chrétiens,] ne fit que redoubler leur ardeur: Ils se mirent à nettoyer ce lieu, & le firent sans peine, & sans qu'il leur en arrivast aucun accident. Ils le mirent ainsi en état de devenir un temple consacré au Seigneur qui est le veritable Roy celeste. Il le fut ce sembla en la solennité mesme de Pasque, avec un grand concours de peuples, que [la pieté ou] la curiosité y amenerent; & il s'y trouva mesme un
p. 151. grand nombre d'Evesques des environs. 'Ce fut ainsi que le saint & illustre Prelat Aurele mit son siege dans ce temple, & s'y assit [en qualité de Pontife de J. C.] au lieu de Celeste.

Ibid. 'L'auteur du livre des Promesses qui raporte ceci, y estoit luy mesme avec plusieurs de ses compagnons & de ses amis. Et comme selon le feu & l'inquietude naturelle des jeunes gents, ils couroient de costé & d'autre, & consideroient toutes les parties de ce magnifique edifice, ils furent bien surpris d'appercevoir sur le frontispice du temple une plaque de cuivre où estoient écrits ces mots en gros carracteres: *Le Pontife Aurele à dedié ce temple.* Et eux & tous les autres qui lurent cette inscription, reconnurent avec admiration l'ordre de la divine providence, qui sachant bien ce qui devoit arriver, l'avoit voulu marquer par cette espece de prophetie.

Ibid. 'Ce temple fut depuis détruit en 421, [comme nous le dirons en un autre endroit. Ainsi S. Augustin parloit de l'idole de Celeste, & non de son temple, lorsqu'il disoit peu aprés la prise
Aug. ep. 105. c. 9. de Rome en 410,] 'que Carthage subsistoit par la misericorde
p. 147. 2. de J. C; mais que Celeste estoit renversée depuis longtemps, parcequ'elle n'avoit rien eu de celeste.

Prof. p. 152. 'L'auteur du livre des Promesses dit que dans une ville de Mauritanie on avoit tiré des cavernes divers simulacres anciens que l'on y avoit cachez; & que cette decouverte rendit toute la ville & les Ecclesiastiques mesmes coupables d'un parjure sacrilege. [Peut estre qu'on faisoit faire serment aux villes qu'on n'avoit point caché d'idoles; & que les Ecclesiastiques de celle-ci sachant qu'on en avoit caché, n'avoient osé le decla-
Aug. ep. 62. c. 5. rer.] 'Car il arrivoit assez souvent que la crainte d'offenser des
p. 360. 2. b. personnes puissantes faisoit mesme faire aux Chrétiens des
t. 9. p. 324. 2. b. actions d'idolatrie. 'Dans le sermon intitulé *de tempore barbarico*,

attribué à S. Augustin, [& fait au plustost sur la fin de sa vie,] l'auteur se plaint de ce que des Chrétiens avoient esté voir un spectacle que l'on appelloit le Nocturne, parcequ'il se faisoit durant la nuit, & que l'on representoit avec les images des idoles qu'on faisoit jouer. Il soûtient que d'assister à ce jeu c'estoit sacrifier au demon, c'estoit tuer son ame; & que toute la ville avoit esté coupable d'idolatrie ou en y assistant, ou en y consentant, ou en ne l'empeschant pas par une [vaine] crainte d'en troubler la paix, qui leur avoit en effet attiré la guerre par une juste vengeance de Dieu.

'S Augustin fait tout son 62[e] sermon contre les Chrétiens qui pour ne pas deplaire à des payens qui estoient puissans, se trouvoient aux festins qu'ils faisoient dans les temples des idoles. [Ce scandale dura sans doute encore depuis les loix d'Honoré contre l'idolatrie:& ce Prince contribua mesme à ce desordre] 'par sa loy du 20 aoust 399, où il declare à Apollodore Proconsul d'Afrique, que quoiqu'il eust défendu les ceremonies profanes [du paganisme,]il ne vouloit pas neanmoins qu'on ostast les assemblées de festes, ni les rejouissances communes, mais qu'il entendoit qu'on fist les festins ordinaires dans les festes publiques, & que l'on continuast les solennitez des jeux, pourvu qu'on n'y meslast point de sacrifices, ni aucune autre superstition de l'idolatrie. [C'estoit maintenir d'une main ce qu'on travailloit à abatre de l'autre.] 'Aussi le Concile de Carthage assemblé le 16 juin de l'an 401, [a]se crut obligé de demander à Honoré mesme l'abolition de ces festins, où les payens vouloient contraindre les Chrétiens de se trouver, ce qui formoit une espece de persecution; & où ils commettoient souvent beaucoup d'insolences contre l'honneur de la vraie religion.

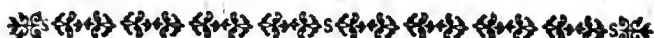
'S. Augustin dit que quand on abatoit des temples, des idoles, des bois consacrez au demon, selon le pouvoir que [les Empereurs] en donnoient, les particuliers ne devoient tirer aucun profit de ces demolitions,de peur qui on ne crust qu'ils ruinoient les monumens de l'idolatrie par avarice plustost que par religion: ce qui n'empeschoit pas qu'on ne pust faire servir ces monumens à des usages communs & publics, ou les consacrer à l'honneur du vray Dieu, comme on y consacre les hommes qui en se convertissant deviennent ses temples.

c.5.B.p.357.

Cod.Th.16.c. 10.l.17.p.284.

Conc.t.2.p. 1082.d.
a P.1081.d.e.

Aug.ep.154.p. 268.2.c.d.



ARTICLE XIV.

Le serpent de Rome brisé : Martyrs de Suffecte.

["THEODOSE avoit fait ce qu'il avoit pu pour purger Rome des superstitions du paganisme, qui y estoit plus enraciné que dans aucune autre ville de l'Empire. 'Honoré y fit sans doute abatre les idoles aussi-bien que dans les autres lieux, s'il y en restoit encore ausquelles les payens rendissent quelque culte;] 'puisqu'elles y estoient toutes renversées dés devant la défaite de Radagaise, [c'est à dire avant l'an 406,] ᵃ & avant mesme qu'elles le fussent en Afrique, [comme nous l'avons déja marqué.] V. son titre §48.

Aug.f.105.c. 10.p.547.b. a f.24.p.132.2.b.

Prof.pro.l.3.c.38.p.149. 'L'auteur du livre des Promesses raporte une histoire remarquable arrivée dans la mesme ville sur ce sujet sous l'empire d'Honoré. p.150. 'Il y avoit à Rome, dit-il, dans une caverne un dragon [de bois ou de fonte,] d'une grandeur prodigieuse fait avec beaucoup d'art [& de ressorts, qui luy donnoient quelque mouvement.]On luy avoit mis une épée dans la gueule; & ses yeux qui estoient de pierres precieuses, donnoient par leur eclat [dans ce lieu obscur] de la frayeur & de la crainte à ceux qui le regardoient. Bar.324.§100. 'Baronius pretend que les payens avoient formé ce dragon pour tenir la place de celui d'Epidaure, dont il croit que S. Silvestre avoit bouché la caverne. [L'histoire en est celebre; mais on ne peut pas dire qu'elle soit aussi assurée.] Prof.p.150. 'C'estoit la coutume, continuë l'auteur, d'immoler tous les ans à ce dragon des filles destinées à cette mort malheureuse sans qu'elles le sceussent. Pour cela on les ornoit de fleurs, & on leur donnoit des presens afin qu'elles les portassent au dragon. Mais en descendant dans la caverne elles trouvoient un degré où aboutissoient les ressorts qui faisoient mouvoir la machine dés qu'on y touchoit; [& par ces ressorts le dragon se jettant sur ces malheureuses,] les perçoit de l'épée qu'on luy avoit mise dans la gueule. Un saint moine, dont le merite l'avoit fait connoistre tres particulierement à Stilicon, renversa enfin cette detestable machine, [dont il avoit sans doute eu quelque connoissance.] Il s'en alla à la caverne en tastonnant à tous les degrez avec son baston & avec la main; & quand il fut arrivé à celui où estoient ces ressorts diaboliques, il trouva le moyen de les eviter, & descendit ainsi jusques au bas, où il n'eut pas de peine à briser

le dragon, & à mettre en pieces ce pretendu Dieu.

[Comme cette destruction des idoles ne comprenoit pas celles qui servoient seulement à l'ornement des places & des edifices publics,] 'Dieu qui avoit donné sa malediction aux idoles mesmes aussi-bien qu'à ceux qui les avoient faites [& qui les avoient adorées,] détruisit "onze ans aprés ces derniers restes du paganisme, tant par la main des Gots, que par les foudres qu'il lança du ciel. Sapi.14.v.8. | V. Theodose I. §48. | Oros.l.2.c.19.p.164.2|Bar.389.§54.

'Ce renversement qu'on fit des idoles en l'an 399, fut cause de la conversion de beaucoup de payens qui estoient demeurez obstinez jusques alors dans l'esperance de voir refleurir le paganisme au bout de 365 ans, conformément à leur oracle, & qui virent par l'evenement que cet oracle n'estoit qu'une fable ridicule. S. Augustin dit que depuis cela jusques au temps qu'il achevoit le 18e livre de la Cité de Dieu, qui estoit environ 30 ans aprés, la foy Chrétienne s'estoit beaucoup augmentée, 'quoique les payens ne cessassent point de dire toujours que le Christianisme finiroit enfin, ᵃ& qu'ils pretendissent encore avoir des predictions que cela arriveroit dans un certain temps. Mais en l'attendant, 'ils estoient obligez de se cacher lorsqu'ils vouloient offrir leurs sacrifices, & de cacher leurs Dieux mesmes, depeur que les Chrétiens ne les trouvassent & ne les missent en pieces selon les loix que les Princes en avoient faites, conformément à ce que Dieu en avoit predit si long-temps auparavant par les prophetes des Juifs. Aug.civ.l.18.c.54.p.241.1.b. | ps.70.2.p.316.1.c. | ᵃ ps.40.p.247.2.a. | conf.l.1.c.27.p.167.2.

'Un poëte payen de ce temps là se plaint que Stilicon avoit fait bruler les poësies des Sibylles. Bar.399.§82| Rut.l.2.p.141.

'Baronius raporte à l'edit d'Honoré contre les idoles ce que ˢS. Augustin dit estre arrivé dans la colonie de Suffecte, où une statuë d'Hercule ayant esté abatuë & brisée, les payens se jetterent sur les Chrétiens & en tuerent soixante [qui ont esté mis dans le martyrologe Romain au rang des martyrs le 30 d'aoust.] Bar.399.§77| Aug.ep.267.p.369.1.c.

'S. Augustin en écrit une lettre courte, mais vehemente, aux principaux habitans de cette ville, à qui il reproche d'avoir foulé aux piez les loix Romaines, l'ordre de la justice, & surtout le respect & la crainte des Empereurs, puisqu'ils avoient mesme elevé aux premiers rangs dans leur ville ceux qui s'estoient le plus signalez dans ce carnage. Il leur promet de leur faire refaire leur Dieu, ce qu'il décrit en des termes de raillerie;[mais Aug.p.369.1.b.c.

1. On pourra examiner sur Saint Augustin ce que quelques uns pretendent, que son epistre 267 est fausse.

c'estoit sans doute pourvu qu'ils accomplissent auparavant] ce qu'il leur demandoit, savoir qu'ils rendissent aussi la vie à ceux
Geo.sac.p.100 à qui ils l'avoient ostée. 'On met une ville de Suses, & une autre
101 |Holst.n.p. 73.74. de Sufetule dans la Byzacene.[Le martyrologe Romain a mis à
a Vand.p.306. Sufetule les 60 Chrétiens tuez en cette occasion. 'Mais il vaut mieux les mettre à 'Suses.] 1.

ARTICLE XV.

Diverses loix d'Honoré.

IN DICTION XIII. Idat.&c.

L'AN DE JESUS CHRIST 400, D'HONORE' 6.

'Flavius Stilico, & "Aurelianus, Consuls. V. Arcade §17.

[STILICON auroit sans doute pu estre plustost Consul s'il l'eust voulu. Mais il y en a qui aiment moins l'eclat & les apparences exterieures, que les effets solides & réels de la puissance; & qui établissent d'autant mieux leur pouvoir, qu'ils en
Bar.400.§1. font moins d'ostentation.] 'Quelques uns croient qu'il vouloit attendre que l'Empire d'Occident fust paisible. [Mais quel
Claud.cons. H.6.p.185. trouble y eut il depuis la défaite de Gildon;] 'Claudien semble dire qu'il commença son Consulat à Rome. [Je pense qu'il veut dire seulement qu'il y vint estant Consul. Car il faut apparem-
Sym.l.4.ep.31. p.161. ment raporter à Stilicon] 'ce que dit Symmaque, Qu'il avoit esté appellé à Milan par le Consul, & qu'aprés la solennité de ce Consulat, la plus magnifique qu'on eust encore vue, il s'en retournoit à Rome, où cet "eminent magistrat avoit promis de *amplissimus.* venir bien-tost, son gendre,[c'est à dire l'Empereur,]"consentant *astipulante.* à ce voyage.

]Durant que Stilicon venoit à Rome, Honoré estoit à Milan,]
Cod.Th.chr. p.143. 'où il demeura jusqu'à la fin de juin ou de juillet. [Car il peut bien y avoir faute] dans une loy datée du 27 de mars à Altino. *Celles du mois d'aoust, de septembre, & d'octobre, sont données 2. à Bresse, à Aquilée, & plus souvent à Ravenne. 'Des la fin de novembre il estoit revenu à Milan.

7.t.20.l.12.p. 434. 'C'est de là qu'il date sa loy du 30 janvier, ou il veut qu'on oblige à entrer dans la milice tous ceux qui y estoient engagez par leur condition & par leur naissance, à moins qu'ils ne fussent

Vand.p.305. 1. 'dont le derivé est *Sufitanus*, [le mesme que *Suffectanus* qu'on lit dans S. Augustin.] De Sufetole vient *Sufetulensis*, comme on le voit par les monumens de ce temps là.

2. Il estoit le 6 d'aoust à Ravenne, le 10 à Bresse, le 29 septembre à Aquilée, le 5 d'octobre à Ravenne, (ce qui ne s'accorde pas,) le 8 de novembre à Milan, le 13 à Ravenne, (ce qui ne s'accorde point non plus) & le 26 à Milan, [Les loix datées de Ravenne pourroient bien estre de l'an 405, *V. la note* 13.]

trop

trop âgez, trop petits, ou trop infirmes, sans avoir égard ni aux exemptions, ni aux lettres de veterans qu'ils pouvoient avoir obtenuës avant que de les avoir meritées. Il y comprend mesme ceux qui estoient engagez dans la clericature ou dans les [corps formez pour prendre] soin des morts; & il le fait en des termes fort durs, voulant que la pieté & la religion ne fust qu'un pretexte de leur lascheté & de leur paresse. [Il ne dit rien sur ceux qui avoient embrassé l'état monastique.

L'Eglise vit assurément avec plus de joie] 'la loy du 25 fevrier, qui pour faire confusion aux Donatistes, ordonne qu'on publiera partout "le rescrit qu'ils avoient obtenu de Julien l'apostat. 'Le 4 du mesme mois de fevrier, il avoit ordonné qu'un Evesque deposé par un Concile, qui troubleroit le repos de son Eglise pour se maintenir dans l'episcopat, seroit banni à "40 lieuës loin, comme Gratien l'avoit déja ordonné, & qu'il ne luy seroit pas mesme permis de demander un rescrit imperial [pour faire revoir sa cause.] Ces deux loix sont adressées à Adrien Prefet du Pretoire, ["ce qui donne quelque sujet de croire qu'elles ne sont que de l'an 405. Car il y a bien de l'apparence qu'Adrien ne succeda à Messala qu'aprés le 27 novembre de cette année.

16.t.5.l.37.p.155.
V. les Donatistes § 53.
t.2.l.35.p.72.
cent milles.
Note 13.

Nous avons encore lieu de croire qu'il faut remettre en l'an 405.] 'la loy du 6 d'aoust adressée à Flavius Pisidius Romulus Prefet de Rome vers ce temps là. [De quelque année qu'elle soit,] Honoré y accorde un pardon general à tous ceux qui se trouvoient bannis, releguez, ou condannez, hormis à ceux qui n'ayant pas executé l'arrest de leur condannation, s'estoient rendu indignes de grace. 'On a peine à trouver la raison de cette indulgence, dont l'histoire ne fournit que peu d'exemples. [Si ç'a esté en 405, on peut presumer que ç'a esté pour la dixieme année du regne d'Honoré depuis la mort de son pere, qui estoit neanmoins finie dés le mois de janvier. Et je ne sçay mesme si l'usage des Romains permettoit à Honoré de conter ainsi son regne. "Car il avoit esté declaré Auguste dés l'an 393.]

9.t.38.l.10.p.281; Grut.p.412.4.
Cod.Th.t.3.p.281.
V. Theodose I. § 75.

'Mecilien deputé à la Cour par l'Afrique, obtint la loy du 29 juin 401 adressée au Proconsul Pompeien, par laquelle Honoré declare que quand un homme aura esté "pontife de sa province ses enfans ne pourront point estre chargez de la mesme fonction s'ils ne le veulent, mais qu'on en cherchera d'autres pour la faire. [Ces pontifes sont comme ceux qui sont appellez Asiarques dans les Actes. Ils estoient chefs de la religion dans leur province: Ainsi c'estoit une dignité honorable tant que le pa-

12.t.1.l.166.p.498.
sacerdos.

ganisme a regné; mais onereuse, parcequ'elle obligeoit de donner des jeux. Et je pense que c'estoit là en ce temps ici sa principale ou mesme son unique fonction.] On marque plusieurs autres loix qu'on croit avoir esté accordées à la sollicitation de Mecilien.

ARTICLE XVI.

Quel estoit Alaric: Il vient faire des ravages en Italie.

Bar.400.§1. 'Si Stilicon choisit cette derniere année du IV. siecle pour estre Consul, parcequ'il croyoit avoir établi la paix de l'Empire,[Dieu qui se plaist à resister aux superbes, confondit bien-tost sa vanité par les ravages qu'Alaric fit cette année dans l'Italie mesme. Nous avons parlé déja plusieurs fois d'Alaric: mais il faut ramasser ici ce que l'histoire nous apprend de ce qui regarde sa personne, puisqu'il doit faire la plus importante aussi-bien que la plus funeste partie de l'histoire de ce regne.

Caud.cons. H.6.p.177. a Baudrand. b Claud.b.Get.p.159|Prud.in Sym.l.2.p.242. c Jorn.r.Got.c.14.29.p.630.631. Ce Prince dont Dieu a rendu le nom si celebre par la punition des pechez des Romains,]'avoit esté nourri, dit Claudien, au milieu de la barbarie [de l'isle] de Peucé [a] à l'embouchure du Danube.[b] Claudien appelle ce fleuve son Dieu paternel. [Personne ne doute qu'il ne fust Got.] [c] Il n'estoit pas de la famille des Amales, la plus noble de cette nation, mais de celle des Balthes qui passoit pour la seconde; & les Gots luy avoient particulierement donné le surnom de Balt, qui signifioit en leur langue hardi & entreprenant. [Ses actions feront voir ses grandes qualitez militaires, & que tout barbare qu'il estoit, il avoit plus d'humanité que beaucoup de Romains.]

Claud.b.Get.p.170. d Oros.l.7.c.37.p.222.1.d|Aug.civ. 'Quoique Claudien le fasse parler en payen;[d] il est certain qu'il estoit Chrétien, mais Arien,[comme la pluspart des Gots depuis l'an 375,& il avoit quelque respect pour les choses de la religion. Mais il ne faut point s'étonner qu'ayant sans doute un grand cœur, & n'estant point humilié par la grace qui ne se trouve que dans la vraie Eglise, il ait eu beaucoup d'ambition. Nous verrons]

Claud.b.Get.p.169.171. 'qu'on l'a mesme accusé de perfidie.

p.156.169. [Il est remarquable que long-temps avant l'an 410, auquel Dieu luy livra Rome entre les mains,] 'il se vantoit qu'il ne borneroit ses victoires que par la prise de cette premiere ville

p.171. du monde, 'comme il disoit qu'un oracle le luy avoit promis ouvertement.[C'est ce que nous apprenons de Claudien poëte,

payen de ce temps là, qui ne savoit pas alors que cela dust arriver effectivement. ʃPrudence dit aussi avant l'an 408, que dés l'an 403 il ne songeoit à rien de moins qu'à bruler Rome.ᵃ Les historiens ecclesiastiques assurent que lorsqu'il marchoit contre Rome [en 408,] un saint solitaire d'Italie le vint trouver, & l'exhorta fort d'epargner la ville, de ne se pas rendre cause de tant de maux, & de ne pas croire que le meurtre & le carnage pussent lui apporter quelque bonheur : mais qu'il répondit à cela ; Ce n'est point de moi mesme que je vas à Rome. Je sens tous les jours quelqu'un qui m'y pousse, sans me donner aucun repos, & qui me presse d'aller saccager cette ville. Prud.in Sym. l.2.p.242. ᵃ Socr.l.7.c.10. p.347.b|Soz.l.9.c.6.p.808.b.

[Pour marquer en abregé ce qu'il avoit fait jusqu'à ce temps-ci, il avoit sans doute passé le Danube en 376 avec les autres de sa nation, pour eviter la fureur des Huns, & avoit eu part à tout ce que les Gots firent ensuite.] Aussi il se vante dans Claudien qu'il avoit mis les Empereurs en fuite à la vuë de l'Hebre, [c'est à dire dans la Thrace;] Que toute la nature avoit cedé à sa puissance ; Que les montagnes s'estoient abaissées & les rivieres sechées [pour lui ouvrir le passage.] 'Claudien dit qu'il avoit souvent meprisé le pouvoir du grand Theodose, & qu'il l'avoit mesme enfermé en Thrace dans les eaux de l'Hebre. Neanmoins il fit alliance avec l'Empire [en l'an 382 sans doute, "lorsque les Gots se soumirent à Theodose, & receurent de lui des terres dans la Thrace pour le servir dans ses guerres.] Il le suivit en effet dans sa derniere expedition lorsqu'il défit Eugene, [en l'an 394:] & dans cette guerre il commandoit quelques barbares dont ce Prince lui avoit donné la conduite. Claud.b.Get. p.170. conf.H.6.p.177. Socr.l.7.c.10. p.346.c|Zos.l.5.p.783.a. V.Theodose I.§ 12.

'Il n'avoit pas encore d'autre rang au commencement du regne d'Arcade & d'Honoré : 'desorte que Rufin qui vouloit brouiller, lui persuada aisément de se revolter, & d'aller piller la Grece ["comme il fit en 395 & 396.* Stilicon le défit dans le Peloponnese en 396, comme nous l'avons vu : mais il le laissa echaper, soit par negligence, soit de quelque autre maniere.] 'Arcade traita avec lui, & le fit General des troupes Romaine dans l'Illyrie [orientale.] C'est la qualité qu'il avoit dans les temps que Tribigilde se revolta, [c'est à dire en 399.] S'il en faut croire Jornande, les Gots alliez & sujets des Romains le declarerent vers le mesme temps leur chef & leur General, & mesme sous le titre de Roy des Visigots. Zos.p.783.a. V.Arcade §4.7. *Ibid.§7. Claud.in Eut. l.2.p.113|b.Get.p.170. Jorn.r.Get.c.29.p.631|regn c.43.p.653 b.

[Nous ne voyons point si ce fut en qualité de General de l'Illyrie & au nom d'Arcade, qu'il fit sa premiere descente en

Italie; car jamais Arcade n'a esté bien d'accord avec Honoré: ou si ce fut comme ennemi commun des Romains, & par une suite des mouvemens de Tribigilde & de Gaïnas, tous deux Gots comme luy, qui se revolterent contre Arcade, l'un en l'an 399, l'autre en l'an 400. Il y a neanmoins peu d'apparence qu'Arcade embarassé par ces deux revoltes, ait voulu faire alors la guerre à

J. Got. p. 651. son frere :] 'Et selon Jornande les Gots n'avoient fait Alaric leur Roy que pour faire la guerre à Arcade & à Honoré, les meprisant l'un & l'autre; & mecontens de n'en recevoir pas tous les presens ordinaires, [ou autant que leur avarice en demandoit.

Prosp. chr. Quoiqu'il en soit,] 'nous trouvons "qu'en l'an 400, les Gots conduits par Alaric & par Radagaise [Roy des Huns] entrerent en Italie du costé de la Pannonie, en laissant Sirmich à droit. NOTE 14.

Jorn. r. Got. p. 651. 'Jornande dit qu'ils n'y trouverent aucune resistance. [a] Selon

a Hier. in Ruf. l 3. c. 6. p. 239. b les termes de S. Jerome ils assiegerent Aquilée, [b] & firent de grands ravages aux environs. Car aprés avoir [1] forcé l'entrée de 1.

b Ruf. pr. p. 15. l'Italie, ils se repandirent dans toute la campagne, & étendirent fort loin leurs pilleries, ruinant les champs, & en enlevant les hommes & les bestiaux.

[Cela arriva apparemment vers la fin de l'année, & s'étendit

Paul. car. 23. p. 585. jusque dans l'autre.] Car S. Paulin dans un poëme qu'il fit pour le 14 janvier ["de l'an 401,] dit qu'on estoit alors au milieu du V. S. Paulin

p. 587. bruit de la guerre des Gots '& des étrangers, [c] & parmi les nou-

c p. 586. velles fascheuses qui epouventoient tout le monde. [d] Il laissoit

d p. 588. aux autres à mettre leur confiance dans les armées, & à reparer

p. 586.] les murailles des villes pour s'y défendre. 'Pour luy, toute son

p. 587. esperance estoit en Dieu seul; '& il exhortoit les autres à reconnoistre que ce sont nos crimes qu'il faut craindre, & non punir & ennemis visibles que Dieu ne suscite que pour nous punir & nous faire revenir à luy.

[Comme nous n'avons point d'historien un peu étendu qui parle de cette premiere descente d'Alaric, nous ne pouvons point dire quelle en fut la suite. Nous avons neanmoins peine à croire qu'Alaric soit demeuré en Italie jusques à la bataille de Pollence donnée en l'an 403, où l'on ne parle point dutout de Radagaise. Ainsi nous aimons mieux croire que Stilicon trouva quelque moyen de les faire sortir tous deux d'Italie en 401; mais qu'Alaric y revint sur la fin de 402: & nous raporterons à cette seconde descente ce que les auteurs disent des maux qu'il y fit.]

1. *direptis Italia claustris* Il faut *diruptis*.

ARTICLE XVII.

Eloge de Vincent: Honoré fait une remise d'imposts, decharge les Clercs & les moines, soulage l'Afrique.

L'AN DE JESUS CHRIST 401, D'HONORE' 7. INDICTION XIV.

'Vincentius¹, & Fravita, Consuls. Idat.&c.

1. * V. Arcade §21. IL paroist que Vincent Consul en l'an 401, estoit Gaulois:& Sulpice Severe dit que c'estoit le plus excellent [magistrat] en toutes sortes de vertus qui fust dans les Gaules Neanmoins il n'avoit jamais pu obtenir que S.Martin luy donnast à manger à Tours où il passoit souvent, dans son monastere de Marmoutier: Et il ne le souhaitoit que par le respect que sa pieté luy donnoit pour ce grand Saint.'Il fut fait Prefet des Gaules aprés Theodore,[& apparemment en 396.][a] Nous avons diverses loix qui luy sont adressées en cette qualité en 397, 398, 399, & en 400 jusques au 9 de decembre.[Ainsi il peut avoir quitté cette charge pour estre elevé au Consulat.]'Luy & Symmaque s'écrivoient souvent,'Symmaque dans une de ses lettres luy fait l'eloge d'Auxence qui recherchoit sa fille en mariage,'Nous verons un Vincent tué en 408 comme partisan de Stilicon:mais c'estoit un officier d'armée;[ce qui ne convient guere à un officier de NOTE 15. judicature & de finance, comme les Prefets estoient alors.] Sulp.dial.1.c.17.p.276. Sym.l.9.ep.23.p.222. a Cod.Th.t.6.p.391. Sym.p.221. ep.7.p.216. Zos.l.5.p.808.d.c.

V.la note 13. 'Il y a bien de l'apparence "qu'Andromaque fut cette année † V.la note 4. Prefet des Gaules["au lieu de Vincent.][b] Adrien † le fut[d'Italie] en l'an 401,[aprés Messala,] & jusques en 405. Il estoit Maistre des offices en 397 & 399. 'Bathanaire qui avoit esté fait Comte d'Afrique [aprés Gaudence,] le 13 de juillet au plustard,'conserva cette charge jusque sur la fin de l'an 408 qu'il la perdit avec la vie, parcequ'il avoit epousé la soeur de Stilicon,[esperant sans doute trouver son agrandissement & sa sureté dans ce mariage.] Cod.Th.t.4.p.196.198. b t.6.p.364. p.353. Zos.l.5.p.813.d.

'Honoré accorda cette année par sa loy du 25 de juin, une remise entiere de tout ce qui pouvoit estre dû à l'Epargne jusqu'à son premier Consulat, c'est à dire jusqu'au mois [de septembre 386,] qui finissoit l'Indiction 15 selon cette loy, 'ou qui la commençoit selon Marcellin & la chronique d'Alexandrie: '& il veut qu'on brule mesme tous les papiers qui regardoient ces restes de dettes. Il ordonne aussi qu'on sursoira la poursuite de Cod.Th.t.t.28.l.3.p.196. p.197.1. p.196. Onu.p.303.

1. 'Onuphre croit que c'est Ragonius Vincentius Celsus, à qui on dressa à Rome une statuë en l'an 389, [Il auroit esté marqué par le nom de Celse dans les fastes, dans le Code &c.]

ce qui peut estre dû depuis ce temps là jusqu'à l'an 395,[auquel il avoit succedé à son pere,] en attendant qu'il ait esté informé qui sont ceux qui doivent encore quelque chose de ces années afin qu'il voie à qui il pourra faire grace.

16.t.2.l.36.p. 74. 'La loy du 14 de juillet declare que les Clercs qui feront quelque petit negoce, seulement pour y trouver de quoy subsister, seront exemts des imposts que l'on exigeoit des marchans;[ce qui leur avoit déja esté accordé par diverses loix.] Elle ajoute que tous les Clercs seront encore dechargez de toutes les corvées personnelles, aussi-bien que ceux qui ont embrassé une vie plus sainte; ce que Godefroy mesme entend sans difficulté des moines. Cette loy regarde particulierement l'Afrique, puisqu'elle est adressée à Pompeien qui en estoit Proconsul [dés l'année de devant.]

chr.p.145.146 'Honoré avoit encore fait en fevrier & en mars divers reglemens de police pour toutes les provinces de l'Afrique. Quelques uns de ces reglemens sont adressez aux peuples de [l'Afrique] Proconsulaire,[qui avoient sans doute deputé en Cour pour les demander.]

p.144.145. Toutes ces loix & les autres de cette année sont datées de Milan, jusqu'à celle du 29 de septembre qui l'est d'Altino.

ARTICLE XVIII.

Alaric rentre en Italie, où tout tremble.

L'AN DE JESUS CHRIST 402, D'HONORE' 8.

INDICTION XV.
Idat.&c.

'Arcadius V. & Honorius V. Augg. Consuls.

Cod.Th.7.t.13 l.15.p.386. 'NOus n'avons qu'une loy d'Honoré en cette année, donnée le 6 de decembre à Ravenne. Elle est adressée à Dece Prefet de Rome, 'qui avoit succedé à Flavien, aprés avoir esté exercé dans beaucoup d'autres affaires. Symmaque luy en témoigne sa joie par une lettre qui marque entre eux beaucoup d'union, 'aussi-bien que plusieurs autres qu'il luy a écrites.[a] Il semble que Dece eust à luy le celebre palais de Luculle auprés de Naple.[b] Il avoit esté long-temps "à l'armée.[c] Il paroist qu'il estoit souvent à la Cour, & qu'il y avoit beaucoup de pouvoir. [d] Symmaque luy recommande un Evesque nommé Severe dont il fait un grand eloge. 'On croit que c'est ce mesme Dece [e] fils 1.

Sym.l.7.ep.50. p.282. | ep.35-59|l.6. ep.23.p.237. | a l.7.ep.36.p. 275. | b ep.38.p.276. | c ep.48.59.&c. | d ep.51.p.281. | Cod.Th.t 6.p. 357|Marc.l.1. c.12.p.164. | e Marc.l.1.c.2.p. 166. | " in castris.

1. [e]Macrobe fait entrer dans ses Saturnales Furius Albinus, & Cæcina Albinus,[sans dire duquel des deux Dece estoit fils.]

d'Albin, que Macrobe fait parler comme un jeune homme dans ses Saturnales.

'La loy du 6 de decembre parle des soldats que l'on obligeoit alors les personnes qualifiées de fournir depuis le mois de septembre. On croit que c'estoit à cause d'Alaric qui estoit [rentré] en Italie, '& qui y causoit une étrange frayeur. Claudien qui a fait un poëme sur cette guerre, pretend qu'elle fut presagée par plusieurs eclipses de lune, par des gresles extraordinaires, des feux, & d'autres evenemens semblables. 'Philostorge marque diverses choses de cette nature, mais sans en exprimer distinctement le temps. 'Il y eut cette année une eclipse de soleil le lundi ou plutost le mardi onzieme de novembre. a Claudien parle d'une comete vuë l'année de devant la bataille de Pollence, [c'est à dire, comme nous croyons, "en l'an 402; & encore de deux loups qui s'estant jettez sur la suite de l'Empereur durant qu'il chassoit, & ayant esté tuez en sa presence, on trouva dans le ventre de l'un & de l'autre une main d'homme encore entiere; de quoy ceux qui s'amusoient aux augures tiroient de fort mauvais presages.

Cod.Th.t.2.p. 377.386.423. — Claud.b.Get. p.163. — Philg.l.12.c.7. p.530. — Idat.fast.chr. p.9. Grand.p. 119. — a Claud.p.163 — Note 16.

'Claudien suppose qu'Alaric estoit en Thessalie & allié des Romains, lorsqu'il entreprit cette guerre contre la religion des sermens. [Ainsi c'est peut-estre à ce temps-ci ou à l'an 400, qu'il faut raporter ce que dit Socrate, quoique d'une maniere fort confuse;] 'Qu'ayant esté honoré d'une dignité de l'Empire, il ne put soûtenir son bonheur. Il n'eut pas neanmoins la temerité de se vouloir faire declarer Empereur: mais ayant quitté Constantinople, dit cet historien, il tira du costé de l'Occident; & dés qu'il fut arrivé dans l'Illyrie, il [ravagea &] renversa tout. Mais comme il vouloit traverser de la Thessalie en Epire vers Nicople dans l'endroit de la montagne de Pinde d'où sort la riviere de Penée, les Thessaliens s'opposerent à son passage, & dans le combat luy tuerent trois mille hommes: ce qui ne l'empescha pas de renverser avec ses troupes tout ce qui se presenta devant luy. 'Stilicon dans Claudien accuse aussi la perfidie de Alaric, qui s'estoit long-temps maintenu moins par sa puissance que par la haine qui estoit entre les deux Empereurs, & par l'adresse qu'il avoit à les joüer tous deux en faisant des sermens tantost à l'un & tantost à l'autre, & les violant aussi-tost.

p.169. — Socr.l.7.c.10. p.346.c.d. — Claud.b.Get. p.171.

'Orose au contraire accuse plutost Stilicon, qui dans le dessein de faire tomber la couronne imperiale sur la teste de son fils Eucher, entretenoit secrettement les barbares. 'Alaric, dit-il,

Oros.l.7.c.37. 38.p.221.a.b.c| 222.1.c. | c 38.p.222.1.c.

& toute la nation des Gots, en agissoient avec beaucoup de simplicité & de franchise, demandant comme une grace qu'on leur accordast telles terres qu'on voudroit leur donner pour s'y établir, & offrant moyennant cela d'entretenir la paix à des conditions avantageuses pour l'Empire. Stilicon "témoignoit dans le particulier consentir à tout ce qu'ils vouloient; & en public [parlant au nom de l'Empereur,] il leur refusoit egalement la paix & la guerre; pretendant les amuser ainsi, & les tenir toujours sous les armes, pour donner de la terreur aux Romains, & s'en "rendre enfin le maistre. *occulto fœde.* *refovens.* *terendam.*

Claud. p.164. 'Alaric pour entrer dans l'Italie, prit le temps que les troupes Romaines estoient occupées dans la Rhecie à quelques guerres, p.167. [dont on ne trouve autre chose sinon que]les barbares estoient entrez dans ce pays du costé de la Vindelicie, & en furent chassez. p.161. 'Les deux expeditions de Theodose contre Maxime & Eugene avoient appris à Alaric le chemin des Alpes, [quand il ne les eust pas passées deux ans seulement auparavant. Il les passa p.165|conf.H.6.p.186. apparemment sur la fin de l'autonne] 'pour faire la guerre aux a p.186. Romains durant l'hiver, a qui estoit plus favorable aux Gots, accoutumez aux gelées du Nord: & ce ne fut pas un petit sujet de joie à sa vanité, d'avoir ajouté à ses succés precedens celui d'avoir encore forcé les Alpes.

b.Get.p.159. 'Il se promettoit tout de ses armes, [sans negliger aussi les autres moyens:] Car il tascha de gagner les soldats Romains par argent conf.H.6.p.181 [& par promesses.]'Mais on voit qu'il n'avoit alors besoin que du seul bruit de ses armes pour faire la guerre; qu'il n'employoit que de simples menaces pour abatre les murailles des villes; qu'il se moquoit des rochers [& des lieux les plus inaccessibles;] b.Get.p.162. '& que les places les mieux fortifiées cedoient à ses premieres Prud.in Sym. l.2.p.242. attaques. 'Il ravagea ainsi la Venecie, & pilla toutes les richesses de la Ligurie: b Mais il en vouloit à Rome mesme, c qui aussi se b p.242|Claud. p.159. trouva avec tout le reste de l'Italie "dans une étrange frayeur d à c Claud.p.158. 162. la nouvelle de la descente de ce conquerant. e Chacun songeoit d p.158.162. 164. déja à s'enfuir & à mettre ses richesses sur mer sans en craindre les dangers, parcequ'enfin la passion de l'argent cessoit de domie p.162. ner les esprits qui estoient alors occupez de soins plus pressans. *&c.*

conf.H.6.p.188 'On repara alors à Rome les murailles de la ville, que l'on avoit Bar.403.§51| négligées durant la paix: '& il nous reste encore une inscription Grut.p.165.1. que Flavius Macrobius Longinianus Prefet de Rome, fit mettre sous les statuës de Empereurs Arcade & Honoré en memoire "de cette reparation, faite, selon que porte cette inscription, par les conseils *&c.*

conseils de Stilicon. [Longinien peut avoir succedé à Dece en l'an 403.] 'Il paroist que la terreur d'Alaric excita mesme des seditions dans Rome. Claud.b. Get. p.158.

'La Cour n'estoit pas moins dans l'epouvente, & ne songeoit qu'à la fuite.'Car Alaric ne menaçoit pas de moins que d'assieger l'Empereur mesme, pour l'obliger à luy accorder les conditions qu'il demandoit.'Au contraire les barbares soumis aux Romains apprenant l'état où ils estoient, se revoltoient de leur costé, & se saisissoient des bois & des détroits de "la Baviere. 'Stilicon persuada neanmoins à l'Empereur de ne point sortir de l'Italie, & il y fit demeurer aussi sa femme & son fils.'Godefroy croit que Honoré passa les annés 402 & 403 à Ravenne, & qu'il y établit dés ce temps là sa residence ordinaire. 'Claudien nous donne lieu de croire qu'il estoit plutost à Milan sur la fin de cette année. ['Mais il pourroit bien nous tromper en ce point. Et il le faut dire s'il n'y a point de faute dans] 'la loy du 6 de decembre datée de Ravenne. [Cette date est soûtenuë [a par toutes les loix de l'an 403, qui sont aussi datées de Ravenne des lés mois de fevrier & de mars. 'Ce fut de Ravenne qu'il vint à Rome [à la fin de l'an 403.

p.165. conf.H.6.p.186. b.Get.p.166. Vindelica. Norica p.164.165. Cod.Th.chr. p.146. Claud.conf. H.6.p.186. NOTE 17. Cod.Th.chr. p.146. a p.145. Claud.conf. H.6.p.187.

Le bruit de la descente d'Alaric se repandit jusques aux extremitez de l'Orient.] 'Car dans un discours prononcé [à Edesse en Mesopotamie] à la feste de S. Thomas, dont le corps estoit dans cette ville, [& peut-estre le 21 decembre de cette année,] 'l'on prie S. Thomas de delivrer l'Occident du voleur barbare & Arien, comme il venoit de delivrer la Thrace d'un tyran de la mesme secte, [c'est à dire "de Gaïnas, dont la teste avoit esté apportée à Constantinople le troisieme janvier 401.] 'Tout le peuple, hommes & femmes, jeunes & vieux, les vierges & les plus petits enfans, se prosternoient sur le tombeau du saint Apostre pour luy demander cette grace, & obtenir que l'Empereur [Honoré] pust remporter la victoire.

Chry.t.6.h.31 p.272.b.d. p.274.b. V.Arcade §19. b.c.

ARTICLE XIX.

Bataille de Pollence: Retraite d'Alaric.

L'AN DE JESUS CHRIST 403, D'HONORE 9. INDICTION I.

Theodosius junior [*Aug.*] *&* "*Rumoridus*, *Consuls*. Marc.chr.&c.

STILICON ayant rassuré la Cour, dit Claudien, traversa le lac de Come, & monta les Alpes dans le plus fort de l'hiver V.Arcade §22. Claud.b.Get. p.165.

[en novembre ou decembre de l'an 402,] pour s'en aller dans la Rhecie. 'Il reprima par sa presence les peuples voisins qui se soulevoient, & il en tira mesme des troupes auxiliaires, 'prit avec elles les troupes Romaines qui estoient dans la province, & fit venir celles qui gardoient les frontieres de l'Angleterre, & les bords du Rhein. Quand elles furent arrivées, si l'on en peut croire Claudien, 'il leur donna ordre de le suivre, & prit le devant avec peu de monde, pour se haster d'aller rejoindre l'Empereur. Il falloit passer l'Adda dont les ennemis tenoient le pont, s'estant campez en cet endroit là pour luy en empescher le passage. Il ne laissa pas de traverser la riviere à nage au commencement de la nuit, & ayant passé l'épée à la main au milieu des Gots, il se rendit auprés d'Honoré, 'qui le receut avec une extreme joie.

p.166,167. p.167. conf.H.6.p. 186,187. b.Get.p.168.

'Il ne put neanmoins empescher Alaric de passer le Po en victorieux & en conquerant: '& Alaric s'avança ainsi jusques à Pollence, [dont le nom demeure encore aujourd'hui à un bourg du Piemont sur le Taner, fort peu au dessous de Quierasc, environ à deux lieues au dessus d'Albe dans le Montferrat, & à sept ou huit au dessus de la ville d'Ast,] auprés de laquelle Claudien témoigne que se donna la bataille. 'Il y avoit aussi en cet endroit, que l'on contoit pour l'extremité de la Ligurie, une riviere appellée Urbs ou Urbis; à laquelle Claudien raporte [1] l'oracle que Stilicon disoit avoir receu, & qu'il entendoit de Rome. 'C'est apparemment la riviere de Borbo, qui passe entre Pollence & Ast. 'Claudien dit que ce fut à peu prés au mesme lieu que Marius avoit autrefois vaincu les Cimbres. [Mais il le dit en poëte.] 'Car les Cimbres furent défaits aux environs de Verceil.

p.170|conf.H. 6.p.179. a p.180.&c. p.180. b Get.p.171. Baud.t.2.p.339 Claud.b.Get. p.173. b Plut.v.Marii, p 767.

'Jornande pretend qu'Alaric estoit venu à Pollence suivants le traité par lequel Honoré luy avoit accordé la possession de Gaules & de l'Espagne, que les Vandales occupoient alors: & que Stilicon l'ayant suvi jusque là, l'y surprit en traistre. [Il est certain que les Vandales n'entrerent dans les Gaules que quelques années aprés, & en Espagne encore plustard. Mais il est vray aussi que de l'Adda & de Milan, Pollence est bien moins le chemin de Rome, où Alaric s'estoit vanté d'aller mettre le siege, que des Gaules où on pouvoit luy avoir fait esperer de luy donner des terres pour y demeurer sous l'autorité de l'Empire.

Jorn.r.Got.c. 30.p.653.

Quoy qu'il en soit, il se donna une bataille à Pollence, qui est

1. *Alpibus Italia ruptis penetrabis ad Urbem.*

celebre dans Claudien, dans Prudence, dans Orose, dans la chronique de S. Prosper, & dans celle de Cassiodore. Claudien, Cassiodore,] '& Prudence, y supposent Stilicon present & commandant l'armée. ᵃNeanmoins Orose se plaint de ce que la conduite de la bataille fut commise à un General barbare & payen, nommé Saul, par la méchanceté duquel on viola le respect des jours les plus sacrez, & mesme de la feste de Pasque, l'ennemi ayant esté obligé de combattre, quoiqu'il le refusast à cause de la sainteté du jour. 'Pasque tomboit en l'an 403 au 29 de mars; [ce qui s'accorde bien avec] 'ce que Claudien témoigne, que la guerre d'Alaric commença & finit avec l'hiver. Prud. in Sym. l.2.p.243. ᵃOros. l.7.c.37. p.221.2.c. Buch. cycl. Claud. b. Get. p.160.161.

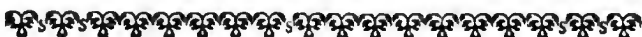
'Aprés que les Romains eurent adoré les autels de J. C, & imprimé sa croix sur leur front, les trompettes sonnerent la charge, & les soldats marcherent sous l'étendar du nom du Sauveur. 'Parmi les troupes Romaines, il y avoit un corps de cavalerie composé d'Alains, conduit par un capitaine de cette nation, dont les Romains ne se tenoient pas fort assurez. Neanmoins il prouva sa fidelité en se meslant si avant parmi les ennemis qu'il y fut tué. Sa mort mit la cavalerie en desordre, mais Stilicon la fit soutenir par l'infanterie. 'Claudien & Prudence donnent absolument le gain de la bataille aux Romains [Cassiodore au contraire écrit dans sa chronique que les Gots y défirent Stilicon & l'armée Romaine' & les mirent en fuite.] 'Jornande dit que les Gots s'épouventerent d'abord, se voyant surpris par Stilicon; mais qu'ayant repris courage, ils le mirent en fuite, & passerent presque toutes ses troupes au fil de l'épée. [Cela se raporte avec Orose, qui est le plus croyable de tous.] 'Car il dit que les Romains vainquirent en combatant, & furent vaincus aprés la victoire; Dieu ayant voulu leur faire voir dans un mesme combat ce qu'il pouvoit faire pour eux s'ils l'eussent eu favorable, & la punition qu'ils avoient merité de sa justice. Prud. p.243. Claud. b. Get. p.171.172. p.172|Prud. p. 243. Jorn. p.653. Oros. p.221.2. c.

'Ainsi la perte fut grande de part & d'autre, comme le reconnoist S. Prosper. 'Mais il paroist que les Romains dans l'avantage qu'ils eurent, demeurerent maistres du bagage des Gots, delivrerent plusieurs captifs qu'ils emmenoient, 'recouvrerent une partie du butin qu'ils avoient fait; firent divers prisonniers, entre lesquels se trouva la femme d'Alaric, 'avec ses enfans & ses belles-filles; [& ce fut ce qui leur donna en quelque sorte la victoire.] 'Car aprés la bataille Alaric s'estant retiré avec ses troupes sur l'Apennin, il eust esté bien difficile de le forcer. Mais le desir de ravoir ses enfans, luy fit accepter la paix aux Prosp. chr. Claud. p.172| Prud. p.243. Claud. p.172. p.159|conf. H. 6.p.181.182. p.182.

p.182,b. Get.p 159. conditions que Stilicon luy offrit. 'Car Stilicon n'osa pas entreprendre de le forcer, depeur qu'en le reduisant à la necessité conf.H.6.p. 178. de combattre, il ne mit l'Italie & Rome mesme en danger.'On convint donc qu'Alaric sortiroit d'Italie par le chemin qu'il y p.181, estoit entré, 'laissant apparemment ses enfans entre les mains des Romains comme en ostage.

p.178. 'Il reprit ainsi le chemin de la Pannonie, sans faire aucun tort dans tous les pays qu'il traversa. Neanmoins aprés avoir repassé p.180. le Po, '& estant arrivé à Verone, il voulut, dit Claudien, violer l'accord qu'il avoit fait: mais Stilicon luy ayant mis en teste des Gots alliez ou d'autres barbares, il fut encore défait, & eust esté pris sans la trop grande precipitation des Alains, qui ne p.180.181. suivirent pas leurs ordres. 'Il ne laissa pas de chercher quelque chemin parmi les rochers des Alpes, pour s'aller jetter sur les Gaules ou sur la Rhecie: Mais Stilicon decouvrit son dessein, & p.181. l'en empescha. 'Il se retira donc sur une petite colline parmi les Alpes, où les Romains tascherent en vain de l'attirer au combat. Ils gagnerent une partie de ses troupes; & Alaric ne pouvant les retenir, p.183. 'se retira en fuyant. Voilà comment Claudien décrit le succés de cette guerre.

Oros p.222.2. c. 'Orose aprés en avoit parlé, & avant que de venir à celle de Radagaise [que nous mettrons en l'an 405,] dit que les barbares mesmes se dechirerent souvent les uns les autres, les Gots divisez en deux "corps, & ensuite les Alains & les Huns, s'estant battus *cunei.* plusieurs fois avec de cruelles boucheries. [Nous ne voyons rien dans l'histoire qui éclaircisse ces faits.]



ARTICLE XX.

Honoré vient à Rome, & abolit les spectacles des gladiateurs: Martyre de S. Telemaque.

Prud. in Sym. l.2.p.242. 'PRUDENCE "poëte Chrétien fit ses des deux livres contre *V. son titre* Symmaque peu aprés la bataille de Pollence, [mais avant p.243. qu'Honoré fust venu à Rome, à la fin de l'an 403,] 'puisqu'il fait souhaiter à Rome la venuë de ce Prince, pour luy témoigner sa p.253. joie à cause de cette bataille. 'Il finit son poëme en exhortant Socr.l.1.c.18.p 48.b|Soz.l.1.c. 8.p.411.2. l'Empereur d'abolir les spectacles des gladiateurs. 'Constantin les avoit autrefois défendus dés l'an 325, 'aussi-tost aprés le Con- *V. Constantin § 56* Cod.Th.15.t. 12.l.1.p.395. a p.397.2. cile de Nicée. 'Mais quoique sa loy eust esté affichée à Beryte [dans la Syrie,] a on pretend neanmoins que dés l'an 328 les gla-

diateurs recommençoient à Antioche. 'Il est certain aussi qu'ils continuerent à Rome sous les Empereurs suivans. 'Theodose mesme laissa à son fils Honoré la gloire d'abolir ce divertissement criminel & tout barbare. 2/398.1. Prud.p.253.

'Honoré ne l'avoit pas encore fait au temps de la bataille de Pollence; [quoiqu'il eust déja aboli en 399 divers autres restes du paganisme.]'Mais il semble qu'il n'ait pas beaucoup differé [aprés la remontrance que Prudence luy fit sur ce sujet,]ᵃpuisque Claudien décrivant les rejouissances & les jeux qui se firent à Rome pour la venuë d'Honoré dés devant l'an 404, ne parle aucunement des gladiateurs[Quoy qu'il en soit pour le temps,] 'Theodoret nous assure qu'Honoré donna une preuve de sa pieté en abolissant ces spectacles si anciens. Il remarque qu'il fut obligé à cela par une occasion particuliere tres digne de n'estre pas oubliée. Ibid. Cod.Th.chr. p.147.1. a Claud.cons. H.6.p.190. 191. Thdrt.l.5.c. 26.p.741.a.

'Il y avoit, dit-il, en Orient un saint solitaire nommé Telemaque, qui[ayant horreur de cette coutume,]crut que le desir qu'il sentoit de travailler à l'abolir estoit un sujet suffisant pour quitter sa solitude,& entreprendre un voyage à Rome, où cette fureur regnoit encore. Il executa son dessein, & lorsque l'on representoit ces spectacles abominables, il s'y en alla avec les autres, [mais dans une intention bien differente des autres. Au lieu de demeurer dans l'amphitheatre comme le peuple,] il descendit dans la place du combat, où il fit son possible pour empescher les gladiateurs de s'entretuer. Mais les spectateurs ne purent souffrir celui qui les vouloit priver d'un plaisir si inhumain;& estant pleins de l'esprit sanguinaire du demon, à qui ce carnage estoit un mets tres delicieux, ils le jetterent sur celui qui les vouloit empescher,& le tuerent a coups de pierres. a.b.

'L'Empereur ayant sçeu ce qui s'estoit passé, mit Telemaque, selon l'expression de Theodoret, au nombre des saints Martyrs, qui en mourant avoient triomphé de la mort, 'en confirmant par une loy publique le jugement qu'en faisoit l'Eglise, '& en mesme temps il défendit absolument ces spectacles si pernicieux. [Le saint Martyr fit donc aprés sa mort ce qu'il n'avoit pu faire durant sa vie,]'& son sang obtint de Dieu ce que toute l'autorité de l'Empereur [Constantin] n'avoit pu faire. [Dieu couronna ainsi mesme devant les hommes une action qu'apparemment les sages du monde, & peut-estre une partie de ceux de l'Eglise, avoient condannée comme une indiscretion & une folie. Mais la folie de Dieu est plus sage que toute la sagesse des hommes.] b. Bar.1.jan.d. Thdrt.p.741.b Bar.1.jan.d.

Cod.Th.t.5.p.399.1. 'On trouve que les spectacles des gladiateurs duroient à Rome depuis le 2 de decembre jusqu'au 24 [Ainsi S. Telemaque peut avoir souffert à la fin de 403, vers le mesme temps qu'Honoré arriva à Rome. S'il avoit souffert avant la bataille de Pollence, apparemment que Prudence en auroit parlé en demandant l'extinction des gladiateurs.'Quelques uns croient que c'est le mesme que S. Amaque celebre dans les martyrologes le premier jour de janvier. Mais si cela est, il est difficile de ne pas reconnoistre que tout ce qu'on dit de S. Almaque est ou faux ou trés alteré. NOTE 18.

Prud.in.Sym.l.2.p.243. a Sym.l.6.ep.53.p.246. Nous venons de dire]que selon Prudence, Rome souhaitoit beaucoup d'estre honorée de la presence de son Prince. a Cela se voit encore par Symmaque; & il nous apprend qu'aprés une premiere deputation, le Senat luy en devoit envoyer une seconde le 13 de juin, pour s'opposer à ceux de Milan qui avoient aussi deputé à Honoré pour le prier[de revenir chez eux de Ravenne: & Manlius]Theodorus s'estoit mesme chargé de cette deputation. Le Prefet de Rome souhaitoit que Flavien se chargeast ep.63.p.162. aussi de la legation du Senat.'Enfin 1 on apprit tout d'un coup à Rome que l'Empereur y venoit; & le Senat deputa [les plus illustres de son corps pour aller au devant de luy.] 1.

Claud.cons.H.6.p.188.191. b p.187.188. 'Il y vint, comme nous avons dit, peu de temps avant son VI. Consulat,[c'est à dire sur la fin de l'an 403]b Claudien décrit le chemin qu'il prit depuis Ravenne d'où il venoit jusques à p.188. Rome. 'Il fit son entrée quelques jours aprés la nouvelle lune, [qui en decembre avoit commencé avec le mois selon les suppu- p.189. tations de Calvisius & de Bucherius.] 'Stilicon entra avec luy p.188.189. en triomphe, porté dans le mesme char. 'Claudien assure que Honoré ne voulut point souffrir que les Senateurs marchassent [à pied] devant luy, comme ils avoient toujours fait aux autres Empereurs; quoiqu'il souffrit que sa sœur[Placidie] & Eucher p.190.191. son beaufrere luy rendissent cet honneur. 'Claudien décrit les divers jeux & les combats qu'on representa aprés son entrée; & ensuite comment il prit à Rome les marques du Consulat.

Calv.p.419| Pagi.p.188. [Ainsi il n'est pas vray]qu'il n'ait fait son entrée que le premier jour de janvier, comme le veut Calvisius.

Aug.ps.140.p.668.1.a.b. 'S. Augustin dit que les Empereurs quand ils estoient venus à Rome, se hastoient d'aller visiter non le temple d'un de ces Cesars [à qui l'on avoit attribué la dignité,] mais "le tombeau d'un simple pescheur, des Apostres S. Pierre & S. Paul; Dieu se plaisant ainsi à faire honorer aprés leur mort ceux pour qui le monde n'avoit eu que du mepris durant leur vie. memoriam.

1. repens nuncius super adventum...... principis.

'On voit par les Conciles d'Afrique que les nouveaux soldats causerent cette année quelque trouble dans la Numidie vers le mois d'aoust : ce que Baronius croit se pouvoir rapporter aux deserteurs, contre lesquels nous avons quatre loix de cette année, 'adressées à "Adrien Prefet d'Italie. Celle du 24 fevrier ordonne qu'ils seront gardez en prison jusqu'à ce qu'on en ait averti le Prefet du Pretoire, sur l'instruction duquel les Generaux jugeront de la peine que chacun merite: mais que s'ils resistent lorsqu'on les veut arrester, ils seront aussi-tost[mis à mort]comme rebelles. 'Les deux du 2 d'octobre donnent pouvoir à toutes sortes de personnes de les arrester,& mesme ce semble de les tuer, exceptant seulement ceux qui n'ont esté enrolez que depuis un an. Car pour ceux là, Honoré veut qu'on se contente de les envoyer à leur compagnie [ce qui peut donner sujet de croire que les nouveaux soldats qui troubloient l'Afrique, ne sont point proprement les deserteurs dont parlent ces quatre loix. Car on les auroit traitez plus severement.]

Bar.403.§37. / Note 19. / Cod.Th.7.t.18. l.11.p.412. / l.13.14.p.413.



ARTICLE XXI.

Honoré ne celebre point les jeux seculiers, fait quelques loix sur les Juifs, écrit pour S.Chrysostome, établit sa Cour à Ravenne.

L'AN DE JESUS CHRIST 404, D'HONORE 10. INDICTION II.

1. '*Honorius Aug, VI, & ¹Aristanetus, Consuls.* Idat.&c.

HONORE 'commença son sixieme Consulat à Rome selon ce que nous venons de dire. ᵃOn croit que ce fut dans cette solennité mesme, & dés le premier jour de l'année, que Claudien prononça [ou luy presenta] le poëme que nous avons de luy sur ce Consulat.'Il demeura ensuite à Rome jusqu'au 25 de juillet au moins, selon les loix que nous avons de ces sept mois, toutes datées de Rome. [Il peut estre retourné à Ravenne sur la fin de l'année,]'puisqu'il en date diverses loix au mois de fevrier 405. 'Ces loix furent obtenuës par les deputez "que le Concile d'Afrique [du 26 juin 404,] avoit envoyez à Honoré, & qui vinrent pour cela à Rome, [où il paroist donc qu'Honoré estoit encore.]

Claud.consf. H.6.p.191. / ᵃPagi, p.188. / Cod.Th.chr. p.147. / p.148. / V.Saint Augustin. / Aug.ep.68.p. 125.1.a.

'Claudien semble dire dans son poëme sur ce Consulat d'Honoré, que cette année estoit celle où il falloit celebrer les jeux seculiers, [que Severe avoit en effet celebrez deux siecles aupa-

Claud.consf.H 6.p.184.

1.'On n'en dit rien. Cod.Th.t.6.p.351

ravant ent l'an 204. La victoire de Pollence, avec la presence d'Honoré à Rome, où il n'estoit point encore venu, & son Consulat, pouvoient donner sujet d'y penser.] Baronius suppose mesme que Claudien dit qu'on les fit, & forme sur cela de grandes plaintes contre Honoré. D'autres personnes habiles l'ont cru aussi. Neanmoins je ne voy point que Claudien en dise rien: & c'est une grande marque qu'ils n'estoient pas faits lorsqu'il composa son pœme, & mesme qu'on ne songeoit point du tout à les faire, puisqu'il ne dit point qu'on s'y preparast. [Il auroit promis un poëme sur ce sujet, quand il ne l'auroit pas voulu faire] Aussi le P. Pagi soûtient, aprés Scalier, qu'il n'y en eut point cette année là. Zosime suppose visiblement qu'on ne les fit point ni en 424, auquel il les eust falu faire selon son conte, ni en aucune autre année de ce siecle.

Bar.404.§ 1. 2. Pag., p.187. 190. p.188. p.190. Zos.l.2.p.679. d.c.

Les Juifs estoient alors exclus de toutes les charges. Il s'estoient neanmoins fait admettre parmi ceux qu'on appelloit Agents dans les affaires du Prince, [qui estoient les moindres officiers de la Cour.] Mais Honoré soit par l'avis du Pape Innocent, [soit pour d'autres raisons,] ordonna par sa loy du 18 de fevrier, qu'ils seroient privez de cet emploi, aussi-bien que de tous les autres. Il joint avec eux les Samaritains, que l'on traitoit alors comme les Juifs: Il ne laissa pas de lever le 25 de Juillet la défense qu'il avoit faite aux Juifs en 390, d'envoyer aucun argent [en Orient] à leur Patriarche.

Cod.Th.t.6. p.232.1. 16.t.8.l.16.p. 232. l.17.p.232.

[Je ne sçay neanmoins si] l'on peut tirer de là qu'il fut en bonne intelligence avec Arcade. [Eutrope ennemi de Stilicon avoit esté disgracié & banni dés l'an 399. Mais Eudoxie femme d'Arcade estoit devenuë par là maistresse de l'Orient. Et aprés qu'elle fut morte cette année mesme le 6 d'octobre, on ne voit pas que Stilicon ait jamais pu y faire valoir son autorité.] Honoré écrivit plusieurs fois cette année mesme à Arcade pour se plaindre du bannissement de S Chrysostome, & sur quelques autres sujets; & nous avons encore une de ces lettres: [mais il y paroist plus de froideur que d'union entre les deux freres.] V.S.Chrysostome.

p.233.t. Bar.404.§76. 81.

La loy du 25. de juillet est adressée à Adrien, qui estoit toujours Prefet [d'Italie.] L'autre l'est à Romulien qualifié aussi Prefet du Pretoire. [& il pouvoit l'estre dans les Gaules.] Cecilien qui est appellé Vicaire dans une autre loy, ["& qui pouvoit l'estre en Afrique,] fut fait Prefet d'Italie en 409, [*où nous en pourrons parler plus amplement. V.S.Augustin. * V.34.

Cod.Th.t.6.p. 232. chr.p.147. t.6.p.334.1.

Honoré, comme nous avons dit, pouvoit estre allé passer la fin

fin de l'année à Ravenne. Il y avoit déja fait un sejour considerable en 403. Mais depuis ce temps là il s'y établit entierement, sans en estre sorti que nous sachions;si ce n'est en 407 & en 417, pour venir passer quelques mois à Rome. Ainsi Ravenne a toujours esté depuis cette année le siege de l'Empire d'Occident, tant qu'il a conservé quelque consistance ou quelque ombre. Le nom de Romagne ou Romanie que garde jusques aujourd'hui le pays où elle est placée, en est encore une marque.]

'On pretend qu'elle a esté fondée par les peuples de la Thessalie.[a] Pline en fait une colonie des Sabins. Elle a quelquefois esté comprise dans l'Ombrie.[b] Mais elle estoit alors capitale d'une province particuliere appellée la Flaminie, comprise dans la Gaule Cisalpine[& dans le vicariat d'Italie.][c] Elle estoit enfermée"de tous costez ou de la mer, ou du Po qu'Auguste y avoit fait conduire par un canal tres profond, ou des marais, qui ne laissoient à sec qu'un chemin fort étroit pour y arriver: De sorte qu'elle estoit toute environnée d'eau comme une isle, & n'estoit accessible que d'un seul costé.'La mer y avoit son flux & son reflux;[d] & elle venoit autrefois jusqu'auprés de la ville, où elle faisoit un port pour 250 vaisseaux.[C'est pourquoi Auguste y avoit mis une flote.Mais Jornande qui estoit Evesque de Ravenne vers 550,]dit que ce port estoit changé en jardins, & que la ville estoit composée de trois parties ou de trois villes, dont la plus haute retenoit le nom de Ravenne, la seconde[où estoit apparemment le palais] s'appelloit la Cesarée,& la troisieme avoit le nom de Classe, 'parceque c'estoit là qu'estoit le port pour "la flote, à trois milles[ou une grande lieuë]de Ravenne.

Zos.l.5.p.803. c|Strab. a Ugh.t.2.p.325.a. b p.319.|Zos. p.803.c. c Jorn.r.Got. c.29.p.651.

&c.

Claud.cons. H.6.p.187. d Jorn.p.652.

Phisg.a.p.472. 2.

classi.

[La situation de cette ville au milieu des eaux,donne sujet de croire que la demeure n'en estoit pas bien saine. Mais d'autre part elle estoit tres propre à soûtenir un Empire foible & sur le penchant de sa ruine. Car elle estoit difficile à attaquer, aisée à secourir par mer,& favorable pour se retirer en Orient quand on ne pourroit plus resister:& ce fut apparemment ce qui la fit choisir à Honoré, qui voyoit les barbares le venir attaquer jusque dans le fond de l'Italie.]

'L'Evesque de Ravenne reconnoissoit en ce temps-ci celui de Milan pour son metropolitain: [Mais environ 20 ans aprés,"S. Pierre Chrysologue qui gouvernoit alors cette Eglise,fut elevé à la dignité de metropolitain par l'autorité du Pape & de l'Empereur,malgré l'opposition de l'Evesque de Milan.]

Geo.sac.p.41. 42.

V.son titre

ARTICLE XXII.

Radagaise entre en Italie: Effroi des Romains: Blasphemes des infideles.

INDICTION III. Idat.&c.

L'AN DE JESUS CHRIST 405, D'HONORE' 11.

'Stilicho II, & "Anthemius, Consuls. V. Arcade §25.

Cod.Th.chr. p.148. 'CE fut en cette année au mois de fevrier, qu'Honoré donna "ces loix severes contre les Donatistes,[qui furent si utiles V. Saint Augustin. à l'Eglise d'Afrique.] Il en adressa une à Adrien Prefet d'Italie, & d'autres à Diotime Proconsul d'Afrique,[dont nous ne trouvons rien autre part, non plus que] d'Urficin Intendant des largesses, à qui s'adresse la loy du 20 d'avril sur les biens de Gildon.

16.t.12.l 2.p. 308.310. 'La loy datée du 4 fevrier, qui ordonne que les Evesques"deposez seront bannis à 40 lieuës loin de leur eglise, est rejettée V. §15. par Godefroy comme fausse, & supposée dans les siecles posterieurs. Il y trouve neanmoins plusieurs raisons de la croire vraie.[Mais il n'est pas fort necessaire de l'examiner, puisqu'elle n'ordonne que ce qu'on trouve dans celle du 4 fevrier 400, receuë de tout le monde pour veritable, "& qu'on peut croire V. la note 13 neanmoins estre plutost de 405 que de 400. Nous avons"remar- Ibid. qué la mesme chose de quelques autres loix mises sur l'an 400. Comme"de celle qui est adressée à Romule Prefet de Rome, pour V. §15. le rappel de tous ceux qui estoient bannis ou dans les mines.

"Nous croyons devoir mettre en cette année la guerre de Ra- NOTE 20. dagaise, que d'autres mettent en la suivante Ce fut un nouveau pas de la justice divine pour faire trembler les Romains; & de sa misericorde pour les porter à la penitence. Car ayant resolu de punir enfin l'orgueil, l'idolatrie, le luxe, & les autres pechez de cette Babylone, qui estoit aussi-bien la capitale & la maistresse du monde pour les vices, que pour la splendeur & l'autorité; sa sagesse se conduisit envers elle comme envers les autres nations qu'elle chastie, en luy faisant sentir sa colere par degrez, & comme à diverses reprises, afin que les elus effrayez de ces éclairs previnssent ses foudres par la penitence, & que ceux qui ne voudroient pas profiter des menaces de sa colere, n'eussent qu'à se condanner eux mesmes lorsqu'ils s'en verroient accablez. Ainsi aprés avoir vu Alaric destiné à cet ouvrage de sa justice, entrer d'abord sur les confins de l'Italie, puis s'avancer

jusqu'au delà du Po, nous allons voir Radagaise penetrer jusqu'au milieu de la Toscane : bien-tost aprés Alaric viendra deux fois aux portes de Rome, luy donnera la loy, en epuisera mesme les richesses, jusques à ce que l'heure de Dieu estant venüe, il y entre triomphant pour la saccager par le fer & par le feu.

1. 'Rhodogaïse, comme l'appellent les Grecs,] 'ou Radagaise, estoit comme Alaric, un Roy [ou un Prince] des Gots, mais payen de religion, qui sacrifioit tous les jours à son Jupiter,[a] &'le plus furieux ennemi que l'Empire Romain eust eu jusqu'alors.[Nous avons déja vu]'qu'il estoit venu en Italie dés l'an 400 avec Alaric[Mais estant depuis retourné audelà du Danube,] 'il assembla une armée beaucoup plus nombreuse que n'en eut jamais Alaric.'Elle se montoit à quatre-cents mille hommes selon Zosime,[qui ne paroist pas avoir voulu augmenter la gloire de ceux qui l'ont vaincuë.]'Orose se contente neanmoins de dire plus de deux-cents mille,[ce que Marcellin a suivi.] Mais Orose ajoute que c'estoit selon ceux qui en contoient le moins : ["& peut-estre mesme que c'estoit ce qui restoit de cette armée aprés qu'une grande partie en eut esté taillée en pieces.]'Elle estoit composée de toutes sortes de nations d'audelà du Danube & du Rhein, 'qu'on faisoit generalement passer pour Gots.[c]Un payen de ce temps là écrit que "les capitaines de cette armée, qu'on appelloit "les Seigneurs, estoient au nombre de douze mille.

longè immanissimus. — V.§23. — *κειμήλιοι*(?) — *Optimates.*

Aug.f.105.c. 10.p.547.a'b| Orof.l.7.c.37. p.221.2.d. a Orof.p.221. 2.c. b Prof.chr. Aug.p.547.b. Zof.l.5.p.803. a. Orof.p.221.2. d|222.1.b. Zof.p.803.2. Orof.p.221.2. d. c Phot.c.80.p. 180.b.

'Avec cette armée innombrable de barbares, il s'en vint tout d'un coup fondre en Italie, ayant voüé à ses Dieux de leur faire un sacrifice de tout le sang des Romains qu'il pourroit repandre. 'Tiro Prosper dit qu'il entra en Italie l'année de devant sa défaite,[qui seroit en 404 ;] & que cette tempeste de barbares y saccagea beaucoup de villes. 'Le seul bruit de son approche mit par tout l'effroi. Les places les plus fortes perdirent l'esperance de se pouvoir défendre ; & Rome mesme estoit dans le trouble & dans la consternation d'une ville qui se voit dans le dernier danger de sa ruine.

Orof.p.221.2. c.d. Prof.T. Zof.p.803.b.

[Les payens sur tout y augmentoient la confusion par leurs plaintes.] 'Car sur la nouvelle de la venuë de ce barbare, qui offroit, disoit-on, sans cesse des sacrifices [à ses idoles,] 'il se fit dans la ville un grand concours de payens, qui publioient partout que si l'ennemi estoit formidable par les grandes forces qu'il avoit, il n'estoit pas moins à craindre à cause de la pro-

Aug.p.547.b. Orof.p.221.2. d.

1. *autrement*, Radagaise *Prof.T.* Radagaise, Rhadagaise &c.

tection de ses Dieux; & que Rome n'estoit dans une si grande
foiblesse & si proche de sa perte, que parcequ'elle avoit perdu
Aug.p.547.a.b. le secours de ses Dieux & de son ancienne religion. 'Car toutes
les idoles y estoient alors abatuës [depuis l'an 399 au moins.]
a.b|civ.l.5.c.23.p.63.2.b. 'Nous ne faisons plus de sacrifices, continuoient les payens, & «
ce Prince en offre [continuellement.] Que pouvons nous donc «
attendre, puisqu'il ne nous est pas permis d'appaiser les Dieux «
par nos victimes, si non d'estre vaincus par un homme si reli- «
gieux, & qui leur rend si soigneusement ses devoirs. «

Oros.p.221.2.d. 'On remplissoit toute la ville de ces plaintes: & on parloit
déja de rétablir l'exercice de la religion payenne. On n'enten-
doit par tout que blasphemes & qu'injures dont on osoit atta-
quer le nom de J C, que ces malheureux regardoient comme la
Aug.civ.p.63.2.b. cause des maux qu'ils souffroient 'S. Augustin qui estoit alors
à Carthage, eut la douleur d'apprendre ces blasphemes que les
payens repandoient par tout contre J C Mais il eut [bien-tost]
f.105.p.547.b.c. aprés sujet de rendre graces à la misericorde divine,'qui fit voir
par la victoire toute miraculeuse que les Romains remporte-
rent par son secours, que ce n'est pas du sacrifice & du culte des
demons qu'il faut attendre mesme les biens temporels, & les
couronnes de la terre.



ARTICLE XXIII.

Radagaise perit par miracle avec toute son armée.

Zos.l.5.p.803.a.b. SUR le bruit de la descente de Radagaise, 'Stilicon rassem-
bla à Pavie contre ce terrible ennemi toutes les troupes
[Romaines,] au nombre de trente "legions; &'il y joignit tout ἀριθμῷ.
Oros.l.7.c.37.p.221.1.b. ce qu'il put tirer de secours des Huns & des Alains.'Orose [&
Marcellin] mettent des Huns & des Gots, conduits par Uldin
a.b. & par Sarus, 'Dieu ayant voulu que les ennemis des Romains
les secourussent contre un autre ennemi. [Nous parlerons en-
Zos.p.798.799. core souvent de Sarus qui estoit Got.] 'Uldin Roy des Huns
avoit déja rendu aux Romains des services tres importans'con- V. Arcade § 19.
tre Gaïnas, dont il avoit envoyé la teste à Arcade en l'an 401.
Soz.l.9.c.5.p.806. 'Mais depuis il fit la guerre à Theodose le jeune.

a Zos.p.803.b. b Aug.civ.l.5.c.23.p.63.2.a. c Prof.chr. d Amb.v.P.c.50.p.13.d. [a] Stilicon partit de Pavie avec son armée pour marcher con-
tre Radagaise;[b]qui estoit déja bien prés de Rome.[c]Car il s'estoit
avancé jusques "en Toscane,[d] & il y assiegeoit Florence. Cette NOTE 21.
ville estoit reduite à la derniere extremité, lorsque S Ambroise

qui s'y estoit autrefois retiré, s'apparut à une personne de la maison où il avoit logé alors, & luy promit que la ville seroit delivrée le lendemain. Cet homme le dit aux habitans, qui reprirent l'esperance qu'ils avoient entierement perdue: & le lendemain Stilicon arriva [avec son armée.] Paulin qui raporte ceci, dit l'avoir appris d'une dame de Florence mesme. [Et c'est une preuve] de ce que dit S. Paulin, que Dieu accorda la conservation des Romains aux prieres de S. Pierre & de S. Paul, & des autres Martyrs & Confesseurs que l'Eglise honoroit dans l'étenduë de l'Empire. Paul.car.27.p.630.

'La delivrance de Florence fut l'effet de la défaite des ennemis. 'S. Augustin [& Orose] asseurent qu'elle fut tout à fait miraculeuse. [a] Stilicon surprit les Gots lorsqu'ils l'attendoient le moins: [b] Et comme leur armée estoit divisée en trois endroits sous trois chefs differens, il eut moyen d'en attaquer separément une partie, & l'ayant fait environner par les Huns qu'il menoit, elle fut entierement taillée en pieces. 'Zosime en parle de mesme, sans neanmoins distinguer une partie de toute l'armée. 'Saint Prosper dit aussi qu'on tua plusieurs milliers de Gots. 'S. Augustin assure que Radagaise fut vaincu en un seul jour, & de telle maniere qu'il demeura beaucoup plus de cent mille hommes [1] sur la place, sans que du costé des Romains il y eust non un mort, mais pas seulement un blessé. Amb.p.13.d. Aug ut supl.f.105.p.547.c. a Zos.p.803.c. b Prof.T.p.30.c. Zos.p.803.c. Prof.chr. Aug.civ.p.632.b.

[Orose semble ne point reconnoistre qu'il y ait eu aucun combat. De sorte qu'il est difficile de l'accorder avec les autres: Si on le peut en quelque sorte, c'est en supposant qu'il ne parle que des deux tiers de l'armée de Radagaise, qui n'avoient point esté attaquez par Stilicon. Voici ce qu'il dit:] 'Dieu ne voulut point qu'une victoire qui n'estoit que l'effet de sa toute puissance, pust estre attribuée aux hommes, & surtout à ses ennemis, [tels qu'estoient Uldin & Sarus.] Il repandit donc la terreur dans le camp de Radagaise, & l'obligea par ce moyen à se retirer dans les montagnes de Fiesoli [prés de Florence:] Il s'y renferma sur le haut d'une montagne fort aride & fort escarpée avec deux cens mille hommes [qui luy restoient encore,] mais qui n'avoient point de vivres, & qui ne savoient que devenir. Il ne fut pas necessaire d'en venir aux mains avec eux, n'y d'apprehender l'evenement incertain d'un combat: il ne falut ni tirer l'epée, ni repandre du sang, 'ni hazarder 'de perdre beaucoup Oros.p.212.1.b c.

1 *prosternerentur.* Je ne sçay s'il l'auroit voulu entendre aussi de ceux qui moururent de faim. Mais quand *prosterni* pourroit avoir ce sens, cela ne se fit pas en un seul jour.

pour acheter une victoire, ce qui eust encore paru un grand bon heur. Pendant que les Romains buvoient, mangeoient, & se divertissoient, toute cette nombreuse & puissante armée perissoit par la faim, par la soif, & par la langueur.

c. 'Mais ce ne fut pas encore assez. Dieu voulut que les Romains vissent celui qui les avoit fait trembler, reduit sous le joug, & chargé de chaines; qu'ils vissent, dis-je, cet homme dont ils disoient qu'ils craignoient encore plus les sacrifices que les armes, vaincu sans combat, prisonnier, & mis dans les fers. C'est ce qui arriva lorsque Radagaise croyant se pouvoir sauver, abandonna secrettement ses gents pour s'enfuir seul. Mais il tomba entre les mains des Romains, qui aprés l'avoir gardé

Marc.chr. quelque temps, luy osterent enfin la vie. 'Marcellin dit qu'il eut

Aug.civ.p.63.2.b. la teste tranchée. 'S. Augustin qui marque aussi sa mort, ajoute que [1] ses enfans furent aussi pris avec luy. 1.

Oros.p.222.1.c|Mar.chr. 'Il y eut un si grand nombre de prisonniers, qu'on les vendoit par bandes comme des troupeaux de bestes, à un écu piece.

Oros.p.222.1.d. 'Mais comme Dieu vouloit exterminer entierement ce peuple, tous ces esclaves moururent aussi-tost, & leurs maistres furent obligez d'employer par humanité à les faire enterrer, ce qu'ils

Zos.p.803.c. avoient epargné en les achetant à si bas prix. 'Zosime dit que Stilicon en reserva un fort petit nombre, qu'il enrola parmi ses

Phot.c.80.p.180.b. troupes, 'avec [2] ce qui resta des seigneurs qui les commandoient. 2.

a Paul.ep.35.p.311. a On peut juger par une lettre de S. Paulin, que 'Radagaise ne fut défait que vers l'hiver, ou qu'au moins l'armée Romaine estoit encore alors repanduë 'par la campagne, & rendoit les chemins dangereux dans l'Italie. V. la note 20.

Anal.t.4.p.485. [C'est sans doute sur cette victoire] que le Senat fit dresser un arc de triomphe, où l'on mit les statuës des trois Empereurs, Arcade, Honoré, & Theodose, avec une inscription qui marquoit que c'estoit pour perpetuer la memoire de la victoire par

Aug.civ.p.63.2.a. la quelle on avoit dompté pour jamais la nation des Getes. 'Du reste neanmoins les payens tascherent d'ensevelir ce miracle dans l'oubli: & S. Augustin de peur de tomber dans la mesme ingratitude, en a conservé la memoire dans le plus celebre de ses ouvrages, comme d'une faveur insigne [que Dieu avoit accordée à ses serviteurs.]

Oros.p.222.1.d. 'La providence divine voulut mesme qu'elle s'étendist jusque

Aug.B.t.7.p.240.

1. 'Divers bons manuscrits n'ont point *cum filiis*.

2. Le grec d'Olympiodore selon qu'il est ponctué, signifie qu'il fit alliance avec Radagaise aprés avoit défait ses 12000 seigneurs: & le traducteur a pris ce sens Mais outre qu'il n'est guere raisonnable en luy mesme, il est contraire à toute l'histoire, comme on l'a mis à la marge, dans Photius.

sur ses ennemis, à qui elle fit sentir & la punition que leurs pechez meritoient ; & la misericorde dont sa bonté usoit envers eux, pour voir si la crainte de sa justice ou le ressentiment de ses graces ne les porteroient point à la penitence. 'La ville de Rome, dit Orose, pleine de personnes obstinées dans leurs vices, & qui contredisoient ouvertement à la verité, meritoit d'estre chastiée d'une maniere plus rigoureuse. La justice divine avoit pour cela entre ses mains, & au milieu de l'Empire mesme, deux armées de Gots toutes prestes, commandées par deux puissans Rois, mais dont l'un estoit Chrétien, & presque Romain, capable d'estre retenu par la crainte de Dieu dans la licence de la victoire. L'autre estoit un payen, un barbare, & un vray Scythe, qui aimoit moins la gloire & le butin, qu'un plaisir brutal qu'il trouvoit dans le meurtre & dans le carnage. Celui ci déja avancé au milieu de l'Italie, jettoit l'epouvente dans Rome par son approche. p.221.2.c.

'Mais si ce Roy impie fust entré dans Rome avec cette multitude effroyable de barbares aussi impies que luy, l'on n'eust pu en attendre aucune misericorde. Il n'eust ni respecté les eglises & les tombeaux des Martyrs, ni epargné qui que ce soit. On n'eust vu de tous costez qu'egorger les hommes, & deshonorer les femmes, 'sans que personne profitast de tant de maux pour se corriger. 'Cependant parmi tant d'impies qui attiroient sur eux la colere de Dieu, il y avoit beaucoup de Saints dignes de sa misericorde. 'Ainsi il falloit un fleau qui n'ecrasast pas indifferemment tout le monde. c|222.1.a|Aug. p.63.2 b. Oros.p.222.1.a p.221.2.d.e. Ibid.

'D'ailleurs ce qui faisoit le plus redouter Radagaise par les payens, c'estoit le culte qu'il rendoit à ses faux Dieux. 'Que n'auroient-ils donc point dit en faveur de leurs idoles, s'ils eussent vu Rome abandonnée à sa puissance? Avec combien d'insolence auroient-ils publié par tout, en insultant aux Chrétiens, que Radagaise n'estoit devenu si puissant, que parcequ'il se rendoit les Dieux favorables par les sacrifices qu'il leur offroit tous les jours ; & que les Romains n'avoient esté vaincus que parceque les Chrétiens ne leur permettoient pas de faire la mesme chose? 'Ne se seroient-ils pas encore absolument obstinez à vouloir rétablir le culte de leurs idoles? Les Chrétiens mesmes se seroient trouvé exposez à une tentation tres dangereuse, confus de voir un adorateur des demons devenu victorieux, & les payens se servir de cet exemple pour leur insulter. e. p.222.1.a|Aug. p.63.2.b. Oros.p.222.2. a.

'Dieu donc qui conduit les hommes par une justice pleine de a|Aug.p.63.2. c.

sagesse, ayant resolu de punir leurs crimes par l'irruption des barbares, sa bonté tempera de telle sorte son indignation, qu'il voulut d'abord faire perir miraculeusement l'idolatre, depeur qu'on n'attribuast sa victoire aux demons qu'il adoroit, & que cette pensée n'ebranlast les personnes foibles. Et aprés avoir ainsi confondu ceux qui blasphemoient contre son nom, 'il abandonna enfin les Romains à un autre ennemi, qui quoique ennemi estoit neanmoins Chrétien, usoit moderément de sa victoire, & estoit encore plus ennemi du paganisme que des Romains. 'Car la memoire des Saints vivans & morts [qui prioient pour Rome,] l'empescha de luy faire sentir sa colere dans toute son étenduë.

Aug.p.63.2.c| 105.p.547.b.c| Orof.p.221.222. Orof.p.222.1.d.



ARTICLE XXIV.

Honoré travaille inutilement pour S. Chrysostome. Les Alains, les Vandales, & les Sueves, entrent dans les Gaules.

· L'AN DE JESUS CHRIST 406, D'HONORE' 12.

INDICTION IV. 'Arcadius Aug. VI, & Anicius Probus, Consuls.

Idat.&c.|Hier. in Am.l 3.p.99.2. [ON ne peut douter que cet "Anicius Probus ne soit*le fils de Probe si illustre sous Valentinien I, & le cadet d'Olybre & de Probin Consuls en 395.] V.Valentinien §.119. *&c.

Cod.Th.chr, p.149. 'Longinien "estoit Prefet d'Italie à la place d'Adrien] dés le commencement de l'année. Nestorius à qui la loy du 7 decembre donne le titre de Comte & de Duc [des troupes]'de la Tripolitaine, [doit sans doute estre distingué de] Nestorius qui servoit vers le mesme temps sous Arcade, & avec le titre [beaucoup plus relevé] d'Intendant du domaine. V.§18. l.6.p.375.1.

13.t.11.l.10.p.133. 'La loy du 19 fevrier nous apprend qu'on avoit envoyé dans les cinq dernieres années, plusieurs personnes de qualité en diverses provinces, pour y examiner & y regler l'assiette des tailles, sans que les peuples en eussent neanmoins tiré aucun soulagement. Honoré ordonne donc par cette loy à Longinien Prefet du Pretoire, d'examiner avec soin ce que ces Commissaires avoient fait, d'obliger ceux qui s'estoient conduits avec negligence, de rendre le double de ce qu'ils avoient receu [de l'Epargne pour leur commission;] & que si l'on prouvoit que quelques uns eussent fait des extorsions sur les peuples, il le leur fist restituer au quadruple.

chr.p.149. 'Honoré passa cette année à Ravenne, [sans en sortir que nous sachions,

*V.S.Chrysostome. sachions. Ainsi ce fut de là]'qu'il écrivit à Arcade *une troisieme lettre pour S. Chrysostome, que nous avons encore. Elle fut portée par des Evesques qui alloient demander tant de sa part que de la part du Pape & de tous les Evesques d'Occident, un Concile œcumenique qui pust donner la paix à l'Eglise. 'Ces deputez furent traitez d'une maniere qui offensoit également la justice, l'Eglise, & l'Empereur Honoré. [Cependant on ne voit point qu'il ait rien fait pour défendre une cause si sainte & si juste. S'il l'a voulu, les malheurs qui commencerent à la fin de cette année à l'accabler, luy en ont pu oster la pensée avec le pouvoir, sans parler des autres difficultez que nous ignorons.] Pall.dial.p.29. 30. p.31-34.

'Car par les loix du 17 & du 19 avril, il paroist que l'on estoit dans un trouble qui demandoit des preparatifs de guerre extraordinaires. Honoré y excite toutes sortes de personnes libres & esclaves à prendre les armes pour la défense de l'Etat, promettant aux libres trois "pieces d'or par teste, & sept quand les troubles seroient appaisez. Il en promet aussi deux aux esclaves, avec la liberté, s'ils se trouvent propres à la guerre. [Il ne parle point du consentement ni du dedommagement de leurs maistres, que la justice demandoit. C'est sans doute que ces loix ne sont pas entieres. Je pense donc qu'on peut raporter à ce temps-ci]'une lettre de Symmaque, où l'on voit que Rome estoit fort en trouble, parcequ'on demandoit les esclaves pour les enroler. Il dit sans s'expliquer davantage, que le Senat en estoit déja venu à la miserable offre de [1]cinq livres d'argent: mais qu'on pourroit bien prendre & l'argent & les esclaves. Il ajoute que le Prefet avoit esté déposé comme trop mou, & que Lampade que l'on croyoit pouvoir l'impossible, avoit esté mis à sa place [Nous en parlerons "sur l'an 409.] 'Son administration fut neanmoins assez paisible. Cod.Th.7.t.13.l.16.17.p.387.388. solidos. Sym.l.6.ep.65.p.254. 1. V.§36. l.8.ep.64.p.303.

V.la note 20. ["Nous ne pouvons pas dire que nous sachions le vray sujet du trouble où l'Empire se trouvoit en ce temps-ci: mais il pouvoit bien regarder] 'les mouvemens des peuples du Nord, qui entrerent dans les Gaules le dernier jour "de cette année, [pour n'en plus sortir, & commencer la ruine entiere de l'Empire Romain dans l'Occident. Prosf.chr. Note 22.

On pretend que Stilicon mesme obligé par toutes les raisons divines & humaines d'estre le défenseur de l'Empire, fut la cause de ce malheur.]'Car Orose, [Marcellin, & Tiro Prosper,] assurent que ce fut luy qui sollicita [sous main] les Alains, les Oros.c.38.p.222.1.c.

1. Est-ce pour chaque Senateur, ou pour chaque esclave?

Vandales, & les Sueves, de prendre les armes, & qu'il leur envoya de l'argent pour les porter à se revolter contre Honoré, à mepriser la terreur du nom Romain, à traverser le Rhein, & à ravager les Gaules, dans la vuë que [quand le feu & le trouble seroit partout, ces barbares mesmes pourroient l'aider] à elever son fils Eucher sur le throne de son Prince legitime & de son gendre. 'S. Jerome attribuë aussi les malheurs des Gaules & de tout l'Empire non à la faute des Princes, qui estoient aussi religieux qu'on le pouvoit souhaiter, mais aux crimes d'un traistre à demi barbare, qui armoit les ennemis de l'Empire des forces & de l'argent de l'Empire mesme.'Et on ne sauroit douter que ce demi barbare ne soit Stilicon.ᵃHonoré se plaint dans une loy de l'an 408, que ce brigand public avoit employé ses richesses & celles qu'il tiroit des autres, à enrichir tous les barbares, & à leur faire quitter le repos où ils vivoient, [pour venir troubler celui de l'Empire.] Nous avons vu qu'il avoit fait venir en Italie les legions qui gardoient les frontieres des Gaules, à cause de la guerre d'Alaric. [Celle de Radagaise luy put encore servir de pretexte pour laisser ce pays denué de forces.]

Hier. ep. 11. p. 93. 2. Val. r. Fr. l. 3. p. 140. c. a Cod. Th. 9. t. 42. l. 22. p. 34 f. Claud. b. Get. p. 167.

'Mr Valois raporte à cette entrée des barbares dans les Gaules ce que nous trouvons dans un ancien auteur nommé Renatus Profuturus Frigeridus, cité par Saint Gregoire de Tours, Que Goar Roy d'une partie des Alains, selon Mr Valois, estant passé du costé des Romains, & Respendial Roy des [autres] Alains estant sur le bord du Rhein, il arriva que les Vandales, qui selon Mr Valois suivoient les Alains pour passer avec eux dans les Gaules, furent attaquez par les François, perdirent prés de vingt mille hommes dans la bataille, avec leur Roy nommé Godigiscle, & fussent tous generalement demeurez sur la place, si les Alains ne fussent venus promtement à leur secours. Mais ces deux nations jointes ensemble avec les Sueves, passerent sur le ventre aux François, traverserent le Rhein, & entrerent dans les Gaules.

Val. p. 98 | Gr. T. h. Fr. l. 2. c. 9 p. 62. Oros. c. 40. p. 223. 1. c. |

'Procope dit que ce fut la famine qui obligea Godigiscle & une partie des Vandales à quitter leur pays, dont les autres ne voulurent point sortir.'Les premiers avoient pour Roy lorsqu'ils entrerent dans les Gaules, Gonderic ᵇou Gonthaire fils de Godigiscle. ᶜSalvien remarque que c'estoient les plus foibles & les plus lasches de tous les barbares; & que neanmoins Dieu leur livra les provinces les plus considerables, & les plus grandes forces de l'Empire, pour montrer que ce n'estoit pas leur

Proc. b. Vand. l. 1. c. 22. p. 227. d. Gr. T. l. 2. c. 2. p. 42. b Proc. b. Vand. l. 1. c. 3. p. 184. a. c Salv. l. 7. p. 261.

puissance qui les rendoit victorieux, mais que Dieu se servoit de leur foiblesse pour punir les pechez de Romains. 'Ils estoient p.160. Chrétiens &] fort chastes, 'mais heretiques [& Ariens.] p.166.

ARTICLE XXV.

Les Bourguignons, les François, & d'autres barbares, entrent dans les Gaules, & y font d'horribles ravages: Dureté des peuples.

L'AN DE JESUS CHRIST 407, D'ARCADE 13. INDICTION V.

'Honorius VII, & Theodosius II, Augg. Consuls. Idat.&c.

'CE fut, comme nous avons dit, en l'an 406, mais le dernier jour de l'année selon Saint Prosper, que les Vandales, les Sueves, & les Alains, passerent le Rhein dans le dessein de piller les Gaules. 'Ils entrerent d'abord dans la premiere Germanie, [où est Mayence.] Aprés qu'elle eut esté ruinée, ils passerent dans la Belgique, ensuite dans l'Aquitaine, 'qui estoit la plus belle & la plus riche province de toutes les Gaules, 'mais aussi la plus corrompuë. 'S'estant ainsi avancez jusqu'aux Pyrenées, qu'ils ne purent passer durant quelque temps, "ils se repandirent tout autour dans les provinces voisines: '& en un mot ils couvrirent generalement toutes les Gaules, [qui se trouverent pleines de toutes sortes de barbares.]

Zos.l.6.p.825.c. d.prosf.chr. Salv.l.7.p.167. p.154 160.167. p.155. Oros.l.7.c.40. refundantur p.223.1.c. Salv.p.167.

'Car le bruit de l'irruption des Vandales & des autres, fit soulever en mesme temps les Bourguignons.ᵃ& beaucoup d'auttes nations barbares, excitées aussi par Stilicon, se joignirent encore aux Vandales & aux Alains: 'Une multitude de nations barbares, dit S. Jerome, au commencement de l'an 409, se sont emparées de toutes les Gaules. Il n'y a plus rien entre les Alpes & les Pyrenées, entre l'Ocean & le Rhein, dont les Quades, les Vandales, les Sarmates, les Alains, les Gepides, les Erules, les Saxons, les Bourguignons, les Allemans, ne se soient rendu les maistres. Il y joint les Pannoniens, [de sujets] devenus ennemis, autant à la honte qu'au malheur de la Republique; [par où il peut entendre les Gots & d'autres nations semblables, à qui l'on avoit donné des terres dans la Pannonie.] 'Zosime témoigne aussi que les barbares estoient venus [en partie] par les Alpes; & que Constantin qui s'empara des Gaules quelque temps aprés, fortifia ces montagnes contre eux, aussi-bien que les bords du Rhein. 'Mr Valois croit que S. Jerome entend les Sueves par les Allemans, & les Huns par les ennemis Pannoniens: à quoy il raporte ce

Oros.c.38.p.222.1.e. ᵃc.40.p.223.1.c. Hier.ep.11.p.93.a. Zos.p.825.b.c.e. Val.p.104.

texte de l'Ecriture que le Saint ajoute. *Car Assur vint aussi avec eux*: parceque les Huns avoient demeuré autrefois vers les montagnes de l'Assyrie. [Tiro Prosper témoigne sur l'an 410, que les Saxons avoient ravagé depuis peu une partie des Gau-
Gr.T.h.Fr.l.2. c.9.p.63. les.] 'Il paroist aussi que vers ce mesme temps-là les François y estoient entrez.

Salv.l.6.7.p. 145.167. Dieu n'abandonna les Gaules aux barbares que peu à peu, afin que la punition d'une province portast les autres à se corriger par la crainte des mesmes malheurs. Mais où a t-on vu parmi " nous, dit Salvien, aucun amendement? Une seule province de " l'Empire s'est-elle corrigée, [soit par la crainte, soit] par le sen- " timent des plus grandes calamitez? Nous nous sommes tous en- " durcis comme de rochers: les plus grands coups ne nous ont pu "
l.6.p.141. faire sentir nostre mal; & malgré cette inondation de barbares, "
p.142. les crimes des Gaulois sont toujours les mesmes. 'Au contraire " presque toutes les personnes les plus qualifiées sont devenües " pires aprés leurs maux qu'elles n'estoient auparavant. "

p.142-144. 'Le mesme auteur aprés avoir marqué quelques particularitez qui regardent Treves, & une autre des principales villes des Gaules, [ce que nous ne raportons pas, parceque nous ne savons
p.144. si cela s'est fait en ce temps-ci], 'il ajoute ensuite; Que dirai-je " de toutes les autres villes des Gaules, qui abandonnées aux " mesmes vices, sont peries de la mesme maniere? Les desordres " & les crimes de tous ces peuples les avoient tellement abrutis, " qu'ils ne craignoient pas mesme le danger où ils estoient. Ils se " voyoient sur le point d'estre reduits dans l'esclavage: & ils ne " s'en effrayoient pas davantage; parceque Dieu par une juste " punition de leurs pechez les laissoit dans une securité stupide, "
p.145. 'afin qu'ils ne pussent se delivrer des maux qui les menaçoient. " Les barbares estoient déja presque à leur vuë, sans qu'ils bran- " lassent, sans qu'ils songeassent à se fortifier contre eux; tant les " pechez avoient aveuglez les esprits. Personne ne vouloit perir, " & personne neanmoins ne cherchoit les moyens de ne pas perir. " Tout estoit dans une inaction, une lascheté, une paresse, une " negligence inconcevable: & on ne songeoit qu'à boire, à man- " ger, & à dormir: de sorte qu'on pouvoit dire d'eux ce qui est " dans l'Ecriture, Qu'un assoupissement envoyé de Dieu s'estoit " repandu sur eux. Mais cet assoupissement lethargique est bien- " tost suivi de la mort. Car, comme dit l'Ecriture, lorsque le pe- " cheur a comblé la mesure de ses iniquitez, & est condanné pour " ses crimes à perir, Dieu luy oste l'esprit de pouvoir eviter les " malheurs qu'il s'est attirez. "

'L'auteur du poëme sur la Povidence, décrit en cette maniere l'état deplorable où se trouvoient alors les Gaules. Quand tout „ l'Ocean, dit-il, auroit inondé les Gaules, il n'y auroit point fait „ de si horribles degasts que cette guerre. Si l'on nous a pris nos „ bestiaux, nos fruits, & nos grains; si l'on a detruit nos vignes & „ nos oliviers; si nos maisons de la campagne ont esté ruinées par „ le feu ou par l'eau; & si ce qui est encore plus triste à voir, le „ peu qui en reste demeure desert & abandonné: 'tout cela n'est „ que la moindre partie de nos maux. Mais helas depuis dix ans „ les Gots & les Vandales font de nous une horrible boucherie. „ Les chasteaux bastis sur les rochers, les bourgades si tuées sur les „ plus hautes montagnes, les villes environnées de rivieres n'ont „ pu garantir leurs habitans de la fureur de ces barbares; & l'on „ a esté partout exposé aux dernieres extremitez. Si je ne puis „ me plaindre du carnage qu'on a fait sans discernement, soit de „ tant de peuples, soit de tant de personnes considerables par leur „ rang, qui peuvent n'avoir receu que la juste punition des crimes „ qu'ils avoient commis: ne puis-je pas au moins demander ce „ qu'ont fait tant de jeunes enfans envelopez dans le mesme car- „ nage, eux dont l'âge estoit incapable de pecher? Pourquoi Dieu „ a laissé consumer ses temples par le feu? Pourquoi il a permis „ qu'on profanast les vaisseaux sacrez? La sainteté & l'excellence „ des vierges, la religion & la pieté des veuves ne les ont point „ mises à couvert. Les solitaires mesmes qui n'avoient point d'au- „ tre occupation dans leur grotes & leurs cavernes que d'y loüer „ Dieu jour & nuit, n'ont pas eprouvé un meilleur sort que le „ plus criminel d'entre les hommes. C'est une tempeste qui a „ emporté indifferemment les bons & les méchans, les innocens „ & les coupables. La dignité & le respect dû au sacerdoce n'a „ pas exemté ceux qui en estoient honorez, de souffrir les mesmes „ indignitez & les mesmes supplices que la lie du peuple. Ils ont „ esté enchainez, dechirez à coups de foüet, & condannez au feu „ comme les derniers des hommes.

Prosp. prov. pr. p. 519. p. 520.

'L'auteur de ce poëme eut luy mesme part à ces maux. Il fut emmené captif, & contraint de marcher à pié chargé [de son petit bagage,] au milieu des chariots & des armes des barbares, avec la triste consolation de voir avec luy dans le mesme état son Evesque qui estoit un saint vieillard, & tout le reste du peuple. [On ne sçait point de quelle ville il estoit,] mais on sçait que cette ville avoit esté brulée par ces barbares, qu'il appelle Getes. [Ainsi ce pouvoit bien estre aprés l'an 412, auquel les Gots vinrent dans les Gaules.]

Ibid.

Hier.ep.11.p.93.a. 'S. Jerome deplorant encore au commencement de l'an 409 la ruine des Gaules, Mayence, dit-il, cette ville autrefois si celebre, a esté prise & ruinée, & plusieurs milliers de personnes ont esté égorgez dans l'Eglise. Worms a esté détruite aprés un long siege. Reims cette ville puissante, Amiens, Arras, "Terouenne qui est à l'extremité du monde, Tournay, Spire, Strasbourg, de villes Romaines sont devenües villes d'Allemagne. Dans l'Aquitaine, dans la Gascogne, dans la Lionnoise, dans la Narbonoise tout est ravagé, à l'exception de quelques villes que l'épée des ennemis assiege au dehors, & que la famine tourmente au dedans. Que si Toulouse subsiste encore, elle doit sa conservation au merite de son grand Evesque "Exupere. Morini. V. son titre.

[Ce fut peut-estre en ce temps-ci que "Saint Aurée qu'on fait Evesque de Mayence, & Ste Justine sa sœur, furent tuez dans l'eglise par les Vandales Ariens: Et l'Eglise honore encore comme des Martyrs "plusieurs autres de ceux qu'on croit avoir perdu la vie dans les Gaules par la cruauté de ces barbares, comme S. Didier à Langres, aprés que la ville eut esté forcée par eux.] 'La vie de S. Medard porte que la ville de Vermand, [qui a donné le nom aux Vermandois,] avoit esté plusieurs fois ruinée par les diverses incursions des Vandales, des Huns, des Hongrois, & de divers autres barbares; ce qui obligea Saint Medard de transferer le siege episcopal à Noyon: [& Vermand n'est plus aujourd'hui qu'un village.] 'Il est difficile que la ville de Treves, la premiere des Gaules, se soit echapée de ce malheur,'] puisque Salvien dit qu'elle avoit esté ruinée quatre fois tout de suite. •Et quelques uns pretendent que S. Valentin son Evesque acquit en cette occasion la couronne du martyre. ["Mais c'est la chose du monde la moins fondée.] 'Treves fut prise pour la seconde fois par les François en 412 ou 413. V. Attila. V. S. Didier. Sur. 8. jun. p. 135. § 16. Vand. p. 409. Salv. l. 6. p. 143. 145. 147. • Sauss. 16. jul. p. 437. Gr. T. p. 63. V. S. Maximin de Treves note 3.

Guib. p. 682. 2. d. 'L'auteur de la vie de Ste Salberge, donné par D. Luc avec Guibert, & qui écrivoit au VII. siecle, dit qu'autrefois les Vandales, les Alains, les Huns, & les autres nations d'Allemagne & de Scythie assiegerent la ville de Lân; mais que "quelques efforts qu'ils fissent, ils ne purent jamais la prendre, & furent oblgiez de se retirer. &c.





ARTICLE XXVI.

Constantin fait Auguste en Angleterre aprés Marc & Gratien se rend maistre des Gaules; combat Sarus & les barbares: Honoré fait des loix contre les Priscillianistes & les Donatistes.

'LEs ravages que les barbares faisoient dans les Gaules, firent peur aux soldats Romains qui estoient dans l'Angleterre: De sorte qu'apprehendant de se voir eux mesmes attaquez soit par ces peuples, [soit par ceux de l'Ecosse & de l'Hibernie, & ne voyant point de secours à attendre d'Honoré,] ils elurent [1]en 407 pour Empereur un nommé Marc, qu'ils tuerent aussi-tost aprés comme un homme qui ne s'accommodoit pas à leurs mœurs, pour mettre Gratien en sa place. [Les Latins ne parlent point du tout de Marc:] mais Orose & Bede aprés luy commencent la revolte de l'Angleterre par Gratien originaire de l'isle, elu durant que les barbares pilloient les Gaules. [a]On se lassa de luy au bout de quatre mois, & on le tua comme son predecesseur.

'Aprés l'avoir tué, on choisit au lieu de luy Constantin, [b]simple soldat, qui n'avoit aucune qualité pour meriter l'Empire; & on le choisit seulement parcequ'il portoit le nom du grand Constantin, [qui de l'Angleterre où il avoit esté fait Empereur, s'estoit rendu maistre de tout le monde.] C'est peut-estre à cause de tous ces usurpateurs que S. Jerome dit que l'Angleterre estoit fertile en tyrans.

'Constantin dés qu'il eut pris le nom d'Empereur, passa dans les Gaules 'dés l'an 407. [c]Il aborda à Boulogne, où il s'arresta quelque temps, durant lequel il se fist reconnoistre jusques aux Alpes par les troupes Romaines qui pouvoient estre dans les Gaules & dans l'Aquitaine, & par tous les peuples. 'Limene

NOTE 23. qui "d'Intendant des largesses avoit esté fait Prefet des Gaules aprés le 29 d'avril en la place de Senateur, & Cariobaud qui y estoit General des troupes, se retirerent vers Honoré l'année suivante, [aprés avoir apparemment resisté durant quelques mois à la revolte.]

NOTE 24. 'Honoré estoit à Rome, ["où il paroist mesme avoir passé toute cette année,] lorsqu'il apprit que Constantin avoit pris le nom d'Empereur, & estoit déja passé dans les Gaules. Il manda aussi-

1. ou dés devant selon Olympiodore.

Zos.l.6.p.825.b. | d|824.c|Soz.l.9.c.11.d.813.a| Phot.c.80.p.180.c. | Oros.l.7.c.40.p.223.c|Bed.h.An.l.1.c.11.p.12.1. | a Olym|Soz|Zos.ut sup. | Ib|Oros.p.223.c.d. | b Prosp.chr|Oros|Soz. | Val.1.Fr.p.105 | Hier.ad.Ctes. | Oros.p.223. | Prosp.chr. | c Zos|Soz.ut sup|Phot.p.181.a. | Zos.l.5.p.808.d | Cod.Th.chr.p.150. | Zos.l.5.p.803.e | Phot.c.80.p.180.c.

p.804.a. tost cette nouvelle à Stilicon, qui estoit à Ravenne: '& comme
elle se confirmoit de plus en plus, Stilicon fut obligé de venir à
Rome consulter avec l'Empereur. Il y passa [le reste de] l'autonne,
& jusqu'à la fin de l'an 407; [par où l'on peut juger que
Constantin entra dans les Gaules vers le mois d'aoust ou de
septembre.]

l.6.p.824.d| Phot.p.181.a. Cet usurpateur avoit pour Generaux de ses troupes, [1] Justin 1.
a Zos p.824.c. & Neobigaste. [a]Stilicon envoya contre luy le General Sarus,
b l.5.p.806.c. [b]qui estoit un barbare, [c]Got, & simple capitaine de quelques
c Phot.p.180.a. Gots, [d]mais d'une valeur extraordinaire. [e]Aussi il tua tout d'a-
d a|Zos.p.812.c bord Justin avec la plus grande partie de son armée, alla assie-
e Zos.l.6.p.824. 825. ger Constantin dans Valence [en Daufiné,] & tua encore avec
une perfidie [de barbare] Neobigaste, qui l'estoit venu trouver
sur sa foy pour traiter de paix. Mais Constantin ayant mis pour
Generaux Edobinc François, & Geronce natif d'Angleterre,
Sarus, dit Zosime avec peu d'apparence, redoutant l'experience
& la valeur de ces capitaines, leva le siege de Valence, &
estant poursuivi par l'armée de Constantin, se sauva avec grande
peine; ayant mesme esté obligé de laisser toutes les depouilles
aux [2] Bagaudes, pour acheter d'eux la liberté de passer les 2.
Alpes. [Cela arriva au plustard dans les premiers mois de 408,]
l.5.p.806.c. 'puisque Sarus estoit à Ravenne dés le commencement de may.
p.807.c.d. 'Constantin fit depuis sa residence à Arles. [Il eut à combatre
les barbares qui ravageoient les Gaules, aussi-bien que les ar-
l.6.p.825.d.e. mées d'Honoré.] 'Zosime dit qu'il défit les barbares dans une
grande bataille, & en tua la plus grande partie; mais qu'ayant
negligé de les poursuivre, ils eurent moyen de reprendre leurs
forces, & de se mettre encore en état de luy tenir teste. [Il semble
supposer que Constantin les chassa absolument des Gaules,]
puisqu'il dit qu'afin de leur empescher l'entrée de cette province,
il fit garder exactement les passages des Alpes, & fortifia
les rives du Rhein, negligées depuis Julien, [ce qui est tres faux.]
p.826.e. 'Neanmoins Zosime mesme dit peu aprés que Geronce souleva
contre Constantin les barbares qui estoient dans les Gaules.
Oros.l.7.c.40. p.223.1.d. 'Orose dit seulement que Constantin se laissa souvent tromper
par de 'faux accords que les barbares faisoient avec luy; & que *incertis.*
par là il fut plus nuisible qu'utile à l'Empire. [Il y a donc apparence
qu'il vainquit les barbares, & fit ensuite la paix avec eux,

1. Dans Zosime on lit *Justinien* & *Nebiogaste*.
2. C'est le nom qu'on donnoit à des paysans qui se maintenoient en liberté contre la tyrannie des officiers Romains *V. Diocletien* § 4.

mais

mais sans les faire sortir des Gaules.] 'Il semble, selon Zosime, que cela soit arrivé avant la guerre que luy fit Sarus. Zos.l.6.p.815. d.e.

[Les troubles & les malheurs dont l'Empire estoit accablé, n'empescherent point Honoré de faire des loix considerables pour l'Eglise.] 'Celle du 22 fevrier adressée à Senateur "Prefet [des Gaules,] confirme celles qui avoient esté faites peu auparavant contre les Donatistes, & ordonne "des peines trés rigoureuses contre les Manichéens, les Phrygiens, & les Priscillianistes [d'Espagne, que cette loy regarde sans doute particulierement.] 'On croit que c'est celle que marque Theodose II. dans une autre du 21 fevrier 410, où il ne veut pas estre tout à fait aussi severe.

V. la note 23. V. les Priscillianistes. Cod.Th.16.t.5.l.40.p.160. l.48.p.168. 169.a.

'Honoré confirma sa loy du 22 fevrier & toutes les autres données contre les heretiques, par celle du 15 de novembre adressée à Porphyre Proconsul d'Afrique. Mais il veut en mesme temps que l'on pardonne à tous ceux qui auront quitté l'heresie, ou qui la quitteront à l'avenir pour embrasser la foy Catholique & le nom de Dieu, parcequ'il cherche, dit-il, à corriger les volontez criminelles plutost qu'à punir les criminels. 'Les Evesques d'Afrique avoient demandé quelque chose de semblable en l'an 404, voulant neanmoins que ceux qui ne quitteroient l'heresie qu'aprés avoir esté mis en justice, ne pussent profiter de l'indulgence du Prince [à l'égard de l'affaire sur laquelle on les poursuivroit actuellement,] 'parcequ'il estoit bien à presumer que leur changement venoit plutost de leur cupidité pour les biens terrestres. que de la conversion de leur cœur. 'Neanmoins Honoré paroist avoir voulu "exclure cette exception mesme.[Je ne sçay aussi s'il laisse lieu]'à ce qu'on pretend, qu'il n'accorde point le pardon à ceux qui avoient abandonné l'Eglise aprés y avoir esté battizez. 'Theodose I. avoit declaré en 391, que ces personnes qui profanoient le saint battesme, estoient indignes de toute indulgence: [mais Honoré n'excepte personne.] 'Il accorde encore à l'Eglise par la [mesme] loy d'avoir "des avocats pour maintenir ses droits & ses interests auprés des magistrats civils.

l.41.p.162. Conc.t.2.p.1109.c. p.1112.a. *inter ipsa pericula* Cod.Th.t.6.p.162. a p.163. 16.t.7.l.4.p.208. t.2.l.38.p.76. V. S. Augustin.

'Le mesme jour, ou le 24 suivant, Honoré adressa à Curce "Prefet [d'Italie à la place de Longinien,] une loy trés importante contre les heretiques & les payens. [Mais nous la reservons "pour l'histoire de l'Eglise d'Afrique, sur les demandes de laquelle elle fut faite.]

t.6.p.165.188| fir.p.35. V. la note 23. V. S. Augustin.

ARTICLE XXVII.

Constant moine, puis Cesar & Auguste, se rend maistre de l'Espagne sur Didyme & Verinien parens d'Honoré, qui sont pris, & tuez.

INDICTION VI. L'AN DE JESUS CHRIST 408, D'HONORE' 14.

Idat.&c|Rein p.943. 'Anicius "Bassus, & * Flavius Philippus, Consuls. V. Gratien §16. * V. Arcade §26.

a Zos.l.6.p. 326.a. Orof.l.7.c.40. p.223.1.d. 'a LE tyran Constantin ayant reglé les affaires des Gaules[en la maniere que nous avons vu sur l'an 407,] songea à se rendre entierement maistre de l'Espagne. 'Il y avoit d'abord envoyé des officiers, qui y avoient esté receus de toutes les provinces: [& l'Espagne avoit toujours accoutumé d'obeïr à ceux qui estoient maistres des Gaules.] Mais Didyme & Verien ou Verinien deux jeunes freres fort nobles & fort riches, 'qui estoient mesme co usins d'Honoré, b ne voulant ni se soumettre à l'usurpateur ni usurper eux mesmes l'Empire, se resolurent de resister au tyran & aux barbares, pour se maintenir & eux & leur patrie dans la soumission qu'ils devoient à l'Empereur legitime. 'Ils avoient quelques differens entre eux, mais le peril commun les réunit. 'Ainsi ils se rendirent redoutables dans l'Espagne; ' y assemblerent des troupes de ceux qui leur appartenoient, sans faire aucun tort à personne, & marcherent vers les Pyrenées, en declarant tout ouvertement leur dessein, qui estoit [au moins] de garder les montagnes, [pour remettre toute l'Espagne sous l'obeïssance d'Honoré.]

Soz.l.9.c.12.p. 813.6|Phot.p. 184.2|Zos.p. 324.b. b Orof.p.223. 1.d. Soz.p.813.c. Zos.p.326.a. Orof.p.223.1. e.

Zos.p.326.a.b. 'Constantin vit bien que si ces troupes passoient les Pyrenées pour l'attaquer, & que celles d'Honoré passassent en mesme temps les Alpes, il estoit perdu. Il crut donc ne devoir rien negliger. 'Il avoit deux fils, Constant & Julien. Constant l'aisné 'avoit embrassé l'état monastique [en renonçant à toutes les esperances & à toutes les affaires du siecle, pour vivre dans la retraite, & ne penser qu'à son salut. Mais il ne se trouva pas à l'épreuve d'un diademe: & il en sentit tout le poids.] 'Son pere le fit Cesar "pour son malheur, c l'engagea à se marier, d donna en mesme temps ou peu aprés à Julien le titre de Nobilissime; e & envoya Constant en Espagne "avec sa femme contre Didyme & Verinien, luy donnant Terence "pour General de ses troupes, & Apollinaire pour son Prefet du Pretoire. prob dolor ! &c. &c.

a|Phot.p.181.a Orof.p.223.1.e. e|Zos|Phot| Soz.p.813.b. c Gr.T.h.Fr.l. 2.c.9.p.62. d Phot.p.181.a. e Zos.p.326.a. b|Gr.T.p.62| Orof.

Sid.l.3.ep.12.p. 77|5.ep.9.p.138 f p.78. [Cet Apollinaire estoit sans doute]'l'ayeul du celebre Sidoine Apollinaire, f & qui fut Prefet des Gaules, [dont l'Espagne de-

pendoit alors ;] mais qui ajouta au lustre des dignitez qui luy estoient communes avec ses ancestres, la gloire d'avoir renoncé au paganisme, & d'avoir receu le battesme. S. Sidoine dit que par une vertu dont l'imitation est perilleuse, il vécut libre sous la domination des tyrans, '& eut la hardiesse de detester l'inconstance dans Constantin, la legereté dans Jovin, la perfidie dans Geronce, & tous les vices ramassez ensemble en la personne de Dardane ; [qui tous prirent dans les Gaules le titre d'Auguste, hors Dardane.] 'Il fut Prefet du Pretoire jusqu'à ce que Constantin donna à Constant le titre d'Auguste. p.139. Zos.l.6 p.830. c.

'Didyme & Verinien resisterent assez long-temps à Constant avec ce qu'ils avoient ramassé de leurs esclaves & des paysans de leurs terres, & avec les troupes de la Lusitanie' [qu'ils y joignirent quand ils se virent pressez. Constant les avoit apparemment poussez d'abord jusque là.] 'Car on marque que ce fut dans la Lusitanie qu'ils se défendirent, & qu'ils y tuerent beaucoup de ceux que Constant, qui les vouloit avoir vifs, avoit envoyez pour les prendre. 'Ils le reduisirent mesme presque dans le dernier danger. 'Mais Constant ayant esté fortifié par de nouvelles troupes, 'ils succomberent enfin, & furent livrez vifs eux & leurs femmes à Constant. Cette nouvelle obligea Theodose ou Theodosiole, & Lagode leurs freres, qui estoient dans une autre province, à abandonner l'Espagne Theodosiole se retira en Italie auprés d'Honoré, & Lagode s'en alla en Orient trouver le jeune Theodose, [qui avoit succedé à Arcade mort le premier de may 408.] p.826.b.c| Oros.p.223.1.| c|Soz.p.813.c. 1. Soz.p.813.c. Zos.p.826.c. Soz.c.12.p.813 d. d|Zos.p.826.c.

'Constantin manda [ensuite] à Constant son fils de le venir trouver, pour deliberer ensemble sur leurs affaires. Ainsi Constant laissant tout le bagage, & 'la suite de la Cour avec sa femme mesme à Saragoce, '& menant avec luy Didyme & Verinien, s'en retourna en diligence trouver son pere, aprés avoir remis toutes les affaires d'Espagne aux soins de Geronce, avec les soldats qu'il y avoit amenez des Gaules. 'Il confia à ces mesmes soldats les passages des Pyrenées, l'ostant aux naturels du pays, qui demandoient de les garder comme ils avoient toujours fait : 'Et ce fut la cause des maux que l'Espagne souffrit par le debordement des barbares, [qui y entrerent l'année suivante.] Orose dit que c'estoient des paysans qui avoient accoutumé de garder les Pyrenées avec beaucoup de soin & de Gr.T.p.62. instrumenta aula. Ib|Zos.p.826. d. Zos.p.826.d| Soz.p.813.814 Soz.p.814| Oros.p.223.1. 2.

1. Selon Zosime ils employerent d'abord les troupes de la Lusitanie, & puis armerent leurs gens. [Nous suivons Orose Espagnol & contemporain.] Zos.p.826.c.

fidelité, & que Constant y mit au lieu d'eux les Honoriaques, qui estoient des barbares receus dans l'alliance & dans les armées des Romains. Constant les avoit amenez des Gaules:& ce fut comme pour les recompenser,qu'il leur confia la garde des Pyrenées, aprés leur avoir donné la liberté de piller [1] le territoire de Palence [ville du royaume de Leon,qui pouvoit avoir tenu pour Verinien.] 1.

Soz.p.814.a. a|Zos.p.830.c| Phot.p.181.c. a Spanh. b Zos.p.830.e. Gr.T.p.63. c Zos.p.826.d. 'Constantin voyant que ses affaires reussissoient si heureusement, 'declara son fils Constant Auguste, en luy donnant, dit Zosime, le diademe,[a] qui s'est quelquefois donné aux Cesars, mais non toujours:[b] & au lieu d'Apollinaire,il fit Prefet du Pretoire 'Decimius Rusticus auparavant Maistre des offices.[c] Constant luy ayant remis entre les mains Verinien & Didyme,il les

l.5.p.818 b. fit aussi-tost mourir[secrettement,]& envoya ensuite des eunuques en ambassade à Honoré, lesquels arriverent à Ravenne au commencement de l'an 409 [C'est ce qui nous a fait mettre en l'an 408 le voyage de Constant en Espagne,& la guerre contre Verinien.]

b.c|Phot.p. 180.c. 'Constantin par cette ambassade faisoit excuse de sa rebellion, qu'il rejettoit sur la violence des soldats, & damandoit qu'Ho-

Phot.p.180.c. noré l'associast à l'Empire. 'Olympiodore semble dire que ce

c|Zos.p.818.c. fut malgré luy qu'il envoya ces ambassadeurs à Honoré, [2] & qu'il y fut contraint par les soldats.'Honoré fut aussi contraint de son costé de luy accorder ses demandes;& de luy envoyer la 2.

Zos.p.818.c. pourpre imperiale, 'tant pour sauver la vie à ses parens, (car il ne savoit pas encore qu'ils fussent morts,) que parceque l'état de ses affaires ne souffroit pas qu'il songeast à faire la guerre à Constantin. [C'est ce qu'il faut voir en raportant ce qui se passa en Italie durant l'année 408.]

ARTICLE XXVIII.

Honoré epouse Thermancie: Alaric passe les Alpes: Stilicon luy fait donner de l'argent.

Zos.l.5.p.804. b|Phot.c.80.p. 177 c. d Zos. 'ZOSIME commence l'an 408 par le mariage d'Honoré avec Thermancie seconde fille de Stilicon;[d] Marie son aisnée qu'il avoit épousée [au commencement de 398,] estant

1. Le texte d'Orose a *in Palatinis campis*,[à quoy je ne vo y point de sens. Il faut apparemment *Palantinis*.]

2. Mais je pense que le vray sens est celui qu'a pris Zosime.

morte long-temps auparavant : [Et c'est tout ce que nous en pouvons dire, si non qu'elle mourut apparemment durant qu'Honoré estoit à Rome en 407, ou plustost en 404.] 'Car on y trouva"son corps le 4 fevrier 1544, dans la basilique du Vatican, mais qui se reduisit en poudre dés qu'on y voulut toucher, à la reserve de quelques os. Il y avoit de fort grandes richesses dans son tombeau ; & on pretend que de ses habits seuls on tira le poids de 36 livres d'or, [qui eussent bien pesé à une Esther.] Child an.p.55. Aring.l.2.c.9§ 11.p.173|Mabi. It.145.

&c.

'On croit que Thermancie sa sœur est celle qui est appellée dans une inscription Æmilia Materna Thermantia. 'Honoré l'epousa à Rome selon la suite de Zosime: ᵃ& les dates des loix font voir qu'il demeura à Rome jusqu'au 5 de fevrier au moins. Car depuis il n'y en a point jusqu'au mois de septembre. 'Zosime veut que Serene ait fait conclure ce mariage contre le sentiment de Stilicon son mari, en pretendant que Marie estoit toujours demeurée vierge. [Mais avec cela mesme il y a lieu de s'étonner qu'un Prince Chrétien ait voulu faire un mariage tel que celui là. On ne trouve point si le Pape Innocent fit quelque chose sur ce sujet. Rein.p.327. Zos.p.804. 806.b. ᵃCod.Th.chr. p.151. Zos.p.804.b.c.

Stilicon s'en alla quelque temps aprés à Ravenne,]'où les deputez d'Alaric le vinrent trouver. [Nous avons vu ci-dessus comment cet illustre chef des Gots estoit entré en Italie en 402, & comment il en fut chassé honteusement par Stilicon selon Claudien.]'Mais Stilicon dont l'artifice estoit de vaincre Alaric, & de le laisser echaper, ᵇde le maltraiter en apparence, & d'entretenir toujours avec luy une intelligence secrette pour faire toujours trembler l'Empire, 'ne se contenta pas[aprés l'avoir chassé] de le laisser vivre dans les terres que les Gots possedoient vers la Pannonie & la Dalmacie : ᶜIl traita encore avec luy, pour conquerir par son moyen l'Illyrie[orientale.]ᵈIl luy fit mesme donner par Honoré la qualité de General des armées Romaines [dans l'Illyrie occidentale.] 'Olympiodore marque une ¹certaine somme d'argent que Stilicon luy donnoit pour son expedition. 'Le celebre Aece passa trois ans auprés de luy en qualité d'ostage. p.805.b. Oros.l.7.c.37 p.221.2.c. ᵇc.38.p.222.1. c. Soz.l.8.c.25. p.793.c|9.c.4. p.805.c. ᶜIb|Zos.l.5.p. 802.803.805.d ᵈSoz.p.793.c| p.805.b. Phot.c.80.p. 180.b. Gr.T.h.Fr.l.2. c.8.p.57.

'Stilicon prenoit pour pretexte que toute l'Illyrie devoit estre de l'Empire d'Occident, [en ayant toujours esté jusqu'en 379, que Gratien avoit donné l'orientale à Theodose:& il pretendoit que] Theodose l'avoit comprise [toute entiere]dans le partage d'Honoré. 'Mais dans la verité il vouloit allumer la Phot.p.180.a. Zos.p.802.e| Soz.p.793.b.c 805.b.

1. μ. ʹ κεντηνάρια, 4000 livres pesant d'or, comme je croy.

guerre entre Arcade & Honoré, à cause de la mesintelligence qui estoit entre luy & les ministres d'Arcade. 'Il faisoit faire garde sur les rivages & sur les ports, pour en empescher l'abord à ceux qui venoient d'Orient; ce qui privoit l'Occident de la plusfpart des choses que le commerce avoit accoutumé d'y apporter. 'Serene au contraire taschoit de maintenir la paix entre les deux freres [ses cousins.] 'L'irruption de Radagaise [en 405] empescha d'abord la guerre civile. 'Quand cette tempeste fut passée, Stilicon continuant toujours dans le mesme dessein, fit donner à Jove la qualité de Prefet d'Illyrie, [éteinte depuis long temps en Occident,] & l'envoya devant [pour faire marcher Alaric,] promettant de le suivre promtement avec l'armée Romaine.

Cod.Th. 7. t. 16. l. 1. p. 397. Zos.l.5.p.805.c p.803.a. d. Soz.p.793.c| 805.b.

'Alaric quittant donc les terres des Gots, s'avança jusque dans l'Epire, [qui estoit de l'Illyrie orientale,] attendant le signal [& l'ordre] de Stilicon [pour commencer ouvertement la guerre.] Mais lorsque Stilicon estoit sur le point de partir de Ravenne pour le suivre [vers le mois de septembre 407,] il fut retenu par les lettres d'Honoré, 'qui luy mandoit la revolte de Constantin, & par un faux bruit qui courut, mais qui se dissipa bien tost, qu'Alaric estoit mort.

p.793.c|805.c| Zos.p.802.803 805. Zos.p.803.d.e.

'Alaric [se lassant donc d'attendre si long-temps dans l'Epire sans rien faire,] quitta ce pays, prit le chemin de l'Italie, vint jusqu'à Emone, [aujourd'hui Laubach,] entre la haute Pannonie & la Norique; 'd'où s'avançant encore, il passa la riviere d'Aquile, & les détroits des montagnes qui bornent la Pannonie, que Zosime appelle l'Apennin, où fort peu de personnes eussent pu arrester toute son armée; & descendit ainsi dans la Norique. 'Aussi l'on a écrit que Stilicon mesme l'avoit mandé, & luy avoit ouvert les passages des Alpes, pour se servir de luy contre Honoré. 'Le poëte Rutilius semble vouloir dire la mesme chose.

p.804.d|Soz.p. 793.c.d|805.c. a Zos. p.804.d p 805.a. Philg.l.12.c.2. p.532.d. Rut.l.2.p.141.

'Ce fut de la Norique qu'il envoya à Stilicon [revenu de Rome à Ravenne au commencement de 408,] demander de l'argent pour le temps qu'il avoit passé en Epire, & pour la peine qu'il avoit euë à venir de là dans la Norique & en Italie. 'Car on le consideroit comme estant déja en Italie, [la Norique estant peut-estre du vicariat d'Italie, & n'y ayant plus de montagnes à passer.] 'Stilicon revint de Ravenne à Rome trouver Honoré, & fit arrester "par le Senat assemblé dans le palais, qu'on satisferoit Alaric en luy donnant quatre mille livres pesant d'or. &c.

Zos.p.805.b. p.806.b. p.805.806.

ARTICLE XXIX.

Stilicon apprehende sa chute: Olympe anime Honoré contre luy.

'APRE'S qu'on crut avoir appaisé Alaric en luy promettant de l'argent, Honoré resolut de s'en aller à Ravenne où estoit l'armée, & de passer aussi à Pavie, où il y avoit encore quelques troupes, 'destinées ce semble pour marcher contre Constantin. 'Zosime dit qu'Honoré alloit à Ravenne par le conseil de Serene, qui vouloit mettre la personne du Prince en sureté, en cas qu'Alaric fist la guerre; car on ne se fioit pas beaucoup à luy: mais que Stilicon 'fit tout ce qu'il put pour l'en detourner, jusqu'à faire faire quelque soulevement à Ravenne par Sarus, parcequ'il prevoyoit sa ruine dans ce voyage. [L'histoire n'en explique point le sujet,] 'sinon qu'elle dit que les troupes campées à Pavie luy estoient fort opposées, & capables de demander sa mort quand l'Empereur y passeroit. [Mais Pavie estoit bien eloignée du chemin de Rome à Ravenne. Cependant nous verrons que la chose arriva de la sorte, soit qu'Honoré ait changé le voyage de Ravenne en celui de Milan, où l'on alloit par Pavie; soit qu'il ait voulu passer seulement à Ravenne, & aller ensuite à Milan, pour revenir de là passer l'hiver à Ravenne: Car c'est ce qui nous paroist le plus conforme à l'histoire.]

Zos.l.5.p.806. b.d.
p.808.c.
p.806.c.d.e.
&c.
d.

'Honoré receut à Rome la premiere nouvelle de la mort d'Arcade, [arrivée "le premier de may:] mais cette nouvelle ne fut assurée que depuis son depart pour Ravenne. [Ainsi il partit de Rome au mois de may. Quoique Zosime suppose toujours qu'il alloit à Ravenne, il ne dit neanmoins jamais qu'il y soit venu,] 'mais nous le represente à Boulogne, qui n'en estoit éloignée que "de 28 lieues, '& de là à Pavie. [Ce qui nous paroist le plus probable, c'est qu'il vint à Ravenne, & qu'aprés y avoir fait quelque sejour, il s'en alla, comme nous venons de dire, à Milan par Boulogne & par Pavie.]

e.
V. Arcade note 37.
p.807.a.e.
70 milles.
p.808.c.

'Estant donc arrivé à Boulogne il y manda Stilicon, de Ravenne [où il l'avoit laissé,] à cause de quelque mutinerie des soldats qui l'avoient accompagné. Honoré vouloit faire punir les seditieux: Stilicon passant plus loin, dit que le Prince les vouloit faire decimer: & puis flechi par leurs larmes, il leur promit leur grace, & l'obtint. [C'estoit s'acquerir les soldats, & leur rendre le Prince odieux.]

p.807.a.b.

b.c.d|Soz.l.9. c.4.p.805.c.d. 'Honoré vouloit aller à Constantinople donner ordre à la sureté du jeune Theodose son neveu encore enfant. Stilicon *le detourna de ce voyage en le faisant resoudre de luy donner à *&c. Zos.p.807.808 luy mesme cette commission, '& d'envoyer Alaric contre Constantin. Mais Honoré estant parti de Boulogne [pour Pavie,] Stilicon n'executa aucun des ordres qu'il avoit receus.

[Zosime décrit toujours ici Stilicon comme tout puissant, mais en mesme temps comme estant dans l'apprehension & comme sur le penchant de sa ruine, sans qu'il ait encore marqué Soz.p.805.a.d. qu'il eust aucun sujet de craindre.]'Sozomene dit qu'on l'accusoit de vouloir faire son fils Eucher Empereur d'Orient, & Philg.l.12.c.2. p.532.533. mesme d'Occident par le massacre d'Honoré. 'Philostorge soûtient la mesme chose. 'Il ajoute qu'il avoit donné un breuvage à Honoré pour l'empescher d'avoir des enfans; & qu'il avoit déja fait battre des monnoies toutes prestes à recevoir l'image Zos.l.5.p.808. b. d'Eucher.] 'Zosime qui le veut toujours faire passer pour innocent de ce crime, dit que ses ennemis firent entendre faussement à Honoré qu'il ne vouloit aller à Constantinople que pour oster la vie au jeune Theodose, & donner sa couronne à son p.806.d.c. fils. 'Mais dés devant la mort d'Arcade il craignoit déja pour sa fortune.

[Nous avons vu ce qu'Orose dit de ses intrigues avec Alaric; & que non seulement Orose, mais encore S. Jerome, Marcellin, & Tiro Prosper, disent que c'estoit luy qui avoit fait entrer les Oros.l.7.c.37. 38.p.221.2.b| 222.2.a. barbares dans les Gaules;] 'afin, dit Orose, que le trouble & la necessité de l'Empire couvrist son ambition criminelle, & facilitast le desir qu'il avoit de faire tomber la couronne entre les p.222.1.c. a 2.a. mains de son fils 'par quelque voie que ce pust estre, [a]s'imaginant qu'il luy seroit aussi facile de renvoyer les barbares quand il le voudroit, que de les faire venir. 'Il n'eust pas craint, dit encore Orose, de sacrifier le sang & la vie de tout ce qu'il y avoit d'hommes sur la terre, au dessein ambitieux qu'il avoit de revétir de la Claud.de Sti. l.2.p.142. pourpre ce fils unique. 'On voit par Claudien, [qu'on peut appeller le poëte de Stilicon,] qu'il pretendoit faire épouser à son fils, Placidie sœur d'Honoré.["Nous ne saurions douter, comme on l'a déja dit, que Stilicon ne fist profession du Christianisme:] Oros.p.222.1. c|Marc.chr. b Oros.p.222. 2.a. 'Mais Eucher estoit payen, & ne meditoit, à ce qu'on tient, dés son enfance, que de persecuter les Chrestiens.[b]On assure mesme V.§1. que pour s'attirer la faveur des payens, il menaçoit que s'il parvenoit jamais à l'Empire, il signaleroit l'entrée de son regne par le rétablissement des temples, & par le renversement des eglises.

eglises[C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner que Zosime & Olympiodore, qui estoient payens, soient assez favorables à Stilicon.]

'Orose,[Marcellin,] & Sozomene, ne donnent point d'autre cause de la chute de ce puissant ministre, que de ce que ses mauvais desseins furent enfin connus de l'Empereur & de l'armée. a|Soz.p.805. 806.

'Philostorge, [qui dit souvent des choses fort peu croyables,] écrit que [Stilicon] tira mesme l'épée contre Honoré dans le palais; mais qu'Olympe detourna le coup, & sauva l'Empereur en se blessant luy mesme, & conduisit les affaires en sorte qu'Honoré eut moyen de se défaire de Stilicon. Philg.l.11.c.1. p.532.

'Zosime & Olympiodore attribuent aussi sa ruine à Olympe, a qui durant tout le chemin [de Boulogne] à Pavie, entretint Honoré de ses mauvais desseins contre le jeune Theodose. Zos.p.808.b.c| Phot.p.180.b. a Zos.



ARTICLE XXX.

Sedition des soldats contre Stilicon & ses partisans: Beaucoup sont tuez, luy ensuite, & enfin son fils Eucher.

'QUATRE jours aprés que l'Empereur fut arrivé à Pavie, les soldats "animez par Olympe, dit Zosime, firent une grande sedition, où ils tuerent Limene Prefet des Gaules, & Cariobaud General du mesme pays, qui n'en estoient sortis que depuis peu, chassez par le tyran Constantin. Ils tuerent encore Longinien, [qui avoit esté] Prefet d'Italie, Vincent & Salvius, l'un General de la cavalerie, l'autre Comte des domestiques, Petrone Intendant des largesses, l'Intendant du domaine, [un autre] Salvius Questeur, Nemore Maistre des offices, & encore divers autres grands. Zosime exagere autant qu'il peut cette sedition. Zos.l.5.p.808. 809. "&c.

'Sozomene en parle, & dit qu'on y tua ceux qu'on croyoit estre les complices de la conjuration de Stilicon. b Orose écrit que les soldats estant justement indignez de ce qu'ils avoient sçeu des desseins de Stilicon, on tua ce traistre, & on en punit quelques autres qui estoient les ministres de ses attentats. Soz.l.9.c.4.p. 806.a. b Oros.l.7.c. 38.p.222.2.a.

'Zosime represente au long la peine où Stilicon se trouva à la nouvelle de cette sedition, qu'il apprit à Boulogne, & comment il se retira ensuite à Ravenne. Zos.p.809.810

'Honoré y envoya deux ordres separez, l'un pour l'arrester, l'autre pour le tuer. L'officier qui les portoit ayant donné le premier, Stilicon se refugia dans l'eglise. Il en sortit le lendemain, & se mit entre les mains des sol- p.810.

dats, sur le serment qu'ils luy firent en presence de l'Evesque, qu'ils n'avoient ordre que de le tenir prisonnier. Mais l'officier ayant donné le second ordre, on luy trancha la teste 'le 23 d'aoust sous le Consulat de Bassus & de Philippe, comme Zosime le dit expressément: [& toute l'histoire s'y accorde.] 'Mr Valois cite d'Olympiodore que ce fut le 22 de novembre. [Je ne l'y trouve point: Et quand il le diroit, les loix données aprés la mort de Stilicon dés le mois de septembre, le Concile de Carthage tenu le 13 d'octobre, & le siege de Rome, ne souffrent point qu'on mette si tard cette mort. Marcellin marque seulement que ce fut en cette année.]

p.811.2. Val.r.Fr.l.3.p.104.c.

'Heraclien l'executa de sa main; en recompense de quoy, dit Zosime, il fut depuis fait Comte d'Afrique à la place de Bathanaire qui avoit epousé la sœur de Stilicon, & que l'on fit aussi mourir. [Il faut dire neanmoins qu'Heraclien ne succeda pas immediatement à Bathanaire, si nous voulons nous arrester à la chronique de Tiro Prosper, qui marque l'année d'aprés la mort de Stilicon, que Jean Comte d'Afrique fut tué par le peuple. Nous ne trouvons rien ailleurs de ce Jean.]

Zos.p.813.d.

'Baronius dit que ce fut comme pour se plaindre de la trahison de Stilicon, que la terre fit durant sept jours un bruit semblable à un mugissement dans la place de la paix à Rome, comme le raporte Marcellin. [Tiro Prosper remarque la mesme chose; mais il dit qu'elle arriva à Utique dans la place de Trajan.]

Bar.408.§6.

Zosime pretend qu'aprés la mort de Stilicon, Olympe fit faire "de grandes informations contre luy, qu'on interrogea publiquement, 'ou plutost qu'on mit à la question Deutere grand Chambellan, & Pierre le premier * des secretaires d'Etat, & qu'on les assomma enfin à coups de massuë; mais que de quelque rigueur qu'on usast, on ne put trouver quoy que ce fust. 'Honoré ne laissa pas de repudier Thermancie fille de Stilicon, & de la remettre entre les mains de Serene sa mere, 'la luy renvoyant vierge comme il l'avoit receuë d'elle [peu de mois auparavant. Je ne sçay si en la repudiant il pretendoit reparer la faute qu'il avoit faite de l'epouser contre les loix de l'Eglise.] Zosime écrit que Thermancie vécut peu depuis son mariage. 'Neanmoins la chronique d'Alexandrie dit que la nouvelle de sa mort n'arriva à Constantinople que le vendredi 30 de juillet 415. 'On assure qu'elle fut enterrée au Vatican comme sa sœur, ᵃque l'on a aussi trouvé son tombeau vers l'an 1543, & qu'elle y estoit revétuë des ornemens imperiaux.

Zos.p.11.b.c| 819.a. &c. p.811.c. p.804.c|Marc.chr. Chr.Al.p.716. Aring.l.2.c.9.§12.p.174. ᵃ Mabi.it.It.p.145.

* ὑπογραφεῖς (margin: ὑπογράφεις; ἐξ ταγῶν; ὑπογραφέων — partly illegible)

'Eucher dés devant la mort de son pere, s'estoit retiré à Rome, Zos.p.810.d.
'où on le trouva refugié dans une eglise : & quoiqu'on eust ordre p.811.d.
de le mettre à mort en quelque endroit qu'on le rencontrast, neanmoins le respect du lieu empescha de luy faire aucune violence, 'jusqu'à ce qu'il vint un ordre exprés de l'Empereur [de Philg.l.12.c.3.
le tirer de là,] non-obstant le droit d'asyle.[Il fut mené hors de p.135.
Rome, peut-estre à l'Empereur,] 'qui le condanna à la mort, & Zos.p.813.c.
le renvoya à Rome pour y estre executé. Il fut presque sauvé en chemin par les troupes d'Alaric, qui comme nous allons voir couroient toute l'Italie : Mais ceux qui le conduisoient firent diligence, & eurent le moyen de l'emmener à Rome avec Thermancie. Ils y osterent la vie à l'un, & remirent l'autre entre les mains de sa mere.[Ainsi Eucher fut executé avant le premier siege de Rome, que nous mettrons sur la fin de cette année.]
'Olympiodore met aussi sa mort avant celle de Serene, qui ar- Phot.c.80.p.
riva durant le siege.[a] Marcellin joint la mort d'Eucher à celle 180.b. a Marc.chr.
de son pere en 408.

'C'est ainsi, dit Orose, que l'Empereur Honoré & l'Eglise Oros.p.222.2.2
mesme[qui avoit tout à craindre d'Eucher,]se trouverent delivrez d'un si grand peril, & vengez [de la mauvaise volonté de
minimo negotio. leurs ennemis,]' sans presque aucun bruit, & par le chastiment de peu de personnes[Nous voudrions seulement qu'il parust que l'on eut soin de verifier les crimes des coupables selon les regles de la justice, puisque ceux qu'on punit sans leur donner le moyen de se défendre, ont droit de passer pour innocens comme on n'a pas manqué en effet de le dire de Stilicon mesme. Il peut y avoir de malheureuses necessitez dans les affaires d'Etat, qui ne sont pas dans les autres. Le juge souverain des Empereurs en decidera.]

1. 'Honoré ajugea[1] au fisc tous les biens de Stilicon, de son fils Cod.Th.9.t.42
& de ceux qu'on appelloit ses satellites, [c'est à dire apparem- l.20.21.p.347.
ment de ceux qu'on avoit tuez ou executez comme ayant eu part à ses desseins contre l'Etat.] Il y comprit tout ce que leurs receveurs pouvoient en avoir entre leurs mains, sur peine d'exil & de proscription s'ils le retenoient. 'Diverses personnes pre- l.22.p.348.
tendoient pouvoir retirer ce qu'elles avoient donné ou à luy ou à son fils,[comme l'ayant fait par quelque sorte de contrainte.]
Mais elles furent excluës de cette pretention. 'Zosime écrit Zos.l.5.p.811.d
mesme qu'il y eut une loy pour confisquer les biens de tous ceux

1. par deux loix, ou deux parties d'une mesme loy, datées l'une du 24 septembre, l'autre du 25 octobre. Godefroy les veut toutes deux du 25 octobre, sans en dire de raison. Cod.Th.t.3.p.348.

qui avoient obtenu quelque dignité du temps de Stilicon.[Cela ne se peut pas soûtenir : & il faut apparemment ne l'entendre que de ceux qui se trouvoient avoir obtenu ces dignitez par les presens qu'ils avoient faits à Stilicon. C'est peut-estre à ces personnes qu'il faut raporter] 'la loy du 21 de septembre, où l'on voit [qu'outre ceux qui perdirent la vie] à cause de Stilicon, il y en eut plusieurs "dont les biens furent confisquez : & on leur défendit aussi de se trouver ni à Rome, ni au lieu où estoit la Cour, sur peine d'estre releguez [en quelque isle .] Ceux qui avoient obtenu par la faveur de Stilicon "des lettres d'officiers veterans sans avoir servi le temps necessaire, eurent aussi défense de se trouver ni à Rome, ni auprés de la Cour, hors ceux qui estoient établis à Rome. Il paroist qu'on les avoit voulu condanner à de plus grandes peines.

Cod.Th.9 t.40 l.20.p.319. — proscripti. — 7.t.21.l.4.p.439. — testimon ia- les.

'Heliocrate fait "Intendant des largesses à la sollicitation d'Olympe, fut envoyé à Rome pour saisir les biens confisquez. 'Zosime dit qu'il s'en acquita avec une moderation[qu'on pouvoit accuser de negligence,] conseillant mesme sous main de cacher ce qu'on pouvoit;& qu'à cause de cela il fut bien-tost deposé,& mené[prisonnier] à Ravenne,où il eust peut-estre perdu la vie,s'il ne se fust refugié dans une eglise.

Zos.p.812.d| 819.c. — ἀρχων τῶ ταμιειυ. — p.819.c.d.

ARTICLE XXXI.

Olympe succede à Stilicon dans le ministere; quel il estoit : Les payens & les Donatistes se soulevent; Honoré les reprime; n'admet que les Catholiques aux charges de la Cour; fait plusieurs loix pour l'Eglise & pour le peuple.

Zos.l.5.p.810. b|811.b. a p.808.b. — NOTE 25.

'LA ruine de Stilicon rendit "Olympe maistre de l'esprit d'Honoré. Il estoit originaire du Pont-Euxin. a Il faisoit profession non seulement de la foy Chrétienne, mais mesme d'une pieté particuliere : ce qui ne contribua pas peu à luy acquerir la familiarité [& la confiance]de l'Empereur. C'estoit une de ses pratiques d'aller visiter les soldats malades. Zosime tasche de décrier sa pieté, voulant la faire passer pour hypocrisie; '& il se raille de ce qu'Honoré au milieu des plus grands maux mettoit sa confiance en ses prieres. 'S. Augustin a cru sa vertu veritable & solide, "comme on le voit par les eloges qu'il lui donne aprés la mort de Stilicon.

c. — b.c|811.c. — p.812.d. — Aug.ep.124. 129.p.242.245 — V. Saint Augustin.

'Symmaque recommande à Pacatus un Olympe, comme un

Sym.l.9.ep.60. p.362.

homme dont les mœurs estoient dignes de beaucoup d'estime, & avec qui il estoit uni d'une amitié tres étroite. 'Olympiodore dit que c'estoit Stilicon mesme qui luy avoit acquis l'amitié d'Honoré: [& cela rend tout à fait criminel ce qu'il fit contre ce ministre, s'il le fit par toute autre vuë que par la necessité de servir son Prince & l'Etat.] Il avoit déja une charge considerable à la Cour du vivant de Stilicon: '& aprés sa mort, il receut d'Honoré celle de maistre des offices [ou grand Maistre de la maison imperiale]. Les autres furent données par son conseil. 'Terence eunuque eut celle de grand Chambellan aprés avoir fait executer Eucher. 'Theodore fut fait pour la seconde fois Prefet du Pretoire, comme nous l'apprenons des loix du 13 & du 24 de septembre datées de Milan, & de plusieurs autres. La loy du 14 novembre & les suivantes sont données à Ravenne. Cette loy du 14 novembre est adressée à Olympe avec la qualité de Maistre des offices, & à Valens Comte des domestiques, 'qui avoit un courage au dessus de tous les perils; mais il manquoit de prudence; ce qui le fit battre par Alaric, '& n'empescha pas neanmoins qu'Attale ne luy confiast encore ses troupes; comme on le verra dans la suite.

Phot.c.80.p.177.c. Zos.l.5.p.808.b p.811.b|Phot.p 180.b. Zos.p.813.c.d. Cod.Th.chr. p.152. p.153.2|Zos.p. 819.b. Zos.l.6.p.827 d.

[Quoique la mort de Stilicon & d'Eucher ne fust pas favorable aux payens, "ils ne laisserent pas de se soulever en Afrique, & les Donatistes avec eux, pretendant que toutes les loix faites contre eux durant le ministere de Stilicon, ne venoient que de luy, non de la volonté de l'Empereur, & estoient toutes abolies par sa mort. Ils exciterent par là de grands desordres, qui obligerent S. Augustin de prier Olympe de rendre à l'Eglise en cette occasion le service qu'il luy devoit dans l'état où Dieu l'avoit mis. Olympe n'y manqua pas:]'& il avoit écrit le premier à Saint Augustin pour le prier de luy donner tous les avis qu'il jugeroit necessaires au bien de l'Eglise. 'Nous avons plusieurs loix du mois de novembre, pour obliger les magistrats à arrester les troubles que les Donatistes & les Juifs excitoient contre l'Eglise, à punir severement tout ce qu'eux & ses autres ennemis feroient contre elle, 'à empescher tous ceux qui en sont separez de tenir aucune assemblée.

V.Saint Augustin. Aug.ep.129.p. 245.2.a. Cod.Th.16.t.5 l.44.p.165. l.45.p.166.

[On fit sans doute des loix aussi severes contre les payens, & on en peut juger] 'par celle du 14 de novembre, qui exclud de toutes les charges du palais tous les ennemis de la communion Catholique, qui ne suivoient pas la foy & la religion du Prince. 'Car cette loy regardoit aussi-bien les payens que les heretiques.

l.42.p.163. n.p.164.1.

Zos.l.5.p.820.d.e. a p.821.2. b p.820.8. 'Elle fut cause, selon Zosime, que Generide barbare qui avoit quelque charge militaire dans Rome, quitta son emploi[a] aussi-bien que beaucoup d'autres.[b] Et il semble mesme qu'on excluoit generalement les payens de toutes les charges, ou qu'au moins on ne souffroit pas qu'ils parussent à la Cour avec la marque des dignitez qu'on leur laissoit.

Cod.Th.16.t.5.l.46.p.167. 'Nous avons encore une loy "du 16 janvier de l'année suivante, qui renouvelle toutes celles qui avoient esté faites jusques alors contre les heretiques, les Juifs, & les payens, enjoignant sous de grandes peines aux magistrats & à leurs officiers de les faire executer. V.Saint Augustin.

[Honoré prit soin aussi de la discipline de l'Eglise.]Car nous avons une constitution datée "du 27 novembre 408, par laquelle il ordonne que les Clercs qui auront abandonné le ministere de l'Eglise, ou qui en auront esté exclus comme indignes par le jugement de leur Evesque, "seront soumis[comme laïques]aux charges & aux fonctions civiles à proportion de leur bien, mais seront exclus des charges de la milice & de la Cour, puisque ces malheureux "ayant esté infideles à Dieu, ne pouvoient aussi qu'estre infideles aux hommes. 'Il seroit à souhaiter, dit cette constitution, que dans un état où tout doit estre pur & saint, il ne se trouvast que des personnes irreprehensibles. La religion seroit alors aisément reverée[& embrassée]de tous les hommes. t.2.l.39.p.78| sir.p.24. 1. &c. V.la pers. de Dioc. § 13. sir.p.23.

p.55|Cod.J.1.t.4.l.8.p.71. 'Par la loy du 13 de decembre, Honoré ordonne que quand des personnes auront pris un Evesque pour juge, on ne pourra non plus appeller de son jugement que de celui du Prefet du Pretoire; & que mesme les officiers des magistrats seront obligez de le faire executer. 'On croit qu'Honoré accorda cette loy, aussi-bien que les precedentes, aux sollicitations des Evesques d'Afrique: '& S.Augustin dit que le respect des Princes pour l'Eglise faisoit que ce qu'on y avoit jugé ne se pouvoit point casser. Cod.Th.chr.p.153 2. Aug.ps.25.2.p.52.2.a.

Cod.Th.11.t.28.l.4.p.198. [Honoré fit aussi diverses loix en faveur des peuples,]& la premiere que nous ayons de luy aprés la mort de Stilicon, & qui est datée du 13 de septembre, est pour remettre à l'Italie ce qu'elle avoit accoutumé de payer en nature, soit pour la subsistance de la Cour, [soit pour d'autres choses,] & ce que les Senateurs Romains devoient payer pour leurs terres. Quelques uns croient que cela ne s'entend que du vicariat d'Italie, moins foulé encore par les ravages d'Alaric & de Radagaise, que par

Cod.Th.t.6.p.7879. 1. *V Kalendas decembris*, selon le P. Sirmond: Dans le Code il y a *Kalend. decemb.* D'autres lisent *X. Kal. dec.*

les troupes Romaines, qu'on y entretenoit contre eux ou à cause de la Cour.

1 'La loy [1] du dixieme de decembre, nous apprend que la crainte des incursions des barbares avoit obligé quantité d'Illyriens & d'autres de s'aller établir en d'autres pays, où on pretendoit les traiter en esclaves, en vertu des [sentences ou des rescrits] que l'on obtenoit contre eux, sous pretexte "des assistances qu'on avoit pu leur donner. La loy veut qu'ils soient regardez comme libres, & que l'on ne puisse pas mesme presenter une requeste contre aucun d'eux sur ce sujet, 'ni en rien exiger non plus pour le vivre ou le vétement qu'on leur a fournis, depeur de ternir une si bonne œuvre par la tasche honteuse d'une avarice sordide. Elle ordonne aussi que personne ne pourra retenir ceux que les barbares auront emmenez captifs en d'autres pays; & que pour ceux qu'on aura rachetez d'eux, ils rendront ce qu'on aura payé pour eux, ou serviront durant cinq ans, sans que cela puisse porter prejudice à leur liberté; ensuite de quoy ils pourront retourner chez eux jouir de tous leurs biens. Elle recommande aux Evesques voisins de veiller à l'execution d'une loy si conforme à la charité Chrétienne, &"aux officiers des villes voisines d'y employer leur autorité. 'Cette loy attribuë visiblement à Stilicon & les maux publics, & l'oppression des particuliers.

[Marginal notes: 10.t.10.l.5.p. 448.449. — &c. — 5.t.5.l.2.p. 441;sir p.50. — Curiales. — sir.p.49.]

'Honoré fit oster en mesme temps les gardes que Stilicon l'ennemi public, avoit mis sur les rivages pour empescher le commerce de l'Orient avec l'Occident. 'On raporte à ce temps-ci la loy qui défend le trafic aux personnes de qualité, [non parceque cela deroge à leur dignité, mais] parcequ'il n'est pas aisé au peuple d'avoir affaire à des personnes puissantes [sans estre exposé à leurs injustices]

[Marginal notes: 7.t.16.l.1.p. 397. — chr.p.152| Cod.J.4.t.63. l.3.p.395.]

'Dés le troisieme fevrier de cette année Honoré avoit défendu aux personnes qualifiées qui avoient esté en charge, d'estre assis à l'audience avec les juges lorsqu'on examinoit des affaires qui les regardoient, ou mesme absolument lorsqu'ils avoient quelque affaire devant le mesme juge: car hors cela ils avoient le droit d'estre assis avec luy, mais non pas celui de juger. La mesme loy défend à ceux qui avoient des procés, de venir voir les juges l'aprés midi, ['pour les importuner par des sollicitations inutiles, & souvent pour tascher de les corrompre. 'Celle du 16 d'octobre ordonne que ceux qui leur auront presté de l'argent,

[Marginal notes: Cod.Th.1.t. 8.p.52.54.2| 55.1. — V.Theodose I.§ 60. — Coc.J.4.t.2. l.16.p.304.]

1. La loy 16 de l'appendix du Code Theodosien, p.49, qui contient à peuprés les mesmes choses est datée du 3 de decembre.

seront bannis comme coupables d'avoir voulu trafiquer des loix ; '& que les juges seront condannez à la mesme peine.

ARTICLE XXXII.

Alaric assiege Rome, & la contraint de luy donner ses thresors: Mort de Serene.

Cod.Th.fir.p.49. 'HONORE' 'se trouvoit obligé de combatre en un mesme temps & les desordres,& les ennemis de l'Etat.[a] 'Zosime a Zos.l.5.p.811.d. dit que comme tout estoit alors dans la confusion & dans le trouble, parceque Dieu [qui vouloit punir les hommes,] les abandonnoit [à eux mesmes,&]au demon qui ne cherchoit qu'à e|812. les perdre. 'Par un malheureux effet de ce trouble les soldats Romains sur la nouvelle de la mort de Stilicon, firent mourir les femmes & les enfans des barbares alliez qui se rencontrerent dans les villes, & pillerent tous leurs biens ; ce qui irrita tellement ces barbares, qu'ils s'en allerent se joindre à Alaric au nombre de plus de 30 mille hommes.

p.812.b|Soz.l.9.c.6.p.807.d. 'Alaric ne laissa pas de deputer à Honoré pour luy offrir de consentir à la paix, & à se retirer dans la Pannonie,si on luy vouloit donner"une certaine somme d'argent,[& peut-estre celle mesme &c. que Stilicon luy avoit promise:] 'Car il ne l'avoit pas encore Phot.c.80.p.180.a. receuë. [b] Honoré le refusa ; [c]mais il n'eut pas soin en mesme b Zos.|Soz. temps, dit Zosime, de prendre"les moyens necessaires pour em- &c. c Zos.p.812.b.c.d. pescher ses progrés.

c. 'Ce payen le blasme particulierement de n'avoir pas donné le commandement des armées à Sarus grand ennemi d'Alaric. [Mais les eloges que luy & Olympiodore donnent à ce barbare, qui viola enfin la fidelité qu'il devoit à Honoré, font juger qu'il estoit payen:& ce fut peut-estre pour cela qu'Honoré ne voulut point s'en servir.] Il donna, dit Zosime, le commandement de la cavalerie à Turpilion, celui de l'infanterie à Varane, & à Vigilance [les troupes de la maison imperiale, qui est ce qu'on appelloit] les Domestiques. Zosime pretend que tous ces chefs n'estoient bons qu'à augmenter la hardiesse des ennemis, & la terreur des Romains. [Nous ne les connoissons point, si nous ne disons pour Varane dont le nom est Persan,qu'on l'avoit envoyé Chr.Al.p.716. de Constantinople,] 'où il est parlé du General Varane en l'an Cod.Th.chr. 407, [ou 409, & que c'est celui qui fut Consul en l'an 410. p.152. Nous avons vu que] 'selon la loy du quatorzieme de novembre,

Valens

Valens estoit Comte des domestiques,[& non Vigilance.]

'Alaric voyant qu'Honoré ne luy vouloit point accorder les conditions qu'il demandoit, manda à [Ataulphe ou plutost] Athaülfe son beaufrere, qui estoit en Pannonie, de le suivre avec ses troupes composées des Huns & de Gots; & prenant le devant, il traversa "toute l'Italie, sans trouver aucunes troupes sur le Po, passa presque à la vuë de Ravenne,'où la Cour estoit alors,'& se vint enfin camper devant Rome. Le Senat crut que Serene estoit d'intelligence avec luy: c'est pourquoi par l'avis de Placidie sœur d'Honoré,[laquelle estoit alors dans la ville,] il la fit mourir en l'étoufant.'Zosime assure qu'elle estoit tout à fait innocente à l'égard d'Alaric: mais elle pouvoit estre redevable à la justice divine pour bien d'autres fautes. Zos.p.813.a,b. &c. p.815.a. p.813.814 Phot.p.180.b.

'Sa mort n'empescha pas Alaric de continuer le siege,& comme il avoit bouché le Tibre,'la famine & la peste ensuite se mirent bien-tost dans la ville.'Læta veuve de Gratien [depuis l'an 383, & Pissamene mere de cette Imperatrice, "firent paroistre leur charité dans cette misere:'& S. Augustin montra la sienne dans sa lettre à Italique dame Romaine,où il témoigne une extreme compassion des maux que souffroit cette grande ville [Je ne sçay si c'est de ce siege qu'il faut entendre] 'ce que dit Olympiodore, que la famine fut si grande dans Rome, qu'on se mangeoit les uns les autres.'Zosime dit qu'au moins on en fut bien prés[Il y faut ce semble raporter] 'ce qu'on trouve dans la vie de Sainte Melanie la jeune, Que durant que les barbares pilloient tout ce qui estoit hors de Rome, le peuple de la ville pressé par la famine se souleva contre le Prefet, & le massacra. Zos.p.714.815 &c. Soz.l.9.c.6.p. 807.d. Zos.p.815.b.c. &c. Aug.ep.133.p. 248. Phot p.181.a. b. Zos.p.815.c. Sur.31.dec.p. 379.§ 14.

V.la note 13 'Pompeien estoit en ce temps-ci Prefet de Rome,["aprés avoir esté Proconsul d'Afrique en 400 & 401.] Zosime dit que luy & d'autres payens, voulurent offrir des sacrifices, à la sollicitation de quelques [aruspices] venus de Toscane,que le Pape Innocent mesme y avoit consenti, pourvu qu'on les fist en secret; & que neanmoins on n'en fit rien,parce qu'il falloit que tout le Senat en corps sacrifiast publiquement,à quoy personne n'osa s'hazarder. 'Sozomene paroist avoir cru qu'ils sacrifierent effectivement [mais il n'a garde de dire que ce fust avec le consentement du Pape.] Il remarque que les plus judicieux reconnoissoient que cette guerre estoit un jugement de Dieu, pour punir les dereglemens & les pechez qui se commettoient dans Rome par l'oisiveté & le luxe qui y regnoit:Et c'est sur cela qu'il rapporte ce qu'Alaric dit à un solitaire, "qu'il sentoit quelque chose Zos.p.816.c.d c. Soz.p.807. 808. V.§ 16.

dans luy mesme qui le pressoit de saccager Rome.

Zos p. 816. 817. Il ecouta neanmoins enfin les propositions d'accord que le Senat luy envoya faire par Basile qui avoit esté Prefet [de Rome en l'an 395,] & Jean premier secretaire d'Etat, qui y furent envoyez deux fois. On convint donc de luy donner des ostages, & une grande somme d'argent: & il promit de combattre par tout pour les Romains. On mit une taxe sur les Senateurs pour trouver l'argent promis: & comme elle ne suffisoit point, on prit le surplus sur les idoles, que l'on depouilla de ce qui leur restoit encore d'ornemens, ou que l'on fondit comme celle de la Vertu ou du Courage; ce que Zosime regarde comme le comble des maux: & il avoüe [malgré luy] que ses dieux ainsi depouillez n'estoient plus que des statues sans ame & sans aucun pouvoir. &c. 1. &c V. la note 2. 2. 5000 livres pesant d'or, 30000 livres d'argent, &c.

p. 817. a. b. c.

Bar. 409. §3. 4. Ainsi la necessité de la guerre servit à détruire de plus en plus le paganisme. Soz p. 808. b. Sozomene dit qu'Alaric leva le siege aprés avoir receu des presens immenses: Hier. ep. 11. 16. p. 93. a. 121. a. Et Saint Jerome dit que Rome se racheta dans ce premier siege en donnant son or & tous ses meubles, Zos. p. 817. d. e. qu'on ne mit neanmoins entre les mains d'Alaric qu'aprés qu'Honoré eut ratifié le traité.

818. Alaric laissa donc Rome en liberté, & se retira en Toscane, &c. donnant à l'Empire un peu de repos, durant lequel Honoré fit à Cod. Th. chr. p. 153. 2. Ravenne la solennité de son VIII. Consulat, en l'an 409. Ainsi il est certain que le premier siege de Rome arriva sur la fin de Bar. 409. § 1. l'an 408, comme la mis Godefroy, [& non] en 409, comme le suppose Baronius, sans en alleguer aucune preuve.



ARTICLE XXXIII.

Changement d'officiers: Quels estoient Attale & Cecilien: Alaric mal menagé recommence la guerre.

INDICTION VII. L'AN DE JESUS-CHRIST 409, D'HONORE' 15.

Idat & c|Zos l. 5. p. 818. b. *Honorius VIII, & Theodosius III. Augg. Consuls*

a Crut p. 1052. 6. Nor. epo p. 317. | Sid. n. p. 58. 327. b Pagi. pr. § 10. p. 5. ON apprend d'une epitaphe trouvée à Treves, que [a] Constantin qui regnoit dans les Gaules, s'y faisoit nommer Consul avec Honoré.[b] Le P. Pagi pretend que ce ne fut qu'aprés le retour des ambassadeurs qu'il envoya à Honoré au commencement de cette année, & qui luy apporterent la pourpre de sa

Zos. p. 815. 816. 1 Zosime veut que Basile & Jean aient esté envoyez d'abord pour s'assurer si c'estoit Alaric qui assiegeoit, parcequ'on en doutoit &c. [Le moyen de le croire?]

Socr. n. p. 88. 1. b. 2. On croit que ce Jean est celui qui usurpa l'Empire [en 423,] aprés la mort d'Honoré. V. Valentinien III. § 1.

part. [Cela pourroit recevoir bien des difficultez.['& il fait voir dif.p.78.
luy mesme qu'Eugene prit le Consulat avec Theodose, [quoiqu'il n'y ait jamais eu de paix entre eux.

'L'accord d'Alaric avec Rome estoit une paix generale pour tout l'Empire d'Honoré, 'mais peu assurée, d'autant qu'Honoré ne donnoit point les ostages promis, & n'accomplissoit point entierement les autres conditions accordées à Alaric; ce que l'on n'explique pas. Le Senat deputa donc à Honoré Attale, Cecilien, & [1] Maximien ou Maximilien, qui n'obtirent rien à cause d'Olympe, dit Zosime, '& des ennemis qu'Alaric avoit en Cour.[a] Mais Honoré fit Attale Intendant des largesses [au lieu d'Heliocrote,] & Cecilien Prefet du Pretoire au lieu de Theodore, 'vers le 18 janvier selon le Code. Zos.l.5.p.817.a p.818.d|819.d. Soz.l.9.c.7.p.808.c. a Zos.p.818.c. Cod.Th.chr.

[b] Attale nommé dans ses medailles Fl.Priscus Attallus, [c] estoit d'Ionie, payen de religion selon Philostorge:[d] au moins il l'avoit esté long-temps, & l'estoit encore d'inclination. Mais il avoit receu le battesme de Sigesaire Evesque Arien des Gots:[& je ne sçay s'il ne seroit point entré dans la communion Catholique afin d'estre admis aux charges; ceux qui n'ont aucune religion estant prests de les embrasser toutes selon que le demande leur interest, leur vray & unique Dieu. Qu'il fust Catholique ou Arien de profession,] les Ariens & les payens se promettoient tout de luy. 'Symmaque recommande à Flavien un Attale pour qui il avoit une consideration & une estime particuliere. Il l'appelle son fils;'& luy donne neanmoins "un titre qui le relevoit audessus du commun des Senateurs, & marque qu'il avoit déja exercé des charges considerables. 'Il le recommande dans d'autres lettres à Dece & à Patruin[ou Petrone,] comme un des premiers du Senat, qui en effet l'avoit deputé en son nom à l'Empereur sur diverses choses qui concernoient le bien public. [Mais c'estoit apparemment avant ce temps-ci. Nous parlerons souvent de cet Attale,] 'parcequ'Alaric en fera pour ainsi dire son jouet, [à la honte de l'Empire, & de tout ce que les vanitez humaines ont de plus grand.] p.153. b Birag.p.530. c Philg.l.12.c.3 p.533.c. d Soz.l.9.c.9.p 811.b,c. Sym.l.2.ep.81 p.96.|7.ep.27. 114.p.272.304 *spectabilem.* l.7.ep.54 113. p.282.304. Oros.l.7.42. p.224.1.b.

'On croit que Cecilien estoit Intendant des vivres à Rome, lorsque Symmaque écrivit à un Ambroise, [qui peut bien estre le grand Evesque de Milan,] pour le prier de ne point appuyer un homme qui luy faisoit une affaire. Symmaque lui a écrit quelques lettres à luy mesme, qui marquent qu'il estoit alors en Sym.l.3.ep.36 p.119 Cod.Th t.6.p.354.a. Sym.l.9.e p.47 55.p.357.360.

1. Symmaque écrit à Maximien qui avoit encore son pere, [comme celui-ci,] [a] & Maximilien jeune, mais qui entroit dans les charges de la Cour. [Pour Marinien son pere, V. Gratien §15.[Sym.l.7.ep.14. p.310. a ep.47.50.55|l. 9.ep.49.p.358.

Cod.Th.chr. p.147. a Aug.ep.60. p.188. charge. 'Une loy de l'an 404 luy donne la qualité de Vicaire [& il "pouvoit bien estre Vicaire d'Afrique,] a lorsque S. Augustin luy écrivit sa lettre 60, 'pour demander sa protection contre les violences des Donatistes. Il nous apprend par cette lettre qu'il estoit Chrétien, & luy donne divers eloges. [Il ne fut pas apparemment long temps Prefet du Pretoire,] puisque la loy du premier avril, & deux du 26 juin de cette année, attribuent cette qualité à Jove. 'Celle du 3 mars 414, donne à Cecilien "une commission considerable dans l'Afrique, 'où il estoit dés le mois de septembre [413,] lorsque le Comte Marin son ami particulier y fit mourir ["S. Marcellin :] & on avoit peine à croire que Cecilien n'eust pas de part à l'injustice de cette execution : surquoi Saint Augustin luy écrivit une longue lettre. 'Zosime l'accuse aussi d'avoir esté cruel envers des innocens, afin de plaire à Olympe.

V. Saint Augustin. Cod.Th.chr. 1.154. 7.c.4.l.33.p.330. &c. Aug.ep.259.p.362. V. Saint Aug. Zos.p.819.a.

e. 'Alaric voyant qu'on n'accomplissoit point l'accord fait avec luy, recommença aussi [à agir en ennemi, &] à bloquer Rome, p.818.a. 'dont il ne s'estoit pas fort eloigné : Et l'on pretend que ses troupes s'estoient augmentées de quarante mille esclaves qui p.819.a.b. s'estoient enfuis de la ville. 'Honoré voulut envoyer six mille hommes de ses meilleures troupes pour défendre Rome : Mais Valens qui les conduisoit tomba par son imprudence dans les c. embuscades d'Alaric, où tous ses gents furent [tuez ou] pris. '& il eut bien de la peine à se sauver à Rome avec Attale & cent c. autres. 'Maximilien du nombre des prisonniers fut racheté par a.b. Marinien son pere pour trente mille pieces d'or. 'Zosime dit que ces six mille hommes composoient cinq "legions. [Ainsi les legions n'estoient alors que de douze-cents hommes.] ταγματα.

p.820.a.b. 'Cependant Ataulphe, "mandé par Alaric son beaufrere, s'avançoit toujours ; & il avoit déja passé les Alpes pour entrer dans la Venecie. Honoré fit marcher contre luy toutes ses troupes, qui luy tuerent onze-cents hommes ; [mais ne le purent pas empescher de passer outre, puisqu'on le voit dans la suite joint à Alaric.] V.§ 32.



ARTICLE XXXIV.

Disgrace d'Olympe, Jove prend sa place ; accorde une liberté entiere aux payens & aux heretiques.

Zos.l.5.p 820. b.c. [IL arriva en mesme temps de nouvelles brouilleries à la Cour ;] '& Olympe y fut disgracié, parceque les eunuques

rejettoient sur luy tout le mauvais succés des affaires. On luy osta sa charge: & comme il craignoit qu'on n'allast encore plus loin, il se sauva dans la Dalmacie. 'Il fut depuis rétabli dans sa charge, la perdit une seconde fois; & enfin Constance beaufrere d'Honoré, aprés luy avoir fait couper les oreilles, le fit assommer [Une fin si funeste n'a pas laissé de luy estre bien favorable, si sa pieté a esté solide; puisqu'elle luy aura servi à expier les fautes d'un état aussi dangereux qu'est celui d'un premier ministre. Phot.c.80.p.180.b.

1\. Par la disgrace d'Olympe,] Jove 'se trouva le plus puissant de Zos.p.822.a.
NOTE 26. la Cour sous le titre "de Prefet du Pretoire, 'qu'il avoit déja, Cod.Th.chr. p.154.
comme nous avons dit, le premier d'avril.[a] Il eut aussi le titre a Zos.p.821.c.
de Patrice,[b] Il avoit esté fort connu d'Alaric dans l'Epire, & b p.822.b.
avoit mesme esté son ami particulier.'Quelques uns croient que Cod.Th.t.6.p.368|Paul.v.ep.16.p.88.
ce peut estre le mesme Jove à qui S. Paulin son cousin a écrit une excellente lettre en l'an 399, comme nous croyons, pour luy faire voir la sagesse de la providence, & l'utilité des Ecritures. 'On voit que c'estoit un homme trés habile dans les auteurs latins & grecs, & fort eloquent, mais payen. 'Neanmoins comme il paroist qu'il demeuroit dans les Gaules, [ce pourroit bien estre un autre Jove dont nous parlerons dans la suite,] puisqu'il estoit des Gaules, & que Zosime releve assez sa litterature & ses autres qualitez, [pour nous faire juger qu'il estoit payen.] 'On croit pouvoir raporter à Jove Prefet d'Italie quelques lettres de Symmaque,[c] dont l'une est pour se rejouir de son elevation. [Ainsi elle peut-estre de cette année, si neanmoins Symmaque vivoit encore: car il y a grand sujet d'en douter, puisque nous ne voyons rien dans ses lettres qui paroisse se raporter aux grands evenemens de ce temps-ci Paul.p.93. p.88. Zos.l.6.p.824.a Cod.Th.chr. p.154|Sym.l.8.ep.49.329|l.9.ep.56.p.360. c Sym l.8.ep.30.p.323.

Avec Olympe] 'Honoré changea beaucoup d'officiers. Attale fut fait Prefet de Rome, & Demetre Intendant des largesses au lieu de luy, avec ordre de ne rien laisser echaper de tout ce qui pouvoit appartenir à l'Epargne. 'Les soldats s'estant mutinez à Ravenne, demanderent la teste des deux Generaux Turpilion & Vigilance, & des deux premiers Chambellans Terence & Arsace. Jove déja Prefet & Patrice parut pour les appaiser: & on croit que c'estoit luy mesme qui les faisoit soulever. Aussi dés qu'ils luy eurent declaré ce qu'ils vouloient, les deux Generaux furent mis sur un vaisseau pour estre menez en exil par ordre du Prince effrayé, & tuez "par ceux qui les conduisoient. 'Terence fut envoyé en Orient, [ou s'y retira,] & Arsace banni à Milan. Zos.l.5.p.820.c.d. p.821.c.d. c. Phot.c.80.p.180.a.

&c.

a. Olympiodore l'appelle quelquefois Jovien.

e|Phot.p.281.a. Eusebe fut fait grand Chambellan au lieu de Terence : 'Valens [qu'il faut [1]distinguer de celui dont nous avons parlé jusques ici, si Zosime ne nous trompe point,] fut fait General [de la cavalerie] au lieu de Turpilion, & mesme aussi de l'infanterie ;[2] 'Hos.p.821.c| 822.a. & Ellebic ou Allobic[2] eut la charge [de Comte des domestiques] qu'avoit euë Vigilance, en ayant déja commandé la cavalerie. p.822.a. 'Jove demeura ainsi maistre absolu de toutes choses. 1. 2.

p.820.d. 'Generide barbare de naissance, fut aussi fait en ce temps là General des troupes de la Rhecie, de la Norique, de la Dalmacie, de la Pannonie, p.822.d. 'dont il prit "un fort grand soin: & il conserva fort bien les pays dont on luy avoit commis la garde. &c.

p.820.821. 'Zosime dit qu'il estoit payen," & qu'à cause de lui Honoré abolit la loy [du 14 de novembre 408,] par laquelle il avoit exclus les payens de toutes les charges. [Cette abolition estoit apparemment comprise dans la liberté de religion qu'Honoré donna vers le milieu de l'an 409 aux payens & aux heretiques, comme on le va voir. Et si Jove estoit payen, il ne se faut pas étonner que son administration n'ait pas esté aussi favorable à l'Eglise que celle d'Olympe. Quoy qu'il en soit, nous mettrons ici les loix bonnes ou mauvaises qu'Honoré fit cette année, & qui peuvent nous regarder. &c.

Nous avons déja parlé de celle du 16 de janvier, qui renouvelle tout ce qui avoit esté ordonné jusqu'alors contre les payens & les Cod.Th.16.t.8.l.19.p.234. heretiques.] 'Celle du premier avril déja adressée à Jove Prefet du Pretoire, regarde les Celicoles, ["dont nous pourrons parler p.235. en un autre endroit.] Mais elle défend aussi aux Juifs d'obliger aucun Chrétien à embrasser le Judaïsme, sous peine d'estre soumis aux ancienne loix faites sur ce sujet, & d'estre traitez 2.t.4.l.7.p.105. comme criminels de leze majesté. 'Celle du 26 de juin ordonne en faveur de l'Eglise, que les juges expedieront sans delai les 16.t.5.l.47.p.168. affaires qui la concernent, '& que les rescrits qu'on pourroit obtenir de luy au préjudice des loix si souvent faites contre les heretiques, ne seront point executez, & n'auront aucune force. V. Saint Augustin.

[Il prevoyoit peut-estre bien que dans la foiblesse du gouvernement, & dans le trouble où estoient alors ses affaires, les mauvais conseils de ses ministres le pourroient porter à faire quelque chose d'indigne de sa pieté & de son devoir. Et cela ne Conc.t.2.p.1121.a. manqua pas d'arriver.] 'Car le Concile tenu à Carthage le 14 de juin 410, nous apprend que l'on avoit alors fait une loy, qui

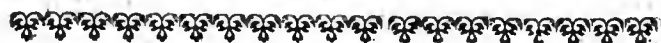
1. Voyez Zosime l 6 p.827.d.829.d. & Olympiodore dans Photius c 80.p.181.a.

Soz.n.p.170.1.d. 2. ἔπαρχοι κατέστησε dit Zosime, M. Valois soutient qu'il faut ἵππαρχον. [Mais Valens l'estoit.]

vouloit que personne n'embrassast la religion Chrétienne que par un choix libre & volontaire. [Rien n'estoit plus juste, & on n'a jamais pretendu que personne embrassast malgré luy le Christianisme. Cependant en l'état où estoient les choses, c'estoit casser tout ce qui avoit esté fait contre les payens & les heretiques, surtout 'si l'on abrogeoit en mesme temps la loy qui les excluoit des charges, comme Zosime le dit.'Honoré mesme dans une loy du 26 aoust 410, reconnoist que les heretiques avoient surpris un rescrit pour avoir la liberté de tenir leurs assemblées: 'dans une autre du 15 octobre, il s'en excuse, en disant que s'il avoit ordonné quelque chose dont les Donatistes crussent pouvoir tirer avantage pour leur superstition, il ne l'avoit fait neanmoins que pour porter leurs esprits par une voie plus douce à quitter leur egarement, & à se corriger de leur erreur. 'S. Augustin dit aussi que les Donatistes se rejouissoient de ce qu'on leur avoit rendu la liberté par une loy, qui les exemtoit d'avoir recours à la cruauté des Circoncellions pour se conserver leurs eglises. Zos.p.821.a.b. Cod.Th.16.t.5 l.51.p.170. t.6.p.300. Aug.ep.255.p. 358.1.a.

'Baronius croit que cette liberté accordée aux ennemmis de l'Eglise, vint d'un conseil de politique doneé par Heraclien Comte d'Afrique, & par Macrobe qui en estoit Proconsul en 410, qui representoient que de traiter avec tant de rigueur les payens & les Donatistes, c'estoit les rendre ennemis d'Honoré, & les metrre du parti d'Attale, qui prit cette année, le titre d'Auguste. 'Heraclien estoit digne de donner cet avis, selon que le décrit S. Jerome. aPour Macrobe, si c'est luy mesme qui a écrit les Saturnales, comme Godefroy croit que cela est assez probable, [on ne peut douter qu'il ne fust payen.] Bar.410.§48. Hier.ep.8.p. 65.b. aCod.Th.t.4. p.199.

'Zosime met ce qu'il dit de Generide, quelque temps avant qu'Attale fust fait Empereur par Alaric.[Aainsi ce pouvoit estre dés le milieu de l'an 409.] 'Et Godefroy juge que l'indulgence d'Honoré pour les heretiques, dura les derniers mois de l'an 409, avec les premiers de l'an 410. Zos.p.821.827 d. Cod.Th.t.6.p. 171.1.



ARTICLE XXXV.

Excellente constitution d'Honoré pour les prisonniers & pour les peuples.

1. 'BARONIUS a remarqué entre les loix de cette année [1]celles du 21 de janvier, 'qui ne composent qu'une seule constitu- Bar.409.§12. Cod.Th.chr. p.155.1. Cod.Th.chr.p. 183.

1. Quelques parties en sont datées du 25.

5.3.p.265.2. tion, faite pour regler les affaires criminelles, '& peut-estre à la priere que Cecilien, a qui elle est adressée, en avoit faite au nom du Senat. 'Il y a seulement quelques articles qu'on croit estre dus au Pape Innocent. [Elle est duë sans doute aux conseils d'Olympe. Elle regarde peu l'Eglise;]mais elle fait voir la bonté dont un Prince doit user envers les plus criminels, [qui se trouvant abandonnez de tout le monde parcequ'ils sont malheureux, sont exposez à toutes les insultes & les injustices, si la justice publique ne veille pour les en garantir.]

p.135.2.

p.265.2.

11.t.39 l.12.p. 333. 'Elle ordonne donc que le juge aura soin que celui qui demandera des témoins fournisse les frais de leur voyage, à moins qu'ils ne soient accusez d'avoir eu part au crime dont on informe Elle ne l'ordonne que pour ceux qui seront 'libres par leur naissance: 'car on pretend que non seulement les esclaves, mais mesme les affranchis & leurs enfans n'estoient point receus témoins en matiere criminelle. 'On voit par cette constitution aussi-bien que par d'autres endroits de l'histoire, que ces témoins estoient amenez comme prisonniers, mais non enchainez, & qu'on leur faisoit mesme souffrir la question pour tirer la verité de leur bouche. *Ingenui.*

n.p.334.1.

9.t.37.l.4.p. 264.265.2.

t.2.l.6.p.32. 'Elle permet aux accusez quand ils ont esté arrestez, de demeurer chez eux trente jours avec des gardes, pour donner ordre à leurs affaires, & se pourvoir d'argent, comme cela leur avoit esté accordé par Theodose en l'an 370. Que s'ils aimoient mieux estre tout d'abord menez au juge, [qui d'ordinaire estoit dans la metropole de la province;] elle veut que cela depende t.37.l.4 p.264. d'eux, & non de l'accusateur. 'Celui-ci avoit aussi ces 30 jours pour se desister de son action, s'il le vouloit; apprés quoy il ne le pouvoit plus que du consentement de l'accusé. Et quand les témoins avoient esté mis à la question, la loy veut absolument qu'on poursuive l'affaire, & que l'accusé soit puni s'il est t.36.l.2.p.259. coupable, ou l'accusateur condanné[s'il est calomniateur.]'Elle ordonne à toutes sortes de juges de finir le plus promtement qu'il se pourra ces sortes d'affaires, & au plustard dans l'an, à conter du jour de la denonciation; faute de quoy l'accusateur sera condanné, & noté d'infamie ou banni.

1.3.l.7.p.404.1 2. [Ce que cette constitution a de plus considerable,]'c'est qu'elle ordonne que tous les dimanches les juges se feront amener les prisonniers, pour savoir d'eux mesmes de quelle maniere on les traite, & si des geoliers qui vendent leur cruauté [& leur ame] aux accusateurs,[ou à leur avarice propre,]ne leur refusent point

les

les secours que l'humanité veut qu'on leur rende. Que si le prisonnier n'a pas de quoy se nourrir, le juge assignera par jour au geolier ce qui luy sera necessaire, selon l'ancienne pratique des Romains, qui fournissoient du thresor public la nourriture des prisonniers pauvres, ou obligeoient l'accusateur de la leur fournir. La loy veut mesme qu'on mene les prisonniers au bain. Elle ordonne que les juges qui manqueront à ces devoirs d'humanité, payeront vingt livres d'or, aussi-bien que leurs officiers. Et elle recommande aussi aux Evesques le soin si loüable de les avertir de s'en acquiter. 'Car dans ce malheureux temps, dit Godefroy, n'y ayant presque plus ni de charité, ni d'amitié, ni de respect pour les loix parmi les Romains, tout occupez à se dechirer les uns les autres, le seul secours qui restoit aux foibles, estoit le soin des Evesques, pour qui l'on avoit encore quelque respect : & c'est pourquoi Honoré les établit souvent conservateurs de ses loix. p.42.

'La mesme constitution ordonne encore qu'on chassera & de Rome & de toutes les autres villes, tous les mathematiciens, c'est à dire ceux qui pretendoient trouver dans les astres la connoissance de l'avenir, à moins qu'ils ne fussent resolus à bruler en presence de l'Evesque du lieu les livres de cette fausse science, à y renoncer pour toujours, & à embrasser la religion Catholique; & que les autres qu'on trouveroit à l'avenir dans les villes, seroient releguez [en quelque isle.] Godefroy soûtient que cette ordonnance comprend les aruspices comme mathematiciens; '& qu'elle peut bien avoir esté faite à la priere du Pape Innocent, à cause des sacrifices que les aruspices avoient voulu faire durant le siege de Rome. Il croit qu'Innocent estoit alors à Ravenne: [Mais il n'y vint qu'aprés la date de cette loy.] c.16.l.13.p.114 41. p.135.

Susceptores. 'Les *fermiers publics qui se chargeoient de lever les blez & les autres choses qui se fournissoient en nature par les peuples, n'avoient pas honte de se servir pour cela de poids & de mesures plus grandes que les ordinaires. La loy ordonne donc que les Défenseurs des villes, [établis par Valentinien pour empescher l'oppression des pauvres,] saisiront ces faux mesureurs, & les envoieront au juge avec les preuves de leur crime, [afin qu'il en fasse la punition.] 11.c.7.l.3.p.84.

'Ces Défenseurs & [1]les magistrats des villes estoient obligez de recevoir les plaintes des particuliers, & d'en dresser des actes [pour les presenter au juge;] mais ils le refusoient quelquefois p.84.85.

1. *Ordines*, *Curatores*, *Magistratus*, le Conseil de ville, le Gouverneur, les Duumvirs.

depeur d'offenser les personnes puissantes dont on se plaignoit. La loy ordonne donc qu'en ce cas les particuliers dresseront un acte de leur plainte, l'afficheront aux endroits publics, & que "les greffiers ou sergens requis par eux seront obligez de le lever, pour l'aller presenter au juge, qui aprés les assurances necessaires punira severement ceux qui auront refusé d'ecouter les plaintes de leurs citoyens. *scribe, tabularii &c.*

9.t.31.p.231. 'Nous apprenons de la mesme loy & de quelques autres de ce temps là, que les bergers passoient alors generalement pour voleurs. 'Et on croit que c'est pour ce la qu'une loy de l'an 399 leur défend d'avoir des chevaux dans quelques provinces d'Italie. t.30.l.5.p.229. 230.

t.4.p 85|Cod. J.1 t.55.l.8.p. 267. 'On croit qu'il faut joindre à la constitution du 21 janvier la loy datée du 18, adressée aussi à Cecilien, où Gonoré ordonne qu'on prendra pour Défenseurs des Chrétiens battizez, qu'ils seroit choisis par un commun decret de l'Evesque, du Clergé, & "des bourgeois; que le Prefet du Pretoire en donnera les provisions; & que ces Défenseurs auront droit de s'adresser à "tous les premiers officiers de l'Empire pour se plaindre des injustices qu'ils verront se faire contre les particuliers. &c. &c.



ARTICLE XXXVI.

Negociations inutiles avec Alaric: Il assiege encore Rome, & la contraint de recevoir Attale pour Empereur.

Zos.l.5.p.819. 820. 'L'Ordre de Zosime nous donne sujet de croire que dans le temps qu'Ataulphe entra en Italie, & qu'Olympe fut disgracié, [c'est à dire sur la fin de mars,] il y avoit à Ravenne de nouveaux deputez du Senat, envoyez aprés la défaite de Valens, pour presser la paix avec Alaric. Le Pape Innocent s'estoit joint à eux, & Alaric leur avoit donné quelques Gots pour leur sauvegarde. [Voilà où estoit reduite la grandeur Romaine['Jove estant devenu sur cela maistre de la Cour, & esperant pouvoir obtenir quelque chose d'Alaric comme son ancien ami, "luy persuada de s'avancer jusqu'à Rimini pour traiter de paix; 'ce que Sozomene paroist marquer comme l'effet de la deputation du Pape Innocent. 'Alaric demanda "des conditions assez hautes; & Jove qui l'estoit venu trouver, manda à Honoré qu'il luy conseilloit de le faire General de ses armées, parcequ'apparemment c'estoit le moyen de luy faire accepter des conditions plus raisonnables. Mais Honoré récrivit qu'il ne p.822.a. &c. Soz.l.9.c.7.p. 808 c. a d|Zos.p.822. &c.

donneroit jamais de charges ni à Alaric, ni à aucun des siens.

'Jove estoit dans la tente d'Alaric lorsqu'il receut cette réponse: & au lieu de la lire en son particulier, il eut l'imprudence de la faire lire tout haut devant Alaric. Ce Prince fut fort irrité de la declaration d'Honoré sur son sujet: il la prit pour un affront, & commanda à l'heure mesme à ses troupes de marcher droit contre Rome. 'Il se repentit bien-tost de cette precipitation, & envoya par deux fois des Evesques à Honoré, proposer "des conditions tout à fait justes. Mais Jove avoit fermé toute voie d'accord par une seconde faute. 'Car comme il eut peur que son imprudence ne le fist soupçonner de quelque intelligence avec Alaric, 'il fit jurer à l'Empereur & à tous les officiers, qu'on ne feroit jamais de paix avec luy: & il le jura luy mesme par la teste d'Honoré. [Vit-on jamais mieux que Dieu étourdit, s'il faut ainsi dire, ceux qu'il veut punir, leur ostant la lumiere & la sagesse, comme les payens l'ont reconnu avec les Saints)] 'Et Zosime le dit sur ce serment mesme.

Soz.p.880.809|Zos.p.822.d. — Soc.l.c.7.8.p.800.a.b|Zos.p.823. — &c. — Soz.p.809.2. — a|Zos.p.822.c. — Zos.p.823.d.

[Tout le monde ne songeant donc plus qu'à la guerre,] 'Honoré donna les ordres pour rassembler ce qu'il avoit de troupes, & pour faire venir dix mille Huns. ["Nous avons vu] comment il avoit reconnu au commencement de l'année Constantin maistre des Gaules pour legitime Empereur, [dans l'esperance de sauver Didyme & Verinien ses parens,] 'Il fut encore obligé d'accepter les excuses que cet usurpateur luy envoya faire de leur mort par l'autre Jove dont nous avons parlé ci-dessus, & les offres qu'il luy faisoit de le venir promtement secourir avec de puissantes forces.

a. — V.§27. p.818.c. — l.6.p.824.ba.

'Alaric de son costé investit Rome, & ayant pris Porto en quelques jours de siege, avec toutes les provisions de bouche qui y estoient pour Rome, il intimida tellement les Romains par la crainte de la famine, "qu'ils consentirent à tout ce qu'il voulut, c'est à dire à recevoir Attale Prefet de la ville pour Empereur, 'parcequ'Alaric & tous les Gots l'aimoient comme battizé par Sigesaire leur Evesque. [La chronique de S. Prosper assure que ceci arriva en 409: & la suite le fait assez juger.]

p.827|Soz.c.8.p.809|Philg.l.12.c.3.p.533. — &c. — Soz.c.9.p.811.c.

'Attale devenu ainsi Empereur [sous Alaric,] fit Alaric mesme General de ses armées, & Ataulphe Comte des domestiques. Il donna les autres charges à des Romains, celle de Maistre des offices à Jean, celle de Prefet du Pretoire à 'Lampade, 'l'un des

c.8.p.809.c.d|Zos.p.827.d. — 1. — Zos.l.5.p.806.a.

1. 'Il est qualifié Prefet du Pretoire dans une loy entre 395. & 408. Symmaque écrit à Lampade Prefet de Rome, *l.8.ep.62.64.p.333*, app. en 406. *V.* §. 24. Il parle d'un 'Lampade qui commençoit, à plaider; & des enfans d'un Lampius mort avec le simple titre de Clarissime.] Ainsi c'en est un autre,]b quand il faudroit lire Lampade, comme Godefroy le paroist croire.

Cod.Th.t.6.p.369. — a Sym.l.5.ep.15.p.191.l.9.ep.31.p.224. — b Cod.Th.t.6.p.369.

l.6.p.827.d. premiers du Senat pour sa noblesse & pour ses emplois,'& celle de Prefet de Rome à Marcien. Zosime dit que Valens battu par p.829.d. Alaric partageoit avec luy les troupes d'Attale, '& comman- l.5.p.821.c. doit la cavalerie.'Mais il fait en mesme temps Valens General Phot.p.181,a. des troupes d'Honoré,'en quoy il suit Olympiodore. [Ainsi il faut qu'il y en eust deux, comme on a dit.]

Zos.l.6.p.827.c. 'Attale ainsi accompagné [comme un roy de theatre,]de toute la dignité imperiale, s'en alla passer la nuit dans le palais. Le e|828.a.|Soz.l.9.c.8.p.809.c.d. lendemain il alla au Senat,'où il fit un discours "aussi pompeux &c. & aussi enflé qu'il fut peu soutenu par les effets : & sa vanité mesme haïe de Dieu, comme le reconnoist un payen, peut avoir esté une des causes de sa promte chute. Les Romains ne laisserent pas de se rejouir de sa promotion, à cause des sages officiers qu'il avoit établis, dit Zosime; [ce qui nous donne sujét de croire qu'ils estoient payens:]& il ajoute que la famille des Anices, la plus riche de Rome, [mais toute Chrétienne,]s'attristoit seule Soz.c.9.p.811.b.c. du bonheur public. 'Aussi Sozomene dit que les payens & les Ariens attendoient egalement tout d'Attale. [On en a vu la raison.]

Zos.p.828.a. 'Il rejouit particulierement les Romains, dit Zosime, en fai- Oros.l.7.c.42.p.224.1.b. sant Tertulle Consul,[qui assurément estoit payen,]'puisqu'en une de ses harangues, il dit qu'il esperoit d'Attale le titre de pontife. [Attale eust pu le faire Consul dés cette année, 'puisqu'il y avoit encore alors des Consuls subrogez. Mais on voit V.§3. par les fastes d'Idace qu'il ne le fut que l'année suivante. Attale devoit ce semble prendre luy mesme le Consulat. On n'a neanmoins aucune marque qu'il l'ait fait:]& ses medailles ne le qua- Bir.p.530. lifient jamais Consul; [ce qui prouve au moins qu'il ne prit pas cette année le Consulat en prenant le titre d'Auguste. Ce n'estoit plus mesme alors l'usage.]



ARTICLE XXXVII.

Attale attaque inutilement l'Afrique & Honoré : Jove trahit & Honoré & Attale.

[ATTALE ayant esté declaré Auguste, montra aussi-tost ce Zos.l.6.p.828.b.c|Soz.l.9.c.8.p.809,810. qu'il estoit.]'Il luy estoit de la derniere importance de se saisir de l'Afrique, d'où les vivres venoient à Rome, & il l'eust fait sans beaucoup de peine s'il y eust envoyé un nombre un peu considerable de troupes, comme Alaric ne manquoit pas de

* &c.

l'en presser. Mais au lieu d'employer*l'adresse ou la force pour en deposseder Heraclien, il se contenta d'y envoyer un nommé Constantin ou Constant, s'imaginant sur les promesses des devins que tout le monde se rendroit aussi-tost à luy. 'Cependant Constant fut tué, & Heraclien fit garder tous les ports de l'Afrique pour empescher qu'on ne portast du blé à Rome, qui par ce moyen se trouva bien-tost reduite à une extreme famine. Zos.p.829.b|830.a|Soz.p.810.c.

'Attale n'attendit pas qu'il eust des nouvelles de Constant pour marcher contre Honoré, qui se trouvant dans le dernier abatement, luy envoya à Rimini ses principaux officiers Jove Patrice & Prefet, Valens General, Potame Questeur, & Julien premier secretaire d'Etat, pour luy offrir de l'associer à l'Empire. Mais Attale ne luy accorda point d'autres conditions que la vie & le choix de l'isle où il voudroit se retirer. Zos.p.828.d|Soz.p.810.a|Phot.p.181.a.

'Jove [dans quelque entretien particulier qu'il eut avec Attale,] non seulement témoigna agréer cette proposition, mais il Phot.p.181.b. Zos.p.828.c,d.
1. ajouta encore 'qu'il faudroit couper quelque membre à Honoré; & il promit de le faire; ce qu'Attale mesme*ne put souffrir,
&c. si nous en croyons Olympiodore. 'Ce ministre perfide alla & revint plusieurs fois sans rien conclure pour Honoré. Mais enfin il demeura auprés d'Attale en qualité de son Patrice, '& le trahit encore en le mettant mal dans l'esprit d'Alaric,*aprés avoir juré & fait jurer les autres de ne consentir jamais à aucun traité avec luy. 'On l'accusa d'avoir eu des intelligences avec Honoré durant qu'il estoit auprés d'Attale. [& il y a peut-estre quelque lieu de croire qu'il n'avoit quitté Honoré que pour le servir, quoique cela ne soit guerre à presumer d'un premier ministre, & que l'histoire represente la chose d'une autre maniere. Par ce moyen il n'aura esté traistre qu'une seule fois, & envers Attale rebelle. Mais c'est encore trop pour croire qu'il eust de la conscience & de l'honneur.] Phot.p.181.d. b|Zos.p.829.c.d|830.c. * Zos.l.5.p.822.c. l.6.p.829.b.d.

'Sa retraite fit passer à Eusebe grand Chambellan la puissance [souveraine] à la Cour d'Honoré. [Elle n'estoit pas fort à ambitionner:] & au bout de quelque temps Allobic fit tellement battre de verges ce premier ministre, tout publiquement, & à la vue d'Honoré mesme, qu'enfin il en mourut:[ce qui n'empescha pas que d'autres ne fussent prests de prendre sa place, tant la plaie de l'ambition nous aveugle.] Phot.p.181.b.

'Honoré ne voyoit point d'esperance de se défendre contre Zos.p.828.829|Soz.c.8.P.810.b,c.

1. Zosime attribuë cette parole à Jove Prefet du Pretoire sous Attale.[Je ne voy rien à dire sur cela, sinon qu'il se trompe.]

Alaric, qui estoit resolu de forcer Ravenne; & il songeoit déja à se retirer par mer en Orient, lorsqu'il vit arriver à son secours 40 mille hommes selon 'Zosime, ou plutost quatre mille seulement selon Sozomene, qu'on luy envoyoit d'Orient. Il leur confia la garde de la ville, se confiant peu à ses troupes, disposées à la trahison[par tant d'exemples qu'elles en voyoient;]& se resolut ainsi d'attendre l'evenement de la guerre d'Afrique. 1.

Zos.l.6.p.829.830|Oros.l.7.c.42.p.224.c.1.b. 'Il fut tout à fait heureux: Car Attale y ayant envoyé de nouvelle troupes aprés la mort de Constant, Heraclien les défit encore, commença ou continua à affamer Rome, & envoya de l'argent à Honoré, qui le distribua aux soldats, & rétablit ainsi ses affaires.

Zos.p.829.a.b. 'Avant qu'Attale envoyast ces nouvelles troupes en Afrique, il avoit voulu deputer Jove à Honoré, [pour chercher encore quelque voye d'accord.] Jove refusa d'y aller,parla mesme avec peu de respect du Senat devant qui cela se passoit, & se plaignit de ce qu'on n'envoyoit pas des Gots contre Heraclien. Attale s'offensa de ce discours, & marqua qu'il ne vouloit point envoyer des Gots.] [Jove ne manqua pas de raporter tout cela à

d.c. Alaric,]'qui commença à regarder Attale comme un homme incapable du rang où il l'avoit mis, & qui s'alloit ruiner par son imprudence. Cette pensée luy fit abandonner le siege de Ravenne, à quoy Jove le portoit aussi, 'taschant de luy persuader que

d. si Attale estoit une fois le maistre,il s'appliqueroit aussi-tost à le perdre avec ses amis [& tous ses Gots.]

'Alaric voulut cependant garder encore la foy qu'il avoit pro-

d. mise à Attale'. Il fit mesme mourir Valens accusé de vouloir trahir: 'aprés quoy il s'en alla soumettre à Attale toutes les vil-

d.c. les de l'Emilie, de gré ou de force,hors Boulogne qu'il assiegea inutilement assez long-temps; & il alla ensuite faire la mesme

Philg.l.12.c.3.p.533.d. chose dans la Ligurie. 'Philostorge dit qu'il avoit esté obligé de se retirer de devant Ravenne, repoussé & vaincu dans un combat par Sarus, à qui Honoré avoit donné le commandement des troupes aprés la mort de Stilicon, [Mais nous ne voyons point que tout cela soit conforme aux autres historiens.

Voilà comment se passa l'an 409 à l'égard de Rome & de l'Italie. Il la faut laisser pour quelque temps,afin de voir ce qui se passoit en mesme temps dans les Gaules & dans l'Espagne,& y pleurer les mesmes maux, ou de plus grands encore.]

1. L'un & l'autre dit en six legions, τάγμασι ἀριθμοῖς.[Les legions n'estoient donc pas mesme toujours de 1200, ni mesme de 700. hommes.]



ARTICLE XXXVIII.

Geronce se souleve en Espagne contre Constantin, & donne la pourpre à Maxime: L'Angleterre & les Armoriques se mettent en liberté.

[NOus avons laissé Constantin assez paisible dans Arles depuis qu'il eut fait quelque sorte de traité avec les barbares qui pilloient les Gaules, & que Constant son fils luy eut entierement soumis l'Espagne vers la fin de 408. Nous avons vu aussi] 'qu'Honoré luy avoit envoyé la pourpre au commencement de 408, ᵃensuite de quoy Constantin luy deputa Jove qui avoit beaucoup d'erudition & de qualitez excellentes, dit Zosime; ["ce qui nous a fait croire que c'estoit celui à qui S. Paulin a écrit. Mais il le faut distinguer sans doute de celui qui prit la pourpre en 411, & que tout le monde appelle Jovin ou Jovien; ce qui est encore confirmé par les medailles] Jove estoit chargé de confirmer la paix faite avec Honoré, & de luy faire des excuses de la mort de Didyme & Verinien ses cousins, disant qu'on les avoit tuez malgré Constantin. La necessité des affaires contraignit Honoré de se satisfaire de cette excuse. Car c'estoit lorsqu'Alaric ne pouvant s'accorder avec luy, marchoit contre Rome, prest à y faire recevoir Attale pour Empereur. Il accepta aussi la promesse que luy fit Jove, que Constantin le viendroit secourir avec toutes les forces des Gaules, de l'Espagne, & de l'Angleterre. Zos.l.5.p.818.b.c. a l.6.p.824.a.b. V.§34.

'Constant eust en effet esté ravi de passer en Italie, [pour s'en rendre maistre sous pretexte de secourir Honoré:]& ce fut ce semble dans cette vuë, 'qu'il donna, comme nous avons vu, le titre d'Auguste à Constant son fils. [En attendant peut estre qu'il eust assez de forces pour la guerre d'Italie,] 'il le renvoya en Espagne assez long temps depuis qu'il en estoit parti, [sans qu'on en marque de sujet particulier;] pendant que pour luy il ne songeoit qu'à satisfaire son ventre, [se croyant estre dans une entiere sureté,] puisqu'il n'avoit rien à craindre du costé de l'Italie. Soz.l.9.c.12.p.814.a. V.§37. Gr.T.h.Fr.l.2.c.9.p.63] Zos.p.826.c.

'Constant estoit encore avec son pere, prest à suivre ceux de sa Cour qu'il avoit envoyé devant, lorsque la nouvelle arriva d'Espagne que Geronce s'y estoit revolté 'sur quelque mecontentement. ᵇZosime dit que c'estoit parcequ'il avoit appris que Constant amenoit avec luy un General nommé Juste, [pour Ibid. Soz.l.9.c.13.p.814.d. b Zos.p.826.c.

Sid.l.5.ep.9.p. 139. mettre en sa place. 'Sidoine attribuë la perfidie à Geronce comme son vice particulier. ᵃOrose l'appelle un homme méchant & "sans honneur. ᵇDu reste, c'estoit le plus grand capitaine qu'eust Constantin.
ᵃ Oros.l.7.c. 42.p.224.a. — ᵇ Soz.p.814.d. — *improbum.*

Phot.c.80.p. 184.a. 'Il ne prit point la pourpre pour luy mesme; mais [1] il la donna à Maxime, "son fils selon Olympiodore, [ou plutost un étranger] 'qui estoit à luy & "tout à fait dans sa dependance. ᶜOrose en parle "comme d'un inconnu: [& en effet la plus grande qualité qu'on luy donne, ᵈc'est d'avoir esté "dans les troupes de la maison imperiale. ᵉIl n'avoit de luy mesme "aucune ambition, & c'est ce qui contribua avec la bassesse de sa naissance à luy faire donner la vie aprés la ruine de la faction dont on l'avoit fait chef.
Soz.p.814.d. — Gr.T.p.63. — ᶜ Oros.p.224. 2.a. — ᵈ Phot.p.184. a. — ᵉ Prosp.an.412. — 1. — *ἑαυτοῦ παῖδα.* — *clientem.* — *quendam.* — *domesticum* — *modestia humilitasque.*

Soz.p.814.d. 'Geronce le laissa à Tarragone; & pour luy il marcha contre Constantin 'avec les milices d'Espagne qu'il avoit gagnées, ᶠ& avec [une partie] des nations barbares, ᵍqui estoient dans les Gaules, & qu'il avoit soulevées [par ses amis] contre Constantin, [peut-estre dés devant que de se declarer son ennemi.]
Zos.p.826.c. — ᶠ Gr.T.p.63. — ᵍ Zos.p.826.c.

Gr.T.p.63. 'Ces nouvelles étonnerent beaucoup Constantin & Constant. Ils envoyerent aussi-tost Edobec [ou Edobing] querir du secours en Allemagne; & Constant accompagné de Decimus Rusticus fait Prefet du Pretoire en ce temps là, passa [d'Arles] dans la Gaule [ulterieure,] pour en amener les François, les Allemans, & tout ce qu'il pourroit ramasser de soldats, & revenir en diligence retrouver son pere. [On ne dit point ce qui arrriva de ces preparatifs.] 'Zosime suppose neanmoins que Constant fit quelque temps la guerre en Espagne contre Geronce: '& Sozomene dit qu'il en fut chassé par les barbares.
Zos.p.826.c. — Soz.c.12.p. 814.c.

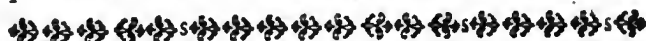
Zos.p.826.e. 'Comme Constantin avoit là ses principales forces, ʰ& que d'ailleurs il avoit peu de soin [& de capacité] pour les affaires, 'il ne se trouva pas en état de resister aux barbares des Gaules que Geronce avoit soulevez contre luy. 'Ainsi la decadence de ses affaires relevant le courage des barbares, les Vandales, les Sueves, & les Alains, prirent encore plusieurs villes dans les Gaules, '& ravagerent tout le pays à discretion. [Tiro Prosper le marque sur l'année de la prise de Rome; & il dit encore que la foiblesse des Romains fit que l'Angleterre demeura tout à fait sans forces.]
ʰ p.827.b. — p.826.e. — Soz.l.9.c.12.p 814.a. — Zos.p.826.c.

p.827.a. 'Cette impuissance de l'Empire obligea les peuples à songer eux

1. Orose & S. Prosper ne mettent l'elevation de Maxime qu'aprés la mort de Constant, tué apparemment sur la fin de 410. Nous croyons devoir suivre Frigerid cité par S. Gregoire de Tours. Toute l'histoire de Geronce est assez embarassée dans les auteurs.

V. les Bretons. eux mesmes à leur conservation. Ceux d'Angleterre commencerent, "& ne voulurent plus reconnoistre l'autorité des Romains & de l'Empire : mais se gouvernant eux mesmes, ils prirent les armes, & chasserent les barbares, soit ceux de l'Allemagne, comme Zosime le semble dire, [soit ceux de l'Ecosse & de l'Hibernie, qui estoient entrez dans leur pays. Honoré mesme les autorisa en ce point.] Car il écrivit [vers la fin de 409] aux villes d'Angleterre, pour leur mander d'avoir soin de se garder elles mesmes. P.830.a.

'Tous les Armoriques, dit Zosime, & divers autres peuples des Gaules, imiterent ceux d'Angleterre, & établirent entre eux un gouvernement & un Etat particulier. 'Le mot d'Armoriques, qui signifioit maritime dans la langue des Gaulois, a compris quelquefois toutes les costes de l'Ocean : mais il marquoit alors particulierement les peuples de la Normandie & de la Bretagne. [On verra dans la suite de l'histoire divers efforts qu'ils firent, mais inutilement, pour se maintenir en liberté.] P.827.a.b. Not.G.p.43.



ARTICLE XXXIX.

Les Alains, les Vandales, & les Sueves, passent en Espagne, & en partagent les provinces.

'L'ESPAGNE avoit esté long-temps exemte des malheurs que les ravages des barbares causoient dans les Gaules & dans l'Italie.' Et elle n'y avoit eu part que par l'apprehension de souffrir les mesmes maux.[a] Elle n'estoit pas en effet plus innocente que les provinces voisines. Les mesmes vices y regnoient autant que dans les Gaules, & peut-estre de plus grands encore, particulierement l'impudicité.' Les faux docteurs, & les Priscillianistes surtout, luy causoient plus de dommages que l'épée des ennemis les plus cruels n'eust jamais pu faire.[b] Et comme elle ne se corrigeoit pas par l'exemple des ravages ausquels les Gaules estoient exposées depuis long-temps, Dieu par un decret tres juste fit passer le feu qui les embrasoit jusque dans l'Espagne, '& livra cette province impudique au pouvoir & à la discretion des Vandales, qui estoient d'autant plus propres à faire paroistre sa justice, qu'ils estoient moins puissans, & plus ennemis de ce qui blesse la chasteté. Aug.ep.122.p.240.a.c. Hier.ep.11.p.93.a. a Salv.l.7.p.160. Aug.ad Or.p.267.1.1|ep.B.166.p.583.g. b Salv.p.167.168. p.160.161.

'Ils y entrerent donc en 409,[c] le mardi 28 septembre ou 13 d'octobre, dit Idace, [quoique le 13 d'octobre fust le mécredi en Prosp.chr|Idat.fast. c Idat.chr.

chr. 409.]'Les Alains & les Sueves y entrerent avec eux, [a] ou les y
a Gr.T.h.Fr.l. 2.c.2.p.42. suivirent. Les Vandales avoient Gonderic pour Roy, [b] & les
b Isi.H.chr. Sueves Ermeric. [c]Les Ronoriaques chargez, comme on a vu,
c Oros.l.7.c.40 p.223.2.a. de garder les Pyrenées, leur en ouvrirent eux mesmes le passage selon Orose, pour eviter la punition des crimes & des pilleries qu'ils avoient faites, & pour avoir plus de licence de continuer la mesme vie, en se joignant comme ils firent à ces barbares.

Soz.l.9.c.12.p. 814.c. 'Sozomene n'accuse que la negligence & non la trahison des gardes. La reputation de la fertilité & des richesses de l'Espagne servit d'attrait aux barbares pour les y faire passer. L'affoiblissement & la chute du parti de Constantin leur en donna la
Salv.l.7.p.168. hardiesse, '& la crainte [des villes] des Gaules [qui s'estoient mises en liberté,] les y obligea par quelque sorte de necessité.

Oros.p.223.2.a. 'Le passage des montagnes estant une fois ouvert, tous les barbares qui inondoient les Gaules, se deborderent dans l'Espagne.
Soz.p.814.a. 'Ils emporterent beaucoup de chasteaux & de villes, prirent les
Salv.p.168. Gouverneurs que Constant y avoit mis, 'défirent les armées
Soz.p.814.c. Romaines, '& obligerent Constant mesme de s'enfuir à Arles
Phot.c.80.p. 184.a. vers son pere, [apparemment en l'an 410.] 'Pour Geronce, il s'accommoda avec eux par leur interest commun pour chasser
Oros.p.223.2.a. Constant. 'Ainsi ils coururent & ravagerent tout le pays [sans aucun obstacle;] mais avec des inhumanitez & des barbaries
Aug.ep.180.p. 306.1.c. dont ils se repentirent depuis eux mesmes. 'S. Augustin parlant du devoir des Evesques dans des occasions semblables à celle-ci, raporte l'exemple de ceux d'Espagne. Il y a eu, dit-il, de « saints Evesques d'Espagne qui se sont enfuis aprés avoir vu leurs « peuples ou dispersez par la fuite, ou peris par l'épée des ennemis, « ou consommez par les miseres d'un siege, ou emmenez captifs « en divers endroits. Mais il y en a eu beaucoup davantage « qui sont demeurez, parceque ceux à qui ils devoient leur ministere, « demeuroient, & qui ont mieux aimé s'exposer à une infinité « de maux, que de manquer à leur devoir. «
Oros.c.41.p. 223.2.c. 'Ceux qui voulurent quitter le pays, le firent avec une entiere facilité, les barbares au lieu de les en empescher, leur donnant des gardes, qui pour quelque argent, les conduisoient en assurance où ils vouloient.

[Idace Evesque d'Espagne en ce siecle mesme, décrit plus
Idat.chr.p.10. amplement les malheurs de son pays.] 'Il dit sur l'an 409, qu'il estoit ravagé d'un costé par l'épée des ennemis, & de l'autre
p.11. par la peste: '& sur l'an 410, il dit qu'outre ces deux maux qui y continuoient toujours, les soldats & les officiers qui levoient

les imposts [au nom de Constantin ou de Geronce,] pilloient avec la derniere tyrannie les biens & les richesses qu'on avoit apportées dans les villes pour y estre en fureté. Il y avoit en mesme temps une si étrange famine, qu'on vit des hommes pressez par la faim manger ou plutost devorer de la chair humaine. On vit jusques à des meres egorger leurs propres enfans, & les faire cuire pour se nourrir de leur chair. Les bestes accoutumées aux cadavres de ceux qui mouroient par le fer, par la famine, & par la peste, se jettoient ensuite sur les vivans; & les plus forts ne pouvoient s'en garantir : ce qui faisoit que de jour en jour elles devenoient plus enragées & plus furieuses contre les hommes. L'on vit ainsi, ajoute Idace, accomplir les menaces que le Seigneur fait par ses Prophetes, dans les quatre plaies qui desoloient toute la terre, le fer, la famine, la peste, & les bestes. 'Olympiodore raporte un exemple tragique de ce que dit Idace, que la faim obligea les Romains qui s'estoient retirez dans les villes d'Espagne, à se manger les uns les autres. Car il dit qu'une femme qui avoit quatre enfans, les tua & les mangea tous: ce qui ayant esté sçeu par le peuple, on l'assomma elle mesme à coups de pierres. Phot.c.80.p.189.c.

'Nous trouvons plusieurs autres particularitez touchant les ravages des barbares en Espagne, dans quelques pieces qu'on pretend estre de ce temps là. ["Mais comme il y a lieu de craindre que ces pieces ne soient supposées, nous n'osons pas nous en servir.] Conc.t.2.p.1508-1510. NOTE 27.

'Enfin en l'an 411, Dieu par sa misericorde inspira à ces barbares la pensée de la paix, '& ils commencerent à preferer le labourage à la guerre. ᵃIls jetterent donc au sort les provinces d'Espagne, pour regler celles que chaque peuple habiteroit. 'Par ce moyen les Vandales qui avoient Gonderic pour Roy, & les Sueves, occuperent la Galice; les Alains la Lusitanie & la province de Carthagene; & d'autres Vandales surnommez Silinges, eurent la Betique, 'à laquelle on croit qu'ils ont donné le nom de Wandalousie, changé depuis en Andalousie. 'Les Espagnols qui restoient encore dans les villes aprés tant de carnage, se soumirent aux barbares, '& vécurent en paix sous leur domination, assurez par la religion du serment que les barbares leur avoient fait au nom de J.C. sur les Evangiles, [& qu'ils observerent si religieusement,] qu'ils traitoient les Romains comme leurs alliez & leurs amis : de sorte que plusieurs aimoient mieux vivre pauvres sous la domination des barbares, que re- Idat.p.11. Oros.c.41.p.223.2.c. a c.40.p.223.a| Idat.chr. Idat.chr.& Isid. Vand.p.415. Idat.chr. Oros.l.3.c.23.p.173.2.b. l.7.c.41.p.223 2.c.

Isid.chr. tourner dans les pays de l'Empire. 'Les peuples de la Galice se maintinrent neanmoins en liberté, & formerent un Etat à part dans un endroit de la province. Emeric [ou Ermeric] Roy des Sueves les attaqua souvent: mais enfin il les laissa en paix à cause d'une longue maladie qui le travailla jusqu'à la mort dans les sept dernieres années, des 14 qu'il regna; [ce qu'Idace décrit plus au long dans sa chronique. Mais la suite de l'histoire d'Espagne nous eloigneroit trop de nostre sujet.

Leo.ep.15.p.448. Nous ajouterons donc seulement] 'ce que remarque S. Leon, Que l'entrée des barbares dans l'Espagne y fit un grand tort à l'Eglise, en empeschant l'execution des loix civiles & ecclesiastiques contre les Priscillianistes. D'ailleurs comme les Evesques ne pouvoient pas communiquer aisément ensemble, ni tenir des Conciles que fort rarement, cette heresie qui auparavant estoit obligée de se cacher, trouva parmi les troubles la facilité de paroistre avec plus de liberté, & de corrompre ainsi beaucoup d'esprits en un temps qui eust dû rappeller tout le monde à la verité & à la pratique de l'Evangile, [puisque ces temps de guerres & de malheurs sont tres propres à nous faire embrasser la penitence, si nous avons encore un peu de foy, pour appaiser la colere de Dieu, & à nous obliger de ne penser plus qu'à trouver nostre bonheur & nostre thresor dans le ciel.]

ARTICLE XL.

Alaric depose Attale; mais ne pouvant conclure la paix avec Honoré, il retourne contre Rome.

INDICTION VIII. L'AN DE JESUS CHRIST 410, D'HONORE' 16.

Prosp.chr.&c. '*Flavius Varanes*, *Consul*.

[LEs troubles de l'Occident,& particulierement] de la ville de Rome, que Dieu voulut enfin abandonner cette année entre les mains d'Alaric, firent qu'il n'y eut [point de Consul qu'en Orient, [où Varane pouvoit estre retourné aprés la disgrace d'Olympe,] 'qui l'avoit fait General de l'infanterie d'Honoré [en 408. Au moins on ne trouve plus rien de luy aprés cela.] Tertulle fut neanmoins établi Consul [à Rome par Attale: & il est marqué par Victorius & Cassiodore: mais il ne fut reconnu nullepart ailleurs;] & Varane est marqué [1] seul Consul r.

Zos.l.5.p.812.d. Idat.fast. Pasc.p.459.472|Marc.chr.

1. Idace y joint *Honorio IX*. Mais c'est une faute visible, puisqu'il met encore ce Consulat en 412 comme les autres.

dans les autres fastes,[& dans les loix,]'qui sont aussi quelque- Cod.T.chr.p.
fois datées d'aprés le VIII. Consulat d'Honoré & III. de Theo- 156.
dose.'Il est aisé de croire que Tertulle payen de profession, re- Bar.410.§ 1.
nouvella toutes les anciennes ceremonies des Consuls payens
les plus sacrileges, 'puisque Salvien se plaint que mesme les au- Salv.l.6.p.125
&c. tres Consuls en gardoient "beaucoup de choses.

[Ce Consulat de Tertulle nous est une preuve qu'Attale conservoit encore son ombre d'Empire au commencement de 410. Mais il la perdit bien-tost aprés.]'La famine dont Rome estoit affligée, parcequ'il n'avoit pas pris les voies necessaires pour 1. estre maistre de l'Afrique, & [1] qui alloit jusqu'aux dernieres extremitez,'l'y fit revenir [soit de la Ligurie] qu'Alaric travailloit à luy soumettre, [soit de quelque autre voyage.] On delibera dans le Senat de ce qu'il y avoit à faire. Presque tous alloient à envoyer des Gots en Afrique, Alaric se faisant fort que Druma l'un de ses capitaines l'emporteroit avec 500 de ses gents. Mais Attale que Dieu vouloit détruire, continua toujours à ne vouloir point se servir des Gots pour cette guerre, & le fit conclure par le Senat.[Alaric s'en piqua tout à fait,] & deslors se resolut à le deposer, 'à quoy Jove le portoit toujours. Soz.l.9.c.8.p. 810.c.d|Zos.l. 6.p.830.a.b.c.

[a] Ainsi ayant eu quelque assurance de la part d'Honoré selon Sozomene,[b] il depouilla publiquement Attale des ornemens im- 2. periaux à la porte de Rimini selon Zosime,ou [2] de Porto, selon Philostorge, & les envoya à Honoré, [c] renversant par là tant de vaines esperances que les payens & 'les Ariens avoient fondées sur Attale.[d] Il retint avec luy Attale comme particulier, aussi-bien qu'Ampele son fils,jusqu'à ce qu'il eust eu assurance de leur vie, en faisant [ou en confirmant] la paix avec Honoré.'Il avoit aussi avec luy Placidie sœur d'Honoré, [qu'il avoit trouvée à Rome.] la gardant comme en ostage, mais avec tout l'honneur dû à sa naissance. Phot.c.80.p. 181.b|Zos.p. 830.c.d. a Soz.p.810.811. b p.811|Zos.p. 830.d|Philg.l. 12.c.3.p.533.d c Soz.c.9.p.811.b.c. d c.8.p.811.a. Zos.p.830.d. Zos.p.830.d.e.

'Sozomene dit que tous ceux qu'Attale avoit elevez aux charges, en quitterent les marques, & qu'Honoré en leur pardonnant, les laissa chacun dans le rang qu'il avoit eu avant l'usurpation d'Attale. 'Godefroy croit qu'il marque par là la loy du 12 fevrier de l'an 410, adressée à Gaïson Maistre des offices,laquelle neanmoins n'accorde cette grace qu'à ceux qui avoient quitté le tyran,(ce sont les termes de la loy,) avant sa demission, Soz.p.811.a. Cod.Th. l.11.p.18.

1. L'on vivoit de chastaignes: Le peuple demanda un prix pour la chair humaine; & l'on crut que quelques uns avoient esté contraints d'en manger &c. La famine estoit plus grande qu'en 408 durant le siege.

2. Il semble aussi selon Sozomene que ce fut assez prés de Rome.

privant de leurs emplois ceux qui n'estoient revenus à leur devoir que par la necessité dans la chute de leur parti.[Cette loy semble toujours suffire pour prouver qu'Attale estoit deposé
Soz.p.809.d. dés le commencement de fevrier.] 'Sozomene dit au moins qu'il ne porta pas le titre d'Empereur une année entiere.

c.9.p.811.c|Zos.p.831.a. 'Aprés sa deposition, Alaric voulant enfin conclure une paix entiere avec Honoré, s'approcha jusqu'à un lieu nommé[1] les
Zos.p.831.a. Alpes, à trois lieuës de Ravenne. 'Mais lorsqu'on esperoit le plus la paix, il arriva un accident qui rompit tout, & qui ouvrit le chemin à de nouveaux malheurs. Sarus dont nous avons déja parlé, estoit dans la Marche d'Ancone avec un corps de trois-cents hommes seulement, sans se declarer ni pour Honoré ni pour Alaric. Ataulphe qui le haïssoit, voulut aller l'attaquer; & comme Sarus ne se voyoit pas en état de se défendre, il prit la resolution de se retirer auprés d'Honoré pour le servir con-
Phot.p.180.a.b tre[2] Alaric. 'Olympiodore écrit qu'Honoré le receut, & que ce fut ce qui rendit Alaric irreconciliable.[Sozomene sans mar-
Soz.p.811.d. quer si Sarus s'estoit joint à Honoré,] 'dit que voyant que la paix lui seroit prejudiciable, il s'en alla à l'improviste attaquer
Philg.l.12.c.3.p.534.a. les Gots, & en tua quelques uns. 'Philostorge écrit aussi que Sarus 'rompit le traité; mais il ne parle point de violence. &c.

a|Soz.p.811.d. 'Quoy qu'il en soit, Alaric estant irrité, & craignant[qu'Honoré ne luy dressast quelque embusche sous pretexte de traiter
Cod.Th.t.3.p.283.a. d'accord,] tourna à l'heure mesme contre Rome. 'Godefroy croit qu'il donna encore alors le titre d'Empereur à Attale pour le luy oster peu de tems aprés, suivant ce que dit Olym-
Phot.p.181.b.c. piodore, 'qu'Attale quelque temps aprés avoir esté deposé, porta encore la pourpre, & fut deposé de nouveau. [Orose est plus
Oros.l.7.c.42.p.224.1.a.b. forme l,] 'puisqu'il attribuë ces differentes fortunes d'Attale à Alaric. Lequel, dit-il, en établissant & en deposant cet Empereur, le rétablissant & le deposant encore, & tout cela presque en moins de temps qu'on ne le peut dire, sembloit representer
Socr.l.7.c.n.p.346.d. une comedie, & joüer l'Empire Romain sur un theatre. 'Socrate dit aussi qu'il fit Attale Empereur pour se mocquer de la majesté
p.347.a. Romaine[Mais je ne croy pas qu'on puisse recevoir] 'ce qu'ajoute cet historien, qu'aprés l'avoir fait paroistre un jour dans tout l'éclat de la dignité imperiale, il le montra le lendemain

1. τὰς Ἄλπεις. 'Quelques uns croient qu'il faut lire τὰς κλάσσεις, Classe le port de Ravenne.
Philg.n.p.473.p.474| [Mais le trouve-t-on jamais au plurier?] Et on ne le met qu'à trois milles ou une bonne lieue de Ravenne.[Mr Valois ne change rien à cet endroit: & Philostorge qui par τῷ Πόρτῳ marque assurément Porto auprés de Rome ne porte point à le changer.]

2. L'histoire de Zosime finit ici, le reste est perdu.

couvert de l'habit d'un esclave.[Ce n'est pas la seule chose qui puisse montrer que Socrate estoit peu instruit de ce qui regarde Alaric.

Je ne sçay si ce seroit à cette seconde deposition d'Attale qu'il faudroit raporter] 'ce que Philostorge dit de la premiere, qu'Alaric le depouilla de la pourpre à Porto. Philg.p.533.d.



ARTICLE XLI.

Siege, prise, sac de Rome.

'ENFIN Alaric arrive devant Rome, qu'il trouve déja dans le tremblement & dans la consternation: Il y met le siege 'et l'environne de ses troupes pour la seconde [ou plutost pour la troisieme] fois, voulant que les vainqueurs de l'univers aprés avoir perdu leurs richesses dans le premier siege,[& leur honneur dans le second,] perdissent la vie mesme dans celui-ci. Rome, dit Saint Jerome, perit par la faim avant que de perir par l'épée; & il n'y resta quasi plus personne que l'on pust reduire en servitude. La rage qu'inspiroit la faim, y porta les habitans jusqu'à manger des viandes abominables. Ils se dechiroient les uns les autres pour se nourrir; & il se trouva des meres qui ne pardonnerent pas mesme aux enfans qui pendoient à leurs mammelles, faisant ainsi rentrer dans leur sein ceux qu'elles en avoient mis dehors peu de temps auparavant. Ces paroles que S. Jerome raporte visiblement au dernier siege de Rome,[font juger qu'il fut assez long.] 'Olympiodore dit aussi que les Romains se mangeoient l'un l'autre durant le siege: [mais on ne voit pas de quel siege il parle.] Oros.l.7.c.39. p.222.2.b. Hier.ep.16.p.121.a. Phot.p.180.a.b. NOTE 18.

Pelage. 'Un ancien auteur voulant animer la sainte vierge Demetriade au mepris de toutes les grandeurs du siecle, la fait souvenir de ce qu'elle 'avoit apparemment vu elle mesme en cette rencontre. Rome, luy dit-il, cette maistresse du monde fut alors dans la derniere consternation, & saisie de frayeur au bruit des trompettes & des cris des Gots. Que servoit alors toute la splendeur de la noblesse? Quelle distinction faisoit-on des personnes qui estoient dans les dignitez & dans les charges? La crainte avoit tout mis dans la confusion & dans le desordre. L'on n'entendoit dans toutes les maisons que gemissemens & que pleurs: tous trembloient egalement, maistres & esclaves: tous n'avoient devant les yeux qu'une mesme image de la mort; si ce n'est que Pel.ad D.c.30 p.379.2.a.

cette mort paroissoit encore plus terrible à ceux qui avoient davantage joui des plaisirs & des commoditez de la vie. Si nous craignons de la sorte, ajoute cet auteur, des ennemis qui sont mortels & qui ne sont que des hommes, que deviendrons nous lorsque la trompette du dernier jour se fera entendre du ciel, & retentira de tous costez avec un bruit epouventable? &c.

Orof.p.222.2.b 'Enfin Alaric emporta la ville[*le 24e jour d'aoust, comme on *irrumpit.* le lit dans des monumens assez anciens,] 'mais durant la nuit, * NOTE 29. [a]aidé par quelque trahison selon Sozomene, qui ne s'explique pas davantage. ['Et ce que d'autres en disent a peu d'apparence NOTE 30. & d'autorité.

Hier.ep.16.p. 121.a. [a] Soz.l.9.c.9.p 811.d.

Cette ville superbe, cette nouvelle Babylone, qui avoit resisté à tant d'ennemis depuis 1163 ans qu'elle subsistoit, victorieuse & maistresse de tant de peuples, succomba donc sous les armes d'un Got, qui ne se pouvoit pas dire possesseur d'un pouce de terre.] 'Elle fut exposée à tout ce que la barbarie des Gots avoit de plus inhumain: '& S. Jerome pour exprimer l'état où elle se trouva reduite, emploie ce que Virgile dit de plus affreux du sac de Troie. 'Le victorieux permit aux soldats de piller partout, & d'emporter toutes les richesses de ces maisons[qui renfermoient les depouilles de tant de provinces.] 'On voit par l'histoire de Ste Marcelle, à quel point d'inhumanité l'avarice portoit les barbares envers les personnes les plus venerables. 'Il y en eut beaucoup d'autres qui souffrirent comme elle des tourmens étranges[pour dire où estoit leur argent:][b]& plusieurs par une force extraordinaire d'avarice,' ne purent estre contraints par toutes les tortures à decouvrir leurs richesses.

Prof.T. Hier.ep.16.p. 121.a. Soz.p.811.d. Hier.p.121.a. Aug.exc.c.2.p 330.2.d. [b] in Jul.l.4.c.3. p.404.1.a.

'Non seulement on pilloit, mais on tuoit & on massacroit partout, dedans & dehors la ville. 'Le feu, l'épée, & les chaines partagerent la fortune de ces superbes dominateurs de tout le monde: '& Rome devint le tombeau des peuples dont elle avoit esté la mere. [c]'Le nombre des morts fut si grand qu'on ne pouvoit pas mesme les enterrer. [d]'Une partie de la ville fut reduite en cendres; [e]'& selon l'expression de S Jerome, Rome 'fut ense- *bausta est.* velie sous ses cendres par un seul embrasement. [f]'Le superbe palais qui portoit le nom de Saluste, [g]divers autres bastimens, [h]en un mot la pluspart de ces beaux edifices qu'on regardoit avec admiration, furent consumez par les flames. [i]'Procope pretend qu'aucun bastiment ni particulier ni public n'y demeura[en son entier:] [k]'& s'il en faut croire Philostorge, il ne resta plus de Rome que des ruines. [l]'Pinien mari de Ste Melanie la jeune, ne put

Idat.chr. Philg.l.12.c.3. p.534.b. Hier.in Ez.pr. 3.p.400.a. [c] Aug.civ.l.1.c 12.p.9.2.a. [d] Marc.chr. [e] Hier.ep.12. p.100.d. [f] Proc.b.V.l.1. c.2.p.180.a.b. [g] Oros.c.39.p. 223.1.a. [h] Socr.l.7.c.10. p.346.d. [i] Proc.p.179.p. [k] Philg.p.534.b [l] Sur.3.jan.p. 378.§11.

put trouver à vendre sa magnifique maison, qu'aprés que les Gots en y mettant le feu, l'eurent reduite à un prix plus mediocre. 'On n'epargna point la pudeur ni des filles, ni des femmes, ni mesme des vierges consacrées à J.C. [a] Enfin Rome perit par la famine, par la peste, par l'épée; [b] & elle souffrit les ravages, les carnages, les pillages, les embrasemens, & tous les autres maux qui sont ordinaires aux villes prises dans la guerre par les ennemis.

Aug.civ l.1.c. 16.p.10.2.d. a f.296.c.5.p. 1200.a. b civ.l.1.c.7.p. 7.1.b.c|ex c.c. 2.p.330.2.c.d.

ARTICLE XLII.

Triomphe de J. C. dans le saccagement de Rome.

CEs justes rigueurs par lesquelles Dieu punit les pechez de Rome, furent neanmoins temperées par des adoucissemens, dont on ne trouve point d'exemple dans les autres guerres, & qu'on ne pouvoit attribuer qu'au nom de J. C, 'dont les Gots faisoient profession, [c] quoique ce fust dans l'heresie [Arienne.] [d] Car Alaric avant que d'entrer dans la ville, & en permettant aux soldats de piller, leur ordonna neanmoins d'epargner le sang autant qu'il se pourroit; [e] mais surtout de ne pas toucher à tous ceux qui se refugieroient dans les lieux saints, principalement dans les eglises de S. Pierre & de S. Paul; [f] choisissant expressément ces deux eglises, [non seulement comme celles qui meritoient le plus de respect à cause des tombeaux des Apostres, mais encore] comme les plus spacieuses, afin qu'elles fussent propres à sauver un plus grand nombre de personnes, à qui l'on ne pourroit faire aucune violence, qu'on ne pourroit en lever de là, qu'on ne pourroit emmener en captivité; & les ennemis mesmes y amenoient ceux à qui ils vouloient faire grace, pour les y mettre en sureté: 'Nous savons qu'ils amenerent pour cela S.te Marcelle & Principie sa compagne dans l'eglise de saint Paul, '& une autre dame dans celle de S. Pierre.

Aug.civ.l.1.c. 7.p.7.1.b.c| exc.c.2.p.330. civ.l.5.c.23.p.d 63.2.c. c f.105.c.10.p.d 547.c. d Oros.l.7.c. 39.p.221.2.b. e b|Aug.civ.l. 1.c.1.p.5.1.d. Idat.chr. f Aug.civ.l.1.c. c.1.4.7.p.5.2. b|6.2.b|7.1.b. c. Hier.ep.16.p. 121.a. Soz.l.9.c.10.p 812.c.

[g] Ainsi comme le desir d'augmenter le nombre de ses sujets, avoit porté le fondateur de Rome à y établir un asyle, le respect de J. C. obligea ceux qui faisoient gloire d'estre les destructeurs de cette ville, d'y en établir un autre, plus glorieux à J. C. que le premier ne l'avoit esté à Romulus, 'Les ennemis mesmes du nom Chrétien trouvoient leur salut dans les eglises des Martyrs & dans les basiliques des Apostres. C'est là que s'arrestoit l'effort d'un ennemi alteré de sang & de carnage. C'est là que se

g Aug.civ.l.1. c.34.p.16.1.d. c.1.p.5.1.2.

brisoit la fureur de ces meurtriers. C'est là que ceux qu'ils vouloient sauver estoient conduits pour estre à couvert de la violence des autres qui n'estoient pas touchez de la mesme compassion. En effet lorsque ces furieux qui partout ailleurs avoient exercé toutes les cruautez d'un ennemi impitoyable, venoient à ces lieux sacrez, on voyoit [tout d'un coup] se ralentir leur ardeur brutale de repandre le sang, & leur passion [avare] de faire des prisonniers [Si donc il y eut des eglises brulées, comme il seroit difficile de le nier, puisque S. Jerome parlant apparem-

Hier.ep.12.p.100.d. ment de la prise de Rome,]dit que les eglises estoient reduites en cendres,[ce furent seulement celles qui ne se purent défendre du feu qu'on avoit mis dans les maisons qui en estoient proches.]

Aug.civ.l.1.c.1.p.5.2.b. 'Il paroist mesme que les Gots avoient ordre de sauver tous les serviteurs de J.C, en quelque endroit qu'ils les rencontrassent; 'de sorte que beaucoup de payens se disant Chrétiens, eviterent la mort, qui sans cela leur estoit inevitable. b|Oros.p.228.2.d.c.

Aug.l.1.c.4.p.6.2.b|Cassd.l.12.ep.20.p.201 2. 'Saint Augustin nous apprend que le respect des Gots pour ce qui portoit le nom de J.C, alla jusque là, qu'ayant trouvé hors des basiliques des Apostres quelques vases qui appartenoient à ces basiliques, ils les y firent raporter avec honneur, & "avec toutes sortes de marques de veneration. 'Car comme les barbares couroient de tous costez par la ville, il arriva qu'un des plus puissans d'entre eux, qui estoit Chrestien, rencontra dans une maison qui appartenoit à l'Eglise, une vierge consacrée à Dieu, déja âgée. Il luy demanda "civilement l'or & l'argent qu'elle pouvoit avoir. Elle luy répondit sans s'étonner, qu'elle en avoit beaucoup, & qu'elle alloit l'apporter: ce qu'elle fit à l'instant. Ayant donc exposé à la vuë de ce barbare tout [ce qu'on luy avoit confié,] & remarquant qu'il estoit surpris de la grandeur, du poids, & de la beauté de tant de vases dont il ignoroit l'usage & le nom, elle luy dit: Ce que vous voyez sont des vases sacrez « qui appartiennent à l'Apostre S. Pierre. Prenez les si vous estes « assez hardi: mais prenez garde [au conte que vous en rendrez « à Dieu.] Pour moy [a] j'en serai dechargée, n'estant pas en état « de les garder contre vostre violence. «

Oros.p.222.2.c. — ob equis religiosissime. — honestè.

c. 'Des paroles si pleines de foy trouvant quelque crainte de Dieu dans ce barbare, luy imprimerent un respect religieux pour ces saints thresors. 'Il donna avis de la chose à Alaric, qui commanda qu'on reportast aussi-tost à la basilique de l'Apostre d.

a. neque tenere audeo. Je ne sçay quel sens cela a.

tous ces vases au mesme état qu'ils estoient, & qu'on y fist conduire avec sauvegarde cette vierge si genereuse, avec tous les Chrétiens qui pourroient se joindre à elle. On dit que sa maison estoit fort eloignée de l'eglise, & qu'il falloit traverser toute la ville pour y aller. C'est pourquoi ce fut un admirable spectacle de voir passer à la vuë de tout le monde tous ces vasses d'or & d'argent, portez chacun sur la teste par autant de differentes personnes, & les Gots l'épée nuë à la main, escorter non seulement les richesses de J. C, mais encore beaucoup de Chrétiens, qui sur le bruit de cet evenement sortoient des lieux où ils s'estoient cachez, & se joignoient à cette pompe pour sauver leur vie. Plusieurs payens se mesloient mesme parmi les Chrétiens; & s'ils n'en avoient pas la foy, au moins en faisoient-ils alors profession. Ils eviterent par ce moyen pour un temps la mort de leur corps pour augmenter celle de leur ame par une ingratitude si opiniatre. Plus il s'assembloit de Romains à ce refuge, plus le nombre des soldats Gots s'augmentoit aussi pour les défendre. Les uns & les autres mesloient en mesme temps leurs voix ensemble pour chanter des hymnes à Dieu, & au milieu du sac de la ville on faisoit retentir des actions de graces à J.C, qui sauvoit ses serviteurs avec tant de gloire. e. d.

[A cette histoire si agreable, il en faut ajouter une autre non moins edifiante,] que Sozomene a jugé estre la circonstance la plus digne de l'histoire ecclesiastique parmi toutes celles qui accompagnerent le grand evenement de la prise & du sac de Rome. Un jeune soldat de l'armée d'Alaric charmé de la beauté d'une Romaine, entreprit de luy faire violence. Comme cette femme qui estoit Catholique, & tres zelée pour la chasteté, luy resistoit de toute sa force, il tira son épée, & la menaça de la tuer. Il luy donna mesme un coup d'épée sur le cou; mais parcequ'il l'aimoit, & qu'il ne vouloit pas luy faire beaucoup de mal, il ne la frapa que legerement. Cependant cette femme se vit bien-tost toute couverte de son sang. Mais au lieu de s'en étonner, elle luy presenta sa teste, afin qu'il achevast de la tuer, aimant mieux mourir en demeurant fidele à son mari [& à J.C,] que de survivre à la perte de son honneur. Le soldat ayant fait inutilement de plus grands efforts qu'auparavant, admira enfin la chasteté de cette femme, la mena, quoiqu'il fust Arien, à l'eglise de S. Pierre, & donna six pieces d'or à ceux qui avoient charge de garder l'eglise, pour avoir soin de cette femme, & la rendre pure à son mari. Soz.l.9.c.10. p.812.b. c.

[Voilà les effets extraordinaires que le nom de J. C. opera parmi des barbares victorieux, au milieu du sac de la ville la plus riche qui fust dans le monde; c'est à dire dans une occasion où il sembloit que le soldat estoit incapable d'ecouter toute autre loy que celle de son avarice & de sa fureur.] Car comme dit S. Augustin, Quiconque ne voit pas que tout cela doit estre attribué au nom de J.C, & au temps favorable du Christianisme, est un aveugle: quiconque le voit, & n'en louë pas Dieu, est un ingrat: & quiconque ne veut pas qu'on l'en louë, est un insensé. A Dieu ne plaise qu'aucun homme sage donne l'honneur de cette merveille à des barbares aussi cruels que ceux là. Celui qui a donné de la crainte à des ames si farouches & si inhumaines, qui a arresté leur brutalité, qui les a amollis d'une maniere si surprenante, est celui là mesme qui a dit il y a long-temps par le prophete: Je chastierai mon peuple par la verge, & j'envoierai mes fleaux pour le punir de ses pechez: mais je ne retirerai point ma misericorde de dessus luy. 'Il voulut donc punir les Romains de cette sorte, ne les chastier qu'avec misericorde,[a] & ne leur pas faire sentir sa colere dans sa plenitude, & dans toute son étenduë, pour les porter davantage à la penitence. » » » » » » » » » » » »

Aug.civ.l.1.c.7.p.7.1.c.

l.5.c.23.p.63.2.c.

a Orof.c.37.p.222.1.d.

[Quoiqu'on dise des maux & des cruautez que l'armée d'Alaric fit dans Rome,] 'le feu qu'elle y mit, n'y causa point tant de perte sans comparaison que celui que Neron y avoit allumé pour se divertir, ni celui que le hazard y avoit causé l'an 700 de sa fondation. 'A peine y eut-il un seul Senateur de tué, comme Orose nous en assure; & ce ne fut qu'en se cachant, [parcequ'il n'estoit pas reconnu. C'est pourquoi Socrate n'est pas bien croyable,] 'lorsqu'il dit qu'Alaric fit perir beaucoup de Senateurs 'par divers supplices. [b] Ce grand nombre de personnes qui furent sauvées par l'asyle qu'Alaric avoit accordé à l'eglise où estoit le tombeau de S. Pierre [& aux autres,] repeuplerent ensuite la ville; & ce fut ce qui empescha que cette capitale du monde ne perist entierement.

c.39.p.223.1.a.

l.2.c.19.p.164.2.a.

Socr.l.7.c.10.p.346.d.

b Soz.l.9.c.9.p.812.a.

μαρτύρων ... ἐγκαταλιπόντες.

'Aussi fort peu d'années aprés, Rome estoit tellement repeuplée & rétablie, qu'il ne paroissoit pas que les ennemis y eussent jamais fait aucun tort, sinon qu'il y restoit encore quelques ruines des lieux où ils avoient mis le feu. 'Et Albin en estant Prefect en l'an 415. écrivit [à l'Empereur] que la quantité ordinaire [du pain & des autres vivres,] qui se distribuoient au peuple, ne pouvoit plus suffire, tant le nombre des habitans estoit augmenté; s'estant vu jusqu'à quatorze mille personnes en un jour, qui

Orof.l.7.c.40.p.223.1.b,c.

Phot.c.80.p.188.a|Cod.Th.l.6.p.348.

y estoient venu demeurer. [Et il est aisé de concevoir que la ruine des autres provinces faisoit accourir les pauvres à Rome, où le pain se donnoit gratuitement.]

'Orose fait remarquer que la prise de Rome estoit une puni- Oros.l.7.c.39. tion des pechez, tant en ce que le Pape Innocent se trouva alors p.222.2.b. à Ravenne; Dieu l'ayant retiré de Rome afin qu'il ne vist pas le chastiment de son peuple; 'qu'en ce qu'il parut qu'il voulut p.223.1.b|l.2. faire luy mesme ce que les hommes qui estoient les ministres de c.19.p.164.2.b. sa colere ne pouvoient pas faire. Car comme il estoit audessus du pouvoir des hommes de bruler des poutres d'airain, & de renverser de grands edifices extraordinairement forts, en mesme temps que les Gots pilloient la ville, les foudres détruisoient ce qu'elle avoit de plus beau. Le tonnerre tomba sur ses bastimens les plus magnifiques; & on le marque en particulier "de la *forum.* grande place, où il jetta par terre toutes ces vaines statuës qu'une miserable superstition avoit inventées pour contrefaire ou des hommes, ou de [faux] dieux. C'est ainsi que le feu du ciel ruina ce que le feu des ennemis n'avoit pas pu consumer. [Aussi Mr l'Evesque de Meaux a fait "un ouvrage celebre pour montrer Explication de l'Apocalypse. que la prise de Rome qui donna le dernier coup à l'idolatrie, & qui vengea les Saints de tant de sang repandu au our d'elle, ou par ses ordres, se peut regarder comme un des principaux mysteres prophetizez par S. Jean dans l'Apocalypse.]



ARTICLE XLIII.

Les Romains fuient, & ne se convertissent pas.

'BEAUCOUP de personnes sortirent de Rome dans l'effroi Bar.410.§36. que donna sa prise, & se retirerent dans les isles voisines, 'entre autres dans celle de Giglio. Et le peu de mer qui separoit Rutil.l.1.p.134 *Igilium.* cette isle des costes de Toscane vers Porto Hercolé, suffit pour les garantir de la fureur des barbares. 'D'autres s'en allerent Hier.ep.12.p. plus loin, & toutes les provinces se trouverent pleines de per- 100.d. sonnes que la crainte des barbares avoit bannies de Rome. 'Tous in Ez.pr.3.p. les rivages de l'Orient, de l'Egypte, & de l'Afrique, furent 400.b. couverts de ceux qui de citoyens de cette maistresse du monde, estoient reduits [par la necessité] à la servitude. On voyoit encore [l'année d'apres] arriver tous les jours à Bethléem des hommes & des femmes de la plus haute naissance, qui aprés avoir vécu dans l'abondance des richesses, estoient obligez de man-

Coll.1.c.159.p 1195.d. dier de quoy vivre. Felix chef des Donatistes de Rome, [& Pelage qui commençoit déja à elever sa voix contre la grace du Redempteur,] se retirerent en Afrique avec toute la noblesse Romaine, contraints par l'orage & la necessité de la guerre.

Aug.civ.l.1.c. 32.p.16.1.a.b. 'S. Augustin se plaint comme d'un desordre assez grand pour pouvoir paroistre incroyable à la posterité, de ce que ceux qui avoient eu bien de la peine à se sauver de la mort dans le sac de la ville, en se couvrant du nom de J. C, & qui ensuite estoient venus se refugier en Afrique; n'estoient pas sitost arrivez à Carthage qu'ils couroient au theatre, prenoient part aux factions qui avoient accoutumé de le diviser à cause des differens c.33.p.16.2.b. acteurs, '& y causoient plus de desordres qu'on n'y en avoit jamais vu; tant leur folie leur faisoit avoir de sentiment pour leurs propres maux qui touchoient les autres de compassion. Car les peuples mesmes de l'Orient pleurerent le malheur de Rome; & dans les pays les plus éloignez, les grandes villes donnerent des marques publiques de leur affliction & de leur douleur.

Hier.in Ez.pr. p.377.a. 'Cette nouvelle arresta la parole dans la bouche de S. Jerome, & luy fit tomber la plume des mains. Ayant neanmoins compr.3.p.400.b. mencé l'explication d'Ezechiel quelque temps aprés, 'il fut contraint de l'interrompre l'année suivante, & d'abandonner presque entierement l'étude de l'Ecriture, 'pour en pratiquer les preceptes, & prendre soin de ceux que ce malheur faisoit accourir à Bethléem, en joignant au moins ses larmes à leurs larmes, lorsqu'il n'avoit pas d'autre moyen de leur témoigner la com-Aug exc.c.2.p. p.330.2.d. passion qu'il sentoit de leurs souffrances. 'S. Augustin proteste qu'il avoit souvent repandu des larmes à la nouvelle du malheur de Rome; & qu'à peine avoit-il pu s'en consoler.

f.105.c 9.p.546 d.e. 'Il en parloit souvent dans ses discours, tantost pour exhorter son peuple à ne point s'attacher aux choses presentes, tantost pour répondre aux blasphemes des payens. Car ils avoient la hardiesse d'attribuer la prise de Rome au culte de J.C, & à l'aboliv.l.1.c.1.p.5 1.c/2.b. lition de l'idolatrie: 'Et ce qui est plus étrange, c'est qu'une partie de ceux qui proferoient ces blasphemes contre J. C, estoient de ceux qui ne s'estoient sauvez de la mort qu'en se refugiant dans les eglises qui luy estoient consacrées, ou en faisant mesme semblant de suivre sa religion. [C'est contre ces blasphemateurs que le Saint parle dans ses sermons 81, 105, & t.9.p.330.332. 109,]& dans un autre qui est mesme intitulé, Sur la ruine de la ville de Rome. ['Ce fut pour détruire à fond leurs vains raison- V. S. Augustin.

ne mens, qu'il entreprit son grand ouvrage de la Cité de Dieu, & qu'il porta Orose à écrire l'histoire universelle, que nous avons encore aujourd'hui. Il estoit obligé de travailler en cela non seulement contre les payens;] 'mais mesme contre divers Chrétiens foibles & attachez à la terre, qui disoient en murmurant: Le corps de S. Pierre, celui de S. Paul, 'celui de S. Laurent, les corps saints de tant de Martyrs sont enterrez à Rome: & cependant Rome est miserable, Rome est saccagée. Ils 'vouloient que les corps de ces Saints garantissent Rome des maux temporels [qui nous sont predits par l'Evangile:] & ils ne vouloient pas apprendre des paroles & de l'exemple de ces mesmes Saints, qu'il faut recevoir avec une humble soumission tout ce qu'il plaist à Dieu de nous envoyer. c.297.p.1199.g. p.1200.a. &c.



ARTICLE XLIV.

Alaric au sortir de Rome tente en vain la Sicile, & meurt peu aprés, Ataulphe luy succede.

[ALARIC ne demeura que six jours dans Rome selon la chronique de Marcellin, ou plutost] 'il en sortit 'dés le troisieme, comme Orose le dit en deux endroits;& il ajoute que les Gots quitterent Rome d'eux mesmes. [a]Socrate veut au contraire qu'Alaric en soit sorti en fuyant, par la crainte qu'il eut du secours qu'il apprit que Theodose envoyoit à Honoré. [Mais il y a bien de l'apparence qu'il n'estoit pas bien instruit, & qu'il brouille en ce point aussi-bien qu'en d'autres ce qui arriva en 410 avec ce qui appartient à l'an 409. Au moins si Alaric eust fui Honoré, il n'eust eu garde de s'engager encore plus avant dans l'Italie, comme nous allons voir qu'il fit. Il n'est pas si difficile de croire] 'ce que dit Olympiodore, qu'il emporta de Rome des richesses infinies. Il en emmena aussi Placidie; [b]ce qu'Orose [& les chroniques d'Idace & de Marcellin,] remarquent, comme supposant qu'il ne l'avoit pas euë jusques alors en sa puissance, 'quoique Zosime dise qu'il la menoit avec luy dés devant la prise de Rome. 'Cette Princesse fut comme un gage 'que Rome donna à Ataulphe beau-frere d'Alaric, afin qu'en l'epousant, [comme il fit depuis,] il prist les interests de l'Empire. 'Les Gots emmenerent beaucoup d'autres captifs, mesme des Chrétiens, [c]& entre autres un Diacre de grande

Oros.l.2.c.19.p.164.1.e|l.7.c.39.p.223.1.2 Vand.p.2.113. [a]Socr.l.7.c.10.p.347.a Phot.c.80.p.180.a|188.a. [b]Oros.l.7.c.40.p.223.1.c. Zos.l.6.p.830.d Oros.p.223.1.c. Aug.civ.l.1.c.14.p.16.1.c. [c]Grut.p.1173.3 Cod.Th.chr.p.1.62.| Cedr.p.331.d.

1. 'Godefroy cite en effet de Cedrene qu'il en sortit le 26, Mais Cedrene dit que ce fut le jour qu'il la prit.

pieté, nommé Denys, qui exerçoit la medecine, mais gratuitement; ce qui le fit aimer de ceux dont il estoit le captif.

Philg.l.12.c.3. p.534.b. 'Philostorge dit qu'Alaric au sortir de Rome alla ravager la a Aug civ.l.1. c.10.p.8.2.d| cur.m.c.16.p. 263.2.b. Campanie. a Cela est conforme à ce que nous verrons ['autre- V.S.Paulin part] estre arrivé à S. Paulin Evesque de Nole, qui fut pris par les barbares dans sa ville. b Philg.ut.sup. bMais pour ce qu'il ajoute qu'Alaric c Phot.c.80.p. 181.c. mourut dans la Campanie; cOlympiodore assure qu'il passa d Euf.n.p.129. 2.a. jusques à Rhege. dRufin qui estoit alors retiré en Sicile, dit que de là il voyoit le feu que l'ennemi barbare allumoit pour consumer la ville de Rhege.]

Orof.c.43.p. 224.2.c. 'Alaric voulut mesme passer en Sicile, e Jorn.r.Got.c. 30.p.653. epour de là s'aller rendre maistre de l'Afrique selon Jornande. f p.654.|Orof. ut.sup. fIl avoit déja fait embarquer une partie de son armée: mais ceux qui tenterent ce passage, furent "attaquez [de la tempeste,] & perirent misera- arrepti. blement à la vuë mesme d'Alaric. Orose semble reconnoistre en cela quelque miracle particulier du jugement de Dieu; [ce qui Phot.p.181.c. donne sujet]à Olympiodore de l'attribuer à une certaine statuë magique, qui fut depuis mise en pieces par Asclepe Intendant de Constance & de Placidie dans la Sicile.

Jorn.p.653. 'Jornande dit qu'Alaric demeura assez long-temps autour de p.654. Rhege, '& que durant qu'il deliberoit sur ce qu'il avoit à faire, il fut emporté d'une mort subite,[qui nous marque qu'il n'estoit au monde que pour humilier & pour chastier Rome, aprés quoy n'ayant plus rien à faire, il falloit qu'il allast rendre conte au souverain maistre des conquerans, pour estre puni des crimes par lesquels il avoit puni les crimes des autres. La chronique d'Idace met sa mort en la mesme année qu'il prit Rome.] Jornande décrit "comment les Gots l'enterrerent prés de Cosenze, &c. au milieu d'une riviere qu'il appelle Barentin. [Les cartes marquent un petit ruisseau nommé Arentin à deux lieuës de Cosenze, dans le pays qu'on appelloit autrefois l'Abruzze, & aujourd'hui la Calabre citerieure. On peut juger par là qu'Alaric s'en revenoit du costé de Rome.

Idat.chr|Orof. c.43.p.224.2. a. 'Ataulphe [ou Adaulphe] fut Roy des Gots aprés luy [Les anciens l'appellent plutost Ataülphe ou Ataulphe, comme on le Philg.l.12.c.4. p.534.b|Soz.l. 9.c.8.p.800.c| Phot.p.180.b. Zoi.l.5.p.813. a. voit par les poëtes & par les Grecs, ou Atavulphe.]Philostorge Olympiodore, & Sozomene, disent Adaülphe. Il estoit beaufrere d'Alaric, qui avoit épousé sa sœur. [Les auteurs originaux ne marquent point ce qu'il fit jusqu'à ce qu'il entra dans les Gaules Jorn.c.31.p. 654. en l'an 412.] 'Jornande pretend qu'il vint une seconde fois à Rome, & en emporta tout ce qui y pouvoit rester.]mais c'est un auteur

auteur tres peu croyable, quand on n'en jugeroit que par cet endroit mesme,'où il dit que ce fut alors qu'il emmena Placidie, p.655.
& qu'il l'epousa aussi-tost après à Forli; 'quoiqu'Olympiodore Phot.c.80.p.
nous assure que ce mariage ne se fit qu'en l'an 414, dans la ville 185.c.
de Narbone. 'Quelques uns pretendent accorder ces deux faits, Catel.
[qui ne se peuvent nullement accorder. Et Jornande ne vaut pas la peine qu'on se gesne l'esprit, & qu'on force les bons auteurs pour l'amour de luy.

ARTICLE XLV.

Honoré fait des loix pour l'Eglise & pour les peuples d'Afrique; fait tuer Allobic: Constantin entre en Italie & s'en retourne: Il est assiegé par Geronce: & Constant son fils tué.

[LEs historiens ne disent rien de ce que faisoit Honoré durant que les Gots pilloient Rome & l'Italie.] 'Selon le Cod.Th.chr.
Code il paroist estre demeuré enfermé à Ravenne, où les trou- p.155.156.
bles de l'Etat ne l'empescherent pas de faire quelques bonnes loix. 'Baronius suivi par Godefroy, croit que celle du 25 aoust t.6.p.171|Bar.
fut accordée aux remontrances des Evesques d'Afrique, qui 410.§47.48.
dans leur Concile du 14 de juin avoient deputé Saint Posside &
V.§34. trois autres Evesques à la Cour, sur "la liberté accordée [l'année precedente] à tout le monde pour la religion.'La loy du 25 aoust Cod.Th.16.t.5
revoque donc cette liberté, au moins à l'égard des heretiques, l.51.p.170.
& défend à tous les ennemis de l'Eglise de tenir aucune assemblée publique, sur peine de proscription, & mesme du dernier supplice. [Honoré rendit encore un grand service à l'Eglise,]
'lorsqu'il envoya en Afrique le Tribun S. Marcellin avec une t.11.l.3.p.300.
commission datée du 14 d'octobre, pour y faire tenir une conference entre les Catholiques & les Donatistes. Car cette con-
V.Saint Augustin. ference "qui se tint l'année suivante, produisit l'extinction du schisme des Donatistes.]

'Comme les Africains avoient fort bien servi Honoré, & luy 11.t.28.l.6.p.
avoient sauvé l'Empire en refusant de se soumettre à Attale,] 199.
Honoré par sa loy du 25 de juin leur accorda une remise de tout
susionis. ce qui estoit dû à divers cofres de l'Epargne jusques à la 5e 'Indiction, c'est à dire, à ce qu'on croit, jusques à l'an 408. La loy est adressée à Macrobe Proconsul d'Afrique, qu'on croit pouvoir estre le celebre auteur des Saturnales, [qui neanmoins estoit payen.]'On croit que la loy du 25 novembre, accorde aux Afri- l.5.p.199.200.

cains une remise encore plus absolue de tout ce qui pouvoit estre dû jusques à l'an 410.

9 t.38.l.12.p.283. 'Comme [Dieu] avoit delivré la Republique de la tyrannie d'Attale, Honoré [crut devoir reconnoistre cette misericorde par une action de misericorde, &] accorda un pardon general à tous les criminels, par une loy datée du 6 d'aoust, & adressée à Pallade Prefet du Pretoire. ["Mais le nom de Pallade donne Note 18. quelque sujet de douter si cette loy n'est point plutost de l'an 416, après la prise d'Attale. Car il y a assez d'apparence que c'est Faustin qui avoit esté fait Prefet après la trahison de Jove:]

chr.p.156. '& il l'estoit encore le 15 d'aoust. a On croit que c'est un Appius a t.6.p.360. Pompeius Faustinus, qu'on voit par une inscription avoir esté chr.p.156. Prefet de Rome. 'Melece estoit Prefet du Pretoire à la fin de cette année,]"& peut avoir encore esté continué en l'an 411.] V. la note 34.

[Il faut passer de l'Italie dans les Gaules, pour y voir la suite Zos.l.6.p.824. & la fin de l'histoire de Constantin.] 'Jove son ambassadeur avoit promis à Honoré [en l'an 409,] que son maistre viendroit avec de puissantes forces le secourir contre les Gots. [La revolte de Geronce & les grands mouvemens qu'elle causa, osterent sans doute à Constantin la pensée de cette expedition durant toute l'année 409. Mais une partie des barbares qui ravageoient les Gaules, estant passée en Espagne, "où Constant son fils retenoit V.§ 31. Geronce, il crut "cette année pouvoir entrer en Italie, moins Note 32. sans doute pour secourir Honoré, que pour profiter de sa foiblesse, & le depouiller du peu qui luy restoit de l'Empire.]

Soz.l.9.c.12.p.814.b. 'On croit que son dessein estoit favorisé par Alabic[ou Allobic,] l'un des Generaux d'Honoré, b celui mesme "qui avoit fait assom- V.§ 37. b Phot.c.80.p.181.b. mer Eusebe grand Chambellan: c & cet Allobic paroist d'ail- c Zos.l.5.p.821. leurs avoir esté 'fort uni à Jove, [qui avoit déja trahi ce prince.] V.§ 34. c|822.a. d Constantin passa donc les Alpes Cottiennes, [vers le pas de d Soz.p.810.b. Suze,] & s'avança "jusqu'à Verone: & il estoit déja près de passer Note 35. phot.p.181.c. le Po, 'pour aller à Ravenne, traiter, disoit-il, avec Honoré, lorsqu'il apprit qu'Allobic avoit esté tué. Cette nouvelle l'ayant effrayé, le fit retourner sur ses pas; & il se retira à Arles comme en fuyant.

b.c. 'Il paroist qu'Honoré avoit esté fort indigné de voir assommer Soz.p.814.b. Eusebe en sa presence, sans le pouvoir empescher. 'Et comme on croyoit d'ailleurs qu'Allobic favorisoit Constantin, jusqu'à le vouloir rendre maistre de l'Occident, Honoré qui revenoit un jour "de la promenade, le voyant marcher devant luy selon ἐκ προόδου. b|Phot.p.181.c le devoir "de sa charge, 'donna ordre qu'on le tuast, ce qui fut τάξις.

executé en sa presence : '& aussitost il descendit de cheval pour Soz.p.814.b.c.
rendre publiquement graces à Dieu de l'avoir delivré de cet
homme qu'il regardoit comme son ennemi declaré.

'Dans le mesme temps que Constantin en se retirant d'Italie c.
arriva à Arles, Constant son fils chassé d'Espagne par les bar-
bares, s'y rendit aussi.'Geronce qui s'estoit uni [contre luy,] avec Phot.p.184.2.
les barbares,& qui avoit aussi contribué à le chasser, le poursui-
vit 'jusque dans les Gaules où il entra [avec une armée] pour a|Soz.c.13 p.
faire la guerre & à luy & à Constantin son pere.ᵃSur la nouvelle 814.d.
de sa venuë, Constantin envoya [encore] le General Edobic au- ᵃSoz.p.815.a.
delà du Rhein,amener les François & les Allemans à son secours,
& donna à Constant le soin de garder Vienne & les autres pla-
ces [sur le Rhone.] 'Mais Geronce se trouvant le plus fort,fit p.814.d.|Oros.
tuer Constant à Vienne, poursuivit Constantin sans relasche,& l.7.c.42.p.224.
l'assiegea dans Arles.[Cela n'arriva peut estre pas avant la fin de 1 a|Phot.p.184. c|Marc.chr.
410.Et Marcellin ne met mesme la mort de Constant qu'en 411:
ce que la suite de l'histoire favorise assez. Ainsi nous terminerons
ici cette année si funeste & si honteuse pour le nom Romain.]

ARTICLE XLVI.

Quel estoit Constance : Il fait fuir Geronce qui se tue : Sort du tyran Maxime.

L'AN DE JESUS CHRIST 411, D'HONORE' 17.

INDICTION IX.

'Theodosius Aug. IV, seul Consul. Idat.|Prosp.|Cassiod.|Pasc p. 472.

1. ᵇLEs troubles de l'Occident firent ¹qu'il n'eut point de Con- ᵇProsp.chr.
sul cette année non plus que l'autre. ᶜOn y datoit ᶜCod.Th.15.t.
quelquefois d'aprés le Consulat de Varane. 1.l.48.p.320.

[Nous la commencerons par les premiers exploits d'un nou-
veau General nommé Constance, qui merita de devenir beau-
frere d'Oonoré, d'estre pere de l'Empereur Valentinien III, &
de recevoir luy mesme le titre d'Auguste.] 'Il n'estoit point Oros.l.7.c.42.
barbare comme tant d'autres Generaux de ce temps là, mais p.223.2.c.
Romain,[& né sujet de l'Empire.] 'Olympiodore dit qu'il estoit Phot.c.80.p.
Illyrien,de Panaise ou Panaisa ville de Dacie. [On ne connoist 193.c.
ni la ville ni la province. Mais c'est apparemment sur cela que]
'Mʳ Valois dit qu'il estoit de Naïsse [ou Naïsse ville celebre de Val.r.Fr.l.3.p. 107.c.

1. [C'est donc une faute à Marcellin d'avoir mis en l'an 411. le IX. Consulat d'Honoré, qu' Idace, S. Prosper, Cassiodore, Victorius,]'les fastes anonymes de M. du Cange ne mettent qu' en 412. ᵃCeux qu'on attribue à Vossius mettent en 411 Honoré IX avec Theodose IV, & en 412 Honoré X avec Theodose V, ce qui est contraire à tous les autres.]'La chronique d'Alexandrie nous manque depuis 408 jusqu'en 418. Pasc.p.472. ᵃp.459. p.308.d.

l'Illyrie, & qui avoit esté la patrie du gran Constantin.

Il faut assurément qu'il eust de grandes qualitez, puisque depuis qu'il eut le commandement, les affaires de l'Empire eurent toujours un hereux succès.] 'Il estoit fort grand de corps, avoit le front large, un air de souverain. On remarque qu'à cheval il se baissoit beaucoup, & jettoit en mesme temps les yeux de costé & d'autre [pour voir tout ce qui se passoit.] Hors de chez luy il estoit grave & serieux, [dans son domestique, &] à table, gay, ouvert, populaire, & mesme "boufon. 'Il aimoit le divertissement &c. & la liberté, ennemi de la gesne & de la contrainte. 'Il avoit beaucoup de capacité, soit pour manier les affaires, [a] soit pour conduire une guerre, soit pour combatre de sa personne, [b] soit pour les mœurs: & il estoit sur tout fort audessus de l'argent, au moins jusques à sa grande fortune. Car depuis qu'il eut epousé Placidie, sa reputation ne fut pas entiere de ce costé là. 'La maniere dont on pretend qu'il traita Olympe, [ne luy est pas non plus fort honorable.] 'Orose le louë d'avoir contribué de son credit à rétablir l'unité Catholique dans l'Afrique, & à y éteindre le schisme [des Donatistes. "Il travailla aussi contre Eulale Antipape, * & contre les Pelagiens.]

Phot.p.185.c. — p.193.a. — Orof.c.43.p.224.1.c. — a Soz.l.9.c.16.p.817.b. — b Phot.p.196.a. — p.179.b. — Orof.224.1.d. — V. Boniface I. — * V. Saint Augustin.

'Il avoit eu divers emplois dans les armées dés le temps du grand Theodose: '& il paroist qu'il avoit le titre de Comte en ce temps-ci, lorsqu'Honoré jugeant qu'il n'y avoit pas moyen de chasser les barbares de l'Empire durant qu'il seroit demembré par les tyrans, & s'estant resolu de travailler à détruire ces rebelles, luy commit le soin de la guerre contre Constantin, [qui l'estoit venu attaquer le premier,] & l'envoya pour cela dans les Gaules avec une armée, 'luy donnant pour associé Ulphilas, [c] dont le nom fait juger qu'il estoit Got. Mais on ne parle presque que de Constance.]

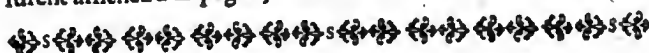
Phot-p.193.c. — Orof.l.7.c.42.p.223.2.c. — Phot.p.184.a| Soz.l.9.c.14.p.816.a| Prosp.chr. — c Val.p.108.c.

'Il arriva dans les Gaules peu après que Geronce eut mis le siege devant Arles, où Constantin s'estoit enfermé: [d] & la Republique Romaine reconnut alors quel avantage ce luy estoit d'avoir un Romain pour General, & quel prejudice elle avoit receu d'avoir laissé si longtemps les armées entre les mains des barbares. 'Car dès que Constance approcha, les soldats de Geronce qui ne pouvoient souffrir la maniere imperieuse & severe avec laquelle il commandoit, l'abandonnerent la pluspart, & se rangerent du costé de Constance. Ainsi Geronce fut obligé de s'enfuir avec peu de suite jusques en Espagne, où ses propres soldats l'assiegerent dans une maison, '& le tuerent selon Orose;

Soz.c.13.p.815.a. — d Orof.p.223.2.c. — Phot.p.184.b| Soz.p.815.a. — Soz.p.815.a.b. — Orof.p.224.1.a.

ou plutost il se tua luy mesme, selon Olympiodore & Sozomene; Soz.p.8.15.b.c
qui raportent plus au long l'histoire tragique de cette mort Phot.
malheureuse. [Mais il est assez étrange] que Sozomene louë le Soz.p.815.c.
courage enragé & desesperé de Nonniquie sa femme, qui voulut qu'il la tuast avant que de se donner le coup de la mort, qu'il louë, dis je, cette fureur comme une action digne de la religion Chrétiene qu'elle professoit.

Pour Maxime à qui Geronce avoit donné le nom d'Empereur Orof.p.224.1.
ayant esté abbandonné des soldats Gaulois qui le suivoient, & qui a.
furent transportez en Afrique, & depuis en Italie; on se contenta de le depouiller de la pourpre; & on luy laissa la vie, Prof.chr.
comme à un homme dont on n'avoit rien à craindre. S. Prosper ne met cela qu'en 412. Il se retira parmi les barbares [a] d'Espagne, Phot.p.184.b.
où il vivoit encore comme banni, dans l'indigence & dans la a Orof p.224.
misere, lorsqu'Orose écrivoit, [en l'an 417.] Sozomene dit qu'il 1.a. SoZ.c.15.p.817.
fut tué depuis la mort de Constantin par un bonheur inesperé. a.
[Cela autorise beaucoup] la conjecture de M[r] Valois, que c'est Val.p.108.b.
le mesme Maxime qui s'empara encore de l'Espagne selon Tiro Prosper vers l'an 419, & qui en fut chassé trois ans aprés. Ayant ensuite esté pris & amené à Ravenne, il y fut montré publiquement à la solennitè de la trentieme année du regne d'Honoré, [en l'an 422,] Marcellin dit aussi que le tyran Maxime & Jovin furent amenez d'Espagne, & executez en la mesme solennité.



ARTICLE XLVII.

Constantin se rend à Constance, & est decapité : Jovin prend la pourpre dans les Gaules.

[CONSTANTIN ne fut delivré par Constance de la crainte des armes de Geronce, que pour tomber dans un peril encore plus grand.] Car Constance mesme l'assiegea dans Arles, [b] qui Orof.l.7.c.421
estoit sa residence ordinaire, avec son fils Julien. [c] Il y soûtint le p.223.1.c. b Phot.c.80.p.
siege durant quatre mois, [d] sur l'esperance d'un grand secours 184.a.
qu'Edobic luy amenoit. Le secours vint effectivement; [e] & la c Gr.T.h.Fr.l.
nouvelle en effraya tellement les Generaux d'Honoré, qu'ils pri- 2.c.9.p.63. d Soz.l.9.c.14.
rent la resolusion de se retirer en Italie. [Mais ils ne le pouvoient p.815.d.
plus sans un extreme danger,] parce qu'Edobic estoit déja trop e p.816.a.b.
proche d'eux. [Ils prirent donc la resolution de le combatre,] passerent le Rhone [pour aller au devant de luy,] & le défirent heureusement. Car Constance l'ayant attendu pour le comba-

tre de front, Ulphilas s'avança avec la cavalerie pour se mettre en embuscade jusques à ce qu'il fust passé, & arrivé prés de Constance, pour le prendre en queue. Ainsi Edobic enfermé

p.816.b. entre l'un & l'autre "fut contraint de ceder & de s'enfuir. 'Il se &c. sauva chez un seigneur [Gaulois] nommé Ecdice qui luy avoit de tres grandes obligations. Ecdice ne laissa pas de luy couper

c.n p 170.2.c. la teste, & il l'apporta à Constance, qui en la recevant, 'luy dit selon le sens de M.r Valois, que l'Etat estoit fort obligé à Ulphilas de l'action d'Ecdice; & defendit en mesme temps à Ecdice de demeurer dans le camp, depeur que la presence d'un homme si infidele à l'amitié & à l'hospitalité, n'y causast quelque malheur.

c.15 p.816.d. 'Constance retourna aussitost devant Arles, où Constantin ayant appris la mort d'Edobic, ne songea plus qu'à se rendre.

Gr.T p.63. [Mais comme Constance ne luy offroit peut-estre point de condition raisonable, il soûtint encore quelque temps,] 'jusqu'à ce qu'au commencement du quatrieme mois du siege, on apprit

Phot.c.80.p. 184.b. que Jovin avoit pris le diademe dans la Gaule ulterieure, 'à

a Cod.Th.chr. p.157.1. Mundiac dans la seconde Germanie, dit Olympiodore. a On croit qu'il veut dire Mayence, [qui est pourtant dans la premie-

Gr.T.p.63. re Germanie.] 'On sceut en mesme temps que ce nouveau tyran s'en venoit fondre sur les assiegeans avec les Allemans, les François, les Bourguignons, les Alains, & toutes ses autres troupes.

p.63. 'Cette nouvelle hasta la reddition d'Arles, [Constance l'ayant pressée davantage, ou ayant accordé des conditions plus favo-

Soz l.9.c.15 p. 816.d. rables.] 'Ceux de la ville ayant donc capitulé pour leur sureté,

b Phot p.184.a b & pour celle de Constantin & de Julien son fils, à qui on fit serment de leur conserver la vie, ouvrirent les portes au victo-

a Soz.p.816.d. rieux. 'Constantin avoit dés auparavant quitté de luy mesme tous les ornemens imperiaux, s'estoit refugié dans une eglise, & s'estoit fait ordonner Prestre, [sans doute par Heros, qui estoit

Soz p.816.d. encore Evesque d'Arles l'année suivante selon S. Prosper.] 'On pardonna à tous ceux de la ville, [dont Constance se declara

p.817.a Phot. mesme depuis le protecteur.] 'Pour Constantin il fut aussitost

Gr.T.p.63. mené en Italie avec son fils. Mais avant qu'ils fussent arrivez à Ravenne, Honoré envoya ordre de leur oster la vie à tous deux: & ainsi ils furent decapitez à "douze lieuës de Ravene, selon 20. milles.

Gr.T.p.63. Olympiodore. 'Frigerid dit sur le menzo, [qui n'approche guere de Ravenne que de trente lieuës.]

Oros.p.223.2.e 'Orose [& Tiro Prosper] parlent de la mort de Constantin,

Idat.chr. [Marcellin &] 'Idace la mettent en l'an 411, à Arles ou dans les

Gaules,[en quoy ils se trompent, aussibien] qu'en ce qu'ajoute Idace,que c'estoit au bout de trois ans qu'avoit duré sa tyrannie.[Car elle dura environ quatre ans entiers. Saint Prosper ne parle que de sa prise, qu'il met aussi en l'an 411.] 'Idace dit que sa teste fut apportée,[apparemment à Ravenne,] au bout d'une lance le 18 settembre 411.[Ainsi si les quatre mois que dura le siege d'Arles, comprennent le temps qu'elle fut assiegée par Geronce & par Constance, Geronce n'a commencé ce siege qu'au mois de may.]'Olympiodore dit que la teste de Constantin fut mise hors des murs de Carthage avec celle de Julien son fils, comme on y avoit mis du temps de Theodose celles de Maxime & d'Eugene. [Le grand Constantin avoit aussi envoyé la teste de Maxence à Carthage.] 'Honoré ne voulut point accorder la vie à Constantin, parcequ'il l'avoit ostée à Didyme & à Verinien ses cousins. Cependant [comme ses Lieutenans la luy avoient promise.] les payens mesmes ont condanné cette action comme un parjure. — fast. — Phot p.185.a. — p.184.a.

'Sozome dit que par la prise d'Arles, toutes les provinces de ces quartiers là retournerent sous la puissance d'Honoré, & reconnurent ses officiers. [Mais cela ne dura guere, au moins dans la plus grande partie des Gaules. Car comme nous avons déja vu,] 'Jovin que Sozomene & Philostorge appellent Jovien, [a] & qui estoit le plus noble de toutes les Gaules, [b] mais dont S. Sidoine blasme "la legereté, [c] y avoit usurpé la pourpre,[presque dans le mesme temps que Constantin s'en depouilloit pour sauver sa vie.] Il la prit par le conseil de Goar Roy des Alains & de Guntiaire [ou Gondicaire]"Prince des Bourguignons, 'Idace semble dire qu'il ne commença que l'année suivante: mais cela n'est pas exprés. 'On voit par ses medailles qu'il estoit maistre de Treves, '& Tiro Prosper dit que Dardane, dont nous parlerons dans la suite, fut le seul qui ne ceda point à ce tyran. — Soz.c.15.p.816 d. — p.817.a|Philg. l.12.c.6.p.535.a — [a] Oros.p.224.1. — [b] Sid.l.5.ep.9. p.139. — [c] Phot.p.184.b — facilitatem. — φύλαρχος. — Idat.chr. — Bir.p.531. — ProsT.p.51.

[Nous ne nous arrestons pas à ce qui se passa cette année en Italie, parceque tout ce que nous en trouvons,] c'est qu'Honoré adressa deux loix à Bonosien Prefet de Rome, datées de Ravenne. On y voit donc qu'il estoit maistre de Rome: & dans celle du 28 de novembre, il défend d'employer à quelque autre usage que ce puisse estre les revenus destinez pour l'entretien & pour l'ornement des edifices, comme on avoit commencé de faire 'Marcellin dit qu'Honoré fit cette année à Rome la solennité de la vintieme année de son regne, 'depuis qu'il avoit esté fait Auguste par son pere. "Mais ce n'avoit esté au plustost qu'au — Cod.Th.chr. p.157. — Marc.chr. — Pagi.p.279. — fe.Theodose I.note 52

mois de janvier 393: & ainsi cette solennité ne se devoit faire qu'en 412 ou 413. [S'il la fit cette année, elle fut bien triste pour les peuples.]

ARTICLE XLVIII.

Les Gots entrent dans les Gaules: Sebastien fait Auguste par Jovin son frere, perit avec luy: De Dardane Prefet des Gaules.

INDICTION X. L'AN DE JESUS CHRIST 412, D'HONORE' 18.

'Honorius IX. & Theodosius V. Augg. Consuls.

Idat|Prosp Vict|Cass| Pasc.p.472. Prosp|Cass. Jorn.r.Got.c. 31.p.655. [LEs Gaules estoient en l'état que nous venons de marquer, lorsque] 'les Gots conduits par Ataulphe, y entrerent en l'an 412.'Ataulphe les y amena selon Jornande, pour ne pas piller davantage les pays sujets à Honoré. [Cela obligeroit à dire qu'Ataulphe avoit traité avec ce prince, comme en effet Jornande paroist le supposer. Mais la premiere condition de ce traité, aussi-bien que de celui qu'il fit peu aprés, n'auroit-elle pas esté de luy rendre Placidie sa sœur? Et on verra neanmoins par la suite de l'histoire qu'il l'avoit toujours avec luy. Il sortit donc apparemment d'Italie ou par la crainte de Constance, ou

Prosp.T.p.31.a. pour faire plus de butin dans les Gaules:] 'Car ils y firent de nouveaux ravages, & pillerent ce que les autres barbares y avoient laissé.

Oros.l.7.c.42. p.224.1.b. a Phot.c.80.p. 184.b. 'Ataulphe y avoit emmené avec luy Attale, [a] qui le porta à aller trouver Jovin, [pour s'unir sans doute ensemble contre Honoré, ou pour partager les Gaules entre eux.] Ataulphe y alla effectivement avec toute son armée. Mais tout ce qu'on dit de cette entrevüe, c'est que Jovin ne fut point du tout bien aise de voir Ataulphe chez luy: & il le témoigna en paroles couvertes à Attale.

a. 'Sarus dont nous avons parlé si souvent, avoit alors quitté le parti d'Honoré, indigné de ce qu'il ne luy faisoit point justice du meurtre d'un de ses officiers nommé Bellerid; & il s'en venoit

Zos.l.6.p.831. b Phot.p.184.c trouver Jovin.'Ataulphe qui estoit son ennemi particulier, [b] s'en alla à sa rencontre avec dix mille hommes. Sarus n'avoit avec luy que dixhuit ou vingt personnes. Il se defendit neanmoins, & fit des actions heroïques, en sorte que ce ne fut pas sans beaucoup de peine qu'il fut pris vif avec des filets. On le tua quelque

Soz.l.9.c.15.p. 817.a. temps aprés. 'Sozomene marquant la mort de Sarus, le met entre les ennemis d'Honoré.

[Cette

[Cette action pouvoit diviser Jovin & Ataulphe, déja peu unis ensemble:]& d'ailleurs Dardane homme d'esprit, qui seul[dans les Gaules]ne s'estoit point soumis au tyran [Jovin,] travailloit avec succés à le mettre mal dans l'esprit d'Ataulphe. 'Jovin mesme se rendit Ataulphe tout à fait ennemi, en associant contre son sentiment à la dignité imperiale son frere Sebastien, 'à qui cela ne servit qu'à mourir bien-tost avec le vain titre d'Auguste, & avec la honte & le crime réel de la tyrannie. 'Car Ataulphe irrité de sa promotion, envoya à Honoré luy offrir la paix & Placidie, avec les testes des tyrans, pourvu qu'on luy accordast une certaine quantité de blé, & peut-estre encore quelques autres conditions. Honoré ayant accepté ses offres, Ataulphe aprés le retour de ses ambassadeurs, & les fermens necessaires, se mit en devoir d'executer ses promesses. Prof.T. Phot.p.184.c. Orof.p.224.1. a|Bir.p.532. Phot p.184. 185.

'Il envoya en effet à Honoré la teste de Sebastien,[qui ayant esté elevé à l'Empire en 412, fut tué en 413 selon les fastes & la chronique d'Idace, quoique Marcellin mette sa mort dés l'an 412. La chronique d'Idace dit qu'il fut tué à Narbone.]Jovin s'enfuit à Valence, qui estoit alors l'une des plus considerables villes de Gaules. Ataulphe la prit de force:& Jovin[qui s'estoit retiré ou dans le chasteau, ou dans quelque autre place, y ayant esté assiegé par Ataulphe, se rendit à luy. Ataulphe l'envoya à Honoré, [en le remettant ce semble entre les mains]de Dardane Prefet [des Gaules,]qui l'ayant en son pouvoir, le fit mourir à Narbone en l'an 413,[quoique Marcellin dise que ce fut en 412] 'Sa teste & celle de Sebastien furent portées à Carthage. ' Idace attribuë leur défaite aux Generaux d'Honoré, [qui pouvoient s'estre joints avec Ataulphe.] p.185.a. Prof.T. Phot.p.185.2. Idat.chr. Phot.p.185.a. a Idat.chr.

[Tiro Prosper &]Idace mettent un Saluste tué avec Jovin & Sebastien. 'Frigerid dit que Decimius Rusticus Prefet des tyrans[Constantin & Constant,]'Agrece qui avoit esté premier secretaire sous Jovin, & beaucoup d'autres personnes de qualité, furent pris en Auvergne par les Generaux d'Honoré, & massacrez cruellement. Frigerid mettoit cela peu aprés la mort de Constantin: [& comme on voit neanmoins que ce ne fut qu'aprés celle de Jovin, il le faut mettre apparemment en l'an 413.] 'Rustique aimoit les lettres: [& les engagemens qu'il avoit eus avec les tyrans,] dont il avoit toujours haï les vices, n'empescherent pas que son fils ne fust secretaire d'Etat sous Honoré, fast. Gr.T.h.Fr.l.2. c.11.p.63. 1. Sid.l.5.ep.9.p. 137.139.

1. 'C'est ainsi que le P. Sirmond distingue cet endroit:[& on ne trouve point que Rustique ait eu aussi le nom d'Agrece.] Sid.n.p.57.

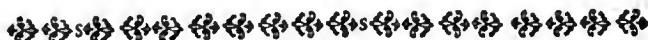
& ne parvinst ensuite à d'autres honneurs. Saint Sidoine écrit à Aquilin petit-fils de Rustique, dont le fils portoit aussi comme son bisayeul le nom de Rustique.

n.p.56. 'Dardane [dont nous avons parlé plusieurs fois,] est celebre par les eloges qu'il a receus de S. Augustin &"de S. Jerome, [mais qu'il ne meritoit guere, si S. Sidoine a eu raison de dire]'qu'il rassembloit en luy seul tous les vices partagez entre Constantin, Jovin, & Geronce. 'On en trouve une inscription prés de Sisteron en Provence, dont nous apprenons qu'il s'appelloit Claudius Postumus Dardanus, qu'il avoit esté"gouverneur de la Viennoise Questeur, Prefet des Gaules, & Patrice; que sa femme s'appelloit Nevia Galla; & que le Comte Claudius Lepidus son frere avoit esté gouverneur de la premiere Germanie"& Intendant du domaine. Cette inscription fut dressée en l'honneur de Dardane & de Galla, à cause qu'ils avoient fait un chasteau sur une roche qui estoit dans leurs terres, & qu'ils avoient mesme escarpée, afin qu'il fust plus difficile d'y aborder, & que ceux du pays y trouvassent une retraite[parmi les ravages si frequens en ce temps là.] Le lieu s'appelloit alors Theopolis, & aujourd'hui la Rochetaillée.

(Marginal notes: V. S. Jerome. — ep.9.p.139. — n.p.59. — Consularis. — &c.)

Cod.Th.12.t.1.l.171.p.301. 'Honoré adresse à Dardane une loy en qualité de Prefet des Gaules, pour ordonner que"les chefs du Conseil des villes seront choisis par tout le corps du Conseil, "& obligez de demeurer cinq ans en charge. La loy est datée du 7 decembre en l'an 409, [auquel Honoré ne possedoit rien dans les Gaules. 'Ainsi elle est plutost de 412 ou 413.] Dardane eut deux fois l'honneur de la Prefecture: & les lettres que S. Jerome [& S. Augustin] luy ont écrites, nous font juger qu'il vivoit encore en 414, [& en 417.] Elles nous assurent aussi qu'il estoit Chrétien.

(Marginal notes: principales. — &c. — V. la note 28. — Hier.ep.129. p.70.c.)



ARTICLE XLIX.

Loix Chrétiennes d'Honoré pour tout le Clergé, & pour les peuples de l'Afrique.

Cod.Th.16.t.5.l.52.p.172. 'LA loy severe qu'Honoré donna le 30 de janvier 412, pour obliger les Donatistes à se réunir, [appartient tres particulierement"à l'histoire de l'Eglise d'Afrique.]Elle est adressée à Seleuque qui paroist avoir esté Prefet d'Italie dans les premiers mois de cette année, [& avoir"eu Libere pour successeur dans les l.53.p.174. derniers. Nous parlerons aussi"en un autre endroit,]de la loy du

(Marginal notes: V. S. Augustin. — Note 34. — V. S. Augustin.)

V. la note 34. 6 de mars, qui ordonne que l'heretique Jovinien sera chassé de Rome, & relegué en l'isle de Boas sur les costes de la Dalmacie. [Mais celle ci pourroit bien estre" de l'an 398,] puisqu'elle est datée de Milan, 'au lieu qu'une autre du mesme jour est datée de Ravenne, aussi-bien que toutes les autres de l'an 412, qui sont en grand nombre. chr.p.157.

'La loy du 19 de mars oste aux maistres tout droit de redemander leurs esclaves qu'ils auront exposez [hors de chez eux,] & qui auront esté retirez par d'autres, puisqu'ils ont manqué à l'obligation où ils estoient de les nourrir; & elle veut que ces esclaves appartiennent à ceux qui en auront pris soin, pourvu qu'ils en aient un acte attesté par des témoins, & signé par l'Evesque. Cette loy est adressée à Melece Prefet du Pretoire, ["& ainsi pourroit bien estre de l'an 411. 5.t.7.l.2.p.447

Ibid. Nous disons la mesme chose]de la constitution datée du 24 de juin, faite sur les avis de Melece mesme, qui par le mouvement de sa pieté avoit conseillé à Honoré de confirmer les privileges donnez aux Eglises, afin d'arrester les entreprises temeraires des personnes qui cherchoient toujours à attaquer ceux dont la bonté ne leur en donnoit point de sujet. Afin donc de ne laisser aucune ambiguité qui donnast occasion à quelques chicanes, 'Honoré ordonne que les terres de l'Eglise consacrées aux Mysteres du ciel, ne seront sujettes"qu'aux tributs reglez & ordinaires, & non à toutes les augmentations qu'on y pourroit faire; qu'elles ne payeront rien non plus ni pour [1] quelque corvée que ce soit, ni pour l'entretien & la reparation des chemins, ni pour rétablir les ponts, 'ni pour faire transporter par mer ou par terre ce qui appartenoit au fisc, ni pour l'argent que donnoient ceux à qui l'on demandoit des soldats ou des chevaux: 'Honoré ordonne tout cela afin que les Ecclesiastiques soient entierement occupez aux offices sacrez de la predication & de la priere: '& il condanne à l'exil ceux qui exigeront d'eux aucune des choses dont cette loy les exemte. 'Voilà ce que le respect d'Honoré pour l'Eglise luy fit ordonner, 'en un temps où l'on croit que les biens de l'Eglise augmentoient, & où l'Epargne ne pouvoit manquer d'estre fort epuisée par tant de guerres & de pertes. [Mais quand les Ecclesiastiques ne s'occuperont qu'à la predication & à la priere, Dieu tirera plutost de l'huile des rochers, que de les laisser manquer de ce qui leur est necessaire pour leur subsistance.] sir.p.28. p.29. annonica illationis 1. p.29|t.6.p.80. sir.p.29.30. p.31. p.28. t.6.p.80.1.

1. *fordidorum munerum fasce*, Godefroy dans son Code t.4.p.110, explique ce que c'estoit.

p.81|fir.p.45. 48. 'Nous avons encore une autre constitution du 11 ou du 13 de decembre, adressée aussi à Melece,[& ainsi apparemment en 410 ou 411,]'pour défendre non les biens, mais la reputation des Ecclesiastiques, que les loix doivent maintenir avec d'autant plus de soin,[qu'elle leur est plus necessaire pour s'acquiter avec fruit de leurs fonctions, &] que le respect de la religion doit porter les peuples à avoir pour eux une veneration particuliere. La loy veut donc que les accusations intentées contre les[mœurs des] Ecclesiastiques,depuis les Evesques jusques aux derniers ministres, ne soient jugées que par les Evesques,mais en presence de plusieurs témoins, & par écrit; & que comme l'accusé, s'il est convaincu, doit estre separé du ministere de l'Autel [selon la discipline établie par l'Eglise,] depeur que sa presence n'en souille la sainteté;aussi l'accusateur sera declaré infame, s'il ne prouve pas ce qu'il avance.

chr.p.158.2. 11.t.1.l.31.p. 41. t.7.l.20.p.81. 'Honoré travailla encore cette année au soulagement de l'Afrique,comme on le voit par diverses loix,'où il ordonne que l'on y envoiera des inspecteurs pour remedier aux fraudes par lesquelles en vexant les particuliers on les mettoit mesme hors d'état de payer les imposts publics.'Il veut encore que le choix de ceux qui seront chargez de lever les imposts,se fasse publiquement à Carthage en un temps fixe & reglé;que tout le peuple en soit témoin;& que s'il rejette quelqu'un de ceux que l'on nommera, on en mette un autre à sa place; qu'on fasse neanmoins aprés cela une recherche severe de la conduite de ces collecteurs & que s'ils se trouvent coupables de concussion, non seulement on prenne sur leur bien le quadruple de ce qu'ils auront volé, mais qu'ils soient mesme punis du dernier supplice.

7.t.18.l.17.p. 415. 'La loy du 29 de fevrier adressée'au General Constance,casse les Tribuns commis pour rechercher en Afrique les deserteurs & les vagabonds, & défend d'en commettre jamais d'autre, parceque sous pretexte de cette recherche, ils ne faisoient que vexer & piller le peuple. NOTE 35. 8.t.10.l.4.p. 601. Honoré osta de mesme entierement, le 8 d'aoust, ceux qu'on appelloit Compulseurs, qui estoient des gents envoyez en Afrique par la Cour, pour faire payer ce qui n'avoit pas esté payé à l'Epargne dans le temps prescrit. Ces Compulseurs ne manquoient pas de faire encore beaucoup d'exactions indues que cette loy les oblige à restituer.

2.2.p.416. [Outre que l'Afrique avoit merité des graces particulieres par sa fidelité durant la revolte d'Attale,] 'on pretend qu'elle avoit aussi un besoin particulier d'estre soulagée,parcequ'estant

eloignée de la Cour, & n'y pouvant porter ses plaintes qu'en traversant une grande mer, les officiers y prenoient plus de liberté de tyranniser les peuples, sous pretexte d'executer les ordres du Prince. 'On voit par une loy de l'an 429, qu'on ne laissa pas encore depuis d'y envoyer des Compulseurs, [a] qu'il falut enfin abolir partout l'Empire du temps de Justinien. 12.c.1.l.186.p. 516. a t.2.p.601.2.

'Honoré fit aussi cette année diverses loix en faveur du corps qui estoit chargé de faire venir du blé à Rome, afin que la ville en fust pourvuë avec abondance, [& qu'elle pust se rétablir.] 13.c.5.l.35-37. p.87.

ARTICLE L.

Revolte & punition d'Heraclien.

L'AN DE JESUS CHRIST 413, D'HONORE' 19. INDICTION. XI.

'Lucius, [& Heraclianus,] Consuls. Pasc.p.309.

[b]TOUS les fastes [& toutes les loix] ne mettent cette année pour Consul que Lucius [ou Lucien, comme l'appellent S. Prosper, Victorius, & Cassiodore.] 'On marque aussi quelquefois cette année "par les Consuls de la precedente. [c] Heraclien fut neanmoins aussi Consul avec Lucius, mais son nom fut osté des fastes à cause qu'il se revolta. 450.459.472] Marc.chr. b Ibid. Idat. fast| Cod Th.c3|p.320. 2. c Prosp.chr.

P.C.Honorio &c.

[Il estoit, comme on a vu, Comte d'Afrique depuis l'an 408.]

'Il avoit beaucoup travaillé pour le rétablissement de Rome, [en y faisant porter de grandes provisions de blez:]'& il avoit aussi tres bien défendu l'Afrique [en 409,] contre ceux qu'Attale y avoit envoyez pour s'en saisir.'Mais sous ce pretexte, il y exerçoit "de tres grandes violences. S. Jerome fait une terrible peinture de ses moeurs.'Il oublia mesme enfin que son autorité dependoit de celle d'un autre, & se souleva contre son Prince. Prosp.T.p.51.b. Oros.l.7.c.42. p.224.1.b. Hier.ep.8.p. 65 b. in Ez. 28.p. 478.a.

&c.

'Il avoit receu de luy le Consulat pour recompense de ce qu'il avoit fait contre Attale: & cet honneur l'enflant d'orgueil, le fit soulever contre celui qui le lui avoit donné. Il sçeut qu'on avoit quelque soupçon de sa fidelité; & ne voulant pas perir innocent, il se rendit effectivement coupable. [Pour s'appuyer dans ses desseins,] il choisit pour gendre un nommé Sabin, qui n'estoit que son domestique, [& son assesseur ou conseiller,] 'mais qui avoit un esprit adroit, capable de former & d'executer un grand dessein, & qui eust merité de passer pour un homme sage, s'il eust employé ses grandes qualitez à maintenir la tranquillité publique, [& à s'acquiter de son devoir.] Oros.p.224.1. b.c. c.

c. 'Le premier pas de la revolte d'Heraclien, fut de retenir quelque temps le blé que l'on devoit envoyer d'Afrique à Rome : [ce qu'il fit peut-estre sur la fin de 412, puisque la chronique d'Idace marque sa revolte dés cette année là : "Mais cela n'empesche pas qu'il n'ait attendu à se declarer jusques à l'année d'aprés,] 'comme on le tire d'une loy. a Il partit ensuite d'Afrique avec [1] une flote de 700 voiles, & trois mille hommes, dit Marcellin, [ou plutost de 3700 vaisseaux grands & petits. Car nous verrons qu'il avoit bien plus de trois mille hommes:]'& Orose dit qu'on tenoit qu'il avoit 3200 vaisseaux, ce qui est plus que ni Xerxés, ni Alexandre le grand, ni aucun autre monarque dont parle l'histoire, n'en eut jamais. NOTE 36.

Cod.Th.15.t.14.l.13.p.415. a Marc. chr. Orof.p.224.c.

c|Marc. chr. 'Il aborda en cet état en Italie pour s'en aller droit à Rome; [qui dans l'apprehension de ce redoutable ennemi, "avoit peut-estre deputé une seconde fois le Pape Innocent à Honoré.]Mais Heraclien eut à peine quitté le rivage, qu'ayant rencontré le Comte Marin, il prit l'epouvente, & s'enfuit.'La chronique d'Idace dit qu'il s'avança jusqu'à Otricoli [dans l'Ombrie,] & qu'il y eut une bataille où cinquante mille hommes demeurerent sur la place. 'Il fut donc reduit à prendre un vaisseau dans lequel il s'en retourna seul à Carthage. 'Honoré fit ["aussi tost aprés] une loy datée du 5 de juillet, adressée aux peuples d'Afrique, où il le declare ennemi public, le condanne à perdre la teste, [si cela n'estoit déja fait,] decerne la mesme peine contre ses complices, ordonne que tout le monde sera receu à les denoncer, & défend à qui que ce soit de leur donner retraite, & de rien cacher de leurs biens.

V. Saint Innocent. Idat.p.12. Ib.Marc|Orof. Cod.Th 9.t.40.l.21.p.320. V. la note 36.

Idat. chr. 'Il fit poursuivre Heraclien par des personnes qui avoient ordre de l'executer [en quelque endroit qu'ils le trouvassent.] Ib|Marc|Orof. 'Et en effet il fut pris, & aussi-tost executé à Carthage par des Idat.chr. soldats 'dans un ancien temple de la Memoire. [Les fastes & la chronique d'Idace, la chronique de Marcellin & celle de Saint Prosper, mettent sa mort en cette année. La nouvelle en estoit apparemment déja arrivée à Ravenne,] 'lorsqu'Honoré fit la loy du 3 aoust 413 adressée à "Adrien Prefet du Pretoire, par laquelle il ordonne qu'on abolira son nom & sa memoire, & que l'on effacera son nom de tous les actes où sa qualité de Consul avoit obligé de le mettre; que les affranchissemens faits avec la NOTE 37.

Cod.Th.15.t.14.l.13.p.415.

[1] *cum septingentis navibus, & tribus militum millibus*, selon l'edition du P.Sirmond en 1619 p. 16, & dans celle d'Amstredam en 1658, p. 38. Il faut apparemment oster *militum*. L'edition d'Onuphre à Heidelberg en 1588, p. 62. a *cum septingentis & tribus millibus navium*.

date de son Consulat subsisteroient, mais qu'on en feroit de nouveaux actes. 'Honoré donna tous ses biens au Comte Constance Phot.c.80.p. qui en fit l'année suivante la depense de son Consulat: Mais on 185.b.c.
1. remarque qu'on ne luy trouva pas [1] autant de richesses que l'on esperoit. 'Sabin gendre d'Heraclien s'enfuit à Constantinople, Oros.p.224.1. d.
retractus. d'où il fut "enlevé peu de temps aprés, & condanné à l'exil. On avoit des soupçons contre luy dés devant la revolte.

'Le Compte Marin qui avoit chassé Heraclien d'Italie, passa d.
V.S.Augustin. ensuite en Afrique, [où aprés diverses autres executions, "il fit mourir le Tribun Marcellin le 13 septembre de cette année mesme, 'sous le faux pretexte de la conjuration d'Heraclien.] Hier.in Pel.l.3.c.6.306.d.
[a] Mais il fut aussi-tost rappellé, & depouillé de ses charges. a Oros.p.224.1.c.



ARTICLE LI.

Ataulphe prend Narbone, non Marseille: Les François brulent Treves: Etablissement du royaume des Bourguignons; leur religion: Honoré travaille à rétablir l'Italie.

'LA mesme année qu'Heraclien fut défait, Tiro Prosper Pros.T.p.51. marque qu'il y eut une grande famine dans les Gaules. [Cela est fort aisé à croire parmi les ravages que les tyrans & les barbares y faisoient de tous costez.] 'Car quoiqu'Ataulphe Phot.c.80.p.185.a. eust paru faire quelque alliance avec les Romains, neanmoins elle n'estoit guere asseurée. Il avoit promis de rendre Placidie; & Constance, [qui vouloit sans doute l'epouser,] comme il fit depuis, la demandoit avec empressement. Mais comme d'autre part Honoré n'accomplissoit pas les conditions accordées aux Gots, particulierement pour le blé qu'il avoit promis de leur envoyer, Ataulphe qui souhaitoit luy mesme d'epouser Placidie, refusoit de la rendre, jusqu'à ce qu'il eust ce qu'on luy avoit promis. Les Romains n'estoient point en état de le luy envoyer: Ils promettoient neanmoins de le faire dés qu'ils auroient Placidie; & Ataulphe promettoit aussi de la rendre dés qu'on luy auroit envoyé du blé. Ainsi les choses commencerent à se brouiller de nouveau.

[C'est apparemment à quoy il faut raporter] 'ce que dit Idace, que les Gots entrerent cette année dans Narbone au temps Idat.chr. des vendanges. 'Ataulphe peut aussi avoir pris Toulouse, [b] qui Val.r.Fr.l.3.p.115.b aprés avoir esté défenduë durant quelque temps par les prieres b Hier ep.11.p.93.a.

1. On luy trouva environ deux mille livres pesant d'or, & pour autant en immeubles. a Phot.p.185.c.

de S. Exupere son Evesque, contre les barbares qui pilloient les Gaules, fut neanmoins prise avant l'an 417. [a] Ataulphe s'avança [aussi de l'autre costé] jusques à Marseille, dans l'esperance de la prendre par trahison. Mais le Comte Boniface qui y estoit, le combatit, & le blessa mesme : de sorte qu'il se contenta de sauver sa vie avec assez de peine, & se retira dans son camp, laissant là Marseille se rejouir de sa delivrance, & combler Boniface de benedictions & de loüanges. [C'est sans doute le mesme Boniface qui fut depuis Comte d'Afrique. Ataulphe fut plus heureux à l'égard de Bordeaux,] où les Gots furent receu comme amis : [mais on n'en sçait pas le temps.]

Rutil.l.1.p.137 b. — a Phot.p.185.b. — Paul.euc.p. 288.a.

Gr.T.h.Fr.l.2. c.9.p.63. 'Frigerid aprés avoir raporté "le carnage qui se fit en Auvergne de Rustique & de divers autres, & qui doit avoir suivi la mort de Jovin [arrivée en 413,] ajoute aussi-tost que Treves fut pillée par les François, & brulée dans une seconde irruption. V.§ 48.

Val.p.115.c. b Sig.an.413. 'M.r Valois met cet evenement en 413, [b] & Sigebert [1] en la troisiéme année de Theodose le jeune, [c'est à dire en 410, ce qui ne peut-estre] Il veut que les François mesmes eussent déja pris & pillé Treves dans une premiere descente, & qu'ils y aient alors mis le feu dans une seconde irruption.

S Prosper met dans sa chronique sur l'an 413, que les Bourguignons "occuperent la partie des Gaules voisine du Rhein. *obtinuerunt.* [Nous avons remarqué sur "Valentinien I. ce qu'on sçait de plus ancien touchant ce peuple. Nous avons aussi vu ci-dessus] qu'ils estoient passez dans les Gaules ou avec les Alains & les Vandales, ou un peu aprés, [c'est à dire vers l'an 407,] '& en 411 Guntiaire [ou Gondicaire] leur Prince avoit favorisé l'usurpation de Jovin. [Ainsi il faut que saint Prosper marque une conqueste plus entiere des pays d'auprés du Rhein,] 'qu'on croit estre proprement [l'Alsace & le reste de] la premiere Germanie. 'Bucherius croit qu'Honoré leur accorda par un traité une partie des pays dont ils s'estoient rendu maistres ; raportant à cela ce que dit Orose, 'que les [Empereurs Chrétiens] avoient étouffé une infinité de guerres, éteint un grand nombre de tyrans, arresté, resserré, assujetti, depeuplé les nations les plus feroces, tout cela sans combat, & presque sans repandre de sang.

V. Valentinien I.§ 23. — Oros.l.7.c.38. p.222.1.c. — Phot.p.184.b| Gr.T.p.63. — Val.p.136.138| Buch.de Belg. p.440.§2. — Buch.§3. — Oros.c.43.p. 224.2.c.

Val.p.111.c. 'M.r Valois dit que ce que S Prosper marque des Bourguignons sur cette année, fut le commencement de leur empire dans les Gaules sous leur Roy Gondicaire. 'Et en effet Orose[qui

Oros.c.32.p. 219.1.b.

Coi.n.407.§3. 1. Le P. le Cointe pretend que cela est ajouté à Sigebert. Il met la seconde prise de Treves en l'an 411, [ce qui paroist contraire à Frigerid.]

écrivoit

écrivoit en 416 ou 417,] assure qu'ils s'estoient établis en la possession d'une partie des Gaules, à laquelle ils avoient fait voir qu'elle estoit leur valeur & leur puissance. 'Socrate dit qu'ils estoient pacifiques, presque tous artisans, & fort satisfaits de gagner leur vie par leur travail. Socr.l.7.c.30. p.371.d.

'Il fait une longue histoire de la maniere dont il pretend que [de payens]ils devinrent Chrétiens[vers l'an 440. Et peut-estre que ce qu'il en dit, est vray de quelques Bourguignons, qui ne passerent le Rhein qu'aprés les autres,] '& à qui Saint Severe Evesque de Treves en ce temps là peut avoir presché l'Evangile dans la premiere Germanie. 'Mais pour ceux qui s'établirent en ce temps-ci dans les Gaules, Orose assure dés l'an 417, qu'ils avoient tous embrassé le Christianisme dans la foy Catholique, l'ayant receuë des Ecclesiastiques 'que les Romains leur avoient donnez; qu'ils leur obeïssoient avec respect, & qu'ils traitoient les Gaulois de leurs Etats avec douceur, sans leur faire de tort; non comme des peuples conquis, mais comme leurs freres en J. C. 'On peut juger par Socrate qu'ils estoient encore Catholiques vers 440, & mesme zelez pour la foy. 'Cependant dans la suite ils se laisserent infecter de l'heresie Arienne, peut-estre par le commerce qu'ils eurent avec les Gots. 'Et cela arriva ce semble bien-tost aprés le temps que marque Socrate. 'On peut voir dans S. Sidoine la description qu'il fait de leur exterieur & de leurs moeurs. Elle n'est pas fort avantageuse. d|372. Val.p.138.a. Orof.p.219.1. b. Noftris. Socr.p.37 Val.p.138. Gr.T.p.64. Val.p.138|Sid. car.12.p.369.

[Nous n'avons point cette année de loy d'Honoré qui regarde l'Eglise.] 'Il en adressa une le 14 de fevrier 'à Jean Prefet du Pretoire, pour retrancher diverses subtilitez des loix, afin de faciliter l'exercice de la justice. V.la note 34. Cod.Th.chr. p.160.

'La loy du 18 de may reduit tous les imposts à la cinquieme partie pour la Toscane & les autres provinces du bas de l'Italie,[& du vicariat de Rome,] en sorte que durant quatre ans elles ne devoient rien payer que pour l'entretien de la poste. On croit qu'il leur accorda cette grace à cause des ravages que les Gots y avoient faits. [Et je pense qu'on peut tirer de là que c'est où ils avoient principalement demeuré depuis la mort d'Alaric à la fin de 410, jusqu'à ce qu'ils passerent dans les Gaules en 412.] 11.t.28.l.7.p. 201.

'La loy du 6 de juin semble marquer qu'on travailloit alors à rétablir les pays ravagez par les barbares. Car elle veut qu'on rende les terres à leurs anciens maistres, si on les peut rencontrer, ou bien à leurs heritiers; & que s'il ne s'en trouve point, 13.t.11.l.12.p. 134.

ou les donnera aux voisins ou à d'autres personnes solvables, qui les demanderont, dechargées pour deux ans de tout impost, & avec promesse que les possesseurs n'en seront jamais inquietez sous pretexte de solidité pour ce que d'autres n'auroient pas payé.

ARTICLE LII.

Ataulphe epouse Placidie ; fait reprendre à Attale le nom d'Empereur. De Paulin le penitent.

INDICTION XII. Marc.chr.&c.

L'AN DE JESUS CHRIST 414, D'HONORE' 20.

'Constantius, [1] & Constans, Consuls.

["CONSTANT Consul en cette année,] estoit General dans l'Orient, comme Constance son collegue l'estoit dans l'Occident.] 'Celui-ci fit à Ravenne la solennité de son Consulat, & Constant à Constantinople. V.Theodose II. Phot.c.80.p.185.b.

[La prise de Narbone & l'effort qu'Ataulphe avoit fait pour prendre Marseille, ne rompirent point les negociations qui se faisoient pour la paix entre luy & Honoré.] Mais plus Constance faisoit d'efforts pour retirer Placidie, plus Ataulphe demandoit de choses, afin que ne les obtenant pas, il eust un pretexte plus specieux de la retenir. 'Et enfin un nommé Candidien ayant menagé la chose [auprés de Placidie,] il l'epousa effectivement 'à Narbone au mois de janvier de l'an 414, auquel Constance estoit Consul pour la premiere fois ; comme la suite d'Olympiodore le montre assez, quand Idace ne le diroit pas. Ataulphe y parut habillé à la Romaine, & ceda la premiere place à Placidie, qu'on voyoit assise sur un lit paré comme pour une Imperatrice [Et tout cela marquoit une ombre ceremoniale de grandeur dans l'Empire Romain avec un veritable & réel abaissement.] 'Ataulphe y fit present à Placidie de cinquante bassins pleins d'or, & de cinquante autres pleins de pierreries sans prix : mais c'estoient les depouilles de Rome vaincuë. Attale assista à cette ceremonie pour y chanter le premier epithalame", [fonction bien indigne pour un Empereur.] 'Idace dit qu'on crut voir alors accomplir la prophetie de Daniel, Que le Roy du Nord epouseroit la fille du Roy du Midi, mais n'en laisseroit point de posterité ; [ce qui se verifia] 'dans la promte mort du petit Theodose né de ce mariage, & mort à Barcelone [l'an 415.]

Marginal notes: b. — c|Idat.chr. — &c. — Phot.p.188.a. — Idat.chr. — &c. — Phot.p.188.a. b.

1. Je ne sçay pourquoi S. Prosper & Idace seuls ne mettent que Constance.

'On a trouvé à S. Gille en Languedoc une inscription faite Spon, p. 157.
au nom [1] des peuples de ces quartiers là en l'honneur * d'Ataulphe & de Placidie leurs maistres & leurs Princes, à cause qu'ils avoient pris pour leur siege royal le lieu que l'on appelloit alors Heraclée; [2] & qu'on pretend estre aujourd'hui celui de S. Gille. (* Ataulpho Flavio.)
Cette inscription est receuë comme veritable par Spon, '& par Mr du Cange: [& si elle l'est, c'est une preuve qu'on portoit alors la bassesse & la flaterie jusques à une étrange extremité.] 'Car Ataulphe y est qualifié le tres puissant Roy des Rois, & "le tres juste vainqueur des vainqueurs, [par ceux qui deux ans auparavant ne l'eussent traité que de barbare & de tyran.] Il y est loüé d'avoir chassé les Vandales : [Ainsi il avoit eu quelque guerre ou contre ceux d'Espagne, ou contre quelques restes de cette nation qui estoient demeurez en France.] On y donne à Placidie un "surnom qui semble luy attribuer la dignité des Cesars. (Pasc. p. 572. — Spon. p. 157. — rectissimo. — Casaris.)

[Il est difficile de dire si Honoré avoit consenti à son mariage; ou plutost il y a toute apparence qu'il n'y avoit pas consenti.] 'Car on voit que la paix ne se fist pas pour cela: [Et S. Prosper remarque sur cette année 414, qu'Attale reprit la pourpre dans les Gaules, par le conseil & par le secours des Gots.] 'Il est certain par Paulin grand seigneur d'Aquitaine, dont nous avons un poëme, qu'Attale avoit dans les Gaules le nom d'Empereur, sans pouvoir, sans argent, & sans soldats qui fussent à luy. Il n'avoit point d'autre appui que les Gots, qui estoient plus capables de luy conserver la vie que la dignité imperiale. Et il semble qu'il ne s'y fioit pas mesme beaucoup pour sa vie. Dans un état si deplorable il voulut pour sa consolation avoir à son service Paulin dont nous parlons, & il luy donna le titre de Comte ou Intendant "de son domaine, luy qui n'avoit aucun domaine. Paulin accepta neanmoins ce titre, moins pour la consideration d'Attale, que pour n'avoir rien à craindre du costé des Gots, 'qui avoient esté receus comme amis dans la ville où il demeuroit; [Il paroist que c'estoit Bordeaux.] (Phot. p. 188. b — Paul. euc. p. 287. d. e. — privata largitionis. — p. 288. a.)

'Ce Paulin avoit trente ans accomplis lorsque les barbares entrerent dans les Gaules, [le dernier jour de l'an 406.] 'Ainsi il naquit ["en l'an 376] à Pella en Macedoine, où son pere estoit Vicaire des Prefets. 'Il n'avoit encore qu'un mois lorsqu'on le (p. 286. d. — p. 283. a. — V. Gratien note &c. — a. b.)

1. *Anatilii Narbonenses Arecomici*.
2. 'M. Valois met S. Gille entre les lieux dont on ne connoist point l'ancien nom. [Je ne trouve point qu'il dise rien d'Heraclée, ni des Anatiles.] La forest de Saint Gille est appellée dans les titres *la selva Gothesca*. 'Othon de Frisingue dit que le lieu où estoit la ville & l'abbaye de S. Gille s'appelloit encore de son temps le palais des Gots. (Not. Gor. p. 502. a. — Catel, p. 431. b. — a.)

porta à Carthage, où il fut un an & demi, parceque son pere en estoit Proconsul. 'A l'âge de trois ans on l'apporta à Bordeaux, qui estoit sa patrie [à cause de sa famille,] & où il vit son grand-pere qui estoit Consul cette année là mesme. [Cela convient parfaitement au poëte Ausone, "dont la famille estoit de Bordeaux] '& de Bazas, comme Paulin le dit de la sienne; [qui estoit Consul en 379,] '& dont le fils nommé Hespere, fut Proconsul d'Afrique en 376, avant que d'estre Prefet du Pretoire. ª On remarque en effet que quelques uns croient que c'est cet Hespere qui estoit pere de Paulin [Le P. Labbe & Aubert le Mire sur S. Paulin le disent. Il y avoit encore d'autres Paulins dans l'alliance d'Ausone.]

b.c, p.288.c. Cod.Th.t.6.p. 365.366. a p.365.2. V. Gratien § 21.

'Celui-ci avoit voulu dés son enfance ne suivre que J.C. Mais son pere n'eut pas soin de le seconder en cela. Ainsi il tomba dans les defauts ordinaires de la jeunesse, & s'engagea dans le monde & dans une vie voluptueuse, dont Dieu le retira par un grand nombre d'adversitez.'Il fut battizé à l'âge peut-estre de 47 ans: car cela est obscur. [Il suffit d'avoir marqué qui est ce Paulin, sans s'arrester aux autres particularitez du commencement de sa vie, qui fut plus heureux selon le monde, mais moins Chrétien que la fin, dont nous pourrons toucher un mot dans la suite.]

Paul.euc.p. 284.b. p.282.e|290.e.

ARTICLE LIII.

Ataulphe recherche la paix avec les Romains, qui l'obligent de quitter les Gaules & de passer en Espagne: Il pille Bordeaux; mais est contraint de lever le siege de Bazas.

[Les Gots ne firent apparemment reprendre l'Empire à Attale, "qu'afin d'obliger Honoré à leur accorder des conditions plus avantageuses.] 'Car Ataulphe ne demandoit qu'à faire la paix. 'C'estoit le bruit commun, dit Orose, mais un bruit bien fondé, comme la suite le fit assez voir, qu'il ne recherchoit autre chose, & qu'il avoit un vray desir de combattre avec fidelité pour l'Empereur Honoré, & d'employer les forces des Gots pour la défense de la republique Romaine. Car, ajoute cet auteur, lorsque j'estois à Bethléem [en 415 & 416,] j'appris du bienheureux Prestre Jerome, qu'une personne de Narbone, homme fort sage, de pieté, & de merite, qui avoit eu des emplois considerables sous Theodose, avoit entendu dire plusieurs fois à

Phot.p.188.a b Oros.l.7.c.43. p.224 2.a.

Sub restificatione. Ataulphe, dans l'amitié & dans la confidence duquel il avoit eu grande part à Narbone, & assurer "avec serment par ce Prince, qui n'avoit que trop d'esprit, trop de forces, & trop de courage, qu'il avoit eu d'abord toute la passion possible d'effacer le nom Romain, & de faire de tout le pays des Romains un empire des Gots qui portast leur nom; 'en sorte que ce que le peuple appelle la Romanie prit le nom de Gothie, & qu'Ataulphe fust aujourd'hui ce qu'avoit esté autrefois Cesar Auguste: mais qu'ayant reconnu par une longue experience que les Gots estoient incapables d'estre gouvernez par des loix, parcequ'ils estoient d'un naturel trop barbare; & voyant d'un autre costé qu'il ne peut y avoir de republique sans loix, puisqu'autrement ce ne seroit pas une republique; il n'avoit plus songé qu'à chercher les moyens de se rendre illustre en rétablissant entierement la puissance Romaine par les armes des Gots, afin que s'il n'avoit pu estre le destructeur de l'Empire Romain, il passast au moins dans la posterité pour en estre le restaurateur: & que c'estoit la raison pour laquelle il ne vouloit pas faire la guerre, & ne souhaitoit au contraire que la paix. Et assurément Placidie sa femme, qui avoit beaucoup d'esprit, & dont on estimoit aussi la pieté, contribuoit beaucoup par ses bons avis & par ses exhortations à le rendre plus moderé.

'L'amour d'Ataulphe pour la paix s'augmenta encore lorsque Placidie fut accouchée d'un fils, à qui il donna le nom de Theodose. Mais s'il en faut croire Olympiodore, Constance & ceux de sa faction rendirent inutils tous les efforts qu'Ataulphe & Placidie firent pour cela. 'Constance qui estoit à Arles, obligea mesme enfin les Gots de quitter Narbone, & les contraignit de se retirer en Espagne. Orose louë en cela l'industrie & la sage conduite de ce Comte. Il ajoute qu'il défendit aux Gots d'avoir des vaisseaux, & de faire aucun trafic dans les pays étrangers; [ce qui marque que s'il les chassa des Gaules par la force, comme il y a toute apparence, il y eut neanmoins quelque accord dans la suite,] 'mais qui ne fit pas une paix entiere. 'Orose dit que les Gots sortirent des Gaules en l'an 1168 de la fondation de Rome; [ce qui semble marquer selon luy l'an 414 de J.C. S. Prosper la marque en 415. Idace en parle sur l'an 416, mais il ne dit pas qu'elle ait esté faite en la mesme année. Et "nous verrons] 'qu'Ataulphe mourut dés l'an 415.

'On garde à Albenga sur la coste de Genes, une inscription en vers assez obscurs, dont l'on apprend que Constance bastit une

Phot.p.188.a.b. | Oros.p.224.1. c|Idat.chr. | a.b. | a 1.c. | V.§56. | Chr.Al.p.716. | Ugh.t.4.p.1261.c.

nouvelle ville, & y fit un port, dans le temps qu'il recouvroit
b. les Gaules, & 'faisoit des reglemens pour la Ligurie. 'On doute
à quel Constance cela se doit raporter : [mais on n'en voit pas *constituit.*
d'autre qu'on puisse dire avoir recouvré les Gaules, que celui
qui y a éteint la tyrannie de Constantin, & qui en a fait sortir
les Gots.] Il semble qu'on croie que la ville dont parle l'inscription, est celle d'Albenga, qu'il aura, non pas fondée, mais
augmentée & embellie. Et en effet cette inscription a esté trouvée auprés d'un grand pont qu'on pretend qu'il a fait faire aux
environ d'Albenga. [Neanmoins l'inscription peut avoir esté
c. apportée d'ailleurs en cet endroit;] '& elle parle d'une ville
toute nouvelle. Si ce qui y est dit du port "& de flots,[peut convenir à un lac, il semble qu'on pourroit croire que c'est Constance en Suisse,] qu'il aura bastie pour arrester les barbares[de *rabidos contra fluctus*
Baud.p.216. 312. l'Allemagne,] comme l'inscription le porte. 'Quelques uns disent que cette ville de Constance est l'ancienne Ganodurum
marquée par Ptolemée: mais on n'en sçait rien.

Paul.eu.c.p. 288.a. 'Les Gots en quittant [Bordeaux] par ordre d'Ataulphe qui
s'en alloit[en Espagne,]la traiterent comme une ville ennemie,
p.287.d. la saccagerent, & la brulerent. 'Il y eut neanmoins divers Gots
qui eurent assez d'humanité pour proteger les maisons où ils
avoient logé. Mais Paulin qui s'estoit estimé heureux de se conserver seul exemt de ces fascheux hostes, ne trouva point de
p.288.a.b. protecteur dans cette rencontre : 'Et [1]soit qu'on sceust ou qu'on 1.
ne sceust pas qu'il fust officier d'Attale, que les Gots traitoient
toujours d'allié; on le pilla luy & sa mere, & ou les depouilla de
tout ce qu'ils avoient, leur laissant seulement la vie & la liberté comme une grace. Neanmoins de toutes les femmes & filles
qui furent prises avec luy, il n'y en eut aucune à la pudicité de
laquelle les Gots attentassent. [Il ne nomme pas Bordeaux.]
a. 'Mais il dit que c'estoit sa ville, [a]qui estoit auprés de Bazas; [b]&
a b. b p.283.b.c. p.287.c. il est certain qu'il estoit de Bordeaux.

'Comme sa maison, pour les delices & les commoditez de laquelle il avoit eu une extreme attache, estoit bruslée, il se retira
à Bazas, où il se trouva aussi-tost assiegé par les Gots & les Alains,
& en mesme temps attaqué au dedans par une sedition qu'y firent les esclaves avec quelques jeunes gents. Les seditieux en
vouloient particulierement à la noblesse, & un entre autres vouloit tuer Paulin; mais il fut tué luy mesme, sans que Paulin en
sceust rien pour lors; & la sedition fut bien-tost appaisée par
la mort d'un petit nombre de coupables.

1. *Impris cujus sociat os non sibinerant* Ne faudroit-il point *nec*?

'Quand Paulin sçeut le danger qu'il y avoit couru, la crainte d'y retomber le fit resoudre à tascher de sortir de la ville avec tous ceux qui luy appartenoient. 'Il s'en alla donc trouver le Roy des Alains, comme son ancien ami, pour traiter avec luy sur cela, d'autant qu'il n'assiegeoit la ville que malgré luy, & parceque les Gots l'y contraignoient. [C'estoit peut-estre]'Goar qui avoit fait Jovin Empereur. ᵃCe Prince luy dit qu'il ne pouvoit favoriser sa sortie, ni mesme le laisser retourner dans la ville, parceque les Gots savoient qu'il l'estoit venu trouver, à moins qu'on ne le receust luy mesme dans la ville, comme il le souhaitoit, pour s'affranchir de la tyrannie des Gots. 'Paulin accepta ce parti, quelque dangereux qu'il fust; le traité fut commencé & achevé en une nuit, & [Goar] ayant donné sa femme & son fils en ostage, tous les Alains vinrent à la ville, & se logerent au pié des murailles pour la défendre: de sorte que les Gots se retirerent au plus viste; & les Alains s'en allerent ensuite de leur costé.

d.
d.e.
Phot.c.80.p. 184.b.
ᵃ Paul p.288. e.
p.289.a.b.c.

'Comme ce siege suivit aussi-tost le sac de Bordeaux, [nous ne croyons pas le pouvoir differer jusqu'au retour des Gots dans les Gaules, qui ne fut qu'en 418 ou 419. Ainsi ce siege avec le pillage de Bordeaux, donnent sujet de croire]'qu'Ataulphe ne quitta les Gaules que par force selon "les termes d'Orose, & pressé comme ennemi par les Romains, [& non point] 'en consequence d'un accord fait avec eux, comme Mr Valois paroist le croire.

p.288.b.
Oros.p.224.1. e.
Val.r.Fr.l.3. p.100.c.
expulit, coegit.

ARTICLE LIV.

Paulin converti par ses malheurs, fait un poëme pour en rendre graces à Dieu.

'PAULIN dont nous venons de parler, tomba encore depuis dans divers malheurs, qui acheverent de ruiner les grands biens qu'il possedoit dans les Gaules. Il voulut s'en aller en Grece, où sa mere qui en estoit, jouissoit d'un grand nombre de belles terres: 'mais sa femme ne put se resoudre à passer la mer. 'Il eut quelque dessein de se faire moine; & diverses personnes de pieté à qui il en parla, l'en detournerent, croyant que parmi tant de malheurs, il ne pouvoit abandonner le soin de sa famille: car il avoit des enfans, sa femme, sa mere, & sa bellemere, outre un grand nombre de servantes. 'Ainsi il fut contraint d'errer de costé & d'autre hors de son pays. Il perdit en-

Paul.euc.p. 289.d.e.
p.291.a.
p.290.d.e.
p.291.b.c.

suite l'une aprés l'autre, sa belle-mere, sa mere, & enfin sa femme: ses enfans mesmes le quitterent pour s'en aller malgré luy à Bordeaux avec les Gots, dans le desir d'y vivre avec plus de liberté. L'un d'eux qui estoit Prestre, demeura avec luy; mais il
p.286.c|287.b. 290.a. fut bien-tost emporté d'une mort soudaine. Les biens qu'il avoit dans la Grece luy manquerent comme toutes les autres consolations; & il paroist que son frere s'en empara.

p.291.d. p.292.a.b. 'Il se trouva reduit à passer le reste de ses jours à Marseille où il avoit une maison. Il y subsista tant qu'il eut des forces & des valets, en faisant valoir les terres des autres qu'il affermoit. Et la suite du temps luy ayant osté ce secours, il n'eut que ce que Dieu luy envoyoit par la charité des autres, ou ce qu'il emprun-
b.c. toit en engageant tout ce qu'il avoit de reste. 'Car s'il avoit encore quelque bien qui parust estre à luy, ou il l'avoit engagé pour vivre, ou il l'avoit cedé à ses enfans, [ou les barbares en
b. estoient maistres.] 'Lorsqu'il estoit reduit dans cette extremité, un Got qu'il ne connoissoit point, voulant avoir une de ses terres, [au lieu de s'en emparer comme il le pouvoit,] luy en envoya l'argent, non autant que la terre valoit, mais assez pour payer ses dettes, reconnoistre ceux qui l'avoient assisté dans son besoin, & remettre un peu sa famille.

[Il est difficile en considerant ce que c'estoit que le fils d'un Prefet du Pretoire, & le petit-fils d'un Consul Romain, de concevoir un malheur qui puisse paroistre plus grand selon les hommes. Cependant ce fut un bonheur pour Paulin. Il reconnut dans toute la suite de sa vie l'ordre de la providence & de
p.284.c. la misericorde de Dieu.] 'Il vit la grace qu'il luy faisoit de l'avoir privé de ses biens, & de luy avoir osté toutes les consola-
p.286.287.c| 290.a.b. a p.282.b. tions humaines, pour le purifier des fautes de sa vie passée, particulierement de l'attache qu'il avoit euë à ses plaisirs; a pour luy apprendre à n'avoir point trop de passion pour la felicité de cette vie, puisqu'elle est si fragile, & à n'en point trop craindre
p.291.d. les adversitez, dont il estoit aisé à Dieu de le tirer; 'pour luy faire voir que c'est de luy seul, & non des hommes que nous
p.290.b. devons tout attendre, '& pour l'aider enfin à mepriser les joies de la terre, & à chercher celles du ciel.

[C'est dans cette disposition qu'il composa le poëme que nous avons encore de luy: & il l'intitula *Eucaristique*, ou Action de graces, parcequ'il y remercie Dieu & des biens temporels dont il l'avoit fait jouir autrefois, & des maux temporels par lesquels
p.284.c. il l'avoit puni,] '& des grands pechez qu'il n'avoit evitez que par

par sa grace, & de la conduite que la providence avoit tenuë sur luy en diverses rencontres de sa vie. 'Il n'y faut pas chercher la beauté de la poësie, comme il le connoist luy mesme, [mais celle de la pieté.] Sa preface qui est en prose, est bien mieux écrite. 'On voit dans ce poeme qu'il s'entretenoit dans l'amitié d'un grand nombre de Saints qui estoient à Marseille, '& qu'il étudioit la doctrine de l'Eglise contre les heresies, dans lesquelles il semble qu'il eust esté engagé. 'Il paroist qu'il travailloit aussi, autant qu'il en estoit capable, à expier ses fautes par les exercices de la penitence. 'Il y parle de son frere avec beaucoup de moderation. 'Il prie Dieu que l'esperance de voir J.C. soit sa consolation & dans sa vieillesse & dans sa mort. 'Il semble dire qu'il avoit alors 83 ans. ["Mais je pense qu'il y a faute, & qu'il estoit seulement à la fin de sa 80.e année. Ainsi ce pouvoit estre en 456, puisqu'il estoit né "en l'an 376.] 'Il y avoit 30 ans qu'il avoit receu le sacrement du Battesme à la feste de Pasque [en l'an 422,] âgé de plus de 45 ans.

(Marginal notes: p.281.c. · p.291.d. · p.290.e. · e. · a. · p.294.a. · p.282.e. · Note 38. · V. Gratien note 6. · p.290.e.)

ARTICLE LV.

Honoré fait diverses loix pour l'Afrique, contre les payens, & pour les Juifs: Il abolit les Curieux: D'Albin Prefet de Rome.

'SELON toutes les loix de l'an 414, Honoré ne quitta point Ravenne, [non plus que les années precedentes.] Il n'y a que la loy du 30 d'aoust, qui est datée de Rome.'& on croit que c'est une faute.'Cette loy est pour confirmer les actes de la grande conference de Carthage que les Donatistes vouloient sans doute infirmer, parceque S. Marcellin qui y avoit presidé estoit mort [l'année precedente par arrest du Comte Marin, comme coupable de la revolte d'Heraclien.] 'Le 22 de juin precedent Honoré avoit donné "une loy trés severe contre les mesmes Donatistes.

'Celle du 23 de mars défend à qui que ce soit de tirer de l'Eglise ceux qui s'y sont refugiez, sur peine d'estre traité comme criminel de leze majesté. Mais comme elle est adressée à Jovin Prefet du Pretoire, [elle peut bien n'estre pas de cette année.

Quoique l'Afrique semblast avoir perdu par la revolte de Heraclien, le merite qu'elle s'estoit acquis en resistant à Attale,] 'Honoré continua à chercher les moyens de la soulager. Il fit pour cela diverses loix datées du 3 de mars: a & depeur que la

(Marginal notes: Cod.Th.chr. p.160,161. · p.1,1.1.c.6.p. 179 · 16.t.5.l.55.p. 178. · l.54.p.175. · V. S. Augustin. · Cod.J.1.t.12.l.2.p.107. · V. la note 37. · Cod.Th.t.2.p. 330.354. · a 7.t.4.l.32.p. 330.)

mer qu'il falloit passer pour venir d'Afrique à la Cour, n'empeschast les peuples de luy faire entendre leurs plaintes, il commit deux personnes illustres, 'Flavien & Cecilien, qui avoient esté Prefets, [l'un de Rome en 398,] l'autre d'Italie [en 409,] pour y donner audience à tout le monde, & particulierement pour regler les vivres que la province devoit fournir aux troupes, en sorte qu'il ne fust pas permis de rien exiger audelà.

6.t.29.l.11.p.205.p.192. 'Ce fut aussi pour soulager l'Afrique, qu'il en osta le 3 de mars les officiers appellez *Curieux*, 'commis pour empescher les fraudes & les malversations, surtout en ce qui regardoit les postes, & pour donner avis à la Cour de tout ce qui se passoit dans les provinces; [ce qui les rendoit redoutables, & leur donnoit moyen de faire beaucoup plus de maux qu'ils n'en empeschoient.] l.12 p 205. 'C'est pourquoi Honoré les osta encore l'année suivante, ["ou bien en 418,] des costes de la Dalmacie; cassant ceux qui y estoient, & qui arrestoient les peuples lorsqu'ils vouloient fuir dans les isles & dans les autres lieux plus assurez contre les malheurs du temps, [& les ravages des barbares. On ne dit point sous quel pretexte ils les retenoient: mais les plus forts n'en manquent jamais.] V. la note 39.

l.11.p.205. 'Comme les "sergens des juges cherchoient à piller les peuples pour avoir de quoy s'elever à quelque autre emploi, Honoré par sa loy du 3 de mars leur oste tout pouvoir sur "ceux du corps de ville, & mesme sur tous les corps des marchans. 11.t.28.l.8.p.202. 'Par celle du 3 d'avril il remet "à ceux qui devoient porter le blé d'Afrique à Rome tout ce qu'ils pouvoient devoir à l'Epargne depuis 387 jusques en 407. [Cette loy n'est pas seulement pour l'Afrique, 13.t.5.l.38.p.90. mais encore pour Rome,] 'en faveur de laquelle il fit encore celle du 17 de septembre, pour remedier ou aux fautes ou à la negligence des officiers du Prefet de Rome, & de l'Intendant des vivres. *apparitores.* *Curiales.* *navicularîis*

p.90. 'Cette derniere loy est adressée à Albin Prefet de Rome, [a] sous qui la ville estoit déja tellement repeuplée, "comme on a vu, qu'il falloit augmenter le blé qui se distribuoit au peuple. C'est ce que nous apprenons d'Olympiodore, qui le met entre le mariage d'Ataulphe & la naissance de son fils Theodose, [c'est à dire en l'an 414] 'Albin estoit encore jeune: mais Rutilius son ami particulier, qui l'avoit precedé immediatement dans cette charge, dit qu'il en estoit digne "par la gravité de ses mœurs. Il avoit une maison devers Volterre en Toscane. 'On croit que c'est ce "Cæcina Decius Acinatius [ou Aginatius] Albinus, qu'on

a Phot.c.80.p.188.a. V.§42. Rutil.l.1.p.136. &c. Cod.Th.t.6,p.348; Grut.p.285.7. NOTE 39.

voit avoir esté Prefet de Rome sous Honoré & Theodose le jeune ; 'Et ce Cæcina Albinus que Macrobe fait entrer dans ses dialogues. Mais celui de Macrobe estoit de mesme âge que Symmaque l'orateur, [& ainsi plus âgé que celui dont nous parlons. On ne peut douter qu'il ne fust payen : & les eloges de Rutilius donnent un grand sujet de le croire aussi du Prefet de Rome en l'an 414. Il ne faut pas oublier que] la prefecture de Rutilius, [qui peut avoir duré les huit premiers mois de cette année,] 'se passa sans tirer l'épée, [& sans aucune execution criminelle;] de quoy il veut bien qu'on donne la gloire au peuple plutost qu'à luy. Macr.sat.l.1.c.2.p.166. Rut.l.1.p.131.2.

1. 'On raporte à Honoré la loy du 20 de may, adressée à Maurien Comte des domestiques, laquelle accorde à tout le monde la permission de tuer les lions; mais non celle de les chasser [pour les prendre vifs] & pour les vendre. Il n'estoit pas permis auparavant de les tuer, parcequ'on reservoit les lions pour les spectacles publics. *Mais il faut necessairement*, dit la loy, *que l'intereſt de nos peuples soit preferé à nostre plaisir*. (salus.) Cod.Th.15.t.11.l.1.p.392.c.6.p.372.1.

L'AN DE JESUS CHRIST 415 D'HONORE' 21. INDICTION XIII.

[a]*Honorius X, & Theodosius VI, Augg Consuls.* a Idat.&c.

'Honoré fit encore en l'an 415, une loy considerable contre les payens, datée du 30 d'Aoust a Ravenne, & adressée apparemment au Prefet du Pretoire, [qui pouvoit estre "Seleuque.] Il y ordonna aux "pontifes payens des provinces d'Afrique, de quitter avant le premier jour de novembre les villes capitales, où apparemment ils estoient bien aises de demeurer [pour paroistre davantage, aussibien que] pour honorer & soutenir le paganisme; & de s'en retourner dans les villes de leur naissance. Il ordonne encore que tous les lieux consacrez à l'exercice de l'idolatrie, appartiendront au domaine du Prince, comme Gratien l'avoit déja ordonné, à la reserve de ce que les Empereurs avoient accordé aux particuliers ou à l'Eglise; & qu'on recherchera me me tous les revenus destinez à ces lieux depuis le temps que Gratien avoit défendu de les employer pour l'idolatrie : Et il veut que cet article ait lieu non seulement pour l'Afrique, mais encore pour tout l'Empire. Il attribuë de mesme au domaine tous les revenus & tous les lieux destinez pour les festins & les autres depenses qui regardoient le paganisme. Il veut encore qu'on ote des bains & des autres lieux publics, les statuës honorées autrefois par des sacrifices, depeur que ce ne soit une Cod.Th.16.t.10.l.30.p.290. NOTE 40. (sacerdotales)

1. On ne voit point de qui elle est; & Godefroy le raporte en un autre endroit à Theodose. Cod.Th.chr.p.161.1.

occasion de retomber dans les mesmes crimes ; [ce qu'il avoit
a.15.p.280. peut-estre eprouvé depuis] 'la loy du 29 janvier 399, où il avoit
défendu d'oster ces [pretendus] ornemens des edifices publics.

l.20.p.293.2. 'On croit que c'estoit aussi pour l'exercice de l'idolatrie, 'que
a p.291. le peuple estoit partagé en diverses compagnies de cent hommes
ou de mille, & chaque compagnie avoit son chef. Honoré défend
donc d'accepter ces offices de chefs de compagnies, sous pretexte
de quelque contrainte que ce puisse estre ; & cela sur peine de
la vie, [parceque c'estoit un moyen d'exciter des seditions.

Il est difficile de comprendre comment Honoré se laissa aller
t.9.l.3.p.248. à accorder] 'aux Juifs la loy du sixieme de novembre, pour leur
permettre d'avoir des esclaves Chrétiens, ce que [Constantin &]
les autres Princes avoient défendu. Il ne le permet qu'à condition
qu'ils laisseront à ces esclaves la liberté de leur religion.
p.249.2. 'Mais c'estoit un foible rempar [contre les seductions, & mesme
contre les violences d'un maistre.] Aussi Justinien a rejetté cette
l.4.p.249. loy, & a repris celle de Constantin. 'Et dés l'an 417, Theodose II.
défendit aux Juifs d'acheter de nouveaux esclaves Chretiens, &
mesme d'en recevoir.

l.3.p.248. 'Cette loy du 6 de novembre est adressée à Anne, qualifié
t.8.l.23.p.240. Docteur [ou Rabin,] & aux majeurs des Juifs. 'Honoré leur
en adressa encore une le 24 de septembre 416, où il se plaint que
divers Juifs embrassoient la Christianisme non par le mouvement
d'une vraie foy, mais pour eviter la punition de leurs
crimes, ou les charges [que l'on imposoit aux Juifs.] Il ordonne
donc que ces personnes qu'on voyoit n'avoir point un vray
amour pour la foy Chrétienne, & qui n'en recevoient point le
battesme & les autres sacremens, auroient la liberté de retour-
l.7.p.223. ner au Judaïsme, [sans craindre] les peines ordonnées contre
l.23.p.240. les Chretiens qui se font Juifs, 'n'estant pas mesme avantageux
aux Chrétiens d'avoir parmi eux des gents qui dans la vraie
religion cherchent autre chose que d'adorer Dieu en esprit &
en verité. [Il sembloit qu'il allast à ordonner que ces personnes
p.241.1. seroient obligées de retourner au Judaïsme:] '& quelques uns
pretendent qu'il le fait. [Neanmoins les termes de sa loy n'emportent
qu'une permission. Et peut-estre supposoit-on que les
Juifs ne manqueroient pas de les y obliger dés que les loix ne
s'y opposeroient pas.]

p.248. 'On remarque que depuis l'an 404, Honoré fut assez favorable
aux Juifs : & aussi Rutilius semble dire que leur nombre
l.20 p.237. s'augmentoit en ce temps-ci. 'Nous avons encore une loy en leur

faveur, datée du 26 Juillet [409, & 412. Mais comme elle est adressée à Jean Prefet du Pretoire, [il semble qu'elle soit [1] plutost
1. de 413, ou de 422.] Elle défend à toutes personnes de toucher à leurs synagogues, & mesme de garder celles qu'on pouvoit leur avoir ostées ; & elle veut aussi qu'on ne les puisse obliger à aucun acte judiciare, non pas mesme pour les affaires publiques, le jour du sabbat, '& dans les autres qui sont destinez à leur culte. 2.t.8.l.3.p.125

ARTICLE LVI.

Ataulphe est tué avec ses enfans, & Sigeric son successeur: Vallia se fait Roy des Gots: Du Consul Pallade: Honoré donne une amnistie generale.

[POUR reprendre la suite de l'histoire, & suivre les Gots qui passerent des Gaules en Espagne en 414 ou 415,] 'Ataulphe estoit déja en Espagne lorsque le petit Theodose son fils mourut. On en fit un fort grand deuil. On mit son corps dans un cercueil d'argent, & on l'enterra auprés de Barcelone dans un lieu de prieres, dit Olympiodore ; [c'est à dire dans une eglise des Chrétiens : d'où l'on peut juger qu'il avoit esté battizé. Phot.p.188.b.

[On peut dire de cet enfant] 'comme du fils de Jeroboam, que l'arrest du Seigneur se trouva favorable pour luy pendant que 3.Reg.14.v.13.
Dieu exerçoit sa justice sur toute la maison de son pere. 'Car peu Phot.p.188.b.
de temps aprés, 'Ataulphe qui faisoit toujours tous ses efforts Orof.l.7.c 43.
pour obtenir d'Honoré une paix [entiere, & estre reconnu pour p.224.2.b.
son allié,]'fut tué à Barcelone [a] en cette année 415. [Cela arriva b.c|Phot.p.188
vers le mois d'aoust ou de septembre,] [b] puisque la nouvelle en b|Idat.chr.
2. fut apportée [2] le vendredi 24 septembre à Constantinople, où a Prof.chr.& Al.p.716.
l'on en fit aussi-tost des rejouissances publiques. [c] Il fut tué dans b Chr.Al.p.716.
son écurie par un de ses domestiques [d] nommé Dobbie, de sa propre nation, & qu'il avoit pris depuis long-temps à son service. c Phot.Phil.l.12.c.4.p.534.c.
Mais c'estoit aprés avoir tué son maistre, qui estoit Roy d'une d Phot.
partie des Gots : & il n'avoit jamais pu luy faire oublier ce premier maistre. 'Ce traistre en s'entretenant avec luy le tua d'un Idat.chr|Jorn.
coup de poignard, dont il luy perça le costé. 'Philostorge semble Philg.
dire en general, qu'Ataulphe fut tué à cause des cruautez que Cod.Th.t.1.p.125.1.

1. Elle est adressée à Jove dans le Code de Justinien: [selon quoy elle sera de l'an 409.]
2. [Il ne faut donc point s'arrester ni à la chronique d'Idace, qui met la mort d'Ataulphe en l'an 416, ni à celle de Marcellin qui la suppose arrivée dés l'an 414, moins encore à Jornande,]' qui le fait passer en Espagne par compassion pour les peuples, combatre souvent les Vandales, & mourir trois ans aprés avoir domté l'Espagne, comme il avoit dompté les Gaules &c. Jorn.r.Got.c.31. p.655.

sa colere luy faisoit commettre. [Si Jornande merite qu'on tasche de l'accorder avec les bons auteurs ;] 'il faut dire qu'il y eut deux assassins, ou que Dobbie avoit encore le nom de Vernulfe, & qu'Ataulphe [aprés avoir tué son premier Prince,] l'irritoit encore par les railleries qu'il faisoit de sa taille extremement petite.

Jorn.p.655.

'En mourant il recommanda à son frere, [qu'on ne nomme point,] de rendre Placidie aux Romains, & d'acquerir autant qu'il pourroit leur amitié.[Mais au lieu de son frere,] 'il eut pour successeur le frere de Sarus [son ennemi,] nommé Sigeric, qui fut elu par les Rots, non par aucun droit de succession ou autre, mais par brigue & par violence. 'Il fit tuer les enfans que son predecesseur avoit eus d'une premiere femme, 'les ayant arrachez par force d'entre les bras de Sigesaire Evesque 'des Rots Ariens. [a] Baronius raporte une epitaphe d'Ataulphe, où il est dit que les Rots l'avoient tué avec ses six enfans, qui avoient esté enterrez comme luy à Barcelone. [[1] Je ne sçay si cette epitaphe est tout à fait ancienne.] 1.

Phot.p.188.b. | Orof.p.224.2.c. | Phot. | Soz.l.9.c.9.p.811.c. | a Bar.414.§1.

'Sigeric contraignit mesme Placidie de marcher "prés de cinq lieuës à pied avec les autres captifs devant son cheval dans une ceremonie. Il la traitoit de la sorte en haine d'Ataulphe, 'qui avoit autrefois tué son frere Sarus. 'Car pour les Romains, il témoignoit avoir inclination à faire la paix avec eux. Mais il fut tué luy mesme par les siens, 'sept jours seulement depuis qu'il eust esté fait Roy : [de sorte qu'il ne faut pas s'étonner si S. Prosper & les autres chronologistes ne parlent point dutout de luy.] 12 milles.

Phot.p.188.c. | p.184.b.c. | Orof.p.224.2.c. | Phot.p.188.c.

'Aprés la mort de Sigeric, les Rots elurent pour leur Roy Vallia, [b] qui usurpa cette dignité par le carnage de ceux qui y pretendoient.

c Orof.p.224.2.c. | b Prof.chr.

L'AN DE JESUS CHRIST 416, D'HONORE' 22.

INDICTION XIV. | c Idat.&c.

[c] *Theodosius Aug. VII, & [Junius Quartus Palladius, Consuls.*

[Nous ne pouvons pas dire en particulier ce qu'estoit Pallade consul en l'an 416: mais il faut qu'il fust bien consideré à la Cour d'Honoré, puisqu'outre l'honneur du Consulat,] 'il eut encore dés le commencement de cette année la charge de Prefet d'Italie, & la conserva durant six ans. On trouve qu'il avoit esté Proconsul d'Afrique en l'an 410. 'Il est quelquefois appellé Junius Quartus Palladius.

Cod.Th.t.6.p.376. | Nor.h.p.l.a.c.11.p.70.a. Bar.420.§4.

1. *Ausus es Hispanos primus descendere in aras*, convient-il assez à la maniere dont il vint en Espagne selon Orose?

[C'est apparemment] 'ce jeune Pallade alors Tribun & Notaire, sur la mariage duquel Claudien fit un epithalame * du vivant de Stilicon. 'Il estoit fils d'un autre Pallade qui aprés avoir passé par toutes les charges de la Cour, avoit esté Prefet de Constantinople. [Ainsi il y a quelque sujet de croire que c'est celui] 'que l'on trouve avoir esté Intendant des largesses sous Theodose depuis 381 jusques en 384, & à qui saint Gregoire de Nazianze a écrit diverses lettres. 'Celerine que le jeune Pallade epousa, estoit descenduë d'un Celerin originaire de Tomes en Scythie, qui avoit commandé en Egypte, qui avoit pris Carres en Mesopotamie sur les Parthes[ou sur les Perses,] que les soldats aprés cette conqueste avoient voulu faire Empereur, comme un homme digne de cette supreme dignité, mais qui en avoit encore paru plus digne en la refusant, & en preferant le repos d'une vie privée à ce que d'autres recherchent par toutes sortes d'efforts, & achetent mesme par les plus grands crimes. [Je ne trouve rien de cette histoire, qui doit estre arrivée au plustard sous Diocletien. Car depuis luy Carres a toujours esté aux Romains.] 'Le pere de Celerine estoit arrivé à un degré eminent dans la Cour d'Honoré, & fait ce semble par Stilicon premier secretaire de l'Empereur, ce qui luy donnoit "de fort grands emplois.

Claud. de Pall. p. 198. * p. 201. p. 200. Cod. Th. t. 6. p. 376. Claud. p. 200. p. 198. 200. 201. &c.

Comme les troubles de l'Empire s'appaisoient un peu, Honoré voulut empescher par une loy tout à fait digne d'un bon Prince ceux que les suites des guerres produisent souvent dans les familles. Il estoit impossible que durant les ravages des barbares il ne se fust pas commis beaucoup de choses contre les loix, qui pouvoient donner matiere à bien des procés. Ce fut donc pour les arrester, qu'Honoré adressa le premier mars de cette année une loy au Comte Constance, par la quelle il accordoit une abolition generale pour tout ce qui s'estoit passé durant ces malheureux temps; ordonnant seulement de rendre ce que les particuliers prouveroient leur avoir appartenu. La raison qu'il rend de cette abolition, c'est qu'il ne faut point traiter de crime ce qui ne s'est fait que par la crainte de la mort. [Et les Princes qui ne peuvent rien donner aux hommes qui sont morts pour eux, ont raison d'excuser ce qui se fait par la necessité de se conserver la vie. Mais Dieu qui nous promet aprés la mort des recompenses eternelles, a encore plus de raison de nous défendre de faire quoy que ce soit par la crainte de la mort contre les loix qu'il nous a prescrites.] 'Cette loy donne à Constance la qualité de Patrice.

Cod. Th. 15. t. 14. l. 14. p. 409.

14 T 10.l.4 p. 215. [On voit encore une marque de l'affoibliſſement ou de l'eloignement des Gots,] 'dans la loy du 14 de decembre, adreſſée à Probien Prefet de Rome. Car Honoré y défend à toutes ſortes de perſonnes de paroiſtre ſoit à Rome, ſoit aux environs, avec les grands cheveux & les habits de peaux qui eſtoient propres aux barbares, principalement aux Gots; ce qu'il étend meſme aux eſclaves, qui la pluſpart eſtoient barbares. NOTE 42.

ARTICLE LVII.

Vallia fait la paix avec Honoré, luy rend Placidie, combat pour luy les barbares d'Eſpagne: Attale eſt pris, & relegué à Lipare.

Oroſ.l.7.c.43. p.224.2.c. [LEs Gots avoient pris Vallia pour leur Roy [l'année precedente,] afin de rompre toute paix avec les Romains; & Dieu luy avoit donné la couronne afin qu'il fiſt une ferme paix avec l'Empire. [Vallia commença neanmoins par la guerre,] & voulut envoyer en Afrique pluſieus vaiſſeaux chargez d'un grand nombre de Gots fort bien armez. Mais la tempeſte les ayant ſurpris à douze milles du détroit de Gibraltar, les fit perir miſerablement. Oroſe dit que cela eſtoit arrivé l'année de devant qu'il achevaſt ſon hiſtoire: [& le temps de la mort d'Ataulphe ne ſouffre guere qu'on le mette avant l'an 416. Je ne ſçay ſi c'eſt ce

Proſ.Tr.p.31.b. que] 'Tiro Proſper a voulu marquer l'année d'aprés le mariage de Conſtance, [c'eſt à dire en 417 ou 418,] lorſqu'il dit que les Gots s'eſtant encore remuez aprés la mort d'Ataulphe, furent repouſſez par Conſtant: [il veut dire Conſtance.]

Oroſ.p.224.2.c. 'Ce malheur fit ſouvenir Vallia d'un ſemblable accident arrivé lorſqu'Alaric voulut paſſer en Sicile; & cela l'obligea de faire

Phot.c.80.p. 189.c. la paix. 'Ainſi Eupluce qualifié Magiſtrien, ayant eſté envoyé vers luy pour traiter, & redemander Placidie, il receut cette

Oroſ.p.224.2.c Phot|Philg.l. 12.c.4.p.534. c.d. propoſition avec joie, 'accorda des conditions trés avantageuſes, donna des oſtages trés aſſurez de ſa foy; '& aprés que les Romains luy eurent envoyé ſix-cents mille meſures de blé, [a] il

a Ibid.Oroſ.p. 224.2.d. remit Placidie, qu'il avoit toujours traitée ſelon ſa qualité, entre les mains d'Eupluce pour la ramener à Honoré. [Saint

Idat.ch Proſper &] 'Idace mettent cette paix & le retour de Placidie en 416. [Marcellin dit en 414: mais il eſt certain qu'il ſe trompe.] Idace ajoute que Vallia auſſitoſt qu'il fut Roy, fit la paix avec le Patrice Conſtance, [parcequ'en effet c'eſtoit luy qui gouvernoit tout.]

Jornande

Jornande pretend que Constance s'estoit avancé jusque vers l'Espagne avec une armée, pour retirer Placidie ou par la force ou par accord, Honoré luy ayant promis de la luy donner en mariage; que Vallia qui avoit autant "de courage que de prudence, vint audevant de luy jusqu'aux Pyrenées avec une armée aussi forte que la sienne; & que ce fut là que les deputez de l'un & de l'autre conclurent la paix. [Mais je ne sçai si l'on peut rien fonder sur cet auteur, qui a tres peu sçeu l'histoire de ce temps là, mesme pour ce qui regarde sa nation.] Jorn.r.G ot.c. 32.p.656. *districtus.*

'Non seulement Vallia fit la paix avec l'Empire, mais il s'offrit encore, dit Orose, de travailler à ses propres perils pour la sureté des Romains, contre les autres nations qui s'estoient établies dans l'Espagne, "ne prenant pour luy que le danger & la peine de combatre, & cedant aux Romains tout le fruit de ses victoires. Il ne fit neanmoins en cela, continuë le mesme auteur, qu'imiter les Rois des Alains, des Vandales, & des Sueves, qui avoient demandé l'alliance des Romains aux mesmes conditions. Car on pretend qu'ils manderent à l'Empereur Honoré; Oros.p.224.2. d.e. *sibi pugnaret.*

„ Faites la paix avec nous tous, & recevez en des ostages: & laissez
„ nous nous entrebatre. Si nous perissons, il n'y aura que nous
„ qui y perdrons. Si nous vainquons, nostre victoire sera encore
„ la vostre, [par l'affoiblissement que nous nous serons causez.]
„ Mais ce sera un bonheur eternel pour vostre empire, si nous
„ nous exterminons tous les uns les autres. Qui pourroit jamais
„ croire cela, ajoute Orose, si l'on ne le voyoit de ses yeux? Car
„ nous apprenons tous les jours par des nouvelles tres assurées,
„ que ces barbares se font de cruelles guerres, & se donnent con-
„ tinuellement des batailles fort sanglantes. On assure que Vallia
1. „ est celui ['qui s'y signale le plus, & en mesme temps celui] qui
„ a le plus de zele pour entretenir la paix avec les Romains.

'Idace dit sur l'an 416, que Vallia s'opposoit aux Alains & aux Vandales-Silinges, qui occupoient la Lusitanie & la Betique; & sur l'an 417, qu'il faisoit de grands carnages des barbares pour l'interest des Romains. [Nous en verrons encore d'autres effets dans la suite. Ce fut peut-estre avant que les Gots eussent receu du blé des Romains par cette paix,] 'qu'arriva ce que dit Olympiodore, que les Gots furent contraints d'en acheter des Vandales: & ceux-ci ne leur en donnoient pour une piece d'or qu'une fort petite mesure, qu'ils appelloient Trule: ce qui fit Id at.chr. Phot.p.189.b. c.

1. Il semble qu'il faille suppléer quelque chose de semblable dans le texte, ou au moins dans le sens d'Orose.

que les Vandales donnerent depuis aux Gots le nom de Trules.

Oros.p.224.1.b. 'Les Gots en passant des Gaules en Espagne, y avoient amené Attale, qui conservoit encore une ombre imaginaire d'Empe-
Prosp.chr. reur. 'Mais ils l'abandonnerent bien-tost, [peut-estre pour faire
Oros. la paix avec Honoré:] de sorte que se voyant sans secours, 'il monta sur un vaisseau, & sortit d'Espagne, sans qu'on sache ce qu'il pretendoit faire. Car il fut pris sur mer [avant que d'avoir
Philg.p.534.c. rien fait.] 'Philostorge dit que ce furent les Gots qui le remirent entre les mains des Romains;[& il est aisé qu'ils leur aient donné avis de son depart.] Il met cela aprés la mort d'Ataulphe.
Chr.Al.p.708. [Ce fut en l'an 415 selon S. Prosper:] '& neanmoins on n'en fit des rejouissances publiques à Constantinople que le 28 juin & le 6 juillet 416, selon la chronique d'Alexandrie.[La loy datée du 6 aoust 410, "mais qui pourroit bien estre de 416, se raporte aisément à la prise d'Attale, laquelle delivra entierement les Romains de sa tyrannie.] V. la note 31

Oros|Prosp. 'Ayant esté pris il fut presenté à Constance, qui avoit alors le
Phot.p.181.b. titre de Patrice selon S. Prosper [& Idace;]'& conduit [ensuite]
Oros|Marc. à [1] Ravenne 'devant Honoré, qui luy fit couper la main,[a] ou seu-
a Phot. lement les doits de la main droite; [b] ce que Philostorge reduit
b Philg.l.12.c.5.p.534.d. encore au doit d'aprés le pouce & à un autre,[afin qu'il ne pust
Oros.p.224.1.b. pas écrire. On convient] 'qu'il luy donna la vie: [ce qui fut à ce
2. Prince une action extraordinaire de bonté.] 'Car pour Attale, ce luy eust esté [en quelque sorte] un honneur & un avantage dans l'état deplorable où il estoit, de mourir comme les autres usurpateurs de la dignité imperiale.

Phot.p.181.b. 'Il fut ensuite banni,[c] & relegué en l'isle de Lipare, où Honoré
c Philg.p.535.a|Prosp. luy fournissoit tous ses besoins, sans luy faire souffrir aucune
Zos.l.6.p.828. autre peine, [se contentant de le traiter] 'comme Attale avoit
Prosp.chr. voulu le traiter luy mesme. 'Il le fit paroistre dans le triomphe
Philg.p.534.d. qu'il fit à Rome en 417, le faisant marcher devant son char,'&
Oros.p.224.1.a.b. il le fit monter ensuite sur le second degré de son tribunal,'afin que tous les Romains qui avoient oui les promesses magnifiques que luy & Tertulle son Consul avoient faites autrefois,[fussent
Prosp|Philg.p.535.a. les témoins de sa honte.] 'Il l'envoya ensuite [ou le renvoya] en son exil de Lipare.

Philg.p.534.d. 1. 'Philostorge dit à Rome,[peut estre à cause qu'Attale y fut amené en l'an 417.]





ARTICLE LVIII.

Constance epouse Placidie: Honoré triomphe à Rome, travaille à soulager les peuples: Poëme de Rutilius: Les Armoriques se soumettent.

L'AN DE JESUS CHRIST 417, D'ARCADE 23. INDICTION XV.

'Honorius Aug. XI, & Constantius II, Consuls. Phot.c.80.p.192.c|Idat.&c

a'IDACE remarque sur l'année 416 ou 417, que Constance prit par adresse & sans combat Fredibal Roy des Vandales, & l'envoya à Honoré. [Cet avantage ne fut pas sans doute si considerable à Constance, que le mariage de Placidie qu'il souhaitoit depuis plusieurs années.] 'Placidie n'y pouvoit consentir. Enfin Honoré mesme luy prit la main malgré elle, & la mit en la main de Constance, le propre jour que ce Patrice commençoit son second consulat, [c'est à dire "le premier jour de janvier 417.] 'Constance eut d'abord de Placidie une fille nommée Honorée, & selon une inscription, Justa Grata Honoria. b[Il en eut ensuite l'Empereur Valentinien III, comme nous le verrons sur l'an 419.

[a Idat.chr. — &c. Phot.p.192.c. — NOTE 42. — Grut.p.1048.a Nor.h.Pel.l.1.c.20.p.130. b Phot.]

Quelques mois depuis ce mariage,] 'l'Empereur Honoré s'en alla voir Rome, [aprés le mois de may;] c au milieu duquel il estoit encore à Ravenne selon le Code. d Il entra à Rome en triomphe, e & exhorta les Romains de la main & de la voix à travailler aux reparations de leur ville. [Pour ce qui se fit touchant Attale, "nous venons de le marquer par avance.]'Honoré estoit revenu à Ravenne dés le mois de decembre de cette année.

[Prof.chr| Philg l.12.c.5.p.534.d. c Cod.Th.chr.p.164. d Prof. e Philg. — V.§57. — Cod.Th.chr.p.164.]

'Il y avoit donné une loy le 18 de janvier, pour condanner non seulement à la confiscation, mais mesme au dernier supplice ceux qui voudroient acheter pour esclave un homme libre, ou troubler la liberté de ceux qui avoient esté affranchis. Il adresse cette loy au Patrice Constance, 'qu'il appelle son tres cher pere, afin qu'il en donnast connoissance à tous les juges.

[8.r.p.56. — p.57.]

'Par la loy du 14 de mars ou de may, il paroist qu'il avoit accordé une decharge entiere aux terres incultes, soit qu'elles n'eussent point de maistre, soit qu'elles fussent à des personnes mediocres, qui n'avoient point d'autres terres pour recompenser la sterilité de celles là. Cette loy est adressée à Sebastius qualifié Comte du premier ordre, 'qu'il avoit envoyé dans une

[13.t.11.l.14.p.135. — p.136.137.]

province, & apparemment en Afrique, pour y regler souverainement ce que toutes les terres devoient payer, (car les tailles estoient alors réelles,) & pour assigner à de nouveaux maistres celles qui estoient abandonnées. Il luy donna plusieurs ordres dont on a fait diverses loix, afin qu'il pust regler toutes choses d'une maniere equitable,& qui en procurant le bien des peuples
Sym.l.4.ep. 44.p.167. pust estre utile à l'Epargne, 'Symmaque parle d'un Sebastius par qui il envoyoit & recevoit des lettres de Minerve,& qui luy tenoit aussi quelquefois compagnie à la campagne.

Cod.Th.chr. p.164. 'Honoré estant [revenu] à Ravenne,fit encore quelques reglemens sur les vivres en faveur du peuple Romain pour empescher les fraudes & les vols des officiers.

Rut.l.1.p.138. b. ["Ce fut apparemment à la fin de l'an 417, ou de 420,]'que Rutilius qui avoit esté Maistre des offices, '& Prefet de Rome [en l'an 414,] 's'en retourna de Rome dans les Gaules sa patrie, pour y revoir les tristes restes d'un pays desolé, ruiné,brulé par les guerres qui l'avoient affligé durant tant d'années. Il prit le chemin de la mer comme le plus seur, parceque la Toscane ne s'estoit point encore remise de ce qu'elle avoit souffert par les ravages & les feux des Gots. Tout y estoit plein de bois & d'eaux, & les ponts rompus n'avoient point encore esté refaits. Nor 143. p.131.a. p.128.

p.130.b|135.c. 'Il estoit à Piombino lorsqu'il apprit que Rufius Venerius Volusianus son intime ami avoit esté fait Prefet de Rome.[C'estoit, comme nous croyons, ce Volusien celebre dans les lettres de S. Augustin,& l'oncle de S.te Melanie la jeune,"lequel ne quitta le paganisme qu'à la mort, vers l'an 436. V.Sainte Melanie la jeune.

Rutilius fit un poëme sur son voyage,& apparemment durant son voyage mesme,qui luy en donnoit le loisir,ou aussi-tost aprés.]

p.132.a. 'Il nous y apprend qu'Exuperance rétablissoit alors les loix & la liberté dans les Armoriques, [apparemment en qualité de Prefet des Gaules; d'où nous pouvons juger que les Armoriques qui s'estoient soulevez contre les Romains en l'an 409, furent bien-tost remis sous leur obeïssance; & apparemment

Sur.31.jul.p. 366.§ 5. lorsque Constance eut envoyé les Gots en Espagne.] Mais on voit par la vie de S. Germain d'Auxerre, qu'ils se revolterent

Rut.p.132.a. plus d'une fois. 'Pallade fils d'Exuperance, & proche parent de Rutilius, estoit venu depuis peu des Gaules à Rome, pour y apprendre le droit. [Nous ne tirons ici de Rutilius que ce qui regarde l'état present de l'Empire, nous reservant à parler de luy "en un autre endroit.] V.§ 66.



ARTICLE LIX.

De Faramond Roy des François.

'C'EST en cette année, qui preceda l'eclipse de l'an 418, que la chronique de Tiro Prosper marque selon l'edition de Scaliger, que Faramond regnoit en France. 'Mr Valois ne s'eloigne point de cette supputation. ᵃBucherius la suit absolument. ᵇLe P. le Cointe la soûtient aussi; mais c'est en supposant que S. Prosper met Faramond aprés l'eclipse, comme cela est dans d'autres editions;[& ainsi ses argumens sont pour l'an 418.]ᶜCar ceux qui ont examiné les eclipses, soûtiennent que celle-ci arriva en l'an 418; sans s'arrester à ce qu'Idace dit qu'elle se fit le jeudi 19 de juillet. Car cette faute est corrigée par la chronique d'Alexandrie, qui reconnoit que ce fut le vendredi. [Le Pere Labbe dit dans sa chronologie, que plusieurs autres commencent le regne de Faramond en l'an 417. Pour luy, il ne le met qu'en l'an 420. Il est fort difficile de rien assurer sur un point dont on ne trouve rien dans les anciens, que dans une chronique assez pleine de fautes, & qu'on lit differemment en cet endroit.] Prosp.T.p.51. Val.r.Fr.l.3.p. 118-120. a Buch.de B. p.453. b Coint.t.1.p. 44.45. c Child.p.4. p.45.

'Le nom de Faramond s'écrit assez diversement.ᵈLes auteurs posterieurs conviennent presque tous qu'il estoit fils de Marcomir,[dont nous avons parlé ⁿci-dessus,]& petit-fils de Priam que Tiro Prosper dit avoir regné en France vers l'an 382, & estre le premier Roy de cette nation, dont il ait pu avoir connoissance.'On croit que c'est le nom de ce Priam qui a donné occasion aux contes de ceux qui ont fait descendre les François des Troyens, dont Priam fut le dernier Roy. [Et cela leur pouvoit paroistre d'autant plus probable,]que S. Gregoire de Tours dit que beaucoup tenoient que les François avoient quitté la Pannonie, pour venir habiter sur les bords du Rhein. Val.p.118. d p.119|Coint. 417.§7. V.§2. Coint|Val.l.2. p.86. Coint|Val.p. 87. Gr.T.h.Fr.l.2. c.9.p.64.

[Ce fleuve leur servit de bornes durant environ deux siecles, quoiqu'ils le passassent souvent pour venir faire des courses dans les pays bas des Gaules; ce qui nous a donné occasion d'en parler plusieurs fois sous les regnes precedens, depuis ⁿl'an 242, ou environ, que leur nom commence à paroistre dans l'histoire.] V.Valerien §2.

1. 'Enfin on dit qu'ils occuperent le pays ¹ de Tongres au deçà du Rhein, où ils se firent autant de Rois qu'ils avoient de villes & p.64.

1. Le texte de S. Gregoire porte que les François passerent le Rhein pour venir dans la Turinge; ce qui n'a point de sens. Mais on remarque que les manuscrits lisent egalement *Thoringiam* & *Thorigriam*. Coint.417.§6.

de cantons, tous neanmoins de la plus illustre famille qu'ils eussent, & qui se distinguoient de leurs sujets par les longs cheveux qu'ils portoient. [Pour savoir si Faramond avoit quelque autorité sur tous ces petits Rois, ou s'il estoit seulement plus illustre & plus puissant que les autres, l'histoire ne nous en dit rien.]On ne sçait pas non plus si ce fut sous son regne ou quelque temps auparavant, que les François s'établirent au deçà du Rhein. 'Bucherius croit qu'Honoré traita avec eux vers ce temps-ci, & leur accorda la jouissance des pays qui bordent le Rhein du costé de Cologne, & que l'on a depuis compris sous le nom de *Ripuaria*: [mais il n'allegue rien de positif pour le prouver.

Buch.p.450.451.

Pour nous contenter donc de ce que nous trouvons dans les auteurs,] 'on voit "qu'en l'an 406, les François tascherent inutilement d'empescher les Alains & les Vandales de passer le Rhein pour venir piller les Gaules; 'qu'ils se meslerent dans les troubles que les differents tyrans exciterent peu de tems aprés dans le mesme pays; que [vers 413,]ils pillerent & brulerent la ville de Treves; 'que "vers 421, Castin alors Comte des domestiques fut envoyé dans les Gaules pour faire la guerre aux François, de quoy S. Gregoire ne marque pas l'evenement. 'Fredegaire écrit qu'il "passa sur le ventre aux François, tua Theodemir qu'ils avoient, dit-il, fait leur Roy, ou Richimer son pere, & passa audelà du Rhein. 'S. Gregoire de Tours cite d'une chronique, que Theodemir Roy des François, fils de Richimer, avoit esté tué par les Romains avec Ascile sa mere: mais il n'en marque point le temps. 'Mr Valois croit que ce Richimer est Richimer ou Ricomer Consul en l'an 384, & qu'ainsi Theodemir son fils dont on a une medaille, a regné avant Faramond. 'Mais il soûtient que ce que Fredegaire, auteur impertinent, dit-il, nous raconte des victoires de Castin, ne vient que de ce que S. Gregoire dit de Stilicon aprés Orose.

Gr.T.p.62. V.§24.
p.63.
p.63.64. NOTE 44.
DuCh.t.1.p.716.a. *proterit.*
Gr.T.p.64.
Val.l.23.p.61.125.
p.113.a.

'Comme Fredegaire dit de Theodemir ce que les autres historiens de France disent de Faramond, & qu'il le fait pere & predecesseur immediat de Clodion; Usserius croit que Faramond est ce Theodemir mesme. C'est pourquoi il met sa défaite & sa mort en l'an 428, "auquel on fait commencer Clodion, & auquel nous apprenons de S. Prosper que les François furent chassez par Acce, de la partie des Gaules voisine du Rhein, qu'ils avoient occupée & qu'ils possedoient. [Cette défaite des François] 'n'empescha pas Clodion d'habiter [depuis] dans le

DuCh.p.726.a|Usser.E.r.p.402.403.1097.
V.Valentinien III.
Gr.T.p.64.

chasteau de Disparg à l'extremité de la Turinge, selon le texte de S. Gregoire ; 'c'est à dire à Duysbourg petite place du Brabant, [environ à trois lieuës de Bruxelles en declinant un peu de l'Orient au Midi,] qui estoit autrefois sur les confins du diocese de Tongres. Coint.426.§3| Child.p.7-9.

1.

'Mr Valois croit que ce peut-estre du temps de Faramond, [& vers l'an 420,] que Treves fut prise & pillée pour la troisieme fois par les François, environ sept ans 'aprés qu'elle l'eut esté pour la seconde [vers l'an 413.] 'Salvien dit que cette ville fut saccagée sans marquer par qui. 'Il décrit fort au long l'état miserable où elle fut reduite par ce troisieme sac, en ayant esté luy mesme témoin lorsqu'il y fut quelque temps aprés, & il deplore beaucoup la dureté de ce peuple, dont les principaux aprés estre echapez avec peine de ce malheur, demanderent aux Empereurs qu'ils fissent joüer les jeux du cirque parmi les cendres de leur ville, pretendant que c'estoit un moyen seur de la rétablir.'Mais au contraire cet endurcissement, que tant de fleaux n'avoient pu vaincre, attira sur cette ville un quatrieme saccagement, qui la ruina tout à fait, 'peut-estre vers l'an 441.ᵃIl se plaint encore autrepart de ce que toutes les personnes de qualité dans les Gaules estoient devenües pires par leurs malheurs; & il le marque particulierement de ceux de Treves. 'D'autres mettent en d'autres années les quatre prises de Treves : [& il n'y a rien d'assuré à tout cela.] Val.p.113.120 Salv.l.6.p.145. p.145.147. p.147. Val.p.115. ᵃSalv.p.142. 143. Auch.p.424. 2|430.2|435. 444.

'Mr Valois ne croit point que ni Faramond, ni ses successeurs, aient donné aux François aucunes loix par écrit jusques à Clovis. Val.p.119.120



ARTICLE LX.

Vallia détruit les Silinges & les Alains: Les Romains luy donnent Toulouse & jusques à l'Ocean: Theodoric luy succede: Assemblée d'une partie des Gaules à Arles.

L'AN DE JESUS CHRIST 418, D'HONORE' 24. INDICTION I.

'*Honorius XII, & Theodosius VIII. Augg. Consuls.* Idat.&c.

VALLIA Roy des Gots en Catalogne, continuant en l'an 418 à faire la guerre aux barbares d'Espagne, fit perir dans la Betique tous ceux qu'on appelloit Vandales-Stilinges. Idat.chr|Sid. car.2.p.300.

1. 'M. Valois rejette ce sentiment, & veut qu'on cherche Disparg dans la Turinge. [Je ne voy point qu'il ait de preuve.] 'Bucherius cherche encore Disparg en d'autres endroits, mais au diocese de Tongres. Val.l.3.p.129. Buch.de D.p.175.

Les Alains qui dominoient auparavant les Vandales & les Sueves furent aussi tellement abatus par le carnage qu'en firent les Gots, qu'ayant mesme perdu Ata leur Roy, ceux qui resterent en petit nombre, ne purent luy donner de successeur, & furent obligez de se mettre sous l'autorité & la protection de Gonderic Roy des Vandales qui s'estoit arresté dans la Galice. [C'est pourquoi l'on voit que les successeurs de ce Gonderic prirent le titre de Rois des Vandales & des Alains.]

Idat.&.Prof. chr. 'Les Gots interrompirent le cours de leurs victoires pour retourner dans les Gaules, où Constance ayant confirmé la paix avec eux, leur donna pour habiter la seconde Aquitaine, [qui fait aujourd'hui l'archevesché de Bordeaux,]avec quelques Val.l.3.p.115. villes voisines, c'est à dire depuis Toulouse jusqu'à l'Ocean.'Et l'on ne doute point qu'ils n'eussent aussi la Novempopulanie [ou troisieme Aquitaine, qui est la province d'Auch & la Gascogne.]On croit aussi que ce fut alors que Toulouse commença à estre la capitale du royaume des Gots, ce qui continua 88 ans.

Paul.euc.p. 291.c. 'Paulin le penitent dit que ses enfans allerent demeurer à Bordeaux avec les Gots. [S. Prosper met ceci en 418, & Idace en 419. Ni l'un ni l'autre ne marque la raison pour laquelle Constance leur donna cette partie des Gaules. Peut-estre que les Gots luy cedoient de leur costé ce qu'ils avoient conquis en Jorn.r.Got.c. 33.p.658.c. Espagne sur les Vandales & les Alains:]'& Jornande le semble dire. ᵃAu moins il y avoit en l'an 420 un Comte & un Vicaire a Idat.p.15. p.32. d'Espagne. 'Idace dit absolument sur l'an 456, que la province Tarragonoise, [la plus proche des Gaules,]obeïssoit à l'Empire p.33. '& que le Roy des Sueves l'ayant pillée, Theodoric II. Roy des Visigots, entra en Espagne avec une armée, par ordre d'Avite alors Empereur.

p.15. 'Vallia mourut aussi-tost aprés qu'il eut ramené les Gots dans les Gaules, dés l'an 418 selon la chronique d'Idace: [& selon celle de S. Isidore il ne regna que trois ans, commencez comme 1. nous avons vu, en 415. S. Isidore le fait commencer en 416, & Sid.car.2.p. 300. finir en 419.] 'Il laissa une fille mariée à un Sueve, qui en eut Ricimer [destiné à achever de ruiner l'Empire d'Occident.] Jorn.p.659| Phot.c.80.p. 193.a.&c. 'Vallia estant mort de maladie, les Gots luy 'donnerent pour successeur Theodoric, [nommé Theodore dans la chronique d'Idace, & Theodoride dans celle de S. Isidore.

Ce qui peut donner quelque lieu de ne mettre qu'en l'an 419

Jorn.r.Got.c.32. p.656.657. 1.[D'où Jornande a-t-il donc pris] les douze ans qu'il luy donne au moins, jusque en l'an 427 & audelà?

le

le retour des Gots dans les Gaules, c'est qu'il est difficile de croire qu'Honoré songeast à leur ceder la seconde & la troisieme Aquitaine] 'le 17 avril 418, lorsqu'il ordonna que ces deux provinces & cinq autres tiendroient tous les ans une assemblée à Arles depuis le 15 d'aoust jusques au 15 de septembre.[Il faut neanmoins remarquer que quand les Romains donnoient une province à des barbares, ils pretendoient, autant qu'on en peut juger par l'histoire, ne la leur donner que comme à des sujets pour y habiter avec les naturels du pays; en partager les terres avec eux, & fournir des soldats à l'Empereur. Ainsi ils s'y reservoient toujours quelque autorité, surtout sur les villes, où ils pouvoient permettre aux barbares de demeurer, mais sans souffrir, autant qu'ils le pouvoient, qu'ils en fussent maistres.] Du.Ch.t.1.p. 83.84|Sid.n. p. 147.

'Nous apprenons d'une ancienne Notice fort estimée de M[r] Valois, 'que le corps des sept provinces estoit composé des trois Aquitaines, & des cinq de la Narbonoise, hors celle des Alpes Greques, sans qu'il soit aisé de dire pourquoi]ce petit pays, qui continuoit toujours à faire une des 17 provinces des Gaules, se trouvoit ainsi separé des quatre autres de son ancien corps. 'Ce fut à la recommandation du Patrice[Constance,]qu'Honoré fit tenir à Arles l'assemblée de ces sept provinces, & sur ce qu'il témoignoit que l'Empire estoit fort redevable à la fidelité des habitans d'Arles. [Mais ils avoient acheté bien cher la protection de Constance,] 'Car pour l'obtenir, ils avoient chassé en l'an 412 Geros leur Evesque, qui estoit un digne disciple de Saint-Martin, & avoient mis en sa place Patrocle[homme entierement indigne de l'episcopat,]parceque Constance l'aimoit. 'Cette loy du 17 avril est adressée à Agricola Prefet des Gaules, 'qui est qualifié Prefet pour la seconde fois dans un acte de l'an 420, selon Baronius, 'mais qu'on croit plutost estre de cette année mesme.[a] Il fut Consul en l'an 421. Il estoit bisayeul d'une Areole dont parle S. Sidoine. Not.G.p.520.2 Du Ch.t.1.p.5 6. p.5.2|Mar.pri c.67.p.163. p.83.84. Prosp.chr. Du Ch.p.83.2. Bar.420.§4. Nor.h.Pel.l.1. c.13.p.88. a Sid.car.15.p. 379|n.p.146.

'La loy du 15 novembre de cette année, reduit à un quart tous les imposts que la Campanie devoit payer, à cause des ravages qu'elle avoit soufferts des ennemis, [c'est à dire des Gots,] & parceque depuis long-temps elle avoit toujours esté fort chargée. C'est pourquoy Honoré ne remet "qu'un peu plus de la moitié à la Toscane & à la Marche d'Ancone, qu'il appelle dans cette loy des regions suburbicaires. 'On pretend que la Campanie comprenoit alors l'ancien Latium, [qu'on appelle en effet aujourd'hui la Campagne de Rome.] Cod.Th.1.t. 28.l.12.p.206. 7 de 12. a.p.206.

16.t.8.l.16.24. p.232.241. H'onoré renouvella cette année la défense qu'il avoit faite aux Juifs dés l'an 404, d'entrer "dans aucune charge d'épée; ce qui les excluoit de toutes celles des armées & de la Cour. Il accorde neanmoins à ceux qui estoient déja admis entre "les petits officiers de la Cour, d'achever le temps que ces offices devoient durer. Mais pour ceux qui estoient dans les armées, il veut absolument qu'ils soient cassez sans delai. Il leur permet seulement d'entrer dans les charges des villes, & de plaider. *militia.* *Agentes in rebus & Palatini.*

Bar.418.§18. 20. [Nous ne parlons point ici] de la loy du 40 avril, adressée à Pallade Prefet du Pretoire, "contre les Pelagiens, [qui furent aussi condannez cette année par le Pape Zosime.] V.Saint Augustin.



ARTICLE LXI.

Loy d'Honoré pleine d'humanité : Il agit pour éteindre le schisme d'Eulale, & contre les Pelagiens : Naissance de Valentinien III. Troubles en Espagne.

INDICTION II. L'AN DE JESUS CHRIST 419, D'HONORE' 25.

Idat.&c. *'Monaxius, & Plintha, Consuls.*

[COMME l'Occident avoit donné les deux Consuls de l'an 417, aussi l'Orient donna les deux de l'an 419. Car pour l'ordinaire l'un des Consuls estoit de l'Orient, & l'autre de l'Occident : & l'on mettoit indifferemment le premier celui qui estoit le plus considerable par ses autres dignitez. Quand ils estoient egaux, chacun nommoit le sien le premier, comme on le voit par divers exemples.

'L'Eglise Romaine estoit divisée au commencement de cette V.S. Boniface. Bar.419.§1.35. année par un fascheux schisme entre Boniface & Eulale.] Honoré travailla beaucoup pour appaiser cette division, & on a encore diverses lettres qu'il en écrivit à Symmaque alors Prefet de Rome, au Senat & au peuple, à Large Proconsul d'Afrique & à Boniface mesme, qui fut enfin reconnu pour legitime & tres digne Evesque de Rome. Costance agit aussi beaucoup dans cette affaire.

Cod.Th.sir.p. 36. 'Nous avons une constitution d'Honoré donnée à Ravenne le 21 de novembre, [& adressée apparemment à Pallade qui estoit toujours Prefet du Pretoire.] Il la commence par cette maxime [si digne des Princes qui pensensent au besoin continuel qu'ils ont de la misericorde de Dieu,] Que sous son regne l'humanité "doit temperer la Justice. C'est pourquoy considerant que ceux qui *inflectas.*

estoient refugiez dans les eglises, avoient besoin de respirer un air plus libre & plus grand, il étend le droit d'asyle à cinquante pas hors de l'Eglise, défendant d'arrester personne dans cet espace sur peine d'estre puni comme sacrilege. [Il me semble qu'on voit par divers exemples, que mesme tous les bastimens qui environnoient les eglises, & en faisoient le cloistre, estoint compris dans l'asyle. Ainsi je pense que ces cinquante pas pouvoient bien s'étendre encore audelà du cloistre.]

'On se plaignoit souvent alors qu'on emprisonnoit des personnes pour leur oster le moyen de demander justice, & pour les punir comme coupables avant qu'on se fust informé s'ils l'estoient. Pour remedier à ce mal qui opprimoit les personnes foibles, la loy ordonne que l'Evesque aura toujours une liberté entiere d'aller visiter les prisonniers, de leur donner tous les soulagemens necessaires pour leur nourriture & pour leur santé, de les consoler, de s'instruire de leurs affaires, & de solliciter ensuite les juges pour eux. p.37.

'On a encore une constitution du 18 may, adressée à Projecte Consulaire, en faveur de ceux qui auroient pris soin des esclaves abandonnez par leurs maistres [Mais elle n'a rien de considerable: & on ne voit pas mesme si elle est d'Honoré ou de Theodose II.] p.13.

'Baronius raporte une lettre d'Honoré à Aurele de Carthage & à S. Augustin contre les Pelagiens, où l'on voit ce qu'il avoit déja fait contre cette heresie, & où il demande que tous les Evesques en signent la condannation. Cette lettre est datée du 9 juin 419, à Ravenne [On verra dans l'histoire de S. Augustin ce qui se fit sur cela. Bar.419.§51.

NOTE 45. "Le 2 ou le 3 de juillet 419,] 'Placidie accoucha à Ravenne de Valentinien, qui regna en Occident aprés Honoré. ᵃ Ses medailles luy donnent les noms de Flavius 'Placidus Valentinianus. ᵇ Honoré pressé & [presque] contraint par les instances de Placidie, ᶜ le declara Nobilissime, [qui estoit le premier titre de ceux que l'on destinoit à l'Empire. On ne dit pas quand cela se fit.] ᵈ Tiro Prosper marque sur l'année d'aprés l'eclipse de l'an 418, que le tyran Maxime s'empara par force de la domination d'Espagne, & n'en fut depossedé que trois ans aprés. [Il peut s'estre emparé de quelque petit canton. Car il y a apparence dat|Marc| Prosp|Phot.c.80.p.192.c. a Biz.fam.p.66.67|Bar.425 §4. b Phot.p.192.b c c|Philg.l.12.c.12.p.537.c. d Prosp.T.p.51.

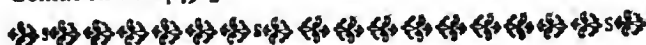
1. (margin)

1.] Le nom de Placidie peut faire croire que son fils s'appelloit *Placidius*.] M. du Cange, & d'autres le nomment ainsi Mais M. du Cange mesme ne conteste point la medaille où Baronius a lu *Placidus*. 'S. Sidoine l'appelle certainement ainsi; ce que le P. Sirmond à suivi [Goltzius, Occo, Birague, ne donnent aucun monument où ce nom se lise entier. Byz.f.p.66.67. Sid.car.7.p.342.n.p.36.&c.

que cette revolte fut peu de chose, puisqu'Idace qui s'attache particulierement aux affaires d'Espagne, n'en remarque rien.

Idat.chr. [Les barbares d'Espagne n'ayant plus de guerre du costé des Gots, qui s'en estoient retournez dans les Gaules, l'eurent bien-tost entre eux.] 'Il s'eleva dés l'an 419 une querelle entre Gonderic Roy des Vandales, & Ermeric Roy des Sueves ; & ceux-ci se trouverent assiegez par les autres [1] dans les montagnes de la Biscaie. Mais Astere Comte d'Espagne, & Maurocel Vicaire [du Pretoire,] estant venus en l'an 420 attaquer les assiegeans, ils furent contraints de laisser là les Sueves, & passerent de la Galice dans la Betique. En quittant Brague ils y firent quelque carnage, [comme les Gots avoient fait en quittant

Gr.T.h.Fr.l.2. c.9.p.63. Bordeaux.] 'Astere fut elevé ['bien-tost aprés] à la dignité de Patrice. ['On croit que c'est le mesme qu'Asture ou Astyre Consul en l'an 449.] V. la note 44. V. Valentinien III. § 22.



ARTICLE LXII.

Loix d'Honoré pour la pureté des vierges & des Ecclesiastiques. Constance est fait Auguste, & meurt peu aprés.

INDICTION III. L'AN DE JESUS CHRIST 420, D'HONORE' 26.

Theodosius Aug. VIII, & Constantius III. Consuls.

Idat.&c. Cod.Th.fir.p. 27. LE huittieme may de cette année Honoré adressa une constitution à Pallade de Prefet du Pretoire, pour renouveller les loix déja faites contre ceux qui enlevoient les vierges consacrées à Dieu, ordonnant qu'ils perdroient tous leurs biens, qu'ils seroient releguez [en un desert,] & que tout le monde seroit receu à les accuser. 'On pretend que cette loy comprend

t.3.p.199.2. generalement tous ceux qui attentent à la chasteté des saintes vierges, quoique sans aller jusqu'à la violence & au rapt.

fir.p.27. 'La mesme loy défend à tous les Ecclesiastiques d'avoir avec eux aucune personne de different sexe, hors leurs meres, leurs sœurs, leurs filles, & les femmes qu'ils avoient epousées avant que d'entrer dans le sacerdoce. Car l'amour [& l'obligation] de la chasteté "veut bien, dit-il, qu'on n'abandonne pas celles dont *hortatur*. la conduite a esté assez sage pour rendre leurs maris dignes de

p.26. l'état ecclesiastique. 'Nous sommes persuadez, dit-il encore, que " des personnes consacrées à Dieu ont trop de pieté pour se laisser " aller à des actions contraires au respect qu'ils luy doivent : mais "

Baudr.p.518. 1. *in Nervasiis montibus.* 'On met une riviere de Nerva qui passe à Bilbao dans la Biscaie.

il ne faut pas donner occasion aux peuples d'avoir des soupçons fascheux de leur conduite, & de tomber eux mesmes dans des crimes dont ils croient que les ministres de Dieu ne sont pas exemts. 'Il fit cette loy par l'avis d'un saint Evesque, [a]soit du p.25. Pape Boniface, [soit de l'Evesque de Ravenne] où il estoit alors, [a] t.6. p.89.2.

V. son titre [& qui pouvoit estre ou S. "Pierre Chrysologue, ou S. Jean son predecesseur.]

'La loy du 27 de septembre [n'a rien qui nous paroisse consi- chr.p.166. derable,] que de ce qu'elle s'adresse à Maxime, qui y est qualifié Prefet du Pretoire, quoiqu'on voie que Pallade l'estoit encore en l'an 421. [Maxime pourroit l'avoir esté des Gaules:] mais on

PF.U. non PF.P. aime mieux croire qu'il doit estre qualifié "Prefet de Rome, '& t.6.p.371.1. que c'est Petrone Maxime a qui Honoré & Constance firent dresser l'année suivante une statuë 'dans la place de Trajan, à Grut.p.449.7. la priere du Senat. On apprend de l'inscription de cette statuë,

1. que n'ayant encore que 25 ans, il avoit esté 'ou six mois ou 18

2. mois Prefet de Rome, aprés avoir esté trois ans Intendant [2]des largesses, & l'avoir esté dés l'âge de 19 ans. [Nous remettons le reste de ce qui le regarde à l'an 455, où il fut assez malheureux pour se voir elevé à l'Empire:] 'Car on ne doute pas que ce ne Sid.n.p.76|Du. soit le mesme Maxime.]Volusien que nous verrons Prefet de Ch.t.1.p.112.b.c.

V. la note 43. Rome en l'an 421, "doit luy avoir succedé au mois d'octobre ou de novembre, si c'est en cette année que Rutilius s'en retourna dans les Gaules.]

L'AN DE JESUS CHRIST 421, D'HONORE' 27. INDICTION IV.

[b]*Agricola, & Eustathius, Consuls.*

[Agricola Consul en l'an 421, est sans doute celui] [c]que nous [b] Pasc.p.450. 472|Prof|Vict| avons vu Prefet des Gaules pour la seconde fois [en 418. Aussi Cass.

3. les Latins le mettent premier Consul:[[d]Les Grecs [3]donnent cet [c] Bar.420§4. honneur à Eustathe, [e]qui avoit esté Questeur en Orient, qui y [d] Pasc.p.312. 459|Marc.chr. fut Prefet l'année suivante,[& qui peut l'avoir esté dés celle-ci. [e] Cod.Th.t.6. Et c'est un exemple de ce que nous avons dit, que quand les p.359. dignitez des Consuls estoient egales, chaque Empire nommoit le sien le premier.

NOTE 46. "L'an 421 apporta un changement dans l'Empire par l'eleva-

1. L'inscription porte dans Gruter & dans Smece *p. 68. 5, Praef. urbis AET. sex mensibus.* [AET. pour *aeterna*, Il faut que le P.Sirmond ait lu A. ET. *pour annos* : [,car il luy donne 18 Sid.n.p.35. mois. [Et nous ne trouvons point de Prefet avant Maxime jusques à Symmaque, 'qui l'e- Bar.419.§28.29. stoit encore au milieu d'avril 419.

2. *Sacrarum remunerationum*, [qui semble devoir marquer l'Jntendant des largesses:]'& Cod.Th.t.3.p.449. Maxime est ainsi qualifié dans une loy .[Je ne sçai donc pourquoi]il est qualifié dans une autre Intendant du domaine en l'an 415,]lorsqu'il avoit 19 ans. Son inscription n'auroit point oublié cette dignité.

3. Cela est de mesme dans les dates des loix, p.e. parceque le Code a esté fait en Orient.

tion d'un nouvel Empereur, mais qui disparut dés qu'il commença à paroistre. Il est aisé de voir que Constance regnoit depuis plusieurs années, & surtout depuis qu'il eut epousé
Bar.419.§24. 27. Placidie.] 'La maniere dont il écrivoit en l'an 419 à un Prefet de Rome, & dont ce Prefet luy répondoit,[marque assez quel
Thphn.p.72.c. estoit deslors son pouvoir.] 'Mais il eut enfin la qualité d'Empereur & d'Auguste le 8 fevrier de cette année,[comme croient les plus habiles, quoique selon S. Prosper & Idace, il fallust dire
Idat.chr. que ç'a esté à la fin de la precedente.] 'Il receut ce titre à Ravenne de l'autorité d'Honoré qui le prit pour son collegue,[sans
Phot.c.80.p.192.c. partager avec luy ce qui luy restoit de provinces;] 'mais qui le
a p.193.a. fit presque malgré luy selon Olympiodore. aLe mesme auteur ajoute aussi-tost, qu'Honoré & Constance donnerent à Placidie
Merc.t.1.p.256.1. le titre d'Auguste. 'Le P. Garnier soûtient qu'il se trompe, parceque les meilleurs historiens nous apprennent que Placidie receut ce titre dés qu'elle epousa Constance, [en l'an 417. Mais il ne nomme aucun de ces historiens: & je ne sçay point qui il pourroit nommer d'entre les anciens.]

philg.l.12.c.12.p 537.c. 'C'estoit la coûtume [depuis plus d'un siecle,] d'envoyer les images des nouveaux Augustes à ceux qui l'estoient avant eux.
Phot.p.193. Ainsi on envoya à Constantinople les images de Constance 'avec la nouvelle de sa promotion. Mais l'Empereur Theodose qui y regnoit alors, & qui estoit neveu d'Honoré & de Placidie, ne
Philg. Phot.p.197.c. voulut point le recevoir[pour collegue,] '& renvoya ses images. 'La suite fait juger qu'il traita de mesme Placidie.

p.193.a|Philg. 'Le ressentiment de cette injure, [dont effectivement on ne voit pas de raison,] donna à Constance le dessein de s'en venger par la guerre. Mais la mort finit bien-tost sa colere & ses inquietudes avec sa vie, [aprés qu'il eut à peine regné huit mois selon
Philg. Tiro Prosper,] 'ou seulement six selon Pilostorge, [auxquels Olympiodore nous oblige d'ajouter le commencement du set-
Phot.p.193.a. tieme,] 'puisqu'il raporte que ce Prince avoit oui ces paroles en
Thphn.p.172.c songe: Six sont déja achevez, & "les sept commencent.'En effet, Theophane met sa mort le 2 de septembre, [luy donnant sept
Phot.p.193.a. mois de regne à six jours prés.] 'Il mourut de pleuresie ᵇà Ra-
b Idat.chr. c Mabi.it.It.p.39.40. venne, ᶜoù l'on croit qu'il est enterré dans un mausolée que Placidie sa veuve fit faire auprés de l'eglise de Saint Vital. ᵈOn
d VVilt.ap.p.7 b. parle de son epitaphe à S. Paulin de Treves, où il est qualifié Maistre de l'une & l'autre milice. [Je ne sçay ce que cela veut dire: & je ne voy point que quand un homme estoit Empereur, on s'amusast à marquer les emplois qu'il avoit eus auparavant.]

'Olympiodore remarque de ce Prince, que fe voyant devenu Empereur, il avoit regret de l'eftre, parcequ'il n'avoit plus la liberté d'aller & de venir comme il vouloit, & de fe divertir à fon ordinaire. Cet hiftorien ajoute qu'aprés qu'il fut mort, il vint à Ravenne un grand nombre de perfonnes fe plaindre des torts qu'il leur avoit faits; mais que la legereté d'Honoré & la confideration de Placidie, empefcherent qu'on ne leur rendift juftice. [C'eft un payen qui parle,] qui a dit auparavant que Conftance avoit long-temps paru incapable de ces baffes injuftices. Phot.p.193.a. p.196.a.



ARTICLE LXIII.

Actions Chrétiennes de Conftance: Loix de luy & d'Honoré fur la repudiation & d'autres fujets: Le temple de Celefte abatu à Carthage.

V.Saint Auguftin §286 'CE fut Conftance qui adreffa un ordre tres preffant à Volufien Prefet de Rome, "pour en faire chaffer Celefte le compagnon de Pelage. 'On cherche beaucoup pourquoi on ne lit que fon nom à la tefte de cet ordre, quoique la coûtume des Romains fuft d'y mettre ceux de tous les Princes regnans. [Il n'y a pas lieu de douter que cela ne fuft ainfi dans l'original,en quelque lieu que Conftance fuft alors, foit à Rome, foit à Ravenne. Mais les copiftes fe font fouvent contentez de marquer le nom de celui de qui veritablement venoit l'ordre,& à qui les requeftes eftoient prefentées: car on les adreffoit auffi à tous lesPrinces. On voit par quelques exemples que les ordres des Prefets du Pretoire portoient de mefme en tefte les noms de tous ceux qui eftoient alors en charge:] '& celui que Baronius joint à la lettre de Conftance, "mais qu'on croit eftre plutoft de 418, eft au nom de Pallade Prefet d'Italie, de Monaxe Prefet d'Orient, & d'Agricola Prefet des Gaules. Bar.410.§2| Phot.c.53.p.44. Merc.t.1.p.256.1.2. Bar.410.§4| NOTE 47. Nor.h.Pel.l.1.c.13.p.88.

[Nous avons encore d'autres marques du zele que Conftance avoit pour l'Eglife.] 'Un hiftorien remarque qu'il y avoit en Sicile une ftatue qu'on pretendoit enchantée, confacrée à ce qu'on difoit par les anciens pour empefcher la defcente des ennemis dans l'ifle, & les embrafemens du mont Etna:en figne de quoy on avoit foin qu'il y euft toujours de l'eau dans l'un de fes piez,& du feu dans l'autre.Ce refte du paganifme fubfiftoit encore en l'an 410, lorfqu'Alaric voulut paffer de Rhege en Phot.c.80.p.181.c.

Sicile. Mais depuis Asclepe Intendant des terres que Constance & Placidie avoient dans cette isle, la fit briser. p.93.c. 'Le mesme historien dit que Constance fit mourir 'à l'instance de Placidie un Libanius celebre magicien & payen, qui estoit venu d'Asie à Ravenne durant qu'il regnoit.

Prof.pro.l.3. c.38.p.151. 'Ce fut aussi sous son regne qu'un Tribun nommé Urse fit abatre jusques aux fondements tous les edifices de ce temple si celebre de la Celeste de Carthage, & en laissa la place pour y enterrer les morts. Ce temple avoit déja esté mis entre les mains des Chrétiens, & Aurele en avoit fait une eglise. Mais cela n'empeschoit pas les payens d'esperer sur une fausse prophetie de voir un jour rétablir dans cet edifice superbe leurs anciennes superstitions. Ainsi il falloit que Dieu, dont les propheties sont aussi infaillibes que celles du demon le sont peu, [& qui ne regarde point dutout à la grandeur, à la beauté, & à la magnificence des temples exterieurs,] leur ostast absolument cette fausse confiance. [Le salut de ceux mesmes qui estoient déja fideles, demandoit que l'on abolist entierement la memoire de Salv.l.8.p.191 cette fausse divinité, s'il est vray, comme le dit Salvien,]'qu'il n'y eust presque aucun Chrétien qui ne l'adorast avec J.C, ou mesme plus que J.C; & qui n'assistast au sacrifice qu'on luy offroit avant que d'aller au temple de Dieu.

Cod.Th.3.t.16 l.2.p.313.315.2. 'La loy du dixieme mars 421, qui porte le nom de Constance avec celui d'Honoré, verifie ce que S. Chrysostome avoit dit quelques années auparavant, Que les loix civiles, quoique moins severes que celles de l'Evangile à l'égard des repudiations, ne les laissent pas neanmoins sans chastiment; [& elle verifie encore la plainte que fait souvent S. Augustin, de ce que la justice des hommes donnoit bien de l'avantage aux maris sur leurs femmes, en des choses où la justice de Dieu ne leur en donnoit aucun.] Cette loy ordonne donc que si un mari repudie sa femme pour quelque grand crime qui soit prouvé en justice, il jouira & du douaire, & de tous les avantages promis à la femme par le contract de mariage, & aura toute liberté de se remarier; Que si c'est pour des fautes qui ne soient pas des crimes, la femme jouira de son douaire, & luy de tout le reste, sans se pouvoir neanmoins remarier qu'au bout de deux ans; Que s'il la repudie sans sujet, la femme jouira de tous ses avantages, & luy sera obligé de vivre dans le celibat, sans pouvoir empescher sa femme de se remarier au bout d'un an.

p.313. 'Mais si c'est la femme qui veut repudier son mari convaincu de

de grands crimes, la loy ordonne qu'elle jouira de toutes ses conventions,& ne pourra neanmoins se remarier qu'au bout de cinq ans,pour montrer qu'elle n'a pas aimé un autre mari,mais qu'elle a haï les vices du sien; Que si le mari n'est convaincu que de fautes mediocres, elle perdra tous ses avantages sans pouvoir se remarier, sujette mesme aux poursuites de son mari, en cas qu'elle ne vive pas dans la continence; & que si elle ne peut rien prouver, elle sera non seulement depouillée de tout,mais releguée pour toujours, '& sans pouvoir esperer jamais son rappel de la grace du Prince. 'On ne doute point qu'en ce dernier cas la loy ne laisse au mari toute liberté de se remarier, quoiqu'elle ne l'exprime pas. On pretend aussi que ce qu'elle appelle des crimes,ce sont non seulement ceux qui violent l'honneur du mariage,mais generalement tout ce qui estoit condanné & puni par les loix publiques. [Elle permet & des separations & des mariages, que les regles de l'Evangile & de l'Eglise condannent;mais elle ne les commande pas. Et il ne faut pas s'étonner que les loix des hommes ne soient pas aussi parfaites que celles de Dieu.]

p.314.1. 2.

'La loy du 8 de juillet assure les biens des criminels aux enfans, au pere, & à la mere, selon l'ordre des loix precedentes : mais elle en excepte le crime de leze majesté. 'Elle fait aussi divers reglemens pour arrester l'avidité de ceux qui demandent les biens confisquez.

9.t.42.l.23.p. 350. 10.t.10.l.29. 30.p.452.453.



ARTICLE LXIV.

Les Romains sont défaits en Espagne par la faute de Castin leur General : Honoré s'oppose aux injustices des creanciers.

L'AN DE JESUS CHRIST 422, D'HONORE' 28. INDICTION V.

'Honorius XIII, & Theodosius X, Augg. Consuls. Idat.&c.

'HONORE' fit en l'an 422 à Ravenne,la solennité de sa 30.e année,[à commencer depuis qu'il avoit esté fait Auguste par son pere en 393.] 'La rejouissance de cette feste fut augmentée par la honte du tyran Maxime, qui ayant esté pris en Espagne,& amené à Ravenne,fut montré publiquement chargé de chaines, & ensuite executé à mort avec Jovin, 'qui luy avoit apparemment servi de General.

Marc.chr. Ib|Prol.T. Val.r.Fr.l.3.p. 108.b.

[Cet evenement n'empescha pas que les malheurs de l'Empire ne recommençassent en cette année. Nous avons vu "ci-dessus] V.§59.

Gr.T.h.Fr.l.2. c.9.p.63.64| Coint.t.1.p.57 Idat.p.16. 'que Castin avoit fait la guerre aux François en 421, sans qu'on sache quel fut le succés qu'il y eut. Il avoit alors la charge de Comte des domestiques, [de laquelle] 'il fut elevé à celle de grand Maistre de la milice. Et ce fut sous ce titre qu'il fut envoyé cette année en Espagne avec une puissante armée, & un grand nombre de Gots auxiliaires, pour combattre les Vandales dans la Betique. Il les assiegea d'abord, & les reduisit à une telle necessité, qu'ils se preparoient à se rendre. Mais leur ayant donné mal à propos une bataille rangée, il y fut défait, trompé, dit Idace, par la fraude de ses auxiliaires, & fut contraint de s'enfuir à Tarragone. Val.p.121.b. 'M.r Valois raporte à cela ce que Tiro Prosper met huit ans aprés la mort d'Honoré, c'est à dire en 431, Qu'il y eut prés de vingt mille hommes de tuez en Espagne dans une bataille donnée contre les Vandales. [Et en effet Tiro Prosper suppose que les Vandales n'estoient point encore alors passez en Afrique, où ils estoient neanmoins dés l'an 428.]

Salv.l.7.p.165. 'Salvien parle aussi de cette défaite des Romains en Espagne; & il l'attribuē de leur costé à la confiance qu'ils avoient en leurs propres forces '& en celles de leurs alliez; & du costé des p.166. Vandales au texte de la sainte Ecriture qu'ils opposerent aux Romains comme leur plus forte défense dans la crainte & le trouble où ils se trouvoient, [ou pour en obtenir misericorde.] p.168. 'Il dit dans la suite que ces peuples avoient reconnu par l'experience d'une guerre à laquelle on s'estoit long-temps preparé, que toutes les forces de la Republique jointes mesme à celles des barbares, n'estoient pas capables de les vaincre. [Ainsi il ne paroist point avoir reconnu de trahison du costé des Gots dans Cod.Th.2.t. 23.p.193.194. 2. la défaite de Castin.] 'On croit que c'est à Castin que s'adresse la loy du 25 fevrier 423, & qui y est qualifié Comte & General de la cavalerie, quoiqu'on y lise aujourd'hui le nom de Crispin.

[Boniface, qui comme nous avons vu, avoit défendu Marseille Aug.ep.70.p. 127.1.b. contre Ataulphe en l'an 413,] '& qui avoit depuis commandé en Afrique [vers l'an 417,] en qualité ou de Tribun [ou de Comte, lorsque S. Augustin luy écrivit les lettres 50 & 205,] Phot.c.80.p. 196.c. 'est 'loüé par l'histoire comme un homme heroïque,[a] & qui avoit une tres [a] Prosp.an.422. grande experience dans la guerre. V. S. Augustin. [Il avoit esté rappellé d'Afrique;] & il paroist qu'il devoit aller avec Castin à la guerre des Vandales, [qu'il eust sans doute rendu plus heureuse.] Mais Castin [dés devant que de partir d'Italie,] usant de son autorité d'une maniere "deraisonnable & imperieuse, l'empescha de prendre part à cette expedition. Car quand il eut un peu eprouvé *inepte.*

l'esprit altier & * contredisant de ce General, il crut qu'il y auroit de la honte & du danger à le suivre: Ainsi il se retira promtement à Porto, & de là en Afrique, 'où il avoit dés l'année suivante le commandement [des armées en qualité de Comte. Il paroist neanmoins que sa retraite en Afrique fut assez mal receuë du monde.] 'Car Idace marque aprés la défaite de Castin, que Boniface quitta la Cour, & "s'empara de l'Afrique. Saint Prosper y marque aussi sa retraite "comme une espece de fuite seditieuse, ajoutant mesme qu'elle fut le commencement de beaucoup de malheurs pour l'Empire. [On en verra de terribles effets dans la suite de l'histoire: mais il ne paroist point que cela ait commencé avant l'an 427, jusqu'auquel l'administration de Boniface parut toujours heureuse & pour luy & pour l'Empire.

* *discordem.* Phot.p.196.b. *invadit.* Idat.chr & Prof. *proripuit.*

S'il n'y a point de faute dans les loix datées de cette année,] 'Jean y fut Prefet du Pretoire [au lieu de Pallade,] & Marinien qui fut Consul l'année suivante, succeda à Jean. Honoré adressa à Jean le 11 de juillet une constitution, dont on a encore sept fragmens en autant de diverses loix, pour opposer quelques remedes à la cupidité & aux injustices des creanciers. 'Car elle leur défend de transporter leurs dettes à des personnes puissantes, qui auroient plus de pouvoir qu'eux de tourmenter de miserables debiteurs; 'ce que Claude & Diocletien avoient aussi défendu. 'Elle veut que celui à qui on demande de l'argent, le garde jusqu'à ce qu'il soit convaincu de le devoir, sans qu'on puisse le mettre en sequestre. Elle ne veut point que les emprunts des serviteurs & des intendans donnent aucune action contre les maistres, si l'on ne voit qu'ils ont esté faits par leur ordre; 'ni qu'on saisisse jamais la terre d'une personne pour ce qui est dû par une autre, non pas mesme pour ce qui est dû au fisc. 'Il y eut une ordonnance semblable sur les mariages adressée à Marinien le 3 de novembre.

Cod.Th.chr. p.167. 2.t.13.p.153. p.154.2. 1. 1.t.8.l.10.p. 595' chr.p.167.

'La loy du 20 de fevrier, nous apprend qu'Honoré avoit fait faire une visite dans l'Afrique Proconsulaire & dans la Byzacene, par des personnes dont la probité luy estoit tres connuë, pour savoir les terres qui pouvoient payer les tailles, & celles qui estant steriles en devoient estre dechargées: Et la loy est pour ordonner qu'on se reglera sur cette visite dans l'imposition des tributs. Par le nombre des unes & des autres, qui est marqué dans la loy, on voit que la Byzacene estoit un peu plus grande que la Proconsulaire; mais qu'aussi elle avoit plus de terres steriles que d'autres. Cette loy est adressée à Venance

11.t.28.l.13.p. 207.

chr.p.168. alors Intendant du domaine, '& Prefet du Pretoire l'année suivante au mois de mars. [Nous avons vu] sur l'an 417, que le Comte Sebaste avoit esté commis pour faire cette visite de l'Afrique.



ARTICLE LXV.

Dernieres loix d'Honoré: Il oblige sa sœur de se retirer à Constantinople, & meurt peu aprés: Erection des provinces de Tours & de Sens.

INDICTION VI. L'AN DE JESUS-CHRIST 423, D'HONORE' 29.

Pasc.p.450. 472|Prosl Vict|Cas.d. *'Marinianus*, [1] *& Asclepiodotus, Consuls.*

a Sid.n.p.15. Onu.p.304.a| 305.c. [a] LE P. Sirmond cite une inscription du Consul Marinien, où il est nommé Flavius Avitus Marinianus. [Elle n'est pas dans Gruter.] 'On en a une du fils de Marinien, nommé Rufius Prætextatus Postumianus, qui fut Consul en l'an 448, estant encore fort jeune. [Ainsi ce ne peut pas estre celui dont nous avons parlé sur l'an 408.] L'inscription du fils marque le consulat du pere & la charge de Prefet du Pretoire qu'il avoit eue auparavant. [Il la quitta apparemment en entrant dans le consulat.] Cod.Th.chr. p.168. 'Car les loix de cette année nous apprennent que Venance estoit Prefet du Pretoire au mois de mars, & Procule au mois de juin. t.6.p.381. 'Il paroist que Procule estoit Prefet d'Italie. Il estoit Intendant du domaine l'année de devant.

11.t.28.l.14.p. 209. 'Le 8 fevrier de cette année Honoré augmenta encore une decharge qu'il avoit accordée aux provinces qu'il appelle Urbicaires: & ce nom forme de grandes questions [dans lesquelles nous n'entrons pas. Il est certain que c'estoient quelques unes des provinces de l'Italie.] Cette loy est adressée à Rufin Intendant des largesses, dont on n'a pas d'autre connoissance.

11.t.10.l.4.p. 151. 'La loy du 19 de may, est pour asseurer ceux qui avoient receu quelques biens d'Honoré ou de ses predecesseurs, dans la possession certaine & irrevocable de ces biens pour eux & pour leurs heritiers, à la charge neanmoins d'en payer "deux années du revenu dans les levées extraordinaires, si on en avoit joui plus de dix ans, ou d'une année pour ceux qui en auront joui cinq ans. On doute si Trigece Intendant des largesses à qui cette loy est adressée, n'est point celui "qui étudioit sous Saint Augustin en l'an 386. *biennali pensione* &c.

2.t.1.l.12.p.91. 'Honoré adressa le 7 d'aoust une grande constitution sur la

Pasc.p.31|459| Marc. 1. 'Les Grecs [& les loix] changent l'ordre comme en l'an 421.

procedure criminelle aux Consuls, aux Preteurs, aux Tribuns du peuple, & au Senat. [Il y avoit donc encore alors des Tribuns du peuple, mais qui ne faisoient pas autant de bruit que du temps de la Republique.] Il ordonne par cette constitution, que les causes des Senateurs seront examinées devant cinq Senateurs, selon l'usage établi depuis long-temps; mais que ces cinq seront tirez au sort, & non pas choisis par les autres, [afin qu'on ne puisse y soupçonner aucune cabale.] Il paroist que le Prefet de Rome presidoit au jugement. Il confirme encore un autre ancien usage, de ne point interroger les criminels qui avoient confessé, sur leurs complices, ou sur d'autres, depuis qu'ils auront avoüé leur crime, [comme estant déslors infames, indignes d'estre ecoutez,] & capables d'inventer toutes sortes de mensonges. Il défend donc absolument & de les interroger, & d'avoir aucun égard à tout ce qu'ils pourront dire d'eux mesmes. Il ne veut point non plus qu'on ajoute aucune foy aux memoires ou aux avis secrets [qu'eux ou d'autres calomniateurs peuvent donner,] les denonciateurs estant obligez selon les loix de se declarer & d'agir publiquement, & de se mettre mesme en prison, pour estre punis comme calomniateurs, s'ils ne verifient pas leur accusation. Il défend encore d'ecouter un affranchi ni contre son patron, ni mesme contre les heritiers de son patron; & s'il pretend se rendre denonciateur contre eux, il ordonne que sans l'entendre on le punisse du supplice des esclaves. Il ne veut pas aussi que personne le puisse contraindre de parler en justice [comme témoin] contre son patron.

9.t.1.l.19.p.24 — 4.t.11.l.2.p.376. — 9.t.6.l.4.p.33.

[C'est la derniere loy que nous ayons d'Honoré, qui mourut dés le mesme mois, aprés avoir eu l'affliction & la honte de bannir sa propre sœur & ses neveux. Il paroist qu'il avoit toujours beaucoup aimé Placidie.] & depuis qu'elle eut perdu Constance son mari, il avoit témoigné une tendresse si particuliere pour elle, que cela donnoit mesme occasion à des bruits fascheux. Mais cet amour extraordinaire se changea bien-tost en une aversion non moins extraordinaire; ce qu'on attribuoit [ou à la faute ou au zele] de ceux qui avoient le plus d'interest à la conservation de Placidie. Cette division excitoit diverses seditions & mesme des meurtres dans la ville de Ravenne, où Placidie ne manquoit pas d'appui à cause de Constance: & il y avoit dans la ville beaucoup de Gots qui l'honoroient encore comme la femme d'Ataulphe, [& comme leur Reine.]

Phot.c.80.p.196.a.

1. 1. d'Elpidie sa nourrice, & de Leontée son Intendant.

b|Prof.chr. 'Enfin neanmoins son parti se trouva le plus foible; & elle fut contrainte de se retirer comme bannie à Constantinople en l'an 423, avec ses deux enfans Honorée & Valentinien. Tiro Prosper dit qu'elle fut releguée à Rome, (en quoy il se trompe,) à cause qu'on avoit decouvert qu'elle formoit des desseins contre son frere. 'Cassiodore dit qu'on la soupçonnoit d'avoir voulu faire venir les barbares. 'Boniface qui commandoit [les troupes] en Afrique, demeura seul fidele à Placidie dans sa disgrace, luy envoya de l'argent, & luy rendit toutes les autres assistances qu'il put.

Prof.T.p.51.c. Casd chr. Phot.p.196.b.

'Honoré mourut [peu de temps aprés,] en la mesme année 423 selon Socrate, [S. Prosper, Marcellin, & les fastes qui portent le nom d'Idace, quoique sa chronique le mette en l'an 424,] '& Philostorge en l'an 422. ᵃ Socrate suivi par Theophane met sa mort le 15 d'aoust, ᵇ & Olympiodore le 27. ᶜ Il mourut d'hydropisie à Ravenne. [C'est tout ce que les auteurs nous apprennent des particularitez de sa mort, dont les suites se verront sur l'histoire de Valentinien III. son successeur.]

Socr.l.7.c.22. p.362.d. Philg.l.12.c. 13.p.537.c.d. a Socr|Thpho. p.72.d. b Phot.p.196.b. c Prof.T|Idat. fast.& chr| Philg.p.537.d.

'On pretend que l'on a trouvé son corps à Rome vers l'an 1543, aussi-bien que celui de ses deux femmes, enterré sous l'eglise de S. Pierre. [Il faudroit qu'on l'y eust apporté de Ravenne,] 'où l'on montre neanmoins encore son tombeau dans un mausolée ou une chapelle qu'on dit avoir esté bastie par Placidie sa sœur. 'Aringhus cite de Paul Diacre, qu'estant mort à Rome il y fut enterré dans un mausolée auprés du corps de saint Pierre: [mais il ne dit point qu'on l'y ait trouvé,] 'comme il le dit de Marie sa premiere femme: [& Paul Diacre se trompe de dire qu'il soit mort à Rome. Je ne sçay par quelle folie] 'on a dit qu'il se rendoit des oracles à une statuë d'Honoré qu'Arcade luy avoit fait dresser à Constantinople. [Il est mesme fort difficile de croire que ces deux freres aient jamais songé à se dresser des statuës l'un à l'autre.]

Mabi.it.It.p. 145. p.39.40. Aring.l.2.c.6. §3.p.173. §11. Codi.ori.C.p. 100.c.

'Il faut apparemment raporter aux [douze premieres] années d'Honoré la division de la Lionnoise en quatre provinces, puisque du temps d'Ammien, [c'est à dire sous Gratien & Theodose,] elle ne faisoit encore que deux provinces, dont Lion & Rouen estoient metropoles. [Ainsi c'est à Honoré que les metropoles de Tours & de Sens doivent leur erection.] 'Aussi la troisieme Lionnoise, [qui est la province de Tours,] & la Senonoise, sont marquées entre les dix sept provinces des Gaules dans la Notice de l'Empire, [qu'on croit avoir esté faite du temps d'Honoré.

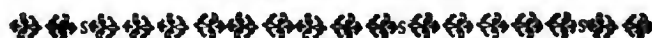
Amm.l.15.p. 54.d|n.p.96| Maan, pr.§19. Not.c.36.48. p.62.94.

Nous le mettons avant l'an 407, depuis lequels les Romains ont à peine conservé quelques restes des provinces des Gaules : & ainsi n'ont pas apparemment songé à en faire de nouvelles. Les historiens 'disent aussi que depuis ce temps là ils ont absolument perdu l'Angleterre:] '& nous trouvons * sur un mesme marbre & les cinq provinces Lioonoises, [en y comprenant celles des Sequanois,] & un Paulin Propreteur de l'Angleterre.

V.les Bretons. *Not 148. Spon, p.282.

'Ce marbre trouvé à Torigni en Normandie, contient deux inscriptions, dont l'une est une lettre de ce Claude Paulin à Sennius Solemnis, à qui il envoie quelques presens. L'autre est aussi une lettre de Julianus Badio qui sortoit du gouvernement ou du vicariat des cinq Lioonoises, à Comnien son successeur, pour luy "recommander ce mesme Solenne, particulierement à cause du service qu'il avoit rendu à Claude Paulin qui l'avoit precedé. Car comme Paulin avoit offensé quelques méchans en s'opposant à eux, ceux-ci firent en sorte que dans l'assemblée des Gaules on resolut de l'envoyer accuser [devant l'Empereur.] Mais Solenne qui se trouvoit à cette assemblée comme deputé de la ville de Bayeux dont il estoit, appella de cette resolution, declarant que sa ville ne l'avoit point chargé d'accuser Paulin, mais qu'au contraire elle se loüoit de sa conduite ; & son opposition fit qu'on ne songea plus à accuser le Gouverneur.

Ibid. &c.



ARTICLE LXVI.

Olympiodore & Frigerid écrivent l'histoire d'Honoré: Du poëte Claudien.

[NOus avons esté obligez de ramasser de costé & d'autre tout ce qui regarde le regne d'Honoré, n'ayant point trouvé d'auteur ancien qui en ait fait une histoire. Car Zosime mesme qui a écrit cent ans aprés, l'histoire generale des Empereurs, nous a manqué depuis le commencement de 410, & nous n'avons plus Olympiodore,] 'qui avoit fait proprement l'histoire d'Honoré, quoique seulement depuis l'an 407. Il alloit jusqu'à l'établissement de Valentinien III. [à la fin de 425.] Son ouvrage écrit en grec, & divisé en 22 livres, estoit adressé à Theodose le jeune. [Ainsi il écrivoit entre 425 & 450.] C'estoit moins une histoire que des memoires: & son style non pas simple, mais bas, rampant, sans force, sans elevation, sans beauté, & qui n'avoit rien de bon, sinon qu'il n'estoit pas obscur, n'estoit nul-

Phot.c.80.p.177.b. c.

lement celui d'un historien. C'est pourquoi Photius se moque de ce que ne faisant que des memoires, il s'amusoit à tascher d'orner son ouvrage par des prefaces, à le diviser par livres, & à le dedier à un Empereur. [Mais si méchant qu'il fust,] l'extrait que nous en a conservé Photius, [nous fait regretter de ne l'avoir plus : car assurément il nous éclairciroit bien des choses.] Zosime le cite nommément, [& paroist en avoir tiré beaucoup d'endroits, aussi-bien que Sozomene.]

p.177-200.

Zos.l.5.p.803.d.

Cet auteur estoit de Thebes en Egypte, & payen de religion. Il se disoit poëte, [quoique son style fust bien eloigné de celui d'un poëte.] Il avoit entretenu un nommé Valere qui avoit esté officier en Thrace sous Constance [avant 361.] Il fut envoyé vers l'an 412, [apparemment par Theodose II, & avec quelque autre personne plus considerable,] vers un Roy des Huns nommé Donat. Il y fut par mer, & avec beaucoup de danger. [Je ne sçay si ce fut au retour de ce voyage] qu'il souffrit [encore] beaucoup sur mer; ce qu'il mesle parmi les evenemens de l'an 415. Il joint à cela un voyage qu'il fit à Athenes, où Leonce & d'autres sophistes professoient alors : & l'on y continuoit à l'égard des nouveaux ecoliers les mesmes folies [que décrit S. Gregoire de Nazianze.]

Phot.p.177.b. p.188.c. p.184.c. V.Theodose II. p.189.b.

Il pensa encore perir sur mer [vers l'an 421, autant qu'on le peut juger par sa suite;] aprés quoy il parle d'un voyage qu'il avoit fait à Syene en Thebaïde pour connoistre le pays, & jusque sur les terres des Blemmyes. Il se represente comme un homme fort estimé parmi ces barbares payens. [C'est tout ce que nous trouvons de luy.] Il remarquoit dans son histoire diverses choses considerables des richesses des Senateurs Romains, & de la magnificence de leurs palais.]

p.193.b. &c. &c. p.197.a.b. &c.

Renatus Profuturus Frigeridus peut avoir traité en latin le mesme sujet [qu'Olympiodore en grec. Mais il ne nous en reste] que quelques passages citez par S. Grogoire de Tours. Le plus ancien regarde l'histoire de l'an 406, & le dernier tiré de son 12.e livre, est sur Jean qui usurpa l'Empire aprés la mort d'Honoré. [On voit par ces passages qu'il particularisoit beaucoup les choses: & ce peu n'a pas laissé de nous estre fort utile.] Vossius ne nous en apprend rien davantage.

Gr.T.h.Fr.l.2.c.9.p.61.64. c.8.p.57.58. Voss.h.lat.l.3.p.717.

[Claudien peut encore passer pour un historien d'Honoré, puisqu'il nous a appris diverses particularitez de son regne, mais en poëte.] Il estoit [1] d'Alexandrie en Egypte, comme il le dit

Claud.ep.1.5.p.238.241. Sid.car.9.p.360. a.a.p.140.

1. S. Sidoine dans ses vers dit *de Canope*, c'est à dire d'Egypte en general. [Et Canope n'estoit pas loin d'Alexandrie.]

dit luy mesme en plusieurs endroits [avant Suidas:] 'Pour les modernes, qui pretendent qu'il estoit fils d'un marchand de Florence, ils n'en ont aucune preuve ancienne. 'Il s'appelloit Claude Claudien. 'Il fit d'abord des vers en grec; [a] & l'on a encore un fragment d'un poëme grec sur le combat des geants. [a] 'C'est sans doute sur cela qu'Evagre & Suidas parlent de ses poësies. [b] Le premier poëme latin qu'il fit, fut celui que nous avons sur le Consulat des deux freres Olybre & Probin Consuls ensemble [en 395. Il continua ensuite à en faire sur divers evenemens de l'Empire jusques au sixieme Consulat d'Honoré en l'an 404]

pr.p.11.15. p.17. ep.4.p.241. a p.236. Eva.n.p.63.1.b| Suid.x.p.1466. b. b Claud.de Oly.p.1|ep.4. p.241.

'On ne peut douter qu'il ne vécust alors en Occident. [Nous avons remarqué] 'qu'il semble que la ville de Rome l'ait deputé à Honoré sur son troisieme Consulat [en 397.] 'L'on a trouvé à Rome l'inscription d'une statuë qui luy avoit esté erigée dans la place de Trajan à la priere du Senat à cause de ses poësies. C'estoit avant le poëme qu'il fit [en 403, comme nous croyons,] sur la bataile de Pollence. Il avoit alors le titre de Tribun & Notaire [ou secretaire d'Etat,] & celui de Clarissime [commun aux Senateurs Romains. Ainsi il n'y pas moyen de croire ['ce que "quelques uns pretendent, que c'est le mesme Claudien qui estoit Comte d'Orient en 396.

ep.3.p.240. coul.H.3.p.33. pr.p.12|b.Get p.156. Cod.Th.t.6.p. 355. Selden.

'Serene femme de Stilicon luy procura un mariage avantageux en Afrique, depuis qu'Honoré eut epousé sa fille [en 399. Aussi il est partout admirateur & idolatre de Stilicon, au lieu qu'il dechire autant qu'il peut Rufin & Eutrope ses emulateurs. '] Il traite aussi fort mal Adrien son compatriote, Prefet du Pretoire [en 405 & en 412, peut-estre parcequ'il en avoit esté maltraité luy mesme.] 'Car il luy adresse une epitre en vers pour appaiser sa colere: & il s'y plaint qu'il avoit perdu son credit, que sa famille estoit desolée, luy reduit à l'indigence, ses amis les uns mis à la question, les autres bannis. 'Il n'estoit pas neanmoins depouillé de sa dignité. [Je ne sçay si se voyant maltraité en Occident, il ne se seroit point retiré en Orient.] 'Car Evagre en le mettant entres les poëtes celebres du temps de Theodose II, [nous donne lieu de croire qu'il s'est signalé en Orient sous ce prince, & aprés l'an 408.

Claud.ep.2.p. 239.240. epig.29 p.261. ep.1.p.237. p.238. Eva.l.1.c.19.p 276.d.

Il se declare dans tous ses vers adorateur de Jupiter & des autres idoles des payens,] 'comme S. Augustin [& Orose] nous assurent qu'il l'a esté. [c] Orose l'appelle en mesme temps un excellent poëte & un payen "obstiné. [d] Si l'on a donc sous son nom

Aug.B.civ.l.5. c.26.p.142.c. c Oros.l.7.c. 35.p.221.1.2. d Claud.pr.p. 13.14. pervicacissimus.

quelques poësies Chrétiennes, on peut assurer qu'elles sont d'un autre auteur, & peut-estre de Mamert Claudien frere de Saint Mamert de Vienne.

Bail.t.6.p.485. 492. 'Mr Baillet raporte les differens jugemens qu'on a faits de luy comme poëte. Il ne craint pas de dire que c'est sans contredit le premier de tous les poëtes qui ont paru depuis le siecle d'Au-
p.487. guste, 'quoiqu'il ne soit pas sans defaut, ne se soûtenant pas dans la force avec laquelle il commence, & se laissant emporter à des failles de jeunesse. [Il est certain qu'il se donnoit quelquefois peu de temps pour composer & pour mediter ses ouvrages.]
Claud.ep.5.p. 241. 'Gennade qui avoit apparemment esté Prefet d'Egypte, & Proconsul d'Acaïe, luy ayant demandé quelque poeme, il luy proteste qu'il n'en a aucun de fait qui n'ait pas encore paru, parceque tout ce qu'il faisoit devenoit aussi-tost public. [Il a de fort
Bail.p.490. 491. beaux endroits, mesme quelquefois pour la morale.]'Ses invectives, & particulierement les deux livres contre Eutrope, font
Claud.pr.p.21 22. ce qu'on estime le plus de tous ses ouvrages. 'Nicolas Heinsius qui en a donné une edition en 1650, marque les pieces qu'il croit
p.13. n'estre pas de luy. 'Giraldus parle encore d'un poëme sur le mont Etna, dont il n'ose dire s'il est de luy ou s'il n'en est pas.



ARTICLE LXVII.

De Rutilius.

Rut.p.128. [NOus avons encore tiré diverses choses du poëte Rutilius, qu'on devroit appeller Numatien.]'Car il est nommé à la teste d'un poëme que nous avons de luy, Rutilius Claudius
p.137.b. a p.138.139. Numatianus. Il estoit Gaulois, '& peut-estre de Toulouse.ᵃSon pere avoit esté gouverneur de Toscane, Questeur, Intendant des largesses, & ce semble aussi Prefet. Mais il avoit trouvé plus d'agrément dans la premiere de ces charges, que dans toutes les autres qui estoient beaucoup plus elevées. Les Toscans l'avoient aussi extremement aimé, parcequ'il estoit ferme pour la justice, & en mesme temps plein de bonté. Aussi ils luy avoient dressé des statuës à Pise, & en beaucoup d'autres endroits. Il
Cod.Th.t.6.p. 355. estoit mort lorsque son fils fit son poëme. 'Godefroy dit que c'est un Claude Consulaire de Toscane en 389, & Prefet de Constantinople en 396. [S'il ne se fonde que sur le nom de Claude, c'est une foible raison pour l'assurer.]

Rut.p.126.b. 'Quelques uns veulent que Rutilius ait esté Consul subrogé,

NOTE 49. ["Nous ne voyons pas que cela ait de fondement. Mais il a eu certainement deux des premieres charges de l'Empire, auxquelles on ne montoit que par beaucoup d'autres,] 'celle de Maistre p.138.c. des offices, [dont nous ignorons le temps,] '& celle de Prefet de p.131.a.
NOTE 50. Rome, ["qu'il eut apparemment dans les premiers mois de l'an
V. la note 39. 414, "entre Eutychien] '& Albin son successeur immediat. p.136.c.
[Il se declare payen dans son poëme,] '& grand ennemi des b. moines en parlant de ceux de l'isle de Caprarie. 'C'est pourquoi p.137.c. il deplore la mort vivante, comme il l'appelle, d'un jeune homme de son pays, & de ses amis, qui avoit meprisé une naissance illustre, & de fort grands biens pour se retirer parmi des rochers sur le bord de la mer de Toscane. Il estoit mesme marié & trés avantageusement: [mais sa femme pouvoit avoir consenti à sa retraite:] Car il semble qu'elle n'estoit pas morte. [Il seroit à souhaiter que Rutilius nous eust fait connoistre plus particulierement celui qu'il releve si fort par ses outrages.

Estant tel qu'il se décrit luy mesme, il ne pouvoit manquer] 'd'aimer le sejour de Rome, [ou beaucoup de Senateurs estoient p.128.131. encore payens comme luy.] 'Il le quitta neanmoins pour revenir p.129. dans les Gaules, où il n'avoit point esté depuis long-temps, & depuis que les barbares y estoient entrez [en 407.] Plus elles estoient affligées, plus il croyoit y devoir sa compassion & ses soins à ses citoyens. 'Il partit, [comme nous avons dit ci-devant, p.131.
V. §58|note 43. "ou en 417, ou en 420,] vers le mois d'octobre, 'prenant son chemin p.128.c|132.a. par mer. 'Rufius Volusianus l'accompagna plus loin que p.131.a. tous ses autres amis.

'Il se mit d'abord sur le Tibre, & evitant la gauche que les b. sables rendoient inaccessible, il alla se rendre à Porto, où il attendit quinze jours la nouvelle lune & le coucher des Pleïades. 'Il luy sembloit entendre de là les cris que le peuple faisoit à c. Rome dans les jeux du cirque. [Peut estre que de plus habiles trouveront par ces caracteres l'année & le temps precis de son depart. La lune renouvella en 417 & en 420, dans les derniers jours d'octobre.] 'En quittant Porto, il renvoya à Rome Pallade p.132.a. son parent, qui luy avoit toujours tenu compagnie. Il ne voulut pas prendre la pleine mer dans un grand vaisseau, mais suivre les costes avec de petites barques, qui pouvoient aborder partout où il voudroit, [soit pour voir ses amis,] soit pour eviter le mauvais temps. [On voit qu'il couchoit toujours à terre.]
&c. 'Il vit en passant "plusieurs lieux celebres dans l'antiquité, b.
V. Trajan§ 15. & alors ruinez. Il arresta "au port de Centum celles, [aujour-

c. d'hui Civita-Vecchia,] '& alla voir à trois milles de là des eaux
p.133. chaudes, qu'on appelloit les bains du Taureau. 'S'estant rembarqué il vit les ruines de Gravisque & de Cosa, dont on pretendoit que la derniere avoit esté depeuplée par des rats. Il ar-
p.134. resta encore à Porto-Hercolé,'au delà duquel il vit l'isle d'Elbe, plus utile, dit-il, par ses mines de fer, que le Tage par son sable
p.135. d'or. 'Ce fut ce semble à Elbe qu'il trouva des [payens] qui festoient le renouvellement d'Osiris, & un Juif de mauvaise humeur qui excita sa bile contre toute la nation. Il alla de là
p.136.b. aborder à Piombino, où il trouva un port naturel. 'Il vit l'isle de Caprarie pleine de moines, dont il parle en vray payen, qui ne connoist point d'autres biens que ceux des sens, & qui n'espere rien en l'autre vie.

c. 'Il aborda à Volterre, où il alla voir la maison d'Albin Prefet
p.137.b. de Rome, & "les salines qui en estoient proches. 'Il y rencontra &c.
Victorin l'un de ses intimes amis, qui avoit quitté Toulouse sa patrie, prise [par les barbares,] & s'estoit établi à la campagne en ces quartiers là, usant avec la mesme moderation & la mesme sagesse de la bonne & de la mauvaise fortune. Il avoit esté autrefois Vicaire des Prefets en Angleterre, & s'y estoit fait aimer de tous les peuples. Depuis qu'il eust esté chassé de Toulouse, Honoré l'avoit appellé à la Cour en luy donnant le titre de Comte: mais il avoit preferé à tous ces honneurs la retraite de la campagne.

c. 'Audelà de Volterre, & de l'isle Gorgone, il rencontra celle
p.138. qu'il appelle "les Trois-tours, faite à la main:'& il admira encore *Triturrita.*
davantage le port de Pise, qui en est proche, formé par les seuls "roseaux qui arrestoient l'effort des vagues. Il y descendit, & *alga procera.*
alla par terre jusqu'à Pise pour y voir Protade, qui aprés avoir perdu de grands biens dans les Gaules dont il estoit, vivoit avec la mesme satisfaction dans une petite terre qu'il avoit en Ombrie, parceque ses grands biens n'avoient jamais tenu une grande place dans son cœur. Rutilius dit qu'on voyoit toutes les vertus peintes sur son visage, sur tout la prudence & la justice. Il
Sym.l.4.ep.17 paroist qu'il avoit esté Prefet de Rome. 'Nous avons plusieurs
34.57.p.150. lettres de Symmaque à un Protade frere de Minerve & de Flo-
174. rentin. [Et c'est sans doute celui-ci mesme.] 'Car il estoit de
ep.30.p.159. Treves. 'Il recherchoit tous ceux qui avoient écrit sur les Gau-
ep.18.p.152. les, [comme s'il en eust voulu écrire l'histoire:] Au moins nous
ep.32.p.161. savons qu'il composoit. 'Symmaque le congratule d'une charge
ep.17. qu'il avoit obtenuë, [& qui pouvoit regarder le maniement des

finances :] 'car on voit qu'il pouvoit servir en cela les personnes les plus relevées. ep.19.

[Rutilius ne dit point comment il le devoit trouver à Pise, qui est bien loin de l'Ombrie.] 'Pour luy, il fut arresté aux Trois-tours & au port de Pise par les tempestes qui sont ordinaires lorsque les Hyades se cachent le matin, & que l'étoile du lievre paroist : [Je ne sçay si cela ne marque point la fin de novembre.] 'Il se remit en mer quand le beau temps fut revenu, & arriva au Port de Lune, [qui est ce semble ce qu'on appelle aujourd'hui Lecrice à l'entrée de la seigneurie de Genes. Rut.p.139.c. l.2.p.141.b.

Voilà jusqu'où nous conduit son Itineraire, c'est à dire le poëme qu'il fit sur son voyage, peut-estre durant son voyage
1. mesme.] 'Il le divisa en deux livres, dont [1] le dernier est perdu presque tout entier. 'On trouve que ce poëme a toute l'elegance & la beauté dont son siecle estoit capable, [a] & qu'il s'eleve mesme au dessus de son siecle. [b] Il nous apprend aussi beaucoup de choses considerables [pour l'histoire de ce temps-là.] 'On pretend neanmoins qu'il n'a pas esté travaillé avec toute l'exactitude possible, outre les fautes que les copistes & les mauvais
2. critiques y ont ajoutées. 'Car on assure qu'on y a [2] transposé quelques vers. Mais les heretiques mesmes y blasment la malignité de l'auteur contre les Juifs, les Chretiens, & surtout contre les moines. 'On marque qu'il adresse son poëme à Rufius Venerius : [& Onuphre l'a mis ainsi dans le titre.] 'Il y parle en un endroit à ce Rufius : [mais je ne voy pas qu'il luy adresse autrement son poëme.] p.140. Voss.h.lat.l.3. c.2.p.746. a l.2.c.45 p.222 b Rut.p.127.c. Bail t.6.p.497' p.497|Voss p. 222. Voss.p.222. Rut.l.1.p.135.

'Il nous y fait connoistre par occasion deux hommes considerables de ce tems-là, Lachanius & Lucille, dont le premier avoit trés bien gouverné la Lidie, & y avoit établi une excellente police qui y subsistoit encore : On ajoute qu'elle faisoit meriter à cette province d'estre toujours gouvernée par des
sacri a eri gents de bien. Lucille avoit esté Intendant "des largesses : [& ainsi je ne sçay si ce ne seroit point] ce Lucius qui avoit la mesme dignité en 408. [c] Cet Intendant avoit autour de luy [beaucoup d'officiers subalternes,] qui estoient autant de harpies, avides à devorer le genre humain, mais avec tant d'adresse que les plus éclairez ne s'en appercevoient pas: desorte qu'ils voloient impunément le Prince & le peuple malgré toutes les precautions que p.137. Cod.Th.chr. p.151. c Rut.p.137.b.

1 'Onuphre dit que c'est l'histoire de son retour des Gaules à Rome. [L'avoit-il lu?] Rut.p.127.b.
2. Vossius dit que cela se voit en considerant la situation des lieux. [Je ne l'a y point remarqué : Il y a des mots oubliez dans l'edition d'Onuphre.] Voss.p.222|, lat.p.58.

l'on y pouvoit apporter. Ils ne purent pas neanmoins tromper Lucille, qui s'opposa toujours à eux, & gouverna les finances avec une extreme justice. 'Dece son fils estoit gouverneur de
a. Toscane lorsque Rutilius faisoit son poëme; & il rendoit ce pais heureux par sa sagesse & son equité.

[Il y a quelque sujet de croire que ceux que louë Rutilius, estoient payens aussibien que luy, & qu'ainsi ils n'avoient que des vertus apparentes, filles & meres de la vanité. Mais ce qui leur a esté inutile, sera utile pour nous, si nous rougissons de nous voir mesme au dessous des idolatres, nous qui ne pouvons esperer de salut, si nous ne surpassons toute la justice des Juifs. Car il ne faut pas nous flater d'estre audessus d'eux par la vertu interieure, quand nous manquons aux devoirs exterieurs.]

b. 'Lucille dont nous venons de parler, a écrit quelques satyres, qui egaloient, dit Rutilius, celles de "Tonus & de Juvenal, & V. Domitien § 24.
qui estoient une vraie censure pour rétablir la pudeur des mœurs anciennes, parcequ'en reprenant les méchans il y apprenoit à estre bon. 'Vossius qui attribuë ces satyres à Dece, ne dit
Voss.p.lat.p.9. point qu'il s'en soit rien conservé.

p.58. 'Vossius met du temps d'Honoré un Flavius que Saint Jerome
p.59. dit avoir écrit en vers sur la medecine; '& l'auteur d'une comedie qu'on intitule "le Plaintif de Plaute, ou l'Aulaire. Son fondement pour cette comedie en ce temps là, "c'est qu'elle est adressée à un Rutilius, qu'on presume estre celui dont nous venons de parler. Querolus. &c.



ARTICLE LXVIII.

De Macrobe.

[NOUS croyons pouvoir traiter ici de Macrobe auteur des
Cod.Th.t.2.p.81.82. Saturnales.]'Car si l'on pretend que c'est le Macrobe qui
a t.4.p.199. a esté grand Chambellan sous Theodose en l'an 422, a on croit aussi que ce peut-estre celui qui fut Proconsul d'Afrique en 410. Il y avoit "en 399 & en 400, un Macrobe Vicaire d'Espa- V. la note 11.
8.t.5.l.61.p.565 gne, 'qui fut puni [& apparemment deposé] pour quelque faute
t.4.p.799|t.66. qu'il avoit faite dans les postes: 'Mais cela n'empesche pas que
p.370. l'on ne croie que c'est celui mesme qui fut ensuite Proconsul d'Afrique.

[Pour venir à ce qui regarde precisément l'écrivain, on luy donne à la teste de ses ouvrages les noms d'Aurelius Theodosius

Ambrosius Macrobius, dont on change quelquefois l'ordre.] 'Mais on soûtient que celui de Macrobe doit toujours estre mis le dernier comme son nom propre. 'Il estoit d'un pays où la langue latine n'estoit pas ordinaire, [c'est à dire de la Grece ou de l'Orient. Je ne sçay si l'on auroit voulu marquer son pays] 'par le mot de Sicetin ajouté à ses noms dans un manuscrit : [mais je ne sçay ce que c'est.] 'On luy donne le titre d'Illustre, [propre à ceux qui estoient elevez aux premieres dignites de l'Empire :] '& c'est sur cela qu'on croit devoir dire que c'est le grand Chambellan de Theodose, ᵃ en consideration duquel cette charge fut egalée à celles des Prefets & des Maistres de la milice. 'Cependant il avoit un fils nommé Eustate, dont il parle souvent dans ses ecrits ; [& je ne sçay si cela permet de croire que ce soit le grand Chambellan, ceux de cette qualité estant presque toujours eunuques. On pouroit encore douter si Theodose II. auroit voulu avoir un payen pour grand Chambellan, c'est à dire pour celui qui approchoit le plus de sa personne. Il n'y a aucune apparence qu'Eustathe fils de Macrobe soit] 'cet Eustathe qu'il fait parler dans ses Saturnales, en le depeignant comme un homme consommé dans les sciensces, & un philosophe parfait. 'On croit que Theodose, à qui Avienus adresse ses fables, est nostre Macrobe : ᵇ & Boece le cite aussi sous ce nom. [Car les gents de lettres qui savoient & aimoient l'antiquité, s'arrestoient moins au dernier nom, pour imiter en cela les anciens.

t.2.p.82.2. | Macr.sat.l.1.c 1.p.161. | Vvilt.ap.p.4. | p.4|Marc.p. 159. | Cod.Th.t.2 p. 82.2. | a p 81. | Macr.pr.p.14. 15. | sat.l.1.c.15.p. 163.177. | Voss.h.lat.l.2. c.9.p.203. | b Cod.Th.t.2. p.82.2.

Quoique nous n'ayons pas de certitude que cet auteur soit le Macrobe que nous trouvons dans les loix d'Honoré & de Theodose, on ne peut guere neanmoins douter qu'il n'ait vécu vers ce temps-là, puisque toutes les personnes qu'il fait parler dans ses Saturnales, en sont à peu prés.] 'Car Vettius Prætextatus qu'il represente comme le plus ancien, [est sans doute celui qui mourut en l'an 384, designé Consul ;] '& l'orateur Symmaque dont il y est parlé comme d'un homme du mesme temps, [ne peut-estre autre que le celebre Q. Aurelius Symmachus,] 'qui est luy mesme un des personnages de son dialogue. Cæcina Albinus qui estoit de mesme âge que Symmaque, [peut-estre ce 'Cæcina Decius Albinus qu'on voit avoir esté Prefet de Rome entre 395 & 408.'On met de mesme en ce temps là Avienus dont nous avons divers poëmes. Flavien ne peut-estre que celui qui perit en l'an 394 dans la défense du parti d'Eugene. Macrobe n'a donc vécu que sous Theodose I, ou plustost un peu aprés luy :] 'car il reconnoist qu'il mesle dans cet entretien quelques

Macr.sat.l.1.c 1.p.163. | l.5.c.1.p.364. | l.1.c.2.p.166. | V.la note 39. | V. Theodose I. § 97. | c.1.p.163.

personnes qui estoient encore trop jeunes du temps de Pretextat pour s'entretenir avec luy de lettres & de sciences.

p.159.161. 'Il feint cet entretien pour ramasser tout ce qu'il savoit d'antiquitez, afin que ce recueil pust servir à l'instruction de son
c.2.p.165. fils Eustathe, à qui il l'adresse : '& comme il y fait rassembler tous les plus grands & les plus habiles de Rome durant les vacations des Saturnales, [on a donné le nom de Saturnales à son
c.1.p.162. ouvrage.] 'Il y fait profession de raporter ordinairement les choses dans les propres termes des auteurs dont il les tiroit, parcequ'il n'y cherchoit pas à faire paroistre de l'eloquence,
p.161. mais à instruire son fils: 'outre qu'estant Grec il n'avoit pas une
Bail.t.2.2.p.27.28. entiere facilité à se bien exprimer en latin. 'On pretend en effet que son elocution n'est ni pure ni belle, & que dans les endroits où il parle de luy mesme, on voit un grec qui begaie. Pour les choses, on y trouve de l'agrément & de l'erudition.

[Tout y est payen; Symmaque, Flavien, & Pretextat, qui y paroissent partout, estoient les plus ardens défenseurs du paganisme. Ainsi on ne peut douter que l'auteur & tous ceux qu'il y fait parler, n'en fissent aussi profession. Entre ceux ci, outre
Macr.sat.l.1.c.2.3.p.164.16. ceux que nous avons déja nommez, on peut remarquer] 'Postumien fameux avocat; Eusebe professeur en rhetorique, trés habile en grec & en latin; [& Servius dont nous parlerons en particulier.]

p.1. 'Outre les Saturnales, on a encore deux livres de Macrobe sur le songe que Ciceron attribuë à Scipion, faits aussi pour son
Vvilt.ad.p.4. fils Eustathe, à qui ils sont adressez.'On en a un manuscrit, que Aurelius Memmius Symmachus s'est donné la peine de colla-
Macr.pr.p.17. tionner. [Je ne sçay point qui estoit ce Symmaque.] 'Les deux livres dont nous parlons ont esté traduits en grec par Maxime surnommé Planude.

p.556. 'On a encore sous le nom de Macrobe un livre de grammaire sur la conformité & les differences qu'il y a entre la langue grec-
p.601.604.736. que & la latine. 'Et il paroist que Macrobe a fait un ouvrage sur ce sujet, mais que celui que nous avons est de Jean Erigene auteur du IX. siecle, qui l'a fait sur celui de Macrobe, en y changeant & y ajoutant mesme diverses choses.

[Il est difficile de ne pas juger que Macrobe qui estoit Grec, n'a écrit ces ouvrages en latin, que parcequ'il vivoit alors en
sat.l.6.c.6.p.473. Occident, & apparemment à Rome parmi les Latins.] 'Aussi l'un de ceux qu'il y fait le plus parler, est Servius qu'il depeint comme vivant & enseignant alors actuellement à Rome. [C'est dire qu'il y vivoit luy mesme.]

ART. LXIX.



ARTICLE LXIX.

De Servius, Charisius, & quelques autres grammairiens : Table de Peutinger.

[LE temps de Macrobe nous apprend celui de Servius,]'qui entre dans ses Saturnales comme un nouveau professeur de la grammaire & des belles lettres, aussi admirable pour son erudition, qu'aimable "pour sa modestie. 'Il y passe pour le premier "ou des doctes ou des docteurs: '& on l'y fait parler principalement sur Virgile, parce qu'il l'enseignoit tous les jours à la jeunesse de Rome. [On a des commentaires sur ce poëte attribuez à Maurus Servius Honoratus grammairien. C'est assurément le Servius de Macrobe.]'Mais l'opinion commune est que ce ne sont que des extraits en forme d'abregé, tirez du veritable ouvrage de Servius; & que cet ouvrage s'est perdu comme beaucoup d'autres, parce qu'on a preferé l'abregé à la longueur de l'original.'Il semble que quelques habiles croient mesme que c'est une compilation tirée de Servius, & en mesme temps de plusieurs autres anciens critiques. 'On trouve des fautes dans ce commentaire, qui n'empeschent pas qu'on n'en fasse beaucoup d'estime.

Macr.sat.l.1.c 2.p.166. &c. l.6.c.7.p.478. doctor nm. c.6.p.473.474. Bail.t.2.2.p. 31. p.29. p.32.

'On met dans le V. ou VI. siecle un autre grammairien nommé Martianus Mineus Felix Capella, dont on a sept livres d'humanitez meslez de prose & de vers: '& il est au moins plus ancien que Justinien. Ses manuscrits portent[1] qu'il a esté Proconsul, s'il n'y a faute, & qu'il estoit de Carthage. L'obscurité & la barbarie de son style fait croire aisément qu'il estoit d'Afrique. 'L'on fait aussi tres peu d'estime de son genie & de l'invention de son mariage allegorique de Mercure avec les sciences. Mais on y trouve beaucoup d'erudition. 'Securus Melior Felix rhetoricien Chrétien à Clermont en Auvergne,[2] & qui avoit le titre de Conseiller d'Etat, prit la peine d'en corriger un exemplaire à Rome sous le Consulat de Paulin [en l'an 534.] 'On voit par S. Gregoire de Tours que Capelle estoit fort estimé "en France[sur la fin du mesme siecle.] 'Symmaque parle d'un Martien poëte, mais Grec, qui luy avoit fait present de ses poësies.

p.34. Voss.h.lat.l.3. p.712.713. Bail.p.34.35. Wilt.ad.p.4.b Voss.p.713. 714. &c. Sym.l.8.p.21. p.318.

1. *vir Proconsularis*. Cette expression a-t-elle jamais esté usitée? Ne seroit-ce point *V.PER. Vir Perfectissimus*?

2. *V.SP. COM.CONSIST.* c'est à dire *Vir Spectabilis, Comes consistorianus*.

Bail.t.3.p.40. 'Mr Baillet met, du temps d'Honoré, Flavius Sosipater Charisius, p.36. dont on a cinq livres d'instructions sur la grammaire ; '& avant luy un autre grammairien nommé Diomede, dont on a aussi divers écrits, mais corrompus par Jean Cesaire, qui en les donp 37.40. nant au public y a ajouté beaucoup de choses. 'Ils sont d'ailleurs si semblables à ceux de Charisius, que les uns jugent que Diomede est un auteur supposé, les autres qu'il n'a fait que copier & extraire Charisius, & qu'ainsi il n'a vécu qu'aprés luy [Car il ne paroist pas qu'on ait de grandes preuves du temps de tous p.40. ces auteurs]On voit seulement que Charisius est cité par Prisp.41. cien, 'qu'on met à la fin du V. siecle.

p.38. 'Entre Diomede & Charisius, Mr Baillet place Fabius Fulgentius Planciades, dont on a quelques explications de mots Planc.p.801. 'adressées à un autre grammairien nommé Calcidie. a Il ne se a Bail.p.38.39. peut rien ajouter à "ce que l'on dit de l'ignorance & de la teme- &c. V off.h.lat.l.1. rité de ce Planciade. 'Vossius avance que ce miserable grammairien c.30.p.159.c. attribuë à Tacite & à d'autres auteurs, des ouvrages Cave,p.274. qui ne furent jamais. 'Cave appelle tout ce qu'il a fait "des folies, *ineptias*. Sig.c.28.p.135 [sans se mettre en peine]de cette subtilité d'esprit que Sigebert veut qu'on y admire, [en mesme temps qu'il nous fait admirer son peu de discernement, & celui de son siecle,] en [1] doutant si 1. "des ouvrages de cette nature n'estoient point du grand Saint &c. Trit.p.41.2. Fulgence; pourvu mesme qu'il en ait douté. 'Pour Tritheme il n'en doute pas.

[Le P. Hommey Augustin a fait imprimer à Poitiers en 1694, a Sig.p.135] quatorze livres] 'de [son] histoire abregée, marquée par ces deux Lab.scr.it.1.p.336. auteurs. [Ces livres sont d'une page ou deux chacun; & l'ouvrage entier en contenoit 23 selon les lettres de l'alphabet latin,] dont chacune ne se trouvoit point en chaque livre; n'y ayant aucun A dans le premier, quoiqu'il traitast d'Adam, aucun B dans le second qui estoit sur Abel, & le reste de mesme. [Cette observation badine, dont Quintilien & [2] d'autres payens se se- 2. roient moquez, est bien indigne de la gravité de S. Fulgence. L'ouvrage d'ailleurs n'a rien qui luy puisse faire honneur ; & le style enflé & forcé en est tout à fait opposé au sien. Aussi le P. Hommey qui le donne, ne croit pas luy mesme qu'il soit du Saint, quoiqu'il soit d'un Chrétien & d'un Africain, & quoiqu'on y lise à la teste les noms de Fabius Claudius Gordianus Fulgentius. Vell.p.713.b. 'On croit qu'il faut mettre du temps de Theodose I. ou de ses

1. *Quòd is est ipse Fulgentius*. Il faut apparemment *Quòd si est*.
2. *Stultum est difficiles habere nugas*.

enfans, ce qu'on appelle la table ou la carte de Peutinger. [Il faudroit la voir soy mesme pour comprendre ce que c'est. Ce que nous en pouvons dire,]c'est que c'est une espece d'Itineraire, fait par quelque Maréchal des logis, pour servir à ceux qui conduisoient les troupes Romaines, & qui les devoient faire camper, plustost que pour nous instruire de la geographie, dont on croit que l'auteur n'avoit aucune connoissance, non plus que des mathematiques. 'Cette carte estoit à Ausbourg chez un nommé Conrad Peutinger, 'qui l'auroit donnée à ce qu'on croit, sans les fautes infinies qu'on y rencontre. 'Neanmoins Velser en ayant eu seulement une copie de deux lambeaux, 'qui ne contenoient que l'Angleterre & les Gaules, 'il les jugea si utiles, qu'il crut les devoir donner au public avec des notes qu'il y fit pour les expliquer. 'Il paroist qu'il eut depuis la carte entiere, qui contenoit toute l'etenduë de l'Empire Romain; & il l'envoya à Jean Moret à Anvers pour la faire graver. C'est sur cela qu'on l'a mise dans le Theatre geographique de Bertius imprimé à Amsterdam en 1619. 'On l'a mise aussi dans le recueil des ouvrages de Velser imprimé à Nuremberg en 1682: mais elle n'y est pas si bien gravée.

p.710.b. p.709.a. p.710.a. p.709.b. p.177. p.709.b.c. Peut.tab.1. Velf.p.727.



ARTICLE LXX.

Du Dialogue de Zachée & d'Apollone.

[MARCELLIN parle sur l'an 423, d'une dispute qui s'estoit faite entre un Juif nommé Simon, & Theophile qui estoit Chrétien, & cet ouvrage, dit-il, est connu de tout le monde.]'Il copie cet endroit[comme divers autres]de Gennade 'Mais cet ouvrage alors tres commun nous est aujourd'hui entierement inconnu. ª Il estoit d'un Evagre different[du celebre Evagre de Pont,] qui avoit mis par écrit ce qu'avoient dit les deux autres.

Gen.c.50. Du Pin.t.4.p.552. ªGen.c.50.

'D. Luc d'Acheri nous a donné une autre dispute ou conference d'un auteur latin à peu prés de cette nature, & qui peut estre du mesme temps, entre un Apollone philosophe payen, & un Chrétien nommé Zachée. 'L'auteur, soit Zachée, soit quelque autre qui n'a pas voulu dire son nom, reconnoist d'abord que la conference est feinte, & qu'il ne fait luy mesme ce dialogue que pour exprimer plus commodément ses pensées. Son dessein est de faire un corps de ce qui avoit esté dit par d'autres en dit

Spic.t.10.p.1. p.1,2.

p.52.a'97.a. vers endroits sur la religion. 'Car il dit que beaucoup de personnes en avoient déja écrit. 'C'est ce qui fait croire à D. Luc qu'on
rr.p.4.b. ne le doit pas mettre avant le V. siecle.

p.119. 'On voit en effet que pour montrer que le jugement estoit proche, il marque le trouble où l'on voyoit alors generalement tous les peuples, qui sortoient de leurs pays pour s'emparer de celui des autres, qui abandonnoient les travaux de l'agriculture & les autres emplois de la paix, qui ne songeoient qu'à la guerre, aux pillages, & aux meurtres. [Cela se raporte parfaitement à ce terrible debordement des barbares, qui ayant commencé en l'an 377, s'augmenta beaucoup aprés la mort de Theodose I, surtout depuis l'an 407 que les Gaules furent pillées; ensuite de quoy ils se jetterent sur l'Espagne, ravagerent toute l'Italie, & enfin saccagerent Rome.] On voit dans le mesme endroit que ceux dont on ne se feroit jamais douté, avoient porté le diademe aprés avoir depossedé ceux qui estoient assis legitimement sur le throne. [Cela ne s'est point vu depuis que les Empereurs ont esté Chrétiens jusques à l'usurpation de l'Empire par Maxime sur Gratien en l'an 383, & d'Eugene sur Valentinien le jeune en 392.]

Ibid. 'Mais comme "il semble vouloir marquer quelque chose de present, [on le peut raporter à celle de Jean au prejudice de Valentinien III, en 423.] Il dit qu'il y avoit de grandes famines; qu'on avoit esté effrayé par des prodiges extraordinaires, par de frequens tremblemens de terre, par divers signes qui avoient paru dans le ciel [Rien ne convient mieux aux dernieres années d'Honoré.] *depellunt.*

p.34.c. 'Il est toujours certain que cet auteur a vécu sous les Empe-
p.43.b. reurs Chrétiens, 'quoiqu'il semble dire qu'on ne pouvoit alors
p.115.c. confesser J. C. sans s'exposer à de grands dangers. 'Il dit en un mesme endroit, que les Gentils menaçoient encore avec fierté, & qu'il n'en restoit plus qu'un fort petit nombre.

p.74.79. 'Il fait comme un catalogue des principales heresies; & la derniere dont il parle est celle des Photiniens, [celebre depuis l'an 350. Il ne dit rien non seulement des Macedoniens & des Eunomiens, qui pouvoient passer pour des branches de l'Aria-
pr.p.8. nisme,]'mais mesme des Apollinaristes, des Priscillianistes, des
p.8k.10.p.73. Pelagiens, & des Nestoriens. 'Mais outre qu'il declare qu'il ne pretend pas parler de toutes les heresies, [les Nestoriens pouvoient ne commencer pas encore, & les autres ne faire pas grand bruit dans le pays où il estoit, comme dans les Gaules ou

en Angleterre avant l'an 428.]'D. Luc qui le croit Africain à pr.p.12.
cause de son style, 'doute mesme s'il n'oublie pas à dessein les p.10.
Pelagiens, parcequ'il avoit quelque inclination pour eux. Car
on y trouve des endroits qui peuvent donner ce soupçon. 'Mais p.11.
on en remarque aussi plusieurs autres assez opposez à cette heresie, comme quand il dit aprés S. Paul, que Dieu nous donne la
bonne volonté; 'à quoy l'on peut ajouter ce qu'il dit que tous t.10.p.14.2.
les hommes meurent pour eux mesmes, parcequ'aucun d'eux
n'est sans peché, hors J. C. qui aussi n'est mort que pour nous,
afin de nous delivrer de la mort eternelle. 'Il reconnoist un peu p.15.c.
aprés, que le peché d'Adam est le principe de la mort, & de
tous nos maux. 'Il soûtient encore en un autre endroit qu'il p.89.90.
n'y a point d'homme sans peché.

'D. Luc juge par la maniere si ample dont il parle de la vie pr.p.3.4.
monastique, qu'il pouvoit en faire profession. [On en doit tirer
au moins qu'il n'a pas vêcu plustost que sur la fin du IV. siecle,
qui est le temps où la vie monastique a commencé à s'établir
dans l'Occident.]'Il dit que ces moines chantoient: [& on sçait t.10.p.113.114.
que S. Ambroise a institué le premier le chant dans l'Occident
vers 386 & 387.]'D. Luc trouve, comme nous avons dit, que son p.12.
style a du raport à celui des auteurs Africains du IV. & du V.
siecle. [Il est au moins tres mauvais, affecté,] 'enflé, [dur, ob- p.6.
scur, peu latin, & sans agrément. Pour le fond mesme des choses,
il y en a peu de considerables; & l'on ne peut pas dire qu'il traite
la matiere qu'il entreprend d'une maniere qui en soit digne.]



NOTES ET ECLAIRCISSEMENS
SUR LE CINQUIEME VOLUME
DE L'HISTOIRE DES EMPEREURS.

NOTES SUR L'EMPEREUR VALENTINIEN I.

Pour la page 2.31.

NOTE I.

Que Gratien son pere a aussi esté pere de Valens, & n'a point esté Prefet du Pretoire.

Byz.fam.p. 58.

NOUS supposons comme constant avec Mr du Cange, que Gratien pere de Valentinien I, estoit aussi pere de Valens, [quoique nous ne le trouvions pas expressément marqué dans les anciens. Mais ils reconnoissent tous que Valentinien & Valens estoient freres, & aucun ne dit qu'ils ne fussent pas de mesme pere ou de mesme mere.] 'Au contraire le jeune Victor appelle Valentinien *germain* de Valens; [& ce qui est encore plus fort,] 'Themistius dit que Valens aimoit Valentinien comme l'image vivante de son pere.

Vict.epi p. 546.a. Themi or.6. p.81.d.

'Le jeune Victor dit que ce Gratien avoit esté élevé à la dignité de Prefet du Pretoire.'Mr Valois ne se le peut persuader, parceque cette dignité n'estoit plus alors pour les gents d'épée, comme estoit Gratien par l'aveu mesme de Victor, & parcequ'Ammien ne le dit pas, 'quoiqu'il fasse un grand détail des emplois qu'il avoit eus, & qu'il paroisse avoir eu dessein de les marquer tous.

Vict.epi.p. 545.c. Amm.n.p. 402. l.30.p.428. b.

Pour la page 3.51.

NOTE II.

Tems de la confession de Valentinien.

Soz.l.6.c.6. p.644.c.

'Sozomene dit que Julien estoit encore dans les Gaules lorsqu'il bannit Valentinien à Melitene à cause de son zele pour la foy Chrétienne. [Ainsi ç'auroit esté avant le milieu de l'an 361.]'Selon Theodoret ce ne fut qu'un an & quelques mois avant l'elevation de Valentinien à l'Empire, [c'est à dire sur la fin de l'an 362. Ce qui est certain, c'est que le sentiment de Sozomene ne se peut pas soûtenir, puisque Julien ne sacrifioit point publiquement dans les Gaules, & n'estoit pas maistre de Melitene pour y releguer personne. Ainsi Sozomene pourroit avoir confondu la confession de Valentinien sous Julien, avec] 'la disgrace qui luy arriva dans les Gaules en l'an 357 sous Constance.

Thdt.l.3.c. 12.p.650.c. Amm.l.16.p. 73.c.d.

Pour la page 3.51.

NOTE III.

S'il fut effectivement banni sous Julien.

Socr.l.4.c.1. p.211.a.

'Socrate dit que Julien voulant contraindre Valentinien & Valens son frere de sacrifier, ils aimerent mieux abandonner l'épée; mais que Julien ne laissa pas de les retenir: [Cela peut estre assez conforme à Zosime,] 'qui dit que le philosophe Maxime accusa Valentinien devant Julien d'avoir commis quelque faute contre l'honneur des idoles par l'amour qu'il avoit pour la religion Chrétienne; mais que le soin & l'embarras où l'on estoit pour les affaires de l'Etat & de la guerre, le tirerent du peril où cette accusation le mettoit. [Les autres historiens comme

Zos.l.4.p. 735.a b.

Rufin *l.* 2. *c.*2. *p.* 178. 1, Philostorge, Theodoret, Sozomene mesme qui suit ordinairement Socrate, la chronique d'Alexandrie *p.* 690, tous disent que Valentinien fut depouillé de sa charge. Zonare dit *p.*25.4, que Julien le bannit puis le rappella, & luy donna de l'emploi.]

Pour la page 592.

NOTE IV.

Faute de Socrate, qui le fait declarer Empereur le 25 de fevrier.

Amm.l.26. p.1-0.d|311. 312. 'Il est indubitable par Ammien que Valentinien fut declaré Empereur le lendemain du bissexte, [& ainsi le 26 de fevrier:] '& c'est un des points qui sert le plus à fixer la chronologie. [C'est ce qui nous decouvre & nous éclaircit en mesme temps la faute de Socrate,] 'qui dit que cela se fit le 25 de fevrier. [Cet historien a sans doute cru suivre ceux qui avoient mis cet evenement le 5 des calendes de mars, comme nous le lisons dans Idace, & dans la chronique d'Alexandrie, *p.*698. Car ce 5 des calendes est le 25 dans l'année commune: mais dans l'année bissexte, comme estoit l'an 364, c'est le 26.]

Onu.p.297. c & alii.

Socr.l.4.c.1. p.2 c.b.

Pour la page 6.5 2.

NOTE V.

Histoires belles mais peu assurées sur le Prefet Second.

Chr Alc.p. 698 Suid.s. p.705. 'La chronique d'Alexandrie où l'on trouve quelquefois des particularitez assez surprenantes, & Suidas ensuite, semblent attribuer l'election de Valentinien au Prefet Saluste [Second.] 'à quoy ils ajoutent que Valentinien dés qu'il fut Empereur, s'assura de sa personne, & fit afficher que tous ceux qui auroient quelque plainte à faire contre luy, le vinssent trouver; mais que personne ne se presenta, parceque ce Prefet s'estoit toujours gouverné avec une tres grande integrité. [Cette narration si avantageuse à un payen, peut venir d'Eunape assez suspect dans l'histoire. Zosime qui le suit beaucoup, ne l'a pas mise. C'est peut-estre de la mesme source que vient ce que dit Zonare,] 'Que ce Prefet demanda à Valentinien pour recompense d'avoir contribué à son election, de le vouloir decharger des soins & des inquietudes de la Prefecture, à quoy Valentinien fit cette réponse: Est-ce » donc que vous ne m'avez chargé de » toutes les affaires de l'Empire que pour » vous en decharger vous mesme, & ne » pas seulement porter une partie de ce » fardeau? [Ce dernier fait est bien plus » aisé à croire que le premier. Mais l'un & l'autre ne nous a pas paru assez assuré pour le mettre dans le texte.]

Zon.p.25.c.

Pour la page 753.

NOTE VI.

Difficultez sur une loy datée du 17 de novembre 365.

Cod.Th.16.t. 1.l.1.p.3. 'La loy qui défend d'obliger les Chrétiens à garder les temples des idoles, est datée de Milan le 17 de novembre 365, quoique Valentinien fust arrivé à Paris dés la fin d'octobre. Godefroy croit qu'il la faut joindre à deux autres loix datées du 13 de janvier, auquel Valentinien estoit effectivement à Milan.

Pour la page 753.

NOTE VII.

Sur une autre loy datée du 11. de janvier 364.

Cod.Th.13.t. 3.l.6.p.32| Bar.364.§ 21. 'La loy pour les professeurs porte les noms de Valentinien & de Valens, & est datée *Divo Joviano, & Varroniano Coss.* Ce *Divo* marque aussi-bien que le titre, que Jovien estoit mort alors: Ainsi il y a faute dans la date du jour, *III. idus jan.* Car Jovien vivoit encore plus d'un mois aprés l'onze de janvier. C'est ce qui fait juger qu'au lieu de *jan.* il faut *jun.* Baronius attribuë aussi cette loy à Valentinien & à Valens, & non à Jovien. L'adresse à Mamertin Prefet d'Italie, fait voir qu'elle est proprement de Valentinien, [si l'Empire estoit déja partagé: & s'il ne l'estoit pas en-

core, Valens ne faisoit que le suivre.]

Pour la page 7.3.

NOTE VIII.

Sur celle du 20 avril 365.

Cod.Th.8.t. 1.l.1.p.389. 'La loy par laquelle Valentinien défendit de faire aucune poursuite les dimanches contre les Chrétiens, est datée de Treves le 20 avril *Valentiniano & Valente Conss.* Ce qui marque l'an 365, p.390. 'mais Valentinien ne vint en France que sur la fin de l'année. Ainsi il faut sans doute *Valentiniano & Valente II. Conss.* ce qui marqueroit l'an 368, ou *III.* qui seroit l'an 370.

Pour la page 7.53.

NOTE IX.

Sur celle du 5 de may 367.

Cod.Th.9.t. 38.l.3.p.271. 'La loy du 5 de may 367, qui ordonne de delivrer les prisonniers à cause de la feste de Pasque, est attribuée aux trois Augustes, Valentinien, Valens, & Gratien, & datée de Rome, quoique Gratien n'ait esté fait Auguste que le 24 aoust 367, qu'il n'y eust alors aucun Empereur à Rome. Godefroy resoud cette difficulté, en disant qu'il faut oster le nom de Gratien, & au lieu de *Rom.* lire *Rem.* c'est à dire *Remis*:(car Valentinien estoit à Reims en ce temps-là,) ou dire qu'au lieu de *data* il faut *accepta*, [ce qui pourroit resoudre une autre difficulté dont nous allons parler. Mais la premiere solution est beaucoup plus naturelle.] On remarque la mesme faute dans d'autres loix.

p.271.2. 'On peut s'étonner encore de voir que cette loy soit datée du 5 de may, plus d'un mois aprés le temps qu'elle devoit avoir esté executée, puisque Pasque estoit le premier d'avril en l'an 367. Quelques uns ont cru qu'au lieu de *maii*, il falloit lire *martii*: Godefroy aime mieux dire que la delivrance des prisonniers avoit esté ordonnée par une loy anterieure, & que sur quelque difficulté qui arriva dans l'execution, Valentinien donna celle-ci pour specifier les grands crimes qui devoient estre exceptez de l'indulgence generale.

'On fait la mesme difficulté sur la loy suivante, du 6 de juin 368, qui est sur le mesme sujet: & Godefroy en veut changer la date. Mais ce 6 de juin est le jour auquel elle fut luë dans le Senat, [& non celui auquel elle avoit esté donnée. Les oppositions des payens, du nombre desquels estoient presque tous les Senateurs, pouvoient bien en avoir fait differer l'execution, & mesme la lecture.] p.273.274.

Pour la page 8.53.

NOTE X.

Sur la loy contre Chronope.

'La loy de Valentinien porte que l'Evesque Chronope, qui avoit appellé du jugement des Evesques & de celui du magistrat seculier, payera l'amende ordonnée en tel cas. 'Baronius entend ce cas des Ecclesiastiques qui plaident devant des seculiers; & croit que Valentinien marque la loy 'par laquelle il avoit ordonné selon S. Ambroise, que les Ecclesiastiques seroient jugez par les Evesques dans les causes de la foy ou de l'ordre de l'Eglise, & dans celles qui regardoient leurs mœurs. [Son sentiment paroist estre favorisé parceque] 'l'interpretation de la loy sur Chronope qui est dans le Code Theodosien, ne remarque point que cet Evesque eust interjetté d'autre appel 'que du Concile. Mais comme il est clair dans la loy qu'il avoit aussi appellé du magistrat seculier, [je ne voy pas qu'on en puisse rien conclure: & il est plus naturel de croire que l'amende estoit pour tous les appels contraires à l'ordre des loix.] Cod.Th.11. t.36.l.20.p.307. Bar.369.§41. Amb.ep.13. p.203.l. God.Th.t.4. p.307.

'Le magistrat de qui Chronope avoit appellé, & à qui Valentinien adresse sa loy, estoit Claude: car le nom de Claudien qu'on lit dans l'edition de Godefroy, est une faute visible selon cette edition mesme & selon les autres. p.307.

Il est qualifié Prefet de Rome. *P. V.*
Cod.J.l.1.t.4.l. dans le Code de Theodose,'& Prefet du
a p.70. a Cod.Th.t.6. Pretoire dans celui de Justinien.[a] Mais
p.355. on ne trouve point de Claude qui ait eu cette derniere qualité du temps de
Amm.l.29.p. Valentinien; '& il y en a eu un Prefet
411. de Rome en 374. [Ainsi nous suivrions absolument le Code Theodosien, sans la date de cette loy mesme, qui porte *Valentiniano N. B. P. & Victore Coss.* Car ce Consulat est l'an 369, auquel Claude n'estoit point Prefet de Ro-
Cod. Th. t.6. me,]'mais Proconsul d'Afrique.[Ainsi
p.355. 1. Chronope aura esté un Evesque d'Afrique; & nous ne voyons rien qui nous empesche de le croire.]

1. 'Godefroy suit ce sentiment dans sa prosopographie, & croit que *P. V.* est
t.4. p. 307. mis par erreur pour *P. C.* 'Neanmoins dans ses notes sur la loy, où il marque cette opinion & quelques autres, il aime mieux qu'on change le nom de Claude en celui d'Olybre qui estoit Prefet de Rome en l'an 369. [Cela
Blond.p.932. est un peu hardi.] 'Blondel sans tant
c. de discussions, met l'affaire de Chronope en 369; & dit comme la chose du monde la plus incontestable, que c'estoit le Pape Damase qui avoit assemblé pour le juger un Concile de 70 Evesques, des dix provinces Suburbicaires.

NOTE XI.

Pour la page 18. § 9.

Quel jour Valens fut fait Empereur.

[Idace, & la chronique d'Alexandrie *p.698*, disent que Valens fut fait Au-
Amm.l.26.p. guste le 29 de mars.]'Ammien dit le 28;
315.a|n.p.315. ce qu'on remarque estre confirmé par
Socr. l.4. c.1. Socrate,'qui dit qu'il le fut trente jours
p.210. c. b Pagi, 364. § 3. aprés Valentinien, [b] c'est à dire un mois aprés; Valentinien *V. kal. martii*, & Valens *V. kal. aprilis*. [Il semble en effet que les Empereurs affectoient quelquefois cette concurrence de jours. C'est peut-estre par cette raison]que le
Onu,p.297.b. P.Pagi suit Ammien. 'Onuphre ne fait commencer Valens que le premier d'avril; [mais sans rien citer, & comme je croy sans le pouvoir.]

NOTE XII.

Pour la page 19. § 9.

Si le rescrit de Valentinien pour Nicée est de luy seul.

'Le rescrit de Valentinien pour Nicée porte aussi le nom de Valens: [a] & cependant celui qui est pour Nicomedie, & qui est posterieur à l'autre, comme on le voit par le rescrit mesme, & comme on l'assura dans le Concile de Calcedoine, ne porte que le nom de Valentinien; [ce qui obligeroit de dire qu'il est fait avant l'election de Valens. Ainsi il y a faute dans l'un ou dans l'autre; mais plutost dans le dernier,]'puisque les officiers imperiaux repetent que le rescrit donné pour Nicée estoit de Valentinien & de Valens. Conc. t.4. p. 714. c. a c|715. a. p.715. a. b.

NOTE XIII.

Pour la page 19. § 9.

Faute de Zosime sur la maladie de Valentinien.

'Zosime dit que Valentinien tomba malade aussi-tost aprés son election, avant que de quitter Nicée. [Cela ne se peut;]'puisque Valentinien,[declaré Empereur le 26 de fevrier,] partit de Nicée le deuxieme jour d'aprés son election, & arriva à Nicomedie le premier jour de mars. (Aussi ce que Zosime mesme dit de cette maladie, fait voir que c'est celle)'qu'il eut à Constantinople selon Ammien, aprés l'election de Valens. Zos. l.4. B. 734. c. d. Amm. l.26. p. 314. c. d. p. 315. b.

NOTE XIV.

Pour la page 20. § 10.

Dates des loix de 364, particulierement de celle qui est datée de Milan.

'Selon les loix de l'an 364, que nous avons dans le Code, Valentinien & Valens estoient à Andrinople le 13 de may, à Philippes ou (plutost) Philippople le 24 & le 25 suivant, & à Sardique le 30. On trouve ensuite plusieurs loix Cod.Th.chr. p.69.

datées de Naïsse depuis le 3 de juin jusqu'au 13. Mais avant ces dernieres, il y en a une datée du premier de juin

p. 70. 72. 2. *Mediolano*. 'Les autres loix font juger que Valentinien n'est arrivé à Milan qu'au mois de novembre, ou au plustost à la fin d'octobre : [Au lieu de *kal. jun.* on pourroit mettre *II. kal. jan.* estant certain que Valentinien estoit à

p. 69. Milan au mois de decembre.] Mais nous avons encore d'autres loix datées *III. kal. jun. Med.* & *XIV. kal. sept.*

p. 71. 1. *Mediol.* 'Il vaut donc mieux croire qu'au lieu de *Mediolano* il faut lire dans ces trois loix *Med.* ou *Mediana*,

Amm. l. 26. p. 315. 316. 'qui estoit un chasteau à trois milles de Naïsse, où Valentinien & Valens firent le partage de l'Empire vers le mois de juin, comme la suite d'Ammien le peut faire juger.

Cod. Th. chr. p. 69. 'La loy datée du premier juin dans les imprimez, l'est du premier juillet dans un manuscrit. [Et il semble qu'il faut preferer cette leçon,] puisque selon une autre loy, Valentinien estoit encore à Sardique le 30 de may : [car on conte environ quarante lieuës de Sardique à Naïsse.] Mais d'autre part nous avons aussi une loy donnée à Sirmich le 5 de juillet : [& on ne peut pas dire que Valentinien fust à Mediane le premier de juillet, & à Sirmich le 5e, y ayant plus de 80 lieuës de l'un à l'autre.] Ainsi il vaut mieux dire que dans la loy datée *kal. jun.* il faut lire *XIII. kal. jul.* comme dans la seconde datée du mesme lieu, ou quelque autre jour approchant.

p. 69. 71. 1. 'Il y a une seconde loy datée du premier juin *Bona-mansione*: mais on juge qu'au lieu de *kal. jun.* il faut *VI. kal.* ou quelque chose semblable, parceque *Bona-mansio* estoit un lieu entre Philippople & Sardique.

p. 69. 'Godefroy croit qu'il faut corriger aussi la date de la loy datée *XIV. kal. sept. Mediol.* & lire *XIV. kal. dec.* [estant certain que Valentinien n'estoit point à Mediane le 19 d'aoust : puisqu'il estoit déja à Sirmich le 5 de juillet.]

'Mais Valens qui avoit quitté Valentinien à Sirmich pour s'en retourner à Constantinople, [pouvoit y estre. Cependant comme la loy est adressée à Severe Comte des domestiques,] '& qu'on voit que Severe avoit *encore* cet emploi sous Valentinien en l'an 367, [je pense qu'il est plus seur de suivre la conjecture de Godefroy.] Amm. l. 26. p. 316. b. l. 27. p. 346. b.

'Aprés la loy du 5 de juillet datée de Sirmich, nous en avons une du 2 aoust donnée non à Arles, *Arelate*, comme on lit dans les autres editions, mais *Arelape* selon l'edition de Godefroy, 'qui croit que c'est une place de la Norique entre Sirmich & Emone, 'd'où Valentinien date une loy du 28 suivant. 'Godefroy ne dit point qu'aucun auteur parle de cet Arelape. Cod. Th. chr. p. 70. p. 71. 2. p. 70. t. 6. p. 411. 2.

'Le Code nous fournit ensuite plusieurs loix datées d'Aquilée, depuis le 7 de septembre jusqu'au 29 du mesme mois, d'autres d'Altino [qu'on met à 16 lieuës d'Aquilée,] le 30 de septembre, le 5 & le 8 d'octobre, une de Verone le 15 suivant, & une enfin de Milan le 25 de novembre, où l'on voit par là [que Valentinien n'arriva au plustost qu'à la fin d'octobre.] 'On croit qu'il y en a deux autres datées de Milan dés le 4 de novembre, en mettant *prid. non nov.* au lieu qu'on lit *febr.* qui ne se peut pas soûtenir. Il y en a une troisieme de la mesme date, où Godefroy voudroit qu'on changeast encore *Mediol.* en *Mediana*, & dire qu'elle est de Valens, [parce] qu'elle est adressée à Cesaire Intendant du domaine, 'qu'il croit estre le frere de S. Gregoire de Nazianze ; [ce qui au moins n'est point dutout certain. Et est-il croyable que Valens soit demeuré depuis juillet jusqu'en novembre à Mediane, qui mesme n'estoit point de son ressort ?] 'Il y a encore plusieurs autres dates à corriger dans les loix de l'an 364, qu'on peut voir dans Godefroy. chr. p. 70. p. 71. t. 6. p. 354. 1. chr. p. 68. 70. 71.

Pour la page 21. § 10.

NOTE XV.

Comment Germanien a esté Prefet des Gaules sous Julien.

Amm. l. 21. p. 187. c. | l. 20. p. 170. c| 171. a.

'Ammien dit que Julien partant des Gaules en 361, *Salustium Præfectum promotum remisit in Gallias, Germaniano jusso vicem tueri Nebridii*. 'Nebride avoit esté fait Prefet des Gaules par Constance en l'an 360. [Ainsi Saluste & Germanien exerçoient en mesme temps cette Prefecture, ce qui ne se peut pas soûtenir. M. Valois ne dit rien sur cette difficulté, & nous ne voyons pas moyen de la resoudre qu'en disant qu'il manque un *antehac* dans le texte, & qu'il faut lire *jusso antehac*, ce qui formera ce sens tres naturel,] 'que Nebride ayant quitté les Gaules, lorsque Julien se declara contre Constance, [Germanien avoit eu ordre de faire sa charge jusques à ce que Saluste en fut pourvu.]

l. 21. p. 184. c. d.

Cod. Th. 12. t. 30. l. 30. p. 250.

'Nous avons une loy du 18 de decembre 362, adressée à Germanien avec la qualité de Prefet du Pretoire. Godefroy croit qu'il l'estoit d'Orient, parceque la loy parle du Comte d'Orient. [Mais Second fait Prefet d'Orient à la fin de 361, le fut toujours jusques en l'an 365. *V. Valens* § 2. Ainsi je ne voy pas qu'on puisse soûtenir l'inscription de cette loy.]

Pour la page 22. § 11.

NOTE XVI.

Si Volusien a esté Prefet de Rome en 364.

Cod. Th. 11. t. 64. l. 1. p. 102. | Amm. l. 26 p. 313. c. d. | d| l. 23. p. 238. a. l. 27. p. 236. b. | Cod. Th. chr. p. 63. &c.

'Nous avons une loy datée du 8 d'avril 364, adressée à Volusien Prefet de Rome. 'Cependant Ammien marque clairement que Rome avoit alors pour Prefet Apronien, 'qui avoit eu sa charge de Julien au commencement de 363: '& il dit positivement qu'il eut pour successeur Symmaque, 'à qui Valentinien adresse beaucoup de loix en l'an 364, depuis le 23 de may, & en l'an 365. [Cependant on ne sauroit douter que la loy à Volusien ne soit adressée à un Prefet de Rome: la date *Joviano & Varroniano Coss.* n'est point sujette à equivoque.] 'Ainsi il faut dire avec Godefroy ou que le nom de Volusien s'est glissé dans cette loy au lieu de celui d'Apronien, ou que non obstant l'autorité d'Ammien, Volusien a esté Prefet entre Apronien & Symmaque. 'Godefroy dit autrepart qu'une loy du Code de Justinien adressée à Volusien, fait partie de celle du 8 avril 364: [& si cela est, c'est une grande raison de ne pas changer le nom de Volusien dans celle-ci. Ce qui donne encore sujet de ne se pas arrester sur ceci à Ammien, c'est qu'il ne dit nullepart que Volusien ait esté Prefet de Rome.] 'Et cependant il est certain qu'il le fut pour la seconde fois sous Valentinien & Valens.

t. 6. p. 391. 392. | t. 4. p. 103. | Grut. p. 285. 6| 286. 1. 2.

Pour la page 23. § 12.

NOTE XVII.

Inscription embarassée sur le pont de Gratien.

Anal. t. 4. p. 409| Bar. 312. § 96| Onu. p. 298. c.

'L'inscription du pont de Gratien à Rome, est datée partout du second Consulat de Valentinien & de Valens, & de la settieme année de leur Tribunat, [ce que je ne voy pas moyen d'accorder. Car la settieme année de ces Princes ne commence qu'au 26 fevrier & au 28 mars 370: & ils estoient alors tous deux Consuls pour la troisieme fois. Est-ce qu'ils n'auroient pris ce consulat qu'aprés le mois de mars? Je n'y voy aucune apparence.]

Amm. n. p. 331.

'Mr. Valois raporte cette inscription d'une maniere fort imparfaite: & il y a mis, *pontem felicis memoriæ Gratiani*; [ce qui feroit croire qu'on l'appelloit le pont de Gratien à cause du pere de Valentinien.] 'Mais dans Onuphre, [dans Baronius, & dans le Analectes du P. Mabillon t. 4. *p.* 489, il y a *felicis nominis*; ce qui marque l'Empereur.]

Onu. p. 298. a.

Pour la page 26. § 12.

NOTE XVIII.

Quand Remi a esté Maistre des offices.

Amm.l.28.p. 378.c.d. 'Ammien parlant de Severe & Flaccien deputez par la ville de Lepti pour porter des presens à Valentinien à cause de son avenement à l'Empire, dit qu'ils ne purent obtenir le secours qu'ils demandoient pour leur ville, à cause que Remi Maistre des offices s'opposoit à eux. [Il semble donc necessaire de dire que Remi avoit cette charge en l'an 364.] 'Et neanmoins le mesme Ammien dit qu'Ursace estoit Maistre des offices la mesme année vers le mois d'avril, '& il dit encore plus expressément qu'il l'estoit l'année suivante. [Je ne voy pas moyen de l'accorder avec luy mesme, qu'en avouant qu'il a donné ce titre à l'un des deux par anticipation.] 'Godefroy croit en effet que Remi ne l'eut que depuis. [a] Il est certain au moins qu'il l'avoit encore vers 372, '& qu'il eut pour successeur [non pas Ursace, mais] Leon. 'On a une loy qui luy est adressée en cette qualité, datée de l'an 365. Mais on veut qu'elle soit de 368 ou 370.

(marg.: l.26.p.315.b. — p.316.c. — Cod.Th.chr. p.381.2. — a Amm.l.29. p.399.b. — L.30.p.417.b. — Cod.Th.chr. t.8a| p.6. p.381.)

Pour la page 27. § 12.

NOTE XIX.

En quelle année & sous quel Vicaire d'Afrique a fini l'affaire de Lepte.

Amm.l.28.p. 378.d. 'Ammien dans l'affaire du Comte Romain parle souvent du Vicaire d'Afrique, depuis la premiere deputation de ceux de Lepti en l'an 364, jusqu'au supplice des habitans de la mesme ville. Il en parle toujours comme d'un ami de Romain : de sorte qu'il semble que ce soit toujours la mesme personne. Il ne le nomme jamais,] 'hormis dans la derniere occasion, où il l'appelle Crescent. [Nous ne trouverions point de difficulté à cela, si Crescent pouvoit avoir esté Vicaire en 365 ou 366.]'Et on a en effet une loy adressée à luy, datée de 365. Mais comme elle est donnée à Alteie, [qui paroist estre un lieu assez prés de Treves, on croit la devoir raporter à l'an 370,] '& d'autant plus que l'on en a une autre adressée à ce Crescent, datée de l'an 371 à Concionac [dans les Gaules. Il semble donc necessaire pour suivre Ammien, de dire que Crescent a esté Vicaire d'Afrique depuis 364. jusqu'en 371.

(marg.: p.381.2. — Cod.Th.chr. p.87. — p.89.)

Mais c'est ce que nous ne voyons pas moyen de faire,] 'puisque nous avons beaucoup de loix adressées à Draconce Vicaire d'Afrique en 364, 365, & 367. 'Musuphile a la mesme qualité dans une qu'on raporte à l'an 368. [Ce qu'on peut donc dire, c'est qu'Ammien ne parle pas toujours d'un mesme Vicaire; & qu'ainsi l'affaire de Lepti commencée en 364 sous Draconce, n'a esté consommée qu'en 370 sous Crescent.

(marg.: p.69. &c. — p.80.)

Cependant il est assez difficile de croire qu'elle ait duré six ou sept ans.] 'Ammien dit que le secret n'en fut decouvert que long-temps aprés: *diu postea hujusmodi casus emersit*. 'Et il est certain qu'on en eut des lumieres lorsque Theodose vint en Afrique, c'est à dire en 374 au plustard. 'Dés l'an 373, on avoit informé de l'argent que Remi avoit receu pour soûtenir Romain, & sur cette poursuite Remi s'estoit étranglé. [Le moyen donc de croire que la fin de cette affaire, qui en fut le plus tragique, ne soit arrivée qu'en 370? On pourroit croire que Crescent auroit esté Vicaire dés la fin de 368: mais je ne sçay si cela suffiroit encore.

(marg.: Amm.l.28.p. 381.c. — c. d. — l.30. p.417.c.)

En un mot je pense que le plus court seroit de croire qu'Ammien s'est brouillé dans le nom de Crescent, & qu'il parle toujours d'un mesme Vicaire, savoir de Draconce. Son exactitude n'est point si grande, qu'il ne puisse en avoir manqué dans cette rencontre, & peut-estre aussi] 'en ce qu'il dit que Pancrace deputé de la ville de Lepti, mourut à Treves. 'Car il paroist qu'il avoit esté deputé à Valentinien dés l'an 365 ou 366 au plustard.

(marg.: l.28. p.380.c. — p.379.d.)

[& on ne voit point que Valentinien soit venu à Treves qu'à la fin de 367. Il y a encore d'autres choses dans le narré qu'il fait du Comte Romain, où nous ne voyons point de jour. D'autres pourront les examiner.]

Pour la page 27. § 13.

NOTE XX.

Que Valentinien a commencé son premier Consulat à Milan.

[Je ne sçay pas quelle ombre de difficulté Mr Valois a pu chercher dans Ammien,] 'pour ne vouloir pas reconnoistre qu'il dit clairement que Valentinien commença son premier Consulat à Milan, & Valens à Constantinople. [Il seroit difficile qu'il le dist d'une maniere plus expresse. Les loix de l'un & de l'autre Empereur le confirment dans le Code, & il n'y a quoy que ce soit qui nous donne lieu d'en douter. Quand Sozomene ne s'y accorderoit pas, on sçait assez combien il est peu exact dans l'histoire.

Socr.n.p.139. 1.c.

Il est vray que cela ne se peut pas selon Mr Valois,] 'qui croit que Valentinien ne quitta Constantinople que sur la fin de 364, & ne vint dans la Dace qu'en 365 au prim-temps. [Car si cela est, Valentinien ne peut estre arrivé à Milan que bien avant dans la mesme année 365, plusieurs mois aprés avoir pris le Consulat.] 'Mais Ammien dit qu'il quitta Constantinople aprés que l'hiver fut passé, [c'est à dire à la fin d'avril:] '& il est visible par toute sa suite qu'il l'entend de la premiere année de son regne, qui preceda son premier Consulat. 'Cela est encore visible par le Code, [si l'on ne veut dire que les dates des loix de l'an 364, qui sont en grand nombre, sont toutes fausses.]

Amm.l.26.p. 315.2.d.

p.315.316.

Pagi, 365.4.

Pour la page 29. § 13.

NOTE XXI.

Officiers de l'an 365.

Cod.Th.chr. p.72.73.

'Les loix datées de l'an 365, nous apprennent que les Prefets Mamertin d'Illyrie & d'Italie, Germanien des Gaules, & Symmaque de Rome, furent continuez dans leurs charges, aussi bien que Florent Comte des largesses, Draconce Vicaire d'Afrique, Bulesore Consulaire de la Campanie, Terence Correcteur de Toscane, 'Equice Comte [de l'Illyrie,] à qui on donne dés le 24 de septembre le titre de Maistre ou General. 'Et il est certain au moins qu'il receut cette dignité dés la fin de cette année. Mais selon Ammien ce ne fut pas avant la fin d'octobre. 'Jove qualifié dans quelques loix General de la cavalerie & de l'infanterie, [est sans doute Jovin qui exerçoit cette charge dans les Gaules.]

p.75.

Amm.l.26.p. 317.a.

Cod.Th.chr. p.93.

'On trouve encore plusieurs autres officiers nommez dans les loix datées de cette année, comme Valentin Consulaire du Picenum ou Marche d'Ancone, 'Florien Intendant du domaine, Maxime Intendant des vivres, Fortunat Consulaire de la seconde Pannonie, 'Felix de la Campanie [au lieu de Bulesore,] Volusien & Severe Vicaires de Rome, Favence Vicaire de l'Italie [dont Milan estoit metropole,] Valerien Vicaire de l'Espagne, 'Felix Vicaire de Macedoine, Cresconé Comte [ou Intendant] des mines, '& Symmaque Correcteur de la Lucanie, qui est l'orateur dont nous avons les lettres, fils de celui qui estoit alors Prefet de Rome.

p.72.73.75.

p.73.

p.74.

p.75.

S. ep.l.23.p. 517.

[Mais comme les années 365, 368, 370 & 373, ont eu les mesmes Consuls, sçavoir Valentinien & Valens, il est aisé qu'il se soit glissé de l'erreur dans les loix qui en sont datées, par l'omission ou le changement des nombres qui en font la distinction. Et on voit la mesme confusion dans les autres années qui ne sont datées que par les Consulats des Empereurs. C'est sans doute par cette raison que quoique Symmaque fait Prefet de Rome en 364,] 'le fust encore le 27 de septembre 365, selon une loy datée de ce jour, 'on trouve neanmoins la

chr. p.77.

p.73.

mesme qualité donnée à Volusien dans p.74. le mois de fevrier, 'de juin, de juillet, p.76.1|93. d'aoust, & de septembre. 'Godefroy differe sa Prefecture jusques en 373; & il y rapporte encore la loy du 6 d'aoust 34.t.6.l.3.p.187. 365, où il est qualifié Vicaire.'Mais par la loy mesme on voit qu'elle regarde chr.p.74. le Prefet de Rome. 'Godefroy raporte encore à l'an 373 les deux loix du Code de Justinien, où Volusien est qualifié Prefet du Pretoire au lieu de Prefet de Rome, comme on le lit mesme dans l'une de ces loix. [Je ne voy pas en effet qu'il paisse avoir esté Prefet du Pretoire en l'an 365, si l'on ne dit qu'il l'a esté d'Illyrie aprés la deposition de Mamertin.]

Spon. p. 276| Rein. p.255. 'Spon nous donne une inscription, qui porte que Valentinien & Valens avoient fait faire quelque bastiment *administrante Rufio Volusiano V. C. Expraef. Pr. Praef. Urbi jud. iterum* ... Cette inscription qui ne porte point le nom de Gratien doit estre faite avant le 24 d'aoust 367. Si donc elle marque que Volusien estoit alors Prefet de Rome pour la seconde fois, on ne peut pas differer cette Prefecture jusques en l'an 373. Mais je ne sçay si *jud. iterum* en suppleant dans ce qui est effacé, *vice sacra*, ou *sacrarum cognitionum*, ne pourroit point marquer non qu'il estoit une seconde fois Prefet de Rome: mais seulement qu'il estoit pour la seconde fois Prefet & juge au nom de l'Empereur, en y comprenant sa Prefecture du Pretoire. Ainsi cette inscription pourra estre de l'an 364. Et il faudra dire qu'il avoit esté Prefet du Pretoire avant ce temps là. Il faudroit neanmoins examiner si les Prefets du Pretoire mettoient aussi *vice sacra judicans*. Il me semble qu'ils le devoient mettre autant que les Prefets de Rome: [& neanmoins je ne sçay si cela leur estoit aussi ordinaire.]

Cod.Th.chr. p.75. 'La loy du 6 d'octobre est adressée à Severe qualifié de mesme Prefet de la ville. Il faut apparemment *Vic. V.* au lieu de *P F. V.* 'Car selon celle du 22 p.74. aoust Severe estoit alors Vicaire de Rome. 'On croit aussi que Maxime Inten- p.73. dant des vivres est le celebre Maximin qui exerçoit cette charge [non en 365, mais] en 368.

'Germanien [Prefet des Gaules en l'an p.76.1. 364,] l'estoit aussi encore le 7 d'avril p.77. 366.'Ainsi la loy adressée à Vivence qui p.75. le fut [aprés luy,] ne doit point estre de l'an 365. 'Plusieurs loix datées de 365, p.74.75. donnent à Germanien le titre de Comte des largesses. [Je ne sçay si c'est qu'il eust cette charge avec celle de Prefet, ou si ces loix se doivent raporter à une autre année. Le dernier seroit plus aisé à croire,] si ces loix n'estoient datées de Milan, [où nous ne voyons point que Valentinien soit venu en 368, ni en 370.] 'Il faut neanmoins apparemment p.72. differer la loy qui luy donne ce titre dés le 28 janvier, & qui est datée de Rome par une seconde erreur, 'puisque selon p.73. celle du vintieme de fevrier donnée à Milan, Florent estoit alors Comte des largesses.

NOTE XXII. Pour la page 20. 533.

Que Mamertin a esté deposé dés 365.

'Ammien ne met la substitution de Amm.l.27.p.344.d. Rufin à la place de Mamertin Prefet d'Italie, qu'aprés l'elevation de Gratien à l'Empire, [c'est à dire aprés le 24 aoust 367. Cela ne seroit pas fort considerable, puisqu'il est peu exact à mettre les choses dans le veritable ordre du temps,] s'il ne disoit formellement que peu de jours aprés la promotion de ce Prince, Mamertin fut accusé de peculat, & qu'à cause de cela Rufin fut mis en sa place. [Ainsi on ne peut pas faire commencer Rufin avant le 24 d'aoust 367, sans dementir formellement Ammien.]

'Cependant je croy que nous sommes Cod. Th. t.6. p.382.2. obligez de le faire avec Godefroy, [Nous n'alleguons point] 'la loy 2 de chr. p.74.

pascuis qui luy est adressée, de Lucerie le 23 de septembre, *Valentiniano & Valente Coss.* [Car ces Consuls pourroient ne marquer que l'an 368, & on ne sçait ce que c'est que cette date de Lucerie.] 'Mais les mesmes Consuls sont marquez dans la loy 11 *de numerariis*, donnée le 12 decembre à Paris: & on sçait que Valentinien passa l'hiver de 365 & 366 à Paris, où l'on ne trouve point qu'il soit revenu depuis l'an 366.] 'Nous avons encore la loy 12 *de susceptoribus* donnée le dixieme de novembre *Gratiano N. B. P. & Dagalaïso Coss.* Ce consulat est celui de l'an 366, [& ne se peut pas aisément confondre avec un autre. Nous ne voyons donc pas moyen de douter que Rufin qualifié dans ces deux loix Prefet du Pretoire, ne le fust effectivement dés l'an 365. Peut-estre que Mamertin deposé dés ce temps là, ne fut neanmoins accusé qu'à la fin de l'an 367, & que c'est ce qui aura brouillé Ammien.] 'Si la loy datée de Rome le 31 d'octobre 365, n'est point fautive dans le mois aussi-bien que dans le lieu, (car Godefroy croit qu'elle l'est dans l'un & dans l'autre,) Mamertin à qui elle s'adresse estoit encore alors Prefet; '& celle du 9 septembre de la mesme année [appartiendra à l'an 368,] 'auquel neanmoins il semble que Probe eust déja succedé à Rufin.

'Godefroy dit que Rufin avoit succedé à Mamertin dans la Prefecture d'Illyrie aussi-bien que dans celle d'Italie; & il cite pour cela Ammien *l.27.p.369.* 377, [de quelque edition que je ne connois point. Je ne trouve point qu'Ammien le dise.] 'Mais il est vray que Probe qui succeda à Rufin, 'estoit aussi Prefet d'Illyrie: [Et je ne sçay si l'on trouve que cette Prefecture luy ait esté donnée separément de celle d'Illyrie. Que s'il faut conclure de là que Rufin avoit aussi l'une & l'autre, je ne sçay où l'on pourra placer la Prefecture de Volusien.] 'Reinesius la met dés l'an 355, 'où quelques loix marquent en effet Volusien Prefet du Pretoire: [mais je ne sçay si cela se peut soûtenir. *V. Constance note* 34.] Godefroy distingue ce Volusien de celui dont nous parlons.

NOTE XXIII.

Pour la page 31. § 14.

Sur la guerre d'Allemagne en 366.

[Le recit qu'Ammien fait de la guerre d'Allemagne en 365 & 366, est assez embarassé.] 'Il dit en un endroit que Valentinien arrivant à Paris sur la fin d'octobre 365, apprit que les Allemans estoient entrez sur les terres des Romains, & qu'il envoya contre eux Dagalaïse, qui les trouva déja retirez. 'Dans un autre endroit où il dit qu'aussi-tost aprés le premier janvier les Allemans passerent le Rhein sur les glaces, tuerent Carietton &c. [il semble vouloir aussi marquer que c'estoit là le commencement de la guerre: & neanmoins on peut croire que c'estoit une seconde irruption faite au commencement de l'an 366.

Ce qui embarasse donc, c'est ce qu'il dit] 'que cette nouvelle ayant causé beaucoup d'affliction, Dagalaïse fut envoyé de Paris pour remedier à ce mal, & rappellé quelque temps aprés pour recevoir avec Gratien les marques du Consulat; [c'est à dire pour le premier jour de 366, auquel il fut Consul avec Gratien selon tous les fastes: & ainsi il ne pouvoit pas avoir esté envoyé contre les Allemans aprés le premier de janvier 366. Je ne croy pas non plus que l'on puisse mettre l'irruption des Allemans au commencement de l'an 365.] 'Car Ammien dit trop clairement que Valentinien receut les premieres nouvelles de cette guerre en arrivant à Paris à la fin d'octobre 365. 'Jovin envoyé à la place de Dagalaïse, 'ayant vaincu les Allemans, 'revint à la Cour dans le temps que l'on y apporta la teste de Procope, [tué en Orient le

Marginal notes: 8.t.1.l.11.p.469. — 12.t.6.l.12.p.545. — chr.p.75. — p.74. — p.82. — t.2.p.469|4.p.545. — Amm.l.27.p.372b. — l.29.p.409.4c. — Rein.p.1024. — Cod. Th.t.6.p.391.a. — Amm.l.26.p.316.d. — l.27.p.333.334. — p.314.a.b. — l.26.p.3?6.d. — l.27.p.334.b. — c.335.d.

27 de may 366,] & fut ensuite designé Consul [pour l'année 367.

Je ne voy pas moyen de sortir de cet embarras, qu'en disant 'que Dagalaise envoyé de Paris en octobre ou novembre 365, à cause de la premiere irruption des Allemans, ayant trouvé qu'ils s'estoient déja retirez, comme le dit Ammien, [revint aussi-tost pour le premier de janvier 366, auquel il devoit commencer son consulat : & que la mesme année 366, Jovin fut envoyé contre les Allemans qui estoient rentrez dans les Gaules au commencement de janvier : ou bien il faut dire que Dagalaise renvoyé en l'an 366 à cause de cette seconde irruption, revint quelque temps aprés, non pour commencer son consulat, mais pour quelque autre sujet ; & que Jovin fut renvoyé à sa place. Nous suivons dans le texte cette derniere conjecture, parcequ'elle nous permet de suivre davantage les termes & l'ordre d'Ammien, quoique l'autre soit peut-estre bien aussi probable.]

L.26.p.306.d.

Pour la page 33.§14.

NOTE XXIV.

Officiers de l'an 366.

'On voit par le Code que Rufin estoit Prefet d'Italie en 366, & Germanien des Gaules, Feste Proconsul d'Afrique, Julien Intendant des vivres [à Rome,] Florent Comte des largesses, & Maximin [dont on parle amplement dans le texte,] Correcteur de Toscane. 'Il est parlé cette année de Julien Intendant des vivres, dans l'histoire du schisme d'Ursin. 'Une loy du 20 de novembre, qualifie Valerien Prefet de Rome : mais on croit que c'est une faute, & qu'il doit estre qualifié Vicaire d'Espagne comme dans les loix de l'an 365. 'Une autre loy du 8 d'octobre, donne aussi à Pretextat la qualité de Prefet de Rome, & on croit que c'est encore une faute, cette loy estant plutost de 367. 'Car l'histoire du Pape Damase nous apprend que dans les derniers mois de 366, Juvence estoit Prefet de Rome. 'Il avoit esté precedé par Lampade successeur de Symmaque. [Ainsi Lampade peut avoir esté Prefet dans les premiers mois de l'année, & Juvence dans les derniers.]

Cod.Th.chr. p.77. — Mar. & F. pr. p.6. — Cod.Th.chr. p.77. — p.77 t.3. p.301.2. — Amm.p.337. Mar.& F.p.6. — Amm.p.336. 337.

Pour la page 34.§15.

NOTE XXV.

Si Jovin fondateur de saint Nicaise de Reims, est le Consul de l'an 367.

'Flodoard raporte des vers qui sont comme l'epitaphe de Jovin deux fois General de la milice Romaine, fondateur de l'eglise de S. Agricole à Reims. [Nous ne voyons pas lieu de douter que ces vers ne soient anciens & autheutiques :] '& l'on cite encore du testament de S. Remi, que Jovin estoit enterré dans l'eglise Jovinienne de S. Agricole. [Ainsi toute la difficulté est de savoir qui estoit ce Jovin.]

'Marlot dans son histoire de Reims, Mr Valois, & plusieurs autres, croient que c'est celuy qui a esté celebre sous Valentinien I, & qui fut Consul en l'an 367. [On ne marque pas qu'il ait esté deux fois General : mais cela ne feroit pas difficile à presumer, ni peut-estre mesme à trouver. On peut encore aisément supposer qu'il a esté Chrétien, au moins sous Valentinien, puisque l'histoire ne dit rien ni pour ni contre. Car pour ce qui est du temps de Julien, cet apostat l'elevoit & l'employoit trop, pour croire qu'il fust déja Chrétien. Nous voulons bien accorder aussi, si l'on veut, qu'il a esté enfin General de l'infanterie aussi-bien que de la cavalerie,] 'comme on le lit à la teste d'une loy datée de 365, a quoique Godefroy juge par les autres qu'il en faut oster *& peditum*, '& quoiqu'Ammien ne luy attribuë que le commandement de la cavalerie, & lors mesme qu'il luy fait substituer Theodose en l'an 370.

[Mais son consulat n'est point marqué dans l'epitaphe ; & je ne voy pas qu'on

Flod.l.1.c.6. p.33. — c.18.p.89. — Marl. l.1. c. 28.p.57. & cl Amm. l. p. 525. — Cod. Th.7.t. 1. l.7.p.278. a p.279.2. — Amm.l.28.p. 169.d.

qu'on y ait pu omettre ce qui paroissoit alors de plus eclatant.] 'Car pour ce que croit M.r Valois, que cette dignité y est marquée par ce vers. n.1. p.531.

Extulit aeternum saclorum in secula nomen;

[si elle y est, c'est d'une maniere si obscure, qu'il n'est pas aisé de l'y appercevoir: & on auroit pu dire de luy la mesme chose, quand il n'auroit jamais esté Consul. Je ne voy pas moyen de douter que les vers dont nous parlons ne soient faits aprés sa mort,] & ne soient son epitaphe, comme M.r Valois les appelle. [Mais quand on pourroit croire qu'ils sont faits long-temps avant sa mort, dés qu'il eut basti l'eglise; un homme qui estoit encore payen en l'an 363, & employé dans les affaires de la Cour & de la guerre jusques en 370 au moins, aura-t-il songé à bastir une eglise avant l'an 367, ou plutost avant l'an 366, dés les premiers mois duquel il fut designé Consul? On ne peut point presumer qu'il l'ait fait qu'aprés avoir esté dechargé du commandement des armées en 370.

D'ailleurs il n'y a point d'apparence qu'on ait basti à Reims une eglise de S. Agricole, que depuis que les reliques de ce Saint furent trouvées à Boulogne par S. Ambroise, ensuite de quoy elles se repandirent en divers endroits. Or elles ne furent trouvées qu'en l'an 393, & il n'est pas aisé de croire que Jovin General d'armée dés l'an 361, ait fait bastir une eglise aprés 393. Cette raison suppose que S. Agricole titulaire de cette eglise est celui de Boulogne.] 'Et il paroist en effet par Marlot, que c'est celui qu'on y honore encore comme le premier patron. [On ne voit point qu'il y en ait eu d'autre dans l'Eglise du temps d'Usuard ni depuis. Tout ce qu'on pourroit dire, seroit que l'eglise bastie vers 375 sous le simple titre de basilique Jovinienne, y auroit ajouté dans la suite celui de S. Agricole, lorsqu'on y eut mis des reliques de ce Saint aprés l'an 393. Mais je ne voy point de réponse à l'omission du Consulat. Marl. p.96.

Il seroit difficile de croire que Jovin qui usurpa le titre d'Auguste en 411, ait esté enterré à Reims: son usurpation mesme seroit marquée dans son epitaphe: & je ne sçay qui auroit pu loüer sa pieté, comme on fait celle du fondateur de l'eglise de S. Agricole. Ainsi il vaut peut-estre mieux attendre que l'on ait trouvé quelques nouvelles lumieres sur ce sujet.] 'S. Basile écrit à un Comte Jovin, qui estoit sans doute alors en Orient, [& ainsi paroist different du Consul. Il peut s'estre ensuite établi dans les Gaules sous Theodose. Bas. ep. 378. p.368.

Nous employons le testament de S. Remi selon l'autorité qu'il peut avoir telle qu'elle soit: car nous n'ignorons pas les difficultez qu'il y a sur ce sujet; mais nous ne les avons pas encore examinées.]

NOTE XXVI.

Pour la page 35. § 15.

Sur Rusticus Julianus Proconsul d'Afrique.

'Ammien dit fort nettement que Julien avoit esté Proconsul d'Afrique avant la promotion de Gratien, [& par consequent avant la fin de 367,] *ut ostenderat &c.* 'Cependant diverses loix du Code qui luy sont adressées, sont datées de l'an 371 & 372: ce que M.r Valois & Godefroy suivent sans difficulté. Amm. l.27. p. 342.b. n.p.337. Cod. Th.t.6. p.369. 1.

'Godefroy dit que cet officier nommé dans Ammien Rusticus Julianus, est appellé Julianus Rusticus dans neuf lettres du troisieme livre de Symmaque qui luy sont adressées. Cela est ainsi dans l'edition de 1604 p.63, où les 15 premieres lettres de ce troisieme livre sont de la sorte. [Dans l'edition de 1587 p.101, ces quinze lettres ne portent en teste que le seul nom de Julien; & je n'en trouve aucune sous le nom de Rustique, ou de Julianus Rusticus,] Cod. Th.t.6. p.369.1.

Pour la page 36. §16.

NOTE XXVII.

Que Gratien n'a esté fait Auguste que le 24 d'aoust 367.

[Au lieu qu'Idace, la chronique d'Alexandrie, p.700,] 'Socrate nous assurent que Gratien fut fait Auguste le 24 d'aoust 367, 'Baronius soutient que cela arriva dés le commencement de la mesme année, 'à cause de quelques loix datées du 9 d'avril & du 5 de may, où Gratien est nommé Auguste avec son pere & son oncle. [Mais il y a tant de fautes dans les inscriptions & les souscriptions des loix, qu'il ne s'en faut jamais servir qu'avec beaucoup de circonspection & de retenuë, lors mesme qu'on n'y voit rien de contraire; bien loin de les pouvoir opposer à une epoque aussi-bien appuyée qu'est celle-ci.] 'Aussi Blondel & M.r Valois [qui sont venus depuis cette remarque de Baronius, & qui citent fort l'autorité du Code,] suivent sans difficulté l'opinion contraire: 'Godefroy dans l'ouvrage mesme qu'il a fait sur le Code, n'hesite pas sur cela.

Socr.l.4.c.11. p.219. a.
Bar.367.§22.
§23.
Blond. p.193.
Amm. n. p. 338.
Cod.Th.chr. p.80.a.

[La date mesme des loix citées par Baronius, reçoit assez de difficulté:] 'puisque celle du 5 de may est datée de Rome, [où il n'y a nulle apparence que Valentinien soit venu au commencement de l'an 367:] '& s'il falloit s'arrester à celle qui precede l'autre dans le Code, (il faudroit dire que Gratien estoit Auguste dés l'an 366; ce que ni Baronius ni aucun autre n'a jamais dit.) 'On le prouveroit encore par plusieurs autres, si cette preuve estoit bonne.

p. 78.
9. t.50. l. 10. p.300.
chr. p.77.

Pour la page 37.§16.

NOTE XXVIII.

Que Valentinien a repudié Severe sa premiere femme; mais n'a point eu deux femmes en mesme temps.

Socr.l.4.c.31. p.249. c.

'Socrate raconte que Juste gouverneur de la Marche d'Ancone ayant esté tué par ordre de Constance sur ce qu'on pretendoit qu'il avoit eu quelque presage qu'il seroit pere d'un Empereur, Justine sa fille qui estoit demeurée orfeline, 'estant devenue grande, se mit à la suite de Severe femme de Valentinien; & que cette Imperatrice la trouva si bien faite, qu'elle ne put s'empescher d'en entretenir son mari, 'ce qui donna envie à Valentinien de l'épouser; car elle estoit fille, dit Socrate. Mais ne voulant pas aussi repudier sa femme, il fit publier dans toutes les villes une loy par laquelle il permettoit à tout le monde d'avoir deux femmes: & usant le premier de sa permission, il epousa Justine quelque temps aprés que Gratien fils de Severe eut esté declaré Auguste.

d.
p.250. a.

[Il ne faut que lire cette narration, pour juger qu'elle sent le roman & un conte fait à plaisir: & cela paroist encore bien davantage dans la narration entiere de Socrate dont nous n'avons fait ici que l'abregé.] Rien n'auroit dû faire plus de bruit que cette loy, & que l'execution qu'en fit un Empereur à la vuë de toute la terre. Cependant [hors Jornande] 'qui visiblement a suivi Socrate, ᵃ nous ne trouvons point qu'aucun autre auteur un peu ancien ait jamais parlé de cette loy si étrange faite pour permettre d'avoir deux femmes, ce qui ne s'estoit jamais vu, je ne dis pas parmi les Chrétiens, mais parmi les Romains mesmes. Ni Ammien qui estoit payen & qui n'epargne nullement Valentinien, ni Zosime ennemi declaré des Princes Chrétiens, n'ont jamais rien remarqué de semblable.

Jorn. reg. c. 40. p.652. a.
a n. p.58. 2.b|
Bar.370.§127. 130.

[C'est mesme par leur témoignage qu'on peut refuter invinciblement Socrate.] 'Car Zosime dit par deux fois que la mere de Valentinien le jeune, qui est cette Justine, avoit auparavant esté mariée à Magnence. [Elle n'estoit donc pas fille lorsque Valentinien l'epousa: & Constance n'ayant esté maistre de l'Italie que moins d'un an

Zos. l. 4. p. 746. c| 767. d.

avant la mort de Magnence, n'avoit pas fait tuer son pere lorsqu'elle n'estoit encore qu'un enfant.] 'Ammien, qui ne flate pas Valentinien, dit qu'il estoit extremement chaste dans sa maison & audehors; que jamais sa reputation ne fut flétrie par aucun dereglement ni aucune faute contre la chasteté; & que son exemple servit mesme de frein à toute sa Cour, & en modera l'insolence. [Jamais on n'a ainsi loüé Claude qui avoit epousé sa niece. Jamais au contraire on n'a rien reproché sur cela ni à Valentinien II, ni à Justine lorsqu'elle persecutoit cruellement les Catholiques. On peut voir ce point traité par M.r de Meaux dans la Défense de ses Variations, *p.209-215*, lorsqu'il fait rougir les Protestans sur la permission que Luther & leurs autres principaux reformateurs ont donnée au Langgrave d'avoir deux femmes.

Amm.l.30.p.432.c.

Mais quoiqu'on ne puisse excuser Socrate de s'estre trompé, lorsqu'il a écrit que Valentinien avoit eu deux femmes à la fois,& en avoit fait une loy; il semble neanmoins qu'il ait eu quelque fondement,comme les plus grandes faussetez des historiens ne marquent guere d'en avoir; & au lieu de dire] 'avec Baronius, que Valentinien n'epousa Justine qu'aprés la mort de Severe; la verité est peut-estre qu'il avoit effectivement deux femmes vivantes, mais dont l'une estoit repudiée. [Ce sentiment pourroit paroistre peu recevable, s'il n'estoit fondé que sur la chronique d'Alexandrie,]'qui dit que Valentinien avoit chassé sa femme Marine de la ville[& de la Cour;] '& qu'aprés qu'il fut mort, Gratien rappella l'Imperatrice Marine sa mere. 'Mais c'est Ammien mesme qui dit qu'aprés la mort de Valentinien, Gratien par le conseil de sa mere fit enlever Doryphorien &c. [Or comme tout le monde convient que Gratien n'estoit pas fils de Justine, mais d'une premiere femme; il faut bien avouer que Valentinien avoit deux femmes vivantes en mesme temps, mais dont la premiere pouvoit avoir esté repudiée, comme la chronique d'Alexandrie donne tout lieu de le croire. Je ne sçay pas si quelqu'un voudroit dire que par cette mere de Gratien Ammien entend Justine sa belle-mere. Mais il luy auroit esté facile de s'expliquer plus nettement: & je doute fort que Gratien prist conseil de Justine, à laquelle il estoit obligé de s'opposer sur l'Arianisme. *V. S. Ambroise*.

Bar.370.§30.
Chr. Al. p. 701.
p.704.
Amm.l.28.p.565.a.

Si le mariage de Valentinien avec Justine s'est fait de cette sorte aprés la repudiation de Severe, il estoit conforme aux loix Romaines: & ainsi il ne faut pas s'étonner qu'Ammien & Zosime n'aient point cru le devoir blasmer. Il estoit neanmoins contraire aux loix de l'Eglise,] 'qui obligeoit les personnes mariées de cette sorte à se separer pour recevoir le batesme: [a]& l'Eglise Romaine soumit S.te Fabiole à la penitence publique pour s'estre remariée aprés avoir repudié son premier mari,[quelque juste raison qu'elle eust eu de s'en separer.] 'Mais avec cela S. Augustin qui soûtient qu'en ce cas mesme, [qui pouvoit estre celui de Valentinien,] les seconds mariages ne sont point permis, [& qui emploie ses deux livres à Pollence *de adulterinis conjugiis*, presque tous entiers, à prouver que ce sont de veritables adulteres;] ce Saint, dis-je, ne laisse pas de croire qu'il faut excuser ceux qui se trompent sur ce sujet, *venialiter fallitur*, parceque la decision n'en est pas tout à fait claire dans l'Evangile.[Et il la traite comme obscure dans son premier discours sur le sermon du Seigneur sur la montagne, *c.16. § 43-48.p.183-186.*]

Aug.B.fid.& op.c.1.p.165.d|ad conj.l.2.c.16.p.414.a.
a Hier.ep.
Aug.c.19.p.185.e.

NOTE XXIX.

Pour la page 37.§16.

Cereal frere de Justine confondu avec Cereal frere de Galla.

'Baronius croit que Cereal frere de

Bar.375.§7.

Justine est celui qui fut Consul en l'an 358 avec Dacien, & qui voulut epouser

Amm. l. p. 58.

Ste Marcelle. 'Mr. Valois attribuë l'un & l'autre à Cereal frere de Galla mere

l. 14. p. 31. a.

de Gallus Cesar. 'Il est certain en effet que celui-ci a esté Consul; [au lieu que cela n'est point dit, & n'est pas mesme probable de l'autre, qu'on ne sçait point avoir eu rien de considerable que d'a-

l. 28. p. 367. c.

voir esté frere de Justine;]'dont le frere n'a jamais esté que *Tribunus stabuli*, quoique leur sœur fust alors Impera-

l. 30. p. 426. c.

trice, '& qui n'avoit pas luy mesme de plus grande qualité en l'an 375.

Pour la page 37. § 16.

NOTE XXX.

Temps du mariage de Justine, & de la naissance de Valentinien II.

Vict. epi. p. 545. c.

'Le jeune Victor dit que Valentinien fit Gratien Empereur [le 24 aoust 367,] par le conseil de sa femme. [Il n'y a pas d'apparence que ce fust par le conseil de Justine. Ainsi Severe estoit encore en faveur l'an 367, & Justine ne peut pas avoir esté mariée à Valentinien avant l'an 368. Mais il faut aussi qu'el-

Amm. l. 28. p. 367. c.

le l'ait esté vers ce temps là,] 'puisque Constantien son frere, qui fut tué en l'an 369, estoit allié de Valentinien. [Au moins elle ne l'a pas esté plustard qu'au

l. 30. p. 433. 434 | Vict. epi | Philsg. l. 9. c. 16. p. 130. a Zos. l. 4. p. 746. c. b Idat.

commencement de l'an 371,] 'puisque Valentinien son fils avoit quatre ans selon les uns, a & environ cinq selon les autres, lorsqu'il fut fait Empereur b le 22 novembre 375. [Car cela doit faire juger qu'il est né quelque peu avant le 22 de novembre 371.]

Philsg. l. 11. c. 2. p. 144.

'Philostorge ne le fait neanmoins âgé que de vingt ans lorsqu'il fut tué [le 15 de may 392: & ainsi il faudroit mettre sa naissance aprés le 15 de may 372. Et cela se pourroit confirmer par]

Aus. ep. 3. p. 421.

'le poëme qu'Ausone adresse à Probe aprés le Consulat qu'il eut en l'an 371; (*Nam Consul aeternum eluet*;) 'mais fort

p. 424 | not. [...] p. 421 | not.

peu aprés, *ut quem curulis proxima &c.* 'Car Ausone dans son poëme, ne met audessus de Probe que trois personnes, c'est à dire Valentinien, Valens, & Gratien. [Il semble que si Valentinien le jeune eust déja esté né, il n'auroit pas osé le mettre audessous de Probe. La mesme raison va à montrer que Valentinien Galate fils de Valens, qui avoit esté Consul deux ans avant Probe, estoit mort alors. Mais je ne sçay si un poëte qui veut flater, n'auroit pas pu oublier deux enfans qui n'avoient point de degrez audessus des personnes privées, dont l'un ne faisoit que de naistre, & l'autre estoit en Orient. Je ne sçay mesme si *nam Consul aeternum eluet*, oblige absolument de dire que Probe ne fust plus alors Consul. Mais je pense que *curulis proxima* y oblige davantage.] 'Et neanmoins Vinet l'a

p. 424 | not.

pris pour l'année mesme de son Consulat. [Pour dire que Valentinien II. n'est né qu'aprés le 15 de may 372, il faudroit abandonner Zosime, qui donne cinq ans à ce Prince en novembre 376: car les autres qui ne luy donnent que quatre ans s'y peuvent aisément accorder.

Il y en a qui le font naistre dés l'an 366, mais c'est qu'ils le confondent avec le fils de Valens. *V. Valens note 3.*]

NOTE XXXI.

Pour la page 39. § 17.

Sur les sergents honorez à Milan.

Bar. 367. § 23.

'Baronius nous avertit que ne paroissant point par aucun monument ecclesiastique que l'Eglise de Milan ait honoré comme martyrs Diodore & les trois sergents tuez à son occasion, il est difficile & dangereux de s'en fier absolument à ce qu'en a écrit un payen comme Ammien. [Je pense qu'il a voulu prevenir la devotion trop hardie que quelques particuliers pourroient avoir de renouveller le culte de ces personnes: & en cela elle est tres judicieuse, estant raisonnable de ne fonder le culte de l'Eglise que sur des monumens ecclesiastiques.

Cela n'empesche pas neanmoins que pour le fait il n'ait toute l'autorité que luy peut donner un auteur du mesme pays & du mesme temps. Ammien écrivant à Rome sous Theodose & sous S. Ambroise, une chose toute publique arrivée à Milan environ vingt ans auparavant, & qui continuoit toujours depuis, il y a peu de lieu de douter qu'elle ne fust telle qu'il la raporte, & que ces sergents n'aient en effet esté honorez à Milan. Tout ce qu'on pourroit dire, c'est que ce n'estoit peut-estre que par quelques particuliers, dont la devotion pouvoit n'estre pas assez reglée, & honorer comme innocens, parcequ'ils les croyoient tels, des gents qui pouvoient estre veritablement coupables. Et neanmoins il faut avouer que ces sortes de devotions superstitieuses estoient moins croyables dans une Eglise qui avoit S. Ambroise pour Amm. l. 27. p. 357. c. Evesque, que dans toute autre. 'La réponse mesme d'Eupraxe raportée par le mesme auteur, donne grand lieu de juger que l'honneur qu'on rendoit à ces sergents estoit une chose toute publique, & autorisée par l'Eglise.

NOTE XXXII.

Voir la page 41. § 18.

Date de deux loix adressées à Rufin: Que Probe a esté aprés luy Prefet d'Italie & d'Illyrie jusqu'en 375.

Amm. l. 27. p. 352. b. 'Rufin Prefet d'Italie mourut vers le temps de l'expedition de Valentinien en Allemagne, [c'est à dire autant que l'on en peut juger par la suite confuse d'Ammien, en l'an 368;] & Probe fut Cod. Th. chr. p. 81. mis en sa place. 'Nous avons une loy adressée à Rufin du 25 janvier *Valentiniano & Valente Coss.* c'est à dire en l'an 365. Mais on voit par diverses loix que Mamertin estoit encore Prefet d'Italie aprés le mois de janvier 365. Ainsi il faut lire dans la loy *Valentiniano & Valente II. Coss.* & la raporter à l'an 368.

'Nous avons encore une loy qui p. 82. s'adresse à Rufin du mesme Consulat que l'autre, mais datée de Milan le 21 de juin: [& Valentinien estoit en effet à Milan en 365.] 'Mais nous avons au p. 74. moins trois loix à Mamertin posterieures au 21 de juin 365. 'C'est ce qui oblige p. 82. Godefroy à raporter celle à Rufin à l'an 368, endisant qu'elle fut non pas donnée, mais receuë à Milan. Cette explication semble estre favorisée parce qu'une autre loy du mesme jour est datée de Ravenne, où Valentinien n'estoit pas non plus. Mais d'autre part celle-ci est encore adressée au Prefet du Pretoire qui n'est pas nommé, [& qui ne peut estre que celui d'Italie de qui Ravenne dependoit, c'est à dire le mesme Rufin à qui l'autre loy est adressée, si elles sont d'un mesme jour. Et il pouvoit aussi peu estre en un mesme jour à Milan & à Ravenne pour les recevoir, que Valentinien pour les donner: de sorte qu'il n'y a pas pour une faute dans ces loix. D'ailleurs, Godefroy qui sauve un inconvenient en mettant en 368 la loy du 21 de juin adressée à Rufin, tombe dans un autre.] 'Car il raporte encore à l'an p. 81. 82. 368 trois loix datées de 365, anterieures au 21 de juin, & neanmoins adressées à Probe comme Prefet du Pretoire.

[Mais je ne voy rien qui nous empesche de mettre ces trois loix en l'an 370, *Valentiniano & Valente III. Coss.* estant certain que Probe estoit alors Prefet d'Italie. Pour celle du 21 de juin adressée à Rufin, ou il y a faute dans le nom de Rufin, ou il faut qu'elle soit de 368, & receuë à Milan. On peut mettre l'autre du 21 juin en 365, & dire ou que Ravenne est aussi le lieu où Mamertin la receut, ou que Valentinien fit alors un tour à Ravenne, ce qui n'est pas neanmoins aisé à croire,] 'puisqu'il p. 74. date des loix à Milan le 17 & le 29 du mesme mois.

Probe succeda donc en 368 à Rufin, [qui estoit certainement Prefet d'Italie,]

p. 81. 'puisque la loy du 25 janvier fut receuë à Rome. [Ainsi il est certain que Probe Cod. Th. t. 6. p. 380. 1. estoit aussi Prefet d'Italie.] 'On voit en effet des loix qui luy sont adressées en 369, qui sont publiées à Carthage, & qui parlent de gents releguez dans la Sardaigne. On en trouve une aussi de l'an 374 affichée à Rome: [& ce fut luy qui marqua à S. Ambroise de quelle maniere il se devoit conduire dans le gouvernement de la Ligurie.

Il n'est pas moins certain qu'il estoit aussi Prefet d'Illyrie, & en mesme temps qu'il l'estoit d'Italie,] p. 379. 2. 's'il faut raporter à l'an 368, comme le croit Godefroy, diverses loix receuës à Sabarie & à Sirmich, dont l'une parle des provinces de l'Illyrie & de l'Italie. p. 380. 1. 'Dans celles de l'an 369, il y en a plusieurs qui sont receuës aussi à Sabarie ou à Sirmich. Une autre de l'an 370, parle de l'Illyrie & de la Macedoine. Amm. l. 30. p. 423. c. d; 424. c | 425. a. 'Ammien marque bien clairement qu'il estoit encore Prefet d'Illyrie quand Valentinien y vint en 375. p. 417. d. 'Ce fut le Prefet Probe qui manda à Valentinien l'an 374, l'irruption des Quades dans l'Illyrie: l. 29. p. 409. 410. '& il estoit à Sirmich en qualité de Prefet lorsqu'elle se fit. a Cod. Th. chr. p. 93. a Une loy qui luy est adressée du 26 janvier 374, fut affichée dans la mesme ville. [Je ne croy donc pas qu'il y ait lieu de douter qu'il n'ait esté Prefet d'Italie & d'Illyrie en 368, & continué dans cette charge jusqu'à la mort de Valentinien à la fin de 375.] Aussi Ammien aprés avoir marqué sa promotion, ne dit jamais qu'il ait esté destitué, ni qu'il ait esté remis en charge, ni qu'un autre ait esté fait Prefet au lieu de luy.

Rein. p. 68. 2. 'Reinesius veut qu'on distingue Probe Prefet d'Illyrie en 374 & 375, du grand Petrone Probe fait Prefet aprés Rufin, & qui fut Consul en 371. [Mais je pense qu'il est le premier qui ait fait cette distinction.] Il pretend qu'Ammien les depeint tout differemment, l'un dans le livre 27, & l'autre dans le 30. [Mais s'il en dit des choses differentes, elles s'accordent tres aisément en une mesme personne.] 'Il est vray que parlant de Probe sur 375, il dit de luy *Prefecturam Pretorio tunc primitiùs nactus*; Amm. l. 30. p. 423. d. 'ce qui fait croire à Reinesius qu'il n'avoit esté fait Prefet qu'en 374. Rein. p. 68. a. [Mais il nous suffit qu'Ammien ait voulu marquer que la Prefecture qu'il avoit alors estoit la premiere des quatre qu'il a euës selon ses inscriptions. Il est certain qu'il ne marque en aucune maniere que ce Probe soit different de l'autre dont il avoit parlé si amplement. Ils avoient tous deux une tres grande noblesse, & beaucoup d'ambition pour se prepetuer dans les charges. Je ne voy donc rien qui les distingue, & je pense au contraire que tout nous oblige à dire que c'est une mesme personne.]

NOTE XXXIII. Pour la page 42. § 18.

Si le pere de Probe estoit Consul.

'Ce que dit Mr Valois sur l'autorité Amm. n. p. 345. d'une inscription, que Probe Prefet du Pretoire estoit fils d'un Consul, [peut paroistre contraire à l'epitaphe de Probe mesme, qui le fait seulement petit-fils d'un Consul,] '*Fascibus illustris* Grut. p. 450. 3. *Consule dignus avo*. [Neanmoins cette raison iroit à dire que son ayeul mesme n'estoit pas Consul, puisqu'une autre epitaphe de luy & de sa femme n'attribuë cet honneur qu'à ses bisayeuls;] '*Consulibus proavis socerisque*. [Il vaut donc mieux ne pas s'attester à ces omissions, moins considerables encore dans des vers que dans d'autres pieces. Je voudrois neanmoins que Mr Valois nous eust donné l'inscription dont il tire le nom du pere & de l'ayeul de Probe.]

NOTE XXXIV. Pour la page 43. § 18.

Inscription de Probe suspecte.

[Nous ne pouvons douter que Probe n'ait toujours esté Chrétien, aprés ce

que nous voyons de la pieté de sa femme & de ses enfans, 'Prud.in Sym. l.1. p.221. & aprés ce que dit Prudence ou de toute sa famille ou de luy en particulier; 'Bar.395.§3. estant certain d'ailleurs qu'il fut battizé avant que de mourir.] 'Grut.p.450.1. On trouve cependant une inscription qui porte ces mots en teste, *Junoni sacrum*, & le reste est un eloge de Petronius Probus Proconsul d'Afrique, Prefet du Pretoire, Consul &c. [de sorte qu'on ne peut douter que ce ne soit le celebre Probe. Mais il n'est point étrange que des payens aient loüé un Chrétien, & aient en mesme temps donné dans les monumens qu'ils luy dressoient des marques de leur idolatrie. Je pense mesme qu'il y a lieu de contester la verité de cette inscription.] Car elle qualifie Probe, *Prefectum Pratorio Illyrici, Prefectum Gracia, Gallia II. Prefectum Pratorio Gallia atque Africa*, [Ceux qui savent le style de ce temps là, verront bien que celui là en est fort different: & il n'y a qu'à 'a. 3. le conferer avec les deux autres inscriptions de Probe receuës de tout le monde. Je ne sçay encore ce que veut dire dans la mesme inscription *Pref. Veron. III.*]

NOTE XXXV.

Pour la page 44. § 19.

Endroit d'Ausone corrigé.

'Aus. ep.3. p. 421. Ausone dit de Probe *Generi hic superstes aureo*, [ce qui ne paroist pas pouvoir signifier autre chose, sinon qu'il avoit perdu quelque enfant. Et je ne sçay neanmoins si ce sens est recevable, puisqu'aussi-tost aprés il parle de ses enfans, sans distinguer s'ils estoient vivans ou morts, *Satorque prolis aurea*. Cette difficulté sera levée, si au lieu de *generi* on lit *genero*; & nous avons cru pouvoir suivre cette conjecture.]

NOTE XXXVI.

Pour la page 47. § 20.

Si Vivence Prefet des Gaules, est Juvence Prefet de Rome.

'Amm.l.30.p. 425.2. Ammien parle sur l'an 375. de Juvence Prefet du Pretoire. 'Cod.Th. t.6. p.391.2. Quelques uns croient qu'au lieu de Prefet du Pretoire il faut Prefet de Rome, dont Juvence a esté Prefet en 367 & 368. Ce Juvence est souvent appellé Vivence, [& il se peut faire qu'aprés avoir esté Prefet de Rome, il ait esté Prefet des Gaules. Neanmoins le Prefet des Gaules est toujours appellé Vivence, hormis dans cet endroit d'Ammien,] 'Amm. f.p. 600.2. où mesme un manuscrit lit aussi Vivence.

NOTE XXXVII.

Pour la page 48. § 20.

Si Valentinien a fini l'an 368. en Illyrie.

'Blond.p.133. Blondel croit que Valentinien vint passer en Illyrie l'hiver de 368 & 369, & y fit tenir un Concile. [Ammien ne dit rien de ce voyage, & je ne sçay si son silence n'est point plus fort que la preuve de Blondel, qui consiste] 'Cod. Th. 13. t.3. l.7. p.33. en une loy adressée à Probe Prefet du Pretoire, datée de Sirmich le 19 de janvier 369. 'chr.p.85. Godefroy croit qu'elle n'a pas esté donnée, mais receuë: & en effet, outre Ammien 'Amm.l.27.p. 352.b. qui dit que Valentinien en renvoyant les troupes en leurs quartiers d'hiver, s'en retourna à Treves, 'Cod.Th.chr. p.84.85. nous avons des loix datées de cette ville le 2 & le 30 de decembre 863, & d'autres en janvier, fevrier, & mars 369. Celle du 23 de decembre 368, est non pas donnée, mais envoyée à Sirmich.

[Le sentiment de Blondel se pourroit plutost appuyer] 'Aus.epi.4.p. 8. sur la quatrieme epigramme d'Ausone, où il semble dire que les deux Augustes pere & fils, [c'est à dire Valentinien & Gratien,] estoient sur les bords du Danube; *Salvere Augustos jubeo*; aprés avoir vaincu les Allemans, qu'il appelle Sueves, dans le temps que Valens estoit vers le Pont-Euxin, & faisoit la guerre aux Gots, [ce qui se raporte fort bien à l'an 368.] Mais Ausone ne veut sans doute dire autre chose en cet endroit, que ce qu'il dit dans sa Moselle *p.* 270: Que Valenti-

nien dans l'expedition de cette année 368, vit les sources du Danube, & revint de là triompher à Treves.

Pour la page 51. § 22.

NOTE XXXVIII.

Officiers de l'an 370.

Cod. Th. chr. p. 87. 'Les loix de l'an 370, ou qu'on y raporte, nous apprennent que Probe estoit alors Prefet d'Italie & d'Illyrie, Vivence des Gaules, Olybre & ensuite Principe de Rome, Maximin Intendant des vivres à Rome, Amphiloque Consulaire de Campanie, Sophrone de la Marche d'Ancone, un Olybre [different du Prefet de Rome,] de la Toscane, Arteme Vicaire d'Espagne, Crescent p. 88. d'Afrique, 'Cataphrone d'Italie, & t. 6. p. 386. 1. Symmaque Proconsul d'Afrique, 'ce que l'on entend de Symmaque l'orateur dont nous avons les lettres.

Pour la page 51. § 22.

NOTE XXXIX.

Sur Principe Prefet de Rome en 370.

Cod. Th. chr. p. 87. 'Godefroy doute si la loy du 29 avril à Principe Prefet de Rome, datée nettement l'an 370, *Valentiniano & Valente III. Aug. Coss.* ne doit point estre mise en 387, parceque si elle est de 370, il faut que Principe ait esté Prefet entre Olybre & Ampele, contre ce que dit Ammien *l.* 28. *p.* 370. *b*, qu'Ampele fut Prefet aprés Olybre. [Godefroy a sans doute choisi l'an 387, parceque Valentinien II. y estoit Consul pour la troisieme fois, mais avec Eutrope, & on ne contoit point alors trois Augustes, comme porte le titre de la loy à Principe.] p. 117. 1. 8. 'D'ailleurs, Pinien fut cette année là Prefet de Rome depuis le mois de janvier jusques à celui de septembre ; [& ainsi on n'y peut pas placer la prefectu- t. 1. p. 39. re de Principe au 29 avril.] 'On trouve une autre loy adressée à Principe Prefet de Rome [en 384. Mais le Consulat de Ricomer & de Clearque qui est celui de 384, n'a rien de commun avec celui de Valentinien & de Valens.] Godefroy soûtient mesme que Principe estoit alors Prefet du Pretoire, & non de Rome; au lieu que la loy du 29 avril paroist adressée à un Prefet de Rome. [Ainsi je pense qu'il vaut mieux ne rien changer dans cette loy. Nous avons déja vu dans la note 16, qu'Ammien a oublié Volusien deux fois Prefet de Rome. Il peut bien avoir encore oublié Principe.]

NOTE XL.

Pour la page 54. § 23.

Sur les irruptions des Saxons & des Bourguignons.

'S. Jerome met la défaite des Saxons en 373. Mais l'autorité formelle d'Ammien qui la met en l'an 371, est assurément plus considerable, 'si nous ne voulons dire, comme fait Mr Valois, que ce sont deux guerres differentes [ce qui ne paroist pas necessaire, ni peut-estre probable, puisqu'il faudroit qu'Ammien eust oublié cette seconde défaite.] Amm. n. p. 371. Val. r. Fr. l. 1. p. 47.

Mr Valois pour confirmer cette double guerre, dit que les Saxons vinrent par terre selons les uns, & par eau selon les autres. [Je ne trouve point cette distinction, ni les autres qu'il marque, hors celle du temps, dans lequel S. Jerome se trompe si souvent, qu'on n'ose presque jamais s'arrester à luy. Ce que dit Orose qu'ils meditoient une irruption, est quelque chose de plus. Mais comme ils furent défaits sur les terres des François, Orose qui ne savoit pas le détail, peut avoir inferé de là qu'ils n'avoient pas encore passé le Rhein.

Mr Valois semble avoir luy mesme abandonné sa pensée, puisque dans la seconde edition d'Ammien, il ne corrige rien à la note de son frere, qui explique, p. 536. 537, Ammien, S. Jerome, & Orose de la mesme expedition des Saxons, & corrige la chronologie de S. Jerome par celle d'Ammien.

Ces mesmes raisons se rencontrent encore dans l'expedition des Bourguignons :

gnons : ce qui fait que nous n'osons pas nou plus] en mettre deux, en 370, & en 373, comme fait M^r. Valois ; [quoique assurément les fondemens de son opinion soient meilleurs sur les Bourguignons que sur les Saxons.] p.49.

NOTE XLI.

Pour la page 55. § 24.

Pourquoi l'on ne met les cruautez de Maximin qu'en l'an 370.

Amm.l.28.p. 356.c. 'Ammien ne conte que seize ans ou un peu plus depuis la mort de Nepotien [en 350,] jusques aux cruautez que Maximin exerça à Rome durant qu'il y estoit Intendant des vivres, & aussitost aprés Vicaire des Prefets. [Ainsi il faudroit commencer ces cruautez en 366 ou 367.] 'Cependant cela ne se peut, puisqu'elles ne commencerent que sous la prefecture d'Olybre, qui ne fut fait Prefet qu'aprés le trentieme de janvier 368. [Maximin ne peut aussi avoir esté Intendant des vivres qu'aprés] 'le 29 de septembre 367, auquel Aurelien exerçoit encore cette charge : 'Et il fut quelque temps à témoigner de la douceur. [L'ordre d'Ammien porte assez à commencer ces executions en l'an 368,] 'puisqu'il les met entre l'expedition de Valentinien en Allemagne, [qui paroist appartenir à l'an 368,] '& la défaite des Romains à Piri, [qu'il faut mettre en 369, comme on le voit par la suite de l'histoire.]

p.358.al n.p. 359. — Cod.Th.chr. p.80. — Amm. p.357. 358. — l.27.p.350. — l.28. p. 366. 367.

Amm. n. p. 349. Cod.Th. 14.t.17.l.6.p. 246. 'Mr Valois pretend aussi montrer que Maximin estoit Intendant des vivres en 368, par une loy du Code qui luy est adressée en cette qualité le 19 de mars *Valentiniano & Valente Coss.* ce qui marque l'an 365. [Il y a faute,] puisqu'elle est datée de Treves, où Valentinien n'estoit pas en 365. C'est pourquoi Mr Valois y lit *II. Conss.* pour la mettre en 368. [Mais cette correction ne remedie pas à une autre faute.] 'Car cette loy datée de 365, est mise aprés une de l'an 369. 'Ainsi il vaut mieux lire *III. Coss.* qui marque l'an 370 : & c'est l'année où la place Godefroy par cette raison là mesme.

Cod.Th. t.5. p.243 246. — p.246.

[Nous ne voyons rien en effet qui nous empesche de croire que Maximin estoit encore alors Intendant des vivres ; & par consequent qu'il ne faut commencer qu'en ce temps là ses cruautez.] 'Car on voit que dés qu'il les commença, il fut elevé de la charge d'Intendant des vivres à celle de Vicaire. 'Les maladies d'Olybre qui y donnerent occasion, [le firent sans doute aussi decharger de la Prefecture de Rome.] 'Cependant Principe ne luy succeda qu'en l'an 370, entre le 12 de mars & le 29 d'avril. 'S. Jerome marque aussi sur l'année 370, ou 371 selon luy, que Maxime (car on l'appelle souvent ainsi) Intendant des vivres ayant eu ordre de l'Empereur de rechercher ceux qui estoient coupables de malefices, fit mourir à Rome beaucoup de personnes de qualité. [C'est une faute à S. Jerome de l'appeller encore Intendant des vivres ;] car quand il auroit conservé quelque temps cette Intendance conjointement avec la charge de Vicaire, ce que les termes d'Ammien, *congeminata potestas*, donnent quelque lieu de croire, [il falloit neanmoins luy donner le titre de sa principale qualité. Mais cette faute n'empesche point que l'epoque de S. Jerome ne subsiste.]

Amm.l.28.p. 358.c d. — a. — Cod.Th.chr. p. 87. — Hier. chr. — Amm. l. 28. p.358.c.

'Mr Valois ne veut pas toutefois la recevoir, [& en partie parcequ'il n'a pas pris garde que l'epoque de notre ere commune avance toujours d'un an dans la chronique de saint Jerome ; & qu'ainsi ce qui y est marqué l'an 371 de J. C, est en effet l'an 370.] C'est donc ce qui a fait dire à Mr Valois qu'Olybre n'estoit plus Prefet de Rome en 371. [Mais il l'estoit encore en 370 ; ce qui suffit pour justifier S. Jerome.] Mr Valois objecte encore ce que nous avons marqué, qu'Ammien ne met les cruautez de Maximin que seize ans aprés n.p.349.

Nepotien, & ainsi vers l'an 368. Mais puisqu'il est obligé de reconnoistre qu'il y a faute dans ce conte d'Ammien, [il est assez indifferent de dire que la faute est de deux ans, comme il le veut, ou de quatre, comme il le faut dire selon S. Jerome & selon la loy. Nous ne pretendons pas neanmoins que ces deux autoritez qui sont assez souvent fautives, rendent la chose fort assurée. Mais il semble qu'il vaut mieux les suivre, parceque nous n'y voyons rien de contraire que l'ordre d'Ammien, qui n'est pas moins fautif que celui du Code & de S. Jerome.

Ce qui peut faire aussi pour cela,] 1.28.p.355.d. 'c'est qu'Ursicin successeur de Maximin Cod.Th.chr. p.90. dans la charge de Vicaire, 'n'estoit encore qu'Intendant des vivres le 22 de Amm.p.363.364. fevrier 372. 'Il ne fut Vicaire que fort peu de temps, & sa charge fut donnée Cod.Th.chr. p.94. à Simplice, 'qu'on ne sçait point l'avoir eue avant le mois de mars 374. [Si donc Maximin estoit Vicaire dés l'an 368, il l'aura esté quatre ou cinq ans: & quoique les Empereurs laissassent quelquefois assez long-temps des officiers dans un mesme emploi, il est certain neanmoins que cela est rare.]

NOTE XLII.

Pour la page 57.§23.

Que la loy du 9. de juillet 369, ne regarde point Maximin.

Amm. n. p. 353.354. 'Mr Valois croit que la revocation du pouvoir donné à Maximin, d'appliquer toutes sortes de personnes à la Cod.Th.9.t. 35.l.1.p.248. question en cas de magie, 'est la loy donnée le 9 de juillet 369, & adressée à Olybre: [Ce seroit une preuve indubitable que les cruautez de Maximin avoient commencé avant l'an 370] Mais cette loy de 369 declare seulement qu'on ne doit point donner la question aux personnes privilegiées, hors le crime de leze majesté; [& ainsi elle ne revoquoit point la precedente,] Amm.l.28.p.358.c|360.d. 'qui sous le crime de leze majesté enfermoit celui de magie.[a] Godefroy semble mesme croire que la loy du 9 de juillet 369, est celle qui fut donnée à la sollicitation de Maximin pour autoriser ses cruautez: [Mais elle ne dit pas nettement que la magie soit un crime de leze Majesté, comme il paroist que faisoit l'autre, qui pouvoit bien estre adressée à Maximin mesme plutost qu'à Olybre.]

a Cod.Th.t.3.p.249.1.

NOTE XLIII.

Pour la page 58.§25.

Officiers de l'an 371.

'Probe joignit en l'an 371, [le Consulat à] la Prefecture. Vivence fut aussi Cod.Th.chr. p.89. continué dans la Prefecture des Gaules, & Ampele dans celle de Rome. Filemace estoit en mesme temps Intendant des largesses, Crescent Vicaire d'Afrique, Severe General [de l'Infanterie,] & Julien Proconsul d'Afrique. 'On croit que c'est ce Rusticus Julianus t.6.p.369.1. qui signala sa cruauté dans l'exercice de cette charge. *V.* §15.

NOTE XLIV.

Pour la page 62 §26.

Officiers de l'an 372.

'Selon les loix de l'an 372, Valentinien Cod.Th.chr. p.90. paroist estre demeuré à Treves jusques au 25 d'avril au moins. 'Il y estoit aussi p.91. le 26 de juin. Mais les loix du 30 de may, du 5 de juillet, & du 22 d'aoust, sont datées d'un lieu nommé Nasonac, 'qu'on croit estre Schoneckcn prés de p.92.1| Not. G.p.372.a. l'abbaye de Prum dans la seigneurie de Treves, ou Nasoigne dans le territoire de S. Hubert en Luxembourg. 'La loy Cod.Th.chr. p.91. du premier de decembre est donnée à Treves.

'Nous avons plusieurs loix de cette p.90.91. année adressées à Probe Prefet du Pretoire. [Il n'y en a point ni à Vivence, ni à aucun autre qu'on sache avoir esté Prefet des Gaules.] Il y en a encore à Ampele Prefet de Rome jusques au 5 de juillet, & une du 22 d'aoust qui donne la mesme qualité à Bappon, [inconnu d'ailleurs.] Il y en a d'autres à Ursicin

Intendant des vivres, au General Severe, à Julien Proconsul d'Afrique, à Romain Comte de la mesme province, à Filemace Intendant des largesses, & à Paulin gouverneur de la nouvelle Epire.

Pour la page 63.§27.

NOTE XLV.

Si Valentinien est venu en Italie. l'an 373.

Cod.Th.chr. p.91. 'Godefroy croit que Valentinien passa une partie de l'an 373 à Milan; & il y raporte diverses loix datées de cette ville *Valentiniano & Valente Coss.* soit sans nombre, soit avec des nombres differens. [Ammien ne dit point que Valentinien soit venu en Italie l'an 373. Mais il ne dit rien dutout de ce qu'il fit depuis qu'il eut manqué Macrien en 371, jusqu'à la guerre qu'il fit aux Allemans sur la fin de l'an 374. Ce qui justifie beaucoup ce voyage, c'est] 13.t.1.l.10.p.1 'la loy datée de Milan le 5 de fevrier *Gratiano III. & Equitio Coss.* [Car ce consulat qui est celui de l'an 374, n'est point sujet à equivoque comme celui de l'an 373, *Valentiniano & Valente IV*: & on ne le pourroit confondre au plus qu'avec les autres Consulats de Gratien en 366 & en 371, lorsque Valentinien estoit certainement dans les Gaules.]

Pour la page 63.§27.

NOTE XLVI.

D'où Maximin a esté Prefet.

[Nous croyons avoir montré dans la note 32 que Probe a esté Prefet d'Italie & d'Illyrie tout ensemble depuis 368 Amm.l.30.p. 417.b.c. a Cod.Th.t.6. p.372.1. jusques en 375.] 'Maximin estoit aussi Prefet du Pretoire en 373,ᵃ374.&376. [Il faut donc dire qu'il l'a esté dans les Gaules, où en effet on ne trouve point d'autre Prefet dans ce temps là. Ce qui Amm.ut sup. le montre encore, c'est que] 'Remi estoit retiré dans ses terres auprés de Mayence, lorsque les poursuites que Maximin alors Prefet faisoit contre luy, le reduisirent à s'estrangler.

Cod.Th.9.t.19.l.4.p.162.163. 'On trouve cependant une loy de Gratien adressée à Maximin Prefet du Pretoire, qui fut affichée à Rome le 16 d'avril 376: [& nous ne voyons guere d'apparence à croire que Gratien l'ait transferé de la Prefecture des Gaules à celle d'Italie. Je ne sçay s'il ne vaudroit pas mieux dire que Gratien qui regnoit dans les Gaules en son nom, & en Italie au nom du jeune Valentinien son frere adressoit cette loy à Maximin Prefet des Gaules, parceque c'estoit son officier, & la faisoit neanmoins afficher à Rome, afin qu'elle y fust observée.] 'Car on p.164. marque qu'il la fit particulierement pour satisfaire le peuple Romain. [Mais cela suppose que les provinces de l'Occident estoient déja partagées entre Gratien & Valentinien son frere: & il y a assez sujet d'en douter quoiqu'Eunape & Zosime le disent. Pourroit-on dire que la loy est adressée à Maximin parcequ'elle estoit proprement pour luy, pour luy répondre sur quelques cas dont il avoit consulté l'Empereur, & peut-estre pour arrester son inclination portée à la rigueur & à la cruauté: & que neanmoins comme elle estoit pour tout l'Empire, Gratien voulut particulierement qu'elle fust publiée à Rome? Quelque difficulté que puisse former cette loi, nous ne croyons pas pouvoir douter que Valentinien n'ait fait Maximin Prefet des Gaules.]

Pour la page 64.§28.

NOTE XLVII.

Temps de la revolte de Firme.

[Nous ne croyons pas que la revolte de Firme se puisse mettre plustost que vers le milieu de l'an 372, puisqu'un des premiers effets qu'elle produisit, fut la prison du Comte Romain:] '& il estoit Cod.Th.chr. p.91. encore Comte d'Afrique le 29 juin 372, comme on le voit par la loy que Valentinien luy adressa ce jour là: 'Theodose Amm.l.28.p. 398.b. qui fut envoyé contre Firme, estoit avec Valentinien dans l'expedition de

l'Allemagne, [sur la fin de l'an 371.

On ne peut pas aussi mettre cette revolte plustard que vers le milieu de 373,]puisque Remi poursuivi comme protecteur du Comte Romain, s'étrangla dés cette année là; 'Theodose qui amenoit des troupes de la Cour, *comitatensem militem*, s'embarqua à Arles pour venir en Afrique. [Cela nous donne quelque sujet de croire que Valentinien estoit encore alors dans les Gaules; & qu'ainsi c'estoit avant le mois de juin 373,]auquel Valentinien estoit déja en Italie. Godefroy la met en l'an 372.

l.30.p.417.c.

l.29.p.399.c.

Cod.Th.chr. p.92.

Pour la page 68.§29.

NOTE XLVIII.

Qu'Aginace estoit Vicaire du Pretoire, non du Prefet de Rome.

Bar.369.§1.4. 'Baronius fait le Vicaire Aginace Vicaire d'Olybre Prefet de Rome: [Mais on ne trouve guere, & peut-estre jamais que les Prefets de Rome eussent des Vicaires,] 'Les rescrits raportez par Baronius appellent Aginace Vicaire de la Prefecture, [sans rien adjouter. Il faut assurément l'entendre de la grande Prefecture, c'est à dire de celle du Pretoire, qui avoit ses Vicaires à Rome, & dans tous les autres Departemens de l'Empire.]'Dans ces rescrits mesmes lorsqu'il est parlé du Prefet de Rome, il y a nettement *Prefectura urbana*. Il est visible aussi que ces rescrits parlent d'Olybre & d'Aginace comme de deux magistrats egaux, ou au moins nullement subordonnez l'un à l'autre. 'Dans Ammien cet Aginace prend les interests de Probe Prefet du Pretoire.

§3.

§4.

Amm.l.28.p. 361.362.

Pour la page 73.§31.

NOTE XLIX.

Que S. Jerome accuse Equice d'avoir vexé l'Illyrie.

'S. Jerome dit sur l'an 371, qu'Equice Comte d'Illyrie avoit pillé par des exactions injustes les provinces qu'il gouvernoit, avant qu'elles fussent ravagées par les barbares.'Quelques uns lisent en cet endroit le nom de Probe au lieu d'Equice, :[à qui l'exaction des tributs convient moins qu'à Probe Prefet du Pretoire:] '& Ammien accuse Probe d'avoir fort vexé l'Illyrie: [Mais le titre de Comte qui convient à Equice, n'a rien de commun avec l'office de Prefet du Pretoire que Probe exerçoit.] 'Il est vray que quelques manuscrits changent aussi le mot de *Comes* en celui de *Prefectus*, D'autres ont *Probus Prefectus Illyrici Equitius Comes .... regebat ... erasit*. [Il y a apparence que l'on a voulu corriger S. Jerome ou pour le faire accorder avec Ammien, ou pour decharger Probe. Mais qui a connu Probe dans les siecles passez? Et où aura-t-on pu aller chercher Equice que dans Ammien? Aussi Pontac & Scaliger s'accordent à laisser le nom d'Equice dans le texte de S.Jerome.]

Hier.chr.

n.p.259.r.

Amm.l.30.p. 444.

Eus.chr.n.p. p.743.d.



NOTES SUR L'EMPEREUR VALENS.

Pour la page 80.§3.

NOTE L.

Que Procope s'est revolté en l'an 365 au mois de septembre.

Cod.Th.chr. p.76.2. 'GODEFROY dans sa chronologie du Code, dit que la loy du 4 de juillet donnée à Cesarée en Cappadoce, montre que Procope n'a point pris la pourpre le 28 de septembre, comme dit Idace. Il ne s'explique pas davantage. 'Dans ses notes sur cette loy il nous renvoie à cette chronologie, & à son commentaire sur Philostorge, 'où il montre fort bien que cette revolte n'est point arrivée ni en 364, comme l'a cru Baronius, ni en la troisieme année de

t.4.p.339.

Phi fg.n.p. 370.371.

Valens, comme le pretend Philostorge *l. 9. c. 5. p. 121. 122*: mais en la seconde qui est l'an 365. Il ajoute qu'elle n'a point commencé le 28 de septembre, comme on le lit dans Idace, mais dés le mois de juillet ou d'aoust; puisque Marcellin écrit que Valentinien (il veut dire Valens) estoit prés de partir de Cesarée, pour traverser la Cilicie aprés que les chaleurs seroient passées. 'Mais Ammien se peut traduire en cette maniere, que Valens vouloit partir de Cesarée pour traverser la Cilicie, parceque les chaleurs estoient passées, [ce qui convient assez bien au mois de septembre, outre qu'on voit par divers exemples qu'Ammien n'est pas fort exact dans ces sortes d'epoques.]

Amm. l. 26. p. 322. b.

'Godefroy dit encore qu'il croit pouvoir tirer de Themistius *or. 9. p. 206*, que Procope avoit pris la pourpre avant le 24 de septembre, auquel l'Indiction commençoit. [Il n'y a guere loin du 24 septembre au 28:] '& le veritable sens de l'endroit de Themistius semble estre que Procope vouloit faire payer & pour la 8ᵉ Indiction qui finissoit au 24 de septembre, & pour la 9ᵉ qui commençoit le mesme jour. [Il suffit pour cela qu'il ait commencé au mois de septembre, comme on le lit dans Theophane *p. 47. b*, & s'il faut dire que ç'a esté avant le 24, il n'est pas fort difficile de croire que dans Idace au lieu de *IV. kal. octob.* il faut lire *IX.* ou *XIV. kal.* qui sera le 23 ou le 18.] Dans le mesme endroit, Themistius appelle Procope un Empereur d'un an, ou plutost d'un hiver; [ce qui marque fort bien qu'il n'a commencé qu'un peu avant l'hiver, [& non pas dés le mois de juillet ou d'aoust. Il faut joindre à cela ce que dit Ammien,] que Valentinien receut la nouvelle de cette revolte sur la fin d'octobre, lorsqu'il estoit prés d'entrer à Paris. [La revolte ne pouvoit donc pas estre arrivée plus d'un mois auparavant.] On remarque qu'un peu avant ceci il estoit arrivé un grand tremblement de terre. 'Il est marqué par Ammien [& par Idace] le 21 de juillet, [& par la chronique d'Alexandrie *p. 698*, le 21 d'aoust.] La deposition & le rétablissement de Second Prefet entre le 4 de juillet & le 16 de decembre, [s'accordent tout à fait bien avec Idace.]

Philostg. n. p. 370.

Themi. or. 7. p. 92. b.

Amm. p. 316. d.

Socr. l. 4. c. 3. p. 212. c.

Amm. p. 331 d.

p. 322. c | Cod. Th. chr. p. 74. 75.

NOTE II.

Pour la page 83. 84.

Fautes de Socrate dans l'histoire de Procope.

'Au lieu qu'Ammien & Philostorge disent que Procope eut la teste tranchée, [& que Zosime dit simplement *l. 4. p. 739. c*, que Valens le fit mourir, διεχρήσατο,[ce qui ne marque point de supplice extraordinaire,] Socrate écrit que Valens luy fit lier les jambes à deux branches d'arbres approchées par force, afin qu'estant laschées elles l'ecartellassent en deux. [Mais puisqu'Ammien qui n'epargne nullement Valens, & qui décrit fort amplement ses cruautez, ne dit rien de celle-ci, il n'y a pas d'apparence de l'en accuser. Il ne faut pas non plus s'arrester à ce que Socrate dit encore] qu'il fit scier par le milieu du corps Agilon & Gomoaire non-obstant la foy qu'il leur avoit donnée. [C'est assez pour n'en rien croire, qu'Ammien n'en dise rien,] quoiqu'il n'oublie pas de raporter qu'on fit mourir ceux qui avoient livré Procope à Valens; ce qu'il dit qu'on ne devoit pas faire. 'Mʳ Valois abandonne Socrate sur tous ces points, quoiqu'il ait esté suivi par Theophane *p. 47. b*, & par Zonare *p. 27. d*. [Agilon bien loin d'avoir esté traité comme dit Socrate,] obtint mesme la grace d'Araxe son beau-pere Prefet du Pretoire sous Procope.

Amm. l. 26. p. 329. a | Philg. l. 9. c. 5. p. 123.

Socr. l. 4. c. 5. p. 214. a.

Amm. ut sup.

Socr. n. p. 48. a. a.

Amm. p. 330 b. c.

NOTE III.

Pour la page 85.

Que Valentinien né en 366, est Galere fils de Valens.

[Valentinien qui naquit le 18 janvier

366, selon Idace & la chronique d'Alexandrie *p.* 700, estoit fils de Valentinien I, si nous nous arrestons à ce que nous lisons dans l'edition d'Idace donnée par le P. Sirmond *p.* 58.] La chronique d'Alexandrie appelle en effet ce Valentinien Auguste. [comme supposant que c'est Valentinien II, qui regna aprés Valentinien I. son pere.] 'Socrate dit aussi que Valentinien né en 366, estoit fils de l'Empereur de mesme nom: & on voit la mesme chose dans Sozomene. [Ainsi il semble qu'il n'y ait rien de mieux appuyé que cette opinion.] Cependant on montre par plusieurs raisons que Valentinien II. ne peut estre né que vers l'an 371. Ainsi il faudroit dire que Valentinien I. a eu deux fils de mesme nom, ce qui n'est nullement probable, [a] quoique Mr Valois l'ait cru dans ses premieres notes sur Ammien.

Chr. Al. p. 700.

Socr. l. 4. c. 10. p. 218 | Soz. l. 6. c. 10. p. 649. d.

n. p. 50 | Amm. n. p. 413.

Themi. n. p. 439. a Amm. n. p. 413.

[Aussi il s'est corrigé depuis, comme on le voit par la seconde edition des mesmes notes *p.* 611. 1, & par celles qu'il a faites sur Socrate *p.* 50, où il soûtient que Valentinien né en 366, estoit fils de Valens. Le P. Hardouin soûtient la mesme chose dans ses notes sur Themistius *p.* 438. 439. L'un & l'autre assure avoir lu dans le manuscrit mesme d'Idace dont le P. Sirmond s'est servi, *filius Augusti Valentis*: & le P. Pagi l'y a lu de mesme, quoique le P. Labbe ait encore fait imprimer *Valentiniani* au lieu de *Valentis* dans sa nouvelle bibliotheque *t.* 1. *p.* 13. Mr Valois & le P. Hardouin montrent encore invinciblement par Themistius que ce Valentinien né en 366, & Consul en 369, estoit fils de Valens, & non de Valentinien. Il nous seroit aisé de le prouver invinciblement, s'il s'y trouvoit la moindre difficulté. Ce consulat mesme montre que ce n'est point Valentinien II. qui fut Consul pour la premiere fois en l'an 376, selon tous les fastes.]

'Il paroist par Themistius qu'en l'an 368, Valens n'avoit point d'autre fils que ce Valentinien. 'Sozomene dit aussi qu'il n'avoit qu'un seul fils, mais il l'appelle Galate, 'qui est le nom que Socrate donne aussi au fils de Valens qui mourut en 371. 'C'est ce qui fait juger que Valentinien avoit le surnom de Galate, sans doute parcequ'il estoit né dans la Galacie, 'où Valens passa l'hiver de 366. [Aussi sans cela on ne voit point ce que seroit devenu Valentinien fils de Valens.] 'Le P. Chifflet & Mr du Cange sont tous deux [dans ce sentiment.]

Themi. or. 8. p. 120. a.

Soz. l. 6. c. 16. p. 657. c.

Socr. l. 4. c. 26. p. 243. 1.

n. p. 50. 2. b. c | Themi. n. p. 438.

Amm. l. 26. p. 325. c | 327. c.

Byz. f. p. 163.

NOTE IV.

Pour la page 86. § 6.

Qu'il faut distinguer Lupicin General en Orient, de celui qui l'avoit esté dans les Gaules.

'Mr Valois croit que Lupicin Consul en 367, & General des troupes dans l'Orient sous Valens, est celui qui avoit eu la mesme charge en 360 & 361 sous Constance. 'Mais le premier avoit receu de Jovien sa charge de General, *promotus*. [Il ne l'avoit donc pas eue de Constance: & si Jovien n'avoit fait que luy rendre ce que Julien luy avoit osté, Ammien n'auroit pas dit *promotus* mais *restitutus*, ou quelque chose de semblable. Il n'auroit pas mesme manqué de marquer que c'est celui dont il avoit parlé auparavant.] 'Le General d'Orient avoit esté fort estimé de Julien. [Cela est difficile à croire] 'd'un homme qu'il avoit esté obligé de mettre en prison, '& qu'Ammien nous depeint comme superbe, cruel, & avare. [Julien n'auroit pas estimé un homme de guerre sans l'employer, & il ne l'auroit pas employé dans un rang inferieur à celui de General qu'il avoit eu. Ainsi Jovien ne l'auroit ni établi ni rétabli dans cette charge.]

Amm. n. p. 124.

l. 26. p. 316. 4.

n. p. 323.

p. 125.

l. 20. p. 254. b | 171. b.

NOTE V.

Pour la page 87. § 6.

Que Valens n'a commencé la guerre des Gots qu'en l'an 367.

[Il est assez visible par Ammien, que

la guerre des Gots commença dans
l'année qui suivit la défaite de Proco-
Amm.l.27.p. 138.b. pe, c'est à dire en 367.] Ce n'est pas que
cet auteur ne soit assez embarassé pour
donner lieu de croire que ces deux
guerres se sont rencontrées en une mes-
Bar. 366.§ 4. me année, 'comme Baronius paroist
Amm.p.138. b. l'avoir pris. 'Mais puisqu'aprés la dé-
faite de Procope, [qui n'arriva qu'à la
fin de may 366,] Valens consulta son
frere sur la guerre des Gots, & la reso-
p.340.c. lut par son avis, 'qu'il ne fit marcher
ses troupes contre eux qu'aprés leur
avoir deputé le General Victor, '&
d. avoir attendu son retour; & que nean-
moins il passa le Danube vers le milieu
du prin-temps, *pubescente vere*; [ce qui
marque le mois de may, il faut que
ç'ait esté en une autre année que celle
p.342. où Procope fut vaincu.] 'En effet Am-
mien reprenant la suite de son histoire.
aprés avoir raporté en abregé ce qui
se passa dans les trois années de la
guerre des Gots, il la reprend par
la promotion de Gratien qui se fit
en l'année 367.

Themi.or. 8. p.113.a.b. 'Nous apprenons de Themistius, que
Valens aprés avoir laissé durant trois
ans les imposts en l'état où il les avoit
trouvez, les abaissa dans le temps qu'il
commença la guerre contre les Gots.
[Il ne la commença donc que dans sa
quatrieme année, & ainsi aprés le mois
de mars 367.]

Pour la page 92.§ 9.

NOTE VI.

Que les Consuls de l'an 369 estoient le fils de Valens, & le General Victor.

Chr.Al.p. 700. 'Valentinien Consul en l'an 369 avec
Victor, [n'est point] l'Empereur Con-
sul pour la troisieme fois, comme l'a
Amm.l.28.p. 375.c; Idat. mis la chronique d'Alexandrie, 'puis-
que son troisieme consulat fut joint
avec le troisieme de Valens en l'an 370:
[& le Consul de 369 n'est point quali-
fié Auguste dans les autres fastes. Saint
Prosper & Cassiodore ajoutent à son
nom *N. P.* Idace *Nob.* Et des fastes
donnez par Bucherius *p.* 254. *Nobiliss.*
Tout cela signifie *Nobilissimus puer*, &
marque que ce Valentinien n'estoit ni
un Auguste, ni] 'un simple particulier, Onu.p.298.c.
& un Julius Felix Valentinianus Com-
te des domestiques, comme l'a cru Onu-
phre, quoiqu'il n'ait point trouvé le
consulat marqué sur son epitaphe;
[mais que c'estoit un enfant fils d'un
Empereur.] 'Et en effet le discours que Themi.or. 9. p.121.a.
Themistius adresse à Valentinien fils
de Valens, marque qu'il estoit Consul
avec Victor. 'Ainsi c'est indubitable- n.p. 418.
ment le Consul de cette année. 'On voit or.9.p.121. & 128.c.d.
par le mesme discours, que Victor col-
legue de ce Valentinien, estoit un hom-
me de guerre, dont Constantinople es-
toit la patrie. 'Ainsi ce n'est point l'hi- n.p 347; Pag 369.§ 1.
storien Aurele Victor, [qu'on peut mes-
me juger d'ailleurs n'avoir jamais esté
Consul;] mais le General Victor tres
celebre alors dans l'Orient.

NOTE VII.

Pour la page 96.§ 10.

Que Modeste a esté fait Prefet d'Orient en l'an 370.

'Nous avons une loy adressée à Cod.Th.11.t. 24.l.2.p.174.
Auxone Prefet du Pretoire, datée de
Marcianople le douzieme novembre
Valentiniano & Valente III. AA. Coss.
'& cela a fait dire à M[r] Valois, que Amm.n.p. 300.
Modeste successeur d'Auxone n'a esté
Prefet qu'en l'an 371. 'Mais il y a une Cod. Th. 7.t. 13.l.6.p.176.
autre loy datée aussi *Valentiniano &*
Valente III. AA. Coss. adressée à
Modeste Prefet du Pretoire dés le 18
de septembre, 'sans parler de quelques chr.p 87.88.
autres que Godefroy raporte aussi à
l'an 370. [Que s'il faut lire, comme
nous croyons, *IV. Coss.* dans la loy
du 18 de septembre, il n'est pas moins
aisé de lire *II. Coss.* dans celle du 12
de novembre.] Et ce qui nous persuade t. 4.p.174.
qu'il faut lire ainsi dans cette derniere
adressée à Auxone, c'est qu'elle est don-
née à Marcianople, où Valens n'estoit

point en 370, mais en 368, dans son II. chr.p.87. consulat. 'La loy datée du 10 de juin à Cyzic, & adressée à Modeste, ne se peut mieux raporter qu'à l'an 370 selon la Zos.l.4.p.713.a. suite de l'histoire. 'Zosime dit aussi que Valens fit Modeste Prefet aprés la mort d'Auxone, avant que de partir [de Constantinople] pour aller contre les Perses, [& il en partit vers le milieu Socr.l.4.c.16. p.227.b. de 370.] 'Ce fut en effet par Modeste qu'il fit mourir 80 Ecclesiastiques de Constantinople, estant encore à Nicomedie.

Amm.n.p.360. 'Diverses personnes ont remarqué la bevuë de Scaliger, qui a confondu Auxone Prefet d'Orient sous Valens, & mort en 370, avec le poëte Ausone Prefet des Gaules sous Gratien, & Consul en l'an 379.

Pour la page 97. §10.

NOTE VIII.

Que Valens a passé trois mois à Hieraple, non en 370, mais en 373.

Cod. Th. chr.p.88. 'Godefroy raporte à l'an 370, diverses loix datées d'Hieraple, & pretend que Valens qui estoit à Cyzic le 10 de juin, vint de là à Cesarée, puis à Antioche, & d'Antioche à Hieraple, comme le dit Zosime, & qu'aprés y avoir passé les mois d'aoust, septembre, & octobre, p.89. 'il revint avant le 12 de decembre passer l'hiver à Constantinople. [C'est bien des voyages en peu de temps; & il est difficile de les croire à moins qu'ils ne soient bien autorisez.

Naz.or.20.p.351.a. Il faut donc remarquer] 'que quand Valens vint à Cesarée dont S. Basile estoit alors Evesque, il s'y trouva à la feste de l'Epiphanie, [Et ainsi ou il y vint plusieurs fois, ou il n'y vint point cette année, ni e allant à Antioche, ni en retournant à Constantinople. Nou examinerons en un autre endroit s'il faut dire qu'il y vint plusieurs fois.] °. Zos.l.4.p.712.d. 'Zosime dit que Valens arrivé à Antioche y passoit l'hiver à se preparer à la guerre, alloit au prin-temps à Hieraple, & puis revenoit l'hiver à Antioche. [Ce n'est point du tout là ce que dit Godefroy.] 3°, 'Le P. Pagi croit que les loix Pagi.370.§14. données à Hieraple, que Godefroy raporte à cette année, ont esté données à Hieraple en Phrygie, où Valens peut estre venu de Nicomedie ou de Cyzic, pour s'en retourner de là à Constantinople, suivant la loy du 12 de decembre qui en est datée. [Je ne croy pas que nous ayons rien de positif qui nous empesche de suivre ce sentiment, & je ne voy point qu'il tombe dans tant d'embaras que celuy de Godefroy.

Cependant comme aucun historien ne dit que Valens ait esté à Hieraple en Phrygie, & qu'on ne voit point ce qui l'y auroit pu arrester durant trois mois on peut considerer que toutes ces loix dont nous parlons, sont datées *Valentiniano & Valente Conss.* ce qui se raporte à l'an 365, s'il n'y a point de faute. Il y en a assurément, puisque Modeste à qui elles sont adressées n'a esté Prefet qu'en 370. Mais elles se peuvent mettre egalement en 370 en lisant *III. Conss.* & en 373 en lisant *IV. Conss.*] 'Il n'y en Cod.Th.7.t.13.l.6.p.370. a qu'une où on lit *III. Conss.* [Mais ce n'est pas une affaire d'y lire *IV.* au lieu de *III.* Or ce n'est pas une petite raison de raporter toutes ces loix à l'an 373 plutost qu'à l'an 370, de ce que par ce moyen nous ne sommes point obligez de faire faire à Valens tant de voyages en peu de mois. Car il est assurément tres difficile qu'estant parti de Constantinople aprés le 9 d'avril, comme il y a toute apparence, & ayant esté assez long-temps à Nicomedie, depuis la mort d'Eudoxe jusques aprés le martyre des 80 Ecclesiastiques de Constantinople, il ait encore eu le loisir d'estre à Hieraple en Syrie dés le mois d'aoust, d'y demeurer jusqu'au 17 d'octobre au moins, & puis de s'en revenir de là à Constantinople.] Il faudroit Pagi.372.§2. qu'il eust traversé la Cilicie au mois de juillet, c'est à dire dans les plus grandes

Amm. l. 26. p. 322. b. des chaleurs.] 'Ce qu'il n'avoit point voulu faire en l'an 365.

Pagi, 370. §9. 'Le P. Pagi veut qu'il fust parti de Constantinople dés le mois de janvier, ce qu'il semble fonder sur les epistres 7 & 254 de saint Basile. [Mais nous ne craignons point de dire que ces deux epistres ne font rien à cela, en attendant qu'on en voie les preuves dans l'histoire de saint Basile mesme. Il faudroit cependant avoir des autoritez considerables pour croire qu'un Empereur eust fait au mois de janvier le voyage de Constantinople à Nicomedie, & en voir une necessité pressante, au lieu

Cod. Th. chr. p. 86. qu'il n'en paroist aucune,] surtout puisque Valens n'estoit revenu à Constantinople aprés une absence de trois ans, qu'au mois de decembre precedent. [Il y a bien plus d'apparence qu'il

Idat; Chr. Al. p. 702. voulut assister] à la dedicace de l'eglise des Apostres, qui se fit le 9 d'avril 370. [Et les Empereurs n'avoient guere accoutumé de se mettre en marche qu'au mois de may.

Au lieu que nous pretendons que Valens en 373 passa les mois d'aoust, septembre, & octobre, à Hieraple en

Cod. Th. chr. p. 91. Syrie,] 'nous avons deux loix datées de Marcianople le 13 de novembre, dans le IV. Consulat de Valens, & ainsi en la mesme année 373. Cette loy s'accorde avec une autre du 8 de decembre datée de Constantinople sous le mesme consulat. C'est pourquoi Godefroy raporte encore à l'an 373 une loy datée de Marcianople le premier d'aoust, sous les Consuls Valentinien & Valens sans nombre, & qui neanmoins ne peut estre ni de 365, ni de 368, puisqu'elle s'adresse à Modeste Prefet du Pretoire.

[Mais l'histoire ne parle point du tout de ce long sejour de Valens à Marcianople en l'an 373, ni de rien qui y ait pu donner occasion. Ce n'est pas une difficulté de lire *II. Conss.* dans les loix du 13 de novembre au lieu de *IV*, & de les raporter ainsi à l'an 368, auquel Valens estoit certainement à Marcianople. Il est encore aisé de lire *III.* au lieu de *IV.* dans celle du 8 de decembre: & il n'y a en effet aucune apparence que Valens fust à Constantinople le 8 de decembre 373,] 's'il estoit à Antioche le 16 de fevrier 374, comme on le voit par une autre loy datée *Gratiano III. & Equitio Conss.* p. 94.

[Toute la difficulté tombe donc sur la loy du premier aoust,] 'dans laquelle il est à remarquer qu'il y a faute, comme on à dit. [Cette faute peut estre dans le nom de Marcianople, qu'on aura mis pour Hieraple, qui en approche encore plus dans le latin que dans le françois, ou dans le nom de Modeste,] ou dans sa qualité. Car Godefroy luy mesme croit qu'au lieu de *P. F. P*, il faut mettre *PF. U, Prefecto Urbis*; surquoi il raporte cette loy non à l'an 373, ou à 370, mais à l'an 368 & au II. Consulat de Valens, auquel il estoit à Marcianople, & auquel Modeste pouvoit estre Prefet de Constantinople, estant certain par Idace qu'il l'estoit en l'an 369. t. 4. p. 254.

NOTE IX.

Pour la page 98. §10.

Que Valens est retourné à Constantinople à la fin de l'an 370.

[Ce que nous disons que Valens revint à Constantinople à la fin de l'an 370, se pourroit dire tres suffisamment prouvé, quand il ne le seroit] 'que par la loy du 12 de decembre *Valentiniano & Valente CC.* qui est datée de Constantinople. 'Godefroy la raporte à l'an 370: Et nous ne saurions en effet la mettre ni plustost, puisqu'elle est adressée à Modeste Prefet du Pretoire, [ni plustard, puisque Valens n'a plus passé d'hiver à Constantinople, estant demeuré en Syrie jusques en l'an 378, auquel il mourut. On peut dire la mesme chose] 'de la loy du 8 de decembre, quoiqu'elle soit datée de l'an 373, *Valentiniano &* Cod. Th. 9. t. 16. l. 8. p. 127. p. 128. 2. 11. t. 31. l. 6. p. 424.

Valente IV. Conf. [ce qui ne se peut soûtenir, comme on vient de le voir à la fin de la note 8.

chr. p. 89. Mais outre ces deux loix,] 'nous en trouvons encore quatre datées aussi de Constantinople aux mois de janvier, fevrier, & avril *Gratiano & Probo Coss.* qui sont ceux de l'an 371. [& qui ne se peuvent pas confondre comme les differens Consulats de Valentinien & de Valens, ceux-ci ne se distinguant que par des nombres aisez à brouiller.]

11. t. 1. l. 14. p. 25. 'Godefroy y en joint une cinquieme du premier may, datée de Constantinople *Gratiano A. & Dagalaifo Coss.* c'est à dire de l'an 367. Mais Godefroy soûtient qu'il y faut lire *Gratiano A. II. & Probo CC.* puisqu'elle est adressée, [comme les quatre autres,] à Modeste Prefet du Pretoire, qui n'eut cette dignité qu'en l'an 370.

chr. p. 88. 93. 'Godefroy qui pretend qu'on pourroit raporter les deux premieres loix à l'an 373, [cede à p. 89. l'autorité des cinq dernieres,] 'confirmées par une autre datée d'Ancyre p. 88. 2. le 13 de juillet 371: '& aprés avoir fait aller Valens jusqu'à Antioche en 370, & l'avoir laissé trois mois à Hieraple en p. 89. 2. Syrie, 'il se croit obligé de reconnoistre qu'il est revenu achever l'année à Con-

Pagi, 370. § 14. stantinople. 'Le Pere Pagi le suit en ce point, mais soûtient contre luy que Valens n'a pu aller en 370 à Antioche, & qu'il n'y est arrivé qu'en l'an 372.

Socr. l. 4. c. 17. p. 228. 'Il est vray que Socrate suppose que Valens continua son voyage de Nicomedie à Antioche durant la famine, [qui arriva en 370, selon Idace.] Mais il ne suppose pas moins qu'il s'arresta alors à Antioche sans revenir à Con-

c. 21. p. 230. c. stantinople. 'Il dit encore que Valens estoit à Antioche dans le temps de la c. 20. p. 230. b. mort de S. Athanase, 'qu'il met en 371. [C'est une grande difficulté de savoir s'il ne faut point differer cette mort jusques en l'an 373: & nous avons cru estre obligez de nous arrester enfin à cette derniere epoque. *V. S. Athanase* *note* 114. Mais quoy qu'il en soit, ce ne sera point une chose surprenante, quand Socrate par une suite de sa premiere faute aura cru que Valens estoit à Antioche en 371, quoiqu'il fust encore à Constantinople selon les quatre ou plutost selon les huit loix dont nous venons de parler.]

'Le Pere Pagi croit qu'on peut montrer aussi par l'âge de Libanius que Valens n'est venu à Antioche qu'en l'an 372. [Et cette preuve est encore plus forte qu'il ne la fait, comme on le peut voir dans l'addition à la note 13 sur Julien.] Pagi, 372. § 2.

NOTE X.

Pour la page 93. § 11.

Sur la division de la Palestine & de la Cappadoce.

'Le Cardinal Noris croit que la Palestine n'a esté divisée en plusieurs provinces que sous Arcade, non plus que la Cilicie, la Syrie, & la Phenicie. [Nous ne voyons rien qui nous empesche de le suivre pour les trois dernieres.] 'Car si Justinien suppose qu'Anazarbe estoit metropole de la seconde Cilicie avant la mort de S. Gregoire de Nazianze, [& avant l'an 390,] ce Cardinal répond fort bien que Justinien a suppose que les choses estoient alors comme de son temps. 'Mais pour la Palestine, l'autorité de S. Jerome que nous raportons dans le texte, tirée de son livre des Questions hebraiques, 'fait avant l'an 392, [ne nous permet pas de douter que la Palestine n'ait esté divisée en trois dés l'an 390 au plustard,] *ante non grande tempus*.

Nor. epo. p. 298-300. 303. 400. — p. 314. — Hier q. heb. p. 212. d. — d. ill. c. 135. p. 304. c.

[Je doute fort qu'on puisse comparer à cette preuve celle du Cardinal Noris,] 'qui est qu'une Notice donnée par Surita, & faite à ce qu'il croit du temps de Theodose I, ne conte qu'une province de Palestine. [On pourroit dire que la Notice auroit esté faite en l'an 379, & la division de la Palestine peu d'années aprés.] 'Mais ce qui fait juger au Cardi- p. 302. c.

Nor. p. 258. 302.

nal Noris que cette Notice est du temps de Theodose, c'est qu'on y voit les deux nouvelles provinces de l'Arcadie en Egypte & de l'Honoriade dans le Pont, erigées sans doute par Theodose à cause de ses deux enfans. [Il y a bien de l'apparence que Theodose ne les erigea que lorsque les deux Princes Arcade & Honoré estoient déja Augustes. Ainsi ce ne sera pas avant l'an 393, auquel Honoré receut ce titre. Mais au moins ce n'aura pas esté avant l'an 385, Honore n'estaot né que le 9 de septembre 384. 'Estant donc assez difficile d'accorder cette Notice avec S. Jerome, j'aimerois mieux dire que l'auteur de la Notice vivoit en Occident, & ne savoit pas trop l'état où estoit l'Orient. Je ne voy pas en effet qu'on puisse excuser d'une

Ir. Ant. p. 35. a. autre maniere la faute qu'il fait] 'de mettre la province d'Hemimont dans l'Illyrie, [quoiqu'elle soit toute enfermée entre celles de la Thrace, au nombre desquelles aussi tout le monde ne

p. 36. manque point de la conter.] 'Il met la Cappadoce dans le Pont, mais la derniere, [quoique c'en fust la premiere. Et ce qui est remarquable,] il n'en met qu'une non plus qu'une Palestine, [quoiqu'il y en eust certainement deux dés le temps de Valens.]

Nor. p. 302. 'Le Cardinal Noris ne dissimule pas cette objection; mais il croit qu'on peut répondre que Theodose n'avoit point voulu approuver la division de la Cappadoce faite par un Empereur Arien. [Je ne sçay s'il y auroit des exemples semblables dans l'histoire; surtout estant certain que la Cappadoce a continué à faire deux provinces aprés Theodose.]

p. 303. 'Le Cardinal Noris pour montrer qu'elle ne l'estoit pas de son temps, n'allegue rien sinon qu'Euthere Evesque de Tyanes faite metropole de la seconde Cappadoce par Valens, ne signe dans le second Concile œcumenique que le troisieme entre les Evesques de la Cap-

Conc. t. 2. p. 956. b. padoce, 'aprés Hellade de Cesarée & S. Gregoire de Nysse. [Mais quoique Nysse ne fust pas metropole, on avoit neanmoins un tel respect pour Saint Gregoire, qu'on pouvoit bien le placer avant plusieurs metropolitains:] 'Et c'est le rang qu'il tient dans un autre Concile de Constantinople en 394. p. 1151. c. [Quand cette réponse ne suffiroit pas,] 'le Cardinal Noris remarque luy mesme qu'il ne faut pas trop s'assurer sur ces souscriptions du II. Concile. [Et assurément S. Gregoire le theologien n'y a point] 'souscrit comme Evesque de Nazianze aprés tous les Evesques de Cappadoce. 'Ce mesme Saint écrit à Theodore de Tyanes comme à un metropolitain; [& c'estoit certainement aprés Euthere & aprés le second Concile.] Il y avoit donc deux Cappadoces sous Theodose, quoique la Notice n'en marque qu'une: & ainsi si elle ne met qu'une Palestine, ce n'est pas une preuve considerable qu'il n'y en eust pas deux, & mesme trois. Nor. p. 114. Conc. p. 956. b. Naz. ep. 225. p. 911.

'Saint Jerome met ses Questions hebraïques avant plusieurs ouvrages qu'il avoit aussi déja achevez en l'an 392; [ce qui donne lieu de croire que les Questions ont esté faites plusieurs années auparavant, & oblige par consequent à avancer le partage de la Palestine.] 'On trouve cependant dans le Code, Eucaire & d'autres qualifiez Proconsuls de la Palestine sans distinction en 383, 384, & 385: '& S. Jerome parle de mesme en raportant l'arrivée de Ste Paule à Jerusalem [l'an 386.] 'Tout cela donne sujet de croire que cette province n'estoit pas encore divisée. 'Zosime dit mesme qu'aprés la sedition d'Antioche [en 387,] Theodose fit Hilaire gouverneur de toute la Palestine. Hier. v. ill. c. 135. p. 304. c. Nor. p. 400. c. Hier. ep. 27. p. 174. c. Nor. p. 400. c. Zos. l. 4. p. 756. b. c.

'Mais il dit que ce fut en recompense de ce qu'Hilaire avoit appaisé sa colere contre ceux d'Antioche, ayant esté député par eux vers luy avec Libanius: '& Libanius mesme nous assure qu'Antioche ne deputa personne en cette occa- b. Lib. or. 14. p. 189. b.

sion. [Ainsi il n'y a pas lieu de s'assurer beaucoup sur ce témoignage de Zosime. Pour les Proconsuls de Palestine qu'on trouve jusques en l'an 385, je ne sçay si cela prouve aussi beaucoup,]
Notit. c. 1. 2. p. 34. 'puisqu'on voit par la Notice que depuis la division de la province, [la premiere s'appelloit encore absolument la
Cod. J. nov. 103. pr. p. 402. 403. Palestine.] 'Que si Justinien n'étend les Proconsuls de la Palestine que jusqu'à la division, (car ce qu'il dit sur cela n'est pas clair,) [ce n'est pas une preuve bien forte qu'ils n'aient encore continué
p. 403. quelque temps aprés.] 'Justinien fait d'autres fautes contre l'histoire en cet endroit mesme. [Je ne sçay donc s'il ne vaudroit point mieux raporter le partage de la Palestine à Valens ; ces demembremens de provinces, onereux aux peuples, convenant mieux à des Princes avares & vains, ou dominez par des ministres avares, que non pas à des Theodoses : & le *non grande tempus* de S. Jerome, marque aussi plus naturellement un espace de vingt ou trente années, que de deux ou trois.

Nous pouvons adjouter sur la Notice de Surita, qu'elle n'est guere plus exacte sur l'Occident que sur l'Orient. Car
It. Ant. p. 35. 1. sans examiner le reste,] 'elle met les Alpes greques dans l'Italie ; & aussi-tost aprés elle les met encore dans les Gaules. Elle met une seconde Viennoise, [qui est inconnuë comme je croy : & c'est sans doute la seconde Narbonoise.] Elle met la troisieme & la quatrieme Lionnoise, [qui apparemment n'ont esté erigées que sous Honoré : *V. Honoré note* 11. Ainsi elle n'aura esté faite au plustost que sous ce Prince, & lorsque la seconde & la troisieme Palestine estoient aussi déja erigées, mesme selon le Cardinal Noris.]

Pour la page 101. § 11.

NOTE XI.

Sur le General Arinthée.

Bas. ep. 186. p. 198. 'Il est certain que le General Arinthée est mort avant S. Basile ; [& ainsi avant l'an 379.] 'Theodoret dit qu'il parla Thdrt. l. 4. c. 30. p. 703. b.
fort genereusement à Valens en 378, sur la persecution qu'il faisoit aux Catholiques. [Cela porteroit à croire qu'il mourut avec Valens le 9 aoust de la mesme année dans la malheureuse bataille d'Andrinople. Mais S. Basile en auroit marqué quelque chose en écrivant à sa veuve : & Ammien ne luy donne aucune part dans tout ce qui se fit en ce temps là.]

'Nous avons une loy dans le Code Cod. J. 11. t. 10. l. 3. p. 919.
de Justinien adressée à Arinthée Prefet du Pretoire. [Mais outre que les Generaux d'armée n'estoient guere Prefets du Pretoire en ce temps-ci, cette loy porte le nom de Theodose, qui n'a commencé à regner qu'aprés la mort du General Arinthée.]

Pour la page 102. § 12.

NOTE XII.

Qu'il faut commencer la guerre d'Armenie vers l'an 370.

[L'ordre d'Ammien est extremement confus dans presque tout le regne de Valens : & nous n'y trouvons rien qui nous determine en quel temps arrive-
rent les affaires d'Armenie.] 'Il les met Amm. l. 27. p.
aprés la guerre des Gots, commencée 353.
en 367, & finie à la fin de 369. [Mais il en interromp la suite par son 28e livre
tout entier,] 'où il raporte d'abord ce l. 28. p. 356.
qui se passa à Rome en l'an 367, selon le
texte. 'Car Mr Valois pretend qu'il y a n. p. 339.
faute, & que c'est au plustost en 368, [& il vaut mieux mesme le differer jusques en 370. *V. Valentinien I. note*
41.] 'Ammien continuë en effet ce qui l. 28. p. 375. c.
se passa en Occident jusques en 370 au
moins : '& puis au 29e livre il reprend l. 29. p. 383.
la guerre d'Armenie, ou plustost il commence la guerre des Perses contre les Romains, qui fut la suite de celle d'Ar-
menie, '& qu'il nous avoit fait attendre l. 27. p. 356.
à la fin du livre 27.

[Pour chercher donc d'autres lumie-

res, il semble qu'on ne peut pas mettre la prise d'Arsace beaucoup avant l'an p.354.d. 370,] 'puisque Para son fils se trouvoit déja en état d'agir & de gouverner l'Armenie : [& neanmoins il ne peut estre né avant l'an 351, comme on le p.355.c. verra dans la note suivante.] 'Arinthée qui fut envoyé peu aprés dans l'Armenie, [ne peut y avoir esté au plustost p.341.a.d. qu'en l'an 370,] 'puisqu'il estoit occupé avec Valens en l'an 367 à la guerre des Gots, qui dura jusqu'à la fin de 369, & il eut part à la conclusion de la paix. Themi.or.11. p.143.c. 'Dans l'eloge que Themistius fit de Valens pour sa dixieme année, [& ainsi p.149.a.b. apparemment le 28 mars 373,] 'il dit que ce Prince avoit d'abord envoyé ses Generaux attaquer les Perses par differens endroits, & y estoit ensuite allé luy mesme du costé de l'Euphrate & du Tigre. [Cela nous donne tout lieu de croire qu'Arinthée fut envoyé en Amm.p.355.356. Armenie en 371,] '& que Sapor aprés une ambassade inutile, ayant sur cela declaré la guerre à Valens, comme nous l'apprenons d'Ammien, & menacé de la faire l'été suivant, [Valens s'avança en 372 jusque sur les bords du Tigre.]

NOTE XIII.

Pour la page 103. § 12.

Que Para estoit fils d'Olympiade.

Amm.l.27.p.354.a.c. 'Ammien ne nomme point la Reine d'Armenie femme d'Arsace & mere de l.22.p.172.b. Para. 'Mais il est certain qu'Arsace avoit epousé Olympiade [en l'an 350 au plustost puisque c'estoit] aprés la mort de Constant. [Ainsi Para déja en état d'agir & de gouverner vers l'an 370, n'estoit pas né de quelque autre femme qu'Arsace eust epousée aprés la b. mort d'Olympiade :] 'Et il paroist mesme qu'Olympiade vivoit encore en 360. [Il n'estoit pas né non plus d'un mariage qui eust precedé celui d'Olympiade,] 'puisque sa mere vivoit encore p.353.a.c. Soz.l.6.c.1.p.634.b en 370. 'Car Arsace qui estoit Chrétien [n'avoit pas deux femmes en mesme temps. Il est aisé de conclure de là que la mere de Para ne peut avoir esté autre qu'Olympiade.]

NOTE XIV.

Pour la page 104. § 13.

Sur l'ordre de la guerre de Perse.

'Ammien aprés avoir marqué à la fin Amm.l.27.p.356.a. de son 27e livre les menaces que faisoit Sapor d'attaquer les Romains, [& avoir rempli le 28e de ce qui regarde l'Empire d'Occident,] 'commence le 29 par ces l.29.p.383. paroles, *Exacta hyeme Rex Persarum .... erupturos in nostra cataphractos ..... misit ....* Il marque ensuite une victoire que les Generaux Romains remporterent sur luy ; & il est visible que ce fut le premier combat donné depuis la rupture de la paix. [Il semble donc que cela se doit raporter à la premiere année de la guerre, c'est à dire selon nostre suite à l'an 372.

Mais d'autre part Themistius dans le panegyrique qu'il fit sur Valens l'an 373, ne dit point qu'il eust remporté aucune victoire sur les Perses. Cela donne un grand sujet de croire que Sapor non-obstant toutes ses menaces, ne parut point dans la premiere année de la guerre, & que la victoire dont parle Ammien se raporte à la seconde, c'est à dire à l'an 373. Et en effet nous n'aurons sans cela aucune connoissance de ce qui se passa cette année là entre les Perses & les Romains.] 'Il paroist d'ailleurs l.30.p.416.a. que cette défaite preceda de peu l'assassinat de Para, 'qui arriva vers le mesme p.412.a. temps que celui de Gabinius, [& ainsi en 374,] '& les pourparlers qui se firent p.416.417. aprés la mort de Para durerent jusques en 376. [Nous suivons donc ces conjectures, non comme certaines, mais comme ce qui nous paroist le plus probable parmi les tenebres où nous laisse la confusion d'Ammien.]

'On peut objecter que Themistius Themi.or.9. dans le panegyrique de l'an 373 semble p.148.a.b. marquer qu'on avoit decouvert quel-

que conspiration contre Valens, [ce qui le raporteroit fort naturellement à la conspiration de Theodose,] 'qui suivit la victoire de Valens, [si cette conspiration n'avoit fait un si grand eclat qu'il eust esté difficile à Themistius de n'en parler pas plus amplement.] 'Il est certain d'ailleurs qu'avant cette conspiration, il y en avoit eu plusieurs autres, & en Syrie mesme.

Amm. l. 29. p. 413. c.

p. 375 c d.

NOTE XV.

Pour la page 117. § 19.

Que Saint Chrysostome & Ammien parlent du mesme Theodore.

'S. Chrysostome parle de la chute d'un Theodore, qui ayant fait une conjuration contre son Prince, eut la teste tranchée, & reduisit sa femme à la derniere misere. 'Baronius pretend que c'est un Theodore different de celui dont parle Ammien, & l'un de ceux que leur nom fit perir en cette rencontre, parceque celui dont parle S. Chrysostome estoit de Sicile, & celui d'Ammien estoit Gaulois. 'M[r]. Valois croit que c'est la mesme personne, qui estoit originaire des Gaules, & né en Sicile. 'Ammien ne laisse guere lieu de croire que Theodore soit né autrepart que dans les Gaules. [Mais soit que luy ou S. Chrysostome se soit trompé dans cette particularité peu importante, soit qu'il y ait faute dans le texte de l'un ou de l'autre; ce qu'ils disent tous deux de Theodore a tant de raport, qu'il n'est pas aisé de croire que ce soient deux personnes differentes. C'est le sentiment qu'a embrassé M[r]. Hermant dans la vie de S. Chrysostome *l. 1. c. 8. p. 33.*]

Chry. vid. 2. 4. p. 462. b. c.

Bar. 370. § 99.

Amm. n. p. 379.

l. 29. p. 384. c.

NOTE XVI.

Pour la page 118. § 18.

Fautes d'Eunape, de Zosime, & de Sozomene sur les Gots.

'Eunape & Zosime disent que les Gots se revolterent, & commencerent à ravager la Thrace dés qu'ils eurent passé le Danube. [On voit le contraire par Idace, qui met ces deux choses en deux années differentes,] '& par Ammien qui met un temps considerable entre deux, *jamdudum transire permissi.* [Nous ne voyons pas moyen non plus de suivre Eunape, qui met l'infidelité des Gots pour l'unique cause qui leur ait fait prendre les armes contre les Romains, quoique Zosime l'ait encore dit aprés luy.] 'Ammien qui décrit cette histoire fort en détail, & S. Jerome qui composa sa chronique peu d'années aprés, nous assurent qu'ils y furent obligez par la faim que l'avarice des officiers Romains leur faisoit souffrir. 'Socrate semble dire la mesme chose qu'Eunape, mais moins formellement, & il se pourroit expliquer.

Eun. leg. p. 20. b| Zos. l. 4. p. 745. a.

Amm. l. 31. p. 443. c.

p. 442. 443| Hiet. chr.

Socr. l. 4. c. 33. p. 252. d.

'Pour Sozomene, il nous décrit une guerre civile entre les Gots passez dans la Thrace, dont les uns vaincus vainquirent ensuite assistez par les Romains: '& s'estant réunis bien-tost aprés, ils prirent tous ensemble les armes contre les Romains, & se mirent à piller la Thrace. [Il suffit qu'Ammien ne dise rien de cette guerre civile des Gots, pour n'en rien croire:] 'Et d'ailleurs Sozomene veut qu'un des chefs de parti dans cette guerre civile des Gots, fust Athanaric, [qui ne passa point le Danube sous Valens. Qui voudroit examiner le reste de la narration de Sozomene,] 'ce qu'il dit du commencement du Christianisme parmi les Gots, & de la persecution des Chrétiens par Athanaric, [y trouveroit encore bien des choses insoûtenables.]

Soz. l. 6. c. 37. p. 697 b. c.

p. 697. d.

p. 697. b. c.

p. 697. c. d.

NOTE XVII.

Pour la page 119. § 18.

Que Valentinien n'a point refusé de secourir Valens contre les Gots.

[Nous ne voyons aucun moyen de défendre] 'ce que dit Theodoret, Que Valens ayant envoyé demander du secours contre les Gots à son frere

Thdrt. l. 4. c. 28. p. 702. b.

[Valentinien,] celui-ci refusa de luy en donner, en luy mandant qu'il ne pouvoit pas secourir un Prince qui faisoit la guerre à Dieu. [Si jamais Valentinien luy a écrit rien de semblable, il faut que ç'ait esté en quelque autre occasion, comme dans la guerre de Perse; mais ce ne peut avoir esté dans cette derniere guerre des Gots, à laquelle neanmoins Theodoret le raporte. Car Valentinien estoit mort avant ce temps
Amm.l.31.p. 448.b. ap.414.c. là.] 'Gratien y envoya du secours à Valens,[a] & il fut prés d'y venir luy mesme. [Il n'y a pas non plus d'apparence que Valentinien ait écrit de cette sorte à son frere dans la premiere guerre des Gots, puisque Valens ne l'entreprit que par son conseil, & n'eut apparemment alors aucun besoin de luy demander du secours.]

Pour la page 425.§19.

NOTE XVIII.

Que les deux vies de saint Isaac sont sans autorité.

Boll.30.may, p.247. 'Bollandus nous donne deux histoire de S. Isaac solitaire de Constantinople, l'une plus longue en grec & en latin,
p.258. 'l'autre seulement en latin. [Il y a assez d'apparence que celle-ci est l'original, auquel l'auteur de l'autre aura ajouté quelques circonstances de la vie du Saint, qu'il avoit sceuës ou cru savoir par d'autres voies, avec beaucoup de choses qui ne le regardent point, tirées de Socrate & des autres historiens ecclesiastiques.]

p.247.§5. 'Ce dernier a écrit, selon Bollandus, aprés Justinien, sous lequel, dit-il, on bastit l'eglise de Ste Sophie, & on y transfera la chaire episcopale de Constantinople, qui estoit auparavant à Ste Irene.
Socr l.2.c 16. p.94.a| Soz.l. 4.c.26.p.564. c. 'Mais il est certain que Ste Sophie fut bastie dés le temps de Constance, *v. Constantin note 51*, & dediée l'an 360. Socrate & Sozomene la qualifient la grande eglise; [S. Jerome dans sa chronique an. 360, la plus grande des eglises,]
P'il.l.3.c. 2.p.476.c. Boll.p.247.§17. '& Philostorge dit qu'elle estoit & qu'on l'appelloit la grande eglise. 'Si donc la longue vie de S. Isaac écrit que la grande eglise s'appelloit en l'an 383 Irene, ou la Paix, [il le faut mettre au nombre des autres fautes de cet écrit. La petite vie ne parle point de cette eglise, & ne dit point dutout, comme l'autre, qu'on ait porté le corps du Saint de son monastere à aucune eglise de la ville pour y faire son service, & le revenir enterrer auprés de son monastere.]

p.247.§1.254. §13. 'Bollandus semble encore vouloir prendre pour une marque de nouveauté ce que l'auteur de la longue vie dit du Canon fait pour établir l'Evesque de Constantinople le premier aprés le Pape; & il en tire qu'il écrivoit dans le temps que ceux de Constantinople commençoient, dit-il, à se plaire dans ce faux Canon. [Je ne sçay pas de quel droit il pretend que ce Canon soit faux, & on en a pu parler, comme fait cette
p.255.f. vie, dés l'an 381.] 'Car pour ce qu'il allegue dans une note contre la verité & l'autorité du Canon, [il seroit bien aisé de luy répondre, si c'en estoit ici le lieu *V. S. Gregoire de Nazianze*.

Ce que nous pouvons donc dire du temps auquel cet auteur écrivoit, c'est qu'assurément ce n'estoit pas avant
p.247.d. Socrate.] 'Et puisqu'il ne dit point que le corps de S. Isaac ait esté transferé par Leon le sage, de l'eglise de saint Estienne dans celle de tous les Saints, on a lieu de croire qu'il vivoit avant cette translation, & dans le IX siecle au plustard. [Mais aussi nous n'y trouvons rien qui le puisse faire juger plus ancien, & les fautes qu'il fait ne portent pas à croire qu'il le fust de beaucoup.] Il est aisé de croire avec Bollandus, qu'il estoit du monastere de Saint
p.248.f. Dalmace; '& on voit au moins qu'il écrivoit dans Constantinople.

[La petite vie ne tire pas tant de Socrate, & ainsi elle pourroit estre plus ancienne que luy: mais rien aussi

ne porte à le croire. Et il y a mesme plusieurs fautes qui ne permettent pas de luy attribuer ni antiquité, ni autorité.] p.258. f. 'Elle porte que Valens fit fermer une partie des eglises des Catholiques, & profaner ou abatre les autres. p.259. §4. 'Elle fait toujours insister saint Isaac sur ce point, & presser Valens de les faire ouvrir: [Cependant Valens ne fermoit & n'abatoit point les eglises des Catholiques, mais les leur ostoit pour les donner aux Ariens.] §2. 'Ce qui y est dit de la guerre des Gots, [est fort peu exact.] §4. 'L'histoire du Saint jetté dans des épines où Valens pretendoit qu'il mourroit, & dont il fut tiré par trois Anges, [sent extremement Metaphraste.] §5. 'Elle fait perdre la bataille à Valens prés du Danube: [& elle se donna prés d'Andrinople, qui n'est pas neanmoins fort prés de ce fleuve,] p.260.d. 'ce qui oblige Bollandus de dire qu'il faut mettre l'Hebre au lieu du Danube. p.259.e. 'Elle fait declarer Theodose Empereur à Thessalonique; p.260.d.e. '& ce fut à Sirmich, comme l'autre vie l'a reconnu.

[Si Valens a fait mettre S. Isaac en prison il l'a assurément donné en garde à des Ariens, ou à des payens, & non à deux Catholiques declarez, comme estoient les Generaux Victor & Saturnin, qui mesme n'estoient pas propres pour garder un homme à Constantinople, puisqu'ils se trouverent à la bataille d'Andrinople avec Valens.] p.253. §10| 259.e. 'Il semble selon la vie, qu'ils soient toujours demeurez à Constantinople, & y aient toujours tenu le Saint prisonnier, jusqu'à ce que Theodose y arriva à la fin de l'an 380; & cela paroist encore davantage dans la longue vie que dans la petite. [Ainsi deux Generaux Catholiques tinrent en prison durant prés de deux ans & demi, depuis la mort de Valens,] p.259.e. d. 'un Saint qu'ils reveroient comme un prophete, 'que Valens n'avoit fait arrester que jusqu'à ce qu'il fust revenu, parcequ'il avoit parlé pour les Catholiques; [& ils le retenoient ainsi sous des Empereurs aussi zelez pour la vraie foy que Gratien & Theodose. C'est mesme une belle chose de voir deux des principaux Generaux de l'Empire occupez à garder un moine, en un temps où l'on avoit un si grand besoin d'hommes de guerre. Le reste de cette vie ne contient que des choses generales, ou des faits qui ont au moins peu de probabilité, comme il seroit aisé de le montrer si cela en valoit la peine.

La grande vie fait les mesmes fautes que la petite, & y en ajoute encore de nouvelles,] 'comme de faire ce semble battizer Constantin aussi-tost aprés sa conversion, p.247.c. 'de nous debiter les faux actes de S. Pierre d'Alexandrie, avec la défense de recevoir jamais Arius dans l'Eglise, p.248.d.c. 'de supposer [par une ignorance étonnante de l'histoire,] que cet heretique estoit hors de l'Eglise, lorsqu'il se declara contre la divinité du Verbe; e. [& d'autres fautes qu'il seroit encore aisé de marquer.

Il est encore un peu surprenant que la petite vie n'ayant jamais dit que le Saint eust aucun disciple,] '& nous l'ayant plutost representé comme un ermite, qui n'avoit pour demeure qu'une petite maison, p.259.f. 'dise tout d'un coup qu'estant proche de sa mort, il assembla tous les freres, leur fit une exhortation, & leur donna une personne pour les gouverner &c. p.260.§8. [La grande vie a voulu remedier à cette surprise, mais elle est tombée dans un embaras qui n'est pas moins grand.] 'Elle fait, comme nous avons dit, demeurer le Saint en prison jusques à l'arrivée de Theodose à Constantinople, p.253.§10. [c'est à dire jusqu'à la fin de l'an 380.] 'Elle le fait venir ensuite au Concile œcumenique, §12. '& estre present à l'ordination de Nectaire, §13. [qui ne se fit qu'en juillet 381, pour avoir occasion de parler de ces celebres evenemens.] 'Elle ajoute qu'aprés la fin du Concile, Isaac voulant s'en retourner §14.

en

en Orient d'où il estoit venu. Saturnin le retint, & luy fit bastir une petite
515. cellule où il le logea; 'que sa reputation se repandant par l'estime que Saturnin & Victor en faisoient, beaucoup de personnes le venoient visiter, ou l'obli-
516. geoient de venir chez eux &c. '& que Dieu voulant le glorifier de plus en plus, luy envoya plusieurs disciples. [On ne peut donc pas presumer qu'il n'ait commencé à en avoir qu'en l'an 382 au plustost.] Cependant il forma une assez grande communauté avant que de
518. mourir; '& il mourut selon cette vie le 26 de may 383. [Cela n'est pas assurément fort aisé à croire.]

p.250.d.e. 'La petite vie met sa mort le 27 de mars, ce qu'on croit estre une faute de
p.237.§1. copiste, sans en dire l'année. 'Les Grecs, les Moscovites, & les Maronites, l'ho-
Men.30.aug.p.37. norent le 30 de may. 'Mais les Grecs dans leurs Ménées le font vivre jusque sous Attique [fait Patriarche de Constantinople en 406. Cependant il sem-
Boll.p.2,§.d.e. ble] 'que sa longue vie qui met sa mort sous Theodose & sous Nectaire, & expressément sous le Consulat de Merobaud II. & de Saturnin, [qui est l'an 383, doit l'emporter sur les Ménées. Mais aussi je pense que cela nous oblige d'avouer ou que sa congregation avoit commencé dés devant l'an 382, quoy qu'en puissent dire ses vies, ou qu'elle estoit encore fort peu nombreuse lorsqu'il mourut.] 'Le menologe de may. t.2. p. 732.c.
Basile ne dit point qu'il ait formé de disciples ni de monasteres. 'Les Ménées Men. p.239.
mesmes n'en disent rien dans l'histoire qu'ils en font au 30 de may, quoique dans le titre ils le qualifient ἡγούμενον τῶν δογμάτων [ou plutost τῶν Δαλμάτων.]

'Le menologe de Canisius le fait Canis. t.2. p. 724.
Prestre. [Mais je ne voy point que ni les Ménées, ni le menologe de Basile, ni le Typique, ni Maxime de Cythere, luy donnent cette qualité.] 'Bollandus Boll. 30.may. p.237.§4.
l'a trouvée dans le Synaxaire du college de Clermont; & neanmoins il ne croit pas qu'on la luy puisse donner, parceque aucune de ses vies n'en parle.

NOTES SUR L'EMPEREUR GRATIEN.

NOTE I.

Pour la page 139.§1.

Faute de Zosime sur la robe de grand pontife presentée à Gratien.

Zos. l.4. p. 761.d. 'ZOSIME dit que l'habit de grand pontife refusé par Gratien, ayant esté rendu aux pontifes qui le luy avoient apporté, le premier d'entre eux dit aussi-tost, *Si Princeps non vult appellari pontifex [maximus,] cito ponti-*
2. *fex maximus fiet*; 'par où Zosime paroist marquer que ce payen predisoit l'Empire à Maxime. [Mais à moins qu'il ne sceust déja la revolte de Maxime, & qu'il ne se declarast pour luy, à quoy il n'y a nulle apparence, je ne voy pas quel sens il pouvoit donner à sa belle pointe; qui apparemment n'a esté trouvée que depuis qu'on a vu Gratien tué par Maxime.

Tout cela contribuë à se défier de plus en plus de l'histoire que raporte ici Zosime. Et je douterois fort en effet que la robe de grand pontife se prist autrepart qu'à Rome, où l'on ne trouve point que Gratien soit jamais venu: Ou bien il faudroit dire qu'on la luy avoit presentée dés qu'il fut fait Auguste, à l'âge de huit ans, lorsqu'il n'estoit pas capable de faire la réponse qu'on luy attribuë, ni de refuser ce qu'on pretend que son pere avoit accepté.] 'On luy don- Grat.p.150.4
noit en effet le titre de grand pontife dés l'an 370, [lorsqu'assurément personne ne songeoit à voir regner Maxime.]

NOTE II.

Pour la page 140.§2.

Que Valentinien II. a esté reconnu Auguste dés l'an 375.

'Le P. Hardouin dans ses notes sur Themi. n.p. 472.

Themistius, dir qu'encore que Valentinien II. eust esté associé en quelque sorte à l'Empire par Gratien, neanmoins celui-ci tint toujours tout l'Occident tant qu'il vécut. [S'il entend que Valentinien n'avoit que le titre d'Auguste sans pouvoir, cela n'est pas difficile à croire, ce Prince n'ayant encore qu'onze ou douze ans lorsque Gratien mourut en 383. Mais il semble vouloir dire qu'on ne donnoit pas mesme à Valentinien le titre & le rang d'Auguste,] puisqu'il pretend faire une nouvelle remarque, & que pour confirmer son opinion, il allegue deux inscriptions anciennes, dont l'une ne parle que de

p. 471. Valens & de Gratien, '& l'autre que de

p. 466. Gratien seul. 'Il avoit déja dit auparavant, que Gratien avoit gouverné seul l'Occident jusqu'à la mort de Valens, & l'avoit partagé avec son frere aprés avoir donné l'Orient à Theodose.

[Il ne paroist pas difficile de répondre aux deux inscriptions qu'il allegue. Car je pense que l'on pourroit verifier par beaucoup d'exemples, que les noms de tous les Princes ne se mettoient pas toujours dans toutes les inscriptions. Sans mesme recourir à cela, comme Valentinien II. avoit esté declaré Auguste par l'armée sans le consentement de Valens & de Gratien, il ne sera point étonnant quand ils auront tenu quelque temps cette election en suspens. Au moins on ne peut douter que le Senat & les magistrats n'aient attendu ce qu'ils en jugeroient; ce qui doit avoir duré quelque tems: & les deux inscriptions du P. Hardouin peuvent estre de

p. 473. ce temps là.] 'La seconde est de Flavius Maximus capitaine du guet, *Praefectus*

Grut. p. 1086. 9. *vigilum*, 'qui avoit cette charge dés le temps de Valentinien I, [& peut-estre mesme dés devant que Gratien fust Empereur,] puisqu'il ne le nomme point dans une inscription dediée à son pere.

Theml. or. 15. p. 198. b| n. p. 472. 'Le P. Hardouin allegue encore un endroit où Themistius dit qu'un troisiéme suivra bien-tost les deux Empereurs Gratien & Theodose; ce que ce Pere entend d'Arcade. [Mais je ne voy point de difficulté à l'entendre de Valentinien II. qui devoit bien-tost estre joint aux deux autres, non dans la qualité d'Empereur qu'il avoit déja, mais dans les vertus imperiales que son âge ne luy permettoit pas encore de faire paroistre. Il y a plus de difficulté à répondre au sot eloge que Themistius fait de Gratien en 376 ou 377. Car il n'y parle jamais que de Gratien & de Valens, sans dire un seul mot de Valentinien II. Peut-estre que Valens dont Themistius estoit sujet, fut plus long-temps à confirmer son election, & ne l'avoit pas encore fait lorsque ce discours fut prononcé. Gratien auroit pu ne laisser à son frere que le titre de Cesar: & la chronique d'Alexandrie ne luy en donne point d'autre dans ses deux consulats de 376 & 378, non plus que les fastes donnez par Bucherius *p.* 254. On y pourroit raporter] 'ce que dit Ausone, *instar filii ad imperium frater ascitus*. Aus. conf. p. 377. [Mais les fastes d'Idace le qualifient Auguste dés l'an 376. S. Jerome qui faisoit sa chronique peu d'années aprés, y marque sur l'an 375, immediatement aprés la mort de Valentinien I, que Gratien prit son frere pour collegue.] 'Il est nommé Cod. Th. t. 2. l. 13. p. 17. comme Auguste à la teste des loix & à leur souscription dés le 10 fevrier 376. 'quoique le P. Hardouin dise que cela Themi. n. p. 466. ne se trouve pas avant Theodose, [en 379.] 'Nous avons une inscription qui Grut. p. 1087. 4. luy donne aussi le titre d'Auguste le 10 avril 376: '& on le trouve encore dans p. 192. 3| Bar. 376. § 3. plusieurs autres de la mesme année. 'Spon en donne une considerable faite Spon, p. 175. à Pise du vivant de Valens. 'On voit Grut. p. 172. 1| Rein. p. 382. dans d'autres, [& comme je croy dans toutes les loix,] qu'il est nommé avant Theodose; [ce qui est une preuve indubitable qu'il a esté fait Auguste avant luy, & avant l'an 379.] 'On en trouve Grut p. 159. 8. une où Valentinien est nommé aprés

Theodose: mais c'est indubitablement Valentinien III. [Tous les historiens, comme Ammien, Zosime, Socrate, Orose, Philostorge, marquent aussi ou supposent que la nomination de Valentinien II. fut confirmée par Gratien. Qui que ce soit n'a dit le contraire, & personne n'a marqué le commencement de son regne qu'il ne l'ait conté dés l'an 375, comme ont fait S. Jerome, Idace, le jeune Victor, & S. Epiphane.]

Themi. n. p. 466. 'Il ne faut pas oublier ce que dit le P. Hardouin, que Gratien punit ceux qui avoient fait l'election de son frere. [Il l'a sans doute pris de Philostorge *l. 9. c. 16. p. 130.*] Amm. l. 31. p. 434. 'Mais Ammien dit positivement le contraire: [a] ce qui fait dire à Godefroy que son auteur calomnie en cela Gratien à cause de son zele pour la foy. a Philg. n. p. 390. 391. l. 9. c. 16. p. 231. 'Philostorge mesme dit comme les autres, que Gratien ratifia l'election de son frere, & la laissa subsister. Sym. l. 10. ep. 25. p. 403. 'Sa dixieme année a commencé durant que Symmaque estoit Prefet de Rome: [& on sçait qu'il l'estoit à la fin de 384.]

Pour la page 140. § 2.

NOTE III.

Que Gratien a regné sur tout l'Occident, sans le partager avec Valentinien II.

Zos. l. 4. p. 746. c. d. 'Zosime écrit qu'aussi-tost aprés la mort de Valentinien I, l'Empire d'Occident fut partagé entre Gratien & Valentinien II. [Et il est tout à fait appuyé par Eun. leg. p. 39. Eunape,] 'qui dit que Valens estoit mecontent de ces deux Princes ses neveux, parcequ'ils avoient fait leur partage sans luy en demander avis. [Cependant ce sentiment nous paroist difficile à soutenir: car un peu plus de trois ans aprés, Gratien ceda à Theodose une partie de l'Illyrie, *v. la note 14*, que Zosime dit avoir esté du partage de Valentinien II. Ainsi il donnoit un pays qui ne luy appartenoit pas: à quoy il y a bien moins d'apparence, qu'à croire qu'Eunape s'est trompé, & a trompé Zosime. Car nous sommes convaincus que c'est un auteur fort peu exact dans l'histoire.]

Cod. Th. chr. p. 95. 101. 'Godefroy ne croit point en effet que l'Empire ait esté partagé avant l'an 379, sans en alleguer mesme d'autre raison, sinon qu'il ne se trouve jusque là aucune loy qu'on puisse attribuer à Valentinien II. Mais il croit qu'il y en a en 380, & dans les années suivantes; ce qui luy fait dire que l'Italie, l'Afrique, & l'Illyrie estoient déja à Valentinien. Bar. 380. § 16. 'Il semble en effet qu'il faille raporter à l'ordination d'Aneme, qui s'est faite en 381 au plustard, ce que dit Paulin, Amb. v. p. 80. i. 'que Justine mere de Valentinien II. vouloit faire ordonner un Evesque à Sirmich par les Ariens, & faisoit chasser S. Ambroise de l'eglise. I. 'Paulin ajoute immediatement aprés, que S. Ambroise estant revenu à Milan, Justine promettoit des Tribunats & d'autres dignitez à ceux qui chasseroient ce Saint hors de l'eglise. [Cela marque assurément qu'elle regnoit.] p. 82. 'Mais on voit par la suite de Paulin, qu'il parle en cet endroit de ce qui se passa aprés la mort de Gratien. [Peut-estre y faut-il aussi mettre l'affaire de Sirmich, & la raporter à l'ordination du successeur d'Aneme. Mais sans avoir recours à cela, Justine qui estoit Auguste, veuve d'un Empereur, & mere d'un autre, avoit sans doute quelque credit, quoiqu'elle n'eust point encore d'empire à gouverner au nom de son fils. Que si le trouble qu'elle excita à Sirmich peut faire croire qu'elle regnoit, le peu d'effet de ce trouble & de tous ses efforts, qui ne purent empescher S. Ambroise d'ordonner un Evesque Catholique, donne autant sujet au moins de croire qu'elle ne regnoit pas.

Les Ariens exciterent aussi quelque bruit à Milan en 380, *v. S. Ambroise*, mais tout ce qu'on sçait en estre arrivé, c'est] 'que Gratien fit mettre une eglise en sequestre, & qu'il la rendit depuis aux Catholiques. [Ainsi c'est une preu- de Sp. l. 1. c. 1. p. 213. 214.

ve qu'il regnoit en Italie. 'Ce fut luy aussi qui donna tous les ordres pour le Concile d'Aquilée tenu sur la fin de ep. 11. p. 195. g. h| 195. h. 381. *V. S. Ambroise.*] 'La deputation de Symmaque pour l'autel de la Victoire se fit seulement avant celle dont nous avons encore les actes, laquelle ne se peut pas mettre avant la fin de l'an 383. [L'autre est donc de 381 au plustost.] Cependant elle s'adressoit à Gratien. [C'estoit donc luy qui pouvoit retablir cet autel dans le Senat. Nous verrons dans la note 22, qu'il estoit encore en Italie l'an 383.

Tout semble donc nous porter à croire ou que l'Empire n'avoit point esté partagé, ou que s'il l'avoit esté, Gratien s'estoit reservé une autorité entiere sur les provinces cedées à son frere, jusqu'à ce que ce Prince fust en âge de les gouverner. Il falloit bien en effet quelque qu'un les gouvernast au nom de Valentinien II : & cela ne convenoit mieux à personne qu'à son frere. S. Ambroise ne luy auroit pas conseillé sans doute de les abandonner à une Arienne comme estoit Justine. Et si l'Occident n'estoit point encore partagé en l'an 379, nous avons tout sujet de croire qu'il ne l'a point esté depuis, puisque nous ne voyons ni sujet de le faire, ni autorité qui le marque. Tout conspire, dis-je, à nous faire croire que Gratien a gouverné tout l'Occident jusques en l'an 383 qu'il fut tué, pourvu que les loix ne nous obligent point à dire le contraire, comme le croit Godefroy. Car si Valentinien II. en a fait, il faut avouer qu'il gouvernoit separément d'avec son frere : & c'est ce qu'il faut examiner.

Quoique nous ayons diverses loix datées d'Italie en 379, meslées parmi d'autres, qui sont datées de Treves, Godefroy cherche toute autre voie pour resoudre cette difficulté, sans vouloir que les premieres soient de Valentinien, & les autres seules de Gratien.] 'Mais en 380 il attribuë celles d'Italie Cod. Th. c. 1. 5. p. 103. a. à Valentinien; [& il en a en effet des preuves qui peuvent paroistre considerables.] 'Car les loix du 14 de mars & p. 102. 103. du 27 de juin sont datées d'Aquilée, & celles du 18 de mars & du 12 de juillet, le sont de Treves. [Or il n'est pas aisé de croire que Gratien ait esté d'Aquilée à Treves en quinze jours : & il est impossible qu'il soit venu de Treves à Aquilée entre le 14 & le 18 de mars. Si donc toutes ces loix sont de Gratien, il y a faute au moins en celle du 18 de mars. Mais les fautes sont si communes dans les loix, qu'il est toujours tres permis d'y en presumer lorsqu'on en a quelque fondement. Godefroy remarque souvent que *data* est mis par erreur pour *accepta* ;] '& il croit qu'en d'autres oc- p. 101. 2. casions on peut changer *Trev.* ou *Triv.* en *Trid.* c'est à dire *Tridenti.* 'Cette loy 11. t. 16. l. 12. p. 124. mesme quoique datée de Treves, regle ce qui regarde les provinces Suburbicaires; & le Prince qui y parle avoit envoyé ses ordres au Prefet d'Italie. [Ainsi ou elle n'est point donnée à Treves, ou Gratien qui estoit certainement le maistre de Treves, l'estoit aussi de l'Italie. Les autres loix de l'an 380, ne peuvent pas faire de peine. Car il est aisé que Gratien fust à Treves le 15 de fevrier, & à Aquilée le 14 de mars. Il n'est pas mesme impossible qu'il ait esté d'Aquilée à Treves entre le 27 de juin & le 14 de juillet : & l'on peut encore corriger celle du 12 de juillet comme celle du 18 de mars. Elle est adressée au Vicaire d'Afrique; & prouve par consequent la jurisdiction de Gratien sur cette province.]

'Les loix de l'an 381, sont datées d'a- chr. p. 104. 105. bord de Milan & d'Aquilée. Celle du 24 avril porte *dat. Triv.* ce que Godefroy mesme croit se pouvoir changer en *Trid.* [Que si l'on veut absolument qu'elle soit donnée à Treves, elle prouvera toujours que Gratien estoit maistre de Rome,] puisque Valerien à qui elle

p. 105. 2. s'adresse en estoit Prefet. 'Godefroy se croit en effet obligé de dire que d'autres loix adressées au mesme Prefet de p. 106. 107. Rome, sont de Gratien. 'Toutes les loix de l'an 382 sont datées d'Italie, [& ainsi p. 108. 109. elles ne sont pas de difficulté.]'Celles de 383 le sont de mesme jusqu'au 17 de juin, [aprés lequel Gratien peut estre retourné dans les Gaules, où il fut tué le 25 d'aoust.

Nous ne voyons donc rien dans les loix qui nous empesche de croire que Gratien regnoit sur l'Italie, l'Illyrie, & l'Afrique; & nous y voyons mesme beaucoup de choses qui nous portent à le croire. Car les loix de l'an 379 que Godefroy attribuë toutes à Gratien, sont adressées pour la pluspart à Hespere: & il y a bien des raisons pour croire que cet Hespere estoit Prefet d'Italie & d'Afrique. Il y a d'autres loix adressées au Prefet & au Vicaire de Rome. Nous en avons aussi en 380 qui sont datées de Treves, & neanmoins adressées au corps des mariniers d'Afrique, & à Arbore Prefet de Rome, outre celle à Titien Vicaire d'Afrique, & celle à Theodore, qui regle l'Italie & les provinces Suburbicaires. Nous en avons de mesme en 381, qui sont adressées de Treves au Prefet & au Vicaire de Rome.

Voilà ce que nous avons pu observer sur ce sujet, & qui nous paroist assez fort pour n'oser pas dire que Valentinien ait gouverné soit par sa mere, soit par quelque autre jusqu'aprés la mort de Gratien. La difficulté qu'on peut former sur les loix de l'an 380, doit ce me semble paroistre moins forte que ce qu'on y peut opposer & de ces loix mesmes & des autres, sans parler des autres preuves que nous avons alleguées.]

p. 104 | t. 5. p. 24. 2. 'Godefroy est obligé de reconnoistre malgré Zosime, que Gratien s'estoit au moins reservé Rome & l'Afrique pour les gouverner conjointement avec son frere. [Il faut se sentir bien pressé pour se reduire à cela; & si cette communauté peut paroistre probable à quelques uns, je pense que beaucoup d'autres aimeront mieux dire que Gratien gouvenoit & Rome, & l'Afrique, & l'Illyrie, en attendant que son frere qui n'estoit encore qu'un enfant, fust en âge de les gouverner.] 'Godefroy mesme t. 1. p. 125. 2. avoue absolument en un endroit, que Gratien regnoit en Italie l'an 380, parceque Valentinien estoit trop jeune.

[Si l'Empire n'estoit point partagé entre Gratien & Valentinien, il ne sera pas difficile d'entendre ce que] 'Sulpice Severe fait dire à S. Martin, Qu'il ne Sulp. v. Mart. c. 23. p. 208. pouvoit pas manger avec Maxime, *qui duos Imperatores unum regno, alterum vita expulisset*. 'C'estoit avant que Maxime eust passé les Alpes. p. 209. [Et comment Valentinien avoit-il donc esté chassé de ses Etats, s'il n'avoit jamais regné que dans l'Italie & les autres pays où Maxime n'avoit pas touché? Il avoit donc regné dans les Gaules & dans tout le reste de l'Occident, mais sous son frere Gratien, comme Gratien mesme y avoit regné huit ans sous l'autre Valentinien son pere.]

NOTE IV. Pour la page 241. § 3.

Fautes dans la date de quelques loix données en l'an 376.

'La loy de Gratien luë dans le Senat le Cod. Th. 9. t. 1. l. 13. p. 19. 11 de fevrier 376, selon la souscription, [est trés favorable à ce corps; & c'est sans doute]'ce qui a fait croire à Gode- p. 18. 2 | Amm. n. p. 357. froy & à Mr Valois, que c'est cette loy 'que Symmaque lut dans le Senat par Sym. l. 10. ep. 2. p. 390. a p. 391. ordre de Gratien. a Et comme Symmaque dans le remerciement qu'il en fait à Gratien, y parle de Maximin avec mepris & avec injure, 'on en con- Amm. n. p. 357. clud avec beaucoup d'apparence qu'il estoit en disgrace, ou mesme déja executé avant l'onzieme de fevrier. Mais Mr Valois s'objecte à luy mesme 'les Cod. Th. chr. p. 95. trois loix du 15 de mars & du 16 d'avril de la mesme année 376, lesquelles sont encore adressées à Maximin ou Maxime

Prefet du Pretoire: [car Maximin est assez souvent nommé Maxime. On pourroit peut-estre rejetter absolument les dates de ces loix à cause des fautes qui sont ordinaires au Code.

Mais s'il y a de la faute, comme cela est assez vraisemblable, il vaut mieux dire qu'elle est seulement dans la loy adressée au Senat, & lue selon le texte le 11 de fevrier, que dans les trois autres, & ainsi reculer la mort de Maximin

C. J. p. 17.

de quelques mois.]'Godefroy croit aussi qu'il y a faute dans le mois de la loi du 11 de fevrier. Il veut qu'on la joigne à deux autres adressées aussi au Se-

chr. p. 95.

nat 'en 376, dont l'une ne porte point de jour, & l'autre est du 13 d'aoust; [ce qui s'accorde bien avec les loix adressées à Maximin. Il faudroit peut-estre seulement mettre le 11 d'aoust dans la loy datée du 13; *III. idus*, au lieu d'*idus*: ou oster *III.* dans celle qui est datée du

C. J. p. 17.

11 de fevrier.]'Godefroy veut qu'à ces loix du mois d'aoust 376, on en joigne

Cod. J. 1. t. 24. l. 2. p. 257.

encore une du Code de Justinien, 'datée de l'an 390, mais qui porte en teste les noms de Valens, Gratien, & Valentinien, [dont les deux premiers estoient morts avant l'an 390. Elle est datée du premier de mars, & ainsi elle ne nous sert de rien pour corriger le jour de celle qui est datée du 11 de fevrier.

Quoique ces loix ne nous soient donc pas une preuve bien claire du temps de la mort de Maximin & de ses complices, nous avons neanmoins d'ailleurs assez sujet de la mettre en 376; puisque S. Jerome dit qu'on fit mourir alors

Cod. Th. chr. p. 96.

plusieurs personnes de qualité:]'& dés le 23 de may Antoine estoit Prefet des Gaules [au lieu de Maximin.]

NOTE V.

Pour la page 142. § 3.

Si l'on a fait mourir le Comte Theodose à cause de son nom.

Socr. l. 4. c. 15 p. 129. d.

'Entre les personnes que Valens fit mourir [en l'an 374,] à l'occasion de la conspiration de Theodore, & parceque leur nom commençoit par *Theod*, Socrate met un Theodosiole, qui estoit, dit-il, un homme de cœur & des premieres familles d'Espagne. [Je ne sçay s'il a voulu marquer par là le Comte Theodose pere de celui qui succeda à Valens.]'Baronius l'a cru: [a] Et tout ce que dit Socrate convient fort bien à ce Comte, 'que l'on fit en effet mourir avec beaucoup de personnes de qualité. 'Jornande [qui suit assez Socrate,] attribue nettement sa mort à la folie de Valens: [Et Mr Flechier a embrassé cette opinion dans sa vie de l'Empereur Theodose.]

Bar. 370. § 39. a Socr. n. p. 54. 1. a. Hier. chr. Jorn. reg. c. 40. p. 612. b.

'Cependant ce Comte mourut à Carthage, & non en Orient où regnoit Valens. [Ce ne fut mesme qu'en l'an 376 selon la chronique de S. Jerome;] '& selon Orose ce fut aprés la mort de Valentinien I, [arrivée à la fin de l'an 375;] à quoy Ammien s'accorde parfaitement, puisqu'il raconte fort peu avant la mort de ce Prince les victoires que le Comte Theodose remporta en Afrique contre Firme & contre les Maures. 'L'envie qu'on luy portoit à cause de ses grandes actions, fut le veritable sujet de sa mort, selon Orose. 'Que si l'on veut dire, comme fait Baronius, que son nom en fut encore la cause, [ou le pretexte dont ses ennemis se servirent,] il est indubitable que Socrate favorise beaucoup ce sentiment. [Mais de la maniere dont l'histoire en parle, il semble que Gratien qui regnoit en 376, n'estoit pas si uni avec Valens son oncle, qu'il se crust obligé de suivre ses sentimens, ou plutost ses imaginations.] Il y a mesme grand sujet de douter que Valens ait fait mourir personne pour avoir le nom de Theodose ou de Theodore. *V. Valens* § 15.

Oros. l. 7. c. 33. p. 219. 1. d | Socr. n. p. 54. 1. a. p. 219. 1. Amm. l. 29. p. 404. &c. Oros. p. 219. 1. d. Bar. 373. § 36.

NOTE VI.

Pour la page 143. § 4.

Qu'Hespere ne peut avoir esté fait Prefet du Pretoire que sur la fin de l'an 378.

'La loy du 10 mars 376, est adressée à

Cod. Th. chr. p. 95.

Hespere Proconsul d'Afrique, & celle du 23 d'avril suivant est encore adressée à Hespere, mais qualifié Prefet du Pretoire. [Il peut avoir monté dans ce
1.6. p. 115. temps là d'une dignité à l'autre.] 'Neanmoins Godefroy ne croit pas que cela se doive dire, & il se sert de cette qualité de Prefet du Pretoire, pour montrer que la loy du 23 de may doit estre de l'an 378, *Valente VI. & Valentiniano II. Conss.* au lieu que la date est *Valente* [*V.*] *& Valentiniano Coss.* Il fortifie cette raison par une autre, qui est que cette loy du 23 de may, n'est que la confirmation d'une precedente faite longtemps auparavant, *olim jussimus*, pour défendre toutes les assemblées des heretiques. Or en avril 376, Gratien ne regnoit proprement encore que depuis cinq mois; & il est mesme difficile de presumer que la défense faite aux heretiques de s'assembler, ait esté faite du temps de Valentinien I, qui laissoit une assez grande liberté à tout le monde sur la religion.

[On peut ajouter pour troisieme raison,] 'que ce fut Hespere Proconsul d'Afrique, qui examina l'affaire du Comte Romain sur les plaintes qu'on en avoit faites à Gratien depuis la mort de son pere, [c'est à dire depuis le mois de novembre 375. Ainsi il y a peu ou point d'apparence qu'il ait esté fait Prefet dés le cinquieme mois du regne de Gratien.] 'On voit mesme que sur les plaintes que Romain fit de la procedure d'Hespere, l'affaire fut traitée à Milan; [& sans doute devant le Prefet d'Italie, qui eust dû estre Hespere mesme.] 'Car la loy du 27 de fevrier 377, montre qu'il estoit Prefet d'Italie, dont l'Afrique dependoit, ou qu'il estoit encore alors Proconsul d'Afrique: [& je ne sçay si ce dernier n'est pas mesme le plus veritable.

Amm.l.28.p. 302.a.

b.

Cod. Th.8.t. 5.l.34.p.543. 544.

Car Paulin le penitent auteur du poëme appellé *Eucharisticon*, qu'on ne sauroit douter ce me semble estre fils de cet Hespere,] 'naquit en Macedoine dont son pere estoit Vicaire, & fut transporté au bout d'un mois en Afrique, 'où il demeura 18 mois durant que son pere en estoit Proconsul. 'Il n'avoit que trois ans [presque accomplis,] lorsque son ayeul [Ausone] estoit Consul [en 379. Il ne peut donc estre né plustard qu'au commencement de l'an 376. Et ainsi il faut dire qu'Hespere ne faisoit qu'entrer dans sa charge de Proconsul au dixieme mars 376, & qu'il l'exerça jusque pardelà le milieu de l'an 377.

Paul. euc. p. 283.a.

b.

c.

Tout cela s'accorde fort bien avec ce que nous trouvons,] 'qu'il n'estoit encore que Proconsul lorsque son ayeul mourut. Ausone son pere estant déja Prefet des Gaules. [Car Ausone n'a pu avoir cette charge qu'aprés le 17 de septembre 376,] 'auquel Antoine la possedoit. ᵃ Cet Antoine estoit mesme encore Prefet le 28 de juillet 377: [mais nous ne savons pas si c'estoit des Gaules,] 'puisqu'en l'an 378 il estoit Prefet d'Italie.

Aus. edy. 10. p. 358.

Cod.Th.chr. p. 96. ᵃ p. 97.

9.t.40. l. 12. p. 302.

NOTE VII.

Pour la page 146. § 1.

Sur un voyage pretendu de Gratien à Rome.

'Le P. Hardouin croit que Gratien fit un voyage à Rome l'an 377, entre le 27 de fevrier auquel il estoit à Treves, & le 28 de juillet auquel il date une loy de Mayence. Les preuves sur lesquelles il fonde ce voyage inconnu, comme il l'avoue, à toute l'antiquité, [ne sont pas seulement des ombres de preuves; ce qu'on montrera aisément, s'il en est besoin.

Themi n.p. 466.

Je ne sçay si quelques uns ne croiroient point en pouvoir trouver quelque indice dans ce que dit Ammien,] 'que le Comte Romain estant allé à la Cour sur les plaintes qu'on faisoit de luy, & ayant obtenu qu'on citast plusieurs personnes, ces personnes vinrent à Milan: [Il semble donc qu'on peut tirer de là que Gratien estoit alors en

Amm. l.28.p. 182 b.

Italie : & il est aisé que cela se soit rencontré au commencement de l'an 377. Neanmoins cette preuve ne nous a point paru assez forte pour y fonder un voyage dont nous ne voyons rien dans l'histoire, estant aisé que Gratien sans sortir des Gaules, ait ordonné que la cause de Romain seroit examinée à Milan par le Prefet d'Italie.]

Pagi, 377. § 4. 305. § 7.

'Le P. Pagi soûtient absolument que Claudien nous oblige de dire que Gratien n'est jamais venu à Rome. Il croit combattre sur ce point le P. Petau, [dont l'autorité seroit plus grande, parcequ'il est moins hardi à avancer de nouvelles opinions, & plus habile à les fonder.]

Pour la page 147. § 5.

NOTE VIII.

Qu'Ausone a esté Prefet des Gaules en l'an 378, aprés l'avoir esté d'Italie.

Aus. eidy. 30. 32. p. 358. 366. | conf. p. 412 | par. c. 4. p. 108.

'Ausone fut deux fois Prefet sous Gratien avant la mort de son pere, de l'Italie, & des Gaules. 'Il estoit encore Prefet lorsqu'il fit son remerciement à Gratien [en sortant de son consulat,] comme on le voit par les dernieres lignes, [c'est à dire à la fin de 379: & il faut dire qu'il estoit Prefet des Gaules,]

conf. p. 412. | p. 391.

'puisque cette action se fit dans les Gaules. 'Il y dit en un endroit *Agant & pro me gratias voces omnium Galliarum, quarum Praefecto hanc honorificentiam detulisti*. [Ces paroles prouvent encore qu'il l'estoit déja lorsqu'il fut designé

p. 395.

Consul en 378:] 'ce qui paroist aussi par ces autres, *In Illyrico arma quatiuntur: tu meâ causâ per Gallias civilium decorum indumenta dispensas*. [Nous ne voyons pas moyen de douter de ces faits: & c'est ce qui nous oblige de dire qu'il avoit esté Prefet d'Italie avant

eidy. 30. p. 358.

que de l'estre des Gaules,] 'parceque son pere mort avant que de voir son consulat, avoit vu neanmoins ses deux prefectures.

Pour la page 148. § 6.

NOTE IX.

Qu'il est difficile de dire si Hespere a esté Prefet des Gaules avec Ausone, ou s'il l'a esté d'Italie.

[Nous avons montré dans la note 6, qu'il n'y pas lieu d'assurer, ni peut-estre mesme de croire qu'Hespere ait esté Prefet du Pretoire en 376, ni en 377.]

Cod Th. t. 6. p. 366. 1. a 1| Amm. n. p. 376| Aus. conf. p. 377. 378| n.

'Mais il est indubitable qu'il l'a esté en 378, 379, & 380, [a] en mesme temps que Ausone son pere, comme Ausone le dit deux fois dans le remerciement qu'il fit à Gratien estant Consul. Vinet a cru qu'Ausone en ces deux endroits parloit non d'Hespere son fils, mais de son

Aus. eidy. 30. p. 358. 359.

pere, nommé Jule Ausone. 'Et ce Jule a veritablement esté Prefet, mais d'Illyrie, ce qu'Ausone le fils n'a point esté: & le pere estoit mort lorsque son fils fut Consul. [Ausone auroit marqué cette triple prefecture que le pere, le fils, & le petit-fils, avoient en mesme temps.]

conf. p. 378.

'Il dit que la Prefecture estoit partagée & separée entre luy & son fils: [De sorte qu'il semble qu'on eust divise une seule charge entre eux deux.]

Amm. n. p. 376. | Aus. conf. p. 391.

'Et en effet Mr Valois tire de là qu'ils estoient tous deux Prefets des Gaules: 'Car il est certain que c'est la Prefecture qu'avoit

Cod. Th. t. 6. p. 356. 1| t. 1. p. 14.

Ausone en 379. 'Godefroy rejette neanmoins ce sentiment, parceque par la lettre 82, [ou plutost 80,] du livre premier de Symmaque *p.* 48, on voit que Hespere pouvoit estre alors à Milan qui estoit le siege du Prefet d'Italie. [Mais on ne voit point qu'il fust alors

chr. p. 97.

Prefet.] 'La loy du 27 de fevrier 377, prouve qu'il a esté Prefet d'Italie, [supposé qu'il fust Prefet dés ce temps là, comme porte le titre.] 'Mais on a vu dans la note 6, qu'il estoit alors Proconsul d'Afrique.

t. 5. p. 141.

'Godefroy aime donc mieux croire que la Prefecture estoit partagée entre Ausone & son fils, parcequ'ils estoient tous deux ensemble Prefets de tout l'Empire d'Occident. Il fonde ce senti-

ment sur la loy du 5 juillet 379, adreſſée à Heſpere Prefet du Pretoire, parceque Gratien y marque ce qui ſe devoit obſerver dans l'Illyrie, dans l'Italie, & dans les Gaules. [Mais je ne ſçay ſi ce fondement eſt fort ſolide. Car ſuppoſé qu'il y euſt plusieurs Prefets, il falloit bien adreſſer à chacun d'eux les reglemens qui regardoient tout l'Empire.]

Auſ.eidy.30. p.15?.

'Il allegue encore qu'Auſone ſe dit avoir eſté Prefet d'Italie, des Gaules, & de l'Afrique, *Præfectus Gallis, & Lybiæ, & Latio.* [Mais puiſqu'il n'y joint point l'Illyrie, n'eſt-ce pas une grande preuve qu'il n'en a point eſté Prefet? Il pouvoit bien mettre *Illyrico* au lieu de *& Lybiæ*: l'Afrique n'eſtoit pas meſme un titre de Prefecture.]

32.p.'369] Cod.Th.t.5. p.14.

'Godefroy remarque luy meſme qu'il a eſté deux fois Prefet, [ce qui nous a donné lieu de croire qu'il avoit eſté ſeparément Prefet de l'Italie & puis des Gaules. En effet dans ſon action de grace en l'an 379 il ne dit point que ſa prefecture euſt rien qui le relevaſt audeſſus des autres Prefets des Gaules: & il n'auroit pas manqué de le dire.

Nous ne voyons donc rien qui appuie le ſentiment de Godefroy, aſſez difficile par luy meſme à recevoir; & nous ne voyons point non plus qu'il allegue rien de conſiderable pour combattre celui que Mʳ Valois fonde ſur Auſone, dont les termes donnent aſſurément tout lieu de croire que luy & ſon fils exerçoient une meſme charge, ſoit qu'ils fuſſent tous deux conjointement Prefets des Gaules, ſoit que cette Prefecture euſt eſté partagée entre eux, & qu'ils en gouvernaſſent chacun une partie.]

Cod.Th.chr. p.102.103.

'Godefroy marque qu'en 380 il y avoit quatre Prefets dans l'Orient, [où ſelon l'ordinaire il n'y en devoit avoir au plus que deux. Nous nous debaraſſons par ce moyen d'une difficulté dont je ne voy pas que Godefroy ſe puiſſe tirer. Car en l'an 378, dans le temps meſme où il veut qu'Auſone & Heſpere fuſſent Prefets de l'Italie auſſibien que du reſte de l'Occident,] 'il eſt obligé de reconnoiſtre qu'Antoine eſtoit Prefet d'Italie.

9.t.40.l.17. 302.

[Il faut avouer cependant qu'il y a encore à tout cela de grandes tenebres.]

Sym.l.1.ep. 73.p.46.

'Car Symmaque prie Heſpere de faire jouir le philoſophe Priſcien d'une penſion que le Senat luy avoit accordée.

Cod Th.t.5. p.366.1.

'Godefroy ſoûtient que cette demande prouve qu'il eſtoit alors Prefet: [& puiſqu'il s'agiſſoit d'une choſe accordée par le Senat, il ſemble qu'elle ne pouvoit regarder que le Prefet d'Italie.]

13.t.5.l.15.p. 72.

'La loy 15 *de naviculariis*, adreſſée à Heſpere Prefet du Pretoire, porte qu'elle a eſté receuë le 21 de juillet 379 à Conſtantine. [On ne met point de ville de ce nom dans les Gaules: & quand on voudroit l'entendre de Conſtance ſur le Rhein, ou de Coutance en Normandie, y avoit-il un corps de *mariniers* dans les Gaules, dans l'Eſpagne, ou dans l'Angleterre,] comme il eſt certain qu'il y en avoit un dans l'Afrique, où Conſtantine nommée auſſi Cirthe, eſtoit capitale de la Numidie? Que ſi c'eſt là qu'Heſpere receut cette loy, ou qu'il l'envoya, il eſtoit donc Prefet d'Italie, dont l'Afrique dependoit. On met une Conſtantine dans la Valerie [province de l'Illyrie, mais je ne penſe pas qu'il y euſt là un corps de mariniers, non plus que dans la Prefecture des Gaules.

chr.p.100.

Ce qui peut favoriſer encore le ſentiment de Godefroy,] 'c'eſt la loy du 6 de decembre 379, adreſſée à Heſpere Prefet du Pretoire, & datée de Sirmich, [où certainement Gratien n'eſtoit point alors. Il ſemble donc neceſſaire de dire avec Godefroy, qu'au lieu de *data* il faut *accepta*, & d'en tirer qu'Heſpere eſtoit donc auſſi alors Prefet d'Illyrie. Si nous voulions ſuivre Godefroy, nous pourrions dire que cette loy eſt de Valentinien II,] 'comme il le dit de celles de 380, qui ſont datées d'Aquilée,

p.103.

& de Milan. [Mais il faudroit toujours avouer qu'Hespere estoit Prefet d'Italie ou d'Illyrie, & non des Gaules où Valentinien ne regnoit pas: & nous avons bien de la peine à croire que Valentinien ait fait aucune loy avant la fin de l'an 383.

Il seroit aisé de se tirer de tout cela, s'il n'y avoit que le 'premier passage d'Ausone *p.* 377, *ad Prefectura collegium filius cum patre conjunctus*. Car on pourroit dire que cela estoit ainsi en 378, & qu'en 379 Hespere avoit esté fait Prefet d'Italie. Mais l'autre passage *p.* 378, *cùm teneamus duo integrum &c.* oblige de dire qu'ils exerçoient encore ensemble la mesme Prefecture lorsque Ausone fit son action de grace à Gratien: & il la fit en sortant de son consulat, *p.* 410. 412, c'est à dire le dernier decembre 379. Nous laissons donc à d'autres à resoudre cette difficulté, si elle merite que l'on s'amuse encore à l'examiner. Nous ne l'avons pas cru si embarassée lorsque nous nous y sommes engagez.]

NOTE X.

Pour la page 150. §6.

Que la bataille de Colmar se doit mettre en l'an 378.

Cod.Th.chr. p.97. a Amm.a.f.p. 437. [S. Jerome met en l'an 377 la bataille d'Argentaire ou de Colmar, 'ce que Godefroy a suivi:ᵃ & Mʳ Valois pretend qu'elle s'est en effet donnée cette année là. [Mais je ne voy pas comment cela se peut accorder avec Ammien, qui la met entre ce qui se passa à la fin de 377. & l'arrivée de Valens à Constantinople, où il vint le 30 de may 378.] 'De plus, il marque que cette guerre vint de ce que les Allemans avoient appris que Gratien alloit en Orient secourir Valens contre ses ennemis, & qu'une partie des troupes qui le devoient accompagner, estoit déja en Illyrie. [Or je ne voy pas que cela se puisse raporter au commencement de l'an 377, auquel il ne paroist point que les Gots se fussent encore revoltez, ni que Valens fust obligé de demander le secours & la presence de Gratien. Mais toute la suite d'Ammien le confirme encore davantage, & fait voir qu'immediatement aprés cette bataille, Gratien se hasta d'aller en Thrace en mesme temps que Valens y venoit d'Antioche: & Valens n'y arriva que le 30 de may 378. Il precipita mesme la bataille d'Andrinople donnée le 9 d'aoust 378, depeur que Gratien n'y eust part. De sorte qu'il est visible que celle de Colmar a esté donnée la mesme année, comme l'a mis Baronius *an* 378. § 23. On peut joindre à Ammien] 'ce que dit Ausone, que Gratien en une seule année avoit donné la paix aux frontieres du Rhein & du Danube. Aus.conf.p. 377.

(L.31.p.453 — margin beside "ple, où il vint le 30 de may 378.")

NOTE XI.

Pour la page 153. §7.

Temps du massacre des Gots en Asie.

'Zosime met sous le regne de Theodose; [& ainsi en l'an 379 au plustost,] le massacre des Gots que Jule fit tuer dans l'Asie. [Mais outre qu'en cela il est contraire à Ammien plus croyable que luy,] 'qui le met aussi-tost aprés la mort de Valens, il semble se détruire luy mesme, ['en disant que Jule donna avis de son dessein, & receut pouvoir de l'executer, non de Theodose, mais du Senat de Constantinople: [ce qui marque assez qu'il n'y avoit point alors d'Empereur en Orient:] & quelque raison que Zosime puisse alleguer de ce que Jule en avoit écrit au Senat plustost qu'à Theodose, [il n'en allegue aucune qui puisse rendre probable cette conduite irreguliere.] Zos.l.4.p. 753.b. Amm.l.31.p. 455.b. Zos.p.753.b.

NOTE XII.

Pour la page 154. §8.

Epoque de la loy à Flavien contre les Donatistes.

'La loy du 17 d'octobre adressée à Flavien, est datée *C. P. Gratiano Aug.* Cod.Th.16.t. 6.l.2.p.191.

IV. & Merobaude Coss. c'est à dire en 377. Cependant ni Gratien ni Valens n'estoient point cette année là à Constantinople qui doit estre marquée par *CP.* [Ainsi je ne sçay s'il ne faudroit point lire *P. C. Gratiani & Merobaudis*, qui seroit l'an 378, & par ce moyen Gratien auroit confirmé contre les Donatistes en particulier le 17 d'octobre 378, la loy de 376,]'comme il l'avoit confirmée contre tous les heretiques en general le 22 d'avril de la mesme année. 'Flavien estoit Vicaire d'Afrique en 376, mais cela n'empesche pas qu'il ne le fust encore en 378. Gratien pouvoit bien aussi refuser aux heretiques de l'Occident la liberté de s'assembler, quoiqu'il l'accordast à ceux d'Orient. [On pourroit mesme lire *CP. P. C. Gratiani &c.*] 'puisque Jean d'Antioche dit que Gratien vint à Constantinople aprés la mort de Valens. [Mais aprés tout, je ne sçay si le meilleur aussi-bien que le plus simple, ne seroit point de lire *P. C. Gratiano & Merobaude &c.* en prenant ce *P. C.* pour *proposita Carthagine*, & laissant ainsi la loy en 377.]

C. 5.l.4.p.114.

Amm. n. c. l. p. 324.

Dio. v.p 846.

'S. Augustin nous apprend vers l'an 405, qu'il y avoit eu autrefois un Vicaire d'Afrique nommé Flavien, qui estoit Donatiste. 'Godefroy croit que c'est celui qui l'estoit en 377, & à qui la loy dont nous parlons est adressée. [Mais si cela est, il a tort]de luy attribuer les noms de Virius Nicomachus. 'Car ils appartiennent à un Flavien qui fut Prefet & Consul ordinaire, & qui estoit ayeul de la femme du jeune Symmaque, *prosocer*, [c'est à dire assurément]'à celui qu'on sçait avoir esté tres attaché au paganisme [& qui par consequent n'estoit pas un Donatiste,]'Comme ce payen a aussi esté Vicaire d'Afrique, Mr Valois croit que c'est luy à qui la loy contre les Donatistes est adressée. [Nous ne voyons rien qui nous determine sur cela.]Pour 'Q. Clodius Flavianus dont Reinesius donne une inscription, [on ne sçait point qu'il ait esté Vicaire d'Afrique,] & on sçait qu'il estoit idolatre, [Ainsi ce n'est point celui dont parle S. Augustin.]

Aug. ep. 165. p. 286.1.2.

Cod. Th. t. 6. p. 154. 351.2.

p. 361.2.

Amm. n. f. p. 545.2.

a|Amb. v. p. 65.b Ruf. l. 2. c. 33. p. 191.2.

Amm. n. f. p. 545.2.

Rein. p. 73.

NOTE XIII.

Pour la page 155. §8.

Que Theodose peut avoir gagné une victoire en 378 ou 379.

'Baronius pretend que Theodoret s'est trompé, lorsqu'il a écrit que Theodose avoit remporté une victoire sur les Gots avant que d'estre Empereur; les autres historiens ne mettant, dit-il, cette victoire que depuis son couronnement. [Cela est certain, si on l'entend d'une entiere défaite des Gots qui ait fini la guerre, comme il peut sembler que Theodoret ait fait. Mais je ne voy rien qui empesche de croire que Theodose ait remporté quelque victoire sur eux avant que d'estre elevé à l'Empire, & de recevoir ainsi une partie au moins de ce que dit Theodoret.]'Car Baronius reconnoist luy mesme que ce Prince ne défit pas les Gots pour une seule fois. Et [Idace] remarque aussi-bien que le Comte Marcellin, que les Romains les combattirent plusieurs fois en l'an 379. [Ainsi Theodose peut bien les avoir défaits & avant que d'estre Empereur selon Theodoret, & aprés selon les autres historiens.] 'Mr Valois l'admet sans difficulté. [a] Synese dit qu'il fut declaré Empereur ensuite de ses grandes actions, ἐπὶ κατορθώμασι. 'Pacatus dit assez clairement dans son panegyrique qu'il avoit combattu dans la Sarmacie le long du Danube, aprés avoir esté rappellé d'Espagne, & immediatement avant que d'estre elevé à l'Empire: [Theodoret semble se devoir entendre des Gots,]'puisqu'il dit que ce fut en Thrace. [Mais quand il se sera trompé dans cette particularité, cela n'empesche pas que le reste de sa narration ne subsiste, & mieux mesme qu'en l'entendant des Gots. Nous n'alleguons point]'ce que dit Themistius de sa victoire sur

Bar. 379. §4. 5.

§5.

Val. r. Fr. l. 2. p. 42.

a Syn. reg. p. 5.b.

Pac. p. 252. 253.

Thdrt. l. 5. c. 5. p. 710.c.

Themi. or. 14. p. 182.c.

Xxxx ij

les Sarmates, parcequ'on le peut rapporter à celle de l'an 374.]

Pagi, 380. §2. 'Le P. Pagi qui a embrassé le sentiment de Baronius contre Theodoret, croit en trouver une bonne raison, en ce qu'Ausone n'en parle point dans un poëme fait tout à la fin de l'an 378. [Mais Gratien n'ayant songé à rappeller Theodose d'Espagne qu'à la fin du mois d'aoust pour le plustost, il ne peut avoir esté en état de marcher contre les barbares aux environs du Danube, & de les vaincre, qu'à la fin de l'année, ou au commencement de l'autre. Ainsi Ausone qui estoit dans les Gaules, peut aisément avoir ignoré cette victoire durant toute l'année 378.]

NOTE XIV.

Pour la page 137. § 9

Que Gratien a donné l'Illyrie orientale à Theodose avec l'Orient.

Cod. Th. chr. p. 10. 1. t. 1. p. 9. 2. 'Godefroy accuse souvent de fausseté ce que dit Sozomene *l. 7. c. 4. p. 707. c*, que Gratien donna l'Illyrie à Theodose en le faisant Empereur. Socr. n. p. 64. 2. c. 'On objecte en effet contre cela, que les autres auteurs ne le disent point, mais marquent seulement que Gratien donna à Theodose la Thrace avec l'Orient, ou qu'ils disent mesme que l'Illyrie obeissoit à Valentinien le jeune. [Cette derniere objection s'éclaircira par ce que nous allons dire de la distinction des deux Illyries. Pour la premiere, l'autorité de Sozomene, qui dit positivement une chose, pourroit bien estre aussi considerable que le silence de Zosime & d'Orose: car pour le jeune Victor qu'on cite encore, je n'y trouve rien sur cela. Il peut mesme donner lieu de croire que Gratien donna la Dace à Theodose aussi-bien que la Thrace, & fortifie ainsi Sozomene.

Mais pour s'arrester à ce dernier qui est formel, son témoignage est tout à fait appuyé par l'histoire de ce temps là.] Cod. Th. to. 6. 19. l. 7|8. p. 495-498. 'Car elle fait foy que jusques à la mort de Valentinien I, & dans les premieres années de Gratien, l'Illyrie entiere avoit toujours esté de l'Empire d'Occident. Et il ne faut que voir 'ce qu'Ammien dit de l'autorité de Probe sur l'Epire en 375. Amm. l. 30. p. 424. c. 'On lit dans Socrate qu'Ascole Archevesque de Thessalonique protesta à Theodose que jamais l'heresie Arienne n'avoit infecté les nations de l'Illyrie; Socr. l. 5. c. 6. p. 263. a. [ce qui eust esté fort difficile, si elles eussent esté soumises à Valens. Aussi nous voyons que dans le Concile de Sardique il se trouva beaucoup d'Evesques de Grece; ce qui est une marque qu'elle obeissoit à Constant & non à Constance. On pourroit alleguer bien d'autres preuves de ce fait, mais je croy qu'il est constant, & que personne ne le conteste.

Je pense que tout le monde demeure aussi d'accord que sous Arcade & Honoré il y avoit deux Illyries, l'orientale qui obeissoit à Arcade, & l'occidentale qui estoit soumise à Honoré. Il y a donc eu un changement certain, dont personne ne nous marque l'origine que cet endroit de Sozomene: & c'est ce qui nous oblige tout à fait de le recevoir, à moins qu'il ne soit combatu par des preuves extremement fortes. Mais bien loin que cela soit,] 'on voit que Theodose aussi-tost aprés son election, passa beaucoup de temps dans Thessalonique, qu'on sçait avoir esté la capitale de l'Illyrie orientale. n. p. 64. 1. b. 'Godefroy n'a pas osé attribuer à d'autre qu'à luy la loy du 27 mars 380, adressée à Albucien Vicaire de Macedoine. Cod. Th. t. 3. p. 252. 213. 'Celle du 27 de juin 389, ordonne au Prefet d'Orient de faire mettre certains deniers entre les mains des officiers de l'Illyrie. t. 4. l. 17. p. 498. 'Ascole Evesque de Thessalonique se trouva en 381 au Concile de Constantinople, qui n'estoit neanmoins assemblé que de l'Empire d'Orient, Socr. n. p. 64. 1. b. c. '& des seuls Etats de Theodose. Thdrt. l. 5. c. 7. p. 7|2 b. a Col. R. t. 1. p. 46. 49. a Le Pape Innocent I. assure que cet Ascole avoit esté fait par les Papes leur Vicaire dans

l'Illyrie orientale ; [& il est mort vers l'an 383 *V. son titre.*]

Pagi, 380. § 4. 5. 'Il ne faut donc point attribuer ni la distinction des deux Illyries, ni l'union de l'orientale avec l'Empire d'Orient, au partage que Theodose fit en l'an 395, entre ses deux fils Arcade & Honoré, comme le veut Mr de Marca, sans en pouvoir alleguer aucune preuve. Cod. Th. t. 1. p. 9. a|t. 4. p. 101. a. 'Godefroy paroist estre à peu prés dans le mesme sentiment, lorsqu'il dit que Theodose n'eut rien dans l'Illyrie qu'aprés Valentinien II, & que ce ne fut qu'alors que l'Illyrie fut divisée en orientale & occidentale. Vig. n. p. 48. 'Le P. Chifflet dit aussi que l'Illyrie fut toute entiere de l'Empire d'Occident jusques à Honoré. [Mais ni l'un ni l'autre ne songe point non plus à prouver ce qu'il avance.]

Socr. n. p. 63. 2. d. 'Au contraire Mr Valois convaincu que Theodose avoit l'Illyrie orientale dés l'an 379, dit que c'estoit Valens qui l'avoit prise aprés la mort de Valentinien I. du consentement de ses neveux. [Ce qu'un Prince âgé & puissant prend sur un enfant, est une veritable usurpation ; & c'est de quoy nous n'avons pas droit d'accuser Valens, puisqu'aucun auteur ne l'en accuse : & Eunape pretend mesme qu'il trouva mauvais que ses neveux eussent partagé leur Empire entre eux sans luy en parler. Ainsi quand nous n'aurions point l'autorité positive de Sozomene, nous devrions nous porter à croire que c'est effectivement Gratien qui a fait ce changement en faveur de Theodose, le voyant peut-estre peu en état de défendre ces provinces fort exposées aux courses & aux ravages des Gots.]

d|Amm. l. 31. p. 463. b. 'Mr Valois appuie son sentiment sur ce qu'aprés la bataille d'Andrinople en l'an 378, ceux qui ne savoient pas que Valens estoit mort, crurent qu'il pouvoit s'estre retiré dans la Dace ou dans la Macedoine : D'où il infere que ces provinces luy appartenoient. Pagi, 380. § 5. 'Mais rien n'est plus foible que cette conjecture. [Il estoit bien naturel de croire que Valens ayant perdu ses troupes, estoit allé implorer le secours de Gratien qui estoit en Illyrie, & avoit esté le chercher ou par Philippople qui estoit le chemin le plus court, ou par la Macedoine qui estoit le plus seur & le plus eloigné des Gots:] Zos. l. 4. p. 751. a. '& ce fut celui que prit le General Victor pour se rendre au camp de Gratien. [Mais ce qui est tout à fait opposé à la pensée de Mr Valois,]c'est la loy du 15 d'aoust 376, Cod. Th. 10. t. 19. l. 8. p. 397. où Gratien parle comme maistre de l'Illyrie en general, & de la Macedoine en particulier.

'Dans une autre loy attribuée aussi[à 11. t. 13. l. 1. p. 100. Gratien ou] à Valentinien II, & raportée à l'an 383, on trouve qu'il ordonne qu'elle sera publiée dans toute l'Illyrie. [Cette loy est assez embarassée d'ailleurs :] Pagi, 380. § 5. 'Mais il est bien aisé de voir que par toute l'Illyrie, Gratien entend toute celle qui luy appartenoit. [On pourroit objecter avec plus de vraisemblance,] Amb. ep. 3. 4. p. 181. d|182. d. 'que Pallade & Secondien Evesques Atiens l'un dans la Mesie, & l'autre dans la Dace, sont mis en 381 par le Concile d'Aquilée, au nombre des Occidentaux. [Mais il faut considerer que Sozomene ne dit point quelles provinces de l'Illyrie Gratien ceda à Theodose. Il pouvoit avoir retenu ces deux ci, au moins durant quelques années, & elles pourroient n'avoir esté jointes à l'Illyrie orientale que par Theodose aprés la mort de Valentinien II. Je croy neanmoins que le plus veritable est, que le Concile d'Aquilée tenu seulement un an & quelques mois aprés le demembrement de l'Illyrie, suivoit encore la maniere de parler à laquelle on estoit accoutumé, & regardoit toujours ces provinces comme de l'Occident, quoiqu'elles fussent gouvernées par l'Empereur d'Orient.]

Pagi, 380. § 5. 6. 'Le P. Pagi soûtient contre Mr de Marca & Mr Valois, que c'est Gratien

qui a partagé l'Illyrie, pour donner l'orientale à Theodose en le faisant Empereur; [ce que Mr Fleuri a suivi dans son histoire ecclesiastique *l. 17. p. 383*,] Godefroy mesme le dit en un endroit:[a] mais il n'y a pas persisté.[b] Et neanmoins il y revient encore ensuite.

Cod. Th. t. 3. p. 98. 1. a. | a t 4. p. 101. 2. | b t. 5. p. 141. 1.

NOTE XV.

Pour la page 156. § 10.

Sur le retour de Gratien dans les Gaules en l'an 379.

'Ausonne dit que Gratien n'ayant pu se trouver à la ceremonie de son entrée dans le Consulat, voulut se trouver au moins à celle de sa sortie, *ad solennitatem condendi honoris accurrit*. 'Il ajoute qu'il y accourut des extremitez de la Thrace avec une incroyable diligence, en traversant toute l'Illyrie, la Venecie la Ligurie, la Rhecie, la province des Sequanois, & la Germanie, *ut Gallias tuas inopinatus illustres, ut Consulem tuum quamvis desideratus anticipes*. [L'Idée que cela nous donne, c'est que Gratien demeura dans l'Illyrie bien avant dans l'année 379, & que de là sans s'arrester nullepart, il vint en diligence dans les Gaules, pour arriver à Treves peu avant la fin du mois de decembre.]

Auf. conf. p. 410.

p. 411.

Cependant cela ne s'accorde point dutout avec les dates des loix, qui aussi ne s'accordent pas fort entre elles.] 'Elles nous representent Gratien à Sirmich le 24 de fevrier, à Treves le 5 d'avril, à Aquilée le 2 & le 5 de juillet, à Milan le 30 du mesme mois, & le 3 d'aoust, à Treves le 4 d'aoust, à Bauxare lieu inconnu le 19 suivant, & enfin à Treves le 14 de septembre; sans parler de celles du 23 de septembre, & du 6 de decembre, datées l'une de Rome, & l'autre de Sirmich.

Cod. Th. chr. p. 99. | p. 100.

[Quoiqu'il soit assez difficile de trouver rien de certain parmi des choses si contraires, je croy neanmoins qu'on peut dire avec assez de probabilité, qu'Ausone a parlé en poete & en panegyriste, c'est à dire avec beaucoup d'exageration; & qu'il vaut mieux s'arrester davantage aux dates des loix, en abandonnant neanmoins celles du 5 d'avril, & prenant *Triveri* marqué dans celle du 4 d'aoust pour *Tridenti* en changeant la date, ou pour quelque autre nom semblable, à une journée au plus de Milan, & que dans les deux loix du 22 de septembre & du 6 decembre, le mot de *data* est mis par erreur pour *reddita*, *accepta*, ou *proposita*.] 'C'est à peu prés le sentiment de Godefroy, qui croit que Bauxare est ce qu'on appelle aujourd'hui Bolzano ou Poczen, [à l'extremité septentrionale du pays de Trente.] p. 101.

NOTE XVI.

Pour la page 163. § 12.

Difficulté sur Probe & Syagre Prefets du Pretoire.

'Les Prefets du Pretoire en Occident marquez dans les loix de l'an 380, sont Hesperе, Syagre, & Probe. [Probe doit avoir esté Pref. d'Afrique,] puisque la loy du 12 de mars qui luy est adressée, fut affichée à Adrumet [dans la Byzacene.] Ses inscriptions marquent qu'il a esté quatre fois Prefet du Pretoire, d'Italie, d'Illyrie, d'Afrique, & des Gaules. [Si ces quatre pays marquent chacun l'une de ses quatre prefectures, il faut dire que l'on avoit alors donné un Prefet particulier à l'Afrique, quoique cela n'ait peut-estre pas duré. Mais ses inscriptions ne nous obligent point à cela. On a pu vouloir y marquer tous les pays dont il avoit esté Prefet, sans distinguer si c'estoit separément ou conjointement. Nous avons vu que sous Valentinien I. il avoit esté long-temps Prefet d'Illyrie, d'Italie, & d'Afrique en mesme temps: Et ces trois pays estoient ordinairement alors soumis à un mesme Prefet. Mais si Probe en estoit Prefet cette année le 12 de mars & le 27 de juin, selon les loix qui luy sont adressées,

Cod. Th. chr. p. 102.

Grut. p. 450. 2. 3.

comment cela s'accordera t-il avec la loy du 18 de juin adressée à Syagre aussi Prefet du Pretoire? Car il faut dire c.6.p.185. 1. que Syagre estoit Prefet d'Italie, puisque la loy du 15 de juillet qui loy est encore adressée, fut affichée à Rome. [De plus habiles decideront cette difficulté, à laquelle je ne voy point que Godefroy donne d'éclaircissement.] 'Pour Hespere qui estoit encore Prefet chr.p.202. le 14 de mars, [je ne voy rien qui empesche de dire que c'estoit des Gaules, ou bien de l'Illyrie si elle avoit alors un Prefet particulier.]

NOTE XVII.

Pour la page 156. § 13.

Sur Syagre & Eucher Consuls en 381.

'Les Consuls de l'an 381, nommez presque partout Syagre & Eucher, a sont transposez dans diverses loix; b & outre cette transposition, les fastes grecs que l'on attribuë à l'Empereur Heraclius. [le testament de S. Gregoire de Nazianze t. 1. p. 924, & le Comte Marcellin,] appellent le premier Evagre au lieu de Syagre. 'Socrate dit Eucaire & Evagre. c On lit Evagre & Eleuthere dans le S. Prosper d'Onuphre; d & Pontac qui y a remis Eucher au lieu d'Eleuthere, y a laissé Evagre. Il reconnoist neanmoins que plusieurs manuscrits ont Syagre. [comme le P. Labbe p. 47, & Scaliger, l'ont mis dans leurs editions. Et on le lit ainsi dans Victorius & dans Cassiodore, qui ne font guere que copier S. Prosper pour les Consuls.] 'Le Pere Hardouin croit que le mot d'Evagre dans Socrate [& dans les autres,] n'est qu'une pure faute de copiste, [encore plus aisée à faire dans le grec.] 'Et cela est visible dans les fastes d'Heraclius, où on lit en l'an 381, Εὐάγριος τὸ ά & en 382, Σωαγρίου τὸ β'.

(Pasc. p. 304. 449. 471. 472 | Prosp. Vict. Caid. a Cod. Th. chr. p. 104. b Pasc. p. 458. — Socr. l. 5. c. 8. p. 264. d. c Onu. ap. p. 52. d Eus. chr. n. P. p. 764. — Them. n. p. 476. — Pasc. p. 458.)

[Il faut d'autant moins s'étonner qu'on ait changé le nom de Syagre que l'année 382 a encore eu un Syagre pour Consul, selon Idace, selon S. Prosper suivi par Victorius & Cassiodore, & encore selon le Comte Marcellin,] '& Pasc. p. 472. selon les fastes donnez par Pontac. 'La p. 304. 458. chronique d'Alexandrie & les fastes d'Heraclius le font Consul pour la seconde fois, comme si c'estoit le mesme que celui de l'an 381; 'ce qui n'estant Pagi. pr. c. 27. p. 30. point autorisé par les meilleurs fastes, non plus que par les loix de l'an 382, est encore tres peu probable par soy mesme, puisque les seconds Consulats estoient alors tres rares pour les particuliers, & sans exemple dans deux années de suite; 'quoique Godefroy Cod. Th. t. 6. p. 385. 1 | Pagi, p. 30. paroisse avoir suivi ce sentiment aprés quelques autres. [Je ne croy pas qu'on trouve jamais un homme Consul pour la seconde fois, mis aprés un autre qui ne l'estoit que pour la premiere. Et neanmoins tous les fastes mettent en 382, Antoine premier Consul, & Syagre le second. Cela se voit mesme dans la chronique d'Alexandrie & dans les fastes d'Heraclius. Et ainsi je pense qu'on peut presumer que τὸ β' a esté ajouté dans l'une & dans l'autre par des copistes ignorans.] 'Des fastes don- Pasc. p. 471. nez par Bucherius changent le nom de ce second Syagre en celui d'Evagre, & mettent un Syagre Consul en 383, au lieu de Merobaud qu'on y lit dans tous les autres.

[Nous marquons dans le texte § 13. diverses choses qu'on trouve d'Afranius Syagrius Prefet d'Italie & des Gaules, & Consul.] 'Mr Valois raporte Amm. n. p. 357. tout cela au Consul de 381, a & le Pere a Sid. n p. 25. 77. Sirmond à celui de 383 [Ils n'alleguent ni l'un ni l'autre aucune raison de leur sentiment: mais le Pere Sirmond peut estre appuyé par S. Gregoire de Nazianze,] qui dans son testament donne Naz. t. 1. p. 924. le nom de Flave au Consul de cette annee, [& non celui d'Afranius. Si les lettres de Symmaque à une mesme personne sont mises dans l'ordre du temps,] 'nous avons quelque lieu de Sym. l. 1. ep. 95. 97. p. 55. 56. juger que Syagre à qui il écrit, vint des

Gaules à Milan vers le commencement de son consulat:[& cela pourra encore favoriser le Pere Sirmond.] 'Car on voit que Syagre estoit Prefet d'Italie en 380, & en 382. [Ainsi il aura esté Prefet des Gaules en 381,]selon ce que dit Sidoine, qu'il a esté trois fois Prefet.

Cod.Th.chr. p.103,107. | Sid.l.7.ep.12. p.192.

[Comme Eucher est nommé Eucaire dans Socrate, apparemment par une simple faute de copiste,]'Onuphre s'attache à ce nom, & veut que ce soit un Fl. Annius Eucharius Epiphanius que l'on trouve avoir esté Prefet de Rome. [Mais il seroit appellé Epiphane dans les fastes: car quelques differens noms qu'eussent alors les personnes, on ne leur donnoit guere que le dernier.] 'C'est pourquoi le P. Pagi soûtient que c'est Epiphane Prefet de Rome en l'an 412.

Onu.p.300.f. | Pagi,pr.p.31.

'Themistius nous donne tout lieu de croire que l'un des deux Consuls de cette année estoit oncle de Theodose. Le P. Hardouin croit que c'est Eucher, sans en donner d'autre raison sinon que Syagre n'estoit pas Consul d'Orient, mais d'Occident. [Je ne sçay si cela prouveroit assez, estant aisé qu'un oncle de Theodose, Espagnol comme luy, fust officier dans l'Occident, & ait esté nommé Consul par Gratien à la recommandation de Theodose; ce qui suffit pour Themistius.]'On croit en effet que le Consul Eucher est celui à qui Gratien adresse la loy du 28 fevrier 380.'Et comme cette loy fut affichée à Carthage, Godefroy ne doute pas que cet Eucher ne fust alors Proconsul d'Afrique.'Mais le P. Pagi soûtient le sentiment du P. Hardouin par une plus forte raison, qui est qu'on trouve un Eucher qualifié oncle d'Arcade, & qui pouvoit bien estre ainsi son grand-oncle. [On voit en effet que le fils de Stilicon & de Serene sœur de Theodose avoit le nom d'Eucher; au lieu qu'on ne trouve point de Syagre dans cette famille.]

Themi.or.16. p.201 c d|n. p.476. | Cod. Th. t.6. p.358.a. | t.3.p.521. | Pagi 381.§1| Zos.l.4.p.781. a.

NOTE XVIII.

Pour la page 166.§13.

Officiers de l'an 381.

[Nous venons de parler du Consul Syagre, & de celui qui estoit Prefet des Gaules en 381. On a mis dans le texte ce qui regarde]'Macedone Intendant des largesses. Les autres officiers de la mesme année sont Valerien Prefet de Rome, Camene Vicaire d'Afrique, Herase Proconsul de la mesme province, & Potite Vicaire de Rome, s'il n'y a point de faute dans la loy du 14 d'octobre; [car nous avons vu qu'il avoit déja eu la mesme dignité en l'an 379;]& selon la loy du 21 de juillet 381, Antide estoit alors Vicaire de Rome. 'On trouve un Valerius Anthidius Prefet du Pretoire entre 379 & 381. *V.C. Au. Praf. Pret.* [Qu'est-ce que cet *Au*?]'Symmaque écrit à un Valerien retiré à la campagne dans les Gaules, comme à son ami; & il luy fit copier un Tite-Live entier.'Dans une lettre de l'an 384 à l'Empereur, il se plaint d'un Valerien Senateur, habitué en Epire, *cui lar in Epiro esse suggeritur*, qui estant accusé de crimes, se servoit de son autorité pour faire violence à la justice.

Cod.Th.chr. p.104.105. | Spon.p. 276. | Sym.l.8.ep. 68.p.1151|l.9. ep.13.p.342. | l.10.ep.41.p. 434.435.

NOTE XIX.

Pour la page 168.§13.

Embaras sur les Prefets de l'an 382.

[Les loix de 382 sont embarassées pour les Prefets du Pretoire. Elles donnent ce titre à Severe, à Syagre, à Hypace, & à Flavien, mais en sorte qu'ils semblent avoir esté tous ensemble Prefets d'Italie, au moins les trois premiers.]'La loy du 25 de mars adressée à Severe, est publiée à Carthage.[Severe estoit donc Prefet d'Afrique.] Car quoique l'inscription porte *P. V*, on ne doute point qu'il ne faille *PP*, comme dans les loix suivantes; [& Carthage n'avoit rien de commun avec le Prefet de Rome. Severe n'estoit pas Prefet de l'Afrique seule, mais encore de l'Italie,] puisque la

Cod.Th chr. p.106.

loy du 2 avril affichée à Rome, luy est adressée. p. 107. 'Il estoit encore Prefet de Rome ou du Pretoire le 22 de juin & le premier d'aoust. [Cependant Syagre doit avoir esté Prefet d'Afrique] p. 106. 'selon la loy du 9 d'avril qui luy est adressée, & qui fut aussi affichée à Carthage; [& Prefet d'Italie] p. 107. 'selon celle du 29 aoust luë à Capoue.

p. 106| t. 4. p. 325. 'La loy du 13 d'avril adressée à Hypace fut encore publiée à Carthage. Ainsi il estoit Prefet d'Afrique.

[Tout cela ne feroit pas de difficulté, si nous osions dire que Severe, Syagre, & Hypace, estoient tous trois ensemble Prefets d'Italie, comme Godefroy dit qu'Ausone & Hespere son fils estoient tous deux ensemble Prefets de l'Occident en 379. Mais nous aimons mieux avouer nostre ignorance, & attendre que des personnes plus habiles nous éclaircissent ces sortes de difficultez.

Flavien formera encore un nouvel embaras, s'il n'y a point de faute] chr. p. 107. 'dans la loy qui luy est adressée le 8 d'aoust 382, avec le titre de Prefet d'Illyrie & d'Italie. l. 3. p. 306. 'Godefroy pretend qu'elle est de l'an 390, [mais nous ne voyons point que les preuves qu'il en allegue le prouvent assez, comme nous le pourrons dire dans la note 20.] t. 4. p. 126. 'Il dit en un endroit que la Prefecture d'Italie estoit alors divisée en plusieurs parties: [mais je ne croy point que cela resolve les difficultez.]

NOTE XX.

Pour la page 169. § 14.

Que la loy 13. de pœnis est veritablement de Gratien, & de l'an 382.

Bar. 390. § 25. 26. 'Baronius croit que la loy 13. *de pœnis* dans le Code Theodosien, est celle que S. Ambroise fit faire à Theodose l'an 390 à Noël, lorsqu'il estoit à Milan, au sujet du saccagement de Thessalonique. *V. S. Ambroise* § 72. Cependant elle est datée de Verone le 18 d'aoust, *Antonio & Syagrio Coss.* qui est l'an 382: elle porte en teste le nom de Gratien [mort en l'an 383, & omet celui d'Arcade fait Auguste dés la même année.]

Cod. Th. t. 3. p. 305. 306. 'Godefroy sur ces difficultez, & sur quelques autres ausquelles il seroit plus aisé de répondre, a douté d'abord si elle n'estoit point effectivement de l'an 382, & de Valentinien II, [ou plustost de Gratien, selon ce que nous avons dit dans la note 3.] Neanmoins il s'est enfin determiné à suivre le sentiment de Baronius, parceque cette loy est adressée à Flavien Prefet d'Illyrie & d'Italie; & on trouve qu'il l'a esté en 390 & 391. Mais il reconnoist luy mesme qu'il est aussi qualifié Prefet du Pretoire dans deux loix du mois de fevrier 383; [de sorte qu'il le pouvoit bien estre dés le mois d'aoust 382:] '& une inscription qu'on a de luy, nous assure qu'il l'a esté deux fois. Amm. n. p. 377.

'Godefroy ajoute qu'il ne trouve point la Prefecture d'Italie & celle d'Illyrie jointes ensemble que depuis l'an 387: & il nous renvoie pour cela à son commentaire sur le premier titre du Code Theodosien, Cod. Th. t. 3. p. 306. 2. 'où il prouve que sous Julien, Valentinien I, & Gratien, l'Illyrie, l'Italie, & l'Afrique, n'avoient qu'un mesme Prefet, t. 1. p. 8. 9. [qu'on devoit appeller Prefet d'Illyrie & d'Italie, puisque l'Afrique n'avoit point eu jusques alors de Prefet particulier.] 'Il fait fort sur ce que la loy est datée de Verone où Theodose estoit en 390. t. 3. p. 305. 1. [Mais puisque Gratien a passé toute l'année 382 en Italie, rien n'empesche qu'il ne fust à Verone le 18 d'aoust.]

'Il raisonne comme s'il supposoit que la loy est certainement celle que Saint Ambroise fit faire à Theodose: 2. [& cela supposé, il est certain qu'elle ne peut pas estre de 382. Mais nous ne voyons rien qui empesche de dire qu'elle est de Gratien; & que n'ayant point d'autorité dans l'Orient si elle n'estoit confirmée par celui qui y regnoit, comme Libanius le dit de celle de Valentinien I. sur les bastards; ou se trouvant déja

abolie dans l'Occident mesme par la mort de Gratien ; S. Ambroise obligea Theodose de la confirmer par une nouvelle loy faite en son nom.] 'C'est à peu pres ce que Godefroy mesme avoit cru d'abord, [& nous ne croyons pas que personne y puisse trouver aucune difficulté : Au lieu que dans le sentiment que Godefroy a enfin embrassé, & l'inscription & la souscription de la loy sont toutes deux fausses.]

1.366.1.

Bar.350.§ 26. 'Baronius pretend que tous ces caracteres ont esté falsifiez à dessein, pour couvrir la cause de cette loy, comme une chose honteuse à Theodose. [C'est se reduire à une etrange extremité: Godefroy plutost que de s'engager à soutenir une conjecture qui a si peu d'apparence,]'a mieux aimé rejetter le nom de Gratien sur une pure erreur, se défaire comme il a pu de la date de Verone & du mois d'aoust, & oublier l'omission du nom d'Arcade, avec les Consuls Antoine & Syagre mis pour Valentinien & Neotere.

Cod.Th. t.3. p.305.307.

NOTE XXI.

Pour la page 2,0.§ 15.

Difficultez sur les Prefets du Pretoire & de Rome en l'an 383.

[La difficulté que nous avons marquée en l'an 382, pour les Prefets du Pretoire, se rencontre encore en l'an 383.] 'Gregoire l'estoit certainement des Gaules, & l'Espagne luy estoit aussi soumise. 'La loy du 29 janvier est adressée à Probe Prefet du Pretoire, & porte qu'elle doit estre publiée par luy dans toute l'Italie, dans les Provinces Suburbicaires, dans l'Afrique, & dans toute l'Illyrie ; 'd'où Godefroy a raison de conclure qu'il estoit Prefet de ces quatre Departemens. [Voilà donc tout l'Occident partagé entre Gregoire & Probe.] 'Cependant nous avons une loy du 19 de fevrier à Hilaire, deux du 27 à Flavien, & plusieurs à Hypace depuis le 18 d'avril, ou mesme dés le 10 de janvier, tous qualifiez Prefets du Pretoire. [Celle à Hilaire peut faire moins de peine,] puisque selon le Code de Justinien, qui l'appelle Hilarien, il estoit Prefet de Rome: [mais je ne sçay que dire de Flavien & d'Hypace. Car on ne peut pas mesme pretendre qu'ils aient succedé à Gregoire & à Probe, puisqu'on les trouve tous deux Prefets dés l'an 382.

Sulp. l. 2. p. 174.

Cod.Th.11.t. 23. p.100.

p.101.1.

chr. p.108.

Ce que nous disons qu'Hilaire ou Hilarien pouvoit avoir esté Prefet de Rome en 383, n'est pas encore sans difficulté.] 'Car Symmaque Prefet de Rome [en 384,] marque assez clairement qu'il n'y avoit eu qu'un Prefet entre Anthemius Bassus & luy, '& que ce Prefet estoit Aventius. [Ainsi Bassus & Aventius semblent devoir avoir occupé toute l'année 383 au moins. Il se peut faire neanmoins qu'Hilarien ait esté Prefet au commencement de 383 ; & les deux autres aprés luy, puisqu'on ne trouve pas que Symmaque l'ait esté beaucoup avant le mois de juillet 384, si l'on ne tire de l'epistre 16 du livre 10 p.396, qu'il fut Prefet fort peu aprés la mort de Gratien: Ainsi ç'auroit esté dés la fin de 383.]'On peut aussi juger que Bassus l'estoit dés le vivant de Gratien, [avant le mois d'aoust 383. On verra dans la note 23 qu'au lieu d'Anthemius il faut apparemment l'appeller Auchenius.]

Sym.l.10.ep. 39. p.426.

ep.36. p.420.

Sym. l.10.ep. 17.11. p.397. 415.

NOTE XXII.

Pour la page 271.§ 15.

Correction dans la date d'une loy.

'La loy 14 *de accusationibus*, qui porte en teste les noms de Gratien, Valentinien, & Theodose, est adressée à Marinien Vicaire d'Espagne, & est datée *VI. kal. jan. Patavi, Merobaude II, & Saturnino Conss.* c'est à dire le 27 de decembre 383. [Il y a faute assurément dans cette loy ; car Gratien estoit mort dés le 25 d'aoust 383, Maxime devint deslors maistre des Gaules, & en mesme tems de l'Espagne,] 'comme on le voit par l'histoire des Priscillianistes. [Ainsi

Cod.Th. 9.t. 1.l.14. p.191.

Sulp. l. 2. p. 174.175.

Valentinien II. qui pouvoit seul estre à Padoue le 27 decembre 383, n'adressoit point d'ordres au Vicaire d'Espagne.] Cod. Th. t. 3. p. 19. 'Godefroy est reduit à dire que la loy est de Maxime, mais que Valentinien le jeune y a depuis mis son nom. [Mais il ne songe pas à quoy il s'engage. Si Valentinien l'a fait du vivant de Maxime, il a pu y mettre son nom, mais non en oster celui de Maxime, ce qui eust esté offenser ce Prince qu'il menageoit extremement, parcequ'il le redoutoit. Depuis la mort de Maxime, il aura bien plutost fait une nouvelle loy, que de mettre son nom à une vieille loy d'un tyran. Maxime qui estoit à Treves ne datoit point ses loix de Padoue. Ainsi ce sera encore un changement ou plutost une falsification de Valentinien, entierement inutile, & qui alloit à faire accuser la loy de supposition. Pour se tirer de tout cet embaras, il n'y a qu'à corriger une lettre, & à mettre *kal. jun.* Ainsi la loy sera du 27 de may, auquel Gratien vivoit certainement, & estoit, comme nous croyons, dans la Lombardie. Les loix du 22 & du 28 may 383, p. 19| chr. p. 311. sont datées de Padoue mesme.] 'Godefroy a bien vu cette correction, & l'a marquée; [mais il n'a osé la suivre, à cause qu'il s'est persuadé que Gratien, qui estoit certainement maistre de l'Espagne, ne regnoit plus en Italie depuis 379. Mais cette loy qui montre que l'Espagne & l'Italie obeissoient à un mesme Prince, est une preuve du contraire.]

NOTE XXIII.

Pour la page 175. § 16.

Qu'Anthemius Bassus doit plutost estre appellé Auchenius.

[Je ne sçay si le Prefet de Rome appellé Anthemius Bassus dans deux endroits de Symmaque, ne seroit point] Rein. p. 395. 4. 'Anicius Auchenius Bassus, qui selon une inscription a esté Prefet de Rome. Sym. l. 10. ep. 31. p. 415. 'Dans le premier des deux endroits de Symmaque, le texte de l'edition de l'an 1587, porte *Anthenius*, [qui n'est guere different d'*Auchenius*;] & la marge corrige *Anthemius*; [ce qu'on a mis dans le texte de l'edition de 1604. *p.* 266.] 'Il ep. 47. p. 410. parle d'un Anicius Bassus dans une autre lettre, où il marque assez qu'il avoit esté Prefet de Rome, & avant Aventius, 'qui succeda en effet à celui ep. 36. p. 422. qui est appellé [Anthemius] Bassus. *V. la note* 21.

NOTE XXIV.

Pour la page 178. § 18.

Que Gratien n'a point appellé les Huns contre Maxime.

'Baronius dit en citant l'autorité de Bar. 383. § 3. S. Ambroise, que Gratien en se voyant abandonné des siens, appella les Huns & les Alains à son secours. 'Usserius Uff. v. Er. p. 510 ap. 1058. avoit dit la mesme chose; [a] mais il s'en est retracté depuis. 'Et en effet ce que Amb. ep. 56. p. 320 i. k. dit S. Ambroise, est fait par Valentinien II. aprés la mort de Gratien.

NOTE XXV.

Pour la page 178. § 18.

Que ni Merobaud ni Mallobaud n'on point trahi Gratien.

'La chronique de S. Prosper dit que Prof. chr. Gratien fut vaincu à Paris par la trahison de Merobaud son General d'armée: [& il paroist en effet par toute l'histoire de Gratien, que Merobaud estoit le plus puissant de tous les ministres de ce Prince. Il estoit Consul cette année là mesme.] 'Cependant Baronius soûtient Bar. 383. § 13. que S. Prosper se trompe dans ce qu'il en dit ici, & que Merobaud est toujours demeuré fidele à Gratien. 'Pacatus re- Pac. p. 267. proche en effet à Maxime de l'avoir hai, & de l'avoir reduit à s'oster la vie, parceque Gratien l'avoit aimé, & qu'il avoit combattu pour ce Prince jusques à la fin: *steterat in acie Gratiani*.

[Il y a bien de l'apparence qu'il faut lire dans S. Prosper comme on lit dans une chronique donnée par Canisius dans son premier tome, *p.* 148, & qui paroist estre un abregé de celle de Saint

Prosper. Car dans cette edition, *p.*149, au lieu de *Merobaudis magistri militum proditione superatus &c.* il y a *Merobaude magistro militum proditione superatus*; c'est à dire qu'il avoit Merobaud pour General, & qu'il fut vaincu par trahison, mais non par celle de Merobaud, comme Canisius le remarque à la marge de cet endroit.] Val. r. Fr. l. 2. p. 59. 'Mr Valois qui a vu le defaut de ce qu'on lit dans S. Prosper, veut qu'au lieu de *Merobaudis*, on lise *Mellobaudis*, parcequ'on trouve un Mellobaud ou Mallobaud Roy des François, qui estoit Comte des domestiques sous Gratien en 379; [& les François passoient alors pour fort perfides.] Cod. Th chr. p. 120. 2. 'Godefroy marque aussi cette conjecture. [Mais puisque Merobaud estoit dans l'armée de Gratien selon Pacatus, & qu'Ammien nous apprend que c'estoit un homme de guerre, peut-on presumer qu'un autre que luy commandast alors les troupes? Ainsi il vaut mieux ne point noircir de cette tache la reputation de nostre Mallobaud,] Amm. l. 30. p. 418. c. 'dont Ammien loue la valeur & le courage.

NOTE XXVI.

Pour la page 480. § 19.

Que Gratien est mort en l'an 383 le 25 de juillet ou d'aoust, âgé d'un peu plus de 24. ans.

[S. Prosper met la revolte de Maxime & la mort de Gratien sous les Consuls Ricimer & Clearque, qui sont ceux de l'an 384.] Socr. l. 5. c. 11. p. 270. d. 'Socrate & le Comte Marcellin la mettent sous les precedens; [& je pense que toutes les personnes habiles de ce temps les suivent, comme estant generalement plus exacts que S. Prosper.] Cod. Th. chr. p. 110. 2. 'On y ajoute le *Farrago* d'Alexandrie donné par Scaliger avec la chronique d'Eusebe *p.* 85. [Cela revient à ce que dit le jeune Victor, qu'il regna quatre ans avec Theodose jusques à l'elevation d'Arcade,] & six mois depuis cette elevation, [qui s'estant faite le 16 ou 19 de janvier 383, les six mois se terminent la mesme année au mois de juillet. Il y faut seulement ajouter un mois & quelques jours pour aller jusques au 25 d'aoust, marqué par Marcellin & par le Farrago de Scaliger *p.* 85, comme le jour de la mort de Gratien. Et cela reviendra au conte d'Orose,] Oros. l. 7. c. 34. p. 219. 2. d. 'qui luy donne six ans de regne depuis la mort de Valens [arrivée le 9 d'aoust 378. Je ne sçay neanmoins s'il ne faudroit point lire dans Marcellin & le Farrago *VIII. kal. augusti*, pour s'approcher plus prés de Victor.] Socr. p. 270. d| Soz. l. 7. c. 13. p. 721. c. Bar. 383. § 9. 'Socrate & Sozomene ne luy donnent aussi que quinze ans de regne, '& on en trouve seize entiers avec un jour de plus depuis le 24 d'aoust 367, qu'il avoit esté fait Auguste jusques au 25 d'aoust 383. [Car pour les six ans d'Orose, ils seront toujours vrais, quand il s'en faudra 15 jours.]

Socr. p. 270. d| Soz. p. 722. c. 'Socrate & Sozomene disent qu'il avoit 24 ans quand il mourut, [& il n'estoit qu'au commencement de sa 25e année selon Idace & la chronique d'Alexandrie, qui mettent sa naissance au mois d'avril ou de may 359. Ainsi il y a faute dans le jeune Victor, où on lit qu'il a vécu 38 ans.] Bar. 383. § 9. 'Baronius veut qu'on lise 28 sur ce qu'Ammien dit qu'il estoit adulte lorsqu'il fut fait Empereur. Amm. l. 27. p. 332. c. | 41. 343. a. b. 'Ammien dit simplement, *adulto jàm proximus*, a quoiqu'il fasse dire à Valentinien son pere qu'il estoit adulte, & qu'il entroit dans l'adolescence. Pagi. 383 § 6. ['Mais ces sortes d'expressions ne sont pas pour ruiner des autoritez positives.] Amm. p. 344. b. 'Ammien mesme l'appelle aussitost aprés un enfant, l. 31. p. 455. c. '& le represente comme encore tout jeune en 378. Themi. or. 9. p. 128. a. 'Themistius dit que le petit Valentinien fils de Valens, [né en 366,] estoit à peu prés de mesme âge que Gratien, p. 125. c. 'qui trembloit encore devant son precepteur en 369.

NOTE XXVII.

Pour la page 483. § 20.

Sur Conan, & l'histoire de Ste Ursule.

[Il seroit fort aisé de croire que Maxi-

me donna nostre Bretagne aux Bretons qui l'avoient suivi, pour y demeurer avec les anciens habitans du pays, s'il s'en trouvoit quelque vestige dans l'antiquité.] 'Mais les modernes veulent qu'ils en aient chassé ces anciens habitans, & qu'ils s'en soient rendus entierement maistres absolus sous un chef nommé Conan Meriadoc; à quoy ils ajoutent que voulant avoir des femmes, ils en demanderent à Dionote ou Diodoque Roy de Cornouaille, qui leur envoya sa fille Ursule, avec onze mille filles de qualité, & soixante mille autres de moindre condition, dont les unes perirent sur mer, les autres furent prises ou tuées par des barbares qui favorisoient les Romains contre Maxime. 'Usserius traite tout cela de fable, [& avec raison.] Il ajoute que la fausseté de tout ce narré est demontrée, au moins à l'égard de Conan, dans les notes du Jesuite BroWerus sur les epigrammes de Fortunat.

Uss. r. Br. p. 199.200.

p.201.

'Pour cette histoire qu'on fait de Ste Ursule, outre qu'elle n'est nullement fondée, [quelle apparence que des gents qui pouvoient avoir des femmes tant qu'ils vouloient des Gaules & du pays mesme, puisqu'en chassant les hommes il leur estoit aisé de garder les filles; quelle apparence, dis-je, qu'ils en aient envoyé querir en Angleterre? Quelle apparence qu'on ait embarqué sur une flote, je ne dis pas 71 mille, mais seulement onze mille filles, qui est le nombre que l'on met d'ordinaire? Quelle apparence que cette flote ou ait esté amenée par le Rhein, qui estoit un chemin fort long & fort dangereux, ou y ait esté jettee jusques à Cologne, où on pretend que Ste Ursule & les autres ont esté martyrizées? Pour ce que l'on dit sur l'autorité de S. Ambroise, que Gratien avoit fait venir les barbares contre Maxime, cela est faux de Gratien: *v. la note* 24: & quoique Valentinien les ait fait venir, ce n'estoit point contre Maxime, mais contre les Juthonges, qui ravageoient la Rhecie; ce qui est bien eloigné de Cologne.] 'Cependant c'est ce que Baronius trouve de plus probable parmi les ordures des contes apocryphes & inventez à plaisir dont on a embrouillé l'histoire de Ste Ursule: car ce sont les termes dont il se sert. [Mais quand l'opinion qu'il a suivie auroit un peu plus d'apparence que le reste, elle ne meritoit pas encore qu'il la receust si fort à bras ouverts.]

Du.Ch. t.1. p.110.2.

Bar. 383. §41 21.oct.b.

'Usserius fait une longue & ennuyeuse enumeration des fables que l'on a faites sur Ste Ursule, & que l'on a mesme pretendu autoriser par des revelations attribuées à l'Esprit de Dieu; [ce qui est un mensonge detestable & un sacrilege. Ainsi la seule chose que l'on en puisse dire raisonnablement, c'est ce que nous en apprend Vandelbert, que le 21 d'octobre (auquel on fait de Ste Ursule) on honoroit à Cologne la memoire de plusieurs vierges, qui ayant de saintes conductrices, avoient esté couronnées sur les bords du Rhein par la fureur des impies. Il se sert du mot de plusieurs mille, peut-estre pour marquer un nombre grand, mais incertain, si l'on ne veut dire que les fables que l'on conte aujourd'hui de ces Saintes, estoient nées dés ce temps là. Les autres anciens martyrologes n'en disent rien du tout.] 'On croit neanmoins qu'il y faut raporter ce qu'on lit dans Usuard, non le 21 d'octobre, mais le 20: *Civitate Colonia passio sanctarum virginum Martha & Saula cum aliis pluribus.* [On s'est contenté de cela dans le nouveau breviaire de Paris, & on y a seulement ajouté quelques miracles qu'on dit s'estre faits dans les siecles posterieurs. Il est aisé que dans les ravages faits en ces quartiers là par les François ou d'autres peuples de l'Allemagne, soit sous Constance, soit dans le V. siecle, on ait massacré quantité de fem-

Uss. p. 617. 636|Aur.chr. p.52|Alf.

Al. r. 7. p. 728.

mes & de filles Chrétiennes, entre leſquelles Marthe, & Saule changée depuis en Urſule, eſtoient les plus conſiderables; ou qu'on y ait meſme ruiné des monaſteres de vierges, dont elles eſtoient Superieures. [Mais on n'en ſauroit rien dire que par conjecture.] 'On oſte aujourd'hui & dans le breviaire Romain, & partout ailleurs le nombre des onze mille Vierges.

Pagi, 383. § 3.

Pour la page 288. § 22.

NOTE XXVIII.

Qu'Eurome & Thalaſſe ſont deux differens gendres d'Auſone.

Sym. l. 1. ep. 19. p. 17.
a Auſ. par. 14. p. 119.
b not. Cod. Th. t. 6. p. 388. 1.

'Thalaſſe a certainement eſté gendre d'Auſone, a & Auſone donne le meſme titre à Vallatinus Euromius. b Vinet & Godefroy croient que c'eſt le meſme, qui avoit tous ces trois noms. [Mais 1°, le nom de Thalaſſe n'eſt point marqué dans le titre de l'epitaphe d'Eurome, au lieu que dans les autres titres on trouve tous les noms de ceux dont Auſone fait l'epitaphe; & le nom de Thalaſſe marqué ſeul dans Symmaque & dans les loix, comme le nom propre du gendre d'Auſone, devoit moins eſtre oublié que les deux autres,] 2°, 'L'epitaphe d'Eurome ne luy attribuë point de charge plus eminente que celle de gouverneur d'une province de l'Illyrie; '& il eſt certain que Thalaſſe a eſté au moins Proconſul d'Afrique, [ce qui eſtoit beaucoup audeſſus. Nous ne pouvons donc point douter qu'Eurome & Thalaſſe ne ſoient deux, & qu'ils n'aient tous deux eſté gendres d'Auſone. Auſone n'a pas neanmoins eu deux filles mariées,] 'puiſque ſa femme ne luy laiſſa en mourant que deux enfans, 'Heſpere & une fille: [mais cette fille peut avoir eſté mariée deux fois, premierement à Eurome, & puis à Thalaſſe qui peut avoir ſurvécu ſon beau-pere, puiſqu'Auſone ne fait point ſon epitaphe,] 'au lieu qu'Eurome eſt mort avant luy, '& eſt mort tout jeune.

Auſ. par. 14. p. 119.
Cod. Th. t. 6. p. 388. 1.
Auſ. par. 9. p. 114.
11. p. 116 | eidy. 10. p. 358.
par. 14. p. 119.

'Eurome laiſſa un fils, [qui devoit donc eſtre né avant les enfans de Thalaſſe.] 'Et neanmoins Auſone ſemble dire que le premier de ſes petits-fils, *prime nepos*, eſtoit Auſone fils d'un Proconſul, [& par conſequent de Thalaſſe. Je ne ſçay ſi ce ſeroit que le fils d'Eurome eſtoit déja mort; ou s'il appelle ce petit Auſone le premier, parcequ'il l'eſtoit entre les enfans de Thalaſſe.]

p. 119.
eidy. 32. p. 355.

NOTES SUR L'EMPEREUR THEODOSE I.

Pour la page 190. § 1.

NOTE I.

Qu'on peut douter s'il eſtoit de la famille de Trajan.

Themi. or. 16. p. 205. a.
c Claud. conſ. H. 4. p. 40.
Pac. p. 247. 248.
Rein. p. 326.

[JE ne ſçay ſi la flaterie n'a point eu beaucoup de part] 'dans ce que Themiſtius, [Victor,] & c Claudien diſent, que Theodoſe eſtoit de la famille de Trajan & des Ulpiens. 'Pacatus ne le dit point dans le lieu meſme où il remarque qu'il eſtoit d'Eſpagne auſſibien que Trajan & Adrien: '& les inſcriptions [tant de Theodoſe que] de ſon pere, ne leur donnent point d'autre nom que le leur propre avec celui de Flavius, [commun depuis Conſtantin à tous ceux qui n'en avoient point d'autre. Ainſi cela peut meſme donner lieu de croire que la famille de Theodoſe n'eſtoit pas ancienne, & qu'elle n'a eu rien d'illuſtre avant Conſtantin. Il ſe pourroit faire neanmoins qu'il deſcendiſt de quelque parent ou parente de Trajan, ſans que ſa famille paternelle euſt eu rien de conſiderable juſqu'à ſon pere. Mais il n'eſt pas aiſé de répondre au ſilence de Pacatus.]

Pour la page 191. § 2.

NOTE II.

Sur ſon âge.

Socr. l. 5. c. 26. p. 295. d | Soz. l. 8. c. 1. p. 753. a.

'Socrate & Sozomene diſent que Theodoſe avoit ſoixante ans lorſqu'il

mourut au commencement de l'an 395; B.r.f.p.56. 'ce qui est suivi [par Abulfaraje *p. 90*, Pah.p.305.2. &] par divers autres. 'La chronique d'Alexandrie y ajoute encore cinq ans. Vict.p.517.c. 'Cependant Victor ne luy en donne que cinquante, [& il en faut mesme retrancher quelque chose,] p.516.b. 'puisqu'il dit qu'il estoit dans la 33e année de son âge lorsqu'il fut fait Empereur, [seize ans auparavant. C'estoit au commencement de l'an 379. Ainsi il sera né en 346. Et il seroit difficile de mettre plustost sa naissance selon Ammien,] Amm.l.29.p.414.a. 'qui dit que lorsqu'il chassa les Sarmates de la Mesie sur la fin de l'an 374, il estoit encore fort jeune; *primâ etiàm tum lanugine juvenis*.

NOTE III.

Pour la page 292.§2.

Quelques fautes sur Flaccille.

[Je pense que Mr. du Cange pouvoit ajouter l'ouvrage de Faustin le Luciferien à ceux qui donnent à Flaccille le nom de Placidie.] Bib. P.t.5.p.663.669.b. 'Car il est adressé à l'Imperatrice Galla Placidia, [qu'on ne connoist point dans le IV. siecle:] Gen. c.16. '& Gennade assure que cet ouvrage estoit adressé à Flaccille. *V. Lucifer note 6.*

Themi. n.p.408. 'Le P. Hardouin [& d'autres] ont remarqué la faute de la chronique d'Alexandrie, qui veut, *p.* 704. 708, que Theodose eust epousé Galla fille de Valentinien I, dés devant qu'd'estre Empereur, & que Flaccille n'ait esté que sa seconde femme.

NOTE IV.

Pour la page 292.§2.

Quels estoient l'oncle & le beau-pere de Theodose.

Themi.or.16.p.203.d. 'Themistius dit que Theodose avoit fait Saturnin Consul immediatement aprés ses plus proches, c'est à dire aprés son oncle & son beau-pere. [Saturnin fut Consul en 383. Ceux qui l'ont precedé sous Theodose, sont Syagre & Eucher en l'an 381, Antoine & Syagre en 382.] 1.p.476. 'C'est parmi ces quatre Consuls qu'il faut chercher l'oncle & le beau-pere de Theodose. Le Pere Hardouin croit que son oncle est Eucher: Zos.l.5.p.781.a. '& en effet Zosime met un Eucher oncle d'Arcade, [ne distinguant pas sans doute entre oncle & grand-oncle. Cela se peut encore appuyer sur ce que Stilicon donna le nom d'Eucher à son fils petit-neveu de Theodose.

Si Syagre Consul en l'an 382, est Afranius, comme il y a quelque apparence, *v. Gratien note* 17, il paroist avoir esté toujours en Occident: ainsi il sera difficile de croire que ce soit le beau-pere de Theodose: & en effet S. Sidoine dans l'eloge qu'il fait de Ferreol petit-fils de ce Syagre, ne dit point qu'il fust allié à la maison imperiale. Nous ne voyons pas bien ce qui nous peut determiner entre l'autre Syagre Consul en 381, & Antoine, si ce n'est peut-estre de ce qu'Antoine est toujours nommé avant Syagre Consul en l'année 382, qui neanmoins paroist avoir esté alors actuellement Prefet du Pretoire; ce qui peut donner sujet de croire qu'Antoine avoit quelque rang qui l'elevoit audessus mesme des Prefets; & nous n'en voyons point d'autre que celui de Patrice, que Theodose peut bien avoir donné à son beau-pere.] 'D'autrepart Cod.Th.t.6.p.350. neanmoins on croit que cet Antoine est celui qui estoit Prefet d'Occident en 376, 377, & 378, [c'est à dire dans le temps mesme que Theodose son gendre estoit ou exilé, ou au moins obligé à se retirer en Espagne, aprés qu'on avoit tranché la teste à son pere: & cela paroist s'accorder peu. On peut objecter que Syagre Consul en l'an 381, estoit d'Occident, comme cela paroist assez par les fastes, *v. Gratien note* 17, au lieu qu'un beau-pere de Theodose, elevé par luy au Consulat selon les termes de Themistius, doit ce semble avoir esté Consul en Orient. Mais il est aisé que Theodose estant Espagnol, & marié en Espagne, son beau-pere se soit

trouvé trop lié en Occident pour le suivre en Orient, & qu'ainsi il ait esté fait Consul en Occident par Gratien; mais à la recommandation de Theodose, ce qui suffit pour répondre à Themistius.] 'Neanmoins puisque Mr Valois, Mr du Cange & le P. Hardouin, s'accordent à croire qu'Antoine est le beau-pere de Theodose, [nous aimons mieux dans cette obscurité suivre ce que d'autres ont déja dit, que de nous rendre auteurs d'une nouvelle opinion.]

Socr. n. p. 58. 1. c. 150. 1. a. b| Byz. t. p. 69| Themi. n. p. 476.

NOTE V.

Pour la page 158. § 5.

Pourquoi l'on met le battesme de Theodose dés le commencement de l'an 380.

[Il faudra mettre le battesme de Theodose sur la fin de l'an 380, si nous voulons suivre Socrate,] 'qui dit que peu de jours aprés son battesme, il vint à Constantinople le 24 novembre 380. [Cela s'accordera fort bien avec Zosime,] 'qui dit qu'il n'estoit sorti que depuis peu d'une maladie perilleuse lorsqu'Athanaric vint se rendre à lui [au commencement de l'an 381.] 'Car il fut battizé estant malade. Cependant nous croyons avec Baronius, & Mr. Flechier *l.* 2. *p.* 147, qu'il vaut encore mieux suivre Sozomene, 'qui met son battesme avant la loy celebre publiée le 28 de fevrier en faveur de l'Eglise Catholique. Saint Prosper dit que sur la nouvelle de sa maladie, Gratien procura un traité avec les Gots. [Cela peut confirmer ce que dit Jornande,] 'qu'il vint pour cela des Gaules; a & selon les dates des loix, il estoit à Treves le 15 de fevrier, & à Aquilée le 14 de mars. [Il n'est point necessaire dans cette supposition de dire à cause de Zosime, que Theodose eut deux grandes maladies en cette année. Cela se pourroit. Mais quand Zosime seroit encore plus exact qu'il n'est, ce ne seroit point luy faire injure d'étendre à 8 ou 9 mois ce qu'il dit que ce Prince estoit guéri depuis peu.]

Socr. l. 5. c. 6. p. 261. 2.
Zos. l. 4. p. 759. b.
Socr. p. 262. 2'3.
Socr. l. 7. c. 4. p. 707. 708.
Jorn. r. Got. c. 27. p. 649. a Cod. Th. chr. p. 102.

NOTE VI.

Pour la page 204. § 7.

Avec quels Gots Gratien traita.

'Jornande dit que les Gots qui repasserent le Danube sur le bruit de la maladie de Theodose, furent ceux avec qui Gratien fit un traité. [Si cela est, on ne voit pas ce qui peut ensuite avoir causé la guerre: & en effet Jornande n'en marque plus aucune sous Theodose. Cependant il est certain qu'il y eut guerre en l'an 380. C'est pourquoi nous avons mieux aimé rapotter ce traité aux Gots qui estoient demeurez dans la Thrace: & cela s'accorde plus aisément avec Zosime.]

Jorn. r. Got. c. 27. p. 649.

NOTE VII.

Pour la page 209. § 9.

Que Sapor a esté envoyé par Theodose pour rendre les eglises aux Catholiques, non par Gratien; en 381, non en 379.

'Theodoret dit que Gratien envoya le General Sapor en Orient pour y faire executer la loy qu'il avoit faite lorsqu'il en devint maistre [en l'an 378,] aprés la mort de Valens; que cette loy rappelloit d'exil les Evesques orthodoxes, & qu'elle ordonnoit de rendre les eglises à ceux qui estoient dans la communion du Pape Damase. [On ne trouve point aujourd'hui de loy qui contienne toutes ces choses: mais des personnes habiles croient que Theodoret a voulu marquer celle] 'du 28 de fevrier 380, qui ordonne qu'on ne reconnoistra pour Chrétiens que ceux qui suivront la foy de l'Eglise Romaine enseignée par le Pape Damase &c. [Cette loi est assurément de Theodose,] puisqu'elle est datée de Thessalonique, & adressée au peuple de Constantinople: [mais Theodoret peut aisement s'estre trompé en cela, & l'avoir attribuée

Thdrt. l. 5. c. 2. p. 706. a.
Cod. Th. 16. t. 1. l. 2. p. 4. 5.

buée à Gratien,]parcequ'elle porte son nom en teste avant celui de Theodose mesme. [Tous ceux qui suivoient la foy Catholique de la Trinité dans l'Orient,& à qui Sapor rendit les eglises en consequence de la loy de Gratien, ne pouvoient manquer d'embrasser la communion de Damase, quand mesme il n'eust pas voulu la leur accorder. Et pour l'attribution des eglises, quoique la loy de 380 n'en parle pas expressément, on pourroit dire que c'estoit une suite du titre de Catholiques, au moins depuis le rescrit que Gratien avoit fait le 3 aoust de l'année precedente, & que Theodose pouvoit aussi faire valoir dans ses Etats,]'par lequel il ostoit à tous les heretiques le pouvoir de tenir des assemblées. c.5.l.5.p.125.126.

[Tout cela n'empesche pas neanmoins que nous ne trouvions de grandes difficultez dans ce sentiment: Car une chose aussi importante qu'estoit celle de chasser les Ariens de toutes les eglises de l'Orient, ne pouvoit estre exprimée trop clairement, & meritoit bien qu'on ne se contentast pas de la laisser inferer par une consequence que des gents puissans & obstinez comme les Ariens n'eussent pas manqué de contester. De plus, cette loy du 28 de fevrier 380, s'adressant au peuple de Constantinople, devoit d'abord estre executée en cette ville; & neanmoins les Ariens n'y furent chassez des eglises que le 26 de novembre; & cela non en vertu d'une loy precedente, mais par un ordre particulier de Theodose, qui estoit present en personne pour le faire executer. Enfin si cette loy eust emporté par une consequence certaine que les eglises seroient ostées aux heretiques, quelle apparence y a t-il que] 'Theodose en eust fait une exprés pour cela le 10 de janvier 381, où [bien loin de marquer qu'il eust déja ordonné la mesme chose,]il casse les rescrits contraires que l'on pouvoit avoir surpris? l.6.p.127.128. [Car pour la loy du 30 de juillet suivant, on voit qu'elle fut publiée pour distinguer plus expressément la communion Catholique d'avec les autres. Je sçay bien que]'la chronique d'Alexandrie met dés l'an 379, que Theodose envoya partout des rescrits par lesquels il rendoit les eglises aux Catholiques, & en chassoit les Exocionites, 'c'est à dire des Ariens. *V. les Ariens* § 136 [Mais cette chronique ne se trompe pas moins en certains points, qu'elle est exacte & fidele en d'autres. Chr.Al.p.704. Thdrt.h.l.4.c.5.p.237.d.

Il faut donc apparemment dire que Theodoret a' confondu ensemble trois loix differentes, celle de Gratien en l'an 378, qui rappelloit les Catholiques exilez, celle de Theodose du 28 fevrier 380, qui attribuoit le nom de Catholiques à ceux qui suivroient la foy de Damase & de Pierre d'Alexandrie, & celle du 10 de janvier 381, qui oste les eglises aux heretiques & les donne aux seuls Catholiques. Puisque Sapor fut chargé de l'execution de ce dernier ordre, il n'aura esté envoyé qu'en 381: & si dans l'execution de sa commission on parla de la communion de Damase, c'est parcequ'elle estoit requise par la loy de l'an 380, pour juger de ceux que l'on devoit tenir pour Catholiques. Car cette loy n'avoit pas esté abolie: & neanmoins si elle entendoit ceux qui communiquoient actuellement avec Damase, on voit qu'on n'y eut pas toujours égard.]

NOTE VIII. Pour la page 210.§9.

Sur ce que dit Zosime de l'expulsion d'Athanaric par les Allemans.

'Zosime pretend que durant que Theodose s'amusoit à jouir de toutes sortes de delices à Constantinople, [où il vint le 24 de novembre 380,]Gratien pressé dans les Gaules par les Allemans des environs du Rhein, fut contraint pour se debarasser d'eux, & leur faire quitter les Gaules, de leur permettre Zos.l.4.p.758|759.

de passer dans la Pannonie & la haute Mesie: qu'ils passerent en effet le Danube dans le dessein de se jetter sur la Grece; mais qu'afin de se pourvoir de vivres, & ne laisser personne derriere eux qui pust les empescher, ils resolurent de chasser Athanaric Prince de toute la nation gothique, qui fut contraint de se retirer à Constantinople [au commencement de l'an 381,] où Theodose le traita si magnifiquement tant à son arrivée, qu'aprés sa mort qui arriva au bout de quelques jours, qu'il s'acquit absolument l'affection des Gots.

[Il est bien difficile de juger de ce recit d'un ennemi declaré de Gratien & de Theodose, qu'il n'est pas aisé d'accorder avec luy mesme, & qui nous laisse neanmoins les Allemans victorieux de Gratien & d'Athanaric prests à fondre sur Theodose, sans dire ce qui en arriva; si l'on ne veut dire que ces Allemans sont ces Gots qui furent gagnez par la magnifique sepulture d'Athanaric; ce qui ne seroit pas aisé à croire, puisqu'il nous les depeint ennemis de ce Prince mesme.] p.758.c. 'Il leur donne pour chefs Fritigerne, Allothe (ou Alathée,) & Saphrax, [qui n'estoient point des Allemans voisins du Rhein & des Gaules,] Amm. l.31.p. 450.453.460. 'mais des capitaines Gots, & les chefs de ceux qui passerent dans la Thrace sous Valens. [Je ne conçois pas aussi comment Gratien leur accordoit la Mesie, qu'il avoit selon toutes les apparences donnée à Theodose dés l'an 379. Ceux qui croiront qu'il avoit aussi donné la Pannonie au jeune Valentinien son frere, ne se persuaderont pas sans doute non plus qu'il ait voulu disposer en cette maniere du bien de son frere, quelque jeune qu'il fust. C'est pourquoi nous n'avons rien voulu mettre de cela ni sur Gratien, ni sur Theodose, sinon que nous avons cru] l.27.p.342. b|n.p.336. 'avec Mr Valois, pouvoir expliquer de Fritigerne & des deux autres ce que dit Ammien, qu'Athanaric fut chassé de son pays par la faction de ses proches.

NOTE IX.

Pour la page 211.§9.

Fautes de Socrate & de saint Prosper sur la mort d'Athanaric.

[Socrate se trompe assurément,] 's'il met la mort d'Athanaric en 383, comme il le semble, [aussi bien que S. Prosper qui la met en 382; puisque les fastes & la chronique d'Idace, & le Comte Marcellin, nous apprennent que ce fut en 381.] Socr.l.5.c.10. p.267.a.b. 'Zosime dit que c'estoit peu] aprés la grande maladie dont Theodose avoit esté attaqué. Zos.l.4.p.759.b. 'S. Ambroise parle en mesme temps de cet evenement, & du fruit que les predications de S. Gregoire [de Nazianze] faisoient à Constantinople, [d'où S. Gregoire s'estoit retiré dés le milieu de 381.] Amb. de spi. s.pr.p.229. 'Themistius en parle aussi dans son oraison 15, faite au commencement de l'an 381. Themi.or.15. p.185 b|190. b.d.

'On ne peut pas soûtenir non plus ce qu'on lit dans S. Prosper, qu'Athanaric fut tué. Prosp.a.P.p. 765.b| Amm. l.27.p.342.b. Outre Ammien, [qui vivoit dans le mesme temps,] & le Comte Marcellin, qui disent en termes exprés qu'il mourut de mort naturelle & de maladie, Zosime & les autres qui disent simplement qu'il mourut, suffisent pour montrer que ce ne fut point de mort violente. [Zosime n'auroit jamais manqué cette occasion d'accuser Theodose de perfidie, s'il eust seulement esté soupçonné d'avoir contribué à la mort d'Athanaric. Les suites mesmes qu'il raporte de cette mort, font bien voir que l'on n'en avoit pas la moindre pensée.] C'est ce qui fait dire à Mr de Pontac, qu'*occiditur* dans saint Prosper, peut n'estre qu'une faute de copiste pour *occidit*.]

NOTE X.

Pour la page 213.§11.

Officiers de l'an 382.

[On voit dans le texte] quels estoient les principaux officiers de l'an 382 dans Cod.Th.chr. p.106.107.

l'Orient. Les autres sont Pallade Prefet d'Egypte, un [autre] Pallade Maistre des offices, & un [troisieme] Duc de l'Osrhoene. Procule, & Philagre aprés luy, estoient Comtes d'Orient, Nebride, Intendant du domaine, Darius peut-estre Intendant des largesses, Panellene Consulaire de Lydie, & Constantien Vicaire du Pont. Lib.vit.p.64. c|66-69. 'Libanius parle fort mal de Procule, & louë Philagre; mais il met Procule le dernier: Cod.Th.chr. p.109. '& nous le trouvons en effet qualifié Comte d'Orient dans une loy de 383. [Ainsi il y a faute dans celle du 8 de mars 382, qui luy est adressée avec le mesme titre, ou] p.107.2. 'il a eu deux fois cette dignité. a 1.6.p.381.1. aGodefroy semble quelquefois le distinguer de Procule fils de Tatien dont nous parlerons dans la suite; mais il dit aussi-p.377.1. tost aprés que c'est le mesme. 'On a quelques letres de Libanius à Panellene. p.355.2. 'On croit que Constantien est celui qui fut Prefet des Gaules en 389.

Pour la page 216.§ 12.

NOTE XI.

Sur une loy datée de Tyr.

Cod.Th.7.t. 13.l.11.p. 384. 'La loy du 15 de may 382, porte *Dat. Tyro metropoli, PP.* [proposita] *Byrito*. [Ainsi puisqu'elle a esté publiée à Beryte, il semble qu'on ne puisse pas douter qu'elle n'ait esté effectivement donnée à Tyr. Cependant nous ne voyons aucun moyen de dire que Theodose ait chr.p.106. esté alors à Tyr.] 'Toutes les autres loix de cette année sont datées de Constantinople, & deux entre autres, l'une du 14, & l'autre du 17 de may. [Ainsi il faut apparemment recourir à la solution de t.2.p.384. Godefroy,] 'que la loy a esté non pas donnée, mais receuë à Tyr où estoit le Gouverneur de la Phenicie, & ensuite publiée à Beryte, comme on le remarque de beaucoup d'autres, soit parceque Beryte pouvoit estre encore plus peuplée que Tyr, [soit parceque c'estoit l'ecole du droit & des loix Romaines pour tout l'Orient.]

Pour la page 220.§ 13.

NOTE XII.

Que Themistius fit apparemment le panegyrique de Saturnin de l'an 383.

Themi.or.p. 474. 'C'estoit d'ordinaire au premier jour de l'an qu'on faisoit le panegyrique des nouveaux Consuls. [Ainsi ce fut apparemment le premier de janvier 383, que Themistius fit celui de Saturnin:] or.16.p.210. d. '& il marque en effet que c'estoit en la solennité de ce consulat. a.p.473. 'Le P. Hardouin le met quelques jours aprés, lorsque Theodose estoit déja dans sa 5e année, comme on le voit, dit-il, par la page 205. p.205.b.c. 'Themistius dit dans cette page que Theodose n'avoit point voulu prendre le Consulat pour sa 5e année; [mais il ne dit point dutout qu'on y fust déja:] p.204.201. 213. 'Au contraire il parle plusieurs fois d'Arcade, sans dire jamais qu'il eust déja esté declaré Auguste; [& cela se fit cette année là mesme, le propre jour que commençoit la cinquieme année de Theodose, ou mesme dés auparavant.] p.474. 'Le P. Hardouin croit pouvoir montrer encore que l'on estoit déja un peu avancé dans l'an 383, parceque Themistius dit avoir receu de Saturnin diverses graces, ἀπὸ τῆς ἀξιώματος ταύτης ἀρχῆς. [Mais il est au moins aussi aisé de rapporter ces paroles au regne de Theodose, que de les entendre du Consulat de Saturnin.]

Pour la page 220.§ 13.

NOTE XIII.

En quel jour Arcade fut fait Auguste.

Socr.l.5.c.10. p.267.b. 'Arcade fut declaré Auguste en l'an 383 le 16 de janvier, selon Socrate, [& les fastes d'Idace, qui le repetent encore sur l'an 387;] le 17 selon Theodore le Lecteur *p.* 568.*a*, le 19 selon la chronique d'Alexandrie *p.* 706; & l'histoire Mélangée attribuée à Paul Diacre *l.* 12. *p.* 392.] Cod.Th.t.2. p.66. 'Godefroy suit ce dernier sentiment en un endroit, a chr.p.110. a& en un autre il met le 17. Pagi,p.161. 'Le P. Pagi s'attache absolument au 19, parceque c'est aussi le

jour de l'election de Theodose: [ce qui nous paroist assez considerable.] Le P. Pagi s'autorise de la chronique de Marcellin, [qui ne marque neanmoins aucun jour. Mais il faut peut-estre y

Thdr.L.1.a. p 568.a. raporter Theodore le Lecteur,]'qui dit qu'Arcade fut fait Auguste cinq ans aprés son pere:[car la cinquieme année de Theodose commence seulement le 19 de janvier 383.] 'Les trois mois & 14 jours que cet auteur conte depuis le jour de la promotion d'Arcade jusques à celui de sa mort, qui est le premier de may; [peuvent aussi s'y rencontrer, surtout selon la maniere de conter des Romains, à qui le 19 de janvier est le 14 des calendes. Et il est aisé qu'on ait mis ιξ. dans son texte, au lieu de ιδ. Nous aimons mieux neanmoins ne rien assurer dans un point si contesté & si peu important.]

Pasc.p. 304. c. 'La chronique d'Alexandrie dans l'edition de M[r] du Cange, differe la nomination d'Arcade jusqu'au 20. ἀπὸ ιγ' καλανδῶν [au lieu de, ιδ' qu'on lit dans l'edition de Raderus *p. 706*, & dans celle de Scaliger *p.* 284. Mais je pense que c'est une pure faute d'impression.]

p.569. 'Au moins M[r] du Cange n'en parle point dans ses notes.

Tout la page 220.§13.

NOTE XIV.

Themistius ne dit point qu'il fust chargé de l'education d'Arcade.

Theml. n. p. 177. 'Le P. Hardouin dit que Themistius insinuë dans son oraison 16, *p.* 204.*b*, que Theodose luy avoit confié l'education d'Arcade. [Mais tout ce que Themistius dit en cet endroit, marque seulement qu'il souhaitoit cet emploi, & non pas qu'il l'eust encore. On le pourroit tirer avec plus de certitude de la fin de ce discours, *p.* 213. *a*, ἐν τοῖς τρέφομεν &c. Mais selon toutes les apparences il faut lire, τρέφοιμεν, comme il y a aussi-tost aprés γνοίμεν, & non pas γίνομαι.]

Pour la page 230.§17.

NOTE XV.

Quand Cynege a esté en Egypte pour détruire l'idolatrie.

Zos.l. 4. p. 762. b. 'Zosime dit que Cynege envoyé en Egypte pour fermer les temples & défendre l'idolatrie, eut aussi ordre d'y exposer l'image de Maxime. [Il semble que cela doit s'estre fait aussi-tost aprés le traité de Maxime avec Theodose, c'est à dire vers le commencement ou le milieu de 384.]

p.769.a. 'Cependant le mesme Zosime dit que Cynege mourut en chemin lorsqu'il revenoit d'Egypte.

Idat.fast. 'Il mourut certainement le 19 de mars en l'an 388, auquel il estoit Consul. [Ainsi il aura passé à cette commission plus de quatre ans, & tout le temps de la Prefecture, ce qui n'est nullement probable, & l'emploi mesme des Prefets les obligeoit d'abandonner fort peu la Cour. Il y a donc tout lieu de croire que Zosime se trompe dans ce qu'il dit ou de son voyage ou de sa mort, & sans doute plutost dans le dernier, puisque Idace assure qu'il mourut à Constantinople. Ainsi il faudra mettre son voyage d'Egypte en 384.

On peut trouver de la difficulté à accorder cela avec Libanius,]

Lib.vit.p.68. c. 'qui ayant composé un discours sur l'Olympiade, l'alla, dit-il, presenter à Jupiter, qu'il honora en mesme temps avec l'odeur de l'encens. [Cette Olympiade, si nous l'entendons de celle d'Elide, doit estre selon la suite de Libanius celle de l'an 385, auquel par consequent les temples n'estoient pas encore fermez à Antioche: & cela n'est pas aisé à croire, si Cynege estoit parti pour cela dés le commencement de l'an 384. Je pense neanmoins que Libanius pouvoit avoir secrettement quelque idole de Jupiter dans sa maison. Mais on voit d'ailleurs par divers endroits de l'antiquité, que l'on celebroit les Olympiades à Antioche dans les années bissextes, un an avant qu'elles se celebrassent à Olympe

en Elide. Et cet endroit mesme de Libanius peut servir à le montrer.]'Car après avoir marqué le voyage qu'il fit à Constantinople pour le Consulat de Ricomer, [& ainsi à la fin de 383,]il marque aussi-tost la disgrace de Procle, qui l'empescha de voir cette Olympiade, & de la profaner par sa presence selon ce sophiste.

Cod.Th.12.t. 1.l.112.p. 456.458.1. 'Ce qui pourroit davantage obliger à differer le voyage de Cynege, c'est que Theodose par sa loy du 16 de juin 386, autorise encore le soin que les pontifes des provinces prenoient des temples', & des solennitez payennes. Mais si nous disons que Cynege n'a esté en Egypte [qu'à la fin de 386,] ou en 387, comme le veut Godefroy, [il faudra avouer malgré Zosime, que ce ne fut point luy qui y porta les images de Maxime.]'Une loy du mois de fevrier ou mars 387, donne sujet de croire que Cynege estoit alors en Egypte depuis assez long-temps: [& s'il a fini la commission par l'Egypte, comme il semble qu'on le peut tirer d'Idace, je ne sçay s'il ne pourroit point l'avoir commencée dés l'an 384, pour la finir en 387. Dans cette incertitude nous mettons son voyage d'Egypte en l'an 384, pour suivre Zosime autant qu'il nous est possible.]

10.t.10.l.19. p.444.

Pour la page 232.§ 18.

NOTE XVI.

Que Libanius peut avoir fait son discours pour les temples au commencement de 384.

Lib.temp.p. 38. 'Godefroy qui nous a donné l'oraison de Libanius sur les temples, montre qu'elle n'a pu estre écrite aprés l'an 391, auquel les sacrifices furent défendus à Rome mesme, & le temple de Serapis demoli à Alexandrie,'puisque Libanius suppose que ce temple subsistoit encore, & que l'on sacrifioit encore à Rome. 'Comme elle parle de Flavien, qui est sans doute l'Evesque d'Antioche, il ne la faut pas mettre avant l'an 382, Flavien n'ayant esté fait Evesque que sur la fin de 381.'Si ce qu'elle dit qu'il ne restoit plus personne de la race de Constantin,[doit s'étendre jusques aux filles, Constancie fille de Constance ne paroist estre morte qu'en 382.]

p.21. p.15.38. p.22.

'Godefroy ajoute que puisqu'elle suppose partout que les sacrifices estoient défendus, elle est posterieure à la loy du 25 de may 385, qui les défend.'Mais la loy du 20 de decembre 381, les défend de mesme; [& l'on voit encore dans le texte d'autres preuves qu'ils estoient défendus en l'an 382.] 'Godefroy tire la mesme chose de ce que dit Libanius, qu'on avoit détruit un temple sur les confins de la Perse, supposant que ce temple est celui que Theodose permit d'ouvrir en l'an 382: mais il avoue en mesme temps qu'il le suppose sans preuve.

p.38. Cod.Th 16.t. 10.l.7.p.266. Lib. temp. p. 39.

Il recule mesme ce discours de Libanius jusqu'en 390, supposant qu'il y est parlé de la mort de Cynege, que Libanius avoit alors receu le brevet de Prefet honoraire du Pretoire, & qu'il receut ce brevet en 387 ou 388. Les pages 76.*d*, & 78, de la vie de Libanius qu'il cite pour ce dernier fait, [ne le prouvent point, surtout la 78.]'Ce que Libanius dit en general, qu'il avoit receu de grands honneurs de Theodose, n'oblige point à l'entendre de ce brevet, qu'il avoit refusé selon Eunape lorsqu'on le luy avoit offert. [Et Eunape est le seul qui parle de ce brevet: Car Libanius n'en dit rien; ce qui peut donner un juste sujet de croire que c'est une fable.] 'Pour ce que Godefroy dit de la mort de Cynege, l'endroit qu'il cite, qui est la page 28, ne nomme personne, [& je n'y voy rien qui convienne à Cynege plutost qu'à un autre. Le Consulat que Godefroy y trouve, n'est qu'une correction fausse & insoûtenable. Je ne voy pas mesme que Libanius dise que cette personne fust morte, & si ce discours a esté prononcé devant Theodo-

p.7. Eun.c.24.p. 235. Lib.temp.p. 39.60.

se, je ne saurois croire qu'il eust osé parler comme il fait en presence de ce Prince, d'un homme aussi illustre que Cynege, quand mesme il eust déja esté mort.

Nous nous croyons mesme obligez pour suivre Marcellin, de mettre la demolition du temple de Serapis dés l'an 389, & ainsi presque aussi-tost aprés la mort de Cynege. Mais outre cela, je ne voy aucune apparence à croire que Theodose tolerast encore les encensemens depuis qu'il eut envoyé Cynege pour fermer les temples, & ruiner toute l'idolatrie en Orient. Ainsi il faut apparemment mettre l'oraison de Libanius avant cette commission, c'est à dire avant l'an 387, ou mesme avant le milieu de 384. Il vint à Constantinople à la fin de 383, & y fut bien receu de Theodose, au moins à ce qu'il dit. Rien ne nous empesche ce me semble de croire qu'il fit alors son discours, s'il est vray neanmoins qu'il l'ait prononcé devant Theodose, à quoy nous voyons peu d'apparence. Au moins il ne s'en vante pas dans sa vie, où l'on voit qu'il en faisoit plusieurs sans les prononcer.]

Pour la page 236. § 20.

NOTE XVII.

Que la loy à Optat peut estre de l'an 384, & qu'il n'y a point de raison de la croire fausse.

Cod. Th. t. 6. p. 310. 312. 'Le rescrit à Optat Prefet d'Egypte sur les causes ecclesiastiques, n'est point dutout daté dans le Code Theodosien. L'appendix de ce Code donné par le P. Sirmond & un manuscrit d'Angleterre le datent du 4 fevrier à Constantinople. L'année n'en est marquée nulle part; mais il porte en teste les noms de Valentinien, Theodose, & Arcade: [ainsi il ne peut estre donné qu'aprés la mort de Gratien, c'est à dire aprés le mois d'aoust 383.] Et puisque Timotée d'Alexandrie qui y est marqué comme vivant, 'est mort en l'an 385, [il est de cette année Socr. l. 5. c. 12. p. 271. b. là au plustard.] 'Nous aimons mieux le mettre en 384, parceque Florent estoit Prefet d'Egypte au mois de decembre 384, & mesme il l'estoit encore en 386 selon une loy, 'quoiqu'une autre loy mette Paulin Prefet en 385. [Mais quoy qu'il en soit, rien n'empesche de dire qu'Optat estoit Prefet le 4 de fevrier 384;] & il est certain que Timothée vivoit alors, au lieu qu'il pouvoit estre mort un an aprés. Cod. Th. t. 1. p. 111. a p. 112. 116. p. 114.

'Godefroy pretend que ce rescrit est supposé: [mais il n'en allegue aucune preuve considerable.] Nous ne trouvons point, dit-il, d'Optat Prefet d'Egypte; [comme si nous avions des listes de tous les Gouverneurs de provinces, dont la pluspart ne sont connus que par les loix qui leur sont adressées. Et nous avons encore plus pour celui-ci,] 'Godefroy mesme ramassant plusieurs endroits des anciens, où l'on voit qu'il y avoit alors un Optat celebre dans l'Orient. 'Il remarque dans ce rescrit des embaras, de mauvaises phrases, & d'autres choses semblables: [mais on les trouve tout de mesme dans bien d'autres loix, par la faute de ceux qui les ont ou composées ou copiées.] Il cite une Notice des Prefets d'Egypte donnée par Scaliger. [Je pense que c'est ce qu'il appelle en d'autres endroits *farraginem Alexandrinam*, & ce que nous avons dans la chronique d'Eusebe revuë par Scaliger, p. 58. 85, de l'edition d'Amsterdam en 1658. C'est en effet un vray farrago, & une grande confusion de choses bonnes & mauvaises. De sorte qu'on ne peut faire aucun fond solide sur ce qui y est, & encore bien moins sur ce qui n'y est pas. On peut mesme avouer ce qu'on y lit, qu'Antonin qui avoit esté Prefet dans les années precedentes, l'estoit encore en celle-ci, sans qu'on en puisse rien conclure contre la loy. Car il peut avoir esté deposé au mois de janvier pour faire place à Optat.] t. 6. p. 311. 312. p. 375. 376. p. 312.

Pour la page 240.§ 21.

NOTE XVIII.

Sur la naissance d'Honoré.

Claud. cons. H.4.p.43. 'Claudien dit qu'Honoré fut Consul dans l'année de sa naissance. ᵃ Ainsi ayant esté Consul en 386, il seroit né en 385. Mais Claudien a contre luy Socrate & tous les chronologistes, savoir S. Prosper, Idace dans sa chronique, & dans ses fastes, le Comte Marcellin, & la chronique d'Alexandrie, qui tous mettent la naissance d'Honoré en l'an 384. 'Il y faut joindre Abulfaraje, qui dit qu'Honoré naquit en la sixieme année de Theodose. 'C'est pourquoi le P. Hardouin dit que si Claudien est contraire à tant de chronologistes, il faut se souvenir que c'est un poëte qui parle. 'Il est neanmoins appuyé par les extraits chronologiques de Scaliger, qui ne passent pas l'an 387, [mais qui sont pleins de fautes.

ᵃ Cod. Th. chr.p.113.2. Abulf. p. 90. Themi.a.p. 479. Euf.chr.ad p. 85.

Sozomene se trompe encore plus que Claudien,] 'lorsqu'il fait naistre Honoré dans le temps que Theodose se preparoit à rétablir Valentinien II. chassé d'Italie par Maxime, [c'est à dire en 387.

Soz.l.7.c.14. p.722.a.

Au lieu que Marcellin marque la naissance de ce Prince au mois de septembre,]'& Socrate[avec les fastes d'Idace, & le Farrago de Scaliger,]le 9 du mesme mois; 'le calendrier de Polemeus Silvius met le 15 de janvier *Natalis Honorii*. [Nous verrons dans la note 52, que selon Socrate, Honoré fut fait Auguste le 10 de janvier. Mais quand Silvius l'aura entendu de sa naissance, son autorité n'est pas assez grande pour nous faire abandonner les autres.]

Socr.l.5.c.12. p.271.b. Boll.jan.t.1. p.41.

Pour la page 241.§ 22.

NOTE XIX.

Des Prefets du Pretoire marquez pour l'Occident en 384.

Cod.Th.6.t. 30.l.5.p.213. 'Nous avons une loy datée de Milan le 26 d'octobre *post Cons. Merobaudis secundò & Saturnini*, c'est à dire en l'an 384, adressée à Probe]Prefet du Pretoire. [Cela convient fort bien avec ce que disent Socrate & Sozomene,] 'que Probe qui avoit esté Consul, & qui estoit alors Prefet du Pretoire, avoit le principal soin des affaires sous Valentinien II. 'Godefroy dit que Paulin dans la vie de S. Ambroise, parle en ce temps-ci mesme de Probe Prefet d'Italie ou des Gaules.[Je n'ai point trouvé cet endroit. Mais il est certain d'ailleurs que l'illustre Petronius Probus a esté Prefet des Gaules, comme on le voit par ses inscriptions. Ce n'a pas neanmoins esté en l'an 384, auquel Maxime regnoit dans les Gaules, sans que Valentinien y exerçast aucun pouvoir. Ainsi il faut qu'il fust alors Prefet d'Italie ou d'Illyrie. Et nous ne voyons rien qui empesche de croire qu'il estoit Prefet d'Illyrie.] 'Godefroy paroist vouloir distinguer Probe Prefet en 383 & 384, du grand Petronius Probus. [Mais je ne croi pas que rien y oblige.]

Socr.l.5 c.11. p.270.b| Soz. l.7.c.13.p. 720.b Cod.Th.chr. p.113.2|t.6. p.380.2. p.6.p.380.

'Outre Probe, les loix de 384 marquent encore pour Prefets du Pretoire en Occident Attique le 13 de mars, & Pretextat le 9 de septembre. 'Il est certain par Symmaque que Pretextat estoit cette année Prefet d'Italie, & il l'estoit sans doute dés le 21 de may, 'quoique la loy de ce jour qui luy est adressée le qualifie Prefet de Rome:[Ainsi Attique peut l'avoir precedé dans cette charge, comme Neotere pouvoit estre Prefet de l'Illyrie orientale,]'puisque la loi qui luy est adressée le premier de fevrier, [peut aussi-bien estre de Theodose que de Valentinien,] le lieu où elle a esté faite n'estant point marqué. [Attique ou Neotere pourroit neanmoins aussi avoir esté Prefet de l'Illyrie occidentale avant Probe.]

chr.p. 112. p.113.1. p.112. p.111.

'Nous avons une loy du 13 de fevrier adressée à Principe Prefet de la ville, P. U, '& on trouve qu'il a esté Prefet de Rome, mais en 370. C'est pourquoi Godefroy croit qu'au lieu de *P. U*, il

p.112. t.6. p. 379.

faut *P. P*, parcequ'il a esté Prefet d'Italie en 385 & 386. [Il faudroit donc pour cela changer la date de la loy, & la mettre à la fin de l'année, lorsqu'il pouvoit avoir succedé à Pretextat, mort assez probablement en 384. Car de dire qu'il a esté predecesseur & successeur de Pretextat, c'est une chose qui assurément a peu d'apparence, quand mesme on ne voudroit point avoir d'égard à Attique. Je ne voy pas non plus moyen de dire qu'il fust Prefet de Rome pour la seconde fois. Car Symmaque qui le fut certainement cette année, a eu pour predecesseurs immediats Aventius & Bassus. *v. Gratien n.* 21. Je ne sçay si le plus court ne seroit point de dire qu'au lieu de *ad Principium P. V*, il faut lire *ad Probum* ou *ad Pretextatum PP*.] 'Et nous avons vu Pretextat qualifié de mesme Prefet de Rome dans la loy du 20 de may, au lieu de Prefet du Pretoire. [Je ne sçay mesme s'il ne faudroit point lire aussi *ad Pretextatum* dans la loy adressée à Probe.] 'Car puisque les inscriptions qualifient Pretextat Prefet d'Illyrie & d'Italie, [il y a grand sujet de croire qu'il avoit en mesme temps l'une & l'autre Prefecture, comme Probe les avoit eues long-temps sous Valentinien I. La Prefecture d'Illyrie estoit mesme fort peu de chose depuis que Gratien en avoit cedé les deux tiers à Theodose. Et il y avoit ainsi encore plus de raison de la joindre à l'Italie.]

Chr.p.112.

Bar.382.§47| Grut.p.1102.a.

Pour la page 242. §22.

NOTE XX.

Pourquoi on met la mort de Pretextat en l'an 384.

Sym.l.10.ep.2.p.405.

Cod.Th.chr.p.112.

p.116.

'Pretextat mourut certainement lorsque Symmaque estoit Prefet de Rome, '& il est certain encore que Symmaque estoit Prefet en 384 [Il peut l'avoir esté jusques en 386, puisque nous ne trouvons point de Prefet dans le Code entre luy & Saluste, 'à qui Valentinien adresse une loy le 11 de juin 386.'Mais comme Pretextat estoit designé Consul lorsqu'il mourut,]& que les Consuls ne se designoient guere alors que sur la fin de l'année, comme on le voit par Ausone, par Saturnin, & par divers autres, il ne faut pas differer sa mort jusques en 386. On la pourroit mettre en 385, sur ce que['Symmaque encore Prefet ayant demandé au nom du Senat qu'on luy dressast une statuë, 'on a l'inscription d'une statuë qui ne luy fut dediée qu'en 387. [Mais cette statuë peut n'estre pas celle que demanda Symmaque,]& on a l'inscription d'une autre dont le commencement est mieux dans Baronius & dans Spon que dans Gruter, & la fin fautive dans tous les trois, ce qui n'empesche pas qu'on ne juge qu'elle est au nom du Senat.

Sym.l.10.ep.25.p.407.

p.406.

Grut.p.1102.a.

p.486.|Bar.382.§47| Spon.p.149.

'Ces inscriptions ne nous empeschent donc point de mettre la mort de Pretextat dés l'an 384, avec Baronius. [Et nous n'avons pas en effet de preuve que Symmaque fust encore Prefet à la fin de 385.] 'Il semble mesme selon un rescrit raporté par Baronius, que Pinien estoit déja Prefet de Rome le 23 fevrier 385, [ce que nous avons neanmoins peine à croire. *V. Sirice note* 2.] 'Deux inscriptions de Pretextat le qualifient Consul designé & Prefet, non ancien Prefet, *Exprefectum*, sans marquer aucune des autres charges qu'il avoit eues durant sa vie. [Cela nous donne tout lieu de croire qu'il estoit actuellement Prefet lorsqu'il mourut:]'& il est certain qu'il l'estoit en 384, au lieu que Principe l'estoit dés le premier de juin 385. Si ce que dit Saint Jerome, '*quem dignitatum omnium culmina praecedebant*, signifie que Pretextat estoit alors dans les premieres dignitez, comme quelques uns l'ont entendu, [ce sera encore une preuve qu'il est mort dans la Prefecture: mais je ne sçay si c'est le sens. L'histoire de S. Jerome confirme tout à fait cette epoque, puisqu'elle

Bar.383.§4. ap.p.7.8.

385.§5.

382.§50.

Cod.Th.chr.p.112.114.

Hier.ep.24.p.156.d|Vie es PP.l.1.p.605.

nous

nous apprend que ce Saint fut encore à Rome quelque temps aprés la mort de Pretextat, & qu'il en partit au mois d'aoust 385.] 'Il ne nomme pas Pretextat dans l'epistre 24: [mais il le designe tres clairement :] '& Baronius suppose comme une chose incontestable que c'est luy dont il parle.

Hier. ep. 24. p.156. Bar.382.§48.

NOTE XXI.

Pour la page 313.323.

Que les lettres de Symmaque s'adressent plutost à Valentinien qu'à Theodose, qui luy a neanmoins donné la charge de Prefet.

[Presque toutes les lettres que Symmaque écrit estant Prefet de Rome, & qui font la plus grande partie de son 10e livre, sont adressées à Theodose seul ou bien à lui & à Arcade ensemble. Nous ne trouverions pas de difficulté à cela, au moins pour la pluspart de ses lettres, si nous pouvions dire que Theodose gouvernoit l'Italie, & y donnoit les charges au nom de Valentinien II, mais c'est ce que nous ne voyons pas moyen de dire aprés tant de loix datées de Milan & de plusieurs autres villes d'Italie, où Theodose n'estoit point alors. La persecution de l'Eglise par Justine, montre que c'estoit elle qui gouvernoit, & non Theodose. La requeste de Symmaque pour l'autel de la Victoire, fut certainement presentée à Valentinien, & non à Theodose, à qui S. Ambroise exhorte Valentinien d'en écrire.]

Themi.or 18. p.227.d. 'Themistius voulant relever Theodose, dit qu'il commande à presque toute la terre, & à celle qu'il gouverne. προςαττων, & à celle qu'il sauve, & à celle à qui il fait grace en ne luy faisant pas sentir sa colere. [Cette derniere marque apparemment les Gaules & les autres pays où il souffroit que Maxime regnast, & je ne voy pas que celle qu'il sauvoit puisse estre autre que les provinces qui obeïssoient à Valentinien II,] 'dont il avoit empesché Maxime de se rendre maistre, comme Themistius le dit dans le mesme discours. [Ainsi les Etats de Valentinien sont expressément distinguez de ceux qui obeïssoient à Theodose. On voit la mesme chose en un autre lieu,] 'où il dit que par son moyen l'Orient obeït aux Romains, & l'Occident est dans l'assurance; que toutes les nations l'honorent, & celles qui sont déja gouvernées par luy, & celles qui souhaitent de l'estre.

p.220.221. or.19.p 227.c.

[Outre qu'il n'y a donc aucun moyen de dire que Theodose gouvernoit l'Italie, entre les lettres de Symmaque qui luy sont adressées, si on s'en tient à leur inscription; il y en a qui ne se peuvent raporter à luy, comme la 26e qui regarde la dixieme année du Prince à qui elle s'adresse. Ce Prince estoit encore tout jeune, *primaevus*. Ainsi elle ne peut s'adresser qu'à Valentinien, dont la 10e année commençoit le 29 de novembre 384, & par consequent durant la Prefecture de Symmaque, & qui n'avoit encore alors que quatorze ans. La 34e s'adresse aussi à un Empereur fils d'un Empereur: ainsi ce n'est pas à Theodose.] 'Et en effet selon que Baronius raporte cette lettre, elle porte dans l'inscription le nom de Valentinien, aussi-bien que ceux de Theodose & d'Arcade, qu'on lit seuls dans l'edition de 1587, *p.416*, & dans celle de 1604, *p.266*. La 17e est écrite au frere de Gratien, *germanus*. Cela s'entend parfaitement de Valentinien II. Mais Theodose pouvoit plutost passer pour fils de Gratien, comme ayant receu l'Empire de luy, que pour son frere.

Bar.384.§9.

Il y a bien de l'apparence que ces lettres estoient toutes originairement adressées aux trois Augustes, Valentinien, Theodose, & Arcade, comme la 28e & la 54e le sont encore, & c'estoit l'ordinaire des Romains; & que de ces trois noms les copistes ont choisi ceux qu'il leur a plu, plutost au hazard que

par aucune raison. Car la 23e est adressée à Theodose, & la 24e à Valentinien, toutes deux pour leur apprendre la mort de Pretextat; & ainsi il y a tout sujet de croire que l'une est pour l'un de ces deux Empereurs, & l'autre pour l'autre. Mais puisque Symmaque se contente de mander cette nouvelle par la 24, & que par la 23 il demande de plus d'estre dechargé de la Prefecture, je pense qu'il ne faut pas hesiter à dire que celle-ci est pour Valentinien, & la 24 pour Theodose. Nous nous croyons donc obligez de n'avoir aucun egard à ces inscriptions, & de raporter toutes ces lettres à Valentinien II, hors celles que des raisons particulieres nous feront juger avoir eté écrites à Theodose.

Cod. Th. t. 5. p. 13 3. 2. Godefroy veut distinguer Rome du reste de l'Italie, & pretend qu'elle estoit gouvernée en commun par Valentinien & par Theodose. [Mais nous ne voyons ni fondement ni apparence à cette pensée, contre laquelle il y auroit bien des choses à dire.

Puisque c'estoit donc Valentinien qui gouvernoit Rome & l'Italie, il semble necessaire de dire que c'est luy,] que Sym. p. 396. Symmaque remercie par sa lettre 16 de luy avoir donné la charge de Prefet de Rome, quoique l'inscription ne porte que le nom de Theodose, & que c'est p. 397. luy qu'il prie de le soutenir dans l'exercice de cette charge. [Mais en la lui raportant, comment entendrons nous ce qu'y dit Symmaque,] qu'il l'avoit fait p. 396. Prefet *ubi Respublica in longinquas Imperii partes majestatis vestra curam vocavit?* [Cela se pouvoit-il dire à Valentinien qui estoit presque toujours à Milan, assez peu eloigné de Rome? Au contraire cela s'entend tres naturellement de Theodose, qui n'ayant songé qu'à l'Orient du vivant de Gratien, avoit commencé aprés la mort de ce Prince à étendre ses soins sur l'Occident par la protection qu'il donnoit à Valentinien contre Maxime; ce qui obligeoit Valentinien & toute sa Cour à avoir de grandes deferences pour luy.] Amb. ep. 11. p. 195. 1. Et on luy demandoit en effet conseil sur toutes les affaires importantes. [Il pouvoit donc bien avoir recommandé Symmaque à Valentinien, ou avoir meme demandé expressément pour luy la charge de Prefet de Rome. Et il estoit aussi tres en état de l'y proteger.]

Sym. p. 395. Symmaque en parlant de cette mesme charge, dit dans sa lettre 15; *Ago gratias tot bonorum circa me principum voluntati.* [Il devoit donc sa charge à plusieurs Princes, qui ne pouvoient estre que Theodose & Valentinien.] Cette epistre 15 est aussi bien que la 16, un remerciment qu'il fait à l'Empereur pour sa charge; & il demanda sa protection dans l'une & dans l'autre. p. 396. [Je ne voy point d'apparence à croire qu'elles s'adressent à la mesme personne. Ainsi il faut dire que l'une est pour Valentinien, & l'autre pour Theodose. Et en ce cas la 16 convient assurement beaucoup mieux à Theodose. Il n'auroit mesme pu dire à Valentinien] ce qu'on lit au commencement de cette lettre, *Olim me ut res indicat, cogitationes numinis vestri secundo favore respiciunt.* [Valentinien qui en 384 n'avoit que 13 ou 14 ans, n'avoit guere songé jusques alors à Symmaque ni à choisir des magistrats. Aussi il n'y a rien de cela dans l'epistre 15. Il faut donc laisser à la teste de celle-ci le nom de Valentinien, & à la 16 celui de Theodose qu'elles portent dans les imprimez.

Cela n'empesche pas ce me semble, que ce que nous lisons dans cette epistre 16, *inter primos aut primus Imperatoribus occurrerem*, ne prouve que Symmaque fut un des premiers à qui Valentinien donna des charges, & qu'ainsi il a esté fait Prefet dés l'an 383, peu aprés la mort de Gratien, ou au moins peu aprés que Valentinien se fut affermi dans son autorité, en traitant avec Maxime.]

Pour la page 249. § 25.

NOTE XXII.

Difficultez sur quelques loix & quelques magistrats attribuez à l'an 385.

Cod.Th.chr. p.114 | Cod.J. 11.t.59.l.1 p. 977. 'Outre Neotere & Principe Prefets d'Occident en 385, on a une loy adressée à Licinius ou Latinus, datée du 24 septembre de la mesme année, & avec la mesme qualité. [Comme il est difficile qu'il y eust alors trois Prefets d'Occident,] Godefroy croit qu'au lieu de *ad Licinium*, il faut lire *ad Principium*. [Il pourroit bien aussi y avoir faute dans la date de l'année :] Car l'inscription qui porte *Valent. Valens, & Gratianus Augusti*, [n'est vraie que depuis 367 jusques en 375 : & en 373 Valentinien I. pouvoit estre à Aquilée le 24 de septembre, selon que porte la souscription de cette loy. Mais il semble que les Prefectures d'Italie & d'Illyrie estoient alors tenuës par Probe. Celle des Gaules l'estoit aussi apparemment par Maximin, & ne l'estoit plus par Vivence,] Cod.Th. t.6. p.369.370. 'dont Godefroy croit qu'on pourroit aussi mettre le nom à la teste de cette loy au lieu de celui de Licinius. Cette loy confirme un ordre établi par Tiberien : p 389. '& on trouve un Tiberien Prefet des Gaules sous Constantin ou Constant. Un autre estoit Proconsul d'Espagne en 387. [Mais la loy regarde les pays limitrophes : & y en avoit-il en Espagne ? Godefroy se brouille sans doute,] p 169.2. 'lorsqu'il dit en un endroit que la loy à Licinius *de fundis limitrophis*, est sans jour & sans Consuls.

Cod.J.1.t.23. l.5. p.140. 'Nous avons encore dans le Code de Justinien une loy datée de cette année à Milan, & adressée à Nicence *Præfectum annonæ*. Cod.Th.chr. p.113. 'Godefroy veut qu'on lise *Præfectum Prætorio*. [S'il y avoit quelque chose qui obligeast à faire cette correction, ce que je ne voy point, on pourroit croire que ce Nicence auroit esté Prefet d'Italie entre Pretextat & Principe.]

p.114. 'Godefroy suppose que la loy du 29 d'avril 385, est adressée à Poleme Prefet du Pretoire ; '& il semble pour cela la renvoyer à l'an 390, auquel Poleme estoit Prefet d'Italie. Cod.J. 1.t.26. l.10. p.260. 'Mais le Code de Justinien dont la loy est tirée, ne luy donne aucune qualité, ce que Godefroy Cod.Th. t.6. p.378.2. reconnoist en un autre endroit.

t.t.5.l.46. p. 118. 'Nous avons encore une loy datée de Milan, *Med.* en cette année, & adressée neanmoins à Cynege Prefet du Pretoire. p.553.554. 'Il est certain que Cynege estoit alors Prefet d'Orient : c'est pourquoi Godefroy suppose en un endroit comme certain, que cette loy est de Theodose, [sans rien dire neanmoins sur Milan où Theodose n'estoit pas en 385.] Selon ce qu'il dit de la compagnie des Laurentes marquée dans la loy, il semble qu'elle estoit en Italie. [On le peut encore presumer de celle des Herculiens, si elle est venuë de Maximien Hercule, qui a regné en Occident.] chr. p.114. 'Aussi Godefroy suppose en un autre endroit que la loy est de Valentinien, & croit qu'elle doit estre adressée à Neotere plutost qu'à Cynege.

Pour la page 250. § 25.

NOTE XXIII.

Que Florent estoit apparemment Prefet d'Egypte en l'an 385, & non Paulin.

Cod.Th.chr. p.114.116. 'Paulin estoit Prefet d'Egypte selon le Code le 25 de juillet 385, & le 30 de novembre 386. Mais Florent est marqué avec la mesme qualité dans la loy du 16 de juin 386. [Il y a faute sans doute dans quelques unes de ces loix ; & apparemment dans celle qui est adressée à Paulin le 25 de juillet 385.] p.112. 'Car Florent est marqué Prefet d'Egypte dans deux loix du 20 de decembre 384 : Eus. chr. ad p.35. '& les extraits chronologiques de Scaliger disent qu'il exerçoit cette charge en 385. Ils parlent aussi du Prefet Paulin, mais le mettent en 382, autant qu'on le peut deviner parmi les brouilleries & les fautes qu'on y trouve.

Pour la page 351. § 26.

NOTE XXIV.

Temps de la conspiration contre Theodose.

Themi. or. p. 490. 495. Le P. Hardouin raporte à l'an 385, l'oraison 19 de Themistius sur la grace accordée par Theodose à ceux qui avoient conspiré contre luy, 'Theodose leur accorda leur grace avec le consentement de sa femme & de son fils, συμψήφω, 'de sorte qu'il semble que l'une & l'autre en aient signé l'acte. 'Il est certain au moins qu'Arcade estoit aussi alors Auguste; [ce qui oblige de mettre cet evenement en 383 au plustost.] 'On ne peut pas aussi le mettre plustard qu'en l'an 385, à cause de l'Imperatrice, qu'on ne peut douter estre Flaccille, [puisqu'apparemment elle ne passa pas cette année là, comme on le va voir dans la note 25.]

or. 19. p. 231. a. p. 489. p. 228. b. p. 495.

p. 228. b. 'Themistius qui fit bien-tost aprés un discours sur cette grande action de Theodose, [n'y témoigne point qu'il fust encore Prefet de Constantinople, p. 490. comme il l'estoit en 384.] Ainsi il la faut mettre en 383, ou en 385. [Et comme Arcade, âgé de huit ans en 385, estoit plus en état de donner son consentement à la grace des criminels, & de la signer, qu'il n'eust esté en l'an 383; c'est apparemment ce qui a determiné le P. Hardouin à l'an 385. Et nous le suivons, ne voyant rien de meilleur.]

Pour la page 352. § 26.

NOTE XXV.

Pourquoi nous mettons la mort de Flaccille en l'an 385.

[Flaccille premiere femme de Theodose ne peut pas estre morte avant le 9 de septembre 384, auquel elle accoucha d'Honoré, ni avant l'an 385,] 's'il c'est en cette année là, [comme on le croit, *v. la note* 24, qu'il faut mettre la 19e oraison de Themistius:] car on y voit clairement qu'elle vivoit encore. 'Baronius dit qu'on croit qu'elle mourut cette année là mesme, parceque Theodose se remaria en l'an 386 à Galla. [Et assurément il n'y a pas d'apparence qu'aprés avoir fait des loix severes contre les femmes qui se remarient dans l'année de leur deuil, il ait fait ce qu'il condannoit dans les autres.] C'est la chronique de Marcellin qui dit que Galla seconde femme de Theodose arriva à Constantinople en 386. 'Zosime au contraire veut que Theodose ne l'ait vuë que lorsque Valentinien II. fut contraint de quitter l'Italie [en l'an 387. Mais outre l'autorité de Marcellin,] 'Philostorge raporte aussi le mariage de Galla avant que de marquer la suite de Valentinien. 'La chronique d'Alexandrie parle aussi des deux mariages de Theodose dés l'an 385, quoiqu'avec beaucoup de confusion: [& Zosime mesle à son recit des circonstances si peu dignes de la pieté de Theodose, qu'il se rend luy mesme indigne de croyance.

Themi. or. 19. p. 231. a| n. p. 489. 495.

Bar. 385. § 32.

Zos. l. 4. p. 763. c. d.

Phil. l. 10. c. 7. p. 139.

Chr. Al. p. 706. 708.

Ainsi nous ne verrions aucune difficulté à suivre Baronius & Marcellin, sans Claudien] 'qui dit nettement que Honoré fut revétu de l'habit de Consul par sa mere. [Flaccille vivoit donc encore en 386, qui est l'année du premier Consulat d'Honoré, & Theodose n'a pu epouser Galla qu'en 387, puisque comme nous avons dit, il n'y a pas d'apparence qu'il l'ait epousée dans l'année de la mort de Flaccille. On peut dire que Claudien est un poëte, qui n'examinoit pas si fort quand Flaccille estoit morte; qu'il ne s'y faut pas plus arrester en ce point,] qu'en ce qu'il veut qu'Honoré ait esté Consul dans l'année de sa naissance:[& peut-estre qu'une de ces fautes est la suite de l'autre. On pourroit neanmoins croire aussi que dans Marcellin les Consuls de l'an 387, sont transposez de quelques lignes, & qu'ils doivent preceder l'article de Galla. Mais aprés tout, nous aimons mieux nous attacher à ce que nous

Claud. cons. H. 4. p. 41.

trouvons dans cet auteur, qui est ordinairement fort exact, & mettre avec Baronius la mort de Flaccille en 385.]

Themis. n. p. 490.

'Le Pere Hardouin prouve qu'il faut mettre la 19e oraison de Themistius en 385, [parcequ'elle a esté faite avant la mort de Flaccille.]

Byz. f. p. 70.

'Mr du Cange met aussi sa mort en 385 le 14 de septembre, parceque les Grecs y font sa feste.

Lib. or. 15. 23. p. 408. d| 327. a. b.

'Entre les statuës abatuës dans la sedition d'Antioche [à la fin de fevrier 387, *v. la note 29*, on ne dit point qu'il y en eust aucune de Galla. Car si l'on parle quelquefois de la femme de Theodose, il est visible qu'on l'entend de Flaccille. Je pense qu'on peut tirer de là que le mariage de Galla ne s'est fait que tout à la fin de 386. Je voudrois mesme qu'on pust dire que Theodose l'a envoyé demander solennellement en 386, ce qui aura trompé Marcellin, & que le mariage ne s'est fait qu'en 387. Car quand elle n'auroit pas esté declarée Auguste, ce qu'en effet on ne dit point, il est difficile cependant qu'on ne luy ait pas dressé partout des statuës aussi-tost aprés son mariage,]

Ibid.

'puisqu'on l'avoit fait à Honoré, [qui n'estoit pas mesme Cesar. Cependant on ne parle point non plus des statuës de Valentinien II: ce qui fait voir qu'il ne se faut pas tout à fait arrester à ces argumens negatifs.]

Pour la page 258. § 28.

NOTE XXVI.

Sur l'histoire de Senuphe.

[On pourroit raporter avec quelque vraisemblance à la guerre des Greuthonges, arrivée au commencement de l'episcopat de Theophile d'Alexandrie,]

Bar. 388. § 53-55.

'l'histoire de Senuphe que Baronius a mise en 388, sur l'expedition de Theodose contre Maxime,

§ 55.

'mais en avouant qu'il l'a fait sans aucun fondement particulier.

Boll. 31. jan. p. 017. § 18. 20.

'Cette histoire tirée des actes de S. Cyr & S. Jean, porte que Theodose se trouvant pressé par une descente de divers peuples barbares qui s'estoient liguez ensemble, manda à Theophile alors Evesque d'Alexandrie, de luy envoyer à Constantinople un solitaire de Sceté nommé Senuphe, homme d'une grande pieté, & celebre par ses miracles. Theophile alla exprés à Sceté, & neanmoins ne put obliger Senuphe de quitter sa solitude; mais il envoya seulement à Theodose, ἐπωμίδα, un capuce & un baston, l'assurant que pourvu qu'il mist l'un sur sa teste, & l'autre à sa main, il ne manqueroit point de demeurer victorieux & sans aucune perte. Cela arriva de la sorte: & les Alexandrins ayant fait faire une statuë de Theodose avec ce capuce & ce baston, celebrerent toujours depuis la feste de cette victoire qu'ils appelloient εἰ κόνιον ou *de l'image &c.*

[Ce qu'on peut dire de cette histoire, c'est qu'il est assez difficile de croire que Theodose ait paru à la teste de ses troupes en l'equipage qu'on le depeint; que la piece qui le raporte est écrite au plustost dans le VII. siecle, *v. S. Cyr & S. Jean*,]

p. 1088. c.

'que Glycas qu'on dit la raporter en abregé dans sa 4e partie, [n'est pas capable de luy donner de l'autorité,] & que ce Senuphe qui devroit estre tres celebre dans l'histoire, est absolument inconnu, soit aux martyrologes, soit à ceux qui ont parlé des solitaires de ce temps là.

Cass. inst. l. 4. c. 30-32. p. 85. 87.

'On trouve un Pinuphe dans Cassien; mais il paroist posterieur à ce temps-ci, & ne demeuroit point à Sceté.

Pour la page 263. § 30.

NOTE XXVII.

Que la sedition d'Antioche se doit mettre apparemment en 387.

[On demeure d'accord que la sedition d'Antioche arriva vers le Caresme,]

Cod. Th. chr. p. 118. 1.

'lorsque Theodose estoit à Constantinople. [a] Theodoret la fait posterieure à la loy que S. Ambroise avoit fait faire à Theodose [b] pour differer de 30 jours les arrests de mort.

a Thdrt. l. 5. c. 19. p. 731. c| 712. c.
b c. 17. p. 728. d.

[Ainsi selon luy il faut certainement ne la mettre qu'aprés que Theodose fut retourné en Orient

ensuite de la guerre de Maxime, c'est à c.19. p.731.a. dire aprés l'an 391.] 'Theodoret ajoute que la cause de cette sedition fut un nouvel impost que Theodose avoit mis à cause des frequentes guerres qu'il avoit à soûtenir. [Cela revient tout à Soz. l.7. c.23. p.740. c. d. fait à ce que dit Sozomene,] 'que la sedition arriva lorsque Theodose se preparoit à la guerre contre Eugene, [c'est à dire en 393 ou 394.]

Bar. 388. § 2. 'Cependant Baronius remarque avec raison, que quelque autorité qu'on veuille donner à Sozomene, & mesme à Theodoret, il n'est pas aisé de répon- Ambr. ep. 17. p. 266. g. dre à saint Ambroise, 'qui nous assure aussi-tost aprés la guerre de Maxime, que Theodose avoit pardonné à ceux d'Antioche l'injure qu'ils luy avoient faite. [Il faut donc ou metre deux seditions à Antioche sous Theodose, ce que personne ne fait, ou avouer que la seule que nous connoissons est arrivée avant la guerre de Maxime. Cette raison a paru seule assez forte à Baronius Zos. l. 4. p. 766. pour suivre Zosime,] 'qui met la sedition d'Antioche avant la guerre de Theodose contre Maxime. [Mais il n'y a plus aucun moyen d'en douter, si l'on y joint l'autorité de Libanius témoin Lib. or. 23. p. 526. a. b. oculaire,] 'qui dit qu'elle se forma à la lecture de l'édit par lequel Theodose demandoit de l'argent pour la dixieme année de son regne, & la cinquieme de son fils [Arcade: car la premiere finissoit, & l'autre commençoit le 19 Chry. t. 1. or. 16. p. 213. a. janvier 388.] 'S. Chrysostome dit que c'étoit la seconde année qu'il preschoit: [C'estoit donc en 388 au plustard: Car ce Saint fut fait Prestre en 385 ou 386. *V. son titre note* 16.

Outre ces trois raisons qu'on peut Lib. or. 15. p. 418. d. dire estre sans réponse,] 'il est visible par Libanius qu'il n'y avoit alors qu'un des enfans de Theodose qui fust Auguste, [c'est à dire Arcade.] Ainsi c'estoit au moins avant le 20 de novembre 393, auquel pour le plustard Honoré fut aussi declaré Auguste. Que s'il l'a esté dés le 10 de janvier, comme il y en a qui le disent, la sedition ne pourra pas se metre avant 392 lorsque Valentinien II. vivoit encore, & que Theodose ne pouvoit pas seulement songer à faire la guerre à Eugene. [On peut encore ajouter que Theodose diminua les imposts lorsqu'il se prepara à cette guerre, comme on le peut voir en son lieu, plutost qu'il ne les augmenta.] 'Cesaire l'un de Thdrt. l.5. c. 19. p.731. c| ceux que Theodose envoya punir la Lib. or. 22. p. 511. sedition d'Antioche, estoit Maistre du palais Μάγιςρος, τῶν βασιλείων ἡγούμενος, c'est à dire celui qui est ordinairement appellé *Magister officiorum*, comme le Pere Simmond, & Mr Valois *p.*224. *d*, l'ont traduit. 'Or Cesaire avoit cette Cod. Th. 3. t. 5. l. 19. p. 157. charge selon le Code, en 389, & rien n'empesche de croire qu'il l'avoit dés 387. 'Godefroy voudroit mesme qu'on chr. p. 120. raportast à l'an 386 la loy qui luy donne cette qualité. [Mais il ne l'avoit plus en l'an 390,] 'auquel elle estoit posse- t. 6. p. 382. a. dée par Rufin. Ainsi il faut que Cesaire soit venu à Antioche avant ce temps là, c'est à dire en 388 au plustard, Theodose n'ayant point esté en Orient depuis 388 jusqu'en 391.

Il reste encore une difficulté qui ne nous paroist pas aussi aisée à resoudre, mais qui aussi est moins importante, [savoir si c'est en 387 ou en 388, qu'il faut metre la sedition.] 'Baronius l'a Bar. 388. § 2. mise en 388, 'en quoy il a esté suivi du P. Pet. rat. p. 1. l. 6. Petau, aussi-bien que par Mr Valois. [Il c. 8. p. 267. | Soz. n. p. 157. ne semble pas en effet d'abord qu'il y a b. Thdrt. n. ait à hesiter en cela, puisque la 10e année p. 47. 1. b. de Theodose ne faisoit que commencer en 388. Ce qui est encore bien fort,] 'c'est que Libanius dit dans l'histoire de Lib. vit. p. 43. b. sa vie, que ses étourdissemens qui l'avoient quitté lorsque Valens vint à Antioche, [c'est à dire en 372,] 'le reprirent p. 73. b. c. au bout de seize ans, [& ainsi en 387 au plustost.] Il ajoute que ce fut aussi-tost aprés la grande feste qui estoit commune à tous les Romains: [mais je ne sçay ce qu'il entend par là, si ce n'est peut-

estre celles des étrennes, & du premier jour de janvier. Aprés avoir assez parlé de cette maladie,] qui l'empeschoit de prononcer & mesme de composer des harangues, il parle d'un nouveau Gouverneur qui ne luy estoit pas favorable, & devant qui il ne prononça aucun discours: & ce Gouverneur ayant ce semble esté banni par le Prefet du Pretoire, il en vint un autre sous lequel arriva la sedition, qui luy donna occasion de prononcer plusieurs discours. [Il ne semble donc pas possible selon cette suite, de mettre la sedition plustost qu'en 388.]

Cependant Zosime la place entre la victoire remportée par Promote [en l'an 386,] & la descente de Maxime en Italie [en 387: ce qui va à la mettre au commencement de 387.] Theodose estoit à Constantinople lorsqu'il pardonna à ceux d'Antioche, [c'est à dire environ trois semaines avant Pasque,] comme on le tire de S. Chrysostome, & de Libanius, [& ainsi le 4 d'avril si c'estoit en l'an 387, ou le 19 de mars, si c'estoit en 388,] Ce fut là aussi que Flavien le trouva [huit ou quinze jours auparavant. Tout cela ne fait point de difficulté pour l'an 387, auquel Theodose paroist avoir esté à Constantinople jusques au mois de juillet.] Mais il semble par l'histoire qu'il ait passé l'hiver suivant à Thessalonique; & selon les loix de cette année là, il y estoit le 10 & le 14 de mars, & le 30 d'avril.

[S'il estoit certain que S. Chrysostome a esté fait Prestre en 385, comme des personnes habiles l'ont écrit, ce seroit une preuve decisive pour mettre la sedition en l'an 387,] puisqu'elle arriva dans la seconde année de ses predications. [Mais il nous paroist au moins assez clair qu'il a esté ordonné dés les premiers jours de l'an 386. *V. son titre note* 16. Et cela ne prouve guere moins que c'est en 387 que saint Chrysostome contoit la seconde année de sa prestrise & de ses predications durant l'affaire de la sedition, puisque c'estoit dans le Caresme.

Ce qui embarasse encore dans l'opinion de Baronius, c'est qu'au lieu que naturellement Theodose n'a dû celebrer sa dixieme année, & la cinquieme de son fils, qu'en l'an 388, auquel il estoit mesme Consul;] neanmoins les fastes d'Idace & Marcellin s'accordent à dire qu'Arcade celebra sa cinquieme année avec son pere dés l'an 387, & Idace ajoute que ce fut le 16 [ou le 19] de janvier. La chronique d'Idace met mesme dés l'an 386, qu'Arcade y celebra sa 5e année. Il paroist certain au moins qu'il la celebra en 387, lorsqu'elle commençoit; & comme remarque le P. Pagi, il n'y a guere lieu de douter que Theodose n'ait celebré en mesme temps sa dixieme, quoiqu'il ne fist qu'entrer dans la neuvieme, [comme Maximien Hercule celebra sa vintieme année en l'an 303, pour se joindre à Dioclétien, quoiqu'il ne fust que dans la 18e. Libanius les joint en effet toutes deux ensemble dans le passage que nous avons cité de l'oraison 23, *p.* 526. *a.*]

S'il faut donc fixer l'epoque de la sedition par ce passage de Libanius, nous ne voyons pas qu'on doive hesiter, [quoy qu'en dise le P. Pagi *p.* 264,] à la mettre en 387, comme Mr Valois l'avoit fait dans ses notes sur Ammien, & comme Godefroy l'a fait aprés luy, en deux differens endroits, où il allegue bien des raisons pour le prouver. [Mais il semble qu'il se devoit plutost faire une objection qu'une preuve,] de ce qu'il dit que Theodose se preparoit alors à la guerre contre Maxime, [le sujet de cette guerre n'ayant esté proprement que la descente de Maxime en Italie vers le milieu de l'an 387. Ce n'est pas neanmoins ce qui nous peut arrester, puisque je ne sçay point d'auteur qui dise expressément que Theodose se prepara alors à faire la guerre à Maxime.

Marginal notes: p. 71. b. | p. 72. a. b. | c. | d. | Zos l. 4. p. 765. 766. | Chry. t. 1. or. 20. p. 231. c. | Lib. or. 14. 15. 21. p. 359. d. 414. b. 415. a. | Chry. or. 20. p. 226. d. | Pagi, 388. § 3. | Cod. Th. chr. p. 119. | Chry. t. 1. or. 16. p. 183. a. | Pagi, p. 263. | Amm. n. p. 311. | Cod. Th. t. 3. p. 37. t. chr. p. 118.

Ce qui en approche le plus, & ce qui pourroit favoriser Baronius, c'est ce qu'on voit dans l'homelie 20 de saint Chrysostome au peuple d'Antioche;] 'où Theodose en pardonnant la sedition, s'excuse d'aller en Orient sur les guerres qu'il avoit alors. [Car l'histoire ne marque point qu'il en eust aucune au commencement de 387.]'Mais aussi nous ne savons que tres imparfaitement l'histoire de ce temps là; [quoiqu'il n'y eust point encore alors de guerre declarée contre Maxime, Theodose pouvoit bien neanmoins prevoir dés lors qu'il en faudroit bien-tost venir aux armes, & s'y preparer de loin.]'Pour ce que dit encore S. Chrysostome, que les lettres des solitaires pour Antioche seroient luës dans le camp, ἐν τῷ στρατοπέδῳ, '& que Flavien estoit allé au camp demander la grace de la ville, [cela ne marque point qu'il y eust aucune guerre,] puisqu'on sçait qu'en ce temps là στρατοπέδον signifioit souvent la Cour & le lieu où estoit l'Empereur, aussi-bien durant la paix que durant la guerre. [Et il est certain, comme nous avons dit, que Theodose estoit alors à Constantinople.

Chry. t. 1. or. 20. p. 234. b. | Pagi, 388. § 5. | Chry. t. 1. h. 17. p. 196. b. | c.

Tout ce qui pourroit donc faire differer la sedition jusques en 388, c'est ce que nous avons remarqué de la vie de Libanius, mais qui n'est fondé que sur des nombres ou des chifres, où il est aisé qu'il y ait faute, & sur la supposition que Libanius suit exactement l'ordre du temps, de quoy je pense qu'il est permis de douter.]'Car en effet aprés s'estre representé comme hors d'état de composer & de prononcer aucun discours, [& sans avoir dit qu'il eust esté gueri de son incommodité,]'il marque assez que sous le Gouverneur dont il parle ensuite, [qui devroit estre celui de l'an 387,] il estoit fort en état d'en faire. 'Et il en fit plusieurs durant l'affaire de la sedition, qu'il prononça devant des assemblées fort nombreuses.

Lib. vit. p. 74. b. | p. 75. b. | c.

'Le P. Pagi qui se declare pour l'an 388, & qui dit que c'est le sentiment commun des chronologistes aprés Baronius, demeure neanmoins d'accord que la solennité de la dixieme année de Theodose s'est faite en 387. Mais il pretend que la distribution d'argent qui se devoit faire aux soldats à cause de cette solennité, comme nous l'apprenons du passage de Libanius dans l'oraison 23, ne se fit qu'en 388, & y causa la sedition. [Nous voudrions le pouvoir suivre en cela : mais nous n'osons separer la solennité de cette distribution, qui sans doute en faisoit une des plus importantes parties. Il seroit plus aisé de dire que la distribution se fit dés l'an 387, & qu'on ne mit le nouvel impost qu'en l'année 388, partie pour remplir l'Epargne que cette distribution avoit epuisée,]'partie pour les autres besoins de l'Etat; car Libanius joint tout cela ensemble: '& il dit que lorsque l'edit de l'impost fut apporté à Antioche, il y avoit déja long-temps qu'on en estoit menacé. 'Neanmoins comme ses termes semblent marquer qu'on le levoit pour donner aux soldats, [nous ne voyons pas que le P. Pagi puisse se tirer de cet endroit.]'Aussi il est revenu enfin à l'an 387, à cause qu'il paroist que Theodose estoit à Thessalonique en 388. [Il n'entre point dans la difficulté de l'histoire de Libanius.]

Pagi, p. 263. 264. | Lib. or. 23. p. 526. a. | or. 24. p. 394. d. | or. 23. p. 525. a. | Pagi, 388. § 2. 3.

'S. Chrysostome dans une homelie faite aprés la sedition, ne conte que vingt ans depuis la mort de Julien. Cela est favorable pour l'avancer. Mais puisqu'il faut necessairement étendre ces 20 ans à 24, il n'y auroit pas beaucoup plus de difficulté de les étendre jusques à 25.

Chry. t. 1. h. 36. 37. p. 435. d| 450. d. e.

NOTE XXVIII.

Pour la page 265. § 32.

Que la sedition peut estre arrivée le 26 de fevrier: Que le Caresme n'avoit que sept semaines à Antioche.

[On voit par les homelies de saint Chrysostome

Chrysostome au peuple d'Antioche, que la sedition arriva environ dix jours avant le Caresme. *V. la note 29.*] 'Le Caresme duroit sept semaines dans la Thrace, & jusques en Phenicie, comme Sozomene nous en assure, [ce qui comprend Antioche. Ainsi il commençoit le lundi 8 de mars en l'an 387, auquel S. Ambroise soûtint qu'il falloit faire Pasque le 25 d'avril, suivant le calcul des Alexandrins: & selon cela la sedition sera arrivée vers le vendredi 26 de fevrier. Si c'estoit en l'an 388,]'auquel Pasque se fit le 9 d'avril, [on la pourra mettre vers le 10 de fevrier.

Soz. l.7.c.19. p.735.b.

Euch. cycl.p. 50.

Il faudra la mettre huit jours plustost, s'il est vray]'que le Caresme eust alors huit semaines à Antioche, comme le croit une personne fort habile. [Je n'ay pas trouvé] l'endroit de Nicephore que l'on cite sur cela. Mais surquoi on se fonde principalement, c'est que S. Chrysostome dans la 18e homelie au peuple d'Antioche, faite vers la mi-caresme, 'dit qu'il n'y avoit pas encore 20 jours que les bains estoient fermez 'par ordre de Theodose. [Il y a peu ou point d'apparence que cet ordre ait esté apporté par d'autres que par Hellebique, ni qu'Hellebique soit arrivé plustost que le lundi de la troisieme semaine de Caresme. *V. la note 29.* Si donc la mi-caresme n'estoit qu'environ 20 jours aprés, il semble effectivement necessaire de dire que le Caresme avoit au moins huit semaines.

Menard,l.a.c. 97.p.164.

Chry. t.1. p. 213. b.

or.14. p.186. c.

Je ne croy pas neanmoins que cette raison soit suffisante pour nous faire abandonner Sozomene; & le P. Thomassin dans son traité des jeûnes, n'a point trouvé que le Caresme eust alors plus de sept semaines en aucun endroit de l'Orient.] 'L'oraison 18e de S. Chrysostome est faite contre les pensées charnelles de ceux qui se rejouissoient de ce que la moitié du Caresme estoit passée. [Or il n'est point necessaire qu'il l'ait faite ni le jour de la mi-caresme, ni celui d'aprés, pour faire voir combien cette joie estoit peu raisonnable & peu Chrétienne. Il peut bien avoir attendu trois ou quatre jours, ce qui nous menera au commencement de la cinquieme semaine, lorsqu'il y avoit 14 ou 15 jours que les bains estoient fermez: & il pouvoit bien alors dire ce qu'on lit dans cette homelie,]'qu'on avoit grand tort de se plaindre si fort de cette peine, comme si elle eust duré des années entieres, quoiqu'elle n'eust pas encore duré vingt jours. [Nous verrons dans la note 29, § 19, que] 'l'homelie 22 est faite dix jours avant Pasque, & 40 jours [depuis le commencement du Caresme, ou depuis qu'il parloit contre les juremens: & il parla contre ce vice dés le premier jour du Caresme. Le Caresme n'avoit donc que 50 jours, qui font sept semaines.]

p.202. c.d.

p.211. b.

or.22. p.263. d| n.p.54.1.c.

NOTE XXIX.

Pour la page 268. § 12.

Ordre des homelies de saint Chrysostome au peuple d'Antioche sur la sedition.

§ 1. [Quoique l'ordre des homelies de saint Chrysostome sur la sedition d'Antioche, appartienne proprement à l'histoire de ce Saint, cependant comme elle pourra ne paroistre pas encore sitost, nous nous croyons obligez d'en examiner ici cet article pour fixer de plus en plus le temps de la sedition, & éclaircir les evenemens qui la suivirent.

La seconde des homelies de S. Chrysostome au peuple d'Antioche, qu'on met à la teste de ses œuvres dans l'edition de Paris en 1636, est assurement la premiere de celles qu'il a faites sur la sedition & le renversement des statuës.] 'Il y dit qu'il estoit demeuré sept jours en silence depuis cet accident: [& ainsi il la fit le huitieme jour d'aprés, peutestre le samedi 6 de mars, puisque le samedi étoit un jour ordinaire d'assemblée dans l'Orient. Et on verra neanmoins par la suite, § 3, 7, qu'il vaut peut-

Chry. h. 2. p. 22. d.

estre autant la mettre dés le jeudi de devant. On n'y trouve aucun autre caractere de temps.

§ 2. Nous ne voyons point qu'il y ait aucun discours à mettre entre cette seconde homelie, & la troisieme qui peut avoir esté prononcée quelques jours aprés. Car il ne parle point du-tout du voyage de Flavien dans la seconde, ne disant pas mesme qu'il eust h. 3. p. 38. b. dessein d'aller à Constantinople:] '& p. 39. b. Flavien étoit déja parti lorsque le Saint fit la troisieme. 'On y voit cependant que Theodose ignoroit encore la sedition, [ce qui oblige de ne mettre cette troisieme oraison que le moins qu'il se peut aprés la seconde. Il seroit mesme difficile de ne la mettre qu'environ dix Lib. or. 22. p. 519. c. d. jours aprés la sedition,] 'puisqu'on pouvoit aller d'Antioche à Constantinople en six jours, [si nous ne savions que ceux qui porterent la nouvelle de la sedition à Theodose, ne purent arriver qu'assez tard.]

Chry. p. 38. c| 39. c. § 3. 'Cette troisieme oraison est faite en hiver, quelque temps avant Pasque, [& elle est particulierement employée à instruire le peuple pour le jeûne du p. 42. b. Caresme.] 'Il semble mesme que le jeûne fust déja commencé; εἰληφὼς ἢ p. 44. c. τὴν νηστείαν ταύτην σύμμαχον; '& en effet on avoit lu ce jour là l'endroit de Joel sur le jeûne, [que nous lisons encore aujourd'hui le premier jour du Caresme: Neanmoins je croy que si on la compare avec la premiere homelie du second tome, on verra qu'elle peut avoir été prononcée le dimanche qui precedoit le jeûne: & ce qui nous oblige de p. 52. a| 63. b. le croire,] 'c'est que la suivante, c'est à dire la quatrieme du premier tome, la p. 63. b. c. cite bien clairement, '& est neanmoins visiblement faite le lundi de la premiere semaine de Caresme, [c'est à dire le 8 de mars, si le Caresme avoit sept semaines à Antioche, *v. la note* 28, & que ç'ait esté en 387, ou le 21 de fevrier s'il faut mettre la sedition en 388. Il semble que Theodose la sceust alors, selon ce que dit S. Chrysostome, 'τὸν p. 56. c. μέγιστον ἄνθρωπον ἢ μὲν ὀργίζεται. Mais je ne croy pas que ce passage soit aussi exprés que celui de l'homelie precedente, d'où nous tirons qu'il ne la savoit pas encore: & cela se confirmera par la suite. Si cette 3ᵉ homelie est prononcée le dimanche 7 de mars, je ne sçay s'il sera aisé de ne mettre la seconde que le 6, à cause du voyage de Flavien dont elle ne dit rien. Pourroit-on dire que le Saint avoit quelque raison de n'en point parler qu'il ne fust parti; & qu'il partit ce jour là mesme?]

§ 4. 'L'homelie 5 qui marque claire- h. 5. p. 69. 70. ment la sedition, 'porte que la veille le p. 64. d. Saint avoit parlé des trois jeunes hommes de Babylone, & de Job. [Ainsi elle est du premier mardi de Caresme.] si cela se raporte à l'homelie 4, 'qui parle h. 4. p. 58. 61. amplement du premier sujet, '& dit p. 56. 61. 62. quelque chose de Job. [Il y a neanmoins de la difficulté sur cela.] 'Car le h. 5. p. 77. a. Saint dit qu'il avoit parlé des juremens les deux jours de devant, χθὲς ἢ πρὸ ἐκείνης, & qu'il ne laisseroit pas d'en parler encore ce jour là. 'Il en parle dans h. 3. 4. p. 52. a| 63. b. la 3 & la 4, mais seulement pour dire qu'il vouloit prescher sur cela toute la semaine. [Ainsi ce n'estoit pas proprement en parler, & moins encore donner sujet de s'excuser de ce qu'il en parloit le lendemain: car c'estoit le jour auquel il devoit commencer à en parler à fond, pour continuer les trois ou quatre jours suivans.] 'Il dit au mes- h. 5. p. 77. a. b. me endroit qu'il en avoit parlé les deux jours precedens, qu'il en parleroit ce jour là, & qu'il en parleroit encore les deux d'aprés. 'Il avoit promis le lundi h. 4. p. 63. b. qu'il en parleroit toute la semaine. [Il semble donc bien naturel de croire que cette 5ᵉ oraison a esté preschée non le mardi lorsqu'il avoit encore quatre jours de la semaine à parler sur les juremens, mais le jeudi; & que dans celle du mécredi qui sera perduë, il

avoit parlé des trois jeunes hommes de Babylone & de Job, aussi-bien que dans celle du lundi. Cependant on verra dans la suite, que non-obstant ces apparences, il vaut encore mieux croire qu'elle a esté faite le mardi.

§ 5. Il parle beaucoup du mepris de la mort dans cette homelie:] 'Et il continue la mesme matiere dans la 6e, où il cite mesme des choses qu'il avoit dites la veille sur ce sujet, & qui se trouvent dans la 5e, p.69.c.a|71.a.'Il y cite encore ce qu'il avoit dit le jour precedent [dans la 5e, p.77.c.d,]que pour se corriger des mauvaises habitudes, il faut s'imposer quelque penitence. [Ainsi il faudra dire que cette sixieme est du mecredi ou du vendredi.]'Il y avoit plusieurs jours que la sedition estoit arrivée, & mesme qu'il consoloit le peuple dans son affliction. 'Il y témoigne esperer que Flavien pourroit arriver à la Cour avant ceux qu'on y avoit envoyé porter la nouvelle de la sedition. [Ainsi il ne pouvoit pas presumer dans le sermon du lundi que Theodose la sceust déja.]

h.6. p.84. e.

p.92. c. d.

p.80.b|82.b.

p.82, 83.

§ 6. 'Il cite dans l'homelie 7 ce qu'il avoit dit le jour precedent sur l'utilité de la tristesse. [On trouve quelque chose de cela dans la sixieme, p.86. c. d. Mais l'endroit où il renvoie est visiblement celui qu'on lit dans la cinquieme, p.71. 72. Ainsi il faudra dire que la 6 & la 7 ont esté prononcées en un mesme jour, l'une le matin sans doute, & l'autre le soir: & je croy qu'on en trouve d'autres exemples dans S. Chrysostome.] 'Il dit en effet dans cette 7e, que c'estoit le 5e jour qu'il consoloit le peuple; [ce qui pourroit porter à passer sur la difficulté que nous avons trouvée à mettre la 5e le mardi: car par ce moyen la 7e aura esté faite le mecredi, qui estoit le 5e jour depuis qu'il parloit au peuple sur ce sujet. Que s'il la falloit mettre le vendredi, nous ne voyons pas comment il faudroit expliquer ces cinq jours; & je pense que nous serions reduits à dire qu'il y a faute dans le nombre de cinq.

h.7. p.93. a.

c.

Mais j'ay peur qu'il ne nous faille reduire à une autre extremité non moins fascheuse, & dire que S. Chrysostome a pris *hier* pour *avanthier* quand il cite l'homelie 5e dans la settieme, p.93. a;] '& qu'ainsi cette 7e a esté preschée le jeudi, comme l'a cru Mr Hermant; [ce qui nous engagera encore à dire, que les 5 jours qu'il avoit parlé au peuple sur la sedition, ne comprennent que les jours qu'il en avoit parlé sans discontinuation depuis le dimanche, & non la seconde homelie, qu'il avoit prononcée peut-estre le jeudi precedent.

vie.l.2. c.14. p.139.

§ 7. Ce qui semble nous devoir reduire à cela, c'est l'homelie 8e.] 'Car cette 8e est visiblement la suite de la 7e, où il avoit montré par le commencement de la Genese, p.94. b, qu'il n'y a rien dans l'Ecriture qui ne nous donne de la consolation. Il y avoit traité, p. 97, de ces paroles de Dieu au premier homme, *Adam ubi es?* [sans rien dire de ce qui precede, que Dieu se promenoit dans le paradis;]'& dans la 8e il dit, qu'ayant passé cet endroit *la veille*, il le veut expliquer ce jour là, qui par consequent estoit le jeudi, si la 7e a esté faite le mecredi. 'Le Saint dit dans la 8e, que c'estoit le sixieme jour qu'il parloit contre les juremens. [Il avoit promis le dimanche & le lundi d'en parler toute la semaine. Ainsi le vendredi estoit en quelque sorte le sixieme jour qu'il parloit des juremens, quoique ce ne fust proprement que le quatrieme qu'il parloit contre. Il semble sur cela qu'on devroit raporter cette homelie au second dimanche de Caresme.] 'Mais le Saint y dit qu'on estoit à la fin de la semaine, [dont le dimanche est au contraire le commencement; & cette fin de la semaine paroist estre le dernier jour qu'on y jeunoit, c'est à dire le vendredi.] 'Car Saint Chrysostome ayant promis dans la settieme de rendre raison pourquoi Dieu n'avoit pas donné

h.8. p.100. c.

p.101. d.

p.106. a.

p. 101. c.

h.7. p.98. c.

le livre de la Genese dés le commen-
h.8.p.105,c. cement du monde, 'il dit dans la 8e, qu'il ne veut pas encore entrer dans cette question, parcequ'elle demandoit à estre traitée durant plusieurs jours de suite sans interruption; & nous sommes, ajoute-t-il, à la fin de la semaine. [On ne voit pas ce qu'il veut dire, si ce n'est qu'apparemment il aimoit mieux traiter ces sortes de choses les jours de jeûnes, où l'on avoit plus de temps, & qu'ainsi il ne vouloit pas commencer celle-ci le vendredi, parcequ'il l'eust falu interrompre le samedi & le dimanche, le samedi estant exemt du jeûne dans l'Orient, comme le dimanche
p.104.a. l'estoit partout.] 'On voit aussi à la fin, qu'aprés avoir parlé des juremens, il declare qu'il n'en parlera plus, [comme
h.8.p.63.b. s'estant acquité] 'de la promesse qu'il avoit faite le lundi d'en parler tous les jours [de jeûne] de la semaine. Il paroist donc assez certain que cette 8e homelie a esté faite le vendredi: & par consequent il faudra mettre la 7e le jeudi.

h.4.p.101.c. § 8. 'Le Saint ayant remis à examiner la question du temps des Ecritures jusques à ce qu'il la pust traiter sans interruption, [c'est à dire apparemment jusqu'au second lundi de Caresme, 15 de
h.9.p.107.c| 109.a. mars,] 'il commença à le faire dans
a p.107.c. l'homelie 9, a qui est faite certainement en un jour de jeûne. Il y parle beau-
p.115.a. coup de la creation du monde, '& promet de continuer cette matiere le lendemain.

h.10.p.118. § 9. 'Il la continuë en effet dans la dixieme, aprés avoir fait une petite recapitulation de ce qu'il avoit dit dans la precedente: [Et ces deux oraisons sont encore liées d'une autre ma-
p.107.108. niere.] 'Car dans la 9e il exhorte ceux qui ne pouvoient jeûner, de ne se pas priver comme ils faisoient, du sermon qui se faisoit [sur le soir,] à cause qu'ils
p.116.117. avoient disné: '& dans la dixieme il se rejouit de ce que l'on avoit profité de cette instruction. [Mais le terme de πρώην dont il s'y sert par deux fois en parlant de la 9, au lieu de celui de χθὲς, donne lieu de croire qu'il s'est passé quelques jours entre l'une & l'autre.]

§ 10. 'Nous savons encore plus certai- h.11.p.127.
nement que cela a esté entre la 10 & la 11, 'quoique celle ci cite l'autre, & en soit p.128.c|h.10.
la continuation. a Le Saint estoit demeu- p.125.d.
ré quelques jours sans parler, à cause de a h.11.p.127. b.c|128.a.
l'état deplorable où la ville avoit esté reduite. Elle estoit alors dans le repos. [Ainsi ce discours paroist fait aprés la venuë d'Hellebique & de Cesaire.

§ 11. C'est ce qu'on juge encore par le 12e,] 'qui cite trois sermons precedens h.12.p.138.b.
sur la connoissance de Dieu par les creatures, [c'est à dire sans doute le 9, le 10, & le 11:] & il cite clairement ce qui est dit dans le 9, p.109.c.d.e. Il semble dire qu'il les a faits les trois jours precedens: [mais je pense qu'il veut dire seulement *en trois jours precedens*, ce qui n'oblige point à dire que ces trois jours fussent ni consecutifs, ni ceux qui avoient precedé immediatement.] 'Cette 12e homelie cite une cho- p.136.a.
se du sermon de la veille, qui se trouve dans la 11, p.126.e, '& elle parle de mes- p.137.d.
me du calme où la ville se trouvoit alors, aprés avoir apprehendé les plus grands maux *la semaine de devant*. [Ainsi c'estoit au moins dans la troisieme semaine du Caresme. Je ne sçay pourquoi] 'il y parle en un mot du corps p.141.c.d.
de l'homme, [sans marquer qu'il en eust fait la veille un discours entier. Car l'homelie 11e est toute sur l'homme. L'endroit est assez brouillé. N'y manqueroit-il point quelque chose?]

§ 12. 'La treizieme homelie faite en un h.13.p.147.d. e.
mécredi, parle encore visiblement de la venuë d'Hellebique, & continuë le discours de la creation du monde. Mais les premieres lignes marquent encore mieux la liaison qu'elle a avec les deux precedentes. *Je commencerai aujourd'hui*, dit le Saint, *comme j'ay fait hier & avanthier, & je m'écrierai encore*,

Benisoit Dieu. [C'est en effet par là que commencent la 11 & la 12. Ainsi on ne peut douter qu'elles ne soient
p.141.142. du lundi & du mardi precedent.] 'Il dit dant la 12e que nous avons une
p.151.c. connoissance naturelle de la justice; '& il marque dans la 13e, qu'il avoit parlé de cela, πρώην [ce qui n'empesche pas que ce ne fust la veille.

§ 13. Il semble que la 15e doive suivre
h.15.p.168.c.d. la 10, & preceder la 11.]Elle commence ainsi : *J'aurois dû vous parler sur le jeûne, & aujourd'hui, & le premier samedi* ou *le samedi precedent*, πρὸ πρώην. Il veut dire, comme on le voit par la suite, qu'il auroit dû les exhorter à passer avec sobrieté ces deux jours où l'on ne jeûnoit point, si l'état où la ville se trouvoit, n'en eust banni par luy mesme tous les excés. [Il paroist donc qu'il parloit le second samedi de Caresme: & on ne peut douter ce me semble que ce ne fust avant l'arrivée d'Hellebique & de Cesaire, puisqu'il ne dit pas un mot des mouvemens qu'ils
c. causerent,] '& qu'il témoigne mesme qu'on craignoit encore alors les dernieres extremitez, [ce qui n'estoit plus dés le samedi d'aprés qu'ils furent ve-
vie, l.2.c.14. p.119. nus.]Quelques uns ont cru mesme qu'il falloit mettre cette homelie dés le premier samedi de Caresme; parcequ'il y dit. *p.* 178. *a*, que le soir [precedent] il avoit promis de ne plus parler contre les juremens, ce qui se trouve dans la 8, *p.* 106. *a*. [Mais nous ne voyons pas que le commencement de la 15 nous permette de suivre cette opinion, & il nous paroist plus aisé de croire qu'il avoit encore fait cette promesse dans une autre homelie que nous n'avons pas.]

h.15.p.178.b. § 14. 'Dans cette quinzieme homelie il parle de la faux volante décrite dans
h.16.p.182.c. Zacarie selon les Septante : '& dans la 16, il dit qu'il en avoit parlé dans un discours precedent, πρώην. Il en avoit déja parlé dans la 9, *p.* 116. *b*, mais seulement en un mot : & dans la 16, il cite encore quelques autres endroits qui se trouvent ensuite dans la 15.'Cette 16 est p.189.d.e. faite lorsque la seconde semaine du jeûne estoit déja passée. [Ainsi elle peut estre faite le troisieme dimanche de Caresme, en contant pour le premier celui qui precedoit immediatement le jeûne : car le mot de πρώην se peut entendre de la veille. On pourroit la differer jusqu'au lundi: mais il n'y continuë point le discours qu'il avoit commencé sur la creation.

§ 15. Que s'il est vray qu'elle ait precedé la venuë d'Hellebique, il faut distinguer l'accident marqué au commencement de cette homelie, *p.* 180, 181. de celui dont parle la 14e, *p.* 156. 157, quoiqu'ils aient quelque raport l'un avec l'autre.] 'Car cette 14e est faite h.14.p.157.b. avant que Theodose eust pardonné à la ville, 'mais lorsqu'on s'attendoit qu'il b|167.b. le feroit bien-tost, '& lorsque les bains p.166.c. estoient fermez, [c'est à dire aprés la venuë d'Hellebique & de Cesaire.]

'Le trouble dont elle parle, arrivé la p.156.b. veille, [est sans doute] 'celui que l'on h.20.p.224.b.c. avoit excité en publiant que l'Empereur ne s'appaisoit point, & s'irritoit au contraire de plus en plus contre la ville. [Il semble donc necessaire de dire qu'on avoit déja pu avoir des nouvelles de Constantinople depuis que Cesaire y estoit arrivé d'Antioche vers le milieu de la 4e semaine de Caresme; & si cela est, cette 14e homelie ne peut guere se mettre que 15 jours aprés, dans la sixieme semaine.

Mais si nous la mettons si tard, la 19 qui doit suivre celle-ci,] 'aprés que le h.19.p.212.b.c. Saint eut esté quelques jours malade, [ne se pourra mettre que le dimanche des Rameaux, 18 d'avril:] 'car le titre a. porte qu'elle fut faite en un dimanche. [Ainsi il faudra mettre entre deux] 'la n.p.54.1.c. 22, faite dix jours avant Pasque, [c'est à dire le jeudi 15 d'avril: & c'est ce qui nous paroist bien difficile.] 'Car le S. h.19.p.212.c.

ne vint à l'eglise aprés sa maladie que pour faire la 19e, [& le moyen de croire qu'il eust presché la 22e le jeudi de devant? Quand on voudroit dire que sa maladie ne l'avoit tenu que le vendredi & le samedi, & que cela suffiroit pour ce qu'il dit dans la 19. 'Vous vous estes rejouis *ces jours passez &c.* (car il parle du temps qu'il avoit esté malade) quand, dis-je, on croiroit devoir passer pardessus cette difficulté, qui neanmoins peut paroistre considerable; les matieres de la 14 & de la 19 sont tellement liées ensemble, qu'il n'y a point d'apparence de mettre aucun sermon entre deux, au moins de ceux où il parle du jurement: & il en parle cependant beaucoup dans l'homelie 22, sans aucun raport à ce qu'il en dit ni dans la 14 ni dans la 19.

Je pense donc qu'il vaut mieux ne point s'arrester à la raison que nous avons marquée pour differer la 14 jusqu'à la sixieme semaine du Caresme. On espera l'indulgence de Theodose dés qu'on luy eut remis le jugement des seditieux, & dés que Cesaire fut parti pour l'aller solliciter: & avant qu'on eust eu des nouvelles du voyage de Cesaire, des gents pouvoient pretendre avoir receu des nouvelles de la Cour que Flavien n'avoit rien gagné sur Theodose, & qu'il estoit trop irrité pour se rendre à tout ce que Cesaire luy pourroit dire. Par ce moyen l'on pourra mettre la 14e homelie dans les premiers jours de la cinquieme semaine du Caresme, la maladie du Saint dans le reste de la semaine, & l'homelie 19 le dimanche suivant, 15 jours avant Pasque, c'est à dire à celui que nous appellons aujourd'hui le dimanche de la Passion, & qui en 387 [estoit le 11 d'avril.] Le Saint emploie toute cette 14e homelie à combatre les juremens.]

h.14.p.157.e. 'Il y marque qu'il avoit parlé auparavant, πρώην, de la mort de Saint Jean Battiste, [de quoy je ne me souviens point d'avoir rien lu dans les autres.]

§ 16. 'La 17e homelie peut paroistre avoir esté faite aussi-tost aprés [le mecredi de la 3e semaine de Caresme,] 'qui fut le jour le plus terrible pour Antioche. 'Il semble mesme que Theodose ne sceust pas encore ce qui s'estoit passé ce jour là; '& il le sceut dés le sixieme jour d'aprés. [Cependant le Saint semble, comme nous avons dit, estre demeuré alors dans le silence, & n'avoir recommencé à prescher que le lundi suivant, qu'il fit l'homelie 11. D'ailleurs il commence cette 17e homelie comme la 11, la 12, & la 13, par loüer Dieu de la grace qu'il avoit accordée à Antioche. Ainsi il auroit dû dire dans la 13e, *p.147.e*, que c'estoit non pas la troisieme fois, mais la quatrieme qu'il commençoit de la mesme maniere. Cette raison nous paroist bien forte pour ne mettre la 17 qu'aprés la 13, & par consequent aprés le mecredi de la quatrieme semaine de Caresme.] 'Theodose savoit alors ce qui s'estoit passé à Antioche, selon Libanius: mais comme c'estoit par une diligence toute extraordinaire que Cesaire avoit faite, [S. Chrysostome pouvoit croire qu'il l'ignoroit encore.] | h.17.p.192. h.13.p.147.e. h.17.p.196.a. Lib. or.12.p. 119.c.d. c.d.

§ 17. 'La 18e homelie est faite aprés la mi-caresme, [c'est à dire aprés le mecredi de la 4e semaine, si le Caresme en avoit sept; & je croy que cette homelie jointe à la suite de l'histoire le peut prouver.] 'Quelques uns mesmes en tirent qu'il en avoit huit, ce qui ne paroist pas assez fondé, comme on l'a vu dans la note 28: & il suffit de dire que cette homelie n'a esté faite que dans la cinquieme semaine du Caresme. [Il paroist aussi qu'elle est posterieure à la 17.] 'Car celle-ci suppose que ceux qui estoient condannez à l'exil n'estoient pas encore partis. 'Et on voit dans la 18 que plusieurs personnes d'Antioche estoient alors en exil, ἐν ὑπερορίᾳ. [Car je ne sçay si ce terme pourroit marquer ceux qui s'estoient retirez d'eux mes- | Chry.h.18.p. 202.c.d. vie,l.2.c.17. p.164. p.202.d. h.18.p.212.b.

mes, & qui n'estoient pas encore revenus.]

h.19.p.215.b.c. § 18. 'La 19e homelie cite ce qui avoit esté dit de la faux de Zacarie dans un autre discours; & il est visible que ce
p.222.b. discours est la 15e homelie, *p.178.* 'Elle cite encore l'histoire de la mort de S. Jean Battiste, & celle de Jonathas que Saül son pere vouloit faire mourir: [& l'une & l'autre est raportée dans la 14.]
p.216. 'Elle traite amplement l'histoire de la ruine de Jerusalem, [promise aussi dans la 14e, *p. 166. b.* D'où l'on peut juger qu'elle a esté faite assez peu aprés, mais
p.212.b. non pas dés le lendemain:] 'Car elle avoit esté precedée d'une feste de Martyrs, dont on avoit ce semble apporté les corps à Antioche, ou au moins de l'un d'eux; & le Saint n'estoit point sorti ce jour là à cause de quelque in-
a. commodité. 'Le titre porte qu'elle a esté faite *le dimanche de la Sauvée*, τῆς σεζομένης. [Je ne sçay ce que c'est: mais si elle a esté faite en un dimanche, ce ne sçauroit guere estre, selon ce que nous avons dit dans le § 15 de cette note, que le dimanche de la Passion, onzieme d'avril.]

h.22 p.257.e. § 19. 'La 22e homelie est faite sur la
n.p.54.1.e. fin du Caresme, '& un manuscrit porte que ce fut dix jours avant la Resurrection. [Ainsi il semble qu'il faut la mettre le jeudi 15 d'avril: Et cela convient
h. 22. p. 263. d. „ bien à ce qu'il dit :] 'Voilà déja 40 „ jours de passez, que si Pasque se passe „ aussi sans qu'on se corrige des juremens, „ je ne pardonnerai plus &c. [Car si le Caresme avoit sept semaines, comme nous le supposons, ayant commencé le 8 mars en 387, le 15 d'avril estoit le 39e jour du Caresme. On pourroit mesme trouver les 40 justes, en mettant cette homelie le vendredi 16, qui seroit encore dix jours avant Pasque en contant le vendredi 16, & le 25 qui estoit le
p.260.b. jour de Pasque.] 'On esperoit alors que l'Empereur pardonneroit à la ville; mais le Saint n'en parle que comme d'une chose qui se disoit. 'Ainsi cette homelie a precedé la 20e qui parle du pardon avec une entiere assurance. 'Et en effet, cette 20e homelie est faite aprés le retour de Flavien, qui avoit obtenu cette grace, '& qui en avoit mesme envoyé la lettre avant que d'arriver. 'Il paroist que cette homelie 20 est faite le propre jour de Pasque. vie, l.a.c.17. p.264. h. 20. p. 225. c.d. p.234.d. p.223.d| 224. a.

§ 20. [Voilà ce que nous pouvons dire pour l'ordre des homelies de saint Chrysostome sur la sedition d'Antioche, & de celles qui furent faites durant le Caresme suivant. La 21e du premier tome qui y est meslée, peut avoir esté preschée dans le mesme temps; mais je ne sçay si on y en trouve aucune preuve, ni rien qui ait raport aux autres.

§ 21. Celle qu'on met à la teste de ce tome, est sans doute celle que marque le Saint dans la seconde qui est la premiere d'aprés la sedition,] 'lorsqu'il dit que quelque temps auparavant il avoit fait un long discours, où il avoit exhorté ses auditeurs de reprendre, de corriger, & d'arrester ceux qui faisoient injure à Dieu par leurs blasphemes: 'Car c'est ce qu'on trouve presque en mesmes termes dans cette premiere homelie. or 2.p.26.c.d. or.1.p.20.c.d.

§ 22. Pour reduire donc en un mot ce que nous venons de dire:

La premiere homelie du premier tome est faite un peu avant la sedition. Voyez. § 21.

La 2, huit jours aprés la sedition. § 1.

La 3, peu de jours aprés la seconde, le premier dimanche de Caresme, 7 de mars. § 2.

La 4, le premier lundi de Caresme. § 3.

La 5, le mardi apparemment. § 4.

La 6, le mécredi apparemment. § 5.

La 7, apparemment le jeudi. § 6.

La 8, apparemment le vendredi. § 7.

La 9, le second lundi de Caresme, 15 de mars. § 8.

La 10, quelques jours aprés la neuvieme. § 9.

La 15, faite le second samedi de Caresme. § 13.

La 16, le troisieme dimanche de Caresme, 21 de mars. § 14.

La 11, le quatrieme lundi de Caresme, 29 de mars. § 10.

La 12, le mardi suivant. § 11.

La 13, le mécredi. § 12.

La 17, peu aprés. § 16.

La 18, peut-estre le cinquieme dimanche de Caresme, 5 d'avril. § 17.

La 14, apparemment fort peu aprés la 18. § 15.

La 19, aprés la 14 & la 15, apparemment le 11 d'avril. § 15. 18.

La 22, aprés la 14, dix jours avant Pasque. § 15. 19.

La 21, vers le mesme temps. § 20.

La 20, le jour de Pasque, 25 avril. § 19.

Pour la page 270. § 33.

NOTE XXX.

Si c'est d'Antioche que parle Saint Chrysostome sur l'epistre aux Colossiens.

[Si c'est à Constantinople que saint Chrysostome a expliqué l'epistre aux Colossiens, comme Mr Hermant le suppose dans la vie de ce Saint *l. 2. c. 10. p. 121*,] ce qu'il y dit que *nostre ville* avoit offensé l'Empereur, &c. & ne pouvoit souffrir qu'une ville voisine intercedast pour elle, [se peut raporter ou à Antioche dont il estoit, (& c'est le sens qu'a pris Mr Hermant, *Ibid. p. 122*,) ou à Constantinople où il estoit alors Evesque:] '& comme S. Chrysostome ne dit en cet endroit à ses auditeurs que ce qu'ils se disoient eux mesmes entre eux par avance, [cela donne quelque sujet de l'entendre de la ville mesme où il parloit, plutost que d'une autre qui en estoit eloignée de bien des journées. D'ailleurs le dessein de ruiner entierement une ville, & d'y tuer jusques aux enfans, est moins digne de Theodose que de Valens,] 'qui fit effectivement des menaces assez semblables contre Constantinople peu de mois avant sa mort.

Chry. in Col. h. 7. p. 207. d. e.

d.

Socr. l. 4. c. 38. p. 251. b.

'D'autre part neanmoins, cette expression de S. Chrysostome. La ville voisine, *j'entens celle qui est sur le bord de la mer*, interceda pour la nostre, [semble marquer que celle qu'il appelle *la nostre*, n'estoit pas sur le bord de la mer. Ainsi ce ne pourra pas estre Constantinople. On sçait aussi la jalousie qui estoit entre Antioche & Seleucie qui en estoit comme le port: car cela a grand raport avec ce que S. Chrysostome dit ici. Peut-estre encore qu'on voit assez par les autres sermons de S. Chrysostome, que quand il parle de Constantinople, il l'appelle plutost *vostre ville* que *nostre ville*.]

Chry. p. 207. e.

NOTE XXXI.

Pour la page 272. § 34.

Qu'Hellebique & Cesaire peuvent estre arrivez à Antioche le 22 de mars.

'S. Chrysostome dit que Flavien rencontra à mi-chemin ceux que Theodose envoyoit informer de la sedition d'Antioche, [c'est à dire Hellebique & Cesaire. Nous avons vu dans la note 29, § 2, que Flavien estoit parti d'Antioche un jour ou deux avant le Caresme, pour arriver sans doute à Constantinople 15 jours aprés au plustost. Car les itineraires content environ huit-cens milles de l'une à l'autre: & quelque diligence que Flavien ait pu faire, comme il estoit fort âgé, on ne peut pas presumer qu'il ait fait plus de 50 milles par jour, c'est à dire environ vingt lieues. Antioche estoit à peu prés egalement eloignée de Constantinople & d'Alexandrie:] '& l'on contoit d'Alexandrie à Antioche 36 gistes, μοναί, [qui estoient apparemment autant de demi journées.] 'Libanius marque que l'on avoit esté d'Antioche à Constantinople en six jours; mais c'estoit une diligence tout à fait extraordinaire. [Ainsi Flavien aura pu rencontrer Hellebique & Cesaire

Chry. t. 1. h. 20. p. 226. b.

Ath. ap. 2. p. 748. c.

Lib. or. 22. p. 519. c. d.

Cesaire vers le commencement de la seconde semaine de Caresme, pour arriver à Constantinople sur le milieu de la suivante; & Hellebique arriva à Antioche quelques jours auparavant: car il faisoit sans doute plus de diligence que Flavien.

Cela se raporte fort bien avec les homelies de S. Chrysostome sur les statues. Car il paroist que la neuvieme fut preschée le second lundi de Caresme, la dixieme peu de jours aprés. *V. la note 26.*] Chry.h.11.p.127.b.c. 'Ensuite de quoy il y eut une interruption causée par le grand trouble où avoit esté la ville. Et ce trouble estant appaisé, S. Chrysostome reprit ses instructions ordinaires [le lundi suivant, qui comme nous avons cru dans la note 26, estoit celui de la quatrieme semaine de Caresme. Le trouble estoit donc arrivé dans la troisieme semaine, & ce trouble estoit visiblement celui qu'y causa la venuë d'Hellebique. Nous avons montré aussi que l'homelie 15 avoit esté preschée le second samedi de Caresme, & avant l'arrivée de ce General.

Il y auroit plutost lieu de retarder son arrivée & de ne la mettre que la quatrieme semaine de Caresme à cause de ces huit cent milles, ou trois cent tant de lieuës qu'on met de Constantinople à Antioche: mais cela obligeroit de differer l'homelie 11 jusques à la cinquieme semaine de Caresme, plus de quinze jours aprés la dixieme dont elle est la suite; & on ne voit pas quel auroit pu estre le sujet d'une si longue interruption. Nous ne voyons pas non plus où l'on pourroit placer la 18[e], faite peu aprés la mi-caresme, c'est à dire sur la fin de la quatrieme semaine, ou au commencement de l'autre: & il est visible qu'elle a suivi la venuë d'Hellebique.

Il vaut donc mieux dire qu'Hellebique vint dans la troisieme semaine; & il est aisé de juger que ce fut le lundi 22 de mars.] Lib.or.22.p. 'Car on voit par Libanius ce qu'il fit le jour d'aprés son arrivée, & le suivant qui fit le plus de peur. Chry.h.13.p.147.c. 'Or saint Chrysostome nous apprend que ce jour terrible fut un mécredi: ὅταν τὴν παρελθοῦσαν εἴδομεν τετράδα. [On pourroit expliquer ce τετράδα de quatre jours de trouble: mais on ne voit pas que le trouble en ait duré plus de trois:] & aussi-tost aprés, S. Chrysostome marque qu'il ne parle que d'un seul jour, κατὰ τὴν ἡμέραν ταύτην. [Ainsi il faut l'entendre de la quatrieme ferie, & du mécredi.]

NOTE XXXII.

Pour la page 280. § 37.

De ce que dit Sozomene sur le pardon accordé à Antioche.

Soz.l.7.c.23.p.741.a.b. 'Sozomene dit que Theodose estant à table, où on avoit accoutumé de chanter devant luy, Flavien y fit chanter les cantiques tristes & lugubres dont le peuple d'Antioche se servoit alors dans les prieres publiques, pour demander à Dieu qu'il appaisast la colere de ce Prince; que Theodose en fut touché d'une compassion si sensible, qu'il trempa de ses larmes la coupe qu'il tenoit entre ses mains, & qu'aussi-tost sa colere estant cessée, il accorda la grace à ceux d'Antioche. Menard, l.2.c.18.p.198. 'M. Hermant rejette cette histoire, parceque S. Chrysostome n'en dit rien: [& on peut ajouter que ce petit artifice paroist plus digne d'un bruit populaire, que de la gravité d'un Evesque tel que Flavien. M[r] Flechier la rejette aussi pour ces deux raisons, *l.3.§82.p.365.*]

NOTE XXXIII.

Pour la page 285. § 39.

Contes de Zosime contre l'honneur de Theodose.

Zos. l. 4. p. 768. 'Zosime conte que lorsque Theodose fut venu à Thessalonique, où Valentinien II. s'estoit refugié avec Justine sa mere, il se tint un grand conseil où tout le monde ayant conclu à la guerre

contre Maxime, Theodose seul qui n'aimoit point, dit-il, les fatigues de la guerre, avoit voulu qu'on tentast de faire accord avec luy; mais que Justine luy ayant fait voir exprés sa fille Galla, il voulut l'epouser, & le fit en effet à condition qu'il feroit la guerre à Maxime, & qu'il rétabliroit Valentinien &c. [Il est aisé que Theodose ait jugé à propos de tenter la voie d'un accord. Mais pour le reste, nous avons déja remarqué que selon toutes les apparences il avoit epousé Galla dés devant ce temps-ci, & que pour cette aversion de la guerre que Zosime luy attribuë ici, il se contredit luy mesme. *Voyez* §85.]

Pour la page 285.§39.

NOTE XXXIV.

Sur la ruine de Boulogne, de Rege &c.

Amb. ep. 61. p. 327. i. 'S. Ambroise parle de la ruine de Boulogne & de quelques autres villes d'Italie, sans dire quand ni comment elles avoient esté ruinées. Pacat. p. 287. §39| Amb. v. p. 50. b.c| Pacat. p. 274. a §. 'Pacatus que Baronius cite pour montrer que ç'a esté sous Maxime, dit seulement que l'Italie a beaucoup souffert de ce tyran: & pour la suite, que Baronius paroist avoir eu en vuë, *vacuatas municipiis civitates &c.* il le faut entendre des Gaules, non de l'Italie.

Pour la page 287.§41.

NOTE XXXV.

Que la loy du 14 juin 388 est de Theodose.

Cod.Th. t.6. p.390.1. 'Trifole est qualifié Prefet du Pretoire dans diverses loix en 388 & 389. On tire d'une loy de 389 qu'il l'estoit p.131. d'Italie; 'd'où Godefroy conclud qu'il estoit Prefet sous Valentinien, à qui Theodose l'avoit donné, puisqu'en 385 il estoit Comte des largesses en Orient. C'est sur ce fondement que Godefroy avance que la loy du 14 juin 388, adressée à Trifole, est de Valentinien; [ce qui ne paroist pas assez prouvé. Car Trifole peut avoir esté Prefet de l'Illyrie orientale sous Theodose en 388, & avoir esté fait Prefet d'Italie en 389, lorsque Theodose eut vaincu Maxime qui en estoit maistre.

Il faut ajouter que Valentinien n'avoit plus d'Empire en 388, & ainsi n'avoit point d'officiers à qui il pust adresser des loix. Il est certain que Maxime possedoit alors l'Italie & l'Afrique, & que ses troupes estoient dans l'Illyrie occidentale, où par consequent Valentinien ne pouvoit pas avoir beaucoup de pouvoir. Je ne sçay mesme si ce Prince qui n'avoit encore que 17 ans en 388, agissoit avec l'autorité d'un Empereur depuis 387 qu'il fut depouillé de ses Etats par Maxime, jusqu'en 391 que Theodose luy laissa l'Occident en se retirant en Orient. Jusque là il semble que Theodose disposoit absolument de l'Occident; & on ne voit pas sans cela pourquoy il y fust demeuré trois ans.

Nous pourrions ajouter encore que la loy du 14 juin 388, estant datée de Stobi dans la marche de Theodose contre Maxime, elle ne peut estre de Valentinien,] 's'il est vray qu'au lieu Zos. l. 4. p. 759. d.e. d'accompagner Theodose dans cette marche, il ait pris la route de la mer pour se rendre à Rome, comme le dit Zosime. [Mais nous doutons fort qu'il faille suivre Zosime en ce point. Nous aimons mieux dire que si Valentinien avoit fait cette loy, comme le croit Godefroy, pour abroger celle qu'il avoit faite en 386, & qui donnoit la liberté de s'assembler à ceux qui suivoient le Concile de Rimini, c'est à dire aux Ariens, il auroit dû les marquer nommément, & non condanner en general les sectes perfides &c. Car les Ariens avoient droit de pretendre en vertu de la loy de l'an 386, qu'ils n'estoient point du nombre de ces perfides.]

Pour la page 292. § 43.

NOTE XXXVI.

Que Valentinien est revenu en Occident avec Theodose, & non par mer.

Zos. l. 4. p. 269. d.

'Zosime écrit que lorsque Theodose partit pour marcher contre Maxime, il envoya à Rome par la mer Ionienne l'Imperatrice Justine avec son fils [Valentinien] & sa fille [Galla &c. Cela paroist assez difficile à croire. Car c'estoit étrangement exposer toute cette maison imperiale.] 'Zosime ajoute que Maxime l'ayant sceu, envoya aussi-tost Andragathe avec quelques vaisseaux pour les prendre, mais qu'ils avoient déja passé le trajet. [Il ne dit ni s'ils aborderent à Rome, ni s'ils y furent receus, ni ce qui arriva de tout cela; & cependant ce devoit estre l'un des plus grands evenemens de cette guerre. Il y a bien plus d'apparence que Valentinien n'aborda à Rome qu'aprés que Theodose fut demeuré victorieux, ou plutost qu'il accompagna Theodose, puisque le Comte Marcellin dit qu'ils vainquirent tous deux Maxime à Aquilee, & que S. Prosper dit] 'aussi-bien que Philostorge, que Maxime fut presenté auprés de cette ville à l'un & à l'autre. 'Sulpice Severe dit mesme que ce fut Valentinien qui le fit mourir. 'Il semble aussi que Justine soit morte avant que de pouvoir revenir à Rome, comme on le peut tirer de Rufin [& de la chronique de Tiro Prosper:] 'Et pour Galla, puisqu'on écrit qu'en 390 elle fut chassée par Arcade, [il y a bien de l'apparence que Theodose l'avoit laissée à Constantinople avec ce Prince.]

c. 770.

Philg. l. 10. c. 8. p. 139.

Sulp. v. M. c. 23. p. 269.

Ruf. l. 2. c. 17. p 185. 1.

Marc. chr.

Pour la page 295. § 44.

NOTE XXXVII.

Sur le jour de la mort de Maxime.

Socr. l. 5. c. 14. p. 273. a.

Sulp. v. M. c. 23. p. 269.

'Maxime fut executé le 27 d'aoust selon Socrate, [& cela revient assez juste à ce que dit Sulpice Severe,] 'qu'il perdit la vie environ un an aprés avoir depouillé Valentinien de ses Etats. 'Car Valentinien estoit encore à Milan le 8 septembre 387. [Neanmoins Idace dans ses fastes & dans sa chronique met la mort de Maxime le 28 de juillet. Theophane *p. 60. c*, dit le 21 du mesme mois. Les autres chronologistes ou historiens n'en disent rien. On ne sauroit rien tirer non plus de Pacatus,] 'qui appelle le regne de Maxime un lustre d'interregne, *lustrale justitium*: [Car cela marque seulement qu'il a regné environ cinq ans.] 'Bucherius suit absolument Socrate. ' Mr Valois au contraire soûtient qu'il se trompe, [mais sans en rendre de raison particuliere.

Cod. Th. chr. p. 118.

Pac. p. 254.

Buch. de B. p. 178. § 1. Socr. n. p. 64. 2. b.

Je ne voy rien qui puisse bien nous determiner sur cela, Socrate & Idace estant tous deux assez exacts dans leurs dates, quoique non sans fautes. On peut presumer contre Socrate, qu'il a marqué le jour auquel la nouvelle de la mort de Maxime estoit arrivée à Constantinople: & d'autre part la conformité de Socrate avec Sulpice Severe luy est assez favorable.] 'Theodose estoit encore à Scupi le 21 de juin. [La diligence avec laquelle il marcha peut permettre de croire que la guerre estoit déja finie le 28 juillet. Mais il est pour le moins aussi aisé de croire qu'elle a duré jusqu'au 27 d'aoust.]

Cod. Th. chr. p. 119.

Pour la page 301. § 46.

NOTE XXXVIII.

Difficultez dans ce que Socrate dit de Symmaque.

Socr. l. 5. c. 14. p. 273. b. c.

'Socrate parlant de l'eloge de Theodose par Symmaque, dit qu'il fut prononcé à Rome [où Theodose alla vers le milieu de 388:] & il le qualifie un Apologetique. Car cet illustre [payen] estant, dit-il, poursuivi comme criminel de leze majesté, & menacé du dernier supplice pour avoir fait un panegyrique de Maxime durant qu'il regnoit, se retira dans l'eglise comme

dans un asyle ; & en effet Theodose à la priere de Leonce Evesque des Novatiens, luy donna sa grace ; en reconnoissance de quoy il fit cet Apologetique. Socrate ajoute à cela cette remarque, que Theodose avoit un si grand zele pour le nom Chrétien, que ne se contentant pas de faire de tres grands honneurs aux Evesques de sa communion, il témoignoit encore beaucoup de bonté aux Novatiens, parcequ'ils suivoient la foy de la Consubstantialité.

[On sçait combien il faut se défier du peu d'exactitude de Socrate dans les choses les plus probables, mais surtout lorsqu'il s'agit des Novatiens. Ainsi il y a apparence que ce recit aussibien que presque tout le reste de son histoire est meslé de veritez & de contes. Car ce qu'il dit que Symmaque fut obligé de faire une apologie du panegyrique qu'il avoit fait de Maxime, semble confirmé par Symmaque mesme,] 'qui parle de la défense de son panegyrique, où il n'avoit pas oublié le mauvais traitement qu'il avoit receu de Maxime ; [& on y peut raporter ce que dit Pacatus dans le sien,] 'qu'on estoit criminel sous Maxime, lorsqu'on ne flatoit pas sa vanité par des loüanges aussi fausses que forcées.

Sym. l. 2. ep. 12. p. 70-71.

Pac. p. 296.

[Mais il n'y a point d'apparence que Theodose ait fait un grand crime à Symmaque de ce panegyrique, à moins qu'il n'y eust meslé des invectives, ce qu'on ne dit point, & ce qui n'est pas fort probable. Nous ne pouvons point dire non plus que Symmaque ait fait le panegyrique de Theodose à Rome aprés le mois de may 389.] 'Car il est visible qu'il le fit avant la loy des fideicommis, ᵃ datée du 21 janvier 389. [Cette date peut estre fausse, mais l'autorité de Socrate ne suffit pas pour nous le persuader. Nous ne pouvons pas non plus ajouter beaucoup de foy à ce qu'il pretend que Theodose pardonna à Symmaque à la priere d'un Evesque Novatien. Ce qu'on en peut dire, c'est qu'il n'est pas impossible] 'que Symmaque chassé de la chambre de Theodose pour avoir osé parler encore de l'autel de la Victoire, [ait esté se jetter dans une eglise, & qu'entre ceux qui intercederent pour luy, (car il y en eut sans doute plus d'un,) Leonce se soit voulu donner la gloire d'estre du nombre, ou se soit vanté de l'avoir fait.]

Sym. l. 2. ep. 13. p. 63.
ᵃ Cod. Th. 4. t. 4. l. 2. p. 336.

Prosp. prom. l. 3. c. 38. p. 149.

NOTE XXXIX.

Pour la page 301. 549.

Qu'il y a faute dans la loy à Pancrace datée de 389.

'On a une loy datée *VIII. Constantinop. Timasio & Promoto Conss.* c'est à dire en 389, adressée à Pancrace Prefet de la ville : & le texte de la loy fait juger que cette ville est Constantinople. [Cependant Theodose n'estoit point à Constantinople en 389,] '& Procule en estoit Prefet cette année là depuis le 23 de janvier au moins. 'Il faut mesme dire selon Zosime, qu'il l'estoit dés 388, & qu'il le fut jusqu'à sa disgrace [en 391.] 'On a en effet une loy qui luy est encore adressée cette année là. [Ainsi il y a faute sans doute dans les Consuls de la loy à Pancrace datée de 389 ; & elle doit plutost estre des années 381 ou 382,] 'dans lesquelles Pancrace estoit Prefet de Constantinople.

Cod. Th. 15. t. 1. l. 4. p. 334.

Chr. p. 120.

Zos. l. 4. p. 769. b.

Cod. Th. chr. p. 116.

t. 6. p. 377.

NOTE XL.

Pour la page 310. 551.

Si le temple de Serapis a esté détruit en 389, ou seulement en 391.

[La destruction du temple de Serapis arriva en 389 selon la chronique de Marcellin, qui est appuyé par Socrate & par Sozomene :] 'Car ces auteurs la mettent vers le mesme temps que Theodose estoit à Rome ; & il y estoit en 389. [C'est ce que Baronius a suivi avec le P. Petau & le P. Labbe

Socr. l. 5. c. 16. p. 274. c| Soz. l. 7. c. 15. p. 723. c.

dans leurs chronologies, & plusieurs autres. D'autre part cependant]'nous apprenons d'Eunape & de Sozomene qu'Evece ou plutoſt Evagre,& Romain eſtoient alors l'un Prefet, l'autre Comte d'Egypte, '& nous avons une loy contre les ſacrifices payens, adreſſée à ces deux Officiers, en date du 17 juin 391. 'C'eſt ce qui a obligé Godefroy à mettre en cette année là la demolition du temple de Serapis; [& cette raiſon eſt aſſurement tres forte. Mais Marcellin eſt auſſi une autorité bien conſiderable. Que s'il ſe trompe quelquefois, on peut montrer par un grand nombre d'exemples qu'il ne faut pas toujours s'arreſter aux dates des loix à cauſe des fautes qui s'y ſont gliſſées. On peut ajouter que les meſmes perſonnes ont pu aiſément eſtre en charge durant deux ans:]'& ſi l'on objecte que dans le Code il y a une loy du 17 fevrier 390, adreſſée à Alexandre Prefet d'Egypte; [il eſt aiſé de répondre que cette loy eſtant datée de Conſtantinople, la date en eſt fauſſe, puiſque Theodoſe n'a point eſté à Conſtantinople depuis le commencement de 388 juſque ſur la fin de 391. Elle peut eſtre de l'an 387,] 'auquel Valentinien eſtoit Conſul auſſi-bien qu'en 390. Et nous n'y trouvons point de Prefet d'Egypte. On pourroit peut-eſtre dire auſſi que l'article du temple de Serapis qui eſt le dernier de l'an 389, dans la chronique de Marcellin, doit eſtre le premier en 390, ces tranſpoſitions eſtant aiſées à faire dans des chroniques; & rien n'empeſcheroit qu'Evagre n'euſt ſuccedé à Alexandre en 390 dés la fin de fevrier. 'S. Jerome dit en 392 que Sophrone avoit écrit depuis peu un ouvrage conſiderable ſur la demolition du temple de Serapis. [Cela eſt bien preſſé, ſi cette demolition ne s'eſt faite qu'en 391.

Eun. c. 4. p. 63| Soz. p. 721. b.

Cod. Th. 16. t. 10. l. 11. p. 272.

p. 273. a.

13. t. 5. l. 18. p. 74.

chr. p. 117. 118.

Hier. v. ill. c. 134. p. 303. b.

Avec cela comme nous n'oſerions nous determiner à abandonner Marcellin, nous n'oſons pas auſſi le ſuivre abſolument, à cauſe des loix que nous marquons.] 'Godefroy ajoute à cette raiſon la chronique de Tiro Proſper, qui eſt aſſez formelle pour l'an 391: [mais ſon autorité eſt bien mediocre, auſſi-bien que celle de Theophane,] 'ſelon lequel il faudroit differer juſqu'en 392 aprés la mort de Valentinien II, [contre l'autorité de Saint Jerome.] 'Godefroy remarque que le temple de Serapis ſubſiſtoit encore lorſque Saint Chryſoſtome fit ſon diſcours contre ceux qui judaïzoient, *t. 1. or. 34. p. 394. d. e.* [Mais il n'allegue aucune preuve que ce diſcours ſoit poſterieur à l'an 389.] 'Mr Valois ſe declare pour Marcellin non-obſtant le Code; mais il ſe fonde ſur ce que Cynege avoit eu ordre d'abatre les temples dans l'Egypte, & il mourut, dit-il, en 388. [Sa commiſſion ne ſert donc de rien pour ce qui ne s'eſt fait qu'en 389, à moins qu'on ne veuille dire que c'eſt luy qui fit demolir le temple de Bacchus, dont la deſtruction entraina bien-toſt celle du temple de Serapis.]

Cod. Th. t. 6. p. 273. 1.

Thphn. p. 61. a.

Cod. Th. t. 6. p. 273. 2.

Socr. n. p. 65. 1. b.

NOTE XLI.

Pour la page 323. § 36.

Que Canope eſtoit ſous l'Eveſque de Squedie.

[Il ſemble ſelon l'hiſtoire, que Theophile d'Alexandrie agiſſoit dans Canope comme dans ſon dioceſe propre, ſans qu'on parle jamais de l'Eveſque de Canope ni dans la deſtruction qui s'y fit de l'idolatrie, ni en aucun autre endroit de l'hiſtoire que nous ſachions. On ne trouve meſme jamais dans l'antiquité aucun Eveſque de Canope. Et en effet cette ville eſtoit bien prés de celle d'Alexandrie pour avoir un Eveſque different,]'ſi elle n'en eſtoit qu'à dix ou douze ſtades, comme on le lit dans l'hiſtoire de S. Cyr & S. Jean, [c'eſt à dire à une demie lieuë ou un peu plus. Mais il y a faute ſans doute en cet endroit,]puiſqu'Ammien met

Boll. 31. jan. p. 1083. 512.

Amm. l. 22. p. 234. c.

12 milles, [qui font prés de cinq lieuës
Strab. l.17. p. 801. a. à 2500 pas pour lieuës.] 'Strabon conte mesme 120 stades [ou six lieuës; & il est suivi par Estienne le geographe, *p.* 352.

L'autorité que Theophile y prenoit n'est pas neanmoins une preuve qu'elle fust de son diocese. Car les Evesques d'Alexandrie avoient un si grand pouvoir dans toute l'Egypte, qu'il ne faut pas s'étonner qu'on ne parle que d'eux quand ils se mesloient de quelque chose, surtout quand c'estoit Theophile.

Que si l'on ne trouve point dans
Ath. de Ant. p.580.b. l'antiquité d'Evesque de Canope,] 'on trouve dans S. Athanase un Agathodemon Evesque de Menelaite & de
Ptol. l.4. c.5. p.116.a. Squedie: '& nous apprenons de Ptolemée que Menelaite estoit un canton dont Canobe [ou Canope] estoit capitale. [Ainsi Canope avoit un Evesque different d'Alexandrie, mais commun
Strab. l.17. p. 800. c. avec Squedie,] 'qui estoit encore plus
a Conc. t.2. p. 51. a. prés d'Alexandrie que Canope. a Atlas est qualifié Evesque de Squedie dans les souscriptions du Concile de Nicée,
Geo. sac. p. 211. 'où il est mis mal à propos entre les Evesques de la Thebaïde: [& peut-estre que jusqu'à Theophile il n'y avoit que peu ou point de Chrétiens à Ca-
Not. p.55. nope.] 'Dans une Notice grecque donnée à la fin de la geographie sacrée, Menelaite & Squedie sont marquez comme deux eveschez differens: [estant aisé que Theophile ait detaché Canope de Squedie, & y ait mis un
Conc. t.4. p. 84. c. &c. Evesque.] 'Il y a dans le Concile de Calcedoine un Theodose de Canothe, [ville que la geographie sacrée, *p.*319, met entre celles dont on ne sçait point la province. Il est aisé de croire qu'il
Holst. geo. p. 196. faut lire Canope.] 'Neanmoins Holstenius veut que ce soit une ville d'A-
b Ptol. p.117. c. rabie. b Ptolemée marque une autre Menelaïte, mais dans la Lybie Marmarique: [ainsi elle n'a rien de commun avec Squedie.]

NOTE XLII.

Pour la page 323. 556.

Qu'Eunape parle des images des Saints.

Eun. c.4. p. 65.

'Eunape parlant des Martyrs honorez à Canope, dit que les plaies qu'ils avoient receuës paroissoient, ἐν τοῖς εἰδώλοις; [ce que je ne voy pas qu'on puisse expliquer que de leurs images, & non de leurs corps, comme a fait le traducteur Adrien de Jonghe, qui estoit & ignorant, comme le remarque Mr Baillet *t.*4. *c.*862. *p.*430, aprés divers autres, & apparemment heretique.]

NOTE XLIII.

Pour la page 336. 562.

Officiers de l'an 390.

Cod.Th.chr. p. 122.

'Il y a deux loix datées de cette année adressées à Neotere, qui luy donnent la qualité de Prefet du Pretoire. L'une est sans date de lieu, & l'autre est datée de Constantinople, [où Theodose n'estoit point en ce temps-ci; & on ne dit point qu'Arcade qui y estoit, entreprist de faire des loix. Ainsi il pourroit bien y avoir faute dans la date des Consuls, comme nous l'avons remarqué dans la note 40, de la loy adressée cette année mesme à Alexandre Prefet d'Egypte. Si neanmoins Neotere estoit Prefet cette année, il pouvoit l'estre de d'Illyrie orientale.]
'Car Tatien l'estoit de l'Orient, Florus p. 121. 122. Cod. T. 12. t. 51. l.13. p. 1035.
des Gaules, Poleme de l'Illyrie [occidentale,] & de l'Italie. Albin & Procule estoient alors Prefets de Rome & de Constantinople, Orience Vicaire de Rome, Drepane Proconsul d'Afrique, Alexandre Prefet d'Egypte, [s'il n'y a point de faute dans la loy qui luy est adressée,] Rufin Maistre des offices, & Severin Intendant du domaine, 'qu'on trouve aussi avoir esté Cod. Th. t.6. p. 384.
Intendant des largesses, & Prefet de Constantinople en 399. Libanius luy a écrit quelques lettres. [Nous pourrons dans la suite dire quelque chose d'Alexandre.]

Pour la page 338. §63.

NOTE XLIV.

Qu'Albin qualifié Prefet du Pretoire pouvoit bien estre Prefet de Rome.

Cod. Th. t. 6. p. 271. 'Albin qui avoit esté Prefet de Rome en 389 & 390, est qualifié Prefet du Pretoire dans la loy du 27 fevrier 391. Il est assez naturel de croire qu'on a mis dans cette derniere *PF. P.* pour *PF. V*, [& d'autant plus que cette loy semble parler de Rome,] *vel in urbe adoraturus intraverit*. [Il paroist en effet assez difficile de juger d'où il auroit esté Prefet du Pretoire. Car il semble necessaire de dire que c'estoit d'Italie, si *urbs* est Rome en cet endroit. De plus la loy regle ce qui regarde les Correcteurs; & je ne sçay si l'on en trouve hors de l'Italie & de la Sicile.] chr. p. 120. 'Cependant Poleme estoit encore Prefet d'Illyrie & d'Italie le 23 decembre 390, p. 121. '& Flavien avoit déja la mesme charge le 9 may 391. [De sorte qu'Albin ne l'auroit pu posseder au plus que quatre mois & demi. On pourroit neanmoins répondre à cela, que la loy du 27 fevrier 391, est un reglement general pour tout l'Empire, qui devoit estre envoyé dans les mesmes termes à tous les Prefets du Pretoire: Et qu'ainsi ce qui y peut regarder particulierement Rome ou l'Italie, n'empesche pas qu'Albin ne pust estre Prefet autrepart, comme dans l'Illyrie orientale, ou dans les Gaules. Mais avec tout cela il est encore plus aisé de croire qu'il estoit demeuré Prefet.]

Pour la page 341. §63.

NOTE XLV.

Faute dans une loy datée de Constantinople le 18 juillet.

Socr. l. 5. c. 18. p. 278. b. 'C'est Socrate seul qui dit que Theodose à son retour d'Italie, arriva à Constantinople le 10 de novembre: Petav. 'Mais il est assez exact pour les dates, selon le sentiment des plus habiles. Cod. Th. 13. t. 9. l. 4. p. 109. 'On trouve cependant dans le Code une loy datée de Constantinople dés le 18 de juillet. [Mais la faute est visible pour le Code mesme,] chr. p. 121. 'où l'on voit plusieurs loix datées d'Aquilée au mois de juin, & jusqu'au 14 de juillet. p. 121. 'Aussi Godefroy suit Socrate sans s'arrester à sa loy du 18 de juillet.

Pour la page 344. §65.

NOTE XLVI.

Que Saint Prosper ne parle point de la translation de S. Jean Batiste.

[Nous avons marqué dans la note 16 sur S. Jean Battiste, les raisons qui nous empeschent de croire que le chef apporté de Coslai à Constantinople sous Theodose, fust celui de S. Jean Battiste,] Soz. l. 7. c. 21. p. 717. b. 'quoiqu'on le lise ainsi dans Sozomene, [dans la chronique d'Alexandrie, *p.* 708, & dans quelque editions de la chronique de saint Prosper: Car cela n'est point dans celles de du Chesne & du P. Labbe. Mr de Pontac l'a mis dans la sienne, *p.* 200, mais en italique, comme une chose ajoutée à l'auteur, marquant, *p.* 768, *d*, qu'elle ne se trouve point dans plusieurs manuscrits.

Les exemplaires qui l'ont le mettent en 390.] d. 'Mais puisque selon Sozomene Theodose y fut present en personne, [& qu'il ne peut estre revenu qu'en 391, il faut le differer jusqu'en cette année là, comme fait Baronius, *an.* 391. § 7, aprés la chronique d'Alexandrie.

Cette chronique ajoute que la relique fut mise dans l'eglise d'Hebdomon le 18 de fevrier;] Chr. S. J. p. 206. 'ce qui ne se rapporte pas à cette année là, mais à quelqu'une des suivantes, lorsque l'eglise que Theodose y faisoit bastir pour l'y mettre fut achevée, [si l'on ne veut dire que ce 18 de fevrier regarde une autre translation du chef de saint Jean Battiste.]

Pour la page 155. 529.

NOTE XLVII.

Que Valentinien II. est mort le 15 may 392.

Bar. 392. §4. Prosp.chr. n. P. p. 769. a. b. 'Marcellin met la mort de Valentinien le 15 de mars en 391. Mais il est certain qu'il se trompe & pour le jour & pour l'année : Car Theodose estoit encore alors en Italie ; & on demeure d'accord qu'il estoit retourné en Orient lorsque cette mort arriva. Aussi saint Prosper, [& Idace dans ses fastes & dans sa chronique,] la mettent en 392. On lit dans quelques editions de saint Prosper sur l'an 391, qu'Eugene usurpa l'Empire par la faveur d'Arbogaste. Mais on voit [par les autres editions,] par les manuscrits, & par la suite mesme, que c'est une fausse addition. Epi. mens. c. 20. p. 177. a. 'S. Epiphane dans son livre des poids & des mesures, qu'il écrivoit apparemment avant qu'Honoré fust Auguste, [c'est à dire cette année mesme, & aussitost aprés la mort de Valentinien II,] dit que cette mort arriva sous les Consuls Arcade & Rufin [qui sont ceux de l'an 392,] le samedi veille de la Pentecoste, laquelle tomboit le 16 de may ; Euch. cycl. 'ce qui se rencontre en cette année, où Epi. p. 177. a. b | Pagi. 392. § 1. Pasque estoit le 28 de mars. 'Il marque encore le mesme jour par les mois egyptiens & grecs ; ce que le P. Pagi Bar. 392. § 4. examine. 'Ainsi on ne peut douter que Valentinien II. ne soit mort le 15 may 392, [& il faut assurément lire *Idibus maiis* dans Marcellin, au lieu de *martiis*.]

Amb. div. 2. p. 113. d. 'S. Ambroise ne contoit alors que la 8e année du regne de ce Prince selon quelques editions ; [& cela se pourroit entendre depuis la mort de Gratien, jusqu'à laquelle Valentinien n'avoit eu que le seul titre d'Empereur sans aucune fonction, & depuis laquelle il a regné, ou au moins il a vécu huit ans, huit mois, & vingt jours, si nous la p. 2. 1189. d. mettons le 25 d'aoust.] 'Mais la comparaison que S. Ambroise fait de luy avec Josias, fait voir qu'il faut lire 18, Bar. 392. § 9. a Philg. n. p. 430. 'comme ont lu Baronius[a] & quelques autres, [selon les anciennes editions :] & pour trouver ces 18 ans, il faut conter par les Consulats, & prendre pour entieres la premiere & la derniere année, qui sont 375 & 392 : Car en effet il n'a porté le titre d'Auguste que 19 ans, 5 mois, & 24 jours.

Pour la page 351. 569.

NOTE XLVIII.

Sur le temps de sa sepulture.

Amb. ep. 57. p. 321. a. 'Saint Ambroise prie Theodose de haster la sepulture de Valentinien II, *ne aestivo penitùs solvantur calore (ejus exuviae :) vix enim superiorem aestatem exegimus* : ep. B. 53. p. 1003. c. '& on ne lit point autrement dans l'edition des Benedictins. [Il semble donc que Valentinien mort le 15 de may 392, soit demeuré sans sepulture jusques à l'été de l'an 393 : & si cela est, il faudra dire, comme on le voit par l'epistre 57 de S. Ambroise, *p. 321. e. f*, que durant tout ce temps, Theodose dont on attendoit les ordres pour cela, n'en envoya aucun, & n'écrivit pas mesme aux Princesses ses belles-sœurs, & sœurs de Valentinien. Mais comme cela est trop difficile à croire,] div. 2. p. 113. d. '& qu'il paroist au contraire que Valentinien fut mis dans son tombeau p. 112. f. 'deux mois seulement aprés sa mort, ou au moins aprés qu'il eut esté apporté à Milan, [il vaut peut-estre mieux dire, quoique ce sens ne paroisse pas tout à fait naturel, que *superior aestas*, ne signifie pas l'été passé, mais les chaleurs passées de l'été qui duroit encore.]

Pour la page 159. 571.

NOTE XLIX.

Que Titien à qui saint Ambroise écrit en 392, n'est point Tatien Prefet du Pretoire.

Amb. ep. 50. p. 309. c. d. 'Saint Ambroise nous ayant appris que Rufin estoit passé de la charge de Maistre des offices à celle de Prefet d'Orient

d'Orient, écrivit sur cela à un Titien qui avoit une affaire contre sa petite-fille, dont Rufin en qualité de Maistre des officies devoit estre juge, ce que Titien apprehendoit. C'est pourquoi il luy mande la nouvelle de la promotion de Rufin à la charge de Prefet, comme une chose dont il se rejouissoit, & à cause de Titien qui n'avoit plus à estre jugé par une personne qu'il ne luy croyoit pas favorable, de sorte qu'il pouvoit transiger avec honneur des affaires qu'il avoit avec sa petite-fille; & à cause de Rufin, estant bien aise de l'agrandissement de son ami. [Je ne sçay pas aprés cela comment] t.2.B.p.1002| Bar.392.§1. 'on a pu dire que ce Titien ou Tatien est indubitablement celui dont parle Zosime, c'est à dire le Prefet d'Orient [que Rufin faisoit depouiller de la charge pour prendre sa place & luy faire son procés.] L'affaire de Tatien, qu'on veut estre indubitablement celle dont parle saint Ambroise,'[estoit une affaire d'Etat, capitale pour luy & pour Rufin, qui en devenoit juge par sa promotion à la prefecture, bien loin de cesser par là de l'estre; & de la promotion duquel S. Ambroise n'eust eu garde de témoigner de la joie à Tatien. Et l'affaire de Titien dont S. Ambroise parle estoit une affaire particuliere, & un procés que Titien avoit avec sa petite-fille, qu'il falloit accommoder, que Rufin oublioit, & dont il ne pouvoit plus estre juge.

Mais ce qui peut embarasser dans cette lettre de S. Ambroise, c'est qu'il dit que Rufin ne pouvoit plus nuire à Titien; *Est enim aliarum Prefectus partium*. Est-ce qu'estant Maistre des offices sous Theodose Empereur d'Orient, il pouvoit estre juge de Titien, qui selon toutes les apparences estoit un homme de Milan ou des environs? Je ne voy pas moyen de croire que Theodose en s'en retournant en Orient se soit reservé aucun pouvoir sur l'Italie, ni à luy, ni encore moins à ses officiers. Pourroit-on dire que le procés de Titien estoit dans l'Illyrie orientale, & dependoit ainsi des juges de l'Orient? Je ne voy que cela, & je voudrois quelque chose de meilleur. L'edition des Benedictins p. 1001, n'a rien qui nous éclaircisse: Elle met cette lettre en 390 avec la suivante sur la mort de Valentinien. Mais par la dissertation qui est à la teste des epistres, p. 743, on voit qu'on les a voulu mettre en 392.]

NOTE I. Pour la page. 760.§71.

Que c'est apparemment Rufin qui a condanné toute la Lycie à cause de Tatien.

'On ne convient pas du sens de la loy du 31 aoust 396 en faveur des Lyciens, & de ce qu'y signifient ces paroles, *Nec unius viri Illustris Tatiani tantùm valuerit temporalis offensio terrimi judicis inimici, ut adhuc macula in Lycios perseveret &c.* Pagi,392.§7. 'Godefroy soûtient que Tatien ayant esté persecuté par un juge injuste son ennemi, tous les Lyciens avoient aussi esté maltraitez à cause de luy, parcequ'il estoit de Lycie; Cod.Th.t.3.p.279.280. '& il rejette absolument le sens qu'il dit estre d'un homme docte, que Tatien mesme estoit ce juge injuste & ennemi qui avoit persecuté les Lyciens. P.341.2.

'Le P. Pagi au contraire se declare pour cet homme docte contre Godefroy sur ce que dit Zosime, 'que Tatien fut declaré Prefet du Pretoire dans sa patrie. 'C'estoit dans les premiers mois de 388, lorsque Theodose n'estoit point assurément en Lycie, mais à Thessalonique autant qu'on le peut juger par les loix & par l'histoire. Tatien estoit donc de Thessalonique & non de Lycie, ce qui fait le fondement de l'opinion de Godefroy. [Il est certain d'ailleurs qu'il paroist indigne de Theodose qu'on ait condanné sous luy toute Pagi,392.§7. Zos.l.4.p.769.b. Pagi,§7.

une province, parcequ'un homme en estoit.] 'Godefroy mesme avoue que c'est une colere excessive, ou plutost une cruauté; [& il ne donne point d'exemple qui l'autorise. Il est plus aisé de croire que toute la province ayant resisté à quelque imposition mise par Tatien, & ayant fait quelque espece de soulevement, Tatien ait porté sur cela Theodose à punir toute la province. La construction est assurément plus reguliere dans le sens du P. Pagi que dans celui de Godefroy, selon lequel *Tatiani offensio judicis*, est pour *offensio judicis in Tatianum*.

God.Th.t.3. p.279.1.

Il faudroit examiner les autres loix de ce temps là pour voir s'il ne s'y rencontre point d'autres barbarismes de cette nature. Et comme Godefroy manioit sans cesse le Code, on a quelque lieu de croire que ce n'est pas sans sujet que cette raison ne l'a point arresté. Je voudrois neanmoins qu'il l'eust dit, & en eust donné des exemples, & qu'il eust marqué aussi les fondemens de son opinion. Car il se contente de l'avancer sans la prouver, comme si elle estoit assez claire par elle mesme. Et veritablement si c'est Tatien qui a condanné les Lyciens, il semble que cette condannation devoit estre cassée, non par Arcade immediatement aprés la mort de Rufin le persecuteur de Tatien, mais par Rufin mesme & par Theodose dés l'an 393,]lorsque l'on cassoit les nouvelles exactions de Tatien, & qu'on rendoit les biens à ceux qu'il avoit proscrits.

p.279.2|340. 341.2.

[Il y a une autre chose qui me paroist encore assez forte pour Godefroy, qui est le titre d'Illyrie donné à Tatien. Car il l'avoit assurément perdu par sa condannation en 392,] '& aussi Theodose n'a garde de le luy donner dans les loix qui le regardent en 393. [Il faut donc qu'il eust alors esté retabli, ou sa memoire au moins, s'il estoit mort. Il n'a pu estre rétabli qu'aprés la mort de Rufin son adversaire, tué peu de mois avant la loy dont nous parlons: & dans cette circonstance auroiton aussi-tost fait une loy pour casser ce qu'il avoit fait? Mais au moins l'y auroit-on appellé *teterrimum judicem*? Cette qualification convenoit certainement bien mieux alors à Rufin.] 'Ce qu'ajoute la loy, *macula quæ in ipso jam, temporis absolutione, consumta est*, est encore bien fort pour montrer que l'on avoit rétabli ou Tatien [ou sa memoire.

p.343.

God.Th.t.3. p.280.1.

Le P. Pagi ne s'objecte point cela; & j'avoue que je ne voy pas bien ce qu'il y pourroit répondre. Il est ce me semble plus facile de satisfaire à la preuve qu'il tire de Zosime, estant aisé que cet auteur se soit trompé, ou que Tatien estant natif & originaire de Lycie, fust neanmoins aussi de Thessalonique par sa mere, par sa femme, ou de quelque autre maniere moins propre. Le peu d'apparence que Theodose ait laissé condanner toute une province pour un homme, est ce qui me paroist de plus fort pour le P. Pagi, quoiqu'il ne l'allegue point. Mais je croy toujours que l'un & l'autre a tort de regarder son opinion comme certaine, & que quelque sentiment que l'on embrasse, il faut reconnoistre qu'il n'est pas sans difficulté. Tout consideré nous avons cru qu'il valoit encore mieux suivre celui de Godefroy.

Nous ne le suivons pas de mesme,] 'en ce qu'il croit que Tatien estoit non seulement encore vivant lorsqu'Arcade fit la loy de 396; mais qu'il estoit mesme delivré de l'exil, auquel il n'avoit, dit-il, esté condanné que pour un temps. [Ce n'est pas que les termes de la loy ne luy soient assez favorables; *quæ [macula] in ipso jam, temporis absolutione, consumta est*. Mais je ne voy pas que cela se puisse accorder] 'avec ce que dit S. Astere d'Amasée, ἐκεῖνον [illegible]; [ce qui

r.

Ast.h.4.p. 75.d.

est bien fort pour marquer que Tatien est mort dans son malheur :] '& il dit positivement un peu plus bas, qu'aprés sa condannation il vécut encore un peu dans les souffrances & les miseres, & termina sa vie dans l'ignominie & dans la honte. [Je ne voy donc point d'autre sens qu'on puisse donner aux paroles de la loy, sinon que la tache de Tatien estoit finie par la mort naturelle qui avoit terminé sa vie, ou par l'absolution qu'on luy avoit enfin accordée en rétablissant sa memoire.]Je ne sçay s'il n'y auroit point quelque faute dans le mot de *temporis*.

Pour la Page 365.673.

NOTE LI.

Officiers de l'an 392.

Cod.Th.chr. p.124-126. 'Les officiers à qui] les loix de l'an 392 sont adressées, sont Martien ou Martinien Comte d'Orient, Apodeme Prefet d'Illyrie, Tatien & ensuite Rufin Prefets d'Orient, Procule Prefet de Constantinople, Hypace & Potame Prefets d'Egypte, Romule Intendant des largesses, Philoxene Vicaire de Thrace, le Comte Abondance General t.6.p.391.1. de la cavalerie & de l'infanterie, 'Victorius Proconsul d'Asie cette année & chr.p.124. les deux suivantes. 'Il y en a une du 8 d'avril à Flavien Prefet [d'Italie, qui est de Valentinien II.]

t.6.p.371.2. 'On a une lettre de Libanius à Martien Comte d'Orient. On trouve un Martinien Intendant des largesses sous Arcade en 396.

chr.p.126. 'Apodeme est qualifié simplement Prefet d'Illyrie dans la loy du 28 juillet 392, [& rien n'empesche qu'il ne le fust de l'Illyrie orientale. Car il estoit officier de Theodose,] puisque cette loy & les autres qui luy sont adressées, sont p.124. datées de Constantinople. 'Dans la loy du 15 fevrier 392, il est appellé Prefet t.5.p.77.2. d'Illyrie & d'Afrique, '& Prefet d'Illyrie & d'Italie dans celle du 9 juin 393. Godefroy ne trouve pas moyen de justifier cette jonction de l'Illyrie & de l'Afrique ; surtout l'Afrique estant sous Valentinien, & Apodeme sous Theodose. Il ne fait point de difficulté sur la jonction de l'Illyrie & de l'Italie qui est ordinaire dans le Code, [& je ne voy pas neanmoins qu'elle se puisse soutenir, puisqu'Eugene estoit maistre de l'Italie en 393. Il seroit plus aisé de soutenir la jonction de l'Illyrie & de l'Afrique, en la mettant en 393, *P.C. Arcadii & Rufini*. Car Theodose devenu maistre de l'Afrique par la mort de Valentinien II, pouvoit bien l'avoir soumise au Prefet de l'Illyrie orientale. Mais estant luy mesme Consul en 393, auroit-il daté par les Consuls de l'année de devant?]

t.6.p.367.1. 'Hypace avoit déja esté Prefet d'Egypte en 383. [Je ne sçay si c'est le mesme] qui estoit General des troupes de l'Orient en l'an 415.

p.381.3°2. 'On croit que Romule est celui qui estoit Consulaire de la Ligurie en 385, & qui fut Prefet du Pretoire en l'an 400 sous Honoré, si on s'arreste à une loy [où apparemment il y a faute. *V. Honoré note* 13.]'Fl. Pisidius Romulus Grut.p.412.4. fit dresser une statue à Stilicon en 405 au plustost ; mais il n'est qualifié que Prefet de Rome. 'On a diverses lettres Cod. Th.t.6.p.182.2. de Libanius & de Symmaque à une personne de ce nom. 'Symmaque le qua- Sym.l.8.ep.56.p.331. lifie son fils, [ce qui ne convient pas à celui qui estoit si avancé dans les charges, mais peut-estre à son fils.]'Car dans l.9.ep.59.p.361. une autre lettre Symmaque écrivant à Romule, parle de son fils, & avec eloge. 'S. Augustin écrit à un Romule qui Aug.ep.217.p.321.a.b.c. vouloit que les paysans luy payassent ce qu'ils avoient déja payé à son receveur. Il l'avoit engendré, comme il dit, en J. C. par l'Evangile ; [& ainsi c'estoit plutost quelque Africain.]

Pour la page 369.375.

NOTE LII.

Qu'Honoré a esté declaré Auguste le 20 novembre 393, & peut-estre Cesar le 20 janvier de la mesme année.

[Il y a diverses difficultez sur l'elevation d'Honoré. La chronique de Marcellin le qualifie Cesar en marquant son premier Consulat en 386,] Idac.p 305.2. '& on voit la mesme chose dans celle p.349.458. d'Alexandrie. 'Mais au contraire les fastes d'Idace & ceux d'Heraclius ne le qualifient en cet endroit que Nobilissime, [& S. Prosper *N. P.* ou *nobilissimum puerum*:] p.569. '& on trouve la mesme Thphn.p.59.d. chose dans les dates des loix, 'conformément à ce que dit Theophane; qu'il fut declaré dans la mesme année Nobilissime & Consul. Lib.or.15.p.418.d. 'Libanius marque assez clairement que dans le temps de la sedition d'Antioche [en 387,] il n'y avoit qu'un des enfans de Theodose qui eust le titre de Roy, βασιλεὺς. [Et ce titre se donnoit mesme aux Cesars. Aussi je ne pense pas que personne aujourd'hui suive Marcellin.

Les auteurs conviennent que Theodose mena Honoré avec luy lorsqu'il Idac.p.305.b. alla à Rome en 389.] 'Mais la chronique d'Alexandrie ajoute qu'il l'y couronna Roy, & qu'Honoré y regna 14 ans. [On trouve à peu prés la mesme chose dans Theophane *p.* 60. *d.* Et mesme le Pere Petau dans la premiere partie de son *Rationarium temporum*, *l.* 6. *c.* 10. *p.* 273, veut au moins qu'on doute si Honoré ne fut point declaré Auguste dés ce temps là. Nous allons voir que ce ne fut qu'en 393, selon tous les bons auteurs; & le P. Petau les suit dans la seconde partie du mesme ouvrage, *l.* 4. *c.* 12. *p.* 220. Mais il suffit de dire que Theodose qui vouloit & devoit laisser Rome à Valentinien II, son Prince legitime, n'avoit garde d'y faire declarer son fils Auguste pour l'Occident. Je ne croy pas mesme qu'on puisse dire qu'il l'y ait declaré Cesar pour l'Orient. Au moins son nom ne se lit jamais à la teste des loix jusqu'en 392. Le P. Petau mesme dans sa chronologie ne parle point de cette opinion.] 'Mr du Cange abandonne son auteur p.569. sur ce point, avec tous ceux qui peuvent l'avoir suivi.

'Ce fut donc en 393 qu'Honoré fut Socr.l.5.c.25.p.294.b. fait Auguste, selon Socrate, [S. Prosper, & Marcellin.] 'Il y faut joindre Phi- Philsg.l.11.c.2.p.146 | Soz.l.7.c.24.p.741.c. lostorge & Sozomene, qui disent que ce fut dans le temps que Theodose se preparoit à faire la guerre à Eugene. 'On voit la mesme chose dans Clau- Claud.cons.H.3.u.35.36. dien, [& ainsi ce point peut passer pour incontestable.]

'Socrate ajoute que ce fut le 10 de Socr.p.294.b. janvier; [au lieu duquel il faudra peut-estre lire le 15,] puisque le calendrier de Boll.Jan.t.2.p.44. Polemus Silvius met ce jour là *Natalis Honorii*; & nous avons montré dans la note 18 qu'il ne peut pas estre né ce jour là. La traduction de cet endroit de Socrate par Eustathe dans la Tripartite, & l'histoire Mélangée, *p.* 405, ont le 10 comme le texte grec, & beaucoup de modernes suivent cette epoque.

Nous voudrions aussi la suivre, si le P. Petau qui nous a appris à estimer les dates dans Socrate, n'abandonnoit celle-ci dans sa chronologie, *p.* 756, sur ce que saint Prosper & Marcellin remarquent que lorsqu'Honoré fut fait Auguste, il y eut des tenebres [à neuf heures du matin.] 'Il y faut joindre Claud.cons.H.4.p.43.44. Claudien, qui marque encore plus expressément, que le jour qu'Honoré fut fait Auguste il y eut de grandes tenebres: mais qu'en mesme temps que les soldats le proclamerent Auguste, le jour & la lumiere revinrent. 'Il est vray p.41. que ce poëte semble attribuer ces tenebres à une epaisseur extraordinaire de nuées; 'mais ajoutant aussitost, qu'il p.44. parut une étoile plus claire que la lune qui ne paroissoit point alors, [il est assez visible qu'il marque une eclipse de so-

leil;& on n'a pas accoutumé de mettre dans des chronologies des tenebres qui ne proviennent que d'un amas de nuées, quoique l'un & l'autre ait pu se rencontrer en cette occasion.]Le P. Petau le prend en effet pour une eclipse. [Que si cela est veritable, il faut necessairement que Socrate se trompe,] puisqu'en l'an 393 le 10 de janvier estoit le 13 de la lune,[auquel il ne peut pas y avoir d'eclipse.] 'Aussi le P. Petau met celle-ci le dimanche 20 de novembre, auquel il y eut une eclipse de soleil sur les neuf heures & demie à Rome,& sur le midi à Constantinople: & il ajoute que S. Prosper & Marcellin nous apprennent que ce fut le jour du couronnement d'Honoré.

Pet.rat. 2.l.4. c.12.p.220.

Buch.'eycl.

Pet.p.210| chr.p.756.

'Cela paroist d'autant plus raisonnable, que Socrate mesme, & aprés luy Sozomene, disent que Theodose avoit ses troupes prestes lorsqu'il fit Honoré Auguste, & qu'aprés sa promotion il s'en alla en diligence en Occident; [c'est à dire le plustost qu'il put,]ayant laissé passer l'hiver, & estant parti au printemps,comme Philostorge le dit en termes formels. 'Claudien joint aussi le couronnement d'Honoré avec le depart de Theodose. [Si donc Honoré a esté fait Auguste le 10 de janvier 393, il faudra selon Claudien, Socrate, & Sozomene, qu'il soit parti le printemps suivant;ce qui ne se peut pas soutenir, comme on le verra dans la note 54.

Socr.'p.294. b|Soz.p.741. c.

Philg.p.'146.

Claud. conf. H 4.p 35.

Je pense que pour montrer qu'Honoré a plutost esté fait Empereur à la fin de l'an 393, qu'au commencement, on peut encore alleguer ce qu'on lit dans Claudien,]'qu'Honoré demandant à son pere aprés la ceremonie, qu'il le menast à la guerre, Theodose le luy refuse, parcequ'il n'avoit pas encore dix ans, *necdum decimas emensus aristas*. [Honoré n'est entré dans sa dixieme année que le 9 de septembre 393. *V. la note* 18. Ainsi il n'avoit que 8 ans & 4 mois au 10 de janvier, & Claudien eust dû mettre *nonas* au lieu de *decimas*; ce qui convenoit encore mieux à son dessein.

p.48.

Non-obstant toutes ces raisons, Godefroy suit toujours Socrate: mais il ne s'objecte jamais ni l'autorité du Pere Petau, ni sa raison, ni celles dont nous l'appuyons encore; de sorte qu'il peut bien n'avoir pas envisagé la difficulté.] 'Le P. Pagi l'a vuë; & s'attache neanmoins à Socrate; mais c'est en pretendant que S. Prosper & Marcellin marquent seulement que l'eclipse arriva la mesme année; [ce que le *cum* de l'un & le *quippe* de l'autre, ne souffrent guere, quoy qu'on dise, surtout en y joignant Claudien, dont le P. Pagi ne parle pas.] Il veut se tirer de Philostorge, & ne le peut. On a peine à dire une raison qu'il croit rendre son sentiment indubitable, qui est que le jeune Theodose a aussi esté fait Auguste le dixieme de janvier en 402.[Je pense que ce fut l'onzieme, *v. Arcade* § 22:]'& il le soutient luy mesme. [Mais posé que ce soit le 10, je croy que peu de personnes en tireroient une pareille consequence.]'Mr du Cange se declare pour le 20 de novembre, & le prouve en partie parceque Claudien le met un peu avant l'hiver. [Je n'ay pas trouvé l'endroit. Le P. Labbe met aussi le 20 de novembre dans sa chronologie.

Pagi, 393.§ 2.

disp.p 276.

Byz fam.p. 72.

Je ne sçay si l'on ne pourroit point dire qu'Honoré fut fait Cesar le 10 de janvier, & Auguste le 20 de novembre. Nous avons vu que Marcellin & la chronique d'Alexandrie le font Cesar lorsqu'assurément il n'estoit point Auguste selon Marcellin mesme; & quoique Claudien ne distingue point ces deux differentes elevations d'Honoré,] 'il semble neanmoins les marquer; *Mutatus Principe Cæsar protinus æquaris fratri*. [Nous répondrons encore par ce moyen au calendrier de Polemeus Silvius, puisqu'il est aisé que Socrate ait mis par erreur le 10 de janvier au lieu du 15, & sans cela nous ne voyons

Claud. cons. H.4.p.43.

pas qu'il soit aisé de soûtenir ni l'un ni l'autre de ces deux auteurs. Je pense que toutes les loix de l'an 393 portent le nom d'Honoré Auguste: mais on trouve la mesme chose dans quelques unes, au moins de l'an 392. Et on sçait que les Codes sont pleins de fautes de cette nature. Je ne sçay si le quinzieme janvier dans Silvius ne pourroit point estre le jour qu'Honoré fut declaré par son pere Empereur d'Occident. Que si au lieu de *XVIII. kal.* on pouvoit lire *XVI*, ce seroit le jour auquel il le devint effectivement par la mort de Theodose. Mais cela ne se peut: & il semble que les Romains n'avoient égard qu'à la declaration solennelle d'un Prince, & non à la mort de son pere ou de son predecesseur.]

Pour la page 372. § 77.

NOTE LIII.

Que la loy à Herode n'est point de l'an 394.

Cod.Th.chr. p.130. 'Godefroy raporte à l'an 394, la loy datée du 14 de fevrier 396, & adressée à Herode, parce, dit-il, qu'on voit dans S. Augustin qu'Herode estoit proconsul d'Afrique en 394. t.5.p.130.1. 'Mais il reconnoist luy mesme en un autre endroit que le passage de S. Augustin *in Cresc.l. 4. c. 56. p. 191. a*, prouve qu'Herode estoit Proconsul en l'an 395: [Et rien n'empeschant qu'il ne le fust encore au mois de fevrier 396, on ne voit rien à changer 13.t.11.l.5.p. 229. dans la souscription de la loy,]'comme en effet Godefroy n'y change rien dans son Code, ni dans son commentaire. Elle ne porte mesme que les noms d'Arcade & d'Honoré, [& non celui de Theodose qui y devroit estre si elle t.4.p.128. estoit de l'an 394,]'comme il est dans celle qui la precede.

Pour la page 373.§ 78.

NOTE LIV.

Que Theodose n'est parti de Constantinople contre Eugene qu'en l'an 394, sur la fin de may.

[Nous avons montré dans la note 52, que si Honoré a esté fait Auguste le dixieme de janvier 393, il faut dire que Theodose est parti dés la mesme année pour faire la guerre à Eugene. Et c'est ce que nous ne croyons pas se pouvoir soûtenir, puisqu'on ne sauroit marquer aucun exploit qui se soit fait durant cette année là, & qu'au contraire la guerre paroist avoir esté commencée & achevée tout de suite, & en assez peu de temps.]'Claudien dit que la victoire fut promte,ᵃ & mesme qu'Eugene fut surpris par la diligence de Theodose. Claud. conf. H.3.p.36. a H.4.p.42. [Marcellin ne marque la marche de Theodose contre Eugene qu'en l'an 394.]De plus, toutes les loix de 393 sont datées de Constantinople. Il y en a mesme un fort grand nombre, & de tous les mois; de sorte qu'on ne peut pas pretendre qu'il y ait erreur en toutes, comme il le faudroit neanmoins pour soûtenir['ce que Blondel a avancé, que Theodose n'estoit jamais rentré Blond.prim. p.30. à Constantinople depuis le mois de janvier 393.] Les loix de l'année suivante sont encore datées de Constantinople jusques au 30 de may;[car pour les deux du mois de juillet, il est aisé qu'il y ait faute,]'ou qu'elles soient d'Arcade, Cod.Th.chr. p.130.2. comme le croit Godefroy: & cela est assez clair de celle du neuvieme. Mais je ne croy pas pour cela que personne osast soûtenir que toutes celles de l'an 393 sont aussi d'Arcade.

Ainsi il peut estre assez vraisemblable que Theodose ne partit de Constantinople [qu'au commencement de juin 394, ou au plustost à la fin de may.]'Car p.129. s'il y a une loy datée de Constantinople le 30 de may, il y en a une du mesme jour datée d'Heraclée. [Ainsi ou l'une est encore d'Arcade, ou il y a faute dans l'une ou dans l'autre. Car Theodose ne peut pas avoir esté en un mesme jour à Heraclée & à Constantinople,]'ces Baudrand. deux villes estant eloignées de 64 milles [qui font plus de 25 lieuës.]'Godefroy Cod.Th.chr. p.129. croit qu'il faut lire Heraclée dans celle

qui est datée de Constantinople. On voit une difficulté semblable dans les deux loix suivantes, dont l'une est datee du 17 de juin à Andrinople, '& l'autre du 29 à Heraclée. Godefroy croit que cette derniere est du 30 de may & qu'il faut lire *kal. jun.* au lieu de *jul.*

p. 130.

Pour la page 377. § 79.

NOTE LV.

Eclipse fausse dans Zosime.

Z f. l. 4. p. 772. b.

'Zosime dit que durant le premier combat de Theodose contre Eugene il y eut une eclipse, si grande qu'on crut que la nuit estoit venüe. [Le P. Petau ne parle point de cette eclipse;]'& les tables astronomiques n'en mettent aucune en ce temps-ci. 'Et veritablement si la victoire que Theodose remporta le lendemain, arriva le sixieme de septembre, comme le dit Socrate; [il ne pouvoit pas y avoir d'eclipse la veille.] 'qui estoit le 25 de la lune. [Zosime a pris apparemment pour une eclipse l'orage qui se fit le lendemain, qu'on peut croire aisément avoir esté accompagné de quelque obscurité extraordinaire.]

Bu. 394. § 8.

Socr. l. 5. c. 25. p. 295. a.

Buch. cycl.

Pour la page 385. § 82.

NOTE LVI.

Que Theodose n'a point fait venir Arcade en Occident avec Honoré.

Bar. 395. § 17.

'Baronius croit qu'aprés la défaite d'Eugene, Theodose fit venir en Italie non seulement Honoré, comme divers auteurs le disent, mais encore Arcade: '& saint Ambroise dit en effet que les fils de Theodose le vinrent trouver. 'Paulin en parle de mesme. [a] Theodoret semble supposer qu'ils estoient tous deux presens à sa mort. 'Et la chronique d'Alexandrie dit qu'Arcade revint de Rome aprés la mort de son pere.

Amb. div. 3. p. 112. a.

vit. p. 86. f.

a Thdrt. l. 5. c. 25. p. 740.

d. Chr. Al. p. 710.

[Neanmoins les autres historiens qui disent que Theodose fit venir Honoré en Occident, ne marquent point qu'Arcade y soit venu avec luy. Ils semblent au contraire supposer tous qu'il demeura à Constantinople;]& Rufin dit expressément que Theodose en mandant Honoré, ordonna qu'Arcade gardast dans l'Orient l'empire qu'il possedoit depuis long-temps. 'Claudien en écrivant le voyage d'Honoré en Occident ne parle point du tout de son frere, quoiqu'il marque aussi-tost aprés que Theodose recommanda ses deux enfans à Stilicon. 'Baronius aussi demeure d'accord qu'Arcade n'assistoit pas au service qui se faisoit à Milan pour Theodose 40 jours aprés sa mort; S. Ambroise estant trop exprés sur cela, pour ne laisser aucun lieu d'en douter.

Ruf. l. 2. c. 34. p. 192.

Claud. cons. H. 3. p. 36. 37.

p. 38.

Bar. 395. § 21.

[Ainsi sans nous arrester à Theodoret & à la chronique d'Alexandrie, dont l'autorité est moins considerable, il y a apparence que S. Ambroise & Paulin ont parlé par figure d'Honoré seul comme de plusieurs; ou qu'avec Honoré on amena quelque autre enfant de Theodose, comme sa fille Placidie, qui paroist estre demeurée depuis ce temps là en Occident.]'Il est certain aussi que Serene femme de Stilicon, [qui estoit niece de Theodose, & qu'il consideroit comme sa fille,] vint avec Honoré, ou plutost l'amena d'Orient par l'Illyrie.

Claud. cons. H. 4. p. 77.

Pour la page 386. § 83.

NOTE LVII.

Qu'il est bien difficile de croire que Theodose soit venu à Rome aprés la défaite d'Eugene.

'Zosime écrit que Theodose alla à Rome immediatement avant sa mort. 'Prudence dit conformément à Zosime, que quand il vint à Rome, & qu'il y défendit l'idolatrie, il avoit déja vaincu les deux tyrans [Maxime & Eugene,] *gemini bis victor cæde tyranni.* 'Et s'il est vray, comme le dit Theodoret qu'il soit venu à Rome long-temps depuis la mort de Paulin d'Antioche, & depuis qu'il eut voulu obliger Flavien d'y venir,

Zos. l. 4. s. p. 779. a | 814. a.

Prud. in Sym. l. 1. p. 218. 3

Thdrt. l. 5. c. 23. p. 717. c.

[il faut que ç'ait esté aprés la défaite d'Eugene.

Neanmoins depuis le 6 de septembre qu'arriva cette défaite, jusques au 17 de janvier que Theodose mourut à Milan, le temps paroist bien court & bien fascheux pour croire qu'il ait esté jusqu'à Rome, & en soit revenu; encore n'aura-t-il pu partir de Milan qu'aprés avoir fait venir Honoré de Constantinople, si l'on ne veut dire qu'il a fait ce voyage sans participer aux Sacremens:]'Car il paroist qu'Honoré le trouva à Milan.ᵃQue si Theodose estoit malade quand il le receut, comme Socrate & Sozomene le disent, [c'est encore une raison pour ne pas croire aisément qu'il ait esté à Rome, puisqu'il n'aura pu y aller que malade.]'Claudien dit que quand Rome voulut obtenir de Theodose le Consulat pour les deux freres Olybre & Probin, elle luy envoya des deputez au pié des Alpes, [c'est à dire à Aquilée ou à Milan, & il ne dit point qu'on l'attendist alors à Rome, ni qu'il y soit venu dans la suite de l'année.]'Mais de plus, il dit en un autre endroit que dans les cent ans qui avoient precedé le VI. Consulat d'Honoré, [c'est à dire depuis 304 jusqu'en 404,] les Empereurs n'estoient jamais venus que trois fois à Rome. [Or il est certain que Constantin y vint en l'an 312, Constance en 357, & Theodose en 389. Il y a donc peu d'apparence qu'il y soit encore venu en 394.

Aussi aucun historien, auteur, ou chronologiste, excepté les trois que nous avons nommez, ne dit pas un seul mot de ce voyage: Et mesme de ces trois, Theodoret n'a sans doute marqué Rome, que pour dire que Theodose estoit en Occident; & le titre de vainqueur des deux tirans que Prudence luy donne, peut tomber en general sur la personne de ce Prince, sans que le poëte ait pretendu qu'il l'eust acquis dés ce temps là.]

'On pourroit croire sur la narration de Zosime, (car il ne le dit pas expressément,) qu'Honoré seroit venu aussi à Rome avec son pere. 'Mais il est visible par Claudien, que depuis qu'il y fut venu [en 389,] encore enfant, avant que d'estre Empereur, & avant la guerre d'Eugene, il n'y retourna point que pour y commencer son VI. Consulat, c'est à dire à la fin de l'an 403.

'Stilicon peut y avoir esté, comme le dit Zosime, [& mesme si nous voulons, y avoir fait proclamer Honoré Empereur,]'ce que cet auteur attribuë à Theodose. 'Neanmoins ce qu'il pretend s'y estre fait en ce temps-ci par Serene & par Stilicon, 'Baronius le raporte à l'an 389, [& il peut avoir raison. Il est certain toujours que Stilicon devoit avoir epousé Serene plusieurs années avant 389,]'puisque Marie leur fille fut mariée à Honoré dés l'an 398. [Quelque jeune qu'elle fust, elle ne pouvoit pas avoir moins de 12 ans.]

NOTE LVIII.

Pour la page 390. § 84.

Temps de la mort de Theodose: Durée de son regne.

'Socrate & Sozomene, [aussi bien que S. Prosper, Idace dans ses fastes & dans sa chronique,] & la chronique de Marcellin,] reconnoissent que Theodose mourut à Milan l'an 395, que Socrate conte pour le premier de la 294ᵉ Olympiade; [& il n'y a point sur cela d'autre opinion.] 'Car si la chronique d'Alexandrie le met sous les Consuls de l'an 394, ce ne peut estre qu'une faute, [non de l'auteur, mais d'un copiste,]puisqu'elle le met au mois de janvier aprés des evenemens du mois d'aoust.

'Socrate en deux endroits, & la chronique d'Alexandrie, disent que ce fut le 17 de janvier. [Je ne sçay si le '*natalis Honorii* marqué le 15 dans Silvius, ne viendroit point du jour de la mort de Theodose, quoique cela ne soit pas aisé à croire

Marginal notes: Amb. v. p. 86. a. | a Socr. l. 5. c. 26. p. 295. c | Soz. l. 7. c. 29. p. 75. 3. a. | Claud. de Oly. p. 3. 4. | cor. f. H. 6. p. 294. 185. | Zos. l. 4. p. 779. a. | Claud. cons. H. 6. p. 177. 185. | Zos. l. 5. p. 814. b. d. | l. 4. p. 779. a. | p. 814. | Bar. 389. § 60. | 398. § 35. 36. | Socr. l. 5. c. 26. p. 295. c. d | l. 6. c. 1. p. 299. d | Soz. l. 7. c. 29. p. 753. a. | Fast. p. 300 | a 17. | p. 306. a | Socr. p. 295. c. d | 299. d. | Boll. jan. t. 1. p. 41.

à croire. *V. la note* 52. Mais si c'est neanmoins ce que Silvius a voulu dire, la raison demande que l'on corrige cet endroit unique par les trois autres.]

Cod.Th.chr. p. 130. 'Arcade dans une loy du 13 de mars 395, donnée à Constantinople, parle de son pere déja mort.

[Puisqu'il a commencé le 19 janvier 379, *v.* § 3, & qu'il est mort le 17 janvier 395,]'il a regné 16 ans[moins deux jours.]ᵃ Rufin, [la chronique d'Idace, & Marcelliu,] luy donnent 17 ans, [contant pour deux les années 379 & 395, qui n'en font qu'une.

Soz.l.8.c.1.p. 751.a|Socr.p. 293.d. ᵃ Ruf. l.2.c. 34.p.192.

Pour son âge, nous en avons parlé dans la note 2.]

NOTE LIX.

Pour la page 404. § 30.

Fausses histoires sur S. Donat d'Eurée.

Boll. 30. apr. p.764.f. 'Bollandus a trouvé dans un fort ancien manuscrit une vie de S. Donat en grec, d'où est tirée celle qu'on trouve en latin dans Mombritius & dans quelques manuscrits. [Il ne la donne pas neanmoins, & c'est sans doute qu'il l'a jugée indigne de paroistre. Nous n'avons pas en effet sujet de la regretter beaucoup,] puisque contre une verité attestée par tous les historiens, elle fait battizer Theodose par S. Donat, avec des circonstances aussi fausses que le fond. 'Le P. Mabillon qui l'a trouvée dans un ancien manuscrit, avec une preface de celui qui l'a traduite en latin, croit que ce traducteur, qui assure que cette vie n'avoit point encore esté traduite du grec, est Anastase le bibliothecaire. Il s'est neanmoins contenté de donner cette preface avec le commencement de la vie, où l'on voit Eurée mise en Syrie, & les deux miracles raportez par Sozomene confondus ensemble, mais avec des circonstances toutes differentes, & mesme contraires.

Mabi. mus. t. 1. p.85.86.

Boll. p.765.a. 'Bollandus trouve plus de verité dans ce que les Ménées disent de ce Saint: [Et neanmoins ils ne s'accordent point dutout avec Sozomene. Les miracles qu'ils ajoutent à cet historien, ont peu de probabilité: & nous ne sommes point dutout disposez à croire sur la foy des nouveaux Grecs,]'que Theodose ait eu une fille possedée. [C'est le miracle bannal des fausses histoires. Je ne sçay aussi en quoy pouvoit consister]la moitié du bien d'un petit enfant[qui avoit pere & mere.]

Men. 30. apr. p. 356.

NOTE LX.

Pour la page 413. § 33.

Quand Themistius est venu demeurer à Constantinople.

'Themistius dit qu'il étalla à Rome tout ce qu'il avoit amassé de science à Constantinople durant vingt ans. 'Le Pere Hardouin soûtient qu'il n'avoit jamais vu Rome lorsqu'il y vint sous Gratien[en 376,]'comme il paroist par les oraisons 13 & 31. [Ainsi il ne sera venu à Constantinople qu'en 356. Je ne trouve pas que Themistius dise positivement qu'il n'estoit jamais venu à Rome avant ce temps là; mais il est vray que ce qu'il dit dans l'oraison 13 nous donne tout à fait cette idée.]'Cependant il est visible d'autre part que lorsqu'il fut fait Senateur de Constantinople, [c'est à dire dés l'an 355,] il estoit déja établi dans cette ville, & ce n'estoit pas mesme depuis peu. [Ainsi je ne voy rien autre chose à dire, sinon qu'il y a faute dans ce nombre de vingt ans. C'est pourquoi nous disons qu'il demeura 40 ans au moins à Constantinople, estant certain qu'il y demeuroit encore lorsqu'il en fut fait Prefet en l'an 384.]

Themi. or. 23. p.298.b. a. p.385. p. 177. 178. 354.d. or. Const. p. 20. 21.

NOTE LXI.

Pour la page 413. § 33.

Que Themistius est venu à la Cour en l'an 347.

Themi.or.16. p.200.b. 'Themistius dans le discours qu'il fit sur le Consulat de Saturnin, [au commencement de l'an 383,] dit qu'il avoit de grandes obligations à ce Consul de-

puis plus de 30. ans, parcequ'il l'avoit receu chez luy lorsqu'il commença à venir à la Cour &c. [Il semble qu'on peut conclure assez certainement de cet endroit que Themistius n'avoit esté à la Cour que trente ans auparavant, ou un peu plus, c'est à dire vers 352. Cependant il faut que cette expression de plus de 30 ans s'étende ici jusques à 35 ans.] 'Car le titre de la premiere oraison de Themistius porte qu'il la fit à Ancyre la premiere fois qu'il parla à Constance. 'Ce Prince estoit à Ancyre en l'an 347, [& on ne voit point qu'il y ait esté depuis que long-temps aprés. Au moins ce n'estoit ni en 352, ni en 351, puisqu'il estoit alors en Occident.] 'Themistius témoigne aussi en un autre endroit qu'il avoit esté à la Cour du fils de Constantin & de son frere, c'est à dire de Constance, [& de Constant qui est mort dans le commencement de 350.] Le P. Hardouin veut que ce frere de Constance soit Julien son cousin. [Mais il ne donne aucune raison de cette explication qui force son texte, & qui ne luy est point necessaire,]'puisqu'il reconnoist que Themistius estoit à la Cour dés l'an 347. [D'ailleurs je ne voy point que ce que Themistius dit de ce frere de Constance, convienne bien à Julien mort à 32 ans dans la fleur de sa jeunesse.]

Or. 1. p. 1. | n.p. 372 | Cod. Th. chr. p. 46. | Themi. or. 13. p. 165. b. c. | a. p. 462. | p. 371.

NOTE LXII.

Pour la page 415. §. 54.

Que Themistius n'a esté Prefet de Constantinople que sous Theodose.

Suid. Э. p. 1296. d.

'Suidas dit que ce fut Julien qui fit Themistius Prefet de Constantinople; '& le titre de l'epigramme qu'un nommé Pallade fit sur luy à l'occasion de cette charge, porte qu'il l'eut sous Valentinien & Valens. 'Mais on lit formellement le nom de Theodose dans le remerciement que Themistius fait au Prince qui la luy avoit donnée; [ce qui nous dispense de marquer les autres preuves que nous y pourrions ajouter.]

Anth. l. 2. c. 52. p. 188. | Themi. or. 17. p. 213. c.

'Le Pere Hardouin ne s'eloigne pas de croire qu'il l'a euë plusieurs fois sous divers Empereurs, & il allegue pour cela ce que dit Themistius dans l'oraison 17, que Theodose avoit rappellé la philosophie au gouvernement des affaires, ausquelles elle n'avoit point eu de part depuis long-temps. Mais Themistius explique aussi-tost ce long-temps des derniers regnes, [ce qui comprend au moins Valens & Julien: & ainsi cet endroit mesme est une preuve indubitable qu'il n'a point esté Prefet sous ces deux Princes. La suite le confirme encore,]'puisqu'on y voit que tout ce que les autres Empereurs avoient fait pour luy, n'estoit que des paroles sans realité, & que tous ses emplois s'estoient reduits à des deputations. [Je ne sçay si l'on pourroit dire qu'il auroit esté sous eux Prefet honoraire & en titre. Il me semble que l'endroit que nous venons de citer, ne souffre guere qu'on le dise: Themistius auroit marqué cette dignité, quoique simplement honoraire, dans cette oraison 17, & dans la 31 *p.* 352. 353.]

a. p. 462. | or. 17. p. 213. c. | c. d.

NOTES SUR L'EMPEREUR ARCADE.

NOTE I.

Pour la page 411. §. 2.

Que Rufin estoit d'Eause en Gascogne.

Mar. bearn. p. 44. §. 12.

'MONSIEUR de Marca doute de ce que Baronius, Scaliger, & plusieurs autres, ont cru que Rufin ministre d'Etat, étoit natif d'Euse [ou Eause] en Gascogne, sur ce que Claudien dit qu'il estoit de la ville d'Eluse. Ce qui l'en fait douter, c'est que la chronique de Tiro Prosper donnée par M[r] Pithou, l'appelle sur la premiere

année d'Arcade *Rufinum Bosporitanum*. Il soûtient donc sur cela que Rufin estoit du Bosphore Cimmerien audelà du Pont Euxin, & que c'est en ce pays là qu'il faut chercher la ville d'Eluse, Claud.in Ruf. l.1. p.22. 'dont Claudien nous assure qu'il estoit natif. Mais Claudien fait lever des Gaules la furie qu'il fait parler à Rufin dans Eluse, & fait trembler à sa presence l'Angleterre, Sens, & le Rhein, [ce qui ne laisse pas lieu de douter qu'il n'ait voulu mettre cette Eluse dans l'Occident vers les Gaules.] p.13. 'Et en effet il fait aussi-tost partir Rufin de son pays, pour aller en Orient, & mesme dans le Bosphore: *patriâque relictâ Eoas jussu furia tendebat ad arces .... quâ celsâ Bosporus urbe &c.* [Il est visible au moins par là qu'il ne le fait pas sortir du Bosphore Cimmerien pour aller à Constantinople qui est à l'occident de ce Bosphore; & mesme il nous donne lieu de juger que Tiro Prosper l'a appellé Bosporitain, croyant qu'il estoit du Bosphore de Thrace vers Constantinople, parceque c'est là qu'il a paru.] Zos. l.4. p. 773. c. 'Zosime dit aussi que Rufin estoit Gaulois: Κελτὸς τὸ γένος.

Codi. ori. C. p.38. d. 'Codin paroist avoir cru comme Tiro Prosper, que Rufin estoit de quelque endroit vers Constantinople, puisqu'il dit que Theodose y estant venu avant que d'estre elevé à l'Empire, il y logea chez ce Rufin alors cordonnier. [Mais son autorité n'est point capable de nous faire croire ce point, ni que Rufin ait esté cordonnier, puisque Claudien ne le dit pas, ni] qu'il ait esté établi à Constantinople avant le regne de Theo- Claud.in Ruf. l.1. p.10. 12. dose, 'puisque selon Claudien il estoit encore à Eause lorsque Theodose faisoit déja regner la justice & la concor- Codi. p.38. d. de; 'ni qu'il ait esté le dernier Maistre [des offices] sous Theodose, [puisqu'il quitta cette charge dés l'an 392, ni] que Theodose ait jamais esté regardé comme pauvre. Car Codin entasse toutes ces fautes en cinq lignes.

[Il est encore assez surprenant qu'un homme aussi habile dans les lettres que Mr de Marca,] 'ait fait de ce Rufin Mar. p.24. un General des armées d'Arcade. [La seule chose ce me semble qui luy ait pu donner sujet de le croire, c'est que Rufin estoit Prefet du Pretoire, & que les Prefets ont autrefois conduit les armées: mais c'est de quoy ils ne se mesloient point dutout depuis Dioclétien, ou au moins depuis Constantin.]

NOTE II.

Pour la page 414. §. 1.

Diverses fautes sur Eudoxie femme d'Arcade.

'Mr du Cange dit qu'Eudoxie femme Byz. f. p.70. d'Arcade, estoit, selon quelques uns, fille de Gratien, [de quoy on ne donne aucun fondement;] & que d'autres la font fille du General Promote, parcequ'ils ont mal pris ce que dit Zosime, Zos. l.5. p. 781. d. 'qu'elle estoit elevée chez un des enfans de ce General.

'Baronius luy raporte les medailles Bar. 395. § 4. Val. r. Fr. l.2. p.66. de Licinie Eudoxie, qui estoit sa petite-fille femme de Valentinien III; & condanne sur cela ceux qui luy ont donné le nom de Julie, [comme fait Goltzius *p.*134. *b.*] Mr Valois n'a pas laissé de le luy donner aussi. 'Mr du Cange, [& Byz. f. p.70. Birague *p.*524,] l'appellent *Ælia*, aussibien qu'Eudoxie sa petite-fille. Le premier cite pour cela Gruter *p.* 1048. 1, où je trouve seulement *DN. Eudoxia Aug.*

[Si Bauton pere d'Eudoxie estoit payen, comme il y a tout sujet de le croire, *v. Theodose l.* § 11, c'est une nouvelle preuve du peu de lumiere qu'avoit dans l'histoire George d'Alexandrie, qui a fait la vie de S. Chrysostome.] 'Car il nous debite une lettre où le Saint Georg. p.216. a. dit à Eudoxie, que la foy de ceux qui luy avoient donné la vie, γονέων, leur amour pour J.C, & leur pieté, estoient connus de tout le monde: que c'estoient leurs prieres & leurs bonnes œuvres qui

luy avoient obtenu de Dieu la dignité d'Imperatrice.

Pour la page 425. § 4.

NOTE III.

Temps de l'irruption des Huns dans l'Orient.

Claud. in Ruf. l. 2. p. 20.

'Non seulement Claudien, qui est un poëte & un ennemi declaré de Rufin, dit que c'estoit luy qui avoit fait venir les barbares dans l'Asie, 'mais Socrate écrit aussi, qu'il fut tué parceque l'on croyoit qu'il avoit fait entrer les Huns dans l'Orient. Sozomene dit la mesme chose. [Il est donc indubitable que les Huns entrerent dans l'Asie dés l'an 395, quelque temps avant la mort de Rufin,] '& lorsque l'armée Romaine estoit encore en Italie à cause de la guerre civile [contre Eugene, terminée dés l'an 394.] 'Cependant S. Jerome dans son epistre troisieme, [qui ne paroist pas pouvoir avoir esté écrite plustost qu'en 397, *v. son titre* § 82 *note* 55,] dit que cette irruption estoit arrivée l'année de devant, *Ecce tibi anno praeterito &c.* [Nous ne voyons pas moyen d'accorder ces choses, qu'en avouant que S. Jerome n'a pas esté exact en ce point: en quoy il est d'autant plus excusable, que les ravages des Huns commencez en 395, continuerent encore en 396, comme on le peut juger par Claudien *in Eutrop. l. 1. p. 99.*]

Socr. l. 6. c. 1. p. 300. b| Soz. l. 8. c. 1. p. 753. b.

Hier. ep. 3. p. 200. c.

p. 26. d.

Pour la page 427. § 4.

NOTE IV.

Que Rufin est mort le 27 de novembre en l'an 395.

Socr. l. 6. c. 1. p. 300. b. c.

'Rufin fut tué en 395 selon [le Comte Marcellin,] Socrate, [& la chronique d'Alexandrie. Et il faut que cela soit ainsi, s'il est vray qu'il fut tué lorsque les troupes de Theodose arriverent à Constantinople, comme le disent Socrate, Claudien, Zosime, Sozomene, & Philostorge. On le tire encore du Code, qui marque plusieurs loix de l'année suivante adressées à Cesaire Prefet du Pretoire,] qui eut cette charge aprés Rufin. [a] Pour le jour, Socrate seul marque que ce fut le 27 de novembre; 'mais cela est bien confirmé par la chronique d'Alexandrie, qui le met aprés les derniers devoirs rendus au corps de Theodose le 9 du mesme mois; '& par le Code, où les loix sont adressées à Rufin jusques au 11 d'octobre, '& à Cesaire dés le 30 novembre. [b] Pour celle qui est adressée au dernier dés le 24 de juin, elle est fausse non seulement en ce point, mais aussi en ce qu'elle est attribuée à Theodose dont elle parle comme mort. Ainsi il faut corriger ou la date *VIII. kal. jul.* & mettre *jan.* ou lire dans l'inscription *Rufino* au lieu de *Caesario*. Godefroy approuve davantage le premier.

Philsg. l. 11. c. 5. p. 150.
a Socr. p. 300. a.
Chr. Al. p. 710.
Cod. Th. a. t. 9. l. 8. p. 133.
10. t. 6. l. 1. p. 410.
b 16. t. 5. l. 27. p. 144.

[Ces raisons font que nous ne nous arrestons pas à la chronique de Tiro Prosper, qui met la mort de Rufin en 396, quoique la suite de Zosime qui met bien des choses entre cette mort & celle de Theodose, semble le favoriser.]

Pour la page 430. § 5.

NOTE V.

D'Osius & des autres magistrats de l'an 395.

'Nous avons une loy datée du 27 de may, *VII. kal. jun.* 395, adressée à Osius Maistre des offices; deux autres datées l'une du premier de juin, & l'autre du 24 de novembre adressées à Marcel Maistre des offices, & une quatrieme du 28 de decembre adressée encore à Osius avec la mesme qualité. [Il y a visiblement faute dans quelqu'une de ces dates, & sans doute dans la premiere,] 'puisque Marcel estoit Maistre des offices dés le vivant de Theodose, '& qu'Osius estoit creature d'Eutrope, [dont le regne ne commença que le 27 de novembre à la mort de Rufin.] 'On trouve encore Osius qualifié Maistre des Offices dans plusieurs loix de l'an 396. 'Il faut donc lire *VII. kal. jan.* au lieu de *jun.* comme le croit Godefroy,

Cod. Th. chr. p. 131. 132.
t. 6. p. 149. 1.
Claud. in Eut. l. 2. p. 116.
Cod. Th. chr. p. 133.
p. 131. 132.

qui remarque encore que la loy du 26 de decembre, est attribuée dans les editions ordinaires au 26 de may par une faute semblable.

p.331. 'Les autres magistrats de l'Orient marquez dans les loix de l'an 395, sont Theodote Prefet de Constantinople le 21 de may, & Africain qui luy avoit succedé dés le 29 du mesme mois; Heraclien Comte d'Egypte, & Addée

t.6. p.347.a. General d'armée, 'qui avoit cette charge dans l'Orient dés l'an 393. *V. Theodose I.* § 74.

p.389.1. 'Theodote estoit Maistre des offices en 393 & 394, [ayant apparemment succedé à Rufin, & precedé

p.348. Marcel.] 'S. Gregoire de Nazianze

p.365. écrit à un Africain son epistre 65. 'On croit qu'Heraclien Prefet d'Egypte est cet Herculien à qui Synese écrit quelques lettres. Il y avoit en mesme temps un Heraclien qui devint depuis fort celebre: mais c'estoit dans l'Empire d'Occident; & Godefroy les marque comme supposant que ce sont deux personnes differentes.

Pour la page 434.§7.

NOTE VI.

Que le voyage de Stilicon dans le Peloponnese se doit mettre en 396.

Zos. l. 4. p. 784.785. 'Zosime dit que Stilicon ayant appris les ravages que les Gots faisoient dans la Grece, les vint attaquer dans le Peloponnese &c. d'où estant retourné en Italie, il renvoya l'armée d'Orient à Arcade, ayant conspiré avec Gaïnas qui la commandoit, de faire tuer Rufin,

Claud. in Ruf. l. 1. p. 24.27. comme cela arriva effectivement. 'Cependant, selon Claudien qui vivoit dans le temps mesme, l'armée qui tua Rufin, fut renvoyée par Stilicon, non de l'Italie, mais de la Thessalie où les Gots estoient encore, & avant qu'ils fussent entrez dans l'Acaïe & dans le

Conf. H. 4. p. 51. Peloponnese. ['Le voyage que Stilicon fit dans le Peloponnese, (car Claudien nous assure qu'il y en fit un,) doit donc certainement estre distingué de l'autre. Il faut sans doute le mettre aprés la mort de Rufin, & le differer jusqu'au prim-temps de l'an 396, y ayant peu d'apparence que Stilicon ait fait faire deux fois à ses troupes en une mesme campagne le voyage d'Italie en Grece: & l'an 395 devoit estre bien avancé lorsqu'il les ramena de Thessalie,]

Socr. l. 6. c. 1. p. 300. a. 'puisque celles qui allerent de là à Constantinople, n'y arriverent que le 27 de novembre.

Pour la page 436.§8.

NOTE VII.

Sur l'exil de Timase à Asse.

Bar. 395.§27. 'S. Jerome dit que Timase vivoit à Asse [ville d'Asie.] Pour l'accorder avec Zosime, Sozomene, & S. Astere, qui conviennent tous qu'il fut relegué à Oasis, Baronius croit qu'il faut lire *Oasi* dans S. Jerome au lieu d'*Assa*. [Mais nous ne voyons rien qui empesche de croire qu'il estoit banni à Asse en 396, lorsque S. Jerome parloit de luy, & qu'Eutrope ne se contentant pas encore de cette peine, le fit releguer d'Asse à Oasis.]

Pour la page 438.§ 1.

NOTE VIII.

Que la loy contre les asyles marquée par Sozomene, n'est point celle de l'an 398.

Soz. l. 8. c. 7. p. 766. c d. 'Sozomene dit que ce fut à l'occasion de Pentadie femme de Timase, qu'Eutrope fit faire la loy celebre contre ceux qui se refugioient dans les Eglises,

Chry. in Eut. t. 4. p. 484. c. 'dont S. Chrysostome parle aussi. [a] Baronius croit que c'est la loy datée du

a Bar. 398. § 92. Cod. Th. t. 3. p. 362. 27 de juillet 398, '& Godefroy soûtient que l'on n'en peut pas douter: [b] Cependant 1°, la loy de Sozomene ordonnoit

b Soz. p. 766. d | Socr. l. 6. c. 5. p. 304. d. qu'on arracheroit des eglises ceux qui s'y seroient refugiez, [ce que la loy du 27 de juillet n'ordonne point dutout; & de la maniere dont elle parle, on ne peut pas mesme presumer qu'elle l'ordonnast dans quelque autre endroit

qu'on n'a pas mis dans le Code.] 2°, Soz. p.767.b. 'Sozomene assure que la loy dont il parle fut entierement ostée des registres publics ; [de sorte qu'il n'y a point d'apparence qu'on en ait mis depuis une grande partie dans le Code Theodo- Cod.Th. t.1. p.162.2. sien.] 'Et aussi Godefroy est reduit à contester ce fait sans en alleguer aucune raison.

Chry.p.484. c. [Il semble donc qu'il vaut mieux recourir] 'à ce que nous trouvons dans S. Chrysostome, qu'Eutrope n'avoit pas fait une seule loy, mais plusieurs contre les asyles ; [ce qui nous donne toute liberté de distinguer la loy faite sur Pentadie, de celle de 398. Et en effet Hier. ep.3.p. 26.d. puisque] 'Timase fut condanné avant que S. Jerome écrivist son epistre 3e sur la mort de Nepotien, [c'est à dire en 396 au plustard, *v. S. Jerome* § 82 ; il n'y auroit guere d'apparence à differer jusqu'en l'an 398 la poursuite qu'on Socr.p.304.d. Soz.p.767.a. fit contre la femme.] 'Que si l'on dit qu'Eutrope fut disgracié assez peu aprés la loy faite sur Pentadie, [cet *assez peu aprés* reçoit quelque étenduë. Et puisque selon Godefroy elle est de plus d'un an, je ne voy pas qu'il y ait beaucoup de difficulté à y ajouter encore un an ou dixhuit mois. Car s'il falloit s'arrester precisément aux termes de Socrate, ἐν ἀυτῷ τῷ νόμῳ, ce ne seroit point encore la loy de l'an 398, mais quelque autre posterieure donnée en l'an 399, peu de jours seulement avant la disgrace d'Eutrope : Et cela Soz. p.767.a. conviendroit fort bien] 'à ce que dit Sozomene, qu'Eutrope mesme fut le premier qui viola sa loy ; [estant difficile qu'en trois ans, & mesme en deux personne n'ait eu recours à l'asyle de l'Eglise. Mais il ne faut pas prendre si à la rigueur les termes d'un historien, Sozomene parle selon ce qu'il savoit ; & ce qu'il dit a sa verité, si Eutrope est le premier qui se soit refugié dans l'Eglise d'une maniere qui ait fait eclat. Il ne l'a peut-estre écrit que pensant suivre ce que dit Saint Chrysostome *p.* 484. *c*, τὸ νόμον ἔλυσε πρῶτος... Car je croy que S. Chrysostome veut dire qu'Eutrope avoit cassé & aboli sa loy, non par une autre loy, mais par ses actions, comme il le dit aussi-tost, & en faisant voir par son exemple combien l'asyle de l'eglise estoit necessaire aux miserables.]

NOTE IX. Pour la page 458. § 9.

Qu'Africain peut avoir esté Prefet de Constantinople durant toute l'année 396.

'Les loix du 15 de fevrier & du 25 de Cod.Th.chr. p.133.134. decembre 396, sont adressées à Claude, & celle du 3 de mars à Clearque, tous deux qualifiez Prefets de Constantinople. [Il y a faute assurément dans la date, ou dans les deux noms, que l'on aura mis l'un pour l'autre.] 'Clearque t.6.p.355.a. est encore marqué Prefet de Constantinople en 399, 401, & 402. [Cela ne peut-il pas porter à dire qu'il ne l'estoit pas dés l'an 396 ?] Pour croire, comme Godefroy semble faire, que ce soit le mesme Clearque qui avoit eu cette charge dés l'an 370 sous Valens, [c'est à quoy je ne voy point d'apparence.]

'Godefroy admet & Clearque & 1. Claude pour Prefets de Constantinople en 396. Il veut que le dernier soit le pere du poëte Rutilius Claudius Numatianus, qui avoit esté Prefet. [Mais on ne dit point d'où il l'avoit esté ; & c'estoit apparemment en Occident,] puisqu'il avoit esté gouverneur de Toscane, [& que son fils vivoit dans l'Italie & dans les Gaules. Et mesme y a-t-il preuve que le pere de Rutilius l'appellast Claude ?

Ce qui embarasse encore pour la Prefecture de Constantinople en 396, c'est] 'qu'Africain qui l'exerçoit dés le 29 de chr.p.131. may 395, 'la tenoit encore selon quatre p.134. loix, en avril, juillet, & aoust 396 : & deux autres loix du 6 d'octobre sont adressées à Aurelien Prefet de Constantinople selon l'une, ou du Pretoire selon

l'autre. [Je ne sçay si elles ne seroient point de l'an 402, auquel Arcade & Honoré furent Consuls ensemble, aussi-bien qu'en 396. Au moins je ne voy rien qui empesche de mettre cette année là Aurelien Prefet du Pretoire.]

p.144-146. 'Et puisqu'on trouve Clearque Prefet de Constantinople en 401 & 402, [je pense qu'on pourroit mettre en 402 les loix adressées à luy & à Claude qui sont datées de 396; croire que Claude n'est qu'une faute de copiste pour Clearque; & laisser à Africain la Prefecture de 396.] 'Il est certain que sous l'episcopat de S. Chrysostome, [c'est à dire entre 398 & 404,] Arcade fit une loy contre les Litanies des Ariens; [ce qui revient tout à fait] 'à la loy qui est datée du 3 de mars 396, & adressée à Clearque.

Socr.l.6.c.8. p.313.d| Soz. l.8.c.8.p. 778.b.

Cod.Th.16.t. 5.l.30.p.149.

NOTE X.

Pour la page 439.§9.

Officiers de l'an 396.

Cod.Th.chr. p.131. 'Les officiers marquez dans les loix de 396, sont Cesaire Prefet [d'Orient,] *v.* § 9, Eutychien [de l'Illyrie,] Claude ou Clearque de Constantinople, [qu'il faut peut-estre renvoyer à l'an 402, *v. la note 9*,] Gennade & Remi Prefets d'Egypte; Martinien Intendant des largesses, Osius Maistre des offices, *v.* § 5, Remisthée Duc d'Armenie, Euthyme Vicaire, & Eternal Proconsul d'Asie, Paul '& Laurent Intendans du domaine, *dominicæ rei: rei privatæ*, Claudien Comte d'Orient, Africain Prefet de Constantinople, *v. la note 9*. Nebribe Proconsul d'Asie [aprés Eternal,] Simplice General d'armée.

p.134.

[Nous parlerons de Simplice & d'Eutychien dans la note 11.] 'On croit que le poëte Claudien attribuë à Gennade la qualité de Prefet d'Egypte, lorsqu'il dit 'qu'il avoit esté connu du Nil. Il estoit Italien, & avoit eu charge dans l'un & dans l'autre Empire. 'Pour Gennade dont parle Synese, il estoit Syrien, & gouverneur de la Pentapole, [apparemment sous Theodose II. *V. Synese*: Ainsi il n'a rien de commun avec celui-ci.] 'Remisthée étoit encore Duc d'Armenie en 397. [Je ne voy aucune apparence] 'à croire avec Selden, que Claudien Comte d'Orient soit le mesme que le poëte Claudien, 'à qui Honoré fit dresser une statuë avec le simple titre de Tribun & Notaire. Il est aisé de juger par ses ouvrages qu'il vivoit en Occident attaché à Stilicon. 'Nebribe est [sans] doute le mari de Silvine ou Salvine celebre dans l'histoire de S. Chrysostome & dans les lettres de S. Jerome, & qui estoit veuve en 404. Car Nebride Prefet de Constantinople sous Theodose, [estoit mari non de Silvine, mais de Ste Olympiade: l'autre] 'Nebride mari de Salvine estoit fils d'une sœur de l'Imperatrice [Flaccille. *V. Honoré* § 5.]

Cod.Th.t.s. p.153.| Claud ad Gen. p.242.| Syn.ep 73.p. 221.c.d.| Cod.Th.chr. p.135.| t.6.p.355.1.| Claud. pt.p. 17.| Cod.Th.t.6. p.374.a.| Chry. dial.p. 90.| Hier.ep.9.p. 73.b.

NOTE XI.

Pour la page 439.§9.

Sur la Prefecture d'Eutychien.

'Eutychien & Cesaire sont tous deux qualifiez simplement Prefets du Pretoire dans les loix de 396. [Mais puisque Cesaire estoit certainement Prefet d'Orient dés l'an 395, ayant succedé à Rufin, il faut dire qu'Eutychien l'estoit de l'Illyrie orientale.] 'Cependant Arcade luy adresse la loi du premier avril 397, qui ne regarde que Constantinople, 'celle du 7 mars 398, qui regarde Hieraple [en Phrygie ou en Syrie,] 'celle du 23 may 398, faite sur la requisition de la ville d'Epiphanie en Syrie, 'celles du 10 & du 14 mars 389, où il est parlé de l'Egypte & de ses Prefets. Sur ces loix, Godefroy fait Eutychien Prefet d'Orient sans se mettre en peine d'accorder ce sentiment avec 'les autres loix qui nous apprennent, comme il le reconnoist, que Cesaire fut toujours Prefet jusqu'en 401. Les loix du 23 de may 398, & du 10 de mars 399, ne nous embarassent pas, parceque ce sont des

Cod.Th.chr. p.131.| 16.t.5.l.33.p. 151.| 13.t.11.l.8.p. 131.| 7.t.4.l.25.p. 121.| 11.t.24.l.4.p. 176|13.t.7.l. 1.p.100.| 1.6.p.354.

reglemens generaux, qui devoient estre envoyez à tous les Prefets. Pour les trois autres, tout ce que nous voyons à dire, c'est que ce peuvent estre des parties d'autres loix plus generales, & qui regardoient tout l'Empire.

Socr.l.6. c.2. p.301.c. Avec tout cela 'Socrate dit que le Prefet Eutychien fit la solennité de son Consulat [l'an 398] à Constantinople. [Il y estoit donc, & si cela est, je ne voy pas moyen qu'il fust Prefet d'Illyrie.] Mais Socrate dit de mesme qu'Honoré fit ce Consulat à Rome: '& cependant il estoit alors à Milan. [Il faut donc dire que Socrate qui se trompe en l'un, a pu se tromper aussi en l'autre, ou qu'il prend Rome & Constantinople pour l'Occident & l'Orient en general, ou qu'il veut dire simplement, qu'on fit la solennité de leur Consulat en ces deux villes, & en leurs noms, sans avoir examiné s'ils y estoient ou n'y estoient pas.]

Ord.Th.chr. p.138.

Chr. p. 133. 134. 'Outre cette difficulté, Eutychien estoit Prefet dés le 24 fevrier 396, & Cesaire dés 395. Et cependant on a une loy du 3 d'aoust 396, adressée *Maximo PF. P.* [Cela ne se peut accorder; & ainsi puisque] 'Godefroy pretend que cette loy doit estre jointe à une autre datée du mesme jour, mais adressée à Cesaire, [il faut lire aussi Cesaire dans celle-ci au lieu de Maxime, ou renvoyer une de ces loix à l'an 402, auquel rien n'empesche de croire que Maxime estoit Prefet ou d'Orient ou d'Illyrie. Car comme on trouve un fort grand nombre de loix datées de 396, & deux seules de 402, auquel Arcade & Honoré estoient Consuls ensemble aussi-bien qu'en 396; on a grand lieu de presumer qu'on a brouillé ces deux années.] 'Godefroy ne laisse pas de dire que Maxime a esté Prefet du Pretoire en 396: [mais il ne dit point d'où il l'a esté, ne l'ayant pu estre ni de l'Orient ni de l'Illyrie.]

c.1. p.a;.

t.6. p.371.r.

Chr. p.134. 'Pour Simplice qui est encore qualifié Prefet du Pretoire dans la loy du 23 de decembre 396, [la faute est encore plus visible,] puisqu'il estoit General d'armée selon la loy du 18 du mesme mois, '& selon une autre de l'an 398, où l'on voit qu'il commandoit vers Antioche.'La loy mesme du 23 decembre parle de ce qui regarde les troupes. Synese adresse trois lettres à ce Simplice. p.131. t.6. p.185. n.

Mais quoy que nous ayons dit ici pour montrer qu'Eutychien a esté Prefet d'Illyrie & non d'Orient, nous aimons mieux pour conclusion avouer en ce point nostre ignorance, puisque nous serons obligez de reconnoistre dans la note 13 qu'Anatole estoit Prefet d'Illyrie [en 397, 398, & 399.]

NOTE XII.

Pour la page 440. §9.

Que la feste de la Maïume pouvoit se faire au mois de may.

'Godefroy rejette ce que dit Suidas *μ. p. 80. c*, que la feste de Maïume a pris ce nom de ce qu'elle se faisoit à Rome au mois de may; & il allegue bien des raisons pour cela: [Mais je n'en voy aucune qui puisse paroistre considerable.] 'Car pour ce qu'il pretend que selon Julien elle se celebroit au mois d'aoust, tout ce que j'en trouve, c'est que 'Julien se plaint de ce que ses payens n'avoient pas seulement donné un oison pour celebrer la feste de son Apollon au mois d'aoust, au lieu qu'ils avoient fait bien des depenses pour les festins de la Maïume. [Mais comment conclure de là que la Maïume se faisoit aussi au mois d'aoust?] Cod.Th. t.5. p.318.319. p.318.a. Juli. misc. p. 96-98.

'Baronius allegue contre Suidas une autre raison [qui paroist plus forte,] savoir que la Maïume ne paroist point entre les festes des Romains dans tous les calendriers que nous en avons. 'Godefroy cite neanmoins plusieurs passages qu'il avoue s'y pouvoir rapporter. Il ne veut pas qu'on les y rapporte: Bar.16.dec.§. 199.§11. Cod.Th. t.5. p.319.

porte: mais il n'allegue aucune raison qui l'empesche. Pour ce qu'on remarque qu'elle ne se trouve défenduë que par les Empereurs d'Orient, [ce n'est pas une preuve bien forte qu'elle ne se celebrast pas aussi en Occident.] Peut-estre que les dissolutions y estoient moins grandes.

Bar.26.dec.f.

'Godefroy ne s'éloigne pas du sentiment de Baronius, qui veut que le nom de cette feste vienne du port de Gaza nommé Maiume. Mais l'unique fondement qu'ils en ont, c'est que le culte de Venus estoit celebre à Gaza. [Pourquoy donc ne luy a-t-on point donné le nom de Gaza plutost que celui de Maiume, qui estoit assez loin de Gaza pour faire une autre ville, & qui depuis Constantin a toujours eu son Evesque propre.]

fl 399. § 33| Cod. Th. p. 359.2.

NOTE XIII.

Pour la page 443. § 11.

Sur Anatole Prefet d'Illyrie.

[La mesme difficulté que nous avons euë pour l'an 396 sur les Prefets du Pretoire, continuë en 397;] 'puisque Cesaire & Eutychien y ont encore tous deux cette qualité. [Et ce qui embarasse encore davantage, c'est que] deux loix du 17 juin & du 9 de juillet, sont adressées à Anatole Prefet d'Illyrie. [S'il n'y avoit que la premiere, on auroit grand sujet de croire qu'il y faut lire *Archelao PF. Aug.* c'est à dire Prefet d'Egypte, comme dans une autre loy du mesme jour, & qui regarde les Juifs aussi-bien que celle-ci.] 'Godefroy voulant marquer ceux qui furent Prefets d'Orient en 397, ne conte que Eutychien & Cesaire. 'Neanmoins dans sa table il donne aussi cette qualité à Anatole: & elle luy est en effet encore attribuée dans des loix de 398 & 399. [Ainsi nous ne pouvons nous dispenser d'admettre en mesme temps trois Prefets en Orient,] 'où nous ne connoissons neanmoins que deux Prefectures, celle d'Orient & celle d'Illyrie. [Nous laissons le denouement de cette difficulté à des personnes plus habiles: car Godefroy ne s'en est pas mis en peine.] 'Il remarque la lettre que S. Chrysostome a écrite à Anatole sorti alors de la charge de Prefet. C'est la 105e, *p.* 810, où il donne de grands eloges à sa generosité.

Cod.Th.chr. p.136.

p.137.1.

t.5.p.349.2.

t.3.p.91.2.

t.6.p.349.2.

NOTE XIV.

Pour la page 443. § 11.

Officiers de l'an 397.

'Les magistrats de l'an 397, outre Cesaire, Eutychien, & Anatole, sont Remisthée Duc d'Armenie, 'Africain qui estoit encore Prefet de Constantinople, Astere Comte d'Orient, & Archelaüs Prefet d'Egypte. 'On croit que c'est ce Comte Archelaüs appellé par Saint Jerome un homme tres eloquent & tres Chrétien, qui travailla en 396 à le reconcilier avec Jean de Jerusalem. *V. S. Jerome* § 74.

Cod.Th.chr. p.135.

p.136.

t. 6. p.351. 2| Hier.ep.61.c. 15.p.180.c.

NOTE XV.

Pour la page 446. § 12.

Officiers de l'an 398.

'Les officiers marquez dans les loix de l'an 398, sont Eutychien Prefet [d'Orient,] Anatole d'Illyrie, Romulien, Severe, & Optat de Constantinople, Theophile Vicaire d'Asie, Osius Maistre des offices, Astere Comte d'Orient, & Simplice General d'armée en Orient. 'On trouve un Romulien Prefet du Pretoire en Occident en l'an 404. 'Godefroy raporte à Severe Prefet de Constantinople quelques lettres de Symmaque. [Je n'en voy point de raison: Il parle plutost de quelque Senateur d'Occident, aussi-bien que dans les autres endroits qui regardent Severe, & que Godefroy ne raporte point à celui-ci. Nous parlerons d'Optat sur l'an 404, où sa Prefecture est celebre. C'est pourquoi je ne sçay s'il n'y auroit point de faute dans la loy qui le fait Prefet dés 396. On voit au moins qu'il y a eu d'autres Prefets que luy entre 396 & 404.]

Cod.Th.chr. p.138.139.

t.6. p.381.2.

p.384.2.

Pour la page 449.513.

NOTE XVI.

Officiers de l'an 399.

Cod.Th.chr. p.140.141. 'Les officiers de l'an 399 sont Eutychien & Aurelien Prefet du Pretoire, Anatole Prefet d'Illyrie, Clearque & p.142. Severin de Constantinople, '& Constance Intendant des largesses. [Les loix adressées à Eutychien & à Aurelien, sont trop meslées pour oser dire que l'un ait succedé à l'autre. Cependant nous avons vu qu'il estoit difficile de douter qu'Eutychien ne fust Prefet d'Orient: & il faut dire qu'Aurelien Philg.l.11.c. 6.p.529.d. l'estoit aussi,]'puisque ce Prefet presida la mesme année au jugement d'Eutrope auprés de Calcedoine.[On le voit Cod.Th.9.t. 41.l.17.p.312 encore par] 'la loy 17 *de pœnis*, sur la disgrace & l'exil d'Eutrope: [de sorte que c'est encore le mesme embaras que nous avons vu dans la note 13. Nous parlerons d'Aurelien dans la note 23.] t.6.p.384.1. 'Godefroy distingue Severin Prefet de Constantinople, de celui qu'on voit avoir esté Intendant du domaine en 390;mais il n'en rend point de raison.

Pour la page 450.512.

NOTE XVII.

Qu'Isdegerde Roy de Perse a commencé en 399.

Claud.inEut. l.2.p.120. 'Claudien nous assure qu'en mesme temps que Tribigilde ravageoit l'Asie, & durant le Consulat d'Eutrope, [c'est à dire en 399,]on apprit que Sapor Roy de Perse ami de l'Empire, avoit esté tué par ses sujets, & que son successeur me-Pet.rat.a l.4. c.7.p.197. naçoit de la guerre. 'Le P. Petau dans son *Rationarium temporum*, met en 400 la mort de Vararane Cermasas, & le commencement d'Isdegerde fils de Sa-Scal.isag.p. 141. por III. 'Scaliger fait la mesme chose dans son Introduction, hormis qu'il semble faire Isdegerde fils de son predecesseur, qu'il surnomme Kerman-Saa. [Neanmoins l'autorité de Claudien, qui écrivoit apparemment aussi-tost aprés la disgrace d'Eutrope, avant peut-estre qu'il fust arrivé en Cypre, mais assurément avant sa mort, & ainsi avant la fin de l'an 399, oblige absolument à mettre la mort de Vararane & le commencement d'Isdegerde avant l'an 400. Et on peut dire que c'est le point le plus fixe & le plus certain de toute la chronologie des ces Rois de Perse. Les principes de Scaliger devoient mesme l'y conduire,] puisque avant mis le commencement du grand Sapor en l'an 5022 de la periode Julienne, qui est l'an 309 de J. C, & luy avant donné 70 ans de regne, il devoit faire commencer son successeur non en 5093. comme il fait,[mais en 5092, de J. C. 379. Et ainsi le commencement d'Isdegerde, qui est 20 ans aprés selon luy & selon le P. Petau, seroit tombé en 399.]

'Le Canon des Rois de Perse que Euf.χρ.ad. p.399. nous avons en grec dans les additions de Scaliger à la chronique d'Eusebe, marque deux Vararanes entre Sapor III. & Isdegerde :[C'est assurément une faute de ce Canon, qui met avant Isdegerde le Vararane qu'il devoit mettre aprés.

Pource que Claudien dit que le Roy de Perse tué en 399, estoit un Sapor, au lieu que selon Agathias suivi de tout le monde, ce ne peut estre que Vararane; on peut dire que le premier Sapor qui avoit pris Valerien, & ensuite le grand Sapor II, s'estoient rendus si redoutables aux Romains, qu'ils donnoient leur nom à tous les Rois de Perse, comme cela est ordinaire parmi le peuple.]

NOTE XVIII.

Pour la page 453.521.

Cause de la chute d'Eutrope.

'Zosime n'attribuë la ruine d'Eutrope Zos.l.5.p. 789-791. qu'aux intrigues de Gaïnas & à la guerre de Tribigilde. [Claudien semble le favoriser, puisque dans son second livre contre Eutrope il fait toute l'histoire de la guerre de Tribigilde; ce qui

semble avoir peu de raport à son sujet, à moins qu'elle n'ait esté la cause de la ruine d'Eutrope, dont il parle dans la preface de ce livre. Neanmoins aprés avoir raporté cette guerre,] 'il décrit seulement le trouble où elle mit Constantinople, & feint que l'Orient demande secours à Stilicon. [Peut-estre qu'il a fait ou qu'il vouloit faire un troisieme livre.

Claud.in Eut. l. 2. p. 120. 122.

Pour ce qui est des autres auteurs, ni Socrate, ni Sozomene, ni Philostorge ne font en aucune maniere dependre la disgrace d'Eutrope, soit de Gaïnas, soit de la guerre de Tribigilde.] 'Socrate dit seulement qu'il avoit fait quelques fautes qui avoient offensé Arcade; προσκρούσας τῷ βασιλεῖ. 'Sozomene dit qu'il avoit maltraité l'Imperatrice; [ce que Philostorge explique davantage, *l.11.c.6.p.529.c.*] 'S. Chrysostome dit aussi qu'il avoit fait injure à Arcade: '& il marque assez que sa chute venoit de quelque faute particuliere; ἰδίαν ἁμαρτίαν. [Il est aisé que ces deux choses aient concouru à sa ruine, soit qu'il ait offensé l'Imperatrice dans le temps mesme que Gaïnas demandoit sa teste, soit que l'ayant fait auparavant, Eudoxie ait pris ce temps là pour s'en plaindre. Mais les termes de S. Chrysostome s'accommodent mieux avec le premier.]

Socr.l.6. c.5. p.304.d.

Soz. l.8. c.7. p.767.a.

Chry.in Eut. t.4.p.486.c.d.

ps.44. h.2.t.3. p.671.a.

NOTE XIX.

Pour la page 453.§15.

Arcadie mise dans Philostorge au lieu de Flaccille.

'Philostorge dit que quand Eudoxie alla se plaindre d'Eutrope à Arcade, elle avoit entre ses bras ses deux filles Pulquerie & Arcadie. 'Mais Arcadie ne vint au monde que le 3 avril de l'an 400, [quelque temps aprés la disgrace d'Eutrope. Ainsi au lieu d'Arcadie, il faut lire Flaccille,] qui estoit la fille aisnée d'Arcade, née dés l'an 397, [mais qui est peu connuë dans l'histoire.]

Philg. l.11.c. 6.p.529.b.c.

Chr. Al. p. 712.

NOTE XX.

Pour la page 454.§15.

Si Eutrope est tombé tout d'un coup.

[Nous raportons la ruine d'Eutrope selon que nous la trouvons dans les auteurs, particulierement dans Zosime. Elle peut bien neanmoins n'estre pas arrivée si subitement, puisque S. Chrysostome semble distinguer le temps de sa disgrace, du jour auquel il se refugia dans l'Eglise,] 'en disant que ses affaires avoient commencé de ce jour là à mieux aller.

Chry in Eut. t.4.p.486.b.

NOTE XXI.

Pour la page 455.§16.

Que le discours de S. Chrysostome qui regarde Eutrope selon le titre, le regarde effectivement.

'Baronius a cru que l'homelie de S. Chrysostome faite selon le titre, lorsqu'Eutrope eut esté trouvé hors de l'eglise, *t.3.p.666*, ne regardoit point dutout Eutrope, mais quelque autre evenement semblable; parcequ'on y voit, dit-il, beaucoup de particularitez qui ne se lisent point d'Eutrope. [Mais quand nous aurions une histoire fort ample d'Eutrope, ce qui n'est pas, on pourroit toujours supposer qu'on y a oublié quelque chose.] Il se sert de ce que dit S. Chrysostome *p.671.c*, que depuis qu'il estoit Evesque il y avoit déja eu beaucoup de renversemens semblables: & cela ne se pouvoit dire, ajoute Baronius, au temps de la chute d'Eutrope, l'histoire ne marquant aucun de ces changemens, & n'y ayant encore qu'un an [& quelques mois] que S. Chrysostome estoit Evesque. [Mais se passe-t-il jamais une année sans qu'il y ait des renversemens dans une Cour, surtout quand un Arcade & un Eutrope gouvernent? Combien la seule guerre de Tribigilde avoit-elle ruiné de personnes en Asie, ce qui ne pouvoit manquer de se faire sentir à Constantinople?] 'Aussi non-obstant les raisons de Baronius, M[r] Hermant a soûtenu que

Bar.399. §27

Chry.vie, l.4. c.5. p.265.

cette piece regardoit Eutrope. [Le titre le porte.] l.3.p.669.c. 'L'affaire dont elle parle, avoit fait un eclat prodigieux : l'Empereur s'y estoit mesme vu en danger. [Et cependant Baronius n'a pu rien trouver dans l'histoire à quoy il la pust rapporter :] vic, p.265. 'on y lit plusieurs pensées &c. qui sont de mesme dans l'oraison que Baronius & tous les historiens avouent regarder Eutrope, l.3.p.669.a. '& elle y est mesme citée assez clairement.

Pour la page 456. §26.

NOTE XXII.

Temps de la chute d'Eutrope.

Socr.l.6.c.5. p.305.a.&c. 'Claudien *in Eutr. l.2.pr. p.106*, convient avec tous les historiens, que la disgrace d'Eutrope arriva dans l'année de son Consulat, [qui est l'an 399. Il faut dire que ç'a esté dés les premiers jours de l'année, si nous nous tenons à la date] Cod.Th.9. t. 40. l. 17. p. 312. 'de la loy donnée pour son exil, qui est selon le Code, du 17 janvier 399 : [& ainsi il aura en quinze jours commencé & fini son Consulat avec sa fortune. Cela paroist favorisé par la chronique de Marcellin, qui met en 399 la revolte de Gaïnas, arrivée depuis la disgrace d'Eutrope :] chr. p.139.1| Bar.398. § 99. '& Baronius suivi par Godefroy, met en 398 la revolte de Tribigilde, qui fut la cause de cette disgrace.

[Mais pour commencer par ce dernier point, se peut-il accorder avec Claudien ? Car les medailles, les festins &c. que Claudien décrit au commencement de son second livre contre Eutrope avant la guerre de Tribigilde, *p.* 109. 110, peuvent-ils s'entendre du temps où Eutrope fut seulement designé Consul en 398 ?] Claud.inEut. l.2. p.116. 'Sur la nouvelle de la revolte de Tribigilde, Eutrope luy envoya faire diverses offres, qu'il rejetta. *Nam quis non Consule tali Vilis honos ?* dit Claudien. [Eutrope estoit donc déja Consul. Est-ce que tout cela n'est qu'une licence poëtique ? Nous voudrions le pouvoir dire, mais nous n'osons pas.

Il ne faut donc mettre la guerre de Tribigilde qu'en 399 ;] '& mesme selon Claudien, il ne la faut commencer qu'au prim-temps de cette année là [ou plutost au milieu de l'été.] p.110. Car la Cour se preparoit déja au voyage d'Ancyre : '& on voit par le Code que c'estoit au mois de juillet & d'aoust qu'Arcade y alloit. Cod.Th.chr. p.136.139. 'En l'année mesme 399, nous avons des loix datées de Constantinople en janvier, en mars, du 6 & du 25 may, p.140. 'du 6 & du 20 de juillet, & il n'y en a point depuis ce temps là jusqu'au 2 d'octobre. p.141. [C'est donc dans cet entretemps qu'il faut mettre le voyage d'Arcade à Ancyre, auquel Claudien joint la revolte de Tribigilde, si neanmoins Arcade a fait le voyage en cette année, selon ce que nous allons dire.

Je croy neanmoins qu'il vaut mieux] 'commencer la revolte de Tribigilde dés le prim-temps, suivant precisément Claudien en ce point, & en ce qu'il dit, non qu'Arcade fit alors le voyage d'Ancyre, mais qu'il se preparoit à le faire. Claud.inEut. l.2. p.110. [Or ces preparatifs peuvent bien estre de deux ou trois mois pour un poëte. Par ce moyen la guerre de Tribigilde qui doit avoir duré du temps selon Zosime, aura pu finir sur la fin de l'été par la disgrace d'Eutrope, comme le pretend Zosime : & ainsi dans la loy d'Arcade contre Eutrope, au lieu de *XVI. kal. febr.* il faudra *octobr.* ou de quelque autre maniere qui approche plutost de la fin de l'année que du commencement.

Une preuve encore qu'on ne peut point mettre cette disgrace dés le 17 de janvier, c'est ce que dit Philostorge,] 'que quand Eudoxie vint demander à Arcade la punition de l'injure qu'Eutrope luy avoit faite, elle luy presenta ses deux filles. Philg. l.11.c. 6.p.529. b.c. 'Or Pulquerie qui estoit la seconde, n'estoit née que cette année mesme le 19 de janvier : Chr. Al. p. 712. Marc. [& Eudoxie estoit assurément hors de ses couches, lorsqu'elle vint trouver Arcade.]

Bar.399 § 10. 26.

'Baronius abandonne aussi la date du 17 janvier, & met la chute d'Eutrope un peu aprés Paque. Mais S. Chrysostome sur lequel il se fonde pour cela, 'dit seulement qu'il y avoit autant de monde dans l'eglise pour voir Eutrope, qu'il y en avoit vu à Pasque: [ce qui n'est pas une grande preuve que ce fust peu ou beaucoup aprés cette feste.] 'Godefroy qui dit en un endroit suivant la date de la loy, qu'Eutrope fut banni au milieu de janvier, 's'accorde presque en un autre avec Baronius, & met la chute d'Eutrope un peu avant Pasque, parce, dit-il, que Saint Chrysostome marque à la fin de son discours sur Eutrope, que c'estoit dans le temps de l'indulgence; ce qu'il croit se devoir raporter à l'indulgence du Caresme qui precedoit la feste de Pasque. 'Mais tout ce que dit S. Chrysostome, c'est que l'affaire d'Eutrope estoit un temps & une occasion où il falloit user d'indulgence & de douceur, & non pas examiner à la rigueur ce qu'il meritoit de souffrir. [Ainsi cela ne regarde point le temps de Pasque plutost qu'un autre.]

Chry.in Eut. t.4.p.485.b.

Cod.Th.chr. p.142.1.

t.3.p.315.2.

Chry.t.4.p. 486.c.

Cod.Th.t.3. p.316.317.1.

'La loy 18 *de pœnis* datée du 25 juillet 399, se raporte bien naturellement aux suites de la ruine d'Eutrope; & Godefroy ne manque pas de l'y raporter. Mais avec cela elle est generale: [& si Tribigilde ne s'est revolté qu'au primtemps de 399, c'est à dire au mois d'avril au plutost, il est difficile de mettre la chute d'Eutrope dés le mois de juillet. Il faudroit en ce cas lire dans la loy 17 *de pœnis kal. aug.* ce qui n'a point de raport a *kal. febr.*

Zos.p.794.

On peut encore ajouter] 'que selon Zosime, Gaïnas commença à se declarer ennemi fort peu aprés la chute d'Eutrope, & qu'une des premieres choses qu'il fit, fut de demander la teste d'Aurelien 'alors Consul, dit Zosime. [C'estoit donc en l'an 400 auquel tombe le Consulat d'Aurelien. Je ne voy pas que cela se puisse aisément accorder avec ceux qui veulent qu'Eutrope ait esté banni dés le 17 de janvier 399. Car pour la chronique de Marcellin, qui met la revolte de Gaïnas dés 399,] 'Baronius mesme ne croit pas la devoir suivre en cette rencontre, parcequ'elle est contraire à Zosime. [Elle l'est encore à la chronique d'Alexandrie, *p.* 712, avec laquelle Pallade s'accorde fort bien,] 'mettant le trouble causé à Constantinople par Gaïnas sur la fin du prim-temps en l'Indiction 13, [qui est l'an 400.]

p.795.a.

Bar.399.§ 28| 400.§ 17.

Pall.dial p. 125.131.132.

NOTE XXIII.

Pour la page 459. § 17.

Sur Aurelien Prefet du Pretoire.

Syn.ep.31.p. 177.c.

'Aurelien à qui Synese écrit sa lettre 31, estoit assurément sorti alors de la premiere des dignitez, [c'est à dire de la Prefecture du Pretoire,] puisque Synese dit qu'il avoit este cause &c. γίγνωας, & non pas qu'il l'estoit. [Il ne dit rien cependant de particulier sur la maniere dont il estoit sorti de cette charge: & ainsi il y a bien de l'apparence que cet Aurelien est] 'celui qui estoit pour la seconde fois Prefet du Pretoire en 406, 414, & 415, [plutost que] 'celui qui l'estoit en 399, comme le dit Godefroy. [Car celui-ci sortit de la Prefecture pour estre livré entre les mains de Gaïnas; ce qui estoit un evenement assez extraordinaire, pour que Synese en dist quelque chose.] Godefroy cite la chronique d'Alexandrie sur Aurelien en l'an 406, 414, & 415. Je n'y en trouve rien sur 406, *p.* 714: [& il faut que Godefroy ait pris Emilien pour Aurelien.] Ce qu'elle en dit sur 414 & 415, est raporté aussi-tost aprés par Godefroy mesme au second Aurelien.

Chr.Al.p. 716-718.

Cod.Th.t.6. p.352.2.

[Nous supposons jusqu'ici qu'Aurelien Prefet en 399, est different de celui qui l'estoit en l'an 414,] en quoy nous croyons suivre Godefroy, 'qui en parle comme de deux personnes differentes.

p.352.

[Mais je ne voy pas qu'il soit necessaire de faire cette distinction.]'Car le Prefet de 414 l'estoit alors pour la 2.e fois: [& celui qui fut livré à Gaïnas n'ayant esté que banni, peut aisément avoir esté rappellé à la Cour & à la conduite des affaires. Pour la lettre 31 de Synese, en la raportant à sa seconde Prefecture, elle ne sera aucune difficulté, & nous obligera seulement à étendre la vie de Synese jusqu'en 416.]'puisqu'on étend jusque là la Prefecture d'Aurelien.

Chr.Al.p. 716.

Cod.Th.t.6. p.352.a.

'On trouve qu'Aurelien, l'un des principaux de la Cour de Theodose, & celebre entre les Prefets, bastit à Constantinople une eglise de Saint Estienne où S. Isaac fut enterré en l'an 383. *V. Valens* § 19. Cet Aurelien est apparemment celui ['qui fut Prefet de Constantinople en 393:a & ce peut encore estre aisément le mesme que celui qui fut ensuite Prefet du Pretoire & Consul. 'Car une epigramme faite sur le Consul & le Patrice, remarque qu'il avoit esté trois fois Prefet.]

Boll.30.may, p.258.d.e| Cang.de C.l. 4.p.138.c.

Cod.Th.t.6. p.352.1. a Boll.p.258. e.f.

Anth.l.4.c.4. §27.p.399.

'Pour Aurelien Proconsul d'Asie en 395, [je croy qu'il le faut distinguer de l'autre. Ce pourroit estre] celui qui est appellé Prefet de Constantinople & du Pretoire dans des loix qu'on met en 396[& qui sont assez probablement de l'an 402, *v. la note 9*, auquel il ne seroit pas aisé de croire que le Consul ait esté Prefet.]

Cod.Th.t.6. p.352.1.

Pour la page 460.§17.

NOTE XXIV.

Pourquoi l'on dit que Jean estoit jeune: Bruit repandu contre luy & contre Eudoxie.

[Nous disons que Jean pouvoit estre encore assez jeune en l'an 400,] sur ce qu'on lit dans Zosime sur l'histoire de cette année mesme, que beaucoup le pretendoient pere du fils d'Arcade.

Zos.l.5.p. 795.a.

[Pour ce qui est de ce bruit, Eudoxie pouvoit bien meriter d'estre abandonnée à un crime aussi honteux que celui dont on l'accusoit: Neanmoins on ne donne aucun autre fils à Arcade que Theodose,]'né seulement en l'an 401. [Ainsi ou ce que dit Zosime est une calomnie forgée depuis ce temps là, ou au moins son expression n'est pas exacte.]

Chr.Al.p. 712.

Pour la page 460.§18.

NOTE XXV.

Sur l'exil d'Aurelien, & sur l'homelie de S. Chrysostome qui en parle.

[Le titre de la penultieme homelie du 5.e volume de S. Chrysostome, p. 895, que nous contons pour la 72, porte qu'elle est faite lorsque Saturnin & Aurelien furent bannis, & que Gaïnas sortit de la ville.]'Sur cela Baronius,[& d'autres aprés luy,] raportent cette homelie au temps que Gaïnas ayant voulu bruler Constantinople, & qu'ayant ensuite esté declaré ennemi public, S. Chrysostome fut deputé vers luy: & ils semblent croire qu'il en obtint alors le retour d'Aurelien & de Saturnin. [Mais 1°, il faut reconnoistre qu'il y a faute dans le titre de cette homelie, le temps que Saturnin & Aurelien furent bannis, & celui que Gaïnas sortit de la ville, estant deux temps fort differens: & nous ne voyons pas que ces deux faits puissent se joindre ensemble selon l'histoire. Or l'homelie convient fort bien au temps que ces deux seigneurs furent bannis: Il n'y a rien au contraire qu'on puisse y raporter à la sortie de Gaïnas;]'& mesme il y est dit que le peuple de Constantinople estoit en sureté, exemt d'agitations & de tempestes; [ce qui ne convient nullement au temps de cette sortie, & de la legation de S. Chrysostome. 2°, La suite de l'histoire ne nous donne aucun lieu de croire que Saint Chrysostome ait rien obtenu de Gaïnas dans cette legation. Ainsi il faut dire qu'on a joint la sortie de Gaïnas à l'exil d'Aurelien ou par erreur, ou pour marquer davantage l'année en laquelle cette homelie a

Bar.400.§ 45.

Chry.t.5.p. 895.e.

esté preschée. Je ne la trouve point dans l'edition de Savilius.

La maniere dont S. Chrysostome y parle de ce qu'il avoit fait pour Saturnin & Aurelien, *p.* 895. *d*, porteroit d'elle mesme à croire qu'il les avoit entierement delivrez. Cela pourroit estre soûtenu par Sozomene,]'qui écrit que Gaïnas leur pardonna, ἠφίεικε, [& encore plus]'par ce que dit Socrate, qu'il ne leur fit rien souffrir de fascheux. [Mais puisque le titre mesme de cette homelie dit aussi-bien que Zosime, qu'ils furent envoyez en exil, nous ne croyons pas qu'on en puisse douter. Et il suffit effectivement pour expliquer S. Chrysostome, de dire qu'il leur avoit conservé la vie, lorsque Gaïnas estoit prés de la leur oster.]

Soz.l.8.c.4.p. 751.a.

Socr.l.6.c.6. p.306.d.

'Zosime semble dire que Gaïnas ne demanda, ou au moins ne se fit livrer ces deux seigneurs, que dans la conference qu'il eut à Calcedoine avec Arcade. [Nous avons cru devoir suivre Socrate & Sozomene, qui s'expliquent plus clairement.]

Zos.l.5.p. 799.c.

NOTE XXVI.

Pour la page 461.§18.

Si Arcade a donné à Gaïnas le thresor de l'eglise des Apostres

'L'oraison 32 du 6e volume de saint Chrysostome, *p.* 271, est citée comme de luy par le Concile de Latran, & par le VI. œcumenique. Mais elle est d'un style si different du sien &c. que Savilius n'a pas hesité sur cela seul à juger qu'elle n'estoit point de luy. 'Mais de plus elle paroist faite au tombeau de S. Thomas, [c'est à dire à Edesse en Mesopotamie.] 'Il y est dit que Dieu avoit abatu une tour & une teste de l'Arianisme, qu'il avoit delivré la Thrace de la tyrannie, qu'il avoit exterminé le tyran. [Elle le prie de delivrer de mesme l'Occident de la fureur des Ariens, que le voleur barbare soit vaincu & exterminé, qu'Arius soit chassé, & que l'Empereur demeure victorieux.] Cela paroist assez bien convenir à l'an 402, un an aprés que la Thrace eut esté delivrée de Gaïnas, & lorsqu'Alaric faisoit trembler l'Italie. [Car on sçait que l'un & l'autre estoit Arien.]

Chry.n.S.p. 738.

t.6.h.32.p. 271.c|274.b.

p.274.a.b.

'L'auteur de ce discours demande aux Ariens d'où ils avoient appris leurs blasphemes, & s'ils avoient touché comme S. Thomas, les plaies de J. C: p.273.d.e.
„ Et de quelle main l'auriez vous fait,
„ leur dit-il? Est-ce de celle avec laquelle
„ vous avez ravi les vaisseaux [sacrez,]
„ avec laquelle vous avez pillé les Apos-
„ tres, avec laquelle vous avez receu les
„ depouilles remportées par le barbare,
„ qui a esté remplie de la recompense de
„ l'iniquité, avec laquelle vous avez fait
„ fondre les vaisseaux destinez au Sang
[du Sauveur?] Ces paroles peuvent se raporter en general aux ravages faits par Gaïnas & par d'autres Gots, qui sans doute n'avoient pas epargné les eglises. Mais elles semblent marquer quelque chose de plus particulier. Et comme on ne dit point que Gaïnas eust pillé aucune eglise celebre des Apostres, nous avons cru qu'Arcade mesme avoit pris les richesses de celle qui estoit à Constantinople pour les donner à Gaïnas, ne trouvant pas d'autre moyen dans un besoin si promt & si pressant, de fournir les grandes sommes que ce barbare ne manqua pas de demander pour luy & pour ses soldats [Le mot de *recompense d'iniquité* nous a paru favoriser beaucoup ce sens.]

NOTE XXVII.

Pour la page 461.§18.

Si Gaïnas estoit Maistre de la milice avant la mort d'Eutrope.

'Socrate dit que Gaïnas estoit General [& Maistre] de la cavalerie & de l'infanterie dés devant la mort d'Eutrope & la guerre de Tribigilde. 'Cependant Sozomene dit assez clairement qu'il acquit cette dignité aprés la

Socr.l.6.c.6. p.305.a.

Soz.l.8.c.4.p. 751.b.

mort d'Eutrope dans la conference de Calcedoine. [Je ne sçay si c'est qu'on luy auroit rendu alors cette charge avec quelque nouveau pouvoir, ou si c'est que Socrate se trompe:] 'car Sozomene dit seulement qu'avant la mort d'Eutrope il estoit General, στρατηγός, [peut-estre parcequ'il commandoit les Gots.] 'Neanmoins selon Zosime, Leon qui commandoit une armée contre Tribigilde, estoit sous luy, & luy obeïssoit. 'Philostorge dit qu'il rentra à Constantinople en l'état de General: mais il venoit de dire que le General Gaïnas avoit esté envoyé contre Tribigilde.

p.750.b. | Zos.l.5.p. 792.d. | Philg.l.11.c.8. p.531.b.

NOTE XXVIII.

Pour la page 454.§19.

Temps de la défaite & de la mort de Gaïnas.

Pasc.p.307.1. 'La chronique d'Alexandrie met la défaite navale des Gots le 23 decembre 400, qu'elle marque par le mois grec & le mois romain: p.571. '& M.r du Cange ne nous dit rien sur cela. [Cependant nous ne voyons pas moyen de défendre cette epoque.] Zos.l.5.p. 798.799. 'Car Gaïnas aprés sa défaite traversa la Quersonese & toute la Thrace, & s'en alla audelà du Danube, où il fut tué aprés plusieurs combats. Sa teste fut envoyée de là à Constantinople, Pasc.p.307. b. '& elle y arriva dés le 3 de janvier 401 selon la mesme chronique. [Assurément onze jours de temps ne suffisent pas pour tout cela.] Socr.l.6.c.6. p.309.b. 'Socrate dit aussi que la guerre de Gaïnas finit dans l'an 400. h|Soz|Zos. 'Tous les historiens disent que Fravitas fut designé Consul pour l'an 401, à cause de la bataille navale où il commandoit. [Je ne voy donc point d'apparence à differer cette bataille jusqu'au 23 de decembre. Il est vray que selon Socrate & Sozomene, Gaïnas fut tué dans la Thrace: mais cela ne suffit point encore pour lever la difficulté; & je doute fort que personne voulust preferer en ce point ces deux auteurs à Zosime, qui raporte les choses bien plus en detail, & qui est mesme appuyé pour le fond par Philostorge.

Pour la chronique de Marcellin qui fait sortir Gaïnas de Constantinople dés 399, qui dit qu'il fut tué au mois de fevrier de l'an 400, & sur l'année d'aprés, qu'on apporta sa teste à Constantinople; il est difficile de douter qu'il n'y ait de la brouillerie ou de la corruption. Il faudroit peut-estre commencer l'an 400 avant ces mots *Gaïna Comes apud Const.* '&c. Et si avec cela au lieu de *mense februario*, on lit, *mense decembri*, tout y sera juste. Car Socrate & le 3 janvier de la chronique d'Alexandrie ne nous permettent pas de differer la mort de Gaïnas jusqu'en fevrier 401.]

NOTE XXIX.

Pour la page 465.§20.

Que S. Chrysostome sur les Actes parle d'un tremblement de terre.

'Baronius a cru que S. Chrysostome vouloit marquer l'emotion qui arriva à Constantinople au sujet de Gaïnas, lorsque dans un discours fait en [400, ou] 401, Bar.400.§ 38. 'puisqu'un peu aprés il témoigne qu'il y avoit trois ans qu'il ne cessoit de prescher & d'instruire [à Constantinople,] Chry.in Act. h.44.p.389. c. 'il dit que l'année de devant, Dieu avoit agité toute la ville durant trois jours &c. h.41.p.360. c|361.c. 'On peut dire en effet que le fort du tumulte de Gaïnas dura trois jours, le 10, 11, & 12 juillet. Socr.l.6.c.6. p.308.b|Chr. Al.p.712. 'Neanmoins M.r Hermant soûtient contre Baronius, que S. Chrysostome parle plutost d'un tremblement de terre, Chry.vie.l.4. c.7.p.277. [ce que le mot d'ἐτίναξεν dont il se sert, marque ce me semble ordinairement,] 'Il ajoute que tout le monde couroit alors au battesme, que les plus méchans donnoient des marques de conversion &c. in Act.p.360. e. [Tout cela marque encore mieux l'effroi d'un tremblement de terre, que le trouble d'une guerre, où l'on songe à donner la mort aussibien qu'à l'eviter.] 'Dans ces mesmes h.7.p.63.d.

homelies

homelies sur les Actes il dit que Dieu avoit secoué la ville, ἔσεισε, [qui est le terme propre pour les tremblemens de terre.]

Pour la page 472.§ 23.

NOTE XXX.

Qu'Eudoxie est morte en 404, & qu'ainsi elle ne peut pas avoir esté excommuniée par le Pape Innocent I.

Bar.407.§ 19. 22. 'Les lettres attribuées au Pape Innocent I. pour l'excommunication d'Arcade & d'Eudoxie, supposent que l'un & l'autre a survécu S. Chrysostome, 404.§ 114. [qui est mort le 14 de septembre 407:] & Baronius pretend que tous les Grecs qui ont fait la vie de S. Chrysostome, [hors Pallade,] & tous les modernes ont embrassé ce sentiment. [Il faut en effet l'embrasser, si les lettres qu'on produit sous le nom du Pape Innocent, sont veritablement de luy. Mais elles Chry.v.G.c. 68.p.248. n'ont point de meilleur auteur 'que la vie de Saint Chrysostome par George d'Alexandrie, qui est un ouvrage sans autorité à cause des fables dont il est plein. *V. S. Chrysostome note* 1. Ainsi ni luy, ni les nouveaux Grecs qui aprés luy ont receu ces lettres, ne peuvent pas nous empescher de suivre la chronique de Saint Prosper, celle de Marcellin, Socr.l.6.c.19. p.328.c.d. celle d'Alexandrie, & 'Socrate, qui nous assurent qu'Eudoxie mourut dés l'an 404. A ces quatre auteurs il faut join- Phot.c.77.p. 169.b. dre Eunape,] qui finit son histoire, comme nous l'apprenons de Photius, à l'episcopat d'Arsace & à la mort d'Eudoxie: [de sorte que selon cet auteur contemporain, Eudoxie mourut au moins avant l'episcopat d'Attique, c'est Blond.p.273. c. à dire avant l'an 406.] 'On remarque mesme que Cedrene & Nicephore, qui reçoivent les fausses lettres d'Innocent, se contredisent, & qu'ils mettent quelquefois la mort d'Eudoxie en 404, aussi-bien que les anciens.

Ba r.404.§ 114. 'Baronius demande pourquoi Pallade n'a donc point parlé de la mort d'Eudoxie, si elle estoit déja morte, & de la maniere dont le raporte Socrate, puisque c'estoit une punition visible de Dieu. [Mais quelque avantage que Pallade ait pu tirer de cette mort, il ne faut point s'étonner qu'il n'en parle pas, puisqu'on voit par tout son ouvrage que sa modestie luy a donné du respect pour la dignité d'Eudoxie, aussi-bien que pour la pieté de S. Epiphane, & qu'il a couvert autant qu'il a pu d'un humble silence, les fautes que l'un & l'autre avoient faites dans l'affaire de S. Chrysostome.] 'On voit aussi qu'il Pet.doct.l.11. c.47.p.378. b. epargne Arcade autant qu'il peut. Il estoit mesme de la prudence de ne pas aigrir l'esprit de ce Prince, en tirant avantage de la mort de l'Imperatrice & de ne pas donner pretexte aux ennemis de la verité, de changer une affaire toute ecclesiastique en une affaire de Cour.

'Aprés tout, quoique les circonstan- Socr.p.328.a d. ces du temps où Eudoxie estoit morte, fissent assez voir aux personnes non passionnées que c'estoit une punition de Dieu, comme Socrate témoigne que beaucoup le reconnurent, [il n'y avoit pas neanmoins de circonstances qui le marquassent assez visiblement à des personnes obstinées, pour le mettre plusieurs années aprés dans un écrit.] 'Car pour ce que l'on dit qu'elle mou- Bar.404.§ 112.113| rut en se faisant appliquer des remedes Nphr.l.13.c. 36.p.407.a. pour se delivrer d'un enfant mort depuis quatre jours, & que sa tombe estoit dans une agitation continuelle; on ne le cite que de Zonare, de Cedrene, & de Nicephore, 'hormis que Photius Phot.p.169. b. semble citer d'Eunape, qu'elle mourut d'une fausse couche.

'M. David qui voudroit bien qu'on Dav.p.358.b. crust l'excommunication d'Arcade portée par les lettres d'Innocent, quoiqu'il n'ose pas la soûtenir, objecte que Zosime fait vivre Eudoxie aprés S. Chrysostome. [Il ne cite point l'endroit; & je ne voy point qu'il en puisse marquer d'autre que celui qui est cité par le

Zos.l.5.p. 802.c.d. Cardinal du Perron,] 'qu'Arbazace envoyé contre les Isaures ayant pris de l'argent d'eux, en donna une partie à l'Imperatrice, pour empescher qu'on ne le poursuivist sur ce sujet. Pet.p.378. 'Mais Zosime ne dit point que ce fust aprés l'an 407, ni mesme aprés le mois d'octobre 404, auquel nous allons voir que Eudoxie mourut. [Car pour Marcellin, qui aprés avoir mis la mort d'Eudoxie en 404, met l'année suivante que les Isaures coururent le pays, & furent attaquez par Narbazaïque; supposé que ce Narbazaïque soit le mesme qu'Arbazace, *v. la note* 32, il pourroit avoir esté envoyé une seconde fois contre les Isaures en 405:] Et Marcellin peut s'estre trompé, [comme Zosime aura pu raporter à cette irruption des Isaures ce qui estoit arrivé en quelque autre occasion.]

Bar.407.§23. 'La lettre d'Honoré à Arcade sur S. Chrysostome, que Baronius s'est donné la peine de traduire du grec, comme une piece indubitable, l'ayant trouvée dans un manuscrit du Cardinal Sirlet, Chry.v.G.c. 69.p.249.b. 'vient aussi de George; & la plainte qu'Honoré y fait de ce qu'Arcade se laissoit gouverner par une femme, [suppose assez visiblement qu'Eudoxie vivoit encore, ou aprés la mort de S. Chrysostome selon l'ordre de la narration de George, ou au moins aprés] le traitement qu'Arcade fit [en 406] aux deputez de l'Occident: [Quand elle ne contiendroit rien de faux; & ne viendroit pas d'un auteur plein de faussetez, elle ne pourroit pas encore passer pour authentique & indubitable, quand on n'en jugeroit que par la barbarie du style, & par la bassesse des pensées. Honoré y parle comme s'il n'avoit jamais écrit à son frere sur le sujet de S. Chrysostome, quoiqu'il l'eust fait au moins trois fois avant l'an 406. *V. S. Chrysostome*.] Il y parle des violences faites aux Evesques d'Occident comme d'une chose nouvelle; [& il y avoit prés de deux ans que cela estoit arrivé, s'il écrivoit aprés la mort de S. Chrysostome. La bienseance ne souffroit guere] b.c. 'qu'il se plaignist comme il fait, qu'on avoit osté à ces deputez l'argent qu'ils portoient pour leur voyage, [sans dire un mot de ce qu'on leur avoit arraché ses lettres, en rompant mesme pour cela le doit à un Evesque.] dial.c.4.p.32. 'Pallade a fort bien remarqué l'un, [& ne dit pas un mot de l'autre. Est-ce aussi une pensée bien digne d'un Empereur,] v.G.p.249.b.c. 'que ce qu'on fait dire à Honoré, que la depense qu'Arcade auroit faite pour bien traiter les [huit] deputez des Occidentaux, ne l'auroit pas appauvri? Et la suite ne vaut pas mieux.] dial.p.29.30. 'Honoré dans la veritable lettre que Pallade en raporte dit que ces deputez estoient envoyez par lui & par les Evesques d'Occident: [mais il ne les appelle point] v.G.p.249.b. 'des lieutenans de l'Eglise Romaine, comme celle de Baronius & de George. Blond.p.1241.b.c.|Chry.v.G.p.249.b. 'Blondel remarque ce qui y est dit, que ces legats estoient envoyez pour confirmer le Concile qui s'assembloit, eux qui venoient demander qu'on l'assemblast, & qui ne le purent obtenir; Chry.v.G.p.249.c. '& de ce qu'elle attribuë au sage auteur des Proverbes, τῷ σοφωτάτου παροιμιαστῇ, un passage qui est de Jesus fils de Sirac dans l'Ecclesiastique. [On y pourroit remarquer encore bien d'autres fautes, si cela estoit necessaire. Elle ne s'adresse qu'à Arcade seul sans parler de Theodose Auguste aussi-bien que luy.] Bar.474.§.78. 'Une autre lettre d'Honoré que Baronius nous a donnée, ne fait pas cette faute.

[Il y a une difficulté plus grande sur la mort d'Eudoxie, mais moins importante. Car c'est seulement pour savoir quel est le jour precis de sa mort.] Socr.p.328 c.d|Soz.l.8.c.27.p.796.d. 'Socrate & Sozomene écrivent que ce fut le quatrieme jour d'aprés la grande gresle qui tomba à Constantinople environ le 30 de Septembre, dit Socrate. [Ainsi elle sera morte le 4 ou le 5 d'octobre.] Pet.p.377.b. 'Mais la chronique d'Alexandrie,

qui paroist avoir suivi en cela les registres publics, 'particularise davantage les choses, & dit que la gresle tomba le vendredi au mois d'Hyperberetée à la 8.e heure, qu'Eudoxie mourut le jeudi sixieme du mesme mois, & qu'elle fut enterrée le mécredi 12. [On fait répondre le mois Hyperberetée à celui d'octobre.] 'Et en effet le 6 d'octobre estoit le jeudi, & le 12 de mécredi en l'an 404, où la lettre dominicale estoit le B, depuis le 24 de fevrier. [Mais le vendredi qui precedoit le 6 d'octobre, estoit le 30 de septembre, qui fut en effet le jour de la gresle, selon Socrate. Il y a donc faute dans la chronique, ou le mois Hyperberetée commençoit dans septembre, & ne répondoit pas precisément à nostre octobre. Cependant on ne peut pas dire le dernier,] 'puisqu'en l'an 416 le mesme jour 30 de septembre est attribué dans cette chronique au mois Gorpiée; [ce qui fait voir que ces mois Macedoniens commençoient avec les mois Romains, mesme dans les années bissextes, comme sont 404 & 416, & je pense qu'on le pourroit verifier par bien des exemples.]

Chr. Al. p. 714.

Grandamі. p. 120.

Chr. Al. p. 718.

'Blondel veut resoudre cette difficulté, & accorde la chronique avec Socrate, en disant que la gresle tomba à deux heures aprés minuit, qui estoit la 3.e heure de la nuit entre le vendredi 30 de septembre & le samedi premier octobre, & qu'Eudoxie mourut la nuit entre le mécredi 5 & le jeudi 6 octobre. [Je veux que deux heures aprés minuit se pust conter du vendredi & du samedi. Mais en contant cette heure du vendredi, elle est du mois de septembre; & en la contant du mois d'octobre, elle est du samedi: ainsi on ne peut pas la mettre en mesme temps du vendredi & du mois d'octobre.]

Blond. p. 275. c. 1265. 2.

'Le P. Petau veut que par le mot de παρασκευὴ dont la chronique se sert en cet endroit, l'on entende le samedi. 'Mais cela est contre toute apparence, [& contre l'usage ordinaire, & contre cette chronique mesme,] 'qui en l'an 415 marque le vendredi 30 de juillet & 24 de septembre par le mot de *parasceve*, '& de mesme le 20 avril de l'an 417, ajoutant que c'estoit le jour de la passion: '& c'estoit en effet le vendredi saint selon les Grecs.' Quand elle veut marquer le Samedi comme dans les années 415, & 416, elle l'appelle le sabbat. 'M.r du Cange aime mieux avouer tout simplement qu'il y a faute dans ce qu'elle dit sur la gresle.

Pet. p. 377. c. — Pasc. p. 571. — Chr. p. 309. b. — p. 310. b. — Buch. cycl. p. 55. — a Pasc. p. 321. c. 316. b. — p. 571.

[Je ne sçay si l'on pourroit dire qu'il y a une ligne d'oubliée, & qu'elle auroit voulu marquer que la gresle tomba le vendredi 30 septembre, & qu'elle continua ou recommença le samedi premier octobre. En ce sens on pourra dire qu'Eudoxie morte le 6 d'octobre, mourut quatre jours entiers aprés la fin de la gresle, comme nous disons que Saint Laurent a souffert trois jours aprés Saint Sixte, quoique celui-ci soit mort le 6 d'aoust & l'autre le 10. Que si l'on suppose qu'elle est morte la nuit du 5 au 6, que Socrate aura prise pour estre encore du 5, il aura pu dire de la mesme maniere qu'elle sera morte quatre jours aprés le 30 de septembre, quoique le mot de *quatrieme* ne soit pas bien favorable à ce sens.

Quoy qu'il en soit, cette difficulté qui ne va qu'à un jour ou deux, n'empesche pas qu'il ne soit clair par Marcellin & par Saint Prosper, qu'Eudoxie mourut en 404; par la chronique d'Alexandrie & par Socrate, que ç'a esté au commencement d'octobre de la mesme année; & par Eunape, que ç'a esté au moins avant 406.]

NOTE XXXI.

Pour la page 474 § 24.

Sur la guerre du 30 d'aoust dans Idace.

[Les fastes d'Idace mettent sur l'an 404, qu'il y eut une guerre civile depuis

le 30 d'aoust. Je pense que cela se pourroit raporter aux courses des Isaures, qui faisoient une espece de guerre civile; mais non pas à leur commencement,]'puisque Pallade semble dire dans l'histoire de S. Chrysostome, *p.94*, qu'elles avoient commencé dés devant que ce Saint partist de Nicée pour aller en exil, c'est à dire avant le 3 de juillet: a & ce Saint mesme paroist le dire fort clairement.b Au moins lorsqu'il arriva à Cesarée, il est certain qu'ils couroient la Cappadoce: [& on ne peut douter que ce ne fust avant le 30 d'aoust. Ainsi ce que marque Idace, pourroit bien estre quelque combat donné contre eux le 30 d'aoust par Arbazace]'qu'on avoit envoyé avec des troupes pour les arrester.

Pal.p.404.§ 41.

Chry.ep.10. p.674. a ep.120.p. 654.b. b ep.14.p. 680.b.

Zos.l.5.p. 802.b.

Cod.Th.chr. p.184.a.

'Godefroy explique cette guerre du 30 d'aoust, des disputes qui estoient à Constantinople entre les amis & les ennemis de S. Chrysostome. [Je pense qu'on trouvera l'autre explication aussi probable pour le moins, & qu'on s'y peut tenir jusqu'à ce qu'on en ait trouvé une meilleure. Car comme Idace ne parle guere que de l'Occident, je voudrois qu'on y pust trouver quelque sedition à Rome, ou quelque autre evenement, auquel ce qu'il dit se pust raporter.]

NOTE XXXII.

Pour la page 475.§ 24.

Qu'Arbazace peut estre different de Narbazaique.

[Les noms de Narbazaïque dans Marcellin, & d'Arbazace dans Zosime, sont assez semblables pour croire que ce n'est que la mesme personne. Mais en ce cas il faut ou que Zosime se trompe]'de mettre la guerre d'Arbazace contre les Isaures avant la mort d'Eudoxie, [& ainsi avant le mois d'octobre 404, ou que Marcellin ait tort de la differer jusqu'en 405. On pourroit dire qu'il a eu la mesme commission en 404, & en 405. Mais en estant sorti avec peu d'honneur en 404, selon Zosime, il n'y a guere d'apparence qu'on la luy ait encore donnée dés l'année suivante.] Il semble mesme selon Zosime qu'on l'ait laissé jouir en paix de ses richesses, mais sans l'employer. 'Et si c'est l'Artabazac de Synese, comme le croit Godefroy, on voit qu'il estoit dechu de son credit, ὁ μικρὸν πρότερον δυναςεύσας. [Ce qui est certain, c'est que les ravages des Isaures continuerent encore en 405 selon Marcellin. Et nous n'avons pas de preuve qu'il se trompe, puisque rien n'oblige de dire que Narbazaique & Arbazace soient le mesme nom & la mesme personne.]

Zos.l.5.p. 802.d.

Cod.Th.t.3. p.256.a|Syn. ep.134.p.271. d.

NOTE XXXIII.

Pour la page 475.§ 24.

Officiers de l'an 404.

'Les loix de l'an 404 sont adressées à Antheme Maistre des offices, *v. Theodose II* § 1, à Eutychien Prefet du Pretoire, & à Stude Prefet de Constantinople, *v.* § 22. 'Pallade dans l'histoire de cette année là parle de Stude, & d'Eutychien Prefet d'Orient; & nous apprend encore que Jean estoit Intendant des thresors, (je pense que c'est ce qu'on appelloit Comte des largesses,) & qu'Eustathe estoit Questeur [pour dresser les loix.] 'La loy de l'an 405, adressée encore à Eutychien Prefet du Pretoire, & dont le jour n'est pas marqué, [est apparemment du commencement de l'année.] 'Car puisque Saint Chrysostome fait compliment à Antheme par une mesme lettre sur son Consulat & sa Prefecture, [il y a bien de l'apparence qu'il fut Prefet dés les premiers mois de l'an 405,] 'auquel il fut Consul, quoique la premiere loy qui marque sa Prefecture, soit du 10 de juillet.

Cod.Th.chr. p.147.

Pall.dial.p. 27.

Cod.Th.chr. p.148.

Chry.ep.147. p.780.

Cod.Th.chr. p.148.

NOTE XXXIV.

Pour la page 476.§ 25.

Officiers de l'an 405.

'Les loix de l'an 405 ne marquent

Cod.Th.chr. p.148.

point d'autres magistrats pour l'Orient, outre Eutychien, Antheme, & Optat, qu'Emilien qui y est qualifié Maistre des offices,[aussi-bien qu'en l'an 400,] & Nestorius qui estoit Intendant du domaine. 'Celui-ci qui est qualifié *Comes dispositionum* dans une loy de l'an 397. Il estoit Intendant du domaine dés l'an 401. c.6.p.375.1.

NOTE XXXV.

Pour la page 477.§ 25.

Sur le jour auquel les reliques du Prophete Samuel furent apportées à Constantinople.

Thdr.L.1.a. p.568.b. 'Theodore le Lecteur dit que les reliques de Samuel furent apportées à Constantinople le 12 des calendes de juillet: 'Chr.Al.p. 714. & la chronique d'Alexandrie dit qu'elles furent receuës au mois de may 406, le 14 des calendes de juin.[Il est aisé de croire que l'un & l'autre a voulu marquer un mesme jour, y ayant bien peu de difference entre ιβ. ἰουλίων, & ιδ. ἰουνίων, & en ce cas il faudroit corriger Theodore par la chronique, qui joint le mois d'Artemise ou de may aux calendes de juin. Mais il se peut faire aussi que Theodore ait voulu marquer le jour que les reliques furent portées de la grande eglise en celle de Saint Samuel, peut-estre dés la mesme année 406, puisqu'il ne distingue point le temps où cela se fit, de celui où elles furent apportées à Constantinople: Et l'eglise de S. Samuel pouvoit avoir esté bastie auparavant. Ce ne fut pas toujours plustard qu'en l'an 407,] puisqu'il dit que c'estoit sous le regne d'Arcade, [qui mourut le premier jour de may de l'an 408.]

NOTE XXXVI.

Pour la page 479.§ 26.

Quand on a celebré la cinquieme année de Theodose II.

Marc.chr. 'Au lieu que selon Marcellin on fit la solennité de la cinquieme année du jeune Theodose au commencement de l'an 406,[& ainsi à l'entrée de la 5.e année de son regne;]'la chronique d'Alexandrie dit que cela se fit l'onzieme de janvier 407. Chr.Al.p. 471. [Et ces solennitez se faisoient tantost au commencement, tantost à la fin de toutes les cinquiemes années.]'Le P. Pagi prefere l'an 407, parceque Theodose y estoit Consul. Pagi.p.278. 279. 'Cependant ce Prince celebra sa dixieme année en l'an 411: & mesme il fit la quinzieme dés le 11 de janvier 415, lorsqu'il ne faisoit qu'entrer dans la quatorzieme. p.279.280. [Cela marque bien que toutes ces choses n'estoient pas fort reglées, & qu'on n'y peut rien fonder avec assurance.]

NOTE XXXVII.

Pour la page 480.§ 26.

Qu'Arcade est mort le premier may 408: Durée de son regne.

'Socrate, Saint Prosper, Marcellin, Zosime *l.* 5. *p.* 811. *a*, conviennent que Arcade est mort en l'an 408, [& je pense qu'il n'y a aucune difficulté sur cela.] Socr.l.6.c. 23.p.332.c| Soz.l.9.c.1. p.799. 'Pour le jour, Socrate repete par deux foix que ce fut le premier jour de may: Socr.p.312. c|l.7.c.1.p. 338.a. [& Theodore le Lecteur le dit aussi *l.* 2. *p.* 568. *a.*]'Theophane au contraire differe sa mort jusques au 22. d'aoust, Thphan.p.96. a. [Mais outre qu'il a moins d'autorité,] ce qui se passa en Italie depuis qu'on y eut appris la mort d'Arcade, jusques à celle de Stilicon tué le 23 d'aoust. Zos.l.5.p. 806.811. *v. Honoré* § 28, [ne souffre pas qu'on dise qu'ils sont morts à un jour l'un de l'autre. Aussi le P. Goar dans ses notes sur Theophane mesme *p.*568. 2, croit]'avec le Pere Petau, qu'il a esté trompé par un endroit de Zosime un peu brouillé, ayant raporté à Arcade ce que Zosime *p.*811. *a*, dit de Stilicon. Pet.doct.l.13. p.765. 'Theophane mesme dit qu'Arcade a regné 14 ans, 3 mois, & 14 jours depuis la mort de son pere, Thphn.p.69. c. 'c'est à dire depuis le 17 janvier 395: Et selon cela il doit estre mort le premier de may. n.p.568.2.

[Les 14 ans vont à mettre sa mort en

409, mais assurément il a voulu ou dû dire 13 ans. Theodose le Lecteur *l.2.p.568.b*, se trompe aussi de ne luy donner que douze ans & trois jours. Il est visible au moins par ce qu'il dit deux lignes plus haut, qu'il a voulu mettre trois mois & 14 jours.] 'Ce que dit Socrate, qu'il regna 13 ans avec son pere, [est vray en contant pour deux l'an 383, auquel il fut fait Auguste, & l'an 395 que Theodose mourut. Mais dans le vray il ne faut conter que douze ans, comme fait Theodose le Lecteur *p.568*, & un jour ou deux deplus ou de moins; puisqu'on ne convient pas si Arcade fut fait Auguste le 16 ou le 19 de janvier.]

Socr.l.6.c.23.p.332.d.

Pour la page 481.§26.

NOTE XXXVIII.

Qu'Arcadie & Marine n'ont esté que Nobilissimes.

Soz.l.9.c.3.p.804.d|Conc.t.3.p.105.c.d|Marc.an.416.

'Toutes les sœurs de Theodose II. sont qualifiées Reines dans l'histoire, & dans les ouvrages qu'on leur adressoit, *βασιλίσσας, βασιλευούσας, Reginæ.* 'S. Cyrille dit χορὸς ἀειπαρθένων βασιλειῶν. [On ne trouve pas neanmoins que hors Pulquerie, elles aient jamais esté elevées à la qualité d'Augustes. Au moins il est certain que ce ne fut pas avant l'an 419.] 'Car Theodose dans une loy de cette année là, qualifie Pulquerie *Dominam ac venerabilem Augustam*, & les autres, *nobilissimas sorores.* 'Long-temps depuis, Saint Cyrille distingue les deux Reines [Pulquerie & Eudocie,] & les illustres vierges. 'Leurs palais à Constantinople sont appellez dans la description de cette ville *Domus nobilissimæ Arcadiæ, nobilissimæ Marinæ.* 'Il est vray que Marine est qualifiée Auguste dans la chronique d'Alexandrie: mais elle est qualifiée en mesme temps femme de l'Empereur Valentinien III: [ce qui est une faute grossiere.]

Cyr.Al.dir.4.t.5.p.157.d. | Cod.Th.t.5.p.19. | Conc.t.3.p.1038.b. | Cang.de C.l.2.p.143. | Chr.Al.p.734.

NOTES SUR L'EMPEREUR HONORÉ.

Pour la page 486.§32.

NOTE I.

Temps du voyage de Stilicon dans les Gaules.

Claud.cons.H.4.p.51.

'CLAUDIEN dit qu'aprés que Stilicon eut assuré la paix des Gaules en traitant avec les François &c. il alla secourir la Grece ravagée par les barbares. [On voit dans le texte § 2.3, qu'il y fut deux fois, l'une par la Dalmacie dés le prim-temps de 395; & l'autre par mer, peut-estre un an aprés; lorsque Rufin estoit déja mort. C'est assez visiblement avant ce dernier voyage que Claudien le fait aller dans les Gaules. Mais il ne dit pas que ce n'ait pas mesme esté avant le premier:] '& ce qui nous porte à suivre cet ordre avec M.r Valois, [c'est non seulement] 'que Claudien met le voyage du Rhein comme la premiere action de ce regne, *Hunc tamen in primis populos levitate feroces & Rhenum pacare jubes*; [mais que la raison mesme demandoit que l'on s'assurast avant toutes choses de ces barbares du Rhein qui avoient secouru Eugene contre Theodose.] 'Il est vray que Claudien en un autre endroit parle des victoires de Stilicon dans la Grece, & puis de son voyage sur le Rhein; [mais il ne dit point que les choses se soient faites en cet ordre: Et mesme ce qu'il dit qu'il fit dans la Grece, doit apparemment se raporter au second voyage plutost qu'au premier.]

Val.t.Fr.l.2.p.92.a. | Claud.p.50. | de Stil.l.1.p.127.128.

Pour la page 488.§2.

NOTE II.

Officiers de l'an 395.

Cod.Th.ch.p.130-132.

'Les officiers à qui Honoré adresse ses loix en l'année 395, qui est la premiere de son regne, sont Dexter Prefet d'Italie, Theodore Prefet des Gaules, Basile Prefet de Rome au mois de mars,

Andromaque & Florent ou plutost Florentin qui ont eu la mesme dignité, l'un depuis le 21 d'avril jusques au 14 de juillet, l'autre depuis le 14 de septembre; Ennoïus ou Ennode Proconsul d'Afrique, Hiere Vicaire de la mesme province, Euloge & Messien tous deux en mesme temps Intendans du domaine privé, s'il n'y a faute dans la loy qu'on leur adresse, Eusebe Intendant des largesses, Petrone Vicaire d'Espagne.

[Nous parlerons de Dexter sur saint Pacien Evesque de Barcelone, dont il estoit fils. On pourra voir ce qui regarde Theodore sur l'an 399, auquel il fut
l.5.353.1. Consul.] 'Il y a eu un Basile Intendant des largesses en 383, *v. Gratien* § 11, & un [autre] en 407, que Godefroy croit
Zos.l.5.p.815.d. estre 'ce Basile originaire d'Espagne, qui fut deputé par le Senat à Alaric en l'an 408 &c. Il avoit esté Prefet. [Ainsi c'est apparemment celui de 395.]

Cod.Th.t.6.p.349.2. a 2 t.3.p.196.198.2. 'Andromaque avoit esté Intendant du domaine avant l'an 392.a Il est encore qualifié Prefet de Rome dans une loy de l'an 401. Mais Godefroy croit qu'au lieu de *P. V.* il faut *P. P.*, & qu'il pouvoit estre Prefet des Gaules.
Sym.l.2.ep.78.p.95. 'Symmaque loue particulierement sa fidelité.

Cod.Th.chr.p.131-137. 'Florentin fut continué dans la Prefecture de Rome jusqu'à la fin de l'an
t.6 p.362. 397 au moins. 'Symmaque parle de luy & de sa prefecture dans plusieurs de ses
Sym.l.4.ep 56.p.109|a.p.136. lettres: '& il loue beaucoup son administration, si c'est de luy qu'il parle en
ep.54.56. cet endroit, 'particulierement pour le soin qu'il prenoit de fournir la ville
ep 50.p.107. de vivres. 'Il a eu aussi la charge de
ep.57.p.109. Questeur pour dresser les loix. 'Il avoit deux freres ses aisnez, Minerve &
ep.55.p.108. Protade, '& un fils nommé Minerve.
ep.57. 'Nemese dont Symmaque parle dans une lettre, estoit apparemment fils de
ep.30.p.100. l'un des trois freres. 'Ils estoient de Treves.

[Ennoïus ou Ennode doit estre le
Aug.B.in Cre.l.3.c.56.p.466.d. mesme] qu'Herode, qui estoit Proconsul d'Afrique le 2 de mars 395, '& le Cod.Th.t.5.p.129.130.
14 de fevrier 396. Il en est parlé dans l'histoire des Donatistes. *V. leur titre* §. 69. 70|*note* 38|*& Theodose I. note* 53.
'Synese écrit à un Herode son ami par- Syn.ep.19.p.174.
ticulier, mais qui estoit ce semble quelque habitant de la Libye Cyrenaïque.

'Eusebe est qualifié Prefet du Pretoire Cod.Th.chr.p.131.
dans la loy du 17 de juin, & Intendant des largesses dans celle du 21: '& Go- t.6.p.359.
defroy qui raporte l'une & l'autre au mesme Eusebe, [ne nous demesle point cet embaras. Car j'aurois peine à croire qu'une mesme personne tinst ces deux charges ensemble. Quand cela se pourroit, ou qu'on voudroit dire que ce sont deux Eusebes, (& on en trouve plusieurs dans les lettres de Symmaque,) cela ne nous debarasseroit point encore. Car Theodore & Dexter sont marquez tous deux Prefets avant & aprés le mois de juillet. Ainsi je pense qu'il y a faute dans la loy du 17, soit dans la date, soit dans le titre de Prefet du Pretoire; Eusebe n'ayant apparemment eu cette dignité qu'aprés Dexter, c'est à dire aprés le premier de novembre 395.] Car par les p.359.
loix de l'an 396, on voit qu'il fut cette année là Prefet d'Italie depuis le 19 de mars au moins. 'Paulin en nous appre- Amb.v.p.c.14.p.9.c.f.
nant que ce Prefet porta Stilicon à violer l'asyle de l'Eglise dans la solennité du Consulat d'Honoré, [nous donne lieu de croire qu'il estoit en charge dés le commencement de l'année.] Godefroy croit que c'est le mes- Cod.Th.t.6.p.359.2.
me Eusebe, à qui nous avons deux lettres de Symmaque, 'dont l'une est Sym.l.9.ep.52.p.359.
neanmoins pour un autre Eusebe d'une condition bien inferieure.

'Petrone estoit encore Vicaire d'Es- Cod.Th.t.6.p.377.a.
pagne en 396 & 397.a On trouve un a Cod.J.l.11.t.73.l.3.p.988.
Petrone ou Centrone Prefet du Pretoire entre 401 & 408: '& il paroist en Du Ch.t.1.p.81.c.
effet qu'il y a eu un Petrone Prefet des Gaules &c. avant les ravages des barbares, [c'est à dire avant l'an 407.]
'Petrone pere du saint Evesque de Genn.c.41.

Boulogne de mesme nom, avoit esté elevé à cette dignité &c. 'Symmaque écrit quelques lettres à un Petrone & à Patruin sur le rétablissement de Flavien. 'Il en écrit une en faveur des enfans de Petrone autrefois Consulaire [ou gouverneur de quelque province,] pour leur conserver une maison qu'ils avoient heritée de leur pere à Rimini. 'Petrone Intendant des largesses fut tué en l'an 408, comme ministre de Stilicon; & il paroist qu'il exerçoit alors actuellement cette charge. [Ainsi je pense qu'il le faut distinguer du Prefet des Gaules.]

Sym.l.7.ep. 101-103.p. 299.

l.9.ep.45.p. 317.

Zos.l.5.p.809. 2.

NOTE III.

Pour la page 490. § 3.

Officiers de l'an 396,

'Honoré adresse des loix en l'an 396 à Eusebe Prefet d'Italie, Hilaire ou Hilarien Prefet des Gaules, Florentin Prefet de Rome, Petrone Vicaire d'Espagne, Apollodore Intendant du domaine, '& Herode Proconsul d'Afrique, à qui Theodore, different sans doute de celui qui fut Consul en l'an 399, avoit succedé avant le 22 de decembre. [Nous avons parlé de la pluspart dans la note 2.] 'Apollodore fut Proconsul d'Afrique en 399 & en 400: Symmaque luy écrit diverses lettres, 'dans l'une desquelles il le congratule de ce qu'il estoit dechargé de son emploi, comme il l'avoit fort souhaité.

Cod.Th.chr. p.133.134.

t.5.p.129. 330|Aug.B.in Cre.l.3.c.56. p.467.1.

Cod.Th.t.6. p.350.352.

Sym.l.8.ep. 33.p.315.

'Symmaque écrit aussi quelques lettres à Hilaire,[a] & parle encore en d'autres d'Hilaire & d'Hilarien.[b] La loy du 15 de janvier 408, est adressée à Hilaire Prefet de Rome. [Mais sa Prefecture des Gaules nous embarasse. Car Eusebe paroist avoir esté Prefet d'Italie toute cette année.] 'Theodore l'estoit des Gaules en 395, & il a eu pour successeur, comme cela paroist bien clair dans Symmaque, [non Hilaire, mais] Vincent, 'qui a esté Prefet des Gaules depuis l'an 397 jusques en 400. [Ainsi il pourroit bien y avoir faute dans le titre de Prefet du Pretoire qu'on donne à Hilaire, ou il faudroit voir si les loix qui luy sont adressées, ne seroient point des années 394 ou 402, dans lesquelles Arcade & Honoré furent Consuls de mesme qu'en 396. Nous venons de voir] 'qu'il estoit Prefet de Rome en 408.

l.3.ep.38-42. p.119. a l.2.ep.79.p. 95|l.10.ep. 62.p.463. b Cod.Th.chr. p.132.

t.6.p.381| Sym.l.9.ep. 23.p.347.

Cod.Th.t.6. p.192.

chr.p.151.

[Je ne voi pas non plus d'autre moyen de se tirer] 'de la loy du 19 de may 396, adressée à Messala Prefet du Pretoire. Car quoiqu'on ne voie pas par la loy si c'estoit en Orient ou en Occident, neanmoins Godefroy soutient que Messala estoit Prefet d'Italie. 'On pretend qu'il a esté Prefet dés l'an 388, & qu'il l'a encore esté en 396, (ce que nous ne voyons pas moyen de soûtenir,) en 398, 399, 400, & 403. 'Symmaque qui luy écrit diverses lettres, témoigne une joie particuliere de le voir Prefet: & il paroist que Rome estoit de sa jurisdiction. 'Il en parle comme d'un homme celebre pour l'eloquence & les belles lettres. 'Rutilius marque la mesme chose, & parle d'un poëme qu'avoit fait ce Prefet, qui faisoit remonter sa noblesse jusqu'à Publicola le premier Consul de Rome &c. 'S. Sidoine loue la profondeur de son genie.[a] Mais Symmaque luy écrit quelquefois comme à un payen: *Deorum favor*.

11.t.30.l.55. p.269.

t.6.p.371.

Sym.l.7.ep. 80-91.p.291.

ep.87.90.

Rutil.p.233.

Sid.car.9.p. 361. a Sym.l.7.ep. 41.p.295.

NOTE IV.

Pour la page 492. § 4.

Officiers de l'an 397.

'Les officiers de l'an 397, marquez dans les loix d'Honoré, outre Florentin Prefet de Rome, & Petrone Vicaire d'Espagne, [dont on a déja parlé,] 'sont Theodore Prefet d'Italie, [dont on parlera sur l'an 399,] Minerve Intendant du domaine, Julien Proconsul d'Afrique le 9 de janvier, 'Probin à qui on donne la mesme qualité le 17 mars, Gracchus Consulaire de Campanie, Hypereque Intendant du domaine. Adrien Maistre des offices, Florus Prefet du Pretoire, qu'on croit estre Florentin

Cod.Th.chr. p.135.136.

p.135.

p.136.

Prefet

p.137. Prefet de Rome, '& Vincent Prefet des Gaules.

Sym.l.4 ep. 57.p.174. a ep.34.p.164. [Nous avons déja remarqué] 'que Minerve estoit aisné de Florentin, a & aussi uni que luy avec Symmaque, comme on le voit par diverses lettres du dernier. 'Il avoit un fils nommé Protade. [Symmaque parle toujours de luy comme d'un homme puissant à la Cour:] 'c'est pourquoi il luy recommande des deputez que la province de Campanie y avoit envoyez, afin qu'on leur rendist promtement justice. 'Il marque sa charge d'Intendant du domaine, *privati ærarii*. [Mais je ne sçay s'il n'y a point de faute] 'dans la loy du Code de Justinien, qui luy attribuë cette charge dés le premier janvier 397, 'puisque selon une autre loy, Hypereque la possedoit le 17 de juin. [Il y avoit donc deux Intendans du domaine, ce que personne ne dit ce me semble; ou Minerve ne l'a esté qu'aprés le 17 de juin.] Car il l'estoit encore le 17 de decembre 397, '& en 398. [Il est aisé en effet qu'il manque un chifre avant *kal. januar.* ce qui mettra la loy au mois de decembre.] 'Il estoit fort habile dans les lettres, & Symmaque luy envoyoit ses ouvrages afin qu'il en jugeast.]

ep.47.p.169. ep.46.p.168. ep.43.p.167. Cod.Th.chr. p.135. p.136. p.139. Sym.l.4.ep. 28.29.45.p. 151|7.ep.58. p.253.

Cod.Th t.5. p.359. 'La loy adressée à Julien du 9 de janvier 397, le qualifie Proconsul d'Asie. Mais comme elle est datée de Milan, Godefroy croit qu'au lieu d'*Asia* il faut lire *Africa*. [Mais la faute ne seroit-elle point plutost dans la date, *Med*?] 'Car puisque Theodore estoit encore Proconsul d'Afrique à la fin de 396. b & que Probin l'estoit dés le 17 mars 397, [il est difficile de croire que Julien l'ait esté le 9 de janvier. Ce Probin est apparemment celui qui avoit esté Consul en 395.]

Aug.3.in Cresc.l.3.c.56. p.167.2. b Cod.Th.chr. p.136.

t.6.p.364. 'Gracchus Consulaire de Campanie peut estre celui qui fut Prefet de Rome en 415, ['& le fils ou petit-fils] 'de celui qui receut le battesme étant aussi Prefet de Rome [sous Gratien &c. *V. Gratien* § 4.]

Hier.ep.7.p. 54.d.

Cod.Th.t.6. p.167|Sym. n.4.p.100. 'Hypereque Intendant du domaine est aussi nommé Spereque, Tyberice &c. Mais on croit que son vray nom est Hypereque. 'Il n'estoit pas Romain de naissance, mais de mœurs &c. [Le nom d'Hypereque est en effet plus d'un Grec que d'un Romain:] '& l'on trouve un Hypereque assez celebre en Orient dés le regne de Valens &c. 'On croit que l'Intendant est celui qui est appellé Sperece dans deux lettres de Symmaque qui le louë beaucoup, mais n'entretenoit pas avec lui un commerce de lettres. 'On juge que ces lettres ont esté écrites cette année mesme, lorsqu'Hypereque estoit Intendant du domaine.

Sym.l.3.ep. 51.p.126. Cod.Th.t.6. p.167.1. Sym.l.5.ep. 54.66.p.130. 134. Cod.Th.t.6. p.167.185.

p.364. 'Adrien Maistre des offices en 397 & 399, fut Prefet du Pretoire en 401, 403, 404, & 405: [& je ne voy rien qui empesche de croire que c'est le mesme] Adrien qui le fut [encore] en 412, 414, & 416. 'On a un poëme de Claudien à Adrien Prefet du Pretoire, a Egyptien de naissance, pour le conjurer de n'achever pas de l'accabler. Il le louë dans ce poëme. [Mais n'en ayant peut-estre pas obtenu ce qu'il pretendoit,] 'il le dechire dans un autre: *Insomnis Pharius sacra, profana rapit.* Il commandoit en Italie. 'Symmaque parle d'un Adrien qu'il qualifie *Illustre*.

Claud.ep.1.p 237. a p.238. epig.29.p. 261. Sym.l.6.ep. 35.p.242.

[On parlera de Vincent sur l'an 401, où il fut Consul.]

Cod.Th.chr. p.137.1|Sym. l.5.ep.54.p. 130. Cod.Th.t.6. p.160.361|6. t 2.l.10.p.22. 'Godefroy tire d'une lettre de Symmaque que Felix estoit Questeur cette année, à cause de ce qui y est dit de Sperece [ou Hypereque.] 'Il croit que c'est à luy que s'adresse la loy du 29 de mars 398, où il est qualifié Prefet de Rome, *P. V.* Mais comme cette loy regarde particulierement l'Espagne, il juge qu'au lieu de *P.V.* il faudroit *P.P*, & dire que Felix estoit Prefet des Gaules, dont l'Espagne dependoit. [Il aura donc succedé à Vincent,] 'qui estoit encore Prefet [des Gaules] le 17 fevrier 398. Mais Vincent l'estoit mesme en-

t.6.p.39. 1.

core en 399 & 400. [Ne vaudroit-il donc point mieux dire que la loy du 29 de mars 398, estoit adressée à tous les Prefets ? pourvu neanmoins qu'on voie que les loix s'adressassent au Prefet de Rome, comme on sçait qu'elles s'adressoient à tous les Prefets du Pretoire. On verra dans la note 35, que la loy datée du 6 de mars 412, à Felix Prefet du Pretoire, pourroit bien estre de l'an 398, à Felix Prefet de Rome. Je ne voy point que] l'epistre de Symmaque alleguée par Godefroy, [empesche que Felix ne fust Prefet de Rome.]'Il estoit habile dans les lettres[a] Symmaque luy a écrit plusieurs fois durant qu'il estoit Questeur.

chr.p.13[?]. Sym.l.4.ep. 62.p.178. Sym.l.7.ep. 58.p.283. a l.5.ep.50. 52.p.203.

NOTE V.

Pour la page 495.55.

Que Gildon ne s'est revolté qu'en 397.

Cod.Th.chr. p.131.2.

'Godefroy place la revolte de Gildon dés l'an 396 à la fin de l'autonne, à cause que cette guerre ayant causé la famine à Rome, il se trouve diverses loix à la fin de 396 & en 397, qui semblent marquer une famine à Rome, & divers preparatifs de guerre. [Je ne voy pas que ces loix marquent qu'il y eust de famine, & encore moins que cette famine vinst de la revolte de Gildon. Car elle eust pu venir de bien d'autres causes.]'Il y en eut une [à la fin de l'an 365] aussi-tost aprés la mort de Rufin.[b] Les loix qui regardent les nouvelles levées, ne sont que de 397 ; [& on en pouvoit faire sans que Gildon se fust revolté.

Sym.l.6.ep. 1.p.231. b Cod.Th.chr. p.137.2.

Je ne voy donc rien qui nous empesche de suivre ce que dit Claudien :] *Robusta vetusque tempore tam parvo potuit dementia vinci ? Quem veniens indixit hyems, ver perculit hostem.* [Cela marque bien clairement que Gildon fut défait l'année d'aprés sa revolte. Or il est constant par Marcellin, par Idace;] '& selon Godefroy mesme qu'il fut défait en 398. [Claudien marque assez la mesme chose,]'lorsqu'il se plaint à dire que Stilicon n'avoit pas esté fait Consul plutost, aussi-tost aprés cette victoire : [& il le fut en l'an 400. Le mariage d'Honoré, qui ne se fit pas avant l'an 398, v. § 8, montre encore qu'on ne peut pas mettre plutost la défaite de Gildon.

Claud.b. Gild.p.70. Cod.Th.chr. p.139.2. Claud.de Stil. l.2.p.139.

Je ne sçay si Godefroy pour répondre à ce que dit Claudien, que Gildon fut défait dés le prim-temps d'aprés qu'il eut esté reconnu ennemi, auroit voulu dire qu'il se revolta dés l'an 396, mais qu'on dissimula sa revolte, & qu'il ne fut declaré ennemi qu'un an aprés. Cela ne seroit nullement aisé à croire : & ainsi on ne le pourroit avancer que sur de tres fortes preuves.]'La lettre de Symmaque qui marque qu'on craignoit la famine à cause de la revolte de Gildon, n'est écrite que depuis qu'on l'avoit declaré ennemi. 'Mais le Concile de Carthage tenu le 28 d'aoust 397, [est une grande marque que l'Afrique étoit encore alors dans la paix.]'On y decerna que l'on consulteroit le Pape & l'Evesque de Milan. [Ainsi la guerre n'avoit point encore rompu le commerce de l'Afrique avec l'Italie.]

Sym.l.4.ep. 4.p.151. Conc.t.2.p. 1065.d. p.1072.b.

NOTE VI.

Pour la page 499.17.

Que Gildon n'a point esté défait avant le 13 de mars 398.

'Godefroy veut que Gildon ait esté défait en 398, non seulement dés le prim-temps, comme le dit Claudien, mais mesme dés devant le 13 de mars, auquel nous avons une loy adressée à Victure Proconsul d'Afrique, pour arrester les calomnies des delateurs. Car cette loy paroist avoir raport à Gildon : & assurément l'Afrique reconnoissoit Honoré lorsqu'elle fut faite.

Cod.chr.p. 139. 9.t.39.l.3.p. 257.

[Mais si l'on savoit à Milan la défaite de Gildon dés le 13 de mars, il faut qu'elle soit arrivée dés le mois de fevrier. Ainsi Gildon n'ayant esté declaré ennemi que l'hiver selon Claudien, c'est dans le mois de novembre au plutost, il faudra dire qu'on aura en-

voyé Mascezel par mer avec ses troupes durant les tempestes de l'hiver, & au mois de janvier ou de fevrier, puisqu'il défit Gildon aussi-tost qu'il fut arrivé, c'est à dire qu'on l'aura envoyé autant pour perir sur mer que pour combattre. De plus, si Gildon eust esté vaincu en fevrier, ou dés le commencement de mars, Claudien auroit attribué sa défaite à l'hiver, & non au primtemps. Un poëte ne diminuë point les choses extraordinaires. Il est plus aisé de croire qu'il y a faute dans la date de la loy, soit que le mois de mars ait esté mis au lieu de septembre ou de quelque autre posterieur; soit qu'au lieu de *Honorio Aug. IV. & Eutychiano Coss.* il faille lire *P. C. Honorii Aug. IV. & Eutychiani*.]

Pour la page 304. § 8.

NOTE VII.

Que la loy 31 de Episcopis *est de* 409.

Cod.Th.16.t.2.l.31.p.66| Bar.398.§ 23.24. 'La loy datée du 25 d'avril 398, est particulierement pour l'Afrique: & comme les Donatistes y exerçoient alors de fort grandes violences, on a quelque sujet de croire que la loy est faite pour les reprimer. [Neanmoins on ne voit pas qu'elle ait jamais esté employée contre ces heretiques: & mesme la suite de l'histoire de l'Eglise d'Afrique, ne donne pas lieu de croire qu'on eust fait dés l'an 398, des loix si severes contre eux.] 'Godefroy croit en effet qu'il est bien aussi probable que celle-ci fut faite pour reprimer ceux qui sous pretexte de poursuivre les partisans de Gildon, faisoient des violences aux Eglises & aux Ecclesiastiques, qui parurent à l'Empereur ne devoir pas estre tolerées. [On a vu dans le texte § 7,]'ce qu'Orose dit de Mascezel.

Cod.Th.t.5.p.68.2.

Oros.l.7.c.36.p.221.2.b.

[Il y a neanmoins bien de l'apparence que le plus vray aussi-bien que le plus court, est qu'il ne se faut pas arrester à la date de cette loy. Car il est bien difficile de croire que Mascezel eust donné sujet de la faire dés devant le 25 d'avril 398, ni mesme qu'Honoré ait esté sitost maistre de l'Afrique. Ce qui est encore plus fort, c'est que]'le Pere Sirmond pretend donner cette Constitution toute entiere dans son appendix du Code Theodosien, 'où elle est datée du quinzieme janvier 412. [Cela suffit pour faire voir qu'on peut ne se pas arrester à la date de l'an 398. Car du reste celle de l'an 412 n'est pas meilleure, puisque Theodore à qui la loy est adressée partout, n'estoit plus alors Prefet du Pretoire.]'Mais la loy 46 sur les heretiques, qui est tirée de la mesme Constitution, est datée du 16 de janvier 409, *Honorio VII. & Theodosio III. Coss.* & non pas *Honorio VIIII. & Theodosio V*, comme on lit dans le P. Sirmond. [C'est là sans difficulté sa vraie date. Car la Constitution convient tout à fait avec l'histoire de l'an 409, *v. S. Augustin*: & Theodore pouvoit estre encore Prefet. Nous voyons bien des exemples de cette confusion qu'on a faite dans les loix datées du Consulat des Empereurs.]

Cod.Th.sir.p.38.

p.45.

p.46|t.6.p.167.

'Il est vray que Godefroy soûtient que dans l'appendix du P. Sirmond, cette Constitution est composée de deux differentes, dont l'une est de l'an 398, & l'autre qui fait la fin, est de l'an 409. [Je voudrois qu'il eust appuyé sa decision de quelque preuve. Car il est fort ordinaire que d'une seule Constitution on en ait fait deux loix; & il n'est pas plus difficile de croire que la date d'une loy soit fausse, que de croire que de deux loix on ait fait, comme il le pretend, une seule Constitution.]

t.6.p.67.167.

Pour la page 304. § 8.

NOTE VIII.

Officiers de l'an 398.

'La pluspart des loix de l'an 398, sont adressées à Theodore Prefet d'Italie. Les autres le sont à Vincent Prefet des Gaules, à Felix Prefet de Rome, *v. la*

Cod Th.chr.p.138.

note 4, à Victure Proconsul d'Afrique, *v. la note* 6, à Euloge Intendant du domaine, à Fitmin Comte des largesses, p.139. '& à Stilicon. Une loy parle de Varus Vicaire de Rome, & de Minerve Intendant du domaine.

p.138.139. 'Firmin qui est qualifié Comte ou Intendant des largesses dans les loix du 24 may & du premier novembre, est appellé Intendant du domaine dans 12.t.6.l.25.p.555. celle du 27 d'octobre, '& encore dans celle du 18 de mars 399. Godefroy marque plusieurs fois cette difficulté, [mais n'en donne point la solution. Je ohr.p.138. ne sçay aussi] 'si la loy datée du 29 avril 398, adressée à Euloge Intendant du domaine, [n'appartiendroit point à l'an 395, où nous avons vu qu'il avoit cette dignité.]

Sym.ep.26.p.304. 'Symmaque loué Varus de remedier avec soin aux maux des peuples, & le prie de faire la mesme chose pour ceux de la Pouille, à qui l'on demandoit pour Rome une grande quantité de blé. La Pouille estoit une des provinces soumises au Vicaire de Rome, [qui estoit le juge des affaires qui regardoient les traites des blez.]

Pour la page 506.§ 9.

NOTE IX.

Que Claudien se trompe sur le temps où Theodore fut fait Prefet des Gaules.

Claud.de Th.p.35. 'Claudien dit que Theodore aprés avoir eu l'intendance du domaine, fut Prefet [des Gaules estant encore dans p.85.89. sa jeunesse; 'qu'aprés cette dignité il passa au repos des sciences & de l'étude, p.87. 'auquel il employa plusieurs années, *Musaque tot annos Eripuere mihi....* p.88. '*Nam quæ mihi cura tot annos Altera &c.* p.89. '& qu'il quitta ce repos du temps de Stilicon pour prendre la Prefecture Cod.Th.t.6.p.388.2. d'Italie, 'qu'il eut en 397, 398, & 399, selon Godefroy. [Il faut donc selon ce poëte, mettre sa Prefecture des Gaules sur la fin de Gratien tué en 383, & dire qu'aprés cette Prefecture il s'appliqua à l'étude jusques en l'an 397.

Mais je croy qu'en ce point il faut necessairement abandonner Claudien. Car non seulement] 'nous avons deux 12.t.1.l.140.148.p.480.485. loix de l'an 395, qu'Honoré luy adresse en luy donnant le titre de Prefet du Pretoire, 'ce que Godefroy entend de sa t.6.p.388.1. Prefecture des Gaules; 'mais on voit Sym.l.9.ep.23.p.221.222. aussi que Symmaque voulant se preparer pour la Preture de son fils, [sous le regne de Stilicon, & ainsi aprés 394,] obtint des lettres de Theodore pour faire acheter des chevaux en Espagne, & demanda la confirmation de ses lettres à Vincent son successeur, *mutato judice*, avec un sergent pour les faire executer. [Il est difficile ou plutost impossible d'entendre autre chose par là, sinon que Theodore à esté Prefet des Gaules, dont l'Espagne dependoit, immediatement avant Vincent,] 'qu'on Cod.Th.t.6.p.391. voit par le Code avoir eu 'cette charge en 397, & dans les années suivantes. Ainsi Theodore aura esté Prefet des Gaules en 395 [& 396,]'& immediate- p.388. ment aprés Prefet d'Italie en 397, comme on le voit aussi par le Code. C'est le sentiment de Godefroy, [qui nous paroist trop bien appuyé pour ne le pas suivre: Et ainsi il faut mettre le temps des études de Theodore entre 380 & 395, avant qu'il fust Prefet des Gaules.]

NOTE X.

Pour la page 507.§ 9.

Que le poeme de Manilius est du temps d'Auguste.

'Rivius & quelques autres croient que Aug.v.R.p.42. le poëme sur l'astronomie qui porte le nom de Manilius, est de Manlius ou Mallius Theodorus Consul en l'an 399. 'Claudien témoigne en effet que l'astro- Claud.de Th.p.87. logie fut une des études ausquelles il s'appliqua dans son loisir. [Mais ce seroit faire une grande injure à un Chrétien, comme estoit Theodore, de luy attribuer un poëme tout payen, & qui soumet les evenemens humains à la puissance des

Cod.Th.t.6. p.66. étoiles.]' Il est vray que Godefroy en mesme temps qu'il luy attribue ce poëme, pretend qu'il estoit payen ;[sans en donner aucune preuve, & sans en avoir d'autre apparemment que de ce qu'il le croit auteur de ce poëme. Ainsi il ne nous empeschera pas de suivre Saint Augustin, qui l'a connu, l'a vu, l'a entretenu,]'& qui nous assure qu'il estoit Aug.ret l.1. c.2.p.4.2.a. Chrétien .[Je croy avoir vu que Godefroy mesme reconnoist en d'autres endroits qu'il estoit Chrétien,& qu'il attribue à son zele diverses loix d'Honoré en faveur de la religion.

Quand Theodore n'auroit pas esté Manil.p.160. 161. Chrétien,]'la fin du premier livre de Manilius montre que cet auteur écrivoit peu aprés la défaite de Varus, *Extremas modo per gentes &c.* Et tout cet endroit ne peut convenir qu'à un p.144. infame adorateur d'Auguste, 'à qui en effet le titre du poëme porte qu'il estoit Voss.p.lat.p. 36. dedié. 'Vossius a long-temps balancé entre ces deux opinions. Il estoit mesme porté à mettre Manilius à la fin du IV. siecle, & il s'estoit declaré pour cela dans un ouvrage, tant parcequ'Ovide ne parle point de luy dans l'enumeration qu'il fait des poëtes de son temps, que parceque sa diction luy paroissoit plus digne du siecle de Theodose, que du temps d'Auguste. Mais il a enfin declaré qu'il penchoit davantage pour le sentiment contraire ; & qu'aprés avoir lu & relu ce poëme, il trouvoit que tout y convenoit au temps d'Auguste. [Il est aisé en effet que parmi les excellens poëtes de ce temps là, il y en eust aussi de méchans, indignes qu'Ovide parlast d'eux.] Et il declare qu'il ne parle pas de tous.

Pour la page 708.§ 9.

NOTE XI.

Officiers de l'an 399 : De Macrobe Vicaire d'Espagne: Des cinq provinces des Gaules.

Cod.Th.chr. p.140. [Nous avons déja parlé]'de quelques uns des officiers marquez dans les loix de l'an 399, comme de Messala Prefet d'Italie, d'Adrien Maistre des offices, de Firmin Intendant du domaine, 'de Flavien Prefet de Rome, & de Vincent Prefet des Gaules, de Stilicon, & de Apollodore Proconsul d'Afrique. 'Les autres sont Dominateur & Sapidien Vicaires d'Afrique, Januarin Consulaire de Numidie, Simplice Presid ent de la Tripolitaine, Benigne Vicaire de Rome, Peregrin qualifié Comte & Procurateur de la maison imperiale, Longien ou Longinien Comte des largesses, dont on a parlé dans le texte, Macrobe Vicaire d'Espagne, & Proclien Vicaire des cinq provinces. p.141. p.140.141.

'Sapidien est encore qualifié Vicaire d'Afrique dans une loy datée du 4 de septembre 406, à Altino. Mais Godefroy croit que cette loy est plustost de l'an 399, 'auquel nous avons une autre loy de la mesme date, & sur le mesme sujet. 'Symmaque écrivit une letere à Sapidien, dont on peut tirer qu'il exerçoit quelque charge soit en Afrique, [soit en Espagne, dans le temps que Symmaque se preparoit pour la Preture de son fils, & ainsi en l'an 396.] p.149. p.141. t.6.p.138. Sym.l.9.ep. 16.p.353.

'Benigne estoit encore Vicaire de Rome en l'an 400. Il avoit esté auparavant gouverneur de Sardaigne, 'ou au moins il y avoit eu l'intendance des vivres qu'il falloit porter à Rome ; & il s'estoit acquité de ce soin avec beaucoup d'honneur : de sorte que Symmaque qui l'appelle son fils, crut le pouvoir recommander à une personne de qualité, comme un homme digne d'avoir son amitié. Cod.Th.t.6. p.353. Sym.l.9.ep. 39.p.354.

[Je ne sçay ce que c'est que la qualité de Procurateur de la maison imperiale donnée au Comte Peregrin.]'Reinesius croit que c'est la mesme chose que ce que l'on trouve dans une inscription, *Moderanti illustrem sacri patrimonii comitivam*, [ce qui paroist marquer le Comte & l'Intendant du domaine, rei- Rein. p. 1022.

privata:] & l'inſcription eſt en l'honneur de Fl. Prregrinus Saturninus. Mais ſi c'eſt le mrſme, [pourquoi dans la loy de 399 n'a t-il pas rſté nommé de ſon dernirr nom, ſrlon la coutume?] Ce Saturnin a rſté deux fois Prefet de Rome, quoique ſa Prefecture ne ſoit marquée nullepart. L'inſcription rſt pour une ſtatuë que les Empereurs luy avoient fait dreſſer dans la place de Trajan. [Je ne voy pas de fondemrnt] à ce que croit Reineſius, qu'il eſtoit fils de Saturnin Conſul en 383, & que ce Conſul avoit auſſi le nom de Vallion.

Cod.Th.16.t.10.l.15.p.280. p.281.1| Blond.706. 'Macrobe dans la loy qui luy eſt adreſſée le 29 dr janvier 399, eſt qualifié *P P. Hiſpaniarum*; 'ce qui a fait dire à quelqurs uns que l'Eſpagne avoit en ce temps-ci un Prefet particulirr. Mais c'rſt unr choſe abſolumrnt inconnuë à l'antiquité, & meſme tout à fait inſoûtenable, puiſque l'Eſpagne eſtoit ſoumiſe au Prefet drs Gaules, ſelon les auteurs qui ont écrit immediatement avant & aprés ce temps-ci. Elle l'eſtoit à Theodore [rn 395 & 396,] comme Claudien le dit dans le temps meſme de la loy adreſſée à Macrobe. Elle l'eſtoit à Vincent ſucceſſeur de Theodore,

Cod.Th.t.5.l.61.p.561. 'qui fut Prefet juſques en l'an 400, auquel Honoré luy parle de Macrobe comme d'une perſonne ſoumiſe à ſon autorité: & il paroiſt que c'eſtoit en qualité de

t.1.p 281.2. Vicairr. 'Cela autoriſe tout à fait la penſée de Godefroy, que *PP.* en crt endroit ſignifie *Pro Prefectis*, qui ſe mrt aſſez ſouvent pour *Vicarius Prefectorum*, comme il le montre par divers exemplrs. [On peut demander pourquoi la mrſme loy eſtant adreſſée

p.280. a deux Vicaires,] l'un eſt appellé *Pro Prefectis*, & l'autre *Vicarius*. [C'rſt une difficulté, mais qui ne nous empeſche pas de ſuivre Godefroy, juſqu'à ce que nous trouvions quelque choſe de plus certain.]

p.283.2. 'L'Eſpagne avoit encore un Propreteur du temps de Carus: mais il n'eſtoit que pour l'Eſpagne Citerieure: & on n'en parle plus depuis [les changemens faits par Diocletirn.] 'Elle avoit auſſi Sulp.l.2.p.174. encore un Proconſul vers l'an 380. [& il ſeroit aiſé que *PP.* fut pour *PR*: Mais je penſe que ce Proconſul n'eſtoit pas non plus pour toute l'Eſpagne:] & Sulpice Severe qui dit que l'Eſpagne avoit déja ceſſé vers l'an 383 d'avoir un Proconſul, [nous donne ſujet de croire qu'elle n'en a point eu depuis.]

'La loy du 9 de decembre 400, nous Cod.Th.8.t.5.l.61.p.565. apprend que Macrobe avoit employé les chariots publics, *evectiones feciſſe*, ſans que la neceſſité publique le demandaſt, & qu'il en avoit eſté puni. [Cela n'empeſcha pas] 'qu'il nr fuſt t.6.p.370.2. Procouſul d'Afriqur en 410. Godefroy paroiſt le diſtinguer de Macrobe grand Chambellan ſous Theodoſe II. rn 422, 'que luy & d'autres croient eſtre l'au- t.2.p.82.2. teur des Saturnales; [Et en effet il ne dit jamais un mot de cet ouvrage en bien des endroits où il parle amplement du Vicaire d'Eſpagne.] 'Neanmoins il t.4.p.199. dit auſſi quelquefois que ce peut eſtre le meſme. [Mais les charges de Vicaire & de Proconſul en Occident paroiſſent aſſez peu convenir à un grand Chambellan de Theodoſe.] 'Il croit que c'eſt t.6.p.370.2. au Vicaire Macrobe que s'adreſſe la 21e epiſtre du 9e livre de Symmaque. Mais cette epiſtre s'adreſſe à un Marcel ſelon les editions de 1587, *p.*546, & de 1604, *p.*221. Ce Marcel avoit de grands biens en Eſpagne. [Eſt-ce que pour cela il faut qu'il rn ait eſté Vicaire? Cela eſt bien foible.]

'La loy du 29 de janvier 399, forme p.280.281.2. encore une autre grande difficulté, parce qu'elle eſt adreſſée à Proclien Vicaire des cinq provinces. [Nous ne trouvons rien de ce Proclien, ſi nous ne voulons que ce ſoit Probien Prefet de Rome en 416.] 'Mais on ne convient p.281.282. pas de ce que c'eſt que ces 5 provinces marquées en divers monumens du IV. & du V. ſiecle, que Godefroy a ramaſſez.

Mar.pri.c.66. p.162|Pagi, 374.§6.27| Blond.p.704. 'On les entend communément de l'ancienne Narbonoise, divisée depuis en cinq provinces, la Viennoise, la premiere & seconde Narbonoise, les Alpes Maritimes, & les Alpes Greques. C'est le sentiment de Mr de Marca; '& c'est aussi celui du P. Sirmond, tous deux habiles en ces sortes d'antiquitez.

Conc.t.2.p. 1814.d.

Cod.Th.t.6. p.282. 'Godefroy pretend neanmoins en exclure la Viennoise par des raisons [qui me sont incomprehensibles, à moins qu'il ne veuille que cette province n'ait pas pu estre comprise sous le nom plus general des Gaules. Je comprens pourquoi] il y met l'Aquitaine. Car S. Philastre disant d'une part qu'il y avoit des Manichéens, c'est à dire des Priscillianistes, cachez dans l'Espagne & les cinq provinces; & Sulpice Severe nous apprenant de l'autre que Priscillien avoit fait quelques disciples à Eause dans la troisieme Aquitaine, & vers Bordeaux dans la seconde, il est naturel de croire que ces deux provinces sont du nombre des cinq marquées par S. Philastre. Cette raison est considerable, mais elle n'est pas decisive. [Car sans dire que S. Philastre n'a pas toujours esté assez instruit, Priscillien qui avoit passé par la Narbonoise pour aller de Bordeaux à Rome, pouvoit bien y avoir corrompu aussi quelques personnes.]

p.282. 'Cependant Godefroy supposant avoir bien prouvé qu'une partie de l'Aquitaine est des cinq provinces, & que la Viennoise n'en est pas, croit qu'il les faut chercher dans ce que dit la Notice *c. 61 p. 114*, que la jurisdiction du Duc des Armoriques, qui regardoit principalement les costes de la Normandie & de la Bretagne, s'étendoit neanmoins sur cinq provinces, la premiere & seconde Aquitaine, la Senonoise, & seconde & troisieme Lionnoise. [Mais faut-il conclure de là que l'administration civile confondoit les anciennes distributions des provinces; & qu'on avoit établi un Vicaire pour une partie de l'Aquitaine, & une partie de la Lionnoise? Ce Vicaire aura donc eu le milieu des Gaules, & le Vicaire des Gaules les deux extremitez, le septentrion & le midi. Cela ne me paroist point conforme à l'esprit & à la discipline des Romains. Il me semble qu'on voit par divers exemples que la jurisdiction civile & la jurisdiction militaire avoient souvent peu de rapport, & une étenduë assez differente. J'aimerois mieux me tenir à l'opinion commune des cinq provinces de la Narbonoise.

Ce qui embarasse encore dans l'opinion de Godefroy, c'est qu'elle l'oblige à dire] 'avec le P. Pagi, que la troisieme & la quatrieme Lionnoise estoient erigées dés devant l'an 374, 'auquel le Concile de Valence écrivit aux cinq provinces: [& je ne sçay pas comment cela se pourroit accorder avec Ammien, qui écrivant quelques années aprés sous Theodose,] 'met Sens dans la premiere Lionnoise, & Tours avec Troies dans la seconde; 'ce qui fait dire à Mr Valois, que les deux autres ne furent apparemment erigées que sous Honoré. 'Maan croit la mesme chose dans son histoire de l'Eglise de Tours, & ne fait point sa metropole plus ancienne qu'Honoré. [Il est certain que dans l'histoire de saint Martin on ne voit aucune fonction de metropolitain.] Pagi.374.§10 Conc.t.2.p. 904.c.d. Amm.l.15.p. 54.d. n.p.96. Maan.pr.§19.

'Mr de Marca fait commencer ces deux provinces sous Gratien, parceque la seconde Narbonoise est marquée en 381 par le Concile d'Aquilée [Mais je ne voy point qu'il y ait de consequence entre cette province & les deux autres; ou il faut que Mr de Marca malgré l'autorité d'Ammien, les mette toutes trois avant l'an 374, & le Concile de Valence: & ainsi elles auront esté erigées par Valentinien I. Ammien ne parle pas de la seconde Narbonoise: mais je ne trouve point aussi qu'il la comprenne sous une autre: & ainsi il ne Mar.pri.c. 64.p.162.

nous empesche point de croire qu'elle estoit déja erigée lorsqu'il écrivoit.] 'Elle ne l'estoit pas encore lorsque Festus divisoit la Gaule en 14 provinces, entre lesquelles il ne parle point de celle-ci : Et c'estoit au plutost à la fin de l'an 396.[*V. Valens* §. 8. Mais elle peut l'avoir esté dans le mesme temps que Valens faisoit de nouvelles provinces dans l'Orient, c'est à dire à la fin de 371. *V. S. Basile*.] 'On demande si la seconde Narbonoise a esté tirée de la premiere, ou si ç'a esté de la Viennoise. [La chose paroist difficile ; car il y a des raisons de part & d'autre : *v. S. Hilaire d'Arles* : mais elle est certainement peu importante.]

Pagi, 374. §9.

§10.

§6.19

'Le Pere Pagi refute Godefroy sur l'etendue qu'il donne aux cinq provinces : mais il ne veut pas non plus qu'on suive l'opinion commune, ni qu'on fasse les Alpes Greques une des cinq provinces ; ce qui l'oblige de luy en substituer une autre : & il croit que ce peut estre la premiere Aquitaine. Ce qui le porte à exclure les Alpes Greques, c'est qu'on voit par une Notice qu'elles n'estoient pas comprises dans le corps des sept provinces, qui fut formé vers l'an 400 ; & il croit qu'on ne peut pas douter qu'on n'ait compris dans ces sept tout ce qui l'étoit auparavant dans les cinq. [Mais je ne voy pas pourquoi l'on n'en pourroit pas douter, y ayant peu de choses indubitables de celles qui ne dependent que de la volonté d'un homme.] 'Il veut bien qu'on ait retranché les Alpes Greques du corps de la Narbonoise dont elles avoient toujours esté, pour mettre dans le corps des cinq provinces les quatre qui restoient, & un demembrement de l'Aquitaine ; ce qui a quelque chose d'assez peu probable. [Quelle plus grande difficulté y avoit-il] à les retrancher, comme l'a cru Mr de Marca, du corps des cinq provinces, qui n'estoit formé que depuis 25 ou 30 ans ?

§17.18.

§17.

Ibid.

[Quand la chose seroit beaucoup plus difficile, elle ne laisseroit pas de pouvoir estre veritable :] 'Car par exemple §10.
le P. Pagi suppose comme constant que quand on voulut former la 3e & la 4e Lionnoise, on tira la troisieme de la seconde, & la quatrieme de la premiere. [Il paroist en effet bien plus naturel de croire qu'on a divisé une province en deux, que non pas qu'on ait brouillé les anciennes limites des provinces. Cependant c'est ce dernier qui fut fait,] puisque nous venons d'apprendre de Amm. l. 15. p. 54.
Ammien, que Sens & Troies[qui sont aujourd'hui toutes deux de la quatrieme Lionnoise,] estoient l'une de la premiere, & l'autre de la seconde : [En matiere de faits il faut plus lire qu'argumenter.]

'Le P. Pagi a depuis donné une raison Pagi, 374. ad. p. 315. 316.
plus considerable, pour montrer que les Alpes Greques n'étoient pas comprises dans les cinq provinces, qui est qu'elles étoient alors contées dans l'Italie comme elles y estoient du temps de Pline & de Ptolemée : & pour le prouver, il allegue une table des provinces de l'Empire faite vers l'an 390, selon Godefroy qui l'a donnée. Il n'a point vû cette table, [ni nous non plus : de sorte que nous ne savons point ce que l'on y peut fonder. Que si elle est semblable] à celle que Bertius a donnée en 1619 It. Ant. p. 35. 2.
avec l'Itineraire d'Antonin, on y trouve veritablement les Alpes Greques entre les provinces d'Italie : mais on les y trouve de mesme entre les provinces des Gaules ; & plus circonstanciées, *Alpes Graia & Pœnina, in qua Tarantasia* : [Quoy qu'il en soit de ces Notices,] le P. Pagi cite luy mesme un Pagi, 374. §9.
passage de Festus où l'on voit que les Alpes Greques faisoient une province des Gaules en l'an 370 ; [& toutes les Notices qu'on croit faites sous Honoré ou depuis, confirment la mesme chose. S'il falloit cependant avouer que dans le temps qu'on a parlé des cinq provin-

ces

ces, les Alpes Greques estoient d'Italie; je pense que le plus naturel seroit de joindre aux quatre provinces de la Nar-
Not.G.p.380. 381. bonoise, la troisieme Aquitaine, 'qui est toujours nommée Novempopulane dans les Notices, & dans les auteurs. Car Mr Valois ne l'a point trouvé marquée sous le nom de 3.e Aquitaine avant le IX. siecle. [Ainsi estant moins liée avec les deux autres Aquitaines, & faisant un corps à part, elle peut plus aisément s'unir à d'autres. Elle fait comme la continuation de la Narbonoise; & les cinq provinces en l'y comprenant, font toute la partie la plus meridionale des Gaules.

On peut dire la mesme chose de la province des Sequanois: car elle paroist aussi-bien que la Novempopulane avoir fait comme un corps à part.]
p.519-521. 'M.r Valois soûtient que depuis Auguste elle n'a jamais fait partie de la Lionnoise. Il pretend qu'elle faisoit partie de la Belgique: mais il ne trouve que peu ou point de preuves qu'on l'y ait jamais liée.

NOTE XII.

Pour la page 514. § 12.

Quand Gaudence a esté Comte d'Afrique.

[Gaudence doit avoir esté Comte
Cod.Th.11.t. 27.l.3.p.138. d'Afrique en 401,]'puisqu'il est parlé de luy en cette qualité dans une loy datée du 21 mars, *Vincentio & Fravitta Coss.* Cette loy porte que l'Indiction 12 couroit alors; [& cela pourroit donner quelque lieu de croire qu'elle est de 399, plutost que de l'an 401, auquel la chronique de Marcellin marque l'Indiction 14. Mais il est plus aisé de presumer une faute dans le nombre de
Nor.epo.p. 312. l'Indiction,]'où cela est assez ordinaire, [que dans la date des Consuls, & des Consuls uniques comme ceux là.]
Cod.Th.t.4. p.138. 'Godefroy croit mesme que l'Indiction 12 répondoit en Afrique à l'an 401: [mais cela n'est ni necessaire, ni ce semble assez fondé. *V. Constantin* § 30.]

'On voit que dés le 13 juillet 401, Bathanaire estoit Comte d'Afrique. [Ainsi il y a bien de l'apparence que Gaudence son predecesseur avoit succedé à Gildon en cette dignité dés l'an 398.] 11.t.42.l.18. p.346.

'Godefroy croit que c'est le mesme Gaudence qui a esté Vicaire d'Afrique en l'an 409, selon une loy de cette année là. [Mais cette charge convient-elle à un homme tout de guerre comme estoit le Comte d'Afrique?] 16.p.365. 'Le sujet de la loi pourroit donner quelque lieu de croire qu'elle s'adresse plutost à un Comte d'Afrique qu'à un Vicaire. [Mais en changeant l'inscription, il en faudroit aussi changer la date, *Honorio VIII, & Theodosio III. Coss.*] puisqu'en 409 Heraclien estoit Comte d'Afrique, & non Gaudence. t.2.p.395.2.

NOTE XIII.

Pour la Page 521. § 15.

Officiers de l'an 400: Diverses loix mises en cette année, qui appartiennent plutost à 405.

'Les loix de l'an 400 sont adressées à Vincent, Adrien, Messala, & Romule, Prefets du Pretoire, à Flavien Prefet de Rome, à Stilicon, à Apollodore, & Pompeien, Proconsuls d'Afrique, à Benigne Vicaire de Rome, à Salvin Comte du domaine. Cod.Th.chr. p.143.

'Vincent est qualifié plusieurs fois Prefet des Gaules; [& ainsi ne fait point de difficulté Mais il faut qu'il y ait de la brouillerie dans les loix adressées à Messala & à Adrien: car elles sont meslées les unes dans les autres: & on pretend cependant qu'ils estoient l'un & l'autre Prefets d'Italie.] Celles à Messala du 27 mars à Altino, & du 29 septembre à Aquilée, [peuvent paroitre déja suspectes d'ailleurs,] puisqu'il y en a une du 5 octobre datée de Ravenne, & une du 19 mars à Milan. [Mais les trois à Adrien sont encore plus suspectes,] estant toutes trois datées de Ravenne, [où l'on n'a point de preuve Ibid.

d'ailleurs qu'Honoré ait esté en l'an 400,]& où il residoit en l'an 405. Nous avons aussi en 405 plusieurs loix adressées à Adrien Prefet du Pretoire, & Stilicon y étoit Consul aussi-bien qu'en l'an 400.[Il y a mesme peu d'apparence]'qu'Honoré aprés avoir passé l'hiver à Milan jusques au 30 janvier de l'an 400, se soit trouvé à Ravenne le 4 & le 25 de fevrier, pour revenir encore à Milan jusques au mois de juillet.[La loy du 25 de fevrier se joint naturellement aux autres qu'Honoré fit contre les Donatistes au mois de fevrier 405.]

p.148. p.141. t.6.p.308-310.

'Celle du 4 fevrier se trouve repetée toute entiere dans une datée du mesme jour en 405. Godefroy pretend cette derniere fausse: mais le Pere Sirmond 'dont Godefroy loue la lumiere & le discernement, l'a jugé vraie, & l'a mis la seconde dans son appendix du Code de Theodosien, *p.5*.[C'est une difficulté dont nous laissons l'examen aux jurisconsultes.]'Mais Godefroy qui cherche diverses raisons pour rejetter celle du P. Sirmond, en trouve luy mesme bien autant pour la recevoir. [Ainsi la verité pourroit bien estre que celle de 405 est la loy vraie & entiere, & que celle de 400 en est un extrait dont la date est fausse.]

p.310.1. p.309.310.

'La loy du 6 d'aoust à Romule Prefet du Pretoire est encore datée de Ravenne.[Mais il y a faute aussi ou dans la date, ou dans la qualité de Prefet, que nous ne voyons pas moyen de donner à Romule en l'an 400.]'On voit que Pisidius Romulus a esté Prefet de Rome lorsque Stilicon étoit ou avoit déja esté Consul pour la seconde fois,[& ainsi au plutost en l'an 405, auquel nous ne trouvons point d'autre Prefet de Rome, au lieu que Flavien l'estoit en l'an 400,]'& eut Decce pour successeur.[Il se peut donc bien faire que la loy du 6 aoust soit de l'an 405,]'en lisant *P. V.* au lieu de *P. P.* comme Godefroy croit qu'on le peut corriger. Et la loy porte expressément en teste le nom du jeune Theodose, [qui n'est né qu'en 401. Nous avons parlé de Romule sur Theodose I, *note* 51.]

chr.p.143. Grut.p.412.4. Sym.l.7.ep.50.p.281. Cod.Th.t.3.p.261.

'Pour la loy du 13 novembre datée de Ravenne, & adressée à Salvin Comte du domaine, [nous ne voyons rien qui empesche que Salvin n'eust cette charge en 400. Mais il n'est pas aisé de croire qu'Honoré fust à Ravenne le 13 de novembre,] s'il estoit à Milan le 8 & le 26 du mesme mois, comme le marquent deux autres loix.[Ainsi celle du 13 pourroit bien estre encore de l'an 405.]'Symmaque écrit à un Salvin, qui paroist avoir esté uni particulierement à Flavien. chr.p.143. Sym.l.8.ep.29.p.322.

[Tant de loix datées de l'an 400, & qui paroissent neanmoins estre de 405, donnent quelque lieu de croire qu'elles ne portoient originairement que le nom de Stilicon Consul d'Occident, & que les officiers de Theodose II. en les inserant dans le Code de ce Prince, voulant y ajouter le Consul d'Orient, mirent Aurelien son collegue en l'an 400, ou au hazard, ou parcequ'on avoit mis simplement *Stilichone Cos.* au lieu de *Stilichone II.* La mesme chose peut bien estre encore arrivée en d'autres rencontres.]

'Pour Pompeien, il succeda à Apollodore Proconsul d'Afrique en l'an 400, entre le 14 de mars & le premier de juin;'& il estoit encore en charge le 14 juillet 401.'Symmaque appelle un Pompeien *clarissimum & optimum juvenem*. Il se preparoit à donner des jeux; & Symmaque demande à Paterne qu'on ne luy fasse point payer le tribut du 40.e pour des ours qu'il faisoit venir; luy & les autres Senateurs n'estant point obligez à ce tribut pour leurs jeux, qui les chargeoient assez d'ailleurs. 'Il luy écrit un compliment en revenant d'un voyage qu'il avoit fait à la Cour.[Le Proconsul est apparemment celui]'qui fut Prefet de Rome à Cod.Th.chr.p.143. p.145. Sym l.5.ep.63.p.239. l.9.ep.8.p.340. Zos.l.5.p.826.c.

la fin de 408 &c. Il estoit payen; [& il fut peut-estre massacré alors par le peuple. *V.* § 32.]

Pour la page 524.§16.

NOTE XIV.

Qu'Alaric est entré en Italie dés l'an 400.

[Saint Prosper suivi par Cassiodore, met dans sa chronique sous les Consuls Stilicon & Aurelien, que les Gots entrerent en Italie conduits par Alaric & par Radagaise.] 'Jornande dit aussi que sous ces Consuls Alaric entra en Italie du costé de la Pannonie, sans y trouver aucune resistance. Il brouille tout: [mais sa date sert au moins à nous assurer qu'il a lu dans Saint Prosper ce que nous y lisons encore. Nous avons aussi grand sujet de croire que Rufin traduisit l'histoire d'Eusebe dés l'an 400, *v. S. Jerome*:] 'Et il le fit lorsqu'Alaric faisoit de grands ravages dans l'Italie. 'S. Jerome reproche au mesme Rufin qu'il avoit mieux aimé souffrir d'estre assiegé [à Aquilée] par les barbares, que d'aller à Rome se soumettre au jugement du Pape [Anastase; & cela se doit rapporter selon l'histoire à l'an 400 ou 401. *V. S. Jerome.* Il paroist en effet que cette guerre comprit l'une & l'autre année. Car Saint Paulin qui depuis l'an 394 celebroit tous les ans par un nouveau poëme la feste de S. Felix de Nole le 14 de janvier,] 'fit le huitieme, [qui doit tomber en 401,] au milieu du bruit des guerres des Gots.

Jorn.t.Got. c.29.p.631. — Ruf.pr.p.15. — Hier.in Ruf.l.3.c.6.p.239.b. — Paul.car.23.p.385.

Pour la page 525.§17.

NOTE XV.

Officiers de l'an 401.

'Honoré adresse les loix de l'an 401 à Adrien Prefet [d'Italie;] à Pompeien Proconsul d'Afrique, à Troïne Comte des largesses, à Andromaque Prefet de Rome, & à Bathanaire Comte d'Afrique, [dont on parle dans le texte.]

Cod.Th.chr. p.144.145.

'Godefroy croit que Troïne est le mesme que Troïle dont parle Synese &c. [Mais ce Troïle estoit un officier de la Cour d'Orient.

t 6 p.390.

Nous avons déja parlé d'Andromaque dans la note 2,] 'parceque selon diverses loix il estoit Prefet de Rome en 395. [Cela peut donner sujet de croire] 'qu'il estoit plutost Prefet du Pretoire en 401, que Prefet de Rome. D'ailleurs la loy de 401, qui regarde une remise ed tributs, convient tout à fait à un Prefet du Pretoire: [& il semble que Rome avoit alors pour Prefet] 'ou Flavien qui le fut assez long-temps, ou Dece qui luy succeda,[a] & qui avoit encore cette dignité le 6 decembre 402. [Si Andromaque estoit Prefet du Pretoire, il faut que ç'ait esté dans les Gaules [aprés Vincent,] 'puisqu'Adrien estoit Prefet d'Italie en 401, dés le 2 de fevrier au moins.

p.149.2. — a t 4 p.196. — Sym.l.7.ep.50.p.281. a Cod.Th.7. t.3.l.15.p.185. t 4.p.196. 198.2. — chr.p.144.

Pour la page 527.§18.

NOTE XVI.

Pourquoi l'on met la bataille de Pollence en 403.

[La chronique de Saint Prosper & celle de Cassiodore mettent en 402 la bataille de Pollence entre Alaric & les Romains:] 'Si le 8.e poëme de S. Paulin sur Saint Felix se rapporte à cette guerre d'Alaric, comme le croit Baronius, '& si le 13.e est sur la défaite des Gots & la mort de leur Roy, selon qu'il est cité par Dungal, il y a plus de 800 ans, c'est à dire de Radagaise; [cela ne se peut accorder qu'en mettant la bataille de Pollence en 402, & la défaite de Radagaise en 406:] 'Et cependant Baronius met la bataille de Pollence en 403. [Mais on a vu dans la note 14 que le huittieme poëme sur S. Felix est de l'an 401. Ainsi il se rapporte à la premiere descente d'Alaric en l'an 400, & ne nous empesche point de mettre la seconde en 403, avec la bataille de Pollence, comme veut Baronius,] 'ou au moins de mettre la descente à la fin de 402, & la bataille en 403 le jour de

Bar.403.§32. — Paul.car 27. n.6.o,n.p.867. — Bar.403.§51. — Cod.Th.chr. p.146.147.

Pasque, ce qui paroist estre le sentiment de Godefroy dans sa chronologie du Code. [Le P. Labbe & Calvisius suivent S. Prosper.]

Bar.403.§31. 'Baronius se fonde sur Claudien & *les autres*, [c'est à dire apparemment sur Prudence,]'qui dit avec Claudien qu'il y avoit alors 30 ans que les Gots ravageoient l'Illyrie, [a] ce que Baronius dit avoir commencé en 373. [b] Mais depuis il a reconnu que ce n'estoit qu'en 376, & qu'ainsi ces poëtes n'avoient pas parlé exactement. [Or ils peuvent aussi aisément avoir mis 30 pour 26, que pour 29, comme le veut Baronius.

Prud.in Sym. l.2.p.213. Claud.b.Get. p.159. a Bar.403.§33. b app.

L'autre raison de Baronius tirée de Claudien est plus forte:]'C'est que ce poëte voulant décrire la bataille de Pollence, dit qu'il avoit passé des années sans faire de vers: [& neanmoins il avoit fait au commencement de 400 les trois livres des loüanges de Stilicon.]'Au contraire dans son poëme sur le VI. Consulat d'Honoré, fait au commencement de 404, il dit qu'il avoit fait depuis peu celui de la guerre des Gots.'Il décrit dans ce mesme poëme les suites de la bataille de Pollence; (car il n'avoit décrit dans l'autre que la bataille mesme,)'& ayant feint ensuite un discours de la ville de Rome pour prier Honoré de la venir visiter,'il fait qu'Honoré dans sa réponse luy parle encore de la guerre d'Alaric comme d'une chose toute nouvelle.'Il fait ensuite partir Honoré pour Rome;'& aprés avoir décrit son entrée, il marque qu'il y commença son Consulat [avec l'an 404,]'de quoy il avoit déja parlé au commencement de son poëme; & il marque expressément qu'il commença son Consulat presque en mesme temps qu'il arriva à Rome: *Quam sua cum pariter trabeis reparetur & urbi Majestas.*

Claud.b.Get. p.156. cons.H.6.p.178. p.178-183. p.184. p.185. p.187. p.192. p.172.

[Ce n'est donc pas sans sujet que Baronius a cru que selon Claudien il falloit mettre la bataille de Pollence en 403. C'est aux autres à voir s'il faut preferer l'autorité moins expresse de Claudien au témoignage formel de S. Prosper suivi par Cassiodore. Mais pour nous, nous avons cru devoir suivre un auteur qui écrivant les choses à mesure qu'il les voyoit arriver, ne pouvoit guere se tromper, ni nous tomper quoique poëte. On ne trouve que deux loix d'Honoré en 402; & il y en a cinq en 403 avant le mois d'avril; ce qui donne quelque lieu de croire qu'en 402 on songeoit plus à la guerre qu'à la police.]'Mais l'irruption d'Alaric fut la continuation d'une autre guerre dans la Rhecie. [S. Paulin favorise encore Baronius, en ce qu'il ne parle point dutout d'Alaric, ni de la bataille de Pollence dans son poëme du commencement de l'an 403. Car si nous n'en trouvons rien non plus dans celui de l'an 404, on peut répondre que c'est parcequ'il n'est pas entier.] b.Get.p.164.

'Claudien marque qu'en l'année de cette guerre il y eut plusieurs eclipses de lune. [C'est à ceux qui sont habiles en ces choses à voir ce que l'on en peut conclure. Calvisius & Grandami ne marquent aucune eclipse de lune en 402 ni en 403.]'Claudien entre les prodiges qu'il dit estre arrivez, ne parle point d'eclipse de soleil: [& neanmoins il en arriva une le 11 de novembre en 402, selon Idace, qui dit dans sa chronique que ce fut le lundi.]'Les chronologistes soûtiennent que c'est une faute, & qu'il faut lire le mardi. [Tiro Prosper la marque aussi.] p.163. Ibid. Grand.p.119.

NOTE XVII. Pour la page 529.§18.

Où estoit Honoré lorsqu'Alaric vint en Italie.

[Nous avons peine à accorder Claudien & avec luy mesme, & avec ce que nous trouvons d'ailleurs dans l'histoire.]'Il dit que ce fut au milieu de l'hiver que Stilicon passa les Alpes pour Claud.b.Get. p.165.166.

aller en Rhecie, & en amener les troupes contre Alaric. [Cela se doit mettre à la fin de 402, selon ce que nous avons dit dans la note 16.] 'Au retour de ce voyage Stilicon trouva Alaric & les Gots campez sur l'Adda, d'où Honoré voyoit, dit-il, les feux de leur camp. [Honoré n'estoit donc pas alors à Ravenne, dont l'Adda n'approche que de 70 ou 80 lieuës.]'Cependant selon le Code il estoit à Ravenne le 6 decembre 402, [ce qui oblige de dire que Stilicon non seulement estoit allé en Rhecie; mais qu'il en estoit mesme revenu avant la fin de novembre. Quand on voudroit dire qu'il y a faute dans cette loy,]'il y en a plusieurs de fevrier & de mars 403, datées de Ravenne, [qui nous obligent de croire qu'il y avoit passé l'hiver.

conf.H.6.p.186.

Cod.Th.chr.p.146.

Ibid.

Il faut donc que Claudien ait parlé en poëte lorsqu'il fait partir Stilicon au milieu de l'hiver, ou lorsqu'il nous dit qu'Honoré voyoit les feux du camp d'Alaric. Nous aimons mieux le croire du dernier qu'il ne dit qu'en passant, au lieu qu'il s'étend beaucoup sur l'autre.]'Il dit mesme assez clairement en un autre endroit, qu'Honoré estoit alors à Rome, [ce qui ne paroist point dutout soûtenable. Ainsi il ne s'est pas mis fort en peine de savoir ou de nous dire où ce Prince estoit effectivement.

Claud b-Get.p.164.

Si nous voulions mettre la descente d'Alaric en 401, il seroit aisé de dire] que d'Altino où estoit Honoré le 29 de septembre, [il s'estoit retiré à Milan sur la nouvelle de l'approche d'Alaric. Car depuis cela nous n'avons aucune loy jusqu'au 6 de decembre 402. Mais nous ne croyons pas qu'un vers & une exageration d'un poëte doive l'emporter sur les raisons qui nous font mettre la descente d'Alaric en 402.]

NOTE XVIII.

Pour la page 534.§ 20.

De S. Almaque: Qu'il le faut apparemment distinguer de S. Telemaque.

'Les martyrologes de Bede, [d'Usuard, & d'Adon,]mettent le premier de janvier un S. Almaque tué à Rome par les gladiateurs par ordre d'Alype Prefet de la ville, à cause qu'il avoit dit ces paroles: *C'est aujourd'hui l'Octave du jour du Seigneur; quittez les superstitions de vos idoles, & vos sacrifices impurs.* 'Il y en a qui mettent ce Martyre sous Diocletien: [& nous n'avons rien de contraire.]'Neanmoins Baronius aime mieux croire que c'est celui mesme que Theodoret appelle Telemaque, & qu'il dit avoir esté tué à Rome en voulant empescher les gladiateurs de se battre. Mais au lieu qu'il dit que cela arriva sous Honoré, Baronius veut qu'on le mette sous Theodose I, parcequ'il y a eu un Alype Prefet de Rome sous ce Prince; [au lieu qu'en l'an 403, auquel nous croyons devoir mettre la mort de S. Telemaque, Rome avoit apparemment pour Prefet ou Dece ou Longinien.]'Baronius trouve donc que le lieu, la personne du Prefet, & le sujet de la mort de S. Almaque, est si conforme à ce que dit Theodoret, que quelque difference qui se trouve dans tout le reste, cela ne doit point faire de difficulté: 'Et il declare que si Theodoret rapporte la mort de S. Telemaque autrement que les martyrologes ne font celle de S. Almaque, il vaut mieux croire que Theodoret se trompe, que de dire que ce sont deux Saints differens.

Boll. mars, t.2.p.8.

1.jan.r.15.§.3|Bar.ibid.

Bar.395.§ 13.14.

1.jan.d.

395.§ 134.

'Cela n'a pas empesché que d'autres depuis luy n'aient jugé plus favorablement de l'autorité de Theodoret, & n'aient cru que l'histoire de S. Almaque n'avoit rien de commun avec celle de S. Telemaque. [En effet ils n'ont rien de semblable que quelques lettres de leur nom, que le mot de gladiateur est

Cod.Th.t.5.p.398.2.

dans l'une & l'autre histoire, & qu'ils ont tous deux souffert à Rome, mais d'une maniere differente, & pour un sujet tout different. Saint Almaque a souffert lorsque les sacrifices duroient encore: C'estoit donc avant l'an 399. Il a souffert non par une emotion du peuple, comme S. Telemaque, mais par ordre du Prefet de Rome, & sans autre crime que d'avoir presché la religion Chrétienne. Ce n'estoit donc pas sous les Empereurs Chrétiens, & moins sous Theodose & sous Honoré que sous aucun autre. Il y a aussi toute apparence, comme on le voit dans le texte, que S. Telemaque a souffert au mois de decembre, & non pas au mois de janvier.]

Bar.395.§14. 'Baronius en mettant le martyre de Saint Telemaque sous Theodose, en conclut que ce Prince avoit défendu les spectacles des gladiateurs, & qu'ils avoient recommencé sous Honoré. Prud. in Sym. l.2.p.253. 'Mais Prudence nous assure que Theodose n'avoit rien fait sur ce sujet, & en avoit laissé la gloire toute entiere à son fils.

[Pour ce qui regarde l'autorité de ce qu'on dit de S. Almaque, il est certain que ce qui n'est fondé que sur Bede & les autres posterieurs, n'en peut pas avoir une entiere. Et je douterois que la feste de Noël eust déja une Octave sous les Empereurs payens. Cette Octave n'est point marquée dans le calendrier de Bucherius en 354.] Boll.1.jan.p.31.§2. 'Il faut remarquer aussi qu'il y a des martyrologes qui disent que Saint Almaque fut decapité, [ce qui s'eloigne encore davantage de l'histoire de S. Telemaque,] & d'autres qui rapportent la mesme chose qu'on dit de luy sous le nom de Saint Coronas, & appellent le Prefet Asclepe. [On ne trouve point d'Asclepe ni d'Alype Prefet de Rome du temps de Diocletien.]

NOTE XIX.

Pour la page 535.§20.

Officiers de l'an 403.

Cod.Th.chr. p.145. 'Les officiers marquez par les loix de l'an 403, sont Adrien Prefet [d'Italie.] Septimin Proconsul, & Stratege Vicaire d'Afrique, Vital Intendant des vivres à Rome. p.147.1. 'On croit que ce peut estre aussi en 403 que Longinien a esté Prefet de Rome, ou peu aprés.

a. 'Nous avons un acte de Septimin fait en qualité de Proconsul au mois de septembre 403. Sym.l.3.ep.32.p.117. 'Symmaque parle d'un Septime qui luy avoit rendu une lettre de S. Ambroise, écrite apparemment en sa faveur. Il le qualifie son frere, & *virum Spectabilem*, [titre qui tenoit le milieu entre ceux de Clarissime & d'Illustre.]

Cod.Th.t.6.p.185. 'Stratege estoit Intendant du domaine en 410. On en trouve un Prefet d'Illyrie en l'an 415. Mais c'estoit dans l'Empire d'Orient. Sym.l.8.ep.45.p.128. a ep.48.p.329. 'Symmaque écrit à un Stratege qui estoit à Rome,[a] & à un Vital, dont il regardoit l'eloquence comme au dessus de luy.

[Le peu d'officiers qui sont marquez dans les loix données en 404, 405, & 406, se trouveront dans le texte.]

NOTE XX.

Pour la page 535.§22.

Du temps que Radagaise vint en Italie.

[La chronique de S. Prosper met en l'an 405 la guerre & la défaite de Radagaise: celle de Marcellin ne la met qu'en 406:] Bar.406.§1. 'Baronius suit Marcellin, favorisé par les ordres extraordinaires qu'Honoré donna au mois d'avril 406 pour lever des troupes, & enroler mesme les esclaves, *à cause*, dit-il, *des necessitez urgentes* de l'Etat. Cod.Th.chr. p.149. 'Godefroy fait la mesme chose.

[Cependant à moins qu'il n'y ait faute dans l'ordre des poëmes de Saint Paulin sur S. Felix, le 13e a esté fait au commencement de 406: & ainsi la défaite de Radagaise qui en fait le sujet

selon le titre, doit estre arrivée en 405.]

Paul. p. 111. 'La lettre 35[e] du mesme Saint paroist écrite l'année qui suivit cette 'défaite ; p 112. *& itinera metus clauderet* ;'& aprés la S. Pierre. *V. S. Paulin*. Elle est écrite à Didier [Prestre d'Aquitaine, *v. S. Jerome*, & neanmoins saint Paulin n'y dit pas un mot de l'irruption que les barbares firent dans les Gaules le dernier decembre 406. Il est donc difficile de croire qu'elle soit écrite au mois de juillet 407: & par consequent la défaite de Radagaise ne se doit pas mettre en 406. Voilà ce qui [nous a determinez à la mettre en 405, avec saint Prosper.]

Cod. Th. 7. t. 13. l. 16. 17. p. 317. 318. 'Les loix du 17 & du 19 avril 406, marquent sans doute qu'on avoit un besoin extraordinaire de soldats à cause de quelque grand trouble. [Mais il pouvoit y avoir bien des besoins de cette nature en un temps où tous les barbares du Nord estoient en mouvement, & où Honoré mesme & Arcade ne s'accordoient point du tout.]

NOTE XXI.

Pour la page 540. § 23.

Faute de Zosime qui veut que Radagaise ait esté défait audelà du Danube.

Zos. l. 5. p. 803. b. 'Zosime dit contre la foy des auteurs contemporains, que Stilicon fut combattre Radagaise audelà de l'Istre: [c'est à dire du Danube. Je ne sçay si c'est par une pure bevuë,]'ou pour obscurcir l'eclat de cette victoire, comme le croit Baronius [avec assez peu d'apparence.] Bar. 406. § 9.

Zos. p. 803. b| 960. a. g. 'D'autres veulent qu'au lieu de l'Istre marqué dans le texte de Zosime, on lise l'Arne [qui passe à Florence. Mais cela ne convient point au texte de Zosime,] qui dit que Stilicon quittant Pavie, n'attendit pas les ennemis: [& pour aller de Pavie à Florence & à Fiezoli, où se termina la guerre, on ne passe point l'Arne, qui est une riviere dont Zosime n'avoit peut-estre jamais oui parler.]

NOTE XXII.

Pour la page 535. § 24.

Que les Vandales &c. sont entrez dans les Gaules dés l'an 406.

[S. Prosper dit dans sa chronique sur l'an 406, que les Vandales & les Sueves passerent le Rhein & entrerent dans les Gaules le 31 de decembre.]

'Zosime dit aussi qu'ils y entrerent en l'an 406. [La chronique de Cassiodore porte la mesme chose ;]'& les revoltes de l'Angleterre en 407, ayant esté une suite & un effet de cette irruption, [on ne peut la mettre au plustard qu'au commencement de 407.] Zos. l. 6. p. 815. c. | Oros. l. 7. c. 40. p. 223. 1. c.

'L'auteur du poëme de la Providence dans saint Prosper, dit que les Gaules avoient esté affligées durant dix ans par les Vandales & par les Gots. 'Les Vandales en sont sortis en 409, & les Gots en [414, ou] 415. Ces dix ans commencent donc en l'an 406 [au plustard. C'est pourquoi nous ne nous pouvons pas arrester à Orose,]'qui met l'entrée des Vandales deux ans seulement avant que Rome fust prise [l'an 410,] ni à Tito Prosper, qui la met l'année d'aprés la mort d'Arcade [arrivée en 408.] Prosp. prov. p. 530. | Val. r. Fr. l. 3. p. 100. | Oros. p. 223. 1. c. | Pr. f. T. p. 10.

NOTE XXIII.

Pour la page 551. § 25.

Officiers de l'an 407.

'Les loix datées de l'an 407, sont adressées à Senateur & à Curce qualifiez Prefets du Pretoire, à Stilicon, à Limene, à Basile Comte des largesses, [qui avoit été Prefet de Rome en 395,] à Epiphane à qui l'on donne la mesme qualité, & à Porphyre Proconsul d'Afrique, 'qui exerçoit encore cette charge au mois de juin 408. Cod. Th. chr. p. 150. | Ibid. p. 35.

'Senateur peut estre celui pour qui Symmaque écrit à Flavien, & qu'il dit avoir esté fils d'une personne *illustre*, [ce qui semble marquer sa qualité,] à qui il avoit de grandes obligations &c. [Le vray nom du grand Cassiodore estoit Senateur.]'La loy du 22 fevrier t. 6. p. 381 | Sym. l. 2. ep. 90. p. 99. | Cod. Th. chr. p. 150.

adressée à celui dont nous parlons, ne le qualifie pas Prefet du Pretoire dans le Code de Justinien, mais Prefet de Rome. p.149. 'Et en effet Longinien qui estoit Prefet d'Italie en 406, Zos.l.5.p.109.b. 'l'estoit encore en 408 selon Zosime, lorsqu'il fut tué. p.808.d. 'A l'égard des Gaules, Zosime dit que Limene en estoit Prefet en 408, où il estoit neanmoins en Italie, s'estant enfui des Gaules à cause du tyran Constantin. [Il estoit donc Prefet des Gaules lorsque Constantin y entra en 407. Que s'il y a des choses dans la loy du 22 fevrier qui semblent moins regarder un Prefet de Rome; ne peut-on pas croire que les loix faites pour un officier, s'envoyoient à tous les autres qui devoient tenir la main à l'executer? Je croy que cela est certain des Prefets du Pretoire. Ou bien il faudra dire que Senateur estoit alors Prefet des Gaules, & que Limene luy succeda aussi-tost aprés. La loy paroist faite particulierement pour les Priscillianistes, & pour l'Espagne soumise au Prefet des Gaules:] Cod.Th.chr. p.150. '& Limene est qualifié Comte dans la loy du 29 d'avril. On voit par une autre loy qu'il estoit Comte des largesses. l.6.p.370.t. 'Godefroy croit en effet qu'il ne fut fait Prefet des Gaules qu'aprés le 29 avril 407, [quoiqu'il se trompe] s'il a voulu dire qu'il ne le fut qu'en 408. [Ce dernier parti de faire Senateur Prefet des Gaules avant Limene, est le plus simple, & par consequent le meilleur.

Les mesmes raisons qui nous ont fait douter si Senateur étoit Prefet du Pretoire, sont encore plus fortes à l'égard de Curce, à qui s'adresse la loy du 8 d'avril.] p.151. 'Cependant il est encore qualifié Prefet du Pretoire dans trois loix de 408, en janvier & fevrier. [Ou ce sont des fautes que je ne sçay pas comment il faut corriger; ou Zosime se trompe, & dit que Longinien estoit Prefet en l'an 408, parcequ'il l'avoit esté. Ce dernier paroist plus aisé. Ainsi Curce aura succedé à Longinien.]

'Flavius Annius Eucharius Epiphanius a assurément esté Prefet de Rome, Grut.p.170.1. mais sous Honoré & sous Theodose, comme nous l'apprenons d'une inscription, [c'est à dire aprés le premier may 408,] '& seulement en 412 ou en 414, Cod.Th.c.6. p.118. comme on le voit par d'autres loix. [Ce n'est pas qu'il ne puisse l'avoir esté une premiere fois en 407 & 408, jusqu'aprés le mois de may où mourut Arcade, & une seconde fois en 412 ou 414.] 'Mais Hilaire est qualifié Chr.p.152. Prefet de Rome, dans une loy du mois de janvier 408. 'D'ailleurs la loy du 9 p.150. octobre adressée à Epiphane, est datée de Ravenne: '& il est bien difficile de Zos.l.5.p.801.c. ne pas voir dans Zosime qu'Honoré estoit à Rome l'an 407 au mois d'octobre, comme on le va voir.

NOTE XXIV.

Pour la page 551.§26.

Qu'Honoré a passé à Rome l'an 407.

'Nous avons trop de loix datées de Cod.Th.chr. p.149. Ravenne en 406, pour douter qu'Honoré n'y ait passé au moins une grande partie de cette année là. Ces loix vont jusqu'au 7 de decembre, [aprés lequel il faut dire qu'il quitta Ravenne pour venir demeurer à Rome, quoique ce fust au milieu de l'hiver,] 'puisque p.150. la loy du 22 fevrier 407 est datée de Rome. Celles du 22 de mars & du 15 de novembre en sont aussi datées: '& Zos.l.5.p.803.c. Zosime écrit qu'Honoré manda de Rome à Stilicon qui estoit alors à Ravenne, que Constantin declaré Empereur en Angleterre, estoit passé dans les Gaules &c. 'Sur cela Stilicon vint à p.804.a. Rome deliberer avec Honoré: & l'automne se passa ainsi &c. [Cela nous donne tout lieu de croire qu'Honoré apprit les nouvelles de Constantin vers la fin de septembre au commencement de l'automne, & qu'ainsi il y a faute dans la loy du 9 octobre datée de Ravenne, comme on le vient de voir dans la

Cod.Th.chr. p.150. la note 23.]'La loy du 8 avril est aussi datée de Ravenne: [& Honoré pourroit y estre allé passer une partie de l'année. Mais quelle apparence qu'il ait esté le 22 de mars à Rome, & le 8 d'avril à Ravenne? Faisoit-il ses voyages si viste, & encore en Caresme?] p.150|t.5.p.144. 'Godefroy aime mieux croire qu'au lieu de *Rav.* il faut *Rom.* dans la loy du 8 avril. [Ainsi cette loy n'empesche point que nous ne puissions croire que Honoré a passé à Rome tout l'an 407.]

NOTE XXV.

Pour la page 564.§31.

Officiers de l'an 408.

Cod.Th.chr. p.151. 'Les loix que nous avons d'Honoré en l'an 408, sont adressées à Hilaire Prefet de Rome, *v. la note* 3, à Curce Prefet d'Italie, à Theodore qui luy succeda, à Donat Proconsul d'Afrique, [connu encore par deux lettres que S. Augustin luy a écrites,] à Olympe Maistre des offices, à Valens Comte des domestiques, à Flavien qualifié Prefet du Pretoire: Mais Godefroy croit qu'au lieu de *Flaviano*, il faut lire *Flav. Manlio Theodoro*. [Nous parlons d'Olympe & de Valens dans le texte, où nous marquons aussi plusieurs autres officiers tuez à cause de Stilicon, ou créez aprés sa mort.] Phot.g.l.12.c. 3.p.159|n.p. 461. 'Photius dit qu'il y en a qui donnent à Olympe le nom d'Olympiodore. Cela ne se trouve aujourd'hui nullepart, & on croit que c'est une pure bevuë de Photius. Cod.Th.chr. p.151. 'Luce Comte des largesses à qui s'adresse la loy du 27 de janvier, [estoit de l'Empire d'Orient, si] t.6.p.370. 'c'est le Consul de l'an 413, comme le croit Godefroy. [Il estoit plutost de l'Occident, si c'est] Rut.p.135.a. b. 'le Lucille dont parle Rutilius. *V.* § 65.

NOTE XXVI.

Pour la page 573.§34.

Officiers mis mal en 409.

Cod.Th.chr. p.154. 'Outre Jove [& les autres officiers marquez en divers endroits du texte,] les loix datées de l'an 409 en nomment encore plusieurs autres, comme Theodore & Jean Prefet du Pretoire, Dardane [Prefet des Gaules, Bonosien Prefet de Rome, Gaudence Vicaire ou Comte d'Afrique, Sapidien [Proconsul d'Afrique.] Mais Godefroy croit que tous ces officiers & les loix qui en parlent, appartiennent à d'autres années. Il ne le dit pas de Gaudence & de Dardane, [quoiqu'assurément Heraclien fust Comte d'Afrique, & non Gaudence.]

'Pour Dardane, il dit positivement p.155.a. qu'il estoit en ce temps-ci Prefet des Gaules, 'c'est à dire de ce qui en restoit t.4.p.501.i. à l'Empereur Honoré. [Mais qu'est-ce qui luy en pouvoit rester? tout y estoit pris par Constantin ou par les barbares, ou pretendoit vivre en liberté. Quand mesme quelques villes eussent voulu se remettre sous son obeïssance, ce qui n'est nullement à presumer, eust-il pu les recevoir sans donner un juste sujet de plainte à Constantin, qu'il avoit reconnu pour legitime Empereur? Et son interest l'obligeoit à se menager extremement. Il y a donc toute apparence que la loy qui luy est adressée, datée de Ravenne, n'appartient point à cette année, non plus que les autres, & qu'au lieu d'*Honorio VIII. & Theodosio III. Coss.* il faut lire *Honorio VIIII. & Theodosio V*, qui est l'an 412, ou *P. C. Honorii VIIII. & Theodosii V*,] estant certain qu'il estoit Prefet des Gaules en 413, [& qu'il le pouvoit estre à la fin de 412.]

NOTE XXVII.

Pour la page 587.§39.

Sur un Concile de Brague tenu, dit-on, vers 410.

'Le P. Labbe nous a donné un nouveau Concile de Brague, tiré d'une Conc.t.2.p. 1507.d.e. histoire de Portugal par un Bernardin nommé Bernard Briton, imprimée en 1609. Le P. Labbe croit que ce Con- d|1508.a.

cile a esté tenu vers l'an 411, peu aprés l'entrée des Vandales en Espagne. [Il p.1508.b. pourroit avoir esté tenu en 410,]'puisqu'il y est dit que les barbares ravageoient déja toute l'Espagne, & étoient maistres de presque tout ce qu'il y a vers les Pyrenées: mais ils n'avoient, pas encore ce semble fait beaucoup Id.t.chr. de progrés dans la Galice, 'laquelle entra dans le partage qu'ils firent de Conc.p.1509.b. l'Espagne en 411: 'Il est parlé dans ce Concile d'un Pierre de Rares, *Ratisten-sis*, que Pancracien Evesque de Brague appelle *patrem nostrum; & apostolum hujus regionis, quem ad salvandas animas Jacobus Domini consanguineus dimisit*. [Cet endroit paroist tres ancien, puisqu'il nous donne une idée de la conversion de l'Espagne toute differente de ce que les auteurs posterieurs nous en disent: & l'on y peut trouver l'origine de la fausse tradition qui y fait venir prescher l'autre saint Jacque frere de saint Jean.]

ap.p.1.p.13. 'Cependant Mr Baluze soûtient que ce Concile est une piece supposée pour relever l'Eglise de Brague, dont l'Evesque y est appellé *primæ sedis Episcopus*. [Je ne voy point que ce titre relevé beaucoup l'Evesque de Brague, puisqu'il ne le fait que metropolitain de sa province. Mais il semble par ce titre mesme que tous les Evesques de ce t.2.p.1509. Concile fussent ses suffragans;]'& cependant on y trouve les Evesques de Conimbre, d'Idanha, *Egitavensis*, & Sanson. d'Agueda, *Eminiensis*, 'tous Evesques de la Lusitanie, [& qui ainsi n'estoient pas suffragans de celui de Brague,] qu'on sçait n'avoir point esté de cette Conc.t.2.p.1509. a Geo.sac.p.180. province, mais de la Galice. 'On y trouve l'Evesque de Lugo,[a] qui estoit metropolitain avant la fin du VI. siecle; [& qui ainsi pouvoit bien l'estre au Conc.p.1508.a. commencement du V.]'On y trouve mesme l'Evesque de Meride, qui n'est nommé que le 4.e dans l'inscription: [& Meride estoit non seulement dans la Lusitanie, mais une metropole aussi ancienne & plus celebre que celle de Brague.] Les Evesques s'assemblent *in fano Sanctæ Mariæ Bracarensis*. [Il nous faut des preuves bien certaines pour croire une eglise de la Vierge hors d'Ephese avant l'an 431, & le mot de *fanum* nous paroist entierement inconnu à toute l'antiquité ecclesiastique, qui le laissoit aux payens. Je pense que ces raisons pourront paroistre assez fortes pour rendre la censure de Mr Baluze soûtenable, quand elles ne la rendroient pas certaine: Ceux qui sauront mieux l'histoire & la geographie de l'Espagne, en pourront parler plus assurément.

J'avoue que j'ay encore de la peine à voir que ce Concile aprés avoir établi la foy de la Trinité contre les Ariens, ne dit rien sur l'Incarnation contre Apollinaire, ni rien contre les heresies des Priscillianistes si celebres alors en Espagne;]'& que se mettant beaucoup p.1509.a.b. en peine comment on sauveroit les reliques des Saints des mains des barbares, [ils ne paroissent point du tout songer comment on feroit pour ne pas laisser manquer les peuples des instructions necessaires & du secours des Sacremens.

Mr Baluze ne dit rien]'sur la lettre c. d'Aribert, que le P. Labbe joint au Concile de Brague. [Mais comme elle vient apparemment de la mesme source, il est difficile de luy donner plus d'autorité: & c'est pourquoi nous n'avons pas voulu nous en servir. Je n'ay pas examiné si elle s'accordoit tout à fait pour l'histoire avec le Concile.]

NOTE XXVIII. Pour la page 191.§41.

Que le dernier siege de Rome peut avoir esté assez long.

'Ce que dit S. Jerome de la famine Hier.ep.16.p.131.a. qui fit perir Rome avant qu'elle perist par l'épée &c. se raporte bien visible-

ment au dernier siege de Rome, [& marque par consequent qu'il fut assez long.] Bar.410.§19.21. 'Baronius infere neanmoins de la loy du 6 aoust 410, qu'il n'y eut pas un mois entre la deposition d'Attale & le 24 d'aoust, auquel nous verrons que Rome fut prise; ce qui luy fait croire qu'Alaric y entra presque aussi-tost qu'il y fut arrivé. Cod.Th.9.t.38.l.12.p.235. 'Cette loy accorde une indulgence à tous les criminels, à cause que la Republique avoit esté delivrée de la tyrannie. [Mais en peut-on conclure qu'elle n'en eust été delivrée que depuis quelques jours?] L.12.p.282. 'La loy precedente datée du 14 de fevrier, [ne laisse guere lieu de douter qu'Attale ne fust déja deposé.] Il fut depuis rétabli, & deposé une seconde fois, à quoy l'on peut raporter si l'on veut avec Godefroy la loy du 6 d'aoust. [Mais il peut avoir esté deposé durant le siege de Rome: au moins nous ne savons rien de contraire. Que si l'on dit que le siege de Rome n'estoit pas un temps propre à témoigner de la joie par des graces extraordinaires, je ne sçay quel temps de l'an 410 y peut avoir esté propre, surtout depuis qu'il n'y eut plus d'esperance de paix avec Alaric: & peut on croire qu'il y en eust encore le 6 d'aoust, si Rome fut prise le 24? Que si neanmoins cela s'est passé de la sorte, il faudra dire que la famine marquée par saint Jerome a precedé le siege, & avouer que ce Saint s'est exprimé d'une maniere bien obscure. Mais la loy du 6 aoust ne suffit point pour nous obliger de le dire. On verra mesme dans la note 32 que cette loy pourroit bien estre de 416 plutost que de 410.]

Bar.410§21. 'Pour ce que Baronius ajoute, que la prise de Rome fut si promte, & qu'on s'y attendoit si peu, que quand on dit à Honoré que Rome estoit perduë, il crut qu'on luy parloit d'un coq à qui il avoit donné ce nom; Proc.b.V.l.1.c.2.p.180.b. 'c'est une histoire tirée de Procope [fort peu probable,] Bar.410.§16.17. '& meslée avec d'autres particularitez, [& que Baronius rejette avec raison comme des fables. 'S. Jerome semble dire en un endroit qu'il avoit appris tout à la fois le siege de Rome & la mort de sainte Marcelle, Hier.in Ez.pr.p.377.a. 'qui arriva quelques jours aprés la prise de la ville. ep.16.p.121.a.b. [Mais cet endroit est fort confus, outre qu'il ne faut pas pretendre que ces sortes de narrations soient exactes. V. *S. Jerome note* 78.]

NOTE XXIX.

Pour la page 592.§41.

Temps de la prise de Rome par Alaric.

[Je croy que tout le monde convient que Rome fut prise par Alaric en 410, comme on le lit dans la chronique de saint Prosper & dans Marcellin. Cela s'accorde fort bien avec toute la suite de l'histoire, comme avec ce que dit Philostorge,] 'que ce fut un an aprés qu'Alaric eut obligé les Romains à faire Attale Empereur. Philg.l.12.c.3.p.534.a.b. [Il paroist aussi que c'est l'opinion d'Orose,] 'qui met cette prise en l'an de Rome 1164. Oros.l.7.c.40.p.225.1.b. [Car on voit ce me semble que son epoque de Rome precede de 754 ans l'ere de J. C. Cette opinion est suivie generalement par tout le monde hormis par le P. Labbe,] 'qui veut que Rome ait esté prise en 409. Lab.chr.p.248. [Je ne sçay si c'est simplement qu'il ait peu examiné toute l'histoire de ce temps là, comme il y a assez sujet de le croire, ou si c'est qu'il ait cru que la chronique d'Idace qui semble faire la mesme faute, luy estoit une autorité suffisante contre toutes les autres. Mais outre que cette chronique n'est pas tout à fait exacte pour les dates, la prise de Rome y sera en 410, si l'on met avant *Alaricus* le chifre 16, qui est quelques lignes plus bas; & c'est apparemment ce qu'il faut faire. Ce qui peut faire juger que la faute du P. Labbe vient moins de trop d'estime pour la chronique d'Idace, que d'une pure bevuë, c'est qu'il est assez visible que ce Pere confond cette prise de Rome où elle fut pillée, avec le siege

qu'Alaric y avoit mis un an auparavant, & qui causa l'election d'Attale. On peut dire qu'Alaric la prit alors, mais personne ne dit qu'il y fit aucun acte d'hostilité aprés y estre entré.]

Bar 410.§ 19. 'Pour ce qui est du jour, l'histoire Mélangée attribuée faussement à Paul Diacre, dit que Rome fut prise le 24 d'aoust. [Elle l'avoit peut-estre tiré de Theophane, qui le dit aussi, *p. 70. b*, comme elle a esté suivie par Sigebert.] Vand.p.112. 'On trouve la mesme chose dans une chronique donnée par le P. Ruinart, p.116. 'qui n'est pas faite avant S. Gregoire, p.111. 'mais qui n'est qu'une compilation d'autres chroniques plus anciennes. Cod.Th.chr. p.156.a;t 3. p.283,1. [Le P. Labbe] '& Godefroy ont embrassé cette epoque; & le dernier soûtient qu'elle est fort conforme à l'histoire. C'est pourquoi & luy '& Bar.410.§19. Baronius preferent ce sentiment à celui de quelques modernes, qui sans en avoir de preuves ni d'autorité, disent que ce Cedr.p.333. d. fut le premier d'avril. 'Cedrene dit aussi que ce fut au mois d'aoust, mais le 26. Il le met en la 2.e Indiction, [au lieu que la chronique de Marcellin joint la 8.e avec l'an 410.]

Bar.410.§ 20. 'Baronius allegue encore le Concile de Carthage tenu le 14 de juin, avant la prise de Rome, dit-il: [Mais c'est ce § 17. qui ne paroist pas par le Concile:] 'Et pour la lettre de S. Augustin à Italique qu'il allegue pour le prouver, [nous la croyons plutost écrite en 408. *V. S.* § 20|Hier.in Ez.p.149. *Augustin*.] 'L'hiver qui estoit proche lorsque S. Jerome écrivoit son 7.e livre sur Ezechiel: [n'est point celui de l'an 410, mais apparemment celui de 412: & ainsi il ne regarde point la prise de Bar.410.§19. Rome. *V. S. Jerome.*] La loy du 6 aoust sur laquelle Baronius s'appuie encore pour montrer que Rome n'estoit pas mesme encore assiegée, [ne nous paroit pas bien forte pour le prouver, comme on l'a vu dans la note precedente.

Aug.f.296. c.5.p.1300. a. Ceux qui disent que Rome fut prise au mois d'avril, peuvent alleguer,]'que S. Augustin parle de sa prise dans un sermon intitulé sur la feste de S. Pierre & de S. Paul; [par consequent dés le 29 de juin: & il est difficile de dire que ce soit en 411,]'puisqu'en y parlant des c.11.p.1203.b Donatistes, [il n'auroit jamais manqué de dire un mot de la grande Conference tenuë en l'an 411 au commencement de juin. On pourroit peut-estre douter si ce sermon a esté fait le jour de saint Pierre, comme le porte le titre: Car tout ce qu'on peut tirer du texte, au moins selon les anciennes editions,]'c'est que c.1.p.1197.f. g. c'estoit en une solennité, à laquelle convenoit l'Evangile où J.C. ordonne à S. Pierre de paistre ses brebis: [ce qui donne occasion au Saint de parler de S. Pierre. Pour S. Paul, il n'en dit que fort peu de choses, & incidemment.]
'Neanmoins ce qu'on a mis dans l'edi- c.4.p.1199.d. g. tion des Benedictins sur l'autorité de la pluspart des manuscrits, *ipse consors sanguinis & diei Paulus*, [est fort pour montrer que c'estoit à la feste des deux Apostres.

Mais aussi il n'est pas aisé de croire que ç'ait esté en 410,]'à cause de ce c.11.p.1203. d. qu'on y voit à la fin, que les Donatistes estoient alors poursuivis par les loix, & obligez à se faire Catholiques. ['Car Conc.t.2.p. 1121.a Cod. Th.t.6.p. 170. cela ne convient point au mois de juin de l'an 410, où les heretiques avoient liberté de conscience, & mesme de tenir publiquement leurs assemblées. *V.* § 34. 'Cette liberté ne leur fut ostée que Cod.Th.16.t. 5.l.51.p.170. a Conc.t.2.p. 1345.c.d. le 25 aoust 410, [a] & plus expressément le 14 d'octobre, comme on le voit dans la premiere seance de la Conference de Carthage. 'Ainsi ce sermon de saint Aug.p.2 197. g Augustin, s'il s'est fait aussi-tost aprés la prise de Rome, est fait assurément aprés le mois d'aoust 410, & avant le mois de fevrier ou mars 411,]'auquel Mar- Conc.p.1347. b.c.e. cellin pour attirer les Donatistes à la Conference, ordonna de cesser toutes les poursuites qu'on faisoit contre eux. *V. S. Augustin*. [Que s'il est du 29 de juin, c'est au plutost en l'an 412.]

Pour la page 592.541.

NOTE XXX.

Divers bruits peu assurez sur la prise de Rome.

Proc.b.V.l.1. c.2 p.180.c. 'Procope dit que quelques uns pretendoient que Proba, l'une des plus illustres dames de Rome, avoit fait ouvrir les portes de la ville à Alaric durant la nuit, par compassion de voir les peuples souffrir une si grande famine. Bar.410.§18. 'Cette trahison retomberoit sur l'illustre Probe Faltonie, si elle avoit quelque apparence de verité, ce que Baronius Proc.p.179. 180. ne trouve point. 'Pour ce que Procope dit encore de 300 jeunes Gots &c. que Alaric donna aux principaux de Rome en faisant semblant de lever le siege, & qui ensuite lui ouvrirent les portes durant que les Romains faisoient la meridiane; quoiqu'il le rapporte comme Bar.410.§16. 17. la verité de la prise de Rome, 'Baronius le rejette comme une chose sans autorité, & remarque que cette narration Hier.ep.16.p. 121.a. est contraire à S. Jerome, 'qui dit que Rome fut prise durant la nuit: *Nocte Moab capta est, nocte cecidit murus ejus.... Quis cladem illius noctis, &c.* Bar.410.§16. 'Egnatius raportant cet endroit de Procope, auquel neanmoins il ajoute diverses choses, se plaint de ce que le traducteur de cet historien l'avoit omis, [de sorte qu'il faudroit prendre garde si ces narrations peu probables n'ont point esté ajoutées dans le texte de Proc.p.180 b| Cedr.p.335. 336. Procope.]'C'est de là que vient encore le conte repeté par Cedrene, qu'Honoré s'affligea extremement quand on luy dit que Rome estoit perduë, s'imaginant que c'estoit une poule ou un coq qu'il aimoit, & qu'il se consola quand on luy dit que c'estoit la ville de Rome.

Pour la page 602.545.

NOTE XXXI.

Officiers de l'an 410.

Cod.Th.chr. p.155.156. 'Les loix d'Honoré en l'an 410, sont adressées à Macedone Intendant du domaine, à Gaison qualifié Comte & Maistre des offices, à Macrobe & Pallade Proconsuls d'Afrique, à Pallade, Faustin, & Melece, Prefets du Pretoire, à Heraclien Comte d'Afrique.

'On trouve un Macedone General c.6.p.370.2. d'armée vers ce temps-ci: & il y a aussi un Macedone officier en Afrique, [c'est à dire Vicaire en 414, *v. S. Augustin*,] celebre dans les lettres de S. Augustin. Mais il faut sans doute distinguer celui-ci de l'Intendant, [qui doit avoir esté d'une qualité superieure.]

'Gaison est marqué Intendant des p.162.2. largesses dans une loy sans date, & General d'armée dans une de l'an 412, [& c'est l'emploi qui luy convient le mieux des trois qu'on luy attribuë, puisque son nom] fait juger qu'il estoit François.

[Les trois Prefets du Pretoire Pallade, Faustin, & Melece, forment un assez grand embaras. Car il n'y avoit point en ce temps-ci de Prefet des Gaules, & il faut que tous trois l'aient esté d'Italie. Ils peuvent l'avoir esté l'un aprés l'autre, pourvu que Faustin ne l'ait esté que quelques mois, entre le 10 d'aoust & le 15 de novembre.] 'Mais nous chr.p.159. avons encore une loy à Faustin Prefet du Pretoire datée du 6 juin 413, [& il y a peu d'apparence à dire qu'il fust alors Prefet pour la seconde fois:] outre que selon plusieurs autres loix de l'an 413, Jean étoit alors Prefet du Pretoire. [Il y avoit un Prefet des Gaules en 413, mais c'estoit Dardane;] '& la loy datée t.5.p.85.87. du 15 aoust 410, [qu'il faudra mettre en 413, si Faustin n'a esté Prefet que cette année là,] regarde assez visiblement l'Afrique, pour croire que Faustin à qui elle s'adresse, estoit Prefet d'Italie.

[Il est donc encore plus facile de mettre la Prefecture de Faustin en 410 qu'en 413. Mais comme il faudra dire qu'il l'estoit dés le 6 de juin, on sera obligé de reconnoistre qu'il y a faute dans la loy du 6 aoust adressée à Pallade. On la pourroit mettre en 416, où

Pallade estoit Prefet selon plusieurs loix, supposant que la date originale estoit *P. C. Honorii X. & Theodosii VI*, d'où un copiste aura fait *C. P. Honorii VIII. & Theodosii III*, ce qui est une faute assez ordinaire; & les compilateurs du Code pour eviter la confusion, auront mis le Consulat de Varane qui s'y lit aujourd'hui, parceque c'est la mesme chose que le dernier. En ce cas] 'la tyrannie dont l'Etat avoit esté delivré selon cette loy,[pourra estre celle d'Attale, qui peut n'avoir esté pris qu'en 416, comme on le verra en son lieu. Une chose qui peut faire encore douter si Pallade a esté Prefet en 410, c'est que] 'dans beaucoup de loix qui luy sont adressées depuis 415 jusqu'en 421, il n'est jamais appellé Prefet pour la seconde fois. [On met ce qu'on sçait de luy sur son Consulat en 416.]

(g. t. 38. l. 12. p. 263. — t. 6. p. 376. 377.)

'Godefroy rapporte à Faustin une loy d'Honoré & de Theodose, donnée à Ravenne & adressée à Fauste Prefet du Pretoire: mais l'année n'en est pas marquée. 'Il croit encore que Faustin Prefet du Pretoire peut estre Ap. Pompeius Faustinus Prefet de Rome selon une inscription. 'Symmaque parle 'd'un Faustin receu Senateur à la recommandation d'un autre.

(t. 5. p. 86 | Cod. J. 4. t. 4. l. 4. p. 373. — Cod. Th. t. 6. p. 150 | Grut. p. 293. 1. — Sym. l. 9. ep. 208. p. 382.)

NOTE XXXII.

Pour la page 602. § 5.

Que Constantin n'est venu en Italie qu'en 410.

[Ce que nous avons de Zosime conduit l'histoire d'Honoré jusqu'aprés la deposition d'Attale, qui se fit vers le commencement de 410, sans dire un seul mot ni du voyage de Constantin en Italie, ni de la mort d'Allobic, ni mesme de celle d'Eusebe,] 'qui la preceda de quelque temps. [Ainsi il y a apparence que toutes ces choses n'arriverent pas avant le prim-temps ou l'été de l'an 410. Et il est aisé que Constant ait soûtenu les barbares & Geronce dans l'Espagne jusqu'à ce temps là. Il me semble que toute l'histoire s'accorde assez bien par ce moyen.]

(Phot. c. 80. p. 181, b.)

NOTE XXXIII.

Pour la page 602. § 5.

Si Constantin vint jusqu'à Verone.

'Sozomene dit que Constantin ayant passé les Alpes Cottiennes, vint à Liberone, εἰς Λιβερῶνα, ville de la Ligurie, & qu'estant prés de passer le Po, il apprit &c. 'On trouve une ville de Libarne dans la Ligurie entre Genes & Tortone. Mais outre qu'elle est peu connuë, [ce qui seroit moins considerable, Constantin vouloit assurément aller à Ravenne où estoit Honoré: & pour y aller de Libarne, il n'avoit point à passer le Po. Car on n'entend guere par ce nom le canal tiré du Po à Ravenne, qu'on ne passoit apparemment qu'à Ravenne mesme en venant de Libarne.] C'est pourquoi M.r Valois croit que la Liberone de Sozomene est Verone. [Et en effet Constantin qui venoit par les Alpes Cottiennes, c'est à dire par le pas de Suze, pouvoit aisément prendre le chemin de Verone,] 'comme le grand Constantin avoit fait en 312 lorsqu'il marcha contre Maxence: [& pour aller de Verone à Ravenne il falloit passer le Po.]

(Soz. l. 9. c. 12. p. 814. b. — n. p. 170. 1. b. — c.)

'Il est vray qu'on met Verone dans la Venecie, & non pas dans la Ligurie. Mais il ne faut pas demander une si grande exactitude à un historien grec: [& je ne sçay mesme si Verone n'auroit point alors esté comprise dans la Ligurie. Il me semble que 'l'histoire d'Indicia est bien forte pour montrer que l'Eglise de Verone estoit soumise à celle de Milan metropole de la Ligurie.]

(c. — Amb. B. ep. 5. p. 765.)

NOTE XXXIV.

Pour la page 610. § 49.

Officiers de l'an 412.

'Les loix datées de l'an 412, sont adressées à Seleuque, à Melece, à Jean,

(Cod. Th. chr. p. 157. 158.)

à Felix, & à Libere, tous qualifiez Prefets du Pretoire, à Eucaire & à Julien Proconsuls d'Afrique, à Probe Comte des largesses, [qui peut estre le Consul de l'an 406,] à Constance General d'armée, à Palmace & à Epiphane Prefets de Rome, & à Namace Maistre des offices.

[Les Consuls de cette année sont Honoré IX. & Theodose V. Et on sçait que les Consulats des Empereurs sont les plus sujets à erreur, parcequ'on les confond aisément avec leurs autres Consulats, qui n'en sont differens que par le nombre. C'est sans doute ce qui nous a donné tant de loix d'Honoré en cette année, & jusqu'à cinq Prefets du Pretoire, quoiqu'il n'y en eust que deux en mesme temps, celui d'Italie, & celui des Gaules: car il y en pouvoit avoir un dans les Gaules en 412, quoiqu'il n'eust pas une grande jurisdiction.

p.157. De ces cinq Prefets, Felix est celui qui nous fait le moins de peine.] 'Car l'unique loy qui luy est adressée le 6 de mars pour releguer Jovinien en l'isle de Boas, est datée de Milan: & toutes les loix de cette année le sont de Ravenne, mesme une du mesme jour 6 de mars. [Nous avons vu dans la note 8 que Felix est qualifié Prefet de Rome en l'an 398, auquel Honoré residoit à Milan, & estoit Consul IV, quoique avec Eutychien:] '& la loi du 6 mars c.6.p.175. pour bannir de Rome Jovinien, pourroit bien avoir esté adressée à un Prefet de Rome. [Cela s'eloigneroit moins de l'an 390, auquel on parloit beaucoup de Jovinien.] Mais ce qui decide contre l'an 412, c'est que cet heretique est mort avant 406. *V. S. Ambroise*.

Des quatre Prefets qui restent, il seroit aisé que deux eussent esté Prefets d'Italie, & deux des Gaules. Mais les loix adressées à Seleuque, à Jean, & à Melece sont tellement meslées ensemble, qu'il faut necessairement reconnoistre de la faute dans quelques unes: & comme Melece est qualifié Prefet du Pretoire dans une loy du 16 novembre 410, il faudroit peut-estre raporter à la mesme année celles qui luy sont adressées en 412, supposant qu'au lieu d'*Honorio IX. & Theodosio V*, il faut lire *P. C. Honorii VIII. & Theodosii III.* 'Et la loi du 14 fevrier est déja chr.p.157. datée *Honorio VIII. & Theodosio III.* [ce qui nous la feroit raporter à l'an 409,] 's'il ne paroissoit que Cecilien, & p.151.154. Jove ensuite, y occuperent la Prefecture durant les six premiers mois. 'Pour p.156. ce qui est de l'an 410, il est vray que Pallade est marqué Prefet le 6 d'aoust, & Faustin le 15. [Mais pour Pallade la faute est presque certaine. Il y a plus de difficulté pour Faustin. *V. la note* 31. Si l'on veut dire que la vraie date des loix adressées à Melece, est] '*Theodosio* Sir.p.35. *IV*, & que par erreur on y a ajouté *Honorio IX.* comme on lit dans la loy 11 de l'appendix du Code Theodosien, [& dans la chronique de Marcellin, Melece aura esté Prefet à la fin de 410, & en 411, où nous ne trouvons point de Prefets: & c'est ce qui embarasse le moins.]

'Seleuque est encore qualifié Prefet c.6.p.304. du Pretoire dans deux loix de 415, [qui pourroient estre de 412, en changeant les nombres des Consulats,] & dans une de 414. Mais il y en a quatre datées de 412, qui s'adressent à luy, '& p.172. entre autres celles du 30 janvier sur les Donatistes, qui paroist estre l'effet de la grande Conference de Carthage tenuë au mois de juin 411. 'Les autres p.384. loix parlent encore de l'Afrique & de Rome: [Ainsi il semble qu'il n'y ait pas lieu de douter qu'il n'ait esté Prefet d'Italie en 412.]

'Godefroy ne remarque point, comme il a accoutumé de faire, que dans p.367. les loix adressées à Jean en 412, il y ait rien qui marque d'où il estoit Prefet. [Ainsi il pourroit l'avoir esté des Gau-

les pendant que Seleuque l'estoit d'Italie.] Mais les loix continuent sa Prefecture en 413 & 414: & lorsque Jovin fut pris [en 413,] Dardane estoit Prefet des Gaules. 'La loy du 8 may 413, qui porte en teste le nom de Jean Prefet du Pretoire, ne regarde que l'Italie. [Il vaut donc mieux dire que les loix qui luy sont adressées sont ou de 413, en lisant *P. C. Honorii &c.* ou de 422,] où l'on a aussi beaucoup de loix adressées à Jean Prefet du Pretoire, & où Honoré estoit encore Consul avec Theodose. [Elles pourroient estre encore du VIII. Consulat d'Honoré & III. de Theodose, c'est à dire de l'an 409, auquel Jove estoit Prefet d'Italie.] 'Car il y a une loy où on lit tantost Jean, tantost Jovin, tantost Jobe [qui est Jove;] '& des loix adressées à Jean que Godefroy raporte à 412, il y en a deux qui sont datées de 409.

'Comme nous n'avons point de loix à Seleuque aprés le 6 de mars, ni à Libere avant le 26 de novembre, [il est aisé que l'un ait esté Prefet d'Italie au commencement de 412, & l'autre à la fin'. Godefroy ne nous apprend rien de l'un ni de l'autre.] 'Symmaque parle d'un Libere qui poursuivoit une affaire devant luy. 'Pour Jean Prefet du Pretoire, il estoit Tribun & Notaire en 394 sous Theodose I. &c. [& c'est apparemment] 'celui qui étoit chef de cet office en 408, ou plutost qui l'avoit déja esté &c. [Mais ce n'est pas] 'celui qui usurpa l'Empire en 423, aprés la mort d'Honoré, puisqu'on ne luy donne point de plus grande qualité que de chef de ces Notaires.

[Outre ces cinq Prefets de l'an 412,] 'la loy 14 de l'appendix du Code Theodosien datée de la mesme année, est adressée à Theodoret Prefet du Pretoire. [Mais elle est de l'an 409. *V. S. Augustin*.

Pour ce qui est des autres officiers,] 'Eucaire ne se trouve Proconsul d'Afrique que jusqu'au 8 d'aoust, & Julien que depuis le 15 d'octobre. 'Mais il le fut encore en 413 & en 414, [ce qui est extraordinaire.] Dans quelques loix de ces deux années il est qualifié Proconsul pour la seconde fois: '& nous avons vu en 397 un Julien que Godefroy croit avoir esté alors Proconsul d'Afrique.

[Il est aisé de mesme] 'que Palmace ait esté Prefet de Rome le 29 mars 412, '& Epiphane le 15 d'octobre. ᵃ Le dernier est encore marqué Prefet de Rome dans une loy datée du 27 decembre 414. [Mais il y a faute apparemment, aussi-bien que dans la loy qui luy donne cette qualité dés l'an 407. *V. la note* 23.]

Thod.c.80.p. 185.a. | Cod.Th.11.t. 28.l.7.p. 201. | chr.p. 167. | p.160. | p.158. | p.157. 158. | Sym.l.10. ep. 32.p.413. | Amb.v.c.31. p.9.a. | Zos.l.5.p. 815.d. | Socr.l.7.c.23. p.363.c|Prof. T. | Cod.Th. fir. p.38-45. | chr.p. 158. | p.159-161. | t.6 p.369. | p.157. | p.158. | ᵃ p.161.

NOTE XXXV.

Pour la page 612.§ 49.

Que Constance n'estoit point Comte d'Afrique en 412.

'Godefroy tire de la loi du 29 fevrier 412, adressée à Constance, qu'il estoit alors General des troupes d'Afrique. [Mais on voit par l'histoire qu'Heraclien avoit alors cette charge,] '& par la Notice, que les Comtes d'Afrique, aussi-bien que les autres Commandans des troupes Romaines dans l'Afrique, dans l'Italie, dans la Pannonie, dans la Rhecie, & mesme dans une partie des Gaules & de l'Angleterre, estoient soumis au maistre de l'Infanterie qui suivoit la Cour, *præsentalis*. [Il est aisé de juger par l'histoire de l'an 411, que c'est la charge que Constance avoit deslors, *v.* § 46,] s'il n'y joignoit encore celle de Maistre de la cavalerie. [Ainsi il ne faut pas s'étonner qu'on luy ait adressé une loy qui regardoit les troupes d'Afrique.] 'Que s'il a favorisé la réunion des Donatistes d'Afrique, [il l'a pu faire sans quitter la Cour, où sa dignité l'obligeoit de demeurer, à moins qu'il n'y eust quelque guerre qui demandast sa presence. Je ne pense pas que les Comtes d'Afrique fussent honorez

Cod.Th.chr. p.158. 1. | Notic.c.38. p 64. | Oros.l. 7.c. 42.p.224.1.e.

honorez du titre de Maistres de la milice, qui est donné à Constance par la loy dont nous parlons.]

Pour la page 614. §. 50.

NOTE XXXVI.

Qu'Heraclien ne s'est revolté qu'en l'an 413.

Cod.Th.15.t. 14.l.13.p. 415. 'Comme il paroist que la revolte de Heraclien estoit éteinte en 413 dés devant le mois d'aoust, [il semble difficile de croire qu'elle n'ait commencé que la mesme année.] Idat.chr. 'Idace la fait en effet commencer en 412: [& on le peut appuyer de ce que le Consulat d'Heraclien en 413, est supprimé dans tous les fastes. Il est certain par Orose & par S. Prosper, que ce Consulat estoit legitime, & une gratification d'Honoré, non une usurpation & un effet de sa revolte. Mais il pouvoit luy avoir esté accordé dés les premiers mois de l'an 412. Quoique S. Prosper & Marcellin ne parlent de sa revolte que sur l'an 413, ce n'est pas à dire qu'elle ne soit fet arrivée que cette année là: & ils en marquent plutost la fin que le commencement.] Cod.Th.9.t. 40.l.21.p. 3.0. 'On a mesme une loy datée du 5 de juillet 412, qui le declare ennemi public.

t.5.p.415. 'Mais celle du 3 aoust 413, marque clairement qu'il y avoit eu plusieurs actes datez de son Consulat; [ce qui n'eust pas esté s'il eust esté declaré ennemi dés le 5 juillet 412.] t.3.p.320.2. 'C'est pourquoi Godefroy soûtient qu'il ne s'est revolté que dans l'an 413; & que pour la loy du 5 juillet; au lieu d'*Honorio IX. & Theodosio V. Conss.* il faut lire *P. C. Honorii &c.* comme on datoit souvent en 413. Bar.413.§3. 'Baronius avoit remarqué avant luy cette correction, quoiqu'il lust autrement la date de la loy. Cod.Th.t.5. l.378.2. 'Godefroy tire d'une autre loy du 8 fevrier 413, qu'on ignoroit encore alors à la Cour la revolte d'Heraclien.

Phot.c.80 p. 75.b c. 2 [Je ne sçay pourquoi] 'Olympiodore dit qu'Heraclien fut tué lorsqu'il songeoit à se revolter, ῥοπαλὸν μελετῶν. [Est-ce que mener une armee en Italie n'estoit pas se revolter ouvertement?]

Pour la page 614.§ 50.

NOTE XXXVII.

Officiers de l'an 413.

'Les loix de l'an 413 sont adressées à Jean, à Faustin, & à Adrien, Prefets du Pretoire, à Julien Proconsul d'Afrique, *v. la note* 34, à Garson Comte & General d'armée, & à Diogenien qualifié Tribun des plaisirs, 'parcequ'il estoit commis pour avoir soin de ce qui regardoit les spectacles. Il l'estoit à Carthage, [qui n'eust pas eu besoin d'un tel officier, si tout le monde y eust eu le respect necessaire pour l'Evangile, & pour les instructions de saint Augustin & de saint Aurele. Cod.Th.chr. l.159. t.5.p.378.

Nous n'avons qu'une loy adressée à Faustin: Ainsi l'on peut presumer qu'elle est de l'an 410, où nous avons vu *note* 31, qu'il pouvoit avoir esté Prefet d'Italie.] 'Nous n'avons non plus qu'une loy à Adrien en 413. Mais elle condanne nommément Heraclien; '& il y en a trois autres de l'année suivante qui luy sont aussi adressées avec la qualité de Prefet du Pretoire. [Ainsi quoique nous ayons déja vu Adrien Prefet depuis 401 jusqu'en 405, il faut que lui ou un autre de mesme nom l'ait encore este en 413 & 414. Il l'aura sans doute esté d'Italie, puisque Dardane l'estoit des Gaules: & la loy sur Heraclien convient fort bien à un Prefet d'Italie. Ainsi il aura succedé à Jean.] Car si l'on trouve encore en 414 une loy adressée à Jean, Jovin, ou Jobe, ce n'est que dans le Code de Justinien, [où il y a encore plus de fautes que dans celui de Theodose.] 15.t.14.l.13. p.415. chr.p.160.

Pour la page 625.§ 54.

NOTE XXXVIII.

Sur l'age de Paulin le penitent.

[Il y a de la difficulté dans ce que Paulin le penitent dit de l'âge qu'il

avoit lorsqu'il fut battizé, & lorsqu'il écrivit son Euchariſticon.] 'Il exprime le dernier en ces termes: Paul.euch.p. 282.e.

Altera ab undecima annorum currente meorum

Hebdomade, sex æstivi flagrantia solis Solstitia, & totidem bruma jam frigora vidi.

[Cela peut marquer douze fois sept ans, qui font 84, & six entiers pardessus. Ainsi il aura écrit son poëme dans sa 90 ou 91.e année. Les derniers six ans peuvent aussi se comprendre dans la 12.e semaine d'années, ce qui ne sera que 83 ans:] '& c'est le sens qu'a pris le P. Labbe. [Mais je ne voy pas que cela puisse aller à moins.] Lab.scri.t.2. p.165.

'En parlant de son battesme, il dit qu'il l'a receu *exacta jam ter trieteride quinta*; [c'est à dire aprés 45 ans, & dans sa 46.e année. C'estoit donc 37 ou 38 ans avant qu'il fist son poëme, supposé qu'il l'ait fait à 83 ans,] & neanmoins il dit qu'il n'y avoit que 34 ans: *Ante hos ter decies super his & quatuor annos*. [Est-ce que quand il dit qu'il receut le battesme ayant déja 45 ans entiers, cela se peut étendre à 49 ans? Cela est bien difficile à croire: & neanmoins je ne voy que cela à dire pour l'accorder avec luy mesme, s'il faut laisser son texte tel qu'il est. Mais si l'on veut lire *tres æstivi &c.* au lieu de *sex*, il aura esté battizé dans sa 46.e année, peut-estre bien avancée, & aura écrit son poëme au bout de 34 ans & quelques mois, à la fin de sa 80.e année.] Paul.p.289.e.

NOTE XXXIX.

Pour la page 626.§ 55.

Officiers de l'an 414.

'Honoré adresse les loix de l'an 414 à Eutychien, Albin, & Epiphane, Prefets de Rome, à Probe Comte des largesses, à Adrien, Jovin, & Seleuque, Prefets du Pretoire, à Julien Proconsul d'Afrique, à Ursace Intendant du domaine, [qui avoit encore cette charge en 416 & 417,] & à Constance General d'armée. Cod.Th.chr. p.160.161.

[Nous avons parlé dans la note 37, d'Adrien & de Jovin Prefets du Pretoire. Seleuque qui avoit eu cette dignité en 412, peut l'avoir euë une seconde fois en 414 aprés Adrien:] '& Honoré luy adresse encore plusieurs loix en 415. [On pourroit presumer que celles de 415 sont de 412: *Honorio X. & Theodosio VI*, estant aisé à confondre avec *Honorio IX. & Theodosio V*. Mais nous n'avons rien qui nous oblige de le dire,] 'la loy adressée à Pallade Prefet du Pretoire, qui est datée du 8 janvier 415, [pouvant bien estre de quelqu'une des six années suivantes, où Pallade fut toujours Prefet, & plus probablement de 418.] p.161.162. p.161.

'La loy adressée à [Eutychien, ou plutost qui parle d'Eutychien, & est adressée à Probe Comte des largesses, ne porte point le lieu dont elle est écrite: [& le nom d'Eutychien est celebre dans l'Orient sous Arcade.] Mais on voit par d'autres loix que Probe estoit Comte des largesses sous Honoré: ce qui fait conclure qu'Eutychien estoit Prefet de Rome, & non pas de Constantinople. [Nous parlons d'Albin son successeur dans le texte; & on voit dans la note 23 qu'il vaut mieux mettre la Prefecture d'Epiphane en 412.] t.2.p.354.

'Godefroy croit qu'Albin est le mesme que Cæcina Decius Albinus, dont on a une inscription dans Gruter *p.* 287.2. Mais cette inscription le fait Prefet du temps d'Arcade [mort en 408. Il devroit donc estre qualifié Prefet pour la seconde fois en 414 dans l'autre inscription de Gruter, *p.*286.7.] t.6.p.348.

'Il estoit encore fort jeune lorsqu'il fut Prefet aprés Rutilius: [& je ne pense pas qu'on voulust dire que Rutilius l'a esté avant 408. Mais quand cela feroit, Rutilius en parlant de luy en 417 n'auroit pas manqué de parler de sa double Prefecture.] 'L'inscription d'Albin Rut.p.136. Grut.p.286. 7.

Prefet sous Honoré & Theodose [en 414,] porte *Dedicata pridie nonas novembris, Rufi ....i I... linio Cos*. [Je n'entens rien à cette date. Seroit-ce des Consuls subrogez en 414?

Selon ce que nous venons de dire, il faut que Rutilius ait esté Prefet de Rome entre Eutychien marqué dans la loy du 10 janvier, & Albin à qui la loy du 17 septembre est adressée. Car je ne croy pas qu'on puisse douter que Albin ne luy ait succedé immediatement. Mais il y en a bien qui n'ont pas esté six mois Prefets de Rome :] Cod.Th.t.2. p.354. '& la loy du 10 janvier n'oblige pas mesme à dire qu'Eutychien le fust encore.

Pour la page 627.§55.

NOTE XL.

Officiers de l'an 415.

[Nous avons vu dans la note 39, pourquoi nous croyons que Seleuque a esté Prefet du Pretoire en 415 plutost Cod.Th.chr. l.164. que Pallade.]'Les autres officiers marquez dans les loix, sont Gracchus Prefet de Rome, *v. la note* 4, Symmaque & Large Proconsuls d'Afrique. On ne t.6.p.386.2. doute point 'que ce Symmaque ne soit le fils de l'orateur. *V. Theodose I.* § 91. p.369. 'Godefroy croit que la loy adressée à Large en 415 selon sa date, est de l'an 418, où l'on voit par plusieurs autres loix que Large estoit Proconsul d'Afrique; [& les deux Empereurs estoient Consuls en 418 aussi-bien qu'en 415.]

Pour la page 632.§56.

NOTE XLI.

Officiers de l'an 416.

Cod.Th.chr. p.163. 'Presque toutes les loix de l'an 416, sont adressées à Pallade Prefet d'Italie, [dont nous parlons dans le texte.] Les autres le sont à Ursace Intendant du domaine, au Patrice Constance, & à p.152. Probien Prefet de Rome. 'Il y en a aussi une à Adrien Prefet du Pretoire, [mais qui est apparemment de quelque autre année.]

'Godefroy croit qu'il faut raporter à t.6.p.389. Probien dont nous venons de parler, ou à un autre qui fut aussi Prefet de Rome en 377. *v. Gratien* § 5, l'inscription d'une statuë, 'où on lit que Gabi- Grut.p.171. 7|1080.11. nius Vettius Probianus Prefet de Rome l'avoit fait dresser pour l'ornement de la basilique Julienne qu'il avoit fait reparer. Sur l'autre costé du mesme marbre, on lit *Dedic. XV. kal. febr... ullino II. & Aufid. Frontone Coss*. [Il faut que ce soient des Consuls ordinaires: & on n'en trouve point de ce nom dans les fastes ni vers 377, ni vers 416.]'Mais on assure que les lettres de p.1717. l'inscription de la statuë sont du temps de Constantin; & que celui de la dedicace est du temps de Severe, [sous lequel Anullin fut Consul pour la seconde fois avec Fronton en 199.] Ce qu'on dit du caractere de Constantin, n'empesche pas Godefroy de croire que l'inscription peutestre de 377, & mesme de 416. On trouve du temps de Constantin un Probien Proconsul d'Afrique, Prefet du Pretoire, Consul, & mesme Prefet de Rome: mais il s'appelloit Petrone. [*V. Constantin* § 46. Et la liste des Prefets de Rome, qui va jusqu'en 354, ne nous fournit point d'autre Probien dans ce temps là.]

NOTE XLII.

Pour la page 635.§51.

Que Constance a epousé Placidie en l'an 417.

[S. Prosper & Idace dans leurs chroniques, marquent en 416 le mariage de Constance avec Placidie.]'Mais Olym- Phot.c.80.p. 192.c. piodore qui en raporte diverses particularitez, nous assure qu'il se fit le [premier] jour du second Consulat de Constance, 'c'est à dire le premier jour de Cod.Th.chr. p.161. l'an 417. Il est suivi en cela par Godefroy [& par le P. Labbe: Et mesme la suite des Olympiades donne lieu de croire qu'Idace a voulu mettre ce mariage en 417, puisqu'il le met sous la

299.e Olympiade, avec laquelle il a pretendu apparemment joindre la 23.e année d'Honoré, comme on peut croire aussi que S. Prosper n'en parle en l'an 416, que parcequ'il a voulu raporter tout de suite le retour de Placidie delivrée des mains des Gots en 416, & son mariage.]

Pour la page 636.§.58.

NOTE XLIII.

En quelle année Rutilius a fait son poeme.

Rut.l.1.p.130. 'Rutilius dans le poëme où il décrit son retour de Rome dans les Gaules, dit que ce fut en l'an 1169 de Rome 'Il p.131. partit de Rome lorsque les nuits commençoient à estre longues &c. [c'est à dire ce semble vers le mois d'octobre;] & il dit positivement que c'estoit en autonne. [Le P. Petau & d'autres joignent aujourd'hui l'an 1169 de Rome avec l'an 416 de J.C, pour le finir le 21 d'avril 417. Ainsi Rutilius sera parti de Rome & aura fait son poëme en 416, comme l'a mis le P. Labbe dans sa chronologie. Mais il se trouve en cela une difficulté.] 'Car estant arrivé à p.135.c. Piombino, il apprit que Rufius Venerius Volusianus, *v. sainte Melanie la jeune note* 2, avoit esté fait Prefet de Rome, Cod.Th.chr.p.163. '& nous avons une loy à Probien Prefet de Rome le 14 de decembre 416.

Euf.chr.pt.p.19.c. 'On sçait en effet que les anciens n'ont pas toujours conté de la mesme maniere les années de Rome, & qu'il y avoit une autre supputation posterieure d'un an à la nostre. [Je ne sçay si c'est Voss.h.lat.l.3.c.2.p.745. sur celle là que] 'Vossius dit que Rutilius a écrit son poëme en 417, sous le se-Rut.p.126.c. cond Consulat de Constance: '& Onuphre qui le fait partir de Rome au sortir de sa Prefecture, la met sur cela en l'an 417. [Comme donc nous ne voyons pas moyen de dire que Volusien ait été fait Prefet à la fin de 416, nous croyons devoir suivre l'opinion de Vossius, qui nous delivre de cet embaras. On ne trouve dans le Code aucun Prefet de Rome depuis Probien en 416, jusqu'à Fauste en 425. Ainsi de ce costé là on a de la place pour mettre Volusien aprés l'an 416.] 'Baronius nous donne divers Bar.408.§77.419.§1-13. actes qui nous apprennent que Symmaque estoit Prefet de Rome à la fin de 418, & au commencement de 419. [Ainsi il aura apparemment esté le successeur de Volusien.

Mais nous ne pouvons pas dissimuler une difficulté considerable qui se rencontre & dans nostre opinion, & dans celle des autres.] 'Car Baronius nous 420.§13. donne encore une lettre de Constance à Volusien Prefet de Rome contre Celeste, avec un edit que Volusien fit ensuite. [Il seroit aisé de raporter tout cela à l'an 418.] 'Mais Constance est §2. qualifié Empereur à la teste de sa lettre; & y parle tout à fait en Empereur & en maistre. [Ainsi c'estoit en l'an 421, auquel Constance fut fait Empereur.] 'Cette lettre est autorisée par Photius Phot.c.53.p.44. qui dit que ce Volusien estoit l'oncle de S.te Melanie la jeune. [Je voudrois que l'an 1169 de Rome se pust accorder avec l'an 420. Et peut-estre y avoit-il quelque fausse supputation selon laquelle cela se pouvoit. Car nous ne voyons rien qui nous empeschast de differer le poëme de Rutilius jusques en 420.] 'Nous apprenons qu'Exuperan- Rut.l.1.p.132.a. ce rétablissoit alors les loix & la police dans les Armoriques. 'M.r Valois tire Val.r.Fr.l.3.p.123.a. de là qu'il estoit gouverneur de la troisieme Lionnoise. [Mais je ne sçay si les expressions de Rutilius ne marquent point quelque chose de plus grand; & il me semble qu'elles conviendroient mieux à un Prefet des Gaules, occupé alors à rétablir l'autorité Romaine dans les Armoriques revoltées. Il est certain que les Armoriques s'etendoient alors beaucoup au delà de la 3.e Lionnoise. Ainsi je pense qu'il faut reconnoistre qu'Exuperance avoit au moins la qualité de Vicaire. Mais s'il est vray qu'il

fust Prefet; plus on approchera le poëme de Rutilius de l'an 424 ou 425, auquel Tiro Prosper dit que le Prefet Exuperance fut tué dans les Gaules, moins on s'éloignera de la politique des Romains, qui ne laissoient guere les personnes dans une mesme charge durant plusieurs années.

Que s'il n'y a pas moyen d'accorder l'an 420 de J.C. avec l'an 1169 de Rome, je ne voy autre chose à dire, sinon que Volusien a esté deux fois Prefet de Rome, en 417 & en 421.]Aradius Rufinus l'a esté deux fois en la mesme année 312.[Plusieurs autres l'ont esté deux fois: & l'*Iterum* se trouve assez souvent omis où il devroit estre. Il pourroit y avoir eu aussi deux Volusiens Prefets. Mais il faudroit dire que Photius se trompe quand il assure que celui de 421 estoit l'oncle de S.te Melanie.]Car celui dont parle Rutilius estant fils d'Albin, [& payen, comme on le peut juger par son union avec ce poëte, il y a toute apparence que c'est le frere d'Albine mere de Ste Melanie.

Buch.cycl.p. 236.

Rut.l.1.p. 131 a.

Ce que nous avons dit qu'on pouvoit differer le poëme de Rutilius jusqu'en l'an 420, obligeroit à commencer la prefecture de Volusien vers octobre de la mesme année. Et cela semble contraire] à la statuë dressée à Petrone Maxime Prefet de Rome. La statuë fut dressée sous Constance, [& ainsi en 421. On ne peut pas dire que Maxime ait succedé à Volusien. Comment donc Volusien aura-t-il commencé trois mois avant le regne de Constance?] Mais Maxime n'estoit plus Prefet lorsqu'on lui dressa la statuë:[& il pouvoit y avoir plusieurs mois qu'il ne l'estoit plus.]

Grut.p. 449. 7.

Scaliger pretend que les caracteres astronomiques marquez par Rutilius, obligent de dire qu'il partit de Rome le 24 de septembre 416. & de Porto le 9 d'octobre à la nouvelle lune. [C'est ce que nous laissons à examiner à ceux qui sont habiles en ces matieres. Car les decisions de Scaliger ne sont pas sans appel. Mais s'il a raison, il faut dire qu'il y a faute dans la loy adressée à Probien,]

Sc.if. chr. pr. p.19.b. c.

NOTE XLIV.

Pour la page 638.§ 59.

Sur l'expedition de Castin contre les François.

'Mr Valois met la guerre de Castin contre les François en l'an 423; [& cela paroist fondé sur Frigerid selon qu'il le cite.]'Car aprés avoir raporté ce que dit cet auteur de la mort de ceux qui avoient suivi les tyrans Sebastien, Jovin &c. il met tout de suite comme le texte du mesme Frigerid, *Nec multo post Castinus &c.* 'Mais dans S. Gregoire de Tours qui nous a conservé les extraits de Frigerid, il n'y a point, *Nec multo post*. Au contraire aprés avoir raporté ce que Frigerid dit sur les tyrans, il continue ainsi sa narration: *Cum autem Asterius codicillis imperialibus Patriciatum sortitus fuisset, hac adjungit [Frigeridus:] Eodem tempore Castinus &c.* [Ainsi Frigerid lie l'expedition de Castin non à l'an 413, mais au Patricat d'Astere.] 'Cet Astere estoit Comte d'Espagne en l'an 420.[Il n'a donc été elevé à la dignité de Patrice que la mesme année au plutost; & ainsi on ne peut pas mettre avant 422 la guerre que Castin fit aux François. Je ne sçay pas neanmoins s'il faut dire absolument que la qualité de Comte repugnast à celle de Patrice, & qu'ainsi Astere ne puisse avoir esté Patrice dés devant 420. Mais il semble que s'il eust esté en mesme tems Comte d'Espagne & Patrice, Idace l'eust marqué par ce dernier titre, qui le relevoit bien davantage.]'Le P. le Cointe a donc raison de soutenir qu'il ne faut pas mettre la guerre de Castin contre les François avant[420 ou]421. Il ne faut pas non plus la mettre aprés l'an 421,'puisque Castin lorsqu'il la fit, n'avoit que la qualité de Comte des domestiques :'&

Val.r.Fr.chr.

l.3.p.112.c.

Gr.T.h.Fr.l. 2.c.9.p.63.c.

Idat.p.25.

Coin.t.1.p. 57.

Gr.T.p.63. 64.

Idat.p.16.

il avoit esté elevé à celle de Maistre de la milice en 422, lorsqu'il fut envoyé en Espagne faire la guerre aux Vandales.

Du Ch.t.1.p. 726.a. [Nous supposons que Faramond étoit alors Roy des François.] 'Et neanmoins Fredegaire dit que Theodemir leur Roy fut tué par Castin.[Mais Fredegaire n'est pas un auteur fort considerable, comme nous le marquons sur cela dans le texte: Et neanmoins Theodemir pouvoit aussi estre un des Princes de la nation sous Faramond, ou mesme Roy de quelque canton des François, si on ne veut pas dire avec Usserius que ce soit Faramond mesme, qu'on croit en effet n'estre mort que vers l'an 428.]

Pour la page 443. 561.

NOTE XLV.

Sur la naissance de Valentinien III.

[Idace & Marcellin disent dans leurs chroniques, que Valentinien fils de Constance & de Placidie, naquit le 3 de juillet. S. Prosper dit le 2 selon quelques editions, & le 3 selon d'autres.] Boll.jan.pr.p. 441. 'Mais un ancien calendrier marque le 2, *Natalis genuinus Domini Valentiniani*. [Il peut estre né la nuit d'entre le deux & le trois. Pour l'année, S. Prosper dit que ce fut en 418. Mais outre qu'Idace s'accorde avec Marcellin pour dire que ce ne fut qu'en l'an 419, il n'y a point d'apparence que]'Placidie Phot.c. 80.p. 192.c. mariée le premier de janvier 417, [ait eu deux enfans en dixhuit mois.]Car nous apprenons d'Olympiodore, qu'elle avoit eu une fille nommée Honorée, avant que d'accoucher de Valentinien.

Pour la page 443.§ 62.

NOTE XLVI.

Quand Constance a esté fait Empereur & quand il est mort.

[S. Prosper met le commencement du regne de Constance beau-frere de Honoré, dans son III. Consulat, c'est à dire en 420; & sa mort l'année d'aprés. Idace s'y accorde en le faisant elever à l'Empire dans la 26e année d'Honoré, & mourir dans la 27.e Car il conte pour la premiere année d'Honoré celle où mourut Theodose, c'est à dire l'an 395. Et la premiere année de la 300e Olympiade, dans laquelle il met la mort de Constance, est aussi l'an 421 selon la suite de la chronique d'Eusebe. Mais il se brouille pour les Consulats, en voulant qu'il soit mort dans le troisieme des siens.]

'Cependant Theophane dit qu'il fut Thphn.p.72.c. fait Empereur le 8 de fevrier, & qu'il mourut le 2 de septembre, [mettant ainsi son commencement & sa fin en une mesme année. Son autorité est moindre que celle de saint Prosper & d'Idace, puisqu'il est moins ancien, & ordinairement moins exact. Mais les jours qu'il marque si precisément sont quelque chose de considerable, & doivent venir sans doute de quelque auteur original. Ils s'accordent en effet tres bien]avec ce que dit Olympiodore Phot.c 80 p. 193.a. qu'il a commencé le septieme mois de son regne, & ne l'a pas achevé.[Aussi il semble que tous les plus habiles courent aujourd'hui à le suivre, & à abandonner Baronius,]qui avoit suivi Bar. 420. § 1. S. Prosper.[C'est ce qu'on voit dans la chronologie du P. Labbe, dans celle de Godefroy sur le Code Theodosien, p. 166. dans le P. Garnier sur Mercator, t. 1. p. 255. 1. dans l'histoire du Pelagianisme par le Cardinal Noris, *l.* 1. *c.* 20. p. 126. 127. dans l'histoire Byzantine de Mr du Cange, *p.* 72. *c.*]'Le P. Goar pretend Thphn.p. 169.a. accorder Idace avec Theophane: [mais je ne l'entens pas assez.

Pour ce qui est de l'année de sa mort, Idace, comme nous avons vu, la met en son III. Consulat, qui est l'an 420. S. Prosper dit en 421,]& je ne croy Merc.t. 1.p. 257.a. point en effet qu'on trouve son nom à la teste d'aucune loy de l'an 420, 'au p.255.a| Nor. p.126.c. lieu qu'il est dans plusieurs de celles de l'an 421, depuis le 10 de mars jusqu'au

28 de juillet:[ce qui obligeroit toujours s'il n'y a point de faute, à ne pas mettre son election avant le 29 decembre 420, suppose qu'il n'ait pas regné sept mois entiers.]'Theophane met aussi sa mort deux ans avant celle d'Honoré, [qui arriva en l'an 423,] & autant aprés la naissance du jeune Valentinien[en 419. Mais il se brouille en d'autres choses.]

Thphn.p.72. a.a.

Cod.Th.chr. p.165.

'Si Maxime, à qui est adressée la loy du 28 d'octobre 420, est le Prefet de Rome, comme le croit Godefroy, [& comme il y a toute apparence; Constance ne peut pas estre mort le 2 de septembre 420.]'Car avant qu'il fust mort, Maxime estoit hors de la Prefecture.'Le P.Garnier suppose comme une chose receuë de tout le monde, qu'il est mort en 421:[& Idace qui seul y est contraire par une de ses dates, y revient, comme nous avons dit, par deux autres. Mais je ne voy point sur quoi]'le P. Garnier accuse Idace, S. Prosper, & Baronius, de donner trois ans de regne à Constance au lieu de sept mois.

Grut.p.449. 7.

Merc.t.1.p. 255.c.

Pour la page 647.§63.

NOTE XLVII.

Sur l'edit des Prefets du Pretoire contre les Pelagiens.

Bar.420.§4.

'Baronius raporte l'edit de Pallade, Monaxe, & Agricola, Prefets du Pretoire, donné contre Pelage & Celeste, comme une suite des ordres de Constance déja Empereur; [ce qui obligeroit de le mettre en l'an 421.]'Mais Constance n'écrit qu'au Prefet de Rome, & contre Celeste seul.'Ainsi il vaut bien mieux raporter cet edit à la loy du 30 d'avril 418, avec laquelle il a une entiere liaison: & il est certain qu'en l'an 418 Pallade estoit Prefet d'Italie, Monaxe d'Orient, & Agricola des Gaules.

§ 1.

Nor.h P.l.1. c.13.p.83.89.

[Mais je ne sçay pourquoy le Prefet de l'Illyrie orientale n'y est pas nommé avec les autres.]'Il semble que quelques uns croient qu'il n'y avoit point alors de Prefet d'Illyrie. [S'ils entendent que cette charge se rencontroit vacante & n'estoit pas encore remplie, c'est un cas fort rare. Car on ne sortoit guere alors des charges que parcequ'on donnoit un successeur, sans que les charges pussent vaquer, à moins que l'on ne mourust en charge, ce qui ne pouvoit pas estre fort ordinaire.]'Le Cardinal Noris dit que la Prefecture d'Illyrie avoit esté jointe[par Valentinien I, ou par Gratien,]à celle d'Italie;[ce qui est vray pour l'Illyrie occidentale. Mais l'orientale a toujours eu ses Prefets depuis que Gratien l'eut donnée à Theodose en 379.

Merc.t.1.p. 247.a.

Nor.p.89.b.

Je ne sçay encore pourquoi]'Agricola marqué Prefet pour la 2e fois, est mis le dernier. Est-ce que c'estoit toujours le rang du Prefet des Gaules? Ou est-ce que tous les trois estoient Prefets pour la seconde fois? Le texte souffre ce sens: *& Agricola iterum, Praefecti*, ou bien *& Agricola, iterum Praefecti*.[Mais dans tant de loix qui sont adressées à Pallade & à Monaxe, on ne trouve jamais *P F. P. II.*]'Il est vray que cela ne se trouve pas non plus dans la loy du 17 avril 418, adressée à Agricola: [mais elle est seule: & si ces choses s'oublioient souvent, elles ne s'oublioient pas aussi toujours.]

Bar.420.§4.

Sid.n.p.147.

Pour la page 655.§65.

NOTE XLVIII.

Sur le marbre de Torigni.

[Je voudrois que Mr Spon, qui nous a donné]'le marbre de Torigni, se fust donné la peine d'en expliquer les difficultez.[Il y a assurément des fautes qui viennent du graveur ou des copistes.] 'Car dans la lettre de Paulin, au lieu de *datam Romae*,[il faut *data* Au lieu de *quod honoris causâ offerunt*, je pense qu'il faut, *quae .... offeruntur*.Toute la fin de la mesme lettre m'est entierement inintelligible. Mais il y a d'autres choses qui m'embarassent davantage.

Spon.p.282. 283.

p.282.

Ce marbre ne doit pas estre plus ancien qu'Honoré,] puisqu'on y trouve les cinq provinces Lionnoises: [& y avoit-il encore de ce temps là,& depuis Diocletien,] des officiers qualifiez *Legati Augusti pro Pratore* ? [Quand des particuliers qui aimoient l'antiquité, eussent voulu prendre ce titre dans leurs lettres pour se relever, le prenoient-ils à Rome ? Car la lettre de Paulin en est datée. Il me semble que les officiers n'entroient en charge qu'en entrant dans les provinces, & qu'ils sortoient de charge au plustard en en sortant. Peut-estre neanmoins que dés qu'ils estoient nommez à une charge, ils en pouvoient prendre le titre.

p.282.

Mais ce qui me fait le plus de peine, c'est que Paulin se qualifie *Propreteur de l'Angleterre* en general, *Britannia*; [comme si l'Angleterre n'eust encore été alors qu'une province; au lieu qu'elle estoit divisée en cinq, qui avoient chacune leur Gouverneur. Est-ce qu'au-dessus de ces cinq il y avoit un Gouverneur general ? Cela devoit donc estre marqué dans la Notice, où je ne croy pas neanmoins qu'on en trouve rien, non plus que dans tous les monumens du IV & du V. siecle. Je dirois volontiers qu'au lieu de *pro Pratore* il faut *pro Præfecto*. Car il y avoit un Vicaire du Prefet du Pretoire pour toute l'Angleterre. Mais les Vicaires ont-ils jamais esté appellez *Legati Augusti* ? Je croy que cela est entierement inoui.]

p.282.

p.282. Cette derniere difficulté se rencontre encore dans la lettre de Badion. Car il dit qu'il avoit gouverné les cinq Lionnoises: [& on n'en avoit certainement fait cinq que pour y mettre cinq Gouverneurs.] L'inscription le qualifie *Vicepresidens*; [& elle peut luy donner par honneur la qualité qu'il avoit euë, quoiqu'il ne l'eust plus. Mais qu'est-ce que cette qualité de Vicepresident ?] Badion la donne aussi à Comnien, qui estoit visiblement son successeur. [Les Gouverneurs avoient leur Assesseur, qui jugeoit quelquefois au lieu d'eux. Mais ce n'estoit que dans des cas extraordinaires; & on ne les qualifie point Vicepresident. Il faudroit voir si l'inscription originale peut souffrir qu'au lieu de *Vice Præsidis*, on lise dans les deux endroits, *Vice Præfecti*. Cela osteroit la difficulté, pourvu neanmoins qu'on veuille croire sur cette autorité que les cinq Lionnoises ont eu un Vicaire. Car on n'en trouve rien ni dans toutes les loix, ni dans la Notice,] qui ne marque qu'un seul Vicaire pour toutes les 17 provinces des Gaules.] Il faut mesme remarquer que Mr Valois soûtient qu'il n'y a jamais eu que quatre Lionnoises; & que la province des Sequanois, dont il n'y a que quelques modernes, dit-il, qui fassent une 5e Lionnoise, étoit plutost jointe à la Belgique. [Ou il se trompe, ou le marbre de Torigni est faux. Mr Valois n'en parle pas, & apparemment ne l'avoit pas vu.] Notit.c.48.p.94. Not.G.p.519-522.

Spon,p.282. Sennius Solennis dont parlent les deux lettres de l'inscription, est qualifié *sacerdos*, & relevé par sa religion, *propter sectam*. [Un payen peut relever ainsi un payen, ou mesme un Chrétien; & un Chrétien un Evesque.] Il n'y avoit pas apparemment bien long-temps que ce Solenne avoit esté deputé par la ville de Bayeux aux Etats des Gaules, [ce qui ne convient point à un Evesque. Mais il pouvoit avoir été elevé depuis à l'episcopat. Que si nous ne connoissons point en France de Solenne Evesque, ni à Bayeux, ni ailleurs, plus ancien que celui de Chartres, qu'on met en l'an 490, il n'en faut pas conclure qu'il n'y en ait point eu.] Mais l'empressement avec lequel ce Sennius Solennis étoit allé chercher Badion à Rome dés qu'il avoit sçeu qu'on lui avoit donné quelque nouvelle dignité, pour luy demander une recommandation, [ne convient point à la gravite ni aux occupations

pations d'un Evesque. Ainsi il vaut mieux dire que c'estoit un pontife payen.]

p.253. 'Il le faut dire absolument, si c'est le T. Sennius Solennis marqué sur l'autre costé du marbre de Torigni. [Mais comme il n'est pas rare de trouver sur un mesme marbre des inscriptions de temps tous differens, *v. la note* 41, je pense qu'il faut dire que T. Solennis est beaucoup plus ancien que l'autre.] Car on voit que trois provinces des Gaules luy avoient erigé une statuë à cause qu'il avoit établi une grande feste à la Diane Taurique.[Cela sent tout à fait le regne absolu du paganisme, & ainsi ne paroist point convenir au temps des Empereurs Chrétiens. Ce n'estoit point certainement depuis les edits de Theodose, qui défendoient tout culte de l'idolatrie.] En effet, il est dit que cette statuë fut erigée *Ant. Pio & Pro... Cos*. [Je ne trouve point de Consulat qui revienne à cela, que celui de T. Antoninus Pius & de Bruttius Præsens en l'an 139.]

Pour la page 655.§67.

NOTE XLIX.

Sur les dignitez de Rutilius.

Rut.p.125. 'Le titre de Rutilius, selon l'edition qu'Onuphre nous en a donnée dans sa Republique Romaine, porte qu'il a esté Consul, Prefet de Rome, Tribun militaire, & Prefet du Pretoire. p.126.b. 'Si ce titre vient des manuscrits, comme Onuphre paroist l'avoir cru, [il y faut avoir quel Voss.h.lat.l.2.c.15.p.222. que égard.] 'Mais Vossius en luy attribuant les mesmes dignitez, pretend les fonder sur Rutilius. [Il se pourroit donc Rut.p.127.c. bien faire] 'que celui qui en avoit fait une edition avant Onuphre, ou Faerne qui l'a revu pour Onuphre:[ayant aussi cru trouver ces dignitez dans le poëte, auroit formé sur cela son titre, & trompé Onuphre sans y penser.

Je ne croy pas en effet qu'on trouve qu'un homme aprés avoir esté Consul & Prefet de Rome, soit redevenu Tribun, ce qui eust esté descendre beaucoup: Les gents de justice qui entroient dans les Prefectures, estoient bien distinguez dés ce tems là des gents d'épée, depuis que Gallien avoit exclu des armées les Senateurs. On ne voit point dans ce titre,] 'la charge de Maistre des offices que Rutilius a euë, [& L.1.p.138.b. qui estant l'une des plus considerables de l'Empire, n'auroit point esté omise par Rutilius, ou par les autres qui auroient pu faire le titre original. Je ne croy point non plus qu'on eust oublié d'y mettre le titre d'Illustre attaché à cette charge, & à celle de Prefet de Rome que Rutilius a euë aussi. Enfin les termes de *Consularis* & de *Præfectorius* ne sont point ce me semble ceux du V. siecle. On auroit mis *Ex Consule* ou *Exconsul*, & *Expræfecto*.

Je ne croy donc point qu'on doive rien fonder sur ce titre: & il faut mesme voir ce qu'on peut tirer de l'auteur mesme. Sa Prefecture de Rome est certaine. Pour son Consulat, j'ay peur qu'on ne l'ait fondé sur ce vers,] '*Si colui sanctos*, p.131.a. *Consuluique Patres*,' où Vossius a fait imprimer *consului* en capitale, [supposant Voss.p.222. sans doute qu'il n'y avoit que le Consul qui prist les avis des Senateurs. Mais je croy que ç'a toujours esté la fonction de celui qui presidoit au Senat, quelque titre qu'il eust: & je croy encore qu'on trouveroit par plusieurs exemples que c'estoit alors la fonction ordinaire des Prefets de Rome, le Consulat n'estant plus proprement qu'un titre; & se donnant presque toujours à des personnes qui ne venoient pas mesme à Rome.] Vossius a fait encore mettre en capitale *jura & Præfecti* dans ce qu'il cite de Rutilius pour ses charges. [Je ne sçay s'il a pretendu y trouver son Tribunat & sa double Prefecture. Je n'y voy que celle de Rome, & rien du reste dans tout son poëme.]

Pour la page 659.§ 7.

NOTE L.

Que Rutilius n'a point esté Prefet de Rome en l'an 417.

[Nous avons vu dans les notes 39 & 43, pourquoi nous mettons la Prefecture de Rutilius en l'an 414.]Onuphre la met en l'année qu'il quitta Rome, qu'il croit comme nous estre l'an 417, parcequ'il dit que Venere fut son successeur. 'Il dit que Venere avoit la mesme charge qu'il avoit euë ;[mais il ne dit point qu'il l'ait euë immediatement aprés luy,]'comme il le dit bien plus expressément d'Albin. 'Il apprit à Piombino que Venere avoit esté fait Prefet de Rome.[Il avoit donc quitté Rome en estant Prefet, pour s'en retourner dans les Gaules, sans autre necessité que d'aller revoir ses terres; ou bien il avoit esté destitué de la Prefecture long-temps avant qu'on luy eust donné un successeur. Onuphre n'auroit jamais osé soûtenir ni l'un ni l'autre.]

Rut.p.126.c. p.136.2. c. p.135.b.c.



CHRONOLOGIE,

OU ABBREGE' DES PRINCIPALES CHOSES

qui sont traitées dans ce volume, mises selon l'ordre des temps.

L'EMPEREUR Valentinien I. doit estre né en l'an 321, *p.* 2. 73.

L'Empereur Valens naist en 328, *p.* 75. 127.

L'Empereur Theodose I. naist en 346, *p.* 191. 727.

L'Empereur Gratien naist le 18 d'avril ou le 23 de may 359, *p.* 136.

Valentinien I. confesse J.C. sous Julien en 362, *p.* 3. 670. Jovien l'envoie dans les Gaules en 363, *p.* 3.

L'AN DE JESUS CHRIST 364, DE ROME 1117, DE VALENTINIEN ET DE VALENS 1.

Jovianus Aug. & Varronianus Nobilissimus puer, Consuls.

Jovien meurt la nuit du 16 au 17 de fevrier 364, VALENTINIEN I. luy succede à Nicée le 26 de fevrier, *p.* 4. 671. 1. Ses bonnes & mauvaises qualitez, *p.* 6. 18. Il associe VALENS à l'Empire le 29 ou plutost le 28 de mars, au palais d'Hebdomon, *p.* 18. 673. Ils font Nicée metropole honoraire, *p.* 19. Il tombent malades: ce qui fait persecuter les amis de Julien, *p.* 19. 20, particulierement les Philosophes Maxime & Prisque accusez de sortileges: Maxime est condanné à une grosse amende, & demeure prisonnier, *p.* 20.

Les deux Empereurs quittent Constantinople avant le 13 de may, & partagent l'Empire à Naisse & à Sirmich au mois de juin ou de Juillet; Valentinien prend pour luy l'Occident, *p.* 20-22.

Symmaque pere de l'orateur estoit Prefet de Rome le 23 de may, *p.* 23.

Les Gots & les Perses font quelques mouvemens, *p.* 77. Divers autres barbares font des ravages dans l'Occident, *p.* 25.

Valentinien arrive à Milan entre le 15 d'octobre & le 25 de novembre, *p.* 22.

Valens estoit à Constantinople le 16 de decembre: Themistius y fait son panegyrique, *p.* 76.

L'AN DE J. C. 365, DE ROME 1118 DE VALENTINIEN ET DE VALENS 2.

Valentinianus, & Valenss Augg. Consuls.

Valentinien commence son premier Consulat à Milan, *p.* 27. 677.

Valens part au prin-temps de Constantinople pour aller à Antioche, il s'arreste à Cesarée depuis le 4 de juillet, *p.* 78.

Grand tremblement de terre marqué le 21 de juillet. *Ibid.*

Mamertin Prefet d'Italie & d'Illyrie est deposé sur la fin d'aoust, & Vulcatius Rufinus mis en sa place, *p.* 29. 678. 679.

Maxime le philosophe est delivré de prison à la sollicitation de Themistius, & de Clearque Vicaire d'Asie, *p.* 85.

Procope prend le diademe à Constantinople le 28 septembre, *p.* 79-81. 692.

Valentinien en apprend la nouvelle sur la fin d'octobre en arrivant à Paris,

où il passe l'hiver, *p.30*. Il apprend le mesme jour que les Allemans ravageoient les frontieres des Gaules : mais ils se retirent aussi-tost, *Ibid.*

On croit que Valentinien commença dés cette année à établir des Défenseurs dans les villes, *p.29*.

L'AN DE J. C. 366, DE ROME 1119, DE VALENTINIEN ET DE VALENS 3. *Gratianus Nobilissimus puer, & Dagalaïfus, Consuls.*

Les Allemans passent le Rhein dés les premiers jours de janvier, défont les Romains ; sont défaits & chassez par le General Jovin, *p.31.679.680*.

Valentinien Galate fils de Valens, naist le 18 de janvier, & meurt au bout de six ans, *p.85.693.694*.

Procope est défait & tué le 27 de may, *p.82-84*.

Les Austuriens assiegent Lepti dans la Tripolitaine : Romain Comte d'Afrique les laisse faire, & pille de son costé, *p.26*. Il est cause de la mort de plusieurs innocens, *p.27*.

L'AN DE J. C. 367, DE ROME 1120, DE VALENTINIEN ET DE VALENS 4. *Lupicinus, & [Valens] Jovinus, Consuls.*

Quels estoient ces deux Consuls, *p.34.86.680.681*, & Pretextat Prefet de Rome, *p.34-35*.

Valens est battizé par Eudoxe au commencement de cette année, *p.89*. Il rabaisse les imposts, *p.86.87*. Il fait la guerre aux Gots durant trois ans, *p.88.695.1*.

Greste extraordinaire à Constantinople le 2 ou le 4 de juillet, suivie d'une famine, *p.86*.

Les Isaures courent l'Asie vers ce temps-ci, tuent Musone Vicaire d'Asie, *p.90*.

L'Angleterre est ravagée par les Pictes & les Ecossois, *p.38*.

Valentinien est fort malade, *p.35*, estant gueri il declare Auguste GRATIEN son fils aisné à Amiens le 24 d'aoust, *p.36.682.1*.

Histoire d'une femme de Verceil frapée par sept fois sans en mourir, entre l'an 364 & 372, *p.40*.

Mayence est pillée sur la fin de l'an 367, par les Allemans ; & Vithicabe un de leurs Rois est assiegé par un de ses gents gagné par les Romains, *p.38*.

Le Comte Theodose est envoyé en Angleterre à la fin de 367, ou peu aprés. Il y repousse les Ecossois, & conquiert une nouvelle province, *p.39*.

Il tombe de la laine en Artois parmi la pluie, *p.41*.

L'AN DE J. C. 368, DE ROME 1121, DE VALENTINIEN ET DE VALENS 5. *Valentinianus II, & Valens II. Augg. Consuls.*

Valentinien fait mourir trois sergents parcequ'ils avoient donné assignation à un seigneur, *p.39.40.684.1*. Il regle les avocats ; établit le 30 de janvier des medecins pour traiter gratuitement les pauvres à Rome, *p.47.48*.

Rufin Prefet d'Italie meurt vers le milieu de l'an 368, Probe luy succede : De luy & de sa famille & de celle des Anices, *p.41-45*.

Olybre est fait Prefet de Rome avant le 18 d'aoust, aprés Pretextat, *p.46*.

Valentinien défait les Allemans dans leur pays, *p.48*. Il epouse Justine Arienne, au lieu de Marine ou plutost Severe qu'il avoit auparavant repudiée, *p.36.37.684*.

Les Saxons & les François font diverses courses vers ce temps-ci, & sont battus par le Comte Theodose, *p.39*.

Nicée est ruinée par un tremblement le 11 d'octobre, *p.92*.

L'AN DE J. C. 369, DE ROME 1122, DE VALENTINIEN ET DE VALENS 6.
Valentinianus Nobilissimus puer, & Victor, Consuls.

Valentinien Consul en cette année, est le fils de Valens, avec le General Victor, *p. 92. 695.*

Probe fait S. Ambroise son Assesseur, puis Proconsul de la Ligurie & de l'Emilie, *p. 43.*

Valentin relegué en Angleterre pour ses crimes, y est executé vers ce temps ci en voulant se revolter, *p. 39.*

Valentinien fait bruler Rhodane grand Chambellan pour s'estre emparé des biens d'une veuve, *p. 50.* Il fait bastir Manhein sur le Nekar, *p. 49.*

Constantien beau-frere de Valentinien est tué dans les Gaules par des voleurs, *p. 50.*

Valens fait la paix avec les Gots à la fin de l'année, & vient à Constantinople, *p. 93. 95.* Themistius y a quelque part avec les Generaux Victor Consul, & Arinthée, *p. 94.*

Sapor arreste vers ce temps-ci Arsace Roy d'Armenie dans un festin, & le fait mourir. Il chasse aussi Sauromace Roy d'Iberie, & donne le royaume à Aspacure. Para fils d'Arsace se retire sur les terres de Romains, *p. 102-104.*

Affaire de l'Evesque Chronope, que Blondel met en cette année; *p. 8. 672. 2.*

L'AN DE J. C. 370, DE ROME 1123, DE VALENTINIEN ET DE VALENS 7.
Valentinianus III, & Valens III. Augg. Consuls.

L'eglise des Apostres à Constantinople, est dediée le vendredi neuvieme d'avril, *p. 97.*

Valens part pour aller à Antioche, mais il s'arreste à Nicomedie, *p. 97.* Il y apprend la mort d'Eudoxe, & met en sa place Demophile de Berée vers le mois de septembre, *Ibid.*

Les Catholiques de Constantinople elisent Evagre à la place d'Eudoxe, & deputent à Valens 80 Ecclesiastiques qui sont brulez sur la mer, peut-estre le 5 de septembre. Ce crime est puni par la famine, *p. 96. 97.*

Modeste estoit Prefet du Pretoire dés le 10 de juin selon le Code, aprés la mort d'Auxone, *p. 96. 695. 2.*

Maximin Vicaire de Rome fait mourir cette année & les suivantes plusieurs personnes de condition accusées de sortilege, & des dames adulteres, *p. 55-58. 689.*

Le Comte Theodose revient d'Angleterre, & est fait General de la cavalerie en l'an 370 au plustard; *p. 52.*

Les Romains défont les Saxons en trahison, font venir 80000 Bourguignons contre Macrien Roy d'Allemagne, *p. 54. 55. 988. 2.*

Ampele succede à Olybre Prefet de Rome sur la fin de l'an 370, *p. 51.*

Valens passe cet hiver à Constantinople, *p. 98. 697. 698.*

L'AN DE J. C. 371, DE ROME 1124, DE VALENTINIEN ET DE VALENS 8.
Gratianus Aug. II, & Sextus Petronius Probus, Consuls.

Valens part de Constantinople aprés le 7 d'avril, & estoit à Ancyre le 13 de juillet, *p. 98.* Il envoye rétablir Para dans l'Armenie par Arinthée, & Sauromace dans l'Iberie par Terence. Sauromace partage l'Iberie avec Aspacure, *p. 101-104. 700. 701.*

Valentinien fait mourir un Prestre à Sirmich, parcequ'il avoit caché Octavien Proconsul d'Afrique, *p. 60.* Il passe le Rhein vers le mois de septembre pour prendre le Roy Macrien, & le manque, *p. 59.*

Valentinien le jeune qui fut depuis Empereur, est né vers ce temps-ci, *p.* 37. 139.684.

La Cappadoce est divisée en deux provinces vers la fin de l'an 371, *p.* 99. Valentinien peut avoir aussi fait alors la seconde Narbonoise, & formé les cinq provinces, *p.* 799. 801.

La division de la Palestine peut s'estre faite sous Valens, *p.* 698-700.

Valens vient à Cesarée à la fin de l'année, où il attaque S. Basile par le Prefet Modeste & par luy mesme. S. Basile luy resiste toujours genereusement, *p.* 98.

Hymece Proconsul d'Afrique, puis Vicaire de Rome, est banni apparemment en 371, *p.* 61.

L'AN DE J. C. 372, DE ROME 1125, DE VALENTINIEN ET DE VALENS 9. *Modestus, & Arinthaus, Consuls.*

Valens vient à l'eglise de Cesarée le jour de l'Epiphanie, *p.* 98. Il va à Antioche, où il estoit le 13 d'avril, *p.* 101.

Valentinien défend le deuxieme de mars les assemblées des Manichéens, *p.* 62.

Firme se revolte en Afrique & se fait Roy des Maures vers le milieu de l'an 372, ou peu aprés, *p.* 64. 66. 691.

Valens se met en campagne contre les Perses; il ne se fait rien, *p.* 104. Saluste conspire contre sa vie, & est decouvert, *p.* 105.

Des paysans pillent vers ce temps-ci la Syrie, *p.* 95.

L'AN DE J. C. 373, DE ROME 1126, DE VALENTINIEN ET DE VALENS 10. *Valentinianus IV, & Valens IV. Augg. Consuls.*

Themistius fait le panegyrique de Valens le 28 de mars: Il y parle des provinces divisées, *p.* 104.

Valentinien vient en Italie; il estoit à Milan le 28 de juin 373, *p.* 62. 63.

Maximin est fait vers cette année Prefet du Pretoire des Gaules, & Urficin Vicaire de Rome au lieu de luy; Simplice succede bien-tost aprés à Urficin, *p.* 63. 64.

Le Comte Theodose fait vers ce temps-ci la guerre en Afrique contre Firme Roy des Maures, *p.* 65.

Remi, peu auparavant Maistre des offices, s'étrangle luy mesme cette année, *p.* 63.

Trajan remporte quelque avantage sur les Perses: On fait une treve à la fin de l'été, *p.* 105.

Valens passe trois mois à Hieraple, aoust, septembre, & octobre, *p.* 97. 696.

Le Prince des Sarrasins estant mort, ils courent le desert de Sinaï, & y tuent 40 solitaires le 28 de decembre, *p.* 106.

Le mesme jour, 300 Blemmyes ayant passé la mer Rouge, tuent 40 autres solitaires à Elim ou Raïth, *ib.* Ils sont tous tuez par Obedien & les Sarrazins de Pharan, *Ibid.*

L'AN DE J. C. 374, DE ROME 1127, DE VALENTINIEN ET DE VALENS 11. *Gratianus Aug. III. & Fl. Equitius, Consuls.*

Valentinien revient d'Italie à Treves entre le 5 de fevrier & le 21 de may; fait quelques ravages dans l'Allemagne; fait la paix avec Macrien Roy d'Allemagne, *p.* 69-71.

Les Romains ayant fait assassiner Gabinius Roy des Quades, les Quades & les Sarmates pillent la Pannonie au temps de la moisson: Mais le jeune

Theodose chasse les Sarmates de la haute Mesie, *p. 71.*

Gratien epouse Constancie fille posthume de Constance, qui s'estoit sauvée avec peine des mains des Quades, *p.* 70.

Simplice estoit cette année Vicaire de Rome, *p. 67*: Il fait mourir diverses personnes, *p. 67. 68.*

Doryphorien succede à Simplice & fait mourir Aginace celebre Senateur, *p. 68. 69.*

Terence qui de boulanger estoit devenu gouverneur de Toscane en 364, est puni du dernier supplice sous Claude Prefet de Rome, *p.* 22. 67.

Grande inondation du Tibre sous Claude Prefet de Rome, *p. 67.*

Theodore espere l'Empire par le secours du demon, & travaille à y parvenir; il est decouvert & puni avec le philosophe Maxime & plusieurs autres, *p.* 107-110.

On brule grand nombre de livres de magie, *p.* 111.

Para Roy d'Armenie est assassiné par les Romains, *p.* 112.

Valens & Sapor traitent de paix, mais ne s'accordent point jusques en 377 *p.* 113.

L'AN DE J. C. 375, DE ROME 1128, DE VALENTINIEN ET DE VALENS 12. *Post Consulatum Gratiani III, & Equitii.*

Valentinien laisse Gratien à Treves, vient en Illyrie aprés le 9 d'avril, & ravage le pays des Quades, *p.* 72. Il meurt à Bregetion sur le Danube le 17 de, novembre, *p.* 73.

VALENTINIEN II. est proclamé Empereur à Acinque le 22 de novembre, & confirmé par Valens & par Gratien, *p.* 139. 140.

Gratien refuse l'habit de grand pontife: on n'en sçait pas le temps, *p.* 138. 705. Il regne sur tout l'Occident, sans partager avec Valentinien II, *p.* 140. 707.

Les Sarrasins font la guerre à Valens sur la fin de son regne, *p.* 104. 105.

Grands tremblemens de terre dans la Grece, *p.* 141.

Mort du miserable Theodule Prestre, *Ibid.*

L'AN DE J. C. 376, DE ROME 1129, DE VALENS 13, ET DE GRATIEN 1. *Valens V, & Valentinianus junior Augg. Consuls.*

Paulin le penitent petit-fils d'Ausone, naist en janvier ou fevrier dans la Macedoine, dont Hespere son pere estoit gouverneur, *p.* 188. 619. 711. Hespere est fait aussi-tost Proconsul d'Afrique, *p. 619.*

Gratien remet ce qui est dû des anciens imposts, *p.* 144.

Themistius est envoyé par Valens à Gratien dans les Gaules, d'où il vient à Rome, *p.*144. 415.

Gratien augmente le 23 de may les gages des professeurs dans les Gaules, *p.*144. Il défend à tous les heretiques de tenir des assemblées, *p.* 145.

Le Comte Theodose pere de l'Empereur, est decapité à Carthage, *p.* 142. Theodose son fils se retire en Espagne, & y epouse sainte Flaccille, *p.* 191. 192.

Maximin Prefet du Pretoire, & quelques autres, sont punis aprés le mois d'avril, *p.* 141.

Debordement des Huns qui défont les Gots & les obligent de passer en Thrace avec la permission de Valens, *p.* 114-117.

Les Isaures courent les pays voisins, *p.* 113. 114.

Le corps de Valentinien I. est receu à Constantinople le 28 de decembre *p.* 74.

L'AN DE J. C. 377, DE ROME 1130, DE VALENS 14, ET DE GRATIEN 2.
Gratianus Aug. IV, & Merobaudes, Consuls.

Quel estoit Merobaud, *p.* 139. 140.

Gracchus Prefet de Rome au commencement de l'an 377, y brise plusieurs Idoles, & demande le battesme, *p.* 143. 146.

Les Gots contraints par l'avarice des Romains, prennent les armes, défont Lupicin; & puis Trajan avec d'autres Generaux sur la fin de l'été; & pillent toute la Thrace jusques aux portes de Constantinople, *p.* 118-120. Valens envoie sur cela Victor accorder la paix aux Perses, *p.* 119. Gratien luy envoie du secours, *p.* 147.

La famine & la peste ravagent l'Occident, *p.* 148.

Flavien Donatiste estoit en ce temps-ci Vicaire d'Afrique: Gratien luy adresse une loy du 17 d'octobre 377 ou 378, pour oster toutes les eglises aux Donatistes, *p.* 714. 715.

Gratien demande vers ce temps-ci à S. Ambroise quelques instructions sur la foy, *p.* 158.

L'Empereur Arcade naist en 377, *p.* 192.

Jule Ausone pere du poëte meurt âgé de 88 ou 90 ans, *p.* 184.

L'AN DE J. C. 378, DE ROME 1131, DE VALENS ET DE GRATIEN 3.
Valens VI, & Valentinianus junior Augg. Consuls.

Les Allemans passent le Rhein vers Basle au mois de fevrier: Gratien les défait à Colmar vers le mois de may, & les force dans leur pays, *p.* 149. 150, 714.

Il semble que Jule Ausone fust en ce temps-ci Prefet d'Illyrie, & Ausone le poëte son fils Prefet des Gaules avec Hespere son fils. Jule Ausone peut estre mort au commencement de l'an 379, avant qu'Hespere fust Prefet, *p.* 148. 149.

Valens arrive à Constantinople le 30 de may, en part le 11 de juin malgré les menaces de S. Isaac, *p.* 120-123. Il perit avec son armée auprés d'Andrinople le 9 d'aoust, *p.* 124-127. Dominique sa veuve repousse les Gots de devant Constantinople; *p.* 131. 132. Ils ravagent toute la Thrace & l'Illyrie, *p.* 151-153.

Le General Jule fait massacrer les Gots en Asie, *p.* 153. 714.

Theodose peut avoir battu les Gots à la fin de cette année, *p.* 155: 715. 2.

Hespere ne peut avoir esté fait Prefet du Pretoire avant la fin de l'an 378, *p.* 143. 710. 711. Ausone estoit alors Prefet des Gaules, *p.* 712. 713.

L'AN DE J. C. 379, DE ROME 1132, DE GRATIEN 4, ET DE THEODOSE 1.
D. Magnus Ausonius, & Q. Clodius Hermogenianus Olybrius, Consuls.

Gratien fait THEODOSE Empereur à Sirmich le 19 de janvier 379, luy donne l'Orient & l'Illyrie orientale, *p.* 156. 193. 716. 717. Theodose regne 16 ans moins deux jours, *p.* 390: Son eloge, *p.* 391-403.

Gratien remporte quelque victoire dans l'Illyrie, *p.* 158, écrit à S. Ambroise, vient à Milan, où il défend de nouveau les assemblées des heretiques par une loy du 3 d'aoust, *p.* 159. 160, & demande à saint Ambroise ses trois derniers livres sur la foy, *p.* 159. Il revient dans les Gaules, où il peut avoir défait les barbares cette année ou la suivante, *p.* 160. 161. 718.

Theodose se met en campagne vers le mois de juin, remporte divers avantages sur les barbares, & une grande victoire dont la nouvelle est receuë à Constantinople le 17 de novembre, *p.* 195. 196. Il traite avec quelques uns d'eux cette année ou la suivante durant sa maladie, *p.* 196. 197.

Ausone

Ausone prononce son remerciment à Gratien à la fin de son Consulat, p. 160.

Feste qui avoit esté Proconsul d'Asie, & qu'on croit estre l'historien, meurt miserablement le 30 de decembre, p. 109.

On parle cette année des Lombars venus de la Scandinavie en Allemagne, p. 163.

Sapor Roy de Perse depuis 70 ans, peut estre mort en l'an 379, p. 238. Artaxer son fils ou son frere luy succede, & regne 4 ans, *ibid.*

L'AN DE J.C. 380, DE ROME 1133, DE GRATIEN 5, ET DE THEODOSE 2.
Gratianus V, & Theodosius Augg. Consuls.

Theodose tombe malade, est battizé par Ascole de Thessalonique, & publie une loy en faveur de l'Eglise le 28 de fevrier, p. 197-200. 728. 1. Gratien sur la nouvelle de sa maladie s'avance en Orient. Il estoit en Italie dés le mois de mars, p. 165. Il remporte quelque victoire, *ibid.* Il fait saisir une eglise des Catholiques à Milan, & la leur rend quelque temps aprés, p. 159.

Les Gots rentrent dans la Trace & la Macedoine, où Theodose les défait sur la fin de l'année, p. 205-207.

Eriulphe est tué par Fravite, p. 205.

Theodose vient à Constantinople le 24 de novembre, & le 26 il met les eglises entre les mains des Catholiques, p. 207.

L'AN DE J.C. 381, DE ROME 1134, DE GRATIEN 6, ET DE THEODOSE 3.
Fl. Syagrius, & Fl. Eucherius, Consuls.

Difficultez sur les deux Consuls de cette année, p. 719.

Theodose ordonne le 10 de janvier que toutes les eglises de l'Orient, tenuës par les Ariens & les autres heretiques, soient renduës aux Catholiques. Le General Sapor execute cette loy, p. 209.

Athanaric Roy des Gots vient à Constantinople le 11 de janvier 381, & y meurt le 25 suivant, p. 210. 211.

Divers Gots ont recours à la bonté de Theodose, & se soumettent à luy, p. 214. 215.

Theodose par sa loy du 2 de may, prive les apostats du droit de tester, p. 219. 221. 231. Il assemble le second Concile oecumenique à Constantinople au mois de may, p. 212: Il fait de nouvelles loix contre les heretiques le 19 & le 30 de juillet, p. 213. 214. Il remporte vers le mois d'aoust quelques victoires sur les Gots, les Scytes, & d'autres barbares, p. 214. 215. Il défend tous les sacrifices le 20 de decembre 381, p. 231.

L'AN DE J.C. 382, DE ROME 1135, DE GRATIEN 7, ET DE THEODOSE 4.
Antonius, & Syagrius, Consuls.

Le corps de Valentinien I. est enterré à Constantinople le 21 de fevrier, p. 74. 218.

Gratien ordonne le 18 d'aoust de suspendre de 30 jours les arrests de mort donnez par l'Empereur, p. 168. 721. Il oste les privileges & les revenus aux prestres payens & aux idoles; fait oster du Senat l'autel de la Victoire, & rejette la deputation de Symmaque, p. 169. 170. Il se remarie vers ce temps-ci à Læta, p. 181.

Tous les Gots se soumettent à Theodose le 3 d'octobre: Il leur donne une partie de la Thrace pour y demeurer, p. 216. 217.

Theodose pardonne à quelques criminels de Galacie, p. 218.

Famine à Antioche qui y cause une sedition sous Philagre Comte d'Orient, *p.*218.219.

L'AN DE J.C. 383, DE ROME 1136, DE GRATIEN 8, ET DE THEODOSE 5.
Fl. Merobaudes II, & Fl. Saturninus, Consuls.

Quel estoit Saturnin ; Themistius fait son panegyrique apparemment le premier de Janvier, *p.*219.

ARCADE est fait Auguste vers le 19 de janvier 383, *p.*220.731.732. Theodose luy donne S. Arsene pour parrain & pour precepteur, *p.*220.

Rome est affligée par la famine, *p.*172-174.

Gratien estoit encore en Italie le 17 de juin, *p.*170-172.

Maxime prend la pourpre en Angleterre, & vient aussi-tost dans les Gaules: Gratien y accourt d'Italie sur la fin de juin, est défait à Paris par la trahison de ses gents, & tué à Lion le 25 de juillet ou d'aoust, *p.*175-179. 724.

Eloge de Gratien, *p.*136-138.

Theodose se prepare à marcher contre Maxime: ce qui l'empesche de venir en Italie, *p.*222-224.

S. Ambroise va en ambassade vers Maxime, & fait la paix entre Valentinien & luy, *p.* 183. Il separe Maxime de la communion, *Ibid.*

Valentinien gouverne l'Italie, l'Afrique, & l'Illyrie, par Justine sa mere, *p.* 224.737.738.

On croit que Maxime peuple la Bretagne de France, de ceux qu'il avoit amenez de la grande, *p.*183, & l'on met dans le mesme temps l'histoire de Ste Ursule, *p.*725.

Theodose fait quelque guerre en Orient, peut-estre contre les Sarrazins, *p.*223.224.

Le corps de Constancie fille de Constance, & premiere femme de Gratien, est enterré à Constantinople le premier de decembre 383, *p.*181.

Sapor III. Roy de Perse succede à Artaxer son pere, regne cinq ans, *p.*238.

L'AN DE J.C. 384, DE ROME 1137, DE VALENTINIEN II. 9, ET DE THEODOSE 6.
Ricimer ou *Richomer, & Clearchus, Consuls.*

Quel estoit Ricomer: Libanius qui estoit venu à Constantinople fait son panegyrique, *p.*225.

Theodose ordonne le 21 de janvier à Cynege Prefet du Pretoire, de chasser de Constantinople les Eunomiens, Macedoniens, Ariens, & Apollinaristes, *p.*236. Le 4 fevrier suivant il ordonne à Optat Prefet d'Egypte de laisser les affaires ecclesiastiques au jugement des Evesques, *p.*236. 734. Il fait Cynege Prefet du Pretoire, *p.*229, & l'envoie en Syrie & en Egypte pour fermer les temples des idoles, *p.*230.234.235.

Libanius écrit pour défendre les temples, *p.*232-234. 733.

Theodose fait vers ce temps-ci la paix avec Maxime, *p.*223.

Valentinien II. remporte quelque victoire sur les Sarmates, *p.*240.

On modere le 25 de juillet les depenses des jeux, à la priere de Symmaque alors Prefet de Rome, *p.*243-245.

Sapor III. Roy de Perse envoie des ambassadeurs à Theodose vers la fin d'aoust 384, & commence un accord avec les Romains, qui dura long-temps, *p.*238-240.

Themistius est fait Prefet de Constantinople vers la fin d'aoust aprés Clearque, *p.*226.415.

Marcellin & Faustin Prestres Luciferiens, presentent vers ce temps-ci une requeste à Theodose, qui leur accorde un rescrit trop favorable, p. 235. Flaccille accouche d'Honoré le 9 de septembre, p. 240. 735. 1.

Theodose établit huit Preteurs à Constantinople le 23 d'octobre, p. 245.

S. Augustin est envoyé cette année à Milan par Symmaque Prefet de Rome, pour y enseigner la rhetorique, p. 244.

Le Senat de Rome donne 1600 livres pesant d'or à Valentinien pour le 22 de novembre, p. 246.

Symmaque demande sur la fin de cette année le rétablissement de l'autel de la Victoire, Valentinien II. le refuse, p. 170. 300. Il est accusé de maltraiter les Chrétiens, se justifie par le témoignage du Pape Damase, p. 247. 248.

Pretextat payen meurt designé Consul, p. 241-243. 736.

Procule Comte d'Orient en l'an 384, fait diverses cruautez: Il est deposé & obligé à se cacher. Icaire son successeur fils de Theodore executé sous Valens, ne s'acquite guere mieux de sa charge. Antioche affligée sous luy par la famine & la peste, & Emese ruinée, p. 227-229.

Ce fut apparemment en 384 ou 385, que Theodose défendit les mariages des cousins germains, p. 237. 238.

L'AN DE J. C. 385, DE ROME 1138, DE VALENTINIEN II. 10, ET DE THEODOSE 7.
Arcadius Aug. & Bauto, Consuls.

S. Augustin fait le panegyrique de Bauton le premier jour de janvier 385, p. 249.

Valentinien ordonne le 25 de fevrier par un reglement perpetuel, que les prisonniers seront delivrez à Pasque, p. 250.

Des personnes conspirent contre Theodose: Il leur donne la vie, p. 251. 252. 740. 1.

Loy de Theodose du 24 de juin contre les chanteuses, p. 251.

Pulquerie fille de Theodose meurt, & l'Imperatrice Ste Flaccille sa mere meurt bien-tost aprés, peut-estre le 14 de septembre, p. 252-254. 740. Il arrive vers ce temps là un tremblement de terre, *ibid.*

Theodose remporte quelques victoires en Orient par ses Generaux, p. 223. 224. 251.

Il naist vers cette année à Emmaüs un enfant à double corps jusqu'au ventre, p. 254.

L'AN DE J. C. 386, DE ROME 1139, DE VALENTINIEN II. 11. ET DE THEODOSE 8.
Honorius Nobilissimus puer, & Evodius, Consuls.

Theodose par sa loy du 26 de fevrier 386, défend de deterrer & de vendre les reliques, p. 255.

Theodose par sa loy du 20 de may, défend les spectacles aux magistrats, hors certains jours, p. 256. Libanius luy adresse un discours pour les prisonniers, p. 256. 257.

Theodose remporte par la conduite de Promote une grande victoire sur les Greuthonges & Odothée leur Roy, dont il triomphe le 12 d'octobre 386, p. 258. 359. Il epouse peu aprés Galla sœur de Valentinien II. & mere de Placidie, p. 259. 260.

Valentinien II. veut faire rebastir l'eglise de S. Paul à Rome, p. 261. 262.

La Palestine est divisée en trois provinces vers ce temps-ci, ou un peu auparavant sous Valens, p. 99. 450. 698-700.

Gildon est fait Comte d'Afrique apparemment par Valentinien II, vers l'an 386, *p.*494.

L'AN DE J. C. 387, DE ROME 1140, DE VALENTINIEN II. 12, ET DE THEODOSE 9. *Valentinianus Aug. III, & Eutropius, Consuls.*

Theodose ordonne qu'on delivrera à Pasque presque tous les prisonniers, & dit qu'il voudroit pouvoir ressusciter les morts, *p.* 263.

Ste Olympiade demeuré veuve refuse d'epouser Elpide cousin de Theodose; ce Prince fait saisir son bien, *p.* 291.

Grande sedition à Antioche peu avant le Caresme de l'an 387 ou 388: Les statuës y sont abatuës: Hellebique & Cesaire envoyez pour en informer, arrivent le troisieme lundi de Caresme. Saint Macedone & d'autres solitaires intercedent pour la ville le mecredi suivant; & Theodose accorde sa grace à l'Evesque Flavien, qui estoit revenu à Antioche avant Pasque, *p.* 263-283. 741-745. 752.2.

S. Ambroise soûtient qu'il faut faire Pasque cette année le 25 d'avril, *p.*745.1.

Maxime descend en Italie vers la fin d'aoust, & surprend Valentinien, qui s'enfuit de Milan aprés le 8 de septembre avec Justine, à Thessalonique vers Theodose, *p.* 283-285.

S. Jean solitaire & prophete prés de Lycople en Thebaïde, predit à Theodose la défaite de Maxime, *p.* 286.

L'AN DE J. C. 388, DE ROME 1141, DE VALENTINIEN II. 13, ET DE THEODOSE 10. *Theodosius Aug. II, & Cynegius, Consuls.*

La loy du 10 de mars 388, défend toute assemblée & toute ordination aux heretiques, & aux Apollinaristes mesmes &c. *p.* 287. 288.

La synagogue des Juifs brulée à Rome: Maxime menace sur cela les Chrétiens: ce qui attire sur luy la malediction de Dieu, *p.* 292. 293.

Cynege Prefet du Pretoire d'Orient, meurt à Constantinople estant Consul, le 19 de mars, & est fort regretté par les Chrétiens, *p.* 234. 235. Sa charge est donnée à Tatien, dont le fils nommé Procule est fait Prefet de Constantinople, *p.* 290.

Les François sont défaits par les Generaux de Maxime, & s'en vengent bientost, *p.* 296.

Maxime est défait par Theodose en diverses batailles, & enfin pris & decapité à trois milles d'Aquillée le 28 de juillet, ou le 27 d'aoust, *p.* 293-295. 755. Victor son fils est tué peu de jours aprés dans les Gaules par Arbogaste, & Andragathe se precipite dans la mer, *p.* 296. 297.

Justine meurt vers le mesme temps: Theodose rend ou donne tout l'Occident à Valentinien II, *p.*298.755. Theodose estoit à Milan le 10 d'octobre: *p.* 297.

Les Ariens brulent à Constantinople la maison de Nectaire, *p.* 297.

Les Chrétiens brulent à Callinique une synagogue, & un temple des Valentiniens le premier d'aoust: Saint Ambroise empesche qu'on ne les punisse, *p.* 299. 300.

Theodose refuse de rétablir l'autel de la victoire, bannit Symmaque & le rappelle aussi tost, *p.* 300.

Varane ou Vararane IV. surnommé Kermasaa Roy de Perse, succede à Sapor III. son fils, & regne 11 ans, *p.* 239.

Aurele Victor l'historien peut avoir esté Prefet de Rome à la fin de l'an 388,

L'AN DE J.C. 389, DE ROME 1142, DE VALENTINIEN II. 14, ET DE THEODOSE 11.
Timasius, & Promotus, Consuls.

Loy du 23 de janvier sur les fideicommis, preuve illustre du desinteressement de Theodose, *p.* 302.

Theodose entre triomphant à Rome le 13 de juin 389, avec Valentinien & Honoré son fils, *p.* 303. il y fait commencer l'eglise de S. Paul. *p.* 261, & y ruine de plus en plus le paganisme, *p.* 304. 305, purge la ville de quelques desordres, *p.* 306.

Cometes & autres prodiges, *p.* 308.

Theodose part de Rome le premier de septembre & retourne à Milan, *p.* 309. Il défend le sixieme du mesme mois toute execution criminelle durant le Caresme, *Ibid.*

Le temple de Serapis à Alexandrie est ruiné cette année, ou en l'an 391 au plustard, & tous les autres ensuite tant à Alexandrie que dans toute l'Egypte, *p.* 310-324. 756. 757, & presque partout l'Empire, *p.* 325. 326. Saint Marcel Evesque d'Apamée en Syrie est martyrizé en faisant abatre ceux de son diocese, *p.* 327-330.

Valentinien vient dans les Gaules, où le General Arbogaste fait accord vers le mois d'octobre avec Marcomir & Sunnon Princes des François, *p.* 309.

Les Lombars elisent pour leur premier Roy Agelmond fils d'Aion: Il regne 33 ans, *p.* 163.

Libanius demande une loy à Theodose contre les sollicitations, *p.* 331, se plaint des vexations que souffroient les paysans de la part des soldats & des magistrats d'Antioche, *p.* 333.

L'AN DE J.C. 390, DE ROME 1143, DE VALENTINIEN II. 15, ET DE THEODOSE 12.
Valentinianus Aug. IV, & Neoterius, Consuls.

Sedition dans Thessalonique vers le commencement de 390, trop rigoureusement punie par Theodose: Il en fait penitence publique depuis le mois d'avril jusques à Noël, *p.* 336.

Theodose défend aux moines d'entrer dans les villes, *p.* 336. 337.

Une colonne de feu apparoist en l'air durant 30 jours, *p.* 338.

On dresse un obelisque à Constantinople & une statuë de Theodose toute d'argent, *p.* 337.

L'AN DE J.C. 391, DE ROME 1144, DE VALENTINIEN II. 16, ET DE THEODOSE 13.
Tatianus, & L. Q. Aurelius Symmachus, Consuls.

De Flavien Prefet du Pretoire pour la seconde fois en l'an 391, *p.* 338.

Theodose defend le 27 de fevrier & le 17 de juin tous les sacrifices, & mesme d'entrer dans les temples; & le 8 de novembre il défend les immolations sur peine de la vie, *p.* 326.

Le 11 de mars Theodose rend la liberté à tous les enfans vendus par leurs peres, *p.* 341. Il quitte l'Italie aprés le 14 de juillet, & revient à Constantinople le 10 de novembre aprés avoir defait les barbares, *p.* 341. 342. Valentinien II. estoit peut-estre alors à Rome, *p.* 341, & peu aprés dans les Gaules, *p.* 349.

Theodose aprés son retour paroist meilleur que jamais, *p.* 343. Il fait apporter le chef d'un Saint qu'il crut estre de S. Jean Battiste, en l'eglise qu'il avoit fait bastir de son nom à Hebdomon prés de Constantinople, *p.* 343-345.

Le General Promote est tué par les Basternes. Stilicon venge sa mort sur ces barbares cette année ou la suivante, *p.* 342.

L'AN DE J. C. 392, DE ROME 1145, DE VALENTINIEN II. 16, ET DE THEODOSE 14.
Arcadius Aug. II, & Rufinus, Consuls.

Valentinien refuse encore au Senat le rétablissement de l'autel de la Victoire peu avant sa mort, *p. 349.*

Les barbares menacent l'Illyrie: Valentinien veut venir à Milan, *p.* 350. Il est étranglé à Vienne par la trahison d'Arbogaste le 15 de may veille de la Pentecoste. Son corps est enterré à Milan, *p. 351-356. 760.* Son eloge, *p. 345. 348.* Aprés sa mort Arbogaste fait declarer *Eugene* Empereur, *p. 356-358.*

Theodose condanne le 15 de juin tous les Clercs heretiques à payer dix livres d'or, *p. 364.* Il consulte S. Jean d'Egypte, & se resoud à faire la guerre à Eugene: De quelle maniere il s'y prepare, *p. 361-363. 367-369.*

Rufin est fait Prefet du Pretoire d'Orient entre le premier de juillet & le 26 d'aoust: Tatien son predecesseur est banni: Procule Prefet de Constantinople fils de Tatien, se cache, revient, & est arresté, *p. 358-360.*

Procule est decapité le 6 de decembre: Tatien son pere est aussi condanné à mort; mais Theodose luy donne la vie, *p. 360.*

Arbogaste fait la guerre aux François durant cet hiver, *p. 370.*

L'AN DE J. C. 393, DE ROME 1146, DE THEODOSE 15.
Theodosius Aug. III, & Abundantius, Consuls.

Eugene estoit Consul en Occident, *p. 365.* Il fait alliance avec les Allemans & les François, & puis vient en Italie. Il avoit accordé peu auparavant l'autel de la Victoire à Flavien & à Arbogaste: Les payens rétablissent l'idolatrie, *p. 370-372.*

Zebenne d'Eleutherople en Palestine, trouve le corps du Prophete Abacuc sur la fin du regne de Theodose, & un peu aprés celui du Prophete Michée, *p. 405.*

Theodose oste le 12 de juin un nouvel impost; défend de punir ceux qui parlent contre luy; augmente le blé que l'on distribuoit à Constantinople, *p. 368.*

La loy du 29 de septembre défend aux Juifs la polygamie, *p. 367.*

HONORÉ est declaré Auguste le 10 ou le 15 de janvier, ou plutost le 20 de novembre 393, durant une eclipse, *p. 369. 764-766.*

L'AN DE J. C. 394, DE ROME 1147, DE THEODOSE 16.
Arcadius III, & Honorius II Augg. Consuls.

En Occident Virius Nicomachus Flavianus estoit Consul, *p. 372.*

Dernieres loix de Theodose: Ses troupes & ses Generaux, *p. 372-374.*

Theodose part de Constantinople sur la fin de may, un peu aprés la mort de Galla sa seconde femme, *p. 374. 376.*

Gildon Comte d'Afrique demeure neutre entre Theodose & Eugene, *p. 494.*

Theodose gagne miraculeusement la bataille sur Eugene à Vvittach le 6 de septembre. Il vient quelque temps aprés à Milan, *p. 376-385.*

Divers tremblemens de terre en septembre, octobre, & novembre *p. 388.*

Theodose acheve d'abolir le paganisme à Rome, *p. 387,* declare Honoré Empereur d'Occident, *p. 386.*

On met sous Theodose Rufus Festus Avienus, & Marcel l'empyrique, *p. 410. 430.*

L'AN DE J. C. 395, DE ROME 1148, D'ARCADE ET D'HONORÉ 1.
Anicius Hermogenianus Olybrius, & Anicius Probinus, Consuls.

Claudien fait son premier poëme latin sur le Consulat de ces deux freres, p. 388. 657.

Theodose meurt à Milan le 17 de janvier 395, p. 389. 768. 2. Arcade & Honoré ses enfans regnent, le premier en Orient durant 14. ans, p. 480, & l'autre en Occident durant 29 ans, p. 654. Genie d'Arcade, p. 419, 420. Rufin gouverne au lieu de luy, p. 421. 422. Mœurs d'Honoré, p. 485. Quel estoit Stilicon, p. 483. 484.

Le jeune Victor ou Victorin termine son histoire à la mort de Theodose, p. 410.

Stilicon traite avec les Princes du Rhein, p. 486.

Rufin va faire assommer à Antioche Lucien Comte d'Orient, p. 423. 424.

Arcade epouse Eudoxie le 27 d'avril 395, p. 424. 425.

Rufin fait descendre les Huns dans l'Orient, & les Gots dans la Thrace: Il fait soulever Alaric qui commence à ravager toute la Grece, p. 425. 426.

Stilicon marche contre Alaric: Arcade l'oblige de s'en retourner en Occident, p. 427. 487.

Le corps de Theodose est apporté à Constantinople, & mis en terre le 8 ou 9 de novembre, p. 390. 427.

Le 27 de novembre Rufin est massacré par l'armée qui revenoit d'Occident, p. 427. 772.

Eutrope devenu maistre de la Cour d'Arcade par la mort de Rufin, p. 429, fait Osius Maistre des offices au lieu de Marcel l'empyrique, p. 430.

Arcade fait des loix pour la religion, p. 431. 432.

Honoré confirme les privileges de l'Eglise, execute le testament de son pere, eleve Flavien, p. 486-488.

Endeleque orateur Chrétien professoit cette année à Rome, p. 148.

L'AN DE J. C. 396, DE ROME 1149, D'ARCADDE ET D'HONORÉ 2.
Arcadius IV, & Honorius III, Augg. Consuls.

Alaric passe les Thermopyles en 395 ou 396, prend Athenes, & ruine pour jamais la religion d'Eleusine. Stilicon l'assiege dans le Peloponnese, & le laisse echaper, p. 433. 434.

Eutrope fait bannir Timase & Abondance, p. 435. 436, fait faire une loy contre les asyles à l'occasion de Pentadie, p. 437.

Diverses loix d'Arcade en 396, p. 438-440.

Le 21 d'avril un Consul subrogé se casse la jambe à Rome dans la pompe de son Consulat, p. 490.

Tremblement de terre & nuée de feu sur Constantinople en l'an 396, p. 441. 442.

Marcomir Roy des François pere de Faramond, & Sunnon son frere, veulent brouiller vers 396 ou 397: Sunnon est tué; Marcomir tenu quelque temps en prison, & puis banni en Toscane, p. 486. 487.

L'AN DE J. C. 397, DE ROME 1150, D'ARCADE ET D'HONORÉ 3.
Cæsarius, & Atticus, Consuls.

Symmaque fils de l'orateur est Preteur à Rome en l'an 397, p. 408.

Un faussaire officier de Stilicon est livré au demon par S. Ambroise, p. 493. Ce Saint meurt le samedi saint 4 d'avril, *Ibid.*

Eudoxie accouche de Flaccille son aisnée le 17 de juin, *p* 445.

Arcade va à Ancire au mois de juillet, *Ibid.* fait diverses loix, *p.* 443. 444.

Honoré protege le Clergé, *p.* 492.

Arcade declare Stilicon ennemi, saisit ses biens, *p.* 491. Gildon se revolte en Afrique contre Honoré sur la fin de 397, *p.* 493-496, & se soumet à Arcade qui le reçoit: c'estoit l'effet des intrigues d'Eutrope contre Stilicon, *p.* 445. Le Senat declare Gildon ennemi, *p.* 495.

Astere Comte d'Orient mande à la Cour qu'on manque de materiaux pour les chemins, les ponts &c. Arcade ordonne de prendre ce qu'on avoit tiré de divers temples demolis, *p.* 444.

Q. Julius Hilarion écrit cette année une chronique, *p.* 406.

L'AN DE J.C. 398, DE ROME 1151, D'ARCADE ET D'HONORÉ 4.
Honorius Aug. IV, & Eutychianus, Consuls.

Honoré epouse Marie fille de Stilicon vers le commencement de l'an 398, *p.* 502.

Eutichien estoit Prefet du Pretoire en l'an 398, *p.* 775. 776.

Gildon est défait miraculeusement par Mascezel son frere, en l'an 398 au prim-temps, est pris à Tabraca, & s'etrangle &c. *p.* 496-501.

Honoré traite avec divers barbares, fortifie l'Angleterre contre les Ecossois d'Hibernie, les Pictes, & les Saxons, *p.* 503.

Tremblemens de terre & embrasemens à Constantinople, *p.* 448.

L'AN DE J.C. 399, DE ROME 1152, D'ARCADE ET D'HONORÉ 5.
Manlius Theodorus, & Eutropius, Consuls.

Eutrope n'est point reconnu dans l'Occident, *p.* 502. 505.

Quel estoit Theodore Consul en cette année, *p.* 505.

Ste Pulquerie naist le 19 de janvier 399, *p.* 449.

On abat les idoles dans tout l'Empire en 399: Jovin & Gaudence le font à Carthage le 19 de mars, *p.* 511-515. Aurele Evesque de Carthage dedie à J.C. le temple de Celeste, *p.* 515-516. Les payens tuent soixante Chrétiens à Suffecte, *p.* 519. Le serpent de Rome est brisé, *p.* 518.

Le 25 d'avril Honoré fait une loy importante en faveur de la religion, *p.* 504. Il casse les exemptions des seculiers, *p.* 509, maintient les privileges des Ecclesiastiques, *p.* 510.

Arcade ordonne le 13 de juillet 399, d'abatre les temples de la campagne, *p.* 449. 450. Il fait vers ce temps là de nouvelles provinces, *p.* 450.

Les Austuriens & les Suafres font quelques ravages dans l'Afrique, *p.* 508.

Tribigilde se revolte dans l'Asie dés le prim-temps: Gaïnas envoyé contre luy demande la disgrace d'Eutrope qui se refugie dans l'Eglise, est banni en Cypre, & puis decapité prés de Calcedoine l'année mesme de son Consulat, *p.* 453. 457. 778-781.

Eudoxie demeure maistresse de l'Etat, & le ruine par son avarice, *p.* 458.

Les Romains défont en Angleterre les Pictes, les Hibernois, & les Saxons, avant l'an 400, *p.* 503.

Alaric commande les armées Romaines en Illyrie sous Arcade en l'an 399. *p.* 435.

Vararane IV. Roy de Perse est tué par ses sujets, *p.* 239. 450. 778. Isdegerde son frere luy succede, & regne 21 an sans aucune guerre contre les Romains, *p.* 450. 778.

L'AN

L'AN DE J. C. 400, DE ROME 1153, D'ARCADE ET D'HONORÉ 6.
Flavius Stilicho, & Aurelianus, Consuls.

Eudoxie est declarée Auguste le 9 de janvier: Elle accouche d'Arcadie le 3 d'avril, p. 465.

Honoré n'exemte pas de la milice les Clercs qui y estoient engagez par leur naissance, p. 520. 521, fait publier partout le rescrit de Julien obtenu par les Donatistes, p. 521.

Synese quitte Constantinople durant un tremblement de terre: Il trouve la Libye en guerre contre les barbares, p. 465.

Gaïnas aprés avoir soumis Tribigilde à Arcade, se revolte luy mesme, & reduit Arcade à luy accorder tout ce qu'il vouloit, p. 458. 459.

Entrevuë d'Arcade avec Gaïnas dans l'eglise de sainte Euphemie. S. Chrysostome sauve la liberté ou la vie au Consul Aurelien &c. & refuse à Gainas une eglise pour les Ariens, p. 460. 461.

Gaïnas ne pouvant se rendre maistre de Constantinople, en sort le 10 de juillet, est declaré ennemi, & ses Gots tuez dans leur eglise le 12 de juillet, p. 462. 463. S. Chrysostome deputé vers luy en est bien receu, mais n'en obtient rien, p. 463.

Gaïnas aprés avoir pillé la Thrace, est défait par Fravitas en voulant passer en Asie. Il est enfin défait & tué audelà du Danube par Valdin Roy des Huns, p. 463. 464. 784.

Honoré accorde un pardon general à tous les criminels le 6 d'aoust, p. 521.

Alaric & Radagaise font une descente en Italie vers Aquilée en l'an 400, p. 522-524. 803. 1.

L'AN DE J. C. 401, DE ROME 1154, D'ARCADE ET D'HONORÉ 7.
Vincentius, & Fravitas, Consuls.

Eloge de Vincent Consul en cette année, p. 525.

Quel estoit Fravite, p. 466. 467.

La teste de Gaïnas apportée à Constantinople le 3 de janvier, p. 464.

Le Pont-Euxin est glacé durant vingt jours, p. 467.

Theodose le jeune naist au mois de janvier, ou le 10 d'avril, est fait Cesar & battizé peu aprés, p. 467. 468.

Saint Porphyre arrivé à Constantinople au mois de janvier de l'an 401, y obtient peu aprés les ordres de l'Empereur, en vertu desquels il demolit le temple de Marnas & les autres à Gaza, p. 467-469.

Fravitas dissipe quelques esclaves soulevez dans la Thrace, p. 467.

Honoré fait une remise d'imposts le 25 de juin, p. 525.

L'AN DE J. C. 402, DE ROME 1155, D'ARCADE ET D'HONORÉ 8.
Arcadius V, & Honorius V, Augg. Consuls.

THEODOSE le jeune est declaré Auguste le 11 de janvier 402, p. 470.

Eclipse de soleil le mardi 11 de novembre: divers prodiges, p. 527.

Tremblement de terre à Constantinople, p. 470.

Les barbares entrent dans la Rhecie & en sont chassez, p. 530.

Alaric rentre en Italie sur la fin de l'an 402, fait tout trembler jusqu'à Rome mesme, p. 527-529.

Petrone Prefet des Gaules vers ce temps-ci, ordonne que les sept provinces s'assembleront tous les ans à Arles au mois d'aoust. Quel estoit ce Petrone, p. 791. 792.

L'AN DE J.C. 403, DE ROME 1156, D'ARCADE ET D'HONORÉ 9.
Theodosius junior Aug. & Rumoridus, Consuls.

Eudoxie accouche le 10 ou 11 fevrier, de Marine sa 4e & derniere fille, p. 470.

Bataille de Pollence le jour de Pasque 29 de mars 303, entre Alaric & les Romains: On traite avec Alaric qui s'en retourne en Pannonie, p. 530-532, 803. 804. Stilicon veut l'employer à usurper l'Illyrie orientale sur Arcade, p. 558.

Les nouvelles levées faisoient alors quelque trouble dans l'Afrique, p. 535.

Eudoxie se fait dresser à Constantinople une statuë d'argent prés de l'eglise, p. 470. 471.

Prudence écrit contre Symmaque avant la fin de l'an 403, p. 532.

Honoré abolit peu aprés ce semble les spectacles des gladiateurs, éteints par le sang de S. Telemaque, p. 533.

Eudoxie fait porter & venerer partout sa statuë: Honoré s'en plaint à Arcade, p. 465.

Honoré vient de Ravenne à Rome vers le commencement de decembre, p. 534.

La ville de Bergule en Thrace rebastie par Arcade prend le nom d'Arcadiople, p. 471.

L'AN DE J. C. 404, DE ROME 1157, D'ARCADE ET D'HONORÉ 10.
Honorius Aug. VI, & Aristænetus, Consuls.

Les Huns ravagent la Thrace & l'Illyrie, p. 473.

S. Chrysostome est chassé de Constantinople le lundi 20 de juin. Le mesme jour la grande eglise est brulée avec le Senat. Arsace est ordonné à la place du Saint: Le peuple de CP. & l'Occident ne le reconnoissent point, ce qui cause une grande persecution dans CP. aussi-bien que l'embrasement, p. 471. 472.

Honoré écrit inutilement pour S. Chrysostome à Arcade, p. 536.

Les Isaures commencent à courir l'Orient: Arbazace victorieux par les armes, est vaincu par leur or, p. 473. 474.

Gresle à Constantinople le vendredi 30 de septembre: Eudoxie y meurt le 6 d'octobre, p. 472.

Loy du 18 novembre pour obliger de communiquer avec Arsace, Theophile, & Porphyre, *Ibid.*

L'AN DE J. C. 405, DE ROME 1158, D'ARCADE ET D'HONORÉ 11.
Fl. Stilicho II, & Anthemius, Consuls.

Cet Antheme est fait Prefet du Pretoire d'Orient en l'an 405, p. 475, jusques en 414: Son eloge, p. 475.

Honoré estoit ce semble à Ravenne au commencement de l'an 405, p. 537.

Arcade estoit à Ancyre en juillet & en aoust, p. 476.

Stilicon donne à Alaric la charge de General d'Illyrie pour faire la guerre à Arcade, p. 557.

Radagaise vient en Italie avec 400000 hommes selon Zosime; il assiege inutilement Florence, perit avec toute son armée prés de Fiesoli, est luy-mesme pris & tué, p. 538-544. 806. 807.

L'AN DE J. C. 406, DE ROME 1159, D'ARCADE ET D'HONORÉ 12.
Arcadius Aug. VI, & Anicius Probus, Consuls.

Les reliques du Prophete Samuel transportées de Palestine à Constantinople, y sont receuës solennellement le 19 de may, & placées dans l'eglise de ce Saint prés de l'Hebdomon le 20 de juin 406 ou 407, p. 477. 478. 789. 2.

Embrasement à Constantinople le 25 d'octobre, *p.* 478.

Nuées de sauterelles dans la Palestine suivies de peste, *Ibid.*

Les Vandales défaits par les François sont secourus par les Alains, qui défont les François, *p.* 545. 546.

Les Alains sous Respondial, les Vandales sous Gonderic, & les Sueves, entrent dans les Gaules le dernier jour de l'an 406, *p.* 546. 547. 807. 2.

L'AN DE J. C. 407, DE ROME 1160, D'ARCADE ET D'HONORÉ 13.

Honorius VII, & Theodosius junior II. Augg. Consuls.

Honoré vient ce semble à Rome au commencement de l'an 407, *p.* 551, & y passe toute l'année, *p.* 808. 809. Il y fait le 22 de fevrier une loy severe contre les Priscillianistes, *p.* 553.

S. Didier Evesque de Langres, & divers autres, souffrent le martyre par la cruauté des Vandales, *p.* 550.

Les Bourguignons, les François, & d'autres barbares, entrent dans les Gaules un peu aprés les Vandales, *p.* 547-550.

Aprés *Marc* nommé Auguste & aussi-tost tué, & *Gratien* qui ne dura que quatre mois, *Constantin* est fait Empereur en Angleterre en l'an 407, descend à Boulogne vers le mois d'aoust, & se rend maistre des Gaules, *p.* 551. 552. Didyme & Verinien freres s'opposent à luy dans l'Espagne, *p.* 554.

Tremblement de terre & grand orage à Constantinople le premier d'avril. La famine y cause une sedition, où la maison de Monaxe Prefet de la ville est brulée, *p.* 479.

L'AN DE J. C. 408, DE ROME 1161, D'ARCADE ET D'HONORÉ 14.

Anicius Bassus, & Fl. Philippus Consuls.

Honoré epouse à Rome Thermancie seconde fille de Stilicon, *p.* 556. 557.

Vers le commencement de l'an 408, Sarus défait les Generaux de Constantin, l'assiege dans Valence, & est neanmoins contraint de se retirer, *p.* 552. Constantin fait Cesar son fils Constant qui estoit moine, & l'envoie en Espagne, où Verinien & Didyme sont pris vers la fin de 408, *p.* 554. 555.

Alaric gagné par Stilicon pour faire la guerre à Arcade, revient contre Honoré dans la Norique, passe les Alpes, & envoie demander de l'argent: On luy en promet, *p.* 557. 558.

Arcade meurt le premier jour de may, *p.* 480: THEODOSE II. son fils luy succede, *Ibid.*

Honoré part de Rome vers la mi-may, & vient à Pavie, où les soldats dans une grande sedition tuent les principaux partisans de Stilicon, *p.* 559-561.

Stilicon est tué à Ravenne le 23 d'aoust, & son fils Eucher à Rome sur la fin de l'année, *p.* 561-564.

Olympe succede à l'autorité de Stilicon, *p.* 564: Quel il estoit, *p.* 565.

Bathanaire Comte d'Afrique beau-frere de Stilicon, est aussi tué, & Heraclien mis en sa place, *p.* 562. Ce changement fait soulever en Afrique les payens & les Donatistes, *p.* 565.

Les payens & les heretiques sont exclus des charges de la Cour par la loy du 14 de novembre, *p.* 565. 566. Celle du 13 de decembre défend d'appeller des sentences des Evesques en matiere civile, *p.* 566.

Alaric sur le refus qu'Honoré fait de ses demandes vient assieger Rome, qui aprés avoir souffert la famine & la peste, se rachette en donnant ses richesses, *p.* 568. 570.

Sarus venant se joindre à Jovin est tué par Ataulphe, *Ibid.*

Jovin associe *Sebastien* à l'Empire: Ataulphe en est mecontent, & traite avec Honoré, *p. 609.*

Honoré travaille au soulagement de l'Afrique, *p. 612.*

Olympiodore historien est envoyé vers ce temps-ci à Donat Roy des Huns qui est assassiné, *p. 656.*

L'AN DE J. C. 413, DE ROME 1166, D'HONORÉ 19, ET DE THEODOSE II. 5, 6.
Lucius, & Heraclianus, Consuls.

Les Bourguignons établissent leur Etat dans les Gaules sous Gondicaire leur Roy: Ils sont d'abord Catholiques, puis Ariens, *p. 616. 617.*

Jovin & Sebastien sont pris par Ataulphe & mis à mort à Narbonne par les Romains, *p. 609.* Dardane estoit alors Prefet des Gaules, *Ibid.*

Heraclien Comte d'Afrique se souleve, va en Italie avec plus de trois mille vaisseaux, est chassé par Marin, pris & decapité à Carthage avant le mois d'aoust, *p. 613-615.*

Ataulphe entre dans Narbonne au temps des vendanges, prend peut-estre aussi Toulouse, tente en vain Marseille défenduë par Boniface, *p. 615. 616.*

L'AN DE J. C. 414, DE ROME 1167, D'HONORÉ 20, ET DE THEODOSE II. 6, 7.
Constantius, & Constans, Consuls.

Le poëte Rutilius Numatianus est Prefet de Rome au commencement de l'an 414, *p. 659. 825. 826.* Cæcina Albinus son successeur l'estoit en septembre, *p. 626. 627.* Rome estoit toute repeuplée, *p. 596. 626.*

Ataulphe epouse Placidie à Narbonne au mois de janvier, *p. 618. 619.*

Attale reprend dans les Gaules le nom d'Empereur, *p. 619.*

Le 13 de mars Honoré abolit les *Curieux* en Afrique, & peu aprés dans la Dalmacie, *p. 626.*

L'AN DE J. C. 415, DE ROME 1168, D'HONORÉ 21, ET DE THEODOSE II. 7, 8.
Honorius X. & Theodosius VI. Augg. Consuls.

Ataulphe quitte les Gaules en 414 ou 415, & passe en Espagne aprés avoir pillé Bordeaux. Paulin petit-fils d'Ausone l'empesche de prendre Bazas, & luy fait perdre les Alains, *p. 620-623.*

Honoré fait le 30 d'aoust une loy importante contre les payens, *p. 627.*

Ataulphe est tué à Barcelone avec six enfans sur la fin d'aoust: *Sigeric* frere de Sarus luy succede, & est tué au bout de sept jours: *Vallia* prend sa place, *p. 629. 630.*

Honoré par une loy du 6 de novembre permet aux Juifs d'avoir des esclaves Chrétiens, *p. 628.*

L'AN DE J. C. 416, DE ROME 1169, D'HONORÉ 22, ET DE THEODOSE II. 8, 9.
Theodosius Aug. VII, & Junius Quartus Palladius, Consuls.

Du Consul Pallade, *p. 630. 631.*

Honoré donne une amnistie generale le premier de mars, *p. 631.*

Vallia n'avant pu passer en Afrique, fait la paix avec les Romains, & rend Placidie, *p. 631. 632.*

Attale est pris sur mer, & relegué en l'isle de Lipare, *p. 634.*

Honoré par une loy du 24 de septembre, permet aux Juifs mal convertis de retourner au Judaïsme, *p. 628.*

L'AN DE J. C. 417, DE ROME 1170, D'HONORÉ 23, ET DE THEODOSE II. 9, 10.
Honorius Aug. XI, & Constantius II, Consuls.

Constance epouse Placidie le premier de janvier 417, *p. 635. 819. 2.*

Honoré travaille à soulager les peuples. *Ibid.* Il triomphe à Rome aprés le mois de may, & estoit retourné à Ravenne en decembre, *p. 635*. Attale paroist dans ce triomphe, *p. 634*.

Rutilius retourne de Rome dans les Gaules sur la fin de 416 ou 417, & fait un poëme sur ce voyage, *p. 636*.

Volusien oncle de la jeune Melanie, est fait dans le mesme temps Prefet de Rome, *p. 632*.

Les Armoriques estoient alors soumis aux Romains, *p. 636*.

On met Faramond Roy des François en 417, ou peu aprés, *p. 637-639*.

L'AN DE J. C. 418, DE ROME 1171, D'HONORE' 24, ET DE THEODOSE II. 10, 11.
Honorius XII, & Theodosius VIII. Augg. Consuls.

Vallia ruine les Silinges & le royaume des Alains, qui sont contraints de se soumettre aux Vandales, *p. 639. 640*.

Honoré ordonne le 17 d'avril qu'on tiendra à Arles l'assemblée des sept provinces, depuis le 13 d'aoust jusques au 13 de septembre; *p. 641*.

L'AN DE J. C. 419, DE ROME 1172, D'HONORE' ET DE THEODOSE II. 11, 12.
Monaxius, & Plintha Consuls.

Valentinien III. fils de Constance & de Placidie, naist à Ravenne le 2 ou 3 de juillet, *p. 643*.

Les Gots retournent en 418, ou plutost en 419, dans les Gaules, où les Romains leur donnent depuis Toulouse jusques à l'Ocean. Vallia y meurt, & *Theodoric* luy succede, *p. 640*.

Maxime s'empare de quelque partie de l'Espagne jusques en 422, *p. 643*.

Honoré étend l'asyle des eglises &c. le 21 de novembre 419, *p. 642. 643*.

L'AN DE J. C. 420, DE ROME 1173, D'HONORE' 26, ET DE THEODOSE II. 12. 13.
Theodosius Aug. IX, & Constantius, Consuls.

Le 21 de may Honoré fait une loy pour la pureté des vierges & des Ecclesiastiques, *p. 644. 645*.

Les Vandales qui assiegeoient les Sueves dans la Galice, sont contraints par les Romains de passer dans la Betique, *p. 644*.

Treves peut avoir esté pillée pour la troisieme fois par les François vers l'an 420, *p. 639*.

L'AN DE J. C. 421, DE ROME 1174, D'HONORE' 27. ET DE THEODOSE II. 13, 14.
Agricola, & Eustathius, Consuls.

CONSTANCE II. est fait Auguste par Honoré sur la fin de l'an 420, ou plutost le 8 de fevrier 421, & Placidie avec luy: Theodose II. ne les veut pas reconnoistre; *p. 646-649. 822*. Constance ne regne pas sept mois, & meurt apparemment le 2. de septembre, *p. 646. 822, 823*.

L'AN DE J. C. 422, DE ROME 1175, D'HONORE' 28. ET DE THEODOSE II. 14. 15.
Honorius XIII, & Theodosius X. Augg. Consuls.

Honoré solennise la trentieme année de son regne depuis l'an 393. *p. 649*.

Castin qui se confioit en ses forces est défait par les Vandales dans la Betique. Le Comte Boniface l'avoit quitté pour se retirer en Afrique, *p. 650. 651*.

Honoré s'oppose aux injustices des creanciers, *p. 651*.

L'AN DE J. C. 423, DE ROME 1176, D'HONORE' 29, ET DE THEODOSE II. 15, 16.
Flavius Avitus Marinianus, & Asclepiodotus, Consuls.

Placidie chassée par Honoré se retire avec ses enfans à Constantinople, *p. 653*.

Honoré meurt hydropique le 15 ou 27 d'aoust à Ravenne, *p. 654*.

Evagre écrit la conference de Theophile Chrétien avec le Juif Simon, *p. 667*.



TABLE DES MATIERES.

Explication de divers mots qu'on a abregez dans cette table.

Afr.	Afrique.	Confl.	Confulaire.	Gen.	General.	off.	offices.		
Alex.	Alexandrie.	CP.	Conftantinople.	Gouv.	Gouverneur.	p. e.	peut-eftre.		
Angl.	Angleterre.	dom.	domaine.	Ill.	Illyrie.	Pret.	Pretoire.		
Ant.	Antioche.	Egy.	Egypte.	Int.	Intendant.	Prf.	Prefet.		
app.	apparemment.	Efp.	Efpagne.	It.	Italie.	Proc.	Proconful.		
Conf.	Conful.	Ev.	Evefque.	larg.	largeffe.	Vic.	Vicaire.		

K

L

S

le



